This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08232353 0

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XLIV. 1er JUILLET 1888.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

TOME QUARANTE-QUATRIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1888

Digitized by Google

5912

Digitized by Google

LE ΔΙΑ ΤΕΣΣΑΡΩΝ

DE

TATIEN

AUG. CIASCA : *Tatiani evangeliorum harmoniæ, Arabice.* Nunc primum ex duplici codice edidit et translatione latina donavit P. Augustinus Ciasca, Ord. Eremit. S. Augustini, Bibliothecæ Apostolicæ Vaticanæ Scriptor, Romæ 1888, in-4° de XVI-108 pages, plus 210 pages de texte arabe. Ouvrage publié pour le jubilé de Sa Sainteté Léon XIII. — *Tatiani diatessaron Arabicum.* Dissertation parue dans J. B. Card. PITRA, *Analecta sacra*, tome IV, p. 465-476, in-4°, 1883. — G. MÖSINGER : *Evangelii concordantis expositio facta a sancto Ephremo*, Venise, 1876, in-8°, de XII-292 pages. — ERNESTUS RANKE : *Codex Fuldensis. Novum testamentum latine, interprete Hieronymo, ex manuscripto Victoris Capuani* edidit, etc. Marburg, 1868, in-8° de XXXII-572 pages.

J'ai déjà entretenu, une fois, les lecteurs de la *Revue des questions historiques*[1] du célèbre ouvrage que composa Tatien († 180), au second siècle, à l'occasion de quelques travaux parus dans ces dernières années. La publication de la version arabe de ce livre, qui vient d'être faite à Rome, pour célébrer le jubilé de Sa Sainteté Léon XIII, m'engage à revenir sur le même sujet et à compléter ce que j'ai dit la première fois. Je n'ai pas, en effet, épuisé la matière dans mon premier travail, tant s'en faut ; car le Διὰ τεσσάρων touche à une multitude de questions très importantes et très différentes les unes des autres. On pourra donc étudier ce livre longtemps et on y découvrira toujours quelque chose de nouveau. D'ailleurs, en 1883, nous n'avions qu'une idée très imparfaite de ce que contenait l'édition arabe, tandis qu'à cette heure, nous possédons le texte imprimé, accompagné d'une

[1] Livraison d'avril 1883, t. XXXIII, p. 349.

Digitized by Google

bonne traduction, et il faut même ajouter que cette édition a été donnée sur un manuscrit découvert depuis 1883. Il s'agit, par conséquent, de recueillir les faits nouveaux que nous apportent les textes arabes, de voir la lumière qu'ils jettent sur les versions que nous pouvions avoir antérieurement de l'ouvrage de Tatien et d'apprécier ce qui résulte de tout cela, soit pour l'étude du Nouveau Testament, soit pour l'histoire du Διὰ τεσσάρων dans la société chrétienne. En 1883, je me suis surtout occupé de ce livre dans les Eglises orientales [1], en particulier dans les Eglises syriennes. Je voudrais aujourd'hui retracer la fortune de la composition de Tatien dans les Eglises occidentales, en particulier dans les Eglises latines, point qui me semble presque entièrement ignoré.

Avant tout, je commencerai par faire connaître l'édition du texte arabe qui vient d'être publié à Rome.

I

On savait, depuis longtemps, qu'il existait à Rome, dans la Bibliothèque Vaticane [2], un manuscrit arabe contenant une version d'un Διὰ τεσσάρων qu'on prétendait être celui de Tatien: « Ici « finit, lit-on à la fin du manuscrit arabe 14 (f° 123), le saint « Evangile de Dieu, que Tatien forma avec les quatre Evangiles « et qu'on appelle ordinairement le Διὰ τεσσάρων. » Cette note est formelle et, si elle était exacte, le manuscrit aurait une valeur inappréciable, car il nous rendrait une harmonie des quatre évangiles faite au IIe siècle, vers l'an 160, par un des écrivains les plus érudits du temps. Malheureusement, cette attestation, quoique aussi ancienne au moins que le XIIe siècle, semblait suspecte aux savants, et cela par la bonne raison que

[1] J'ai complété les renseignements que j'ai fournis dans mon travail de 1883, sur l'histoire du Διὰ τεσσάρων dans les Églises syriennes, d'abord, dans mon *Introduction à la critique textuelle du Nouveau Testament, partie pratique*, t. III, p. 121-144, et ensuite dans une note insérée dans les *Analecta sacra spicilegio solesmensi parata* du cardinal Pitra, t. IV, p. 483-486. J'ai donné, dans cette note, le texte ou la liste des passages incorporés dans un passionnaire Syrien rédigé en forme de Διὰ τεσσάρων.

[2] Steph. Evod. Assemani, dans Maï, *Vet. Scriptorum Nova collectio*, IV, Ms. 14.

Digitized by Google

le texte arabe ne répondait pas, tout à fait, à la description que les anciens nous ont laissée de l'écrit de Tatien. En effet, Théodoret, évêque de Cyr, homme exact et érudit, nous apprend que ce livre ne contenait ni la généalogie de saint Mathieu, ni celle de saint Luc ; et c'est même pour cela qu'il fit disparaître les exemplaires qu'il trouva dans son diocèse, au nombre de plus de 200, en ayant soin de les remplacer par les quatre évangiles ordinaires[1]. Le renseignement est précis, et la mesure prise par l'évêque de Cyr nous oblige à croire qu'il a examiné attentivement le livre, sans quoi il n'aurait pas détruit un aussi grand nombre de copies. Il a fallu évidemment qu'il les jugeât nuisibles pour adopter un parti aussi rigoureux. On ne peut donc pas traiter cette attestation de témoignage donné en l'air et sans examen suffisant.

Plus tard, un auteur du moyen âge, qui paraît avoir eu le Διὰ τεσσάρων entre les mains, Denys Bar-Tsalibi, évêque d'Amid († 1171), affirme également que l'œuvre de Tatien débutait par les premiers mots de Saint Jean : *In principio erat verbum ;* et c'est bien ainsi, en effet, que commence le livre commenté par saint Ephrem († 373), d'après la version arménienne parue à Venise en 1833 et publiée en latin, au même endroit, en 1876, par Georges Mösinger.

Voilà donc deux détails précis qu'on peut considérer comme certains ; ils doivent servir de point de départ à toutes les recherches qu'on fera désormais pour reconstituer le livre du célèbre disciple de saint Justin : Le début *In principio erat verbum*, l'absence des généalogies de saint Mathieu et de saint Luc, telles sont les deux pierres de touche auxquelles il faudra soumettre toutes les harmonies existantes et toutes celles qu'on pourra découvrir un jour, avant de conclure qu'elles sont ou ne sont pas l'œuvre de Tatien.

C'est bien ainsi qu'ont procédé les savants, et, en soumettant à l'épreuve le manuscrit arabe 14 de la Bibliothèque Vaticane, ils ont conçu quelques doutes, car, au lieu de débuter par saint Jean, ce manuscrit semble débuter par saint Marc : *Initium prædicationis Jesu Christi.* De plus, cette harmonie renferme les

[1] Voir *Patrologie grecque*, t, LXXXIII, col. 372. — Nous avons cité le passage en 1883.

Digitized by Google

généalogies de saint Mathieu (I, 1-17) et de saint Luc (IV, 24-38) et elle va, par conséquent, contre les renseignements que fournit Théodoret, lesquels sont cependant formels. Il n'y avait donc pas à se faire illusion ; si le manuscrit arabe contenait une version du Διὰ τεσσάρων, c'était une version remaniée, retouchée, interpolée; et, par suite, elle perdait beaucoup de son prix ; car on ne pouvait plus avoir une confiance absolue dans sa déposition, relativement à d'autres passages. Toutefois, comme le manuscrit arabe était ancien (XIIe siècle) et comme le Διὰ τεσσάρων avait été remis à l'étude par les travaux de critique textuelle accomplis durant les derniers vingt ans, en particulier par la publication du commentaire de saint Ephrem, on désirait vivement posséder une édition intégrale de la version arabe. On espérait, en effet, qu'en la comparant avec le commentaire de saint Ephrem et avec le Διὰ τεσσάρων de Victor de Capoue on arriverait à obtenir des résultats satisfaisants. On a donc fait plus d'une tentative, durant ces dernières années, pour publier le texte arabe [1], mais elles n'ont pas abouti, et il faut en remercier la Providence.— Voici pourquoi. Si on avait publié, en effet, le manuscrit arabe 14 de la Bibliothèque Vaticane, on aurait jeté dans le monde savant un texte altéré, et, pour réagir sur l'impression qu'il aurait produite, il aurait fallu apporter plus tard des documents très concluants, à supposer qu'on les eût découverts, sans compter qu'il n'eût pas été facile de publier un second texte arabe, après en avoir donné un premier. Il est donc heureux, nous le répétons, que les circonstances n'aient pas permis d'imprimer, en 1885, le manuscrit arabe qu'on connaissait, ainsi qu'on l'avait d'abord espéré.

En effet, le hasard voulut que le délégué apostolique chez les Coptes, en voyant le manuscrit 14 de la Bibliothèque Vaticane, se rappelât l'existence d'un manuscrit semblable en Egypte et promît d'en obtenir communication, pour aider à l'édition qu'on projetait. Le nouveau manuscrit arabe a été donné par son possesseur à la Congrégation de la Propagande, et le Père Ciasca a pu s'en servir avantageusement dans l'édition qu'il a donnée du Διὰ τεσσάρων, pour célébrer le Jubilé de Sa Sainteté Léon XIII.

[1] M. Paul de Lagarde en a publié sept pages dans le *Nachricten von der Königlischen gesellschaft der wissenschaften und der Georg. Augusti Universität zu Göttingen* » 1886, in-4°, p. 151-158.

Digitized by Google

Ce nouveau document est très important pour l'histoire et la critique du texte. Il n'est pas aussi ancien que celui de la Bibliothèque Vaticane, puisqu'il est seulement du XIVe siècle; mais, outre qu'il nous fait concevoir l'espérance qu'on pourra un jour trouver d'autres exemplaires du même livre, il contient des renseignements très précieux et présente des particularités extrêmement importantes.

Ainsi, nous remarquerons, tout de suite, que ce manuscrit, tout en renfermant la même version arabe que le manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, nous donne du Διὰ τεσσάρων un texte conforme à la description que nous en ont laissée Théodoret et Denys Bar-Tsalibi. Dans ce nouveau manuscrit, l'ouvrage débute par saint Jean : *In principio erat verbum*, et il ne contient ni la généalogie de saint Mathieu (I, 1-17), ni celle de saint Luc (III, 24-38). Par conséquent, cette édition nous offre deux traits qui la recommandent à notre attention, en nous faisant espérer que nous avons enfin un texte à peu près correct du célèbre livre de Tatien. Mais ce n'est pas tout ce que ce manuscrit nous apporte d'intéressant pour la critique du texte. Il nous aide, en effet, à comprendre de quelle manière on a remanié successivement le Διὰ τεσσάρων.

Ainsi, pour ce qui regarde les mots du début qu'on lisait dans le manuscrit vatican : *Initium prædicationis Jesu Christi*, mots qu'on disait même empruntés à saint Marc, *ex Marco;* pour ce qui regarde ces mots, disons-nous, il est certain aujourd'hui qu'ils n'appartiennent pas à la version arabe et que c'est seulement ou un en-tête ajouté par le scribe, ou bien un titre général choisi par Tatien : *Evangelium* ou *Prædicatio Jesu Christi Filii Dei vivi*. Cette seconde hypothèse semble favorisée par la note placée au commencement du nouveau manuscrit arabe. La voici : « Au nom du Dieu unique, Père, Fils et Esprit « Saint, auquel soit Gloire éternelle ! — Avec le secours du Dieu « très Grand, nous commençons à transcrire l'Evangile pur, le « Jardin fleuri, qu'on appelle Διὰ τεσσάρων, ce qui signifie, *com-* « *posé de quatre*, lequel a été formé par le grec Tatien, à l'aide « des quatre Evangiles : avec Mathieu l'élu dont la sigle sera « *mim* (*M.*); avec Marc le choisi dont le sigle sera *rich* (*R.*); avec « Luc l'aimable dont le sigle sera *quof* (*Q* ou *C*) et avec Jean le « bien-aimé dont le sigle sera *Ha* (*H*). — Ce livre a été traduit

Digitized by Google

« du syriaque en arabe par le prêtre éminent et savant Abou-l-« Pharadj ben-Attaïb, serviteur de Dieu. Que Dieu se plaise en « lui! Il a débuté et a dit en commençant : *Evangile* (ou *Pré-« dication*) *de Jésus Fils du Dieu vivant.*, »

Il est donc facile de comprendre la confusion qui s'est faite dans le manuscrit de la Bibliothèque Vaticane. On a souvent ajouté, dans ce document, les sigles des quatre Evangélistes (*M*, *R*, *Q*, *H*), dont il est question dans la note qu'on vient de lire, pour indiquer les passages qui étaient pris dans tel ou tel évangéliste, et on s'est naturellement trompé plus d'une fois : on a attribué à saint Mathieu ce qui était à saint Marc, à saint Luc ce qui était à saint Jean, ou réciproquement. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'on s'est trompé tout d'abord dans le titre ; le copiste a cru que ces mots ; *Evangelium Jesu Christi Filii Dei Vivi* étaient empruntés à saint Marc ; c'est pourquoi, il a ajouté devant eux, l'en-tête : *Ex Marco*. Ceci est déjà instructif et nous donne à penser. Nous voyons, en effet, comment les textes se corrompent et nous assistons à la naissance d'une de ces altérations qui sont souvent très embarrassantes. Quand nous aurons observé que le manuscrit vatican présente à la marge les quatre premiers versets de saint Luc, nous aurons expliqué de quelle manière ces versets ont pu se glisser en tête de certains Διὰ τεσσάρων, qui passent pour avoir quelques rapports avec celui de Tatien. C'est ainsi, par exemple, qu'on les lit aujourd'hui, dans le Διὰ τεσσάρων, dit de Victor de Capoue [1], avant les mots : *In principio erat verbum* de saint Jean. Il est probable cependant, que, dans le manuscrit qui a servi d'original au *Codex Fuldensis*, ces versets étaient placés à la marge et que quelque scribe idiot les a introduits dans le texte, en guise de préface, s'imaginant sans doute que cette addition ne pouvait manquer de produire un bon effet. Nous prouverons que cette conjecture n'est pas dénuée de fondement. On le verra plus tard.

Le second manuscrit arabe apporté d'Égypte a donc dissipé la première objection que soulevait le manuscrit 14 de la Bibliothèque Vaticane, l'objection tirée du commencement. Il a dis-

[1] Ern. Ranke, *Codex Fuldensis*, p. 1. — Il est certain, en effet, par le texte du premier *capitulum*, que ces versets ont été ajoutés, ou par Victor de Capoue, ou par quelque autre personne. Ils manquent d'ailleurs dans plusieurs manuscrits, ainsi que nous le dirons plus loin.

Digitized by Google

sipé aussi la seconde, celle qu'on tirait de la présence des généalogies de saint Mathieu et de saint Luc au milieu du Διὰ τεσσάρων. En effet, il ne renferme point ces généalogies, et, par conséquent, le texte est conforme à ce que nous apprend Théodoret. C'est donc une nouvelle garantie que nous fournit ce document, une preuve de plus à faire valoir en faveur de son intégrité et de son authenticité ; mais ce n'est pas tout ce que nous avons à dire sur ce point, car, si ce manuscrit arabe ne renferme pas les généalogies dans le corps de l'ouvrage, il les contient à la fin, en dehors du texte; et nous avons là un nouvel exemple de la manière dont les interpolations se produisent graduellement : on place les gloses aux marges et sur les feuillets du commencement ou de la fin ; puis viennent des copistes qui, de crainte de laisser ces additions se perdre, les incorporent dans les exemplaires qu'ils copient, et cela dans des endroits plus ou moins convenables. Evidemment l'auteur, médiat ou immédiat, de l'original qui a servi au manuscrit de la Propagande, avait remarqué, comme Théodoret, l'absence des généalogies de saint Mathieu et de saint Luc ; il n'avait pas voulu qu'elles manquassent dans son livre; c'est pourquoi il les avait recueillies et les avait placées à la fin, voulant d'une part que rien ne fît défaut dans son exemplaire, mais se gardant d'autre part d'altérer l'ouvrage de Tatien. Les scribes, qui sont venus après lui, n'ont pas été tous aussi scrupuleux, ainsi que le montrent, et le manuscrit vatican, et l'Harmonie de Victor de Capoue. Dans celle-ci comme dans celui-là, les généalogies se sont glissées dans le texte du Διὰ τεσσάρων; mais, en étudiant ces deux sources, on peut encore reconnaître qu'une interpolation a été pratiquée en cet endroit. — Voici comment :

Si les généalogies appartenaient à l'ouvrage primitif, bien que Théodoret dise le contraire, on les lirait évidemment toutes les deux au même endroit, tandis que, si elles ont été ajoutées par des reviseurs postérieurs ou par des scribes quelconques, il est très vraisemblable qu'elles n'auront pas été insérées à la même place. En tout cas, c'est une circonstance qui est, et dans l'ordre des choses possibles et dans l'ordre des choses vraisemblables.

Or, si nous examinons les documents, nous voyons tout de suite qu'ils justifient parfaitement nos conjectures. Le manuscrit arabe de la Bibliothèque Vaticane a inséré dans le texte, les deux généalogies que le manuscrit de la Propagande contient à

Digitized by Google

la fin ; mais l'Harmonie de Victor de Capoue ne renferme pas la généalogie de saint Luc. Il semble que l'auteur, responsable du *Codex Fuldensis* ou de son original, a trouvé que la généalogie de saint Mathieu suffisait parfaitement. Il a donc adopté celle-ci, et rejeté celle-là. Voilà, par conséquent, une preuve que la généalogie de saint Luc ne faisait point partie du Διὰ τεσσάρων de Tatien, ainsi que nous l'apprend Théodoret.

Il est vrai, sans doute, que la version arabe de la Bibliothèque Vaticane et la version latine du *Codex Fuldensis* placent, au même endroit, la généalogie de saint Mathieu ; mais cela ne tire pas à conséquence, car la place était désignée d'avance, au cas où on la faisait entrer dans l'Harmonie évangélique. Il est évident, en effet, que les versets I 1-17 de saint Mathieu avaient leur place devant saint Mathieu I, 18 : *Christi autem generatio sic erat.* Sans doute le témoignage de Théodoret recèvrait une plus ample confirmation, si l'un des documents avait adopté une généalogie, et l'autre une seconde, ou si tous les deux avaient placé la même généalogie à deux endroits différents, mais leur accord dans la place qu'ils font à la généalogie de saint Mathieu, n'infirme pas le renseignement que nous fournit l'évêque de Cyr.

Le second manuscrit arabe du Διὰ τεσσάρων, celui qui est maintenant déposé à la Bibliothèque de la Propagande à Rome, est donc évidemment plus correct que celui qui existait déjà à la Bibliothèque Vaticane. Sa disposition générale est conforme à ce que nous savons de l'œuvre de Tatien et, de plus, les particularités qu'elle présente, nous apprennent de quelle manière ce livre a été remanié. Ce n'est même point là tous les services qu'il nous rend, car il nous apprend encore autre chose.

Outre, en effet, la suscription du commencement, que nous avons rapportée tout à l'heure, il renferme encore, à la fin, l'inscription que voici : « Ici finit l'Évangile, rédigé par Tatien et « appelé par lui du nom de Διὰ τεσσάρων, c'est-à-dire, composé « des quatre prédications des Apôtres purs, ou des quatre Evan- « gélistes choisis, sur lesquels soit la paix ! Ce livre a été tra- « duit par l'excellent Docteur Abou-l-Pharadj ben-Attaïb, servi- « teur de Dieu, — que Dieu se plaise en lui ! — du Syriaque en « Arabe, sur un exemplaire transcrit par Ghobasi-ben-Ali

Digitized by Google

« Almottayed (lire : Isa-ben-Ali Almotattabbeb), disciple d'Ho-
« naïnibn-Ichaq. — Que Dieu aie pitié de tous les deux [1] !

Cette inscription nous apprend que la version arabe a été faite sur un texte syriaque, ce qui, du reste, est assez visible pour quiconque l'étudie en détail. On y rencontre, en effet, beaucoup de leçons propres à la *Péchito* syrienne. Il est, d'ailleurs, assez naturel qu'il en ait été ainsi, car le mouvement littéraire a suivi, en général, cette voie : les auteurs grecs, Aristote, Hippocrate, Galien, etc., etc., ont d'abord été traduits en syriaque, du syriaque ils ont passé en arabe, et de l'arabe ils ont été quelquefois rendus en latin. Constantinople, Antioche, Modaïn, Bassora, le Caire, Grenade, Cordoue, Paris, tel est le chemin que les œuvres philosophiques ou scientifiques de la Grèce ont souvent parcouru avant d'arriver à nous. Les Arabes ont emprunté aux Syriens et les Syriens ont emprunté aux Grecs.

Les personnages nommés dans cette note sont tous connus et deux sont célèbres. Abou-l-Pharadj ben-Attaïb, est un des écrivains les plus renommés de l'Église Nestorienne ; il a laissé beaucoup d'ouvrages de droit, d'histoire, de théologie, d'exégèse et quelques-uns ont eu du succès, même en dehors de sa secte. Il fut secrétaire du Patriarche des Nestoriens, Elie I, et il mourut vers l'an 1030, laissant après lui une grande réputation de savoir [2]. Par conséquent, c'est une circonstance grandement favorable à la version arabe du Διὰ τεσσάρων, qu'elle émane d'un écrivain distingué et savant comme Abou-l-Pharadj ben-Attaïb. Le nom, en effet, garantit quelque valeur au document.

La note nous apprend, en outre, que l'original syriaque, dont se servit Abou-l-Pharadj, sortait d'une école célèbre, celle d'Abou-Zaïd-Honaïnibn-Ichaq, un des personnages les plus célèbres qu'ait eus l'Église Nestorienne, et un des hommes qui ont exercé le plus d'influence sur le développement de la littérature arabe. Honaïn était médecin ; en cette qualité il fut attaché à plusieurs Khalifes, notamment à Mottawakel. Par ses soins et par son initiative, on se mit à traduire les philosophes et les médecins

[1] A Ciasca, *Tatiani evangeliorum harmoniæ*. p. 210 du texte Arabe et note à la page XIII, ligne 6e.

[2] J. Simon Assémani, *Bibliot. Orientalis Clementino-Vaticana*, III, 1 pars, p. 544.

Digitized by Google

grecs. Lui, son fils Isaac, et ses disciples, traduisirent la plupart des écrits d'Aristote, d'Hippocrate et de Galien ; et c'est à lui que remontent, médiatement ou immédiatement, la plupart des versions arabes qui existent des auteurs grecs que nous venons de nommer. Nous voyons seulement, par la note placée à la fin de la version arabe du Διὰ τεσσάρων, qu'on ne s'occupait pas uniquement de littérature profane dans l'école d'Honaïn: on s'occupait aussi de littérature chrétienne et sacrée, puisqu'on y copiait des Harmonies des Évangiles. C'est bien dommage que la littérature Nestorienne ait péri en majeure partie, car elle nous aurait, sans aucun doute, procuré plus d'une agréable surprise.

Isa-ben-Ali-Almotattabbeb, le scribe qui avait copié le Διὰ τεσσάρων syriaque, sur lequel Abou-l-Pharadj ben-Attaïb fit sa version arabe, fut un des disciples les plus distingués d'Abou-Zaïd - Honaïnibn - Ichaq - al - Ibadi, et est connu par plusieurs ouvrages de médecine. Comme Honaïn est mort vers l'an 873 de Jésus-Christ, on peut aisément rapporter l'original syriaque d'où dérive le Διὰ τεσσάρων arabe, à l'an 860 ou 880, c'est-à-dire, à la seconde moitié du neuvième siècle.

C'est une belle antiquité sans aucun doute, mais c'est une antiquité cependant relative, car, au IXe siècle, on est loin de Tatien († 180) et même loin de saint Éphrem († 373). Par conséquent, nous avons beau avoir un bon manuscrit, un bon traducteur, un bon copiste, une école célèbre, que tout n'est pas fini; il reste un très grave problème à résoudre : avons-nous là, dans cette version Arabe telle que la présente le manuscrit de la Propagande, l'œuvre de Tatien, et rien que l'œuvre de Tatien? — Sans doute l'école d'Honaïn, à laquelle appartenait Isa-ben-Ali-Almotattabbeb, nous garantit le choix d'un bon exemplaire et une bonne copie. Abou-l-Pharadj nous permet de compter sur un traducteur capable et scrupuleux, et enfin les particularités saillantes du manuscrit arabe de la Propagande nous autorisent à espérer, dans une certaine limite, que nous avons là plus qu'ailleurs l'œuvre de Tatien. Toutefois, le problème reste ; car, en définitive, de l'an 180 à l'an 873, on a eu bien le temps de remanier le Διὰ τεσσάρων; et, si on en a eu le temps, on en a eu aussi l'occasion, car nous savons que cet ouvrage a joui d'une assez grande vogue dans les Églises syriennes. Et ce qui donne plus d'à-propos à la question que nous avons posée, c'est que les Syriens possè-

Digitized by Google

dent encore aujourd'hui quatre ou cinq Διὰ τεσσάρων fragmentaires, sinon complets, et quatre ou cinq Διὰ τεσσάρων différents. Nous avons établi ce fait dans notre travail, paru ici en 1883, et nous avons apporté un assez grand nombre de preuves à l'appui, pour que nous puissions nous dispenser de le démontrer aujourd'hui. Nous le prendrons simplement comme point de départ et nous nous demanderons de nouveau, si la version arabe représente bien le Διὰ τεσσάρων et rien que le Διὰ τεσσάρων de Tatien.

II

Si les Syriens n'avaient pas adopté, dans leurs liturgies, une forme de lectionnaire qui imite le Διὰ τεσσάρων de Tatien et qui a été évidemment modelée sur lui, ce que nous venons de dire du manuscrit arabe créerait en sa faveur une présomption, qui irait jusqu'aux limites de la certitude. On pourrait se dire avec toute apparence d'avoir raison : « Nous avons là une version exacte et une copie pure et simple de l'ouvrage de Tatien. » Malheureusement il n'en est pas ainsi; nous savons que les Syriens ont employé, dans leur liturgie, une forme de lectionnaire qui n'est qu'une imitation du Διὰ τεσσάρων, si ce n'est pas même quelquefois le Διὰ τεσσάρων lui-même. Les leçons choisies pour l'office sont formées, quelquefois au moins, avec des fragments d'Évangiles pris de côté et d'autre. Cela a lieu durant tout le cours de l'année, mais cela a lieu, en particulier, pendant la Semaine Sainte. L'office de la Passion tout entier n'est qu'une combinaison en un seul récit du texte des quatre Évangiles. Ainsi les Nestoriens ont deux lectionnaires en forme de Διὰ τεσσάρων, lesquels sont faits avec la *Péchito* ou version simple des Syriens. Les Jacobites en ont trois et peut-être même davantage : deux sont faits avec la version Philoxénienne et un est construit avec la *Péchito*. Ces cinq passionnaires diffèrent les uns des autres, en ce sens que les versets des Evangiles ne s'y suivent pas dans le même ordre. Par conséquent, il y en a quatre au moins qui ne reproduisent pas scrupuleusement le livre de Tatien. Du reste, on connaît, par l'histoire littéraire, l'un ou l'autre des auteurs qui ont imité le célèbre chef des Encratites.

Digitized by Google

Il serait donc possible, à la rigueur, qu'on eût remanié en Syrie le Διὰ τεσσάρων et que la version arabe, tout en conservant cet ouvrage pour le fond, nous en présentât une forme un peu altérée. C'est une question importante, car de la réponse que nous allons y faire dépend, en grande partie, la valeur critique qu'aura la publication du père Ciasca.

Pour résoudre ce grave problème, nous n'avons pas d'autre moyen à employer que d'établir des comparaisons entre la version arabe et les autres documents qui peuvent nous renseigner.

Nous pouvons, d'abord, écarter les cinq ou six passionnaires en forme de Διὰ τεσσάρων, parce que aucun ne reproduit de série analogue à celles que nous avons dans la version arabe. Il en est ainsi, même dans les deux lectionnaires Nestoriens : l'ordre suivi dans la partie de la Passion que nous pouvons comparer n'est pas le même, et nous ne trouvons pas, dans la version arabe, après saint Mathieu XXVII, 62-66, l'insertion de Jean III, 8a, qui est si caractéristique du passionnaire Nestorien contenu dans le manuscrit additionnel 17923 du Musée Britannique. Ces passionnaires et ces lectionnaires syriens ne peuvent donc nous rendre aucun service dans ce cas, puisqu'ils diffèrent, tous, de la version arabe. Ils prouvent seulement la vogue qu'a eue et qu'a conservée le Διὰ τεσσάρων, dans ces Églises Orientales.

Il ne nous reste donc à consulter que le commentaire de saint Ephrem et l'Harmonie de Victor de Capoue.

En ce qui regarde le commentaire de saint Ephrem, nous reconnaissons, tout de suite, que ce serait le meilleur terme de comparaison, s'il réunissait deux conditions, à savoir : 1° s'il était complet, et 2° si ce père syrien avait commenté le Διὰ τεσσάρων, en suivant pas à pas l'ouvrage de Tatien. Nous pourrions, en effet, reconstituer alors la série entière des versets, et une simple vérification nous dirait, de suite, ce qu'il faut penser de la version arabe. Malheureusement le commentaire de saint Ephrem présente des lacunes et cet auteur syrien n'a pas toujours commenté son original, en suivant le même ordre. Par suite, l'instrument de critique étant imparfait, les conclusions n'offrent pas une rigueur absolue.

Enfin, nous avons l'Harmonie dite de Victor de Capoue, qui a été certainement retouchée dans quelques points et sur laquelle on ne peut, par suite, s'appuyer qu'avec précaution.

Digitized by Google

III

Si nous prenons le commentaire de saint Éphrem, nous constatons très bien qu'à prendre les choses en général, l'ordre est le même dans les deux documents, dans le commentaire et dans la version arabe; cela est relativement facile à établir. Citons un ou deux faits, pour bien faire saisir ce que nous disons.

Ceux qui ont eu un Διὰ τεσσάρων quelconque entre les mains, savent que les textes ne s'y succèdent pas comme nous les avons dans nos évangiles ordinaires. Les chapitres sont changés de place : les premiers deviennent quelquefois les derniers et les derniers deviennent souvent les premiers. C'est ainsi, par exemple, que quelques extraits de saint Mathieu et de saint Luc se succèdent dans

la version Arabe	et	dans saint-Ephrem
Mathieu XII, 5-8		Mathieu XII, 1-8.
Mathieu V, 1-19		Mathieu V, 1-19.
Luc VI, 24-27		Luc VI, 24.
Mathieu V, 20-42		Mathieu V, 20-39.

Et la série continue ainsi pendant quelque temps, la version arabe présentant des extraits des chapitres VI, VII, VIII, etc., de saint Mathieu, mêlés à des extraits des autres évangiles, tandis que saint Ephrem commente surtout l'Évangile de saint Mathieu et ne s'occupe des autres évangélistes qu'accidentellement. Son commentaire est donc très incomplet; il ne renferme qu'une minime partie du Διὰ τεσσάρων. Plus loin encore, après avoir donné de nombreux extraits de saint Jean IV, la version arabe rapporte presque immédiatement l'un après l'autre, saint Jean IV, 1-45[a] et saint Jean V, 1-47, et saint Ephrem l'imite encore dans ce cas. On pourrait citer une multitude d'exemples qui, tous, tendent à prouver que la disposition générale, dans le Διὰ τεσσάρων dont s'est servi saint Ephrem, était la même que celle du Διὰ τεσσάρων arabe; mais c'est tout ce qu'on peut conclure. On ne trouverait pas, non plus, d'exemples établissant clairement qu'il y a une différence entre l'ordre suivi par saint Ephrem et celui que suit la version arabe. Par conséquent, nous avons là une

Digitized by Google

présomption de plus à ajouter à toutes celles que nous avons fait déjà connaître précédemment et celle-là est encore favorable à la version arabe. Elle n'est pas cependant rigoureusement concluante.

Il ne nous reste donc qu'un document à consulter, mais c'est le plus important, et la comparaison entraînerait avec elle notre conviction, si elle était favorable à la version arabe. On comprend tout de suite que nous avons en vue l'Harmonie qui porte le nom de Victor de Capoue et que nous possédons dans un manuscrit contemporain de ce personnage, le *Codex Fuldensis*. Victor de Capoue n'en est pas l'auteur, car il nous apprend lui-même qu'il l'a découverte par hasard : *Cum fortuito in manus meas incideret UNUM EX QUATUOR evangelium*, etc. On ne peut donc attribuer cet ouvrage à Victor de Capoue que parce qu'on ignore quel en est le véritable auteur, et que lui-même a fait quelques corrections dans le texte et quelques additions à la marge. — L'*Unum ex quatuor*, comme on a appelé le Διὰ τεσσάρων latin, à partir de Victor, existait donc avant lui, mais il était anonyme. Il ne portait ni le nom d'Ammonius, ni celui de Tatien. Ce fut en étudiant les renseignements laissés par les anciens, en particulier par Eusèbe, que Victor parvint à attribuer cette composition à Tatien ; et, en décidant ce problème de cette manière, cet écrivain montra plus de sens et de perspicacité que beaucoup d'auteurs modernes, qui ont cru, pendant longtemps, reconnaître dans l'Harmonie de Victor, le Διὰ τεσσάρων d'Ammonius [1].

Et tout cas, puisque le *Codex Fuldensis* a été terminé avant l'an 547 et commencé probablement après l'an 541, on est certain que cette édition latine du Διὰ τεσσάρων est antérieure à

[1] On a publié, sous le nom d'Ammonius, dans la *Bibliotheca maxima Veterum Patrum*, cette Harmonie latine conservée par Victor de Capoue. Au moyen âge, Zacharias Chrysopolitanus, qui l'a commentée, l'a également considérée comme l'œuvre d'Ammonius, et son commentaire, par la vogue dont il a joui, n'a pas peu contribué à accréditer cette erreur. Voir *Patrol. Latine*, t. CLXXXVI, col. 37 : *Unum ex quatuor evangelistarum dictis evangelium, claro studio composuit Ammonius Alexandrinus, qui canonum quoque evangelii fertur inventor*. — Aujourd'hui la lumière est faite. — Dans notre travail de 1883, nous avons montré que les deux Διὰ τεσσάρων, celui de Tatien et celui d'Ammonius, étaient construits sur deux plans essentiellement différents. — Il n'y a donc pas de doute à avoir : Le Διὰ τεσσάρων de Tatien était, dans l'ensemble, analogue à l'Harmonie de Victor de Capoue.

Digitized by Google

l'année 540. D'autre part, comme elle est conçue dans le style de la Vulgate Hiéronymienne, elle est postérieure à la mort de saint Jérôme, († 420), et probablement postérieure d'une cinquantaine d'années, ce qui la reporte à l'an 480 environ. Cette date est plus moderne que saint Ephrem de cent ans et que Tatien de trois cents ans. Malgré cela, le Διὰ τεσσάρων latin est un document d'un prix inestimable, comme instrument de critique, parce que, avec lui, nous n'avons pas seulement affaire à la disposition générale comme avec le commentaire de saint Ephrem ; nous avons là un texte complet, continu, suivi, qui va du commencement à la fin ; nous pouvons donc descendre dans le détail et jusque dans les moindres détails, en comparant les deux documents, la version arabe et la version latine.

Nous devons toutefois faire une observation importante, avant de commencer notre étude : c'est que nous avons affaire à deux *versions* et non à deux transcriptions de l'œuvre de Tatien. En transcrivant l'œuvre de Tatien, qui a dû écrire en grec, un copiste aurait pu altérer l'original ; rien ne lui eût été plus facile que de glisser, de côté et d'autre, des fragments plus ou moins longs des quatre évangiles, omis par l'auteur, ou bien de placer, en d'autres endroits, les passages que ce même auteur avait acceptés. Les réminiscences d'un texte familier expliqueraient aisément, à elles seules, des altérations de ce genre.

Ce que nous voulons et devons remarquer en ce moment, c'est que des altérations semblables s'expliquent plus facilement encore dans des traductions que dans des copies de l'original, au moins lorsqu'il s'agit des petits détails. Il faut se rappeler, en effet : 1° que les anciens n'ont pas eu la division par chapitres et par versets que nous possédons aujourd'hui dans nos Évangiles ; 2° qu'une division quelconque n'était point marquée dans le texte du Διὰ τεσσάρων. C'est pourquoi, si le travail de traduction était nul pour celui qui voulait traduire cet ouvrage dans une langue possédant déjà une version des Saintes Écritures, c'était cependant une œuvre très laborieuse que de retrouver *exactement*, dans les quatre évangiles, les passages que Tatien avait mis bout à bout. Souvent, en effet, saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et même saint Jean racontent la même chose, et ils la racontent avec des nuances tellement légères que celles-ci échappent à des hommes inattentifs ou inexpérimentés. Ce n'est

Digitized by Google

qu'à la condition de faire attention à tout qu'on arrive à ne pas se tromper et à ne pas attribuer à l'un ce qui appartient en réalité à l'autre. Le traducteur court donc grand risque de prendre, de temps en temps, dans saint Mathieu, le passage qu'il faudrait copier dans saint Marc, et il peut arriver ainsi que deux versions du Διὰ τεσσάρων, faites sur le même original, en viennent à différer dans quelques points particuliers. Par conséquent, la constatation de légères différences entre la version arabe et la version latine ne tirerait pas à conséquence par elle-même, car il serait possible, malgré cela, que les deux versions dérivassent du même original.

Nous avons à peine besoin d'ajouter que les confusions dont nous parlons sont surtout possibles dans les passages où les quatre évangélistes racontent les mêmes faits et presque dans les mêmes termes. Tels sont, par exemple, les quatre récits de la Passion. Il a pu se produire là de nombreuses confusions de détail. Ce n'est donc pas de ce côté que nous devons tourner nos regards, si nous voulons comparer utilement le Διὰ τεσσάρων latin et le Διὰ τεσσάρων arabe.

En revanche, il y a dans les quatre évangélistes, surtout dans les deux derniers, des passages étendus qui leur sont propres et qui, par conséquent, ne prêtent lieu à aucune confusion. Les passages ont dû être insérés par Tatien à une place ou à une autre de son livre, et les traducteurs n'ont pas pu les transporter ailleurs sans altérer sciemment et volontairement l'œuvre qu'ils devaient rendre. C'est, par conséquent, là-dessus que doit porter le travail de comparaison et de vérification, si on veut aboutir à des conclusions claires, précises, incontestables.

Telle est aussi la méthode que nous allons suivre dans notre étude comparée des deux versions de Tatien, de la version latine et de la version arabe.

IV

Aussitôt que nous rapprochons la version arabe de la version latine, nous remarquons une différence notable dans la forme extérieure. Ainsi 1° le Διὰ τεσσάρων arabe est divisé en 55 chapitres seulement ; le Διὰ τεσσάρων latin en a 182. La différence

Digitized by Google

est donc grande entre les deux, et il faut nécessairement que l'une ou l'autre de ces divisions ait été introduite dans l'œuvre de Tatien. Il est possible même qu'aucune des deux ne soit originale; mais, en tout cas, ce qui est certain, c'est que toutes les deux ne peuvent pas émaner de l'auteur du Διὰ τεσσάρων. Outre cela, la version latine présente partout les numéros des sections Eusébiennes et des canons d'Eusèbe; mais il est évident que les uns comme les autres ont été introduits après coup, puisque, à l'époque de Tatien, aucune de ces inventions n'existait. Nous savons, d'ailleurs, que, avant Victor de Capoue, cette notation n'était pas aussi complète qu'elle l'est aujourd'hui dans la version latine. Le scribe auquel est dû l'original qui tomba par hasard entre les mains de Victor, s'était contenté de noter, à côté du texte ou même dans le texte, à l'encre rouge, le sigle de l'évangéliste ou les sigles des évangélistes auxquels était emprunté le passage en question. C'était là une notation très imparfaite, mais c'était la seule qui fut reçue à l'époque où vivait Tatien. Comme elle manquait de précision, elle ne permettait pas de retrouver rapidement le contexte ; ces sigles étaient généralement placés dans la marge de gauche. Victor ne les toucha pas; il les laissa subsister tels quels; seulement, dans la marge de droite, il reproduisit le sigle ou les sigles des évangélistes et à côté il écrivit le numéro de la section Eusébienne et celui du canon d'Eusèbe. On peut constater encore ces retouches successives dans le *Codex Fuldensis*. Le premier, Victor constitua, dans son Διὰ τεσσάρων, cette espèce d'*Harmonia ad mentem Eusebii* que l'on rencontre aux marges latérales de la plupart des manuscrits des évangiles antérieurs à l'an 1220. Ce système, aussi parfait qu'il pouvait l'être alors qu'on n'avait dans les Évangiles aucune autre division que les sections Eusébiennes, a été comme le premier germe des renvois marginaux que nous employons, à cette heure, dans les bibles imprimées. Aujourd'hui nous disons, à propos de saint Marc, de saint Luc, de saint Jean : « voyez tel *chapitre*, tel *verset* de tel autre évangéliste, où il y a la même pensée. » Autrefois, à partir d'Eusèbe, jusqu'à la fin du moyen âge, on disait : « voyez dans saint Luc, saint Marc, « saint Jean, etc., *telle section*, Ou bien cherchez dans *tel canon*, « dans la colonne de *tel évangéliste*, *telle section*. »

Évidemment tout cela a été ajouté dans la version latine :

Digitized by Google

capitulation, *Harmonia ad mentem Eusebii*, ou références marginales, tout cela a été introduit dans l'œuvre primitive. Les manuscrits arabes ne renferment rien de semblable, bien que les chrétiens coptes, arabes, syriens et nestoriens, aient connu l'*Harmonia ad mentem Eusebii*, ou les renvois marginaux. Tout ce qu'on aperçoit dans les manuscrits arabes, c'est le *sigle* ou les *sigles* des évangélistes, et encore même ces sigles sont très rares dans le manuscrit de la Propagande, ce qui prouve qu'ils manquaient dans l'original syriaque. Dans le manuscrit de la Bibliothèque Vaticane ils sont souvent mal placés. Il est donc probable que Tatien n'avait fait qu'unir bout à bout les extraits des quatre évangélistes, sans indiquer, par aucun signe, à qui il les empruntait. Nous voyons également que la version arabe et l'original syriaque ont conservé la forme primitive beaucoup mieux que la version latine.

Si nous pénétrons maintenant dans l'intérieur de l'ouvrage, nous nous apercevons immédiatement que le Διὰ τεσσάρων de Victor de Capoue a été retouché en bien des endroits. Ainsi, il débute par la petite préface de saint Luc : *Quoniam multi*, etc., au lieu de commencer par Saint Jean : *In principio erat verbum*. Par conséquent, les quatre premiers versets ont été ajoutés par un scribe, qui avait peur de laisser perdre la préface adressée par saint Luc à Théophile [1].

A partir de *In principio*, les deux versions sont d'accord jusqu'à l'endroit où le texte latin présente la généalogie de saint Mathieu (I, 1-17), ainsi que le fait, d'ailleurs, le manuscrit arabe de la Bibliothèque Vaticane. Mais, presque aussitôt après, des variantes assez considérables se produisent. Voici de quelle façon continuent les deux versions, après un extrait identique chez les deux, lequel extrait comprend les versets de saint Jean (I. 1-18.)

[1] Il est, d'ailleurs, facile de prouver, même avec l'Harmonie latine toute seule, que les quatre premiers versets de saint Luc ont été ajoutés dans le *Codex Fuldensis* ou dans le manuscrit qui lui a servi d'original. En effet, dans la liste des capitula, le premier est ainsi conçu : *In principio verbum. Deus apud Deum, per quem facta sunt omnia.* — Ern. Ranke, *Codex Fuldensis*, p. 21. — Il est donc évident que le Διὰ τεσσάρων latin, lorsque cette liste des *capitula* fut dressée, débutait encore par saint Jean et non par saint Luc. — Plusieurs manuscrits commencent, d'ailleurs, par *In principio erat verbum.*

Digitized by Google

Διὰ τεσσάρων latin	Διὰ τεσσάρων arabe.
1. Mathieu III, 4-10.	Jean I, 19-28.
2. Luc III, 10-15.	Mathieu III, 4-10.
3. Jean I, 19-26ᵃ.	Luc III, 10-15 + 16-18.
4. Mathieu III, 11ᵃ	Math. III, 23.
5. Jean I, 26ᵇ.	Jean I, 29-31.
6. Mathieu III, 11ᵇ-12	Math. III, 14-15.
7. Luc III, 18.	Luc III, 21ᵇ.
8. Jean I, 28	Math. III, 16ᵇ.
9. Mathieu III, 13	Luc III, 22ᵃ.
10. Luc III, 23.	Math. III, 17.
11. Mathieu III, 14-15	Jean I, 32-34.
12. Luc III, 21.	Luc IV, 1ᵃ.
13. Mathieu III, 16ᵃ	Marc I, 12, 13ᵇ.
14. Luc III, 22ᵃ	Math. IV, 2ᵃ.
15. Mathieu III, 16ᵇ	Luc IV, 2ᵇ.
16. Luc III, 22ᵇ	Matth. IV, 2ᵇ-7.
17. Jean I, 32-34	Luc. IV, 5-7.
18. Mathieu IV, 1-10.	Matth. IV, 10.

Voilà donc deux sections des deux versions qui sont évidemment identiques pour le fond, mais qui néanmoins sont assez différentes dans la forme. Le Διὰ τεσσάρων latin comprend 18 extraits et le Διὰ τεσσάρων arabe en contient également 18, mais ce ne sont pas les mêmes ou ces extraits n'occupent pas la même place. Nous admettons très bien que les variantes de détail ne prouvent pas grand chose, car, ainsi que nous l'avons observé plus haut, elles sont le fait du traducteur et ne supposent pas, à parler rigoureusement, que l'original employé par les deux traducteurs fût différent. Il est évident, par exemple, que, dans le récit du baptême qui figure dans les quatre évangélistes, les traducteurs ont pu emprunter à saint Mathieu ce qui, dans l'original, appartenait à saint Luc ou vice versa, et c'est ainsi qu'à cette heure on a deux textes différents, là où il n'y en avait primitivement qu'un seul, ou bien c'est le contraire qui a eu lieu. Des passages comme ceux ci :

Διὰ τεσσάρων latin : (Math. III, 16). *Confestim ascendit de aqua. Ecce aperti sunt ei cœli et vidit spiritum Dei descendentem* (Luc III, 22), *corporali specie* (Math. III, 16), *ut columbam venientem super se, et ecce vox de cœlis* (Luc III, 22): *Tu es filius meus dilectus, in te complacui mihi.*

Digitized by Google

Διὰ τεσσάρων arabe : (Math. III, 16[b]) *Et Confestim ascendit de aqua ; apertum est ei cœlum* (Luc III, 22). *Et descendit spiritus sanctus sub specie corporis columbæ super ipsum* (Math. III, 17). *Et ecce vox de cœlo dicens : Hic filius meus dilectus, in quo mihi complacui.*

Des passages comme ceux-là ne prouvent évidemment rien, car les différences s'expliquent aisément par l'inattention des traducteurs ; et elles s'expliquent d'autant plus aisément que, d'un côté seulement, nous avons trois traductions successives : 1° traduction du grec en syriaque : 2° traduction du syriaque en arabe ; 3° traduction de l'arabe en latin. Il est évident que cette version latine peut et doit différer notablement de l'autre version latine, qui dérive directement du grec. Par conséquent, pas de difficultés sur les variantes de détail. Seulement, toutes ne sont pas de ce genre. Ainsi, dès le commencement de la section, la version arabe s'ouvre par un passage de saint Jean, comprenant dix versets (I, 14-28), après lesquels viennent six versets de saint Mathieu (III, 4-10). Dans le Διὰ τεσσάρων latin l'ordre est différent : saint Mathieu III, 4-10 vient en premier lieu ; il est suivi de saint Luc III, 10-15, et c'est seulement alors qu'on lit saint Jean I, 19-26, et non pas saint Jean I, 19-28 ou I, 14-28. Ici les différences sont considérables; elles sont nettement accusées et on ne peut pas les imputer aux traducteurs. L'un des deux textes a été évidemment remanié. Lequel ? — C'est une question qui est très difficile à trancher. Mais il n'y a pas de doute qu'une des deux versions ne représente pas l'original de Tatien.

Là même où les citations sont empruntées des deux côtés au même évangile, on remarque quelquefois des variantes. C'est ainsi, par exemple, que la version latine ajoute : *Et vocavit nomen ejus Jesum*, dans saint Mathieu, I, 25, après *primogenitum — Cum ergo natus esset Jesus in Bethleem Judææ in diebus Herodis regis*, dans saint Mathieu, II, 1, devant *ecce magi*. La version arabe elle-même n'est pas tout à fait exempte de ces additions. Ainsi elle porte : *Et prædicabat in deserto Judææ* (Math., III, 1) devant *et dicebat* (Math, III, 2); elle lit : *Semitas DEI Nostri* (Luc., III. 4), là où Victor de Capoue a : *Semitas ejus* (saint Math. III, 3). Ce qui est plus grave, dans Jean I, 18, qui est l'objet de beaucoup de controverses, un texte, l'arabe, porte : *Unigenitus DEI*, tandis que l'autre a : *Unigenitus FILIUS.*

Digitized by Google

Malgré ces divergences, nous constatons cependant que le fond est identique et nous remarquons — ce qui est très important — que les deux éditions du Διὰ τεσσάρων renferment la plupart des fragments controversés, à savoir : saint Marc XVI, 9-20; saint Luc XXII, 43-44; saint Luc XXIII 34ᵃ; saint Jean V, 3-4. Pour faire mieux connaître les deux versions que nous avons de l'ouvrage de Tatien, nous allons rapprocher les fragments contenus dans la section comprenant saint Jean V, 3-4,

Διὰ τεσσάρων latin.	Διὰ τεσσάρων arabe.
1. Jean IV, 4-42	Jean IV, 4-42 + 43-45ᵃ.
2. Jean V, 1-47	Luc. V, 12.
3. Math. XVI, 4ᵃ	Marc I, 41-45.
4. Marc VIII, 1	Luc V, 15ᵇ-16.
5. Math. XV, 32-38	Jean V, 1-47.
6. Marc VIII, 9ᵇ-10	Math. XV, 29-30ᵃ.
7. Math. XVI, 5	Jean IV, 45ᵇ.
8. Marc. VIII. 14-15ᵃ	Math. XV, 30ᵇ-32.
9. Math. XVI, 6	Marc VIII, 3ᵇ.
10. Marc VIII, 15ᵇ.	Math. XV, 33-39. XVI, 1ᵃ.
11. Math. XVI, 7	Marc VIII, 11ᵇ-12ᵃ.
12. Marc VIII, 15ᵇ	Math. XVI, 4ᵇ.
13. Math. XVI. 8-9	Math. VIII, 12ᵇ-15.
14. Marc VIII, 17-20	Math. XVI, 7-8ᵃ.
15. Math. XVI, 11-12.	Marc VIII. 17ᵇ-21ᵃ.
16.	Math. XVI, 11-12.

Voilà encore une section qui, des deux côtés, commence et finit par les mêmes versets de saint Jean et de saint Mathieu ; mais que de variantes entre le commencement et la fin ! Nous passons sur celles qui ont rapport à une multiplication des pains, lesquelles sont dues peut-être uniquement à l'inattention des traducteurs; seulement, toutes ne peuvent être expliquées ainsi. Dans l'Harmonie de Victor, saint Jean IV, 4-42 est suivi immédiatement par Jean V, 1-47. Dans le Διὰ τεσσάρων arabe, au contraire, une dizaine de versets, dont quelques-uns très caractérisés, par exemple, saint Marc I, 41-45, sont intercalés entre les deux. Cette variante est considérable et elle n'est pas évidemment le fait de l'inadvertance.

Digitized by Google

Ceci est d'autant plus certain, dans ce cas, que l'histoire du lépreux, placée en cet endroit par la version arabe, est racontée bien plus tôt par l'Harmonie de Victor de Capoue. Dans cette Harmonie, elle est placée au chapitre 47, tandis qu'elle devrait être entre les chapitres 88 et 89. On voit que la distance est considérable. Au chapitre 47, elle est racontée avec le texte de saint Mathieu, sauf la fin; où elle se termine par saint Marc, I, 45, auquel on ne trouve pas de passage correspondant dans le premier évangile. Il va sans dire que le Διὰ τεσσάρων arabe ne contient rien d'analogue, dans le passage (chap. XI), qui correspond au chapitre 47 du Διὰ τεσσάρων latin. Ce chapitre 47 du texte latin n'est représenté dans le texte arabe que par saint Mathieu VIII, 1.

Nous sommes donc évidemment en présence de l'œuvre d'une école plutôt que de l'œuvre d'un homme. Ce n'est pas l'œuvre d'un homme dont on nous transmet des copies; c'est l'œuvre d'une école, qui nous arrive sous diverses formes, mais, dans ces formes, on peut reconnaître la pensée d'un homme. Tatien a jeté dans la société chrétienne une idée féconde; on l'a trouvée belle et utile; on s'en est emparée et on a travaillé en la suivant dans les lignes générales; mais chacun a fait des modifications plus ou moins profondes à l'ouvrage primitif : le fragment que Tatien avait placé en un endroit, on l'a transporté dans un autre; cet épisode que Tatien avait raconté en suivant saint Mathieu, un écrivain différent l'a exposé en adoptant le récit de saint Marc ou de saint Luc. C'est ce qui est arrivé à l'histoire du lépreux (Mathieu VIII, 2 et suiv.; Marc I, 41-45; Luc V, 12-15). Tatien l'avait peut-être placée au chapitre 22, lequel correspond aux chapitres 88-90 du texte latin. L'auteur de l'Harmonie connue sous le nom de Victor de Capoue l'a transportée au chapitre 47, qui correspond au commencement du chapitre XI de l'édition arabe. Celle-ci l'a racontée en suivant saint Marc; l'autre a suivi surtout saint Mathieu.

Avant de conclure, nous comparerons encore une autre série de passages.

Nous avons, dans la version latine et même dans le grec, une section célèbre sous le nom de *Femme Adultère* (saint Jean VII, 53-VIII, 11), section dont l'authenticité ardemment attaquée n'est pas moins ardemment défendue.

Digitized by Google

On trouve ce passage de l'Évangile de saint Jean, dans le Διὰ τεσσάρων de Victor de Capoue, sous les chapitres CXX-CXXI. Elle manque dans le Διὰ τεσσάρων arabe, ce qui n'est pas surprenant. Elle devait manquer aussi dans l'original syriaque et cela ne prouve pas, soit que Tatien ne l'a pas insérée dans son livre, soit qu'il ne l'a pas connue. Ce passage a toujours été l'objet d'une certaine méfiance chez les Orientaux, qui l'ont écarté soigneusement de leurs évangiles et de leurs évangéliaires. Ce n'est que fort tard qu'on en trouve une traduction quelconque chez les Syriens, et elle n'a même jamais été très répandue chez eux. Si le Διὰ τεσσάρων arabe représente l'œuvre de Tatien et si Tatien y avait inséré la section de la *Femme Adultère*, il aurait dû la placer à la fin du chapitre XXXII, ou au commencement du chapitre XXXIII, au cas où il aurait suivi l'ordre adopté par la version latine. Voici maintenant de quelle manière se succèdent les extraits précédents et suivants dans le

Διὰ τεσσάρων latin.	et dans le Διὰ τεσσάρων arabe
1. Luc XXI, 1-2	Marc XII, 41-42[a],
2. Marc XII, 42-43	Luc XXI, 3.
3. Luc XXI, 3-4	Marc XII, 44.
4. Luc XVIII, 9-14	Luc XVIII, 9-14.
5. Math. XXI, 17[a]	Marc XI, 19[a].
6. Marc XI, 11	Math. XXI, 17.
7. Math. XXI, 17[b]	Luc IX, 11.
*8. Luc IX, 11.	*Marc XI, 12-15[a].
10. Jean III, 1-21	Jean III, 1-21.
11. Jean VII, 53-VIII, 11	. . . . .
12. Math. XXI, 18-19.	Marc XI, 19-20.
13. Marc XI, 13	Math. XXI. 20[b].
14. Math. XXI, 19-20.	Marc XI, 21-23.
15. Marc XI, 19-21	Math. XXI, 21[b]-22.
16. Math. XXI, 21.	Luc XVII, 5-10.
17. Luc XVII, 5	Marc XI, 24-26.
18. Marc XI, 24-25	. . . . .

Si nous examinons cette section, dans les deux éditions du Διὰ τεσσάρων, nous sommes tout de suite frappés par la ressemblance de l'ensemble, car ce sont les mêmes épisodes de la vie du Sauveur qui sont racontés, à savoir l'histoire de la veuve

Digitized by Google

qui jette deux deniers dans le tronc des pauvres, l'histoire du Pharisien et du Publicain, du desséchement du figuier, de Nicodème, du figuier desséché et de la leçon que Jésus donne à ses disciples, à cette occasion. De plus, certains traits accusent encore la ressemblance. Telle est, par exemple, l'insertion de Luc IX, 11 [1], au milieu d'autres passages, qui sont assez éloignés de cette portion de l'Évangile. Et cependant, malgré cette ressemblance superficielle, les deux sections diffèrent profondément. Nous ne parlons pas de la section de la *Femme Adultère* qui est omise dans l'édition arabe du Διὰ τεσσάρων, mais bien des autres épisodes. Entrons, d'ailleurs, dans le détail. L'histoire de Nicodème (Jean III, 1-21) est la même des deux côtés et ne fournit, par conséquent, matière à aucune observation. Nous devons en dire autant de la veuve qui jette les deux deniers dans le tronc, aussi bien que du Pharisien et du Publicain. Mais l'histoire du figuier desséché est racontée très différemment dans les deux documents. Dans l'Harmonie de Victor de Capoue, le récit est unique, et il vient après l'histoire de Nicodème, après même la section de la *Femme Adultère*, mais le récit unique suppose que le desséchement a eu lieu la veille et permet, par conséquent, de distinguer deux scènes : la malédiction du figuier, l'accomplissement de cette malédiction et la leçon que Jésus tire de là pour ses disciples. C'est évidemment le fait qui a inspiré à l'auteur du Διὰ τεσσάρων arabe la pensée de scinder le récit. La malédiction du figuier est racontée d'après Marc XI, 12-15ª, et le récit se termine par ces mots, *et ils vinrent à Jérusalem*. Arrive ensuite l'histoire de Nicodème, qui eût lieu, en effet, la nuit. Le lendemain soir Jésus passe de nouveau, avec ses disciples, à côté du figuier desséché. Les disciples s'étonnent de voir la malédiction, prononcée la veille, déjà réalisée. Jésus profite de la circonstance pour leur parler de la puissance de la foi. Le texte arabe est ici beaucoup plus développé que le texte latin, grâce notamment à l'insertion de saint Luc XVII, 6-10, entre saint Luc XVII, 5 et saint Marc XI, 24. Le Διὰ τεσσάρων arabe est donc beaucoup mieux conçu que ne l'est l'Harmonie de Victor de Capoue ; il est mieux fait et plus développé. Ajoutons encore

[1] Non pas XIX, 11, comme porte Ranke, *Codex Fuldensis*, p. 105.

Digitized by Google

que l'auteur de l'édition latine n'a pas été bien inspiré en plaçant en cet endroit la section de la *Femme adultère*. Ce qui l'a porté à agir ainsi, c'est évidemment l'histoire de Nicodème et la mention qui est faite de ce personnage dans saint Jean VII, 50. L'auteur de cette interpolation s'est dit que saint Jean VII, 50 précédant immédiatement l'histoire de la *Femme adultère*, il ne pouvait faire mieux que de placer cette section tout de suite après l'histoire de Nicodème. Il a mal raisonné, et saint Jean VII, 50 (*Dixit Nicodemus ad eos, ille qui venit ad eum nocte*) aurait dû suffire pour lui montrer que les deux événements, l'histoire de Nicodème et l'histoire de la *Femme adultère* ne pouvaient pas se suivre immédiatement l'un l'autre, chronologiquement parlant. Jean VII, 53-VIII, 11, aurait dû être inséré ailleurs.

Plus donc nous étudions l'édition arabe et plus elle nous paraît supérieure à l'édition latine, dont elle diffère notablement, et dans le fond, et dans la forme. Elle est mieux ordonnée et elle est encore exécutée avec plus de soin. Elle a, par conséquent, plus de droits, ce semble, à passer pour l'œuvre de Tatien. Nous devons observer, en particulier, que les différences relevées entre les deux textes, dans les deux sections que nous venons d'étudier en dernier lieu, ont le suffrage de saint Ephrem.

Ainsi ce docteur syrien commente, entre l'histoire de la Samaritaine (Jean IV, 4-42) et l'histoire du Paralytique (Jean V, 1-47), celle du Lépreux [1], sans qu'on puisse clairement distinguer toutefois, s'il suit, pour cette dernière, le texte de saint Mathieu ou celui de saint Marc. Également encore, il commente l'histoire du figuier desséché immédiatement avant celle de Nicodème. Nous voyons donc, par ces faits, qui n'ont pas été choisis, mais pris au hasard, que le Διὰ τεσσάρων arabe, outre qu'il répond à tout ce que nous savons de l'œuvre de Tatien, paraît conforme au texte syrien que commenta saint Ephrem. Il y a donc lieu de croire que, dans l'ensemble, nous avons reconquis une œuvre du second siècle, au moyen d'une version arabe faite au commencement du onzième.

[1] G. Mösinger, *Evangelii Concordantis*, p. 143-145.

Digitized by Google

V

Nous ne pouvons pas malheureusement en dire autant du Διὰ τεσσάρων latin. Il est par trop évident que ce travail ne reproduit l'œuvre de Tatien que d'une façon très générale, car cette dernière y a été retouchée en cent endroits et de mille manières différentes. On a refondu presque en entier le travail premier pour faire quelque chose qui répondit mieux aux besoins de la société chrétienne, tels qu'on les entendait. On comprend, d'ailleurs, que le nom de l'auteur ne pouvait pas concilier beaucoup d'estime à son livre. Apostat et hérésiarque, le nom de Tatien devait être un objet de malédiction ou d'opprobre pour tous les fidèles bien pensants, et cela suffisait pour enlever, d'un seul coup, à son œuvre les neuf dixièmes de sa valeur : l'Église a eu toujours l'habitude de proscrire les livres des hérétiques, même ceux qui peuvent être inoffensifs en eux-mêmes; et, quand on a un peu l'expérience de la vie, on ne saurait l'en blâmer. Rien n'est, en général, plus pernicieux que le commerce prolongé avec les esprits ou les cœurs tarés.

Il arriva cependant à Tatien ce qui se produisit plus tard pour l'hérétique Priscillien : son Διὰ τεσσάρων contenait du bon ; il était mauvais dans quelques endroits, mais on pouvait le corriger, le rendre inoffensif et même en faire un livre très utile. Il suffisait pour cela de le compléter en quelques endroits, de le refondre en d'autres, de le remanier un peu partout. C'est ce qu'on essaya de faire, probablement vers l'époque même où on retouchait les travaux de Priscillien. Quel fut l'auteur latin qui revit ainsi le Διὰ τεσσάρων de Tatien pour l'adopter à l'usage des Latins? — Nous ne saurions le dire et on l'ignorera peut-être toujours. Les œuvres les plus utiles aux sociétés de ce monde sont très souvent anonymes. Il est probable, d'ailleurs, que plus d'une personne a travaillé à cette refonte de l'œuvre de l'hérésiarque; car il en a été chez les Latins comme chez les Syriens. Les Διὰ τεσσάρων ont été assez multipliés en Occident, et, comme ils diffèrent les uns des autres, on a toute espèce de raison de penser que nous avons là dedans l'œuvre d'une école plutôt que celle d'un homme.

Digitized by Google

Chez les Syriens, nous connaissons au moins cinq formes différentes de lectionnaires imitant le Διὰ τεσσάρων de Tatien, deux chez les Nestoriens et trois chez les Jacobites; chez les Latins, nous n'en avons pas beaucoup moins; mais il y a une différence notable entre les Latins et les Syriens, c'est que ces derniers se servent encore, au moment où ces lignes s'écrivent, d'un lectionnaire disposé comme le livre de Tatien, tandis qu'à cette heure les Latins ont abandonné, depuis des siècles, cette singulière manière de lire les évangiles, dans leurs offices. Il n'y a plus guère que le rite Mozarabique qui conserve un lectionnaire imitant le Διὰ τεσσάρων; mais ce rite, on le sait, n'est plus usité que dans une ou deux cathédrales d'Espagne. Toutefois, nous possédons les livres liturgiques du rite Mozarabique et nous pouvons constater le fait [1].

Outre le lectionnaire Mozarabique imitant le Διὰ τεσσάρων, nous avons encore des fragments du lectionnaire gallican et du lectionnaire allemand, qui sont construits de la même manière. Le célèbre lectionnaire de Luxeuil, qu'a publié Mabillon, représente cet ancien lectionnaire gallican et remonte probablement au VIe ou au VIIe siècle, car il est écrit en caractères mérovingiens. De plus, ce n'est pas la vulgate Hiéronymienne qu'il contient, mais bien l'ancienne vulgate latine [2].

N'aurions-nous pas d'autre renseignement, que nous pourrions déduire de là l'époque à laquelle remontent ces travaux liturgiques. Il est évident, en effet, que cette forme singulière du lectionnaire nous reporte à des temps très anciens, vraisemblablement au IVe ou au Ve siècle, peut-être même plus haut. Nous assistons à l'organisation du culte public et nous voyons que l'idée mère du livre de Tatien possède les liturgistes qui disposent l'office. Ils veulent, eux aussi, combiner les quatre évangélistes dans les diverses leçons, et c'est pourquoi ils refondent l'œuvre du célèbre hérésiarque et la remanient de fond en comble. Saint Augustin, dans un passage qui n'a pas été parfaitement compris jusqu'ici, nous apprend qu'il voulut un jour faire lire la Passion *suivant les quatre évangélistes*, au lieu de la faire lire suivant

[1] Voir *Patrol. Latine* de Migne, t. LXXXV.

[2] Voir *Patrol. Latine*, t. LXXII, et le *Musæum Italicum* de Mabillon. — Consulter, pour le lectionnaire allemand, Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ Alemanicæ*, 2 vol. in-4°, 1789.

Digitized by Google

saint Mathieu comme c'était l'habitude de l'Eglise d'Hippone; « mais les auditeurs, dit-il, entendant lire toute autre chose que « ce à quoi ils étaient habitués, furent troublés et j'ai repris « l'ancienne coutume [1]. » Il est évident qu'il ne s'agit pas là de la passion suivant les quatre évangélistes séparés, car les fidèles n'auraient pas été surpris de lire un jour la passion suivant saint Marc, un autre jour suivant saint Luc, et ainsi de suite. Il s'agit donc certainement là d'une passion rédigée en forme de Διὰ τεσσάρων et on comprend à merveille que les fidèles n'y aient rien compris, s'ils n'avaient pas été préparés, longtemps à l'avance, à l'entendre lire sous cette forme un peu singulière. L'existence des lectionnaires Mozarabique et Gallican éclaire ce passage de saint Augustin, et ce passage de saint Augustin jette, à son tour, quelque lumière sur les origines des lectionnaires Gallican et Mozarabique. Les rites Romain et Ambrosien ne paraissent pas avoir connu cette forme de lectionnaire et cela vient probablement de ce qu'ils sont plus anciens que les précédents, de ce que leurs premières origines se perdent dans les temps antérieurs à celui de Tatien. En Occident, ces travaux de concorde évangélique ont dû commencer au IVe siècle et se sont prolongés jusques au VIe.

Un trait qui caractérise ces Διὰ τεσσάρων latins, aussi bien que les Διὰ τεσσάρων syriens, c'est qu'ils poursuivent les remaniements plus à fond, afin de tirer, ce semble, meilleur parti de tous les passages parallèles. Quand un récit existe dans les quatre évangélistes, on le dépèce à fond et on va jusqu'à prendre un mot ou deux dans un des quatre documents, pour ne pas perdre une circonstance qu'il est le seul à mentionner. On voit, par suite, que l'attention s'est concentrée longtemps sur le sujet et qu'on a travaillé à loisir sur les textes originaux. On n'a pas évidemment pu atteindre cette perfection — si c'en est une — du premier coup; c'est à force de relire les évangiles et de retoucher l'*Unum ex quatuor*, qu'on est parvenu à ne rien laisser perdre et à tout utiliser; et voilà pourquoi nous concluons que les

[1] Saint Augustin, 232e Sermon.—*Patrolog. Lat.*, t. XXXVIII, col. 1108. « A. Passio autem, quia uno die legitur, non solet legi, nisi secundum Mathæum. Volueram aliquando, ut, per singulos annos, *secundum omnes evangelistas legeretur :* Factum est ; non audierunt homines quod consueverant, et perturbati sunt. »

Digitized by Google

travaux des Syriens et des Latins nous mettent en présence d'une école plutôt qu'en présence d'un homme.

Tel est, en particulier, le caractère saillant du Διὰ τεσσάρων de Victor de Capoue par rapport au Διὰ τεσσάρων arabe. Les textes sont beaucoup plus dépecés dans le premier que dans le second. Celui-ci présente assez habituellement des groupes de versets ; celui-là, au contraire, va fréquemment jusqu'à isoler des moitiés, des quarts de verset, quelquefois même, deux ou trois mots. Qu'on nous permette de citer, au hasard, une section qui met ce fait bien en relief.

Διὰ τεσσάρων latin.	Διὰ τεσσάρων arabe.
1. Luc xv, 3	Luc xv, 1-4.
2. Matth. xviii. 12[a].	
3. Luc xv, 4, (*vel in deserto*) . .	
4. Math. xviii, 12[b]-13[a]. . . .	Math. xviii, 13[b].
5. Luc xv, 5-6	Luc xv, 5[b]-6.
6. Math. xviii, 13[b]	Mathieu xviii, 14.
7. Luc xv, 7. — (*et non indigent pœnitentia*).	
8. Math. xviii, 14	
9. Luc xv, 8-10	
10. Math. xviii, 13	Luc xv, 7-10.
11. Luc xv, 7	
12. Luc xv, 11-32	Luc xv, 11-32.
13. (Omis en cet endroit) . . .	Luc xvi, 1-12.
14. Luc xvii, 3[b]	Math. xviii, 23-35.
15. Math. xviii, 15	Luc xvii, 3-4.
16. Luc xvii, 3[b]	Math. xviii, 15-22.
17. Math. xviii, 16-22	. . . . .
18. Math. xviii, 23-35	. . . . .

Il est bien visible, ce nous semble, que l'Harmonie connue sous le nom de Victor de Capoue, accuse un remaniement très minutieux de l'œuvre de Tatien. De longs passages de l'œuvre primitive ont été omis, comme ici saint Luc xvi, 1-12 ; d'autres ont été transposés, comme saint Mathieu xviii, 23-35 ; et d'autres ont été retouchés de fond en comble. Nous avons aujourd'hui la preuve de tous ces faits, et on ne pourra plus désormais s'appuyer sur la version latine pour apprécier d'une façon quelconque le travail de l'hérésiarque du second siècle.

Digitized by Google

VI

Malgré ces altérations, ou plutôt à cause d'elles, le Διὰ τεσσάρων latin a joui d'une grande vogue dans l'occident latin et a exercé une grande influence sur le développement de la littérature sacrée. Le manuscrit de Victor de Capoue n'est pas l'original qui lui tomba par hasard entre les mains ; c'en est une copie faite par les soins de cet évêque entre l'an 541 et l'an 547, ainsi que Ernest Ranke l'a démontré dans son étude sur le *Codex Fuldensis* [1]. L'original dont s'est servi Victor remontait donc plus haut, à une centaine ou à une cinquantaine d'années avant son époque, suivant toutes les probabilités ; mais il était, en tout cas, postérieur à saint Jérôme, mort en 420.

Seulement le lectionnaire Gallican, rédigé avec l'ancienne Vulgate latine, le lectionnaire Mozarabique et le passage de saint Augustin cité précédemment nous montrent que la pensée chrétienne se préoccupait vivement de ces harmonies évangéliques, bien avant le ve siècle.

Il est, par suite, étrange de voir les écrivains du IVe et du Ve siècle, saint Eusèbe, saint Epiphane et saint Jérôme ignorer complètement l'existence du Διὰ τεσσάρων de Tatien. Cependant, c'est bien là ce qu'on constate, en examinant leurs dires, ainsi que nous l'avons montré dans notre premier travail, en 1883. Saint Jérôme attribue à Théophile d'Antioche un ouvrage dont le titre et la description répondraient assez bien à notre Διὰ τεσσάρων. « *Théophile*, dit-il dans son épître 121 à Algasia, sep- « tième successeur de saint Pierre sur le siège d'Antioche, *réu-* « *nissant en un seul volume les dires des quatre évangélistes*, « nous a laissé un monument de son génie [2]. » Cette description répond assez bien, nous le répétons, aux harmonies que nous avons, et il paraît difficile d'admettre que saint Jérôme se soit complètement trompé ou qu'il ait attribué à Théophile ce qui était l'œuvre de Tatien. L'illustre solitaire de Bethléem a connu,

[1] Ern Ranke, *Codex Fuldensis*, p. VIII-X.

[2] *Patrol Latine* t. XXII, col. 1020 : « *Theophilus Antiochenæ Ecclesiæ, septimus post Petrum Apostolum episcopus, quatuor evangelistarum in unum opus dicta compingens, ingenii sui nobis monumenta reliquit.*

Digitized by Google

ce semble, un ouvrage ressemblant à nos Διὰ τεσσάρων, lequel était ou passait pour être l'œuvre de Théophile, évêque d'Antioche (vers 180). Il est donc évident qu'on s'occupa de très bonne heure de dresser des concordes évangéliques, en fondant ensemble les quatre textes. Chez les Latins, il y en a eu une rédigée avec l'ancienne Vulgate, laquelle nous est parvenue sous la forme de lectionnaire, dans le lectionnaire de Luxeuil, et dans le sacramentaire de Bobbio. Plus tard on en a fait une autre avec la Vulgate Hiéronymienne, et nous possédons encore celle-ci, sous deux formes, sous la forme de lectionnaire, dans la liturgie Mozarabique et dans la liturgie Allemande, sous la forme de Διὰ τεσσάρων dans l'Harmonie dite de Victor de Capoue. C'est exactement la répétition, mais à une époque plus ancienne, de ce que nous avons observé dans les Églises syriennes.

Les deux formes d'Harmonie se sont aidées mutuellement : le lectionnaire en forme de Διὰ τεσσάρων a dû appeler incessamment l'attention des fidèles sur l'Harmonie séparée qui constituait une histoire suivie du Sauveur, et cette Harmonie a dû, à son tour, favoriser la diffusion du lectionnaire fabriqué à sa ressemblance ou détaché de son texte. Il est même probable qu'on a, chez les Latins, commenté de bonne heure un Διὰ τεσσάρων quelconque, comme saint Ephrem commenta, dit l'histoire, celui de Tatien [1]. Peut-être même, Victor de Capoue, auquel nous devons le *Codex Fuldensis*, le manuscrit le plus ancien qui existe de l'Harmonie latine séparée, a-t-il le premier donné l'exemple de ces commentaires. L'histoire littéraire lui attribue, en effet, une chaîne sur les quatre évangiles [2] et il est permis de penser qu'elle suivait l'ordre du Διὰ τεσσάρων latin. En tout cas, si le Διὰ τεσσάρων latin n'a pas été commenté souvent dans les temps anciens, durant la première période du moyen âge, il a été copié assez souvent, puisque les copies se sont répandues à travers l'Europe, et qu'à cette heure il n'y a presque pas une grande bibliothèque qui n'en possède quelque exemplaire sous une forme quelconque, mais presque toujours sous le titre de

[1] Voir G. Mösinger, *Evangelii concordantis expositio*, préface. — Ciasca, *Tatiani evangeliorum harmoniæ*, préface, et notre article de 1883. — Nous avons cité tous les textes connus.

[2] J. B. card. Ptira, *Spicilegium Solesmense*, I, p. LII-LIII. — On pourra peut être retrouver un jour cette chaîne, car Feuardent l'a eue, paraît-il, entre les mains, dans un manuscrit de Verdun.

Digitized by Google

unum ex quatuor, que Victor de Capoue lui a donné dans sa préface.

C'est dans ce livre que les peuples d'Occident ont puisé, durant le moyen âge, la connaissance de l'histoire évangélique. On l'a même quelquefois traduit dans les langues vulgaires et plusieurs compositions de ce genre sont célèbres en Allemagne.

Toutefois, c'est à partir du XIIe siècle seulement que l'*Unum ex quatuor* s'est beaucoup répandu dans la société chrétienne. La composition de l'*Historia scolastica* par Pierre Comestor († 1079 ou 1098) et la vogue dont elle jouit dans les écoles de Paris, la composition des gloses et la confection des bibles glosées, industrie qui prit à cette époque un très grand développement, remirent en honneur l'Harmonie de Victor. L'*Historia scolastica*, pour la partie qui a rapport à la vie de Jésus-Christ, n'est, en effet, qu'un abrégé de l'Harmonie de Victor auquel il manque, outre la consécration de l'ancienneté, l'avantage d'être conçu dans les termes mêmes des quatre évangiles. D'autre part, les gloses, qui s'organisaient durant tout le cours du XIIe siècle, permirent d'apprécier l'avantage qu'aurait un commentaire rédigé sur l'*Unum ex quatuor*, car, en le prenant pour texte, on évitait une foule de redites auxquelles on était exposé en suivant les évangiles séparés. En tout cas, quelle que soit la raison qui fit adopter l'*Unum ex quatuor*, il est certain qu'à partir du XIIe siècle le texte de cette Harmonie, uni à des commentaires, s'est répandu à profusion dans la société chrétienne. Plusieurs auteurs ont entrepris de le gloser, et leurs gloses ont eu un grand succès, si on en juge par la quantité de manuscrits qui nous sont parvenus.

La plus connue, celle dont les manuscrits se comptent par centaines dans les bibliothèques de France, d'Angleterre et d'Allemagne, porte habituellement le nom de *Zacharias chrysopolytanus* [1]. Mais qu'est-ce que ce *Zacharias chrysopolitanus?*

[1] M. l'abbé Ulysse Chevalier, dans son *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, signale les auteurs suivants. Zacharias Chrysopolitanus. écolâtre de saint Jean à Besançon 1131, prémontré de saint Martin de Laon 1157. — Voir Fabricius *Biblioth. gr.* (1719) III, 212 ; IX, 357 ; — *Biblioth. med avi.* VI, 930 ; — B. Hauréau, *Nouv. Biog. Génér.* — *Histoire littéraire* XII, 484-86. — *Patrolog. Lat.* CLXXXVI, 9. — Ulysse Robert, *Biblioth. de l'Ecole de Chartes* (1873) XXXIV, 580-582.

Digitized by Google

— Quand vivait-il ? que fut-il ? — Les auteurs qui ont écrit sur lui ont été assez partagés. Plusieurs, sur la foi d'un manuscrit d'Oxford qui porte dans le titre : *Zachariæ chrysopolitani sive Goldsborough explanationes in unum ex quatuor* [1], en ont voulu faire un anglais ; mais ce sentiment n'a pas eu beaucoup de partisans, parce qu'un manuscrit ne peut l'emporter sur tous les autres et que, d'ailleurs, il est facile de comprendre comment un scribe à moitié érudit a ajouté après *Chrysopolitani* la glose : *sive ex Goldsborough* [2]. D'autres ont voulu voir dans ce Zacharie un archevêque de Besançon ; mais cette opinion, quoique appuyée par quelques manuscrits, notamment par celui qui est coté 70 à la bibliothèque de Dijon [3], n'est pas, non plus, généralement reçue. M. Ulysse Robert en a proposé une troisième, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, d'après laquelle cet écrivain aurait été écolâtre de Besançon. Le nom de Zacharias figure dans plusieurs chartes, vers l'an 1131-1134 ; il serait possible, d'ailleurs, que cet écolâtre se fût plus tard fait religieux et fut allé mourir chez les Prémontrés de Laon. Cette opinion se concilierait, dès lors, avec la quatrième qui fait de

[1] Ms. 2035 de la Bibliothèque Bodléienne. — Voir Oudin, *De Scriptoribus* II, p. 1442.

[2] Ulysse Robert, *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1873, p. 580-592.

[3] On lit au folio 155, *a*, 2, du manuscrit 70 de la bibliothèque de Dijon : *Explicit unum ex quatuor, seu concordia evangelistarum et desuper expositio continua, exactissima diligentia edita a NICOLAO CRISOPOLITANO. — Incipiunt interpretationes nominum in Evangelio...* A la fin du volume, au folio 158, *b*, 2, l'auteur, qui a écrit sur les manuscrits de Cîteaux les notes relatives à leur placement dans la bibliothèque du couvent, nous donne la biographie suivante de *Nicolas le Chrysopolite* : « Explicit liber de concordia seu censensu Evangelistarum domini Nicolai, cognomine de Flavigny, Æduorum oppido, unde oriundus erat, qui fuit sui ævi insignis theologus, ac tandem assumptus in archiepiscopum chrysopolitanum seu Bisuntinum circa annum 1228. Anno autem 1255, reversus a Moguntia et comitiis imperialibus mox extinctus est magno omnium luctu, ut testatur Albericus, qui eum chrysopolitanæ ecclesiæ præsulem connumerat sexagesimum septimum. »

On trouve en effet, dans le *Gallia Christiana*, t. XV, p. 64-68, l'histoire d'un Nicolas, doyen de Langres, qui fut nommé par le Pape archevêque de Besançon, pour mettre fin à la compétition qui existait entre le Prieur de Saint-Benigne et l'évêque de Châlons, — La biographie se termine par ces mots : *Sepultus est in ecclesia Bellævallis, cum hoc epitaphio : Hic Bisuntinus præsul Nicolaus, per cujus Dominus doctrinam glorificatur.* — Le manuscrit 70 de Dijon est de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle.

Digitized by Google

Zacharie un prémontré mort à Laon, vers l'an 1157. De cette façon, le glosateur de l'*Unum ex quatuor* serait compatriote de l'auteur de la glose interlinéaire, Anselme de Laon († 1117).

Cet ouvrage a été imprimé bien des fois, à part ou dans la *Bibliotheca Patrum*. On le trouve maintenant dans le tome CLXXXVI de la *Patrologie* de Migne, mais plusieurs manuscrits, que nous avons consultés, contiennent des passages qu'on ne rencontre pas habituellement dans les imprimés, surtout au commencement. Tels, par exemple, les manuscrits 646 et 15267 de la Bibliothèque nationale. On trouve aussi, à la fin, quelques appendices qui n'ont pas été publiés et qui ont quelque intérêt pour ceux qui étudient le mouvement littéraire du XIIe siècle.

Ce commentaire, qui a eu une grande vogue et qui est très bien fait pour le temps, ne paraît pas avoir suffi à nourrir la piété des fidèles du moyen âge, car on en a fait d'autres après celui-là. On en rencontre assez souvent un qui est presque aussi volumineux que celui de « Zacharie le Chrysopolyte, » et qui est rédigé à peu près sur le même plan, bien qu'il soit assez différent, et pour le fond, et pour la forme. Il est quelquefois anonyme, par exemple, dans le manuscrit 15585 de la Bibliothèque nationale. D'autres fois, il est attribué à un auteur, par exemple dans le manuscrit 18 de la bibliothèque de Dijon, en tête duquel on lit : *Commentarium* [1] *Simonis Spirensis ordinis Carmelitarum in Evangelium Joannis* [2] ; mais il est évident qu'il ne s'agit pas ici d'un commentaire sur l'Évangile de saint Jean, puisque le texte est bien l'*Unum ex quatuor*. Seulement, dans ce manuscrit, comme dans le 11964 de la Bibliothèque nationale et dans le n° 9 de la Bibliothèque de Rouen, l'*Unum ex quatuor* débute par les premiers mots de saint Jean : *In principio erat verbum*, et c'est là ce qui a induit le scribe en erreur. Toutefois l'existence de manuscrits, où les quatre versets de saint Luc *quoniam multi*, etc. font défaut, nous prouve que cette inter-

[1] Le manuscrit porte *commentum*, sans aucun signe d'abréviation.

[2] Ulysse Chevalier, (*Répertoire des sources historiques du moyen âge*) indique sur Simon de Spire († 1403), Budinsky, *Université de Paris* (1876), p. 197-158. — Bulœus, *Hist. Universit. Paris* (1638) IV, 990. — Fabricius *Biblioth. med. ævi* (1745) VI, 541-542. — Hartzheim, *Biblioth. colon.* (1747), 297. — Lelong, *Biblioth. Sacra*, II, 963. — G. de Villiers, *Bibliotheca Carmel.* (1752), II, 748-749.

Digitized by Google

polation dans le Διὰ τεσσάρων a eu lieu après la constitution de l'ouvrage. Nous l'avions déjà soupçonné précédemment (pages 10, 22), en examinant le titre du premier chapitre.

Le *Codex Fuldensis* n'est pas probablement l'unique source d'où dérivent les *Unum ex quatuor* qui existent dans les bibliothèques d'Europe et, en comparant les exemplaires, on arriverait sans aucun doute à constater que cette édition latine du Διὰ τεσσάρων a subi quelques remaniements, même depuis qu'elle a été rédigée pour la première fois.

Les éditions de l'*Unum ex quatuor* accompagnées des commentaires de Zacharie le Chrysopolite et de Simon de Spire sont, en général, divisées en quatre livres, et les divisions varient quelquefois un peu suivant les manuscrits. Ce ne sont pas les seules éditions qu'on possède de cet ouvrage ; on en trouverait peut-être d'autres, en dépouillant les catalogues de nos bibliothèques [1]; mais les deux que nous venons de nommer sont les plus répandues. Celle de Zacharie, en particulier, est représentée dans toutes les grandes bibliothèques par un ou par plusieurs manuscrits [2].

Je me demande si le second commentaire est bien de Simon de Spire, auquel le manuscrit de Dijon l'attribue; car tous les biographes de ce personnage le font vivre dans la seconde partie du XIVe siècle († 1403), et aucun de ceux que nous avons parcourus ne lui attribue de commentaire sur l'*Unum ex quatuor*, pas même G. de Villiers, l'auteur de l'histoire littéraire des Carmes, qui n'aurait pas dû vraisemblablement ignorer ce dé-

[1] Dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Rouen par M. H. Omont, on lit sous le numéro 137 (A. 17) : *Clementis Lanthoniensis concordia quatuor evangelistarum, evangelicæ historiæ ordo et evangeliorum manuale breviarium.* Ne serait-ce pas une édition revue de l'Harmonie de Victor de Capoue par *Etienne* (?) Langton, le célèbre professeur de Paris, qui devint plus tard l'illustre cardinal Langton ? — Zacharie le chrysopolite est représenté dans la bibliothèque de Rouen par le numéro 136 (A. 12).

[2] On trouve, dans les bibliothèques suivantes des *Unum ex quatuor* : 1° Arras 461. — 2° Saint-Omer, 86. — 3° Troyes, 84, 545, 1219. — 4° Dijon, 18 (*Simon de Spire*), 70 (*Nicolas le Chrysopolite*). — 5° Biblothèque nationale 646, 11964, 12026, 15267, (*Zacharie le chrysop.*) 15585 (Simon de Spire ?) — 6° Bibl. Mazarine 294, 295, 296, 297, 298 du catalogue Molinier. — 7° Biblioth. de l'Arsenal 15, 143, 144, 145, 149, 152. — On voit que les exemplaires de ces *Unum ex quatuor* ne manquent pas en France, à Paris en particulier.

Digitized by Google

tail. L'époque tardive à laquelle a vécu cet écrivain semble un obstacle insurmontable, car le manuscrit 18 de Dijon paraît antérieur au XIVe siècle. Dans ce cas, il ne pourrait pas contenir l'œuvre d'un écrivain mort en 1403. Le manuscrit de Paris est de deux mains différentes, qui sont, en effet, du XIVe ou du commencement du XVe siècle. Nous sommes donc obligé de laisser ce problème sans solution, mais quelqu'un sera peut-être plus heureux que nous [1].

VII

J'avais écrit ce qui précède et les feuilles étaient déjà à l'imprimerie, lorsque je suis arrivé à résoudre le problème que je viens de soulever, en examinant plus attentivement les manuscrits qui étaient à ma portée.

J'ai, d'abord, prié le bibliothécaire de Dijon, le très obligeant et très savant M. Philippe Guignard, de vérifier les notes que j'avais prises, il y a plusieurs années, sur son manuscrit 18. J'ai reçu sa réponse et elle confirme ce que j'ai avancé précédemment : *Notre manuscrit* 18, dit M. Guignard, *est certainement un superbe manuscrit du XIIIe siècle. Il n'a donc pas pu être composé par Simon de Spire.* Du reste, les mots placés en tête du manuscrit et rapportés plus haut : *Commentum Simonis Spirensis*, etc., sont d'une écriture qui ne remonte pas au delà du XVIIIe siècle, et ne peuvent par suite faire autorité.

Après avoir reçu la réponse de M. Guignard, je me suis senti un plus grand désir de percer l'anonyme dans lequel s'enveloppe l'auteur de ce second commentaire sur l'*Unum ex quatuor*. C'est pourquoi j'ai examiné à nouveau les documents de ce genre qui sont dans les bibliothèques de Paris, et j'ai trouvé,

[1] Ce commentaire finit de la manière suivante : *Expliciunt glosæ quatuor evangeliorum collectæ et exceptæ* (*sic*) *cum postillis super « Unum ex quatuor. » in quibus punctus super punctum, positus in littera, vel hæc figura M : nota est verborum magistralium ; punctum vero juxta punctum positum, vel hæc figura G : nota est verborum et auctoritatum sanctorum. Figura vero litteræ græcæ* π *in margine positæ nota est glosarum quæ faciunt vel contrarietatem sibi, vel textui, vel quæstionem, vel solutionem alicujus, vel moralitatem exprimunt, vel pungunt et affectus movent, vel quæ super vacancæ appositæ sunt* (Ms. 18 de Dijon, f° 242, *a*, 2).

Digitized by Google

à la Mazarine, dans les manuscrits 148-149 (nos 297 et 298 du catalogue Molinier), un superbe exemplaire du commentaire faussement attribué à Simon de Spire[1]. Cet exemplaire est aussi du XIIIe siècle. Par conséquent, il faut chercher son auteur à une époque antérieure à celle où vivait Simon de Spire. Or, le manuscrit coté 212 dans la bibliothèque de Merton College, à Oxford, nous fait connaître l'écrivain auquel nous devons cette composition[2]; c'est Pierre le Chantre, († 1197), professeur à l'Université de Paris, qui jouit d'une assez grande réputation, vers la fin du XIIe siècle, et qui nous a laissé plusieurs autres travaux intéressants sur la sainte Écriture. L'attribution, la date des manuscrits, les fonctions de l'auteur, tout est d'accord, et le problème semble définitivement résolu.

Le texte de l'*Unum ex quatuor*, contenu dans les manus-

[1] Les manuscrits de la Mazarine se classent ainsi : 291 du catalogue Molinier (Ms. 693), à *Ammonices*, c'est-à-dire *Unum ex quatuor* semblable à celui de Victor de Capoue. — 294 (Ms 156) : *Concordia edita a Zacharia Crisopolitano Episcopo* (fo 214). — 295 (Ms. 675) : *Unum ex IIII. Magistri Zachariæ.* — (Fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle). — 297 et 298 (Ms. 148, 149) : *Unum ex quatuor*, avec commentaire de Pierre le Chantre († 1197, 22 septembre). — 299 (Ms. 154), Concordia de Gui de Terrena dédiée à Jean XXII. — 300. (Ms. 1167): *Petri de Rivo, Monotessaron, seu de concordia Evangeliorum.*

[2] H. O. Coxe, *Catalogus codicum mss qui in collegiis aulisque oxoniensibus hodie asservantur*, Oxonii, 1852, in-4. — Pars I, p. 82 du *Catalog. codd. collegii Mertonis.* — Cod. CCXII. — Membranaceus, in folio, ff. 151, sec. XIII exeuntis, binis columnis nitide exaratus; ex Dono M. Henrici Sever S. P. P. etc. 1468. — *Glossa super quatuor evangelia inter se collata, collecta excerpta cum labore super « Unum ex quator* [S. Johannis silicet !] *per Petrum, Cantorem Parisiensem*, cum tabula *in distinctiones XCVIII, distributa præmissa.* — Incip. : *In principio erat. Quatuor facies uni erant, sicut Trinitas personarum Unitati divinæ.* — La parenthèse ajoutée par M. Coxe n'a pas plus de sens que la note placée en tête du mss 18 de Dijon. — Il ne s'agit point ici d'un *commentaire sur saint Jean.* — A la fin du manuscrit de Merton, après la note finale dont nous avons donné le texte, d'après le ms 18 de Dijon, on lit encore dans le manuscrit de Merton : *Explicit glosa super « Unum ex quatuor » secundum, P. Cantorem parisiensem.* » — Il n'y a donc pas de doute à avoir, c'est bien Pierre le Chantre qui est l'auteur de ce second commentaire, quoique les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, aient autrefois paru en douter :— « Nous croyons, disaient-ils, devoir user de la même réserve relativement à un écrit qui lui est attribué par Albéric de Trois-Fontaines, sous le titre de « *Unum ex quatuor innovatum.* » C'est apparemment une concordance des Evangiles, commençant par ces mots : *Quatuor facies uni*, etc., comme nous l'apprend Bunderius, qui dit l'avoir vue dans la bibliothèque de Long-Pont. » (Tome XX, p. 301). — Voir aussi Oudin, *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, II, 1565, A.

Digitized by Google

crits de la Mazarine comme dans celui de Merton College et dans celui de Dijon débute par les premiers mots de saint Jean : *In principio erat verbum* mais, chose assez singulière, tandis que le *Codex Fuldensis* et les *Concordes* commentées par Zacharie le Chrysopolite se contentent d'interposer la généalogie de saint Mathieu, dans l'œuvre de Tatien, au chapitre v, avant les mots *Christi autem generatio sic erat* (Math. I, 18), les trois exemplaires du commentaire de Pierre le Chantre que j'ai eus entre les mains, ajoutent à la généalogie de saint Mathieu celle de saint Luc [1]. Les deux généalogies se font suite l'une à l'autre, tandis que, dans le manuscrit arabe 14 de la Bibliothèque Vaticane, chaque généalogie a une place à part. Nous avons donc là une preuve nouvelle des remaniements que l'*Unum ex quatuor* a subis, dans l'Église Latine, même après avoir été retouché par Victor de Capoue ; et cela confirme, de plus en plus, l'opinion que j'ai émise précédemment, à savoir que les concordances latines représentent moins l'œuvre d'un homme que le travail d'une école.

VIII

On peut juger du rôle qu'a joué dans le monde chrétien le Διὰ τεσσάρων de Tatien, en voyant la littérature à laquelle il a donné naissance, soit en Orient, soit en Occident. Il fallait que la pensée qui dirigea cet écrivain répondit à un des grands besoins de l'Église naissante, pour qu'elle se soit emparée si universellement des esprits et qu'elle ait fait sur eux une impression aussi profonde et aussi durable. Une fois jetée dans le public, cette idée n'a plus disparu et elle a préoccupé un grand nombre d'intelligences, tant en Asie qu'en Europe. Deux Églises surtout l'ont accueillie avec une faveur spéciale, à savoir les Églises latines en Occident et les Églises syriennes en Orient. Aux deux extrémités du monde croyant le système adopté par Tatien, revu et remanié, a fait fortune. Au milieu, au contraire

[1] Il est de même dans le manuscrit numéro 15 de l'Arsenal, où l'*Unum ex quatuor* est attribué à Zacharie le Chrysopolite et est, en effet, de cet auteur, si nous pouvons en juger par les dernières pages que nous avons parcourues.

Digitized by Google

il paraît avoir laissé les esprits froids, car on ne trouve, ni chez les Grecs, ni chez les Arméniens, ni chez les Coptes, aucune trace du Διὰ τεσσάρων dans les temps anciens. Cela est d'autant plus étrange, que, suivant toutes les vraisemblances, l'ouvrage devenu si célèbre a été composé primitivement en Grec. Dans cette langue, il a complètement disparu ; on n'en a trouvé du moins jusqu'ici aucune trace, tandis que, chez les Syriens et chez les Latins, on le possède en entier, au moins sous une forme retouchée. C'est un fait assez étrange, et nous ne croyons pas qu'on en trouvât beaucoup de semblables dans le domaine de l'histoire littéraire.

On voit donc tout l'intérêt qu'a pour la science chrétienne la publication du père Ciasca. Alors même que nous ne serions pas sûrs d'avoir, dans la version arabe, un texte reproduisant scrupuleusement le livre de Tatien, il serait fort intéressant pour nous de conquérir un nouveau texte intégral d'une Harmonie faite sur le plan du célèbre ouvrage, que nous pussions comparer à celle de Victor de Capoue. De cette manière le parallèle est complet entre la littérature syrienne et la littérature latine. Chacune nous offre, outre plusieurs lectionnaires imitant le Διὰ τεσσάρων, une version intégrale d'une Harmonie qui ressemble à ce livre, si elle ne l'est pas. Par conséquent, la version arabe, éditée à Rome à l'occasion du Jubilé de Léon XIII, ne représenterait-elle pas le livre de Tatien, qu'elle aurait pour nous un très grand prix, parce qu'elle ajoute au trésor de nos connaissances sur un point important de l'antiquité chrétienne ; mais nous devons ajouter que cette Harmonie paraît représenter assez exactement l'ouvrage composé au IIe siècle. Elle est conforme aux renseignements qui nous sont parvenus de divers côtés; elle reproduit un texte syriaque, et ce texte syriaque semble être celui qu'a commenté saint Ephrem. Il n'y a donc rien qui s'oppose à ce que cette rédaction soit le texte authentique de Tatien, et il y a, au contraire, une foule d'indices qui montrent que c'est bien là, en effet, le livre que cet écrivain a laissé à la société chrétienne sous le nom de Διὰ τεσσάρων.

Une vaste littérature s'est formée autour de cet ouvrage et à son image. On vient de le voir dans cet article pour ce qui regarde les Latins et on l'a vu dans l'article de 1883 pour ce qui regarde les Syriens. Et ce n'est même pas tout ce qu'il y a à dire.

Digitized by Google

Nous soupçonnons en effet le Διὰ τεσσάρων de Tatien d'être, au moins en partie, responsable d'une autre série de faits qui ont exercé une profonde influence sur la Bible latine. Voici quels sont ces faits : c'est la première fois qu'on les signale au public, en les rapprochant du nom de Tatien.

IX

Tout le monde sait qu'Eusèbe avait divisé chaque évangile en un certain nombre de petites sections : 355 pour saint Mathieu, 235 ou 240 pour saint Marc, 342 pour saint Luc et 232 pour saint Jean. En rapprochant les numéros de ces sections où étaient racontés des faits, ou bien exposées des paraboles semblables, le père de l'histoire ecclésiastique, qui a été aussi le père de la critique biblique, au moins en ce qui regarde le Nouveau Testament, Eusèbe, disons-nous, avait fait une Harmonie évangélique, à l'aide de ses dix tables de canons. Il avait, pour employer un langage plus compréhensible aux modernes, groupé dans dix tables les renvois que nous plaçons aux marges de nos bibles, suivant que ces renvois comprenaient deux, trois, quatre évangiles. Le système était plus ingénieux qu'utile, et c'est pourquoi tous les peuples ont senti, de bonne heure, la nécessité de reporter aux marges ces références ; nous avons vu plus haut que ce fut là une partie de travail que Victor de Capoue exécuta sur l'*Unum ex quatuor* qui lui était tombé entre les mains. A côté de chaque extrait il indiqua les passages parallèles des autres évangiles, à l'aide des sections et des canons Eusébiens. Cette notation est demeurée aux marges des manuscrits des évangiles jusqu'au XIIIe siècle, jusqu'à la constitution du *Texte Parisien*.

Tout cela est connu ou peu s'en faut ; ce qui ne l'est pas du tout, ou l'est beaucoup moins, c'est que l'invention appliquée par Eusèbe aux évangiles suggéra bientôt l'idée de faire quelque chose de semblable pour les épîtres de saint Paul. L'apôtre, dans ses épîtres, ne raconte pas les mêmes faits ou n'expose pas les mêmes paraboles, comme le font les quatre évangélistes ; mais il traite les mêmes points de doctrine et de morale ; il développe les mêmes idées ou préconise la même discipline ; il fournit,

Digitized by Google

par conséquent, matière à opérer des rapprochements et permet d'établir entre diverses épîtres ou diverses parties de la même épître des références. Sans doute on ne pourrait point instituer une série de canons sur les épitres de saint Paul, semblables aux canons d'Eusèbe sur les évangiles ; mais on pourrait élaborer un travail qui aurait quelque analogie avec celui que l'évêque de Césarée a fait sur les évangiles. Au reste, c'est ce qui a eu lieu, et, en parcourant les plus anciens manuscrits de la Bible que renferment les bibliothèques de Paris, nous avons remarqué plus d'une fois, en tête des épîtres de saint Paul, des tables de concordance qui rappelaient vaguement celles des canons d'Eusèbe. Souvent rien n'y manquait extérieurement; on avait copié jusqu'à ces portiques romans, plus ou moins bien ornés, sous lesquels on place habituellement les dix tables d'Eusèbe.

L'auteur de cette invention n'était pas indiqué en général. Cependant, en comparant les manuscrits et en les examinant de près, nous sommes parvenu à percer le mystère qui plane sur cette innovation. L'auteur de cette concordance Paulinique n'est autre que le célèbre hérétique Priscillien, qui fut mis à mort en 385. Nous avons là une preuve nouvelle de l'impulsion puissante que les travaux d'Origène, vulgarisés par Eusèbe, ou que les travaux eux-mêmes d'Eusèbe donnèrent aux études critiques relatives à la Bible, surtout aux études qui avaient pour but d'éclaircir le Nouveau Testament ; c'est au IVe siècle que ces études se dessinent vigoureusement dans l'Église grecque et dans l'Église latine, et, à partir de cette époque, elles ne cessent plus pendant trois cents ans ; elles pénètrent même dans les autres chrétientés : Coptes, Syriens, Arméniens et Goths, personne ne demeure complètement étranger à ce mouvement.

Mais il arriva à la concordance de Priscillien ce qui était déjà arrivé au Διὰ τεσσάρων de Tatien. La réputation de l'auteur et sa fin lamentable ne pouvaient pas, en effet, servir de recommandation à son ouvrage ; au contraire, elles ne pouvaient que lui nuire et l'empêcher de se répandre. Avant d'en permettre la lecture, l'Église devait le revoir et l'expurger, comme elle avait revu et expurgé le Διὰ τεσσάρων de Tatien.

Ce qu'on avait fait pour le livre du célèbre hérésiarque, on le

Digitized by Google

tenta également pour la concordance Paulinique de Priscillien. Il se trouva un homme qui la revit, et qui, en y retranchant ce qu'elle pouvait contenir de nuisible, en fit une œuvre utile aux fidèles. Il s'appelait *Peregrinus*, Pélerin, et était évêque. On ne nous dit point quand il vivait, mais il n'y a pas de doute que ce soit un personnage ancien, probablement un auteur du ve siècle, et qu'il n'ait vécu en Espagne[1]. « Ici commence », lisons-nous dans le manuscrit numéro 10 de la Bibliothèque Nationale, f° 333, b. 2, « ici commence le Prologue de l'évêque saint Pélerin. Que « personne ne s'avise d'attribuer à Jérôme, soit le prologue, « soit les canons qui sont placés au-dessous ; qu'on sache *plutôt* « *que tout cela est l'œuvre de Priscillien*. Or, comme il y avait là « des choses très-utiles, on a fait disparaître ce qui avait été écrit « avec de mauvaises intentions et on a disposé le reste très uti- « lement. On a donc copié le tout, en se conformant au sens que « cela devait avoir, suivant la doctrine catholique ; c'est au « reste, ce dont on pourra s'assurer en étudiant les passages que « Priscillien avait mal interprétés, et on s'apercevra que tout « cela a été ramené à une saine doctrine. Quoique occupé de beau- « coup de soins, j'ai répondu à tes lettres : tu m'avais demandé « de..., etc..... »

Cette concordance de Priscillien comprend quatre-vingt-dix canons et non pas seulement dix, ainsi que le fait celle d'Eusèbe sur les évangiles; mais, de même qu'on a, avec les tables d'Eusèbe,

[1] Il n'y a pas de doute, en tout cas, que le *saint évêque Pélerin* ne soit de beaucoup antérieur à Théodulfe († 821), car celui-ci a incorporé, dans ses bibles, les canons de Priscillien revus par Pélerin, avec le prologue dont nous citons un fragment. Ce prologue était anonyme, mais une main presque contemporaine du manuscrit 9380 a ajouté à la marge : *Incipit proœmium sancti Peregrini episcopi*, (f° 287). — Voir Léopold Delisle, *Les bibles de Théodulfe*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1879, p. 20. — A l'époque où Théodulfe écrivait, il y avait probablement plus de cent ans que Pélerin était mort.

[2] Manuscrit 10 de la Bibliothèque nationale, fonds latin, f° 333, *b*, 2. — Le texte de cette pièce est très altéré. Le voici tel qu'on l'y lit : « Ante « scribenda nomina qui infra canones vel capitulationes scripta sunt. Inci- « pit prologus sancti Peregrini episcopi. — Prologus subter adjectum sive « canones qui subsequuntur, nemo putet ab Iheronymo factos sed potius a « Priscilliano sciat esse compositos. Et quia erant ibi plurima valde neces- « saria, correctis his quæ pravo sensu posita fuerunt, reliqua ut erant uti- « liter ordinata, prout oportebant intelligi juxta sensum fidei catholicæ « exemplavi, » etc. etc.

Digitized by Google

constitué des références marginales, surtout à partir de Victor de Capoue, références marginales ou *Harmonies ad mentem Eusebii* que l'on rencontre dans la plupart des manuscrits des évangiles antérieurs à l'an 1220, c'est-à-dire, à la constitution du *Texte Parisien ;* de même on a constitué, avec les quatre-vingt-dix canons de Priscillien, des références marginales ou une Harmonie qui indique, en regard de chaque épître, les passages parallèles qu'on peut consulter. Outre les quatre-vingt-dix canons, le manuscrit 10 de la Bibliothèque nationale renferme aussi cette harmonie marginale, analogue dans les épîtres à celle qu'on a faite pour les évangiles.

Une fois qu'on en fut venu là, on fit un pas de plus dans la voie de l'imitation, et c'est ici que nous croyons reconnaître l'influence du Διὰ τεσσάρων de Tatien. Le fait est grave et a de l'importance, ainsi qu'on le verra. Nous allons tâcher de l'exposer aussi clairement que possible.

La pensée qui avait inspiré Tatien dans la rédaction de son Διὰ τεσσάρων, avait été de constituer un *manuel*, σύντομον βίβλιον, comme l'appelle Théodoret, où il réunirait toute la substance des quatre évangiles et laisserait tomber les passages communs, surtout les passages identiques que les quatre évangiles contenaient. Tatien voulut faire un livre auquel il ne manquât que les choses inutiles, et il l'obtint, en combinant les quatre récits en un seul.

Il semble qu'on ait conçu quelque part la pensée de faire quelque chose d'analogue avec les épîtres de saint Paul. On ne les a point fondues en une seule, de manière à n'avoir qu'une lettre contenant la substance de l'enseignement de saint Paul, et comprenant des passages pris de côté et d'autre dans les épîtres de l'apôtre; mais on a rapproché les passages parallèles en suivant la concorde de Priscillien, on les a écrits bout à bout et on a produit de la sorte une catégorie de manuscrits séparés et une catégorie de lectionnaires qui ont une physionomie tout à fait à part dans la littérature chrétienne. Cela peut sembler étrange et bizarre et cela l'est, en effet; mais que de choses étranges et bizarres, ont fait quelquefois impression sur certaines cervelles et ont été traduites sérieusement en actes dans la société chrétienne !

C'est au moins la seule explication raisonnable que nous

Digitized by Google

croyons pouvoir donner du fait que nous constatons dans l'épistolaire Mozarabique. De même que l'évangéliaire imite, dans la constitution des leçons particulières, le Διὰ τεσσάρων de Tatien, de même l'épistolaire reproduit-il, dans chaque épître, un texte qui est la fusion de plusieurs autres. Les épîtres de saint Paul et les épîtres canoniques sont ainsi fondues ensemble, pour constituer des épîtres particulières. Le lectionnaire, coté sous le numéro 2171 des nouvelles acquisitions à la Bibliothèque nationale, présente cette fusion de textes dans les épîtres; c'est un lectionnaire Mozarabique, venant de Silos et remontant à l'an 1050 environ. Du lectionnaire ces interpolations ont pénétré dans les manuscrits ordinaires et c'est pourquoi beaucoup de manuscrits espagnols nous offrent une physionomie si curieuse. Dans l'Ancien Testament ils ont été interpolés avec la vulgate dérivée des septante ou avec les pères. Dans le Nouveau Testament, ils l'ont été, ou avec le Διὰ τεσσάρων de Tatien, ou avec la concordance de Priscillien. Mais ce qu'il y a de curieux et ce qui mérite d'être remarqué, c'est qu'on trouve, surtout dans les épîtres, des gloses de trois ou quatre lignes, lesquelles ne sont souvent que des passages empruntés à d'autres épîtres [1]. Ces gloses comprennent quelquefois jusque à trois et quatre lignes. Quelques-unes sont célèbres et sont devenues ce qu'on appelle communément la *crux interpretum*. C'est ainsi qu'on trouve dans la première épître de saint Jean, chapitre v, au verset 7, une fameuse glose connue sous le nom de *verset des trois témoins célestes*, et à propos de laquelle on a composé une petite bibliothèque. Ce que nous disons n'est pas exagéré : on formerait une bibliothèque avec les livres ou les dissertations qu'on a publiées sur saint Jean V, 7 [2].

[1] Voici, à titre de spécimen, ce qu'on lit dans la première épître de saint Pierre, chapitre premier, entre les versets 19 et 20. « Incontaminati [*et immaculati Christu Jesu. Ipse ergo qui et præcognitus est ante constitutionem mundi, et novissimo tempore datus est et passus est ; ipse accepit gloriam quam Deus verbum semper possedit, sine initio manens in Patre :*] *Præcognitus quidem ante constitutionem mundi, manifestatus autem novissimis temporibus,* » *etc.* Tout ce que nous avons placé entre parenthèse est interpolation et pas autre chose. Personne n'en doute et n'en a jamais douté. On trouverait des gloses semblables dans les chapitres suivants.

[2] Voir là-dessus J. P. P. Martin, *Introduction à la critique textuelle du Nouv. Testament*, partie pratique, t. V, pages 240-248 ; — J. P. P. Martin, *Le verset des trois témoins célestes*. Paris, Maisonneuve, 1887.

Digitized by Google

Ce qui n'est pas moins curieux, c'est qu'on trouve, dans le même chapitre, aux versets 10, 16 et 20, trois autres gloses qui ont chacune deux ou trois lignes [1]. Et, chose singulière, ce n'est que dans les manuscrits copiés *certainement* en Espagne, ou dérivant de manuscrits copiés en Espagne, qu'on trouve toute cette *farrago* de gloses ou d'interpolations criantes. Les Bibles de Théodulphe sont déjà célèbres comme ayant introduit en France ces textes viciés et corrompus ; mais nous pouvons dire qu'elles ne sont pas aussi célèbres qu'elles méritent de l'être ou de le devenir [2].

N'y a-t-il pas quelque lien nécessaire entre les textes espagnols d'une part, le Διὰ τεσσάρων de Tatien, et la concordance de Priscilien de l'autre ? — Il nous semble qu'il est difficile de ne pas répondre à cette question d'une manière affirmative. En Occident, l'Espagne est le pays où le lectionnaire fabriqué sur le modèle du Διά τεσσάρων a été le plus longtemps en usage, puisque cet usage persiste encore dans quelques cathédrales ; c'est encore en Espagne qu'a été fabriquée et qu'a été reçue la concorde de Priscilien ; c'est enfin en Espagne que la contexture des épîtres présente des fusions de textes analogues à celles des évangiles dans le Διὰ τεσσάρων. La plupart des altérations qui ont envahi la Bible latine, et dont quelques-unes subsistent, à l'heure qu'il est, dans la Bible clémentine, remontent médiatement ou immédiatement aux textes espagnols.

Je ne crois donc pas, je le répète, que tous ces faits soient étrangers les uns aux autres. Je crois, au contraire, qu'il existe

[1] Pour qu'on puisse se faire une idée de ces gloses, nous les reproduisons ici, en plaçant entre crochets, la partie qui est interpolation pure et simple. — I Jean, V, 7. [*Quoniam tres sunt qui testimonium dant in cœlo. Pater, Verbum et Spiritus sanctus.*] — V, 10. Qui credit in Filium Dei [*quem misit Salvatorem super terram, et Filius testimonium perhibuit in terra scripturas perficiens ; et nos testimonium perhibemus, quoniam vidimus eum, et annunciamus vobis ut credatis : et ideo qui credit in Filio Dei.*] — V, 16 Dico ut roget quis [*petat pro eo, et dabit ei vitam Deus, sed non his qui usque ad mortem peccant, est enim peccatum usque ad mortem ; non pro illo dico ut postulet*]. — V, 20. Et dedit : [*venit et carnem induit nostri causa, et passus est, et resurrexit a mortuis ; assumpsit nos, et dedit.*] — *Patrol. Lat.* XXIX, col. 1090, C-D.

[2] Voir, sur les bibles de Théodulfe, Léopold Delisle, *Les bibles de Théodulfe*, dans *la Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1879, p. 1-17 ; J. P. P. Martin, *Saint Étienne Harding et les plus anciens recenseurs de la Vulgate Latine*. Paris, Maisonneuve, 1887.

Digitized by Google

entre eux la relation de cause à effet ; et c'est pourquoi j'incline à rendre Tatien médiatement responsable, responsable dans une large mesure, du désordre qui a envahi nos bibles latines durant le moyen âge.

Un fait que je ne dois pas omettre de signaler avant de finir, c'est que le *Codex Fuldensis*, d'où paraissent dériver la plupart des *Unum ex quatuor* que possède la littérature biblique latine, contient, outre l'Harmonie des Évangiles dite de Victor, une édition de l'autre partie du Nouveau Testament, et qu'en tête des épîtres de saint Paul, on rencontre, sans nom d'auteur, la *Concordance* faite originairement par Priscilien, mais probablement telle qu'elle fut corrigée par le saint évêque Pélerin. C'est un point que la comparaison de manuscrits anciens, analogues au numéro 10 de la Bibliothèque Nationale, pourrait décider. Il y a donc, ce semble, quelque raison de supposer que l'original dont se servit Victor, l'*Unum ex quatuor* qui lui tomba par hasard entre les mains, avait été copié en Espagne. Si cela était, c'est d'Espagne que le Διὰ τεσσάρων de Tatien, après s'y être introduit on ne sait comment — peut être encore par les soins de Priscilien — aurait fait sentir son influence sur tout le reste de l'Europe. C'est un problème dont la solution paraît difficile ; mais qui sait si de nouvelles études et des recherches méthodiques exécutées en Espagne n'arriveront pas un jour à l'éclaircir ? — L'avenir nous l'apprendra.

Je ne veux pas dire adieu au Διὰ τεσσάρων de Tatien, sans féliciter le père A. Ciasca du soin avec lequel il a exécuté sa tâche d'éditeur. Le volume a tout à fait bonne figure. Les types arabes sont très beaux et l'ouvrage valait la peine qu'on en fondit tout exprès pour l'imprimer. Quant à la traduction latine, elle est telle qu'on pouvait l'espérer d'un savant consciencieux. L'introduction est peut-être un peu courte, mais elle contient cependant tous les faits qui peuvent intéresser la science et la critique. Les *Tatiani evangeliorum harmoniæ* ont honoré dignement le jubilé de Sa Sainteté le Pape Léon XIII et elles en conserveront longtemps le souvenir dans le monde savant.

J. P. P. Martin,
Professeur à l'École de théologie de Paris.

Digitized by Google

DIOCLÉTIEN ET LES CHRÉTIENS

AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA TÉTRARCHIE

(285-293)

I

Quand, après avoir défait en Mésie le dernier fils de Carus, Dioclétien se trouva maître incontesté de l'empire, des problèmes de plus d'une sorte se posèrent devant l'ambitieux Dalmate.

Le plus délicat et le plus grave regardait la conduite à tenir vis-à-vis de l'Église chrétienne. Parmi les prédécesseurs du nouveau souverain, les uns avaient tenté d'arrêter par la violence les progrès du christianisme; d'autres avaient mieux aimé ne pas le voir, ou le confondre avec les associations tolérées : un seul, Gallien, avait essayé d'une reconnaissance légale, qui ne survécut pas à son auteur. Aujourd'hui, répandue sur tous les rivages du monde romain, et jusque chez les Barbares, comptant ses adhérents par millions, ralliant même, dans certaines parties de l'Orient, la majorité de la population, l'Église attendait que l'État prît à son égard un parti décisif et digne de tous deux. Fermer les yeux sur l'existence des chrétiens n'était plus possible : ils s'étaient faite trop large leur place au soleil. Affecter encore de ne voir dans l'Église que des associations de secours mutuels, des « collèges de petites gens, » paraissait désormais une fiction trop en désaccord avec la réalité. Accorder même à la religion chrétienne une tolérance précaire et toujours révocable n'était qu'un expédient dilatoire, qui reculait la difficulté sans la résoudre : le nombre croissant des fidèles obligerait tôt ou tard le pouvoir civil à y renoncer. Que resterait-il, un jour ou l'autre, probablement dans un avenir très prochain, sinon de travailler avec une suprême énergie à l'anéantissement

Digitized by Google

du culte chrétien, au risque d'être vaincu soi-même dans cette dernière bataille; ou d'accepter au contraire de bonne grâce les conquêtes du christianisme, de rendre définitive la solution éphémère tentée par l'impuissant Gallien, et de mettre fin pour jamais à des luttes qui avaient grandi les victimes et déshonoré les bourreaux ?

Deux fois dans son long règne, Dioclétien examinera cette alternative, et deux fois il décidera différemment. En 285, au lendemain de son élection, il n'a encore adopté aucune ligne de conduite, même provisoire. On le voit donner sa confiance à quelques chrétiens, tout en faisant ou laissant faire contre d'autres l'application cruelle des lois existantes.

Plusieurs documents hagiographiques supposent que Dioclétien vint à Rome dans les premiers mois qui suivirent la défaite de Carinus [1]. Cette assertion est vraisemblable, malgré le silence des historiens profanes. Le nouveau souverain devait avoir hâte de paraître dans la ville où avait résidé son prédécesseur, et qui était encore pleine du bruit des fêtes que celui-ci avait données [2]. Il était certain d'ailleurs d'être bien accueilli, sinon par le peuple, que Carinus avait amusé et flatté, du moins par le sénat et tous les grands, cruellement maltraités sous le règne de ce tyran [3]. Le sénat, qui avait régi l'empire après la mort d'Aurélien [4], qui avait élu Tacite et pensé régner sous son nom [5], possédait à la fin du IIIe siècle une influence réelle : la dédaigner n'eût pas été d'un habile politique. Dioclétien voulut sans doute faire hommage de son pouvoir à la haute assemblée et lui en demander la confirmation. Pendant ce séjour à Rome, il paraît avoir eu près de lui des officiers et des serviteurs chrétiens. Les adorateurs du Christ étaient nombreux depuis longtemps parmi les prétoriens [6] : le chef de la première cohorte de cette

[1] Voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 6 ; *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, note sur saint Genès.
[2] Voir *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 300.
[3] *Ibid.*, p. 296.
[4] *Ibid.*, p. 243.
[5] *Ibid.*, p. 264.
[6] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1865, p. 49-50 ; Armellini, *Antichi cimiteri cristiani di Roma*, p. 172-174. Des inscriptions de prétoriens chrétiens se rencontrent dans les catacombes, surtout dans celles des voies contiguës à leur camp, entre les portes Tiburtine et Nomentane. M. de Rossi pense qu'un hypogée adjacent au cimetière de saint Nicomède servait

Digitized by Google

redoutable milice [1], Sébastien, faisait profession d'une piété fervente : il avait, dit-on, soutenu la foi de fidèles persécutés avec tous les gens de bien par Carinus [2]. Les divers services de la domesticité impériale au Palatin comptaient aussi beaucoup de chrétiens : la foi s'était implantée dans « la maison de César » dès le règne de Néron [3], et depuis ce temps n'avait cessé de s'y propager [4] ; pendant les premières années de Valérien le palais impérial avait été comparé à une église [5]. Sous Dioclétien, le zétaire Castulus, chargé du service des tables, était connu pour l'ardeur de son zèle évangélique [6]. Des traditions malheureusement confuses semblent indiquer que ce zèle eut lieu de s'exercer au commencement du nouveau règne, et que la persécution commencée à Rome sous Carinus ne s'arrêta pas tout de suite après la mort de cet empereur [7]. On parle de fidèles encore inquiétés [8], de chrétiens de Rome se réfugiant en Campanie dans les domaines d'un riche converti [9], d'autres se rassemblant en secret dans l'appartement occupé par Castulus à l'un des étages supérieurs du Palatin[10]. Peut-être le pape Caius[11] fut-il à ce mo-

à la sépulture des prétoriens chrétiens. Leurs épitaphes appartiennent aux trois premiers siècles, puisque la milice prétorienne fut abolie par Constantin.

[1] « Princeps primæ cohortis. » *Acta S. Sebastiani*, dans les *Acta Sanctorum*, janvier, t. II, p. 265. L'importance que paraît avoir eue Sébastien me fait voir en lui le tribun d'une cohorte prétorienne plutôt que d'une cohorte urbaine ou d'une cohorte de vigiles.

[2] *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 297.

[3] Saint Paul, *Philipp.*, IV, 22.

[4] *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, p. 435, 442; *pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 21, 176, 193. .

[5] *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 35, 78, 81.

[6] *Acta S. Sebastiani*, 69.

[7] Tillemont, *Mémoires*, t IV, art. VI sur saint Sébastien ; t. V, art. III sur la persécution de Dioclétien ; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 47.

[8] *Acta S. Sebastiani*, 64, 65.

[9] *Ibid.*, 66. Sur ce converti, Chromatius, voir *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 297.

[10] *Acta S. Sebastiani*, 69.

[11] Les actes légendaires de sainte Suzanne (*Acta SS.*, août, t. II, p. 624 ; Surius, *Vitæ SS.*, t. VIII, p.99), rejetés par Tillemont (*Mémoires*, t. IV, note I sur saint Caius), *poco o nulla stimati*, selon l'expression de M. de Rossi (*Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 96), font du pape Caius le frère du sénateur Gabinius ; ce dernier, père de sainte Suzanne, était, disent-ils, parent de Dioclétien. Ces détails de parenté viennent d'une source trop suspecte pour être retenus ; mais ce que disent les Actes de la contiguité de la maison de

Digitized by Google

ment l'objet de quelque menace, et jugea t-il prudent de se cacher pour un temps dans les profondeurs du cimetière de Calliste [1], ou plus probablement dans quelqu'un des édifices bâtis au-dessus de ses cryptes [2] : le nom de confesseur lui est demeuré [3], et la vénération dont sera plus tard entouré son tombeau [4] montre qu'il y dut avoir droit, bien que mort avant la persécution générale. De cet état violent et passager un seul épisode est connu avec des détails précis et suffisamment sûrs : c'est le martyre du mime saint Genès [5].

Caius avec celle qu'habitaient Gabinius et la vierge Suzanne, dans la sixième région, paraît confirmé par la tradition. Le titre de sainte Suzanne fut de tout temps appelé *ad duas domos :* cette appellation se rencontre dans le très ancien texte inédit du martyrologe hiéronymien découvert par M. de Rossi à Berne (*Rome sotterranea*, t. II, p. XII ; *Bull. di arch. crist.*, l. c.). En 1869 ont été retrouvées plusieurs salles d'une magnifique maison romaine, contiguë à l'église de sainte Suzanne, et qui firent peut-être partie d'une des *duæ domus apud vicum Mamurri ante Sallustii forum* dont parlent les Actes (Lanciani, *Bull. dell'instituto di correspondenza archeologica*, 1869, p. 229-230). Ce ne serait pas la première fois que les découvertes archéologiques confirmeraient un détail de topographie donné par un document légendaire.

[1] Hic fugiens persecutionem Diocletiani in cryptis habitando... *Liber Pontificalis*, Gaius, éd. Duchesne, t. I, p. 161.

[2] Cf. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 462.

[3] ...Confessor quievit, dit la première édition du *Liber Pontificalis* (530) ; Duchesne, t. I, p. LXI, XCVIII, 72-73. L'expression « martyrio coronatur, » introduite dans la rédaction postérieure, provient probablement d'un document légendaire (Duchesne, p. XCVIII), mais ne peut s'accorder avec l'histoire, puisque Caius mourut en 296, en pleine paix : aussi son nom se lit-il dans la *Depositio episcoporum* (ibid., p. 10) et non dans la *Depositio martyrum* (ibid., p. 11). Le cardinal Orsi, qui ne sera pas suspect de critique indiscrète ou téméraire, dit M. de Rossi (*Roma sotterranea*, t. III, p. 119), s'exprime en ces termes : « Comme il n'existe aucun monument authentique de son martyre, le titre de martyr ne paraît lui pouvoir convenir, sinon à cause des mauvais traitements et des persécutions soufferts par lui dans les premières années de Dioclétien, alors que ce prince laissa continuer à Rome la persécution commencée sous Carus. » Orsi, *Storia ecclesiastica*, 1746-1762, cité par de Rossi, *l. c.*

[4] On a retrouvé l'inscription d'une défunte qui avait voulu être enterrée IN CALLISTI AD DOMN*um* GAIVM, « dans le cimetière de Calliste, près de saint Gaius. » *Roma sotterranea*, t. III, p. 260-265. L'expression *domnus, domna,* est employée pour désigner des martyrs ou confesseurs illustres près desquels de pieux fidèles ambitionnaient de placer leur tombeau ; *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, p. 6 ; 1875, p. 136.

[5] Tillemont appelle la Passion de saint Genès « une pièce que sa simplicité rend aimable et fait juger tout à fait fidèle. » *Mémoires*, t. IV, art. sur saint Genès.

Digitized by Google

Comme beaucoup de ses prédécesseurs [1], Dioclétien se plaisait aux représentations des mimes ; mais son esprit plein de préjugés contre le christianisme aimait à les voir tourner en ridicule les dogmes et les cérémonies d'une religion dont il ne comprenait pas la grandeur. La farce romaine, sous quelqu'une de ses formes, atellane, mime ou pantomime, avait souvent bafoué sans nulle retenue les dieux de l'Olympe [4] ; plus volontiers encore elle prenait la religion ou les mœurs chrétiennes pour sujet de ses grossières facéties. C'est ce que fit le chef d'une troupe de mimes [3], Genès, lorsque, appelé à jouer devant l'empereur, il annonça une pièce mêlée de chants, où seraient parodiés la conversion, le baptême, le martyre d'un fidèle. Au début de la pièce, on voyait Genès étendu sur un lit, feignant d'être malade. Il demandait le baptême, « Eh ! les amis, criait-il, je me sens lourd, je veux devenir léger. » Le chœur, qui jouait un grand rôle dans ces représentations [4], répondait : « Et comment te rendrons-nous léger ? Sommes-nous des charpentiers, et devons-nous te passer au rabot ? » Cette plaisanterie, dont le sel nous semble bien fade, parut fort amusante aux spectateurs : sans doute ils y virent une allusion au métier manuel exercé par Jésus et par Joseph. « Insensés ! reprenait Genès, je désire mourir chrétien. « — Et pourquoi? — Afin de fuir aujourd'hui dans le sein de Dieu. » Deux mimes s'approchent, pour imiter le prêtre et l'exorciste [5]. A ce moment, la grâce toucha soudainement Genès. Il avait été

[1] Friedländer, *Mœurs romaines d'Auguste aux Antonius*, t. II, p. 201-203 (trad. Vogel).

[2] Tertullien, *Apolog.*, 15 ; Prudence, *Peri Steph.*, X, 220-230. Cf. Friedländer, t. II, p. 196.

[3] Magister mimithemelæ artis, qui stans cantabat super pulpitum, quod themele vocabatur, et rerum humanarum erat imitator. *Passio S. Genesii*, dans Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 283. Cf. MAGISTER MIMARIORVM, Orelli, *Inscript. lat.*, 2631 ; ARCHIMIMVS, *Corp. inscrip. lat.*, t. VI, 1063, 1064, 4649 ; ARCHIMIMA DIVRNA, 10107 ; ARCHIMIMVS DIVRNVS, *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, 1888, p. 39, n° 2048 ; THYMELICVS, Orelli, 2589 ; IMITATOR, Henzen, *Suppl. Orell.*, 6188.

[4] Friedländer, p. 219 ; Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 530.

[5] « Evocato autem presbytero et exorcista. » *Passio S. Genesii*, 2. On exorcisait les catéchumènes avant le baptême ; saint Cyrille de Jérusalem, *Procatech.*, 9 ; *Catech.*, I, 5. Dès le milieu du IIIe siècle, le clergé de Rome comptait cinquante deux exorcistes, lecteurs et portiers ; saint Corneille, lettre à Fabius, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 43, 12.

Digitized by Google

élevé par des parents chrétiens : leurs enseignements, leurs vertus, lui revinrent en mémoire. Quand les deux comédiens assis près de son lit lui demandèrent : « Pourquoi nous as-tu appelés, mon fils ? » ce fut sincèrement qu'il répondit, comme à de vrais ministres des autels : « Parce que je désire recevoir la grâce du « Christ, et, régénéré par elle, être délivré des ruines causées par « mes iniquités. » La cérémonie du baptême s'accomplit : l'eau coula sur le front et les membres de l'acteur ; on le revêtit de la robe blanche des néophytes. La farce se continue, ou plutôt l'étrange scène se poursuit, sérieuse maintenant de la part de Genès, feinte pour tous les autres. Après l'acte du baptême vient l'acte du martyre. Des mimes s'avancent, costumés en soldats : le nouveau chrétien est conduit sur le devant du théâtre, comme pour le présenter à l'empereur. Mais un incident imprévu se produit. Genès prend la parole. De même que, trois siècles auparavant, cet autre mime, à la fois auteur et acteur, qui, déposant son personnage imaginaire, s'adressa pour son propre compte à César et au peuple [1], Genès raconte, lui aussi, sa propre histoire : plus heureux cependant que Laberius, ce n'est pas un anneau d'or et la réintégration dans le rang de chevalier [2], c'est la gloire éternelle qui payera son courageux discours. « Empereur, dit-il, « soldats, philosophes, peuple de cette ville, j'avais horreur des « chrétiens, et j'insultais ceux qui s'avouaient tels. A cause du « Christ j'ai détesté mes parents et tous mes proches : je me mo- « quais tellement de ses disciples, que j'étudiais avec soin leurs « mystères, afin de les tourner devant vous en ridicule. Mais dès « que l'eau baptismale eut touché ma chair, et qu'aux interroga- « tions j'eus répondu : « Je crois, » je vis une main s'abaisser du « ciel sur moi [3] ; des anges radieux planaient au-dessus de ma

[1] Ribbeck, *Comicorum latinorum reliquiæ*. Leipzig, 1855, p. 251.

[2] Suétone, *Julius Cæsar*, 29, Sénèque ; *Controv.*, III, 18 ; Macrobe, *Saturn.*, II, 3. Voir Patin, *Etudes sur la poésie latine*, t. II, p. 361.

[3] Dans l'art chrétien des premiers siècles, Dieu est symbolisé souvent par une main sortant d'un nuage ; ainsi, dans la crypte dite *delle pecorelle*, au cimetière de Calliste (fin du IIIe siècle ou commencement du IVe), devant Moïse ôtant sa chaussure, la main divine paraît dans le ciel ; de Rossi, *Roma sotteranea*, t. II, pl. B ; t. III, pl. IX ; dans une fresque du cimetière de Domitille, représentant le sacrifice d'Abraham (IVe siècle), la main de Dieu sort d'un nuage ; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. XXIV. Voir

Digitized by Google

« tête : ils lisaient dans un livre les péchés que j'ai commis depuis « mon enfance, puis les effaçaient avec l'eau, et me montraient la « page devenue blanche comme la neige [1]. Et maintenant, glorieux « empereur, peuple qui avez ri avec moi de ces mystères, croyez « avec moi que le Christ est le vrai Seigneur, et qu'en lui sont la « lumière, la vie, la piété, afin qu'en lui vous puissiez aussi obte- « nir le pardon. » La liberté extraordinaire qu'osait prendre le mime, l'audace de ce langage, indignèrent Dioclétien : il fit en sa présence fouetter Genès, puis le livra au préfet Plautien [2]. Celui-ci somma l'acteur de sacrifier aux dieux, et, pour l'y contraindre, le mit à la torture. Mais ni le chevalet, ni les ongles de fer, ni les torches ardentes ne changèrent la résolution du nouveau chrétien, qui ne cessait de confesser le Christ, s'accusant de l'avoir si longtemps méconnu. Plautien le fit alors décapiter, le 25 août [3]. Le choix de ce supplice semble montrer dans Genès un homme de condition honorable, jeté par la misère ou le goût du théâtre dans une profession pour laquelle il n'était point

Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e éd., vo Dieu, p. 245-247 ; Smith, *Dictionary of christian antiquities*, vo God the Father, p. 737 ; Kraus, *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, vo Gott, t. I, p. 629.

[1] Dans les fresques des catacombes, les anges sont représentés sous la figure de jeunes hommes, vêtus de la tunique et du pallium ; Kraus, vo Engelbilder, t. I, p. 416. Dans le *Pasteur* d'Hermas, les six anges qui construisent la tour mystérieuse paraissent également sous les traits de six jeunes hommes ; *Visio* III, 8 ; l'ange de la pénitence se montre en costume de berger ; *Mand.*, proem.

[2] Plautiano præfecto. *Passio S. Genesii*, 3. Les Actes parlent-ils du préfet du prétoire ou du préfet urbain ? En 285, année où Dioclétien paraît avoir été à Rome, et où se place vraisemblablement le martyre de Genès, ni l'un ni l'autre de ces préfets ne portait le nom de Plautien ; nous ne trouvons de préfet de ce nom dans aucune des années où Dioclétien peut avoir séjourné à Rome. Mais, bien avant Dioclétien, le préfet du prétoire eut des suppléants : a præfecto prætorio vel eo qui vice præfecti ex mandatis principum cognoscet, dit Ulpien, au *Digeste*, XXXII, I, 1, § 4 ; cf. Wilmanns, *Exempla inscript.*, 1208, 1295 ; Mommsen. *Römische Staatrecht*, 2e éd., t. II, p. 934. Plautien est probablement un de ces vice-préfets : on comprendrait qu'en 285 Dioclétien, qui avait confirmé dans sa charge le préfet du prétoire nommé par Carus (Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 6), eût voulu avoir en même temps dans cette haute magistrature un homme qui fût complètement à lui.

[3] VIII Kal. septembris. *Passio*, 3. Le calendrier de l'Eglise de Carthage (ve siècle) porte ...Kal. sept. sancti Genesi mimi (Ruinart, p. 694). La plupart des martyrologes mettent saint Genès au 25 août, quelques-uns au 24.

Digitized by Google

né [1]. De pareils exemples ne sont pas rares dans l'antiquité romaine : nous avons tout à l'heure fait allusion à l'un des plus célèbres.

Dioclétien ne demeura probablement que peu de mois à Rome. Il paraît s'être fixé dès l'hiver de 285 à Nicomédie [2]. Des rivages de la mer de Marmara il pouvait surveiller à la fois le Tigre, le bas Danube et l'Euxin, par où entraient les envahisseurs de race diverse, attirés par les provinces d'Asie si riches quoique si souvent pillées. Métropole de la Bithynie [3], cité assez opulente pour avoir sous Trajan dépensé en travaux publics plus de trente millions de sesterces [4], Nicomédie était aussi un ardent foyer de paganisme : un des premiers temples dédiés à Auguste vivant s'était élevé dans ses murs [5], et servait encore de siège aux députés de la communauté d'Asie, de centre à leurs fêtes [6] ; elle portait le titre de « deux fois néocore, ville sainte, lieu d'asile [7]. » A la dévotion officielle les habitants de Nicomédie joignaient une superstition opiniâtre : jusqu'au milieu du troisième siècle ils avaient conservé sur leurs monnaies l'image du dieu inventé par Alexandre d'Abonotique, le serpent Glycon [8]. Un tel milieu était favorable au fanatisme, et contribuera sans doute à l'éclosion des idées persécutrices qui ensanglanteront la fin du règne de Dioclétien. Mais, au moment où il s'établit à Nicomédie, d'autres pensées occupaient son esprit.

Il y avait longtemps que les politiques sensés trouvaient l'empire trop vaste pour être gouverné par une seule tête, et surtout

[1] Cependant le *cognomen* Genesius ou Genesis paraît de forme servile ; Wilmanns, 367. Mais c'est peut-être un « nom de guerre, » comme en prennent les comédiens.

[2] Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 7.

[3] Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. I, p. 355. Nicomédie fut érigée par Dioclétien en colonie, et paraît être la dernière ville à laquelle ait été donné ce titre, qui dès lors tomba en désuétude ; *ibid.*, p. 126.

[4] Pline, *Ep.*, IX, 46, 47, 50, 58.

[5] Dion Cassius, LI, 20.

[6] *Corpus inscr. græc.*, 1720, 3428 ; Waddington, *Voyage archéol.*, t. III, 1176.

[7] Διὶς νεωκόρος, Νεικομήδεια ἱερὰ καὶ ἄσυλος. *Corp. inscr. græc.*, 3771. — Sur les villes néocores, voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle*, p. 375.

[8] Cavedoni, *Bull. dell'instituto di correspondenza archeologica*, 1840, p. 107-109 ; L. Fivel, *Gazette archéologique*, sept. 1879, p. 184-187.

Digitized by Google

jugeaient ses frontières trop nombreuses et trop menacées pour être défendues par une seule épée. Dès le milieu du IIIe siècle, Valérien avait senti qu'un pouvoir unique devenait inégal à régir et à protéger ce grand corps ; aussi, près d'aller combattre et périr en Orient, avait-il laissé l'Occident à son fils Gallien [1]. La démonstration commencée alors s'était pour ainsi dire achevée d'elle-même : après la chute de Valérien on avait vu le monde romain se diviser, afin d'opposer aux Barbares de l'est comme à ceux de l'ouest un front toujours armé [2]. L'énergique mais aveugle politique d'Aurélien avait arrêté ce mouvement et rétabli par la violence une factice unité [3]. Cependant Carus, en confiant la Gaule à l'un de ses fils et en se portant avec l'autre en Orient, venait de revenir d'instinct à la politique inaugurée par Valérien [4]. La mort de Carinus avait remis maintenant l'autorité au seul Dioclétien : allait-il la conserver sans partage, ou se décharger d'un fardeau trop lourd en s'associant un collègue? Dioclétien eut la sagesse de prendre ce dernier parti. Le 1er avril 286 [5], il revêtit de la dignité d'Auguste le pannonien M. Aurelius Valerius Maximianus [6].

Officier de fortune comme Dioclétien, et comme lui sans naissance, sans éducation, sans lettres [7], Maximien avait de plus que lui l'activité militaire, l'énergie du commandement [8] : il n'oublia jamais sous la pourpre l'amitié qui, dans les camps, l'avait uni à Dioclétien et la reconnaissance due à l'homme qui avait fait sa fortune : toute sa carrière le montre loyal et fidèle. Mais de grands vices jettent une ombre sur ces qualités. Maximien, licencieux jusqu'à la débauche [9], avare et dissipateur tout ensemble[10], était naturellement cruel ; il prenait plaisir à verser le sang [11]. Dioclétien fera faire quelquefois à ce rude soldat de

[1] *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 148.
[2] *Ibid.*, p. 171, 174, 188, 377 et suiv.
[3] *Ibid.*, p. 214, 223, 225, 394.
[4] *Ibid.*, p. 294.
[5] Sur cette date, donnée par la Chronique d'Idace, voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 597, note V sur Dioclétien.
[6] Peut-être l'avait-il fait César dès l'année précédente.
[7] Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, 39 ; Eutrope, *Brev.*, IX.
[8] Lactance, *De mort. pers.*, 8.
[9] Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, 39 ; Julien, *Cæsares*.
[10] Lactance, *De mort. persec.*, 8.
[11] Eutrope, *Brev.*, X, 1 ; Lactance, *De mort. pers.*, 15.

Digitized by Google

cruelles besognes auxquelles, par calcul autant que par tempérament, lui-même se jugeait impropre [1]. Un tel choix n'était pas pour relever le pouvoir souverain dans l'esprit des peuples; cependant, dès la nomination du nouvel Auguste, Dioclétien laissa deviner la transformation que sa politique fera subir par degrés à la dignité impériale. Sept ans auparavant, Probus recevait, dit-on, les ambassadeurs du roi de Perse assis à terre dans son camp et mangeant comme un soldat un morceau de lard salé [2]; mais cette simplicité républicaine ne suffisait plus à Dioclétien. Dans sa pensée, le pouvoir de l'empereur romain est trop fragile et trop menacé pour que celui-ci puisse impunément se contenter d'être le premier des magistrats et le premier des généraux. Il faut qu'un rayon du ciel tombe désormais sur le souverain et le rende inviolable en le transfigurant aux yeux des peuples; sa robe de pourpre devra devenir « le manteau de l'immortel Zeus [3]. » Aussi, bien que personnellement peu dévot aux vieilles divinités de Rome, Dioclétien, lorsqu'il éleva Maximien à l'empire, prit-il pour lui-même le nom de Jupiter et donna-t-il à son collègue celui d'Hercule, que nous lui conserverons dans la suite du récit [4].

Une révolte qui venait d'éclater en Gaule hâta peut-être le choix de Dioclétien [5]. Dans ce pays commençait à la fois la guerre sociale et la guerre servile. Depuis longtemps les paysans souffraient des usurpations des grands propriétaires, et plus encore des exactions du fisc. Beaucoup, abandonnant leurs petits champs à de riches voisins, se faisaient colons [6]. Mais le fisc ne cessait pas de les poursuivre : accablés de prestations et de corvées, ils se voyaient contraints de payer non seulement pour eux-mêmes, mais pour le propriétaire du sol [7]; l'impôt était levé par le fouet et la torture [8]. Ils finirent par mettre leur ressentiment en commun avec les esclaves et les

[1] Eutrope, Lactance, *l. c.*
[2] Synesius, *De regno*, éd. 1640, p. 19.
[3] Jean Malala, *Chronogr.*, XII, éd. Bonn., p. 310.
[4] Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, 39; Eckhel. *Doctr. numm. vet.*, t. VIII, p. 9, 19; *Corp. inscr. lat.*, t. III, 3231, 4413.
[5] Aurelius Victor, *l. c.*
[6] Voir *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 385.
[7] Cf. une loi de 286, *Code Justinien*, IX, x, 3.
[8] Lactance, *De mort. pers.*, 7.

Digitized by Google

serfs attachés à la glèbe [1]. La plupart des paysans, libres ou non libres, étaient habitués à la guerre, car dans les discordes civiles qui depuis tant d'années agitaient la Gaule, les seigneurs prenaient déjà les allures de chefs féodaux, et s'entouraient de gens armés. Un seul noble gaulois, au milieu du IIIe siècle, avait pu lever sur ses terres deux mille combattants [2]. Aussi, pour former une armée, les mécontents n'eurent-ils qu'à sortir en masse des domaines où ils travaillaient. Les agriculteurs, dit un panégyriste de Maximien, prirent vite les habitudes militaires. Le laboureur se fit fantassin ; les pâtres, accoutumés à garder à cheval leurs troupeaux, et déjà à demi-brigands [3], furent une cavalerie redoutable [4]. Un sourd réveil de nationalité gauloise, suscité par les druides, qui erraient encore dans les montagnes et les forêts [5], et gardaient leur influence sur le paysan superstitieux [6], se mêla peut-être à ce mouvement de désespoir. L'armée révolutionnaire, composée de cultivateurs ruinés [7] et d'esclaves fugitifs [8], porta un nom celtique : on l'appela *Bagat* ou *Bagad*, multitude [9].

Chargé par Dioclétien de dompter cette redoutable révolte, Hercule se hâta de quitter Nicomédie : par les provinces Danu-

[1] Voir Wallon, *Histoire de l'Esclavage dans l'antiquité*, t. III, p. 282 et suiv.

[2] Vopiscus, *Proculus*, 12.

[3] On défendit plus tard aux pâtres l'usage du cheval, à cause de leurs brigandages; *Code Théodosien*, IX, XXIX, 2; XXXI, 1.

[4] « Quum militares habitus ignari agricolæ appetiverunt, quum arator peditem, quum pastor equitem... imitatus est. » Mamertin, *Paneg. Maxim. Aug.*

[5] Specu aut abditis saltibus. Pomponius Mela, III, 2.

[6] Lampride, *Alex.*, 60; Vopiscus, *Aurel.*, 44; *Carinus*, 14. « Les restes du druidisme ont survécu longtemps à la ruine du grand corps sacerdotal qui avait gouverné la Gaule. » Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 675. Cf. Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 22. Persistance au IVe siècle des sacrifices humains en Gaule; Eusèbe, *Præparatio evangelica*, IV, 16. Au commencement du Ve siècle, être d'origine druidique, *stirpe druidarum satus*, reste un titre d'honneur; Ausone, cité par Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 150.

[7] « Agrestes, rustici. » Eutrope, *Brev.*, IX, 20; Orose, VII, 15; saint Jérôme, *Chron.*

[8] « Omnia pene Galliarum servitia in Bagaudam conspiravere. » Prosper d'Aquitaine, *Chron.*

[9] Voir Du Cange, *Gloss. lat.*, v° Bagaudæ. Sur la persistance de la langue et des croyances celtiques, voir *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 176, 382.

Digitized by Google

biennes il gagna le nord de l'Italie. La route traversait Aquilée ; on dit que, de concert avec le correcteur de la Vénétie et de l'Istrie [1], dont cette ville était la capitale [2], un des officiers du nouvel Auguste, Sisinnius Fescenninus, que nous retrouverons en Gaule très animé contre les chrétiens, fit exécuter le 31 mai [3] trois fidèles, Cantius, Cantianus et Cantianilla. Leur parenté avec l'empereur Carinus, dont une victoire popularisa naguère le nom en Vénétie [4], avait peut-être non moins que leur foi, appelé sur eux l'attention du cruel et zélé courtisan [5]. Dans son expédition vers la Gaule, Hercule mena probablement des troupes tirées

[1] Sur l'origine des correcteurs, voir C. Jullian, *Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains*, p. 149 et suiv. Inscription d'un *corrector Venetiæ et Histriæ*, sous Maximien ; Orelli, 1050 ; *Corp. inscr. lat.*, t. V, 2818.

[2] Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. I, p. 233.

[3] Si l'on place cette exécution lors du passage de Maximien en Vénétie, on admettra facilement que, parti de Nicomédie dans les premiers jours d'avril, lui ou sa suite ait traversé Aquilée à la fin de mai.

[4] En 284, Carinus avait défait le correcteur de la Vénétie, Julianus, qui venait de prendre la pourpre. Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, 39.

[5] Les Actes des saints Cantius, Cantianus et Cantianilla (*Acta SS.*, mai, t. VII, p. 420) sont des plus mauvais, et méritent le jugement sévère qu'en a porté Tillemont (*Mémoires*, t. V, note LXI sur la persécution de Dioclétien). Cependant, plusieurs détails doivent être retenus, qui proviennent peut-être d'une source antique. — Le premier est la curieuse mention de deux magistrats pour juger les martyrs, fait exceptionnel que peuvent seules expliquer les circonstances que nous venons de rappeler. L'un des juges est Sisinnius, qualifié de *comes* (Cf. Mommsen, *Römische Staatsrecht*, t. II, 2e édit., p. 807) ; l'autre est le *præses* d'Aquilée, c'est-à-dire le correcteur de l'Istrie et de la Vénétie : les Actes lui donnent le nom de Dulcidius, qui rappelle par sa désinence celui d'un *corrector Italiæ*, Numidius, auquel Dioclétien et Maximien adressèrent une loi en 290 (*Code Justinien*, VII, XXXV, 3). — Un second détail digne d'être noté est l'indication donnée par les Actes du lieu précis du martyre, près d'Aquilée, dans l'île de Grado. On a découvert en 1871, dans la basilique de Grado, une cassette en argent, paraissant du milieu du VIe siècle, sur laquelle sont les bustes des saints Cantius, Cantianus et Cantianilla (*Bullettino di archeologia cristiana*, 1872, p. 155-158 et pl. XI-XII ; 1878, p. 42). — Enfin, la mention de leur origine mérite d'être remarquée : on les dit Romains, de la race des Anicii. La famille des Anicii, qui donna au IVe siècle de nombreux chrétiens, était dans les honneurs dès le début de l'empire : en elle finirent par se fondre d'autres grandes familles, les Probi, les Bassi : un Bassus fut consul au commencement de Dioclétien, en 289. Les hagiographes paraissent avoir soigneusement recueilli le souvenir des martyrs alliés à cette noble race ; ainsi, les Actes de sainte Christine de Bolsène disent aussi qu'elle fut, par le côté maternel, *de gente Aniciorum* : M. de Rossi fait remarquer qu'un fidèle, enterré en 373 tout près de son tombeau, place privilégiée convenant à un membre de sa famille, avait le *cognomen* (mutilé)... BINUS,

Digitized by Google

des provinces : le pays insurgé n'avait que quelques cohortes [1], impuissantes à combattre les rebelles, et l'on n'eût pu sans imprudence dégarnir la frontière du Rhin pour en diriger contre ceux-ci les légions. Le rendez-vous des corps détachés paraît avoir été l'Italie. Si l'on en croit des pièces hagiographiques, c'est à Rome qu'ils auraient été reçus et concentrés [2]. Aussi peut-on attribuer au séjour d'Hercule dans la capitale de l'empire une recrudescence de la persécution locale dont cette ville avait récemment souffert : peut-être périrent alors, en juillet, Zoé, Tranquillin, et quelques autres fidèles [3], dont les Actes de saint Sébastien racontent le martyre [4]. Cependant, quand toutes

peut-être celui de Probinus qu'une branche des Anicii porta au IVe siècle (*Bullettino di archeologia cristiana*, 1880, p. 129, 134). En ce qui concerne les saints Cantius, Cantianus et Cantianilla, on pourrait se demander si leurs noms ne furent pas altérés par un copiste, et s'il ne faut pas voir en eux des Catii, famille illustre qui donna dès le IIIe siècle des membres à l'Eglise (une Catia Clementina, de Rossi, *Roma sotterranea* t. I, p. 309, pl. XXXI, 12 ; une Catianilla, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1865, p. 52), et paraît avoir aussi été de bonne heure alliée aux Bassi (*Roma sotterranea*, t. I, p. 309). Mais l'inscription de la cassette de Grado, qui porte en toutes lettres Cantius, Cantianus et Cantianilla, s'y oppose. On a, du reste, des inscriptions de Cantii, appartenant à la haute bourgeoisie italienne (Wilmanns, *Exempla inscript.*, 2122, 2135). Les Actes ajoutent que les trois martyrs de ce nom étaient parents de l'empereur Carinus. Ce renseignement peut faire comprendre qu'avant même toute persécution générale ils aient été dénoncés et punis.

[1] E. Desjardins, *Géographie historique de la Gaule romaine*, t. III, p. 403.

[2] Surius, *Vitæ SS.*, t. IX, p. 221 ; Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 11 ; *Mémoires*, t. IV, art. et note II sur saint Maurice.

[3] *Acta S. Sebastiani*, 73-76 ; cf. Tillemont, *Mémoires*, t. IV, art. VII et note III sur saint Sébastien. Peut-être Zoé fut-elle enterrée au cimetière de Calliste, et doit-on la reconnaître dans une des orantes des *cubiculum* dit « des cinq saints, » au-dessus de laquelle est écrit ZOAE IN PACE. Ce *cubiculum* et les peintures qui le décorent appartiennent aux derniers temps du IIIe siècle. Une conjecture vraisemblable est que les autres personnages représentés près de Zoé, Dionysias, Nemesius, Procopius, Eliodora et Arcadia, sont des victimes inconnues de la persécution commencée à Rome sous Carinus et continuée dans les premières années de Dioclétien. Voir de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. I-II et p. 56-57.

[4] Parmi les martyrs immolés en même temps que Zoé et Tranquillin, les Actes de saint Sébastien nomment Nicostrate (dont ils font le mari de Zoé), Claude, Castorius et Symphorien ; mais c'est une des nombreuses erreurs de cette pièce si peu sûre dans les détails. Nicostrate, Claude, Castorius et Symphorien sont de célèbres martyrs de la Pannonie, dont les corps furent transportés à Rome, probablement avant la fin de la persécution de Dioclétien (*Bullettino di arch. crist.*, 1879, p. 78). Nous aurons plus tard l'occasion de parler d'eux.

Digitized by Google

ses troupes eurent été rassemblées, Hercule se mit en route. Vers le mois de septembre, il s'engagea dans les Alpes, qu'il franchit au Summus Pœninus [1]. L'armée semble avoir précédé à un ou deux jours de marche : car, Hercule ayant pris du repos dans la principale ville du Valais, Octodure, un des corps qui étaient en avant campa à quelques milles plus loin, dans la montagneuse vallée d'Agaune, voisine du lac Léman [2]. Là se passa une scène terrible, conservée par une tradition que l'on peut suivre, d'anneau en anneau, jusqu'à une époque rapprochée des faits [3]. Un détachement, connu sous le nom de « légion Thébaine », et qui était vraisemblablement, soit une *vexillatio* [4] empruntée à la légion d'Égypte [5], soit une cohorte auxiliaire appelée de la frontière méridionale de la Thébaïde [6], refusa d'obéir à l'empereur [7]. Celui-ci ordonnait à toute l'armée de se réunir pour un sacrifice extraordinaire, afin d'appeler la faveur des dieux sur une expédition périlleuse [8]. Peut-être y devait-on joindre un serment mêlé d'invocations idolâtriques ou d'imprécations sacrilèges, comme, en de graves circonstances, l'exigèrent quelquefois les généraux romains [9]. Le corps des Thébains se composait tout entier de chrétiens : le christianisme était alors très florissant en Égypte, même parmi les troupes qui y tenaient garnison [10]. Dociles aux exhortations de leurs officiers Maurice, Exupère et

[1] Grand-Saint-Bernard. Voir E. Desjardins, ouvrage cité, t. I, p. 68-71, et pl. II, p. 96 ; t. II, p. 243 ; t. III, p. 326-328, et pl. XVI, p. 307.

[2] *Epistola Eucherii episcopi ad Salvium episcopum de passione SS. Mauricii et sociorum*, 2, dans Ruinart, p. 290. Sur l'importance ancienne d'Agaune, voir E. Desjardins, t. II, p. 242.

[3] *Epistola Eucherii*, prœmium. Eucher, évêque de Lyon dans la première moitié du Ve siècle, produit une série de témoins qui remontent jusqu'à Théodore, évêque d'Agaune dans la première moitié du IVe.

[4] Cf. Tacite, *Hist.*, II, 100. Voir Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. II, p. 449-452 ; Wilmanns, *Exempla inscr.*, indices, p. 595-596.

[5] Le *II Tnajana*. Dion Cassius, LV, 24.

[6] Mommsen, *Römische Geschichte*. t. V, p. 594 ; Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. I, p. 442, note 6 ; t. III, 452-458 ; Wilmanns, indices, Vo Cohors, p. 590-594.

[7] *Epistola Eucherii*, 3.

[8] Cf. Lucien, *Alexander*, 48 ; Vopiscus, *Aurelianus*, 18-20 ; voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, p. 339 ; *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 215-218 ; Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. II, p. 562 ; t. III, p. 48 et suiv. ; Bellori, *Colonne Antonine*, pl. XIII.

[9] Tite-Live, XXII, 53.

[10] *Constit. Eccl. Egypt.*, II, 41 ; Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 41, 22 ; cf. *Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle*, p. 358.

Digitized by Google

Candide [1], les Thébains refusèrent unanimement de prendre part à des cérémonies contraires à leur foi. L'empereur crut ou feignit de croire que ce refus était dicté par une secrète sympathie pour les rebelles, et que les soldats chrétiens ne voulaient pas combattre des frères [2]: imputation absurde, car l'Église ne comptait à cette époque, en Gaule, d'adhérents que dans les villes : les campagnes y étaient toutes païennes [3], et une insurrection de paysans et de serfs, même si quelques mauvais chrétiens avaient été poussés dans ses rangs par la misère [4], n'aurait placé sur ses drapeaux d'autre symbole religieux que celui des vieilles divinités celtiques. Demandant à la discipline militaire ses plus extrêmes rigueurs, Hercule fit deux fois décimer [5] la pieuse cohorte, qui, fidèle à Dieu et à César, n'opposa aucune résistance : sommés une dernière fois de se soumettre, les survivants restèrent inébranlables, et furent massacrés [6]. On dit que quelques-uns ayant pu s'échapper, furent rejoints et immolés en diverses villes [7]. Les exécuteurs montrèrent un tel acharnement, qu'après le massacre ils mirent à mort un vétéran qui, passant par hasard au moment où ils se partageaient les dépouilles [8], avait refusé de manger avec eux et s'était déclaré chrétien [9].

[1] *Epistola Eucherii*, 4. Sur le titre d'un de ces officiers, *campidoctor* ou *campiductor*, voir Beurlier, dans les *Mélanges Graux*, p. 297-303.

[2] Voir la Passion de saint Babolein, écrite au VIIe siècle ; *Acta SS.*, juin, t. V, p. 179 ; Du Chesne, *Hist. Franc. Script.*, t. I, p. 662.

[3] Voir Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 295-304 ; t. II, p. 203, 209, 252 ; Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 22, 43-47 ; mon livre sur l'*Art païen sous les empereurs chrétiens*, p. 208-209.

[4] Cf. saint Grégoire le Thaumaturge. *Epist. canon.*; saint Augustin, *Brev. collat. cum Donat.*, III, 13 ; voir *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 154 ; Edm. Le Beant, *Les Actes des martyres*, § 39, p. 105-108.

[5] *Epistola Eucherii*, 4, 5. Cf. Denys d'Halicarnasse, *Ant. rom.*, IX, 50 ; Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. II, p. 553, note 9.

[6] *Epistola Eucherii*, 4, 5. Cf. Tite-Live, XXVIII, 28 ; Tacite, *Hist.*, I, 6, 31, 37 ; Suétone, *Galba*, 12 ; Plutarque, *Galba*, 15. Ce sanglant épisode paraît s'être passé dans la seconde moitié de septembre : les martyrologes le placent tous au 22. Entre l'entrée en Vénétie, vers la fin de mai, et le passage des Alpes, Maximien doit avoir demeuré plusieurs mois en Italie, opérant la concentration des troupes appelées des diverses provinces.

[7] *Epistola Eucherii*, 6.

[8] Cf. saint Matthieu, XXVII, 35 ; saint Marc, XV, 24 ; saint Luc, XXIII, 34 ; saint Jean, XIX, 23, 24 ; rescrit d'Hadrien et commentaire d'Ulpien, au *Digeste*, XLVIII, xx, 6 ; saint Jean Chrysostome, saint Cyrille d'Alexandrie, *In Joannem*.

[9] *Epistola Eucherii*, 6.

Digitized by Google

Après cette cruelle exécution, Hercule entra en Gaule : poussant devant lui les bandes insurgées, les battant en détail, il atteignit enfin le camp où le gros de leur armée s'était retranché, dans la presqu'île formée par la Marne, à une lieue de Lutèce[1]. Ce ramassis de laboureurs et de pâtres ne put tenir devant des forces régulières : Hercule en eut facilement raison. Cependant, malgré l'assertion des historiens, « la Bagaudie » ne fut pas exterminée : ses adhérents se répandirent en fugitifs dans le pays, gagnant les bois, les retraites inaccessibles ; pendant de longues années le brigandage ne cessa plus en Gaule, où l'on retrouve des Bagaudes jusqu'au ve siècle [2]. Aussi la poursuite des vaincus, la recherche des suspects, durent-elles suivre la victoire, et, dirigées par un tyran comme Hercule, amener de sanglantes représailles. On dit que les chrétiens ne furent pas épargnés. Furieux de la désobéissance des Thébains, considérant dès lors tous leurs coréligionnaires comme des rebelles, Hercule paraît avoir marqué par de nombreux martyrs son séjour en Gaule. Des Actes de rédaction tardive et souvent gâtée par la légende, mais dont l'accord et le rapprochement ont cependant beaucoup de prix, montrent l'empereur ou ses lieutenants versant en plusieurs villes le sang des fidèles. De nouveaux édits n'étaient pas nécessaires ; celui d'Aurélien n'avait pas été abrogé : pour le faire revivre il suffisait d'une dénonciation particulière, d'un incident local ; les circonstances politiques s'y prêtaient facilement. Aussi voyons-nous le magistrat chargé, apparemment comme légat de la Lyonnaise, des vengeances de son maître dans le pays des Parisii, n'épargner pas plus les chrétiens que les insurgés : alors périrent, par l'ordre de Sisinnius Fescenninus, l'évêque Denys [3] et ses compagnons Rustique et Elenthère [4]. On attribue au même gouverneur le martyre de

[1] Saint-Maur des Fossés.

[2] Salvien, *De Gubernatione Dei*. V, 6.

[3] La tradition qui place sur la colline de Montmartre (*Mons Martis* ou *Mons Mercurii*, devenu *Mons Martyrum*) le lieu du supplice de saint Denys paraît confirmée par la découverte, en 1611, d'une crypte ou *martyrium*, fréquentée par les pèlerins aux premiers siècles du moyen-âge. Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 250-277.

[4] Dans la crypte furent lus des noms incomplets, tracés les uns à la pointe d'un couteau, les autres avec une pierre noire : MAR (*tyres ?*), DIO (*nysius?*), CLEMIN (pour *Clemens*). Ce dernier nom, dont l'orthographe rappelle les

Digitized by Google

saint Nicaise et de plusieurs autres, immolés sur les confins des Parisii et des Véliocasses [1]. Peut-être est-ce lui qui versa, à l'autre extrémité de la province, dans la ville de Nantes [2], le sang de deux frères, Rogatien et Donatien, l'un déjà chrétien, l'autre baptisé par son martyre [3]. Les documents hagiographiques ont conservé le souvenir d'un magistrat plus cruel encore, Rictius Varus. Son nom, mal latinisé, est probablement celui d'un de ces Barbares qui, pendant tout l'empire, et surtout à partir du milieu du IIIe siècle, servirent dans les armées et à la cour des empereurs. Sous Valérien on trouve dans les premières charges militaires Hartmund, Haldegast, Hildemund et Cariovise [4]. Gallien engage à son service le chef des Hérules, Naulo-

temps mérovingiens, serait, selon M. Le Blant, celui d'un compagnon inconnu du martyre de saint Denys : on pourrait y voir aussi un souvenir de l'opinion répandue au commencement du moyen âge, et soutenue aujourd'hui encore avec ardeur, qui attribue au pape saint Clément la mission de saint Denys dans les Gaules. Voir dans Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, bio-bibliographie, aux mots « Denys l'Aréopagite, » p. 563-565, et « Denys de Paris, » p. 566-567, l'indication des nombreux écrits consacrés aux controverses sur la date de la prédication et du martyre de saint Denys. Nous avons adopté celle qui nous a paru la plus conforme aux vraisemblances historiques.

[1] Dans le Vexin français, en deçà de la rivière d'Epte. — Sur saint Nicaise, voir le P. de Bye, dans les *Acta SS.*, octobre, t. V, p. 510-550. Cf. les §§ 7-13 de la dissertation du P. Bossue, *ibid.*, t. XI, p. 554 et suiv., et M. l'abbé Sauvage, *Actes de saint Mellon*, Rouen. 1884, p. 24-41.

[2] In urbe Namnetica, disent les Actes, ou mieux à Condevincum, chef-lieu de la Civitas Namnetarum ou Namnetum. E. Desjardins, *Géographie historique de la Gaule romaine*, t. II, p. 439.

[3] *Passio sanctorum Rogatiani et Donatiani*, dans Ruinart, p. 295. « Les Actes de saint Donatien sont graves par le style et par les pensées, dit Tillemont. Il n'y a point de faits extraordinaires et incroyables. Ils sont même assez bien écrits, et ils paraissent être du ve siècle. Mais je ne crois pas aussi qu'ils soient plus anciens, ni qu'ils puissent passer pour originaux. » *Mémoires*, t. IV, note XXVIII sur saint Denys de Paris. Ces Actes appartiennent à la catégorie de ceux de saint Maurice et de la légion Thébaine par saint Eucher, que nous avons déjà résumés, et de saint Victor, que nous étudierons plus loin. Comme ces pièces, ils portent, dit encore Tillemont, « que Dioclétien et Maximien condamnaient à la mort par des édits publics, tous les chrétiens qui ne renonceraient pas à leur religion. Cela ne peut convenir qu'au temps de la grande persécution de 303... Mais aussi comme il n'est pas nécessaire de s'arrêter précisément aux termes de ces Actes, s'ils ne sont pas originaux, je ne crois pas qu'il faille trop s'assurer sur ce point, ni qu'il soit défendu de croire que saint Donatien à souffert lorsque Maximien était dans les Gaules, par quelque occasion particulière, et sans qu'il y eut de persécution générale. » *Ibid.*

[4] Vopiscus, *Aurelianus*, 38.

Digitized by Google

bat, et le fait consul [1]. Sous Maximien Hercule, Rictiovare put aisément s'élever jusqu'à la dignité de légat impérial de la Belgique [2]. En cette qualité, il nous est montré parcourant pendant au moins deux années les principales villes de cette vaste province, et, au cours de ses tournées officielles, condamnant des chrétiens : à Amiens, Fuscien et Victoric [3]; à Augusta Vermanduorum, l'évêque dont elle prendra le nom, Quentin [4]; à Soissons, Crépin et Crépinien [5]; dans la même ville, Rufin et Valère[6]; à Reims, de nombreux martyrs anonymes [7]; à Fismes, près de Reims, Macra [8]; peut-être Lucien, à Beauvais [9]; probablement

[1] Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. III, p. 481 ; Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*, p. 338.

[2] Les Actes des saints Fuscien et Victoric (Bosquet, *Eccl. Gall. hist.*, l. V, p. 156), disent qu'« au temps où le très cruel empereur Maximien parcourait la Gaule, il éleva Riccius Varus à la dignité de préfet d'Amiens.» Probablement il y a ici un souvenir historique, naïvement rendu par l'écrivain de basse époque.

[3] Bosquet, *l. c.*; Tillemont, *Mémoires*, t. IV, art. VI sur saint Denys de Paris.

[4] Surius, *Vitae SS.*; Tillemont, *Mémoires*, t. IV, art. et notes sur saint Quentin.

[5] *Acta SS.*, octobre, t. XI, p. 395 ; Tillemont, *Mémoires*, t. IV, art. VIII, sur saint Denys de Paris.

[6] *Acta SS.*, juin, t. II, p. 795 ; Tillemont, *l. c.*

[7] *Acta SS.*, *l. c.*; Tillemont, t. IV, art. XXII sur saint Denys de Paris.

[8] *Acta SS.*, janvier, t. I, p. 125 ; Tillemont, t. IV, art. XXII et note XXXIII sur saint Denys de Paris ; Castan, *Les Capitoles provinciaux du monde romain*, dans les *mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1885, p. 247 ; Kuhfeld, *De Capitoliis imperii romani*, Berlin, 1883, p. 67 ; mon article sur *les Capitoles provinciaux et les Actes des martyrs* dans *la Science Catholique*, mai 1887, p. 365.

[9] *Acta SS.*, janvier, t. I, p. 159 ; Tillemont, t. IV, art. sur saint Lucien de Beauvais. Sa Passion, celles de saint Quentin, des saints Fuscien et Victoric, le font contemporain de saint Denys, et le comptent parmi les hommes apostoliqes par qui, à la même époque, furent évangélisés le nord et l'est de la Gaule. Mais sa mort est attribuée à un préfet nommé Julien, que l'on fait également l'auteur de celle de saint Yon, près de Paris. Tillemont suppose que ce Julien aurait succédé comme préfet du prétoire de Maximien à Rictiovare, lequel, d'après les Actes des saints Crépin et Crépinien, pris de folie après avoir condamné ces deux martyrs, se serait précipité dans le feu. Cela sent bien la légende. Le nom de Julien est peut-être mis en souvenir de l'empereur apostat et persécuteur du IVe siècle. Rien ne montre que Maximien ait eu dès cette époque, c'est-à-dire, avant l'établissement de la tétrarchie, un préfet du prétoire. La comparaison entre les parties de la Gaule où sévit Sisinnius et celles que parcourut Rictiovare, me font croire plutôt que le premier de ces magistrats fut légat de la Lyonnaise, et le second de la Belgique. Lucien ayant été le contemporain et le compagnon

Digitized by Google

Platon, à Tournai [1]. On pourrait admettre qu'à la Belgique il joignit le gouvernement de tout l'est de la Gaule, c'est-à-dire des deux Germanies inférieure et supérieure, car les mêmes documents disent qu'il fit mourir des fidèles à Trèves [2] et à Bâle [3]. Le légat d'Aquitaine paraît avoir aussi marché dans cette voie sanglante ; Agen [4] vit le martyre [5] de sainte Foi [6] et de saint Caprais [7]. Si leurs Actes sont fidèles, la vaste province du sud-ouest était alors gouvernée par Datianus, qui sera plus tard célèbre en Espagne par sa cruauté envers les chrétiens [8].

Maximien Hercule demeura dans les Gaules pendant six années, occupé à préparer une expédition contre son ancien

d'autres martyrs jugés par Rictiovare, et ayant péri dans le gouvernement de celui-ci, me paraît devoir être compté parmi ses victimes, plutôt que d'un inconnu Julien. Je serais, par la même raison, porté à retirer à Julien la condamnation de saint Yon, dans le pays des Parisii, pour l'attribuer à Sisinnius.

[1] Tillemont, *Mémoires*, t. IV, art. VII sur saint Denys ; et surtout les nombreux textes cités par M. l'abbé Bernard, *Les origines de l'Eglise de Paris*, 1870, p. 181-182. Les vraisemblances me font attribuer au légat de la Belgique la condamnation de saint Chryseuil, martyrisé vers le même temps près de Tournai.

[2] Actes des saints Fuscien et Victoric.

[3] Actes de saint Quentin.

[4] Aginnum Nitiobrogum.

[5] *Acta SS.*, octobre, t. III, p. 263.

[6] Le cognomen Foi, *Fides*, Πίστις, est fréquent, sous sa forme grecque ou latine, dans l'antiquité chrétienne ; voir de Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 171-175 ; cf. *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, p. 222.

[7] On trouve également dans l'antiquité chrétienne (comme dans l'antiquité païenne) des *cognomina* dérivés de *Capra :* voir Kraus, *Real. Encykl. der christlichen Alterthümer*, art. *Namen*, t. II, p. 477 et fig. 316.

[8] « Il se peut, dit Tillemont, que le même Dacien ait gouverné l'Aquitaine vers l'an 290 (ou un peu auparavant) avant que de gouverner l'Espagne en 303 et 304. » Mais, comme les Actes de sainte Foi sont d'assez basse époque, on peut admettre aussi « qu'ils n'ont été écrits que par ceux qui, voiant une partie de l'Aquitaine unie à l'Espagne sous la domination des Goths, se sont imaginés que cela avoit été de même du tems des Romains, sous qui les gouverneurs d'Espagne n'avoient aucune juridiction dans les Gaules ; et comme le martyre de saint Vincent à Valence a rendu le nom de Dacien célèbre en Espagne, on lui a aussi attribué les martyrs de l'Aquitaine. » Tillemont, *Mémoires*, t. IV, note I sur sainte Foy. M. Le Blant cite de même l'exemple d'Anulinus, célèbre sous Dioclétien pour sa cruauté envers les martyrs d'Afrique, et qui, devenu pour les narrateurs de seconde main le type du magistrat persécuteur, fut mis en scène par eux dans les pays et les temps les plus dissemblables. *Les Actes des martyrs*, p. 25-26.

Digitized by Google

lieutenant Carausius, qui avait pris en Bretagne le titre d'Auguste, et surtout à repousser les Alemans, les Burgondes et les Francs. Il eut pour résidence habituelle Trèves, l'ancienne capitale de Posthume : c'est là qu'au 1er janvier 288, prenant possession de son second consulat, on le vit tout à coup en dépouiller les ornements, sauter à cheval, et repousser une attaque des Barbares ; c'est là que deux fois le rhéteur Mamertin prononca son panégyrique ; c'est autour de Trèves qu'il établit des colons Lètes et Francs. Mais il semble qu'avant de se fixer dans cette Rome du nord, dans cette « ville auguste, » comme on l'appellera bientôt [1], Hercule ait visité la région méridionale de la Gaule, l'ancienne « province » romaine. Un document chrétien qui, sans être contemporain, n'est cependant pas d'une époque assez éloignée des faits pour avoir perdu toute valeur historique [2], le montre à Marseille, au mois de juillet, encore animé contre les fidèles par le souvenir de la légion thébaine [3] : ce séjour en Narbonnaise se place probablement en 287, et précède l'établissement définitif d'Hercule dans la Belgique.

[1] Ausone, *Mosella*, 421.

[2] *Passio SS. Victoris, Alexandri, Feliciani atque Longini martyrum*, dans Ruinart, p. 300. Dans la première édition de son recueil, Ruinart n'exprime point d'opinion sur l'âge de cette pièce ; mais dans la seconde (reproduite dans l'édition de Ratisbonne, p. 333) il dit : « Hæc Acta, etsi tantæ antiquitatis esse non videantur, ut ab auctore æquali, vel etiam fere æquali scripta dici possint, talia tamen viris eruditis visa sunt, quæ Joanni Cassiano, aut alicui ex illustribus viris, qui sæculo quinto inæunte istis in partibus florebant, possint tribui. » Tillemont dit de même que « les Actes de saint Victor ne sont pas assurément originaux : le style et les harangues font assez voir qu'ils ont été composez à loisir et avec étude ; et la fin marque que c'étoit assez longtemps après la mort du saint. Mais aussi ils sont écrits d'une manière tout à fait digne des grands hommes qui fleurissoient en France au commencement du ve siècle : de sorte qu'il semble qu'on les peut mettre sur le rang de ceux de saint Maurice par saint Eucher. » *Mémoires*, t. IV, note I sur saint Victor.

[3] « Maximianus enim cum pro sanctorum sanguine, quem per totum orbem crudelius aliis, maximeque per totas Gallias recentius fuderat, et præcipue pro famosissima illa Thebæorum apud Agaunum cæde, nostrorum plurimis nimium terribilis factus Massiliam advenisset... » *Passio*, 2. Comme saint Eucher, l'auteur de la Passion de saint Victor place son récit en pleine persécution générale, quand le sang eut coulé *per totum orbem*, c'est-à-dire après 303, ce qui est incompatible avec la chronologie du règne de Maximien, lequel à cette date n'avait plus en Gaule l'occasion ou le pouvoir de persécuter ; mais la phrase qui suppose que peu de temps s'écoula entre l'affaire des Thébains et son voyage à Marseille doit contenir une indication exacte.

Digitized by Google

Bien que déchue de son ancienne splendeur, Marseille occupait dans la Gaule un rang à part. Elle en était le grand port d'exportation, entassant dans ses quais et ses bassins, à destination d'Ostie, les produits industriels et agricoles de tout le pays [1]. Mais cette ville commerçante était aussi une ville lettrée : ses écoles rivalisèrent avec celles d'Athènes [2]. Même au troisième siècle, elle demeurait pour la patrie gauloise le centre de l'hellénisme, comme Naples pour l'Italie [3]. Les dieux qu'elle adorait étaient la Diane d'Éphèse et l'Apollon de Delphes : le temple de celui-ci, rendez-vous des Ioniens [4], l'Ephesium de celle-là [5], dominaient toute la cité du sommet de l'acropole. La constitution de Marseille restait toute grecque ; république autonome, elle se gouvernait elle-même : une aristocratie de six cents membres, à la tête de laquelle étaient le conseil des quinze et les trois timourques, présidait à ses destinées [6]. Dans ses rues, sur ses quais, le grec était parlé autant que le latin et le gaulois [7]. Malgré la corruption des mœurs [8], une décence extérieure réglait les plaisirs publics : les jeux impurs des mimes furent longtemps interdits sur les théâtres de Marseille [9]. La sérénité grecque, ennemie des démonstrations bruyantes, y modérait jusqu'aux deuils : les funérailles se célébraient sans lamentations, et un repas funèbre les terminait [10]. On raconte que, dans cette ville fréquentée cependant par des matelots de toutes les nations, les crimes étaient si rares, que le glaive destiné au châtiment des coupables s'était rouillé [11]. Bien que plusieurs traits de ce tableau ne conviennent probablement plus à la fin du IIIe siècle, Marseille devait offrir encore une physionomie originale quand Maximien Hercule la visita. L'auteur de la *Passion* de saint Victor loue son étendue, la force de

[1] E. Desjardins, *Géographie historique de la Gaule romaine*. t. II, p. 148.
[2] Strabon, *Geogr.*. IV, 1, 5.
[3] Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, p. 72.
[4] Τοῦτο μὲν κοινὸν Ἰώνων ἁπάντων. Strabon, IV, 1, 4.
[5] Τὸ Ἐφέσιον. *Ibid.*
[6] *Ibid.*, 1, 5. Cf. Cicéron, *Pro Valerio Flacco*, 26.
[7] Varron, cité par saint Jérôme, *Comm. in Ep. ad Gal.*, 3.
[8] Athénée, *Deipn.*, XII. 5.
[9] Valère Maxime, II, 6.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*

Digitized by Google

ses remparts [1], « sa glorieuse beauté [2], » son activité commerciale, le nombre et la richesse des habitants. « C'était pour les contrées d'occident, dit-il, le siège principal de la puissance romaine [3]. »

Comme tous les grands ports de l'antiquité, Marseille était aussi une ville dévote. Les voyageurs venus de tous les pays, et particulièrement des contrées orientales, y avaient apporté leurs religions ; près des dieux grecs florissait le culte des divinités étrangères. Le christianisme, répandu dès les premiers temps sur les côtes de la Méditerranée, et qui avait pénétré au second siècle dans tout le bassin du Rhône[4], compta aussi de bonne heure des adhérents à Marseille[5]. Elle paraît avoir eu des martyrs dès l'époque des Antonins, peut-être au moment où périssaient à Lyon les victimes de la persécution de Marc-Aurèle [6]. Lors de l'arrivée d'Hercule, la population chrétienne devait être nombreuse. La présence d'un tyran couvert encore du sang des Thébains la frappa de terreur. Un officier chrétien, nommé Victor, qui faisait probablement partie des troupes dont l'empereur était accompagné, s'efforça de ramener le courage des fidèles. Dénoncé

[1] *Passio*, 1. Cf. Strabon, IV, 1, 4. L'étendue de la ville ancienne et de son port était cependant bien inférieure à celle de la ville moderne ; voir le plan comparé, dans Desjardins, *Géographie historique de la Gaule romaine*, t. II, pl. III.

[2] Pulcritudine gloriosa. *Passio*, 1.

[3] *Ibid.* Cf. Ammien Marcellin, XV, 11, 14.

[4] Cf. *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, p. 393 et suiv. M. Edmond Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*,, n° 215, p. 157, et pl. LIX, publie un tombeau sculpté de la Narbonnaise. Ce sarcophage, travaillé peut-être par un grec, est remarquable par le mélange de symboles chrétiens, tels que le bon Pasteur, l'Orante, le pêcheur, les colombes, les brebis, avec des types classiques, comme le buste du Soleil, un personnage assis, tenant un sceptre, un autre personnage assis, devant lequel est un enfant. M. Le Blant l'attribue au temps des Antonins.

[5] Inscription funéraire du second siècle ; Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 551 B, t. II, p. 311.

[6] Inscription paraissant appartenir à cette époque, et contenir une allusion à des martyrs par le feu :

*Sen*TRIO VOLVSIANO
... EVTVCHETIS FILIO
... O FORTVNATO QUI VIM
*igni*S PASSI SVNT
. . . . . .

Inscriptions chrétiennes de la Gaule, n° 548, t. II, p. 305-306, et pl. LXXII, n. 437. Sur la restitution *vim ignis*, cf. Orelli, 1002 : *vi ignis consumptum;* 1909 : *vi ignis absumptum.*

Digitized by Google

ou surpris, il fut traduit devant le tribunal des préfets de sa légion [1]. Se montrer ouvertement chrétien, si près encore des événements d'Agaune, était pour un militaire de cette armée un crime capital. Cependant les préfets s'efforcèrent de persuader Victor : lui parlant avec douceur, ils l'exhortèrent à ne pas préférer aux dieux, à son service militaire, à l'amitié de l'empereur, le culte d'un homme mort. Mais Victor, d'une voix forte : « Ceux « que vous appelez des dieux, s'écria-t-il, sont d'impurs démons. « Je suis le soldat du Christ: le service militaire, l'amitié de l'em- « pereur, ne me sont plus rien, si je ne les puis conserver qu'en « méprisant mon vrai roi. » Parmi les cris des assistants, Victor proclama la divinité de Jésus-Christ, ressuscité des morts. A cause de son grade, les préfets le renvoyèrent à l'empereur.

Celui-ci, voulant faire un exemple, commanda de lier Victor et de le traîner à travers les rues de la ville. En d'autres lieux, le peuple, devenu indifférent ou même sympathique aux chrétiens [2], avait cessé de manifester contre eux de la haine ; mais, dans cette ville pleine de fanatiques, les vieilles passions vivaient encore : ce fut au milieu des coups et des outrages que le martyr subit cette première épreuve [3]. Sa résolution n'en fut pas ébranlée : ramené devant les préfets, il confessa de nouveau le Christ [4]. Les magistrats se disputèrent, dit-on, au sujet des tor-

[1] « Præfectorum tribunalibus præsentatur. » *Passio*, 3. Je vois ici des préfets militaires (Cf. Tertullien, *De corona militis*, 1) et je crois cette interprétation préférable à celle qui reconnaîtrait des magistrats civils. Le proconsul de la Narbonnaise n'avait pas d'autorité dans Marseille, ville autonome. D'un autre côté, il n'est pas probable que ses triumvirs ou timourques, qui exerçaient la juridiction criminelle, aient eu compétence pour juger un soldat. Il est plus difficile encore de voir dans les *præfecti* dont parlent les Actes des préfets du prétoire de Maximien Hercule, comme le veut Tillemont, *Mémoires*, t. IV, note II sur saint Victor. Si Maximien eut dès cette époque un préfet du prétoire, il n'en eut certainement pas deux ; des magistrats aussi élevés en dignité n'auraient pas eu besoin de renvoyer Victor devant l'empereur à cause de son rang ou de son grade, *quia vir clarus erat*.

[2] Voir *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 100. Les Actes de sainte Foy et de saint Caprais, martyrisés à Agen vers 287, montrent la foule pleurant pendant que Caprais subissait la torture, et s'écriant : « Quelle impiété ! quel jugement inique ! Pourquoi faire périr cet homme de Dieu, si vertueux et si bon ? » Malheureusement, ces Actes sont d'une rédaction trop tardive pour qu'on puisse ajouter foi à tous leurs détails.

[3] *Passio*, 5.

[4] L'auteur de la *Passion* prête ici (7-10) à Victor de longs discours, ré-

Digitized by Google

tures à lui infliger : l'un d'eux, Eutychius, se retira ; Asterius, demeuré seul, livra le soldat chrétien aux coups des licteurs [1]. L'auteur des Actes raconte qu'à ce moment Jésus apparut au patient et l'encouragea. Dans la prison, où il reçut de nouveau la visite céleste, Victor convertit trois soldats, Alexandre, Longin et Félicien, qui reçurent aussitôt le baptême. Par l'ordre « du grand dragon Maximien, [2] » il fut conduit avec les néophytes au forum ; le peuple y courut en foule. On commanda à Victor de ramener au culte des dieux ceux qu'il en avait détournés : « L'édifice que j'ai bâti, je ne le détruirai pas, » répondit-il. Les trois soldats persistèrent dans leur nouvelle foi, et furent décapités. Victor, après avoir subi le chevalet, fut encore une fois mis en prison. Après trois jours, il comparut de nouveau devant Hercule. Celui-ci voulut le contraindre à sacrifier. Un prêtre s'approcha, tenant dans les mains un autel. « Offre de l'encens, apaise Jupiter, et sois notre ami, » dit l'empereur. Mais, saisi d'une soudaine indignation, Victor arrache l'autel des mains du prêtre, le jette à terre, et pose sur lui le pied [3]. Hercule com-

sumé des controverses soutenues contre les païens par les Pères du IVe siècle ; c'est le procédé qu'emploie également Prudence en plusieurs hymnes du *Peri Stephanôn*.

[1] *Passio*, 10.

[2] « Magnus ille draco Maximianus.» *Passio*, 11. Cf. la lettre du confesseur Lucien à saint Cyprien (21 inter-Cyprian.), où Dèce est appelé : « ipsum anguem majorem metatorem Antechristi. Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle*, p. 286.

[3] « Interea Maximianus Jovis aram jubet afferri. Mox igitur coram ipso ara componitur, sacrilegus quoque sacerdos assistit. Tunc imperator ad sanctum Victorem : Pone, inquit, thura, placa Jovem, et noster amicus esto. Hoc audito fortissimus Christi miles, sancti Spiritus ardore inflammatus, seseque amplius ita ferre non sustinens, velut litaturus proprius assedit, aramque de manu sacerdotis solo tenus prosternit...» *Passio*, 15. Cette violence exceptionnelle, que l'hagiographe explique par un soudain mouvement de l'Esprit-Saint, mais dans laquelle il est permis de voir un effet de l'ardent tempérament d'un soldat, contraste avec la modération ordinaire des martyrs. Les détails donnés par l'auteur sont, du reste, conformes aux usages antiques. Les musées possèdent de nombreux autels portatifs ; voir Saglio, art. *ara*, dans le *Dictionnaire des antiquités*, p. 349 et fig. 415, 416. De cette sorte devaient être les autels placés devant les tribunaux, et sur lesquels les chrétiens étaient invités par les magistrats à brûler de l'encens ; voir Edmond Le Blant, *les Actes des martyrs*, § 20, p. 63. Prudence y fait clairement allusion dans ces vers (*Peri Stephanôn*, X, 916-918) :

Reponit aras ad tribunal denuo
Et thus et ignem vividum in carbonibus,
Taurina et exta, vel suilla abdomina.

Digitized by Google

manda de couper ce pied sacrilège ; puis, inventant un supplice horrible, fit conduire Victor aux pistrines publiques, où son corps, « froment choisi de Dieu, » fut à demi broyé sous la meule. Comme il respirait encore, on lui trancha la tête. Les restes des martyrs, jetés à la mer, furent recueillis par les chrétiens, qui creusèrent dans un rocher une crypte pour les recevoir.

Ces cruautés, exercées par Maximien Hercule en personne, ou par des gouverneurs dociles à son impulsion, cessèrent probablement quand il se fut fixé à Trèves, tournant tous ses regards vers l'Angleterre, où régnait Carausius, et le Rhin, que franchissaient sans cesse les Germains. Aussi peut-on supposer que deux ans après qu'il eut passé les Alpes, la condition des chrétiens s'améliora dans la Gaule, comme elle s'était apparemment améliorée déjà en Italie, et que les Églises purent de nouveau jouir dans tout l'Occident de cette paix relative qui était leur partage en dehors des persécutions déclarées.

II

Depuis la courte persécution d'Aurélien, l'Orient, plus heureux, n'avait point vu la paix troublée. C'est à peine si deux ou trois épisodes locaux, que nous avons racontés en leur temps [1], en avaient fait sentir la fragilité. Celle-ci même avait bientôt cessé d'être aperçue : presque partout, on s'était accoutumé à regarder comme définitif le repos dont on jouissait. Les deux sociétés, païenne et chrétienne, vivaient l'une auprès de l'autre, sans se mêler beaucoup, mais sans se heurter. Le christianisme, encore nouveau dans quelques parties de l'Occident, ne l'était plus dans aucune des provinces de la presqu'île asiatique. En Syrie, en Galatie, en Bithynie, en Phrygie, dans l'Asie proconsulaire, il datait de l'aurore même de la prédication évangélique. Ses dogmes, ses cérémonies, ses mœurs, n'étaient là pour personne une chose inconnue. Les païens n'avaient même plus sous les yeux le spectacle irritant de conversions en masse opérées par la parole enthousiaste et persuasive de quelque mission-

[1] *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 268, 279, 300.

Digitized by Google

naire. Ces contrées évangélisées de longue date avaient cessé d'être, comme nous dirions aujourd'hui, des « pays de mission ; » l'Eglise y avait la vie forte et traditionnelle d'une institution plusieurs fois séculaire. D'innombrables familles lui appartenaient depuis maintes générations : le mouvement qui faisait entrer dans son sein de nouveaux prosélytes s'opérait maintenant d'une façon régulière, insensible, comme une marée qui monte, non comme une inondation qui se précipite. Le mot de Tertullien : *Fiunt, non nascuntur christiani* [1], avait depuis longtemps cessé d'être vrai en Orient : la population chrétienne s'y recrutait d'elle-même, par sa fécondité propre ; plus elle devenait nombreuse, plus elle attirait, en vertu d'une loi naturelle, les âmes hésitantes, partagées entre les charmes de la nouvelle foi et la peur de l'inconnu. Comme on avait de moins en moins à craindre de se singulariser en devenant chrétien, on cédait plus facilement aux touches délicates de la grâce ou au généreux entraînement de l'exemple. Il n'était pour ainsi dire pas de ville, dans l'Orient romain, où les fidèles ne formassent une minorité compacte, disciplinée, puissante par le nombre comme par l'autorité morale ; en quelques cités même, la majorité paraissait leur appartenir déjà [2]. Tandis qu'en Occident les populations urbaines comptaient presque seules des fidèles, le christianisme était, en Asie, aussi répandu dans les campagnes que dans les villes. Sans doute, la proportion numérique des sectateurs des deux cultes variait suivant les lieux : même en plein IVe siècle, le paganisme sera dominant en certaines parties de l'Asie [3], alors qu'en d'autres il aura presque disparu ; à plus forte raison, ces différences locales étaient sensibles sous Dioclé-

[1] *Apolog.*, 18. Cf. *Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle*, p. 63.

[2] Porphyre, écrivant contre les chrétiens dans les dernières années du IIIe siècle, fait en ces termes allusion à une ville qu'il ne nomme pas, mais qui était probablement située en Orient : « Maintenant on s'étonne que la maladie se soit emparée depuis tant d'années de la cité, lorsque ni Esculape ni aucun dieu n'y a plus d'accès. Depuis que Jésus est honoré, personne n'a ressenti un bienfait public des dieux. » Cité par Theodoret, *Græc. aff. curatio*, XII; Migne, *Patr. Græc.*, t. LXXXIII, col. 1150.

[3] Par exemple, Carrhes (*Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 273), Gaza (Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 255; t. II, p. 196), etc.

Digitized by Google

tien. Cependant, si l'on se contente d'une appréciation générale, où il entre nécessairement une grande part d'inconnu, on ne se trompera peut-être pas en estimant que, dans les provinces orientales de l'empire, les chrétiens formaient, à cette époque, entre le dixième et le cinquième des habitants [1]. Les historiens évaluent à cent millions la population totale de l'empire [2] : l'Asie romaine, alors très peuplée, en comprenait probablement le tiers, ce qui donne, pour cette région, de trois à six millions de chrétiens environ.

Loin de mettre obstacle à la paix religieuse, la venue de Dioclétien en Asie contribua plutôt à la consolider et à l'étendre. Les sentiments défavorables aux chrétiens qu'il avait montrés à Rome et que combattaient peut-être déjà des influences domestiques, cédèrent promptement à l'action bienfaisante d'un milieu nouveau. Le séjour de la superstitieuse Nicomédie ne suffit pas à entretenir ou à réveiller en lui le fanatisme. Des contacts plus intimes et plus doux achevèrent d'incliner son âme à la tolérance. Il ne paraît pas douteux que sa femme Prisca et sa fille Valeria aient été, soit chrétiennes complètes, soit au moins catéchumènes [3]. Bien que nul document n'indique l'époque de leur conversion, on peut la reporter avec vraisemblance au temps de l'établissement définitif de Dioclétien en Orient. Peut-être

[1] Gibbon (*Decline and fall of romemp.*, t. II, p. 365) estime la population chrétienne à un vingtième de la population totale de l'empire ; mais il s'occupe de l'époque de Dèce, et prend la ville de Rome pour base de ses calculs. Richter (*Das weström. Reich*, Berlin, 1865, p. 85) adopte à peu près le même chiffre. La Bastie (*Quatrième mémoire sur le souverain pontificat des empereurs romains*, dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions*, t. XV, p. 77), suivi par Burckhardt (*Zeit Constantins*, p. 157), évalue les chrétiens à un douzième de la population; Zöckler (*Handb. d. theol. Wissenchaften*, II, p. 53), à un douzième en Orient, un quinzième en Occident ; Chastel (*Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient*, Paris, 1850, p. 36), à un dixième en Orient, un quinzième en Occident; Keim (*Röm und das Christenthum*, Berlin, 1881, p. 419), suivi par Schültze (*Geschichte des Untergangs der griechisch-römischen Heidenthums*, Iéna, 1887, p. 23), à un sixième ; Matter (*Histoire de l'église chrétienne*, t. I, p. 120) à un cinquième ; Staüdlin (cité par Mason, *The persecution of Diocletian*, p. 36) à la moitié. Cette dernière évaluation est certainement fort exagérée pour le temps qui nous occupe.

[2] C'est le chiffre généralement admis. Schültze, *o. c.*, p. 22.

[3] Lactance. *De mortibus persecutorum*, 15 ; cf. De Witte. *Du Christianisme de quelques impératrices romaines*, dans Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 192 et suiv.

Digitized by Google

est-elle due à quelqu'un de ces serviteurs chrétiens que l'histoire nous montre aussi nombreux pour le moins dans le palais impérial de Nicomédie que dans celui de Rome. Lactance dit que Dioclétien les aima comme ses propres enfants [1]. « Que dirai-je, écrit de même Eusèbe, de ceux de nos coréligionnaires qui servaient dans le palais? A eux, à leurs femmes, à leurs enfants, à leurs esclaves, on laissait la faculté de suivre ouvertement leur religion : libres de se glorifier de leur foi, ils étaient préférés par le souverain à tous ses autres serviteurs. Parmi eux fut Dorothée, qui montra tant de bienveillance à nos frères, et pour cette cause mérite d'être élevé en dignité au-dessus de tous les magistrats et de tous les gouverneurs de provinces [2]. On doit lui joindre le célèbre Gorgonius, et tant d'autres qui, dociles à la parole de Dieu, partagèrent leur gloire [3]. » Un de ceux-ci, Pierre, est nommé ailleurs par l'historien [4] : il était, comme les précédents, au nombre des intimes serviteurs du prince, eunuques ou cubiculaires [5], qui, dans une cour déjà façonnée à l'étiquette orientale, approchaient seuls « la divine personne » du maître, et obtenaient quelquefois, à ce titre, un pouvoir ou des honneurs supérieurs à ceux des plus hauts magistrats [6].

La faveur de Dioclétien ne s'arrêtait pas aux chrétiens du palais impérial : elle s'étendait à ceux des fidèles qui voulaient servir l'Etat dans les charges publiques. Les fidèles s'en abste-

[1] Lactance. *De mort. pers.*, 16.

[2] « On sait les noms d'un grand nombre de personnages qui, dans l'emploi de grand camérier, parvinrent à un pouvoir étendu sur toutes choses et presque sans limites, mais qui furent aussi subitement renversés par un caprice du maître qui les avait élevés. » Saglio, art. *Cubicularius*, dans le *Dictionnaire des antiquités*, p. 1577.

[3] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 1.

[4] *Ibid.*, 6.

[5] Βασιλικοὺς παῖδας.

[6] *Ibid.*, 6, 1, 4.

[6] Je n'ai pas cité parmi les serviteurs chrétiens du palais le prétendu grand camérier Lucien, auquel tous les historiens, depuis le prudent Tillemont (*Mémoires*, t. V, art. II sur la persécution de Dioclétien) jusqu'au dernier historien de cette persécution, Mason (*The persecution of Diocletian*, p. 40, 348), attribuent en partie la conversion de tant de serviteurs impériaux. M. l'abbé Battifol a démontré (*Bulletin critique*, 1887, p. 155-160) le caractère apocryphe de la célèbre lettre de Théonas à Lucien, publiée d'abord par d'Achéry, *Spicilegium*, t. XII, p. 345.

Digitized by Google

naient ordinairement, parce qu'à l'exercice des magistratures étaient presque toujours attachées des obligations contraires à leur conscience : offrir des sacrifices, donner des jeux, par conséquent renier le Christ soit dans sa religion soit dans sa morale. Mais toutes les fois que des empereurs tolérants avaient permis à ceux que leur naissance appelait aux honneurs de s'abstenir de ces accessoires de leur charge, et d'en remplir seulement les devoirs essentiels, on les avait vus accepter avec joie l'occasion de se rendre utiles au public [1]. Quelques exagérés, souvent plus voisins des sectes hérétiques que de l'Eglise orthodoxe, persistaient seuls dans une abstention systématique : la grande masse des chrétiens, docile à l'enseignement modéré de ses chefs, ne les suivait pas dans cette voie fausse. Aussi les vrais fidèles s'empressèrent-ils de mettre à profit les bienveillantes dispositions de Dioclétien. Celui-ci nomma au gouvernement de plusieurs provinces des chrétiens déclarés, en les dispensant des sacrifices [2], comme s'en dispensaient déjà, sous ses yeux mêmes, sa femme et sa fille [3]. L'aristocratie chrétienne des villes put aussi remplir, sans faire acte d'idolâtrie, les charges municipales, là du moins où ne dominait pas une intolérante majorité de païens. D'un concile tenu apparemment avant la dernière persécution, pendant la période de paix qui nous occupe [4], nous apprenons que, même en Occident, des fidèles eurent la dignité de flamines municipaux sans sacrifier et sans donner des jeux [5]. Cependant ces fonctions, exercées sous le regard des habitants d'une même ville, jaloux de leurs coutumes et de leurs pompes locales [6], pouvaient entraîner quelque concession apparente aux

[1] Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle*, p. 266-269.

[2] Τῶν κρατούντων αἱ περὶ τοὺς ἡμετέρους δεξιώσεις, οἷς καὶ τὰς τῶν ἐθνῶν ἐνεχείριζον ἡγεμονίας, τῆς περὶ τὸ θύειν ἀγωνίας... αὐτοὺς ἀπαλλάττοντες. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 1, 2.

[3] Cela résulte de Lactance, *De mort. persec.*, 15.

[4] La date tant débattue du concile d'Illiberis (Grenade) a été avec raison placée à cette époque par M. l'abbé Duchesne, *Le concile d'Elvire et les flamines chrétiens*, dans les *Mélanges Renier*, 1886, p. 160.

[5] Le canon 3 du concile d'Illiberis frappe d'une peine canonique « flamines qui non immolaverint, sed munus tantum dederint. » Il était donc, à cette époque, permis d'être flamine en s'abstenant de l'un et de l'autre. Cf. les canons 4 et 55.

[6] Le canon 57 montre des chrétiens prêtant par faiblesse ou par entraînement leurs vêtements pour servir aux processions païennes.

Digitized by Google

usages idolâtriques : il était bien difficile aux flamines de ne pas porter au moins la couronne des prêtres, signe distinctif de leurs fonctions [1], aux duumvirs de ne pas veiller à l'entretien des temples et des théâtres [2] : l'Eglise les toléra néanmoins, en leur imposant de légères pénitences [3]. Plus libres que les magistrats municipaux, puisqu'ils ne devaient compte de leurs actes qu'à l'empereur, les gouverneurs chrétiens furent sans doute dispensés même des plus légères marques de paganisme, « à cause, dit Eusèbe, de la grande bienveillance que les souverains montraient alors à notre religion [4]. »

Cette bienveillance fut naturellement imitée par les officiers publics, surtout dans les régions où résidait l'empereur. Eusèbe, témoin oculaire, note « les égards, le respect, les grands honneurs accordés à l'évêque de chaque Église par tous les magistrats et les gouverneurs [5]. » Depuis longtemps déjà les évêques avaient été, par la force des choses, tirés de l'obscurité et de la retraite, pour prendre rang parmi les personnages principaux des cités. On se souvient de Gallien reconnaissant leur dignité et leur adressant nominativement des rescrits [6]. On n'a pas oublié la grande place occupée par Paul de Samosate dans une cité aussi considérable qu'Antioche [7]. En Espagne, des évêques comme saint Fructueux avaient gagné naguère l'affection des païens [8]. En Gaule, on avait vu des évêques debout en face des Barbares sur les remparts de leurs villes, ou allant au devant de l'envahisseur afin d'intercéder pour leur peuple [9]. Maintenant,

[1] Canon 55. Sur les magistrats stéphanophores, voir Edmond Le Blant, *Les actes des martyrs*, § 112, p. 263-265.

[2] Héfélé, *Histoire des conciles*, trad. Delarc, t. 1, p. 158.

[3] Les flamines qui ont porté des couronnes sont privés de la communion pendant deux ans (canon 55) ; aux duumvirs il est défendu d'entrer dans l'église pendant l'année de leur charge (canon 56). « En se bornant à cette défense, le synode fit preuve d'une grande modération et de sages égards. La défense absolue d'exercer ces fonctions aurait livré aux mains des païens les charges les plus importantes des villes. » Héfélé, *l. c.*

[4] Κατὰ πολλήν, ἣν ἀπέσωζον περὶ τὸ δόγμα, φιλίαν. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 1, 2.

[5] Οἵας τε καὶ τοὺς καθ' ἑκάστην ἐκκλησίαν ἄρχοντας παρὰ πᾶσιν ἐπιτρόποις καὶ ἡγεμόσιν ἀποδοχῆς ἣν ὁρᾶν ἀξιουμένους. *Ibid.*, 1, 5.

[6] *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 166.

[7] *Ibid.*, p 209.

[8] *Ibid.*, p. 99.

[9] *Ibid.*, p. 151.

Digitized by Google

les hommages officiels consacraient la situation acquise, et les gentils eux-mêmes s'accoutumaient à regarder avec respect des hommes auxquels les magistrats rendaient honneur.

Les évêques se hâtèrent de mettre à profit ce moment favorable. Se croyant sûrs de l'avenir temporel de leurs communautés, voyant leurs ressources accrues, leurs entreprises protégées, ils voulurent donner au culte chrétien la splendeur qui lui manquait encore. Une soudaine émulation s'empara d'eux, comparant aux beaux temples du paganisme les humbles édifices, cachés souvent dans les faubourgs, dont s'étaient jusqu'à ce jour contentés les chrétiens. Il fallait d'ailleurs préparer des abris plus spacieux à leur multitude, chaque jour croissante à la faveur de la paix [1], et que les anciennes églises ne suffisaient plus à contenir [2]. Aussi vit-on non seulement celles-ci embellies et agrandies, mais de nombreux et vastes édifices chrétiens, « neufs depuis les fondations, » s'élever « dans toutes les villes » et prendre place parmi leurs monuments [3]. A Nicomédie, l'église principale, fort haute [4], fut construite sur une colline, en vue du palais impérial. L'église neuve de Carthage, *basilica novorum*, dont nous parlerons plus tard en racontant la persécution, fut probablement aussi bâtie à cette époque [5]. Au même temps remonte le canon du concile d'Illibéris prohibant dans les églises les peintures « de tout ce qui est honoré et adoré [6]; » discipline rigoureuse et tout exceptionnelle, qui s'explique apparemment par des circonstances locales, mais fait supposer qu'en Espagne

[1] Τὰς μυριάνδρους ἐκείνας ἐπισυναγωγὰς καὶ τὰ πλήθη τῶν κατὰ πᾶσαν πόλιν ἀθροισμάτων, τάς τε ἐπισήμους ἐν τοῖς προσευκτηρίοις συνδρομας. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 1, 5.

[2] Ὧν δή ἕνεκα μηδαμῶς ἔτι τοῖς παλαιοῖς οἰκοδομήμασιν ἀρκούμενοι. *Ibid.*

[3] Εὐρείας εἰς πλάτος ἀνὰ πάσας τὰς πόλεις ἐκ θεμελίων ἀνίστων ἐκκλησίας. *Ibid.*

[4] « Fanum illud editissimum. » Lactance, *De mort. persec.*, 12.

[5] Saint Augustin, *Brev. coll cum Donat.*, III, 13. L'emploi du mot *basilica* pour désigner les églises construites sous Dioclétien est assez fréquent en Afrique (S. Optat de Milève, III, 1; *Gesta purg. Felicis*; *Acta purg. Cæciliani*), mais paraît spécial à ce pays. Les autres écrivains contemporains de Dioclétien, Lactance, Arnobe, Eusèbe se servent seulement des mots *ecclesiæ, conventicula*, οἴκους προσευκτηρίων, εὐκτηρίους. Voir de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 461.

[6] Canon 36.

Digitized by Google

comme ailleurs on renouvelait alors et on décorait les édifices sacrés. Il semble qu'on ressentît une fièvre de construction religieuse égale à celle qui agita certaines années du moyen âge, et que l'on ait pu dire dès lors, comme fera sept siècles plus tard un chroniqueur, que « le monde se revêtait de la blanche robe des églises. »

Ce mouvement se fit sentir à Rome comme dans le reste de l'empire [1]. Il n'est pas douteux que, parmi les églises titulaires qu'on y comptait au ve siècle, beaucoup n'aient été fondées avant la dernière persécution [2]. Probablement les plus anciennes furent agrandies ou même reconstruites pendant la paix dont jouirent les fidèles après les orages qui, à Rome, les avaient agités au début du règne de Dioclétien. Cependant, en cette capitale où le paganisme étalait ses pompes officielles, où ses grands sacerdoces avaient leur siège, où l'aristocratie lui restait presque entière attachée par intérêt et par politique autant que par conviction, le chef de l'Église, malgré sa suprématie reconnue de la puissance publique elle-même [3], ne pouvait entretenir avec les sénateurs et les consuls des rapports analogues à ceux qui s'étaient noués entre les autres évêques et les fonctionnaires des villes de province [4]. Aussi l'expansion extérieure et pour ainsi dire monumentale du christianisme paraît-elle s'être faite à Rome avec moins d'assurance qu'ailleurs. Au lieu qu'en Orient Eusèbe montre les nouveaux sanctuaires chrétiens s'élevant au centre même des villes [5], à Rome presque toutes les églises titulaires occupent une zône relativement excentrique [6]. La partie centrale, le cœur de la ville, où se trouvaient le Capitole, le Palatin, la Voie sacrée, les divers Forums, le grand Cirque, ne renferme pas dans ses quatre régions [7] de «titres» chré-

[1] de Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 202.

[2] Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au moyen âge*, II, p. 31-32 (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'école française de Rome, t. VII, 1887).

[3] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 30, 19. Cf. *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 231.

[4] Voir les réflexions de Milman, *History of christianity*, t. I, p. 371.

[5] Ἀνὰ πάσας τὰς πόλεις. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 1, 5. Remarquez la force de la préposition ἀνὰ.

[6] Duchesne, p. 30 ; cf. Milman, *l. c.*

[7] IV *Templum Pacis*, VIII *Forum romanum*, X *Palatinus*, XI *Circus Maximus*.

Digitized by Google

tiens dont on puisse placer l'origine avant la fin des persécutions[1]. Les pontifes qui gouvernèrent successivement l'Église de Rome au temps qui nous occupe, Caius et Marcellin, conservaient la mémoire de la persécution partielle qui venait d'y sévir, et croyaient peu à la durée du repos dont celle-ci avait été suivie.

Aussi semblent-ils avoir porté surtout leur attention sur les catacombes, où l'un d'eux avait, dit-on, cherché naguère un refuge[2]. Ils profitent de la sécurité momentanément rendue aux chrétiens pour y faire de grands travaux. La nature même de ces travaux montre que, dans l'esprit de ceux qui les ordonnèrent, régnait, avec le sentiment de l'instabilité de la situation présente, la prévision d'une persécution future. Avant la dernière moitié du IIIe siècle, les assemblées liturgiques qui avaient lieu à certains jours dans les cimetières s'étaient surtout tenues dans les salles ou petites basiliques élevées à la surface du sol, entre les limites de l'enclos extérieur[3]. Après les édits seulement qui, violant le droit commun des sépultures, interdirent sous Valérien la fréquentation des cimetières chrétiens[4], les fidèles s'accoutumèrent à tenir secrètement des réunions dans leurs parties souterraines. L'architecture intérieure des catacombes commença de se transformer à partir de cette époque : les chambres funéraires s'agrandirent, prirent la forme de salles de réunion ou même de petites basiliques, afin de rendre possible la célébration des saints mystères devant un grand nombre d'assistants[5]. Les dernières années du IIIe siècle furent employées à multiplier dans les catacombes ces chapelles souterraines : les papes semblent avoir songé dès lors au jour où non seulement les sanctuaires antérieurs des cimetières seraient de nouveau interdits, mais où même les églises de la ville ne pourraient plus être fréquentées. De là, dans la partie du cimetière de Calliste qui paraît avoir été donnée à l'Église vers cette époque par une branche chrétienne de la famille Aurelia[6], l'excavation de vas-

[1] Duchesne, *l. c.*
[2] *Liber Pontificalis*, Gaius ; éd. Duchesne, t. I. p. 161.
[3] de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 488.
[4] *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 51-54.
[5] de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 488.
[6] *Ibid.*, p. 25-29.

Digitized by Google

tes salles, recevant l'air et le jour par des luminaires[1], communiquant souvent entre elles par groupes de deux, trois ou même quatre[2], et pouvant contenir de nombreux fidèles[3] : l'une, creusée par les soins de l'archidiacre Severus, porte la date du pontificat de Marcellin, *jussu papae sui Marcellini*[4]. Au cimetière Ostrien, sur la voie Nomentane, plusieurs cryptes, garnies d'une sorte de tribune, où devaient être posés l'autel avec le siège du pontife, appartiennent à cette époque[5] : une inscription donne la date de 291[6]. La prévision des papes paraît avoir été plus loin encore : redoutant que les cimetières possédés en commun par l'Église romaine fussent, dans un jour prochain, l'objet d'une confiscation, Marcellin obtint d'une descendante des fondateurs de l'antique cimetière connu sous le nom de Priscille, sur la voie Salaria, et demeuré propriété privée, l'autorisation de creuser des galeries et des chambres à l'étage inférieur[7] : ce travail, dont on admire les vastes proportions et la régularité extraordinaire, fut commencé en vue de préparer un nouvel asile aux sépultures des fidèles.

On voit qu'à Rome l'autorité ecclésiastique ne s'endormait pas, et se tenait prête à tout événement. Ailleurs, il n'en était pas de même : une sécurité exagérée avait pénétré les âmes, et, comme il arriva plusieurs fois dans les premiers siècles[8], amolli les courages. Une messe latine contient une prière qui porte en elle sa date, et appartient à ces époques incertaines où le christianisme naissant flottait, pour ainsi dire, entre la paix et la persécution : avant la récitation des diptyques renfermant les noms des vivants et des morts pour lesquels il devait prier, le prêtre demande à Dieu, « si le repos sourit, de continuer à le servir, si la tentation sur-

[1] Sur la construction de nombreux luminaires dans les catacombes avant le IVe siècle, et en particulier au temps de Dioclétien, *ibid.*, p. 422-423.
[2] *Ibid.*, p. 425.
[3] *Ibid.*, p, 45, 49, 61-64, 71-73, etc.
[4] *Ibid.*, p. 46 et pl. V, 3.
[5] *Ibid.*, p. 487-488.
[6] de Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, n° 18, t. I, p. 25.
[7] de Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 203.
[8] Voir les plaintes d'Origène et de saint Cyprien, à la veille de la persécution de Dèce ; *Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle*, p. 247-249.

Digitized by Google

vient, de ne pas le renier, *si quies adridat, te colere, si temptatio ingruat, non negare* [1]. Beaucoup d'Églises avaient oublié l'un et l'autre péril : se croyant assurées contre le retour de la tempête, elle s'abandonnaient aux douceurs de la paix, sans songer qu'il y a plusieurs manières de renier Dieu, et que dans la paix comme dans la tempête, on lui peut devenir infidèle. Plusieurs canons du concile d'Illiberis montrent les abus qui, même en Occident, s'introduisaient dans les mœurs et la discipline. On y voit non seulement les vices que la morale chrétienne eut à réprimer dans tous les temps, mais encore les désordres particuliers aux époques de prospérité. Les mariages entre chrétiens et infidèles [2], les divorces [3], la cruauté envers les esclaves [4], la possession d'esclaves de luxe et de plaisir [5], l'usure [6], la délation [7], la diffamation publique [8], la négligence des offices chrétiens [9], la fréquentation des cérémonies païennes [10], le jeux de hasard [11], les sortilèges [12], sont reprochés au peuple et frappés de peines canoniques ; de plus, nous apprenons du concile que des vierges consacrées à Dieu oubliaient leurs engagements [13], que des évêques, des prêtres et des diacres menaient une vie scandaleuse [14], ou abandonnaient leurs églises pour fréquenter les marchés et faire le négoce [15], que des clercs prêtaient à intérêt [16].

[1] Mone, *Lateinische und griechische Messen*, Francfort, 1850, p. 22 ; cf. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1875, p. 21 ; *Roma sotterranea*, t. III, p. 439.
[2] Canons 15-17.
[3] Canons 8-10.
[4] Canon 5.
[5] Canon 67.
[6] Canon 20.
[7] Canon 73.
[8] Canon 52 ; ce canon défend d'afficher des libelles diffamatoires dans les églises, et prouve encore l'existence d'édifices spécialement consacrés au culte.
[9] Canons 21, 45.
[10] Canons 57, 59.
[11] Canon 79.
[12] Canon 6.
[13] Canon 13.
[14] Canon 18.
[15] Canon 19. Déjà, au milieu du IIIe siècle, saint Cyprien condamnait cet abus, *De lapsis*, 5, 6. Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle*, p. 248.
[16] Canon 20.

Digitized by Google

Sans doute, de ce que des fautes sont énumérées et punies par les canons, il serait téméraire de conclure qu'elles étaient communes à tous, et autre chose que des exceptions [1] ; cependant, le soin avec lequel elles sont ici notées montre que ces exceptions se produisaient quelquefois, et que les évêques réunis à Illiberis de tous les points de l'Espagne [2] sentaient la nécessité de porter remède à des maux qui menaçaient de s'étendre à leurs Églises, grâce au relâchement universel produit par la paix.

Nous n'avons point pour l'Orient de document aussi précis ; mais quelques phrases d'Eusèbe, malheureusement trop oratoires, nous font connaître la situation des chrétiens dans ces contrées où leur sécurité paraissait encore plus grande. Même en taxant de quelque exagération [3] les paroles d'un contemporain, plus frappé, comme il arrive souvent, du mal que du bien, plus empressé à condamner les fautes de ceux qui manquaient à leurs devoirs qu'à rappeler les vertus de tant d'autres qui y demeuraient fidèles, on doit avouer que beaucoup d'Églises d'Orient étaient en décadence. « La liberté dont elles jouissaient avait fait tomber leurs membres dans la négligence et la mollesse. De là étaient sorties les rivalités, les guerres intestines, où les paroles blessent comme des armes. On avait vu les évêques s'élever contre les évêques, les peuples contre les peuples... Sourds aux avertissements de la justice divine, les chrétiens semblaient croire avec les impies que les choses humaines vont au hasard, sans Providence qui les conduise : aussi multipliaient-ils tous les jours leurs crimes ; les pasteurs, méprisant les règles de la religion, se déchiraient mutuellement ; chacun voulait le pouvoir, pour

[1] On me saura gré de reproduire ici de justes observations de M. l'abbé Duchesne. « Si nous trouvons dans le concile une énumération si complète et si précise des fautes qui affligeaient la société chrétienne à la fin du IIIe siècle, nous y trouvons aussi une sévérité de répressions bien propre à nous donner une haute idée de l'idéal moral représenté par les prélats de ce temps et réalisé en somme dans leurs Églises. On n'aurait pas été si dur envers les pécheurs s'ils avaient été bien nombreux, s'ils avaient trouvé quelque appui dans l'opinion et la coutume.» *Bulletin critique*, 1885, p. 335.

[2] Au nombre de dix-neuf ; Héfélé, *Histoire des conciles*, trad. Delarc, t. I, p. 131.

[3] Perhaps with something of the exaggeration of religious humiliation, dit Milman, *History of Christianity*, t. I, p. 379.

Digitized by Google

en faire une tyrannie [1]. » Eusèbe laisse dans l'ombre les désordres moraux, soit que les Églises d'Orient en eussent été heureusement préservées [2], soit que les divisions qui y régnaient et surtout les rivalités des chefs lui parussent le trait principal du triste tableau offert par ces Églises aux regards des chrétiens et des païens [3].

Les païens intelligents observaient avec soin ces défaillances, et s'efforcaient d'en profiter pour attirer les chrétiens douteux. On connaît l'évolution insensiblement accomplie par le polythéisme, et parvenue à son apogée dans la seconde moitié du IIIe siècle [4]. Les forces dispersées jadis se sont concentrées en une sorte de monothéisme solaire, donnant satisfaction tout ensemble à la raison qui tend chaque jour davantage vers l'unité divine, et aux habitudes idolâtriques qui veulent un dieu matériel. Les autres divinités ne sont plus que des émanations, des vertus ou des symboles du dieu Soleil, adoré seul sous tant de noms différents [5]. C'est lui qui paraît dans Apollon aux flèches lumineuses, dans Mithre, feu purificateur [6], dans Sérapis [7] ou dans Baal [8]. Jupiter, bien qu'assimilé parfois aux divinités solaires [9], demeure cependant le dieu politique, personnification de la souveraineté : quand Dioclétien veut entourer son pouvoir

[1] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 1, 7, 8.

[2] « Christian charity had probably suffered more than christian purity, » dit encore Milman (p. 378), dont les jugements sur cette époque sont très remarquables.

[3] Que ce tableau soit ou non complet, le lecteur impartial reconnaîtra l'injustice de l'appréciation de Gibbon, écrivant : « Le plus grave des historiens ecclésiastiques, Eusèbe, avoue indirectement avoir raconté ce qui pouvait tourner à la gloire de la religion, et supprimé tout ce qui pouvait lui faire honte. » *Decline and Fall of rom. emp.*, XVI.

[4] *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 219, 227.

[5] Diversæ virtutes Solis nomina diis dederunt, et omnes deos referri ad Solem. Macrobe, *Saturn.*, I, 17-23.

[6] *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 219 et suiv.

[7] Médailles antiques avec Ἥλιος Σέραπις, *Sol Sarapis*. Il porte comme Mithra le titre d'*invictus deus* (*Corp. inscr. lat.*, t. VI, 574). Sérapis est très souvent identifié avec Jupiter (*Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 140) ; mais c'est alors une sorte de Jupiter solaire : *Jovi Soli optimo maximo Sarapidi (Corp. inscr. lat.*, t.III, 3). Sérapis est souvent nommé *Juppiter optimus maximus Serapis Sol ;* voir Parisolti, *Ricerche sul culto di Iside e Serapide*, dans *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, 1888, p. 55.

[8] *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 224-225.

[9] Voir l'avant-dernière note.

Digitized by Google

d'une auréole sacrée, il choisit le nom de Jovius, pour faire entendre qu'il est la tête pensante de l'empire, dont son collègue Hercule sera le bras. Mais s'il est appelé à se justifier devant l'armée du meurtre d'un de ses prédécesseurs, c'est un dieu « plus certain [1], » le Soleil, qu'il prend à témoin [2]; et, plus tard, avant de se décider à proscrire les chrétiens, il ira consulter un oracle d'Apollon. Même pendant les années de paix qui précédèrent cette résolution suprême, les chrétiens furent plus d'une fois sollicités d'adhérer à leur tour au culte nouveau, qui absorbait et résumait tous les autres. Déjà de telles avances avaient été repoussées par l'inébranlable foi de l'Église [3]; mais le moment paraissait favorable pour les renouveler. A en croire les polémistes païens, la transition était ménagée d'avance par l'enseignement chrétien lui-même. Jésus n'est-il pas appelé la lumière du monde? le soleil de justice? Dieu n'a-t-il pas selon les Écritures, placé son tabernacle dans le soleil? Un hérésiarque de la fin du IIe siècle avait appliqué ce texte au Christ, et prétendu que le corps ressuscité du Sauveur habitait le soleil [4]: peut-être, en souvenir de cette traduction grossière d'une poétique métaphore, dès le temps de Tertullien on imputait aux chrétiens d'adorer l'astre radieux [5]. Que leur restait-il à faire, sinon de prendre à la lettre les paroles des prophètes, des évangélistes et du Sauveur lui-même, et, sans abjurer le dogme de l'unité divine, sans renoncer même aux formes particulières de leur culte, d'entrer dans le concert que formaient maintenant toutes les religions antiques? Cet appel venait bien en son temps, alors que beaucoup d'Églises étaient envahies par l'esprit du monde, tandis que la religion païenne s'expliquait dans un sens chaque jour plus spiritualiste et plus raisonnable. Ses défenseurs, ou plutôt ses réformateurs, travaillaient à écarter d'elle tout reproche d'idolâtrie. A les en croire, les statues des dieux n'eurent jamais d'autre objet que de perpétuer leur souvenir et de les rendre présents à la pensée des adorateurs [5]; même les mythes les plus obscènes et les plus

[1] Deus certus Sol. Expression d'Aurélien. Vopiscus, *Aurel.*, 14.
[2] Vopiscus, *Numer.*, 13.
[3] *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 228-229.
[4] Cité par Pantène ; dans Routh, *Reliquiæ sacrae*, t. I, p. 339.
[5] Tertulien, *Apolog.*, 16.
[6] Cité par Macarius Magnes ; voir *Dictionary of christian biography*, t. III, p. 769.

Digitized by Google

révoltantes pratiques prenaient une haute signification religieuse ou morale [1] ; les sacrifices étaient simplement le symbole de l'amour et de la reconnaissance des hommes envers l'Etre suprême dont ils ont reçu tous les biens [2]. « Les chrétiens, disaient ces avocats du paganisme, imitent nos temples, puisqu'ils construisent de grands édifices pour leurs assemblées religieuses, quoiqu'ils puissent prier Dieu dans leurs maisons, car Dieu sans doute écoute partout les prières [3]. » Entre le culte païen, dont au prix de bien des contradictions on épurait ainsi la théorie, et le culte chrétien qui rivalisait maintenant de splendeur avec lui, n'y avait-il donc pas de conciliation possible? des églises comme des temples, l'encens et les prières ne pourraient-ils pas s'élever vers un même Etre suprême, le Dieu visible, la lumière dont les rayons éclairent tout homme qui vient en ce monde?

Ces raisonnements reposaient sur une équivoque : rien, dans le fond, ne se ressemblait moins que le dieu du syncrétisme païen, informe conciliation de tous les systèmes, depuis les grossières religions de la nature jusqu'au spiritualisme le plus raffiné, et le Dieu unique, vivant, personnel, distinct du monde qu'il a créé, le Dieu jaloux de la Bible et de l'Évangile. Mais quelques ignorants, mal défendus par des mœurs relâchées et une discipline affaiblie, purent se laisser prendre à de séduisants sophismes : on dit même que des esprits d'une trempe plus ferme passèrent, vers ce temps, de l'Église au paganisme. Tels sont Théotecne et, si l'on en croit certains témoignages, Hiéroclès, qui figureront parmi les fauteurs les plus intelligents et les plus cruels de la persécution de Dioclétien.

Tous deux adoptèrent les doctrines néoplatoniciennes, qui depuis Porphyre se posaient de plus en plus en rivales du christianisme. Il est difficile de saisir dans son essence cette mobile philosophie : elle se modifie selon ses interprètes, paraissant avec Porphyre une libre-pensée presque aussi éloignée du néo-

[1] Sur la mythe d'Atys et la mutilation des prêtres de Cybèle, voir Porphyre, dans Eusèbe, *Præpar. evang.*, III, 11, et saint Augustin, *De civ. Dei*, VII, 25. Sur le culte de Vénus, de Priape, et même du Phallus, voir Jamblique, περὶ Μυστηρίων, I, 11.

[2] Macarius Magnes, *l. c.*

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

paganisme que de la religion chrétienne, redevenant païenne avec Jamblique par la théurgie et la divination, plus tard s'attachant avec Julien à la dévotion officielle et au culte solaire. Mais tous les Alexandrins de la fin du IIIe siècle et du commencement du IVe ont un sentiment commun, la haine du christianisme. Porphyre, si près quelquefois de l'Évangile par la pureté de sa morale et la sublimité de ses aspirations religieuses [1], est acharné à en poursuivre les sectateurs. Entre 290 et 300, il composa un ouvrage en quinze livres contre les chrétiens [2]. On ne saurait, avec quelque vraisemblance, faire de lui aussi un transfuge du christianisme, comme l'ont essayé quelques écrivains [3] ; mais peut-être des circonstances domestiques, autant qu'une rivalité de philosophe, le tournèrent-elles contre l'Église. Un passage de la lettre à sa femme Marcella insinue que les concitoyens de celle-ci essayaient de la détacher des doctrines de son mari [4], comme pour l'attirer à l'Évangile [5]. Quoiqu'il en soit, les livres de Porphyre contre les chrétiens, dont beaucoup de passages ont été conservés par les écrivains du IVe siècle, montrent qu'il avait étudié avec le plus grand soin l'Ancien et le Nouveau Testament. Comme Celse, il annoncé une partie des objections que l'irréligion moderne croit avoir inventées. Mais par plus d'un trait il diffère de Celse. Celui-ci, tout à la raillerie et à l'invective, est le Voltaire du paganisme ; Porphyre en serait plutôt le Renan. Il reconnaît la beauté morale, la sainteté de Jésus, et cite des oracles qui le proclamaient un grand homme de bien, un sage, un immortel [6]. Mais c'est pour taxer de folie les disciples qui adorent comme un Dieu leur maître né d'une femme et mort sur une croix [7]. Sa critique paraît d'hier : il affirme que les prophéties de Daniel ont été écrites après coup, puisque l'événement les

[1] Voir surtout le traité *De l'abstinence* et la lettre à Marcella.

[2] Κατὰ Χριστιανῶν λόγοι. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 19 ; saint Augustin, *Retract.*, II, 13 ; saint Jérôme, *De viris illustr.*, 81.

[3] Socrate, *Hist. Eccl.*, III. 19.

[4] *Ad Marcellam*, 1, 3, 5. Porphyre prétend même avoir été par eux menacé de mort.

[5] Jules Simon, *Hist. de l'Ecole d'Alexandrie*, t. II, p. 98-100.

[6] Eusèbe, *Demonstr. évang.*, III, 6 ; saint Augustin, *De civ. Dei*, XIX, 23 ; *De consensu evangel.*, I, 7, 15.

[7] Saint Augustin, *De civ. Dei*, X, 28.

Digitized by Google

montre accomplies [1]. Très habilement surtout il bat en brèche le système d'interprétation allégorique des Livres saints, appliqué avec excès par Origène [2], et, après avoir ramené tout à la lettre, il soumet celle-ci à un minutieux examen. Le Nouveau Testament est particulièrement passé au crible. Comme fera Strauss, il s'efforce d'y montrer des contradictions, des inexactitudes, des invraisemblances [3]. S'élevant parfois à des vues plus hardies, il devance l'école de Tubingue en mettant en lumière le prétendu antagonisme de saint Pierre et de saint Paul [4]. Par le souvenir de la fortune qu'ont eues de nos jours cette recherche des antinomies ou ces hautaines affirmations, accompagnées parfois d'hommages attendris à la personne de Jésus séparé de ses disciples et de son œuvre, on se rendra compte de l'effet que durent produire les quinze livres de Porphyre sur l'opinion des contemporains [5]. Pour le dissiper, les vrais fondateurs de l'exégèse chrétienne n'auront pas trop de tout un siècle.

Porphyre ne demeura pas sans imitateurs. Dès leur apparition, ses livres firent école : toute une littérature anti-chrétienne s'en inspira. Porphyre, du moins, avait écrit avant la persécution, et jamais n'appela contre ses adversaires les rigueurs de la puissance publique. D'autres furent moins généreux : on vit le répugnant spectacle d'écrivains officiels insultant par la plume les chrétiens au moment de les poursuivre comme magistrats.

PAUL ALLARD.

[1] Saint Jérôme, *Prolog. in Daniel.*

[2] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 19.

[3] Saint Jérôme, *Ep.* 57, 123 ; *Comm. in Matth.*, I, 9 ; *Quæst. hebr. in Genes.*, I, 10 ; *Dialog. contra Pelag.*, II ; peut-être Macarius Magnes, II, 12 ; III, 4, 6.

[4] Saint Jérôme, *Ep.* 112 ; *Comm. in Isaiam*, LIV, 12 ; *Prolog. comm. in Ep. and Galat.* ; saint Augustin, *Ep.* 82.

[5] On n'en a pas de témoignage direct ; mais on sait par saint Cyrille d'Alexandrie que les livres publiés un demi-siècle plus tard contre le christianisme par l'empereur Julien, et produisant des arguments analogues à ceux de Porphyre, « ébranlèrent un grand nombre et firent beaucoup de mal à la foi. » S. Cyrille, *Contra Julianum*, praef.

Digitized by Google

LE COMTE DE VERGENNES

SES DÉBUTS DIPLOMATIQUES EN ALLEMAGNE AUPRÈS DE L'ÉLECTEUR DE TRÈVES ET DE L'ÉLECTEUR DE HANOVRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

1750-1752

I

Le comte de Vergennes, que Louis XVI, à son avènement (1774) fit secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères, et qui conserva ce poste jusqu'à sa mort (1787), offre l'exemple plus rare en France qu'on ne devrait s'y attendre, d'un ministre des Affaires Étrangères choisi parmi les diplomates de profession et préparé de longue main à diriger la politique extérieure de la France par une vie entièrement passée dans l'étude et la pratique de cette politique.

Issu d'une famille noble et ancienne [2], il était né à Dijon le 28

[1] Les documents inédits qui ont servi pour écrire cette étude sont tirés des archives du ministère des Affaires Etrangères et d'archives privées où se conserve la portion des papiers de M. de Chavigny, du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères et du marquis de Vergennes, son frère, ambassadeur en Suisse et à Venise, qui n'a été ni régulièrement revendiquée par l'Etat à la mort des deux premiers, ni confisquée, perdue ou détruite à la Révolution.

[2] « Sans être d'une famille illustre, il était sorti d'une source très pure et très ancienne, ainsi que l'assurent d'excellents gentilshommes de Bourgogne, ses compatriotes. » *(Portrait du comte de Vergennes*, par Rulhière, 1788). Voir l'*Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, par J. d'Arbaumont, 1881. Une généalogie inédite due à M. Gravier de Mousseaux, chef d'une autre branche, fait remonter la filiation de la famille Gravier au XIIIe siècle. — Philibert Gravier, avocat au parlement de Dijon, bisaïeul du Mi-

Digitized by Google

décembre 1719; il avait donc vingt ans et venait d'être reçu licencié en droit dans cette même ville (20 avril 1739), quand M. de Chavigny, son oncle, après avoir représenté la France à Gênes, à Ratisbonne, à Londres, et, en dernier lieu à Copenhague, fut nommé par le roi Louis XV ambassadeur en Portugal.

Théodore Chevignard de Chavigny, comte de Toulongeon, l'un des diplomates les plus habiles et les plus expérimentés du XVIIIe siècle, était allié à la famille Gravier de Vergennes par le mariage de Marie-Françoise Chevignard de Charodon, fille de son cousin germain, avec Charles Gravier, seigneur de Vergennes, conseiller-maître en la Chambre des comptes de Bourgogne, père du jeune licencié.

M. de Chavigny offrit ou accepta d'emmener celui-ci en Portugal et de se charger de son avenir. Le conseiller-maître, qui avait déjà pourvu son fils aîné en le faisant asseoir auprès de lui sur les sièges fleurdelysés de la Chambre des comptes, profita, en bon père de famille, de l'occasion favorable qui s'offrait pour le cadet, et, en homme d'ordre, il inscrivit sur son livre de comptes, à la fin de 1739, après mention de la recette nette de l'année :

« J'ay commencé à faire à mon fils aîné une pension de 600 livres pour son entretien, sauf à l'augmenter lorsque la délivrance du legs de 100,000 livres me sera faite, et j'ay emprunté 4,000 livres au denier 22, pour fournir aux besoings de mon fils le cadet pour son voyage de Paris, Espagne et Portugal, en qualité de gentilhomme d'ambassade de M. le chevalier de Chavigny, les dites 4,000 livres pour son année 1740. »

De cette époque au moment où il fut appelé lui-même à représenter le Roi, le jeune Vergennes ne quitta plus M. de Chavigny. Il passa près de lui en Portugal les années 1740 à 1742 ; il l'accompagna en Allemagne de 1743 à 1745, dans les vicissitudes d'une campagne laborieuse autant qu'ingrate, militaire presque autant que diplomatique, à la suite de cet infortuné Charles VII, que la France semblait n'avoir élevé au trône impérial que pour le laisser tomber de plus haut dans un abîme de calamités.

nistre, épousa, en 1652, Rose Perrault, qui lui apporta la terre de Vergennes, située près d'Autun ; suivant l'usage du temps, il prit le nom de cette seigneurie pour se distinguer des autres membres de la famille.

Digitized by Google

Ils retournèrent ensemble en Portugal, quand la mort de l'Empereur, la situation désespérée des affaires dans le sud de l'Allemagne, le traité de Fuessen entre la Bavière et la cour de Vienne, et l'élévation de l'époux de Marie-Thérèse à l'empire eurent mis un terme forcé à la mission de Chavigny en Allemagne.

Dès lors, celui-ci jugeait son élève capable de voler de ses propres ailes, et il écrivait à ce sujet au prince de Conti (18 août 1745) :

«... J'ai deux néveux, l'un qui est auprès de moi, que j'ai élevé et formé avec grand succès aux affaires, l'autre qui est au collège de Louis-le-Grand et qui commence, selon le bon père de Latour, à donner quelques espérances [1]. Je les affermirai l'un par l'autre dans les engagements qu'ils doivent prendre de moy et qui les consacrent dès aujourd'hui à votre Altesse.

Je ne sais si M. le marquis d'Argenson veut me parler du premier dans celui (*sic*) qu'il aura à me proposer, si la cour de Bavière se met à portée de mériter un ministre du Roi bien et duement caractérisé. Le choix de mon neveu devrait, sans doute, l'emporter sur tout autre, si l'on ne considérait que les facilités que je lui transmettrais. Je crois qu'il ne serait pas mal de laisser en Allemagne un rejeton de mes principes et de quelque créance que j'y ai acquise. A la vérité, mon neveu n'y aurait pas un grand penchant, parce qu'il a connu trop tôt, dans les traverses que j'ai à essuyer, la difficulté pour des gens aussi isolés que nous de percer. »

Le ministre des Affaires Étrangères d'Argenson était loin de songer à un pareil choix. Malgré « le peu de satisfaction qu'on avait eue de l'histoire de Bavière, » comme l'issue n'en était à aucun titre imputable à Chavigny, l'habileté dont celui-ci avait fait preuve en édifiant l'Union de Francfort, et le sang-froid qui ne l'avait pas quitté dans les péripéties les plus émouvantes, étaient plutôt de nature à accroître sa réputation. Il était d'ailleurs personnellement connu du Roi lui-même pour avoir fait partie, sous le maréchal de Noailles, et avec le premier commis

[1] Il s'agit ici de Théodore, fils de Philibert de Chavigny, président à mortier au Parlement de Besançon, frère de l'ambassadeur. Ce jeune homme né le 30 avril 1731, servit avec distinction pendant la guerre de Sept ans et mourut à Paris, le 16 janvier 1760. Il était colonel aux Grenadiers de France, gouverneur pour le Roi des ville et château de Beaune, etc.

Digitized by Google

du Teil, de cette espèce de Comité des Affaires Étrangères qui avait tenu lieu de secrétaire d'État pour ce département, entre les ministères d'Amelot et du marquis d'Argenson. Cela faisait autant de titres à la haine jalouse que ce dernier portait à tout personnage dans lequel il voyait un successeur éventuel, haine dont l'expression cynique éclate en maint endroit des *Mémoires*.

C'était donc avec empressement qu'il avait accédé à la demande de Chavigny, quand celui-ci lassé, avait parlé de retourner en Portugal.

« Pour peu que les choses prennent le tour que l'on peut prévoir, écrit Chavigny, au cardinal de Tencin, le 30 août 1745, nous approcherons bientôt du but si désiré et si désirable de la paix ; en attendant, la mienne est quasi faite. J'ai pu pressentir les motifs secrets que l'on a eus pour me clouer icy. D'une chose à l'autre je suis venu à l'explication ; enfin on a touché au doigt et à l'œil que je n'avais d'autre plan que de regagner mon beau climat de Lisbonne, que je me tiendrais l'homme du monde le plus heureux et le mieux traité, si l'on voulait bien, d'une part, concourir efficacement à la liquidation de mes dettes et, de l'autre, m'accorder la pension d'ambassadeur qui m'a été si solennellement promise.

« Les cieux se sont ouverts sur cette explication. On a approuvé infiniment le plan de retourner en Portugal, parce qu'effectivement le changement de règne, que l'on y prévoit, rendra ma présence nécessaire. On fait son affaire de la pension et de l'arrangement de mes dettes. La lettre, qui est de la main du Ministre, ne saurait être ni plus obligeante ni plus cordiale. Il n'y a maintenant qu'à souhaiter qu'on me tienne parole. Je tiendrai la mienne. »

Mais si le marquis d'Argenson s'était empressé d'agréer une combinaison qui réléguait un rival possible sur une scène obscure et lointaine d'où rien ne le rappellerait à l'attention du Roi, il n'en résultait nullement qu'il pousserait la bonne grâce jusqu'à placer le parent, la créature de ce rival, dans un poste secondaire mais encore à portée des événements, et d'où Chavigny aurait pu être tenu au courant de ce qui se passait sur un théâtre aussi intéressant que l'Allemagne.

Le jeune Vergennes reprit donc avec M. de Chavigny le chemin de Lisbonne, mais, dans son passage en France, il trouva l'occasion de forcer le suffrage du malveillant ministre.

Dès la fin du xve siècle, Espagnols et Portugais, dans leurs

Digitized by Google

aventureuses entreprises pour s'emparer du nouveau monde, avaient commencé à se heurter sur ces terres lointaines où leurs conquêtes n'étaient pas plus définies qu'assurées. Le vaste continent de l'Amérique du Sud, dont ils avaient fait leur domaine à l'exclusion des autres nations européennes, semblait pourtant offrir un espace suffisant à la libre expansion de l'un et l'autre peuple. Mais un courant irrésistible, provenant moins de l'inégalité des territoires respectivement conquis que de la rivalité séculaire des deux races, de leur ambition et de leur cupidité insatiables, semblait les pousser l'une contre l'autre à travers l'espace. Les deux métropoles et la papauté avaient plus d'une fois cherché à clore cette lutte qui, à une telle distance entre nations européennes et chrétiennes, en face d'Indiens idolâtres, avait un caractère presque fratricide. La bulle pontificale du 4 mars 1493, et le traité de Tordesillas du 7 juin 1494, fixant un méridien de concession, le traité de Saragosse du 22 avril 1529, modifiant, en certains points, le méridien de Tordesillas et le confirmant pour le surplus, n'avaient pu maintenir Espagnols ni Portugais dans les limites qu'ils avaient assignées eux-mêmes à leur domination transatlantique. La réunion des deux sceptres dans les mains de la dynastie Espagnole ne fût pas plus efficace; l'état d'hostilité s'était maintenu au loin, et par un contraste assez piquant, ce fut à l'ambition Portugaise que la réunion devint favorable. Les Portugais du Brésil, en effet, profitèrent de ce qu'ils étaient sujets du gouvernement de Madrid pour s'étendre sans porter ombrage à l'Espagne, de telle sorte qu'à la séparation des couronnes, ils se trouvèrent à même de pousser leur pointe jusqu'au Rio de la Plata. Voulant faire de ce fleuve leur frontière dans ces régions, ils construisirent sur la rive gauche la forteresse de la Colonia del Sacramento, qui constituait une gêne et une menace pour les possessions Espagnoles de l'autre rive et notamment pour Buenos-Ayres, située juste en face. Cette forteresse devint l'enjeu de la lutte entre les deux peuples. Elle fut prise, rendue, reprise, donna lieu à maint combat, à mainte convention, et sa possession était l'objet de négociations pour ainsi dire permanentes entre les Cours de Lisbonne et de Madrid. Ces négociations étaient en pleine activité au moment où M. de Chavigny allait retourner à Lisbonne. Plus tard, quand la complaisance de Ferdinand VI, roi d'Espagne, pour la reine Barbe

Digitized by Google

de Portugal, sa femme, et le dévouement de celle-ci aux intérêts de sa nation, favorisèrent une entente directe entre les deux nations, les négociations aboutirent au traité de Madrid (13 janvier 1750), qui n'en fut pas, du reste, le dernier mot [1]; mais, au commencement de 1746, cette entente directe n'était pas établie; Philippe V régnait encore et le cabinet de Versailles était, entre Lisbonne et Madrid, un médiateur naturel et écouté. On cherchait, de part et d'autre, à gagner son suffrage, et on invoquait des faits et des titres plus ou moins anciens ou obscurs. D'Argenson voulut avoir le cœur net sur cette question confuse, plus embrouillée qu'éclaircie par les volumineux mémoires dont elle était l'objet. M. de Vergennes, « chargé de résumer ce procès, renferma dans quatre pages les griefs respectifs (30 mars 1746). Le ministre des Affaires Étrangères, surpris de la simplicité et de la clarté du travail, écrivit en marge : « J'ai lu avec délices un « mémoire aussi clair et par lequel j'ai compris, pour la première « fois, qu'il s'agissait de ce dont on ne parlait point et qu'il ne « s'agissait point de ce dont on parlait [2]. » Il en est cependant ainsi très souvent dans la politique, et l'étonnement que témoigne d'Argenson, en décernant cet éloge à Vergennes, montre bien sa propre inexpérience.

Arrivé à Lisbonne au mois d'octobre 1746, Chavigny se trouvait, avant la fin de l'année, en face d'un assez grave incident que d'Argenson, par légèreté ou défaut de mémoire, avait mal à propos suscité. Désireux, à juste titre, de conclure la paix, mais cherchant à tort et à travers les moyens d'y arriver ; voulant seulement traverser la réconciliation séparée des cours de Vienne, Londres et Madrid, le ministre avait imaginé de faire jouer au Portugal le rôle de médiateur, qui ne convenait pas plus à la situation de cette nation qu'aux dispositions de son gouvernement.

Cependant, le 26 novembre 1746, l'ambassadeur de Portugal, D. Luis d'Acunha, « cédant aux sollicitations réitérées de d'Argenson, lui remettait un *pro-memoria* par lequel le roi de Portugal

[1] Voir les *Considérations historiques et politiques sur les Républiques de la Plata*, etc., par Alfred de Brossard. Paris, 1850, in-8°.

[2] Voir Vicq d'Azyr et Mayer. — Je dois dire que l'exemplaire autographe de ce mémoire qui existe aux archives des Affaires Etrangères ne porte aucune annotation.

Digitized by Google

consentait, avec force restrictions, il est vrai, à accepter le rôle de médiateur. »

Aussitôt, dans son ardeur à engager le Portugal malgré lui, d'Argenson de transformer cette acceptation conditionnelle et donnée par complaisance en une offre spontanée, au grand scandale de la cour de Lisbonne, qu'une telle initiative eût compromise vis-à-vis de l'Espagne et de l'Angleterre. Le 17 décembre, le cardinal da Motta, premier ministre de Portugal, faisait entendre à Chavigny une vive protestation, déclarant que « de deux choses l'une : il fallait que S. M. T. C. persistât dans le dire de son ministre, où qu'elle le désavouât en lui faisant sentir le poids du juste ressentiment qu'aurait mérité sa témérité et l'abus du dépôt sacré qu'elle lui a confié. »

Quelques jours après, le 10 janvier 1747, d'Argenson tombait. Faut-il penser, comme M. Zévort, qui a mis au jour cet incident[1], que la dépêche où Chavigny rendait compte de sa conversation avec Da Motta, a été cause de cette chute ? Ce n'est pas impossible. Ce n'est nullement certain. L'intervalle du 17 décembre au 10 janvier a pu suffire, il est vrai, pour le voyage de Lisbonne à Versailles à un courrier faisant diligence ; mais l'intéressé ne souffle mot, dans ses prolixes mémoires, d'une telle cause de sa disgrâce.

M. Zévort oublie d'ailleurs, en cet endroit, que lui-même a écrit : « La conduite du marquis avait été maladroite, imprudente, et sans la mort de Philippe V, Louis XV eût très probablement renoncé aux services de d'Argenson. L'avènement de Ferdinand VI prolongea de six mois son existence ministérielle ; » et plus loin : « Aucune raison spéciale n'avait provoqué ce renvoi ; vingt raisons d'ordres divers l'avaient rendu inévitable. »

Fût-il vrai que l'échec de Lisbonne venant après des échecs à Francfort, à Turin, à La Haye, à Bréda, eût mis le comble au mécontentement et précipité le renvoi de d'Argenson, les griefs que M. Zévort élève contre Chavigny, à ce propos, n'en seraient pas justifiés. L'ambassadeur n'a fait que son devoir en portant l'incident à la connaissance de sa Cour. Il ne paraît mériter ni le reproche de n'avoir pas défendu le ministre qui, peu défendable

[1] *Le marquis d'Argenson et le Ministère des Affaires Étrangères.* Paris, 1877, in-8°.

Digitized by Google

et très oublieux, ne l'avait armé d'aucune instruction pour une éventualité que son imprévoyance n'avait pas soupçonnée, ni celui de déloyauté pour ne pas l'avoir averti, car rien n'établit que la dépêche classée dans les papiers du ministère n'ait pas dû passer sous les yeux du ministre et n'y ait pas effectivement passé si d'Argenson était encore en place quand elle arriva.

Il n'y a pas davantage à blâmer Chavigny d'avoir salué avec joie l'avènement de Puisieux, ministre sage et de formes courtoises, avec lequel il était anciennement lié. Il avait eu, comme homme et comme diplomate, à son point de vue personnel comme sous le rapport professionnel, beaucoup à souffrir de d'Argenson, de ses brusqueries, de ses manques d'égards et plus encore de ses contradictions et de ses incohérences. Il le jugeait, comme du reste M. Zévort lui-même, un pauvre ministre des Affaires Étrangères, et avait été à portée de reconnaître que ce n'était pas seulement dans les relations avec l'Espagne « qu'il gâtait tout ce qu'il touchait. »

Le marquis d'Argenson, en effet, peut être l'objet d'appréciations différentes et même contraires suivant qu'on l'envisage comme homme d'état mettant la main aux affaires, ou comme théoricien politique et comme écrivain. Du ministre on ne peut louer que les intentions, tandis que le penseur et l'écrivain ont des parties remarquables. Celui-ci est original et plein de sève. Celui-là a des vues qui devancent les temps et une préoccupation des misères du peuple que Fénelon, Vauban, d'autres encore, ont eue avant lui, mais qui n'en est pas moins louable et qui était rare alors chez les politiques. Il est juste aussi de reconnaître le désintéressement de cet ambitieux singulier qui, dans sa soif de pouvoir, n'avait du moins cure ni de l'argent ni des honneurs. Mais les contemporains qui avaient affaire à lui, pendant son passage aux Affaires Étrangères, n'ont pas été à même d'apprécier des mérites qui ne se révélaient ni au contact des hommes ni dans le maniement des affaires, et ils ont été naturellement frappés des gaucheries du secrétaire d'état, brouillon et paperassier. Ils l'ont trouvé, comme écrit Barbier, « véritablement étranger aux affaires » et l'ont appelé « d'Argenson la bête [1]. »

[1] Le maréchal de Saxe écrivait à cette époque : « Les d'Argenson branlent au manche... Celui des Affaires Étrangères est si bête que le roi en est honteux. »

Digitized by Google

Chavigny, qui était son antipode, ayant, dit Flassan, « plus de sagesse que d'élévation et plus de bon sens que d'imagination et de transcendance, » était donc bien en droit de se féliciter pour lui-même et pour le bien du service d'être délivré d'un pareil chef.

D'Argenson tombé, la carrière n'était plus fermée pour l'élève de Chavigny. M. de Vergennes se fit connaître du nouveau ministre, Puisieux, par des Mémoires sur le traité de commerce que l'on désirait alors conclure avec le Portugal; toutefois, il ne crut pas devoir se séparer de son oncle tant que celui-ci demeura à Lisbonne. Tous deux rentrèrent en France après la paix d'Aix-la-Chapelle, et le 14 octobre 1749, M. de Chavigny, présenté par M. de Puisieux, remerciait le Roi qui l'avait nommé ambassadeur à Venise. C'était une sorte de retraite qui lui était donnée après une carrière commencée sous les ordres de Torcy aux conférences de Gertruydenberg, en 1710. Il ne négligea pas cette occasion de parler de Vergennes : « Le jeune négociateur que j'ai formé, dit-il au Roi, n'a plus besoin de mes secours, et j'aurais besoin des siens pour continuer à servir votre Majesté; il est temps que je finisse et qu'il commence. »

Peu de mois après, le « jeune négociateur » était nommé ministre du Roi de France près l'Électeur de Trêves et il partait pour l'Allemagne vers la fin de juillet 1750.

II

Le prince auprès duquel il était accrédité était encore ce François-George, comte de Schoenborn, que M. le duc de Broglie, dans ses belles études diplomatiques sur le XVIIIe siècle, a présenté au public sous d'inoubliables traits. C'est déjà lui, en effet [1], que le maréchal de Belle-Isle avait visité en 1741, au début de la guerre de la succession d'Autriche.

Si l'on ne peut s'empêcher de sourire du tableau que Belle-Isle, et d'après lui M. le duc de Broglie, ont si vivement tracé des émotions morales et physiques, que l'arrivée du maréchal avait causée à l'Électeur, on doit reconnaître, cependant, que les appréhensions du pauvre prince n'avaient été que trop justifiées

[1] Il était monté sur le trône en 1729.

Digitized by Google

par l'événement, et qu'elles prenaient leur source dans un louable sentiment de compassion pour des sujets qu'il se savait impuissant à protéger. L'apparition du fastueux maréchal, à la fois ambassadeur et généralissime, présageait pour l'état faible et neutre dont l'Électeur avait charge, tous les coups et contre-coups d'une guerre prochaine, et, de fait, à l'époque que nous étudions, l'Électorat se ressentait encore des quartiers d'hiver que les armées françaises et autrichiennes y avaient pris tour à tour. Ce qui, en somme, paraît se dégager des appréciations contradictoires et plus ou moins bienveillantes dont il a été l'objet, c'est que François-George était un souverain assez estimable, sincèrement pieux, ne manquant pas d'application à ses devoirs, prudent et d'une clairvoyance qui frappait Vergennes, dès sa première audience, au sortir de laquelle il écrivait à M. de Puisieux, le 18 août 1750 : « Dans le peu que j'ai eu l'honneur de l'entretenir, j'ai pu apercevoir, sous un extérieur épais et massif, un esprit vif et délié. »

Il ne paraîtra peut-être pas hors de propos de donner ici une idée sommaire de ce petit gouvernement ecclésiastique.

Quand il n'avait pas à souffrir des luttes de ses puissants voisins, l'Électorat, quoique d'une faible étendue, était riche, surtout par ses vignobles; ses habitants, au nombre d'environ 400,000, vivaient sous un régime assez doux. Les impôts ne s'élevaient guère qu'à 520,000 livres, au moyen desquels les états du pays étaient obligés de fournir à l'entretien des troupes et des fortifications, au paiement des ministres dans les Cours étrangères et à l'acquittement des contributions impériales. Le militaire comprenait une compagnie de gardes du corps de cent hommes bien montés, un régiment de mille hommes de troupes réglées, et 2,400 hommes de milice exercés.

Les revenus ordinaires du Prince-Archevêque, le plus ancien métropolitain d'Allemagne, revenus provenant de ses champs, de ses bois, de ses vignes, des eaux minérales, des péages des fleuves étaient d'environ trois millions de livres (argent de France), sur lesquels il avait à entretenir sa table, ses bâtiments, ses ministres particuliers, tout ce qui composait sa cour, etc.

François-George, comte de Schoenborn, qui était, d'après les mémoires de la Margrave de Bareith, sœur de Frédéric II, « d'une des premières et des plus illustres familles d'Alle-

Digitized by Google

magne, » et on peut ajouter des plus nombreuses, s'il est exact que le nombre des neveux et nièces que lui avaient donnés ses seize frères ou sœurs dépassât cent cinquante [1], prenait le second rang dans le collège électoral, en qualité d'Électeur de Trèves, et comme tel opinait le premier dans les diètes, l'Électeur de Mayence, qui avait le premier rang, n'opinant qu'après avoir recueilli les autres suffrages.

François-George était, en outre, personnellement évêque de Worms et prévôt d'Elwangen en Souabe, ce qui augmentait son influence au sein du corps germanique et lui donnait, dans cette organisation compliquée, une importance sur laquelle insiste l'instruction donnée à M. de Vergennes. Comme évêque de Worms, en effet, il était « Condirecteur » du Cercle du Haut-Rhin avec l'Électeur Palatin, et comme prévôt d'Elwangen, il occupait la première place au banc des prélats du Cercle de Souabe [2].

Ce n'était pas à Trèves que résidaient les Archevêques-Électeurs; depuis le XVIe siècle, ils avaient quitté cette résidence pour se transporter à l'autre extrémité du pays, à Coblentz, ou plutôt dans le château d'Ehrenbreitstein, qui n'est plus aujourd'hui qu'une forteresse. Ils avaient, sans doute, pris ce parti pour se soustraire à la domination du chapitre qui les avait élus; et François-George, se conformant sous ce rapport à la tradition électorale, était en hostilité avec son chapitre métropolitain, « composé de quarante chanoines, dont seize capitulaires, c'est-à-dire ayant voix au chapitre, et vingt-quatre domiciliaires, tous faisant les grandes preuves de noblesse. »

C'était à Coblentz qu'il tenait sa cour, à moins qu'il ne la promenât dans les diverses résidences où il se livrait fréquemment à sa passion pour la chasse, y oubliant les soucis du gouvernement, ses soixante-dix années, ainsi qu'un grave accident qu'il avait éprouvé dans cet exercice, et dont les suites pénibles et ridicules l'avaient longtemps affligé; c'était donc aussi dans cette ville que M. de Vergennes allait résider d'août 1750 à

[1] M. Zévort.

[2] L'Empire avait été partagé, en 1512, sous Maximilien Ier, en dix cercles qui formaient comme autant d'États distincts, et qui avaient chacun à leur tête un directeur-président de la diète circulaire et exécuteur de ses décisions. — V. Pfeffel, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne*, et Charveriat, *Histoire de la guerre de trente ans*.

Digitized by Google

Mars 1752, et d'octobre 1753 à décembre 1754, avec un intervalle passé dans ses missions de Hanovre et de Manheim.

Coblentz était alors, malgré la beauté de sa situation et le charme de ses environs, une ville maussade, qui n'offrait d'autre agrément à un jeune diplomate que les paysages des bords du Rhin et de la Moselle. Vergennes, qui ne se départ jamais dans ses dépêches de la gravité officielle, et qui, par conséquent, n'entre dans aucun détail sur ses impressions personnelles et sa vie privée, ne se plaint pas pour son propre compte de la tristesse de sa résidence ; mais, lorsqu'il est obligé d'en faire les honneurs à quelque personnage recommandé par le ministre, il écrit (2 août 1751) : « Je désirerais avoir pu procurer à M. de Guimont autant d'agréments ici (qu'à Mayence), mais il ne peut me tenir compte que de ma bonne volonté ; » et, à propos des jeunes comtes de Lauraguais (16 août 1751) : « Je n'ose pas me flatter d'avoir réussi à leur procurer quelque sorte d'agrément dans un pays qui n'en fournit pas par lui-même. » Quand, enfin, le ministre lui transmet un mémoire de M. de Malesherbes, « chargé par M. le chancelier, son père, du détail de la littérature et de la librairie, » mémoire où il invite les ministres du Roi « à envoyer tous les mois, pour le *Journal des Savants*, la liste et l'appréciation des livres et autres ouvrages qui se publient dans les pays et états de leur résidence, » Vergennes, malgré son zèle, ne peut que répondre : « De tous ceux qui ont l'honneur de servir le Roy dans les Affaires Étrangères, il n'y en a pas, je pense, qui soit moins à portée que moy de contribuer au progrès des sciences. La littérature est à peine connue à Coblentz et dans le pays de Trèves. »

Ce défaut d'agrément et de mouvement intellectuel n'était pas compensé par l'activité ni la facilité des relations diplomatiques dans une petite cour dont le Prince s'était rendu presque invisible. « Le peu de stabilité de l'Électeur, qui va journellement d'une maison à l'autre, » qui se transporte tantôt à Kerlich « pour prendre le divertissement de la chasse du perdreau, » tantôt à Montabaur « pour prendre le divertissement de la chasse au cerf ou au sanglier, » oblige souvent Vergennes à n'écrire au ministre « que pour satisfaire à son obligation, rien ne se passant qui puisse mériter l'attention. » — Quand il ne chasse pas, l'Élec-

Digitized by Google

teur n'en est pas plus accessible : il vit dans une retraite dont ses infirmités et le régime prolongé qu'elles entraînent ont pu être la cause originelle, mais ne sont plus que le prétexte. Elle a pour véritable cause, maintenant, une défiance naturelle et devenue systématique. Aussi, sera-ce vainement que Puisieux aura indiqué à Vergennes l'avantage qu'il pourrait tirer, par la suite, de communications plus familières avec l'Électeur; celui-ci, fidèle à ses principes, n'accorde que des audiences courtes, officielles et motivées. S'il se laisse aller, pour une fois, à prolonger l'entrevue pendant une heure, il saura remplir cette heure toute entière d'effusions de joie sur la naissance du duc de Bourgogne [1].

Les ministres, plus abordables que leur maître, ne semblaient pas pour cela beaucoup plus intéressants au point de vue de l'action diplomatique, tant ils avaient peu d'influence sur l'Électeur, qui s'en défiait comme de tout le monde. Il y en avait deux, M. de Spangenberg, conseiller intime de S. A. E. et de l'Empereur, chargé des départements de Worms, d'Elwangen, des Affaires Étrangères de l'Empire, et de celles de la famille de l'Électeur, et M. de Colz, conseiller intime, chancelier de l'Électorat, sans autre département que les Affaires intérieures de l'Électorat. Les instructions emportées par Vergennes lui avaient dépeint sommairement ces deux personnages. — Quand il fut à même de les connaître par lui-même, il en fit, sur la demande de M. de Saint-Contest, récemment promu au ministère, un portrait achevé, dans une dépêche assez intéressante pour mériter d'être citée intégralement (6 décembre 1751).

A M. LE MARQUIS DE SAINT-CONTEST.

A Coblentz, le 6 décembre 1751.

« MONSEIGNEUR,

« Il me reste à vous donner une idée, la plus exacte que je pourrai, du caractère, des qualités et des affections personnelles des deux ministres qui participent à la confiance de l'Électeur de Trèves. Je commencerai par M. de Spangenberg, qui en possède la plus grande partie, pour ne pas dire le tout.

« On ne peut luy refuser beaucoup d'esprit et de talens, une con-

[1] Fils aîné du Dauphin, fils de Louis XV, mort en bas-âge.

Digitized by Google

naisance étendue des affaires intérieures de l'Empire et de son système : celles que l'on appelle icy étrangères ne luy sont pas à beaucoup près aussi familières. En général, il s'en soucie et s'en occupe assez médiocrement ; en cela, il gratifie le goût de son maître, qui ne craint rien plus que de paraître participer aux mesures et aux engagements de quelque puissance que ce soit.

« Les principes et les affections de ce ministre ne nous sont pas favorables ; il n'a pas toujours pensé de même ; mais depuis que la maison d'Autriche a commencé à se relever de ses disgrâces, il a suivi sa fortune. Le titre de Conseiller intime de l'Empereur et une pension d'environ trois mille florins, qu'il en reçoit, de l'aveu de son maître, assurent la cour de Vienne de sa persévérance et de sa fidélité [1]. Cependant, je ne présume pas que sa reconnaissance et son attachement pour cette Cour l'aveuglent au point de vouloir entraîner l'Electeur de Trèves dans toutes ses vues. En tous cas, il n'y réussirait pas; ce prince, aussy éclairé que son ministre, sçait prendre conseil de luy-même. Le souvenir de la guerre de 1734 nous répond de sa circonspection. Mais je dois à M. de Spangenberg la justice qu'il est assez modéré, hors sur le roi de Prusse. Des motifs particuliers et personnels ont grande part à son aversion pour ce prince, qu'il ne sait pas déguiser. Pour ce qui est des qualités personnelles de M. de Spangenberg, il a le défaut, assez commun aux Allemands, de vouloir être fin ; mais sa finesse, si l'on peut donner ce nom à la dissimulation, n'est pas soutenue d'un assez grand usage du monde. De là un embarras marqué lorsqu'on lui fait une question imprévue, dont il se tire assez communément aux dépens de la vérité, ainsy que j'ai eu quelquefois l'occasion d'en faire l'expérience.

Au reste, de la plus grande défiance, mais ce défaut luy est peut-être moins naturel que nécessaire pour complaire à son maître, qui se fait gloire d'être défiant, jusque là qu'il n'y a pas longtemps que ce prince, causant familièrement avec moy, me disoit avec une sorte d'ostentation qu'il ne s'était voué à la grande retraite dans laquelle il vit, que pour éviter « qu'on ne lui tirât les vers du nez ; » ce sont ses termes.

[1] C'était l'habitude de la Cour de Vienne de fournir aux cours secondaires qui manquaient de sujets capables, des ministres et des conseillers formés à son école, imbus de ses principes, attachés à sa politique, non seulement par habitude, mais encore par leurs anciens services et la récompense qu'ils continuaient d'en recevoir.

C'est ainsi qu'à la fin de sa mission de Hanôvre, M. de Vergennes voit le ministre impérial Vorster passer au service de l'Electeur de Mayence, avec l'agrément de la cour de Vienne, qui lui continue son traitement à titre de pension.

Digitized by Google

« M. de Spangenberg a la réputation d'écrire sa langue avec la plus grande facilité et la plus grande précision ; travailleur infatigable, il est occupé sans relâche des affaires de son maître, qu'il expédie avec la plus grande diligence. De là, le crédit qu'il a sur l'Électeur ; mais plus particulièrement encore parce qu'il lui persuade, à ce que l'on prétend, qu'il ne sort rien de sa plume qui ne lui ait été inspiré par S. A. E., genre de flatterie auquel ce prince n'est point indifférent.

« Je viens présentement au chancelier. Comme son influence est bornée aux affaires civiles et intérieures de cet Électorat, je ne m'étendrai pas, à beaucoup près, autant sur ce qui le regarde. Il ne manque pas de connaissances des affaires publiques, mais il est moins actif que M. de Spangenberg; d'ailleurs, l'esprit moins souple et moins complaisant; plus attaché à l'Électorat qu'à l'Électeur, il ne craint pas de luy résister lorsqu'il s'agit de l'intérêt de son pays. Assez franc et ouvert, dégagé de tous liens et toutes affections étrangères, peut-être faute d'en être recherché, car il passe pour être intéressé ; né dans le païs de Trèves, où il a sa famille et ses biens, il sent mieux qu'un autre l'avantage, pour cet Électorat, de se ménager l'amitié de la France.

De là le reproche qu'on lui fait d'être Français. Cette imputation a contribué, dit-on, à luy faire perdre la faveur de son maître, mais j'ay peine à le croire ; M. de Spangenberg l'a été, pendant un temps, plus que le chancelier, sans que cela luy ait fait le moindre tort. Je pense plutôt que l'Électeur, qui est extrêmement vif, et qui ne peut supporter la plus légère contradiction, s'est lassé de celles de ce ministre, qu'il traite, au reste, fort honestement, mais sans luy donner sa confiance. Ce détail vous paraîtra, Monseigneur, fort imparfait ; je ne me suis attaché qu'à la plus exacte vérité ; il n'y a pas une circonstance hasardée et qui ne soit pesée au poids du sanctuaire.

« Je n'estime pas devoir finir sans résumer, le plus succinctement qu'il me sera possible, les principes de conduite que l'Électeur de Trèves a déclarés plusieurs fois et dont il m'a assuré qu'il ne se départirait pas, nommément par rapport à l'élection du Roy des Romains, la seule affaire dont il a été question depuis que je suis à sa cour. Ce prince, qui n'est occupé que d'assurer son indépendance et son repos, n'est entré et n'entrera dans aucune sorte d'engagement. Il conservera la liberté de son suffrage jusqu'au moment même de l'élection ; ce n'est pas à dire pour cela que l'Électeur ne s'intéresse au succès de cette élection ; les bienfaits dont sa maison est redevable à la Cour de Vienne ne permettent pas de douter qu'il ne désire lui donner ce témoignage de sa reconnaissance avant sa mort, mais autant qu'il pourra se concilier avec le bien et la tranquillité de sa patrie. Ce

Digitized by Google

prince m'a souvent parlé de la distinction qu'il sait faire de ses obligations, comme comte de Schœnborn et comme Électeur de l'empire; que, dans la première qualité, il doit s'intéresser à la prospérité de la maison d'Autriche, mais, dans la seconde, il ne pourrait, sans trahir son devoir, se dispenser de s'occuper de toute préférence du bonheur et du bien-être de ce même empire. Ce sentiment est trop noble et trop équitable pour supposer que ce prince veuille s'en écarter et concourir à l'élection de l'archiduc, s'il prévoit qu'elle puisse occasionner un schisme et devenir une source funeste de troubles et de malheurs.

« Je suis, etc... »

Dans cette situation, les autres gouvernements, sauf Vienne et la Hollande, avaient jugé inutile d'accréditer des représentants auprès de l'Électeur de Trèves, et encore les deux ministres accrédités résidaient-ils auprès des deux autres Électeurs ecclésiastiques, savoir : le ministre impérial, l'aimable et brillant comte de Coubenzel [1], à Mayence, et celui des États-Généraux, M. de Wartensleben, à Bonn, où l'Électeur de Cologne tenait sa Cour.

Comment donc le Roi de France s'était-il décidé à envoyer à Coblentz un ministre résident? — Le petit nombre d'affaires, directement pendantes entre la France et l'Électorat, n'était pas de nature à motiver une attention exceptionnelle.

Il y avait en première ligne les réclamations de l'Électeur au sujet des 200,000 rations que M. de Maillebois avait exigées du pays pendant ses campements d'hiver sur la Lahn, fournitures dont le montant n'était encore ni soldé ni même réglé. Mais, pour cette affaire, il eût mieux valu n'avoir point de ministre que d'en avoir un, pour lui prescrire d'abord de « laisser tomber le propos de ces fournitures, car nous n'avions pas de bonnes réponses à donner là-dessus à l'Électeur et il était plus expédient d'éluder la demande ; » puis de refuser catégoriquement de s'occuper de cette réclamation, sous l'étrange prétexte qu'elle concernait le département de la Guerre et non celui des Affaires Étrangères.

Venaient ensuite les questions relatives à certains territoires;

[1] Placé depuis à la tête de l'administration des Pays-Bas, père du diplomate qui signa le traité de Campo Formio en 1797.

Digitized by Google

les uns contestés, comme les seigneuries de Revin, Fumay et Fépin, sur la Meuse, dans l'évêché de Liége, sur lesquelles la France revendiquait un droit de souveraineté, et dont l'Électeur se prétendait en légitime possession, en vertu des traités de Ryswick et de Bade, comme administrateur perpétuel de l'abbaye de Prum ; les autres, indivis, entre l'Électorat de Trèves et le Duché de Lorraine, comme les baillages de Merzig et Saargau.

Sur la frontière Lorraine, c'était la France, héritière désignée de Stanislas Leczinski, qui réclamait un partage, un règlement de limites, et l'Électeur qui éludait de répondre, sauf à se plaindre quand l'établissement d'un poste à Merzig, ou le refus par les abbayes de Methlock et Tholey, sises en territoire litigieux, de continuer d'acquitter les contributions qu'elles payaient anciennement à l'archevêché de Trèves, lui faisait sentir les inconvénients d'une situation mal définie.

L'Électeur voulait bien offrir, pour des échanges, les bourgs de la Meuse, que la France refusait comme lui appartenant déjà ; mais quant aux bailliages de Merzig et Saargau, il alléguait qu'ils étaient terres d'Empire et qu'un commissaire impérial devait intervenir au partage ; M. de Vergennes, au nom de la France, demandait que les deux intéressés se concertassent au préalable sur les termes du partage et des échanges qui pouvaient s'en suivre, sauf à faire intervenir le commissaire impérial, s'il y avait lieu, pour sanctionner les accords préparés en dehors de lui. L'Électeur, toujours défiant, n'osait discuter seul avec la France et persistait à refuser d'entrer même en négociation sans le concours du commissaire impérial. Puisieux, impatienté, le renvoyait alors, pour ses griefs particuliers, au roi de Pologne, qui avait l'usufruit du Grand Duché de Lorraine, ou le payait de toute autre défaite, et M. de Vergennes écrivait avec philosophie : « Ce n'est peut-être pas un inconvénient que ce prince ait éconduit la négociation. Dans un arrangement aussi étendu que celui qu'il convient d'embrasser, la nature même de l'affaire aurait fait naître une foule de difficultés et de contradictions qu'il n'aurait pas été aisé de dissiper et de résoudre, et que l'on pourra plus facilement prévenir avec un successeur qui serait susceptible de quelque convenance particulière. »

Restaient enfin les différends survenus au sujet de la navigation du Rhin, entre la ville de Strasbourg et les Électeurs de

Digitized by Google

Mayence et Palatin, sur lesquels M. de Vergennes fut muni de mémoires et de documents, « pour le cas où Sa Majesté l'enverrait à la Cour de Mayence exécuter quelque commission. » Mais l'éventualité prévue ne se réalisa pas, et le 28 avril 1751, une convention définitive, touchant la navigation du Rhin, fut conclue entre la France et l'Électeur Palatin, sans qu'aucune commission eût été donnée à M. de Vergennes.

Ce n'était donc pas pour s'occuper de telles questions que le Roi s'était déterminé à envoyer Vergennes à Coblentz, mais bien pour veiller sur la conduite de l'Électeur, « dans ces circonstances critiques où l'Empire était rempli d'intrigues et de négociations. »

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, nous n'étions encore ni désillusionnés ni du moins lassés par les infidélités réitérées du Roi de Prusse. En attendant que ce prince, allié aussi peu sûr qu'habile politique et grand général, la forçât, par son alliance avec l'Angleterre, de se jeter dans les bras de la maison d'Autriche, la politique Française restait hantée par le fantôme vieilli mais encore menaçant de la grandeur de cette maison, son ennemie séculaire. Aussi, le « Mémoire pour servir d'instruction au sieur chevalier de Vergennes allant résider près l'Électeur de Trèves, en qualité de Ministre du Roy, » porte-t-il que « les principaux objets de sa commission seront : 1° de persuader, de plus en plus, l'Électeur des dispositions sincères du Roy à cultiver la bonne intelligence qui subsiste si heureusement entre la France et tout l'Empire en général et S. A. E. en particulier; 2° de veiller à toutes les négociations de l'Empire, tant domestiques qu'étrangères, surtout de découvrir s'il est vrai, comme on en a répandu le bruit, que la Cour de Vienne négocie auprès de ce prince pour faire l'aisné des Archiducs Roy des Romains et un de ses frères coadjuteur de Trèves; et dans le cas de l'affirmative, pénétrer quelle est l'intention de l'Électeur là-dessus et lequel l'emportera auprès de luy, ou du zèle qu'il affecte pour le bien et le repos de l'Empire, ou de l'attachement qu'il conserve en secret pour la Cour de Vienne. »

Le rôle ainsi tracé à l'envoyé de France ne lui était pas rendu facile par le caractère que nous connaissons maintenant à l'Électeur et à son ministre des Affaires Étrangères, et encore moins

Digitized by Google

par leurs dispositions manifestes chez celui-ci, plus ou moins dissimulées chez celui-là en faveur de la cour de Vienne. L'habileté du négociateur fut précisément, quand il eut étudié la position, de tourner, au profit de sa cause, les tempéraments timides et les habitudes de circonspection en face desquels il se trouvait. En attendant, il entrait en lutte avec certains avantages qui justifiaient pleinement la confiance que le Roi mettait en lui.

D'abord, les questions qui se rattachaient à l'organisation du corps germanique, et qui allaient être le thème d'interminables discussions entre lui et M. de Spangenberg, un oracle en cette matière, ne lui étaient pas étrangères. Le séjour qu'il avait fait en Allemagne, avec Chavigny, lui avait été, à ce point de vue, un noviciat utile, en même temps qu'il lui avait créé des relations qui ne manquaient pas d'importance, A cette époque, il avait été bien traité par le comte d'Ostein, électeur de Mayence, et s'était lié avec le comte d'Elz, grand chambellan de ce prince. Il était aussi connu et bien vu personnellement du prince Guillaume, administrateur et bientôt Landgrave de Hesse-Cassel, et de son ministre, M. de Donop, près desquels il devait trouver d'utiles informations.

Il apportait, enfin, dans ses nouvelles fonctions, un vif désir de réussir, beaucoup de sérieux et d'application à ses devoirs ; en même temps, sa jeunesse, son air ouvert, sa situation de débutant empêchaient qu'il ne fut tenu en suspicion, même par la cour défiante d'Ehrenbreitstein.

Après avoir, en passant à Metz, fait sa cour au maréchal de Belle-Isle, ami des Chavigny, avec lequel, d'ailleurs, il devait correspondre pour les questions de limites, il arriva à Coblentz le 16 août 1750, et y fut naturellement accueilli avec toute la politesse due à son caractère. L'audience de présentation se passa très solennellement et fut accompagnée de tout le cérémonial compatible avec le régime de l'Électeur. Mais, sous les politesses et malgré « l'espérance des bontés de M. de Spangenberg, dont celui-ci l'avait flatté par M. de Chavigny, » il semble que cette excellence tant soit peu pédante ait, au premier abord, traité son interlocuteur en novice. Lorsque celui-ci voulut aborder sérieusement la politique, M. de Spangenberg répondit à ses questions, plus ou moins directes, au sujet de l'élection du Roi des Romains : « qu'il ne croyait pas qu'il y eût de fondement à ce

Digitized by Google

que l'on débitait; que, cependant, il ne pouvait pas répondre de ce qui se passait ailleurs [1]; que jusqu'ici on n'avait fait aucune insinuation à l'Électeur, son maître. »

Après un peu d'intervalle, il reprit froidement et avec le ton de ministre : « En tous cas, ce ne serait qu'une affaire domestique de l'Empire. » (19 septembre 1750.)

Or, à cette date, le ministre impérial, le comte de Cobenzel, était depuis deux jours à Coblentz, où il ne venait jamais qu'à son corps défendant, et, après ne s'être annoncé que pour vingt quatre heures, il ne partait que le 24 septembre après midi. « J'ai peine à croire, écrit Vergennes le 27 septembre, que son voyage n'ait eu pour objet que l'honneur de faire sa cour à l'Électeur. Trois fois il a été admis à l'audience de ce prince. Chacune a duré de deux jusqu'à trois heures. Les conférences avec M. de Spangenberg ont été encore plus fréquentes et tout aussi longues. Les affaires des Cercles ne sont pas aujourd'hui assez intéressantes pour servir même de prétexte à la mission de ce ministre impérial. Cependant, M. de Spangenberg m'a voulu faire entendre que c'était le motif de son voyage, et depuis, pour pallier la durée de son séjour, il n'a pas rougi de me dire que les plaisirs de Coblentz l'avaient retenu ici au-delà de ce qu'il s'était proposé. »

Etant donné seulement ce que nous savons des plaisirs en question, on comprendrait déjà l'émotion de Vergennes, en voyant qu'on se moquait ainsi de lui. Il y avait mieux. — « J'aurais, continue-t-il, fort étonné M. de Spangenberg, si je lui avais confié que le comte de Cobentzel ne cessait de me plaindre d'être

[1] Il venait de se tenir à Hanôvre, sous l'influence du roi d'Angleterre, des conférences suivies « sur les moyens d'acheminer l'élection d'un Roi des Romains, » et il avait été dressé acte, en forme de protocole, daté du 26 juillet - 6 août 1750, des points que l'on tenait pour convenus.

Cet acte, que M. de Vergennes se procura deux ans après, à Hanôvre, ne fut signé que par le Duc de Newcastle, MM. de Munchausen et de Steinberg, ministres Hanôvriens. On y paraît compter sur une grande majorité « vu que Mayence, Trèves, Bohême, et Brunswick, Lunebourg ont des sentiments si patriotiques pour le bien de l'Empire, » on croit être sûr de la voix Electorale de Cologne. Avant toutes choses, il est nécessaire de gagner la Cour Electorale de Bavière. Il n'y a point de doute que la Cour Palatine de Bavière ne suive dans peu cette dernière. La conséquence des principes ainsi posés, fut un traité de subsides entre les puissances maritimes et la Bavière. Le 22 août, le comte de Haslang, ministre de Bavière, signa le protocole en question.

Digitized by Google

obligé de vivre dans un pays aussi triste et avec des gens qui lui paraissaient fort ennuyeux. » Sans la réserve qu'imposent les formes diplomatiques, il se fut peut-être écrié :

« Mettez pour me jouer vos flûtes mieux d'accord. »

Mais il crut devoir seulement « laisser tomber des propos aussi puérils et attendre une circonstance plus favorable pour faire parler ce ministre sur ce qui peut avoir rapport à l'élection d'un Roi des Romains. »

Puis il alla prendre des informations plus exactes à Hanau, où le prince Guillaume de Hesse-Cassel l'invitait à se rendre.

A son retour, M. de Spangenberg n'eut rien de plus pressé que de le questionner « sur ce que l'on pensait à Hanau de l'élection d'un Roi des Romains. — Ma réponse a été que les opinions ne pouvaient différer désormais que sur le plus ou moins de proximité de cet événement. — L'affaire n'est pas si aisée que vous pouvez le penser, m'a-t-il répliqué. — Il est vrai qu'il en a été question à Hanover, mais l'Empereur n'a pas fait de démarches authentiques [1]. »

Décidément M. de Spangenberg ne se préoccupait que très peu de donner à l'envoyé de France bonne opinion de sa sincérité, car la veille du jour où M. de Vergennes expédiait cette dépêche, M. de Puisieux lui écrivait :

« Nous commençons à être plus particulièrement instruits de tout ce qui s'est passé à Hanover pendant le séjour du roi d'Angleterre ; si les négociations qu'on y a mises sur le tapis, relativement à l'élection d'un Roy des Romains, ont été conduites avec la règle et l'équité qui doivent s'observer pour parvenir à un si grand objet; si les lois et les constitutions de l'Empire ont été religieusement gardées, si tout l'Empire y concourt dans la suite; si, enfin, les mesures qu'on peut avoir prises n'altèrent point le système actuel de l'Europe, Sa Majesté n'apportera aucun obstacle à cet évènement. *C'est précisément dans ces termes que nous venons de répondre aux ouvertures que la Cour de Vienne nous a fait faire tout récemment pour la première fois.* A cet égard, il n'y a nul inconvénient à ce que vous teniez le même langage à l'Electeur et à ses Ministres, quand ils traiteront cette matière avec vous. »

[1] 19 octobre 1750. — Vergennes à Puisieux.

Digitized by Google

Sans cette dépêche, M. de Spangenberg eût persisté longtemps dans sa dissimulation.

« Tout vraisemblable qu'il soit que le voyage que le comte de Cobentzel a fait ici ait eu pour principal objet l'élection d'un Roy des Romains, M. de Spangenberg n'en est pas moins constant à m'assurer que jusques icy la Cour Impériale n'a donné aucune connaissance à l'Electeur, son maître, de ses intentions à cet égard; il n'affecte plus, comme par le passé, d'ignorer que cette négociation a été entamée et suivie à Hanover, mais ce qui pourrait m'autoriser à penser que ce ministre est mal informé ou qu'il veut me surprendre, c'est qu'il me débite avec confiance qu'il a des preuves non équivoques que LL. MM. Impériales sont entièrement indifférentes au succès de cette affaire.

« De quelque nature que soient ces preuves, qu'il ne me révèle pas, elles sont très insuffisantes vis-à-vis les ouvertures que la Cour de Vienne a fait faire tout récemment au Roy, dans la vue, sans doute, de hâter l'exécution des mesures déjà concertées. » (26 oct. 1750)

C'est ce que comprit Spangenberg, qui s'empressa de changer de ton.

A MONSEIGNEUR LE MARQUIS DE PUISIEUX.

Coblentz, le 2 novembre 1750.

MONSEIGNEUR,

« L'embarras de M. de Spangenberg, à la vue des ouvertures que la Cour de Vienne a faites au Roi, par rapport à l'élection d'un Roy des Romains, m'a vengé de ses finesses et de ses fausses confidences. Il se le serait épargné, sans doute, s'il avait pu prévoir un dénouement aussi prochain. Quelque attention que j'aye eu à ne pas rappeler le passé et à ne pas lui faire entrevoir de défiance, il ne s'est pas cru dispensé d'entrer dans une sorte de justification. Il l'a établie principalement sur l'aveu le plus circonstancié de la conduite de l'Électeur, son maître. Vous jugerez, par le détail, Monseigneur, qu'il n'était pas à beaucoup près si ignorant qu'il affectait, des mesures qui se concertaient à Hanover. M. de Spangenberg a fini par les assurances les plus positives d'une franchise à toute épreuve. Je lui ay promis une entière réciprocité ; je l'ay prié même, dans le cas où il ne pourrait pas s'expliquer, de me le dire naturellement, que j'en serais satisfait.

Digitized by Google

« M. de Spangenberg convient que, lors de mon arrivée dans ce pays, il a été invité à se rendre à Hanover pour y traiter des affaires de l'Empire. Sa maladie luy a, dit-il, servi de motif pour s'excuser, et le défaut de sujets en qui l'Électeur eut confiance, de prétexte pour n'y envoyer personne ; qu'à quelque temps de là les ministres électoraux du Roy d'Angleterre lui avaient proposé, mais par forme de problème, s'il ne conviendrait pas de penser à élire un Roy des Romains ; qu'il avait répondu au nom de l'Électeur que cette idée luy paraissait prématurée, mais qu'à tout évènement il ne pouvait trop recommander le plus profond secret ; que la réputation de S. M. Britannique souffrirait infiniment si cette négociation, entamée sous ses auspices, venait à échouer, après avoir fait de l'éclat ; il ajouta que, dans ces circonstances, l'Électeur de Mayence s'était adressé à celui de Trèves pour l'engager à s'expliquer, ce que ce dernier avait refusé de faire, et s'était borné à dire que l'affaire était prématurée.

« Enfin qu'après un assez long intervalle, les ministres de Hanover étaient venus à la charge, qu'ils lui avaient marqué que les Électeurs de Cologne, de Bavière et de Saxe ne s'éloignaient pas de concourir, avec le Roy de la Grande Bretagne, à faire élire l'Archiduc Roy des Romains ; que pour lors, il avait répondu que l'Électeur son maître s'unirait volontiers au plus grand nombre, pourvu que l'on eut égard aux lois et aux constitutions de l'Empire.

« M. de Spangenberg m'a avoué que le comte de Cobentzel avait parlé icy de l'élection, mais de lui-même, m'a-t-il dit, sans autorité de sa Cour, seulement comme une suite de ce qui s'était passé à Mayence.

« L'Électeur, que j'ai vu depuis, n'est pas entré dans les mêmes détails que son ministre ; il s'est contenté de m'avouer que jusques icy il n'avait pas pris de part à la négociation ; qu'il était peut-être le seul électeur qui pût se flatter d'avoir élu légitimement les deux derniers empereurs et qu'il saurait se conserver encore le même avantage et la même liberté ; qu'il avait fait savoir à Vienne qu'il ne découvrirait ses sentiments que dans le Collége Électoral, mais qu'ils ne pourraient être à la satisfaction de LL. MM. II. qu'autant que l'on ne l'écarterait pas de la route que les lois de l'Empire et les capitulations ont tracée ; qu'il pouvait me dire qu'il n'était au pouvoir d'aucune Cour de le récompenser, encore moins de le gagner, parce qu'il ne voulait et ne désirait rien ; que l'accomplissement de ce qu'il doit à sa dignité, à son honneur, à sa conscience, avait fait et ferait toujours la règle invariable de sa conduite ; qu'il n'ignorait pas que souvent elle lui avait mal réussi ; qu'elle l'avait même rendu suspect des deux côtés ; que, cependant, il ne s'en croyait pas moins obligé à y persévérer et qu'il serait fidèle à ses principes.

Digitized by Google

« Je n'ai pu, Monseigneur, qu'applaudir à un plan de conduite aussi sage et aussi impartial que celuy que ce prince m'a communiqué. J'ai demandé à M. de Spangenberg s'il pénétrait le motif qui avait pu engager le Roi d'Angleterre à presser si vivement une négociation qu'il m'avouait être prématurée. La nécessité, m'a-t-il répondu, de prendre des mesures contre les pouvoirs et l'ambition du Roy de Prusse, et d'étayer le système de l'Empire déjà trop ébranlé. Je n'hasarderai pas mes réflexions sur ces propos de M. de Spangenberg. Il n'appartient qu'à vous, Monseigneur, de leur donner une juste valeur; peut-être n'ont-ils de fondement que dans sa haine pour le Roy de Prusse. Son assurance ne m'en impose pas, mais il est de mon devoir de vous prévenir qu'il est dans une étroite correspondance avec M. de Munchausen, ministre d'Hanover....

« Je suis, etc.... »

Dorénavant, le ministre électoral mit dans ses relations avec l'envoyé de France, sinon plus de sincérité, du moins plus d'attention à ne pas se faire prendre en flagrant délit d'inexactitude. On le voit même flatté de l'attention déférente que Vergennes lui témoigne habilement, se plaire à faire montre devant lui de ses connaissances historiques et juridiques, et traiter *ex professo* les questions de droit constitutionnel germanique, qui étaient soulevées à l'occasion de cette affaire.

Pour donner l'idée de ces questions, il faut remonter un peu haut.

La dignité impériale était élective, mais, en mainte occasion, il avait été procédé, sans attendre la vacance du trône, à l'élection du successeur présomptif qui devenait Empereur sans nouvelle élection, lorsque la vacance se produisait, et portait, en attendant, le titre de Roi des Romains. On comprend l'influence que l'Empereur régnant, en pleine possession de son autorité, de son prestige, exerçait tout naturellement sur le choix de son successeur. La pratique constante de ces élections anticipées avait rendu continue la transmission de la couronne impériale dans la maison d'Autriche, et peu à peu transformé le Saint-Empire Romain d'électif en quasi héréditaire. Aussi, à la Diète de 1671, les États convinrent-ils de ne plus élire de Roi des Romains du vivant de l'Empereur régnant, que lorsque celui-ci serait incapable de gouverner ou dans l'obligation de faire un

Digitized by Google

long séjour hors de l'Allemagne ou lorsque la conservation de l'Empire l'exigerait absolument, et cette convention fut insérée dans la capitulation jurée par l'Empereur Charles VI à son avènement.

On sait enfin comment, à la mort de celui-ci, qui ne laissait pas de fils, la couronne fut déférée à l'Electeur de Bavière, trop faible pour un tel fardeau, même avec l'appui de la France, puis rentra dans la maison d'Autriche par l'élection du Grand Duc de Toscane, François de Lorraine, époux de la fille de Charles VI, l'archiduchesse Marie-Thérèse, reine de Bohême et de Hongrie, dont la constance et la magnanimité avaient conquis et justifié dans une lutte héroïque cet éclatant retour de fortune. Malgré le succès final, la cour de Vienne, ses partisans et ses alliés craignaient de voir renouveler une semblable épreuve, et assez naturellement songeaient, pour s'en défendre, à faire promptement élire Roi des Romains l'Archiduc Joseph, fils aîné de Marie-Thérèse et de l'Empereur. Les adversaires de cette Cour étaient naturellement aussi hostiles au projet et la minorité du candidat[1], né le 13 Mars 1741, leur donnait beau jeu pour soutenir que l'on n'était dans aucun des cas d'élection prévus par la convention de 1671 et les capitulations impériales. En conséquence, ils prétendaient tantôt que la question *An*[2], c'est-à-dire la question de savoir « si, dans le cas présent, l'élection était utile et nécessaire, » ressortissait à l'ensemble des Etats ou que le collège des princes, tout au moins, devait être consulté[3], tantôt que si elle était, pour employer l'expression du temps, privative au Collège électoral, elle ne pouvait être décidée qu'à l'unanimité des électeurs et non à la pluralité seulement.

M. de Spangenberg consacrait de savantes démonstrations à établir que les princes n'avaient jamais eu le droit de participer à la solution de cette question ; qu'au surplus, ils y avaient renoncé, et que la pluralité des électeurs suffisait pour décider s'il

[1] Coze, historien de la Maison d'Autriche et des Pelham, reconnaît que, depuis Rodolphe de Hapsbourg, il n'y avait pas eu d'exemple d'un mineur élu roi des Romains.

[2] « An in præsenti Casu, Electio Regis Romanorum utilis atque necessaria sit. »

[3] Il y avait trois États ou Collèges : les Électeurs — les Princes — les Villes (Pfeffel).

Digitized by Google

serait procédé à l'élection, aussi bien que pour élire. M. de Vergennes plaidait, dans une certaine mesure, les thèses opposées, mais en ayant soin de prendre l'attitude d'un auditeur, presque d'un élève, désireux de s'instruire et de se former, plutôt que d'un contradicteur intéressé au succès de son opinion.

Exposer en détail les arguments pour et contre serait aussi long que fastidieux ; décider qui avait tort ou raison, selon le pur droit constitutionnel germanique, serait difficile, même après cet exposé, et n'intéresserait personne aujourd'hui. Je ne sais même pas si personne, au siècle dernier, sauf peut-être l'Électeur de Trèves, son ministre et quelques employés des Chancelleries allemandes, en avait sérieusement souci. La question était au fond plus politique que juridique, le droit présentant assez d'obscurité pour que chacun pût prétendre l'avoir de son côté, tout en ne consultant, pour se résoudre, que ses sympathies ou ses haines, ses intérêts ou ses passions.

Le roi d'Angleterre, Électeur du Hanovre, avait pris l'affaire en mains dans l'intérêt de la cour de Vienne, et semblait y mettre plus d'ardeur que cette Cour même.

Mayence, et dans une certaine mesure, Trèves, gravitaient dans l'orbite de la Cour de Vienne et semblaient n'avoir qu'à obéir aux ordres qu'ils en recevraient. L'Angleterre tenait ou croyait pouvoir tenir, par des subsides et des avances, la Bavière, la Saxe et Cologne. Le Roi de Prusse, Électeur de Brandebourg, et l'Électeur Palatin, client de la France, étaient seuls ouvertement contraires, et encore avait-on pensé que celui-ci serait entraîné par l'influence et l'exemple de la Bavière. Le parti impérial croyait donc être assuré d'une majorité assez imposante pour aller de l'avant.

Voilà pour le dedans de l'Allemagne.

Au dehors, si le Roi de Prusse et le Palatin s'entendaient plus ou moins ouvertement avec la France, la Cour de Vienne avait l'appui de la Russie, outre celui de l'Angleterre. La France était considérée comme épuisée, hors de combat. Elle donnait d'ailleurs à son opposition la forme polie d'un assentiment sous conditions. Autant son attitude était réservée, autant le zèle de la Russie était bruyant et exubérant. On se demandait avec inquiétude quel pouvait bien être le véritable dessein de cette puissance, au milieu de toutes les visées qu'elle affichait, ou faisait

Digitized by Google

soupçonner, toutes périlleuses pour le repos de l'Europe. Elle menaçait ouvertement la Suède et avait envahi la Finlande sous prétexte de veiller au maintien de la constitution Suédoise, en vertu de droits qu'elle prétendait tenir de la paix de Nystadt ; mais, en même temps, elle faisait annoncer dans les journaux de Hollande, et, en particulier, dans la *Gazette d'Utrecht*, qui semblait jouer alors pour elle le rôle d'organe officieux que le *Nord* a joué de nos jours, « qu'elle ferait faire, au besoin par la force, l'élection du Roi des Romains. » Il se disait qu'on avait déploré, à Saint-Pétersbourg, que la conclusion hâtive de la paix d'Aix-la-Chapelle eût fait rebrousser chemin à l'armée russe avant que cette armée eût joué, dans la conflagration précédente, le rôle prépondérant dont la politique russe s'était flattée. On se demandait enfin si les troupes massées en Finlande et en Livonie ne menaçaient pas la Prusse, alliée de la Suède, plutôt que la Suède elle-même.

Quoiqu'il en fût, l'affaire de l'Élection était sortie de l'ombre et du mystère où les chancelleries amies l'avaient préparée. La correspondance électorale s'ouvrit officiellement à ce sujet par une lettre que le Roi de Prusse et l'Électeur Palatin écrivirent chacun séparément à l'Électeur de Trèves, pour lui demander ses sentiments et ses conseils sur l'élection d'un Roi des Romains. « Ils ne dissimulent pas que, quoiqu'ils ne veulent pas s'y opposer directement, ils n'estiment point cependant que le temps soit convenable à un pareil dessein ; que, d'ailleurs, l'on ne saurait trop mûrement réfléchir sur les moyens d'assurer les constitutions, les lois et les libertés de l'Empire [1]. »

Spangenberg annonce alors que l'Électeur a l'intention d'écrire à ces princes « pour leur apprendre le vrai système de l'Empire qu'ils n'entendent pas bien ; » mais, auparavant, il se fait relire jusqu'à trois fois la réponse de la France aux ouvertures de la Cour de Vienne, et il écoute avec attention le commentaire qu'en fait habilement Vergennes, qui conclut ainsi : « Puisque deux Électeurs aussi considérables et aussi principaux que le Roy de Prusse et l'Électeur Palatin pensaient qu'il serait prématuré d'élire un Roi des Romains, et qu'ils marquaient quelques inquiétudes sur le maintien des lois et des libertés de l'Empire,

[1] Vergennes à Puisieux, 21 novembre 1750.

Digitized by Google

il me semblerait qu'il serait de la prudence du Collège électoral de ne rien précipiter, de gagner le temps de les concilier, et de concerter avec eux les moyens d'assurer les constitutions de l'Empire ; qu'il ne pouvait y avoir de danger dans le retard, puisque l'on ne voyait pas de nécessité urgente, mais qu'il n'en serait pas de même d'une trop grande précipitation..., etc. » Puis, la conversation s'étant portée sur le maintien de la paix en Europe, Vergennes en interrompt le compte-rendu dans sa dépêche et demandant pardon de la liberté qu'il prend « de s'étendre sur un objet qui lui est en quelque sorte étranger, » et, pourrait-on ajouter, de s'élever au rôle de ministre dirigeant dont vingt-cinq années de laborieux apprentissage le séparent encore, il hasarde les suggestions suivantes qui montrent déjà en lui la souplesse d'esprit et l'abondance de combinaisons qui le caractériseront : « Si vous me permettiez, Monseigneur, de m'expliquer, il me semblerait que l'Élection ayant lieu, ce ne serait pas en tirer un si mauvais parti si on liait la Cour de Vienne de façon à ne pouvoir agir ni par voie de diversion ni par l'envoy d'aucun secours, dans le cas où la Russie ferait une irruption en Suède. Le Roi de Prusse se trouverait, par là, plus en liberté de satisfaire avec sûreté aux engagements de son alliance défensive avec cette puissance. Mais il est plus apparent que la Russie se voyant privée des secours et des diversions qu'elle peut se promettre de l'Allemagne, deviendrait plus flexible et plus susceptible des différents tempéraments qui pourraient produire la conciliation. » — Soit que l'Électeur fût moins décidé que son ministre, soit que le langage de Vergennes eût fait impression et donné à penser que le moment de se découvrir n'était pas encore venu, la dépêche du 21 décembre porte : « La réponse de cette cour aux lettres du Roi de Prusse et de l'Électeur Palatin a enfin été expédiée. L'Électeur, au rapport de M. de Spangenberg, s'explique, en général, qu'il se concertera avec le plus grand nombre des Électeurs, sans entrer dans plus de détails sur ses sentiments particuliers. »

On renonçait donc pour le moment à éclairer le Roi de Prusse sur ce système de l'Empire qu'il n'entendait pas. Cette tentative de conversion, d'ailleurs, aurait eu peu de succès, car la conviction du Roi était bien arrêtée. Elle se manifestait avec persistance dans sa réponse, « qu'on ne voit pas sans chagrin, » à son minis-

Digitized by Google

tre de Vienne, « où il semble déférer, au jugement de tout l'émpire, la nécessité de l'Election d'un Roi des Romains [1], » et dans sa réponse à l'Electeur de Hanovre, « qui étonne, sans le déconcerter, le parti autrichien [2]. »

Quant aux suggestions de M. de Vergennes, M. de Puisieux était trop équitable pour trouver mauvais qu'un simple envoyé allât au devant de ses propres préoccupations. Il accueille donc ces suggestions avec bienveillance, d'autant plus que lui-même déjà fait agir en ce sens à Vienne et à Londres, et il autorise Vergennes à faire comprendre à Coblentz que, « depuis que l'Angleterre et la Cour de Vienne ont fait un nouveau traité avec la Czarine, il est devenu indispensable de faire servir l'élection du Roi des Romains à la pacification du Nord, sans quoi l'élection de l'Archiduc serait plutôt un présage de troubles qu'une sûreté pour le repos de l'Europe et en particulier pour celui de l'Empire. »

Ces vues se trouvèrent inutiles, soit qu'on se fût alarmé à tort des desseins de la Russie, soit qu'elle crût nécessaire d'en ajourner l'exécution. La Turquie, poussée par la France, menaçait de secourir la Suède, et, à cette date, les Cours de Vienne et de Londres se souciaient sans doute médiocrement de rouvrir l'ère des aventures. La mort du roi de Suède et les déclarations constitutionnelles de son successeur fournirent à la Russie un prétexte convenable pour évacuer la Finlande, et le feu qui avait semblé devoir tout embraser s'éteignit de lui-même. Seulement, avant que cet apaisement fût survenu, le langage que les Russes tenaient au sujet des affaires de l'Empire d'Allemagne, avait donné lieu à la France de parler à son tour le seul langage auquel la Cour de Coblentz fût accessible.

M. de Vergennes, ne pouvant ni même ne voulant convaincre M. de Spangenberg sur le terrain du droit, avait inutilement appelé son attention sur l'intérêt des Électeurs que la Cour de Vienne, assurée pour longtemps de la couronne impériale, n'aurait plus aucune raison de ménager. Il avait essayé aussi de le gagner par sa bonne grâce : « Si la politesse, la douceur et la circonspection pouvaient me donner accès dans la confiance de

[1] Vergennes à Puisieux, 11 janvier 1751.
[2] *Ibid.*, 15 février 1751.

Digitized by Google

M. de Spangenberg, je devrais y avoir fait des progrès, mais mes attentions et mes prévenances le plus souvent ne sont pas remarquées ou ne sont payées que d'un remerciement très froid. *Il faut d'autres ressorts pour émouvoir et pour gagner les Allemands.* »

Il trouva ces ressorts dans le ferme langage de M. de Puisieux. Le 31 janvier 1751, celui-ci écrivit : « On assure que, par l'accession de l'Angleterre au traité des deux Impératrices, la Russie a pris, de concert avec les Cours de Vienne et de Londres, l'engagement de faire faire par la force l'élection d'un Roy des Romains. L'on a même eu soin de l'annoncer avec affectation dans toutes les gazettes, particulièrement dans celle d'Utrecht du 15 janvier. Il n'y a nul inconvénient que vous en parliez comme de vous-même à M. de Spangenberg, lorsque vous en trouverez l'occasion, et que vous lui fassiez sentir que la méthode que l'on veut suivre, pour l'élection d'un Roy des Romains, est bien propre à rallumer promptement la guerre en Europe et particulièrement dans l'Empire, parce que le Roy ne souffrira pas vraisemblablement que les Russes s'avisent de vouloir traiter l'Allemagne comme ils ont traité précédemment la Pologne. »

Sur cette communication, Spangenberg confie que l'Électeur, alarmé, a écrit à Vienne « pour demander sur quels principes on voulait procéder à l'Election, » et n'a pas dissimulé « qu'elle ne pourrait être convenable qu'autant qu'elle servirait à l'affermissement de la paix. » — (15 février 1751)

Puis, le 12 avril, il demande, « avec une sorte d'alarme, s'il était vray que le Roy dût faire assembler ce printemps une armée sur le Rhin. » — « Je lui répondis que j'ignorais et que je doutais qu'il en fût question, mais que ce bruit serait peut-être moins invraisemblable si la Russie s'avisait d'envahir les alliés de Son Maître. » — « Quel rapport cela pourrait-il avoir avec nous, » me répartit M. de Spangenberg ? — « Vous avez, continua-t-il, la mer pour transporter commodément les secours que vous devrez fournir. » Je luy répondis en riant que puisque le choix des routes ne me serait pas déféré, je n'entrerais pas dans une discussion qui m'était étrangère, mais que je lui observerais seulement que je voyais avec le plus sensible regret que la plupart des princes de l'Allemagne ne réfléchissaient pas assez sérieusement sur les conséquences d'une guerre dans le Nord; que je ne pouvais pas

Digitized by Google

comprendre par quel motif on voulait fermer les yeux sur une fermentation qui devrait faire trembler, si on l'envisageait dans ses suites et sans passion; que jusqu'icy je n'avais pu et que je ne pouvais encore lui offrir que mes réflexions ou plutôt mes spéculations particulières, que je souhaitais d'être mauvais prophète, mais que j'appréhendais que l'Empire, par son indifférence, ne se préparât un enchaînement de malheurs qu'il ne pourrait trop déplorer un jour. »

A cette réponse, déjà peu rassurante, Puisieux ajouta :

« Quant à la voie de mer qu'il vous a indiquée officieusement pour envoyer les secours du Roy à la Suède, vous auriez pu le faire souvenir de la complaisance avec laquelle l'Empire avait ouvert le passage aux Russes pour venir attaquer la France et lui faire sentir la partialité qu'il y aurait de vouloir traiter le Roy avec moins d'égards que les Russes. » Il y avait là de quoi terrifier le timide Électeur qui, sans doute, crut revoir les soldats de Maillebois campés de nouveau dans ses états et réquisitionnant ces rations d'un remboursement si difficile et si incertain. Entre temps, le Roi de Prusse écrivait à l'Électeur de Mayence une lettre rendue publique, où il montrait toujours ce que Spangenberg appelait naïvement « son ignorance du système de l'empire, » et qui, de plus, « était trop forte et trop peu ménagée. » L'Électeur de Cologne n'était pas « un moindre sujet de chagrin. » On n'attendait pas d'opposition de ce côté-là, et on apprenait que l'Électeur renonçait aux subsides de l'Angleterre et de la Hollande. Grande émotion de Spangenberg, qui taxe cette renonciation de vénalité.

C'est vainement que Vergennes en fait honneur, en riant, il est vrai, à des scrupules de conscience. Spangenberg, qui ne connaît au monde que le Corps germanique, mais qui le connaît bien, sait trop qu'un Électeur ne renonce à des subsides que pour recevoir autant ou mieux d'un autre côté, et alors c'est lui qui le premier, recherche Vergennes sur l'élection du Roi des Romains. Celui-ci en profite pour lui porter un véritable coup droit : « Je luy ay reparti que j'attendais plus de ses lumières qu'il ne devait attendre des miennes, mais que selon ce qui me revenait, je voyais un partage dans le collège électoral qui, vraysemblablement, opérait la suspension de cette affaire ; *que je connaissais*

Digitized by Google

trop la sagesse de l'Électeur son maître, pour penser qu'il voulut se faire l'arbitre de la circonstance et mettre le poids dans la balance. »

Il était impossible, étant donné le caractère de François-George, d'employer un argument plus fait pour le toucher que de lui représenter ainsi qu'il pourrait se trouver, aux yeux de la France, exclusivement responsable de l'élection, si elle se faisait. Aussi M. de Vergennes ne tarde-t-il pas à apprendre, « par un canal assez sûr, » que « l'Électeur de Trèves, consulté par la Cour de Vienne, aurait répondu en substance que *si l'on pouvait être assuré du consentement de la France*, et procéder à l'élection sans craindre le renouvellement de la guerre, il y concourrait volontiers, mais que dans les dispositions où il voyait les choses et les esprits, il ne croyait pas que le moment fût venu de presser cette affaire. Enfin, il s'excuse sur sa situation qui l'oblige à plus de ménagements et plus d'égards qu'aucun autre. »

Il ira plus loin. Le bruit se répand d'une union de princes hostiles à l'élection du Roi de Prusse, de l'Électeur Palatin, du Landgrave de Hesse-Cassel, du duc de Würtemberg, peut-être des Électeurs de Cologne et même de Bavière avec l'accession de la France. Nouvelles alarmes, nouvel embarras de François-George, qui ne veut pas plus avoir seul la responsabilité, envers l'Autriche, de faire échouer l'élection qu'envers la France de la faire réussir. Sous prétexte des affaires entre protestants et catholiques, il envoie Spangenberg à Mayence, et quoiqu'il n'y ait entre les deux cours qu'une apparente union, on a, en somme, des intérêts, des dangers communs et une situation presque analogue qui facilite l'entente. A la suite de cette visite, l'Électeur de Mayence, sur lequel on comptait pour convoquer le collège électoral, répond aux instances du Roi d'Angleterre « que l'affaire de l'élection n'était pas de celles que l'on dût presser, qu'elle lui paraissait prématurée [1]. »

La partie était gagnée pour le moment. La saison de la chasse commençait, en effet, et l'Électeur ne se fût pas volontiers distrait de son unique passion pour s'occuper d'une question qu'il trouvait tout avantage à laisser mûrir. M. de Saint-Contest qui,

[1] Vergennes à Puisieux, 2 août 1751.

Digitized by Google

au mois de septembre 1751, succéda à M. de Puisieux, trouva l'affaire remise au printemps suivant.

A M. LE MARQUIS DE SAINT-CONTEST.

à Coblentz, le 4 octobre 1751.

Monseigneur,

L'Électeur est icy depuis deux jours ; il part demain pour continuer la chasse, aussi longtemps que la saison pourra le luy permettre. J'ai profité du séjour de ce prince pour entretenir M. de Spangenberg sur les Affaires Publiques, mais plus particulièrement sur l'Élection du Roy des Romains. Ce ministre affecte d'être aussy peu instruit que moi de ce qui se passe à cet égard ; cependant il a peine à se persuader qu'il puisse en être question avant le passage du Roy d'Angleterre en Allemagne, qu'il croit résolu pour le printemps prochain. J'aurais voulu l'engager, mais inutilement, à s'expliquer sur le plus ou moins de facilité qu'il prévoit au succès de cette Élection. M. de Spangenberg m'a seulement confirmé à ce sujet ce qu'il m'avait dit en d'autres occasions, que son Maître regardait cette affaire comme prématurée, que la Cour de Vienne pensait de même, mais que je devais connaître la chaleur avec laquelle le Roy d'Angleterre est accoutumé de former et de poursuivre ses entreprises. Je ne répéterai pas, Monseigneur, ce que j'ai eu l'honneur d'écrire en différents temps sur la conduite de l'Électeur de Trèves, relativement à l'Élection du Roy des Romains ; il est certain qu'il n'a encore pris aucune sorte d'engagement à cet égard. J'ay même lieu de croire qu'il persévérera jusqu'à la fin dans son indépendance ; il n'est pas de ceux qui sont susceptibles de quelques convenances particulières, mais il n'est pas moins vray qu'il concourra à cette Élection, aussitôt qu'il pourra le faire avec plus de sûreté qu'il n'en voit jusqu'icy...

« Je suis, etc... »

Pour cette fois, M. de Spangenberg avait dit toute la vérité. Les bruits même qui circulaient d'un accord entre l'Angleterre et la Saxe, bruits très fondés, ne purent réveiller, du moins dans le pays de Trèves, la question endormie, et la correspondance de M. de Vergennes, pendant le reste de son séjour à Coblentz jusqu'au voyage qu'il fit en France, au mois de mars 1752, pour se rencontrer avec M. de Chavigny, ne roule plus que sur les notifications, la fête et les deuils auxquels donnent lieu la naissance

Digitized by Google

du duc de Bourgogne, la mort de Madame Henriette et celle du duc d'Orléans ; sur l'extradition d'un malfaiteur dont il sera parlé plus loin ; sur les nouvelles des délibérations du cercle du Haut-Rhin, au sujet de la réformation de la monnaie, et enfin, et surtout sur le projet de l'Électeur de Trèves de se donner un coadjuteur.

Je n'ai trouvé aucun document qui fît connaître l'accueil que M. de Vergennes reçut à Versailles, pendant le congé qui lui fut accordé en mars 1752. On peut présumer, d'une part, qu'il dut être félicité du succès qui avait couronné son tact et son habileté, et, d'autre part, que l'accueil aurait été plus gracieux si Puisieux eut été encore ministre. Sans doute, il ne faut pas voir Saint-Contest par les yeux de d'Argenson, qui le dénigre avec acharnement, comme il fait de tout autre ministre que lui-même, ni par ceux de Bernis qui, avouant du reste, « n'être pas de ses amis, » ne lui reconnaît d'autre mérite, « dans une si grande place, que celui d'être fils d'un ministre plénipotentiaire au Congrès de Radstadt, et d'avoir lu depuis trente ans avec assiduité la Gazette ; » mais, à ne les juger que d'après leurs correspondances respectives avec M. de Vergennes, Puisieux, quelles que soient les fautes qu'il ait commises ou dont il ait accepté la responsabilité dans les négociations d'Aix-la-Chapelle, paraît avoir été très supérieur à Saint-Contest. Il était certainement beaucoup plus affable, et il aurait eu pour Vergennes l'avantage d'avoir suivi, depuis l'origine, sa mission de Coblentz, que Saint-Contest avait trouvée presque à sa fin. De plus, bien que celui-ci eût commencé par écrire à Vergennes : « Je suis déjà instruit de votre application et de vos services, et vous pouvez compter sur mon attention à les faire valoir en toute occasion auprès de S. M. (13 septembre 1751) », leurs relations avaient été marquées, tout d'abord, par un incident peu agréable. A la réquisition du maréchal de Belle-Isle, Vergennes, ignorant alors les prétentions du Roi à la souveraineté des bourgs de Fumay, Revin et Fépin, avait demandé et obtenu de l'Électeur l'extradition d'un certain Marquin, qui avait insolemment détruit, à deux reprises, le chemin établi près de son moulin par les ingénieurs royaux. Or, c'était à Revin que ce Marquin, « perturbateur du repos public, » et « d'ailleurs coupable de très grands crimes, » s'était réfugié. La demande d'extradition

Digitized by Google

pouvait donc être interprétée comme impliquant l'abandon des prétentions de la France sur ce territoire, et avait été accueillie avec empressement ; néanmoins les reproches de Saint-Contest, en outre du désaveu officiel dont il avait infligé l'humiliation à Vergennes, avaient peut-être dépassé la mesure, étant donnée surtout la faible part de responsabilité imputable à celui-ci dans cette fausse démarche. Mais peu importe le plus ou moins de bonne grâce qui caractérisa l'accueil que le secrétaire d'État fit à l'envoyé ; celui-ci allait recevoir, par la force des choses, un témoignage de satisfaction plus décisif que tous les compliments du monde.

C'était, ainsi qu'on l'a vu, le Roi d'Angleterre qui, à titre d'Électeur de Hanovre, s'était fait le promoteur de l'élection du Roi des Romains. Ce prince et ses ministres Anglais et Hanovriens jugeaient la chose utile à leur politique, et, Georges II, en outre, était fort sensible à la gloire de donner des lois à l'Empire, lui qui était le plus récent des Électeurs. On avait commencé par nouer l'intrigue avec beaucoup de secret, mais on s'était cru certain du succès, et, d'ailleurs, il avait été nécessaire d'en faire l'objet d'une communication au parlement britannique, pour la ratification des subsides promis à la Bavière ; le traité avait été accepté, malgré les attaques de l'opposition, et on ne doutait pas que les Chambres ne vissent avec complaisance le ministère faire un Roi des Romains, qui, pendant peut-être un long règne, demeurerait la créature et l'obligé de l'Angleterre. On a vu aussi comment le trouble habilement jeté dans l'esprit timoré de l'Électeur de Trèves avait ralenti la marche des choses, et contribué à désagréger un faisceau que Londres et Vienne avaient cru assez solide pour braver le mauvais vouloir des Électeurs de Brandebourg et Palatin.

Une nouvelle campagne allait s'ouvrir aux mêmes fins. Le Roi d'Angleterre, qui « n'était jamais si heureux que lorsqu'il pouvait quitter Saint-James pour Herrenhausen, » allait tenir sa cour, pendant tout l'été de 1752, dans son cher électorat, et son séjour, cette fois, devait être caractérisé par tout ce qui pouvait en rehausser le prestige, escorte navale de sept vaisseaux de guerre, accompagnant les yachts royaux, depuis Harwich jusqu'au débarquement en Hollande, exercices militaires, fêtes brillantes et multipliées, pour lesquelles Georges II dut faire une violence singulière à ses

Digitized by Google

goûts d'économie ; et enfin, sous la présidence du duc de New-Castle, ministre des Affaires Etrangères d'Angleterre, qui laissait à Londres la direction de son département à son adjoint, lord Holderness, pour se consacrer entièrement à l'affaire en question, réunion de la plupart des ministres électoraux en une sorte de congrès dont le but, hautement proclamé maintenant, était de faire décider l'élection. Les ministres de Suède, de Danemark, dont les souverains tenaient à l'Allemagne par leurs origines et par certaines principautés, s'y trouvaient aussi. Il n'était pas d'usage que les ambassadeurs de France et d'Espagne auprès du Roi d'Angleterre suivissent ce prince dans son électorat d'Allemagne.

Envoyer à Hanovre le duc de Mirepoix, notre ambassadeur à Londres, eut donc été contraire d'abord à l'étiquette diplomatique et sans doute aussi aurait marqué une intervention dans les affaires allemandes, de nature à éveiller les susceptibilités nationales. Cependant les deux puissances ne pouvaient être absentes de la scène où allait s'agiter cette question, et pour la France, surtout plus directement intéressée, le choix de l'envoyé était délicat. Il y avait lieu, en effet, de ralentir, autant que possible, le courant qui semblait tout emporter vers l'élection, et il n'y avait pas lieu de lutter de front contre ce courant. Il importait surtout, pour une question dont la solution ne pouvait avoir de conséquences prochaines, de ne point compromettre immédiatement, par quelque imprudence de langage ou d'attitude, par une hostilité maladroitement ouverte, les bienfaits d'une paix récemment et chèrement achetée ; aussi Frédéric II, qui inspirait la politique française dans cette affaire, écrivait-il à Louis XV de n'envoyer à Hanovre « qu'un ministre aussi habile qu'intègre, aussi ferme dans ses principes que réservé dans son langage. »

Le roi envoya Vergennes.

Parti de Coblentz le 6 mars, celui-ci reçut l'ordre de repartir le 20 avril pour Hanovre.

Il est probable que, dans les conférences qui précédèrent son départ, des explications s'échangèrent entre le ministre et lui au sujet de l'affaire de Revin, car il fut alors « jugé à propos d'écouter les propositions que l'Électeur de Trèves avait faites en différentes fois, pour un échange de ce qu'il possède dans les bourgs de Revin, Fumay et Fépin, dont le Roi a la souveraineté, » et l'in-

Digitized by Google

tention de S. M. fut que M. de Vergennes, en passant à Coblentz pour se rendre à Hanôvre, fît connaître à ce prince que le « Roi sera fort aise de toutes les occasions de maintenir la bonne intelligence avec luy, et qu'en conséquence il a donné ses ordres à M. le maréchal de Belle-Isle pour négocier le dit échange, et que si S. A. E. veut envoyer près de luy à Metz une personne instruite et qui ait l'esprit de conciliation, nous ne doutons pas que l'affaire ne puisse être terminée à la satisfaction des deux parties. »

Ceci ressemble à une réparation faite au diplomate rabroué à tort, plus encore qu'à une satisfaction donnée à l'Électeur de Trèves [1]. Le succès de Vergennes, dans cette première partie de sa mission, peut donc être considéré comme ayant été complet.

III

La mission du chevalier de Vergennes à Hanovre forme le second acte d'une comédie politique dont le premier acte s'est joué à Coblentz. Ici et là, il s'agit de savoir si l'Archiduc Joseph sera élu Roi des Romains. Seulement, décor et acteurs sont changés. Au lieu du morne Coblentz et du palais à peu près clos d'Ehrenbreitstein, une cour ouverte, nombreuse et aussi brillante que le comporte le peu de grâce et de majesté du Souverain. On célèbre, dans des festins somptueux, les anniversaires de l'avènement de Georges II à la régence de l'Électorat et de son couronnement comme Roi d'Angleterre ; une troupe française est engagée pour la saison, et nous apprenons par la *Gazette de France* qu'elle a joué, par exemple, sur le théâtre de la Cour, le 24 juillet, *le Philosophe marié*, et le 10 octobre, *les Philosophes amoureux* de Destouches.

Puis, comme, le Roi étant veuf, la princesse de Galles, veuve et vivant en Angleterre dans une profonde retraite, il manque à

[1] C'est d'autant plus probable que cette négociation ne fut pas suivie. Il était réservé à M. de Vergennes de mener à bien, mais comme ministre des Affaires Etrangères, le partage de ces bailliages de Merzig et Saargau, entre Louis XV et le prince Clément Wenceslas de Saxe, son oncle, frère de la Dauphine, Électeur de Trèves alors régnant.

Digitized by Google

cette Cour une femme qui ait qualité pour présider à des fêtes royales, Georges II appelle près de lui sa fille Marie, femme du Landgrave de Hesse-Cassel, et « le séjour de la princesse est marqué par un enchaînement de fêtes,» qui, écrit-on de Hanovre à la *Gazette de France*, « se succèdent sans interruption... Hier, il y eut un bal masqué dans la salle de la Comédie, et on en prépare un autre encore plus brillant pour la semaine prochaine. »

Le 11 août, la *Gazette* parle d'un grand feu d'artifice qui a eu lieu le 4 à Herrenhausen pour la princesse de Hesse ; le 10, celle-ci retourne à Cassel; les grandes chasses allaient avoir leur tour.

Le changement d'acteurs était plus sensible encore. Au lieu du faible et craintif archevêque, « qui ne savait que ramper, » dit l'impitoyable Frédéric, un roi puissant, hautain, emporté; au lieu de Spangenberg, strictement enfermé comme un commis de chancellerie dans le cercle mesquin de ses textes et de ses précédents, un ministre habitué à régenter les deux mondes, rompu aux grandes affaires, et aussi pétulant dans ses manières qu'ardent à exécuter ses desseins. Roi et ministre sont connus du reste; ils ont tenu dans le monde une place beaucoup plus grande que l'Électeur et son ministre. « Georges II n'avait pas plus de génie que son père. Il était... d'une avarice impardonnable. » C'est sa nièce, Fréderike-Sophie-Wilhelmine de Prusse, margrave de Bareith, qui en parle ainsi. Macaulay dit qu'il n'avait « ni les qualités qui rendent la nullité respectable, ni les qualités qui rendent le libertinage séduisant... ; mauvais fils, plus mauvais père, mari sans fidélité, amant sans bonne grâce...., on ne lui attribue aucune action qui soit d'une âme grande ou humaine. »

Il serait injuste de ne pas ajouter qu'il sut montrer à Oudenarde et à Dettingen de l'entêtement, à défaut d'un courage brillant, et jouer avec sens, à défaut de génie, son rôle de souverain constitutionnel. La correspondance de Vergennes, pendant cette période, ne fournit pas de trait à ajouter aux précédents, ses rapports avec le roi de la Grande Bretagne ayant été froids et succincts. L'accueil que ce monarque bourru faisait aux ambassadeurs était, disait-on, le thermomètre assuré du plus ou moins de satisfaction qu'il avait des Cours, et il était médiocrement content de la France, comme le montre le passage suivant :

Digitized by Google

« M. de Stadion, ministre de Mayence, a refusé de signer le protocole avant que d'en avoir un ordre bien positif, ce qui lui a attiré la disgrâce de S. M. B., de façon qu'il est présentement au même niveau que M. de Wrede et moi, à qui ce prince ne daigne plus parler. M. de Vorster (le ministre Impérial) a essuyé pendant assez longtemps la même disgrâce, mais, plus impatient, après beaucoup de démarches auprès des ministres Hanovriens pour faire cesser le sujet de ses plaintes, il les a adressées à l'Impératrice. Cette princesse lui a répondu qu'il devait peu s'embarrasser de la disgrâce du Roy d'Angleterre, lorsqu'il était assuré et de sa faveur et de la satisfaction qu'Elle avait de ses services; que, cependant, Elle regardait le mépris avec lequel on le traitait comme s'il luy était marqué à elle-même ; qu'en conséquence, Elle avait fait venir le comte d'Hindfort et qu'elle lui avait déclaré qu'Elle était trop contente de lui pour le traiter moins bien qu'elle n'avait fait jusqu'à présent, mais que si le Roy d'Angleterre persistait à marquer moins d'égards à son ministre qu'à aucun autre, sur le champ, Elle cesserait toute communication avec la Cour d'Hanover et ferait suspendre toutes ses affaires à Vienne. Le remède a opéré et le Roy d'Angleterre traite assez bien pour le présent M. de Vorster.

« Je ne vous rends pas compte de cecy, Monseigneur, dans la vue de former aucune plainte, la froideur ou la disgrâce du Roy d'Angleterre méritée par mon exactitude à exécuter les ordres de S. M. m'honore trop pour que je m'en afflige. » (7 juillet 1752.)

Quant au duc de Newcastle, le *Mémoire pour servir d'instruction*, etc., donne l'idée suivante de son caractère :

« M. le Duc de New Castle, secrétaire d'Etat d'Angleterre au département du Nord, a trouvé le secret, par ses intrigues, de se soutenir depuis trente ans dans le ministère et de parvenir enfin à y jouer le premier rôle, dont il est extrêmement jaloux. Ce ministre, dans la société, est poli, obligeant et plus sensible que personne aux égards qu'on lui témoigne. En affaires, il aime à mettre de la finesse et il a un peu le défaut ordinaire des Anglais qui est que quand on fait deux pas en avant ils en font quatre en arrière. »

J'ai déjà mentionné sa pétulance. Elle était singulière; le comte de Gisors le représente sautant au cou des gens, puis leur demandant après comment ils se nomment; se faisant arracher les audiences, mais dès qu'on a forcé sa porte, commençant à

Digitized by Google

parler et ne finissant plus ; enfin dans les diners qu'il donne, lorgnant chaque plat, et s'élançant de dessus sa chaise sur la table pour servir tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Macaulay dit qu'on le voyait à son lever serrant toutes les mains, jetant les bras autour de tous les cous, donnant de petites tapes à toutes les épaules et renvoyant les uns avec des gages, les autres avec des promesses. On cite de lui un trait curieux. Dans un hiver rigoureux, de graves nouvelles, qui demandaient de promptes mesures, le font accourir dès l'aube chez son collègue Pitt, que la goutte retenait au lit. Il le trouve sans feu, les fenêtres ouvertes. Newcastle mourait de froid, et cependant la discussion ne pouvait ni s'abréger ni se remettre. Soudain, le duc avise le lit encore défait que Lady Chatham avait quitté pour le laisser entrer ; il se jette dedans tout habillé, ramène sur lui les couvertures, et les deux hommes d'état, ainsi installés, règlent à loisir les destins de l'Angleterre et du monde [1].

Sous ces dehors plus méridionaux que britanniques, Thomas Holles Pelham ne cachait ni une grande intelligence ni une haute moralité. Héritier à dix-huit ans de son oncle, le duc de Newcastle, il avait trouvé dans le rang et les richesses qui lui étaient dévolus de si bonne heure, le point de départ précoce de sa fortune politique. Il sut bien mériter de la maison de Hanovre, quand celle-ci n'avait encore en Angleterre qu'un établissement récent et qui semblait fragile. Le talent et le caractère très supérieurs de son frère Henri Pelham, avec lequel il demeura le plus souvent très uni, acheva cette fortune. Ce qui lui était propre, c'était la profusion avec laquelle il usait de ses richesses au profit de son crédit politique, une si longue possession du pouvoir qu'il semblait avoir acquis par prescription le droit de le garder toujours, une éloquence sinon élevée du moins toujours prête, la pratique consommée des roueries électorales et du manège parlementaire, une influence sans bornes tant sur le Parlement, dont beaucoup de membres lui devaient leur élection, que sur l'administration peuplée de ses créatures, et tout cela au service d'un amour du pouvoir aussi jaloux qu'insatiable. Ce qui est curieux, c'est que le Roi et son inséparable ministre ne s'aimaient ni ne s'estimaient. On avait entendu

[1] Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose.*

Digitized by Google

Georges II dire entre ses dents qu'il était bien dur de voir le duc de Newcastle faire la loi au roi d'Angleterre, lui qui n'était pas digne d'être le chambellan du plus petit prince Allemand, et le duc ne se gênait pas pour faire entendre aux ministres étrangers que, par ladrerie, son gracieux souverain entravait ses combinaisons.

Le thème à discuter était également nouveau. On sait avec quelle précipitation fut conclue la paix d'Aix-la-Chapelle et comment, pour finir plus vite, on laissa subsister entre l'Angleterre et la France, sur leurs possessions d'Amérique, des différends qui eurent dans la suite les plus funestes conséquences.

Par suite de cette même précipitation, on avait, par l'article 18, renvoyé à des règlements ultérieurs quelques points litigieux et notamment certaines prétentions de l'Électeur Palatin, allié de la France [1]. Ce prince réclamait, d'une part, aux puissances maritimes, comme on disait alors, c'est-à-dire à l'Angleterre et à la Hollande, 50,000 liv. st., pour subsides arriérés remontant à la guerre de la succession d'Espagne, et il leur demandait de le décharger d'un emprunt de 500,000 florins que le feu électeur Jean-Guillaume avait contracté sous leur garantie pour subvenir aux frais de cette même guerre. Il prétendait, d'autre part, qu'en compensation de griefs, évalués à des sommes considérables, la cour de Vienne lui restituât le fief de Pleystein et « dégageât de tout nœud féodal, de la part de la couronne de Bohême, tant le dit fief que d'autres petits fiefs de la même couronne enclavés dans le Duché de Sulzbach ; » qu'elle lui accordât pour toutes ses terres et celle du duc des Deux-Ponts, d'une autre branche de la maison Palatine, « le privilège de n'en pouvoir appeler à aucun tribunal de l'Empire ; » qu'enfin elle lui cédât le comté de Falkenstein, enclavé dans le Palatinat, et lui accordât l' « Expectative [2] et Investiture éventuelle du fief,

[1] Charles Théodore, comte Palatin du Rhin, architrésorier, Électeur du Saint-Empire, etc., né le 11 décembre 1724, de Jean Chrétien, prince Palatin de Sulzbach, et de Henriette de la Tour d'Auvergne, marquise de Berg-op-Zoom. Il fut d'abord prince de Sulzbach, succéda en 1742, à Charles Philippe, frère et successeur de Jean Guillaume et dernier Électeur de la Branche de Neubourg; il épousa sa cousine Élisabeth-Auguste, de la maison de Sulzbach; recueillit, en 1777, les états de son cousin, l'Électeur de Bavière, Charles Maximilien Joseph, fils de l'Empereur Charles VII, et mourut comme lui sans postérité en 1799.

[2] C'est-à-dire l'assurance d'être pourvu d'un fief lors de sa vacance.

Digitized by Google

d'Ortenau [1], actuellement possédé par le prince de Baden-Baden. »

Au nombre de ces chefs de réclamations figuraient donc des frais faits pour combattre la France, et il peut sembler étrange de voir celle-ci s'employer à en procurer le remboursement. Mais la politique a de ces bizarreries, et, par contre, les prétentions contre Vienne représentaient des pertes réellement souffertes pour la France. Ces réclamations, malgré les réserves introduites en leur faveur dans le traité d'Aix-la-Chapelle, étaient restées infructueuses, jusqu'au moment où l'affaire de l'Élection vint leur rendre quelques chances de succès.

Le cabinet de Versailles comprit le parti qu'on pouvait tirer de la circonstance, soit pour éloigner l'élection, soit pour gratifier un allié et augmenter d'autant le crédit de la France en Allemagne. « Dès que le Roi fut informé du dessein des Cours de Londres et de Vienne de faire le jeune archiduc Roi des Romains, Sa Majesté, conformément au droit qu'elle a de veiller au maintien du système établi dans le traité d'Aix-la-Chapelle pour la tranquillité publique et à la conservation des lois, constitutions et usages de l'empire qu'elle a garantis par la paix de Westphalie, déclara que non seulement Elle ne s'opposait point à l'élection, mais que même Elle en verrait l'exécution avec plaisir, pourvu qu'elle fût conforme aux dites lois et usages de l'empire ; *qu'elle se fît du gré des Électeurs ses alliés et qu'ils obtinssent une satisfaction raisonnable sur leurs prétentions,* et qu'enfin cette élection n'eût rien de contraire au traité d'Aix-la-Chapelle [2]. »

En conséquence, le 17 janvier 1751, intervint entre le Roi et l'Électeur un traité où il était dit : « Le Roi ayant procuré à l'Électeur, par l'article 18 du traité d'Aix-la-Chapelle, la condition qu'il renferme sur ses prétentions, S. M. regarde comme une suite de l'engagement dans lequel elle est entrée à cet égard avec les autres puissances contractantes de ce traité, d'employer, soit avec les dites puissances, soit séparément, ses soins et ses efforts pour faire jouir S. Altesse Électorale de l'effet du dit article 18, au moyen d'une satisfaction raisonnable sur ses dites prétentions » (art. 7).

[1] Pays de Souabe, à l'est de Strasbourg, sur la rive droite du Rhin, contenant trois villes impériales, Offembourg, Gegenbach et Kehl.

[2] *Mémoire pour servir d'instructions.*

Digitized by Google

Des alliés de la France, Frédéric II avait pourvu par la force de ses armes à sa propre satisfaction, et n'avait, en réalité, rien à demander ; l'Électeur de Cologne n'avait à élever que des réclamations de peu d'importance [1] ; mais les prétentions du Palatin représentaient un chiffre assez considérable. Elles n'en répondaient que mieux à l'objet qu'on se proposait, qui n'était pas précisément de faciliter l'élection. Si le traité avec l'Électeur Palatin n'était du 17 janvier 1751, on pourrait croire, d'après la correspondance de Frédéric II [2], que ce prince fut le véritable auteur du plan de campagne diplomatique que Vergennes eut à exécuter. Averti par le secrétaire Michell, son résident à Londres, que selon toute apparence Georges II ferait un tour à Hanovre l'année suivante, et sachant que cette ville « a toujours été l'endroit où le Roi d'Angleterre a eu occasion de cabaler et de chipoter plus à son aise, » Frédéric II écrivit de Postdam, le 16 octobre 1751, au lord maréchal d'Ecosse, qui le représentait auprès de la Cour de France, que l'élection d'un Roi des Romains, après avoir été seulement « tenue en haleine » pendant l'hiver, serait la principale affaire traitée à Hanovre, et il ajouta : « Je crois qu'il serait convenable et nécessaire que vous donniez un peu le réveil là-dessus aux ministres de France, pour qu'ils avisent sur le parti que la France prendra quand ce susdit cas arrivera, et qu'ils nous avertissent au moins ce qu'ils pensent de vouloir faire alors, afin que nous pourrions nous arranger en conséquence. »

Le lord maréchal répondit de Fontainebleau, le 30 octobre :

« M. de Saint-Contest m'a dit sur ce sujet que comme la France ne

[1] Vergennes écrit, le 23 juillet 1752, que l'Électeur de Cologne « ne prétend d'autre satisfaction que celle qui est due aux sujets de ses évêchés pour les quartiers d'hiver, ce qui ne forme pas un objet de plus de cent mille écus. Il demande, en outre, qu'on ne puisse plus répéter d'anciens *mois Romains* dont la Cour de Vienne réclame le paiement. » On appelait « mois Romains » les impôts levés par l'empereur sur les membres du Saint Empire, parce que à l'origine ces taxes étaient levées pour défrayer l'empereur de ses dépenses pendant un certain nombre de mois, lorsqu'il se rendait à Rome pour être couronné (*Dictionnaire* de Trévoux). L'Electeur de Cologne, Clément-Auguste de Bavière, était évêque de Munster, de Paderborn et de Kildesheim (voir sur ce prince *Frédéric II et Marie-Thérèse*, par M. le duc de Broglie).

[2] *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*, 8e fascicule. Berlin, 1882, in-4o.

Digitized by Google

pourrait prendre part à cette affaire qu'en qualité de garant de la paix de Westphalie et pour soutenir ses alliés en Allemagne, elle suivrait entièrement les intentions de Votre Majesté ; que si Elle trouvait de son intérêt de s'y opposer par la force, la France s'y porterait en bon et fidèle allié. Mais qu'au cas que V. M. pensait que cela ne convint point ni valût la peine d'entreprendre une guerre et d'en venir à cette extrémité et qu'elle aimât mieux laisser faire cette Élection par la pluralité des voix des Électeurs, la France se tairait comme n'ayant point droit directement de se mêler des affaires de l'Empire; enfin qu'on suivrait en tout la volonté de V. M. dont on souhaite d'être informé le plus tôt, attendu que si la force y doit intervenir, il est nécessaire de prendre des mesures sans perdre de temps, et si, au contraire, V. M. veut consentir à cette Élection, il est bon qu'Elle marque son consentement de bonne heure, pour tirer au moins une espèce de reconnaissance de la Cour de Vienne. Le marquis de Puisieux s'est expliqué à peu près de même, mais plus succinctement. Le comte de Saint-Severin m'a aussi dit qu'il n'y avait selon lui que ces deux partis à suivre ; qu'il y en aurait un troisième, c'est-à-dire, de travailler par la plume contre cette Élection en se fondant sur les constitutions de l'Empire, mais que ce parti ne convenait ni à la dignité de V. M. ni à celle du Roi de France. Le comte de Saint-Séverin ajouta encore qu'ils avaient toujours conservé en temps de paix 30,000 hommes de plus qu'il ne leur en fallait pour appuyer les desseins de Votre Majesté. »

L'ambassadeur, soit pour plaire à son maître, soit pour avoir pris trop à la lettre les formules polies des ministres français, exagère sans doute la docilité de ceux-ci, mais, s'il rend un compte exact de ses entrevues, il faut reconnaître que, malgré les leçons du passé, notre politique étrangère était pour l'Allemagne, complètement à la remorque de la politique prussienne.

Frédéric répliqua (8 novembre) :

« Je pense que ces ministres sont également du sentiment que moi, qu'une affaire que celle de l'Élection ne doit être un sujet assez important pour entrer en guerre ouverte là-dessus. D'ailleurs, comme les Cours de Londres et de Vienne ont trouvé moyen de s'attacher la plupart des Électeurs et de se faire stipuler leurs voix, et qu'il n'y a avec moi que l'Électeur Palatin et peut-être celui de Cologne encore, sur lesquels nous saurions compter, je dois croire qu'il (n'y a) d'autre moyen à prendre que de s'accommoder aux circonstances, bien que toujours, à la condition expresse que l'Électeur Palatin soit préala-

Digitized by Google

blement et réellement satisfait sur les justes prétentions qu'il a à la charge de la Cour de Vienne. »

Le 20 novembre, il écrivait encore sur le même sujet : « Ce serait une mauvaise politique que de commencer une guerre pour en éviter une. »

Et, le 23, en insistant pour que l'Électeur Palatin fût satisfait, il ajoutait *ne fût-ce que pour peu d'articles seulement*. Saint-Contest « entra avec satisfaction » dans des vues qui, du reste, étaient habiles et se trouvaient d'accord avec la marche que la France avait suivie jusque-là.

M. de Vergennes reçut donc pour instructions d'appuyer les réclamations Palatines et d'en faire dépendre l'acquiescement de la France à l'élection ; mais, pour le public, sa mission resta secrète. Il ne convenait pas d'inquiéter l'opinion en lui laissant savoir qu'il y avait une question en Allemagne, et d'Argenson lui-même, si attentif à tout ce qui touche aux Affaires Étrangères, mais à vrai dire plus attentif que bien informé, paraît n'en avoir rien su. La *Gazette de France* annonce seulement, le 3 juin, que « le sieur de Vergennes, ministre de France à la Cour de l'Électeur de Trèves, est venu à Coblentz pour complimenter le Roi d'Angleterre au nom de S. M. T. C., » et que « le 12 mai, il s'acquitta de cette mission. » C'est dans les mêmes termes qu'est annoncée plus tard l'arrivée à Hanovre du marquis de Grimaldi, envoyé d'Espagne en Suède. Lui aussi vient complimenter le roi d'Angleterre. Mais le compliment ne fût pas agréable, car « il a débuté avec M. le duc de New-Castle, en lui déclarant qu'il avait ordre d'agir avec moi comme ne faisant qu'un. Ce qui n'a pas trop plu. » (11 juillet 1752)

C'est à cette déclaration que paraît s'être borné le rôle de M. de Grimaldi, rôle qui, du reste, ne pouvait être bien actif, l'Espagne n'ayant pas d'intérêt direct dans la négociation en cours; mais la seule présence de ce ministre était une force pour M. de Vergennes. Signe de l'union des couronnes portées par la maison de Bourbon, elle prêtait au ministre de France un appui d'autant plus précieux qu'il était d'ailleurs plus isolé et en butte à des hostilités plus ou moins déguisées. Il avait contre lui, en effet, non seulement le ministre de Vienne, M. le conseiller impérial aulique baron de Vorster, son adversaire naturel, mais

Digitized by Google

un adversaire loyal et un galant homme ; non seulement le duc de Newcastle, mais les ministres Hanovriens, MM. de Munchausen, l'aîné et le cadet, et de Steinberger, tous pleins de zèle pour l'Autriche, le ministre de Saxe et surtout celui de Bavière.

Le *Mémoire pour servir d'instruction* caractérise le premier de ces personnages dans les termes suivants : « Pour M. de Munchausen, qui est le chef du Conseil d'Hanovre, et qui a toute la confiance de son Maître dans cette partie, son grand mérite est de savoir les affaires de l'Empire, mais il les sait plus en procureur qu'en homme d'état, et il les traite de même. Il a toute la mauvaise chicane qu'on reproche aux Allemands, et on l'accuse de cacher sous des dehors affectueux plus que de la finesse ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut être continuellement en garde dans les entretiens que l'on a avec lui, parce qu'il ne cherche qu'à abuser d'un mot pour faire parler les gens contre leur pensée, et qu'il enveloppe les siennes dans des termes ambigus, afin d'être toujours le maître de leur donner le sens qu'il lui plaît. »

Le comte de Rex, ministre de Saxe, avait moins d'hostilité que de crainte de compromettre sa cour et lui-même. « Il mettait un soin merveilleux à éviter toute communication d'affaires » avec le représentant de la France.

Le comte de Haslang, ministre de Bavière, Autrichien aussi déclaré que les ministres de Hanovre et que les instructions signalaient, à juste titre, à la défiance de M. de Vergennes, se montrait, au contraire, empressé à son égard, mais pour le circonvenir et l'égarer, jeu qu'il n'était pas de taille à jouer contre Vergennes et dont les Anglais ne lui savaient aucun gré, car ils ne se fiaient pas plus à lui que les Français.

Le comte de Stadion, ministre de Mayence, chargé aussi de servir la politique de Vienne, se conformait à ses instructions, mais avec prudence et loyauté.

Des Électeurs amis de la France, l'un, Frédéric II, n'envoya pas de ministre, ce qui le mettait à l'aise pour tout blâmer et diriger sa conduite suivant l'événement. Il demanda seulement que M. de Vergennes le tint au courant par M. le Baillif, chargé d'affaires de France à Berlin, ce qui fut admis et exécuté, mais avec réserve. Un autre, l'Électeur de Cologne, envoya au cours, on peut dire au travers, des négociations, le baron d'Assebourg, grand maître de sa maison, dont l'intelligence bornée, l'humeur

Digitized by Google

ombrageuse, le caractère indiscret rendirent la présence plus gênante qu'utile.

Quant au principal intéressé, l'Électeur Palatin, il devait se faire représenter par le baron de Wrede, qui « avait le premier crédit à sa Cour et même la réputation de la gouverner. » Il en était, du moins à ce qu'il semble, l'homme le plus capable et le plus instruit.

Saint-Contest, tout en reconnaissant que « la France n'a eu qu'à se louer de sa conduite dans le dernier voyage qu'il fit à Hanovre », le tient, cependant, « pour un homme plus que rusé, chez qui l'intérêt présent l'emportait toujours sur tout autre. » Les Anglais affectaient à l'avance de s'en plaindre amèrement et de le taxer d'astuce et de mauvaise foi. Ce qui rendait leurs plaintes suspectes, c'était qu'ils avaient d'autre part fait tout au monde pour que l'Électeur Palatin le choisît pour son envoyé à Hanovre. M. de Vergennes ne tarda pas à le savoir et en même temps reçut l'ordre de surveiller de très près M. de Wrede. Dans sa correspondance, cependant, il se loue constamment de l'habile et loyal concours du ministre Palatin, soit que sa propre honnêteté le disposât à croire trop facilement à celle d'autrui, soit que ce dernier, sentant à côté de lui un collègue vigilant et ferme, crût prudent de garder une attitude correcte.

L'Électeur Palatin cherchait à se faire prier avant d'envoyer un ministre à Hanovre, tandis que les Anglais ne voulaient pas lui faire une invitation qui pût passer pour un encouragement à ses prétentions. Il en résulta que M. de Vergennes, précédant de plusieurs jours M. de Wrede, eut d'abord à négocier pour faire venir celui-ci à Hanovre, sans que sa venue parût rien engager ou compromettre. Mais, auparavant, et à peine arrivé, il eut à faire face à la « vivacité surprenante » de Newcastle. Dès leur première entrevue, le duc se mit à le presser de questions auquelles il ne le laissait guères répondre, à lui mettre en mains des documents qu'il lui arrachait presque aussitôt, et à le présenter séance tenante à S. M. Britannique, sans lui donner le temps de se préparer à l'audience royale qu'il était d'usage de solliciter plusieurs jours d'avance.

L'envoyé de France, non seulement ne se laissa ni étourdir ni intimider par une pétulance faite cependant pour troubler et

Digitized by Google

qui n'était nullement incompatible avec beaucoup de rouerie [1] mais il se tira de ces premières passes avec tant de bonne grâce que Newcastle, quoique prévenu contre lui par le rancuneux Spangenberg, qui avait écrit de lui à Hanovre tout le mal possible, quoique désappointé en ne le trouvant pas autorisé par ses instructions à faciliter l'élection, écrivit, le 20 mai 1752, à son frère Henry Pelham : « Vergennes me plaît beaucoup, et, ce qui est plus essentiel, je crois que je ne lui plais pas moins encore, bien que sa Grâce de Grafton dise que je crois que tout le monde m'aime [2]. »

En entamant la négociation, les Cours de Londres et de Vienne n'étaient au fond nullement disposées à donner à l'Électeur Palatin la « satisfaction raisonnable » dont elles parlaient. Par une anomalie qu'il faut expliquer, des deux Cours, la plus pressée de voir faire l'élection du Roi des Romains n'était pas la Cour Impériale, soit que, satisfaite d'avoir échappé aux dangers qu'elle avait courus, elle ne se souciât pas de les affronter de nouveau, soit que fatiguée de la hauteur et des exigences Anglaises, elle prît garde de mécontenter la France, avec l'arrière pensée de la détacher de l'alliance Prussienne, politique que Bartenstein avait conçue, dont Kaunitz avait posé les premiers jalons à Aix-la-Chapelle, et qu'il devait, comme ambassadeur et comme ministre, poursuivre avec persévérance et habileté jusqu'au fameux traité de 1756.

L'Impératrice-Reine, dont la fierté souffrait d'être redevable de la dignité de son fils à un souverain étranger, entrait volontiers, à ce sujet, dans les vues de Bartenstein, qui soutenait que l'affaire n'était pas d'un si grand intérêt pour la maison d'Autriche, car, en fait, si par malheur, le trône impérial venait à vaquer dans les circonstances actuelles, nul autre que l'Archiduc Joseph ne pourrait être appelé à s'y asseoir. Mais, au fond, il semble que le rusé conseiller croyait surtout le ministère Anglais trop engagé sur la question pour ne pas aller jusqu'au bout, et il avait de bonnes raisons de penser ainsi. C'était,

[1] « Vous savez, écrit Saint-Contest à Vergennes, le 21 août, quel tissu de chicanes et de ruses on a employé jusques icy dans cette négociation avec nous. »

[2] Coxe, *Memoirs of the administration of the Right honorable Henry Pelham*, etc. Londres, 1829, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

il est vrai, la Cour de Vienne qui, au printemps de 1750, avait fait faire au duc de Newcastle les premières ouvertures relatives à l'élection, mais le duc avait aussitôt pris feu et s'était attaché à cette affaire avec la passion qu'il mettait dans ses entreprises. Prévoyant que l'état d'hostilité qui persistait, malgré la paix, sur les frontières mal définies des possessions Anglaises et Françaises de l'Amérique du Nord, irait s'aggravant et finirait par un conflit sérieux, il voyait dans la consolidation de la couronne Impériale dans la maison d'Autriche un utile contrepoids à la puissance française en Europe. En cela, il se trompait, du moins au point de vue de l'intérêt purement anglais : l'élévation d'un mur d'airain entre l'Allemagne et la France, détournant celle-ci des affaires germaniques, l'aurait amenée à donner plus d'attention à ses colonies et peut-être mise à même de les conserver. Ce fut précisément parce que, la combinaison ayant échoué, la France se laissa entraîner de nouveau à jouer un rôle en Allemagne, que, perdant là son or et son sang, elle n'en eut plus assez pour secourir ses possessions d'outre-mer, et fut réduite à les sacrifier ; mais Newcastle voyait surtout dans l'affaire un moyen de se rendre agréable et même nécessaire au Roi, qui, pour le moment, le traitait fort mal, mais ne pouvait manquer d'avoir besoin de lui pour cette entreprise, le duc étant seul capable de la faire accepter par les autres ministres et de démêler l'écheveau d'intrigues qui ne pouvaient manquer de s'entrecroiser à cette occasion. Ici le duc avait raison : Georges II était fort soucieux d'éviter à l'Électorat de Hanovre les risques d'une nouvelle conflagration. Il vit dans l'élection le prétexte et le moyen de confédérer solidement toute l'Allemagne, moins son neveu le Roi de Prusse, qu'il détestait, et qui lui rendait sa haine en mépris. Cette confédération formée, la France, qui n'intervenait dans les affaires Allemandes qu'avec l'appui et sous le prétexte d'alliances Allemandes, se trouvait réduite au seul Roi de Prusse, et, en outre, séparée de celui-ci, que la Russie se chargeait de tenir en respect. Le Hanovre serait donc pour longtemps à l'abri des ravages de la guerre ; aussi le Roi trouva-t-il la combinaison si belle qu'il en vint bientôt à la croire de lui. « Il semble s'attribuer le mérite d'avoir été le premier à la proposer et à y pousser, » écrit Newcastle à son frère, qui lui répond spirituellement : « Pour l'amour de Dieu, mon cher lord,

Digitized by Google

laissez-le faire et se flatter de cela. Un prince ne peut faire un plus grand compliment à un ministre que de s'approprier ses mesures. J'ai même entendu dire qu'il n'avait pas été sans profit pour certains ministres d'avoir l'art de donner ce tour aux choses vis-à-vis de leurs Maîtres. » — Pelham, lui, avait vu sans plaisir entamer cette affaire, qui, à ses yeux, devait avoir surtout pour résultat d'éveiller les convoitises des princes Allemands et de leur faire demander des subsides ainsi que le redressement de leur griefs contre la maison d'Autriche. Il avait cédé pourtant, et, sur l'assurance qu'un traité de subsides avec la Bavière suffirait à tout décider et notamment entraînerait le Palatin, parent et allié de la Cour de Munich [1], il accepta ce traité. Il s'en fit même le défenseur devant la Chambre des Communes en février 1751, allant jusqu'à dire, en résumé : « Nous sommes convaincus que, nonobstant notre situation insulaire, nous sommes vitalement intéressés à protéger la maison d'Autriche et à assurer le diadème impérial dans cette famille ; le ministère entend donc poursuivre l'Élection de l'Archiduc avec toute la vigueur et l'activité praticables, et rien ne pouvait plus favoriser l'élection que le traité Bavarois. » Il eut gain de cause ; mais, à la session suivante, en novembre 1751, il fallut revenir devant le Parlement sans élection et demander des fonds pour un nouveau traité de subsides avec la Saxe. Ce ne fut pas sans peine que l'intervention d'amis communs empêcha Henry Pelham de rompre alors avec son frère, et le décida à soutenir, devant la Chambre des Communes, ce nouveau traité, fait malgré lui, et que, dans un premier mouvement de colère, il voulait y faire attaquer.

La discussion fut vive. Horace Walpole *Junior* qualifia la politique allemande de Newcastle « d'extravagante imbécillité, » et lord Sandwich fit la motion d'une adresse au Roi l'invitant à ne plus faire de traités de subsides en pleine paix; mais jamais le ministère des Pelham n'avait été plus prépondérant qu'à ce moment, où le Jacobinisme restait muet sous le coup de l'échec suprême et encore récent de la rébellion de 1745, où la mort du prince de Galles avait annulé l'opposition, et où l'éloignement du

[1] La maison de Bavière et la maison Palatine descendaient toutes deux d'Othon de Witteslbach, l'illustre comte Palatin du Rhin et comte de Bavière.

Digitized by Google

duc de Bedford et de lord Sandwich avait mis fin aux luttes intérieures du ministère. Le cabinet sortit donc triomphant des débats ; mais, ayant annoncé aux Chambres que l'Archiduc Joseph serait élu avant la prochaine session et que l'élection n'était retardée que par le louable désir de la rendre unanime, la question était donc devenue presque vitale, non pour l'Angleterre, qui n'y était pas réellement intéressée, mais pour le cabinet qui avait pris des engagements aussi formels. Ce n'est peut être pas le premier, ce ne sera certainement pas le dernier exemple d'une entreprise dirigée en vue, non de la meilleure conduite à suivre ni du meilleur résultat à obtenir, mais de l'effet à produire sur un Parlement.

Le succès, cependant, n'était pas difficile à assurer, pour peu qu'on voulût aller droit au but. La Cour de Vienne consentait à restituer le fief de Pleystein, qui formait le principal chef des demandes territoriales du Palatin. Tout le reste pouvait s'arranger avec de l'argent et même peu d'argent, relativement à un si grand objet. En y ajoutant « des égards pour les alliés de la France, » c'est-à-dire la demande de leurs suffrages dans une certaine forme, on neutralisait complètement le mauvais vouloir de celle-ci. Seulement, si médiocre que dût être la somme, personne n'entendait la fournir.

La Cour de Vienne avait quelques raisons de s'en défendre. Vergennes, en effet, devait apprendre un peu plus tard — et une indiscrétion de Haslang le lui confirma — que « l'Impératrice-Reine, en consentant à racheter les droits de l'Électeur de Bavière sur la Mirandole, avait exigé et obtenu une promesse par laquelle le Roi d'Angleterre se serait engagé à ne pouvoir désormais presser la Cour de Vienne pour aucune indemnité ou satisfaction à accorder à quelque Électeur ou prince que ce pût être, dans la vue de favoriser l'élection du Roi des Romains [1]. »

Gêné par cette promesse pour agir sur Vienne, le ministère Anglais craignait, d'un autre côté, d'indisposer le parlement en lui demandant encore de l'argent pour les affaires d'Allemagne, déjà si coûteuses ; et quant au trésor métallique que Georges II prenait plaisir à accumuler dans ses caves de Hanovre, ce Roi

[1] Vergennes au ministre des Affaires Étrangères, — Lettres du 4 et du 7 juillet 1752.

Digitized by Google

avait déclaré qu'on n'en distrairait pas un *farthing* (un liard) pour cet objet.

Toutefois, dans un Conseil tenu à Londres, avant le départ pour Hanovre, à la suite des communications peut-être un peu molles du duc de Mirepoix, ambassadeur de France, on avait à peu près évalué la satisfaction du Palatin à 40,000 liv. st., ou un million de francs environ, mais en comptant tout faire pour ne lui rien donner ; et puisque M. de Mirepoix avait fait connaître que l'agrément de la France était subordonné à la satisfaction de ses alliés et notamment de l'Electeur Palatin, on ferait en sorte de surprendre cet agrément par quelque habileté, ou bien on s'en passerait.

Telles étaient les dispositions avec lesquelles M. de Vergennes fut accueilli à Hanovre, et son rôle d'abord ne laissa pas que d'être embarrassant avec un interlocuteur aussi pressant que le duc de Newcastle, dont la vivacité ne pouvait se payer longtemps des politesses et des généralités dans lesquelles l'envoyé de France était obligé de se renfermer.

« Qu'êtes-vous venu faire ici? » ne tarda pas à dire Newcastle, sous cette forme peu diplomatique ; « quels sont donc les objets « de votre instruction? » — « Le plus essentiel, ai-je réparti, est « d'assurer le Roi votre Maître des sentiments de Sa Majesté, de « ne perdre aucune occasion de lui faire connaître la disposition « où Elle est de cultiver, d'affermir et même de resserrer la « bonne intelligence qui subsiste si heureusement entre les deux « couronnes.» — « Cela est bon, répliqua Newcastle ; mais n'avez-« vous rien de plus précis sur l'élection du Roi des Romains? »

C'est ainsi que s'ouvrirent, le 11 mai 1752, des pourparlers qui devaient durer jusqu'au 8 novembre.

Tout d'abord, les prétentions du Palatin furent rejetées bien loin. On se récriait sur leur énormité, qui semblait surprendre comme une révélation. La Cour de Vienne disait être créancière et non débitrice ; quant aux réclamations à la charge des puissances maritimes, on les déclarait absolument sans fondement. Plus tard, on soutiendra qu'on en a quittance.

Or, ces prétentions n'avaient rien de nouveau, ayant déjà été maintes fois formulées, et, en ce qui concerne les puissances maritimes, le ministère Anglais, en 1750, loin de les trouver dérisoires, les recommandait à l'examen des États de Hollande.

Digitized by Google

Quant à la quittance, on n'avait qu'à en justifier ! Maintenant, du reste, c'était à l'Angleterre de parler et de parler clairement. Qu'est-ce que Milord-Duc entendait par « quelque satisfaction,» ou même par ceux-ci, qu'il présentait comme une concession et qui ne voulaient pas dire davantage : « une satisfaction raisonnable? » — Pouvait-on se contenter d'expressions aussi vagues? — Mais, Newcastle, si pressant pour faire expliquer les autres, n'entendait pas être pressé de s'expliquer lui-même : sa pétulance lui servait pour la défensive comme pour l'offensive ; avec une prestesse incroyable, il retournait les dires de ses interlocuteurs « d'une façon qui les rendait méconnaissables, » et, au besoin, il fuyait littéralement la discussion, quand elle l'embarrassait, en gagnant une chambre « où, dit Vergennes, nous ne pouvions pénétrer. »

Le plan pour jouer la France fut d'admettre que l'élection précéderait la satisfaction du Palatin. On proposa d'aller de l'avant, tout en négociant. On déclara qu'il était admis en principe que l'Électeur Palatin recevrait une satisfaction raisonnable; dès lors, les préliminaires de l'élection pouvaient n'être pas retardés. Un jour, le duc témoigna une joie exubérante en recevant une dépêche de lord Albemarle, ambassadeur à Paris, d'où résultait, suivant lui, que le Roi de France remettait à l'arbitrage du Roi d'Angleterre la satisfaction de l'Électeur. Vergennes contesta et avec raison l'exactitude et la portée de la dépêche, et se maintint strictement sur le terrain de ses instructions. Newcastle se refusa longtemps à croire que lord Albemarle eût mal compris Saint-Contest, et même après que l'ambassadeur eut rectifié sa dépêche dont la portée avait encore été exagérée par le duc, Newcastle continua d'en vouloir à Vergennes, qu'il accusa d'avoir décidé Saint-Contest à revenir sur une déclaration réellement faite ; mais, pas plus que les caresses, la mauvaise humeur n'émouvait celui-ci. Il veillait même sur son silence, ayant constaté qu'on s'en prévalait lorsqu'il avait laissé passer des propositions captieuses sans protester. On ne craignait pas de lui faire dire par Haslang que le duc de Newcastle expédiait un courrier à lord Albemarle pour vérifier s'il n'outrepassait pas ses instructions et, pour lui donner des doutes à lui-même, on lui communiquait des gazettes fabriquées sans doute pour la circonstance, où l'on faisait tenir un langage tout différent du sien par M. de Lambertye, notre chargé d'affaires à Londres.

Digitized by Google

J'ai dit qu'avant l'arrivée de Wrede on avait cherché à prévenir Vergennes contre lui. Après son arrivée, on essaya de les diviser, de les mettre en garde l'un contre l'autre.

Un jour Newcastle dit à Wrede, écrit Vergennes le 11 juillet : « que pour moi, je tenais un double langage, qu'il était vrai que je parlais très fortement au ministre de Mayence, mais que mes propos vis-à-vis de lui étaient bien différents, et que jusqu'ici je m'étais borné à lui recommander encore très modestement les intérêts de l'Électeur Palatin. »

Une autre fois, tandis qu'on faisait entendre à Wrede que l'excès de déférence de la France pour l'Angleterre était cause que le Palatin n'avait rien, on informait Vergennes que son collègue préparait sous main un accommodement séparé.

Le comte de Haslang jouait activement sa partie dans ce concert. Serviteur de la maison de Bavière, il cachait à son maître les faits, les pièces qui pouvaient porter celui-ci à soutenir les intérêts d'un prince de sa famille, sans se douter que ses réticences seraient connues et signalées par Vergennes, qui avait trouvé auprès de ce ministre même un partisan secret et zélé de l'ancienne alliance de la France et de la Bavière. Il essayait aussi de sonder Vergennes, de l'intimider, mais c'était lui qui se laissait maladroitement surprendre le secret de l'engagement qui liait les mains au Roi d'Angleterre pour peser sur l'Autriche, et, quant à ses tentatives d'intimidation, Vergennes en profitait pour le prendre de haut et tenir un langage énergique qui pût arriver à son adresse sans avoir le caractère d'une provocation. Cela même lui donnait ouverture pour s'expliquer dans les mêmes termes avec le comte de Stadion, auquel il dit « que son Maître ne désirait pas la guerre, mais qu'il ne la craignait pas non plus. »

Quelques semaines se passèrent ainsi en escarmouches qui eurent pour résultat de convaincre qu'on ne pourrait surprendre au ministre français ni un mot, ni un geste, ni même un silence qui pût être pris pour une adhésion à l'idée de renvoyer la satisfaction du Palatin après l'élection du Roi des Romains.

Il était donc inutile de perdre plus de temps en roueries misérables. Le duc envoya à Vienne les demandes du Palatin qui, du reste, y avaient déjà été présentées par M. de Beckers, le ministre de Manheim, et chargea les représentants de S. M. B. à Vienne, l'ambassadeur lord Hindford, et M. Keith, d'insister

Digitized by Google

pour une solution, tandis que lui-même déclarait au ministre impérial qu'il fallait que sa Cour se décidât à convoquer la Diète pour que l'élection se fît à la pluralité des voix, ou à sacrifier ce qui était nécessaire pour gagner le Palatin, qu'autrement le système politique suivi jusqu'alors était abandonné, l'élection à vau-l'eau, qu'il n'y avait pas un troisième parti à prendre, ou que du moins, lui, Newcastle, n'en serait pas l'instrument. Lord Kindfort et M. Keith adressèrent, le 16 juin, à l'Empereur et à l'Impératrice-Reine une déclaration verbale à laquelle Leurs Majestés firent une réponse dont le *précis* fut envoyé à Hanovre. Tout d'abord, Newcastle s'en tint pour satisfait et n'y voyant pas de difficultés, convoqua, le 27 juin, une réunion des ministres « bien intentionnés. »

Il y proposa, comme suite à la délibération du mois d'août 1770, que la Diète Électorale fût convoquée, ne fût-ce que pour délibérer sur la question *An*, et il laissa échapper, avec plus de franchise que de ménagement pour les susceptibilités allemandes, « que cette convocation était nécessaire pour faire voir à la nation anglaise qu'on avait du moins fait ce qu'on pouvait pour faire réussir cette grande affaire, que les subsides donnés n'avaient pas été infructueux, et mettre le Parlement en demeure, s'il voulait continuer, de voter de nouveaux subsides. »

Les comtes de Stadion, de Haslang et de Rex ayant allégué le défaut d'instructions, prirent la proposition *ad referendum*, et le premier ajouta que l'Électeur, son maître, auquel il appartenait de convoquer la Diète, était prêt à expédier les lettres convocatoires dès qu'il en serait requis par l'Empereur. Puis on signa une sorte d'adresse « représentant de la manière la plus soumise à la considération de leurs Majestés Impériales, que rien ne peut contribuer davantage à assurer la tranquillité, tant au dedans qu'au dehors, que quelque satisfaction à donner à l'Électeur Palatin en extinction de toutes ses prétentions vastes à la charge de la Cour de Vienne. »

Les ministres Hanovriens avaient mis « quelque modique satisfaction » et « les prétentions exorbitantes. » Haslang, lorsqu'il vint faire le récit qui précède, revendiqua le mérite d'avoir fait biffer « modique » et substituer « vastes » à « exorbitantes. »

Vergennes crut pouvoir tenir pour exact le dire d'Haslang, après l'avoir comparé, à l'insu de l'auteur, avec la dépêche où

Digitized by Google

celui-ci rendait compte de la conférence à la Cour de Bavière. Il l'était, en effet, mais matériellement. En réalité, il taisait ce qui donnait la vraie physionomie de la séance et la note juste de la situation.

Aussi, la nouvelle causa-t-elle d'abord quelque émotion dans le parti de la France, qui attribua à l'événement une portée qu'il n'avait pas. On crut que les lettres de convocation allaient être lancées et on discuta l'attitude qu'il conviendrait de prendre à leur réception. Wrede écrivit à ce sujet un long mémoire. Pour ajouter aux difficultés du moment, sur ces entrefaites était arrivé M. d'Assebourg, le ministre de Cologne. Ses débuts furent timides : venu sous prétexte de visiter une terre qu'il avait près de Hanovre, il avait prié MM. de Vergennes et de Wrede d'y venir causer avec lui. Puis, il s'était montré, et alors il avait été impossible de le faire rester tranquille ; on n'avait pu l'empêcher de parler des réclamations de son Maître, ce qui donna lieu au parti adverse de dire très haut que la satisfaction de l'Électeur Palatin ne servirait qu'à susciter d'autres prétentions et qu'en conséquence il fallait y couper court. Bientôt, par son caractère, le personnage devint une cause permanente de gêne et d'embarras ; bavard, ombrageux, altier, si on le tenait au courant, il répétait tout aux ministres Hanôvriens ; si on se cachait de lui, il s'irritait et menait grand bruit.

En apprenant l'affaire du 27 juin, Saint-Contest avait mandé à Vergennes, le 9 juillet, qu'il serait bon que les trois Électeurs alliés à la France adressassent à celui de Mayence « une lettre dehortatoire, » pour lui démontrer que convoquer la Diète après une entente établie entre partie des Électeurs, entente à laquelle les autres n'avaient pas été conviés, quand deux d'entre eux étaient présents par leurs ministres au lieu même de la conférence, était un acte contraire aux traditions et aux lois de l'Empire, une véritable offense aux Électeurs exclus de cette entente. Vergennes se mit en mesure d'obéir, mais le sage dessein qu'il avait eu de faire écrire cette lettre en termes identiques par les trois Électeurs, pour marquer le concert établi et en tirer plus de force, manqua par la précipitation de d'Assebourg qui, à peine l'idée émise devant lui, se hâta, en mouche de coche, de faire écrire son Maître, de telle sorte qu'on dût réserver pour la réplique l'effet à attendre d'une entente manifestée par une

Digitized by Google

rédaction uniforme. Chacun donc écrivit de son côté. Frédéric II parla dans sa lettre de « la Chère Patrie Allemande, » expression remarquable pour l'époque. Cologne gagna à l'excessive hâte qui l'avait fait arriver premier et isolé, d'être traité assez légèrement dans la réponse de Mayence. Les réponses au Roi de Prusse et au Palatin, « quoique d'un style plus modéré et plus honnête, n'en étaient pas moins fermes sur le principe que la pluralité suffit, soit pour décider la question préliminaire, soit pour établir la légitimité de la convocation d'une Diète Électorale. »

Cela remit sur le tapis les questions de pluralité, unanimité, droits du Collège des princes, que Vergennes avait tant discutées à Coblentz avec Spangenberg. Saint-Contest recherchait aussi les précédents qui pouvaient autoriser la France à envoyer un ambassadeur à la Diète, tels que la présence de l'évêque de Verdun à l'élection de Maximilien I en 1486, et du sieur de Lombres à l'élection de Léopold, fils de Ferdinand III, en 1655. M. de Wrede, qui se livrait à des recherches approfondies pour un grand mémoire où il passait en revue les élections et les capitulations antérieures, découvrit un autre exemple favorable à la Diète de Francfort, pour l'élection de Maximilien II, en 1562 [1]. Entre temps, sa plume infatigable produisait un autre mémoire en forme de lettre au Palatin, où il traitait la question des investitures électorales [2]. On y pouvait trouver des difficultés à susciter à la Cour de Vienne, car sur ce point, Bavière, Saxe et même Hanovre [3] avaient même intérêt que Brandebourg et le Palatin. Tout cela n'était que « pédanterie, griffonnage, fatras très ennuyeux » pour Frédéric II, qui maugréait en voyant la tournure que prenaient les choses, et, fidèle à ses habitudes

[1] Il faut croire qu'à ce point de vue il y avait une différence essentielle entre la Diète chargée d'élire l'Empereur et la Diète appelée à élire le Roi des Romains, puisque ni le ministre ni Wrede ne font allusion aux ambassades plus récentes et autrement fameuses du maréchal de Gramont et de Lyonne à l'élection de Léopold Ier en 1657, du maréchal de Belle-Isle à l'élection de Charles VII en 1742.

[2] Voir dans l'*Histoire de la guerre de Trente ans*, par M. Charveriat, le récit des formalités qui accompagnèrent l'investiture électorale donnée par Ferdinand en 1623 à Maximilien de Bavière (t. I, p. 324). On comprend la répugnance des rois d'Angleterre et de Prusse à subir ce cérémonial.

[3] Frédéric II écrivait à ce sujet le 25 septembre 1751 : « Il s'en faut beaucoup que le Roi d'Angleterre dut plier pour prendre l'Investiture sur l'Electorat de Hanôvre de manière que la Cour de Vienne le désire. Il est au contraire plus rétif que jamais de ne le vouloir point faire. »

Digitized by Google

d'humeur et d'infidélité, s'en prenait à la France. Il faisait écrire par M. de Podewils aux ministres Palatins et de Cologne « d'un style très propre à leur faire perdre entièrement courage. Ses lettres ne sont qu'un tissu de plaintes contre le peu de vigueur de la France. Il semble nous reprocher d'appuyer mollement les prétentions de l'Électeur Palatin et il finit par exhorter M. de Wrede à faire son marché le meilleur qu'il pourra et à se contenter de ce qu'il pourra obtenir, en réservant le reste pour une autre occasion. » — Le Conseil pouvait être funeste à la politique dictée par Frédéric lui-même, car l'Électeur auquel il était destiné n'était que trop enclin à le suivre. — On voit, en effet, Saint-Contest s'exprimer en termes très vifs sur certains signes de faiblesse donnés par la Cour de Manheim, et ne rien épargner pour la raffermir [1]. Mais si cette Cour était disposée à se vendre, on n'avait pas encore, de l'autre côté, jugé à propos de l'acheter.

Vergennes, au contraire, ne se décourageait pas ; il suggérait les diversions qui pouvaient être portées dans le camp ennemi : M. de Stadion « a fait une insinuation très éloignée sur ce que son Maître (Mayence) avait à prétendre pour les fournitures faites à nos troupes. Si Sa Majesté était dans l'intention d'avoir égard à ces insinuations, ne pourrait-on en tirer quelque avantage en convertissant ces indemnités en un subside médiocre qui lierait ce prince à la France [2] ? »

La Bavière obtient de Vienne la restitution de son artillerie prise par les Impériaux dans la dernière guerre. Cela « devrait l'encourager à insister fortement sur le règlement des limites [3]. »

La Saxe paraît s'abandonner entièrement à l'Autriche et tout céder ; ne pourrait-on lui donner des inquiétudes sur la succession au trône de Pologne ? — Il y a lieu de croire, en effet, qu'elle a fait la découverte « de quelques menées des Autrichiens pour se faire un parti en Pologne, à la vue de procurer cette couronne au prince Charles de Lorraine ou à un Archiduc. »

Tout en se préparant ainsi, comme la prudence le commandait, à l'éventualité de la réunion de la Diète, ni Saint-Contest,

[1] Lettre du 21 août 1752.
[2] Vergennes à Saint-Contest, 4 juillet 1752.
[3] Vergennes à Saint Contest, 23 juillet 1752.
[4] Vergennes à Saint-Contest, 23 août 1752.

Digitized by Google

grâce aux informations qu'il recevait des ministres près les autres Cours d'Allemagne, ni Vergennes, qui gardait son sang-froid et sa clairvoyance dans les moments difficiles, ne croyaient à l'imminence de cette réunion. Ce dernier eut bien vite obtenu, tantôt par une voie, tantôt par une autre, des renseignements successifs dont l'ensemble donnait à la séance du 27 juin un caractère différent de celui qui lui avait été attribué d'abord et prouvait qu'elle avait marqué un temps d'arrêt plutôt qu'un progrès dans la marche de l'élection. Ce n'était pas inutilement que la France avait parlé haut et ferme, là où elle pouvait élever la voix sans compromettre la paix, et qu'elle suscitait les réclamations de certains princes en faveur des droits de leur collège. L'Angleterre, il est vrai, pour atténuer les effets du langage tenu par M. de Vergennes à Hanovre devant les ministres de Bavière et de Mayence, par M. de Lambertye à Londres, et par M. de Folard à Ratisbonne, avait représenté la France comme épuisée, obligée de réformer ses régiments allemands, peut-être même d'étendre sa réforme à toute la cavalerie. Il ne fut pas difficile de rétablir la vérité sur le fait qui avait servi de prétexte à ce dire. Dans le but de rapprocher de la France le canton de Zurich, qui en avait été longtemps aliéné et de l'intéresser au service du Roi, le gouvernement français avait levé dans ce canton un nouveau régiment suisse et, il avait, d'autre part, « afin que cette création n'augmentât pas les fonds de l'état militaire, » mis les régiments allemands sur le même pied de paix que les régiments français en les diminuant de quelques hommes par compagnie ; de sorte que l'armée avait en réalité les cadres d'un régiment en plus sans compter un soldat en moins. Mais même avant d'être éclairée sur ce fait, la Cour de Vienne entendait dans ces graves conjonctures ne rien livrer au hasard et ne s'exposer au risque de voir la paix troublée, qu'en liant solidement à sa fortune ses alliés actuels. Elle avait été confirmée dans ses vues par la confidence des appréhensions de l'Électeur de Mayence, qui se voyait, d'une part, appelé par sa charge à prendre une initiative compromettante, et, d'autre part, exposé, par la position géographique de ses états, aux premiers coups de la France irritée.

La Cour de Vienne, donc, avait mis dans le « Précis de réponse à la déclaration verbale, etc. » beaucoup de politesses et de té-

Digitized by Google

moignages de reconnaissance pour le Roi d'Angleterre, mais indiqué, en même temps, qu'elle ne passerait des préliminaires de l'action à l'action elle-même qu'à trois conditions, que les ministres Hanôvriens formulèrent comme suit, dans le projet de protocole qui fut présenté à la signature des ministres présents à la conférence du 27 juin :

« En cas qu'à cette occasion (de l'Élection), sous quelque prétexte que ce puisse être, aucun des princes ainsy réunis fût attaqué par qui que ce soit, LL. MM. II., S. M. B., tant en qualité de Roy qu'en celle d'Électeur, S. M. le Roy de Pologne, Électeur de Saxe, LL. AA. EE. de Mayence et de Bavière et LL. hautes Puissances les Seigneurs États Généraux des Provinces unies des Pays-Bas, s'entraîderont réciproquement et de toutes leurs forces.

« Pour prévenir toute collision en dedans de l'Empire et ôter à telle Puissance Étrangère que ce puisse être, tout prétexte qui ne serait pas manifestement injuste d'appuyer aucune opposition, en cas qu'il y en eût, les Maîtres des Ministres soussignés travailleront tant conjointement que séparément, de concert avec S. M. Danoise, qui y a déjà employé ses bons offices, et d'une manière à ne pas donner la moindre atteinte aux Prérogatives Électorales, à s'assurer au plutôt possible d'une si éminente majorité dans le collège des Princes, qu'à la première occasion l'Empire, sans égard à un petit nombre d'opposants, s'il y en avait, applaudisse au dessein dont il s'agit.

« Les Ministres soussignés promettent, au nom de leur Maître, qu'au pis aller, non-seulement ils n'insisteront pas sur aucune clause à ajouter à la capitulation de S. M. l'Empereur heureusement régnant, ni n'exigeront rien du candidat à élire qui les lie davantage, mais qu'ils s'opposeront même à ceux qui pourraient vouloir y insister : en y faisant application, cependant, de tout ce qui a été réglé autrefois dans la capitulation de feu l'Empereur Joseph, relativement au cas que cet empereur fût avenu à la Couronne Impériale avant le temps de sa majorité. »

Les deux premières conditions sentaient la poudre. La troisième, qui enchaînait la liberté de la Diète, était par là même contraire aux lois de l'Empire. M. de Stadion, ministre de Mayence, dont le maître voulait voir donner, mais non donner lui-même les garanties en question, refusa énergiquement de signer le protocole [1]. Son exemple entraîna M. de Rex et même

[1] C'est ce refus qui le faisait bouder par Georges II (voir ci-dessus la lettre du 7 juillet 1752).

Digitized by Google

M. de Haslang. Ces difficultés mirent l'Angleterre de fort mauvaise humeur contre la maison d'Autriche, qui, lorsqu'on s'évertuait à lui assurer la succession au Trône Impérial, se permettait de formuler des exigences et non des actions de grâces. Georges II traitait l'Empereur de « gueux » et « d'étranger. » — Newcastle ne parlait de rien moins que de rompre avec Vienne ; et en même temps la cause du Palatin en devint meilleure, car on était amené par la force des choses à se retourner vers les moyens d'obtenir l'unanimité, et la satisfaction du Palatin était le premier de ces moyens. Newcastle le comprit ainsi, car le 29 juin, presque au lendemain de la conférence, il écrivit à la régence d'Angleterre pour lui demander de l'argent. Sachant combien son frère était hostile à tout nouveau subside, c'est au Lord Chancelier qu'il s'adresse en termes pathétiques :

« S'il fût bon à l'origine de s'engager dans l'affaire de l'Élection n'est plus maintenant en question. Vous savez nos vues sur ce point ; mais les choses sont allées si loin, au-dehors et au dedans, que je crois pouvoir dire que si l'entreprise est maintenant abandonnée ou vient à échouer, le crédit du Roy au dehors est totalement perdu ; son influence au-dedans grandement diminuée, aussi bien que la réputation de ses Ministres, de ceux, en particulier, qui s'occupent principalement des Affaires Étrangères... Je suis effrayé de telles conséquences en ce qui concerne la marche future de nos relations extérieures...» ; et après avoir écrit plusieurs pages sur ce ton, il termine en disant : « Je n'en dirai pas plus. Je n'en pouvais dire moins. »

Mécontent de tout le monde, le duc s'en prenait aussi à Vergennes de ses ennuis ; il écrivait à Pelham le 5 juillet :

« Le Roy m'a dit aujourd'hui, car il ne m'a pas envoyé la lettre, que Vergennes a écrit à quelqu'un de ses correspondants que nous amusions sa cour pour finir par la tromper, mais qu'il l'avait éclairée. C'est très vilain et très différent du duc de Mirepoix... Si Mirepoix eut conduit cette négociation, je suis sûr que nous aurions réussi, mais mon ami Vergennes est un fat qui croit que l'habileté d'un ministre est dans les jalousies et les soupçons. »

Quelque interception, comme on disait alors, c'est-à-dire quel-

Digitized by Google

que lettre arrêtée à la poste et décachetée, motivait sans doute cette sortie contre Vergennes, dont la conduite n'avait rien que de correct; mais il faut passer quelque chose à la mauvaise humeur d'un ministre qui voit s'évanouir une combinaison longtemps caressée et d'où dépend peut-être son portefeuille. Pelham, avec sa raison supérieure, calma, remonta et aida son frère. Il lui donna d'abord de sages conseils, écartant l'idée de rompre avec Vienne et, en même temps, prêchant l'accord avec la France, accord qu'avec raison il trouvait facile et qui pouvait seul procurer l'unanimité. Ce serait d'une mauvaise politique d'avoir à se présenter devant un Parlement nouveau avec une situation d'où la guerre devrait sortir. Puis, passant des conseils aux actes, il décida la Régence d'Angleterre à fournir son contingent dans les frais de la satisfaction du Palatin. Il était économe des deniers de l'État, mais il eut trouvé absurde d'échouer au port pour cinq ou six cents mille florins payables après l'élection faite, et peut-être exigibles deux ou trois ans après.

Sous cette sage et politique influence, les choses devaient s'acheminer vers une entente, mais il n'en parut rien d'abord.

La Cour de Vienne déclara, une fois de plus, qu'elle ne devait rien au Palatin et qu'il était son débiteur. M. de Wrede se proposa, avec l'approbation de la France, de se rendre par Berlin et Bonn à Manheim, sous prétexte d'y travailler à l'éclaircissement des demandes de l'Électeur, son Maître; mais, en réalité, pour remonter le courage de celui-ci et marquer la suspension, sinon la rupture des négociations.

M. de Saint-Contest, combinant les idées du Roi de Prusse et celles de M. de Wrede, traça le plan à suivre après l'échec des lettres déhortatoires. — On excitera, sous main, les princes des anciennes maisons à s'adresser au Collège Électoral pour le prier de ne pas entamer l'affaire de l'élection avant d'être convenu d'un arrangement électoral avec le Collège des Princes sur le droit de concourir à la décision de la question sur la nécessité d'élire. Ce n'est pas que la France s'intéresse beaucoup au succès de la prétention des princes, mais le parti à prendre fera toujours perdre quelque temps à la Diète. Les ministres des Électeurs opposants ne manqueront pas de se rendre à la Diète et la quitteront en faisant des protestations solennelles contre les mesures violentes que le parti contraire voudrait prendre pour

Digitized by Google

forcer l'élection, au mépris des lois, constitutions et usages de l'empire, etc. Il sera temps alors de faire une confédération entre les plus puissants princes du parti bien intentionné, pour s'opposer aux violences du parti contraire.

Le 16 juillet, la Cour de Vienne répond encore officiellement à Lord Hindford et à M. Keith, qui lui ont rendu compte de la séance du 27 juin, et, en conséquence, recommandé sans doute, « de la manière la plus soumise, » la satisfaction du Palatin ; « que si l'on y avait quelque égard, les traités les plus solennels, les engagements les plus sacrés ne seraient plus que de vains noms, » et elle insiste sur les garanties demandées par elle ; mais alors les Anglais se fâchent : des « expéditions précipitées » s'échangent entre Vienne et Hanovre, et ont pour résultat que Vienne cède et consent à payer une indemnité de cinq à six cent mille florins, outre la restitution de Pleystein.

Le 18 août, la satisfaction du Palatin commence à être discutée sérieusement, c'est-à-dire que s'ouvre un marchandage qui, pour être diplomatique, n'en est ni plus intéressant ni plus relevé, et dont les détails doivent être abrégés.

Wrede consent bien à réduire l'indemnité à un million de florins pour les prétentions à la charge de Vienne, mais il exige en plus quatre cents mille florins des puissances maritimes ; colère de Newcastle, qui s'adresse à Vergennes pour être tiré d'embarras. Il lui arrache l'avis qu'on pourrait descendre, pour ce dernier point, à deux cents mille écus, avec une garantie contre les créanciers Hollandais, travestit, suivant le procédé qui lui est familier, les écus en florins et se montre disposé à conclure sur cette base. Projet et contre-projet s'échangent. La prolixe rédaction de Wrede est une première pierre d'achoppement ; mais un plus grave obstacle vient du Roi d'Angleterre, qui ne veut pas entendre parler des deux cents mille florins. Newcastle maudit à la fois l'avarice de son Maître et sa propre précipitation, qui lui a fait indiquer à la Régence d'Angleterre le chiffre de cinq cents mille florins avant d'être assuré que la somme serait suffisante. — M. de Wrede, avec une fermeté imprévue, que Newcastle attribue et reproche amèrement à Vergennes, maintient les deux cents mille florins et sa rédaction, compliquée de sous-entendus, dont il garde le secret. Interrompue un instant, la négociation se renoue par l'entremise du comte

Digitized by Google

de Stadion, poussé en avant par les ministres Hanovriens; les deux cents mille florins sont consentis par l'Angleterre, stipulant tant en son nom qu'au nom de la Hollande, et Stadion rédige un troisième projet, dit *ultimatum*, que personne ne signe; mais que tout le monde paraît disposé à accepter.

Il est ainsi conçu :

PROJET D'ACCOMMODEMENT PROPOSÉ PAR SON EXC. M. LE COMTE DE STADION, MINISTRE DE S. A. E. DE MAYENCE.

— 1° —

Il sera payé à S. A. E. Palatine ou à celui qu'elle en chargera, dans la ville impériale de Francfort, la somme de 1,200,000 florins, suivant le cours du change qui aura lieu, de manière qu'au jour de la prochaine élection d'un Roi des Romains, actuellement et unanimement faite, il sera remis à Sa dite Altesse Ele ou à ses héritiers, la somme de six cents mille florins et, à compter du jour du paiement d'icelle dans l'espace d'une année trois cents mille florins, et encore dans l'année suivante le restant de trois cents mille florins, avec toute la sûreté, sans la moindre diminution, ni frais, retention ou délai.

— 2° —

S. M. l'Impératrice-Reine promet et s'engage de restituer et de céder à S. A. S. l'Electeur Palatin, tant pour lui que pour toute la maison Palatine, la seigneurie de Pleystein avec toutes ses appartenances et dépendances, et d'en laisser jouir paisiblement et à perpétuité sa dite Alt. Elec le et la maison Palatine, aussi bien que toutes leurs possessions enclavées dans les duchés de Neubourg et de Sulzbach, ou en dépendantes; de plus, S. M. Impériale promet que le droit de supériorité territoriale, ne leur sera plus contesté par rapport aux parcelles que S. A. S. E. Palatine possède à titre de fief mouvant de la couronne de Bohême; ni entrepris de la part de celle-ci aucun acte judiciaire, si ce n'est dans les causes purement féodales.

Et comme S. A. E. Palatine croit être en droit de pouvoir demander les fruits perçus jusqu'ici dans la Seigneurie de Pleystein par S. M. l'Impératrice-Reine, on espère que la dite Majesté, selon ses sentiments de justice et d'équité, voudra bien en faire traiter et convenir ultérieurement avec le Ministre Palatin, Baron de Beckers, accrédité à la Cour de Vienne.

Digitized by Google

— 3° —

S. M. I. fera expédier un *privilegium de non appellando illimitatum pour toutes les provinces* que S. A. E. Palatine possède et pour le Duché des Deux-Ponts.

— 4° —

S. M. l'Impératrice-Reine conférera à S. A. E. Palatine et à ses héritiers dans l'Electorat, l'expectative du fief d'Ortenau, dont la Sérénissime maison de Baden-Baden est actuellement investie et en possession, de manière qu'au défaut de succession masculine dans la maison de Baden-Baden, ledit fief d'Ortenau reviendra à la maison Palatine et elle en sera investie; mais, en cas que la dite Majesté Impériale et Royale en aurait actuellement disposé en faveur d'un autre, de façon qu'on ne pourrait plus y remédier, S. M. l'Impératrice-Reine accordera à la maison Palatine l'expectative pour un autre fief à peu près de la même importance et elle donnera, en attendant, l'assurance formelle à Son A. E. Palatine de lui accorder ladite expectative le plus tôt qu'il se pourra et c'est à quoi, sçavoir cette expectative, S. M. le Roi de la Grande-Bretagne veut bien s'engager d'employer ses offices les plus efficaces; bien entendu, cependant, que l'Election d'un Roi des Romains ne sera point retardée en attendant l'exécution de cet article.

— 5° —

S. A. Electorale Palatine renoncera en forme à toutes les prétentions qu'elle a formées ou a pu former jusqu'à ce moment à la charge de la Cour impériale, tout comme S. M. l'Impératrice-Reine renoncera à celles qu'elle a formées ou pu former à la charge de la Maison Electorale-Palatine.

— 6° —

Le privilège de *non appellando*, l'expectative et les autres actes qui doivent être expédiés en conséquence et exécution du présent accord, seront minutés d'abord; les minutes seront communiquées et concertées de part et d'autre et les originaux seront expédiés et tenus prêts. Mais ceux-ci ne seront délivrés et il ne sera rien demandé ni payé jusqu'à ce que l'Election d'un Roi des Romains en faveur du Sérénissime Archiduc Joseph soit effectivement faite *du consentement unanime de tous les Electeurs et avec le bon gré et l'acquiescement*

Digitized by Google

de la France, attendu qu'alors toutes les expéditions susdites, paiements et autres points convenus, seront délivrés et exécutés de part et d'autre sans retard ni exception.

Toutes les parties intéressées aux points qui précèdent donneront leurs réponses définitives là-dessus dans l'espace d'un mois, à compter de ce jour, et M. de Vergennes, ministre de S. M. T. C., et M. le baron de Wrede, ministre de S. A. E. Palatine, se sont chargés de les envoyer à leurs Cours respectives, afin d'en recevoir leurs résolutions finales.

Newcastle, de son côté, promit de recommander ce projet à l'approbation de Vienne et le recommanda, en effet, avec la dernière énergie ; il était temps d'aboutir, car le Roi d'Angleterre partait pour sa maison de plaisance du Göhrde, en Lunebourg (29 août 1752), où Newcastle allait être obligé de le suivre et de résider pendant la plus grande partie du séjour que son Maître y ferait. M. de Wrede, après avoir eu soin d'envoyer le projet de traité à Frédéric II, en lui rappelant les conseils de modération donnés par Sa Majesté Prussienne, partit pour Bonn, où il était indispensable de maintenir et calmer l'Électeur de Cologne, que les florins du Palatin allaient empêcher de dormir, et de là se rendit à Manheim.

C'était un véritable congé que donnaient à Vergennes ce départ du Roi d'Angleterre, de la plupart des ministres et l'interruption des négociations ; il en profita pour aller, avec M. de Grimaldi, son collègue et allié d'Espagne, visiter Brunswick, et porter au duc, suivant les recommandations de Saint-Contest, « l'assurance de l'estime et de l'affection personnelles du Roy pour luy, ainsi que de l'intérêt sincère que Sa Majesté prend à tout ce qui le regarde. » — La communauté d'origine et de nom rattachait ce prince au Roi d'Angleterre, mais des alliances récentes et répétées [1] le liaient intimement à la Prusse ; il devait donc, à

[1] Charles, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, régnant depuis 1735, avait épousé Philippine-Charlotte de Prusse, sœur de Frédéric II ; deux de ses sœurs, Elisabeth-Christine et Louise-Amélie, avaient épousé, la première, Frédéric II, et la seconde le frère du Roi, Auguste-Guillaume, prince héréditaire de Prusse. Son frère, le duc Ferdinand, s'était pendant la dernière guerre, mis par ses talents militaires au premier rang des généraux Prussiens et devait se signaler plus encore pendant la guerre de sept ans. Le duc Charles de Brunswick mourut en 1780 ; il eut pour successeur son fils Charles-Guillaume-Ferdinand, le général de la coalition, le vaincu d'Iéna.

Digitized by Google

cette date, être tenu pour ami de la France. Ce qui le rendait, en outre, digne d'attention, c'était qu'il venait de marier sa sœur Julienne-Marie au Roi de Danemark, Frédéric V, qui, membre du Collège des Princes comme duc de Holstein, y avait pris la direction du parti Autrichien. M. de Vergennes ne fit que peu de séjour à Brunswick, entre ses lettres du 6 et du 16 septembre, datées toutes deux de Hanovre. Il put y juger, par quelques propos que le duc et la duchesse lui tinrent, « qu'ils n'étaient pas fort contents de M. de Bernstorft, premier ministre du Roi de Danemark. » La dernière, surtout, « m'a fait entendre qu'ils n'oubliaient rien pour diminuer son influence et son crédit et qu'ils ne désespéraient pas d'y réussir. »

Vienne, cependant, ne se hâtait pas de répondre, et paraissait principalement occupée des mesures à prendre pour parer l'effet de la déclaration que les ministres de Wurtemberg, Cassel, Bareith et Anspach venaient de faire à Ratisbonne à celui de Mayence, que « le Collège des princes ne pouvait pas permettre qu'on procédât à l'élection du Roi des Romains avant qu'on eût préalablement délibéré dans les trois collèges sur la nécessité d'élire. »

Le Palatin, enchanté au fond de ce que lui promettait le traité, croyait devoir, par politique ou par diginité, régler son attitude sur celle de la Cour Impériale et ne parler qu'en même temps que celle-ci. Newcastle s'impatientait, ne voyait Vergennes « que pour l'entretenir de ses inquiétudes et de son agitation. » Elles étaient grandes, car, outre les obstacles prévus, il en rencontrait sur sa route qu'il ne pouvait confier à Vergennes et que nous apprenons par ses lettres à son frère. — Georges II lui faisait parfois acheter, par de durs moments, l'honneur envié d'être l'un des conseillers de la Couronne d'Angleterre, et le séjour de Görhde lui réservait des surprises désagréables. Ce fut d'abord le refus formel du Roi des deux cents mille florins, qu'il avait paru approuver, du moins tacitement, après les avoir repoussés tout d'abord. — Newcastle, ayant fini par démêler que, par ce revirement, le Roi voulait seulement faire traîner la négociation afin d'avoir un prétexte pour finir l'année à Hanovre, conjura le danger, grâce à Lady Yarmouth, plus habituée à le contrecarrer qu'à le servir auprès de son royal amant, mais qui commençait à se lasser de l'Allemagne. Le Roi céda et con-

Digitized by Google

sentit à donner l'ordre de faire venir les yachts à Helvoetsluys pour le 10 novembre. Mais le duc eut une mortification plus sensible : ce fut d'apprendre que S. M. n'avait pas dédaigné de demander un pot-de-vin pour elle-même, en réclamant de Vienne une expectative s'il en était accordé une au Palatin.

Newcastle qui, avec ses travers, était du moins exempt d'une basse cupidité, écrivit à son frère, en apprenant cette nouvelle : « C'est un honneur pour moi de n'avoir pas été initié à un tel secret. » C'étaient, en effet, les ministres Hanovriens qui avaient été chargés de soutenir cette prétention, élevée par Georges II en sa qualité d'Électeur. On comprend combien la pression que Newcastle voulait exercer sur Vienne, se trouvait affaiblie par la demande royale. Il lui fallait cependant faire bonne mine à mauvais jeu et se montrer confiant dans le succès.

Le 29 septembre, il écrivait à Vergennes, qui était parti pour la chasse, après avoir expédié un courrier le 28 :

« Quoique je n'aie rien qui puisse m'autoriser à presser votre retour ici, je n'ay pas voulu vous laisser ignorer que le courrier de Vienne est arrivé ce matin, sans m'apporter cependant la réponse finale, laquelle doit être envoyée incessamment à M. de Vorster, pour n'être pas par luy remise avant que la Cour de Manheim n'ait donné à connaître ses sentiments sur ce qui a été proposé en sa faveur. M. de Vorster se persuade que tout se finira à souhait et je veux me flatter que vous voudrez bien y mettre du vôtre pour l'avancer. Je suis obligé d'aller demain de grand matin au Göhrde sans attendre la réponse susmentionnée. J'espère que votre chasse aura été bonne et je compte avoir le plaisir de vous revoir icy en bonne santé et en bonne humeur. La duchesse de Newcastle vous fait bien ses compliments.

J'ai l'honneur, etc.

Et il ajoutait de sa main :

« Le courrier de Vorster est venu, mais il n'ose pas donner la réponse avant que d'avoir eu celle de l'Électeur Palatin. »

Quelques jours après, le 7 octobre, M. de Vergennes écrivait à M. de Saint-Contest :

« M. le Duc de Newcastle est revenu hier de Göhrde.... Quoique

Digitized by Google

il affecte de n'être point instruit du contenu de la réponse de Vienne, il en parle comme ne pouvant faire naître aucune difficulté; il la croit même si satisfaisante, qu'il a dépêché, le 1er de ce mois, de l'ordre du Roy son Maître, un courrier à M. de Wrede pour l'engager à se rendre icy le 10, qui est le jour de l'arrivée de S. M. B. dans cette résidence. On prétend que ce prince ne s'y arrêtera que jusqu'aux premiers jours de novembre ; tous les arrangements semblent même l'annoncer. Cependant, on peut croire qu'il ne voudra point partir pour l'Angleterre, aussi longtemps qu'il n'aura pas rempli son grand objet et qu'il luy restera quelque espérance de le finir ; mais il me paraît bien difficile qu'un aussi court espace de tems puisse suffire pour terminer une négociation qui est encore très compliquée. »

Ce premier courrier de Newcastle n'atteignit pas le but. Le Palatin ne voulait pas renvoyer M. de Wrede avant d'être assuré que Vienne n'avait pas apporté de changements essentiels au projet, et cette assurance ne lui était donnée qu'en termes équivoques. Sur de nouvelles instances, cependant, la cour de Manheim se décida enfin à faire partir Wrede, en renouvelant la déclaration « de son dessein constant de ne rien faire que de concert avec tous ses alliés et surtout avec le Roi de France, de préférence à tous autres. » Les choses ayant traîné de la sorte au-delà du 15 octobre, Saint-Contest, inquiet des communications qu'il recevait de Manheim, écrivit à Vergennes :

« Quelque envie que nous ayons de bien penser des intentions des Cours de Vienne et d'Anglelerre, l'air de mystère qu'elles donnent à leur conduite ne peut que nous faire concevoir de justes défiances; si elles n'avaient de changements à demander que ceux dont M. le duc de Newcastle vous a parlé, ou ceux dont vous avez eu connaissance par d'autres voies, qu'elle nécessité de nous les cacher ? surtout dans le temps qu'on nous voit apporter les plus grandes facilités à la conclusion de l'affaire ! Il faut donc qu'il soit question d'articles plus essentiels et c'est ce qui semble mériter toute l'activité de notre prévoyance. Après avoir bien examiné quel peut être l'objet de ces changements, nous n'en voyons d'autre que l'article 6; peut-être que la Cour de Vienne aura craint les inductions qu'on pourrait tirer de la stipulation de cet article, par rapport à l'unanimité du consentement des Électeurs et à l'acquiescement de la France, et que, dans cette vue, la Cour d'Angleterre veut pratiquer sourdement M. de Wrede pour tâcher de le porter à affaiblir les conséquences du dit

Digitized by Google

article, par quelque tournure artificieuse, soit dans le préambule, qui ne nous a pas encore été communiqué, soit dans l'article même, soit en y ajoutant quelque autre.

« D'un autre côté, le ressentiment des Cours de Vienne et d'Angleterre contre le roi de Prusse, qui vient d'augmenter par les nouvelles démarches des princes d'anciennes maisons, dont on le croit l'auteur, et le projet que vous attribuez à M. le duc de New Castle de finir promptement l'accord Palatin et de laisser le reste aux soins de la Cour de Vienne, semble devoir nous faire craindre que si les deux cours sont une fois assurées de la voix de l'Électeur Palatin par la signature de la convention changée à leur gré, elles n'engagent l'Électeur de Mayence à passer, sans attendre la réquisition des suffrages des Électeurs alliés du Roy, à la convocation de la Diète Électorale en faisant valoir le système de la pluralité éminente ; auquel cas les Cours de Vienne et d'Angleterre, s'excusant l'une par l'autre de cette omission, la France aura le déplaisir de ne remporter, pour tout fruit des soins qu'elle a employés à aplanir les difficultés de l'Élection, que l'ingratitude des deux Cours et le reproche de ses alliés. — Peut-être aussi la Cour d'Hanovre n'a-t-elle attendu M. de Wrede que pour savoir de lui les sentiments des Électeurs de Cologne et de Brandebourg, et que, quand elle apprendra que l'un demande peu de chose et l'autre rien, elle pensera qu'il vaut mieux se prêter aux facilités qui s'offrent de faire actuellement l'Élection unanime, que de s'exposer, de gaîté de cœur, aux embarras d'un schisme, et que, dans cet état, elle finira l'affaire par les voies auxquelles le Roy a attaché son concours.

« Nous souhaitons nous tromper dans nos deux premières conjectures et n'avoir adressé juste que dans celle-ci. Au milieu de ces incertitudes, nous espérons que, tant par votre concert avec M. de Wrede que par d'autres voies, vous pourrez savoir précisément lesquelles de nos conjectures sont les mieux fondées.

« Dans le dernier cas, vous n'aurez aucun usage à faire des deux premières avec M. de Wrede, et vous ne perdrez pas de temps à donner les éclaircissements qui devront nous rassurer et procurer la fin de cette grande et difficile affaire.

« Mais, dans le premier cas, vous communiquerez nos idées en toute confiance à M. de Wrede ; vous lui direz que le Roy s'intéresse trop aux avantages de l'Électeur Palatin pour empêcher qu'il fasse, dans la convention proposée, les changements qui pourraient rendre les articles qui regardent ses intérêts plus précis et plus sûrs, mais qu'il espère que, conformément à ses deux réponses au duc de New Castle et aux assurances données au Roy par l'Électeur, il ne se prêtera à aucun changement essentiel et surtout n'en admet-

Digitized by Google

tra aucun sur l'article 6, ni n'insérera rien, soit dans le préambule de l'acte ou dans quelque article ajouté dans la convention ou séparé, qui puisse causer la moindre altération au sens dudit article 6 ; qu'il contribuera, autant qu'il lui sera possible, à porter les Cours de Vienne et d'Angleterre à effectuer la réquisition des suffrages de nos alliés, et qu'il ne fera rien que de concert avec le Roy et de son consentement, afin que les deux cours ne puissent en prendre avantage pour manquer à ce qui est dû aux autres alliés du Roy. »

L'article 6, qui préoccupait à juste titre le ministre Français, suspendait, comme on l'a vu, la délivrance des actes à expédier en conséquence du contrat et le paiement des sommes convenues « jusqu'à ce que l'élection d'un Roi des Romains, en faveur du Sérénissime Archiduc Joseph, fût effectivement faite, du consentement unanime de tous les Électeurs et *avec le bon gré et l'acquiescement de la France.* »

M. de Vergennes l'avait commenté ainsi dans sa dépêche du 30 août :

« Quoique cette clause soit moins forte que celle du premier projet, qui exprimait *le concours et l'approbation du Roy*, cependant elle peut être d'une très grande conséquence et faire un préjugé pour les temps à venir, d'autant que cette convention, si elle a lieu, devra être signée par un Ministre Impérial, ainsi que par quelques Électoraux ; M. le duc de New Castle m'a fait beaucoup d'excuses sur la nécessité où il s'est trouvé de changer les termes de cette clause pour complaire aux Allemands. »

Il résulte des instructions ci-dessus données par Saint-Contest que celui-ci avait senti toute la portée de cette clause, mais compris en même temps que ce qui lui en plaisait devait déplaire à Vienne, où l'on était plus susceptible que le duc de Newcastle en matière d'ingérence étrangère dans les affaires d'Allemagne.

Il avait été convenu que Wrede, revenant à Hanovre, proposerait à Vergennes une entrevue à la première poste en deçà de cette ville, pour s'aboucher avec lui avant de voir qui que ce fût ; mais cette entrevue ne put avoir lieu : l'arrivée de Wrede fut guettée ; Newcastle et quelques-uns des ministres Hanovriens s'arrangèrent pour le rencontrer sur le chemin et l'emmenèrent

Digitized by Google

aussitôt à une grande chasse au sanglier, que le Roi donnait aux environs (28 octobre). « Il n'a pas dépendu de M. le duc de Newcastle d'entamer la négociation au milieu du tumulte de la chasse ; mais le ministre Palatin a prudemment évité toute explication jusqu'au lendemain, qu'il a délivré la déclaration ci-jointe n° 1, après me l'avoir préalablement communiquée et même concertée avec moi [1]. »

Wrede y déclarait simplement que son maître acceptait le projet de Stadion, pourvu qu'il fût également approuvé, dans son entier, par Leurs Majestés Impériales ; « bien entendu qu'il sera loisible d'ajouter ce qui pourra servir à donner plus de force et de clarté aux engagements réciproques. » Mais, le même jour, en réponse à cette déclaration, M. de Vorster, au nom de la Cour de Vienne, remit un contre-projet qui supprimait la clause par laquelle Wrede avait voulu mettre fin à certaines difficultés déjà nées ou encore latentes entre la Bohême et la maison Palatine pour ses fiefs situés dans ce royaume ; qui supprimait aussi toute mention des fruits perçus à Pleystein, à l'expectative d'Ortenau substituait celle d'un certain fief de Wildnau d'une valeur et d'une convenance infiniment moindres, imposait l'obligation de ne rien ajouter aux termes de la capitulation de l'Empereur régnant, modifiait la rédaction en divers points de manière à rendre la situation moins sûre pour la maison Palatine, faisait enfin disparaître tout ce qui concernait la France.

Wrede protesta d'abord par écrit, mais sans relever alors cette dernière modification. Sur les observations que Vergennes lui fit de lui-même, les instructions de Saint-Contest n'étant parvenues que le 27, il insista verbalement, dans une conférence qui eut lieu le 24 octobre, pour qu'il ne fût rien innové à l'article 6 de l'*ultimatum*, et, nommément, que la clause de l'acquiescement de la France ne fût point retranchée.

On ne voit point cependant qu'elle soit rétablie dans un projet dit « Conciliatoire, » élaboré le 25 par M. de Munchausen l'aîné, où il est dit, seulement, dans un article séparé : « Le but de ce qui a été traité jusqu'ici avec la Cour Palatine et réglé par la convention d'aujourd'hui, ayant été d'effectuer que l'élection d'un Roi des Romains dans la personne du Sérénissime archiduc

[1] Vergennes à Saint-Contest, 29 octobre 1752.

Digitized by Google

Joseph se puisse faire d'un commun consentement de tous les Princes Électeurs, et *avec le bon gré et l'acquiescement de toutes les Cours qui pourraient y prendre intérêt...* »

Cela n'avait aucun sens et le projet ne fût accepté par personne. Dans ses *monita Palatina* du lendemain, M. de Wrede ajouta à ses observations concernant les intérêts Palatins : « On s'attend qu'on ne voudra pas retrancher aucune des clauses subséquentes qui se trouvent dans l'article 6 de l'*ultimatum*. »

L'impatient duc fit preuve, en cette occasion, d'une merveilleuse patience; mais il faut laisser Vergennes raconter lui-même le dénouement de la négociation.

« M. le duc de New Castle, après bien des conférences réitérées, dont il avait tenu un protocole, mais sans le communiquer aux parties intéressées, a fait éclore un nouveau projet conciliatoire dans lequel il se flattait d'avoir aplani les principales difficultés; mais, lorsqu'il l'a présenté aux deux Ministres de Vienne et de Manheim et qu'il a voulu les engager à le signer, aucun d'eux ne s'y est cru suffisamment autorisé, et le Ministre Anglais a dû se contenter de l'assurance qu'ils lui ont donnée d'en faire rapport à leur Cour, en leur permettant, toutefois, les réserves qu'ils ont insérées à la marge de ce même projet et qui semblent le réduire à rien, ainsi que vous en jugerez par la copie que j'ai l'honneur de joindre ici, nº 6.

« Enfin, M. le duc de New Castle a terminé ce matin la négociation et dissous le Congrès d'Hanover, par une déclaration, nº 7, qu'il a remise aux deux Ministres Impérial et Palatin, pour les assurer de la continuation des bons offices du Roy son maître, et les engager à procurer la réponse définitive de leurs Cours dans l'espace de deux mois.

« Avant de procéder à ce dernier acte de médiation, M. le duc de New Castle m'a fait appeler ce matin, ayant ordre, m'a-t-il dit, du Roy son Maître de me communiquer, dans le plus grand détail, l'état actuel de la négociation et de me charger de vous remercier, Monseigneur, de la manière amiable et confidante dont vous voulez bien vous expliquer avec M. le comte d'Albermarle ; que Sa Majesté Britannique s'attendait que, de mon côté, je voudrais bien ne pas croiser une affaire si heureusement acheminée, mais, au contraire, m'employer pour confirmer les bonnes dispositions qui se rencontrent de toute part.

« J'ai marqué à M. le duc de New Castle quelque surprise d'un compliment auquel je devais peu m'attendre, puisqu'il semblerait

Digitized by Google

supposer que je serais capable d'agir contre vos ordres. Il m'a répondu qu'il n'avait pas à se plaindre de moy, mais qu'il me trouvait trop réservé. J'ai coupé court à cette explication en le félicitant sur le succès de ses soins et sur la satisfaction qu'il devait ressentir de voir cette grande et difficile affaire en si bon train. M. le duc m'a avoué qu'il croyait avoir lieu d'être content, que, cependant, les Ministres Hanovriens prétendaient que tout ce qu'il avait fait n'aboutirait à rien, mais qu'il espérait que si nous voulions bien agir dans cette occasion aussi efficacement auprès de l'Électeur Palatin qu'il se proposait de faire auprès de la Cour de Vienne, il ne doutait pas que tout ne fût incessamment d'accord ; que c'était sur quoy il me priait de vouloir bien m'intéresser auprès de vous ; je lui ai promis de vous rendre compte de la manière franche et décidée dont il s'est comporté dans la négociation ; effectivement, il n'est pas possible de témoigner plus de zèle et plus de vivacité qu'il n'en a montré dans cette occasion, pour les intérêts de la Cour Palatine.

« Je ne saurais assez me louer de la confiance avec laquelle M. de Wrede en a agi avec moy. Il n'a pas fait un seul pas sans me le communiquer et sans même rechercher mes conseils. A l'instance près que vous m'avez prescrite, Monseigneur, sur l'exécution de l'article 6, je me suis toujours borné à lui recommander de prendre si bien ses sûretés que la satisfaction avec laquelle le Roy verrait l'Électeur Palatin recueillir les avantages qu'il lui a procurés ne pût être troublée par aucune difficulté dans l'exécution [1]. »

En tenant un langage optimiste, le duc ne faisait que couvrir la retraite, car, au fond, il se faisait peu d'illusion sur la fortune réservée à son projet conciliatoire. Son frère l'avertissait qu'il s'était donné beaucoup de mal pour rien avec ce projet, que la France et la Prusse ne pouvaient être acquises que par une complète et littérale adhésion à l'*ultimatum*. Cette adhésion, on ne pouvait l'obtenir de Vienne, dont Newcastle trouvait la conduite « abominable », « abominable aussi la politique de la France et de la Prusse ! » Quant au Roi, il n'avait jamais été de pire humeur. Il ne voulait plus entendre parler de l'affaire et jetait ses vues sur un traité de subsides avec la Russie. Malgré la vivacité de son caractère et l'amertume de sa déception, Newcastle eut, du moins, le bon goût de ne pas tenir rancune au ministre de France, et fit preuve de courtoisie à l'égard de Ver-

[1] 19 octobre 1752. Vergennes à Saint-Contest.

Digitized by Google

gennes personnellement. Il écrivit à Saint-Contest: « M. de Vergennes s'est fait estimer ici ; ses talents, sa capacité ne peuvent que le recommander puissamment à la faveur du Roi. » — De plus, avant de quitter Hanovre, il avait remis à M. de Vergennes, pour M. de Chavigny, la lettre suivante :

« à Hanovre, le 29 octobre 1752.

S. E. M. de Chavigni.

« Monsieur, rien ne pouvait me flatter plus agréablement que la manière dont votre Excellence m'a fait l'honneur de se souvenir de moi et de nos anciennes amitiés, dans sa lettre qui m'a été remise par M. le Chevalier de Vergennes. En tardant à vous en témoigner ma sensibilité, j'ai eu le temps et l'avantage de connaître ce ministre et je me suis plu à retrouver en lui les talents, les manières polies et les bonnes dispositions que j'ai connues depuis si longtemps à votre Excellence. Se formant sur le modèle achevé qu'Elle lui présente, il s'est déjà rendu digne de la relation étroite dans laquelle il a l'honneur d'être avec Elle. Votre Excellence jugera par là de la réception à laquelle M. de Vergennes a dû s'attendre à une Cour où les dispositions envers la sienne ne pouvaient être meilleures.

« Comme le temps et les circonstances ont mis entre nous une séparation qui me prive de toute occasion de témoigner personnellement à Votre Excellence la sincérité de l'estime que je conserve pour Elle, je la supplie d'agréer les preuves que j'en ai pu donner à M. son neveu. Elles n'étaient pas moins dues à son mérite qu'à la distinction de respect et de considération avec laquelle je fais profession d'être, etc.

« HOLLES NEW CASTLE. »

Peut-être, dans cette parfaite bonne grâce, l'espoir d'une revanche, que Newcastle pensait s'être préparée grâce à la vénalité de Wrede, entrait-il pour quelque chose.

Vergennes, en effet, à peine rentré en France, dut repartir pour Manheim où il fit échouer une manœuvre ourdie cette fois avec la complicité de Wrede, et qui avait pour but de séparer de la France l'Electeur Palatin. Cette fois ce fut fini pour longtemps. Le Sérénissime Archiduc Joseph attendit son élection jusqu'au 27 mars 1764.

GASTON DE BOURGE.

Digitized by Google

UN CHAPITRE D'HISTOIRE ADMINISTRATIVE

—

LES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES DE LA ROYAUTÉ

SOUS

PHILIPPE VI DE VALOIS

I

SUBSIDES DEMANDÉS AUX PROVINCES ET AUX VILLES

Au temps de Philippe de Valois les revenus ordinaires, cens et tailles, droits de mutation, droits de régale, produit des sceaux et des greffes, droits perçus sur les marchandises, etc., suffisaient à faire face aux dépenses ordinaires. Ce n'étaient pas, à proprement parler des impôts, c'est-à-dire une redevance fixe levée sur tous les citoyens pour la part que chacun pouvait prendre aux dépenses publiques ; le roi ne les percevait que dans ses domaines, et les seigneurs jouissaient dans les leurs de droits analogues. Mais, dans des circonstances extraordinaires, pour supporter les frais causés par une guerre, pour une expédition, pour des fêtes ou des dépenses exceptionnelles, les revenus ordinaires ne pouvaient suffire. Le roi était alors obligé de demander « aide » à ses sujets. Dans ce cas, il avait à compter avec les seigneurs, avec les privilèges ecclésiastiques, avec les franchises des villes, et, comme nous le verrons, il était souvent obligé d'abandonner tout ou partie du subside, soit à certains seigneurs, soit à certaines villes.

Ces aides ainsi demandées ont cependant un caractère plus général que les autres impositions. La manière de les lever, de même que leur produit, varient suivant l'accord passé avec les

Digitized by Google

seigneurs ou les villes ; mais, dans les circonstances critiques surtout, on les lève dans tout le royaume, car cet impôt doit servir à la défense générale. Le clergé, dans de semblables cas, vient en aide à la royauté par les décimes ecclésiastiques. Nous allons examiner quels furent les subsides imposés par Philippe VI et dans quelles circonstances il fut obligé de les lever.

Au sacre de Philippe de Valois (28 mai 1328) assistait, parmi les grands vassaux, Louis de Nevers, comte de Flandre. Chassé de son comté par ses sujets révoltés, il pria le roi de France de l'aider à y rentrer. Philippe VI le lui promit ; il convoqua aussitôt son armée à Arras pour le 22 juillet, et marcha contre les rebelles. Cette expédition fut courte, mais glorieuse : les Flamands furent écrasés à Cassel le 23 août 1328. Pour subvenir aux besoins de son armée, le roi demanda « un subside pour l'ost de Flandre, » qui, perçu dans vingt-six bailliages et sénéchaussées, produisit 231,078 liv. 18 s. 11 den. obl. [1]. Le document qui nous fait connaître le montant de ce subside, en général et par bailliage, nous apprend aussi de quelle manière il fut imposé dans chacune de ces circonscriptions [2].

Dans le bailliage de Sens, on devait payer, par chaque cent feux, 10 sous par jour pendant quatre mois. Dans le bailliage de Rouen, on leva le subside par paroisses, selon la faculté des personnes. Dans celui de Caux, le bailli le répartit entre les villes à volonté, et les villes le levaient sur leurs habitants. Dans le bailliage de Caen, certaines paroisses paièrent par mois, d'autres le firent en commun, et d'autres par tête. Dans le bailliage de Troyes, le subside fut levé par tête et proportionnellement à l'avoir de chacun : ainsi ceux qui n'avaient que 10 livres en meubles et en héritages ne payaient rien ; ceux qui avaient de 10 à 30 livres payaient chacun 7 sous 6 deniers tournois ; ceux qui avaient de 30 jusqu'à 100 livres, 15 sous ; pour 100 à 500 livres, 45 sous, et pour 500 livres et au-dessus, 4 livres 10 sous. La levée de ces deniers n'était donc pas uniforme. Le roi laissait à ses officiers le soin de s'entendre avec ses sujets pour leur répartition.

[1] D'après la valeur du marc d'argent monnayé, cette somme représenterait aujourd'hui environ 2,170,000 fr., valeur absolue.
[2] Cf. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. II. p. 169.

Digitized by Google

Dans quelques provinces, ils la faisaient eux-mêmes, par villes ou par paroisses, assignant tant par feux ou par groupes de feux ; dans d'autres, c'étaient les villes elles-mêmes qui en étaient chargées.

La royauté devait en effet apporter encore des ménagements à l'égard de certaines villes, afin d'en obtenir de bon gré ce qu'elle désirait et pour éviter des réclamations. Beaucoup de communautés, surtout du midi, en retour du subside qu'elles donnèrent, demandèrent au roi des lettres garantissant leurs privilèges [1]. Reims, eu égard aux dépenses qu'elle venait de soutenir pour le sacre du roi, vit diminuer ce qui lui avait été imposé, et elle n'eut à verser que 500 livres tournois [2]. Au sujet de ce subside, un incident s'éleva entre les consuls et les médecins de la ville de Nîmes. Les consuls avaient compris ces derniers dans la répartition de la somme que devait payer la ville. Ceux-ci réclamèrent près du lieutenant du sénéchal, se prétendant exempts de cette contribution. Après bien des débats, il fut déclaré que, selon les lois romaines et une ancienne coutume pratiquée dans cette ville, les professeurs ou maîtres en médecine ne devaient point contribuer aux subsides de la nature de celui qu'on demandait [3]. Il fallait donc compter dans ces cas, non seulement avec les privilèges des villes, mais encore avec ceux des particuliers. Le subside ne fut pas levé à Paris : cette ville s'engagea à fournir 400 hommes d'armes pendant trois mois ; afin que la somme nécessaire pour l'entretien de ces hommes fût mieux répartie entre tous les habitants, Philippe VI ordonna, par lettres du 11 juillet 1328, que tous les bourgeois, marchands et non marchands, habitant la ville et ses faubourgs, francs et non francs, qui avaient autrefois contribué en semblable cas, fussent tenus de contribuer encore à cette aide selon leurs facultés. Les Parisiens devaient lever cette aide et payer les gens de cheval au trésor, de mois en mois. Dans le cas où la paix

[1] *Histoire de Languedoc*, nouv. édit., t. X, *Preuves*, col. 683. — Décembre 1328. Lettres de Philippe VI déclarant que le subside fourni par les habitants de la jugerie d'Albigeois, ne nuira en rien à l'avenir aux libertés et aux franchises qui leur avaient été accordées. *Archives nat.*, JJ 65 B, 23vo, no 94.

[2] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part. p. 557.

[3] Ménard, *Histoire de la ville de Nimes*, t. II, p. 47 à 49, et *Preuves*, p. 67.

Digitized by Google

serait conclue, ces paiements cesseraient, et de plus, les habitants de cette ville ne seraient tenus de fournir aucune autre chose à cause de cette guerre [1].

Si le roi devait agir ainsi envers les villes, pour respecter leurs privilèges et éviter toute difficulté, il se montra moins exigeant encore envers les seigneurs. Le 3 septembre 1328, il ordonna aux baillis de Sens et de Mâcon et aux collecteurs de ce subside de laisser le duc de Bourgogne le lever dans son duché [2]. Le même privilège avait été accordé au comte de Blois, car le 6 novembre 1328 le roi défendait au bailli d'Orléans et à ceux qui étaient chargés de lever cette aide de mettre empêchement à son exercice [3]. Le 11 mars 1329, Philippe VI notifia également aux gens qui devaient l'imposer en Normandie, sur les plaintes des nobles de ce pays auxquels il avait donné le subside de leurs sujets, que sa volonté était que si ces nobles avaient été personnellement avec lui à la guerre de Flandre, ils pussent lever cette aide sur les hommes de leurs domaines comme lui-même le faisait dans les siens, bien qu'ils n'eussent pas haute justice sur eux [4].

En cette année, Philippe VI fut encore sur le point de faire la guerre au roi d'Angleterre. Il l'avait sommé de venir lui rendre hommage pour la Guyenne ; Édouard III refusa. Le roi de France écrivit alors aussitôt à ses baillis et sénéchaux qu'en prévision des dépenses que pourrait occasionner cette guerre, ils eussent à se transporter dans les villes et châtellenies de leur dépendance pour requérir «le plus amiablement» possible « les habitants d'icelles, qu'ils nous facent subside convenable, par mois ou autrement, » de la manière qui leur semblerait le plus profitable. Ordre était donné, en même temps, de faire réunir tous les vassaux du roi à Bergerac pour la Pentecôte. Le subside ainsi levé ne devait pas être envoyé au roi, mais gardé en dépôt près des habitants, afin que, dans le cas où il n'y aurait pas de guerre, on leur rendît l'argent qu'ils auraient versé [5].

[1] *Ordonnances*, t. II, p. 20.
[2] *Hist. de Bourgogne*, t. II. *Preuves*, p. 189.
[3] *Archives nat.*, K 42, n° 4.
[4] *Ordonnances*, t. II, p. 27.
[5] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II. 1re part., p. 585 ; *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. X, *Preuves*, col. 686.

Digitized by Google

Cet impôt, demandé si peu de temps après celui qui venait d'être levé pour la guerre de Flandre, souleva quelques plaintes. Les habitants de Montpellier, en refusant de le payer au lieutenant du sénéchal de Beaucaire, alléguèrent entre autres raisons que le roi n'avait pas l'habitude, même à l'égard de ceux qui étaient obligés de lui fournir un subside, d'en exiger deux dans la même année [1]. Mais ces réclamations n'eurent pas d'effet : Édouard III ayant rendu au roi de France l'hommage exigé de lui, celui-ci voulut tenir sa promesse ; il donna ordre à tous ses baillis et sénéchaux de restituer ce qui avait été reçu pour l'aide accordée à cause de la guerre de Gascogne [2].

Si, dans de telles circonstances, lorsqu'il s'agissait de défendre le pays contre l'ennemi, le roi éprouvait déjà bien des difficultés pour lever un impôt, il pouvait certainement s'attendre à de plus vives réclamations encore lorsqu'il le demandait pour des motifs moins graves, et surtout à des gens qui ne lui étaient pas directement soumis. C'est ce qui eut lieu lorsqu'il demanda une aide pour la chevalerie de son fils Jean et le mariage de sa fille Marie avec Jean, duc de Brabant. Jean, déjà émancipé et duc de Normandie, fut armé chevalier le 4 octobre 1332 ; quatre cents jeunes nobles furent armés en même temps que lui, et de grandes fêtes furent données à Paris à cette occasion. Jean, roi de Bohême ; Philippe, roi de Navarre, et quantité d'autres princes, ducs, comtes, barons s'y trouvèrent [3]. Les dépenses furent considérables ; pour y faire face, le roi dut avoir recours à ses sujets ; d'autant qu'au mois de juillet de la même année avait été célébré le mariage de sa fille Marie. A la fin de 1332, Philippe VI fit demander les subsides qui lui étaient dus pour ces deux cérémonies. Par ses mandements, il ordonna à ses baillis, sénéchaux

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. éd. t. X, *Preuves*, col. 688.

[2] *Ordonnances*, t. II, p. 29. (18 juin 1329.) Trente cinq paires de lettres de ce genre furent envoyées en même temps (*Ordonnances*, t. II, p. 29, en note). — Cette même année, les états généraux furent réunis à Paris le 12 mars 1329 (n. st.) afin de donner conseil au roi sur les réformes qu'il était bon d'introduire dans le régime monétaire ; mais on ne s'occupa pas des subsides. Les résolutions prises dans cette assemblée parurent sous forme d'ordonnance le 21 mars 1329. Hervieu, *Recherches sur les états-généraux*, p. 190.

[3] *Chronique des quatre premiers Valois*, édit. Luce, p. 3.

Digitized by Google

et receveurs de se transporter dans les villes, châtellenies et lieux de leur ressort, afin de les lever ou de les faire lever par des personnes qu'ils auraient désignées. Les sommes ainsi recueilliés devaient être remises au receveur, qui les enverrait au Trésor à Paris. Afin que le peuple fût moins grevé par ces deux aides, le roi voulut que celle de la chevalerie de son fils fût seule levée immédiatement ; l'autre ne devait l'être qu'à la Saint-Jean suivante [1]. Malgré cela, les réclamations ne tardèrent pas à se faire entendre.

Dans le bailliage de Caux, plusieurs prétendirent qu'ils n'étaient pas tenus d'y contribuer, parce que jamais ils n'avaient sous ses prédécesseurs payé d'aides en de semblables cas. Philippe VI fit alors savoir au bailli que le subside serait levé sur ceux qui l'avaient payé autrefois, et de la manière dont ils l'avaient payé ; il lui ordonna donc de se conformer aux écrits de ceux qui l'avaient levé auparavant. Dans cette opération, il devait commencer par les domaines de son fils ; quant aux raisons qui lui seraient alléguées, il les enverrait closes à la Chambre des comptes, et cesserait de contraindre au paiement jusqu'à ce qu'il eût un autre mandement du roi ou de la Chambre [2]. Des lettres analogues furent envoyées au bailli de Chartres [3] et au sénéchal de Toulouse [4], ainsi qu'au bailli de Senlis, qui s'obstinait à lever le subside sur des personnes qui n'avaient pas contribué auparavant [5].

Les habitants d'un certain nombre de villes des sénéchaussées de Toulouse et de Bigorre, des jugeries de Rieux, de Lauragais, de Villelongue et de plusieurs autres, prétendirent qu'ils ne devaient pas payer ce subside, parce que ces villes n'étaient pas soumises directement au roi, en totalité ou en partie, et que quelques-unes même ne dépendaient de lui que par pariage

[1] *Archives nat.*, P 2291, p. 749. Lettre du 13 novembre 1332, aux baillis d'Anjou et du Maine, et aux receveurs de ce bailliage.

[2] *Archiv. nat.*, P 2291, p. 751 (lettre du 20 décembre 1332).

[3] *Ibid.*, p. 743. (5 janvier 1333 (n. st.).

[4] *Bibliothèque nat.*, Fontanieu, portef. 71, fol. 200 (8 février 1333 (n. st.), 8 mars 1333 (n. st.). Philippe VI défend aux personnes députées à lever ce subside de contraindre les hommes demeurant dans la haute et basse justice de Pierre de Pascy à le payer, s'ils en ont été déjà exemptés autrefois. *Bibl. nat.*, Fontanieu, 71, fol. 242.

[5] *Archives nat.*, P 2291, p. 755.

Digitized by Google

ou association. Ils présentèrent leurs privilèges; on suspendit alors la levée de imposition, et après en avoir délibéré avec les prélats, barons et autres de son conseil, Philippe VI décida dans son Parlement, par un arrêt du 20 décembre 1334 [1], que tous ceux qui seraient compris dans le domaine royal et soumis immédiatement au roi paieraient le subside intégralement ; que ceux qui n'étaient qu'en partie de son domaine n'en paieraient qu'une portion; que ceux enfin qui étaient ses sujets par rapport à la juridiction, par pariage, par association ou autrement, mais qui n'étaient pas de son domaine immédiat, ne paieraient rien. On peut voir par là combien ces sortes d'impôts étaient loin de pouvoir être établis uniformément, même sur tous les sujets du roi, et à quelles distinctions celui-ci devait avoir recours, selon qu'ils étaient placés entièrement ou en partie sous sa juridiction.

Enfin Philippe VI se décida à faire cesser la levée de l'aide exigée pour la chevalerie de son fils. Le 15 juillet 1335, il avertit le receveur de Paris que l'on ne lèverait plus le subside dans tout le royaume, à cause des prières faites par le peuple pendant la maladie de Jean ; mais il réserva toujours son droit pour l'avenir en semblable cas [2]. La restitution fut longue et difficile, comme l'avait été déjà celle des subsides levés par les baillis en prévision de la guerre de Guyenne. Elle durait encore en 1336 [3] et même en 1337, quand le roi demanda à ses sujets une aide pour la guerre de cent ans. C'est ce que nous prouve le compte d'Étienne de Boulay, chargé de la perception dans la prévôté et vicomté de Paris; il fut obligé de déduire de la recette tout ce qui était encore dû à propos du subside accordé pour la chevalerie de Jean [4]. Paris s'était déjà acquitté en partie, et la Chambre décida, le 8 août 1336, que les 7,000 livres d'amendes du Parlement seraient appliquées à ce remboursement spécial [5].

Depuis son avènement au trône, Philippe VI songeait à faire une expédition en Terre-Sainte. En 1330, il avait déjà envoyé

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. X. *Preuves*, col. 748, et t. IX, p. 467-470.
[2] *Bibliothèque nat.*, Fontanieu, 72, fol. 141ro.
[3] *Bibliothèque nat.*, ms. fr: 25698, no 57.
[4] *Bibliothèque nat.*, Clairambault, Mélanges, 471, fol. 183-285.
[5] *Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, 1875, p. 205, note Y.

Digitized by Google

son fils Jean demander la croix au Pape, et deux cardinaux étaient venus prêcher la croisade en France [1]. Dans les années suivantes, des traités furent conclus à ce sujet avec le roi d'Angleterre [2] et avec d'autres princes chrétiens, afin de réunir des forces assez considérables pour arriver à un résultat favorable. Le roi avait également obtenu du pape la permission de lever des décimes sur le clergé pour faire face aux frais de cette guerre; il avait même déjà, par lettres du 7 août 1335, fixé la solde des hommes qui l'accompagneraient, quand les hostilités qui éclatèrent entre la France et l'Angleterre vinrent arrêter tous ces projets. Nous nous occuperons plus spécialement de cette question intéressante, dans le paragraphe suivant, à propos des décimes ecclésiastiques ; nous voulons seulement examiner, pour le moment, ce qui concerne les subsides demandés aux villes.

Outre ce que le Pape lui permit de lever sur le clergé, Philippe VI, comme c'était son droit, demanda encore une aide à ses sujets pour la croisade. A Reims, les échevins répondirent en 1332 que l'échevinage, à cause des frais supportés pour le sacre, des procès qui s'en étaient suivis, des dommages causés par la mutation des monnaies, ne pouvait fournir l'aide, mais qu'on pourrait lever une imposition sur chaque habitant, selon sa faculté [3]. En 1334, le roi envoya encore des commissaires par tous les bailliages et sénéchaussées de France, sans doute afin d'obtenir les subsides nécessaires pour cette croisade. Dans ce même but encore, à la suite du voyage des commissaires, les bonnes villes du centre et du nord de la France furent convoquées à Paris pour le 3 février 1335. Les villes du midi, quoique aucun document ne l'atteste, durent aussi être réunies pour la même raison.

Un an après, au mois de février 1336, des députés furent envoyés dans les bailliages et sénéchaussées. Ils se rendirent entre autres lieux à Niort, et le maire de cette ville s'engagea à payer conditionnellement, en quatre ans, si Philippe VI faisait en personne le voyage d'outre-mer, la somme de 80 livres, sans que cela pût tirer à conséquence pour l'avenir [4]. La ville de

[1] *Chronique Normande*, éd. Molinier, p. 37.
[2] Rymer, *Fœdera*, t. II, 3e part., p. 71 (3 novembre 1331).
[3] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part., p. 664.
[4] Hervieu, *Recherches sur les premiers états-généraux*, p. 199.

Digitized by Google

Nîmes, également imposée pour ce motif, chercha à se faire décharger du subside, et envoya vers le roi pour obtenir cette grâce [1]. La sénéchaussée de Rouergue fit au contraire, en 1336, un don à Philippe VI pour le passage d'outre-mer, lorsqu'il vint à ce sujet visiter le pape Benoit XII à Avignon [2]. Mais tous ces préparatifs ne devaient pas amener le résultat désiré: la guerre avec l'Angleterre vint absorber toutes les forces dont le roi pouvait disposer.

Malgré les traités conclus entre Édouard III et Philippe VI au sujet de la croisade [3], l'accord ne régna pas longtemps entre les deux monarques. Dès 1335, le roi, redoutant une attaque de la part de son ennemi, engagea quelques villes à lui fournir les ressources nécessaires pour entretenir sa flotte. Le 30 novembre 1335, un accord fut passé entre Nicolas Béhuchet, conseiller du roi, et le maire et la commune de Saint-Jean-d'Angely [4]. D'après ce traité, la ville consentit à établir une imposition, en cas de guerre, sur les marchandises qui s'y vendraient ou qu'on achèterait, afin de soutenir une armée pour garder la mer et le pays. Cette imposition devait être de quatre deniers pour livre sur toutes choses amenées, soit par terre, soit par mer, deux deniers étant payés par le vendeur, et deux par l'acheteur ; elle devait durer un an, et être levée par un bourgeois et par un marchand désignés par Philippe VI. Pour toute marchandise valant moins de cinq sous, on ne devait rien payer ; pour celle ne valant que cinq sous le vendeur devait payer une maille et l'acheteur une maille. Si, une fois cette imposition levée, la guerre n'avait pas lieu, tout ce qui en resterait, après avoir dédommagé ceux dont les marchandises auraient été volées et après avoir donné ce qui était nécessaire pour le paiement de l'armée, serait employé aux fortifications de la ville. Semblable traité fut conclu avec les habitants de la Rochelle, le 26 novembre 1335 [5]. Amiens accorda aussi, le 9 janvier 1336, un subside analogue pour l'entretien de l'armée navale [6].

[1] Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. II, p. 72, et preuve 42, p 89.
[2] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX, p. 484.
[3] Rymer, *Fœdera*, t. II, 3e part., p. 71 (3 novembre 1331), et p. 119 (30 septembre 1334).
[4] *Archives nat.*, P 2291, p. 193.
[5] *Ibid.*, p. 223.
[6] Aug. Thierry, *Documents inédits sur le Tiers État*, p. 459.

Digitized by Google

A ce sujet, une grave question fut soulevée. La ville fit cette réserve que toute marchandise, une fois soumise à l'imposition à Amiens, ne serait plus passible d'aucun droit, en quelque lieu que ce fût, alors même qu'elle serait vendue ou achetée plusieurs fois. Les commissaires acceptèrent cette clause, mais la Chambre des comptes la repoussa ; elle prétendit que les commissaires n'avaient jamais eu la pensée d'admettre une réserve aussi large: ils avaient toujours entendu et entendaient encore que toute marchandise vendue à Amiens ne paierait le droit qu'une seule fois dans l'étendue du territoire de cette ville, mais que si elle était transportée et vendue ailleurs elle serait frappée d'un nouvel impôt. Cette faveur, disait la Chambre des comptes, aurait pour effet de diminuer le subside accordé plus libéralement et sans restriction par les autres villes du royaume; ce serait ainsi chose préjudiciable à l'armée et qui soulèverait de grandes difficultés d'exécution, puisqu'il faudrait prouver, dans les divers lieux où les marchandises seraient transportées, tantôt en masse et tantôt par parties, l'acquittement du droit payé à Amiens. Les commissaires et le conseil du roi demandèrent donc, en conséquence, que cette clause fût modifiée. C'est ce que fit l'échevinage par acte du 17 avril 1336.

En Normandie, dans les bailliages de Rouen, de Caen et de Cotentin, une imposition analogue fut également levée pour la garde de la mer. Cette imposition, qui, d'après le compte de Thomas Fouques, envoyé à la Chambre des comptes le 18 juillet 1337, avait déjà produit, sans les arrérages et sans la recette des vicomtés de Pont-Audemer et de Pont-l'Évêque, 10,553 livres, 4 sous, 8 deniers, fut employée partie pour payer ceux qui étaient chargés de la garde de la mer, partie pour les garnisons, et partie pour faire les ouvrages nécessaires pour les nefs et galères [1].

En 1337, les hostilités commencèrent définitivement entre les deux souverains. Philippe VI, apprenant que le roi d'Angleterre armait puissamment dans le dessein de faire une descente sur les côtes de France, ne garda plus de mesure : le 24 mai, il fit saisir le duché de Guyenne, et ne tarda pas à l'envahir. Édouard, de son côté, abjura à Westminster l'hommage qu'il avait rendu au roi de France.

[1] Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 155.

Digitized by Google

Afin d'avoir l'argent nécessaire pour soutenir cette guerre, Philippe VI fit lever aussitôt dans le Languedoc un subside de vingt-cinq livres par mois et par cent feux ; ce subside devait avoir cours pendant quatre mois ; on ne comptait pas comme feux imposables les pauvres mendiants. Les nobles qui furent convoqués pour servir en personne purent s'exempter en payant le cinquième de leur revenu ; les non nobles tenant fiefs payaient pour leurs fiefs comme les nobles, et devaient contribuer pour le reste de leurs biens aux tailles communes. Enfin les propriétaires de francs alleux payaient, comme les nobles, le cinquième de leurs revenus. Les protestations ne tardèrent pas à s'élever contre cet impôt, qui était très lourd. Le 10 juin, le roi y apporta quelques adoucissements. D'abord, la levée de chaque terme du subside fut retardée d'un mois ; en outre, les sujets directs du roi et les hommes d'église n'eurent plus à payer que vingt livres par mois au lieu de vingt-cinq. Les hommes des barons et des nobles furent encore plus favorisés : ils n'eurent à payer chaque mois que les deux tiers des vingt-cinq livres demandées aux sujets du roi, le dernier tiers restant en souffrance jusqu'à Pâques de l'an 1338. De plus, les commissaires eurent ordre de ne pas compter comme feux les hommes taillables des barons.

La ville de Narbonne s'abonna pour sa part à la somme de douze cent cinquante livres tournois, payable en deux termes. Les commissaires ayant voulu imposer aussi les hommes taillables du comte d'Armagnac, ceux-ci se plaignirent et en appelèrent au roi ; la ville de Montpellier protesta également. D'autres pays, pour cette question du subside, s'entendirent directement avec les capitaines généraux Simon d'Arqueri et le Galois de la Baume ; ainsi, le 12 août 1338, ceux-ci composèrent avec les communautés de la vicomté de Caraman [1]. Ces plaintes montrent combien la demande du roi fut mal accueillie dans cette province [2].

En même temps, c'est-à-dire dès le mois de mai, des com-

[1] *Hist. de Languedoc.*, nouv. édit., t. IX, p. 498, note 1.
[2] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX, p, 489 et 491, note 1. et t. X, *Preuves*, col. 769-776.

Digitized by Google

missaires furent envoyés dans le nord pour procéder à la levée des subsides. Par lettres du 24 mai 1337, le roi enjoignit à ses sujets de se réunir en armes, les uns à Amiens, les autres à Marmande en Agénois, pour la quinzaine de la saint Jean-Baptiste suivante. Il ordonna en même temps à ceux qu'il avait commis pour lever le subside de l'imposer d'abord dans les lieux de son propre domaine, et dans ceux des prélats et autres gens d'église, avant de l'imposer dans les lieux qui dépendaient des barons. L'imposition et la levée du subside se firent comme dans le midi [1].

La même année, Philippe VI écrivit au sénéchal de Saintonge et à ses commissaires dans cette province, afin qu'ils s'entendissent avec le maire et les échevins de la Rochelle, de Saint-Jean d'Angely et d'autres villes, pour en obtenir des aides qui seraient employées à entretenir la flotte chargée de garder la mer. Il fut convenu avec la ville de Saint-Jean d'Angely que tous ceux qui chargeraient du vin en mer paieraient cinq sous tournois pour chaque tonneau de vin, et pour les autres denrées, également chargées en mer, trois deniers tournois par livre. Les maîtres des vaisseaux paieraient en outre deux sous tournois pour fret de chaque tonneau de vin. Cette imposition ne devait durer qu'un an, et ne serait établie que si les autres communes et grosses villes de Saintonge l'accordaient [2]. La ville de la Rochelle consentit aussi à lever une imposition du même genre, mais non sans avoir insisté auparavant sur le tort que lui avait causé la précédente, de quatre deniers pour livre. Elle accorda que, pour chaque tonneau de vin qui sortirait du royaume par mer, le vendeur paierait sept sous ; si quelqu'un chargeait ses vins sans les vendre à un autre, il paierait cinq sous seulement, et le maître du navire deux sous pour le fret. Les denrées qui se chargeraient dans un port de la sénéchaussée de Saintonge, pour être ensuite déchargées dans un autre port de la même sénéchaussée, ne devaient rien payer [3].

En cette même année 1337, une assemblée des prélats, des nobles, et des gens des bonnes villes de Normandie se

[1] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part. p. 781.
[2] *Archives nat.*, P 2291, p. 445 (Lettre du 12 nov. 1337).
[3] *Archives nat.*, P 2291, p 449 (Lettre de 25 nov. 1337).

Digitized by Google

tint à Pont-Audemer, afin d'accorder l'aide qui était demandée. En retour, le roi et son fils Jean promirent de maintenir les libertés et franchises de cette province, telles quelles leurs avaient été octroyées par la charte aux Normands [1]. Les habitants se montrèrent généreux : au commencement de 1339 [2], ils offrirent à Philippe VI, pour l'aider dans la conquête de l'Angleterre, quatre mille hommes d'armes, chevaliers et écuyers, et quarante mille sergents de pied, qui devaient servir en la compagnie du duc de Normandie. Le roi leur fit grâce de vingt mille sergents. Parmi les quatre mille hommes d'armes, le duc pouvait prendre mille hommes à son choix, et la province devait leur payer les grands gages, c'est-à-dire trente sous tournois pour le banneret, quinze sous pour le bachelier et sept sous six deniers pour l'écuyer. Le duc devait opérer à ses frais le transport de ces mille hommes, mais le pays devait supporter la dépense du transport des autres trois mille hommes et des deux mille sergents ; la durée du service était de dix semaines. Si Philippe VI était attaqué par terre, et que le passage n'eût pas lieu, le même nombre d'hommes et les mêmes gages seraient fournis, mais le temps du service ne serait que de huit semaines. Dans le cas où ils ne rempliraient pas ces engagements, ils s'obligaient à donner au roi trois cent mille livres ; mais, d'un autre côté, si la paix était faite avant que le voyage ne fût effectué, les privilèges octroyés leur demeureraient acquis, et ils ne seraient tenus qu'à servir le roi à la prochaine guerre avec deux mille hommes d'armes, aux grands gages, pendant trois mois.

En Champagne, on leva aussi des subsides comme en Languedoc et en Vermandois ; mais les nobles de cette province qui avaient accompagné le roi à Amiens réclamèrent en faveur de leurs vassaux. Ils le prièrent de cesser de faire contraindre leurs hommes taillables et ceux qui leur devaient morte-mains, de quelque condition qu'ils fussent, à venir à l'arrière-ban et à lui payer le subside établi pour cause de la présente guerre comme il était contenu dans les lettres qu'il leur avait accordé. Philippe VI manda alors à ses baillis de Chaumont, de Vitry,

[1] *Chronique des quatre premiers Valois*, édit. Lucé, p. 8 et 9.
[2] *Archives nat.*, J 210, n° 4.

Digitized by Google

de Troyes et de Meaux de cesser de contraindre ces hommes, et de leur rendre ce qui aurait déjà pu être levé sur eux [1].

De semblables exemptions ou d'autres faveurs furent encore accordées à propos de ce subside. Ainsi, par lettres du 25 octobre 1337, Philippe VI défendit de lever aucun impôt pour la guerre sur les hommes et femmes taillables et de corps du doyen et du chapitre de Saint-Étienne de Troyes [2]. Deux jours après, le 27 octobre, il ordonna aux baillis de Gisors et de Chartres de surseoir à la levée du subside imposé sur les justiciables et sujets du doyen et du chapitre de l'église Notre-Dame de Paris, jusqu'à la quinzaine de la prochaine fête de la Toussaint [3]. En 1339, il exempta aussi de toute aide les hommes du vicomte de Melun [4], et il ordonna à ceux qu'il avait députés pour le fait des subsides de laisser le chapitre de Paris lever lui-même sur ses hommes les trois sous parisis qu'il lui avait accordés pour chaque feu non mendiant dans toutes ses villes et châteaux, excepté à Paris [5]. Non seulement le roi accorda des exemptions de ce genre, mais il permit encore à certains nobles de lever le subside sur leurs sujets à leur profit. Telles sont les faveurs qu'il accorda par lettres du 15 janvier 1338 au vicomte de Thouars et à Savary de Vivonne, sénéchal de Toulouse [6], et par lettres du 20 février suivant à Pierre Trousseau, son chambellan ; mais en même temps il lui défendit de rien lever sur ceux qui n'auraient pas plus de 50 livres [7].

La ville de Paris ne se montra pas moins généreuse dans cette circonstance que le reste du royaume. Dès le mois de mai 1337, comme elle l'avait déjà fait en 1328, elle offrit au roi, qui était alors à Gisors, d'entretenir à ses dépens quatre cents hommes d'armes, pendant six mois, dans le cas où il irait en personne à la guerre, et pendant quatre mois dans le cas où il n'y irait pas lui-même. Le roi accepta. Au mois de décembre suivant, bien que Philippe VI n'eût pas été en personne à la guerre, et qu'il ne se fût pas servi des hommes qui lui avaient été promis, les

[1] *Archives nat.*, P 2291, p. 483.
[2] *Bibliothèque nat.*, ms. fr. 25698, n° 69.
[3] *Archives nat.*, K 42, n° 43.
[4] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. X. *Preuves*, col. 854.
[5] *Archives nat.*, K 42, n° 43^2.
[6] *Archives nat.*, J 384, n°s 6^4, 6^5, 6^1, 6^2, 6^3.
[7] *Archives nat.*, P 2291, p. 461.

Digitized by Google

habitants voulurent cependant, de leur bon gré, lui payer 18,000 livres tournois, montant des gages des quatre cents hommes pendant quatre mois. Mais il était impossible de payer cette somme sans établir une taille sur chaque habitant de la ville, d'où il pouvait résulter des périls et des discordes. Ils représentèrent alors qu'il vaudrait mieux établir une imposition sur toutes les marchandises vendues et achetées dans la ville, et ils demandèrent au roi de leur permettre d'établir cette imposition, lui offrant pour cela 14,000 livres tournois en plus des 18,000 qui lui étaient déjà dues. Philippe VI accéda à leur demande, et les taxes pour le froment, le vin, les harengs, les draps, etc., furent fixées. Ces taxes étaient applicables même à ce que les bourgeois de Paris non marchands pouvaient amener de leurs héritages, ou à ce qu'ils dépenseraient dans leurs hôtels. Cependant le roi exempta de cette imposition les nobles, les personnes faisant partie de l'Université, les clercs, les chapitres, les collèges religieux mendiants et autres, ainsi que les gens de son hôtel et ses autres gens, à moins qu'ils n'achetassent des marchandises pour les revendre. Les personnes chargées de la lever devaient être élues par le prévôt des marchands et par les échevins, et elles étaient obligées de rendre compte de leur recette aux gens des comptes [1].

Tous ces subsides ainsi levés dans toute la France n'étant sans doute pas encore suffisants pour faire face aux dépens exigés par la guerre, Philippe VI voulut contraindre ses officiers à lui abandonner une partie ou même la totalité de leurs gages. Le 27 décembre 1337 [2], il rendit une ordonnance contenant les stipulations suivantes :

1° Tous ses sergents, tant ceux de ses forêts que de celles de son fils Jean duc de Normandie, ceux du Châtelet de Paris, des foires de Champagne et de Brie, du petit sceau de Montpellier, et tous les autres, quels qu'ils soient, des sénéchaussées, bailliages, vicomtés, recettes, jugeries, etc., paieront : ceux dont l'office vaut plus de 10 livres tournois par an, en gages ou autres émoluments, le quart de ce qu'il sera estimé ; ceux dont l'office sera évalué 10 livres tournois, 40 sous, et ceux dont

[1] *Ordonnances*, t. XII, p. 39.
[2] *Ibid.*, p. 38.

Digitized by Google

l'office vaudra moins de 10 livres tournois, 20 sous. Sont exceptés de cette imposition les sergents qui gardent ses châteaux et ses forteresses ;

2° Ceux à qui le roi a accordé que les gages pris sur lui en tournois seront pris à l'avenir en parisis, continueront pendant toute l'année, à partir du 1er janvier, à les prendre en tournois, et ils ne seront payés en parisis que seulement après cette année ;

3° Tous les notaires et tabellions publics et jurés des cours du roi qui exercent ces offices ou celui de juré, paieront au roi, selon leurs facultés, au moins un marc d'argent ; si l'un d'eux a déjà payé quelque chose pour ce subside, on en tiendra compte [1] ;

4° Les gens des comptes, les trésoriers et conseillers quels qu'ils soient, tant gens des requêtes du Palais que du Parlement et de la Chambre des Enquêtes, le chancelier, les notaires, clercs, sénéchaux, baillis, vicomtes, maîtres des forêts, gardes des foires de Champagne et de Brie, juges, viguiers, prévôts, châtelains qui ne gardent pas les châteaux sur les frontières du royaume, les grands maîtres et le clerc des monnaies, tous les avocats, gardes des sceaux, procureurs, receveurs, gruiers, grenetiers, huissiers du Parlement et autres officiers quels qu'ils soient, qui prennent gages pour cause de leurs offices, cesseront pendant un an, à partir du 1er janvier prochain, de les recevoir. N'y sont pas compris ceux qui ont leurs offices dans l'hôtel du roi ou dans celui de la reine, ni les sergents d'armes du roi. Parmi ceux-ci, cependant, ceux qui n'iront pas à son armée, ou qui ne seront pas en son hôtel par son ordre, ne prendront aucun gage.

Une mesure aussi rigoureuse ne pouvait s'appliquer sans susciter les réclamations des officiers du roi. Aussi, le 20 février

[1] Ainsi, le 8 janvier 1338, (n. st.) Philippe VI manda au sénéchal de Beaucaire, d'enjoindre de sa part à tous les avocats et procureurs de sa sénéchaussée, et aux héritiers des avocats qui étaient morts, de se trouver à Paris le lundi après Pâques, et de remettre à ses commissaires un état de leurs biens meubles et immeubles, de leurs pensions et des gains qu'ils faisaient tous les ans dans l'exercice de leur profession. Quant à ceux qui se trouvaient malades, ou hors d'état par leur pauvreté de faire ce voyage, il lui ordonna d'envoyer leurs noms aux commissaires, avec une notice de leurs biens et facultés et un pouvoir suffisant de leur part pour financer avec eux sur la taxe qu'il se proposait de leur demander. Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. II, p. 85.

Digitized by Google

1338 (n. st.), Philippe VI ordonna aux trésoriers de payer leurs gages aux officiers ainsi qu'aux notaires de la Chambre et du Trésor, qui étaient constamment occupés à son service, nonobstant l'ordonnance du 27 décembre 1337 [1].

Les subsides que l'on avait commencé à établir en 1337 se renouvelèrent chaque année et continuèrent à se lever soit sous une forme, soit sous une autre. Tantôt c'était un impôt mis sur les marchandises, comme le prouve le compte de l'imposition de quatre deniers pour livre levée sur les tanneurs et sur les marchands de cuirs de Paris pendant les années 1338 et 1339 [2]; tantôt les villes, quelquefois après bien des difficultés, comme Narbonne, composèrent avec les commissaires et offrirent une somme déterminée [3].

En 1340, la guerre continuait toujours, et le besoin d'argent obligeait le roi à demander sans cesse des aides à ses sujets. Plusieurs exemples cités précédemment ont déjà fait voir de quelle manière Philippe VI était obligé d'agir à l'égard des nobles pour en obtenir le service ou des secours, et quelles concessions il devait souvent leur faire. Dans les années 1340 et suivantes, on en trouve encore en plus grand nombre faites à différents seigneurs; en outre les documents témoignent que souvent les commissaires eurent de la difficulté pour faire rentrer les deniers imposés et que plusieurs fois les populations manifestèrent leur mécontentement, surtout dans le midi, très éprouvé en ce temps.

Le 18 juillet 1340, le roi écrivit au sire de Laval, Gui X, la lettre suivante, pour lui demander l'autorisation d'imposer aussi un subside dans ses terres : « Sire de Laval, nous scavons et sommes certains que vous amez l'honneur et profit de nous et

[1] *Ordonnances*, t. XII, p. 42.

[2] Clairambault, 471, f. 175-79.

[3] En 1339, l'évêque de Beauvais et le Galois de la Baume firent publier dans toutes les villes de Languedoc, que les habitants eussent à fournir pour la guerre, 5 hommes par cent en état de porter les armes, ou un subside proportionné. La ville de Narbonne, à qui ces ordres furent notifiés le 10 juin 1339, répondit qu'elle n'était pas en état d'y satisfaire. Après quelques pourparlers, elle entra en composition, et la somme qu'elle dut fournir en 1339, fut fixée à 1200 livres. En 1340, elle monta à 1250 livres. Alby contribua de la même manière. *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX, p. 518, note 1 et p. 517-519.

Digitized by Google

de nos besognes. Et pour ce que premierement, pour la defension de nostre royaulme nous convient faire frais et missions innombrables, nous avons faict parler à aucuns nobles de nos pays, des comtés d'Anjou et du Maine, comme le vicomte de Beaumont, le sire de Mathefelon, Geoffroi de Beaumont, et aucuns aultres nobles, que pour ce, nous veuillent octroyer une composition de quatre deniers pour livre, à estre levée pour un an, pour le faict de la guerre, ainsi comme aultrefois nous fut octroyé, laquelle imposition ils nous ont gracieusement octroyé et ainsy ont faict les bonnes villes. Si vous prions cherement et à certe que la dicte imposition vous veuilliez gracieusement estre levée pour un an en vostre terre que vous avez ez dictes comtés ; et de ce vous veuille faillir, et nous écrivez sur ce vostre volonté. Et aussi tenez vous prest et garni toutefois que nous le ferons scavoir, etc. [1] »

Cette lettre n'a pas besoin d'un long commentaire ; à sa lecture, on sent combien la royauté avait encore peu de puissance sur les nobles et avec quelle prudence elle devait agir pour ne pas se les aliéner, surtout dans des instants aussi critiques que ceux qu'elle allait traverser.

Un autre document de cette même année nous fait connaître quelles conditions les nobles des bailliages de Vermandois, d'Amiens et de Senlis imposèrent au roi pour lui laisser lever un subside dans leurs terres. Ils accordent une imposition de quatre deniers par livre, prise sur le vendeur, mais de deux deniers seulement pour les marchandises qui vaudraient moins de vingt sous et plus de dix sous ; celles valant moins de dix sous, sont exemptées de tout droit. Pour chaque lot de vin vendu en détail, on paiera un denier parisis, et pour le vin vendu en gros quatre deniers par livre. Les ventes des héritages et la location des fermes ne seront pas imposées ; si des ventes de bois ont lieu, le premier vendeur ni le second n'auront à payer l'impôt ; le troisième seulement commencera à payer la taxe de quatre deniers. Mais, en concédant cette imposition à la royauté, les nobles voulurent en régler eux-mêmes la perception et ne la confier qu'à leurs gens [2].

[1] *Art de vérifier les dates* (Sires de Laval), in-8°, t. XIII, p. 119.
[2] « Les seigneurs choisiront parmi leurs gens les plus suffisants, qui lève-

Digitized by Google

En même temps que cet impôt était établi en Vermandois d'autres tel que le cinquantième, furent perçus dans d'autres pays ; tels que les bailliages d'Orléans, de Tours, de Bourges. Plusieurs seigneurs reçurent encore des faveurs considérables à propos de ces subsides. Le 12 avril 1340, Philippe VI ordonna à ses baillis de ne pas exiger le cinquantième des hommes de corps taillables à volonté du comte de Blois [1] ; mais ils pouvaient le lever sur ses autres sujets, et ils lui remettraient la moitié de la somme qui serait ainsi recueillie [2]. Par lettres du 26 janvier 1340 (n. st.), le roi remit également à Raoul Ier, comte d'Eu, connétable de France, l'imposition levée pour l'arrière-ban sur ses sujets de Poitou, de Saintonge et d'Angoumois, dont il était haut justicier ; si quelque chose restait encore à percevoir, les collecteurs devaient le laisser à Raoul et à ses gens, afin de l'employer en besognes secrètes du roi [3]. Le duc de Bourbon reçut aussi des collecteurs chargés de lever l'aide en Vermandois et en Picardie la moitié des sommes perçues sur les habitants de ces pays qui dépendaient de lui [4].

ront la taxe, chacun en sa prévôté ou châtellenie, prêteront serment, et seront justiciables du seigneur, qui rendra compte de ce qu'il aura reçu au collecteur établi par le roi. Tout le produit de la perception, et de toute autre que feront les gens du Vermandois et du Beauvaisis (excepté les décimes octroyés par le pape), sera employé au paiement des gens d'armes de la province et sera payé par les ordres du trésorier des guerres. La levée commencera le lendemain de Pâques 1340, et durera un an et demi. Quand les gens d'armes seront congédiés, en fin d'ost, le trésorier des guerres sera tenu de les payer, et l'imposition cessera, si elle a produit assez pour qu'ils soient *grandement soldés ;* si le produit n'en a pas été suffisant, elle sera continuée, sans pouvoir excéder un an et demi, jusqu'à ce que les gens d'armes soient convenablement soldés; et quel qu'ait été le paiement, le roi sera libéré. Les nobles obtiendront, s'ils le désirent, des *Lettres de non-préjudice* si bonnes qu'ils voudront, et sans rien payer pour leur scel. » (Vuitry, *Etudes sur le régime financier avant 89*, t. II, p. 17, et note 2.)

Nous ne connaissons cette pièce que par M. Vuitry. Il renvoie aux Archives nat. P 2292, fol. 549 ; l'indication est fausse. Nous avons parcouru le registre P 2292 en entier, et nous ne l'avons pas trouvée, pas plus que dans les autres registres que nous avons vus dans cette collection. Nous donnons donc cette mention sous toute réserve.

[1] *Bibliothèque nat.*, Fontanieu, portefeuille 73, fol. 200 à 201 v°.

[2] *Archives nat.*, JJ 73, fol. 106, n° 124.

[3] *Archives historiques du Poitou*, t. XIII, p. 164.

[4] 29 avril 1340. Huillard-Breholles, *Titres de la Maison de Bourbon*, t. I, p. 389, n° 2253.

Digitized by Google

La levée de tous ces subsides, faite consécutivement depuis quelques années, pesait lourdement sur le peuple. Plusieurs, surtout dans le midi, se révoltèrent et refusèrent de les payer et de faire les quarantaines auxquelles ils étaient tenus. Le 29 janvier 1340, le roi écrivit à Philippe de Prie, sénéchal de Beaucaire, et lui commanda de contraindre les récalcitrants à payer le subside, par prise de corps et exploitation de biens comme pour les dettes du roi [1]. Des pouvoirs analogues furent donnés à Itier de Magnac, capitaine pour le roi en Poitou, Saintonge et Limousin ; on y permet de contraindre les nobles à venir en aide au commissaire royal, de faire des recherches sur les acquêts, sur les usuriers, etc. [2], enfin de percevoir toutes les recettes qui appartenaient au roi.

La pénurie dans laquelle Philippe VI se trouvait alors se fait encore mieux remarquer dans la lettre qu'il écrivit, le 3 mai 1340, au juge-mage de la sénéchaussée de Beaucaire. Il lui demande, ainsi qu'à son conseiller Thomas de Montferrier, de prier tous ses sujets, « tant nos justiciables sens moyen, comme les justiciables des barons, nobles, prélats et autres gens de esglize de la dite senechauciée, qu'ils nous facent telle aide pour le fait de nostre dite guerre maintenir, qu'il nous doye estre agreable, et assés greigneur qu'il ne nous est accoustumé de faire pour nos autres guerres, pour la très grant nécessité » où il se trouve. Plusieurs personnes sont venues, par-devant les gens de la Chambre des comptes, s'excuser pour cette guerre, soit à cause d'ordonnances données en faveur des nobles de cette sénéchaussée, soit en vertu de traités de pariage et d'accords passés avec les prédécesseurs du roi. Malgré toutes ces lettres et ces privilèges, Philippe VI désire que, cette fois, ils l'aident selon leurs facultés, à cause des grandes dépenses qu'il doit faire. Pour ceux qui auront des privilèges d'après lesquels ils ne sont tenus de payer aucun subside, l'argent qu'ils verseront sera considéré comme un prêt et leur sera rendu. Il recommande en outre à ses commissaires d'amener ses sujets à payer cette aide « par toutes les voyes et manières que vous pourrez. » Et tout ce qu'ils auront ainsi reçu, qu'ils l'envoient en toute hâte à l'armée, pour payer les gens

[1] *Bibliothèque nat.*, ms. lat. 9192, fol. 24v°.
[2] *Archives historiques du Poitou*, t. XIII, p. 165 (6 février 1340, n. st.).

Digitized by Google

d'armes et de pied et supporter les dépenses occasionnées par la guerre [1].

A cette occasion, et pour cette même guerre, la ville de Paris offrit encore au roi une aide de quatre cent cinquante hommes d'armes pendant quatre mois, dans le cas où lui ou Jean, duc de Normandie, iraient en personne à la guerre [2]. D'autres villes de l'Amiénois, du Vermandois et du Beauvaisis, au nombre de trente-deux, accordèrent au roi l'imposition de quatre deniers pour livre sur les marchandises qui s'y vendaient. Ces villes sont : Amiens, Corbie, Noyon, Senlis, Pontoise, Saint-Riquier, Waben, Abbeville, Crécy, Montdidier, Montreuil, Beauvais, Laon, Compiègne, Soissons, Crotoy, Chauny, Bruyères, Lavilleneuve-le-Roi, Doullens, Saint-Pol, Vireville, Rue, Roye, Crespy-en-Laonnois, Saint-Wallery-sur-Mer, Senantes, Lucheux, Beauquesne, Pernes et deux localités du nom de Verneuil. Dans toutes, le roi ne prit qu'une partie de l'imposition ; le reste, soit le quart, soit la moitié, fut laissé à la ville pour son entretien [3].

Dès le 20 septembre 1340, une trêve vint interrompre la guerre entre Édouard III et Philippe VI [4]; mais la levée des subsides n'en continua pas moins à avoir lieu pendant les années suivantes, comme le prouvent un certain nombre de documents. Ainsi, le 25 avril 1341, sur la demande du roi, une imposition lui fut accordée à Paris pendant un an, sur toutes les denrées et marchandises qui seraient vendues dans cette ville et ses faubourgs ; mais, pendant toute la durée de cet impôt, les habitants ne seraient pas tenus de faire d'autre aide au roi, sauf pour l'arrière ban [5]. A Reims, les habitants lui donnèrent également, pendant un an et demi, un droit de quatre deniers pour livre sur tout ce qui serait vendu dans cette ville et ses faubourgs, et un autre droit sur le vin vendu au détail. Le roi, en acceptant cette aide, leur abandonna le quart de ce que cette imposition pourrait produire, excepté cependant de celle qui fut mise sur le vin, qu'il

[1] *Hist. de Languedoc.*, nouv. édit., t. X. *Preuves*, col. 869. Les habitants de Beaucaire donnèrent à cette occasion 400 livres, sur lesquelles 100 livres étaient avancés seulement à titre de prêt.
[2] *Archives nat.*, K 43, n° 9.
[3] *Archives nat.*, P 2291, p. 809.
[4] Dumont, *Recueil des traités de paix*, t. I, 2e part., p. 198.
[5] *Ordonnances*, t. XII, p. 64.

Digitized by Google

se réserva en entier [1]. Cette imposition de quatre deniers pour livre fut encore accordée en plusieurs autres endroits, dans le bailliage de Caux [2], dans les bailliages de Sens et de Mâcon [3].

Philippe VI envoya deux maîtres des comptes, Maurice Chamillart et Philippe Nicolas, en Touraine, en Anjou et dans le Maine, pour amener les barons, chevaliers et autres laïcs, ainsi que les prélats et gens d'église, à laisser mettre cette aide de quatre deniers comme dans les autres villes. Ces commissaires, qui rendirent compte de leur mission le 30 août 1341, déclarèrent que l'imposition était levée paisiblement [4]. La ville de Blois et d'autres localités dépendant du comte de Blois l'accordèrent aussi; le roi, le 29 décembre 1341, donna en retour une lettre de non préjudice au comte [5]. A Rouen, les quatre deniers pour livre furent levés pendant une année entière, du 15 août 1341 au 15 août 1342; cette imposition fut donnée à ferme par parties, ainsi que le montre le compte de Jean Clapouval, vicomte de Rouen [6]. Il en fut de même dans la baillie de Caux [7], à Paris [8], etc.

Au commencement de 1342, Philippe VI imposa un subside de vingt sous par feu dans tout le royaume. A la même époque, le 6 avril 1342, il envoya Jean de Marigny, évêque de Beauvais, en Languedoc comme lieutenant général. Dans des lettres adressées au sénéchal de Beaucaire au sujet de cet impôt, le roi marque que ce sera tout ce qu'il demandera cette an-

[1] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part p. 857.

[2] *Archives nationales.*, P 2291, p. 789.

[3] *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 212, *Preuves*. Le roi, par lettres du 28 août 1341, manda aux collecteurs de l'impôt dans ces bailliages, de ne pas le lever sur les terres du duc de Bourgogne, tant qu'ils n'en auraient pas ordre du roi.

[4] *Archives nat.* P. 2291, p. 565.

[5] *Archives nat.* K 48, n° 18.

[6] *Bibliothèque nat.*, ms. fr. 25997, n° 349. M. Vuitry (*Études sur le régime financier*, etc. t. II, p. 19) affirme que cette imposition produisit 8759 livres; il commet en cela une petite erreur. Le compte de Jean Clapouval, contient en effet deux parties : une première donne le produit des fermes qui ne subirent aucun rabais; ce sont ces fermes seules qui produisent cette somme. Mais on ne sait pas à combien monte la seconde partie du compte, qui contient les fermes qui furent diminuées, et par conséquent le produit total de cet impôt, puisque une partie du rouleau qui en contenait les détails est déchirée.

[7] *Archives nat.*, P 2291, p. 789.

[8] *Archives nat.*, P 2291, p. 667. Dans le cas d'une mise aux enchères

Digitized by Google

née, que la moitié en sera payée incessamment, et l'autre moitié quand l'évêque de Beauvais l'ordonnera, et qu'il ne portera aucun préjudice aux privilèges du pays. D'après les comptes des sommes perçues pour ce subside, la recette totale pour la sénéchaussée de Carcassonne, monta à 73,287 livres, 19 sous, 8 deniers tournois, et pour la sénéchaussée de Périgord et de Quercy, à 33,508 livres, 18 sous tournois [1].

Dans la perceptions de ces divers impôts, il s'élevait quelquefois des difficultés au sujet des droits des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques sur leurs vassaux. Le 13 mars 1342, après délibération, la Chambre des enquêtes décida pour un hôpital, que « li homme de corps ou taillable appartenant au dit ospital, ne sont pas tenuz à l'imposition des quatre deniers pour livre, mais li franc homme demourant en la terre du dit hospital, qui ne sont mes que leur justiciable et pour cause de ce, qui demeurent en leur terre et justice, et qui se pevent faire bourgeois dessouz quelque seigneur qui leur plaist, sont tenu à cette imposition, pour autele raison, comme ceulz qui sont demourans dessous les autres seigneurs, selon l'opinion de la plus grant partie de mes dis seigneurs de la susdite Chambre des enquestes [2]. » Malgré ce droit accordé au roi par cette Chambre sur une certaine catégorie de sujets des seigneurs, nous le voyons agir envers eux comme envers les villes, afin de se les attacher. C'est ainsi qu'il partagea avec le comte de Blois [3] et Miles de Thouars sire de Pousauges [4] le montant de l'émolument de l'impôt de quatre deniers pour livre perçu dans leurs terres.

C'est encore dans les années 1341 à 1343 que, tous ces impôts ne suffisant pas pour alimenter le trésor royal, la gabelle fut établie.

Si Philippe VI a généralisé la gabelle, le principe de cette

d'une imposition de ce genre, et par conséquent, lorsqu'on le donnait à ferme, on accordait une compensation à ceux sur qui on enchérissait, lorsqu'il y avait plusieurs mises ; c'était ordinairement le quart de l'enchère ; c'est ce que prouve cette pièce et plusieurs autres déjà signalées.

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 340. note 8.

[2] *Archives nat.* P 2291, p. 571.

[3] *Bibliothèque nat.*, ms. fr. nouv. acq. 3637, n° 49 (5 juillet 1342).

[4] *Bibiothèque nat.*, ms. fr. 25997, n° 363.

Digitized by Google

mesure ne lui appartient pas ; mais avant lui, et au commencement de son règne, elle n'existait que dans quelques endroits. Sous le nom de gabelle, on entendait non seulement le marché du sel royal et sa banlieue obligée de s'y approvisionner, mais encore les leudes et péages sur toutes les marchandises dans un rayon déterminé [1]. Dans le Languedoc, avant 1341, le roi avait déjà le salin de Carcassonne, qui était privilégié et doté d'un monopole exclusif.

Les salines d'Agen avaient les mêmes privilèges, et les habitants des environs étaient obligés de s'y approvisionner. C'était la source de procès et de difficultés : quelquefois les maîtres des salines, ne voulant pas reconnaître les franchises dont jouissaient certaines villes, les attaquaient devant les tribunaux, et souvent elles étaient obligées de composer pour obtenir la confirmation de leurs privilèges et la faculté d'en jouir en paix [2]. Mais ces obligations ne s'appliquaient qu'à quelques localités, et le reste de la France n'y était pas soumis.

Ce n'est que par une ordonnance du 16 mars 1341 (n. st.) que la gabelle du sel fut établie dans tout le royaume [3]. Aussitôt, le roi envoya dans chaque province des commissaires, afin d'y acheter et prendre pour lui tout le sel qu'ils y trouveraient et d'y établir les officiers qu'ils jugeraient nécessaires pour la bonne administration de la gabelle [4]. Ces commissaires procédèrent avec une grande rigueur. Ainsi Guillaume d'Esperi, qui fut nommé dans la sénéchaussée de Beaucaire et dans le bailliage de Mâcon, avec Paul Girard de Venise et le receveur de Mâcon, fit mettre en la main du roi tout le sel du pays, et ordonna aux

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX. p. 527, note 6.

Voir aussi *Archives nat.* JJ 65B fol. 62 r° N° 207 (janvier 1329). Confirmation d'une composition faite entre le roi et les habitants de la bastide de Mongiscard, au sujet de l'achat et de la vente du sel. Les conservateurs des libertés et privilèges de la saline royale de Carcassonne les avaient accusés de les enfreindre. Ils durent composer, et moyennant 240 livres qu'ils donnèrent au roi, il leur fut permis de jouir de toute liberté pour acheter, vendre le sel, s'en servir, le porter ailleurs, etc.

[2] *Archives nat.*, JJ 66, fol. 260 r°, n° 617 et *Ordonnances*. t. V, p. 436 (18 janvier 1339). Philippe VI accorde aux habitants de la ville de Donzac, en récompense de leurs services, l'autorisation d'acheter le sel partout où ils voudront et de le transporter par terre ou par eau à Donzac, pour le vendre ou en faire leur volonté. (*Archives nat* JJ 73, fol. 151, n° 195.

[3] Blanchard. *Compilation chronologique*. col. 96.

[4] *Bibliothèque nat.*, Fontanieu, portef. 74, fol. 42 r° à 43 v°.

Digitized by Google

particuliers de ne le vendre qu'au souverain, les marchands recevant en dédommagement le vingtième du prix de la vente [1]. Ils firent savoir en outre à Nîmes, le 26 juillet, que tous ceux qui avaient du sel, soit dans cette ville, soit dans les autres lieux de la viguerie, devaient en déclarer la quantité à Romanet Lamfred, italien, receveur des gabelles, et le remettre à Nîmes dans les greniers destinés à cet usage, avec défense de le porter ailleurs, sous peine d'emprisonnement et de confiscation du sel [2]. Des plaintes s'élevèrent contre ces mesures dans toutes les villes qui n'étaient pas encore soumises à ce régime [3] ; mais elles ne furent guère écoutées, et l'impôt persista presque partout [4].

En 1343, Philippe VI compléta l'organisation de la gabelle. Jusque-là, il n'y avait en province que les commissaires qui avaient été chargés d'organiser les greniers ; ils relevaient directement du roi. Par ordonnance du 20 mars, il nomma des « maîtres souverains, commissaires, conducteurs et exécuteurs » des greniers et de la gabelle, avec pouvoir d'ordonner tout ce qui leur semblerait utile. Ils pouvaient établir ou changer tous officiers de la gabelle, commissaires, grènetiers, gabelliers, ils avaient tout pouvoir sur eux et étaient chargés de connaître de tout ce qui concernait le fait du sel. Ils étaient pour toujours exemptés « de la jurisdiction, punicion, correction et congnoissance de toutes noz autres gens et officiauls quelz qu'il soient [5]. »

Les plaintes du peuple continuèrent à se faire entendre à ce sujet, et elles devinrent encore plus fortes quand à cette imposition s'ajouta celle des quatre deniers pour livre. Philippe VI, pour trouver le moyen de supprimer ou d'adoucir ces impôts, convoqua les états-généraux le 2 février 1346. Il y annonça que son intention n'était pas d'unir au domaine les gabelles et l'imposition des quatre deniers pour livre, mais il désirait au contraire qu'elles fussent abattues [6]. Ce fut tout ; les états se séparèrent, et la gabelle ne cessa pas pour cela de fonctionner.

[1] *Bibliothèque nat.*, Fontanieu, portef. 76 (non folioté).
[2] Ménard. *Hist. de Nîmes*, t. II, p. 100 et 101.
[3] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. X. *Preuves* col. 887.
[4] Le roi l'abolit cependant à Saint-Quentin. *Bibliothèque nat.*, Moreau (*Chartes et diplômes*), t. 231, fol. 19.
[5] *Ordonnances*, t II, p. 179.
[6] *Ordonnances*, t. II, p. 238, art. 1 et Hervieu. *Recherches sur les premiers états généraux*, p. 216 à 220.

Digitized by Google

Nous allons maintenant jeter un coup d'œil sur les assemblées qui furent tenues pour obtenir des subsides. Dès l'année 1340, Philippe VI convoqua les bonnes villes par bailliages pour délibérer sur la maltôte qu'il voulait imposer. Cette assemblée se tint pour le Vermandois, d'abord à Amiens, puis à Pontoise. Nous voyons par les comptes de l'échevinage de Reims que deux représentants de cette ville furent envoyés à chacune de ces assemblées [1]. Cette imposition de la maltôte fut mal accueillie, et la réponse donnée par les habitants de Reims « ne fust mie agreable au Roy [2]. » Les délégués furent envoyés de nouveau près des habitants, dans l'espoir d'obtenir une solution; mais, lorsqu'ils revinrent près de Philippe VI, ils lui dirent « que grant partie de la bonne gent se acordoyent à payer la maletaute, et grant partie ne s'y acordèrent mie [3]. » En présence de cette incertitude, qui se manifestait généralement, le roi l'imposa d'office.

Dans les années suivantes, l'établissement de la gabelle du sel, qui s'ajouta encore à ces impôts, et l'affaiblissement des monnaies, provoquèrent dans toute la France des plaintes et des réclamations. Le recouvrement des impôts devint de plus en plus pénible, et cependant le roi avait toujours besoin d'argent, car la guerre était en pleine activité en Bretagne, entre Charles de Blois, soutenu par la France, et le comte de Montfort, soutenu par l'Angleterre. Philippe VI résolut alors, pour se procurer les sommes nécessaires, et pour porter remède à l'affaiblissement de la monnaie qui nuisait beaucoup au commerce, de consulter la nation par ses mandataires. Les trois ordres furent convoqués à Paris pour le mois d'août 1343 [4]. Chaque ville du Languedoc envoya deux députés pour la représenter [5].

Après avoir délibéré avec les prélats, barons et bonnes villes du royaume, avec son conseil « et plusieurs autres saiges et cognoissans sur le faiz de noz monnoies, » le roi, à qui les états avaient accordé une imposition de quatre deniers pour livre sur toutes les marchandises vendues et achetées dans l'étendue du

[1] Varin. *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part., p. 835.
[2] Varin, *Op. cit*, t. II, 2e part., p. 836.
[3] *Ibid.*
[4] Hervieu, *Recherches sur les premiers états généraux*, p. 210 et 211.
[5] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX, p. 561.

Digitized by Google

royaume pendant un an, rendit, en retour, l'ordonnance du 22 août 1343, par laquelle il supprimait progressivement la faible monnaie, et décidait la fabrication de la forte comme au temps de saint Louis [1].

Mais, bien que l'impôt fût ainsi accepté et voté par les états-généraux, il n'en fallut pas moins envoyer des commissaires dans les provinces pour engager les habitants à consentir à sa levée, et pour en assurer la perception. Plusieurs villes et plusieurs seigneurs l'accordèrent sans difficulté. Ainsi Jeanne de Navarre, dès le 18 mai 1343, permit de l'établir dans les terres que son mari ou elle possédaient dans le royaume de France, à condition que cet octroi ne pourrait porter préjudice ni à son époux, ni à elle ou à ses successeurs, ni aux gens de ses terres [2]. En retour, Philippe VI lui accorda des lettres de non-préjudice au mois de juillet suivant [3]. Des lettres du même genre furent données en septembre 1343, en faveur des habitants de Rouen [4]. L'archevêque de Reims, ayant également consenti à laisser mettre l'impôt dans ses terres, Philippe VI ordonna au bailli de Vermandois de le lever de la même manière que l'année précédente [5]. Le comte de Blois l'accorda aussi au roi à cette condition [6].

Les instructions données à ce sujet par Philippe VI à Raimond Foucaud et à Jean de Milon, ses commissaires dans la sénéchaussée de Carcassonne, montrent cependant qu'il craignait le mécontentement des habitants. Il leur recommande de traiter à l'amiable avec les nobles et les ecclésiastiques, de leur montrer qu'il n'en résultera aucun droit pour le roi, et enfin qu'ils ne seront pas inquiétés dans les cas où ils auraient reçu des monnaies pour plus grand prix que celui qui est donné dans les

[1] *Ordonnances*, t. II, p. 182.
[2] *Archives nat.*, P 2291, p. 599.
[3] *Archives nat*, JJ 74, fol. 81 v°, n° 132.
[4] *Ibid.*, fol. 147 v°, n° 250.
[5] *Archives nat.*, P 2291, p. 793 (20 août 1343).
[6] *Archives nat.*, P 2291, p. 791 (5 mai 1344). Pierre, duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, ayant également accordé au roi l'autorisation de lever cet impôt de quatre deniers dans le comté de la Marche, celui-ci écrivit, le 5 mai 1344, à Guillaume Paladel, son commissaire dans ce pays, qu'il cédait au duc la moitié de cette imposition. Archives nat., P 2291, p. 823.

Digitized by Google

ordonnances, où ils auraient fait des contrats usuraires, où ils n'auraient pas obéi pour aller à la guerre, etc. Quelques villes composèrent avec les commissaires. La ville de Narbonne s'engagea à payer au roi 1,100 livres tournois au lieu du subside [1], et celle de Béziers 1,500 livres tournois [2]. Les judicatures royales formant la sénéchaussée de Toulouse s'abonnèrent chacune en particulier, et payèrent en tout au roi la somme de 17,500 livres tournois [3].

Malgré ces versements, et bien qu'une trève ait été conclue en janvier 1344, Philippe VI ne continua pas moins à laisser peser sur ses sujets les impôts établis et même à leur en demander de nouveaux. Le 4 avril 1345, il envoya des commissaires dans diverses provinces du royaume pour engager les habitants à lui accorder une aide. Gaucelin, évêque de Carcassonne, et le juge d'Agénois demandèrent à ceux de la sénéchaussée de Carcassonne un subside payable en six mois, sans préjudice de leurs privilèges et libertés. Les communautés refusèrent ce subside, alléguant qu'elles étaient accablées d'impôts. Seules celles qui étaient comprises dans les terres du comte de Vendôme et de son frère offrirent 2,500 livres. Une partie du Rouergue semble avoir aussi payé [4]. Les commissaires envoyés dans les autres sénéchaussées ne furent guère plus heureux. Chatard de Mésy, dans celle de Beaucaire, n'obtint que 2,000 livres de la ville de Montpellier, et cela après de longues discussions. Les consuls de Nîmes payèrent 600 livres qu'ils devaient encore sur le subside consenti par eux en 1338, mais en protestant de telle façon que le roi, obligé de les ménager, les leur fit rembourser. En présence de cette résistance, Philippe VI donna ordre, le 15 juin, à Guillaume Balbet, maître des comptes, et à Guillaume de Rolland, sénéchal de Beaucaire, de faire des emprunts en Languedoc, afin de pouvoir soutenir la guerre. En outre, il eut recours à tous les expédients possibles, fit faire la recherche des bâtardises, des biens de main-morte, vendit des biens et des privilèges, etc. [5].

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. X. *Preuves*, col. 933.
[2] *Ibid.*, col. 930 (20 octobre 1343).
[3] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit , t. IX, p. 561.
[4] *Ibid.*, p. 578, note 3.
[5] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX, p. 572 et 573, note 1.

Digitized by Google

Le roi semble avoir mieux réussi dans le nord. Le 4 avril 1345, il avait envoyé dans le Vermandois l'évêque de Bayeux et Jean Portal, maître des requêtes de l'hôtel, pour demander le même subside que dans le midi, et aux mêmes conditions. Les habitants étaient autorisés à lever ce subside de la manière qui leur conviendrait et par les personnes qu'ils désigneraient [1]. Le 3 octobre suivant, le Roi pria les habitants de Reims de députer vers lui deux ou trois d'entre eux, pour la quinzaine après la saint Remi, afin de traiter au sujet de cette aide. Il leur remontra que le roi d'Angleterre se préparait à l'attaquer, et que la ville de Paris et d'autres villes du royaume lui avaient déjà donné des secours [2]. Reims accorda, en conséquence, un impôt de quatre deniers pour livre, en pur don, comme Philippe le reconnaît dans une lettre du 7 décembre 1345 : il annonce aux habitants que ce subside ne leur causera aucun préjudice pour leurs libertés et franchises et que ce ne sera pas un droit nouveau acquis par lui [3].

Dans l'établissement de tous ces impôts, le roi s'efforçait de froisser le peuple le moins possible, de respecter autant qu'il le pouvait ses libertés ; mais ce n'était pas moins un lourd fardeau, qui, à cause de la guerre et des malheurs qu'elle entraîne, allait toujours s'aggravant. Si à cela l'on ajoute les vexations qu'occasionnaient souvent les vices de l'administration, on ne sera pas étonné des plaintes du peuple.

Au commencement de l'année 1346, Philippe VI, apprenant que la gabelle du sel et les impositions de quatre deniers pour livre « estoient moult deplaisans à nostre peuple, que tant par icely comme pour les prevoz, fermiers, et les excéssis nombre des sergenz, et les commissaires envoyez par nostre royaume, sur plusieurs cas, nostre dit peuple se tenoit moult agravez, » convoqua, par lettres du 4 janvier 1346, les prélats, barons, chapitres et bonnes villes du royaume, pour la Chandeleur suivante, afin de porter remède à toutes ces choses [4]. Les états généraux qui se tinrent alors furent doubles : ceux de la langue d'oil furent convoqués à Paris le 2 février, en présence du roi ;

[1] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part., p. 949.
[2] *Ibid.*, p. 963.
[3] *Ibid.*, p. 976.
[4] *Ordonnances*, t. II, p. 238 (15 février 1346, n. st.).

Digitized by Google

ceux de la langue d'oc, en présence de Jean duc de Normandie, le 17 février à Toulouse. Les principales questions qui furent traitées dans les états de la langue d'oil furent celles dont le roi parle dans le préambule de son ordonnance du 15 février 1346 et que nous venons d'énumérer. Cette ordonnance fut le résultat des délibérations de cette assemblée. Le roi y annonce que son intention n'a pas été de rendre perpétuelles les gabelles du sel et l'imposition des quatre deniers pour livre, mais qu'il souhaite de les voir abattues. Il veut aussi qu'à l'avenir tous les prévôts-fermiers soient ôtés et que les prévôtés soient données en garde à de bonnes personnes. — Art. 2. Les emprunts pour le roi, la reine, et Jean duc de Normandie, ne seront plus forcés. — Art. 3. Le nombre des sergents est diminué. — Art. 4 et 5. Les prises sont réglées et limitées ; on ne pourra plus prendre une chose qu'en la payant en deniers comptants ce qu'elle vaut par commun cours. — Art. 6, 7, 9 et 10. Le roi règle ensuite les ajournements faits par les maîtres des requêtes, les pouvoirs et la juridiction des maîtres des hôtels du roi et des maîtres des eaux et forêts. — Art. 13. Suppression des commissaires sur le fait d'usures, de transgressions des ordonnances sur les monnaies, etc.

Dans ces états, où chaque province vota séparément, les états de Normandie promirent d'accorder au roi, en commun aide, à leurs propres frais, gages et « soudées » un certain nombre de gens d'armes pour six mois par an, mais seulement deux années plus tard, alors que l'imposition des quatre deniers pour livre et la gabelle du sel auraient été abattues. Charles de Valois promit aussi de faire imposer dans sa terre sise en Normandie une contribution, de manière à pouvoir fournir dix gens d'armes dans les mêmes conditions que le reste du pays, pourvu que cela ne lui portât pas préjudice [1].

Après ces états tenus à Paris, le roi convoqua, par lettres du 4 mars, les habitants de Reims aux états généraux du Vermandois qui devaient se tenir à Noyon le 3 avril. Il leur rappela ce que les trois ordres de la nation lui avaient déjà proposé le 2 février, afin d'arriver à la suppression des gabelles, des maltôtes, et des prévôts fermiers. La réunion dans laquelle les

[1] *Archives nat.*, JJ 76, fol. 156 v°., n° 259.

Digitized by Google

états de Vermandois devaient rendre réponse définitive eut lieu les 30 avril et 1er mai [1]. Si ces décisions ne semblent pas avoir eu d'effet immédiat, au moins dans certaines provinces telles que l'Amiénois, où la taxe de quatre deniers pour livre sur la vente des marchandises se levait encore au mois de septembre suivant, les commissaires du roi s'en servirent cependant comme d'un moyen dans d'autres provinces pour obtenir des subsides des villes. C'est ce que montre une instruction adressée à ce sujet, dans le courant de l'année 1346, aux commissaires du roi dans le bailliage de Sens [2].

Ils devront promettre d'abord que les prévôtés seront données en garde, que les gabelles et impositions tomberont, et que les articles des ordonnances seront observés. Ils demanderont ensuite que, dans les bonnes villes marchandes, deux cents feux fournissent un homme d'armes pour six mois, chaque année que le roi aura la guerre. Un homme sera estimé cinq sous tournois par jour, ce qui fera, pour chacun des deux cents feux, une dépense moyenne de deux deniers par semaine. Dans les pays pauvres et les lieux de servitude, trois cents feux, ou même davantage, fourniront un homme d'armes, et ainsi chaque feu n'aura à payer que trois oboles la semaine. Chaque ville fera sa quête pendant l'année, comme elle l'entendra ; les habitants paieront les hommes d'armes de leurs mains, et ils ne seront obligés à rendre compte à personne qu'à eux-mêmes de la recette qu'ils feront pour cela. Si certaines villes ne peuvent trouver des gens d'armes suffisants pour servir le roi et qu'elles veuillent donner de l'argent pour les six mois, elles seront quittes. Toutes les fois que le roi voudra avoir une aide de gens d'armes, il devra le signifier six mois à l'avance, afin que chaque ville soit prête.

Comment tout cela fut-il appliqué et pendant combien de temps ? C'est ce que nous verrons après avoir examiné ce que firent de leur côté les états de la langue d'oc.

Jean de Marigny, évêque de Beauvais, fut chargé de les réunir le 31 décembre 1345. Jean, duc de Normandie, lui envoya la lettre de convocation du roi, et les trois ordres des sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne, de Beaucaire, de Périgord et

[1] Hervieu, *Recherches sur les premiers états-généraux*, p. 218-220.
[2] *Archives nat.* P 2292, p. 55.

Digitized by Google

Quercy, d'Agénois, de Rouergue et de Bigorre, furent ajournés à Toulouse pour le 17 février suivant. L'assemblée se tint en présence du duc de Normandie, alors lieutenant du roi en Languedoc. Il y fut décidé d'abord qu'un fouage de dix sous par feu, levé dans la province, par portions égales de trois sous quatre deniers par mois, pendant les mois d'avril, mai et juin, serait payé au roi. En outre, on lui ferait une offre de gens d'armes pour l'aider à supporter le poids de la guerre et afin de supprimer la gabelle du sel, l'impôt de quatre deniers pour livre, la ferme des prévôtés et des baylies, etc. Les prélats, barons et communes des sénéchaussées de la province devaient se réunir à Toulouse pour le 31 mai 1346, afin d'aviser sur l'offre à faire au roi [1]. Il fut résolu par l'assemblée que dans chaque sénéchaussée on fournirait au roi un homme d'armes par cent feux, ou un équivalent à raison de sept sous six deniers par jour, pour chaque homme d'armes. Sur ce pied, on comptait que la sénéchaussée de Carcassonne, pourrait donner 900 hommes d'armes, et les autres à proportion.

Les états furent ensuite ajournés de nouveau au 15 juillet, et, en attendant, on prit des informations sur l'état et le nombre des feux. Jean traita séparément avec le clergé des provinces de Toulouse et d'Auch, qui offrit de fournir une aide pour l'entretien d'un certain nombre de gens d'armes, outre le décime qu'il payait déjà. Le clergé fut ensuite ajourné à Toulouse, au 8 juillet, pour régler la manière dont cette aide serait levée. Il paraît que chaque diocèse traita en particulier avec les commissaires du roi. Le clergé d'Albi convint en effet, à cette époque, de donner au roi et au duc de Normandie la somme de 1,100 livres tournois, sous diverses conditions.

Quant à la noblesse, et à ceux qui possédaient des fiefs, le service personnel qu'ils accomplissaient alors à l'armée leur tint lieu de subside; de plus, le duc de Normandie leur accorda même des gratifications pour les aider à soutenir leurs dépens [2]. Il exempta du fouage les terres du comte de Foix et les hommes

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. X, *Preuves*, col. 978.

[2] L'évêque de Beauvais, son lieutenant en Languedoc, accorda par son ordre, le 14 juin, au vicomte de Lautrec, mille écus, sur le subside de dix sous par feu, qui se levait dans cette vicomté.

Digitized by Google

de corps et taillables à volonté des nobles de Languedoc. Quelques-uns ayant voulu abuser de ce privilège et prétendre que diverses villes de cette province étaient de leur domaine, afin de tourner le subside à leur profit, Jean déclara, le 27 juin et le 10 juillet suivants, que tous les sujets des nobles qui avaient autrefois payé le fouage, paieraient celui de 10 sous tournois par feu imposé alors dans le Languedoc [1].

Dans les assemblées de février et de mai, les états demandèrent aussi la réforme d'un grand nombre d'abus commis en grande partie dans cette province par les commissaires, les sergents ou d'autres officiers royaux. Jean, après avoir délibéré avec son conseil, leur donna satisfaction, et rendit au mois de juin 1346 une longue ordonnance à ce sujet [2].

Toutes les mesures prises et toutes les réformes introduites pour amener la suppression de la gabelle et des quatre deniers pour livre ne subsistèrent pas longtemps ; le roi dut bientôt encore recourir aux moyens extraordinaires pour se procurer de l'argent.

Après le désastre de Crécy (26 août 1346), dans lequel l'armée française fut presque anéantie, Édouard III vint mettre le siège devant Calais. Philippe VI fut obligé de redemander de nouveaux secours à ses sujets, pour l'aider à reformer son armée et à débloquer Calais. Dès le 20 janvier 1347, il nomma des commissaires pour demander un subside aux prélats et au clergé des provinces de Toulouse, Auch, Narbonne, Bordeaux et Lyon, afin de pouvoir payer les sergents qu'il envoyait chercher dans ces pays. Les ecclésiastiques de la province de Narbonne consentirent, après quelques difficultés, à lui donner 12,000 livres de petits tournois, pour une fois seulement, et encore sous certaines conditions. Ceux de la province de Bourges lui accordèrent aussi un subside ; mais le roi se trouvait dans une si grande nécessité, qu'il les pria, à l'exemple de plusieurs autres prélats, de changer cette aide, qui ne devait être payée que dans un certain temps, en un prêt actuel [3]. Les communautés du Languedoc contri-

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX, p. 589-593 et t. X, *Preuves*, col. 983.
[2] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit.; t. X, *Preuves*, col. 988-997.
[3] *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 603.

Digitized by Google

buèrent également à un subside ; mais on ignore quel en fut le taux et la manière dont il fut levé. Les habitants y mirent pour seules conditions la délivrance par le roi d'une lettre de non-préjudice, et la promesse de ne demander aucune imposition, de quelque forme que ce fût, gabelle, subvention, etc., avant Pâques 1348 [1].

Dans le même moment, le 18 mars 1347, Philippe VI écrivit aux villes du nord de lui envoyer plusieurs députés, pour parler avec eux « de certaines besoignes, lesquelles nous ne pouvons bonnement escripre, » disait-il. Le 8 avril, il convoqua aussi les députés des villes de la rivière d'Oise, à l'occasion du siège de Calais, pour savoir s'ils seraient d'avis de le faire lever et quels moyens ils indiqueraient pour subvenir aux dépenses que nécessiterait cette entreprise [2]. Son appel fut entendu, car le 13 mai 1347 il adressait à l'évêque de Laon et aux abbés de Saint-Denis et de Marmoutiers, un mandement, leur ordonnant, en retour du paiement d'une aide qu'il avait reçue, de donner les prévôtés en garde, de diminuer le nombre des sergents et de restreindre les prises [3].

Encouragé par le bon accueil fait à ses demandes, et pressé par la gravité des circonstances, le roi résolut de recourir à un impôt direct et personnel, exonérant les roturiers du service militaire, ainsi que l'avait fait Philippe-le-Bel en 1302. Il ordonna le 18 juin 1347 [4] que les nobles paieraient 12 sous 6 deniers par vingt-cinq livres de terres (50 sous pour cent livres, soit 2 1/2 pour 100) et les non nobles 25 sous pour cent livres ; que les habitants des bonnes villes ne seraient tenus de contribuer qu'en raison des biens situés derrière leurs murailles; que les non nobles *concourant à ce prêt*, seraient exemptés de tout service de guerre, sauf le cas de convocation de l'arrière-ban ; qu'enfin le produit de cette aide serait remis à des cheva-

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX. p. 605, note 2.
[2] Hervieu, *Recherches sur les premiers états généraux*, p. 225 et 226.
[3] *Ordonnances*, t. II, p. 262.
[4] Lettres datées d'Arras. Ces lettres sont adressées par Philippe VI « aux chevaliers, Robert de Dreux, souverain de son hostel, Amaury de Meullans sire de Neubourg, et Jehan d'Yvry, sire d'Yvry, relativement à une aide que les nobles du païs de la Cort de France et de Dunois, luy ont gracieusement octroyée, pour servir à payer tant qu'elle durera, les nobles et soudoyers qui seraient employés à guerroyer » Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 2e édit., 1847.

Digitized by Google

liers chargés de la distribuer en gages aux nobles et soudoyers de l'armée [1]. » Cette même année l'octroi de quatre deniers pour livre, dont on demandait la suppression depuis quelque temps déjà, fut encore continué à être levé à Reims; il fut même augmenté du consentement des habitants [2].

A la fin du mois de septembre 1347, Édouard III et Philippe VI, par la médiation du pape Clément VI, conclurent une trêve qui devait durer jusqu'à la saint Jean-Baptiste de l'année suivante. Le roi, qui déjà, le 15 septembre, avait écrit à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Beauvais, ainsi qu'à tous les prélats, nobles et gens des bonnes villes, pour traiter avec eux de questions importantes relatives à la guerre [3], profita de ce répit pour réunir encore une fois les états-généraux à Paris, et s'entendre avec eux sur les subsides, l'organisation de l'armée, etc. La tenue de ces états eut lieu après la reddition de Calais. Le 10 octobre, le roi adressa aux habitants de Reims des lettres de convocation. Il voulait, disait-il, demander conseil aux bonnes villes de son royaume et à ses sujets afin de pouvoir organiser l'armée de terre et de mer, de manière que le pays n'ait plus rien à redouter. Il pria donc les habitants de Reims de lui envoyer deux ou trois personnes des plus suffisantes, à Paris, pour le 30 novembre, afin de délibérer sur ces questions. La réunion, qui commença au jour fixé, fut composée des trois ordres. Leurs membres conseillèrent, pour mettre fin à la guerre, de rassembler une puissante flotte et une grande armée afin de faire un débarquement en Angleterre ; pour cela, ils promirent au roi le secours de leurs corps et de leurs biens [4].

Des commissaires, au nombre de deux généralement, un évêque et un chevalier, furent alors immédiatement envoyés par

[1] Vuitry, *Etudes sur le régime financier de la France avant 89*, t. II, p. 28. La levée de cet impôt direct est prouvée encore par des lettres que Philippe VI adressa le 6 août 1347 aux commissaires députés au sujet du subside de 50 sous par cent livres, pour leur interdire de le lever sur le grand prieur de l'Hôpital en France, et les commandeurs et sujets dudit prieur. Le prieur de l'Hôpital se plaignait que les officiers du roi voulaient le contraindre à payer ce subside, quoiqu'il l'eût servi en armes et en chevaux dans ses guerres, à ses propres frais et dépens sans prendre de gages. *Archives nat.*, K 42, n° 12

[2] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part. p. 1166.

[3] Hervieu, *Recherches sur les premiers états généraux*, p. 226.

[4] *Ibid.*, p. 228.

Digitized by Google

toute la France pour obtenir une aide convenable. Philippe VI permit en même temps, à son fils Jean, duc de Normandie, de réunir aussi tous les sujets dont il était le seigneur, pour requérir d'eux aide et conseil. Le Vermandois accorda au roi une imposition de six deniers par livre à prendre sur le vendeur, pendant un an, sur tous vivres, denrées, marchandises, etc., excepté sur les ventes d'héritages ou de bois tenant à racine, de viviers, de rivières, d'étangs dont le fonds appartiendrait au vendeur, et pour les vivres vendus par les hôteliers; mais le vin devait payer. Cet impôt ne porterait pas préjudice aux privilèges des habitants du bailliage, et, en retour, ils seraient quittes de toutes tailles, charges, etc., auxquelles ils pourraient être tenus à cause des guerres. Les ecclésiastiques seraient quittes aussi de toutes dîmes pendant cette année, les nobles de tout service de fief, sauf en cas d'arrière-ban, et le droit de prise devait cesser, excepté pour le roi, la reine et leurs enfants, qui pourraient prendre ce qui leur serait nécessaire, en payant un juste prix. Aussitôt la paix faite, l'imposition cessera, et ce qui en aura été levé sans avoir été distribué, sera vendu ou tournera au profit commun par le conseil des bonnes gens du pays [1]. La même imposition fut également établie dans le bailliage de Senlis, et pendant le même temps [2].

Dans le midi, la manière dont on fixa ce subside fut différente suivant les pays. Dans la sénéchaussée de Beaucaire, les nobles et les communes accordèrent au roi une imposition de quatre deniers pour livre à lever, deux deniers sur le vendeur et deux sur l'acheteur pendant un an. Cet impôt ne devait pas leur porter préjudice; dans le cas où l'on obtiendrait la paix, il cesserait, et ce qui en aurait été levé, serait converti au profit du public. Il devait être mis aux enchères dans toute la sénéchaussée: là où cela ne se ferait pas, il serait levé par des personnes députées par le roi. Dans les endroits, où les nobles auraient haute justice, eux ou leurs gens seraient appelés avec les gens du roi à choisir les députés. Cette imposition ne devait être levée que sur les denrées vendues plus de cinq sous, et on ne devait pas la payer une seconde fois pour une chose achetée dans un endroit et revendue

[1] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part., p. 1168 et 1171.
[2] *Archives nat.* P 2292, p. 115.

Digitized by Google

dans ce même endroit. Le produit que l'on en tirerait servirait à payer les gages des gens de guerre. Pendant tout le temps que ce subside sera levé, les barons et les bourgeois seront délivrés de toute taille et des fouages pour cause de cette guerre, les nobles seront quittes des chevaux qu'ils doivent au roi, et les bourgeois n auront pas à lui payer la quarantaine [1]. Les habitants de Nîmes avaient voulu proposer d'autres conditions, mais les commissaires du roi ne les acceptèrent pas, et ils durent se conformer à ce traité [2]. Dans la sénéchaussée de Toulouse, il fut convenu, au mois de mars 1348, entre les principales communautés et Guillaume archevêque d'Auch, Geoffroi de Charni et le Galois de la Baume, commissaires, que cette sénéchaussée fournirait, entretenus à ses frais, 1,500 hommes d'armes au roi, pendant toute l'année, si la trêve venait à se rompre. Les conditions proposées par les députés des villes ayant été acceptées, ils répartirent le nombre de gens d'armes que chacune devait fournir [3]. Ce secours ne suffit pas, car, au mois de juillet suivant, trois nouveaux commissaires, Pierre Aurelzier, chanoine d'Amiens, Guillaume Balbet, maître des comptes, et Chatard de Mésy, conseiller du roi, vinrent demander de nouveaux sacrifices aux habitants de la sénéchaussée de Toulouse. Ils durent encore financer, et payèrent, du mois de juillet au mois de novembre, une somme de 32,700 livres [4]. Les communautés de la sénéchaussée de Carcassonne payèrent de leur côté dix sous par feu, et négocièrent avec Guillaume de Petit-Cellier, trésorier royal de la sénéchaussée [5].

Dans le centre, la baillie de Bourges offrit 500 hommes d'ar-

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. X, *Preuves*, col. 1023.
[2] Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. II, p. 122-124.
[3] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX, p. 610-612.
[4] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX. p. 611, note 1. Les capitouls de Toulouse, traitèrent pour eux et pour la ville, pour 4000 livres tournois ; les consuls de la viguerie de Toulouse pour 800 livres tournois. Ceux de la jugerie de Villelongue, pour 7000 livres tournois ; ceux de la jugerie de Lauraguais, pour 8000 livres tournois ; ceux de la jugerie d'Albigeois pour 4000 liv. tournois ; ceux de la jugerie de Verdun, pour 4500 liv. tournois; ceux de la jugerie de Rivière pour 4000 liv. tournois; les consuls de la jugerie de Rieux, pour 3000 liv. tournois. L'archevêque de Toulouse, pour son temporel, pour 600 liv. tournois; l'évêque de Comminges, pour 200 liv. tournois; les consuls de Villemure, pour eux, et pour la baronie de Villemure, pour 600 liv. tournois. (*Hist de Languedoc*, nouv. édit., t. X; *Preuves*, col. 1026.)
[5] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX, p. 611, note 1.

Digitized by Google

mes au roi pour la guerre, et consentit pour cela à lever une imposition de huit deniers pour livre pendant un an [1].

En 1349 et en 1350, de nouveaux subsides furent encore levés. En 1349, la ville de Beaucaire convint avec les commissaires royaux de donner 333 livres 6 sous 8 deniers, et les habitants offrirent 240 livres tournois [2]. Du reste, le taux du subside de cette année varia beaucoup de sénéchaussée à sénéchaussée, et même de ville à ville. Dans l'Albigeois, il fut fixé à 6 sous 8 deniers par feu, tandis que la taxe levée sur les hommes des seigneurs du même pays fut beaucoup plus forte. Les sujets du comte de Vendôme, du vicomte de Lautrec, des seigneurs de Montredon, de Lévis et Paulin, payèrent 20 sous par feu [3].

Le 30 mars 1350, les députés des villes du bailliage de Senlis, réunis devant les commissaires du roi, leur accordèrent encore 4 deniers pour livre pendant un an, pris sur le vendeur de toutes les denrées, excepté sur les ventes d'héritages. Ils réglèrent la manière dont cette imposition serait levée et combien l'on aurait à payer lorsque la marchandise vaudrait moins de 20 sous et plus de 5 sous [4]. Pour les ventes de bois, les marchands qui achèteront ne payeront rien pour la première vente; mais s'ils revendent ce qu'ils ont acheté soit en gros soit en détail, ils payeront les quatre deniers pour livre. Le 17 février 1350, la ville de Paris accorda aussi, sur toutes les marchandises qui y seraient vendues une imposition analogue à celle qu'elle avait déjà concédée le 25 avril 1341. Quelques taxes seules étaient changées; les stipulations étaient les mêmes. Cette imposition serait levée pendant un an, et, pendant ce temps, le roi, la reine ou leurs enfants ne devaient pas exercer le droit de

[1] *Archives nat.*, KK[6], p. 134 (20 juillet 1349). « De denariis impositionis VIII[to] denariorum pro libra, levate in baillivia Bitturicensi per Guillelmum de Sainceaux receptorem dicte impositionis, per unum annum finitum mense Mayo CCCXLIX, ratione V° hominum armorum concessorum Regi pro guerra sua, per nobiles et habitatores villarum dicte baillivie dicto domino mutuatis hac vice M lib. par., computatum in duplicibus super Regem. »

[2] *Hist de Languedoc*, nouv. édit., t. IX, p. 615.

[3] *Ibid.*, note 5.

[4] *Archives nat.*, P 2292, p. 177-179. Pour les denrées vendues 5 sous, le vendeur paiera un denier. Si la vente va de 7 à 10 sous non accomplis, il paiera 3 oboles; à 10 sous, il paiera 2 deniers; de 10 à 15 sous non accomplis, il paiera 2 deniers oboles; à 15 sous, il paiera 3 deniers; de 15 à 20 sous non accomplis, il paiera 3 deniers oboles; pour 20 sous, 4 deniers; pour 25 sous, 5 deniers, etc.

Digitized by Google

prise et faire des emprunts ; les habitants ne seraient pas tenus d'aller à l'ost, même pour l'arrière-ban, sauf dans le cas d'évidente nécessité. Ils ne seraient tenus de faire aucune aide, et cette imposition ne pourrait porter préjudice aux privilèges de la ville [1].

La trêve qui fut conclue en 1347 entre les rois de France et d'Angleterre, et qui ne devait durer que jusqu'au 24 juin 1348, se prolongea plus longtemps ; elle persistait encore au 22 août 1350, jour de la mort de Philippe VI.

Nous avons signalé, dans le cours de cette étude, un certain nombre d'exemptions totales ou partielles accordées pour la circonstance à différentes personnes. Outre ces exemptions, qui n'étaient données que pour le subside spécifié, Philippe VI en concéda encore d'autres, soit à des villes, soit à des communautés, d'après lesquelles elles ne devaient rien payer, pour quelque subside et en quelque cas que ce fût. Telles furent celles qu'il concéda à l'abbaye du Moncel-lez-pont-Sainte-Maxence, d'après lesquelles l'abbaye ne devait rien payer pour ost, chevauchée, taille, maltôte, etc., même pour la défense du royaume [2]. Des privilèges analogues furent accordés aux habitants de Condom [3] et d'Agen [4], ainsi qu'aux marchands portugais qui fréquentaient le port de Harfleur [5].

Avant de terminer, il est bon de signaler encore un moyen que le roi employait quelquefois pour se procurer de l'argent des villes ou des provinces. Nous voulons parler des concessions de privilèges qu'il leur accordait, moyennant une rétribution plus ou moins considérable. Les traités de ce genre sont assez nombreux sous ce règne ; nous ne citerons que les principaux.

Les habitants de plusieurs villes du Laonnois, tels que ceux de Condé [6], de Launoy-en-Pourcien [7], éprouvant de grands dommages, par suite de l'exercice des appels volages, en demandèrent la suppression au roi. Philippe VI leur accorda cette faveur, mais à condition que, chaque année, les habitants de ces

[1] *Ordonnances*, t. II, p. 319.
[2] *Ordonnances*, t. XVI, p. 169.
[3] *Ordonnances*, t. III, p. 234 (octobre 1341).
[4] *Ordonnances*, t. XII, p. 559 (janvier 1341, n. st.).
[5] *Ordonnances*, t. II, p. 157 (mai 1341).
[6] Condé-sur-Aisne, dép. de l'Aisne. Arr. de Soissons, cant. de Vailly.
[7] Launoy, dép. de l'Aisne, Arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château.

Digitized by Google

villes lui paieraient un fouage plus ou moins considérable, à la Saint-Martin. Ainsi Launoy-en-Pourcien dut payer 3 sous tournois par an « pour chascun chief de feu d'ostel [1]. » tandis que Condé en Laonnois et d'autres villes ne payaient que 2 sous [2]. Dans d'autres cas, et c'est ce qui arrivait le plus souvent, les villes ou provinces qui désiraient obtenir le privilège offraient au roi une somme qui devait être payée selon les conditions déterminées ; mais elles s'administraient librement quant à la répartition sur leurs habitants. La ville de Toulouse, qui, par suite de l'exécution d'Aymeric Bérenger, avait été privée de ses droits de corps et d'Université, et qui avait eu ses biens confisqués au profit du roi, dut, pour rentrer en possession de ses privilèges, payer la somme de 50,000 livres [3]. La ville de Béziers paya également, en novembre 1340, la somme de 3,000 livres tournois, pour obtenir la conservation de sa viguerie et des droits qui y étaient attachés [4]. Les habitants de beaucoup d'autres villes agirent encore de même : ainsi ceux de la bastide de Realmont [5], de Pons-sur-Yonne [6], etc.

On peut voir que rien ne fut négligé par Philippe VI afin de se procurer les ressources nécessaires pour soutenir la guerre et faire face à l'ennemi. Il accabla la France d'impôts nouveaux et de charges nouvelles, chercha toutes les combinaisons possibles pour obtenir les secours qui lui étaient nécessaires ; mais les malheurs qui le frappèrent l'empêchèrent d'arriver à un bon résultat. Aussi, à sa mort, s'il laissa à son fils un royaume agrandi d'une province, il le lui laissa bien épuisé et bien appauvri.

II

Les décimes ecclésiastiques.

Parmi les ressources dont disposait le roi, outre les subsides demandés au peuple, outre les diverses impositions établies sur

[1] *Ordonnances*, t. II, p. 81 (août 1332).
[2] *Ordonnances*, t. XII, p. 25 (juillet 1335) et t. II, p. 444 (27 novembre 1332).
[3] *Ordonnances*, t. II, p. 106 (février 1336 n. st.).
[4] *Ordonnances*, t. III. p. 169.
[5] *Ordonnances*, t. VII, p. 193 (avril 1342).
[6] *Ordonnances*, t. IV, p. 515 (mars 1344 n. st.).

Digitized by Google

les marchandises, il pouvait encore recourir directement au clergé et lui demander, pour sa part, une contribution de décimes, ou du dixième de ses revenus, pendant une ou plusieurs années. Depuis Philippe-le-Bel jusqu'en 1328, la levée des décimes ecclésiastiques avait été une ressource permanente pour le trésor, ils étaient perçus presque tous les ans. Malgré les prétentions de Philippe IV de vouloir toucher les décimes sans l'intervention du Saint-Siège et avec le seul assentiment de l'Église de France ; malgré ses luttes contre Boniface VIII, c'était toujours le pape qui accordait au roi la permission de les lever, lorsqu'il le désirait.

Pendant le règne de Philippe VI, les papes étaient à Avignon : tous ceux qui occupèrent le trône pontifical de 1328 à 1350, Jean XXII, Benoit XII, Clément VI, étaient Français ; aussi le roi put-il facilement obtenir d'eux la concession des secours qu'il désirait.

En 1328, Jean XXII venait d'accorder à Charles IV un décime à prendre dans son royaume pendant deux ans sur tous les revenus ecclésiastiques, excepté sur ceux du maître et des frères de l'Hôpital de Jérusalem. Charles IV étant mort, Philippe VI demanda au pape de lui accorder ce décime, car, disait-il, ayant succédé au trône, il devait en prendre toutes les charges. Jean XXII, par une bulle du 13 juillet 1328, adressée à tous les archevêques et évêques du royaume, accéda à sa demande, et lui accorda le décime aux mêmes conditions qu'à son prédécesseur [1]. La levée devait se faire par des ecclésiastiques désignés par le roi. Il devait être payé en deux termes chaque année, savoir moitié à la prochaine fête de Saint-Michel, et l'autre moitié à l'Ascension. Pour éviter toute difficulté, le paiement serait en monnaie courante, selon la constitution établie à ce sujet par le Concile de Vienne [2], et dans les villes ou les

[1] *Archives nat.*, P 2290, p. 785 et 807.

[2] Cette constitution est ainsi conçue : « Si beneficiorum decima, cuivis simpliciter concedatur ad tempus, secundum taxationem decimæ in illis partibus, in quibus fiet concessio, consuetam et ad monetam currentem, communiter ipsa decima levari poterit et debebit. Nec per collectores, levatores, sive exactores ipsius decimæ, ecclesiarum calices, libros, et alia ornamenta divinis officiis deputata, ex causa pignoris, vel distractionis, capi, vel recipi volumus nec distrahi, seu quomodolibet occupari. *Corpus juris canonici*, t. II, *De decimis*, cap. II (édit. de Turin, 1742).

Digitized by Google

diocèses habités par les personnes qui devaient effectuer ce versement, sans qu'elles soient obligées d'aller en d'autres endroits. Ceux qui le lèveront ne devront rien exiger en plus, sauf dans le cas où par défaut de paiement aux termes indiqués, il aurait fallu faire quelques dépenses ; alors ceux qui les auront occasionnées seront obligés de les payer. Mais pour cela, on ne pourra pas prendre en gage les calices, livres ou autres ornements d'église destinés aux offices divins, conformément à la constitution déjà indiquée du Concile de Vienne. Ceux qui ne voudront pas se soumettre à payer ce décime, seront contraints par la saisie de leurs revenus, et envoyés s'il le faut devant la cour de Rome ; mais les prélats ne devront pas avoir recours au bras séculier pour les punir sans les ordres formels du Pape.

Comme quelques évêques ou archevêques étrangers avaient plusieurs de leurs possessions en France, une difficulté se présenta, savoir s'ils devaient contribuer au décime pour ces biens. Jean XXII, par une lettre écrite le 13 juillet 1328 aux évêques de Paris, de Cahors et de Senlis, décida qu'ils devaient le verser conformément à ses prescriptions [1]. Il ordonna donc à ces prélats, à deux ou à l'un d'entre eux, de faire exécuter cet ordre et de les faire contribuer, qu'ils soient séculiers ou réguliers, pour tous les monastères, prieurés, églises, chapelles, granges, maisons, possessions ou autres biens quels qu'ils fussent, qu'ils posséderaient dans le royaume. Si le pape pouvait ainsi obliger les prélats et les religieux de France, à payer les décimes en faveur du roi, celui-ci de son côté, pouvait, lorsqu'il le jugeait à propos, décharger en tout ou en partie telle ou telle communauté de cette redevance [2].

Aussitôt l'expiration des deux ans pendant lesquels ce décime fut concédé, le pape (le 16 juin 1330), en accorda un nouveau

[1] *Archives nat.* P 2290, p 807.

[2] 1328-1329. Lettre d'Alphonse de Malvède, chanoine de Beauvais, commissaire nommé par Philippe VI pour la levée, dans les provinces de Toulouse, Auch et Bordeaux, des décimes à lui accordés par le pape, pendant l'espace de deux ans, par laquelle il mande à Gérard de Lanevey, chanoine de Saint-Loubouer, de ne pas contraindre les clarisses de Mont-de-Marsan au paiement des dits décimes, à moins d'un ordre exprès du roi. (*Inventaire des Archives du département des Landes. Série H* ; p. 26, liasse 175—). 1330. Défense d'exiger les décimes des religieuses de Montesquieu (*Ibid.*, liasse 176).

Digitized by Google

pour le même temps, et dans des conditions analogues [1]. Une pièce conservée dans les registres de la Chambre des comptes nous donne le montant du décime levé en 1330. On aura par là une idée de ce que ces impositions pouvaient rapporter au roi. Cette année, il fournit 278,832 livres 10 sous 5 deniers tournois; pour recouvrer cette somme, il fut dépensé 12,841 livres 15 sous 9 deniers tournois ; restait donc net pour le roi, 265,990 livres 14 sous 8 deniers [2]. A propos de ce décime, Philippe VI, le 21 février 1332 confirma des lettres de son prédécesseur du 14 juin 1327, d'après lesquelles les clercs de la Chambre des comptes n'étaient pas obligés de le payer pour les bénéfices ecclésiastiques qu'ils possédaient; il ordonna donc aux receveurs des décimes de ne pas les inquiéter à ce sujet, et de ne pas leur réclamer les arrérages des décimes précédents [3].

Ces décimes, si l'on en croit le continuateur de Guillaume de Nangis [4] et quelques autres contemporains, devaient soulever

[1] *Archives nat.*, P 2290, p. 837-848. M. Vuitry. (*op. cit.*, t. II, p. 204) commet une erreur en datant cette pièce du 16 juillet. Le 16 des kalendes de juillet est le 16 juin.

[2] *Archives nat.*, P 2288, p. 1150-1155, article intitulé : « Valor decimarum omnium provinciarum et diocesium regni. » Il se termine ainsi. « La décime des églises de tout le royaume, ou livre du greffe, fol. II^c IIII^xx, marqué *Pater*, qui commence MII^cLIII et finit MCCCXXX, ouquel temps, monta pour ung an II^cLXXVIII^m. VIII^cXXXII livres, X sous V deniers tournois, sauf à rabattre la dépense de ceux qui eurent la charge de la recouvrer, qui monta XII^m VIII^cXLI liv. XV s. IX den. t. Reste qu'elle vaut de net, II^c LXV^m IX^c IIII^xxX liv. XIIII s. VIII den., ouquel livre, la dicte dixme est tauxée et declarié par chacune province, église et abbaye du roi. » Cette somme, sans tenir compte des sous ni des deniers, équivaudrait à 4,872,936 fr. 80 de notre monnaie, valeur intrinsèque calculée d'après celle de la livre en 1330, déduite du cours légal de l'or, combiné avec celui de l'argent.

[3] *Ordonnances*, t. XII, p. 22. M. Vuitry (*op. cit.*, t. II, p. 203) dit : « De deux ans en deux ans, des décimes biennaux furent accordés de nouveau, le 16 juillet 1330 (lire 16 juin 1330), (*Archives nat.*, P 2290, fol. 837) et le 16 juin 1332. » (*Archives nat.*, J 718, 12[6]). Il commet encore ici une grave erreur, prouvant qu'il n'a pas vu ces documents, car la pièce J 718,12[6] est la même que celle du registre P 2290 : c'est la concession du même décime; seulement la bulle du carton J 718 est adressée aux évêques de Paris et de Beauvais et à l'abbé de Saint-Denis, tandis que celle du registre P 2290 est adressée directement au roi, et il n'y a de différence entre elles que celle qui est exigée par cette différence d'adresse. Nous ne savons si en 1332 un nouveau décime fut accordé ; en tous cas, nous n'avons trouvé aucun document qui le mentionne ou y fasse allusion.

[4] Le continuateur de Guillaume de Nangis appelle la dîme : « Sarcina quædam intolerabilis quæ suo tempore gallicanam ecclesiam mirabiliter

Digitized by Google

beaucoup de plaintes. Ainsi Guillaume IV, abbé de Citeaux, répondant le 21 décembre 1333 aux maîtres de la Chambre des comptes qui lui avaient demandé de leur indiquer les pays et les lieux ou étaient situées les églises de son ordre, afin de leur faire payer le décime, les pria de ne pas trop les charger. « Les abbayes de l'ordre de Citeaux, dit-il, ont peu de revenus, mais elles vivent péniblement de la culture de leurs champs, de leurs vignes et de l'élevage de leurs bestiaux. La culture coûte parfois plus qu'elle ne rapporte, surtout depuis le temps où la forte monnaie commença à circuler, car il nous faut donner autant de forte monnaie aux mercenaires et aux laboureurs que nous leur en donnions de faible [1]. » Ces plaintes concordent bien avec ce que font connaître un grand nombre d'ordonnances rendues à propos des monnaies, et montrent quels troubles apportaient dans les relations entre les individus les variations qu'on leur faisait subir.

Jusqu'en 1333, les décimes avaient été concédés à Philippe VI pour subvenir à ses besoins ; il pouvait en faire ce qu'il voulait ; le pape ne leur avait pas donné d'assignation spéciale. Mais, cette année, au milieu des fêtes données en l'honneur de la chevalerie de son fils, Philippe VI, qui jusque là avait hésité [2], ayant déclaré publiquement qu'il partirait pour la Terre-Sainte dans un délai de trois ans, Jean XXII lui accorda aussitôt la levée des revenus ecclésiastiques pendant six ans ; les sommes ainsi recueillies devaient servir à préparer l'expédition.

Depuis plusieurs années déjà, le roi songeait à aller en Palestine combattre les infidèles. On dit que, dès 1330, il s'en était entretenu dans une entrevue secrète qu'il eut alors avec le pape [3].

suffocavit. Et invalescente semper avaritia, merito formidandum est ne per hoc finaliter ad nihilum reducatur, nisi Deus solus, cujus solius regimine protegitur, ei sic oppressæ subveniat intuite pietatis » (*op. cit.*, édit. Géraud, t. II, p. 121).

[1] *Archives nat.*, P 2289, p. 822-837. « Abbatiæ ordinis cisterciensis, paucos habent redditus, sed vivunt cum sudore et labore de cultura agrorum et vinearum, et nutrimento animalium, quæ cultura aliquando plus constat quam valent fructus, et specialiter tempore isto, postquam incepit currere fortis moneta, quia tantum opportet nos dare mercenariis et laborantibus, de forti moneta, quantum consueveramus dare de debili, ita quod monasteria ita sunt jam colapsa et colabuntur, quod vix possunt et poterunt sustentare conventus suos, et opportebit quod cultus Dei minuatur, » etc.

[2] Baronius, *Annales eccles.*, t. XXIV, édit. de Lucques, p. 517 et 525.

[3] *Ibid.*, p. 491.

Digitized by Google

L'année suivante, des ambassadeurs du roi d'Arménie vinrent prier Jean XXII d'accorder des secours à leur souverain pour l'aider à se défendre contre les infidèles; Jean les adressa au roi de France, qui, par lettres du 2 juin 1332, donna 10,000 florins au roi d'Arménie [1]. Le pape profita de cette occasion pour engager de nouveau Philippe VI à accomplir cette expédition; mais le roi sembla abandonner son projet [2], et même, en 1332, d'après Villani, des difficultés s'élevèrent entre le pape et le roi, à cause des prétentions de ce dernier. Cependant, au mois de juillet 1332, comme le pape avait déjà accordé des décimes pour la croisade et qu'il se proposait d'en accorder encore, Philippe VI nomma des commissaires chargés de les lever et promit de n'employer les sommes ainsi obtenues que pour son expédition[3].

Enfin, en 1333, le roi paraissant décidé, le pape, outre le décime ci-dessus, qui devait être levé dans toute la chrétienté, accorda encore, au profit de l'expédition les legs, les dons faits entre vifs ou par dernière volonté, les peines, condamnations, pénitences enjointes pendant ces six ans et toutes les choses dues depuis trente-six ans; de même les legs faits sans désignation de personnes, les annuels, c'est-à-dire les rentes des bénéfices du royaume de France, pendant la première année qu'ils vaqueront; étaient exceptés les petits bénéfices et la portion réservée aux curés [4]. Tout cela devait être levé aussi bien dans le reste de la chrétienté qu'en France. On y joignait les dons auxquels seraient obligés ceux qui, ayant fait vœu de prendre part à l'expédition, obtiendraient pour une raison quelconque dispense de faire le voyage, et les dons faits par expiation [5].

Le 20 mars 1333, Philippe VI, pour montrer son intention sincère d'entreprendre la croisade, envoya près du pape Pierre, archevêque de Rouen; Jean évêque de Thérouanne; Gui Baudet

[1] *Bibliothèque nat.*, ms. fr. 4426, fol. 5 r°.
[2] Baronius, *op. cit.*, p. 517.
[3] *Archives nat.*, K 42, n° 12.
[4] Dans une bulle adressée le 26 juillet 1333, aux archevêques et évêques de France, dans laquelle il leur annonce cette concession faite en faveur de la croisade, il excepte les bénéfices des archevêques et des évêques, ceux qui sont au-dessous de 15 livres tournois, ceux de Saint-Jean de Jérusalem, de l'ordre teutonique, des chévaliers du saint Sépulcre et les bénéfices claustraux. *Archives nat.*, J 454, n° 2^1 à 2^{13}.
[5] *Archives nat.*, P 2289, p. 700-703.

Digitized by Google

et plusieurs autres, jurer pour lui qu'il commencerait la croisade aux calendes d'août, dans trois ans, à moins d'empêchement légitime, empêchement qui serait jugé par deux prélats du royaume députés par le Saint-Siège. Il n'entendait pas obliger ses successeurs par son serment. Dans le cas où il ne pourrait partir, tout ce qui aurait été levé et préparé, serait mis en lieu sûr et conservé par quatre prélats du royaume, deux choisis par le Saint-Siège, et deux par le roi, jusqu'à ce qu'il plût au pape de l'employer pour la Terre-Sainte. Afin que le subside concédé par le Saint-Siège fût employé à la croisade, le décime serait remis par les collecteurs, non aux trésoriers ou aux receveurs royaux, mais à des bourgeois députés par le roi; ils le conserveraient fidèlement et ne le dépenseraient que sur l'ordre des quatre prélats susdits [1].

Le 26 juillet suivant, dans une assemblée solennelle réunie à Avignon sur la demande du roi de France, Jean XXII prêcha la croisade ; il l'en proclama généralissime et renouvela pour le passage outre mer les concessions déjà faites auparavant. Dans cette même assemblée, Pierre, archevêque de Rouen, et les autres personnes à qui Philippe VI en avait donné le pouvoir, prêtèrent serment qu'il irait en personne à la croisade, ou que son fils partirait, s'il en était empêché par une cause légitime ; et que dans le cas où il ne ferait pas ce voyage, les subsides concédés ne seraient pas employés à un autre usage [2]. Au mois d'octobre, Philippe VI renouvela encore les dispositions déjà prises au sujet de la perception et de l'emploi des secours qui seraient levés pour la croisade [3]. Le pape, de son côté, fit faire des prières pour le succès de l'expédition et établir des troncs dans les églises pour recueillir les offrandes des fidèles. En outre, le roi préparait son armée, et passait un traité avec les Vénitiens, qui devaient transporter les troupes et les machines de guerre [4]. Tout paraissait donc prêt, et rien ne semblait devoir entraver le voyage. Mais des difficultés qui surgirent bientôt entre le roi et le Saint-Siège, puis la guerre avec l'Angleterre, firent avorter tous les projets qui avaient été conçus.

[1] Baronius, *Annales eccles.*, t. XXIV, édit. de Lucques, p. 525-528.
[2] Baronius t. XXIV, p. 525-528.
[3] *Archives nat.*, K 42, n° 22.
[4] Baronius, *Op. cit.*, t. XXIV, p. 549.

Digitized by Google

En 1335, le soudan de Babylone voulant attaquer l'Arménie, Benoît XII, qui avait succédé à Jean XXII l'année précédente, pria Philippe VI d'aller au secours de ce pays. Celui-ci voulut d'abord avoir le trésor rassemblé par Jean XXII pour la guerre sainte ; mais le pape refusa de le lui donner avant qu'il eût commencé l'expédition et rempli ainsi sa promesse. Le roi ne partit pas et Benoît XII révoqua les décimes. Cependant, sur les instances du prince, il les accorda de nouveau [1]. Mais la guerre avec l'Angleterre étant survenue, Benoît XII révoqua définitivement les décimes, et, le 11 décembre 1336, une bulle ordonna aux prélats, sous peine d'interdiction, de restituer à qui de droit ce qui en avait été déjà perçu. Philippe VI, qui avait besoin d'argent pour faire la guerre, demanda au pape de lui concéder ces décimes ; celui-ci les lui refusa [2]. Le roi usa alors de violence envers le clergé de France, comme nous l'apprend une lettre de Benoît XII du 23 juin 1337, lui reprochant que les officiers royaux troublent les ecclésiastiques dans la possession de leurs bénéfices, ou même les en expulsent ; que, pendant la vacance des sièges sujets à la régale, le roi de France se permet de conférer les bénéfices auxquels le pape ou les collateurs ordinaires avaient déjà pourvu ; qu'il s'empare, sans aucune sentence du juge ecclésiastique, des bénéfices dont les possesseurs sont accusés de crime; qu'il a étendu la régale à plusieurs églises qui n'y étaient point sujettes, et que ses officiers, pendant les vacances, dégradent les biens des églises [3]. Le 20 mars 1341, le roi sollicita encore le pape de ne pas l'obliger à restituer les décimes qu'il avait perçus ; mais, malgré toutes ses allégations, cette seconde démarche n'eut pas plus de succès que la première. Ce fut seulement Clément VI, successeur de Benoît XII qui, le 20 juin 1344, dispensa Philippe VI de restituer les décimes de la croisade [4].

Si le pape refusait au roi la liberté de disposer de l'argent levé pour la croisade parce qu'il considérait l'engagement pris par lui comme irrévocable, cela ne l'empêcha pas de lui accorder

[1] Baronius, *Op. cit.*, t. XXV, p. 34-35.
[2] *Ibid.*, p. 108.
[3] Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XIX, p. 549, et *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Hist. de France*, 1875, p. 204 et 205, notes V et X.
[4] *Archives nat.*, J 719, n° 18.

Digitized by Google

encore plusieurs décimes pour les besoins du royaume. Ainsi, dès le 27 mars 1338, il renouvela ces concessions en sa faveur [1], et elles furent continuées de deux en deux ans [2]. Cela eut lieu en 1340, puis le 15 octobre 1342. Pendant la levée de ce dernier décime, en 1343, on revint à la forte monnaie. Malgré le droit qu'il avait d'exiger le paiement en cette monnaie, Philippe VI accorda, le 5 novembre 1343, que le terme de la Toussaint serait payé avec la monnaie qui avait cours d'après les premières ordonnances faites sur l'affaiblissement des monnaies [3]. Le 4 mars 1345, un nouveau décime fut encore accordé [4]. La même année, Clément VI fut obligé d'écrire au roi pour le ramener au respect des droits de l'Église, et le prier de ne pas l'accabler d'impôts [5]. Après la bataille de Crécy, à l'exemple d'Édouard III, Philippe VI voulut mettre la main sur les revenus ecclésiastiques ; le pape dut encore lui écrire à ce sujet, le 2 mai 1347 [6] ; ce qui ne l'empêcha pas cependant, le 25 juillet suivant, de donner aux évêques et aux archevêques de France la permission d'autoriser le roi à lever un décime sur les biens ecclésiastiques de leur domaine, excepté sur ceux de Saint-Jean de Jérusalem, et sur les bénéfices des cardinaux [7]. Même concession fut encore faite pour deux ans le 23 janvier 1348 [8].

Outre les décimes ainsi accordés avec l'autorisation du pape, Philippe VI s'en fit encore octroyer quelquefois directement par le clergé, soit dans toute la France, soit dans une partie du royaume. Ainsi, le 21 juillet 1337, il nomma des commissaires pour assembler le clergé séculier et régulier de la sénéchaussée de Carcassonne et lui demander un décime pour cette année-là et pour la suivante, dans le cas où la guerre continuerait, comme

[1] *Archives nat.*, J 718, n° 13 : concession d'un décime biennal par Benoît XII.

[2] *Archives nat.*, J 718, n° 14bis, 21 février 1340 : nouvelle concession de décimes biennaux pour la défense du royaume.

[3] *Ordonnances*, t. II, p. 195.

[4] Lettre de Guillaume, archevêque d'Auch, aux membres de la Chambre des comptes, leur donnant avis que ce jour il avait reçu une bulle du pape accordant un décime au roi (*Archives nat.*, J 442, n° 18[3]). Voir Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part. p. 1024-1124

[5] Baronius, *Op. cit.*, t. XXV, p. 379 et 380.

[6] *Ibid.*, p. 408 et 409.

[7] *Archives nat.*, P 2292, p. 69.

[8] *Archives nat.*, P 2292, p. 81-91.

Digitized by Google

le clergé des autres provinces du royaume l'avait accordé. Quelques prélats, cependant, refusèrent d'y consentir, parce qu'ils n'avaient pas la permission du pape [1]. En 1340, l'église et le chapitre de Laon lui donnèrent également, pour l'aider à payer les troupes qu'il envoyait en Picardie, un demi décime à prendre sur les bénéfices de leur église et sur les marchandises de leurs sujets [2]. Telles furent, de 1328 à 1350, les principales relations de la royauté avec l'Église, au point de vue économique.

III

LES EMPRUNTS

Quoique les ressources produites par les subsides et par les décimes ecclésiastiques aient été considérables, elles ne furent pas toujours suffisantes pour satisfaire les besoins du trésor. En outre leur recouvrement s'opérait avec difficulté et avec lenteur, tandis que souvent l'argent que le roi demandait lui était nécessaire immédiatement. Il dut donc avoir recours à un autre moyen pour se le procurer le plus promptement possible; ce moyen fut l'emprunt. Il empruntait à tous ses sujets, bourgeois, nobles ou gens d'église; il emprunta même quelquefois à des étrangers. Ainsi Clément VI et les banquiers italiens lui avancèrent à plusieurs reprises de fortes sommes.

En 1328, pour la guerre contre les Flamands, il dut demander quelques secours de ce genre à ses sujets. Pierre Rodier, évêque de Carcassonne, lui avança 1,600 florins d'or [3]. D'autres donnèrent des sommes plus ou moins considérables [4].

Lorsque la guerre avec l'Angleterre éclata, Philippe VI eut encore recours à ce moyen pour assurer le paiement de ses troupes. La reine Jeanne, à qui il avait remis le pouvoir, emprunta plusieurs sommes assez fortes, qu'elle lui envoya à

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. IX, p. 494.
[2] *Bibliothèque nat.*, Moreau, t. 229, fol. 192. Lettres de non-préjudice qui furent accordées à ce sujet, le 18 avril 1340.
[3] Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. V, p. 446.
[4] 1er août 1328. Les gens des comptes font rembourser sur les revenus de la vicomté de l'eau de Rouen, à Guillaume Thomas, 500 liv. tournois, qu'il avait prêtées au roi. Delisle, *Actes normands de la Chambre de comptes*, p. 1.

Digitized by Google

Amiens. La plupart de ces emprunts, comme le montre la lettre de la reine aux gens des comptes leur ordonnant d'en assurer le remboursement, n'étaient pas volontaires. Le roi pouvait en effet contraindre ses sujets à leur avancer l'argent dont il avait besoin ; et, en vertu de ce droit, la reine s'empara de plusieurs sommes qui étaient en dépôt chez le roi [1]. En outre, pour le remboursement de ces emprunts, au lieu de le faire directement, on en assignait parfois le montant, sans intérêts, sur diverses recettes que la royauté devait effectuer. Un pareil système d'emprunts était extrêmement défectueux ; ceux sur qui on l'exerçait étaient lésés dans leur propriété, sans aucune compensation, et de plus ils ne pouvaient que difficilement et lentement rentrer dans leurs fonds, à cause de la manière dont se faisait la perception des revenus ; aussi le roi était-il quelquefois obligé de recourir à toutes sortes d'expédients pour engager ses sujets à lui faire des avances.

Un lettre qu'il écrivit à ce sujet, le 31 mars 1340, au receveur de Périgord, nous montre comment il agissait. Il lui envoya plusieurs lettres closes qui devaient être remises à ceux à qui elles étaient adressées, savoir aux prélats, chapitres et autres gens d'église. Mais à ces lettres s'en trouvaient jointes un certain nombre d'autres sans adresse. Pour celles-ci, il ordonnait de prendre les noms des hommes les plus riches, bourgeois et marchands de la sénéchaussée et de les leur adresser. Et ajoute-t-il, « quant le nom sera escrip en la dicte lettre, baile la li, et le requier amablement, en toutes les bonnes manieres que tu poiras, que il nous face prest selonc sa possibilité. » Dans la lettre qui devait être remise par le receveur, le roi exposait qu'il avait beaucoup à faire pour défendre le royaume ; que pour cela il était obligé de dépenser de grandes sommes, et qu'en conséquence, il demandait de remettre au receveur de Périgord ce qu'on pourrait. Et, disait-il, « ce que vous nous presterés, nous la vous faroms rendre, si que vous ni arez nul domage et nous vous en saurons bon gré, et le cognoisserons se le cas si offre ; et ne vous en failliez pas à cest besoing, quar à cest besoing nous apercevons qui nous sera feal et ami [2]. »

[1] *Bibliothèque nat.*, Fontanieu, portefeuille 73, fol. 177 r°. à 178 v°.
[2] *Bibliothèque nat.*, ms. fr. 25997, n° 284.

Digitized by Google

Ces prêts étaient considérés comme une lourde charge, et l'on peut s'en convaincre par les exemptions que les prêteurs demandaient en compensation. Ils priaient le roi, s'il venait à lever un subside pour la guerre, d'en déduire les prêts qu'ils avaient faits ; ils demandaient de n'être pas tenus d'envoyer de sergents cette année-là à la guerre, ou s'ils en envoyaient, qu'on leur en tint compte ; que sur tous les habitants des villes et paroisses qui avaient fait ce prêt, on ne prît pas pour les nécessités de la guerre, blés, vins, viandes, lard ou autres vivres, sans en payer le juste prix. On s'expliquera par là pourquoi les communes et les villes, dans les privilèges qui leur étaient concédés ou confirmés, tenaient à s'en faire exempter [1].

Le 17 janvier 1346, Philippe VI, qui avait toujours besoin d'argent pour défendre son royaume, passa encore procuration à la reine pour faire des emprunts sur qui elle voudrait et de la manière qui lui semblerait la meilleure [2]. Quelques plaintes ayant été adressées au roi par les habitants de Reims et du Vermandois au sujet des commissaires nommés pour cet emprunt, il leur ordonna de ne prendre que ce qu'on leur donnerait de bonne volonté, et de ne pas obliger à prêter [3].

Les sommes les plus considérables empruntées par le roi furent celles que le pape Clément VI et son frère le vicomte de Beaufort lui avancèrent à plusieurs reprises ; ils furent en quelque sorte les banquiers de la couronne de France. Du 26 novembre 1345 à la fin de février 1350, ils ne prêtèrent pas moins de 592,000 florins d'or et 5,000 écus [4]. A cela, il faut encore ajouter 2,800,000 florins avancés de 1345 à 1355 pour le passage d'outre-mer, qui ne se réalisa pas. Ces sommes, régulièrement versées, furent pour la royauté la plus claire de ses ressources, et lui furent souvent plus utiles pour ses grandes opérations

[1] *Ordonnances*, t. II, p. 348 ; t. IV, p. 246 ; t. XII, p. 73, 341, 500 et 506.

[2] *Archives nat.* J. 357, n° 14bis.

[3] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part. p. 980.

[4] Ainsi, en 1347, Robert de Lorris, conseiller du roi, emprunta pour son souverain, 330000 florins de Florence au pape, 20000 au cardinal de Périgord, 30000 au vicomte de Beaufort, 2000 à l'évêque de Narbonne et 4000 au cardinal de Périgord, soit en tout 386000 florins, qui furent employés à soutenir la guerre. (*Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. X, col. 1019.)

Digitized by Google

que les décimes ou les subsides qui étaient perçus négligemment, et soulevaient de nombreuses protestations [1].

Si la royauté pouvait, avec ses revenus ordinaires, faire face en temps de paix à ses dépenses, et faire fonctionner l'administration déjà bien compliquée que lui avait léguée Philippe-le-Bel, il était impossible de s'en contenter en temps de guerre ou dans des circonstances difficiles. Il lui fallait alors avoir recours aux populations, les charger d'impôts supplémentaires, demander des décimes au clergé, faire des emprunts, etc. Lorsque toutes ces charges ne pesaient sur le peuple que pendant un an ou deux, on pouvait encore les payer sans trop de difficultés, mais lorsqu'elles se prolongeaient, lorsque survenaient des malheurs, des événements imprévus, le peuple s'appauvrissait, murmurait; la rentrée des deniers était plus difficile, et souvent la royauté était obligée d'avoir recours à des moyens extraordinaires pour faire face à ses nécessités. C'est ce que l'on vit pendant le règne de Philppe VI. Falsification des monnaies, établissement de la gabelle, établissement des quatre deniers pour livre, vente de privilèges, poursuite des usuriers ou des débiteurs du roi, rien ne fut négligé pour trouver l'argent qui faisait défaut.

Dans son embarras, Philippe VI convoqua plusieurs fois les états-généraux ; chaque fois qu'ils se réunirent, ce fut pour faire entendre de nouvelles plaintes. On essaya encore, à la fin du règne, de faire entretenir directement l'armée par le pays, mais cet expédient ne diminua pas les charges. On peut facilement comprendre, à la vue de toutes les réformes proposées par les états et des plaintes qu'ils formulaient, combien le peuple devait être fatigué, énervé par toutes les tentatives faites pour diminuer ses charges, tentatives qui n'amenèrent aucun résultat. Qu'on ajoute à cela les malheurs causés par plus de dix années de guerre, les désastres survenus à la fin du règne, et l'on comprendra facilement que, sous Jean le Bon, où de plus grands malheurs se produisirent encore, il soit survenu des troubles et des révoltes qui mirent la France à deux doigts de sa perte.

JULES VIARD.

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1879, p. 571.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LE RÈGNE DE PHILIPPE LE HARDI

Depuis longtemps l'histoire s'arrêtait devant le règne de Philippe III comme devant une « énigme irritante. » Ce prince a-t-il été plutôt le continuateur de saint Louis que le précurseur de Philippe-le-Bel ? Les quinze années qui se sont écoulées de 1270 à 1285 correspondent-elles à un régime de transition, et nous expliquent-elles comment la France s'est trouvée subitement transportée, à la fin du XIIIe siècle, dans une atmosphère nouvelle ? Telles sont les questions que chacun se posait, et qui ont tenté la curiosité intelligente d'un jeune érudit, M. Langlois, archiviste-paléographe, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Montpellier [1]. Est-ce à dire qu'il les ait complètement résolues ? Ce serait peut-être beaucoup dire ; mais il a du moins préparé la solution.

« Quand des esprits curieux, nous dit-il, s'inquiètent de ce règne sacrifié, on se contente de répondre vaguement, ou bien qu'il n'a eu aucune importance, aucune originalité, aucune couleur, ou bien qu'il constitue une période de transition. Mais, à le bien prendre, toutes les périodes de l'histoire marquent plus ou moins une transition entre ce qui précède et ce qui suit, et cette expression, dont quelques personnes demeurent satisfaites, ne signifie rien au fond [2]. » M. Langlois ne s'est pas contenté de cette échappatoire ; il a voulu nous donner la clef de l'énigme, et il est arrivé à cette conclusion que « le temps de Philippe III a été tout illuminé d'un reflet du règne de saint Louis ; que si l'on veut opérer entre l'histoire de la royauté féodale et celle de la monarchie moderne une coupure, qui sera d'ailleurs

[1] *Le règne de Philippe III le Hardi*, par Ch.-V. Langlois. Paris, Hachette, 1887, in-8° de XVI-466 p.
[2] Page 376.

Digitized by Google

toujours arbitraire, c'est en 1285, et non en 1270, qu'il convient de la pratiquer [1].

« Philippe III, dit-il ailleurs, a été un personnage médiocre ; il n'a eu d'autre idéal que la grande figure de son père. Ses conseillers — ceux qui ont eu la réalité sinon l'apparence brillante du pouvoir — étaient des amis, des créatures de saint Louis. Il est donc naturel que, dans ses rapports avec les puissances du dehors et avec la société féodale, le gouvernement de Philippe III ait suivi les maximes de Louis IX. Louis IX, le roi très chrétien, n'avait songé qu'à faire luire sur la terre le règne du Christ, à combattre les infidèles, à réconcilier les chrétiens, à maintenir dans son royaume la paix, la justice, la coutume ; car, comme beaucoup d'hommes de son temps, il confondait la coutume avec le droit Or, la croisade a été, en effet, le centre de la politique étrangère de Philippe III ; Philippe est mort comme Louis IX avec la croix sur l'épaule, trompé comme lui par les promesses insidieuses des Angevins de Sicile ; ses parlements se sont attachés sans interruption à maintenir la paix, le droit établi, la coutume. Le règne de Philippe III n'est donc qu'un prolongement du règne de saint Louis [2]. »

La lecture attentive du livre de M. Langlois m'a conduit, je l'avouerai, à une toute autre opinion, et c'est dans son propre travail que je puiserai des armes pour combattre sa conclusion, ou du moins pour l'atténuer considérablement. N'est-ce pas lui, en effet, qui nous montre le pape Grégoire X échouant dans sa tentative désespérée pour réunir les princes chrétiens dans une nouvelle croisade, au moment où tout semblait décidé, où tout se préparait, après le concile de Lyon ? N'est-ce pas lui qui nous raconte comment Philippe III, tout croisé qu'il fût, se laissa, par faiblesse ou par intérêt personnel, détourner de son but et entraîna dans une lutte fratricide contre l'Aragon la grande armée destinée à l'expédition d'Orient ? Ici du moins, le fils de saint Louis ne fut nullement son continuateur, car saint Louis, quand il s'agissait de marcher contre les infidèles, savait écarter tous les obstacles, et à l'égard de ses voisins jouait le rôle de pacificateur bien plutôt que d'agresseur. Il faut même dire plus : en amenant la clôture effective de l'ère des croisades et en ouvrant celle des grandes guerres internationales, qui dure encore, Philippe le Hardi a, plus ou moins volontairement, préparé la fin du moyen âge et l'avènement du système politique moderne. La croisade était la raison d'être de la grande confédération chrétienne

[1] Page 111.
[2] Page 367.

Digitized by Google

(*populus christianus*, comme disaient les contemporains); elle faisait sa force et sa cohésion. Ce lien disparu, le faisceau se désagrégera promptement, et le régime social tout entier s'effondrera. La « coupure, » pour me servir de l'expression de M. Langlois, et contrairement à son avis, devrait donc se placer en 1270 plutôt qu'en 1285. Le règne de saint Louis a été, pour le véritable moyen âge, ce qu'est au jour qui décline un éclatant coucher de soleil ; le règne de son fils a été la pâle aurore d'un jour nouveau. Mais cela ne prouve point qu'il y ait eu coupure nette ou changement à vue : la vieille expression de « période de transition » demeure et demeurera, malgré tout, assez juste.

Une autre nouveauté apparue avec Philippe III et démontrant que sa politique fut moins le développement naturel et régulier du régime précédent que l'inauguration du système moderne, c'est le règne des favoris. Jusqu'à saint Louis, et plus encore sous saint Louis que sous tout autre, le gouvernement royal avait été essentiellement personnel; le roi avait agi par lui-même, se faisant assister par des conseillers, mais sans leur laisser prendre un ascendant ressemblant à l'omnipotence. Philippe le Hardi rompit avec cette sage tradition : Pierre de la Broce ouvrit une longue et funeste série, que devaient grossir successivement les ministres ou les favoris de Philippe-le-Bel, de Charles VI, de Charles VII, de Louis XIII et tant d'autres; et, comme la plupart d'entre eux, il trouva la roche Tarpéienne à côté du Capitole. On voit par cet exemple combien la faiblesse du souverain peut être nuisible aux États, et combien les meilleures intentions, les plus belles vertus même, sont insuffisantes chez un prince. Sans doute, comme le dit son historien, Philippe était un homme intègre, pieux et brave, se proposant pour idéal la grande figure de son père; mais il n'avait ni son énergie ni sa volonté, cette volonté admirable qui imposait le respect à ses vassaux et la terreur à ses ennemis.

La fermeté du saint roi opposait aussi une digue puissante à l'envahissement du luxe et de la mollesse : la faiblesse de son fils la laissa emporter, et c'est là encore une des causes qui précipitèrent la décadence du moyen âge. « Philippe, nous dit M. Langlois, avait des goûts magnifiques, et ses dépenses étaient d'un roi. Le sire de Joinville, habitué à la simplicité de la cour de Louis IX, osa même un jour lui reprocher son luxe[1]. » On se rappelle, en effet, le propos hardi que le vieux sénéchal tint à son nouveau maître, dans le palais duquel il apparaissait, sous ses vêtements austères, comme un reve-

[1] Page 7.

Digitized by Google

nant d'un autre âge : « Je lui disais, raconte-t-il lui-même, au sujet des cottes brodées que l'on voit aujourd'hui, que jamais je n'en avais vu au voyage d'outre-mer. Il me dit là-dessus qu'il avait telles pièces brodées de ses armes qui lui avaient coûté huit cents livres parisis. A quoi je répondis qu'il eût mieux fait d'employer cet argent en aumônes et de faire faire ces habits en bon taffetas battu à ses armes, ainsi que son père avait fait [1]. »

Ce petit dialogue est caractéristique ; il nous laisse entrevoir l'abîme qui séparait déjà l'ancienne cour et la nouvelle. L'accroissement considérable du pouvoir royal avait donné aux princes des idées de faste : le frein de la sainteté n'étant plus là, ces idées passaient dans le domaine des faits. De là l'épuisement du trésor, que le dernier roi avait ménagé avec une prévoyance si paternelle ; de là tant d'impositions, de mesures fiscales, de vexations tyranniques, inventées ou aggravées par Philippe-le-Bel et ses successeurs.

L'héritier de saint Louis n'alla point jusqu'à la *maltôte* ; mais, tandis que le père avait su faire face à toutes les dépenses publiques à l'aide des seuls revenus ordinaires de la couronne, le fils recourut, lui, à l'expédient dangereux des emprunts et à la multiplication des impôts sur le clergé. Sous son gouvernement « il n'y eut presque point d'interruption dans la levée des décimes ecclésiastiques [2]. » Oh ! oui, le régime moderne était bien réellement ouvert : l'équilibre du budget devenait un vain mot.

La passion des tournois, contenue sous le règne précédent, fut également déchaînée par Philippe le Hardi, et rien ne montre mieux la lutte engagée de son temps entre les vieux principes et les idées nouvelles que ses tergiversations sur ce point. Il aimait personnellement ces exhibitions ruineuses. « Ses goûts étaient partagés par les principaux personnages de sa cour. Charles d'Anjou, le roi d'Angleterre, le duc de Brabant brillaient dans les fêtes féodales ; les jongleurs accablaient de railleries ceux qui craignaient d'y paraître. Les tournois fournissaient, d'ailleurs, aux marchands et aux petites gens les moyens de s'enrichir ; l'ordonnance prohibitive de saint Louis excitait parmi eux un mécontentement extrême, et l'auteur du *Roman de Ham* insiste avec force sur ces considérations économiques. Les tournois, dit-il, *font aller le commerce* (c'est exactement le mot qu'on répète aujourd'hui à propos de certaines fêtes officielles). Dieu fasse que le roi apprenne combien son royaume perd, depuis qu'on est obligé d'aller *tournoier* sur les terres d'Empire !.. Philippe hésita. Il hésita entre les enseignements de saint

[1] Joinville, édition de Wailly, p. 8, 9.
[2] Langlois, p. 352.

Digitized by Google

Louis, fortifiés par les conseils de l'Église, et ses penchants naturels, qui étaient ceux de ses entours [1]. Il prit au sujet des tournois les décisions les plus contradictoires, parce que la contradiction, en cette matière, était au fond de sa pensée. D'abord, il les défendit résolument en 1278, pour faciliter les préparatifs de la croisade qu'il projetait... Mais on ne partit point pour la croisade, et le sire de Longueval dit au sire de Basentin, dans le *Roman de Ham*, ce que bien des gens pensaient de l'interdiction des joûtes qui se prolongeait ainsi sans motif apparent :

Cis puans siècles riens ne vaut ;
Honeurs et proesce desfaut ;
Larguesce et courtoisie pert.
Je l'vous dis bien tout en apert,
Que je vaurraie que li rois
Donnast congié dedans un mois
D'aler as armes pleinement ;
Nous séjournons trop longuement.

Ce vœu fut satisfait ; un annaliste rapporte, en effet, que le roi se relâcha de sa rigueur, et qu'il autorisa, trois fois par an, la tenue des tournois ; mais bientôt, avec une inconstance insigne, il accorda toute licence. Les tournois de Creil, de Compiègne, de Senlis furent de véritables batailles ; les frères du roi y parurent : c'est là que le jeune comte de Clermont en Beauvaisis, tige des Bourbons, reçut sur son casque de si rudes coups de masse d'armes, qu'il devint fou [2]. On voit que l'interdiction de ces luttes plus ou moins courtoises avait quelque raison d'être. Mais ce n'est pas tout : le légat du pape ayant réclamé, Philippe fit renouveler et prolonger par son parlement la prohibition des tournois ; puis, un peu plus tard, inclinant la majesté de la loi devant l'envahissement de la mode, il obtint du Saint-Siège lui-même l'adoucissement de la pénalité qui frappait leurs tenants.

Autre acte de faiblesse, plus grave encore peut-être. Saint Louis avait aboli, comme on le sait, le duel judiciaire dans tous ses domaines. Son fils, sous la pression de l'opinion des nobles et des seigneurs, toléra la procédure coutumière des gages de bataille. « L'histoire politique du règne est toute pleine, comme l'histoire judiciaire, d'appels au jugement de Dieu [3]. » De même pour les guerres

[1] Pourquoi M. Langlois n'écrit-il pas « de son entourage? » C'eût été plus français et moins prétentieux.
[2] Langlois, p. 196-199.
[3] Langlois, p. 200.

Digitized by Google

privées. « Les conseillers de Philippe craignirent sans doute d'ébrécher le fil de l'autorité royale en s'acharnant contre une coutume si résistante, car on vit beaucoup de guerres privées en leur temps, dans le domaine et hors du domaine [7]. » C'étaient là autant de pas en arrière. Les successeurs de Philippe devaient aller encore plus loin dans cette funeste réaction; mais c'est à lui que revient le triste honneur d'avoir commencé à reculer.

Qu'il ait agrandi considérablement le domaine de la couronne, c'est une gloire qui ne saurait lui être enlevée; encore faut-il remarquer que l'annexion du Languedoc, réalisée au début de son règne, est, au fond, l'ouvrage de son prédécesseur. Qu'il ait supprimé, en fait, l'usage ou l'abus des apanages, continué la politique de résistance vis-à-vis des empiètements de la féodalité, pacifié les communes pour les rallier à lui et les absorber, maintenu l'autorité du roi de France sur le roi d'Angleterre, institué l'*asseurement*, développé les prérogatives judiciaires de la royauté, fixé l'âge de la majorité de l'héritier du trône de manière à abréger les troubles suscités par la plupart des régences, ce sont encore là des titres sérieux à l'admiration de la postérité. Il est moins sûr qu'il faille lui faire un mérite de l'œuvre entreprise de son temps par la corporation des légistes, appelée à devenir trop influente sous le gouvernement de son successeur. L'invention des anoblissements, ou l'ouverture des rangs de la noblesse à la bourgeoisie, dans le but d'effacer peu à peu les castes sociales, ne saurait non plus lui être attribuée avec certitude; son historien en convient.

Mais tout cela n'empêche point que son règne, considéré de haut et dans son ensemble, ne soit, en réalité, le *commencement de la fin* du moyen âge; de même que la différence qui sépare nos conclusions de celles de M. Langlois n'empêche point son livre d'être, en somme, une œuvre très savante, très fouillée, pleine de détails qui instruisent et de remarques qui font penser.

A. Lecoy de la Marche.

[1] Langlois, p. 200.

Digitized by Google

II

DÉCOUVERTES RÉCENTES EN CHYPRE

—

Sir Tankerville Chamberlaine, attaché au gouvernement général de l'île de Chypre, a eu la bonté de me faire part de la découverte récente de quelques antiquités du moyen âge à Nicosie et dans ses environs. On n'en lira pas sans intérêt, croyons-nous, la description que nous avons eu l'honneur de communiquer à l'Académie des Inscriptions.

L'une est la dalle funéraire d'un fils du roi Hugues IV de Lusignan, mort si jeune qu'il n'a pas laissé de trace dans l'histoire et les généalogies de sa famille. L'autre recouvre le tombeau d'Adam d'Antioche, maréchal de Chypre, mort au commencement du XIIIe siècle. Quelques fragments d'inscrptions sont réunis sous le n° III.

La dernière notice concerne un monument encore indéterminé dont les restes sont peu éloignés de Sainte-Sophie, cathédrale de Nicosie, élevée par nos rois Lusignan.

I. — A Nicosie, au grand bain de la ville, qui est peut-être l'ancienne église de saint-Georges des Poulains, on a trouvé une petite dalle de marbre blanc, de 30 pouces anglais sur 16 pouces de large (environ 80 centimètres sur 40), portant l'effigie d'un jeune prince à cheveux longs, la tête ceinte d'une couronne à quatre fleurons. Au haut de la dalle sont sculptés deux écussons. Il est impossible de reconnaître aujourd'hui les emblèmes qui ont orné l'écusson de droite. Sur celui de gauche se voient les armes royales des Lusignan, le lion rampant sur un champ burelé ; mais une large bande, chargée d'ornements indéterminés, traverse le champ de gauche à droite et constitue une brisure de l'écu paternel. La tête de l'enfant est abritée par un dais angulaire, sur lequel commence l'inscription suivante, qui se poursuit ensuite tout autour de la dalle :

† ICI. GIT. PERROT. D. LESENIA. FIS. D. MOSEIGEV. VGVE. [R.] D. IERLM. Z. D. CHIP. QI. TSPASSA. A. XXIX. IVRS. D. IVGNIET. LAN. D. MCCC.LIII. D. XPC.

Il ne peut s'agir dans cette inscription de l'un des fils du roi Hugues III de Lusignan, morts les uns dès le XIIIe siècle, les autres dans le premier quart du XIVe.

Digitized by Google

Nous avons là incontestablement l'épitaphe d'un fils du roi Hugues IV de Lusignan, qui avait succédé au roi Henri II, son oncle, en 1324, et qui mourut en 1359. La mère de l'enfant était certainement la seconde femme de ce prince, Alix d'Ibelin, laquelle, devenue veuve, épousa en secondes noces Philippe de Brunswick-Grubenhagen, l'un des hauts dignitaires de la cour de Chypre, mort à Nicosie en 1369.

La reine Alix avait eu neuf enfants du roi, son premier mari, six fils et trois filles. Cinq de ces fils sont bien connus. Ce sont le roi Pierre Ier de Lusignan ; le prince d'Antioche Jean ; le roi Jacques Ier ; le prince Thomas, mort jeune en 1340, et nommé Thomas en souvenir de saint-Thomas d'Aquin qui avait dédié le *De regimine principum* au roi Hugues III son aïeul. On ignore le nom du sixième fils que les chroniques chypriotes donnent à la reine Alix ; mais ce prince ne peut pas être celui dont M. Tankerville vient de retrouver la dalle funéraire, attendu que le sixième fils de Hugues IV et de la reine Alix survécut à son père et qu'il accompagna sa nièce, Marie de Lusignan, à Naples, en 1402, lors de son mariage avec le roi Ladislas [1].

La dalle recueillie aux bains de Nicosie mentionne donc un septième fils du roi Hugues IV, inconnu jusqu'ici. Le jeune prince, mort en 1353, six ans avant son père, devait être un des derniers nés de la maison royale. Le nom de Perrot qu'il reçut, et sous lequel il fut enterré, répondait à celui de *Petit Pierre*, et le distinguait de son frère aîné Pierre, qui devint en 1359 le roi Pierre Ier.

Il n'est pas probable que l'enfant ait été inhumé au lieu où l'on a retrouvé son épitaphe, quelque certain qu'il soit d'ailleurs que les grands bains de Nicosie aient été établis par les Turcs dans la nef d'une ancienne église latine. La dalle a été très probablement transférée là d'un autre édifice, et elle a dû être déplacée plusieurs fois. On est autorisé à croire qu'elle provient de l'ancienne abbaye de Saint-Dominique, lieu habituel de la sépulture des rois de Chypre, et voisin de leur palais, église que les Vénitiens furent obligés de sacrifier en 1567, avec un grand nombre d'autres édifices, pour construire les fortifications qui existent encore autour de Nicosie.

II. — Des travaux entrepris dans une église du village de Palourghiotissa, près de Nicosie, du côté de Kythréa, que les Chypriotes s'obstinent à considérer comme l'ancienne Cythère, ont fait découvrir le couvercle du tombeau de l'un des plus anciens maréchaux du royaume de Chypre, mort au commencement du XIIIe siècle.

Le couvercle devait fermer la cuve ou le sarcophage dans lequel le corps du défunt avait été déposé, et qui paraît avoir été depuis longtemps fouillé et peut-être brisé. Le couvercle, long de sept pieds environ, est heureusement presque intact. Il est taillé en forme de

Digitized by Google

toit et se termine aux deux extrémités par un tympan triangulaire, décoré de feuillages. Les pentes du toit sont divisées en sept compartiments quadrangulaires. Le septième carré qui occupe le centre de chaque face, est réservé à une croix entourée de roses et de feuillages. Sur le premier carré de la face principale et sur le dernier carré de la face opposée se trouvent deux écussons vides qui semblent n'avoir jamais reçu d'armoiries. Les autres compartiments sont ornés de roses et de feuillages sobres et élégants. Sur la plate-bande qui termine la première face ou pente du toit, et qui devait adhérer avec la cuve funéraire, on lit l'inscripion suivante :

† ANNO : AB : INCARNACIONE : DOMINI : M° CC°..... NONAS : MAII :
OBIIT : DNS : ADAM : DE : ANTIOCHIA : MARESCALL :
CYPRI : [CUIUS] ANIMA :
REQUIESCAT.
IN. PACE.

Un éclat de la pierre a produit un vide de quelques millimètres entre les deux CC°. formant le mot *ducentesimo* et le mot *nonas*. M. Tankerville n'hésite pas à lire *pridie* avant *nonas*, attendu qu'on aperçoit encore des vestiges de ce mot sur le haut de la cassure. Le maréchal serait donc mort le 6 d'un mois de mai. L'année de son décès n'est pas facile à déterminer. M. Tankerville, en remarquant le faible intervalle qui subsiste entre les deux CC°. de *ducentesimo*, et les sigles du mot *pridie*, pense que l'on peut ajouter tout au plus après les deux cc. un ou deux traits I° ou II°. Je ne suis pas tout à fait de cet avis. Il faut nécessairement augmenter le millésime et les chiffres indiquant le décès du maréchal, car son prédécesseur dans l'office du maréchalat, qui nous est connu, et qui était Renaud de Soissons, vivait encore au mois de juillet 1217 [1]. La date de la mort d'Adam d'Antioche se trouve donc renfermée entre cette année 1217 et l'année 1247, époque à laquelle nous voyons son fils Jean d'Antioche, devenu maréchal de Chypre, servir de témoin, avec d'autres dignitaires, d'une charte royale dressée à Nicosie et dont l'original est encore conservé à Paris, aux Archives Nationales [2].

Quant à l'origine et à la généalogie du maréchal, elle est bien clairement établie dans les *Lignages d'Outremer* [3]. Adam d'Antioche était le fils d'un croisé poitevin, nommé Massé de Gaurèle, qui passa en

[1] Paoli, *Cod. diplom.*, t. Ier, p. 113. Cf. p. 102 ; Rozière, *Cart. du Sain Sép.* p. 315.
[2] J., 433 n. 5. Lafiteau, *Hist. de Jean de Brienne.*
[3] Chap. XLI.

Digitized by Google

Terre Sainte avec Guy de Lusignan, vers l'an 1180. Gaurèle, ayant épousé une noble femme de la ville d'Antioche, adopta ou reçut pour surnom patronymique le nom même d'Antioche, qu'il transmit à ses enfants. Ils se sont perpétués en Chypre, toujours au rang des chevaliers de la haute cour, jusqu'à la fin du règne des Lusignan, et on retrouve encore sous les Vénitiens des mentions de personnages nommés d'Antioche, qui vraisemblablement se rattachent, sans qu'on puisse le constater, à la souche même de Massé de Gaurèle. Ils forment, comme l'on voit, une famille toute différente de celle des Boémond, princes d'Antioche, dont la race masculine s'éteignit avec Boémond VII, en 1287.

III. La tradition considère la mosquée de l'Emerghié, à Nicosie, comme une ancienne église des religieux Augustins dédiée à sainte Marie. Il est très possible que les Turcs aient fait sortir le nom d'Emerghié du nom vénéré de la mère de Jésus, qu'ils prononcent Mérié ou Meriem ; mais ce n'est là qu'une conjecture. Ce qui ne l'est plus aujourd'hui, c'est l'attribution de la mosquée à un ancien couvent des religieux Augustins, confirmée par les deux fragments d'inscriptions qu'y a découvertes M. Tankerville, et qui se lisent ainsi :

. . . . . DE. LORDRE. D. SAINT. AGVS.
Q^I^. TRSPASSA. A. XV. IOVR. . . . .

. LLE. ORDINIS. FRM.
HEMITAR. SCTI.
AVGI. QI. OBIIT. . . AN°
DMI.

. . . *lle ordinis fratrum Heremitarum*
Sancti Augustini, qui obiit. . . anno Domini. . .

On a remarqué au grand bain de Nicosie, où se trouve la dalle funéraire du jeune fils du roi Hugues IV, divers fragments de dalles qui mériteraient d'être recueillis et étudiés. L'un ne porte plus que le bas d'un très élégant costume de femme. Tout autour, il est possible de lire ces mots :

ICI. GIST. LA. TRES. NOBLE. DAME·
MADAME. ESCHIVE. D. . . . .
DOV. NOBL. BARO. MŌSEIR. JAQ. . . . .
. . . . . DOV. ROIAM. D. CHIP. QI.
TRES ASSA. L. LVDI. . . . . M. CCCC. LXIII
D. XPST. A. VIII. IOVRS. DAVRIL QVE.
· DIEVS. AIT. LARME. AMEN.

Digitized by Google

Peut-être est-ce la dalle funéraire de la femme du chevalier Jacques de Cafran, maréchal de Chypre sous le règne du roi Janus; ou peut-être de la femme de Jacques de Fleury, comte de Jaffa, et grand maître de l'hôtel du même roi Janus de Lusignan.

IV. — M. Tankerville a bien voulu me signaler encore la découverte d'un édifice ancien remontant incontestablement au temps des Français, qu'on a récemment reconnu au centre de la ville de Nicosie, dans la rue qui conduit de Sainte-Sophie à la mosquée de l'Emerghié, dont il a été précédemment question.

Bien que la principale partie du bâtiment auquel ces constructions semblent se rattacher ait été démolie et qu'aucune inscription n'y ait été recueillie, la découverte mérite d'être décrite. En opérant des dégagements autour de quelques armoiries qui avaient attiré l'attention de sir Henry Bulwer, haut commissaire de Chypre, on a mis à jour un grand mur d'appareil régulier, dans lequel s'ouvre une porte que surmonte une arcade comprise dans la construction. Un large linteau termine l'arcade et surmonte la porte. Sur la frise du linteau se détachent en haut relief trois grands écussons. Celui du centre est l'écu royal des Lusignan d'avant la réunion nominale du royaume d'Arménie au royaume de Chypre. Il est écartelé seulement de Jérusalem et de Chypre. Comme tout ce qui en dépend, il est donc antérieur à l'année 1395, à partir de laquelle les rois Lusignan ajoutèrent sur leurs actes et sur leurs monnaies, à leur ancien titre, le titre de *roi d'Arménie*, recueilli dans l'héritage de Léon VI de Lusignan, mort à Paris en 1393. L'écusson de droite porte un lion rampant. Celui de gauche est un champ burelé dont les bandes 1, 3 et 5 sont chargées de boules crucigères, ou de croix larmoyantes. Il ne nous est pas possible de retrouver la famille à laquelle a dû appartenir cet écusson. Si le monument auquel il est encore adhérent avait été affecté à l'une des administrations publiques du royaume comme la Secrète ou Trésorerie, la Monnaie, ou la Douane, on pourrait admettre qu'il reproduit les armoiries du fonctionnaire sous lequel l'édifice fut construit ou réparé. Mais toute conjecture à cet égard serait trop hazardée pour nous y arrêter.

Une chose est certaine, c'est que les constructions récemment découvertes ou rendues visibles rue de l'Emerghié, la partie même qui en a été détruite autrefois ou de nos temps, ne pouvaient en aucune façon se rattacher à l'ancien palais des rois Lusignan, que tant de voyageurs ont visité en se rendant au saint Sépulcre, et dont leurs relations comme les écrits d'autres contemporains, tels que Diomède Stamballi, vantent l'ampleur et les richesses.

Ce palais, construit au XIVe siècle par les rois Pierre II et Jac-

Digitized by Google

ques Ier formait avec la citadelle et le couvent de Saint-Dominique, le Saint-Denis des Lusignan, un vaste ensemble de constructions au sud-ouest de la ville, sur l'emplacement de la porte actuelle de Paphos et ses alentours. On peut dire qu'il n'en reste plus rien aujourd'hui, si ce n'est les pierres et les dalles sculptées qui ont pu être disséminées dans la ville et quelques gros murs existant au milieu du quartier maronite. La citadelle fut la première atteinte et supprimée comme inutile par les Vénitiens. Le reste disparut entièrement lors des vastes démolitions opérées en 1567 tout autour de la ville pour la réduire et la protéger par une enceinte continue. La destruction fut telle que la ville actuelle de Nicosie n'a plus que le tiers de l'étendue qu'elle avait au temps des Français.

Le P. Etienne de Lusignan, arrière petit-fils par cinq générations du roi Jacques Ier de Lusignan, se trouvait en Chypre lorsque ces grands travaux furent exécutés. Son témoignage a donc ici toute autorité. Lusignan rappelle plusieurs fois la démolition du palais royal, du couvent de Saint-Dominique et de quatre-vingts autres églises, toutes sacrifiées par les ingénieurs Vénitiens pour creuser les fossés et construire l'enceinte étoilée qui environne aujourd'hui Nicosie. Ces remparts furent malheureusement emportés par les Turcs au mois de septembre 1570, mais ils avaient arrêté pendant sept semaines une armée de cent mille hommes, résisté à douze assauts, et peut-être, si les secours extérieurs eussent été mieux concertés, auraient-ils suffi à sauver la capitale et le royaume.

COMTE DE MAS LATRIE.

III

LA REPRÉSENTATION D'UN MYSTÈRE A ROMANS EN 1509 [1].

On n'en est plus aujourd'hui à croire, comme Boileau, que nos dévots aïeux aient abhorré le théâtre. Dévots, ils l'étaient plus que leurs descendants assurément, mais ennemis de ce genre de distrac-

[1] *Le mystère des Trois Doms, joué à Romans en MDIX*, publié d'après le manuscrit original, avec le compte de sa composition, mise en scène et

Digitized by Google

tion, non pas; ils l'étaient même si peu qu'ils avaient cru trouver le moyen de mettre leur piété d'accord avec leurs goûts: le succès des mystères vient sans doute pour beaucoup de ce qu'il leur a permis de s'amuser en toute sécurité de conscience. Il semble d'ailleurs que, par une sorte de loi historique, le drame ait dû toujours naître à l'ombre du sanctuaire. En Grèce, n'a-t-il pas à l'origine fait, pour ainsi dire, partie intégrante du culte, et les légendes des dieux et des héros n'y tiennent-elles pas la plus large place? Les mystères du moyen âge n'ont pas commencé autrement; ils ont succédé au drame liturgique, qui avait eu pour berceau et pour théâtre le temple catholique lui-même; et les sujets qu'ils mettent sur la scène sont empruntés à la Bible ou à la vie des saints. A Paris, et dans quelques autres grandes villes, le goût des représentations dramatiques avait provoqué la création de sociétés de gais compagnons, comme les *Enfants sans souci* de Paris, les *Cornards* de Rouen, les *Suppôts de la Coquille* de Lyon, l'*Infanterie de Mère folle* de Dijon, qui faisaient souvent place à côté des mystères à une littérature plus profane; ailleurs, dans le Nord surtout, où l'industrie a toujours été en honneur, les confréries d'artisans fort nombreuses aimaient à se procurer ce plaisir. Dans le Midi, où le goût pour ce genre de spectacles n'était pas moins vif, il n'y avait, semble-t-il, ni sociétés permanentes constituées pour donner au public cette distraction, ni corporations assez puissantes pour en assumer la charge, mais on n'en prisait pas moins ces divertissements; dans la région de la rive gauche du Rhône surtout, ils étaient fort en honneur.

M.U. Chevalier compte, de 1358 à 1541, trente-cinqre présentations de mystères dans le Dauphiné seulement. De petites villes ne reculaient pas devant les frais considérables qu'elles entraînaient; et quand cela arrivait, comme ce fut le cas en 1509 pour la ville de Romans, c'était un événement qui faisait véritablement époque dans l'histoire de la cité. Les années précédentes avaient d'ailleurs été signalées par des calamités, le printemps de 1504 par une sécheresse qui prit fin le 15 juin à la suite d'une procession solennelle; l'année suivante par la peste qui revenait trop souvent visiter Romans, comme beaucoup de villes du moyen âge peu soucieuses des exigences de l'hygiène publique. Ces fléaux firent sentir aux habitants la nécessité d'attirer la miséricorde divine par des manifestations de piété

représentation et des documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné du XIVe au XVIe siècle, par feu Paul Emile GIRAUD, ancien député, ancien correspondant du Ministère de l'Instruction publique, et Ul. CHEVALIER, chanoine honoraire, membre non résident du Comité des travaux historiques. Lyon, 1887, in-4° de CXLVIII-928 p.

Digitized by Google

toutes particulières, et les mystères, nous aurons encore à le faire remarquer plus d'une fois, étaient presque autant une cérémonie religieuse qu'un amusement. Laïques et ecclésiastiques s'associèrent donc sans scrupule aucun, dans l'intention d'en faire représenter un à cette occasion. Le chapitre de Saint Barnard, les prêtres desservant la chapelle de Saint Maurice, de concert avec les consuls et les notables de la ville, décidèrent, le 4 juillet 1508, que la vie des patrons de Romans, les *Trois Doms*, comme on les appelait, en fournirait le sujet; une commission de neuf membres, chanoines, ecclésiastiques, magistrats, fut chargée de surveiller la composition de la pièce et les préparatifs de la représentation; les Franciscains prêtèrent pour l'établissement du théâtre la cour de leur monastère. Un chanoine de Grenoble, nommé Pra, reçut pour 150 florins, outre 12 florins par mois, la commande du *livre du jeu*, nous dirions aujourd'hui du *livret* du spectacle projeté. Mais, jugé insuffisant par la commission après la lecture du *livre* du premier jour (la représentation devait en durer trois), il se vit imposer un collaborateur, « maistre Chevalet, fatiste » ou poète de Vienne, moins inconnu, et dont les productions ont laissé un meilleur souvenir que l'œuvre unique du pauvre chanoine. Seulement, déjà en cette enfance de l'art, la collaboration n'allait pas sans querelle. Le chanoine Pra subissait celle de Chevalet; en revanche celui-ci, après essai, « ne volit pas besoigner avec le chanoine, » auquel le travail finit par revenir sans partage ; il dut pourtant le laisser surveiller et au besoin réviser par les commissaires.

La rédaction du mystère, les décisions administratives prises pour en assurer la représentation étaient relativement pour peu de chose dans l'émoi causé aux Romanais par l'annonce de cet événement. Cela se passait, pour ainsi dire, au-dessus de leur tête, entre des gens qu'ils devaient être habitués à considérer comme leurs supérieurs. Il en allait tout autrement des préparatifs matériels, dont tout le monde était témoin, et auxquels prenaient part tout un monde de travailleurs, des charpentiers ou chapuis surtout, un peintre décorateur, François Thévenot; le mécanicien Amieu Grégoire, l'horloger Jean Rosier, qu'on était allé chercher à Annonay, Sanche Dijon, *le meneur ou maître du jeu*, on dirait aujourd'hui le régisseur, des scribes chargés de copier les rôles, maître Perdichon, Jacques Beyle, Guyard Rostaing, les marchands d'étoffes et d'armes pour les costumes des acteurs, de bois, de métaux, de couleurs, d'outils pour la construction du théâtre. Pendant dix mois ces ouvriers travaillèrent sous l'œil émerveillé des habitants, et non sans provoquer de leur part bien des commentaires, à élever la scène et les échafauds ou gradins, les chambres, nous dirions aujourd'hui les loges, en un mot, à faire tous les préparatifs nécessaires.

Digitized by Google

La distribution des rôles n'intéressait pas un moins grand nombre de gens. Sans parler de ce qu'on ose à peine appeler l'orchestre, composé de quatre trompettes, quatre tambourins, un joueur d'orgue et du souffleur, dans lesquels il n'est pas possible, à proprement parler, de voir des acteurs, il y avait cent trente-deux rôles, quatre-vingt-seize dans le Mystère, trente-six dans la Translation des reliques des Trois Doms, qui en est comme un appendice. Et il n'y avait pas un Romanais, fût-il prêtre ou magistrat, qui ne se tînt pour honoré d'en avoir un; il n'était pas une famille, dont un membre au moins, n'eût, soit un emploi quelconque dans les préparatifs, soit un rôle dans la représentation. L'intérêt qui s'y attachait était donc universel. Le drame devait ainsi être sinon connu du moins commenté à l'avance dans tous ses détails par les uns et par les autres; les échos échappés au secret des *recorts* ou répétitions (il y en eut onze du 23 décembre 1508 au 29 avril 1509) servaient d'aliment à la curiosité. Ajoutons que, pour achever la préparation du public, aussi nécessaire que celle des acteurs, en ce temps où les spectateurs, appartenant en majorité à la classe populaire, ignoraient et ce qu'étaient les Romains, et beaucoup d'autres particularités de non moindre importance, le 6 mai 1509 eut lieu « la montre du jeu. » On entendait par là une longue cavalcade, à laquelle prirent part tous ceux qui devaient à un titre quelconque figurer dans la pièce, et que Romans vit avec admiration défiler dans ses rues sous les costumes appropriés à leurs rôles. Le 7 mai 1509 enfin, « dernier recort » ou répétition générale, après laquelle Chevalet fut encore une fois prié de « radouber, » c'est-à-dire de renforcer les rôles des quatre *tyrans*, personnages importants de la pièce. Il n'y avait plus qu'à la jouer, et c'est ce qui eut lieu les 27, 28 et 29 mai devant un concours immense de spectateurs : quatre mille sept cent quatre-vingt le premier jour, quatre mille deux cent vingt le second, et quatre mille neuf cent quarante-sept le troisième, qui payèrent pour se procurer ce plaisir, la somme de six cent quatre-vingt florins. La ville de Romans, déduction faite de la vente des matériaux et des décorations pour la somme de cinquante-huit florins, en était de son argent pour une somme de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf florins. Mais le succès avait été très grand, si grand qu'à diverses reprises on vit reparaître encore sur la scène de Romans le mystère des *Trois Doms*.

Nous n'avons rien dit encore de la valeur littéraire qu'il convient d'attribuer à l'œuvre du chanoine Pra (nous verrons plus loin qu'elle est fort mince); nous nous sommes attaché seulement au côté matériel de la représentation, de beaucoup le plus intéressant, à notre avis, parce que nous l'ignorons totalement pour le plus grand nom-

Digitized by Google

bre des mystères qui nous ont été conservés. Nous l'avions ignoré aussi pour celui des *Trois Doms* jusqu'à l'année 1848, date à laquelle feu M. Giraud, ancien député de la Drôme, auquel la science est redevable de la présente édition, découvrit et publia le compte des dépenses de ce spectacle [1]. C'est à ce compte, soigneusement analysé par M. l'abbé Chevalier dans la savante préface mise par lui en tête du texte du mystère, que sont empruntés tous les faits précédemment exposés. La découverte du mystère lui-même ne fut faite que plus de trente ans après, en décembre 1881, dans un grenier de Romans, d'où il a passé dans la bibliothèque de feu M. Giraud, puis dans celle de son neveu et héritier, M. Giraud, conseiller à la Cour d'appel de Lyon. Les deux documents se complètent et s'expliquent réciproquement. Le mystère fait parler et vivre, dans la mesure où cela était possible à un aussi pauvre poète que le chanoine Pra, des personnages dont nous connaissions à peine, par le compte, le nom et le costume; mais d'autre part, et c'est le compte seulement qui pouvait nous l'apprendre, nous ne sommes pas fâchés de savoir comment nos bons aïeux entendaient ce gros problème de la mise en scène, à la solution duquel on attache aujourd'hui tant d'importance.

Qu'étaient-ce que ces trois patrons de Romans, les « trois Doms, » comme les appelle le mystère? D'après lui, Séverin, Exupère et Félicien sont trois jeunes gentilshommes viennois, qui, de passage à Rome, ont été convertis au christianisme par une vision et par le spectacle du courage des martyrs. Revenus à Vienne, ils sont baptisés par l'évêque Juste, distribuent leurs richesses aux pauvres, se mettent à prêcher l'Évangile, sont traduits devant le président de la province, torturés, puis mis à mort. L'endroit où leurs restes avaient été cachés est signalé, plusieurs siècles après, par un ange au diacre Tertius ; de Brennier, quartier de Vienne, ils sont transférés à Romans, où s'élève en leur honneur une église autour de laquelle grandira cette ville.

La légende à laquelle le chanoine Pra a emprunté son sujet a été insérée dans le *Breviarium ad usum insignis ecclesie collegiate Beati Barnardi de Romanis*, de 1518, aux 19 et 26 novembre, dates de la fête et de l'octave des saints, et au 2 octobre, date de la translation de leurs reliques à Romans. Séverin, Exupère et Félicien y sont donnés comme trois Viennois, martyrisés sous Marc-Aurèle, en 177 [2]; au ve ou même au vi^e siècle, suivant M. Hauréau [3]. La source la plus

[1] Le manuscrit de ce compte, donné par M. P. E. Giraud, à la Bibliothèque nationale, y figure aujourd'hui sous le n° 1261 des *Nouvelles acquisitions françaises*.

[2] *Acta Sanctorum*, éd. Palmé, Mai II, p. 100.

[3] *Gallia Christiana nova*, XVI, col. 12.

Digitized by Google

ancienne à laquelle ait puisé la légende semble être le martyrologe composé par Odon, avant son élévation au siège de Vienne en 860, et les éléments historiques et chronologiques sur lesquels elle repose se trouvent: 1° dans un catalogue inédit des évêques de Vienne, de Saint Crescent à Saint Avit, fol. 323 d'une bible du xe siècle, aujourd'hui à Berne, ms. no 9, mais provenant de l'église de Vienne [1]; 2° dans un fragment de la vie de saint Barnard [2]; 3° dans un diplôme de Lothaire du 30 décembre 842(?) relatant la découverte des corps des saints, leur transport à Brennier, puis à l'abbaye de Romans par saint Barnard [3]; 4° dans une épitaphe en vers hexamètres du IXe siècle sur le tombeau des martyrs dans ladite abbaye, attribuée par M. de Terrebasse au diacre Florus de Lyon [4].

Il va sans dire que cette analyse des faits sur lesquels repose la légende des Trois Doms, n'est pas l'œuvre du chanoine Pra ; tout l'honneur en revient à M. l'abbé Chevalier. L'auteur du mystère s'est contenté, lui, de prendre le récit traditionnel de la vie et de la mort des martys, et d'en tirer le meilleur parti possible, ce qui n'est pas beaucoup dire, en y faisant de son propre fond des additions qui ne sont pas toujours heureuses. M. l'abbé Chevalier a eu soin d'ajouter à sa très intéressante préface une analyse minutieuse de la pièce, qui en rend la lecture presque superflue pour ceux qui ne s'en sentiraient pas le courage. Nous pouvons donc nous contenter à cet égard d'un exposé des plus sommaires.

Le spectacle s'ouvre par un prologue, dans lequel l'Asie et l'Afrique viennent solliciter de *dame Silence* la faveur d'assister à la représentation du mystère, mais elles sont éconduites, comme païennes, et la chrétienne Europe seule est admise. Puis commence la pièce véritable. Nous assistons à une délibération de l'empereur Sévère avec ses conseillers, sur la question de savoir en faveur duquel de ses fils, Géta ou Bassien, il renoncera au gouvernement de l'Empire, que sa vieillesse ne lui permet pas de conserver ; il se décide pour Bassien. et Géta, furieux de cette préférence, tue Pampinien, celui des conseillers de son père qu'il croit la lui avoir suggérée. Puis, sans que nous sachions pourquoi, l'auteur tourne court après cet incident qui nous semblait devoir exercer une influence sur la conduite de son drame, et nous fait assister aux sacrifices ordonnés pour attirer la bé-

[1] Publié dans l'*Hagiologium viennense*. U. Chevalier, *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, II (5e livr.), pp. 5 et 6.

[2] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, Sæculi IV, pars IIa, p. 563-566.

[3] Chevalier, *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, II (5e livr.), p. 25, no 11.

[4] Introduction, p. XCIX.

Digitized by Google

nédiction des dieux sur le nouveau maître de l'Empire ; des chrétiens refusent de participer à ce culte, et sont mis à mort ; les trois jeunes seigneurs viennois : Séverin, Exupère et Félicien, venus à Rome pour rendre compte à l'empereur de l'exécution de ses édits contre les chrétiens, assistent à leur supplice et, déjà ébranlés par une vision, se convertissent à ce spectacle; nous les retrouvons à Vienne, confessant leur nouvelle foi. Le tout est entremêlé de plaisanteries, souvent plus que grossières, des bourreaux qui torturent les martyrs, du geôlier et de sa femme, du cabaretier qui héberge les écuyers impériaux ou qui gourmande son valet et sa femme, des fanfaronnades des quatre tyrans, aventuriers prêts à tous les mauvais coups.

Ce spectacle, qui fit l'admiration des Romanais, et dont ils se procurèrent la jouissance à plusieurs reprises après cette mémorable année 1509, avait fini pourtant par tomber dans l'oubli ; les rares auteurs qui s'en souviennent encore au XVIIIe siècle, le critique des *Affiches du Dauphiné*, en 1787, celui de l'*Esprit des journaux*, en cette même année (décembre, XII, 231-233), et ce dernier quoique Romanais, en parlent avec un dédain suprême. Ce sentiment s'explique suffisamment et par l'influence de théories sur l'art dramatique tout à fait opposées à celles dont les mystères sont l'expression, et par l'esprit irréligieux du temps. Avec le chanoine Pra, comme avec tous les auteurs de mystères, nous sommes aussi loin que possible des conventions classiques qui dominaient absolument le théâtre du XVIIIe siècle ; la scène se déplace et parcourt une notable partie de l'Empire romain ; elle passe de Rome aux Alpes, des Alpes à Vienne et à Romans; elle se transporte du ciel en enfer; un seul jour pas plus qu'un seul lieu ne suffit pour l'accomplissement de toutes les péripéties du drame. Les héros, païens au début, se convertissent et meurent chrétiens. Il faut déjà bien du temps à l'auteur dans les conditions où il s'est placé pour arriver à ce dénouement ; mais pour arriver au terme véritable de son drame, c'est-à-dire à la découverte des corps des saints, il lui faut des siècles. D'autre part, malgré les grossièretés qui ne manquent pas dans ce mystère, et je ne sache pas qu'il y en ait où elles fassent défaut, l'auteur, qu'il fût un chanoine, comme Pra ou comme Arnoul Gréban, qui a écrit le fameux mystère de la Passion, ou un laïque, comme Chevalet, l'auteur, dis-je, se proposait toujours de rappeler aux spectateurs les vérités chrétiennes ou les faits de l'histoire religieuse. Ces vérités, le XVIIIe siècle les contestait, et dans la plupart de ces faits il ne voyait que des légendes.

Il ne pouvait admettre qu'il y eût là matière à développement dramatique, et s'en tenait sur ce point à la doctrine de Boileau, un croyant pourtant, mais qui, sous ce rapport, était resté absolument

Digitized by Google

païen. Enfin, différence encore plus essentielle peut-être, entre le mystère et la tragédie, le seul genre que l'on considérât comme admissible au XVIIIe siècle, le premier était un spectacle essentiellement populaire : c'est même ce qui explique et ce qui excuse jusqu'à un certain point la trivialité et les mots mal sonnants qu'il faut lui reprocher. Le théâtre du XVIIe siècle, au contraire, a été fait pour la cour d'abord, pour la noblesse et la haute bourgeoisie ensuite ; il fallait pour l'apprécier une éducation intellectuelle qui manquait encore au moyen âge à la masse de la nation. La tragédie et la comédie classiques ont succédé en France chronologiquement aux mystères, sans rien leur emprunter ; elles ont puisé à des sources toutes différentes, sans qu'aucun effort sérieux ait été fait pour tirer de notre ancienne littérature dramatique un art national ; on l'a connue aussi peu que possible, juste ce qu'il fallait pour se donner le droit de la mépriser. Hâtons-nous d'ajouter qu'on n'avait pas tort de le faire en se plaçant au seul point de vue de l'art. Mais il est possible de voir autre chose dans ces œuvres informes ; on est libre ou pour mieux dire on est forcé de ne pas les admirer ; mais il est intéressant et utile de les connaître, car elles sont une manifestation de notre esprit national pendant une longue période de notre histoire ; elles nous offrent un tableau de la vie de nos pères, de leurs mœurs, de leurs croyances, de leurs amusements ; et n'est-ce pas quand ils s'amusent que les hommes se livrent le mieux, qu'ils s'offrent le plus facilement au regard de l'observateur ? Il ne faut donc pas dédaigner tout à fait les mystères ; l'étude en est sans doute moins attrayante et surtout moins utile pour la formation de l'esprit et du goût que celle des chefs-d'œuvre de notre littérature classique ; l'intérêt de ce travail, pour inférieur qu'il soit, n'en existe pas moins, et ceux qui se livrent à cette besogne ingrate n'en ont que plus de titres à notre reconnaissance. En notre siècle, il s'en est déjà trouvé beaucoup. L'œuvre de MM. Giraud et Chevalier n'est pas parmi les moindres sous ce rapport ; elle restera comme l'un des ouvrages indispensables à quiconque voudra connaître la littérature des mystères, surtout dans le Sud-Est de notre pays.

J. VAESEN.

Digitized by Google

IV

L'INDE ANGLAISE

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT[1]

M. Barthelemy-Saint-Hilaire réunit en un volume les articles qu'il a successivement consacrés dans le *Journal des savants* à l'étude des récentes publications, tant privées qu'officielles, relatives à l'Inde anglaise. Le premier chapitre traite du gouvernement. Le second, principalement inspiré par les travaux du regretté Garcin de Tassy, expose longuement l'histoire contemporaine des lettres et plus généralement du mouvement intellectuel. Dans le chapitre suivant, l'auteur fait d'abord connaître les appréciations de Monier Williams sur l'antique littérature de l'Inde. Il est amené à présenter l'état moral du pays, l'esprit des religions et de leurs diverses sectes, les tentatives de réforme, enfin les mœurs indigènes. La quatrième et dernière étude, qui n'est pas la moins instructive, contient un récit détaillé et très animé des efforts du gouvernement de l'Inde tendant à faire cesser les sacrifices humains dans les tribus des Khonds, efforts qui ont déjà amené de grands résultats. Grâce au dévouement éclairé, à la persévérance de quelques officiers, l'humanité peut entrevoir dès aujourd'hui le succès définitif.

M. Barthelemy-Saint-Hilaire ne se borne pas à rapporter exactement ce que les autres ont écrit. Il y joint ses propres appréciations, d'où ressort un jugement suivi sur l'état actuel de l'Inde et sur son avenir. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons naturellement de *sous-analyser* à notre tour l'exposé très clair et très complet auquel l'auteur s'est livré sur un si grand nombre d'œuvres capitales et variées, nous nous attacherons à reproduire les impressions qu'en a reçues l'ingénieux et savant rhapsode de cette immense encyclopédie.

La plus catégorique et la plus persistante de ces impressions est une admiration exaltée et sans aucune réserve pour la domination britannique, non pas telle qu'elle s'est montrée pendant la période mercantile, mais telle qu'elle apparaît aujourd'hui et plus particulièrement

[1] L'*Inde anglaise, son état actuel, son avenir*. Précédé d'une introduction, sur l'Angleterre et la Russie, par BARTHELEMY-SAINT-HILAIRE. Paris, Perrin., 1887, in-8° de 484 p.

Digitized by Google

depuis la suppression de la célèbre compagnie. Le livre débute ainsi : « L'entreprise des Anglais dans l'Inde mérite que tous les amis de l'humanité et de la civilisation en souhaitent le succès (p. 1). » Un peu plus loin : « L'Inde, prise dans sa totalité, n'a jamais connu rien de pareil.... Elle n'a jamais obéi à une autorité aussi douce, aussi éclairée, aussi libérale (p. 154). — C'est à la fois un gouvernement très fort et très paternel (p. 160). — L'Inde n'étant ni une conquête, ni une colonie, qu'est-elle donc ? L'Angleterre fait l'éducation de l'Inde ; et elle s'acquitte de ce devoir, accepté désormais par elle en pleine connaissance de cause, avec une magnanimité et une constance que bien peu de peuples, dans les annales humaines, ont montrées au même point. — C'est une réforme morale et intellectuelle qu'elle continue sans interruption, bien moins pour sa gloire et son profit, que pour l'avantage et le bonheur des peuples que la Providence lui a confiés. — Les peuples étrangers parlent de la nationalité hindoue et la plaignent d'être étouffée par le despotisme anglais, comme si jamais, à aucune époque, dans une de ses parties quelconques, l'Inde avait conçu l'idée de patrie et d'unité. La nationalité hindoue est une pure chimère, qui n'a jamais existé, et qui n'existe guère plus aujourd'hui qu'auparavant. Si elle doit un jour se réaliser, ce sont les Anglais qui l'auront fait naître et qui la préparent. »

« Nous croyons être impartial, continue M. Barthelemy Saint-Hilaire, en adressant cet éloge à l'Angleterre, et nous serions même disposé à lui appliquer le magnifique vers de Virgile : *Imperium terris, animos æquabit Olympo* (pages 215, 459 et 466.) » Ne peut-on pas prevoir que quelque « accident néfaste et imprévu (?) vienne compromettre un si désirable avenir ?.... Cette catastrophe, si elle venait un jour à se produire, serait une des plus déplorables que l'humanité eût jamais subies (p. 217). »

M. Barthelemy Saint-Hilaire fait ressortir la tolérance de l'autorité britannique sur le terrain religieux. On respecte scrupuleusement tous les cultes du pays : on se borne à réprimer les crimes; on tolère es superstitions inoffensives. Notre religion est traitée dans l'Inde comme on ne le voit pas dans des pays catholiques. A une distribution de prix chez les Pères Jésuites, un gouverneur général, catholique lui-même, prononçait une allocution qui est un véritable sermon (p. 158). Cette année même, Lord Dufferin, qui est protestant, publiait un décret vice-royal portant que l'archevêque catholique de la capitale et le recteur du collège de saint François-Xavier étaient nommés *fellows of the University of Calcutta*, ce qui confère le droit d'assister aux réunions du Sénat académique et de prendre part à la discussion des questions qui s'y traitent et qui sont d'une grande importance.

Digitized by Google

L'auteur de l'*Inde anglaise* ne laisse pas oublier qu'il est lui-même incroyant ; mais, excepté dans une note, aussi regrettable qu'inutile, de la page 352, il s'applique, en toute occasion, à rendre justice aux catholiques. Comment ne pas reproduire ici quelques lignes consacrées à deux humbles religieux dont les noms n'ont pas été recueillis. Ils étaient Français et étaient venus s'établir au pied des montagnes habitées par ces terribles Khonds auxquels l'habitude invétérée des sacrifices humains a valu une si triste célébrité. « Ces missionnaires, dit le colonel Campbell, avaient beaucoup d'élèves, et j'ai appris qu'ils obtenaient de grands succès dans leurs conversions. Ils vivaient dans une espèce de cahute recouverte de gazon, pauvre abri contre les rayons d'un soleil brûlant : leur nourriture n'était guère que du riz. Quant aux commodités de la vie civilisée qu'ils avaient goûtées dans leur pays, ils en étaient sevrés totalement, je dois ajouter volontairement ; car, quoi qu'ils pussent se procurer bien de choses, ils s'en passaient avec l'intention de donner aux naturels l'exemple de la plus entière abnégation. C'étaient des gens d'une éducation et de manières supérieures. Leurs fatigues incessantes, leur désintéressement absolu et leur douceur aimable avec tout le monde, étaient faits pour arracher un sentiment d'admiration aux adversaires les plus ardents de leur foi. » En transcrivant ce récit du colonel Campbell dan l'*Inde anglaise*, l'auteur dit : « On aime à entendre de telles paroles dans la bouche d'un militaire et d'un protestant. » Nous avons éprouvé la même satisfaction à rencontrer cette citation dans le livre de M. Barthelemy Saint-Hilaire (p. 442).

La littérature occupe naturellement une grande place dans l'*Inde anglaise*. L'auteur reconnaît que la connaissance des œuvres sanscrites a été « un immense accroissement de trésors de l'esprit humain (p. 83) » ; mais il ne nous a pas paru qu'il ait apprécié les grandes épopées à leur juste valeur et il n'est pas malheureusement le seul écrivain de notre pays à qui cette observation puisse être justement appliquée. La poétique de Boileau a tellement imprégné l'esprit français qu'on arrive avec beaucoup de peine chez nous à admettre franchement tout ce qui sort du moule faussement appelé classique. Tout indianiste, même superficiel, discutera sur le *Ramayana* et sur le *Maha-Barata* ; combien d'entre eux les ont étudiés et même lus en entier ? Pour la souscription à la traduction en français du *Maha-Barata*, nous n'avons jamais atteint le chiffre de trois cents. Aussi l'œuvre n'a-t-elle pas encore trouvé de continuateur, bien que l'éditeur Leroux nous le promette depuis bien des années.

Dans les pays qui manquent de chroniqueurs, il n'y a pas, cepen-

Digitized by Google

dant, de documents comparables à ces grandes épopées historiques autant que mythiques. Que saurions-nous aujourd'hui de la conquête de l'Inde méridionale et de Ceylan par les Arians hindoux sans le *Ramayana* ? Aucun historien ou chroniqueur ne nous eût fait apparaître les populations du Dekkan d'une manière aussi vivante que le poète en mettant en action les singes de Sougriva et les ours de Djambavat. Valmiki a été le plus ancien ethnologiste et anthropologiste et incontestablement le plus persuasif. Pour l'histoire de la société indienne, les épopées sont un document peut-être plus décisif que les livres sacrés eux-mêmes. Aussi dois-je chercher querelle à M. Barthelemy Saint-Hilaire pour ne pas partager l'enthousiasme du critique anglais qu'il analyse (pp. 335 à 339). Non, Monier Williams n'a pas eu tort de placer les épopées indiennes au niveau de celles de la Grèce : il a été bien inspiré en faisant ressortir que les caractères de femmes sont supérieurs dans le *Ramayana* à ceux de l'*Iliade* et même de l'*Odyssée*. Pour moi, je ne connais dans aucune autre épopée aucune femme qui surpasse, j'allais dire qui égale la Sita de Valmiki. Pour parler d'abord de la France, on retrouve dans l'épouse de Rama tous les traits que nous admirons le plus dans Alde, dans la Guiborc de Guillaume au-court-nez, dans la Berthe de Girart de Rossillon. L'impression que nous a laissée Sita ne sera pas non plus effacée par le souvenir de Pénélope ou de Nausicaa, de la Menijeh de Firdousi, de Sigardrifa ou de Krimhilde, ni par celui de Chimène, dans la *Gesta del mio Cid*.

Avec l'intérêt historique et l'intérêt féminin, le caractère religieux est ce qui spécifie le plus distinctement la véritable épopée. Sous ce rapport également, je me séparerai encore de l'auteur de l'*Inde anglaise*. Je joindrai mon témoignage à celui de M. Williams pour admirer dans l'épopée indienne la donnée mythique. Loin d'y rencontrer rien de confus ou de *ridicule*, je trouve, par exemple, la *fable* du *Ramayana* tout simplement sublime et parfaitement claire. Je regrette que l'espace ne me permette pas de le démontrer, comme je l'ai fait ailleurs, par une simple analyse dégagée de ces épisodes, à la vérité fort attrayants, mais auxquels les écrivains occidentaux ont le tort de s'attacher exclusivement ou de préférence. Sans arriver, bien entendu, à une affirmation, il n'est pas non plus aussi téméraire que le dit notre auteur (p. 323) de chercher des traces de révélation primitive dans les mythes épiques.

Je terminerai en exposant brièvement ce que M. Barthelemy Saint-Hilaire dit de l'avenir de l'Inde au point de vue religieux et au point de vue politique. Signalons d'abord des détails très intéressants et peu connus en France sur la situation intime ou respective des deux

Digitized by Google

grands cultes qui partagent la péninsule et sur la tentative qui a été faite pour réformer ou plutôt pour transformer le brahmanisme (pp. 280 et suivantes). « Nous pensons, dit l'auteur, que l'Inde finira par être chrétienne tout entière... La civilisation chrétienne gagne toujours du terrain sans jamais en perdre. Les catholiques sont proportionnellement les plus nombreux, surtout parmi les populations Hindoues, qui se laissent plus aisément toucher par les pompes du culte.... L'organisation des missions catholiques est puissante... Le protestantisme est moins bien partagé (pp. 205, 208, 298, 400). »

Au point de vue politique, M. Barthelemy Saint-Hilaire estime que la domination anglaise n'a plus rien à craindre des indigènes (p. 396). Reste le danger extérieur, c'est-à-dire la perspective d'une invasion de la Russie. L'auteur consacre à l'étude de cette éventualité un chapitre de 80 pages, une sorte de traité de politique générale, dont l'objectif est de signaler au monde le péril russe, et qui témoigne d'une inquiétude affectueuse pour les Anglais. Nous voilà loin du temps où Lord Wellington s'écriait : *Rely upon it : we have nothing to fear from Russia in the direction of India* (Ayez foi en ceci: nous n'avons rien à craindre de la Russie dans la direction de l'Inde). L'Angleterre et la Russie ne sont plus séparées en Asie que par l'Afghanistan, un Etat qui sera ou la pomme de discorde ou ce qu'on appelle aujourd'hui *un tampon*. Ce n'est pas le lieu d'exposer sur ce sujet la conviction raisonnée où je suis depuis longtemps arrivé. Je dirai seulement que, jusqu'à présent, il n'a pas été fait un seul pas sur la seule voie ou l'on pourrait trouver, entre les deux empires, une situation normale et durable. Il n'y a même aucune apparence que personne soit disposé à aborder cette voie.

ADOLPHE D'AVRIL.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

A la suite de la mort de Georg Waitz, le professeur docteur Dümmler est devenu directeur de la collection des *Monumenta Germaniæ historica*, qui vient de s'enrichir de plusieurs volumes : le tome XXVIII des *Scriptores*, auquel plusieurs savants ont travaillé; la première partie du premier volume des *Epistolæ* [1]. Nous y trouvons les livres I à IV du *Registrum epistolarum* du Pape Grégoire Ier. La publication se trouve arrêtée par la mort de l'éditeur, M. le docteur Paul Ewald, professeur d'histoire à l'Université de Berlin. C'était un savant plein de mérite, protestant, mais d'une impartialité objective : sa mort est très regrettable. Le travail dont il est question est des plus remarquables; il s'appuie sur des études peu ordinaires dans les différentes bibliothèques. Cette édition des lettres de Saint Grégoire-le-Grand facilite l'histoire critique du pontificat de ce Pape, placé à la limite de l'antiquité chrétienne et du moyen âge.

— Les *Monumenta Vaticana Hungariæ* [2] sont une importante collection d'actes. Le premier volume de la première série vient de paraître. Il contient les comptes très intéressants des collecteurs pontificaux de 1281 à 1375.

— L'histoire de Louis de Bavière fait l'objet d'un bon travail du docteur Antón Chroust [3] : il est consacré au voyage de Louis de Bavière à Rome (1327-1329). Le couronnement de l'Empereur, l'installation d'un antipape, sont très minutieusement racontés d'après les docu-

[1] *Monumenta Germaniæ historica inde ab a. Chr. D. usque ad a. MD*, edidit societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii ævi. Epistolarum tomi I, pars 1. Berlin, Weidmann, 1887, in-4° de v-280 p.

Monumenta Germaniæ historica inde db a. Chr. D. usque ad a. MD, edidit Societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii ævi. Scriptorum t. XXVIII. Hannover, Hahn, 1888, in-f° de VIII-700 p.

[2] *Monumenta Vaticana Hungariæ*. Série 1, t. I. *Rationes collectorum pontificiorum in Hungaria*, 1281-1375. Budapest, 1887, gr. in-4° de LXXVII-520 p.

[3] *Beiträge zur Geschichte Ludwigs des Bayers und seiner Zeit*. Von Dr. Ant. CHROUST. I. *Die Romfarht Ludwigs des Bayers*, 1327-29. Gotha, Friedr. Andr. Perthes, 1887, in-8° de VIII-270 p.

Digitized by Google

ments récemment publiés; on y trouve de grands détails sur la lutte des partis en Italie. Quelques questions controversées sont examinées : par exemple la catastrophe des Visconti en 1327; le collège des cardinaux de l'antipape, etc. En somme, travail consciencieux, mais qui n'apporte guère de nouveaux résultats.

— Le docteur Wilhelm Felten donne la seconde partie de son instructif traité sur la bulle *Ne prœtereat* et les négociations pour la réconciliation entre Louis de Bavière et le Pape Jean XXII [1]. Comme je l'ai déjà dit, l'auteur combat l'authenticité de la bulle. Dans cette seconde partie, il cherche à appuyer ses vues par l'exposé des négociations pour la réconciliation de Louis de Bavière et du Pape Jean XXII. La polémique contre le récit partial de Preger est complète et très réussie. En appendice suit une série de documents sur l'archevêque Baudouin.

— L'*Histoire de Württemberg* [2] de Paul-Friedrich Stälin est un excellent travail. Dans le premier volume, l'auteur raconte l'histoire de ce pays depuis le temps des Romains jusqu'en 1268; dans le second il va jusqu'en 1496. Le récit est clair, limpide; la riche littérature locale a été largement mise à contribution; la culture de chaque époque, fort bien indiquée. Il faut signaler les chapitres sur la situation intérieure, le développement des villes, les rapports des États, la formation du droit, la guerre, l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'art et les sciences, la manière de vivre, les mœurs et usages. Ce sont des pages extraordinairement instructives. Le chapitre sur les affaires ecclésiastiques est calme et reste dans l'ensemble impartial. Je signalerai seulement (p. 765) une erreur sur l'ordre de *San Spirito*. Un appendice contient une curieuse dissertation sur les familles seigneuriales du pays. Ce livre est un modèle d'histoire particulière. L'auteur y a joint une table généalogique des maisons comtales du Württemberg, de la fin du XIIIe siècle à la fin du XVe.

— L'*Histoire de la Confédération Suisse* [3] de Jean Dierauer n'est pas un moins bel ouvrage. Nous n'en avons encore que le premier volume. On y trouve : I. L'histoire antérieure jusqu'en 1291; II. Les

[1] *Die Bulle «Ne prœtereat» und die Reconziliationsverhandlungen Ludwigs d. B. mit P. Johann XXII.* Ein Beitrag zur Geschichte des 14ten Jarhunderts. II Theil. Von Wilhelm FELTEN. Trier, Paulinusdrucherei, 1887, gr. in-8° de VI-287 p.

[2] *Geschichte Württembergs*, von P. STALIN. I Band, Zwei Hœften. Gotha, Perthes, 1882-1887, gr. in-8° de XVIII-XIII-864 p.

[3] *Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft.* Erster Band (Bis 1415). Von Johannes DIERAUER. Gotha, Friedr. Andr. Perthes, 1887, gr. in-8° de XXI-443 p.

Digitized by Google

commencements de la Confédération helvétique (1291-1355). Le chapitre sur la légende de Tell est particulièrement intéressant. C'est l'œuvre d'une saine critique. Il est heureux qu'un Suisse abandonne la légende chère à la Suisse sur les commencements de sa liberté et sur son héros, et reconnaisse la vérité à cet égard. La vérité vaut mieux que le plus beau roman : c'est ce qui a encouragé M. Dierauer. Le troisième livre a pour objet la formation de la liberté et de la puissance suisse de 1355 à 1415, notamment les luttes sanglantes avec l'Autriche.

— La constitution et l'administration de la ville de Würzbourg, depuis l'origine jusqu'au milieu du XIIIe siècle, fait l'objet d'un excellent travail du docteur Friederich Brass [1]. L'auteur décrit en détail la formation de l'état des *ministeriales episcopi*, et les commencements de la constitution indépendante ; il corrige quelques opinions de Gramich ; l'éloge qu'il fait des travaux de Henner est très fondé.

— C'est un très bel ouvrage que celui du docteur Alberdingk Thijm sur l'histoire des intitutions de bienfaisance en Belgique depuis Charlemagne jusqu'au XVIe siècle [2]. L'académie de Bruxelles l'a couronné, et le professeur Kurth en a parlé dans la *Revue*. Il est heureux que nous possédions enfin une traduction allemande de ce monument élevé à la gloire de la charité chrétienne.

— J'ai déjà parlé de la grande *Histoire du développement de l'art militaire au temps de la chevalerie depuis la moitié du XIe siècle jusqu'à la guerre des Hussites* [3]. L'auteur, le général prussien Köhler, vient de faire paraître la première partie du second volume. Nous reviendrons sur cette importante publication.

— Une autre publication non moins importante pour l'histoire du moyen âge, c'est la collection des Chartes et des Regestes pour l'histoire de la maison de Wolfenbüttel-Asseburg et de ses possessions [4].

[1] Friedrich Brass : *Verfassung und Verwaltung Würzburgs vom Beginne des Stadt bis zur Mitte des XIII Jahrhunderts*. Würzburg, Beckers Universitäts Buchdrucherei, 1886, gr. in-8o de 74 p.

[2] Alberdingk Thijm (P. P. M.) : *Geschichte der Wohlthätichkeitsanstalten in Belgien von Karl dem Grossen bis zum 16. Jahrhundert*. Freiburg i/Br., Herder, 1887, in-8o de IV-207 p.

[3] Köhler (G.) : *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit von Mitte des 11. Jahrhunderts bis zu den Hussitenkriegen*. III Bd. 1. Abth. *Die Entwickelung der materiellen Streitkräfte in der Ritterzeit*. Breslau, Koebner, 1887, in-8o de XLV, 527 p.

[4] *Asseburger Urkundenbuch. Urkunden und Regesten zur Geschichte des Geschlechts Wolfenbüttel-Asseburg und seinen Besitzungen*. I. u. II. Thl. Mit Stamm- u. Siegeltaf., Lichtdr.; sowie Glossar und Register zu I. u. II. Herausgegeben von J. v. Bocholtz-Asseburg. Hannover, Hahn. 1887, in-8o de 450 p.

Digitized by Google

Deux volumes ont déjà paru : ils contiennent des reproductions de sceaux, un glossaire et une table commune.

— Viennent de paraître le quatrième et le cinquième volume des *Sources de l'histoire de la Hanse* [1]. Le dernier volume contient le livre de douane de Reval, publié par le docteur W. Stieda.

— Le docteur Uhlig étudie l'histoire de l'archevêché de Magdebourg sous les empereurs de la maison de Saxe [2].

— Le docteur Friedrich Lesser publie une savante monographie sur Popo, archevêque de Trêves (1016-1047) [3]. C'est une importante contribution à l'histoire de l'épiscopat allemand avant l'ouverture de la querelle des investitures.

— Le théâtre religieux au moyen âge fait l'objet d'une étude populaire du professeur Fehr [4].

— Le docteur Richard Pick publie de nouveaux documents tirés des archives d'Aix-la-Chapelle [5], qu'il a mises en ordre.

— D'une grande valeur pour l'histoire municipale et commerciale, la publication du *Chartier hanséatique*, par le professeur docteur Constantin Höhlbaum, archiviste de la ville de Cologne, suit son cours ; le troisième volume vient de paraître [6]. Il va de 1343 à 1360. Il y est question de l'importance des archives nationales de Paris. On y trouve de curieux détails sur les rapports commerciaux des pays du Rhin avec la France, notamment aux foires de Champagne.

— Le docteur Erler, professeur à Leipzig, travaille depuis longtemps à l'histoire du grand schisme. Il a publié récemment une intéressante monographie sur Dietrich de Nieheim [7] ; maintenant il édite, d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale de Paris, le *Liber cancellariæ apostolicæ* de 1380, ainsi que le *Stilus palatii abbreviatus* de

[1] *Hansische Geschichtsquellen*. Herausgegeben vom Verein für hansische Geschichte. IV u. V Bd. Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1887, in-8°.

[2] Uhlig : *Geschichte des Erzbistums Magdebury unter den Kaisern aus sächsichem Hause*. Magdeburg, Neumann, 1887, gr. in-8° de 166 p.

[3] Lesser (Friedrich) : *Erzbischof Poppo von Trier* (1016-1047), *ein Beitraeg zur Geschichte des deustchen Episkopates vor Ausbruch des Investiturstreiles*. Leipzig, Dunker und Humblot, 1887, gr. in-8° de IV-180 p.

[4] Fehr : *Das religiöse Hauspiel des Mittelalters*. Frankfurt a/Main, Foesser, 1887, gr. in-8° de 40 p.

[5] Richard Pick : *Aus dem Aachener Stadtarchiv*. Heft I. *Verpflichtungsurkunden städtischer Beamtem* (1458-1507). Bonn, Habicht, 1887, in-8°,

[6] *Hansisches Urkundenbrush*. Harbeitet von D. Constantin Hoehlbaum. B. III. Halle, Waisenhaus, 1886, in kl. folio de XXI-586 p.

[7] *Der liber cancellariæapostolicæ vom J. 1380 und der Stilus palatii abbreviatus Dietrichs von Nieheim*. Herausgegeben von Dr. G. Erler Leipzig, Veit, gr. in-8° de XXX-234 p.

Digitized by Google

Dietrich de Niem [1]. Cette édition, dédiée à la mémoire du regretté docteur Diekamp, est faite avec grand soin.

— Une commission pour l'histoire des juifs en Allemagne vient de se former. Outre une *Revue*, elle publie des Regestes pour l'histoire des juifs dans l'Empire frank et allemand jusqu'en 1273. Cette publication, due à Julius Aronius [2], en est encore à sa première livraison, qui va jusqu'en 1033.

— Le docteur Alfred Hoffmann étudie soigneusement, dans une monographie les rapports de l'empereur Frédéric III avec la Hongrie (1458-1464) [3]. Ce travail intéresse également l'histoire du Pape Pie II.

— La remarquable *Histoire de la ville d'Eschweiler*[4], dont nous avons parlé, est terminée. Le dernier volume est très instructif pour l'histoire du commerce et de l'industrie dans le pays du Rhin ; notamment pour la contrée d'Eschweiler, et pour la construction de cette ville.—Nous devons au même auteur une histoire de la Réforme dans le duché de Juliers, dont il vient de faire paraître la seconde partie [5]. Parmi les précieux appendices, signalons une étude sur les prédicants de Wassenberg (1529-1532), notamment sur l'antitrinitaire Jean Campanus ; un examen du plan de Réforme du duc Guillaume et une étude sur la Réforme à Düven. On y trouve une polémique concluante contre le docteur Hansen, ainsi que de curieux détails sur les ouvrages théologiques employés par les ecclésiastiques du duché de Juliers au XVIe siècle, d'après les actes des archives d'État de Düsseldorf. — Le professeur docteur Benrath étudie la Réforme à Venise[6]; le docteur Erdman, les rapports de Luther avec la Silésie [7]; le docteur Wilhelm Vogt, les précédents de la guerre des paysans [8] ; le

[1] Dr. Georg Erler : *Dietrich von Niem. Sein Leben und seine Schriften.* Leipzig, Dürr, 1887, gr. in 8° de XIV-490 p.

[2] *Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen und deutschen Reiche bis zum J. 1273.* Herausgegeben im Auftrage der historischen Commission für Geschichte der Juden in Deutschland. Bearbeitet von Jul. Aronius. 1. Lfg. Bis zum Jahre 1033. Berlin, Simon, 1887, in-4° de 64 p.

[3] Hoffmann (Alfr.); *Kaiser Friedrichs III [IV]. Beziehungen zu Ungarn in den Jahren 1458-1464.* Breslau, Köhler, 1887, in-8° de 50 p.

[4] H. H. Koch : *Geschichte der Stadt Eschweiler.* IV Theil. *Ueber Handel und Industrie in den Rheinlandem mit besonderer berücksichtigung der Gegend von Eschweiler.* Frankfurt a/M., Frankfurt Vereinsdruckerei, 1885, gr. in-8° de VIII-160 p.

[5] H. H. Koch : *Die Reformation im Herzogthum Jülich,* 2e partie. Frankfurt a/M., Fösser Nachfolger, 1888, gr. in-8° de 60 p.

[6] C. Benrath : *Geschichte der Reformation in Venedig.* Halle, Niemeyer, 1886, gr. in-8° de XII-127 p.

[7] D. Erdmann : *Luther und seine Beziehungen zu Schlesien insbesondere zu Breslau.* Halle, Niemeyer, 1887, gr. in-8° de III-75 p.

[8] Wilh. Vogt : *Die Vorgeschichte des Bauernkrieges.* Halle, Niemeyer, 1887, gr. in-8° de VII-144 p.

Digitized by Google

docteur Fr. Roth, la vie du célèbre humaniste Willibald Pirkheimer [1]. Tous ces écrits, édités par le Verein pour l'histoire de la Réforme, se placent au point de vue protestant.

— Une autre publication importante pour l'histoire de la prétendue Réforme, c'est le second volume, de la *Correspondance politique* de la ville de Strasbourg [2], publiée aux frais de l'administration de la ville et de l'Alsace.

— Nous devons encore au docteur Wrede le récit, d'après des sources en partie inédites, de l'introduction de la Réforme en Lunebourg sous le duc Ernest [3]; à M. R. Walkan, des documents pour l'histoire de la Réforme en Bohême [4]; au docteur Louis Keller la seconde partie de son travail sur la contre-réforme en Westphalie [5] et dans la vallée du Rhin inférieur, de 1585 à 1609, notamment à Clèves, à Mark, à Juliers, à Berg, à Münster, à Paderborn, à Koweg. L'auteur écrit au point de vue protestant, et insiste sur l'importance de l'ingérence des Espagnols dans les affaires d'Allemagne.

— L'*Histoire de Silésie* [6] du docteur C. Grünhagen, archiviste et professeur à Breslau, est une œuvre de valeur. Le second volume vient de paraître; il contient: I. La transformation religieuse en Silésie jusqu'à la lettre patente de 1609 qui la reconnaît; II. L'époque de la guerre de trente ans; III. La Silésie au temps de la réaction ecclésiastique. Partout se montre l'esprit protestant de l'auteur; toutefois il est calme en général. L'appendice donne de précieuses notices littéraires, avec de nombreux détails d'après des sources inédites. Le style est coulant, le livre se lit facilement, et la place qu'y occupent l'art et la poésie contribue à faire revivre l'époque.

[1] Fr. Roth: *Wilibald Pirkheimer, ein Lebensbild aus dem Zeitalter des Humanismus und der Reformation.* Halle, Niemeyer, 1887, gr. in-8° de VII-82 p.

[2] *Urkunden und Akten der Stadt Strassburg*, herausgegeben mit Unterstützung der Landes- und Stadtverwaltung. II. Abth. *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation.* II. Bd. 1531-1539. Bearbeitet von P. Winckelman. Strassburg, Trübner, 1887, in-8° de XXXI-736 p.

[3] D. Wrede: *Die Einführung der Reformation unter Herzog Ernst der Bekenner. Eine vonder Georgs-August-Universität gekrönte Preisschrift.* Göttingen, Dietrich, 1887, gr. in-4° de 227 p.

[4] R. Walkan: *Beiträge zur Geschichte der Reformation in Böhmen.* I. *Dekanat Aussig.* Prag, Calve, 1887, gr. in-8° de 81 p.

[5] Ludwig Keller: *Die Gegenreformation in Westfalen u. am Niederrheim Actenstücke und Erläutermgen.* 2 Theil. (1585-1609). Leipzig, Hirzel, 1887, gr. in-8° de VI-698 p.

[6] C. Grünhagen: *Geschichte Schlesiens.* Zweiter Band. Gotha, Perthes, 1886, gr. in-8° de VII-446 p.

Digitized by Google

— Les ouvrages du P. Spillmann sur les martyrs anglais ont un intérêt actuel : il étudie d'abord les martyrs sous Henri VIII [1], puis sous Elisabeth, jusqu'en 1583 [2]. Les détails sur le bienheureux Edmond Campion méritent une mention particulière.

— Le docteur Voss décrit les négociations du Pape Pie IV avec les puissances catholiques pour la reconvocation du concile de Trente en 1560 [3].

— Le docteur Hugo Lœwe étudie l'attitude de l'empereur Ferdinand Ier en face du concile de Trente, d'octobre 1561 à mai 1562 [4]. L'auteur entre dans des détails particulièrement au sujet du libellé de Réforme, ce qui lui permet de rectifier le récit de Sickel et d'exposer l'influence de François de Cordoue sur la politique de réforme de l'Empereur.

— L'*Encyclopédie d'histoire moderne*[5], publiée par Perthes, à Gotha, est une œuvre de grand mérite. C'est le professeur Wilhelm Herbst qui en est le fondateur. Il a pour collaborateurs entre autres les professeurs Bailleu, Benrath, Fischer, Förster, Herzberg, Hermann, Hillebrand, Kleinschmidt, Krones, Lamprecht, Liske, Meyer von Knonau, Wergelhuzen, etc. Ce sont presque tous des savants protestants, et l'esprit de l'ouvrage s'en ressent. Trente-sept livraisons, de A à S, ont paru. Une introduction, dans la première livraison (1-50), donne le coup d'œil de la marche et du contenu de l'histoire moderne. Chaque article est accompagné d'une littérature exacte et complète, qu'il n'y a qu'à louer. Plus d'un article au contraire laisse à désirer, notamment ceux du diplomate prussien Bunsen (I, 481), de l'archevêque Clément-Auguste de Cologne (765), et dans le second volume, ceux de la reine Élisabeth d'Angleterre (p. 8), du ministre Folk (p. 78), de Frère-Orban (p. 165), de Gambetta (p. 231), de Görres (p. 305), des Jésuites (p. 600). Ce dernier est plein de mensonges : il y est dit no-

[1] SPILLMANN (S. J.) : *Die englischen Martyrer unter Heinrich VIII. Ein Beitrag zur Kirchengeschichte des 16 Jahrhunderts* Ergänzungsheft zu den Stimmen aus M. Laach. 38. Freiburg, Herder, 1887, gr. in-8° de VII-171 p.

[2] SPILLMAN (S. J.) : *Die englischen Martyrer unter Elisabeth bis 1583* (Erganzungs heft zu den Stimmen aus M. Laach, 39, 40). Freiburg im Breisgau, Herder, 1887, gr. in-8° de XIV-319 p.

[3] WOSS. (W.): *Die Verhandlungen Pius' IV mit den Katholischen Maechten über die Neuberufung der Tridentiner Concils in J. 1560*. Leipzig, Fock, 1887, gr. in-8° de 136 p.

[4] LOEWE (H): *Die Stellung des Kaiser's Ferdinand I zum Trienter Konzil von Oktober 1561 bis zum Mai 1562*. Inaugural-Dissertation. Bonn, Cohen, 1887, in-8° de 88 p.

[5] *Encyklopaedie der Neueren Geschichte in Verbindung mit namhaften deutschen und ausserdeutschen Historikern*. Herausgegeben von Prof. Wilhelm HERBST. Gotha, Perthes, 1880-1888, 4 vol. gr. in-8° de 790-794-798 et 544 p.

Digitized by Google

tamment que ce sont les Jésuites et leurs élèves qui ont occasionné et dirigé la guerre de Trente ans (p. 603). Le baron Max de Gagern n'est pas mort en 1881, comme il est dit p. 224 : Dieu merci, cet homme vénérable vit encore. Un passage concernant Léon XIII (III, 253) est une indignité. Sur Ketteler et Montalembert, il y a d'autres erreurs. Il est à noter qu'un homme aussi important que Leibniz n'a pas d'article. Ce qu'on peut dire de mieux de cet ouvrage, c'est que c'est un guide donnant avec exactitude la littérature de chaque personnalité.

— M. R. Springer a publié en 1883 un *Manuel de l'art pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse* [1], contenant l'indication des établissements d'instruction, des sociétés d'art et d'industrie artistique. Ce livre en est à sa quatrième édition : il rend compte des changements survenus depuis, il est fort augmenté, et les titres sont mieux disposés. C'est le guide indispensable du collectionneur et de l'amateur.

— M. Süpfle publie une *Histoire de l'influence de la civilisation allemande en France surtout au point de vue littéraire* [2]. Le premier volume va des temps les plus reculés de l'influence germanique jusqu'à Klopstock. En voici les divisions : I. Les Franks en Gaule; — II. Influence germanique sur le droit, les croyances populaires et la poésie épique des Franks; — III. Influence de la civilisation allemande en France au moyen âge et à la Renaissance; — IV. Influence littéraire de l'Allemagne à la fin du XVe siècle et pendant le XVIe; — V. Influence de la Réforme allemande; — VI. Rapports politiques, militaires, ecclésiastiques surtout au XVIe siècle; — VII et VIII. La langue allemande en France; — IX. Diminution de l'influence allemande au XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe; — X. Les mœurs et la langue de l'Allemagne jugées par les Français du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe; — XI. La littérature allemande de 1750 à la lumière de la critique française; — XII. Succès de notre poésie en France vers 1750; — XIII. Action du *Journal des Étrangers* en faveur de notre littérature, popularité de Gellert en France; — XIV. La littérature allemande accueillie en France. Production littéraire de la France avant, pendant et après la guerre de sept ans. Frédéric-le-Grand célébré par les poètes français lyriques, épiques et dramatiques; — XV. Influence littéraire et éthique de Salomon Gessner; — XVI. Poésies de Klopstock en France. La seconde

[1] SPRINGER (N.) : *Kunsthandbuch für Deutschland, Oesterreich und Schweiz*. Leipzig, Spemann, 1886, gr. in 8° de 477.

[2] SUPFLE : *Geschichte des deutschen Cultureinflusses auf Frankreich mit besonderer Berücksichtigung der literarischen Einwirkung*. I Band. *Von den ältesten germanischen Einflüssen bis auf die Zeit Klopstocks*. Gotha, Thienemann, 1886, gr. in-8° de XXII- 859 p.

Digitized by Google

partie du chapitre x est la mieux réussie à notre avis : c'est le plus neuf et le plus instructif.

— Le docteur A. Reichensperger, toujours infatigable, publie un livre sur l'architecture profane, au point de vue spécialement du développement de la ville de Cologne [1]. On y trouve des remarques d'une grande finesse sur le Gothique et la Renaissance. Les *Souvenirs du chevalier Edouard de Steinle* [2] offrent encore plus d'intérêt. Ce sont des souvenirs oraux et des lettres de Steinle, dont Reichensperger a la possession. C'est un précieux document soit pour l'art chrétien, soit pour l'histoire moderne. Steinle s'intéressait, ses lettres en font foi, à tous les mouvements de la vie publique. Ce livre est un beau monument élevé par Reichensperger à la mémoire de son ami.

— En ce moment les *Mémoires* du général prussien Oldwig von Natzmer, mort en 1861, offrent un grand intérêt [3]. Ayant des rapports intimes avec le roi Frédéric-Guillaume III et avec le futur empereur Guillaume, il était traité par ce dernier de fidèle et inoubliable ami. En 1876 il paru des extraits de la vie du général : le livre n'allait que jusqu'en 1820. Le premier volume des mémoires continue jusqu'en 1832. On y trouve une grande abondance de matériaux sur les congrès de Troppau et de Laybach, la guerre d'Orient, la révolution de juillet, des lettres très intéressantes du prince Guillaume, le futur empereur. Le second volume va de 1832 à 1839, et confient de nouvelles communications sur la Révolution en Pologne, l'expédition de la duchesse de Berry, le conflit ecclésiastique de Cologne en 1837. Ce dernier chapitre est rempli d'inexactitudes. Les plus importants sont ceux qui concernent l'attitude du Kronprinz, plus tard Frédéric-Guillaume IV, dans la politique allemande ; le prince Guillaume, le futur Empereur, et les rapports de la cour de Prusse avec la Russie.

— Le P. Alexandre Baumgarther, si avantageusement connu par sa biographie de Gœthe, publie un travail de non moindre valeur sur Longfellow [4], le plus grand des poètes américains. C'est une seconde

[1] Reichensperger (A): *Zur Profan-Architectur mit besonderer Berücksichtigung der Erweiterung der Stadt Cöln.* Cöln, J. P. Bachem, 1886, gr. in-8° de 80 p.

[2] Reichensperger (A) : *Erinnerungen an Eduard Ritter von Steinle.* Frankfurt a/M, Foesser, 1887, gr. in-8° de 63 p.

[3] *Unter den Hohenzollern. Denkwürdigkeiten aus dem Leben des Generals Oldwig v. Natzmer.* Allen deutschen Patrioten gewidmet von Gneomar Ernst v. Natzmer. Aus des Zeit Friedrich Wilhelms III. 1. Teil: 1820-1832. I Theil : 1832-1839. Gotha, Friedr. Andr. Perthes, gr. in-8° de xiv-311 p. et vii-338 p.

[4] *Longfellow's Dichtungen. Ein literarisches Zeitbild aus dem Geistesleben Nordamerikas*, von Alexander Baumgartner. Zweite Auflage. Freiburg in Br., Herder, 1887, in-8° de xix-379 p.

Digitized by Google

édition, dans laquelle le P. Baumgartner a utilisé le journal et les lettres du poète pour en tirer de nouveaux détails bibliographiques et compléter tous les chapitres de son livre, qui est augmenté d'environ un tiers. En voici les divisions : I. La vie intellectuelle en Amérique et ses principaux courants avant Longfellow ; — II. Poésies de jeunesse ; — III. Premiers voyages (du Havre à Paris, pressentiment de la révolution de juillet) et premier livre ; — IV. Pèlerinages par la France, l'Espagne, l'Italie ; — Second voyage en Europe. Un an d'études et de voyages en Allemagne ; — VI. Voix de la nuit et ballades ; — VII. Troisième voyage en Europe. Chants des esclaves ; — VIII. L'Etudiant espagnol, *Evangeline* ; — IX. Havanagh. Images de la mer ; — X.. La légende d'or ; — XI. Le chant de Hiawatha ; — XII. Tragédies de Longfellow ; — XIII. Maturité de Longfellow ; — XIV. Lyrique, ballades, vues esthétiques ; — XV. Attitude de Longfellow à l'égard de l'église catholique ; — XVI. Dernier voyage en Europe ; — XVII. Judas Macchabée, la Belle légende, le Christ. Dans les chapitres suivants, le P. Baumgartner apprécie les derniers ouvrages de Longfellow et revient sur sa fécondité. Cet ouvrage est très justifié, car le cardinal Wiseman a recommandé Longfellow comme le meilleur poète populaire de la langue anglaise. Le livre du P. Baumgartner est écrit dans le style classique qui distingue tous les ouvrages de l'éminent écrivain.

Dr L. Pastor,
professeur à l'Université d'Innsbrück.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Quand l'ouvrage de M. Willis sera terminé (bientôt, nous aimons à l'espérer), nous en rendrons un compte détaillé; pour le moment nous ne pouvons en parler que d'une façon très sommaire. Disons tout d'abord que les Maoris de la Nouvelle-Zélande [1] sont, encore aujourd'hui, très peu et très imparfaitement connus; ils avaient des traditions, des légendes, des hymnes, des récits de toute espèce, mais tout cela était exclusivement oral, et il fallait que la plus scrupuleuse exactitude fût exigée par les chefs de la nation quant à la transmission de ces récits, pour que les antiquaires et les mythologues pussent être sûr d'avoir les textes originaux (si je puis me servir de cette expression) dans leur intégrité. Sir Georges Gray et MM. Richard Taylor et Bastian s'étaient déjà ocoupés des Maoris avant M. White ; mais, comme de raison, le dernier venu est le plus complet, et les savants — il ne s'adresse guère qu'à ceux-là — liront avec intérêt ses détails sur l'ethnologie, les mythes et le *folk-lore* de la Nouvelle-Zélande. Le texte original accompagne la traduction anglaise, et un tableau généalogique des divinités Maoris est ajouté. Un dictionnaire doit compléter l'ouvrage, qui est publié aux frais du gouvernement anglais.

— L'ethnologie, la mythologie et le *folk-lore* forment aussi le sujet de l'énorme volume de M. Rhys, celtomane distingué [2]. Le lecteur fera bien de commencer par le dernier chapitre, qui contient un résumé de la théogonie celtique, résumé dont le reste du livre n'est à proprement dire que le développement. M. Rhys prend pour point de départ, j'ai à peine besoin de le dire, le texte des commentaires de César, et il se lance quelquefois dans des explications et des hypothèses qui pourront sembler hasardeuses. Ce livre, cependant, mérite d'être étudié parallèlement avec celui de M. Roget de Belloguet.

— S'il est une époque dans l'histoire religieuse de l'Angleterre qui ait prêté surtout aux disputes, à la calomnie et aux injures, c'est celle des Puritains. Il n'y a pas très longtemps encore, que l'esprit de

[1] *The Ancient History of the Maori.* By John White. Government Press, Wellington, New Zealand, 1888, in-8° de 305 p.

[2] *Lectures on the Origin and Growth of Religion as illustrated by Celtic Heathendom*, by the professor J. Rhys, M. A., London, Williams and Norgate, 1888, in-8° de XI-708 p.

Digitized by Google

parti aveuglait absolument la majorité des auteurs qui traitaient de l'Anglicanisme ; aujourd'hui les temps ont changé, et les vieilles rancunes tendent à disparaître des ouvrages historiques. M. Wakeman[1] est une preuve de ce que j'avance. On voit aisément qu'il sympathise avec l'archevêque Laud, mais il rend justice aux dissidents Arminiens et Presbytériens, aux Calvinistes et aux Catholiques. Il nous fait voir aussi que les individus qui criaient avec tant de violence contre l'archevêque et contre sa tyrannie, ne se seraient pas gênés pour le surpasser en despotisme, s'ils avaient eu entre les mains les rênes de l'État. Laud, tout anglican qu'il était, ne cachait pas ses sympathies pour le catholicisme. Supposons, d'un autre côté, Prynne ou Cartwright au pouvoir, et vous auriez eu contre catholiques et anglicans, je dirai plus contre tous ceux qui ne partagaient pas les opinions de Cartwright ou de Prynne, les lois pénales les plus rigoureuses. En résumé, le petit ouvrage de M. Wakeman est un des meilleurs de la série dont il fait partie.

— Au double point de vue de l'archéologie historique, et de l'art proprement dit, l'ouvrage de MM. Wyon est extrêmement précieux, et avec toutes les ressources que nous offre aujourd'hui la photographie et la gravure sur bois, il est étonnant que l'histoire des sceaux n'ait pas été publiée depuis longtemps en ce qui concerne l'Angleterre. On s'imagine quelquefois qu'un recueil de cette nature n'a pas d'intérêt véritable. Erreur. Il y a plusieurs années une dispute s'éleva entre les deux états de New Jersey et de Pensylvanie au sujet de certains droits sur le fleuve Delaware. Comment décider la question ? Chacun des deux états possédait un privilège exclusif, et il s'agissait de déterminer de quel côté se trouvait la priorité. Malheureusement les dates des chartes ne pouvaient se déchiffrer, et ce fut le dessin du sceau qui permit aux tribunaux de décider ; car M. Wyon [2], dont on réclama la compétence, savait à quelle époque le sceau en question appartenait et quand on en fit usage pour la première fois. Gravures, notes historiques et critiques, renseignements chronologiques, tout contribue à faire de l'ouvrage dont je m'occupe un modèle en son genre.

— Il est regrettable que l'ouvrage de M. Kingdon [3] ne soit pas mis

[1] *Epochs of Church History. The Church and the Puritans,* 1570-1660. By Henry Offley WAKEMAN. London, Longmans, 1888, in-8° de 220 p.

[2] *The Great Seals of England, from the Earliest Period to the Present Time.* Arranged and Illustrated, with Descriptive and Historical Notes, by the late Alfred Benjamin WYON and Allan WYON. London, Elliot Stock, 1888, in-4° de 343 p.

[3] *Facsimile of First Volume of MS. Archives of the Worshipful Company of Grocers of the City of London,* A. D. 1345-1463. Edited, with Introduction, by John A. KINGDON, Past Master of the Company, 2 vol. in-8° (ne se vend pas).

Digitized by Google

en vente, car il est d'un véritable intérêt, et rédigé avec beaucoup de soin. A Londres comme à Paris, les corps de métiers jouaient un rôle sérieux dans les affaires municipales, et leur histoire était mêlée avec celle de la nation. Pendant un grand nombre d'années, on ne s'occupait plus de ces institutions ; on ne se mettait pas en peine de leurs privilèges, et on les laissait s'administrer comme elles l'entendaient. Aujourd'hui que la tendance est vers l'économie, la réforme et l'abolition des privilèges, les corps de métiers sont tenus de publier leurs titres et de montrer que leurs revenus ne sont pas gaspillés. De là des publications comme celle de M. Kingdon. La *Gilde* des épiciers (*mercatores grossarii*) est une des plus anciennes, et de nos jours une des plus riches. Pour l'histoire du commerce, de l'industrie, des tarifs au moyen âge, les documents rassemblés par M. Kingdon sont fort utiles à consulter, et je ne puis concevoir pourquoi le conseil d'administration de la compagnie ne leur a pas donné une plus grande publicité. « L'histoire des douze compagnies » de Herbert était autrefois la grande autorité pour l'histoire des corporations de la ville de Londres ; aujourd'hui il nous faut quelque chose de plus exact, et nous espérons que les diverses compagnies, imitant l'exemple donné par les *mercatores grossarii*, publieront leurs archives et raconteront leurs antécédents.

— Le cardinal Wolsey est une figure historique digne d'occuper l'attention du lecteur ; il passe à juste titre pour être un des diplomates et des hommes d'état les plus distingués de l'Angleterre ; aussi avait il sa place marquée dans la galerie où doivent paraître « les douze hommes politiques du Royaume-Uni. » Ceux qui connaissent l'histoire du règne de Henri VIII savent parfaitement que Wolsey ne parvint jamais à jouer le rôle auquel il semblait destiné par la Providence. Au lieu de diriger les affaires de la nation, il dut se résigner à n'être que le ministre et l'interprète des volontés d'un tyran. C'est dans les relations avec les puissances étrangères que Wolsey déploya principalement ses grandes qualités d'homme d'état ; cependant il se trompa, et M. Creighton[1] le fait très bien sentir, dans son appréciation de l'empereur Charles-Quint ; les affaires de France occupent naturellement avec celles de l'Empire une grande place dans la biographie que nous examinons, et c'est là que Wolsey déploya tout son talent et donna la mesure de sa connaissance du cœur humain. Il avait aussi songé à introduire d'importantes réformes dans l'administration intérieure de l'Angleterre, mais l'injustice et la rapacité de Henri VIII entraînèrent ses projets. M. Mandell Creighton a eu la chance de pouvoir

[1] *Twelve English Statesmen. — Cardinal Wolsey*. By Mandell Creighton, M. A., London, Macmillan, 1888, in-8° de 205 p.

Digitized by Google

consulter pour son travail la copieuse dissertation de feu M. le professeur Brewer, un des éditeurs des *Calendar of state papers*.

— Il est souvent à regretter que les catalogues de manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques soient si mal rédigés et si défectueux. Ce n'est pas en Angleterre, fort heureusement, qu'un tel reproche est mérité, mais enfin il l'est quelquefois, et les documents connus sous le nom de *Carte documents*, faisant partie de la Bodléienne à Oxford sont, il faut bien le dire, si imparfaitement enregistrés et analysés que chaque travailleur est souvent obligé de refaire, suivant la spécialité de ses recherches, un index particulier; aussi a-t-on renoncé au projet d'imprimer le catalogue actuel tel qu'il est, et nous sommes réduits à croire que tôt ou tard les autorités de la Bodléienne sentiront la nécessité de combler une lacune qui existe depuis trop longtemps. L'observation précédente m'est suggérée par la publication du quatrième volume de l'ouvrage si intéressant de M. Gilbert[1]; Carte y est cité à chaque instant; cela veut dire que si le lecteur tient à vérifier les assertions de l'histoire, il devra se rendre à Oxford et consulter les manuscrits en question. Les événements racontés par M. Gilbert n'occupent pas plus d'une année (octobre 1644-juillet 1645) mais ils sont fort intéressants; nous voici au règne de Charles Ier, et la lutte du gouvernement anglais avec l'Irlande s'accentuait de plus en plus. On a jusqu'ici eu le tort de traiter la question irlandaise au XVIIe siècle comme un simple épisode; elle influença d'une manière décisive en mainte occasion la conduite du roi et de son entourage dans ses relations avec les Anglais, et il ne faut pas oublier qu'au cours de sa lutte contre les Parlementaires l'Irlande fut une des ressources sur lesquelles Charles Ier comptait principalement pour écraser l'opposition.

— Parmi les épisodes les plus extraordinaires de l'histoire d'Écosse, celui qu'on appelle communément la *Gowrie conspiracy* mérite une mention spéciale. Il n'a jamais été éclairci d'une manière satisfaisante, et je ne crois pas que même l'ouvrage de M. Barbé[2] nous aide beaucoup à débrouiller le mystère qui l'environne. Les documents sur lesquels reposent en grande partie les incidents de la conspiration sont ce qu'on appelle les *Logan papers*, mais plusieurs critiques en contestent l'authenticité. Etait-ce un guet-apens de la part du roi Jacques, ou une véritable trame ourdie par les Ruthven? c'est ce qu'on ne saura probablement jamais. M. Barbé a consulté tous les

[1] *History of the Irish Confederation and the War in Ireland*. Edited by John T. Gilbert. Vol. IV. Dublin, 1888, in-8o de 325 p.

[2] *The Tragedy of Gowrie House. An Historical Study*. By Louis A. Barbé. London, A. Gardner, 1888, in-8o de 224 p.

Digitized by Google

manuscrits et les imprimés qui pouvaient jeter quelque jour sur cette affaire, et comme conclusion il adopte l'hypothèse de la culpabilité des seigneurs écossais.

— L'infatigable Mrs Oliphant, enchantée comme elle devait l'être du succès de son livre sur Florence, vient d'en publier un second du même genre sur Venise[1]; mais nous ne craignons pas d'affirmer qu'ici elle a fait fausse route. Deux ouvrages portant le même titre indiquent ou devraient indiquer le même plan, des idées pareilles, un sujet uniforme, une raison d'être absolument identique. Or, il n'en est pas ainsi dans le cas qui nous occupe, et, pour traiter avec vérité des origines de la République de Venise, Mrs Oliphant n'aurait pas dû s'engager dans la voie où elle s'était lancée lorsqu'elle entreprit de nous raconter les commencements de la civilisation Florentine.

— La guerre civile en Angleterre sous le règne de Charles Ier eut le curieux résultat de contribuer à la prospérité des colonies du Royaume-Uni. Obligés de se soumettre à l'autorité du Parlement dans la mère patrie, les « cavaliers » se retirèrent au delà de l'Océan Atlantique, et c'est de cette époque reculée que date la prospérité de l'île de la Barbade, dont l'histoire nous est racontée aujourd'hui par M. Darnell Davis[2]. Cet écrivain a consulté avec beaucoup de profit ces fameux *calendars* dont j'ai déjà si souvent parlé, et le résultat de ses recherches est un volume d'autant plus intéressant que l'histoire de la Barbade n'est pas fort connue, même en Angleterre.

—Les *Mémoires* de Sir John Oglander[3] ont cela de curieux que ce ne sont pas des mémoires au sens propre du mot ; ce sont des remarques détachées, écrites au hasard de la plume, quelquefois sur la garde d'un livre, quelquefois sur les feuillets d'un registre, enfin sur le premier bout de papier venu. De là leur intérêt, leur originalité, leur absence de tout parti pris, de toute prétention. Il faut remercier M. Long d'avoir pris la peine de réunir ces nombreux extraits, de les relier les uns aux autres, et d'y avoir ajouté une bonne introduction et des notes. On trouvera dans ce livre de curieux détails sur la topographie de l'île de Wight ; la société, les mœurs,

[1] *The Makers of Venice: Doges, Conquerors, Painters and Men of Letters.* By Mrs Oliphant. London, Macmillan and Co, 1888, in-8o de 370 p.

[2] *The Cavaliers and Roundheads of Barbados, 1650-1652, with sine some Account of the Early History of Barbados.* By N. Darnell Davis. Argosy Press, Georgetown, British Guiana, in-8o de 200 p.

[3] *The Oglander Memoirs.* Extracts from the MSS. of Sir J. Oglander, Kt., of Nunwell, Isle of Wight, Deputy-Governor of Portsmouth and Deputy-Lieutenant of the Isle of Wight, 1595-1648. Edited, with an Introduction and Notes, by W. H. Long. London, Reeves and Turner, 1888, in-8o de 280 p.

Digitized by Google

le commerce, etc. Les portraits des personnages historiques célèbres abondent, et la cour de Charles Ier y figure avec éclat.

— Les affaires des Indes sont naturellement d'une grande importance pour nos amis d'Angleterre, et voilà pourquoi les deux volumes dont nous donnons le titre[1] méritent une notice dans cette revue. La compilation de M. Forrest pourrait se subdiviser en trois parties distinctes, ainsi qu'il suit : 1° Manifestes et documents politiques; traités de paix; correspondances avec les Français, les Portugais, les Hollandais et les Nawabs; 2° Statistique commerciale, prix-courants, tableaux de ventes, relevé des exportations et des importations; 3° Épisodes et incidents de la vie sociale. Il faut se souvenir que la présidence de Bombay est la seule qui soit représentée dans ces deux volumes, et, pour avoir le résumé exact de l'histoire de l'Inde Anglaise, il faudrait que les autorités locales des présidences de Madras et de Calcutta fissent un travail analogue, en prenant pour modèle, sauf quelques différences, très peu importantes d'ailleurs, l'ouvrage de M. Forrest. Or, le lecteur trouvera force détails curieux et amusants sur les mœurs des Hindous, les querelles et les complications qui surgissaient à chaque instant entre eux et les Européens, sans compter les tracasseries religieuses suscitées par le fanatisme de certains *Clergymen* anglais. Une excellente et copieuse préface nous donne une idée satisfaisante des matières recueillies et mises en œuvre par M. Forrest, qui s'est mis tout d'un coup comme *Indianiste* sur le même rang que Sir William Hunter.

— Le nom de la famille des de Vere est très peu connu, même en Angleterre; en France, qui en a entendu parler ? C'était cependant une illustre maison, du temps de la reine Élisabeth surtout, et sur les champs de bataille elle s'est acquis une grande réputation. Aussi, M. Markham a-t-il cru utile et patriotique de lui donner une célébrité que beaucoup de familles moins illustres avaient usurpée, et il leur a consacré un volume[2] égal en intérêt et supérieur peut-être comme style à celui où, il y a quelques années, il s'occupait de Fairfax. Les documents qu'il a consultés pour son travail sont les papiers d'état conservés parmi les archives de Hatfield-House, les pièces qui font partie du *Record Office* et les ouvrages imprimés, soit en espagnol, soit en hollandais. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les exploits des de Vere sont moins connus en Angleterre que ceux des

[1] *Selections from the Despatches and other State Papers perserved in the Bombay Secretariat, Home Series.* Edited by George W. Forrest, B. A., Elphinstone College. Bombay, Printed at the Government Central Press, t. I et II, 2 vol in-8°.

[2] *The Fighting Veres : Lives of Sir Francis Vere and Sir Horace Veré.* By Clements R. Markham. London, Sampson Low and Co, 1888, in-8° de 492 p.

Digitized by Google

Drake et des Frobisher, par exemple. Ces derniers étaient des marins, et les hauts faits accomplis sur l'Océan passent de l'autre côté du détroit pour exclusivement et essentiellement Anglais, quand même les flottes britanniques navigueraient de concert avec celles des autres puissances ; tandis que pour les combats sur terre le mérite du succès est partagé également entre les troupes alliées ; cela est vrai surtout pour le règne d'Élisabeth, où, en effet, les Anglais n'étaient qu'un corps d'auxiliaires venant au secours des puissances continentales avec lesquelles le gouvernement de Londres avait contracté de passagères alliances. Le livre de M. Clements Markham est excellent pour l'histoire du XVIe siècle.

— Après le grand ouvrage de M. Mignet, il peut sembler inutile de discuter encore une fois les péripéties de la succession d'Espagne et les événements militaires qui en furent le résultat; mais il n'existait pas en langue anglaise d'histoire de cette importante affaire ; et sans prétendre aux grandes qualités du style, M. le colonel Parnell a fait un excellent résumé des campagnes où Marlborough, Villars, Berwick et Ruvigny s'acquirent tant de renom [1] C'est au point de vue militaire que notre auteur se place de préférence, et pour se mettre en sûreté vis-à-vis de la critique, il a eu soin de consulter tous les mémoires, documents imprimés ou inédits qui se rapportaient à son sujet. Il est sorti de ces recherches un ouvrage des mieux réussis.

— Les deux livres publiés sur l'histoire du Canada par notre compatriote M. Eugène Révillaud ne doivent pas nous faire négliger l'ouvrage de M. Kingsford [2]. Un seul volume de cet important travail est publié; il s'étend de 1608 à 1682, c'est-à-dire que le point de départ est l'origine de la colonie française et le point d'arrêt correspond à l'expédition de La Salle à l'embouchure du Mississipi. Un auteur américain, M. Parkman, avait, il y a quelques années, entrepris de son côté une histoire du Canada, et si le lecteur osait prendre la peine de comparer le récit de l'écrivain anglais avec celui du Yankee, il trouverait des différences qui s'expliquent facilement. M. Kingsford a eu sur M. Parkman l'avantage de consulter des documents originaux qui n'étaient pas à la portée de ce dernier il y a vingt ans.

— Lorsqu'on pense à une biographie de Frédéric le Grand écrite par un auteur anglais, c'est naturellement l'ouvrage de Thomas Carlyle qui se présente à l'esprit ; mais, pour ma part, je préfère infiniment les deux modestes volumes publiés chez Longman et dont l'auteur

[1] *The war of the succession in Spain, during the Reign of Queen Anne.* 1702-1711, based on Original Unpublished MSS. and Contemporary Records. By Colonel the Hon. Arthur PARNELL. London, 1888, in-8° de XVI-342 p.

[2] *The history of Canada.* By William KINSGFORD. Vol. I [1608-1682]. London, Trubner and Co, 1888, in-8° de 482 p.

Digitized by Google

est M. Tuttle[1]. Il y a à cela plusieurs raisons; d'abord Carlyle, comme chacun le sait, était un homme à théories, et son grand *dada*, le culte du héros, aboutissant en pratique à la maxime que la force prime le droit, est insoutenable. En second lieu, le style de Carlyle est fatigant au possible, et enfin il faut avoir bien du temps à soi pour entreprendre la lecture de six énormes volumes in-octavo. L'ouvrage de M. Tuttle ne nous conduit que jusqu'à la guerre de sept ans, mais toute la partie qu'il a traitée est excellente, et je recommanderai surtout à nos lecteurs ce qui se rapporte aux origines de la monarchie Prussienne.

— John Wilkes est un des personnages les plus remarquables de la fin du XVIIIe siècle en Angleterre. Champion décidé des idées libérales, il sacrifia tout pour le succès de cette cause, et se fit par conséquent des ennemis acharnés à une époque où le mot indépendance passait pour synonyme de révolution et d'anarchie. Malgré quelques lacunes regrettables, les deux volumes que lui a consacrés M. Fitzgerald[2] méritent d'être étudiés.

— Il m'a toujours semblé singulier que le volumineux ouvrage de M. Félix Ravaisson fût resté si longtemps inconnu du public Anglais, qui aime tant les récits à sensation et les drames historiques. Enfin la lacune n'existe plus, et les *Archives de la Bastille*, grâce à M. le capitaine Bingham[3], sont aujourd'hui accessibles aux lecteurs Britanniques peu familiarisés avec notre langue. Au lieu de seize volumes in-octavo, la traduction n'en a que deux, et il est possible que certains critiques trouvent même que M. Bingham aurait dû se contenter d'un seul. Il est certain que la grande majorité des épisodes racontés par M. Ravaisson n'ont aucun intérêt hors de la France, parce qu'ils ne se rapportent qu'à des personnages insignifiants, des cas de police ordinaire et des contraventions religieuses. Il y aurait quelques erreurs à signaler dans la traduction, mais elles sont en général de peu d'importance. Les gravures sont bonnes, et, comme spéculation de librairie, la publication de M. Bingham aura du succès, à l'approche d'un centenaire où, à propos de la Bastille, on peut compter infailliblement sur un déluge de rhapsodies et de déclamations plus absurdes les unes que les autres sur le despotisme, les gardes suisses et la cruauté du gouverneur Delaunay.

GUSTAVE MASSON.

[1] *History of Prussia under Frederic the Great*, 1740-1756. By Herbert TUTTLE, professor in Cornell University. London, Longman, 1888, 2 vol. in-8° de 660 p.

[2] *The Life and Times of John Wilkes*. By Percy FITZGERALD. London, Ward and Downey, 1888, 2 vol. in-8° de 400 p.

[3] *The Bastille*. By Captain the Hon. D. BINGHAM. London, Chapman and Hall, 1888, in-8° de 340 p.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

LES SCIENCES HISTORIQUES EN NORVÈGE.

1886

L'histoire du jour absorbe trop le public lisant en Norvège pour qu'il s'intéresse bien vivement à celle des siècles passés ; aussi la plupart des historiens, découragés par cette indifférence laissent-ils la parole aux journalistes et aux publicistes ; les uns n'osent presque plus traiter parmi les anciennes questions que celles qui ont une portée actuelle ; d'autres, en fort petit nombre, qui peuvent se passer de la faveur du grand public, continuent bravement à faire de la science pour elle-même ; mais leur isolement ne leur suscite pas d'émules, et il serait à craindre qu'après leur disparition la scène ne restât vide, si une nation pleine de vigueur, comme est le peuple norvégien, ne devait trouver en elle-même, dans de meilleures circonstances, toutes les ressources nécessaires pour réparer le mal qu'une stérile politique lui aura causé. Mais en attendant nous n'aurons à citer que fort peu d'ouvrages historiques.

Le volumineux *Diplomatarium norvegicum* [1] édité par le professeur C. R. Unger et H. J. Huitfeldt-Kaas, s'est augmenté du t. I de la 12e collection ; les *Regestes du royaume de Norvège* [2], arrivés aux années 1650-51, sont maintenant publiés par le Dr Yngvar Nielsen et E. A. Thomle ; l'*Ancien droit ecclésiastique du Borgarthing* [3] a été photolithographié, par les soins du Comité des sources historiques, d'après le *Code de Tœnsberg* de 1320 ; *la Collection générale des lois norvégiennes de 1660 à 1885* [4], publiée par Otto Mejlænder, se poursuit en deux volumes à la fois ; les *Comptes rendus du Storthing de 1836 à 1854* [5] sont réédités aux frais de l'État. — Le Dr Yngvar Niel-

[1] *Oldbreve til Kundskab om Norges indre og ydre Forhold*, Christiania, in-8o de II-416 p.

[2] *Norske Rigsregistranter*, t. X, fasc. 1, Christ, in-8o de 320 p.

[3] *Borgarthings ældre Kristenret*. Christ. 2 fasc. et 7 pl. in-4o.

[4] *Almindelig norsk Lovsamling*. Christ. in-8o, t. I, p. 769-1035 ; t. II, II-416 p. 577-1248.

[5] *Storthings Efterretninger*, t. I, fasc. 4-7. Christ, in-8o, p. 241-560.

Digitized by Google

sen, pensionné de l'Université, qui est aujourd'hui le plus fécond des érudits norvégiens, publie parallèlement des documents : les *Regestes* cités, la fin des *Matériaux pour l'histoire de Norvège en 1814* [1], auxquels il a donné pour supplément : *1814. Le premier Storthing extraordinaire* [2]; des mémoires historiques : *Relations des grandes puissances avec la Norvège et le Danemark de 1815 à 1819* [3], exposées d'après les documents; la *Paix de Kiel* [4], et *Où est le centre de gravité dans les événements de 1814* [5]; une *Histoire de Norvège après 1814* [6] ; des biographies : *le comte Herman Vedel-Jarlsberg et son temps* 1779-1840 [7], et de courtes, mais substantielles notices sur ses compatriotes dans le *Konversations lexikon* de Stockholm; enfin une édition anglaise de son *Guide des voyageurs en Norvège* [8].

La société historique norvégienne, qui a édité deux des ouvrages d'Y. Nielsen, a en même temps publié deux fascicules de son *Recueil périodique* [9] qui contiennent neuf petits articles et sept mémoires : Exportation de bois norvégiens dans les anciens temps, art. II, par L. J. Vogt ; le navigateur Johannes Scolvus et son voyage en Labrador ou en Grœnland, par Gust. Storm, qui a de plus étudié quelques passages de la Sagade Sverri ; les Familles nobles subsistantes en Norvège, par H. J. Huitfeldt-Kaas ; l'Historien Albert Krantz, par le Dr Ludv. Daae, qui a aussi traité de la vie et de la *Presbyterologia Norvegico-Vos-Hardangriana* du pasteur Gert Miltzow ; enfin une courte notice en allemand sur Olaus Magnus et sa carte du Nord, par O. Brenner, qui a publié dans les *Comptes-rendus* de la Société des sciences de Christiania un mémoire plus étendu sur le même sujet avec la carte de 1539 [10].— Les autres recueils qui se rattachent aux sciences historiques sont : *Archives de philologie septentrionales* [11], éditées par Gust. Storm, avec la collaboration de S. Bugge, Nic.

[1] *Bidrag til Norges Historie 1814*, t. II, fasc. 4, Christ. in-8°, p. 385-500.

[2] 1814. *Det fœrste overordentlige Storthing*, fasc. 4. Christ. in-8°, p. 193-256.

[3] *Stormagternes Forhold til Norge og Sverige*. Christ. 144 p. in-8°.

[4] *Kielerfreden*, dans *Compte-rendu* de la Soc. des sc. de Christiania, n° 13; 63 p. in-8°.

[5] *Hvor ligger Tyngdepunktet i Begivenhederne i 1814*. Christ. 49 p. in-8°.

[6] *Norges Historie efter 1814*, t. II, fasc. 3. Christ. in-8° p. 241-400.

[7] *Grev. H. Wedel Jarlsberg og hans Samtid*, livr. 1-2. Christ. in-8°, p. 1-320, avec 3 pl.

[8] *Handbook for travellers in Norway*, trad. de la 4e édit. avec cartes. Christ. in-8°. XIV p. et 738 col.

[9] *Historisk Tidsskrift*, 2e série, t. V, livr. 2-3. Christ. in-8°, p. 145-420.

[10] *Die æchte karte des Olaus Magnus*. Christ. 24 p. in-8°, avec 1 carte.

[11] *Arkiv for nordisk Filologi*, t. III, fasc. 3-4. Christ. in-8°, p. 193-384.

Digitized by Google

Linder, Ad. Noreen, Ludv. F. A. Wimmer, Th. Wisen, c'est-à-dire par des savants des trois États Scandinaves et quelques allemands ; l'*Annuaire de l'association des touristes norvégiens pour 1885* [1] publié par R. G. Sœegaard, et souvent utile à consulter pour la topographie historique ; *Annuaire de la bibliothèque de l'Université norvégienne pour 1885* [2], où se trouve la *Bibliographie norvégienne* par A. C. Drolsum, laquelle paraît aussi à part, augmentée d'une table systématique par J. B. Halvorsen [3], et forme la base de notre précédent Courrier de Norvège ; *Rapport annuel de la Société pour la conservation des anciens monuments norvégiens* [4], accompagné de la 6e livraison de l'*Art et l'industrie d'autrefois en Norvège* [5], par N. Nicolaysen ; *Rapport annuel du Museum de Bergen* [6] et de celui de *Tromsœ* pour 1885 [7], dont la 9e des *Livraisons annuelles* [8] a également paru. — Pour en finir avec l'archéologie, citons encore : *Guide au corsaire de Gokstad* (*Museum de Christiania*) [9] et *les Kjœkkenmœddings* [10] par Ingvald Undset ; l'*Ancienne église de Gol et le château de Bygdœ* [11] par le Dr Y. Nielsen, et *Essai sur l'ensemble d'études nécessaires pour expliquer l'architecture du moyen âge en Norvège* [12] par Herm. Schirmer.

Les *Récits de l'histoire de Norvège* [13], par Vilh. Poulsen, dont la première livraison a paru en 1884, en sont à la huitième ; le t. II de l'*Histoire de Norvège illustrée* [14], par O.-A. Œverland, est achevé ; S.-J.-S. Schjœtt, qui avait déjà publié en dialecte norvégien deux

[1] *Det norske Turistforenings Aarbog*. Christ. in-8°, II-191, avec 10 pl. et 4 panoramas.

[2] *Universitets-Bibliothekets Aarbog*. Christ. in-8°, XVII-179 p.

[3] Christ. in-8°, II-88 p.

[4] *Foreningen til norske Fortidsmindesmærkers Bevaring. Aarsberetning for 1885*. Christ. in-8°, 180-XV p. avec 5 pl.

[5] *Kunst og Haandværk fra Norges Fortid*. Christ. in-f°, p. 17-20 et pl. 32-41.

[6] *Bergens Museums Aarsberetning*. Bergen, in-8°, 42 p. et 2 pl.

[7] *Tromsœ Museums Aarsberetning*. Tromsœ, in-8°, 16 p.

[8] *Tromsœ Museums Aarshefter*. Tromsœ, in-8°. II-137 p. et 1 pl.

[9] *A Guide to the Vikingship from Gokstad in the Christiania-Museum*. Christ. in-8°, II-53 p.

[10] *Kjœkkenmœddingerne*. Extrait de *Naturen*, 1886, nos 9-10, Christ. in-8°, 24 p.

[11] *Gols gamle Stavkirke*. Christ. in-4°, 24 p. avec illustr., dans le supplément de *Fjerde Beretning om Bygdœ Kongsgaard*, par le chambellan Holst.

[12] *Udsigt over Studiekredsen for Opklaring af vor middelalderlige Bygningskultur*. Christ. in-8°, 23 p.

[13] *Fortællinger af Norges Historie*. Christ. in-8°, t. I, p. 65-466 avec 1 carte ; t. II, 1-128 p. avec 1 carte, et nombr. illustrat.

[14] *Illustreret Norges Historie*, livr. 16-32, t. II, Christ. in-8°, XXII-643 XXV p. avec 17 pl. et 4 cartes.

Digitized by Google

Fragments de l'histoire universelle pour la période de 1815 à 1852, les continue jusqu'à nos jours [1]. Un anonyme a traité des *Événements les plus remarquables* et des principaux personnages de la Norvège pendant les dix premières années de l'Union avec la Suède [2]. *La défense de Bergen en 1801 et en 1807-1814* [3], par H.-J. Barstad, remplit maintenant tout un volume. — L'histoire des mœurs et de l'instruction fait l'objet de trois ouvrages : *Le siècle des lumières* (XVIIIe), *ses idées religieuses dans leur origine et leur caractère* [4], par Christer Brun; *Rapport sur la haute école communale de Moss de 1810 à 1835* [5], par Rich. Olsen; et *Les Usages concernant la grossesse et l'accouchement chez les anciens Norvégiens* [6], par A.-L. Faye.

Comme d'ordinaire l'histoire personnelle tient toujours une grande place dans cette bibliographie. Outre les courtes notices du *Dictionnaire des connaissances utiles* [7] de Chr. Johnsen, et les bio-bibliographies très précises du *Dictionnaire des écrivains norvégiens* de 1814 à 1880, par J.-B. Halvorsen, on a celles des *Poètes norvégiens* [8] depuis Peter Daas jusqu'à nos jours, par Nordahl Rolfsen et H Jæger; celle d'Alex L. Kielland, dans les *Poètes norvégiens après 1814* [9]. Le professeur Ludv. Daas a traité de *L. Holberg* [10]; Aug. T. Deinboll, du théologien *W.-A. Wexels* [11]; A. Sinding-Larsen, du sculpteur *Jul. Middelthun* [12]; J.-V. Kvam, du pasteur *W.-K. Hesselberg* [13]; Dan. Thrap, de l'*Évêque Ped.-Oliv. Bugge (1764-1849)*, dans ses *Matériaux pour l'histoire ecclésiastique de la Norvège au XIXe siècle* [14],

[1] *Fraa 1852 til vaar Tid, Eit Stykke av Heimsoga*, fasc. 1, Christ. in-8°, II-113 p.

[2] *De mærkeligste Begivenheder*, etc. Stavanger. in-8°, 110 p.

[3] *Bergens Forsvar i 1801*, etc. Livr. 4-5, Bergen, in-8°, p. 241-400 avec 1 carte.

[4] *Norsk Haandlexikon for almennyttige kundskaber*, livr. 34-35. Christ. in-8°, t. III, p. 193-320.

[5] *Oplysningens Tidsalder*. Christ. in-8°, IV-349 p.

[6] Dans *Indbydekeskrift til den offenthige Examen ved Moss kommunale Middelskole*. Christ. in-8°, II-197 p.

[7] Christ. in-8°, 87 p. Extrait de *Norsk Magazin for Lægevidenskaben*, t. XV, livr. 10-12.

[8] *Norske Digtere. En Anthologi*. Bergen, in-8°, II-576 p. avec 29 portr.

[9] *Norske Digtere efter 1814*, fasc. 5. Christ. in-8°, 64 p. formant le fasc. 1 du t. XV de *Norsk Folkebibliothek*, publiée comme supplément du journal *Verdens Gang*.

[10] Christ. in-8°, 117 p. supplém. de *Folkevennen for 1884*.

[11] Christ. in-8°, 24 p. Extr. du périodique *For frisindet Kristendom*.

[12] Christ. in-4°, 12 p. Extr. de *Skilling-Magazin*, n°s 22-24; et avec addit. in-8°, 47 p.

[13] *Til Minde om Sogneprest W. K. Hesselberg*. Christ. in-8°, 48 p. avec portr.

[14] *Bidrag til den norske Kirkes Historie i det nittende Aarhundrede*, 2e série. livr. I. Christ. in-8°, III-212 p.

Digitized by Google

et il a aussi publié des *Lettres et discours* du même prélat [1]. M. Bie, l'éditeur de l'*État et calendrier du clergé norvégien* [2], a aussi donné des *Notices sur le clergé norvégien depuis 1814* [3]. C.-J. Anker et H.-J. Huitfeldt-Kaas continuent le *Catalogue des portraits peints en Norvège* dont ils ont connaissance [4]. N.-R. Bull, un des secrétaires du bureau de statistique, édite l'*Annuaire du royaume de Norvège* [5], où l'on trouve des renseignements biographiques qui ne figurent pas ordinairement dans les ouvrages de ce genre, et il a composé la *Table généalogique de la famille Bull, de Throndhjem* [6].

E. Beauvois.

[1] *Fra Bishop Bugges Haand Breve og Taler*. Christ. in-8°, IV-121 p.
[2] *Geistlig Stat og Kalender for Kongeriget Norge*, 2e édit. Christ. 1885, in-4°, II-181 p.
[3] *Oplysninger om Norges Geistlighed siden 1814*. Christ. 1885, in-4°, II-75 p.
[4] *Katalog over malede Portræter i Norge*, fasc. 3. Christ. in-8°, p. 94-164.
[5] *Norges Statskalender for Aaret 1887*. Christ. in-8°, 16-XXXIX-425-XXIV p.
[6] *Stamtavle over den Thrænderske Slægt Bull*. Christ. in-8°, VI-137 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Chaque année, pendant les mois que nous traversons, il se tient des Congrès, des assemblées qui toutes n'ont pas pour but spécial les études historiques dont nous nous occupons ici, mais qui cependant contribuent à leur avancement en répandant le goût de l'étude, en signalant aux écrivains les points de vue élevés et divers où il convient de se placer pour apprécier sainement et avec impartialité les faits du passé.

Le Congrès bibliographique international, réuni sous les auspices de la Société bibliographique, a tenu sa seconde session décennale du 3 au 7 avril, sous la présidence de M. de Beaucourt, assisté par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'académie royale de Belgique, l'un des vice-présidents [1]. La première section (*Mouvement scientifique et littéraire*), a entendu de nombreux rapport, dus à des hommes d'une compétence hors ligne. Nous citerons ceux qui touchent à l'histoire : *Apologétique*, M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet ; *Enseignement primaire*, M. l'abbé Allain ; *Enseignement secondaire*, M. Silvy ; *Etudes assyriologiques*, le R. P. Delattre, S. J.; *Géographie et voyages*, le comte de Bizemont ; *Antiquités chrétiennes*, M. Paul Allard ; *Histoire mérovingienne et carolingienne*, M. G. Kurth ; *Histoire moderne*, M. G. Baguenault de Puchesse ; *Histoire diplomatique*, M. le comte A. Vandal ; *Numismatique*, M. A. de Barthélemy ; en outre le Recueil des travaux du Congrès contiendra des rapports sur *l'Exégèse et l'Histoire biblique, l'Histoire ecclésiastique, les Sources de l'histoire de France, l'Histoire de la Révolution, la Diplomatique, l'Épigraphie romaine, l'Archéologie du moyen âge*, qui n'ont pu être lus en séance. — Dans la 2e section (*Bibliographie proprement dite*), des renseignements intéressants ont été donnés sur les *travaux bibliographiques parus en France et à l'étranger*, par M. H. Stein ; sur la *Bibliographie du Monténégro*, par le R. P. Tondini ; sur les *Revues critiques de bibliographie*, par M. Dejace ; sur les *nouvelles revues parues depuis dix ans*, par

[1] Les autres vice-présidents, M. le commandeur de Rossi, M. le marquis de Vogué et M. le baron de Witte avaient été empêchés d'assister au Congrès.

Digitized by Google

par M. H. Stein, etc. — Les séances du Congrès se sont terminées par deux longues visites faites, un jour aux Archives nationales, sous la direction de M. Léon Gautier, l'autre à la Bibliothèque nationale où, guidés par M. Léopold Delisle lui-même, les membres du Congrès ont pu examiner en détails toutes les richesses de la galerie Mazarine, de la galerie des Chartes, etc.

La Société bibliographique voyait avec bonheur le Congrès international des savants catholiques ouvrir ses séances le lendemain même du jour ou se terminaient celles du Congrès bibliographique. Ne pouvait-elle revendiquer ici une lointaine paternité ? Un Congrès de savants catholiques ! C'était depuis longtemps sa pensée et son secret espoir. Lorsque, en 1868, elle se formait pour « réunir les hommes de science et les hommes de foi qui, ne séparant pas les intérêts de la religion des intérêts de la science, veulent s'opposer aux progrès de l'erreur et travailler à la diffusion des saines doctrines, » l'idée pouvait être audacieuse ; mais elle a fait son chemin, et vingt ans après, nous la voyons couronnée par le succès. Lorsque le Président de la Société bibliographique, par des appels incessants, recommandait le travail aux catholiques, lorsqu'il fondait la *Revue des questions historiques*, lorsqu'il fondait le *Polybiblion*, que voulait-il, qu'espérait-il, si ce n'est répandre l'amour du travail, grouper les savants catholiques pour les animer à l'étude et les replacer à la tête du mouvement intellectuel ? Il est bien permis de croire que la Société bibliographique n'a pas été complètement étrangère à ce mouvement laborieux, à cette lente et obscure préparation qui devait amener dans un Congrès une manifestation de la science chrétienne.

Proposé au Congrès de Rouen, en 1885, par MM. l'abbé Duilhé de Saint-Projet et Paul Allard ; préparé avec le plus grand zèle par un savant prélat, Mgr d'Hulst, auquel nulle idée généreuse n'est étrangère, approuvé par le Souverain Pontife, recommandé par quinze cardinaux et quatre-vingt douze évêques, ce congrès a réuni plus de seize cents adhérents. Il en est venu de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la Hollande, de la Hongrie, de l'Italie, de la Suisse, etc. ; mais, sauf un ecclésiastique du Wurtemberg, nous avons eu le regret de ne rencontrer aucun autre allemand dans ce congrès international, proposé, il est vrai, par des Français, mais dont le but était de réunir des catholiques pour le service de l'Église et de la science. L'intérêt était grand ; il s'agissait de montrer que les faits établis par la science ne sont pas en contradiction avec les enseignements de la foi, qu'il n'y a nul antagonisme entre les affirmations de la science et les vérités de la religion.

Les personnes qui s'occupent d'études historiques ont vivement re-

Digitized by Google

gretté l'absence des représentants de ces Universités et Sociétés catholiques d'histoire si florissantes au-delà du Rhin. Leur érudition eut été certainement applaudie parmi nous, car pour la Vérité il n'y a pas de frontières ni d'ennemis. Nous nous sommes dédommagés en entendant le mémoire dans lequel le R. P. de Smedt examina et réfuta les théories protestantes sur l'organisation de l'Église chrétienne primitive, sur le caractère et les fonctions des Επισκοποι et des πρεσβυτεροι, mémoire dont la lecture a été suivie d'une intéressante discussion engagée par M. l'abbé Duchesne, M. Robiou, M. Kurth, M. l'abbé Pillet, M. l'abbé Vacant, etc. ; la dissertation où M. Paul Fournier, rajeunissant la question de l'origine et du but des fausses Décrétales, a conquis les suffrages des maîtres devant lesquels, maître lui-même, il portait la parole ; l'étude très importante de M. Godefroid Kurth sur les sources de l'Histoire de Clovis dans Grégoire de Tours ; l'évocation faite par M. l'abbé Duchesne du *Forum* chrétien, d'où se dégage cette conclusion irréfutable que les institutions de la charité chrétienne ont été le vrai conquérant de la Rome païenne ; le résumé fait par M. le commandeur J. B. de Rossi des découvertes récentes au cimetière de Priscilla ; le travail de M. Paul Allard sur le martyre de saint Maurice et de ses compagnons, travail digne, comme le lui a dit le R. P. de Smedt, de figurer parmi ceux des Bollandistes; les prémisses de la découverte faite par M. l'abbé Battifol d'un apocryphe de l'Ancien Testament ; l'exposé très instructif de M. l'abbé Clerval sur le programme des études dans les écoles du XIIe siècle, d'après l'*Eptateuchon* de Thierri de Chartres ; les conclusions de M. le comte de Bourbon-Lignères sur la mission de Jeanne d'Arc ; les pages touchantes de M. le baron Kervyn de Lettenhove sur les derniers jours de Marie Stuart, etc. Voilà certes de quoi mettre en honneur la section d'histoire, encore que le grand intérêt du Congrès ait porté sur les discussions ouvertes dans les sections de Philosophie, d'Anthropologie, etc.

Aussi le Congrès a eu un retentissement très légitime, et, avec le très zélé Président de la Commission préparatoire, Mgr d'Hulst, nous espérons qu'il sortira de cette assemblée quelque chose de bon et d'utile à la religion et à la société Le volume renfermant le compte rendu des travaux ne sera pas le seul résultat acquis. On le lira certainement avec profit, mais le bon, l'utile, le très important a été d'avoir mis en contact des esprits, des cœurs, des convictions, des désirs. « En appelant ici tous les catholiques amis du savoir, tous les savants fidèles à la croyance, a dit très bien Mgr d'Hulst, nous avons voulu tenter une œuvre qui nous paraissait souverainement désirable, tirer de l'isolement les travailleurs chrétiens, leur donner à eux-

Digitized by Google

mêmes confiance par le sentiment de leur solidarité, donner confiance à la masse des croyants par le spectacle de leur union dans la foi. »

Le Congrès de 1888 est un essai ; d'autre suivront : le premier a été indiqué pour 1891 ; ils seront ainsi, selon le mot de Mgr d'Hulst, « la revue des forces intellectuelles de l'armée catholique. » Les rapports présentés au Congrès bibliographique atteignent pratiquement le même résultat, mais l'éclat plus grand du Congrès des savants catholiques « sera pour la foi du grand nombre un puissant reconfort. » Dans ces Congrès internationaux, « les savants apprendront à se connaître personnellement, c'est-à-dire à s'estimer, à s'aimer et à s'entr'aider. De leur rapprochement d'un jour naîtront des relations durables, un continuel échange de services. » Puisque, selon le mot prophétique prononcé il y a trente ans par le P. Lacordaire, nous subissons « les assauts d'une erreur plus vaste qu'elle ne s'est encore montrée, plus ennemie de la nature et de la raison, plus résolue enfin de donner à notre foi le coup suprême du désespoir, » ces congrès montreront unies contre l'ennemi commun toutes les forces de la pensée chrétienne.

C'est à fausser les idées sur l'époque où la société s'est transformée à la fin du XVIIIe siècle, que l'erreur met aujourd'hui ses soins, et la grande préoccupation des Libres penseurs, réunis dans leur congrès de la *Ligue de l'enseignement* anti-catholique, est de célébrer le centenaire de 1789, d'applaudir le mouvement révolutionnaire, non le mouvement national, catholique et monarchique dont en 1789 les Cahiers pour les États généraux ont été l'expression.

La Société bibliographique, désireuse de contrebalancer selon la mesure de ses forces les enseignements erronés, voudrait répandre des livres, des brochures, des *tracts* où, avec l'érudition la plus exacte, les faits seront mis en pleine lumière : on y verra les abus, les désordres condamnés, repoussés par tous ; les réformes légitimes, nécessaires, acceptées par Louis XVI et par les ordres privilégiés, réformes qui se seraient pacifiquement accomplies, si les idées révolutionnaires, se traduisant dans les faits, n'étaient venues faire dévier ce mouvement de restauration de la société française.

Un inspecteur des finances, M. Stourm, l'a montré sans réplique pour la question financière, précisément une des plus aigues, et une de celles où, vu les privilèges dont la raison d'être avait cessé d'exister, il y avait le plus d'abus. Son ouvrage important, capital en la matière, n'a qu'à raconter pour prouver. Ainsi le principe de la fixité des contingents et de leur détermination était reconnu par un décret du 13 février 1780 et sanctionné par les assemblées provinciales de 1787 ; ainsi un arrêt du 15 août 1779 posait en principe le

Digitized by Google

rachat des péages seigneuriaux et on voyait beaucoup de seigneurs abandonner généreusement les péages qu'ils possédaient. En 1784, Necker formulait un plan, transformé devant l'assemblée des notables en un projet définitif, qui supprimait immédiatement les traités intérieurs sur les produits autres que le sel et les boissons. De nombreuses améliorations de détail, résultant des initiatives isolées des Intendants et des répartiteurs étaient généralisées par les assemblées provinciales dont l'esprit libéral est connu. Les procès-verbaux de ces assemblées constatent les demandes de la noblesse de supporter, dans une parfaite égalité, les impôts et contributions générales de la Province sans aucune exemption pécuniaire.

L'assemblée des notables, dont les bureaux étaient présidés par les Princes du sang, proclama hautement la nécessité de soumettre également tous les contribuables à l'impôt. Dans l'article 2 du projet voté par les bureaux et promulgué par le roi, on lit : « L'impôt est établi sur tous les biens fonds du royaume sans aucune exception. » Et on peut voir qu'il y a concordance dans les deux textes de l'édit constitutif de l'impôt territorial en 1787 et la loi du 1er décembre 1791.

Le 25 mai 1787, Loménie de Brienne, premier ministre, déclara que le gouvernement rejetait toutes les exemptions pécuniaires. Aussi, à partir de l'édit de 1787, la presque totalité du royaume se trouva soumise à un impôt foncier unique, ébauche de celui que l'Assemblée constituante devait bientôt établir.

La seconde assemblée des notables affirma de nouveau que les impôts devaient être répartis avec la plus parfaite égalité et les Pairs du royaume demandèrent, le 20 décembre 1788, à « supporter tous les impôts sans exception pécuniaire quelconque. » Le 5 mai 1789 enfin, le roi, à l'ouverture des Etats-généraux, constata que les deux premiers ordres avaient renoncé à leurs privilèges pécuniaires.

Les décrets de l'assemblée nationale, dit très bien M. Stourm, ne créèrent donc pas une situation nouvelle; ils sanctionnèrent des principes adoptés d'avance par tous les ordres. La loi du 26 septembre 1789, les décrets des 4 et 11 août 1789 répétèrent simplement les formules énoncées par les deux ordres privilégiés, et une grande partie des excellentes dispositions de la loi de 1790 figurent déjà dans les règlements de l'ancien régime.

Pourquoi donc ces faits ne sont-ils pas plus connus? C'est, répondrons-nous avec M. Stourm, que « les documents législatifs de la révolution ne parlent jamais du passé, si ce n'est pour le flétrir en laissant dans l'ombre tous les précédents, et s'efforcent de paraître créer un système absolument nouveau. L'assemblée nationale sembla craindre de faire trop ostensiblement des emprunts aux travaux de la

Digitized by Google

monarchie ; elle tenait avant tout à donner à ses œuvres l'apparence d'un caractère personnel. » Pourquoi encore ? C'est que les historiens occupés à justifier la Révolution comme MM. Thiers, Louis Blanc, Michelet, Mignet, etc., dont les ouvrages ont été, seuls à peu près, lus par plusieurs générations, ont passé sous silence ces réformes voulues, consenties avant la Révolution.

Voilà pourquoi on tombe dans l'erreur : *ignorant et errant*, on ignore tous ces faits historiques, et on ne sait pas non plus que la Révolution, loin d'avancer, a retardé l'heure des fructueuses réformes. « Si les événements révolutionnaires n'avaient pas bouleversé la société, dit très bien M. Stourm, elle serait parvenue à achever la transformation administrative du pays. Ne peut-on supposer raisonnablement, en songeant à la marche rapide et précise des progrès accomplis sous le règne de Louis XVI, que le but eut été beaucoup plus rapidement atteint si ce grand mouvement avait pacifiquement suivi son cours? » En effet, la Révolution désorganisa des administrations jusque là prospères, comme celles sur l'enregistrement; M. Stourm le prouve en analysant avec sa haute compétence les diverses lois émises sur chaque matière financière. Une étude poursuivie dans toutes les branches de l'administration donnerait les mêmes résultats et rendrait dès lors très simple la question de 1789, qui se résout ainsi : les réformes ont été consenties, et le bien a été préparé par la Royauté ; la Révolution a retardé, compromis ces réformes, et a deshonoré, en l'ensanglantant, un mouvement pacifique.

Les cahiers de 1789, que M. Victor de Marolles, nous l'avons déjà dit, demande d'écrire ; le *Programme d'études* par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, qui offre deux prix, l'un de mille francs, l'autre de cinq cents francs, pour les deux meilleurs mémoires concernant l'état du Bas Languedoc au moment de la Révolution, vont susciter sans doute des travaux importants. « L'œuvre de notre siècle, a dit un modeste et pieux écrivain qui était également un savant, M. Ed. Cartier, est de rétablir la vérité dans l'histoire. » L'histoire *vraie* serait si favorable pour préparer l'union des esprits et par conséquent pour assurer le relèvement de notre pays !

C'est de l'histoire vraie, vue sous le côté anecdotique, intime, en des tableaux très vivants, que vient d'écrire M. Edmond Biré, dans *Paris en 1793*. Tandis que les républicains se préparent à célébrer le centenaire de 1789, à confisquer une date qui ne leur appartient pas, M. Biré rappelle que 89 est une date royaliste ; car les Cahiers de 1789 sont unanimement et ardemment royalistes. L'Assemblée Constituante, dans sa séance du 15 septembre 1789, a *reconnu par*

Digitized by Google

acclamation et déclaré à l'unanimité des voix que la France voulait la Monarchie héréditaire et traditionnelle.

M. le professeur abbé Félix Bertani a fait, lui, une œuvre de philosophe en même temps que d'historien, lorsqu'il a combattu les doctrines mauvaises dont trop d'esprits sont imbus. A l'occasion des documents publiés par le ministre Mancini sur les relations entre l'État et l'Église en Italie, M. Bertani [1] a examiné les doctrines à l'appui desquelles ces documents ont été imprimés, doctrines semi protestantes et semi catholiques, tour à tour jansénistes, gallicanes, joséphistes, répandues au siècle dernier par Zola et Tamburini, professeurs à l'Université de Pise, mises en pratique par les Kaunitz, les Firmian, etc., mais condamnées par le *Syllabus* publié par Pie IX et par l'Encyclique émanée de Léon XIII. L'auteur est naturellement amené à parler de la bulle *in cœna Domini*, de l'attitude de saint Charles Borromée vis-à-vis de cette bulle, de la bulle *Unam Sanctam* de Boniface VIII, du pouvoir du Pape au moyen âge, des commencements de la persécution du Joséphisme, des immunités ecclésiastiques, diverses selon les temps et aujourd'hui limitées par les Concordats passés entre l'Église et l'État. M. l'abbé Bertani, on le voit, a pris un vaste champ, où il y a beaucoup d'ennemis à combattre, et par conséquent beaucoup de services à rendre. Comme il le dit fort bien, tout, en ces matières, dépend de la réponse donnée à cette première question : Quelle autorité a l'Église dans les choses politiques ou civiles ? Sans une solution de ce problème, le césarisme, le régalisme, le gallicanisme, le joséphisme et le moderne libéralisme, ne seront jamais vaincus.

La Société d'Histoire diplomatique a, dans sa sphère, une importance historique considérable. Elle a tenu une assemblée annuelle le 25 mai, sous la présidence de M. le duc de Broglie qui, dans un discours très fin et très élevé, a comparé le passé de la diplomatie avec son état présent et son avenir, si différents du passé, qu'ils semblent compromis par la publicité de notre époque, où les *reporters* et les *interviewers* livrent aux quatre vents tous les secrets des gouvernements. M. Geffroy a lu un travail sur les négociations de M. de Stedingk, envoyé par la Suède à Saint-Pétersbourg pour amener un rapprochement entre son pays et la Russie, pour essayer en même temps d'intéresser Catherine II aux malheurs de Louis XVI. M. Vandal a lu une notice sur Molière et le cérémonial turc : le *Bourgeois gentilhomme* fut un à propos et une revanche du rire français contre le flegme oriental de la caravane diplomatique conduite

[1] *S. Carlo, la Bolla Cœna, la Giurisdizione ecclesiastica in Lombardia.* Milano, 1888, in-8°.

Digitized by Google

en France en 1669 par l'ambassadeur turc, qui traita tout le monde avec hauteur. La *Revue d'histoire diplomatique* a déjà publié des travaux importants de M. Rothan, du baron d'Avril, de M. Funck-Brentano, du duc de Broglie, du comte d'Harcourt, de M. de Maulde, etc.; sur les faits du passé, sur les événements contemporains; il y a là des communications importantes, des renseignements précieux à connaître.

Le Congrès des Sociétés savantes a tenu ses séances annuelles : tandis que M. l'abbé Arbellot présentait un mémoire sur le culte des saints, les pèlerinages et l'observation de certaines pratiques religieuses au point de vue de la guérison des maladies, M. Boucher de Molandon donnait des détails sur les anciens pèlerinages dans l'Orléanais, notamment du puits dit de saint Sigismond, dans lequel Clodomir, roi d'Orléans, fit jeter Sigismond, roi de Bourgogne, sa femme et ses fils. La chapelle bâtie près de ce puits a été très fréquentée. M. Grassoreille a communiqué un travail sur l'état du Bourbonnais en 1785, et M. l'abbé Rance une notice sur le collège d'Arles au xve et xvie siècle. M. Molard a montré, contrairement à l'opinion reçue, que les lépreux ont joui au moyen âge de capacités civiles assez étendues et qu'il leur a été possible d'acquérir et de disposer de leurs biens. M. Veuclin a lu une étude sur les corporations d'assistance mutuelle, vulgairement appelées charités, instituées en Normandie, à Caen, à Rouen, etc.; très bien organisées, elles avaient leurs biens, leur administration, leurs statuts. L'assistance entre les frères ne se bornaient pas aux accidents, aux maladies, aux incendies, mais s'étendaient aux règlements à l'amiable des différents entre les membres de l'association.

La Société de l'histoire de Normandie poursuit ses publications, sous la direction de son éminent président, M. Ch. de Beaurepaire. Son *Bulletin* nous apprend que plusieurs nouvelles publications ont été soumises à la Société. M. Louis Passy a proposé de publier des extraits du *Mercure galant*, du *Mercure français*, et autres recueils analogues, offrant ce que ces recueils contiennent d'intéressant pour la Normandie. M. Héron, membre du Conseil de la Société, a fait agréer la proposition de publier en deux volumes les œuvres de Robert Blondel, le *Maître d'école* de Charles de France, second fils de Charles VII, auteur d'un poème intitulé *Complancta bonum gallicorum*, de l'*Oratio historialis*, de l'*Assertio Normanniæ*, des *Douze périls d'enfer*. Ce sera un service signalé que de donner au public français les œuvres d'un personnage important du xve siècle, dont on n'a que le récit de la campagne de Normandie, publié en 1863 par M. Stevenson, pour le *Record Office*, dans un volume devenu introuvable. — Les ouvrages

Digitized by Google

en voie d'impression sont : le tome II des *Coutumiers de Normandie*, publiés par M. Tardif ; le tome II de l'*Histoire de l'abbaye du Tréport*, publiée par M. Lormier, et les *Procès-verbaux des échevins de Rouen*, édités par M. Félix. Le tome I des *Cahiers des États de Normandie sous le règne de Henri II*, publiés par M. Ch. de Beaurepaire, vient d'être mis en distribution; le tome II sera livré prochainement à l'impression.— Ajoutons que le zélé secrétaire de la Société, M. Bligny, a donné une table fort détaillée et fort intéressante du *Bulletin de la Société* depuis son origine.

L'académie des Inscriptions des belles-lettres vient de décerner les prix Gobert : le grand prix a été donné à M. Elie Berger pour ses *Registres du pape Innocent IV*, et le second prix à M. Cosneau pour son livre sur le *Connétable de Richement*. En outre l'Académie a décerné le prix Brunet à notre savant collaborateur M. l'abbé U. Chevalier pour son *Répertoire des Sources historiques du moyen âge*, publié sous les auspices de la Société bibliographique, et le prix Lagrange à notre collaborateur M. L. Demaison pour son édition d'*Aimeri de Narbonne*.

A l'occasion des fêtes données pour le huitième centenaire de l'Université de Bologne, M. le professeur Chiappelli a fait des recherches sur le développement historique de la science du droit au moyen âge. *Lo studio bolognese* (Pistoia, 1888, in-8°) montre deux périodes dans l'étude du droit : l'une avant Irnerius jusqu'à la fin du XIe siècle, l'autre avec Irnerius au XIIe siècle. Or c'est la première période, la plus obscure, que M. Chiappelli étudie ; et qu'à l'aide d'anciennes gloses et d'autres fragments il présente à ses lecteurs.

Les Italiens qui veulent élever des monuments à Giordano Bruno et à tous ceux qui ont attaqué l'Église avaient cru retrouver dans l'église de Saint-Bonosa, au Transtevere romain, les cendres de Cola di Rienzo; mais M. Dominique Torti, dans deux mémoires plein d'érudition, a fait justice de cette prétention. Le corps de Cola fut brûlé, et, réduit en poudre, il n'en resta rien.

Un Sicilien qui a dans le cœur le plus vif amour pour son pays et pour l'Église, M. Antonio Palomès, a composé deux études pleines d'*humour* sur certains événements de notre temps : il y dévoile avec franchise les plaies qui rongent le corps social, le choléra qui nous mine, car il y a le choléra physique et le choléra moral : tous deux châtiments de Dieu ; il faut guérir ces plaies; c'est de l'histoire, de la politique, traitées avec verve et bon sens, un réquisitoire avec faits à l'appui contre les agissements sectaires, une protestation contre les empoisonneurs libéraux (*Il colèra e i Siciliani, ricordi*. Palermo, in-8°). Est-ce là de la civilisation, mot que M. Palomès donnait, il y a

Digitized by Google

trois ans pour titre d'un opuscule plein d'indignation contre les hommes qui vendaient et dispersaient les souvenirs de l'ancien temps ? (*Civilta ? Memorie per la Storia dei nostri tempi*. Palermo, in-8°).

Nous avons signalé (t. XLI, p. 302) une jolie plaquette de M. Eugène Halphen, contenant dix-neuf lettres inédites de Henri IV, adressées à M. de Villiers, ambassadeur à Venise et se rapportant à l'année 1600 ; voici une nouvelle plaquette (Paris, libr. des Bibliophiles et Champion, 1887, pet. in-8° de 60 p.), tirée également à soixante-douze exemplaires, et qui nous offre dix-neuf lettres du même, du 11 janvier au 27 septembre 1601. Espérons que la série n'est pas finie et que M. Halphen nous ménage de nouvelles surprises.

Nous avons reçu le supplément de l'*Inventaire sommaire des archives de la Haute-Vienne*, rédigé par l'archiviste, M. Alfred Leroux (Limoges, 1884-87, in-4°). Il est consacré aux archives hospitalières de Limoges (série E : administration, bâtiments, mobiliers; série F : registres d'entrée et de sortie; personnel; série G : mendiants, orphelins, enfants exposés, le *Refuge* ; série H : union du prieuré de Saint-Gérald, juridiction, correspondance générale, loterie, maisons étrangères; anciens hôpitaux de Limoges). Cette dernière partie est la plus riche et la plus intéressante; nous signalerons en particulier les documents sur la « Confrérie des Pauvres à vêtir, » depuis le XIIIe siècle. A la suite viennent les archives hospitalières de Bellac, du Dorat, de Magnac-Laval et de Saint-Yrieux. Le volume se termine par une ample table des noms de personnes et de lieux.

Nous signalerons les ouvrages suivants, adressés à la *Revue* et dont elle entretiendra prochainement ses lecteurs : *L'histoire et les historiens, essai critique sur l'histoire considérée comme science positive*, par M. Louis Bourdeau (Félix Alcan, in-8°); *Le siècle apostolique*, par M. E. de Pressensé (Fischbacher, in-8°) ; *La participation des hommes libres au jugement dans le droit Franc*, par M. Ed. Beaudoin, professeur à la faculté de Droit de Grenoble (Larose et Forcel, in-8°); *Etude sur l'histoire des alleux en France*, par M. Emile Chenon, professeur agrégé à la faculté de droit de Rennes *(id., id.)*; *L'expédition de Charles VIII en Italie, histoire diplomatique*, par M. H. François Delaborde, ouvrage publié avec le concours de M. Paul d'Albert de Luynes et de Chevreuse, duc de Chaulnes, et richement illustré (Firmin-Didot, gr. in-8°) ; *Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge*, par M. Ch. Jourdain (Firmin-Didot, gr, in-8°) ; *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*, par M. Ch. Jourdain (Didot et Hachette, 2 vol. gr. in-8°) ; *Mabillon et la société de l'abbaye de Saint Germain des Prés*, par M. Emmanuel

Digitized by Google

de Broglie (Plon, 2 vol. in-8°) ; *Lavoisier*, 1743-1794, *d'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille et d'autres documents inédits*, par M. Edouard Grimaux, professeur à l'école polytechnique (Alcan, gr. in-8° avec dix gravures hors texte) ; *1789 à 1889. Un siècle de révolutions en France*, par M. A. de sainte-Marie (Palmé, gr. in-8°) ; *1814*, par M. Henry Houssaye (Perrin, in-8°) ; *La Vie de Louise de Bourbon, princesse de Condé, fondatrice du monastère du Temple*, par le P. Rabory (Solesmes, imp. Saint-Pierre, in-8°) ; *Petites ignorances historiques et littéraires*, par M. Ch. Rozan (Quantin, gr. in-8°) ; *L'amiral Baudin*, par le vice amiral Jurien de la Gravière (Plon, in-12) ; *Les zigzags d'un curieux ; Causeries sur l'art des livres et la littérature d'art*, par M. Octave Uzanne (Quantin, in-12).

Nous avons reçu les brochures suivantes, sur lesquelles nous ne pouvons qu'appeler l'attention, sans entrer dans des détails pour lesquels la place nous manque : *Alexandre d'Abonotichos. Un épisode de l'histoire du paganisme au IIe siècle de notre ère*, par M. Fr. Cumont, docteur en philosophie et lettres de l'université de Gand (Bruxelles, Hayez, in-8° de 54 p.); *La langue latine en Gaule*, par M. d'Arbois de Jubainville (gr. in-8° de 10 p., extr. de la *Revue des patois gallo-romans*) ; *la Bataille de Mustias-Calmes et la Civitas Rigomagensis*, par M. J. Roman (Digne, imp. Chaspoul, in-8° de 16 p.) ; *l'Établissement de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples*, par M. André Joubert (Angers, Germain et Grassin, gr. in-8° de 43 p.); *Une tentative des Anglais contre Château-Gontier en 1421*, par le même (Mamers, Fleury et Dangin, gr. in-8° de 13 p.) ; *Une révolte dans les prisons du Roi à Angers en 1652*, par le même (Angers, Germain et Grassin, gr. in-8° de 8 p.) ; *le Rôle de Charles V au début du grand schisme*, par M. Noël Valois (gr. in-8° de 31 p., extr. de *l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*) ; *Adhémar Fabri, prince archevêque de Genève* (au XIVe siècle), par M. Jules Vuy (Turin, impr. roy., gr. in-8° de 35 p., extrait de *Miscellanea di Storia italiana*); *Le culte de Jeanne d'Arc au XVe siècle*, par M. Pierre Lanéry d'Arc (Orléans, Herluison, gr. in-8° de 34 p.) ; *la mère de Louis XII : Marie de Clèves, duchesse d'Orléans*, par M. R. de Maulde (gr. in-8° de 32 p.), extr. de la *Revue historique*) ; *Impressions de voyage de Pierre Gassendi dans la Provence Alpestre*, publiées avec avertissement, notes et appendice, par M. Ph. Tamizey de Larroque (Digne, impr. Chaspoul, in-8° de 36 p.) ; *L'ordre de Malte en Amérique*, par M. J. Edmond Roy (Québec, impr. Coté, gr. in-8° de 68 p.) ; *La peur en 1787. La journée des brigands en Limousin, suivie de la victoire des Auvergnats sur les aristocrates*,

Digitized by Google

par M. Pierre de Witt, d'après les documents communiqués par M. le baron d'Auzers (Caen, Delesques, pet. in-8° de 55 p.); *Les derniers jours de l'abbaye royale de Fontevrault* (1789-1802), notice historique par M. O. de Chavigny (Tours, impr. Deslis, in-8° de 31 p.); *Mirabeau. Rapport au nom du comité des lettres de cachet*, publié pour la première fois, avec une introduction et des notes, par M. le vicomte H. Begouen (Paris, Larose et Forcel, gr. in-8° de 24 p., extr. de la *Revue d'économie politique*); *Un ambassadeur d'autrefois : le prince duc de Laval-Montmorency*, par le comte de Couronnel, ancien secrétaire d'ambassade (Limoges, imp. Gely, in-12 de 58 p.); *Le territoire des Aduatuques*, par M. Alph. de Vlaminck (Gand, in-8° de 63 p. extr. du *Messager des sciences historiques de Belgique*); *Les nouveaux saints de la Compagnie de Jésus : saint Jean Berchmans, saint Pierre Clauer, saint Alphonse Rodriguez*, par le P. F. Rouvier, S. J. (Lille Desclée, in-18 de 120 p.); *Bains gallo-romains à Montréal du Gers*, par M. l'abbé Cazauran, archiviste du grand séminaire d'Auch (Paris, Maisonneuve, gr. in-8° de 22 p. avec pl.); *Notice sur la bibliothèque de la Grande Chartreuse au moyen âge*, suivie d'un catalogue de cette bibliothèque au XVe siècle, par M. Paul Fournier (Grenoble, impr. Allier, in-8° de 82 p., extr. du *Bulletin de l'Académie Delphinale*); *La science des autographes. Essai critique*, par M. Etienne Charavay (Charavay frères, in-4° de 56 p., extr. du *Catalogue Alfred Bovet*).

Voilà bien des ouvrages. Pour les ranger dans sa bibliothèque, pour en dresser le catalogue, pourquoi ne pas employer le système préconisé par M. Nizet, docteur en droit, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles ? M. Nizet, on le sait, car sa notice est à sa troisième édition, critique les catalogues systématiques et les catalogues alphabétiques, car souvent on ignore et le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, mais on sait toujours ce que l'on veut chercher dans un livre; de là l'avantage du catalogue *idéologique*, c'est-à-dire rédigé d'après l'idée contenue dans un ouvrage. Seulement la rédaction en paraît difficile, car elle exige de grandes connaissances chez le bibliothécaire. Disons que ce système, qu'il faut étudier dans la brochure de M. Nizet, est employé à la Bibliothèque de la Faculté de droit de Paris, à la Bibliothèque de la Société bibliographique, à celle de la Société de géographie.

Travaillons donc, et pour travailler prenons le *Traité des Etudes historiques* que vient de publier M. Moeller, professeur à l'Université de Louvain. Cet ouvrage a pour fond les conférences données il y a quarante ans par l'illustre père de M. Moeller : il y a là des canevas, des résumés de conférences destinés à venir en aide aux débutants

Digitized by Google

soit professeurs, soit élèves. L'auteur commence par traiter de la certitude historique, des sources de l'histoire et de leur importance respective, des règles générales de la critique historique [1], des règles particulières aux diverses sources historiques: traditions, monuments, inscriptions, chartes, mémoires personnels, ouvrages d'auteurs contemporains ou postérieurs aux événements ; enfin des sciences auxiliaires de l'histoire, en première ligne la géographie sur laquelle l'auteur donne une série étendue de conférences. Après ces préliminaires, M. Moeller commence à résumer les conférences sur l'histoire ancienne de l'Orient, de la Grèce, de Rome, du moyen âge, au milieu duquel se termine ce premier volume, sérieusement pensé, plein de ces indications bibliographiques si nécessaires pour faciliter l'accès des sources et éviter de dépenser ses forces à des recherches déjà faites (*Traité des Etudes historiques*, 1re partie, Paris, Thorin, 1888, in-8°).

Parmi les recommandations adressées à l'historien, M. Moeller appuie sur l'impartialité, impartialité qui n'est pas la neutralité et n'exclut pas le droit d'émettre un jugement. Remonter aux sources pour bien connaître les faits, soumettre les faits à une fidèle analyse pour que le jugement repose sur un fondement certain et arriver ainsi à la vérité, tel est le devoir de l'historien. Ainsi, selon la méthode du grand Baronius, il opposera à la science fausse, exclusive, passionnée, l'érudition la plus loyale, la plus large, la plus désintéressée. Il aura ainsi l'impartialité. Ne pas se laisser imposer par l'ambition ou déconcerter par l'hypocrisie, trop souvent mises en jeu dans les événements que l'on admire le plus, ne pas saluer ce que l'on ne doit pas saluer, ne pas se laisser éblouir par le succès et conserver en son cœur un hommage pour la justice trahie et le droit vaincu, voilà encore une fois le devoir de l'historien, son mérite et son honneur ; mais pour cela même il lui faut une certaine force d'intelligence et que Dieu lui ait mis quelque fierté dans l'âme.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

[1] Nous nous reprocherions de ne point signaler à nos lecteurs l'intéressante étude de notre savant collaborateur M. l'abbé Ulysse Chevalier : *Des règles de la critique historique* (br. de 20 p. extraite de la *Controverse*) et le discours de M. Robiou, professeur à la faculté des lettres de Rennes : *De l'utilité morale des études historiques* (br in-8° de 20 p.).

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Quel était, à l'époque où Philippe de Macédoine monta sur le trône, l'état des arts, des lettres, de la philosophie, des idées morales en Grèce? Telle est la question que M. Victor Duruy a traitée dans son tableau de l'*État politique et moral de la Grèce avant la domination macédonienne* [1]. A cette époque, le siècle de Périclès continuait encore; il y avait de grands artistes; les grands philosophes, les grands orateurs étaient dans tout leur éclat; et cependant la décadence arrivait. L'art se transformait et la reproduction de l'idéal cédait trop souvent la place à celle de la réalité vulgaire. L'éloquence et la philosophie sont à leur apogée avec Démosthène, Eschine, Isocrate, Platon, Aristote et Xénophon; et cependant elles contribuent toutes deux à la décadence qui approche. Les succès de la tribune, les méthodes analytiques et précises de la philosophie tuent la poésie, d'où naissaient le patriotisme et le dévouement. La philosophie surtout, avec ses doctrines ou spiritualistes ou matérialistes, était un dissolvant pour la cité. Les disciples de Platon se proclamaient citoyens du monde; ceux de l'école de Cyrène se désintéressaient de tout ce qui ne menait pas au plaisir. Aussi la foi patriotique s'en va; les armées sont remplies de mercenaires; les généraux vendent leurs services, même aux Perses et aux Égyptiens, et les soldats rapportent de ces lointaines campagnes les vices de tout genre qu'ils y ont contractés. La Grèce paraissait avoir encore de longs jours et cependant sa ruine était proche.

— L'important mémoire de M. Édouard Beaudouin sur *La participation des hommes libres au jugement dans le droit franc* vient d'être terminé par un troisième article de plus de cent pages [2] sur les scabins, leur création par Charlemagne, leurs attributions et la part qu'ils prennent au jugement. Voici les conclusions auxquelles l'auteur s'arrête. Les scabins sont des fonctionnaires nommés spécialement pour rendre la justice avec le comte; ils ont été créés par Charlemagne, en même temps qu'il établissait la distinction des plaits généraux et des plaits particuliers, probablement par un même capi-

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er mai 1888.
[2] *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, mars-avril 1888.

Digitized by Google

tulaire que nous n'avons plus, à une époque antérieure à 780. Les scabins ne sont ni des arbitres, ni de simples conseillers du comte; ce sont des juges dans toute l'acception du mot. Ils jugent seuls, sans l'assistance des hommes libres, même dans les plaits généraux; enfin le comte juge avec eux.

— *Le régime de l'hospitalité chez les Burgundes* a été soigneusement étudié par M. Claude Léouzon Le Duc [1], avocat à la Cour d'appel de Paris. Il résulte de ses recherches que l'établissement des Burgundes dans la vallée du Rhône n'a pas eu pour conséquence l'expropriation violente de la population romaine d'une partie de ses terres. Les barbares ont été envoyés comme hôtes chez les habitants, qui ont dû leur donner en usufruit une portion de leur domaine rural; mais la propriété du domaine est toujours restée aux gallo-romains.

— Parmi les poésies de Fortunat se trouvent deux pièces : *La ruine de la Thuringe* et *Artachis*, dans lesquelles sainte Radegonde parle en son propre nom. Jusqu'à présent ces poèmes avaient été attribués à Fortunat, qui, par un artifice assez commun aux poètes, aurait mis dans la bouche de la reine les vers composés par lui. M. Charles Nisard [2] s'est élevé contre cette opinion, qu'il croit erronée, et s'est efforcé d'établir que ces deux pièces, et peut-être aussi le poème sur Galsuinthe, sont de Radegonde elle-même et non pas de Fortunat. Voyons quels sont les arguments du savant membre de l'Institut. Dans ces poèmes, dit-il, on ne trouve pour ainsi dire pas d'exemple de ce mauvais goût qui abonde dans les poésies de Fortunat; on n'y rencontre pas non plus ces images ou ces comparaisons familières à un ecclésiastique; enfin plusieurs passages dénotent évidemment la main d'une femme. Nous serions désolés que M. Nisard pût croire que nous voulons lui chercher chicane à ce sujet; mais cependant nous ne pouvons nous empêcher de trouver que ses arguments sont de médiocre valeur. Fortunat n'a-t-il pu, en un jour d'inspiration, laisser de côté, peut-être sans s'en douter, son mauvais goût et son pédantisme habituels? N'a-t-il pu avoir des idées, des expressions naturelles et délicates? Chez les plus mauvais poètes, on trouve toujours quelque pièce digne d'éloge, et Fortunat, poète de la décadence, n'est pas un mauvais poète. En résumé, nous n'avons pas été convaincu par l'argumentation de M. Nisard et nous souhaiterions des preuves plus évidentes.

— La nouvelle *Étude* de M. Ernest Lavisse *sur l'histoire d'Allemagne* a pour objet *La fondation du saint empire* [3]. L'auteur montre comment le couronnement de Charlemagne à Rome, le jour de Noël

[1] *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, mars-avril 1888.
[2] *Revue historique*, livr. de mai-juin 1888.
[3] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 mai 1888.

Digitized by Google

de l'an 800, a été préparé par les événements qui l'avaient précédé depuis de longues années. Avant l'avènement de la dysnatie carolingienne, les papes s'étaient déjà tournés du côté des Francs. Pépin le Bref et, après lui Charlemagne, constituèrent le domaine temporel du Saint-Siège. Les rois francs protégeaient les papes, et contre les Lombards, et contre l'empereur de Byzance ; les papes, de leur côté, reconnurent ces services en relevant pour les rois francs l'empire romain écroulé. Mais, par cet acte, Léon III, couronnant spontanément Charlemagne, proclamait la dépendance du nouvel empereur du siège de saint Pierre. M. Lavisse a raconté et exposé tout cela d'une manière qu'on ne peut s'empêcher de trouver confuse et quelque peu obscure. Mais ce n'est pas encore là le plus grand reproche qu'il mérite ; c'est l'hostilité évidente qui perce sous le récit ; c'est le parti pris mal déguisé de présenter sous un jour défavorable, avec des apparences d'astuce et de mesquinerie, les figures de papes qui passent sous sa plume. Et, à côté de cela, par un contraste surprenant, M. Lavisse proclame les destinées providentielles de la race franque, comprises par les papes dès le temps de Clovis et de ses successeurs immédiats.

— L'article de M. Jules Petitjean sur le Poème du siège de Paris par les Normands, en 886, composé par Abbon, l'humble moine de Saint-Germain des Prés [1], serait un bon article d'histoire littéraire, si l'auteur n'y avait inséré certaines expressions malsonnantes dont le sens dépasse peut-être sa pensée. Ainsi, lorsque M. Pètitjean relève « la naïveté avec laquelle Abbon croit à la supériorité du christianisme sur la religion des Normands, » je crois qu'il ne veut pas dire que le culte d'Odin fut une religion parfaite, mais qu'il veut seulement signaler l'abus fait par Abbon des miracles qu'il attribue à saint Germain pour la délivrance de Paris ; les expressions employées pourraient induire en erreur. Mais que veut dire cette phrase : « Malgré son fanatisme religieux, Abbon est néanmoins un historien véridique ? » Les athées auraient-ils donc le monopole de dire la vérité ?

— La Franche-Comté n'a été définitivement réunie à la France que par Louis XIV ; Philippe le Bel en avait cependant consommé l'acquisition, trois siècles et demi auparavant, par les traités d'Evreux et de Vincennes, conclus avec le comte Othon. Mais ces traités, qui mettaient le pays dans la main du roi de France, ne furent pas facilement acceptés par la noblesse franc-comtoise. Cette noblesse, en effet, presque indépendante, voyait avec déplaisir qu'à la commode suzeraineté du roi des Romains allait succéder pour elle l'administration

[1] *Annales de la faculté des lettres de Caen* livr. d'avril 1888.

Digitized by Google

ferme et sévère de Philippe-le-Bel. Aussi en appela-t-elle aux armes. C'est l'histoire de cette lutte, dans laquelle les nobles francs-comtois devaient fatalement être vaincus, que M. Frantz Funck-Brentano a entrepris de raconter d'après des documents inédits [1]. Le chef de la noblesse et l'adversaire le plus acharné de Philippe le Bel était Jean, comte de Chalon, oncle du comte de Bourgogne ; il forma avec plusieurs de ses parents et les principaux barons du pays une sorte de ligue pour résister aux empiètements de la France, et fit entrer cette ligue dans le vaste système d'alliances que le roi d'Angleterre et le roi des Romains formèrent en 1297 contre Philippe. Celui-ci sut agir avec habileté ; aux Francs-comtois hostiles il opposa des Francs-comtois partisans de la France, quelques nobles, une partie du clergé et la bourgeoisie des villes ; il gagna le duc Robert de Bourgogne par d'adroites concessions, acheta quelques-uns des confédérés, en soumit d'autres par la force et les traita, après leur soumission, avec une douceur qui les gagna à sa cause.

— Il est question incidemment de cette acquisition de la Franche-Comté dans le mémoire intitulé *La frontière franco-allemande au XIVe siècle* [2], dans lequel M. Jules Zeller a retracé les nombreux conflits qui éclatèrent entre les empereurs et les rois de France au sujet des empiétements de ces derniers sur les terres d'Empire. Les plus importants de ces conflits eurent lieu à propos des comtés de Provence et de Forcalquier et de l'évêché de Viviers, dépendant de l'ancien royaume d'Arles, à propos des intrigues de Philippe le Bel en Franche-Comté, à propos de la ville de Valenciennes qui, à cheval sur l'Escaut, dépendait en même temps de la France et de l'Allemagne, etc. La France, dans toutes ces affaires, demeura presque toujours victorieuse : grâce à l'habileté de ses souverains, et surtout de Philippe le Bel, la puissance et surtout l'influence française fit du côté de l'est des progrès très marqués.

— M. Martin Philippson continue ses intéressantes *Études sur l'histoire de Marie-Stuart* par l'examen de la créance qu'on peut avoir dans les récits des historiens contemporains au sujet de la tragédie du meurtre de Darnley et du mariage de Marie et de Bothwell [3]. Buchanan, à cause de sa partialité, doit être complètement rejeté ; les Mémoires de Jacques Melvil ont au contraire une autorité historique de premier ordre ; mais ils ne découvrent pas les causes dernières des événements. L'*Histoire de la réforme en Ecosse* de Jean Knox ne peut être utilisée que pour les faits antérieurs au meurtre de

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1re livr. de 1888.
[2] *La Nouvelle Revue*, livr. du 1er avril 1888.
[3] *Revue historique*, livr. de mai-juin 1888.

Digitized by Google

Riccio. Jean Spottiswoode, Raphaël Holinshed, l'évêque de Ross, de Thou, les *Annales ecclesiastici* et les Mémoires de lord Herries n'ont que peu de valeur, pour des causes diverses. Les *Annales* de Camden ont plus d'importance ; mais, à cause de leur partialité pour Darnley et de leur tendance à cacher les défauts d'Élisabeth, on ne peut les croire que là où elles donnent des extraits de documents. Les Mémoires de Claude Nau, le secrétaire de Marie, devraient avoir plus de valeur, mais justement, sur les causes du meurtre de Darnley et les relations entre Marie et Bothwell, « il ne nous apprend rien et glisse sur ces matières avec une étrange rapidité. » En résumé, voici ce que, d'après M. Philippson, on peut conclure de l'examen des historiens contemporains. La froideur de Marie pour Darnley se manifesta dès le début de son mariage, et sa haine pour lui dura jusqu'à la fin de la vie de la reine, ainsi que l'atteste Claude Nau ; mais elle ne prit aucune part à l'assassinat de son mari. Quant au mariage avec Bothwell, il ne répugnait pas à Marie, au contraire, et son enlèvement par le lord pourrait bien n'avoir été que simulé. C'est sur ce point surtout que la lumière reste à faire.

— Nombreux ont été les projets de mariage de Marguerite de Valois et le récit qu'en donne M. le comte Hector de la Ferrière [1], si compétent pour l'histoire du XVIe siècle, est rempli de détails piquants. Le premier projet remonte à 1559 ; Marguerite n'avait encore que six ans, et déjà Catherine de Médicis songeait à la marier au roi de Portugal don Sébastien, âgé de cinq ans seulement. Mais le mariage d'Élisabeth de France avec Philippe II avait fait penser Catherine à marier Marguerite au prince d'Espagne don Carlos ; des négociations compliquées s'engagèrent ; l'emprisonnement du jeune prince, par ordre de Philippe II, les firent rompre, et Catherine revint au mariage de Portugal, dont le roi d'Espagne avait promis de s'occuper. Mais Sébastien, d'abord favorable à ce projet, finit par refuser et les efforts de Philippe II et même de Pie V, que Catherine avait su intéresser à cette cause, ne purent le faire changer d'avis. Entre temps, on avait parlé à la cour de France du mariage de Marguerite avec Henri de Guise, pour lequel la princesse avait une inclination marquée ; mais Charles IX et sa mère s'y opposèrent, et Marguerite eut même, à ce sujet, à subir leurs violences. Enfin Catherine pensa pour tout de bon à Henri de Navarre ; mais il fallait vaincre les résistances de Jeanne d'Albret et du Pape, qui refusait la dispense nécessaire. A force d'habileté, Catherine réussit à surmonter ces difficultés. M. de la Ferrière raconte de la manière la plus intéressante toutes ces négociations si embrouillées et si délicates à suivre.

[1] *Revue du Monde Latin*, livr. de mars et d'avril 1888.

Digitized by Google

— Nous mentionnons seulement pour mémoire le travail de M. Lucien Marlet sur *Bussy d'Amboise* [1]. M. André Joubert a publié, il y a deux ans, sur Bussy un volume entier, et il ne nous a pas semblé que M. Marlet ait ajouté beaucoup au livre de son prédécesseur.

— Une vie accidentée, s'il en fut, c'est bien celle du connétable de Lesdiguières, qu'a rapidement tracée M. Auguste Laugel [2]. Soldat de fortune, il débute comme simple archer dans la compagnie d'ordonnance de M. de Gordes; mais, grâce aux guerres civiles, sa fortune va bientôt grandir. Protestant de naissance, il se met à la tête des huguenots du Dauphiné, s'empare de nombreuses petites places, tient en échec les troupes et conquiert dans la province une situation prépondérante. Lorsque Henri IV monta sur le trône, Lesdiguières se rallia complètement à lui et lui voua une fidélité à toute épreuve. Il eut souvent occasion d'user dans ce sens de son influence auprès des églises protestantes; dans maintes circonstances il les rappela à la fidélité qu'elles devaient au roi, les suppliant de ne rien entreprendre contre sa couronne et contre ses volontés. Après la mort d'Henri IV, il ne se montra pas moins fidèle à la régente et à Louis XIII. Il était parvenu à une puissance considérable; gouverneur du Dauphiné, il était roi dans sa province; il avait acquis dans les guerres civiles une fortune énorme qu'il augmentait sans cesse; enfin il avait été créé duc et maréchal de France. Mais l'ambition le tourmentait; il désirait vivement la charge de connétable. La cour, qui connaissait son faible, mit pour condition qu'il se convertirait au catholicisme, et il y consentit par pure ambition. On sait qu'il fut le dernier connétable de France.

— Quel était sous Richelieu l'état de la magistrature? Quelles étaient les diverses juridictions, leur compétence, leur composition? Telles sont les questions traitées par M. d'Avenel dans son travail sur *La magistrature au XVIIe siècle sous Richelieu* [3]. D'abord les Parlements : leurs membres se recrutaient généralement dans les mêmes familles; ils jouissaient d'une grande considération et d'honneurs considérables, mais pécuniairement leur situation était moins brillante, leurs gages et casuel représentant à peine l'intérêt du prix de leurs charges. La grande plaie du régime judiciaire d'avant la Révolution était la multiplicité des juridictions et le nombre infini des tribunaux d'exception. Les sièges royaux, les bailliages et les sénéchaussées, les présidiaux et les parlements; voilà la juridiction ordinaire; mais, à côté, il y a les justices seigneuriales et municipales

[1] *Revue du Monde Latin*, livr. de janvier et de février 1888.
[2] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 mai 1888.
[3] *La Nouvelle Revue*, livr. du 15 mars 1888.

Digitized by Google

qui existent encore en bien des endroits, les officialités pour les clercs, les prévôts des maréchaux pour les gens de guerre, les maîtrises des eaux et forêts pour les délits relatifs aux bois et aux rivières, pour les délits de chasse la capitainerie, les sièges d'amirauté pour les faits maritimes, la cour des monnaies pour les métiers qui se rattachent au maniement des matières précieuses, la Chambre des comptes pour les malversations, la Cour des aides pour les questions d'impôt, la prévôté de l'hôtel pour la maison du Roi, etc., sans compter le Conseil privé, qui évoquait par devers lui toutes les affaires qu'il voulait.

— Personne n'ignore que les négociations des traités de Westphalie furent troublées par l'inimitié qui existait entre les deux plénipotentiaires français, le comte d'Avaux et Abel Servien. M. E. Charvériat [1] a découvert un curieux volume, publié vers 1650, sans nom d'auteur, mais vraisemblablement dû à Servien, qui contient un certain nombre de lettres de Servien au comte d'Avaux, toutes relatives à leurs discussions et à la mauvaise intelligence qui régnait entre eux. On peut juger par ce recueil de l'étendue de leur désunion et de l'aménité de leurs rapports mutuels. On sait que Servien sut, par ses intrigues auprès de Mazarin, enlever à d'Avaux toute la gloire du traité à la conclusion duquel il avait tant travaillé, et le faire rappeler peu de temps avant qu'il ne fût signé.

— Tandis que Servien et d'Avaux se querellaient à Münster, la Fronde mettait en révolution la capitale et les provinces. La cour s'était retirée à Saint-Germain, et Mazarin, mis au ban du royaume par le Parlement, tâchait de regagner le peuple de Paris en lui exposant les motifs de la conduite de la Cour. L'évêque de Dol, Cohon, un ami dévoué du cardinal, se chargea de répandre dans la capitale et même de composer des écrits apologétiques en faveur de Mazarin; cela lui attira plusieurs désagréments. C'est l'histoire de cet épisode que M. A. Réeb a raconté sous le titre: *Un évêque ami et correspondant de Mazarin* [2].

— Nous avons plusieurs fois occasion de signaler les *Recherches et notices* de notre collaborateur M. René Kerviler *sur les députés de la Bretagne aux États généraux et à l'Assemblée constituante*. Nous nous arrêterons spécialement sur la biographie de Lanjuinais, récemment parue [3]. M. Kerviler a surtout insisté sur la singulière conduite tenue par Lanjuinais au Comité ecclésiastique. Profondément religieux, il se laissa entraîner par ses idées gallicanes et ses préjugés

[1] *Revue du Lyonnais*, livr. d'avril 1888.
[2] *Revue du Midi*, livr. de janvier 1888.
[3] *Revue historique de l'Ouest*, 2e livr. de 1888.

Digitized by Google

contre la suprématie du pape ; il fut un des auteurs de la constitution civile du clergé et, dans les discussions que provoqua cette mesure au sein de l'Assemblée, il se montra d'une inflexibilité et d'une intolérance vraiment incroyable. Son influence sur les débuts de la Révolution fut énorme. Plus tard, proscrit avec les Girondins, il réussit à échapper à toutes les recherches. Napoléon le fit sénateur et comte de l'Empire, et la Restauration pair de France ; mais, sous ces deux gouvernements, il sut conserver son indépendance, son honnêteté politique et la fidélité aux opinions qui l'avaient fait élire député de la sénéchaussée de Rennes. Lanjuinais écrivit beaucoup ; presque tous ses ouvrages touchent à la politique ou aux matières de gouvernement.

— Le séminaire des missions étrangères eut, comme tous les autres établissements religieux, beaucoup à souffrir de la Révolution. M. l'abbé Adrien Launay a raconté l'histoire de ces vicissitudes d'après les archives mêmes du séminaire [1]. Ce ne fut qu'après les massacres de septembre que les habitants du séminaire furent définitivement dispersés; jusque là, ils avaient pu rester dans la maison, continuer leur œuvre, et même envoyer quelques missionnaires en Extrême-Orient; mais quelles vexations n'avaient-ils pas dû subir ! Visites domiciliaires, menaces, envahissement de la maison par la populace, saisie de la cloche, fermeture de l'église, scellés mis sur la bibliothèque, rien ne leur avait été épargné. M. l'abbé Launay a trouvé dans les archives des Missions étrangères, qui, d'après ce qu'on en peut juger par son travail, semblent fort bien classées et fort complètes, un grand nombre de pièces, lettres, mémoires, états relatifs à cette sombre époque. Il en a publié une certaine quantité, qui lui ont semblé les plus intéressantes, notamment des parties de la correspondance échangée entre les Directeurs et le cardinal Antonelli, protecteur de la Société à Rome. — Signalons encore, dans la même *Revue*, la notice consacrée par M. Victor Pierre à frère Jean-André, peintre des Jacobins de la rue du Bac [2], mis à mort sous la Révolution ; et le curieux article de M. Albert Babeau sur *la France et Paris sous le Directoire* [3], d'après le récit de voyage d'une dame anglaise qui voyagea à cette époque dans notre pays.

— Le travail si curieux et si intéressant de M. Robert Triger, d'après les notes du regretté archiviste de Laval, M. Duchemin, sur *Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne* a été terminé récemment dans la *Revue historique du Maine* [4]. Ce que nous

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de mars et d'avril 1888.
[2] *Id.*, livr. de mai 1888.
[3] *Id.*, livr. de mai et juin 1888.
[4] Livr. 1, 2 et 3 de 1888.

Digitized by Google

en avons déjà dit suffira pour en faire connaître la valeur et l'intérêt qu'il présente; nous nous contenterons aujourd'hui de donner un simple résumé des événements racontés. Les habitants de la Mayenne, d'abord favorables aux réformes, ne tardèrent pas à abandonner les réformateurs, lorsqu'ils les virent s'attaquer à l'Église, chasser les prêtres insermentés et installer les « jureurs » dans les paroisses. Dans un grand nombre de communes, les intrus furent insultés, battus, chassés. Les révolutionnaires répondirent à ces manifestations populaires en employant la violence ; les prêtres insermentés furent arrêtés et emprisonnés ; on leur fit la chasse de tous côtés ; les gardes nationales des villes firent dans les campagnes des incursions armées, soit pour réprimer des désordres et installer des intrus, soit pour rechercher les prêtres réfractaires ou arrêter les meneurs du mouvement contre-révolutionnaire. Pis que cela, des bandes de populace parcourent les communes rurales, pillant les églises, maltraitant les autorités et les paysans qui veulent s'opposer à leurs excès. C'est à ce moment que les premières réquisitions de soldats vinrent mettre le comble à l'exaspération des paysans de la Mayenne. Il y eut alors, le 15 août 1792 et les jours suivants, un mouvement insurrectionnel très marqué dans tout le département, dont M. Triger a raconté les divers épisodes. Le plus connu de tous est l'émeute qui se produisit, à cette occasion, à Saint-Ouen-des-Toits, et dans laquelle apparait pour la première fois Jean Chouan, le futur chef des insurgés. Le récit qu'en donne M. Triger diffère un peu de ceux donnés par les historiens antérieurs ; mais, comme il s'appuie sur des pièces officielles, il est certainement le plus exact. Le dernier chapitre du travail de M. Triger est relatif à Jean Chouan, dont l'origine, l'état civil et le vrai nom sont rétablis d'après des bases sûres et des documents inattaquables. Jean Cottereau naquit à Saint-Berthevin, près Laval, le 30 octobre 1757 ; il était le second de six enfants. Son grand-père, son père, ses frères et lui faisaient la contrebande du sel entre la Bretagne et le Maine, et leur nom de guerre était les Chouans; ce surnom était héréditaire dans leur famille et n'était pas personnel à Jean. Ce dernier était d'un caractère violent et emporté ; diverses affaires, dans lesquelles il eut maille à partir avec ses voisins ou avec la police, en font foi. Mais les récits dramatiques de Jean, arrêté comme faux-saunier, et sauvé par sa mère, qui va à Versailles se jeter aux pieds du Roi, sont tout simplement des inventions ; la réalité est moins poétique. En résumé, le travail de MM. Duchemin et Triger présente un réel intérêt; il a été fait avec le plus grand soin et d'après des renseignements puisés abondamment aux riches archives de la Mayenne. Si nous avions un conseil à donner à

Digitized by Google

M. Triger, ce serait d'abord de faire du travail dont nous venons de parler l'objet d'une publication spéciale, et ensuite de diriger ses études sur cette période de notre histoire et de nous donner bientôt une histoire complète de la Révolution dans le Bas-Maine.

— La question des fausses décrétales a été remise sur le tapis par un très court mémoire de M. Joseph Tardif [1] qui apporte des arguments nouveaux en faveur de l'opinion qui place au Mans, dans l'entourage de l'évêque Aldric, l'auteur ou les auteurs des fausses décrétales. Voici les arguments de M. J. Tardif : on trouve dans les *Gesta Aldrici* et les *Actus episcoporum Cenomannensium*, deux ouvrages apocryphes, comme l'on sait, des fragments qui, « par leur nature et leur objet, se rapprochent des fragments insérés dans les fausses décrétales. » Dans ces fragments des *Gesta* et des *Actus* se trouvent un certain nombre de phrases d'une « généralité absolument banale, » prises dans des lettres authentiques de divers papes; or ces phrases se retrouvent textuellement, les unes six, les autres cinq, les autres quatre fois, dans les compilations des fausses décrétales. Voilà, dit M. J. Tardif, un certificat d'origine commune ; donc les fausses décrétales ont été fabriquées au Mans, dans l'entourage d'Aldric.

— L'*Officium pastorum*, ou adoration des bergers, et l'*Officium stellæ*, ou adoration des mages, deux des curieuses scènes religieuses qui se jouaient et se chantaient au moyen âge dans la cathédrale de Rouen, ont été publiés [2] par M. Gasté, qui a l'intention d'étudier complètement *les drames liturgiques* qu'on jouait dans cette cathédrale aux principales fêtes de l'année.

— M. Léon Cadier a exposé, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* [3], le classement et la composition des Archives de la couronne d'Aragon à Barcelone et de celles de Navarre à Pampelune, où il avait été envoyé en mission par l'École des Hautes-Études. Son travail, sous forme de rapport, rendra aux érudits de véritables services en leur faisant connaître, sommairement, il est vrai, mais suffisamment, ce que renferment ces deux riches dépôts. Celui d'Aragon surtout est fort peu connu ; car on n'en possède pas d'inventaire imprimé. Tous deux, par suite du voisinage de nos provinces du midi avec la Navarre espagnole et l'Aragon, contiennent de nombreux documents du plus haut intérêt sur l'histoire du Roussillon, du Languedoc, du Béarn, de la Navarre française et de la Gascogne.

— M. Julien Havet continue ses travaux sur les notes tironennes.

[1] *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, livr. de janvier-février 1888.

[2] *Annales de la faculté des lettres de Caen*, livr. d'avril 1888.

[3] Livr. 1 de 1888.

Digitized by Google

Il vient encore de publier récemment le déchiffrement d'une longue série de ces signes abréviatifs, incrite au verso d'une charte de 858 provenant de l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz [1]. Les signes tironiens du verso forment une analyse du texte ordinaire écrit au recto, analyse différant un peu du texte, car elle n'en contient pas tous les détails et en donne quelques-uns qu'on ne retrouve pas dans le texte. Une planche héliographique accompagne ce travail, rédigé avec le soin et la sagacité dont M. J. Havet a déjà donné tant de preuves.

— Dans le domaine de l'archéologie, nous ne pouvons manquer de signaler les articles d'archéologie poitevine de M. J. Berthelé sur un curieux moule à enseignes de pèlerinage, sur les églises d'Aulnay de Saintonge, de Lhoumois et de Chantecorps, enfin sur des fers à fabriquer des hosties découverts dans des diverses localités du Poitou [2].

— L'église Saint-Sernin de Toulouse possède dans son trésor deux curieux reliquaires dont M. l'abbé Douais a donné une très bonne description [3]. L'un est un reliquaire de Saint Saturnin, en argent, avec figures en relief ; il date du XIIIe siècle. Le second est un reliquaire contenant un morceau de la vraie croix rapporté de Jérusalem. Il est en bois, recouvert d'une plaque de cuivre émaillée représentant l'histoire de cette relique rapportée de Terre Sainte par Raymond Botardel. Il appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle.

— La Catalogne possède de nombreux monuments précieux pour les archéologues. M. l'abbé Didelot, curé de la cathédrale de Valence, a, dans de courtes *Notes archéologiques* [4], décrit sommairement les antiquités des trois villes de Vich, de Tarragone et de Girone. Dans la première, M. l'abbé Didelot a rencontré deux peintures sur bois du XIe siècle ; malheureusement, un motif représentant la Cène, qui décorait autrefois la porte de la cathédrale, n'a pu être retrouvé par le voyageur. A Tarragone, la cathédrale, du XIe siècle, et deux sarcophages antiques ont attiré l'attention de M. l'abbé Didelot. Enfin, il a pu mouler à Girone une riche collection de sarcophages chrétiens des premiers siècles.

Dans notre dernière *Revue*, nous avons négligé presque complètement les articles historiques ou archéologiques parus dans les revues de province ; nous allons réparer aujourd'hui cette omission.

— Le regretté comte Édouard de Barthélemy a publié dernièrement, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, divers travaux

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re livr. de 1888.
[2] *Revue poitevine et saintongeaise*, livr. de février et d'avril 1888.
[3] *Revue de l'art chrétien*, 2e livr. de 1888.
[4] *Bulletin monumental*, livr. de janvier-février 1888.

Digitized by Google

dont le plus intéressant est la notice sur Papillon de la Ferté[1], le dernier intendant des Menus Plaisirs, et sur son Journal récemment publié. Elle contient de curieux détails sur l'administration des Menus et sur les dépenses, qui, loin d'être effrénées, comme on le croyait dans le public, étaient au contraire relativement modérées.

— Les pardons de Bretagne ont été l'objet de plusieurs études. M. l'abbé Guillotin de Corson a raconté l'histoire de ceux du pays de Montcontour : Notre-Dame du Haut en Trédaniel, Notre-Dame de Querrien en la Prénessaye, Saint-Lubin en Plémet, Notre-Dame de Belair en Trébry. Enfin M. Arthur de la Borderie a publié de curieuses lettres patentes de Henri II sur le pardon de sainte Anne en la paroisse de Plougoulm, au diocèse de Léon[2].

— L'histoire de l'*Académie de musique de Moulins au XVIIIe siècle*[3] a fait le sujet d'un mémoire de M. Ernest Bouchard, lu l'année dernière au congrès des sociétés des Beaux-Arts des départements, et publié récemment par son auteur. Ce travail, rédigé d'après les procès-verbaux manuscrits de cette Académie, a été soigneusement traité.

— M. A. Dupuy a entrepris une importante étude sur *l'Administration municipale de la Bretagne au XVIIIe siècle*[4]. La première partie du chapitre Ier, qui traite des *Municipalités*, a seule paru; nous croyons néanmoins, à cause de son étendue et de sa valeur, devoir en entretenir dès maintenant nos lecteurs, nous réservant d'y revenir par la suite. Les municipalités de Bretagne ne présentaient pas l'uniformité des municipalités modernes ; elles se divisaient en communautés, qui n'administraient que les affaires municipales, et en généraux de paroisse, qui géraient en même temps les intérêts des paroisses et des communes. M. Dupuy expose clairement les différences d'attributions et d'organisation de ces deux corps en commençant par les communautés. Il n'y avait pas de règles fixes pour leur constitution. Quelques-unes se recrutaient par l'élection au suffrage restreint ou au suffrage universel ; d'autres avaient une constitution ou un règlement spécial à chacune et fixé par le Parlement de la province, le conseil ou le gouverneur. Le type de cette catégorie est la ville de Rennes. Les décisions des municipalités étaient exécutées par leurs officiers, dont le premier est le maire ; M. Dupuy établit par de nombreux exemples que la charge des maires était très difficile,

[1] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de janvier 1888.
[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de janvier, février, mars et avril 1888.
[3] *Annales bourbonnaises*, livr. de mars, avril et mai 1888.
[4] *Annales de Bretagne*, livr. d'avril 1888.

Digitized by Google

très occupante et souvent fort onéreuse. Après le maire, viennent le procureur du roi, le miseur ou trésorier, les greffiers, secrétaires de mairie, commissaires de police, valets de ville, etc... sur lesquels M. Dupuy donne d'intéressants renseignements.

— Les ducs de Bretagne n'avaient pas, comme les rois de France, d'église affectée à leur sépulture ; leurs tombeaux sont dispersés un peu partout sur le sol breton, et même en dehors. Beaucoup ont été détruits, soit pendant la Révolution, soit avant, depuis la réunion de la Bretagne à la France. M. Pitre de Lisle du Dreneuc a décrit les tombeaux des douze ducs de la maison de Dreux et de Montfort qui existent encore, et a essayé de reconstituer, d'après les dessins et les descriptions qu'on en possède, ceux qui ont disparu [1]. L'auteur n'a encore décrit que les tombeaux de Pierre Ier, de Jean Ier et de Jean II.

— La *Revue de Gascogne* fait une très large place dans ses livraisons à l'histoire de l'enseignement : outre la continuation de l'excellente histoire du *Collège de Condom sous les Oratoriens* par M. J. Gardère [2], nous ne pouvons que mentionner avec éloge l'*Etude sur l'instruction publique à Lectoure* de M. Amable Plieux [3], rédigée avec beaucoup de soin d'après les pièces conservées dans les archives municipales, et le travail de M. Georges Beaurain intitulé : *Contribution à l'histoire de l'instruction publique dans les Landes* [4], tout en regrettant, pour ce dernier, l'emploi, dans le titre, de cette expression *Contribution à*, qui nous est venue d'Outre-Rhin et qui a fait parmi les érudits une fortune bien imméritée.

— M. Paul Quesvers a continué son article sur les *Ponts de Montereau*, dont nous avons déjà eu occasion de parler. Dans l'article dont nous nous occupons [5], il fait l'historique des moulins qui existaient sur les deux ponts d'Yonne et de Seine. Des chartes découvertes dans divers dépôts et des contrats trouvés dans les minutiers des notaires du pays lui ont permis de reconstituer l'histoire de ces moulins.

— M. Henri Jadart a publié un important document pour l'histoire de l'instruction publique dans le diocèse de Reims avant la Révolution [6] ; ce sont les réponses faites par les curés de Reims et de son arrondissement au questionnaire qui leur fut adressé en 1774 par le cardinal de la Roche-Aymon, sur l'état moral et religieux de leur paroisse. Deux questions étaient relatives aux écoles et aux instituteurs.

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de janvier et février 1888.
[2] *Revue de Gascogne*, livr. de février 1878.
[3] *Id.*, livr. de mars et de mai 1888.
[4] *Id.*, livr. de janvier et de février 1888.
[5] *Annales de la Société du Gâtinais*, 4e livr. de 1887.
[6] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de mars 1888.

Digitized by Google

De ces réponses, il résulte que presque partout, il y avait des écoles, tenues en général dans les campagnes par des instituteurs laïques, et, dans les centres plus importants, par des frères et des religieuses.

— Une polémique a été engagée dans la *Revue de Gascogne* [1], entre M. l'abbé Dudon et M. l'abbé Gaubin, au sujet des lettres de grâce accordées par Philippe VI aux meurtriers de l'évêque de Puy Auesance. Le premier soutient que ces lettres n'avaient pour but que de laisser le champ libre à la juridiction ecclésiastique ; le second, au contraire, qu'elles tendaient à assurer aux coupables l'impunité à l'égard du pouvoir séculier et qu'elles ont eu pour cause le désir du roi de se concilier les barons de Gascogne. Nous penchons du côté de ce dernier.

Signalons encore, comme travaux dignes d'attention, la suite de l'étude si complète de M. Eugène Thoison sur *Saint Mathurin, son culte et son iconographie* [2] ; à cet article est joint une planche contenant la reproduction d'une curieuse statue du saint conservée dans l'église des Hoggues (Eure) ; — les deux articles de M. Paul Laurent sur *les anciennes rues de Mézières* et sur *Les francs-archers de la même ville* [3] ; — la publication des courts *Mémoires du conventionnel Honoré Fleury*, qui s'étendent de 1754 au 9 thermidor, et que M. Robert Oheix a commencé à faire paraître dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* [4] ; — la suite de l'histoire de *la Novempopulanie wisigothique depuis l'invasion des barbares jusqu'à la bataille de Vouillé*, [5] par M. J. F. Bladé ; — les courtes notes historiques de M. de la Blottière, ingénieur des armées du Roi, sur les campagnes de 1707 à 1713 dans les Alpes, publiées par M. A. de Rochas [6] ; — les intéressants *Souvenirs de l'hôtel de ville de Moulins* [7], dans lesquels M. H. Faure a donné une sorte d'histoire municipale de la vieille cité bourbonnaise pendant les trois derniers siècles ; — la suite de l'histoire du petit pays de Trièves en Valentinois pendant la Révolution [8], par M. l'abbé Lagier ; — l'intéressante notice historique sur le couvent des Récollets à Corbeil, par M. l'abbé Collas [9] ; — la suite de l'histoire des *Seigneurs de Choiseul*, si soigneusement traitée par M. l'abbé Grassot [10] ; — les *Episodes maritimes Nantais*

[1] Livr. de mars et d'avril 1888.
[2] *Annales de la Société du Gâtinais*, 4e trimestre de 1887.
[3] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de janvier et d'avril 1888.
[4] Livr. d'avril et de mai 1888.
[5] *Revue de Gascogne*, livr. de février, d'avril et de mai 1888.
[6] *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*, 2e livr. de 1888.
[7] *Annales bourbonnaises*, livr. de janvier à avril 1888.
[8] *Bulletin du diocèse de Valence*, livr. de janvier à avril 1888.
[9] *Annales de la Societé du Gâtinais*, livr. 4 de 1887.
[10] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de janvier et avril 1888.

Digitized by Google

des XVIIe *et* XVIIIe *siècles* [1], histoires de corsaires racontées d'après des documents inédits par M. de la Nicollière-Teijeiro ; — les *Rôles des décimes des diocèses de Gap et d'Embrun en 1516*, publiés par M. l'abbé Paul Guillaume d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale [2] ; — les *Trois lettres inédites de Blaise de Monluc* insérées par notre collaborateur M. Tamizey de Larroque, dans la *Revue de Gascogne* [3], et précédées d'une courte mais intéressante étude sur le lieu et la date de la naissance et de la mort du célèbre capitaine, points que les érudits n'ont encore pu éclaircir ; le même savant a encore publié dans la même revue [4], trois lettres et une ordonnance de Jean de Monluc, évêque de Valence ; — l'étude de M. Philippe Lauzun sur *Les Couvents de la ville d'Agen avant 1789* [5] ; — les articles d'archéologie de M. Grassoreille sur *La croix de Colombier* [6], de M. Vayssière sur *Les tombeaux de l'église des Cordeliers de Champaigne* [7], de M. Grégoire sur *Le château de la Roche-Othon* [8], parus tous trois dans les *Annales bourbonnaises* et accompagnés de planches intéressantes ; — le récit du procès d'Aimerigot de Marchez, un chef de routiers qui s'était signalé en Auvergne par ses méfaits et qui fut décapité à Paris en 1392, fait par M. Maurice Chanson d'après les registres du Châtelet de Paris [9] ; — l'étude sur les *Livres de raison et les journaux historiques du Poitou* [10], par M. Bélisaire Ledain ; — la curieuse narration de Jacques Le Saige, de Douai, sur son voyage à travers les Alpes par le col du Mont-Cenis, publiée par M. Jules Philippe, sous le titre : *Un alpiniste au* XVIe *siècle* [11] ; — enfin les actes de naissance et de décès de Perrin de Précy, le général qui défendit Lyon en 1793 contre les troupes de la Convention [12] ; M. Révérend du Mesnil a retrouvé ces actes, qui fixent ces deux dates de sa biographie sur lesquelles il y avait incertitude.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de mars 1888.
[2] *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*, 2e livr. de 1888.
[3] Livr. de janvier 1888.
[4] Livr. d'avril 1888.
[5] *Revue de l'Agenais*, liv. de janvier-février et mars-avril 1888.
[6] *Annales bourbonnaises*, livr. de janvier 1888.
[7] *Id.*, livr. de février.
[8] *Id.*; livr. de janvier.
[9] *Revue d'Auvergne*, livr. de mars-avril.
[10] *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n° 47.
[11] *Revue Savoisienne*, livr. de janvier 1888.
[12] *Revue du Lyonnais*, livr. de mars 1888.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire des papes depuis la fin du moyen âge. Ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits, extraits des Archives secrètes du Vatican et autres, par le Dr Louis PASTOR, professeur à l'Université d'Innsbrück. Traduit de l'allemand par Furcy RAYNAUD. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1888, 2 vol. in-8o de XLIII-375 et 473 p.

Nous avons, il y a dix huit mois, (t. XLI, p. 197-203), par la plume autorisée de notre savant collaborateur M. Godefroid Kurth, rendu hommage au grand et beau travail du Dr Louis Pastor, qui, lui aussi, tient de très près à la *Revue*, où il nous renseigne sur la production historique en Allemagne. Aujourd'hui nous n'avons à revenir sur la *Geschichte der Paepste* que pour annoncer la traduction française que M. Furcy Raynaud, avantageusement connu par de sérieux travaux, vient de publier. « Je crois rendre un vrai service, dit-il, en faisant connaître au public français une nouvelle *histoire des papes*, sortie de la plume d'un érudit allemand dont les recherches consciencieuses jettent un jour nouveau sur cette série à peu près ininterrompue de grands hommes que nous connaissons si peu et que nous aurions tant d'intérêt à bien connaître. »

Ce n'est point un mince travail que M. Raynaud entreprend là, car le premier volume de l'ouvrage allemand remplit deux volumes dans l'édition française, et nous lisons dans l'avant-propos du Dr Pastor : « S'il m'est permis de pousser mon entreprise jusqu'au bout, l'ouvrage que je me propose d'écrire comprendra en tout six volumes, dont les divisions sont naturellement indiquées par les grands événements de l'histoire moderne, je veux dire le grand schisme d'Occident, la restauration catholique et la révolution moderne. »

Nous espérons qu'une entente s'établira entre l'auteur et le traducteur, de façon à ce que les volumes de la traduction succèdent rapidement à ceux de l'édition originale. Nous sommes en présence d'une « publication monumentale, » comme l'a constaté ici même M. G. Kurth : il faut que notre public, qui a tant de motifs de prendre un vif intérêt à l'histoire des papes pendant les quatre derniers siècles, soit mis à même de profiter sans retard des immenses recherches du Dr Pastor.

En attendant, nous souhaitons à ces deux volumes de prendre place dans toute bibliothèque sérieuse, et nous espérons qu'ils auront de nombreux lecteurs parmi le jeune clergé, si désireux de se tenir au courant des travaux de l'érudition contemporaine.

On me permettra, avant de finir un mot de critique à l'adresse, non du

Digitized by Google

traducteur, mais de l'auteur. Je voudrais que, dans la prochaine édition de son tome Ier, M. Pastor insistât un peu plus sur le rôle important joué par Charles VII dans l'affaire de la pacification de l'Église : c'est un point qu'il a trop laissé dans l'ombre.

G. DE B.

—

Le Pape Pie VII à Savone, par H. CHOTARD, doyen de la faculté des lettres de Clermont. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1887, in-12 de IX-194 p.

Cet intéressant ouvrage a été composé, d'après un manuscrit sous forme de registre (maintenant aux Archives), qui contient les minutes des lettres que le général comte Berthier, frère du maréchal, chargé de la garde du Pape à Savone, adressait au prince Camille Borghèse, gouverneur du Piémont, et d'après les *Mémoires* inédits de M. de Lebzeltern, conseiller d'ambassade autrichien, qui fut chargé par M. de Metternich, d'accord avec Napoléon, d'aller conférer avec Pie VII à Savone. Non seulement la correspondance du général Berthier confirme tout ce qui a été dit sur l'étroite captivité du Pape, mais elle fait apparaître sous un jour encore plus odieux la conduite de Napoléon à l'égard du Souverain Pontife. Pie VII est dans une reclusion complète, sans communication avec le dehors ; par hypocrisie, Napoléon prétend lui accorder quelques honneurs extérieurs, et ce qu'il a l'impudence d'appeler « une assez grande maison. » Mais rien de moins confortable, de plus négligé, de plus grossier que cette installation, sur laquelle M. Chotard donne les plus curieux détails. Un seul trait suffira : dans ce palais délabré, le Pape et sa suite n'avaient même pas assez de couvertures pendant l'hiver!

Mais cet odieux traitement, qui démasque le côté étroit et grossier du caractère de Napoléon et trahit peut-être un vil calcul de sa part, aurait semblé bien léger à Pie VII, si son geôlier l'avait laissé s'occuper des affaires de l'Église. Mais, Napoléon l'avait décidé, son prisonnier ne devait communiquer avec le reste de l'humanité que par son odieux et déloyal intermédiaire. Le Pape ne pouvait lire, des lettres qui lui étaient adressées, « que celles qui ne disaient rien ou ne disaient que ce que l'on voulait qui fut dit... » (p. 10) ; on ne lui apportait que des nouvelles choisies et arrangées à dessein, dans l'espoir de peser ainsi sur ses déterminations ; il était aussi géné, aussi opprimé comme souverain spirituel que comme prince temporel. Napoléon espérait que le Pape, privé de tout conseiller, ne communiquant qu'avec des gens chargés de le tromper, finirait par s'abandonner lui-même, par accepter, en échange d'une liberté apparente et de respects hypocrites, ses perfides propositions, et par le laisser exercer réellement sous son nom l'autorité pontificale sur le monde catholique tout entier.

Mais cet odieux calcul est déjoué par l'extrême humilité de Pie VII. Le pontife prisonnier ne veut absolument rien décider par lui-même, et s'en fait comme un cas de conscience. Son tourmenteur a beau recourir à toutes sortes de ruses, il ne peut rien tirer de lui. Dans cette lutte entre un homme d'une puissance monstrueuse et d'un grand génie, mais égaré par un orgueil infernal, et un saint prisonnier qui n'est nullement un homme de génie, et que son ad-

Digitized by Google

versaire et ses suppôts regardent dédaigneusement comme un petit esprit, le saint n'a pas seulement le beau rôle, il remporte la victoire !

L'Autriche s'alarma des projets de Napoléon. Il menaçait alors de rassembler un concile et d'élire un nouveau Pape. Metternich osa lui dire que Pie VII serait toujours reconnu par le monde catholique et que l'Autriche n'entretiendrait jamais de relations avec un Pape résidant à Paris. Alors Napoléon, croyant avoir réussi à briser la force morale de Pie VII, invita Metternich à négocier avec lui : de là cette mission de M. de Lebzeltern, dont la famille n'a pas permis encore de publier les *Mémoires*.

L'espace nous manque pour rendre compte de ces pourparlers qui ne pouvaient aboutir. Le Pape offrait parfois d'énormes concessions, puis les retirait en disant : à quoi bon ? En effet, Napoléon feignait de lui demander de se résigner à la perte de son pouvoir temporel pour mettre fin à sa captivité et lui rendre l'exercice de son pouvoir spirituel. Mais, à propos de cet exercice, il posait des conditions formelles qui l'annihilaient ; en réalité il demandait à Pie VII de remettre son pouvoir spirituel entre ses mains.

En outre, le Pape était persuadé, avec trop de raison, de la mauvaise foi de Napoléon. Toutes les concessions pontificales seraient impudemment exagérées, et tournées contre le Saint-Siège et la religion, et l'empereur ne tiendrait aucune de ses promesses ! En effet, Napoléon a toujours eu un grand plaisir à tromper, même lorsqu'il était évidemment le plus fort et n'en avait aucun besoin. La fourberie est chez lui un vice inné ; on le retrouve même au début de sa carrière.

Le livre de M. Chotard renferme beaucoup de détails curieux et touchants. On est ému devant la douce et sainte impassibilité de Pie VII, et profondément indigné contre son tourmenteur. Quand on réfléchit sur la captivité de Savone et de Fontainebleau, sur cette longue série d'actes odieux commis dans le dessein arrêté d'exploiter hypocritement le pouvoir spirituel et toutes les consciences catholiques, la captivité de Sainte-Hélène ne paraît plus qu'une juste expiation.

LUDOVIC SCIOUT.

—

Sanctissimi Domini nostri Leonis Papæ XIII Allocutiones, Epistolæ, Constitutiones aliaque acta præcipua. T. I (1878-1882) ; t. II (1883-1887). Brugis et Insulis, Desclée, de Brouwer et soc, 1887, 2 vol. in-8° de XVI-356 et 326 p.

Le premier volume contient quarante-huit documents, allocutions, lettres encycliques, lettres apostoliques, etc., émanés du Pape Léon XIII. Ces documents sont tous considérables et beaucoup ont une importance historique qui n'échappera à personne. Indiquer le sujet de quelques-uns d'entre eux c'est en montrer l'intérêt : Lettre encyclique sur les maux de la Société humaine, leurs causes et leurs remèdes ; lettres apostoliques, sur la hiérarchie épiscopale en Écosse ; lettre sur la suppression du catéchisme dans les écoles du Municipe romain ; lettre sur les écoles de Rome, lettre sur la paix religieuse en Allemagne ; encyclique sur la secte des socialistes, communistes, nihilistes ; encycliques sur le mariage chrétien, sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin, sur les saints Cyrille et Méthode, sur l'association

Digitized by Google

de la Propagation de la Foi, sur le pouvoir civil; lettres sur la situation religieuse en Arménie, en Irlande, en Russie.

Le second volume contient soixante documents, aussi importants que ceux du premier volume. La lettre à l'archevêque de Dublin pour apaiser les troubles de l'Irlande, celle à l'empereur d'Allemagne pour demander le changement des lois sur le clergé; je ne parle pas de ses lettres connues sur le Tiers Ordre de saint François, sur le rosaire, sur la secte des francs-maçons, sur la constitution chrétienne des états. Il y a dans tous ces documents plus d'un fait historique à étudier; ces deux volumes, qu'il faut avoir dans sa bibliothèque, seront souvent consultés par ceux qui aiment à se tenir au courant des grandes questions religieuses de notre époque, et feront bien apprécier les efforts tentés par le grand pape Léon XIII pour ramener dans tous les pays une politique chrétienne.

H. DE L'E.

—

Sainte Marguerite de Cortone, 1247-1297, par le R. P. Léopold DE CHÉRANCÉ, de l'ordre des frères mineurs capucins. Paris, Plon, Nourrit et Cie, s. d. (1888), pet. in-4° de XXIII-338 p.

Nous devons au R. P. Léopold de Chérancé un beau travail sur saint François d'Assise, enrichi d'une splendide illustration exécutée sous la direction du R. P. Louis-Antoine de Porrentruy. C'est à lui encore qu'est due cette vie de Sainte Marguerite de Cortone, moins richement illustrée, il est vrai, mais pourtant d'une exécution fort soignée, avec une profusion de gravures, d'eaux fortes, de plans, d'héliogravures, offrant souvent un intérêt artistique. Quant au texte, il a été établi avec le soin le plus scrupuleux sur les documents, malheureusement trop rares, qu'on possède sur la pécheresse de Montepulciano, devenue « la grande pénitente de la Toscane. » Au mérite de l'érudition le R. P. de Chérancé joint celui d'une sincérité absolue: « Nous avons tout redit, sans atténuation, sans déguisement, les égarements de la pécheresse aussi bien que les privilèges de l'extatique (p. XIX). » Enfin il a un remarquable talent d'exposition, qui donne un intérêt soutenu à son œuvre. A tous ces titres sa *Sainte Marguerite de Cortone* se recommande aux amis de l'histoire, et nous nous faisons un plaisir de la leur signaler.

EMM. D'A.

—

Clovis et les origines de la France chrétienne, par Victor CANET. Lille, Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, 1887, in-8° de 216 p.

Charlemagne dans l'histoire et dans la légende, par G. MAILHARD DE LA COUTURE. *Ibidem*, 190 p.

Godefroy de Bouillon et la première croisade, par le même. *Ibidem*, 208 p.

Richard Cœur-de-lion, le roi paladin, par Paul DE JORIAUD. *Ibidem*, 206 p.

Sobieski et la mission de la Pologne, par le baron KERVYN DE VOLKAERSBEKE. *Ibidem*, 218 p.

Le maréchal de Turenne d'après les écrivains de son temps. *Ibidem*, 218 p.

La Société de Saint-Augustin a commencé une série de biographies

Digitized by Google

historiques, destinées à faire connaître la vie et le rôle des grands hommes d'une manière plus exacte et plus conforme à la vérité historique, souvent dénaturée dans les publications analogues. Ces volumes ont un aspect séduisant ; ils sont ornés de gravures plus ou moins nombreuses, choisies avec un discernement judicieux et appropriées au sujet de chaque volume. — L'étude sur Clovis, de M. Victor Canet, est certainement la meilleure des six que nous avons citées plus haut. Nous en voulons seulement signaler le jugement porté par l'auteur sur notre premier roi ; ce jugement nous semble très juste, et Clovis a été presque toujours si sévèrement apprécié que nous croyons utile de mentionner une appréciation plus bienveillante et, à notre avis, plus conforme à la vérité. Ce qu'on a surtout reproché à Clovis, c'est sa cruauté à l'égard des chefs francs ; M. Canet montre que c'est là un point douteux, sur lequel on n'est pas suffisamment renseigné. Ensuite, même Clovis se serait-il rendu coupable de ces assassinats, il ne serait pas équitable de le juger avec les idées de notre civilisation ; il faudrait tenir compte des mœurs barbares de cette époque, du milieu où vivait le roi franc, des instincts sauvages, des passions violentes qui bouillonnaient en lui, et que le baptême et l'enseignement de l'Église n'avaient pu étouffer complètement. — On a tant écrit sur Charlemagne que l'auteur de cette histoire n'a pas eu la prétention de donner du nouveau, et il a su dire avec franchise qu'il n'avait fait qu'un ouvrage de seconde main. Il a divisé son récit selon l'ordre méthodique, étudiant d'abord Charlemagne comme empereur et conquérant, puis comme législateur et administrateur, enfin suivant l'empereur dans sa vie privée et dans la gestion de ses domaines particuliers. Une étude sur Charlemagne dans la poésie, qui aurait pu être plus complète, termine le volume. — Pour raconter l'histoire de la première croisade et la vie de Godefroy de Bouillon, M. Mailhard de la Couture a eu l'heureuse idée de faire de nombreux emprunts à Guillaume de Tyr, Raymond d'Agiles et autres chroniqueurs contemporains. Cela donne au récit comme un reflet des vieux âges et ajoute à l'intérêt des événements si dramatiques de cette épopée qui aboutit à l'établissement du royaume chrétien de Jérusalem. L'illustration de ce volume est presque entièrement composée de vues très fines des principales villes de la Terre-Sainte. — La part prise par Richard Cœur-de-lion à la troisième croisade a donné lieu d'orner aussi sa biographie de quelques paysages d'Orient, de moindre valeur artistique que les précédents; nous préférons de beaucoup les reproductions de miniatures et ce curieux plan cavalier de Saint-Jean-d'Acre, emprunté à un vieux manuscrit. La biographie du héros a été soigneusement étudiée par M. Paul de Joriaud. Il a justement signalé comme une légende sans fondement l'épisode de Blondel, que bien des auteurs superficiels admettent encore. L'histoire des rivalités de Richard et de Philippe-Auguste est racontée avec exactitude et impartialité. — Le caractère de Jean Sobieski et celui du maréchal de Turenne sont appréciés à leur juste valeur par les deux auteurs de ces biographies. Cependant, M. Kervyn de Volkaersbeke n'a-t-il pas exagéré le talent militaire du grand roi de Pologne en le mettant sur la même ligne que Napoléon ? La levée du

Digitized by Google

siège de Vienne, la bataille de Parkan et les nombreuses victoires contre les Turcs et les Cosaques seront toujours citées à l'éternel honneur de Sobieski ; mais il n'avait pas le coup d'œil d'aigle et le génie transcendant de Bonaparte. Turenne aussi fut un grand homme de guerre, et son histoire est intéressante à plus d'un titre. L'auteur anonyme de sa biographie a intercalé dans son récit des passages nombreux de mémoires contemporains.

L. L.

—

Histoire de Charles VII, par G. du Fresne de Beaucourt. Tome IV. *L'expansion de la royauté*, 1444-1449. Ouvrage honoré du grand prix Gobert par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, Paris, librairie de la Société bibliographique, 1888, gr. in-8° de 463 p.

C'est un beau sujet que M. le marquis de Beaucourt avait à traiter en décrivant ce qu'il appelle si heureusement l'expansion de la royauté. Ce sujet, il l'a traité de main de maître et le volume que nous venons examiner est certainement, soit par son mérite, soit par son intérêt, un des plus remarquables de tout l'ouvrage. Le savant historien s'occupe, en quinze chapitres, des expéditions de Suisse et de Lorraine, de la campagne du Dauphin (1444) ; de la campagne du Roi (1444-1445) ; de la Cour à Nancy et à Châlons (1444-1445) ; des conférences de Châlons (1445) ; des négociations avec l'Angleterre, de la grande ambassade de 1445 ; de la Cour à Razilly, de la faveur d'Agnès Sorel, des intrigues du Dauphin (1445-1446) ; du complot de Guillaume Mariette (1447-1449) ; de la politique royale en Italie et de l'entreprise sur Gênes et sur Asti (1444-1447) ; de la pacification de l'Église (1444-1449) ; de l'occupation du Mans (1446-1448) ; de la rupture avec l'Angleterre (1448-1449) ; des relations avec le duc de Bourgogne et avec les princes allemands (deux chapitres, un pour les années 1446-1447, l'autre pour les années 1447-1449) ; de la réforme de l'armée (1445-1448) ; enfin de l'administration de 1444 à 1449 (Royauté, Administration centrale, Parlement, États généraux, Clergé, Noblesse, Tiers Etats, Finances, Commerce, Industrie).

Sur tous les points ainsi indiqués, M. de Beaucourt a pleinement fait la lumière, puisant, comme toujours, ses informations aux sources les meilleures, qu'il s'agisse de documents imprimés ou de documents inédits. Mêlant à toutes les qualités du chercheur toutes les qualités du critique, il a pu, écartant de son chemin les erreurs d'autrefois et d'aujourd'hui, tracer de la période comprise entre les années 1444 et 1449 un tableau d'une exactitude irréprochable. En ce tableau se reflètent avec une netteté parfaite des caractères qui n'avaient jamais été aussi bien compris, des événements qui n'avaient jamais été aussi bien étudiés. Les choses nouvelles n'abondent pas moins dans le tome IV que dans les tomes précédents, et, dès les premières pages, par exemple, où nous apparaissent ces nobles villes de Metz et de Strasbourg qui nous sont plus chères que jamais, l'historien dévoile le véritable but de la campagne de 1444 et signale les hautes visées de la politique de Charles VII en ce qui regarde la frontière naturelle de la France, le Rhin (p. 15-16). Si M. de Beaucourt

Digitized by Google

nous fait admirer le clairvoyant patriotisme du roi, il nous fait admirer aussi la sage fermeté avec laquelle, après avoir délivré ses sujets des maux de la guerre, il les mit à l'abri des dévastations des routiers, et, suivant une énergique autant que juste expression (attribuée par M. de Barante au roi, mais qui est du président Fauchet) : « Osta le mauvais sang qui si longtemps avait altéré le corps de son royaume. » Charles VII reçoit encore de son historien bien d'autres légitimes éloges pour l'habileté de sa politique intérieure, comme pour celle de sa politique extérieure. Par son administration, le roi augmente de plus en plus la prospérité de la France ; par ses négociations, il en augmente de plus en plus l'influence. Mais si M. de Beaucourt glorifie le réorganisateur de l'armée et des finances, le protecteur du commerce et de l'industrie, le prince qui joua un rôle si considérable dans les affaires européennes et qui obtint de Nicolas V les plus reconnaissantes félicitations pour avoir accompli la grande œuvre de la pacification de l'Eglise, il n'hésite pas à condamner sans réserve l'amant d'Agnès Sorel ; il s'indigne de « la situation publique officiellement donnée pour la première fois à une favorite. » Quelques lecteurs ont paru craindre que M. de Beaucourt ne fût trop indulgent pour Charles VII. Tous ceux qui verront (p. 175) ses réflexions sur les *coupables dérèglements du roi*, sur les *exemples funestes*, les *abus*, les *scandales* des années 1445 à 1450, reconnaîtront qu'on ne pouvait juger avec plus de sévérité l'infidèle époux de Marie d'Anjou.

Il y aurait à signaler, à côté des importantes révélations dues à l'éminent historien, diverses particularités bien curieuses, mais cela nous entraînerait trop loin. De même, nous ne pouvons nous arrêter ni devant les *notes supplémentaires* rejetées à la fin du volume (p. 437-442 : I *Accusations formulées contre Pierre de Brezé et d'autres conseillers de Charles VII ;* II *les joutes de Nancy et de Châlons ;* III *les prétendues lettres d'Agnès Sorel*), ni devant les quinze *pièces justificatives* (p. 443-457), pièces, qui, toutes moins une, sont des lettres inédites de Charles VII écrites de 1444 à 1449).

On se console de ne pas tout dire quand on a le bonheur de s'occuper d'un travail dont la réputation est déjà faite et qui a trouvé devant le public, comme devant l'Institut, le plus mérité des succès.

T. DE L.

—

Histoire de l'Europe et particulièrement de la France, *depuis 1610 jusqu'en 1789*, par M. l'abbé MELIN. Moulins, André Paris, 1887, in-12 de VII-708 p.

Rien n'est plus amusant que l'histoire ; rien n'est plus fatigant qu'un précis d'histoire ; et pourtant les précis sont nécessaires, les manuels indispensables, et les résumés obligés sinon obligatoires. Qu'il serait bon d'apprendre le passé dans de larges récits, dans des biographies complètes, dans des narrations pleines de détails qui frappent l'imagination et attirent l'attention ! Mais qui donc oserait mettre entre les mains d'un élève, pressé d'apprendre l'histoire universelle pour un examen, les volumes de chroniques si naïves de nos vieux annalistes, ou les ouvrages étudiés et approfondis dont l'érudition moderne a doté

Digitized by Google

presque chaque période de notre France ou chacun de nos grands héros ? Il faut donc des volumes de vulgarisation dont les dimensions n'effraient pas la paresse et dont le savoir puisse aider l'ignorance désireuse de s'instruire sans l'attarder trop. M. Melin, dans son *Histoire de l'Europe et particulièrement de la France depuis 1610 jusqu'à 1789*, qu'il écrit à l'usage des candidats de rhétorique à la première partie du baccalauréat ès lettres, nous semble avoir réalisé ce difficile problème : assez ni trop ; assez de science; pas trop de détails. Les faits principaux y sont traités, les autres indiqués, beaucoup complètement négligés ; c'est la nécessité. Mais, à côté de cette exigence du programme, l'auteur a su faire une part à l'intérêt. Après le récit des événements comme on le trouve dans tous les livres de ce genre, il a très heureusement placé une page importante d'un écrivain, d'un chroniqueur, qui juge ou raconte le fait avec ses développements, peint le personnage. Ainsi, pour *Documents* du chapitre second, je trouve « Marie de Médicis nommée régente, » extrait de l'*Histoire du duc d'Épernon*, par Gérard (1615) ; « la mort de Concini, » tirée des *Mémoires* de Richelieu, et « les États généraux de 1614 » par Augustin Thierry. Au chapitre IIIe la chute de La Rochelle des *Mémoires* de Pontis, la journée des dupes racontée par Saint-Simon, la mort de Richelieu empruntée aux *Archives curieuses de l'histoire de France*, l'œuvre de Richelieu apprécié par M. Chéruel, etc. Ces textes, bien choisis généralement, sont des points de repère pour l'élève dans ce fouillis de faits, et en même temps des modèles de narrations qui orneront sa mémoire, formeront son jugement et graveront profondément les faits dans son esprit.

L. A.

—

Marie-Thérèse impératrice, 1744-1746, par le duc de BROGLIE, de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 1888, 2 vol. in-8° de 454 et 419 p.

Ces deux volumes s'ouvrent au lendemain de cette grave maladie de Louis XV racontée d'une façon si saisissante dans le tome précédent. Départ du Roi pour Metz ; siège et prise de Fribourg-en-Brisgau ; entrée de Louis XV à Paris ; rappel et mort soudaine de la duchesse de Châteauroux, tels sont les événements par lesquels débute le récit. La mission du maréchal de Belle-Isle à la Cour de Berlin et son arrestation à Elbingerode, bientôt suivie de la mort de l'empereur Charles VII, que Belle-Isle avait salué au passage, remplissent la fin du premier chapitre. — Le second est consacré à la politique française en face de la vacance de l'empire ; au caractère et à l'attitude du marquis d'Argenson, le nouveau ministre des affaires étrangères, à la mission du marquis de Valori à Berlin et à Dresde, et à celle de lord Chesterfield à La Haye. — Dans le chapitre III, nous assistons à la capitulation de la Bavière et à la campagne de Flandre. C'est ici que se place cet admirable récit de la bataille de Fontenoy qui valut à son auteur un si éclatant succès quand il en donna la primeur au public du *Salon bibliographique ;* on ne saurait rien lire de plus grand, de plus émouvant, et les dernières pages resteront comme un morceau achevé, digne de se graver dans toutes les mémoires. — Le chapitre IV nous

Digitized by Google

fait voir les suites de la bataille de Fontenoy ; l'échec du prince de Conti en Allemagne ; le rapprochement qui s'opère entre l'Angleterre et la Prusse. — Dans le chapitre V, nous pénétrons dans la diète électorale qui se réunit à Francfort et nous assistons à l'élection du grand duc de Toscane, époux de Marie-Thérèse, qui prend le nom de François Ier. L'impératrice tente un rapprochement avec la France, mais d'Argenson tient pour l'alliance prussienne, et cette première tentative échoue. — Nous revenons aux événements militaires avec le chapitre VI : c'est la brillante campagne de Frédéric II en Saxe, la prise de Dresde, le triomphe complet de la Prusse, qui se rapproche de plus en plus de l'Angleterre, tandis que l'Autriche tend à se rapprocher de la France.

C'est sur ce changement considérable survenu dans les dispositions des deux puissances, changement qui doit entraîner de si graves conséquences, que se ferment ces deux volumes, où se révèlent une fois de plus les grandes qualités de l'illustre historien, qui sait tout voir, tout mettre à sa place, tout animer de son pinceau incomparable ou buriner de sa plume de maître.

G. DE B.

—

Une fille de France et sa correspondance inédite, par L. de BEAURIEZ. Paris, Perrin, 1888, in-12 de 220 p.

M. de Beauriez raconte dans ce volume la vie de Louise-Élisabeth, fille de Louis XV et de Marie Leczinska, la femme de l'infant don Philippe, fils du roi d'Espagne Philippe V et d'Élisabeth Farnèse. L'infant eut, en Italie, à soutenir par de longues guerres ses droits sur le duché de Parme, dont il ne prit possession qu'après le traité d'Aix-la-Chapelle et qu'il gouverna si glorieusement. L'auteur ne pouvait isoler son héroïne de tous les événements qui exercèrent une influence plus ou moins directe sur les destinées de son mari. Nous avons donc là un chapitre d'histoire où Louise-Élisabeth disparait, par moment, un peu trop peut-être, derrière le récit d'épisodes et de combinaisons politiques. M. de Beauriez revient cependant toujours avec une vive sympathie à Louise-Élisabeth, qu'il nous fait aimer et estimer. Il ne croit point aux bavardages calomnieux d'une femme de chambre de Mme de Pompadour, il nous montre la princesse bonne chrétienne, mère tendre, épouse constamment digne de l'infant doué lui-même de tant d'éminentes qualités. Les lettres de Louise-Élisabeth ont fourni à M. de Beauriez d'intéressants détails, et, à la fin du volume, la publication entière de cette correspondance inédite ajoute à la valeur de l'ouvrage. M. de Beauriez a tracé, grâce surtout à ces documents, un beau et vivant portrait de l'infante, et a pu nous faire voir sous un aspect nouveau et fort inattendu une princesse qui précédemment avait été mal appréciée.

TH. P.

—

Les Cahiers de 89, ou les vrais principes libéraux, par Léon DE PONCINS. Deuxième édition. Paris, Alph. Picard, 1887, in-8° de XLV-475 p.

Dans la première livraison de cette *Revue* (t. 1, p. 307), nous annonçions

Digitized by Google

le livre publié en 1886 par notre ami Léon de Poncins, et qui vient de reparaître à son heure, car il contient des enseignements dont notre pays doit profiter, et il est l'œuvre d'un esprit sagace, élevé, sincère, sagement libéral, aussi éloigné des entrainements révolutionnaires que des entêtements aveugles de ceux qui se refusent à accepter les transformations inévitables imposées par la marche des événements. M. de Poncins reconnaît tout ce qu'il y a eu de légitime et de fécond dans ce que M. le comte de Chambord a justement appelé « le mouvement national de la fin du dernier siècle; » mais il condamne sévèrement les utopies et les erreurs qui, en faisant dévier, en faussant l'élan généreux de 89, ont compromis l'œuvre des réformes et nous ont fait aboutir à un état social aussi menaçant pour l'existence de la France que funeste à sa grandeur, à sa prospérité, à son influence dans le monde. L'auteur, dans la remarquable *Introduction* qu'il a placée en tête de sa deuxième édition, a bien raison de le dire : « Ou la France restera ce qu'elle a toujours été, chrétienne et royaliste, ou elle ne se relèvera pas... Le siècle commencé en 1789 s'achèvera par l'alliance des idées prétendues nouvelles : la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, avec les idées anciennes : Dieu et le Roi; la nation, revenue de ses erreurs sans abandonner ses droits, retournera à la monarchie traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, ou bien la fameuse date de 89 sera celle d'une grande espérance trompée aboutissant à un sinistre et mortel avortement. »

Qu'on relise donc ces pages, à la lumière des principes et des faits si nettement établis dans la belle introduction qui ouvre le livre, et qu'on apprenne ce que voulaient nos pères en 1789, comment ils entendaient opérer les réformes, ne séparant pas les aspirations nouvelles du respect de la tradition, et demandant à la royauté qui avait fait la France de présider à la grande œuvre de transformation que seule elle pouvait mener à bonne fin. C'est rendre un grand service à notre pays que de lui montrer que la vieille et la nouvelle France ne sont pas « deux ennemies irréconciliables ; » que révolution et liberté ne sont pas « deux mots synonymes, deux faits identiques; » que « la première est le fléau de notre siècle dont la seconde devrait être la force et la vie; » que la religion et la monarchie ne sont point « des principes et des institutions surannées, incapables de s'accomoder aux institutions modernes ; » enfin que « l'avenir de la France est dans l'accord entre le présent et le passé. »

Voilà ce que montre très clairement le livre de M. de Poncins. C'est pour cela que nous le saluons à la fois comme une œuvre de justice historique à l'égard du passé, comme le gage d'un meilleur avenir pour notre pays.

G. DE B.

—

Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution (1789-1802), par l'abbé A. DERAMECOURT, supérieur du petit séminaire d'Arras. Tome IV. Paris, Bray et Retaux; Arras, imprimerie du Pas-de-Calais, 1887, in-8° de 588 p.

Nous sommes bien en retard avec M. l'abbé Deramecourt. Mais, outre que son excellent ouvrage ne perd

Digitized by Google

rien de sa valeur en vieillissant, l'approche du « centenaire de 89 » lui donne un regain d'actualité. Le volume précédent comprenait l'époque de la Terreur et nous révélait l'organisation et les angoisses de ce culte caché que des prêtres zélés exerçaient alors au péril de leur vie. Ce nouveau volume, qui termine l'ouvrage, nous donne l'histoire de la dernière persécution et de la restauration du culte. On a pu dire ingénieusement et non sans raison qu'entre les procédés de la Convention et ceux du Directoire, il n'y avait que la distance qui sépare *tuer* de *faire mourir*. C'est à l'application de ces procédés que M. Deramecourt nous fait assister dans les temps qui précèdent le 18 fructidor, puis jusqu'au 18 brumaire. Avant fructidor, il se produit comme une certaine lassitude de la persécution et un véritable réveil chez les populations, qui secouent le joug révolutionnaire en donnant leurs voix à des modérés, bien décidés à faire triompher l'honnêteté et la justice. Après fructidor, la persécution recommence : c'est, sous une nouvelle forme, une seconde Terreur. Dans le Pas-de-Calais, Parent-Réal, Coffin, Merlin sont les principaux agents de ce régime; il faut remarquer leurs efforts pour asservir l'éducation, pour fermer les écoles privées, pour démolir les édifices religieux. C'est alors que tombe cette magnifique cathédrale d'Arras, vainement réclamée à plusieurs reprises par la population, mais vendue à bas prix à un juif hollandais, qui paraît avoir *intéressé* certains agents du gouvernement à la réussite de ses projets : la chose n'a rien qui surprenne sous un pareil régime. Le 18 brumaire est accueilli avec la joie la plus sincère, comme un soulagement pour tant de gens opprimés, ruinés, tracassés; mais tout n'est pas fini pour le clergé : Fouché entretient l'hostilité plus ou moins secrète des agents du gouvernement, et Grégoire, avec ses *Annales de la Religion*, s'efforce de ranimer l'église constitutionnelle sur le point de s'éteindre entre l'apostasie et le repentir, et de donner à ses prétentions, à ses exigences une force qui ne fut que trop réelle.

M. Deramecourt donne d'intéressants détails sur le clergé exilé, sur le rôle politique de Mgr de Conzié, évêque d'Arras, sur le saint évêque de Boulogne, Mgr Asseline, sur leur attitude en face du Concordat, sur l'érection de l'évêché d'Arras (10 avril 1802), la nomination et le refus de M. Emery, l'acceptation de Mgr de la Tour d'Auvergne, ses difficultés avec le préfet Poitevin-Maissemy, sur la restauration du culte, la formation du chapitre d'Arras, sur les ruines qui s'offraient aux regards du nouvel évêque, etc., etc. C'est chose incroyable combien de désastres matériels et moraux, souvent irréparables, avaient été accumulés en ces dix années de république et quel retour vers la barbarie s'était effectué en ce laps de temps relativement si court!

Un état nominatif, véritable biographie des prêtres du diocèse d'Arras en 1804, de fort bonnes tables des noms de personnes et des noms de lieux, terminent cet ouvrage, bien digne de ceux dont il rappelle les luttes, les souffrances et souvent le martyre, de ces prêtres et de ces catholiques, victimes de la persécution révolutionnaire. Aujourd'hui plus que jamais, il était utile de retracer leur histoire : ce sera l'honneur de M. Deramecourt d'avoir entrepris cette tâche difficile, et de s'en être acquitté en historien im-

Digitized by Google

partial, indépendant, véridique et toujours bien informé.

J. M. RICHARD.

—

Paris en 1793, par Edmond BIRÉ. Paris, Jules Gervais, 1888, gr. in-18 de XII-400 p.

C'est la suite du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*. Le volume précédent allait du 21 septembre 1792 au 21 janvier 1793, de l'ouverture de la Convention à la mort du Roi ; celui-ci commence avec les funérailles de Michel Lepeletier (24 janvier) et finit avec le 2 juin, c'est-à-dire avec la chute et l'expulsion des Girondins. Dans cette période se placent l'émeute du 25 février ou le pillage des épiceries sous les auspices de Marat, l'institution du tribunal révolutionnaire, le triomphe de Marat, les scènes du 31 mai et du 2 juin : l'auteur de la *Légende des Girondins* se retrouve, avec de nouveaux documents, au milieu d'événements qu'il a déjà jugés et décrits.

Il est douteux qu'un bourgeois de Paris, si badaud qu'il fût déjà, eût, en 1793, tant de lumières sur ce qui se passait autour de lui ; qu'il sût tant de choses, et, ce qui est invraisemblable pour un contemporain, qu'il les sût avec tant d'exactitude et une précision si effrayante ; qu'il fît des mémoires, un journal, et qu'il songeât si peu à tromper les historiens futurs. Il est visible qu'on le souffle et qu'on le souffle bien ; par surcroît, on l'annote, moins pour éclairer son récit ou ses impressions que pour remettre dans le droit chemin tous ses successeurs qui s'en sont si violemment écartés. Grâce aux précautions du soigneux éditeur, la forme qu'il a adoptée ne nuit pas à l'histoire ; celle-ci s'enrichit au contraire de tout ce qu'elle est d'ordinaire presque forcée de dédaigner. Si les premiers historiens de la Révolution avaient eu à leur disposition ce précieux journal, il est probable qu'ils n'auraient pas fait aux Girondins la légende que M. Edmond Biré a dû travailler depuis à détruire.

Des funérailles de Michel Lepeletier, l'auteur nous fait passer à la pièce nouvelle, au mariage de Mme Récamier, aux fables de Florian qu'on s'étonne de voir publier en 1793 et encore plus critiquer par La Harpe en grammairien pédant et intempestif ; il nous met sous les yeux la Convention avec ses violences, le tribunal criminel du 10 mars, la Société des Feuillants, plus tard la réunion dite de l'Evêché, sur laquelle il a exhumé de curieux renseignements ; nous assistons aux processions de la Fête-Dieu, au triomphe de Marat, aux funérailles de Lazowski ; des bilans de quinzaine résument en quelques pages une série d'événements. On peut lire à la suite, on peut ouvrir au hasard, l'intérêt est toujours vif, la curiosité toujours excitée. Ajoutons un petit détail qui a son prix : ce bourgeois de Paris qui voulut sans doute que son journal ne fût publié qu'en 1888, eut la bonne pensée qu'après cent ans l'aspect des lieux serait bien changé et que ses lecteurs posthumes pourraient être dépaysés dans ce Paris de 1793 qu'il connaissait si bien ; il a donc pris la peine de le décrire, ce que depuis ne devait faire aucun historien, et, grâce à lui, dans ce Paris d'autrefois, nous circulons sans nous égarer. C'est un des mérites de ce livre, en outre des autres.

VICTOR PIERRE.

Digitized by Google

Le duc d'Enghien, 1772-1804, par Henri WELSCHINGER. Paris, Plon et Nourrit, 1888, gr.-in 8o de 498 p.

Bien des volumes ont été écrits sur le duc d'Enghien, et l'on garde un vif souvenir de l'émouvant épisode — d'ailleurs si en dehors du sujet traité — que la mort de ce prince a fourni à l'*Histoire de la Restauration* de Lamartine. On peut s'étonner qu'un historien ait voulu encore une fois narrer des événements si connus, on peut avoir des doutes sur l'intérêt qu'offrira un récit dont on croit savoir tous les détails. Ces doutes je les avais en ouvrant le livre de M. Welschinger, mais ils ont été bientôt dissipés. En racontant toute la vie du malheureux prince avec une si grande abondance de recherches, avec le secours de nombreux documents inédits, en nous faisant si bien connaître son héros, en nous attachant à lui, M. Welschinger a rendu plus poignant encore le dévouement de cette courte et glorieuse existence. L'auteur remonte à la naissance du prince, à son enfance, au temps où, sous la direction de l'abbé Millot, il révélait les plus charmantes qualités de l'esprit et du cœur; puis il le suit en émigration et nous le fait voir se montrant digne de son aïeul par ses talents militaires, auxquels Abatucci rendit hommage. On sait que, dans une entrevue avec son jeune adversaire, il lui dit : « Vous n'aviez pas besoin d'être prince ; par votre mérite, fils d'un charbonnier, vous commanderiez de même une avant-garde dans l'armée républicaine. »

A cette occasion M. Welschinger conteste une assertion de Forneron, qui ne lui semble avoir rendu justice ni à son mérite reconnu par ses ennemis même, ni à une petite armée sur la valeur de laquelle Moreau d'un côté et le maréchal de Wurmser d'un autre s'exprimaient tout autrement. A propos de ce corps, M. Welschinger, comme d'autres historiens, nous paraît avoir fait une certaine confusion : l'armée des princes n'est pas la même chose que l'armée de Condé ; à la première, battue à Valmy, succéda la seconde, qui fut formée seulement en 1792. M. Welschinger peint bien, du reste, les sentiments qui firent prendre les armes à tant d'émigrés. Obligés de quitter la France pour sauver leur vie — comme Forneron l'a parfaitement démontré — ils croyaient combattre non la France mais la révolution. Tout en déplorant leur erreur, il ne faut donc pas les juger d'après les idées de notre temps. Le prince de Condé conservait un vif amour pour sa patrie, qu'il avait si glorieusement servie ; il ne supportait pas la pensée que la moindre parcelle de son territoire pût devenir le prix du concours de ses alliés. Son petit-fils était comme fier du courage de ses ennemis : à la sanglante affaire de Berstheim, il s'écriait avec admiration : « Il n'y a d'égale à la valeur des royalistes que celle des soldats républicains. » Il ne cesse de mépriser les trames de Pichegru et de Dumouriez. Par une fatale méprise, cependant, la police consulaire fit intervenir le nom de ce dernier dans ses rapports, et cette confusion put être une des causes de l'enlèvement du prince.

On sait qu'après que l'armée de Condé fut revenue de la Pologne où l'avait appelé le Tzar Paul III ; qu'après la prise de Constance et les événements qui amenèrent le licenciement de ce corps, le duc d'Enghien se retira à Ettenheim, où il était retenu par le voisinage de

Digitized by Google

la princesse Charlotte de Rohan, à laquelle l'unissait un fidèle amour, légitimé — l'auteur le démontre bien — par un mariage tenu secret.

Le prince avait près de lui un gentilhomme appelé M. de Thumery; de ce nom mal prononcé des agents firent le nom de Dumouriez. Bonaparte, effrayé des conjurations royalistes, auxquelles le duc d'Enghien n'avait aucune part, s'imagina que le prince conspirait avec l'ancien général républicain. Voilà du moins ce qui a été dit; mais il est probable que le premier consul n'aurait pas eu besoin de ce prétexte pour décider l'acte odieux qui ensanglante sa mémoire. Il voulait effrayer ses ennemis par une exécution terrible, il voulait une illustre victime et choisit le duc d'Enghien. M. Welschinger a raconté d'une manière bien émouvante l'arrestation du prince, son rapide voyage à travers la France, sa mystérieuse arrivée à Vincennes. Rien de plus odieux que l'assassinat qui termina cette noble vie. La fosse avait été creusée avant que les prétendus juges ne se fussent réunis. Le président de la commission militaire, le général Hulin, ancien garçon limonadier, vainqueur de la Bastille, ne savait comment rédiger le jugement; il laissa en blanc la place destinée à être remplie par des indications de lois qu'il ne connaissait pas. Le duc d'Enghien n'eut point de défenseur, point de prêtre pour l'assister... Quand il demanda un confesseur, Savary, d'une voix railleuse, lui dit : « Tu veux donc mourir comme un capucin! » Le dernier vœu du prince ne fut pas moins exaucé : il avait coupé une mèche de ses cheveux, l'avait placée, avec sa bague, dans un billet destiné à Charlotte de Rohan et avait prié le lieutenant Mairot de transmettre ce souvenir à son adresse, à laquelle il n'arriva jamais. Le duc d'Enghien n'eut qu'un ami, son fidèle chien Mohiloff, qui l'avait suivi depuis Ettenheim et que des factionnaires chassèrent à coups de baïonnettes de la fosse, à peine comblée, sur laquelle il vint hurler. Tout fut horrible, navrant, odieux, dans cette tragédie la plus sombre que puisse offrir l'histoire. Le commandant de Vicennes, Harel, porta près d'un an la redingote du prince. Il avait pris sa montre : « Quelle heure est-il à la montre du duc d'Enghien ? » lui disaient ses amis en plaisantant. On sait que plus tard tous ceux qui avaient eu un rôle dans le meurtre, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevés, ont cherché à se disculper. M. Welschinger est sans pitié pour eux. Il prouve que Napoléon n'eut pas une hésitation, que Talleyrand fut l'instigateur du crime, et n'épargne pas non plus les acteurs secondaires de cet épouvantable drame. Il n'a que bien peu d'actes honorables à rappeler, au milieu de toutes ces honteuses platitudes des valets du despote. Le colonel Préval refusa d'exercer les fonctions de rapporteur dans le simulacre de procès; Chateaubriand envoya sa démission de ministre plénipotentiaire. Pendant ce temps Soult écrivait à Vandamme pour lui communiquer ce qu'il appelait l'*heureuse nouvelle!*...

Nous aurions voulu que le livre se terminât après la funeste journée du 21 mars 1804, que le lecteur restât sous le coup de la catastrophe racontée avec tant de sympathie pour la victime et d'indignation pour les bourreaux. Était-il nécessaire de revenir sur l'impitoyable résolution du premier consul, sur le rôle néfaste joué près de lui par Talley-

Digitized by Google

rand ? La froide décision de l'un, la participation de l'autre n'étaient-elles pas déjà suffisamment prouvées ? Charlotte de Rohanne pouvait être oubliée ; mais un chapitre sur elle eût suffi peut-être pour satisfaire la curiosité attendrie du lecteur. Nous reconnaissons que les développements fournis par ces chapitres complémentaires offrent d'importants renseignements, des appréciations remarquables ; mais n'aurait-on pas pu en fondre une partie dans les pages antérieures et confier à un appendice ce qui n'aurait pas trouvé place dans le corps de l'ouvrage ?

Nous n'avons rien dit du style de M. Welschinger ; clair et ferme, il s'anime quand les situations deviennent émouvantes et communique au lecteur tous les sentiments de l'écrivain ; mais M. Welschinger est un lauréat de l'Académie française : comme tel il est tenu, ce nous semble, à une toute particulière correction de langage, et il est quelques manières de dire que nous n'aurions pas voulu trouver dans son titre : *Gagner une victoire*; *fortuné* dans l'acceptation de riche ; *difficultueux* pour *difficile*. A la page 227 le mot *religiosité* appliqué à la foi très sincère et très tolérante de Charles X eût été remplacé avec avantage par celui de religion.

TH. P.

—

Mémoires d'un royaliste, par le comte DE FALLOUX, de l'Académie française. Paris, Perrin, 1888, 2 vol. in-8° de VI-600 et 594 p.

Nous lisons dans l'*Avertissement* placé par M. Georges de Blois, neveu de M. de Falloux, en tête de ces *Mémoires* : « La mort a frappé M. de Falloux au moment où il préparait la publication de ses Mémoires, achevés vers 1880 et auxquels il a tenu à donner le titre qui caractérise sa vie tout entière. Ceux qui ont pénétré dans son intimité savent que, résigné de longue date à garder le silence sur ce qui ne touchait que lui-même, il ne s'était décidé à le rompre dans ces dernières années qu'afin d'apporter à ses compagnons d'armes attaqués le témoignage d'un survivant des luttes soutenues pour l'Église et pour la liberté. Ils savent aussi que, par ce même sentiment de générosité exempt de toute vaine complaisance et de tout calcul personnel, il avait résolu de faire cette publication de son vivant, voulant être là, debout, prêt à répondre aux contradictions, s'il s'en élevait. » Et M. de Blois ajoute : « En livrant aujourd'hui les Mémoires à ses contemporains, je ne fais donc qu'exécuter fidèlement la volonté réfléchie de leur auteur. »

Il résulte de ces lignes que les *Mémoires* de M. de Falloux ont été écrits, non point *ad narrandum*, mais *ad probandum ;* que c'est l'œuvre de la vieillesse de l'auteur ; enfin qu'il se préparait à la livrer au public quand la mort est venu le frapper.

Il y a, suivant nous, deux parts à faire dans ces *Mémoires*. Tout ce que M. de Falloux a écrit *ad narrandum* a beaucoup de charme, une réelle valeur, et offre un vif intérêt ; tout ce qu'il a écrit *ad probandum* se ressent de ces dispositions chagrines et maladives qui se révèlent trop souvent dans son œuvre et lui font écrire (t. II, p. 209) : « Je commençai dès lors à connaître une jouissance qui n'est pas sans saveur, celle de demeurer royaliste, en pleine

Digitized by Google

disgrâce du Roi ; j'y ajoutai bientôt une seconde jouissance de même nature, celle de rester fidèlement catholique en pleine défaveur du Pape. » On trouve chez l'auteur, à toutes les pages, la préoccupation de justifier sa conduite, soit comme royaliste, soit comme catholique, sans jamais convenir qu'il ait pu avoir aucun tort, sans jamais ressentir la moindre indulgence pour ceux qui ne pensaient pas comme lui. M. le comte de Chambord, du jour où il refuse de suivre les conseils de M. de Falloux, n'est plus bon à rien. Il en est de même de ses plus dévoués serviteurs : Le duc de Lévis est « lent, méticuleux, grossissant les difficultés pour s'en faire un rempart et se croyant volontiers habile quand il avait remplacé une négative par un ajournement » (I, 204). M. Chapot (un des membres du bureau royaliste) est « un borgne dans une coterie où presque tout le monde était aveugle » (II, 268). M. Laurentie, « par sa situation honorablement besoigneuse, est un serviteur invariablement docile » (II, 107). MM. Nettement, de Laboulie, et autres membres de la droite sont systématiquement dénigrés. — Quant à Louis Veuillot et à son école, ils sont ainsi caractérisés : Cette œuvre mêlée d'astuce et de violence, d'insolence et de bassesse, est fondée pour bien des années et nous souffrirons encore de ses ravages » (II, 402).

De pareilles appréciations ne dépassent-elles pas la mesure ? Comment ne point se souvenir que M. de Falloux a écrit à la première page des *Mémoires* : « Je ne recueille ces souvenirs que pour témoigner de ma fidélité à la cause qui a été celle de toute ma vie et pour rendre hommage aux hommes dont j'ai partagé les convictions, les luttes persévérantes et le dévouement désintéressé. Mon parti et mes amis n'ont qu'à gagner à être mieux connus... C'est ce qui me décide à dicter ces pages dans la simplicité de la justice et du vrai. » Il y a loin de ces déclarations au réquisitoire contre le représentant de la royauté et contre certains royalistes qui apparaît dans tout l'ouvrage. Et en même temps, par un étrange contraste, on rencontre une disposition trop habituelle à tout louer, à tout excuser chez d'autres, qui pourtant n'appartenaient point au parti royaliste, et dont la conduite politique ne fut point impeccable. Ceux-là sont les « illustres amis » dont on subit l'influence (II, 417) et dont on épouse trop volontiers les illusions libérales.

Mais revenons à ce qui est écrit *ad narrandum*. On a lu dans le *Correspondant* et on relira avec grand plaisir ces premiers chapitres sur l'enfance et la jeunesse d'Alfred de Falloux, le milieu où il vécut, la société parisienne durant les dernières années de la Restauration et les commencements du gouvernement de juillet, les voyages en Autriche, en Italie, en Angleterre, en Russie. En 1837, Alfred de Falloux rentre en Anjou et vient passer l'hiver à Paris avec ses parents : « J'entrai cette fois, il en était temps, dit-il, dans la vie sérieuse. » Son école littéraire est la maison du comte Jules de Resseguier ; son école de charité, celle de Mme Swetchine. Il se met à son étude sur *Louis XVI*, avant d'écrire son *Histoire de saint Pie V*. En 1839, il retourne en Italie, et se trouve à Rome au moment où le comte de Chambord y arrive à l'improviste ; il y joue la comédie en l'honneur du prince, qu'il avait déjà vu en 1834 en allant à Prague présenter ses hommages à la famille royale.

Digitized by Google

De retour à Paris, M. de Falloux entre dans la vie politique ; il prend place dans le « petit bataillon de M. de Saint-Priest, » qui tenait le milieu entre le groupe militant du duc des Cars et le groupe parlementaire de Berryer ; en 1842, à trente-et un ans, il est appelé à siéger dans le comité directeur du parti royaliste et se présente comme candidat à la députation, mais sans succès : il ne devait être élu qu'en 1846. La fin du premier volume est remplie par le récit de la carrière politique de M. de Falloux durant la dernière législature de la monarchie de juillet, son rôle si brillant pendant la République de 1848 et la présidence de Louis-Napoléon, enfin son passage aux affaires, marqué par l'expédition de Rome et la loi de 1850, jusqu'à ce que sa santé l'oblige à quitter brusquement le ministère de l'instruction publique.

Nous ne suivrons pas M. de Falloux dans le second volume des *Mémoires*, rempli de documents, les uns connus, les autres pour la première fois mis en lumière. L'auteur a extrait de son portefeuille les lettres adressées par lui à M. le comte de Chambord au début de l'empire. Les derniers chapitres sont exclusivement consacrés à l'échec de la tentative du restauration monarchique en 1873.

Un dernier mot. M. de Falloux écrit quelque part (II, 341) : « La vieillesse ne donne pas l'infaillibilité, mais elle doit donner du moins l'impartialité. » Quelques lignes plus haut, il dit encore : « La rancune est la menue monnaie de la haine que je ne comprends pas plus, je puis l'affirmer, en petites pièces qu'en lingots. » Nous ne pouvons que regretter, pour sa mémoire, glorieuse à tant de titres, qu'il n'ait point été plus fidèle à ces deux maximes : l'impartialité ne règne pas toujours dans son œuvre ; la rancune s'y fait sentir à plus d'une page.

G. DE B.

—

Questions controversées de l'histoire et de la science. Quatrième série. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1887, in-12 de 314 p.

Ce nouveau volume d'études sur les questions qui donnent matière à discussion et à controverse dans le domaine de la science et de l'histoire, et elles sont nombreuses, est digne des trois qui l'ont précédé. Il débute par un spirituelle introduction, intitulée : *La science et les demi-savants ;* M. A. de Lapparent y montre en quelques mots décisifs dans quelle erreur tombent ceux qui s'appuient sur les résultats acquis par la science moderne pour en tirer des interprétations hostiles à toutes les croyances sur lesquelles les hommes s'étaient jusqu'à présent accordés. Dès que l'on abandonne, dit-il, le solide terrain des faits pour pénétrer dans le domaine philosophique, on se heurte aux probabilités, aux obscurités, parfois même aux contradictions formelles ; c'est une entreprise malsaine et condamnée d'avance de vouloir refaire le monde sur des bases exclusivement scientifiques.

L'anthropologie est représentée dans cette nouvelle série par un travail de M. L. de Kerpenic sur cette question dont personne ne peut se désintéresser : *Descendons-nous du singe ?* C'est l'exposé des différences organiques et intellectuelles qui séparent l'homme du singe le

Digitized by Google

plus parfait et font de la théorie du transformisme, en ce qui concerne l'être humain, une hypothèse inadmissible.

M. l'abbé Vigouroux, dont la haute valeur scientifique est si universellement reconnue, a montré que *le Déluge*, tel que nous le représente le récit de la Genèse, est scientifiquement explicable et que les impossibilités élevées par les savants sont beaucoup plus apparentes que réelles. — Pour l'histoire des premiers temps de l'ère chrétienne, M. Emmanuel Cosquin a examiné la question des *Evangiles apocryphes*, et M. G.-M. Tourret celle de la *Bienfaisance païenne et de la Charité chrétienne* pendant les premiers siècles ; il en a fait le parallèle et en a montré les différences capitales. — M. Noël Valois a inséré dans ce nouveau recueil un remarquable travail sur l'opinion assez répandue qui prétend qu'au lendemain du désastre de Poitiers les états généraux imposèrent au jeune dauphin Charles une sorte de gouvernement représentatif, un conseil souverain élu par les députés des trois ordres. M. Valois n'a pas de peine à établir que le conseil élu n'exista jamais, que les états généraux n'eurent même probablement pas l'intention de l'établir et que cet essai de *Gouvernement représentatif au* XIVe *siècle*, inventé par Henri Martin, est une légende sans fondement.

L'histoire des temps modernes est représentée par quatre articles dus à la plume d'érudits dont la compétence dans les matières qu'ils traitent n'est plus à proclamer. Dans le premier, M. Th. Desdouits étudie la question du *supplice de Jordano Bruno :* ce supplice est fort problématique ; les documents sur lesquels on s'appuie pour l'affirmer ont tous les caractères de pièces fabriquées ; enfin, si on ne peut prouver absolument qu'il n'a pas eu lieu, on ne peut non plus établir avec certitude sa réalité. A côté de ce travail, le R. P. Prampain fait l'historique de la *conspiration des poudres* et venge les Jésuites des accusations odieuses dont ils ont été l'objet à cette occasion. De son côté, M. Charles Gérin démontre péremptoirement qu'Innocent XI n'est responsable à aucun degré de la *Révocation de l'édit de Nantes* et qu'il a toujours désapprouvé les mesures violentes de Louis XIV. Enfin, dans son travail intitulé l'*Oratoire et le Jansénisme*, le R. P. Ingold établit que cet ordre illustre n'a jamais été atteint par cette hérésie et qu'il s'est toujours soumis, avec la déférence la plus absolue, aux décisions des souverains pontifes. — Le volume se termine par une étude très sérieuse de M. J. Angot des Rotours sur *La politique financière des Jacobins* et l'action déplorable de leurs doctrines sur les finances de l'Etat. Ce dernier travail a plus de portée qu'une simple étude historique, par la comparaison qu'on peut faire de ce qui s'est passé à la fin du siècle dernier avec ce qui se passe de nos jours. L'article de M. des Rotours contient des enseignements bons à méditer, si l'on veut bien prendre dans le passé des leçons pour le présent et pour l'avenir.

L. L.

—

Les grandes écoles et le collège d'Abbeville, 1384-1888. *Contribution à l'histoire de l'Enseignement*, par E. Prarond, correspondant du Ministère pour les travaux historiques. Paris, Alph. Picard, 1888, gr. in-18 de xv-574 p.

La préface, singulièrement lyrique

Digitized by Google

de ce livre n'annonce guère les sèches nomenclatures qui en occupent presque entièrement les cinq cents pages. Là, l'auteur se montre trop ; ici, il ne se montre pas du tout. C'est un recueil de documents, de pièces justificatives qui aurait eu besoin d'être précédé d'un exposé succinct. L'intérêt même de ces documents laisse à désirer. Il est possible qu'à Abbeville, on se soucie des noms de tous les principaux du collège dont M. Prarond n'omet pas un seul ; l'histoire générale n'en a cure.

Au chapitre : *Le collège sous la Révolution*, on pouvait espérer quelques renseignements ou nouveaux ou précis ; mais, s'il en existe, c'est ailleurs qu'il faudrait les chercher, par exemple dans la biographie que Ch. Louandre a consacré à Abbeville ou dans d'autres ouvrages de M. Prarond lui-même. Le collège eut sa dernière distribution de prix en 1793. En juin 1794, « la ville, écrit M. Prarond, s'occupait maternellement des succès scolaires de ses enfants. » — Et comment ? — « Le citoyen Médard Leblond, âgé de huit ans, prenant la parole, engage au nom de ses camarades le conseil général de la Commune à assister par députation le décadi prochain au Temple de la Raison à l'exercice public qui rendra les parents témoins des progrès de leurs enfants. » Vient ensuite une théorie des plus contestables sur la Révolution, qui « laisse tomber plutôt qu'elle ne ferme de vieilles maisons insuffisantes et hostiles aux réformes ; » puis une énumération des rapports lus à la Convention et des lois qu'elle a faites qui comporterait au moins un jugement de la part de l'auteur, sinon une critique. Mais, dit-il en note, « en 1789, à l'exception du latin dont l'enseignement était à améliorer, tout était à créer. » Il est vrai que c'est l'opinion de M. Eug. Despois (*le Vandalisme*, p. 47), mais ce n'est pas non plus la seule qui, dans ce livre, manque d'autorité et de valeur.

Le 22 septembre 1798, « un élève de douze ans prononce un discours plein d'un saint respect pour les lois républicaines ; quatre de ses camarades engagent un dialogue puisé dans la constitution de l'an III. » Les élèves entouraient au champ de Mars l'autel de la Patrie ; ils assistaient aux fêtes et lectures décadaires. Un jour, le 24 brumaire an VIII, ils se rendent au Temple décadaire pour entendre célébrer les bienfaits du 18 brumaire. Ici, M. Prarond commence à concevoir des scrupules et estime « qu'il y a danger à trop mêler les enfants aux manifestations publiques. » Arrêtons-nous à ce bon sentiment, un peu tardif. Le reste est un défilé de noms de principaux, de professeurs, d'élèves qui n'a vraiment aucun intérêt.

VICTOR PIERRE.

—

Notice sur le Collège d'Agen, *depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (1581-1888), par Philippe LAUZUN. Agen, Michel et Médan, 1888, grand in-8° de 135 p.

M. Ph. Lauzun n'a pas eu la prétention d'écrire l'histoire complète du Collège d'Agen ; il a simplement voulu rechercher, selon ses expressions, quelles ont été les principales phases de l'existence de cet établissement. Il a étudié le sujet avec un grand soin non seulement dans les livres, mais encore et surtout dans les documents des Archives de l'Evêché et de la mairie d'Agen et des Archives départementales. Sa notice

Digitized by Google

est très bien faite et sera lue avec intérêt ailleurs encore que dans la région du Sud-Ouest, car elle forme un curieux chapitre de l'histoire générale de l'enseignement public. Voici, du reste, comment l'auteur résume son travail (*Avant propos*, p. VIII) : Ils [les lecteurs] y verront avec quelle sollicitude l'ancien corps municipal abordait la question toujours si grave de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse ; dans quel esprit de piété, et en même temps avec quel bon sens il appela au XVIe siècle les Jésuites, seuls dignes à ce moment de cette honorable et délicate mission ; comment les disciples de Loyola la remplirent et surent mériter leur confiance, et avec quelle habileté ils la conservèrent jusqu'à leur chute... Leur remplacement, d'abord par les Dominicains, puis par une corporation de prêtres séculiers, enfin par les pères de l'Oratoire, ne sera pas, nous l'espérons, d'un moindre attrait pour eux. Ils connaîtront enfin, grâce aux nombreux documents inédits que nous mettrons sous leurs yeux, les divers essais d'enseignement public que tentèrent les gouvernements passagers qui succédèrent au vieil état de choses existant avant 1789.».

Les huit chapitres dont se compose la notice de M. Lauzun, et qui sont intitulés : I *Avant* 1581 ; II *Les Jésuites* ; III *Les Dominicains ;* IV *Les prêtres séculiers ;* V *Les Oratoriens;* VI L'*École centrale ;* VII L'*École secondaire;* VIII *Le collège communal et le lycée*, sont suivis des pièces justificatives que voici : I *Contrat de fondation du collège d'Agen passé entre les habitants de cette ville et les pères Jésuites* (21 juillet 1591) ; II *Fondation de prix au collège d'Agen par le chanoine théologal Pierre Saulveur* (21 septembre 1636) ; III *Contrat relatif au remplacement des Pères Jésuites par les R. P. Dominicains, pour le collège d'Agen* (18 septembre 1762) ; IV *Lettres de Monseigneur l'évêque d'Agen* [J. G. G. de Chabannes) *à Monseigneur l'archevêque de Reims* (C. A. de la Roche-Aymon), du 17 et du 21 février 1765 ; V *Lettres patentes portant confirmation de l'établissement ancien du collège d'Agen, la forme et la manière de son administration*, données a Versailles le 2 mai 1767 ; VI *Lettres patentes du Roi, concernant l'établissement de la congrégation des prêtres de l'Oratoire dans le collège d'Agen*, du 20 juillet 1781.

Nous devons une mention particulière aux notes dont M. Lauzun a enrichi sa monographie, notes parmi lesquelles nous citerons celles qui sont consacrées à Mme de Lille (Marguerite de Pellegrue), bienfaitrice en 1585, du collège d'Agen, au Père Garasse, qui vint prêcher en 1619 et en 1620 dans la cathédrale d'Agen, à Pierre Saulveur, grand vicaire de l'évêque N. de Villars et auteur d'un traité contre l'épiscopat de saint Caprais, à Pierre Paganel, plus connu comme conventionnel que comme écrivain, au Père Claude de Parades, qui fonda à Agen la Maison de l'Oratoire, à l'ancien oratorien J. B. Perès, le spirituel auteur du célèbre opuscule : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé.*

T. DE L.

—

Bobigny (lez-Paris); *La seigneurie, la commune et la paroisse, de l'an 450 jusqu'à nos jours*, par l'abbé MASSON, curé de Bagnolet. Paris, Champion, 1887, in-4° de 482 p.

Bobigny est un petit village du

Digitized by Google

canton de Pantin que les Parisiens ne connaissent guère, mais dont on peut faire remonter l'origine jusqu'à l'époque gallo-romaine. M. l'abbé Masson a divisé son gros livre en trois parties : la première contient l'histoire des diverses familles qui ont possédé la seigneurie de Bobigny; l'auteur, pour faire connaître les possessions des seigneurs du village, publie *in-extenso* un certain nombre d'aveux et dénombrements, dont l'un ne compte pas moins de cinquante pages (p. 61 à 111); les lecteurs, je crois, auraient préféré que ce long document fût rejeté en appendice. La seconde partie traite de la commune de Bobigny, dont on trouve les premières mentions au XIVe siècle; et la troisième a pour sujet la paroisse. De très nombreux documents sont intercalés dans le texte; cela rend la lecture du livre assez fatigante. Il aurait mieux valu faire un récit suivi et mettre tous les documents à la fin comme pièces justificatives; le volume aurait beaucoup gagné en intérêt. L'ouvrage de M. l'abbé Masson a été fait avec un soin et une conscience bien dignes d'éloges; il a dû demander à son auteur de longues années de travail assidu, car il renferme une quantité considérable de renseignements très précieux pour l'histoire de la localité. Une erreur à rectifier : la devise mise sur la couverture : *In labore requies*, ne peut être du roi Robert, puisque la prose *Veni Sancte Spiritus*, n'a été composée qu'au XIIIe siècle. L. L.

—

Les séjours des rois de France dans le Gâtinais (481-1789), par M. Eugène THOISON. Paris, 1888, in-8° de XII-198 p.

Cet ouvrage forme le second volume des *Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais*. M. Thoison a relevé plus de onze mille mentions de séjours des rois dans des localités du Gâtinais et du Hurepoix ; il a classé ces mentions par ordre alphabétique de noms de lieux, indiquant pour chaque ville, bourg ou village, les dates des passages ou des séjours que nos souverains y ont faits. Une table chronologique des rois mentionne les localités où ils ont séjourné et renvoie pour les dates au catalogue par noms de lieux. L'ouvrage est enrichi d'un grand nombre de notes, indiquant les sources où ont été prises les mentions de séjours et contenant parfois des éclaircissements et des rectifications de points d'histoire qui ne manquent pas de valeur. Il faut féliciter M. Thoison d'avoir entrepris ce travail si utile, mais si ingrat et si considérable. Quelle quantité d'ouvrages et de documents n'a-t-il pas fallu dépouiller patiemment la plume à la main, pour relever ces onze mille mentions ! Mais aussi l'auteur peut se dire qu'il a rendu un réel service aux érudits et aux travailleurs, qui se trouvent si souvent arrêtés par des difficultés chronologiques et qui auront ainsi, pour le Gâtinais, un guide assuré et digne de toute confiance.

L. L.

—

Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions *jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle*, par Abel LEFRANC. Paris, Vieweg, 1887, in-8° de 251 p.

Le livre que M. Lefranc présente au public savant est de ceux qui se recommandent d'eux-mêmes : la précision des résultats répond à la sûreté de la méthode que l'auteur a

Digitized by Google

puisée à l'École des Chartes, où depuis quelque temps les travaux sur l'histoire municipale des villes de notre pays ont pris un nouvel essor. M. Lefranc, qu'un sentiment de patriotisme bien placé a poussé à rechercher la matière d'une étude consacrée à la Picardie, s'est arrêté à l'histoire de Noyon, et dans l'histoire de cette antique cité, à l'exposition de son organisation communale, au moins jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Tout d'abord l'auteur a pris soin de retracer les premiers traits de cette histoire jusqu'au XIe siècle, en s'arrêtant à la première émeute, fomentée d'ailleurs par l'évêque contre le châtelain royal : c'est, en effet le premier mouvement populaire à Noyon dont M. Lefranc ait trouvé la mention, ou mieux le récit détaillé. Loin d'avoir eu des commencements sanglants comme plusieurs de ses sœurs, la commune de Noyon paraît s'être établie pacifiquement et avec le libre consentement de l'évêque Baudry ; elle continua à subsister ainsi sans crises jusqu'à la fin du XIIIe siècle, époque où la ville fit une faillite, dont la liquidation favorisa les empiètements décisifs du pouvoir épiscopal.

M. Lefranc passe ensuite à l'organisation de la commune ; à la situation respective des chevaliers et des clercs vis-à-vis des bourgeois ; aux rapports, assez rares du reste, de ces derniers avec la royauté. Les fonctionnaires de la commune ne paraissent pas avoir à Noyon des pouvoirs bien différents de ceux qui leur sont dévolus dans d'autres communes, tant au point de vue de l'administration proprement dite qu'au point de vue de la juridiction. Je signalerai rapidement un chapitre, complément nécessaire du travail, et consacré à l'histoire sommaire du commerce de la ville. L'espace m'est d'ailleurs ménagé et j'ai hâte d'arriver au point capital du livre, à l'histoire financière de la commune. Parmi les différentes natures de recettes, la plus importante est la taille ; et cette question amène naturellement M. Lefranc à traiter des diverses impositions, de leur répartition, de leur quotité, qui était paraît-il d'un chiffre inférieur aux dépenses ; d'où la conclusion d'emprunts, généralement réalisés sous la forme de rentes à vie. Parmi les dépenses, M. Lefranc signale d'abord les voyages que les dignitaires de la ville entreprenaient « aux frais des finances communales, sous les plus futiles prétextes; » puis les gages des différents fonctionnaires, autres que les jurés ; les dépenses extraordinaires, telles que présents faits aux voyageurs de distinction qui traversaient la ville. En outre, et il paraît que ce fut la principale cause des embarras d'argent de la commune, celle-ci devait faire des dons ou des prêts soit au roi, soit à divers grands seigneurs ; il y avait enfin des procès, toujours coûteux, à soutenir. Si bien que, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, la dette de la ville atteignit le chiffre de 16,000 livres. Il fallait prendre d'énergiques mesures ; la commune elle-même en proposa dans un fort curieux projet de liquidation, dont le texte a été découvert et publié par M. de Boislisle. Le Parlement estima qu'il ne restait plus qu'un moyen : la réduction des créances ; c'était la banqueroute, avec solidarité des habitants vis-à-vis des créanciers de la commune. A ce propos, M. Lefranc compare très heureusement la crise que traversa Noyon à celles qui ébranlèrent des communes voi-

Digitized by Google

sines. Il constate, ici comme ailleurs, « l'incurie et la mauvaise foi des magistrats municipaux. » Le résultat a été partout le même : si, en apparence, les libertés communales subsistaient encore à la fin du XIIIe siècle à Noyon, en fait elles étaient entamées par un droit de contrôle que prétendait exercer sur l'administration financière l'autorité épiscopale. Telle est la conclusion du travail si consciencieux de M. Lefranc ; appuyée, comme elle l'est, sur de nombreuses pièces justificatives soigneusement publiées, il semble qu'elle soit solidement établie.

H. M.

—

Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin, publiées par Emmanuel LEMAIRE, et précédées d'une étude sur les origines de la commune de Saint-Quentin, par A. GIRY, professeur à l'Ecole nationale des Chartes. Tome I. 1076-1328. Saint-Quentin, impr. Ch. Poette, 1888, in-4° de CXLVI-562 p.

Ce beau volume, tiré à 250 exemplaires, est publié sous les auspices de la Société académique de Saint-Quentin L'auteur s'est proposé de réunir, dans un ordre chronologique, les documents conservés dans les Archives anciennes de cette ville ; il les publie sous deux rubriques : 1° *Documents d'intérêt général* ; 2° *Contrats entre particuliers*. Chaque pièce est précédée d'un sommaire analytique. En outre, rien n'a été négligé pour faire de cet ouvrage un recueil hors ligne : des artistes de talent ont été chargés des planches, qui offrent : 1° une vue de la Grande place vers la fin du XVIIe siècle d'après un tableau du temps ; 2° la façade de l'hôtel de ville ; 3° et 4° la coupe générale et deux plans de ce curieux édifice ; 5° quatre chartes des premières années du XIVe siècle, reproduites en héliogravure.

Le volume s'ouvre par une ample introduction de 70 pages où M. Giry étudie, à la lumière de tous les documents, les origines de la commune de Saint-Quentin, la plus ancienne de la région du Nord : *Établissements* d'Herbert IV, comte de Vermandois ; influence et propagation de cette charte ; organisation primitive de la commune de Saint-Quentin et des communes voisines, tout est passé en revue avec une compétence et une érudition dont le savant auteur a déjà donné plus d'une preuve. M. Lemaire a ajouté à cette introduction : 1° le texte des *établissements*, avec de soigneuses annotations ; 2° une notice des anciens usages de la commune de Ham (1158) ; 3° une étude sur les origines, les mœurs et le régime social et politique du Vermandois : morceau d'un haut intérêt, qui fait grand honneur à son auteur et complète très utilement le travail de M. Giry.

Après ces cent quarante six pages, si bien remplies, s'ouvre la série chronologique des documents depuis 1076 jusqu'à 1328. Nous n'analyserons pas cette partie. Il suffira de dire que 345 pièces sont publiées pour la plupart *in-extenso*, et que le soigneux éditeur peut se rendre cette justice qu'aucune charte de quelque importance, intéressant son sujet, n'a été omise.

Enfin, sous la rubrique *Contrats entre particuliers*, viennent 113 pièces dont plusieurs avaient déjà été données par M. F. Le Proux, en 1874 dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

Un appendice contient six chartes omises dans la première partie.

Digitized by Google

C'est donc un ensemble de 464 documents qui nous est offert dans ce premier volume, qui se termine par deux tables : 1° table des noms d'hommes ; 2° table des noms des lieux ; il n'eut pas été inutile d'y ajouter une table chronologique des documents.

Il serait bien à désirer que le bel exemple donné par la ville de Saint-Quentin fût imité. Nous aurions là une inappréciable mine de renseignements pour notre histoire.

L. C.

—

Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin, publiés et annotés par Alfred Leroux, archiviste du département de la Haute-Vienne. Limoges, impr. Gely, 1887, gr. in-8° de IV-368 p. (*Archives historiques de la Marche et du Limousin*, publiées sous la direction de MM. Alfred Leroux et René Fage, t. I.)

MM. A. Leroux et R. Fage entreprennent la publication d'un recueil périodique analogue à ceux qui se publient dans la Gascogne, la Saintonge et le Poitou. Dans ces *Archives historiques de la Marche et du Limousin*, ils donneront, sans avoir égard à l'ordre chronologique, toutes les pièces méritant d'être publiées intégralement : bulles, lettres patentes, inscriptions, chartes de toute nature, chroniques, statuts, cartulaires, vies de personnages illustres, registres de délibérations, cahiers de doléances, etc. Ils ne se refusent même pas de faire des emprunts aux archives privées et aux cartons des notaires. Leurs *Archives* ne comprendront pas moins d'une trentaine de volumes, et déjà on nous donne l'énumération de bon nombre de documents prêts pour l'impression.

Le tome Ier, qui ouvre cette intéressante série, se compose de six parties. 1° *Doléances des corporations et corps constitués de Limoges.* Ces cahiers « constatent d'une manière très précise l'état de l'opinion publique dans la province en 1789 ; » ils sont publiés sur les minutes (p. 1-126); 2° *Documents relatifs aux églises réformées de la Marche et du Limousin.* Ces pièces ont été rassemblées par M. A. Leroux, qui prépare une *Histoire de la réforme dans la Marche et le Limousin ;* elles sont au nombre de trente-huit et s'étendent de 1610 à 1726 (p. 127-253) ; 3° *Historica.* Trois pièces ont été réunies sous ce titre : divers extraits *ex actis et instrumentis ecclesiæ Lemovicensis* ; une liste de prévôts de la confrérie de la Visitation Notre-Dame de 1487 à 1517 : des extraits *ex schediis domini Guiberti advocati* (p. 254-66) ; 4° un *Catalogue des évêques de Limoges*, de 1348 à 1519, qui diffère en quelques points de celui qu'on peut appeler canonique (p. 267-73) ; 5° des *Pièces diverses* entre lesquelles nous signalerons une transaction entre les habitants et le seigneur abbé de Beaulieu sur Mémoire, datant de la première moitié du XIVe siècle, et une autre transaction entre le seigneur et les habitants de Magnac, de l'année 1727 (p. 274-317) ; 6° des *Chroniques de la confrérie du Saint Sacrement de Limoges*, l'une de 1560-1564, l'autre de 1576, la troisième racontant la peste de 1631 (p. 318-344). Le volume se termine par une ample table des matières.

L. C.

—

Les chroniques de Jean Tarde, *chanoine, théologal et vicaire général de Sarlat, contenant l'histoire religieuse et politique de la ville et*

Digitized by Google

du diocèse de Sarlat depuis les origines jusqu'aux premières années du XVIIe siècle. Annotées par le vicomte Gaston de GÉRARD, membre de la Société historique du Périgord et précédées d'une introduction par M. Gabriel TARDE, membre de la même Société. Paris, H. Oudin et A. Picard, 1887, in-4° de XLIV-432 p. et une carte.

L'auteur de ces *Chroniques*, auquel est consacrée toute l'introduction, fut un de ces hommes savants auxquels il n'a souvent manqué que le hasard et un bon éditeur pour devenir célèbres. Ce fut un mathématicien, un astronome distingué et (qualité surérogatoire pour lui du moins) un historien, de mérite, de sa patrie. M. Dujarric Desjombes l'avait déjà fait connaître en 1882 aux lecteurs du *Bulletin de la Société historique du Périgord.* De nouveaux documents, découverts depuis cette date, ont permis à M. Gabriel Tarde de développer cette notice, et spécialement le côté scientifique des travaux de son « bisaïeul » (p. XII, n. 1). Aussi, au point de vue de nos études, cette introduction n'intéresse-t-elle pas tant l'histoire proprement dite, que la science elle-même et particulièrement l'astronomie. Mais elle nous rappelle que Jean Tarde fut l'ami et le vicaire général de Louis de Salignac, évêque de Sarlat de 1579 à 1598, et qu'il sut avec patience « recueillir ce qui reste des archives paroissiales pillées et brûlées par les hérétiques et à en extraire l'histoire religieuse aussi bien que politique de sa province, pour faire voir aux religionnaires et innovateurs la succession de nos pasteurs et montrer par icelle et par une longue et ininterrompue possession qu'ils sont les vrais et légitimes pasteurs de l'Eglise chrétienne » (p. IX).

Ce passage donne assez bien une idée de la *table chronologique* que Jean Tarde a écrite. Il a divisé son ouvrage en six « estats ». « Le premier doit estre compté avant la venue et conquête de César ; le second soubz la domination de l'empire romain ; le troisième soubz la tyrannie des Wisigoths ; le quatrième soubz l'obéissance des François qui nous commanderont un temps en qualité de roys et puys en qualité de ducs ; le cinquième sous la subjection des Anglois en titre de ducs, et le sixiesme soubz la royauté françoise. » Il y a peu à glaner, on le comprend, dans les trois premiers chapitres, fort courts du reste (p. 1-25). L'intérêt ne commence qu'à la page 43, à l'année 817, à la fondation de l'abbaye de Sarlat, abbaye qui fut convertie en évêché en 1317 par une bulle de Jean XXII. Ce qui concerne le XIVe siècle et les suivants, est plus fourni en faits. Il est vrai que la guerre de cent ans amène et ramène les combats, sièges et faits d'armes. Cette partie a été particulièrement annotée avec soin. La noté 2 de la p. 137, sur Bertrand du Guesclin, aussi inutile qu'incomplète, est une exception. A peine en trouverait-on deux ou trois semblables (p. 130, n. 3, 153, n. 1, etc). Au contraire souvent de nombreux documents inédits, placés au bas du texte, permettent de le corriger ou de l'amplifier. *La table chronologique* de Jean Tarde finit en 1624.

Dans les *notes finales*, le vicomte de Gérard donne une liste rectifiée des évêques de Sarlat depuis Raymond-Bernard d'Aspremont de Rocquecorn (1318-1324), jusqu'à Jean de Reveilhon (1370-1396). D'autres

Digitized by Google

notes, sur les jeux du carnaval, et les croquants en Périgord, notamment, sont fort curieuses et fort intéressantes ; une table des noms de lieux et de personnes, très complète, et soigneusement divisée (ex. *Sarlat*), termine le volume, qu'enrichit en outre la reproduction d'une carte du diocèse de Sarlat dressée en 1624 par Jean Tarde.

Ce volume rendra d'importants services, non seulement à l'histoire locale du Périgord, mais même et dans une proportion sérieuse à l'histoire générale à partir du XIVe siècle.

C. A. B.

—

Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France, par P. CHARPENNE. Paris. Calmann Lévy, 1886, 2 vol. in-8° de x-556 et 574 p.

Les territoires d'Avignon et du Comtat Venaissin, qui appartenaient aux papes depuis le milieu du XIIIe siècle, furent réunis définitivement à la France par un décret de l'Assemblée nationale en date du 14 septembre 1791. Ce n'est pas de cette réunion que M. Charpenne a voulu écrire l'histoire; il a eu seulement l'intention de raconter les trois réunions temporaires d'Avignon et du Comtat, faites sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Aussi peut-on se demander si ce sujet assez restreint comportait un tel développement et si deux volumes de cette taille n'étaient pas bien considérables pour le récit de ces trois épisodes historiques. Il aurait mieux valu, il nous semble, laisser de côté bien des détails secondaires, dans lesquels on risque de se noyer, pour s'en tenir aux faits d'une réelle importance : l'auteur n'aurait pas couru le risque de rebuter son lecteur, et, de plus, le tableau tracé par lui aurait gagné en précision d'ensemble ce qu'il aurait perdu en exactitude minutieuse. Telle est la critique générale que l'on peut adresser à l'ouvrage de M. Charpenne ; mais, à côté de cela, il serait injuste de ne pas en reconnaître toute la valeur et de ne pas signaler le travail considérable qu'il suppose et le grand souci de la vérité et de l'exactitude historiques qui a animé l'auteur. En réalité, M. Charpenne ne s'est pas contenté de raconter les réunions de 1663, 1688 et 1768; il a fait l'histoire d'Avignon et du Comtat pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le tableau de la terrible peste de 1721, qui fit tant de ravages dans tout le Midi, est tracé avec grand soin; on lit avec intérêt tout ce que dit M. Charpenne des horribles effets du fléau, des mesures prises à Avignon pour le combattre et du dévouement des médecins. Au récit des événements politiques se joint l'exposé du régime auquel la ville et le Comtat étaient soumis sous l'administration des vices-légats. L'organisation judiciaire est soigneusement étudiée, avec ses nombreux tribunaux du vice-légat, de l'auditeur général, de la rote, du vice-gérant, des consuls, de l'Inquisition, etc. L'organisation municipale d'Avignon et des villes voisines, avec leurs consuls, leurs viguiers, leurs conseils de ville, leurs officiers de toute espèce, est traitée à fond. On voit que l'auteur a travaillé d'après les sources et qu'il en a beaucoup consulté; malheureusement il n'a pas eu le soin de les indiquer suffisamment. A la fin de chaque volume, il y a bien un certain nombre de pièces justificatives; mais,

Digitized by Google

dans le corps de l'ouvrage, les renvois et les notes manquent presque absolument. C'est là une imperfection regrettable, et puisque M. Charpenne a l'intention d'étudier la réunion définitive d'Avignon en 1791, nous lui conseillons d'être moins sobre de renseignements bibliographiques.

L. LECESTRE.

—

Geschichte des Untergangs des griechisch-römischen Heidenthums, von Victor SCHULTZE. Jéna, Hermann Costenoble, 1887, in 8° de XXVIII-459. p.

Après Beugnot et Chastel, qui ont raconté la destruction du paganisme (le premier pour l'Occident, le second pour l'Orient), M. Victor Schultze entreprend ce double récit dans lequel il croit avoir apporté des documents nouveaux qu'il a puisés surtout, dit-il, dans les écrivains profanes plus que dans les historiens ecclésiastiques. Le tome I, seul paru, traite des mesures dirigées par l'État et l'Église contre *le paganisme classique* depuis Constantin jusqu'à Justinien.

Voici la charpente de cet ouvrage intéressant et bien composé. L'introduction donne une statistique remarquable et fort plausible du nombre des catholiques dans les divers pays de l'Empire au commencement du IVe siècle. La première partie traite en trois chapitres : 1° de Constantin le Grand; 2° des fils de Constantin; 3° de la collaboration de l'Église.

La deuxième partie raconte la réaction païenne sous Julien. Tout cela est exposé fort sagement.

Les cinq chapitres de la troisième partie sont consacrés aux diverses phases de la lutte : 1° sous Jovien, Valens et Valentinien; 2° sous Gratien et Valentinien II; 3° sous Théodose le Grand; 4° à une comparaison entre la situation numérique des païens et des chrétiens vers la fin du IVe siècle; 5° au tableau d'ensemble de la politique religieuse de Théodose et de ses fils.

Dans la quatrième partie, le premier chapitre expose l'issue de la lutte qui est tout à l'avantage de l'Église. Le deuxième chapitre raconte enfin le dernier coup porté au paganisme philosophique par les décrets de Justinien. Le troisième chapitre conclut par quelques observations qui détonnent un peu avec les idées générales du livre. L'auteur regrette que l'Église n'ait pas usé d'une plus grande *tolérance*, voilà le grand reproche ! Nous avons remarqué encore certaines épithètes malsonnantes mais rares qui ont échappé à la plume du savant professeur de l'Université de Greifswald. Son récit d'ailleurs, si agréable qu'il soit, a un caractère, *voulu* sans doute, de superficiel, par cela seul qu'il s'attache trop aux causes extérieures et politiques de la chute du paganisme, et trop peu aux causes internes et principales.

L'auteur annonce la prochaine publication d'un second et dernier volume où il montrera la disparition successive de l'hellénisme dans les divers pays et dans les plus importantes institutions sociales.

J. DANGLARD.

—

Robert Grosseteste, Bischof von Lincoln, von Dr J. FELTEN. Freiburg i/B., Herder, 1887, in-8° de 112 p.

Cette courte biographie résume certaines notes recueillies par l'auteur durant la composition d'un ou-

Digitized by Google

vrage plus important dont nous ne connaissons que le titre. Robert dit Grosseteste, né à Stradbrook, dans le comté de Inftolk vers 1175, devint évêque de Lincoln en 1235, et mourut en 1253. Instruit, zélé, mais d'un caractère difficile, il a été invoqué par Wiclef comme étant l'un de ses précurseurs. L'auteur de la brochure le justifie et en fait un éloge trop solennel pour l'importance des preuves qu'il fournit et qui nous apparaissent comme l'échafaudage énorme d'une trop mince construction.

J. D.

—

Histoire de Danemark de 1319 à 1536 (*Danmarks Historie fra 1319 till 1536*), par Frederik Barfod. Copenhague, Karl Schœnberg, 1885-86, 2 vol. pet. in-8 de 584 et 620 p.

Quoique cette histoire soit remplie de faits et de noms et que les dates n'y soient pas toujours renvoyées au tableau chronologique, mais figurent souvent dans le texte, ce n'est pas un ouvrage d'érudition ; il n'y a que de rares notes et les sources n'y sont guère citées que par occasion. L'auteur a voulu donner un récit suivi, un exposé net et clair, un livre de lecture attrayant, même pour les gens du monde ; en d'autres termes une édition décuplée d'une petite partie de ses *Récits d'histoire nationale*. Le genre convient à son talent, puisque ces *Récits* en sont à leur quatrième édition ; le présent ouvrage n'aura peut-être pas autant de succès, parce qu'il est fait sur une plus grande échelle (l'histoire de Danemark traitée dans les mêmes proportions ne remplirait pas moins de quatorze autres volumes), mais il est tout aussi intéressant, et le sujet n'y est pas moins bien disposé et conté. On peut regretter que la bibliographie y soit si complètement négligée, d'autant plus que le Danemark n'a pas eu de Fevret de Fontette comme la France ou de Warmholtz comme la Suède ; une quarantaine de pages de plus pour l'indication des sources, n'auraient pas effrayé le public ; et c'est aussi un devoir sacré que de lui apprendre à quels travailleurs obscurs et dévoués il doit ce qu'il sait; ceux-ci n'ont d'ordinaire pas d'autre récompense; ils n'ont pas comme les littérateurs l'agrément de n'avoir à offrir que des roses aux délicats ; pourtant ce sont eux qui les ont cultivées, cueillies et débarrassées de leurs épines !

Les trois trônes du Nord devinrent tous vacants en 1319; c'est pourquoi Allen (mais non Fr. Barfod dans ses *Récits*) avait déjà choisi comme point de départ de l'une de ses divisions cette date, assez remarquable pour le Danemark, parce que l'ère des capitulations royales s'ouvre avec elle; mais encore plus importante pour la Suède et la Norvège, puisque les deux couronnes furent réunies sur une même tête. Quant à l'année 1536, c'est la date de l'adoption officielle de la Réforme en Danemark. Les deux volumes comprennent donc les deux derniers siècles du catholicisme, qui n'est pas la religion de l'auteur; mais il en parle sans acrimonie, et il a d'ailleurs réservé les querelles religieuses pour un futur volume consacré à la période de 1536 à 1596. Il a pris à tâche d'être impartial et lui, vieux libéral, il n'a pas craint d'écrire : « La noblesse, pourvu qu'elle soit nationale, ne doit pas manquer totalement à un peuple On ne parle pas ici de la noblesse

Digitized by Google

de parchemin, mais des familles qui se sont elles-mêmes annoblies aux yeux de la nation. » Les tendances scandinavistes se sont au contraire depuis longtemps manifestées dans son style : il a, comme les Suédois, remplacé *aa* par *a* surmonté d'un *o*; il a simplifié les noms de quelques chiffres et il ne s'est pas fait faute de forger des mots, mais toujours selon le génie de la langue. Ces néologismes n'embarrassent pas le lecteur, à qui les recherches sont facilitées par de bonnes tables des noms et des matières, et par un ample tableau chronologique, année par année, souvent avec indication du mois et du jour.

E. Beauvois.

—

La maison du Temple de Paris. *Histoire et description*, avec deux planches, par Henri de Curzon. Paris, Hachette, 1888, in-8° de 356 pages.

Le nom du Temple, à Paris, évoque au premier abord deux souvenirs funèbres : celui du procès des Templiers sous Philippe le Bel, celui de la captivité de Louis XVI sous la Révolution. Ce n'est point le récit de ces deux importants événements que M. de Curzon a voulu faire; l'histoire de la maison du Temple de Paris depuis sa fondation jusqu'à sa démolition en 1810, la description des monuments restitués, l'exposé de l'organisation et de l'administration de cet établissement, tel est le sujet qu'il a traité. Son livre est fait avec ordre et méthode; tout y est précis et exact; M. de Curzon a travaillé longtemps son sujet et, par conséquent, il a pu soigner tout particulièrement son œuvre. Le style est simple et sans prétention, mais correct et agréable. C'est un excellent livre d'érudition, auquel on ne peut guère faire de critiques fondées.

L'ouvrage est divisé en trois parties bien distinctes, qui s'imposaient naturellement : d'abord la Maison elle-même, ensuite son administration intérieure, enfin ses relations avec le dehors. Dans la description de la Maison, le premier chapitre traite de la vie conventuelle et du personnel de l'Ordre : dignitaires, chevaliers, religieux, officiers de justice, domestiques, donnés. Le second chapitre est peut-être celui que l'auteur a rédigé avec le plus de soin et, disons le mot, d'amour. Il est complètement archéologique et contient la description de l'église, du fameux donjon et des autres bâtiments conventuels. M. de Curzon, pour tous ces édifices dont il ne reste plus pierre sur pierre et dont on n'a que quelques mauvaises descriptions ou gravures, a dû restituer l'aspect qu'ils avaient, lorsqu'ils étaient encore debout. C'était là une tâche ardue et délicate, dont il s'est acquitté à merveille, faisant preuve d'un grand sens critique et d'une connaissance approfondie de l'architecture du moyen âge. On sait que l'église du Temple (c'est surtout à elle que M. de Curzon s'est attaché), comme toutes les chapelles des Templiers, possédait une rotonde voûtée en coupole sur le modèle de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

La seconde partie a pour objet l'adnistration intérieure de la Maison; elle traite, en cinq chapitres, des privilèges accordés à l'Ordre, des droits de justice du Temple de Paris et de la manière dont ils s'exercaient, du domaine de la Maison et de son étendue, de son administration financière, enfin de ses archives. Les « relations extérieures de la Maison » qui forment la troisième partie de

Digitized by Google

l'ouvrage, sont un sujet plus neuf et plus intéressant parce qu'il touche par une infinité de points à l'histoire générale; il y avait même un écueil à éviter et l'auteur a su s'en garder : c'était de donner trop de développements à cette partie. Que de choses, en effet, n'y aurait-il pas eu à dire sur le grand prieur de Vendôme, sur le prince de Conti et sur la brillante et mondaine société qui peuplait alors les salons de l'hôtel du grand prieur! Il fallait savoir se borner, et nous félicitons l'auteur de ne s'être pas laissé entraîné par ces attachantes études qui l'auraient attiré trop loin de son sujet. Le plus curieux chapitre est celui qui traite du dépôt du trésor royal au Temple; de très bonne heure, les rois de France prirent l'habitude de confier aux Templiers la garde du trésor de l'État; ils jugeaient leur réserve financière plus en sûreté qu'au Louvre dans le massif donjon du Temple ou dans la tour dite de César, sous la garde loyale des chevaliers de la *Militia Templi;* les particuliers ne tardèrent pas à faire de même. L'important travail que prépare M. Léopold Delisle sur les opérations financières des Templiers complètera certainement les données de M. de Curzon, mais il ne modifiera pas ses conclusions. Enfin les trois derniers chapitres traitent des habitants de l'enclos du Temple, du droit d'asile et de la franchise des métiers dans cet enclos; c'est-à-dire que tout accusé qui se réfugiait dans l'enceinte de la Maison était à l'abri des poursuites de la justice et que tout artisan qui s'établissait dans l'intérieur de l'enclos pouvait exercer son industrie en dehors de toute corporation et en dépit des défenses promulguées par l'autorité royale; c'était là, on le comprend, deux privilèges d'une extrême importance. Quelques pièces justificatives et un appendice sur la censive du Temple terminent ce volume, qui, nous le répétons avec plaisir, est un très bon ouvrage d'érudition et fait honneur à son auteur.

L. L.

—

Eglise de Notre-Dame de Cléry. *Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils et de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils. Testament inédit de Dunois et autres documents*, par L. Jarry, membre de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais et de la Société de l'Histoire de France. Orléans, H. Herluison, 1888, grand in-8° de 98 p. [Extrait des *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*].

M. L. Jarry décrit d'abord la chapelle de Longueville dans l'antique collégiale de Notre-Dame de Cléry, chapelle qui renferme les tombes de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Longueville, puis de Dunois, et de divers personnages de sa noble race. Préparé par de longues études à écrire, sur des bases assez larges, une histoire de Notre-Dame de Cléry, comme il le dit (p. 9), et ayant assisté aux fouilles faites, en juin 1887, par la Société Archéologique de l'Orléanais, il pouvait mieux que tout autre traiter les diverses questions qui se rattachent aux sépultures des comtes de Dunois. C'est avec une netteté parfaite que le savant archéologue nous présente le résultat des observations des explorateurs touchant les découvertes de 1887, lesquelles ont si heureusement complété les découvertes de 1854. Il s'occupe

Digitized by Google

successivement de François II et de Louis II, ducs de Longueville, petits-fils de Dunois; d'Agnès de Savoie et de François I, comte de Longueville; de Dunois, de Marie d'Harcourt et de leur fils Jean ; du vœu de Dieppe, et de ce que Dunois a fait pour Cléry ; enfin du testament inédit de cet illustre bâtard d'Orléans au sujet duquel nous reproduirons de chaleureuses lignes de l'auteur (p. 10) ; « Les rencontres avec la mort provoquent toujours une profonde émotion. Ici, notre trouble s'imprégna d'un sentiment de pieuse et patriotique gratitude. Tout nous parlait de Dunois, le plus fidèle compagnon de Jeanne d'Arc ! Et, si l'on peut dire que la pucelle d'Orléans fut l'âme de la France, il faut ajouter que le bâtard d'Orléans en était le bras, un bras qui, de Montargis et d'Orléans jusqu'à Formigny et Castillon, chassa l'Anglais du pays. »

D'excellents renseignements biographiques sont donnés sur tous les personnages qui dorment dans la chapelle de Longueville ; quelques-uns de ces renseignements sont empruntés à des documents inédits et permettent de réparer diverses omissions du P. Anselme. Parmi les indications nouvelles fournies par M. Jarry, nous citons celle-ci (p. 20) : « L'un des vainqueurs de Marignan, Louis de Longueville, se trouvait au mois de juillet 1516 à Beaugency ; il y mourut, rapporte un chroniqueur (*Journal d'un bourgeois de Paris*), *pour soy estre escauaffé à la chasse, ayant beu estant trop escauaffé, et mangé fruicts comme pommes*. Il avait eu le temps de faire son testament le 31 juillet à Beaugency, et son corps fut inhumé à Cléry : cela nous semble indiscutable. Aucun historien n'en dit mot. Le P. Anselme, qui passe aussi sous silence la présence dans la même église du cœur de Charles VIII, ne parle pas de cette inhumation, non plus que l'abbé Bordas dans son *Histoire du comté de Dunois*, ni le chanoine Hubert dans l'*Histoire du pays Orléanais*, dont le manuscrit est à la Bibliothèque d'Orléans. Nos fouilles n'auraient-elles produit que ce résultat inattendu, nous aurions déjà lieu de nous déclarer satisfaits. »

L'exposé très détaillé des fouilles (trop détaillé peut-être, dit M. Jarry, mais aucun de ses lecteurs ne lui donnera raison sur ce point) est accompagné de planches où l'on retrouve le plan de la chapelle de Longueville, l'inscription tumulaire de François II, duc de Longueville, l'inscription tumulaire d'Agnès de Savoie, et suivi des pièces justificatives dont plusieurs ont été découvertes par M. Jarry, notamment la pièce relative à la première fondation de Dunois à Cléry et qui montre le rôle capital qui appartient au grand capitaine dans l'histoire de Cléry. En voici la liste : *Quittance d'un libraire et enlumineur pour vente des heures données au bâtard d'Orléans* (28 juillet 1417) : *Certificat donné par Jean, comte d'Angoulême, à son frère le comte de Dunois, à l'occasion de la donation dudit comté de Dunois par Charles duc d'Orléans* (1er avril 1445) ; *Lettres du dauphin Louis, en faveur du bâtard d'Orléans, pour la délivrance de Dieppe* (5 octobre 1443) ; *première fondation du bâtard d'Orléans et de sa femme à N.-D. de Cléry* (13 octobre 1444) ; *Marché de charpenterie pour le lambris de l'église de Clery* (24 février 1449) ; *Marche pour la décoration du portail nord de N.-D. de Cléry* (24 février 1448/9) ; *Note du dr V. Du-*

Digitized by Google

chateau, sur les ossements trouvés dans un des tombeaux de la chapelle dite de Dunois dans l'eglise de Cléry ; la fondacion que les religieux, abbé et couvent de Baugency ont faicte pour mons. le conte de Dunois et madame la contesse pour le grand pardon qui leur a fait avoir (21 avril 1453) ; *fondation d'Agnès de Savoie* (28 septembre 1505) ; *procuration pour obtenir le paiement des services de François de Longueville et d'Agnès de Savoie* (31 octobre 1516) ; *Compte pour les obsèques de Louis* 1er *d'Orleans, duc de Longueville* (1516).

T. DE L.

—

Inventaire de François de la Trémoïlle, 1542, et comptes d'Anne de Laval, publiés d'après les originaux, par Louis DE LA TRÉMOILLE. Nantes, Emile Grimaud, 1887, in-4° de XX-214 p.

Après le curieux *Livre de comptes de Guy de la Trémoïlle et de Marie de Sully*, que nous avons signalé à nos lecteurs (t. XLII, p. 653), voici un nouveau volume, dont M. le duc de la Trémoïlle gratifie le public amateur de curieux documents, publiés avec un soin scrupuleux et magnifiquement imprimés. C'est dire qu'il sera accueilli avec la même faveur et avec une égale reconnaissance.

Nous sommes transportés ici de la fin du XIVe siècle au milieu du XVIe. François de la Trémoïlle, né en 1502, devint bientôt le seul rejeton de cette illustre maison. En 1522, il s'unit à Anne de Laval, et, dans l'*introduction*, le duc de la Trémoïlle publie une charmante lettre qu'il adressa à son aïeul, le chevalier sans reproche, pour lui raconter son voyage et ses impressions à la vue de sa future. Fait prisonnier à Pavie, il devint en 1527 gouverneur de Poitou et de Saintonge. Divers documents éclairent sa biographie et nous conduisent jusqu'à sa mort, survenue prématurément le 5 janvier 1542.

Le premier document qui nous est offert est l'inventaire dressé après ce décès par Jehan Chambret, écuyer, licencié ès loix, juge châtelain de Thouars, de tout ce qui se trouvait au château de Thouars. Bagues et joyaux, objets de piété, objets personnels, argenterie, meubles, cellier, cuisine, grande salle, chambre haute, autres chambres, garde-robe, oratoire, chambre de Mme de Taillebourg, chambre de Mme Jacqueline, chambre des filles, chambre de M. de Puyboillard, chambre des nourrices, garde-robe de Madame, coffres à bahuts, chambre de Madame, écurie, tapisseries, tout est passé en revue : c'est un tableau pris sur le vif de l'intérieur d'une habitation de grand seigneur.

A la suite de ce curieux inventaire nous trouvons l'état des terres et seigneuries de la maison de la Trémoïlle en 1542; l'état des bijoux fournis à Anne de Laval par Pierre Durand, orfèvre à Tours; l'état des bijoux remis par la même à Pierre Durand en 1527; divers inventaires de vaisselle et bijoux d'Anne de Laval ou de bagues et autres objets lui ayant été fournis. Enfin M. E. Bonnaffé a consacré une notice spéciale à la description des faïences de Saint-Porchaire qui figuraient parmi les objets rares et précieux du « cabinet » de François de la Trémoïlle.

Le nouveau volume que vient de faire paraître le duc de la Trémoïlle

Digitized by Google

se termine par une table des noms de personnes et de lieux, dressée avec le plus grand soin par M. l'abbé Ledru, et qui contient, avec de nombreux documents, des renseignements généalogiques, biographiques, et topographiques fort intéressants ; cette table ne remplit pas moins de 168 colonnes en petit texte.

G. DE B.

—

Les œuvres de maistre Bernard Palissy. Nouvelle édition revue sur les textes originaux par B. FILLON, avec une notice historique, bibliographique et iconologique par Louis AUDIAT. Niort, L. Clouzot, 1888, 2 vol. grand in-8° de CCVIII-144 et 280 p.

Deux parts sont à faire dans l'examen de la nouvelle édition des œuvres de Bernard Palissy, la part de Benjamin Fillon et celle de M. Louis Audiat.

Fillon s'était longtemps occupé de l'établissement du texte et, au moment de sa mort (23 mai 1881), ce texte, minutieusement revu sur les éditions du XVIe siècle, et débarrassé de nombreuses fautes typographiques, était imprimé depuis plusieurs années. Nous possédons enfin la *récepte véritable* (t. I, p. 9-144), telle qu'elle fut publiée pour la première fois en 1563 et les *Discours admirables* (t. II, p. 1-280), tels qu'ils parurent pour la première fois en 1580. On n'a pas admis dans la nouvelle édition *la Déclaration des abus et ignorances des médecins*, pièce faussement attribuée à Palissy par les premiers éditeurs, mais elle est remplacée (t. I, p. 3-8) par le *Devis d'une grotte pour la Reyne-Mère*, dont le manuscrit (peut-être autographe) fut découvert à La Rochelle, en 1861, chez un marchand d'antiquités, par l'heureux Fillon qui, ayant fait tant de belles trouvailles dans son infatigable vie de chercheur, n'en a guères fait de plus précieuse. La présente édition peut être considérée, quant à la pureté du texte, comme une édition définitive et on devra toujours savoir gré à Fillon d'avoir mis en nos mains le véritable Palissy.

Un ami de l'auteur de l'*Art de terre chez les Poitevins*, M. Anatole de Montaiglon, devait se charger de donner, en tête de la présente édition, une étude complète sur Palissy. Détourné de ce projet par mille autres occupations, le très docte archéologue a cédé la plume à l'érudit qui pouvait le mieux le remplacer, au spécialiste dont l'Académie française a couronné, en 1868, un ouvrage devenu célèbre sur la vie et les travaux de celui qui eut la triple gloire d'être un grand artiste, un grand écrivain et un grand savant. Le plus compétent des biographes de *Maître Bernard* s'est bien gardé de redonner dans la notice intitulée: *Palissy, sa vie, ses œuvres* (p. V-C), son livre d'il y a vingt ans : il a voulu nous offrir un travail tout différent, destiné surtout à compléter et parfois à rectifier soit les cinq cents pages de 1868, soit les diverses publications dont son héros a été l'objet en ces derniers temps. Il insiste sur certains points qui n'avaient pas été encore examinés d'assez près ; il profite des observations utiles qui ont été adressées par la critique tant à ses émules qu'à lui-même ; il ajoute des choses nouvelles trouvées par lui et par les autres à l'ensemble des faits déjà bien connus. On lira avec un intérêt particulier, dans les chaleureuses et attrayantes pages de M. Audiat, ce qui regarde le lieu

Digitized by Google

de naissance de Palissy, ses voyages, ses relations avec Antoine de Pons et la duchesse de Ferrare, les modèles *italiens* de Palissy, l'origine de l'émail, les inspirations puisées dans le *Songe de Poliphile*, la réforme en Saintonge, les protecteurs de Palissy, Anne de Montmorency, Catherine de Médicis, le plan de la grotte pour la Reine-Mère, les amis et les auditeurs de Palissy, ses élèves et ses admirateurs, sa mort. La notice du savant président de la Société des Archives historiques de la Saintonge est suivie (p. CI-CLXXII) d'une *Bibliographie raisonnée des œuvres de Palissy* et (p. CLXXIII-CCVI) d'une *Iconographie de Palissy* (ce dernier travail est entièrement neuf). Le chapitre bibliographique renferme les plus abondants et les plus précis renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs, car M. Audiat ne s'est pas contenté de dresser un simple catalogue des publications grandes et petites consacrées en si grand nombre à Palissy : il a eu soin de les analyser, de les apprécier, parfois avec une spirituelle malice, toujours avec une parfaite justesse. Cette innovation donne une notable importance et aussi une piquante saveur à l'étude bibliographique et contribuera fort, auprès des curieux et des érudits, au succès d'une édition que, d'ailleurs, ses beaux caractères, son beau papier, le petit nombre des exemplaires, rendent digne de la favorable attention des bibliophiles les plus délicats.

T. DE L.

—

Études littéraires sur le XVIIe siècle. *Les ennemis de Chapelain*, par l'abbé A. FABRE. Paris, E. Thorin, 1888, in-8° de XI-725 p.

M. Deltour a consacré, voici bientôt trente ans, un élégant volume aux *Ennemis de Racine*, et le succès a couronné son entreprise, puisque la quatrième édition de ce livre a été publiée en 1884. M. l'abbé Fabre, qui s'est fait honorablement connaître au public lettré par d'importantes études sur Fléchier, couronnées par l'Académie française, a pensé que la même tentative pouvait être faite pour Chapelain. Malgré l'estime toute spéciale que je professe pour la malheureuse victime de Boileau, dont je me suis efforcé jadis de rétablir la véritable valeur littéraire, je crains que la comparaison ne nuise à l'auteur de *la Pucelle*, et j'aurais préféré que M. l'abbé Fabre adoptât un titre moins sonore ; mais cette critique est peu de chose et j'ai quelques reproches autrement sérieux à lui adresser. Son livre est absolument remarquable par l'étude approfondie du sujet, par la précision des détails, par la solidité de l'érudition et la sûreté du jugement littéraire. Voilà certes des qualités essentielles. Elles sont malheureusement étouffées par la plèthore que je signalais l'an dernier dans les deux volumes publiés par M. Allaire sur La Bruyère dans la maison de Condé. Toutes ces excellentes choses sont tellement enveloppées dans un réseau serré de broussailles de toutes sortes, de digressions, de dissertations, de notices diverses dont l'objectif est tout autre que Chapelain, qu'on perd à chaque instant le fil d'Ariane nécessaire pour être guidé dans ce labyrinthe et que l'attention se disperse, au grand dom-

Digitized by Google

mage du sujet et surtout de l'auteur. Une partie notable de ce volume devrait être rejetée dans les notes : et cela est d'autant plus fâcheux que toute la matière, je le répète, est excellente : il y manque seulement un peu d'ordre et de pondération. Fort heureusement une très bonne table des noms cités permet au chercheur de retrouver à coup sûr tout ce qui concerne tel ou tel personnage : j'imagine pourtant que M. l'abbé Fabre n'a pas voulu seulement nous offrir un volume de travail et de recherches, mais un livre de lecture suivie : sur ce point, il s'est trompé par excès de richesses. Il en résulte aussi que, voulant donner tout ce qu'il avait entre les mains sur les ennemis de Chapelain, sur La Mesnardière, Costar, Guyet, Ménage, Boileau, il a manqué de mesure dans la distribution générale de l'ouvrage. Boileau est certainement le principal et fut le plus implacable de tous les ennemis de Chapelain : Or Boileau n'est favorisé que de cinquante pages, tandis que Ménage, à lui seul, en absorbe quatre cent et trente. Au moins, si l'on rencontrait dans ces longues digressions quelques documents inédits, on pardonnerait plus facilement à l'auteur; mais ils sont absents : toutes les sources sont connues, tous les documents ont déjà été publiés, et le principal élément d'information est la correspondance de Chapelain, récemment publiée par M. Tamizey de Larroque. Enfin, j'ajouterai qu'il faut être déjà initié à la vie et aux œuvres complètes de Chapelain pour suivre l'auteur avec plein intérêt. Cet ouvrage demande, pour la plupart des lecteurs, une introduction détaillée, qui fasse bien connaître le personnage contre qui on va s'escrimer et la situation du monde littéraire au milieu duquel l'action va se passer. Tel qu'il est, je crains que le livre ne soit guère apprécié que par les érudits. Il est donc à remanier et M. Fabre est homme à le bien remettre au point.

Si, en effet, il n'a pas travaillé sur l'inédit, il a du moins fort judicieusement tiré parti des documents imprimés réunis par lui en grand nombre ; et parfois il a eu la main assez heureuse pour y faire de véritables trouvailles et pour rectifier les assertions d'historiens tels que M. Chéruel (p. 98 et 99) ou d'érudits tels que M. Ch. Livet (p. 167) et Tamizey de Larroque (p. 291) ; l'histoire de l'élection par *bêtes*, d'après l'*Iter suecicum*, et non par *boites*, racontée dans ce dernier passage est tout à fait réjouissante. Ailleurs (p. 392), on remarquera le trait du larcin littéraire de l'avocat-général Salomon de Virelade, trait fort caractéristique qui m'avait échappé dans la notice que j'ai publiée sur cet académicien. Je remercie tout particulièrement M. l'abbé Fabre de cette anecdote, et, tout bien pesé, je ne suis pas loin de me rendre à son sentiment (p. 140) au sujet du *Guzman d'Alfarache* ; mais c'est précisément parce que je reconnais en lui un passionné du XVIIe siècle, que je réclame dans la forme de son livre la même perfection que dans le fond : il n'y faut qu'un peu d'effort et de mesure : je ne doute pas que M. l'abbé Fabre n'y parvienne facilement.

RENÉ KERVILER.

L'Administrateur-Gérant, VICTOR PALMÉ.

Bruxelles. — A. Vromant, imprimeur, rue de la Chapelle, 8.

Digitized by Google

L'ORGANISATION
DES ÉGLISES CHRÉTIENNES
JUSQU'AU MILIEU DU IIIe SIÈCLE [1]

Ce n'est pas sans une certaine hésitation que je me suis déterminé à entreprendre cette étude. La question qui en fait la matière a été si souvent traitée, soit dans les histoires générales, soit dans des dissertations spéciales, qu'il y a bien lieu de se demander si on peut encore rien dire de neuf à son sujet. D'un autre côté, en parcourant, en vue d'un autre travail, un bon nombre de volumes et d'articles publiés depuis une vingtaine d'années, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé de ce qu'il y avait de vague, de hasardé, et souvent d'inexact, dans les idées que j'y trouvais exprimées touchant l'organisation des églises chrétiennes des premiers temps. C'est particulièrement le cas, on le conçoit, chez les savants protestants ou incrédules, par suite de leurs préjugés religieux ou anti-religieux. Les travaux des écrivains catholiques ne m'ont pas donné non plus une entière satisfaction. Sans parler des défauts propres à certains d'entre eux, il y en a un qui m'a paru commun à tous. Il consiste à ne pas tenir suffisamment compte de la différence des temps et des lieux, à mettre, par exemple, sur la même ligne des textes de saint Cyprien, ou même de conciles du IVe siècle, avec ceux des lettres de saint Ignace d'Antioche, et à compléter les uns par les autres. Le procédé n'offre guère d'inconvénient lorsqu'il s'agit d'établir une vérité dogmatique ou un principe de

[1] Mémoire lu à la section d'Histoire du Congrès scientifique international des catholiques à Paris, le 10 avril 1888.

Digitized by Google

droit canon ; mais il n'en va pas de même pour l'histoire ; et je crois pouvoir ajouter que le défaut de netteté dans les notions historiques répand souvent des obscurités regrettables dans les discussions de polémique religieuse. Les théologiens les plus éminents admettent la possibilité d'un certain développement dans les dogmes catholiques. A plus forte raison faut-il l'admettre pour les institutions disciplinaires, bien moins invariables de leur nature que les dogmes. Telle forme de ces institutions, en pleine vigueur au IVe ou au Ve siècle, a pu ne se trouver qu'en germe dans la discipline ecclésiastique du premier et du second; telle autre ne constitue peut-être qu'une réforme, dont l'expérience de certains inconvénientes, ou l'extension de l'église et les circonstances nouvelles où elle était placée, ont fait reconnaître la nécessité ou l'opportunité. Un progrès de ce genre a pu aussi être réalisé plus tôt dans telle partie de l'Église universelle que dans telle autre. Ne pas se préoccuper suffisamment de ces particularités, c'est s'exposer à d'étranges méprises et prêter le flanc à de dangereuses attaques.

En conséquence de ces réflexions, il m'a semblé qu'il pourrait y avoir autant de profit pour les apologistes catholiques que d'intérêt pour les études d'histoire ecclésiastique, à dresser un bilan complet des renseignements qui nous sont fournis par les documents historiques sur l'organisation des églises chrétiennes depuis l'origine du christianisme jusqu'à la fin de l'ère des persécutions impériales. C'est ce que j'ai essayé de faire dans le présent mémoire.

Voici le plan bien simple que j'ai cru devoir suivre :

Je partage l'époque sur laquelle se sont portées mes recherches en trois périodes : la première comprenant les temps apostoliques, depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à la mort de saint Jean l'évangéliste, à la fin du Ier siècle ; la seconde s'étendant de là, à travers tout le IIe siècle, jusqu'à la persécution de Dèce, au milieu du IIIe ; enfin, la dernière allant jusqu'à l'édit de tolérance de l'an 313.

Pour chacune des trois périodes, je parcourrai les documents contemporains, en y notant, par rapport à chacune des parties principales de l'Église universelle, toutes les particularités propres à jeter quelque lumière sur notre sujet. Bien rarement

Digitized by Google

j'invoquerai un témoignage postérieur. Je ne le ferai guère que pour des faits particuliers et précis rapportés par Eusèbe d'après des sources aujourd'hui perdues, et en prenant soin de ne pas exagérer l'autorité de ces sources. Il est un autre cas encore où des documents même du IVe et du Ve siècle fournissent des renseignements précieux relativement aux institutions plus anciennes. Des règles de discipline ont été modifiées à certaines époques, de telle manière que, une fois la modification introduite, un retour à l'état primitif des choses devenait impossible. Dès lors il est évident que, si le changement n'était pas accompli au IVe ou au Ve siècle, on peut en inférer qu'il n'a pas eu lieu à une époque antérieure.

Enfin je ne m'appuyerai jamais sur les assertions générales des Pères du IVe siècle et, à plus forte raison, des temps postérieurs, par rapport aux institutions primitives. Les Pères sont des témoins autorisés de la tradition dogmatique pour le temps et la contrée où ils vivent; mais ils n'ont comme tels aucune autorité spéciale quant à la tradition historique, et j'ai apporté ailleurs des exemples assez frappants pour montrer qu'on ne peut avoir une confiance aveugle dans leurs affirmations, même les plus péremptoires, en matière d'érudition [1].

Voilà bien des préliminaires pour un travail aussi modeste. Ils auront l'avantage de rendre notre marche plus nette et plus sûre, et si les résultats auxquels nous arriverons n'étaient pas aussi complets que peuvent le désirer le savant et l'apologiste, j'ose me flatter qu'ils fourniront tout au moins des jalons solidement établis qui empêcheront des égarements déplorables et serviront de points d'appui pour de nouvelles recherches plus fécondes.

I

Les documents contemporains de la période apostolique se réduisent aux livres sacrés du Nouveau Testament, à la lettre de

[1] *Principes de la critique historique*, p. 232 et suiv.

Digitized by Google

saint Clément de Rome aux Corinthiens [1] et au précieux opuscule récemment découvert et publié sous le titre de *Doctrine des douze apôtres* [2].

Etudions à la lumière de ces documents l'organisation des églises chrétiennes au temps des apôtres.

La plus ancienne est celle de Jérusalem. Nous y trouvons d'abord un corps de πρεσβύτεροι [3], à qui l'on adresse les aumônes recueillies pour la communauté chrétienne de la ville sainte [4], qui sont associés aux apôtres comme ayant autorité pour résoudre la grave question du caractère obligatoire des observances judaïques [5], siègent à côté des apôtres dans le concile qui eut à se prononcer sur cette question [6] et promulguent avec eux le décret qui la tranche [7]. A ces caractères, il est impossible de ne pas reconnaître les administrateurs, les chefs de l'église de Jérusalem.

Nous trouvons encore dans cette même église, et dès les premiers temps, l'ordre des *diacres*. Ils sont au nombre de sept, désignés par les fidèles sur l'invitation des apôtres, et reçoivent de ceux-ci l'investiture de leurs fonctions par l'imposition des mains [8]. A la vérité, les sept élus ne sont désignés ni ici ni ailleurs par le nom officiel de διάκονοι ; mais le ministère qu'ils ont à remplir est marqué par le substantif διακονία et par le verbe διακονεῖν [9].

[1] Celle qui est généralement citée sous le nom de première épître aux Corinthiens. Il est assez reconnu aujourd'hui que la prétendue seconde épître de saint Clément à la même église est une homélie prononcée vers le milieu du second siècle, probablement à Corinthe. Cfr. F.-X. Funk, *Opera Patrum Apostolicorum*, t. I, Proleg. § VI (p. XXXVI sqq.).

[2] Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων. Ed. F.-X. Funk, Tubingae. 1887.— Les arguments du Dr Funk (Proleg., p. XXXIV-XXXVI) m'ont semblé suffisants pour placer la composition de ce petit écrit au Ier siècle.

[3] Je suis obligé d'employer habituellement le terme grec, surtout en traitant de la première période, à cause de l'équivoque que pourrait offrir le terme français *prêtre*, correspondant à la fois aux mots grecs πρεσβύτερος et ἱερευς. Je me servirai de même du grec ἐπίσκοπος plutôt que du terme français *évêque*, pour ne pas paraître préjuger une question sujette à controverse.

[4] Act. XI, 29, 30.

[5] Act. XV, 2.

[6] Act. XV, 6.

[7] Act. XV, 23, 41 ; XVI, 4.

[8] Act. VI, 1-6.

[9] Act. VI, 1, 2.

Digitized by Google

Ces deux classes de dignitaires se rencontrent aussi dans les autres églises. Ainsi nous lisons au chapitre IV des Actes des Apôtres que Paul et Barnabé, après avoir annoncé l'Évangile dans plusieurs villes et cantons de l'Asie Mineure et y avoir instruit un grand nombre de croyants, leur ordonnèrent des πρεσβύτεροι pour chacune de leurs communautés [1]; et au chapitre XX, que saint Paul, avant de quitter l'Asie Mineure, convoqua les πρεσβύτεροι de l'église d'Ephèse, à qui il rappelle qu'ils ont été constitués ἐπίσκοποι par le Saint-Esprit pour gouverner le troupeau du Christ [2]. L'épître de saint Paul aux Philippiens est adressée particulièrement aux ἐπίσκοποι et aux diacres de leur église [3]. Dans son épître à Tite, l'apôtre lui dit qu'il l'a laissé dans l'île de Crête pour mettre tout en bon ordre et établir des πρεσβύτεροι dans les différentes villes suivant ses instructions [4], et les paroles qui suivent immédiatement montrent que ces πρεσβύτεροι étaient aussi appelés ἐπίσκοποι : saint Paul y trace un tableau des vertus qui doivent orner un ἐπίσκοπος [5]. Une énumération analogue des qualités de l'ἐπίσκοπος se lit dans la première épître à Timothée [6], ainsi que l'indication de celles qu'il faut exiger dans les diacres [7]. L'apôtre y marque aussi à son disciple que les πρεσβύτεροι, qui s'acquittent bien de leur office, ont droit à une double part dans la distribution des offrandes des fidèles [8]; il lui prescrit de ne recevoir aucune accusation contre un πρεσβύτερος si elle n'est appuyée par deux ou trois témoins [9]; enfin, il lui recommande de n'ordonner personne à la légère [10] et de se rappeler lui-même la grâce qu'il a reçue par l'imposition des mains du collège des πρεσβύτεροι [11].

[1] Act. XIV, 1, 3, 6, 20, 22.

[2] Ἀπὸ δὲ τῆς Μιλήτου πέμψας εἰς Ἔφεσον μετεκαλέσατο τοὺς πρεσβυτέρους τῆς ἐκκλησίας... Προσέχετε οὖν ἑαυτοῖς καὶ παντὶ τῷ ποιμνίῳ, ἐν ᾧ ὑμᾶς τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον ἔθετο ἐπισκόπους, ποιμαίνειν τὴν ἐκκλησίαν τοῦ κυρίου. Act. XX, 17, 28.

[3] Phil. I, 1.

[4] Tit. I, 5.

[5] Tit. I, 6-9.

[6] 1 Tim, III, 1-7.

[7] 1 Tim. III, 8-10, 12, 13.

[8] V, 17.

[9] V, 19.

[10] V, 22.

[11] Μὴ ἀμέλει τοῦ ἐν σοὶ χαρίσματος, ὃ ἐδόθη σοι διὰ προφητείας μετὰ ἐπιθέσεως τῶν χειρῶν του πρεσβυτερίου. IV, 14.

Digitized by Google

Ecoutons encore saint Clément : « Les apôtres, dit-il, ont reçu « de Jésus-Christ, l'envoyé de Dieu, la mission de répandre « l'Évangile... En conséquence de ce mandat... ils sont allés an- « noncer partout l'avènement du royaume de Dieu, prêchant la « parole sainte par les campagnes et les villes, et après avoir « éprouvé dans l'esprit ceux qu'ils y avaient gagnés d'abord à la « foi, ils les établirent comme évêques et diacres de ceux qui « devaient la recevoir après eux [1]. » Et un peu plus loin : « Les « apôtres connurent par Notre Seigneur Jésus-Christ qu'il s'élè- « verait des disputes au sujet de la dignité épiscopale. C'est « pourquoi, dans la parfaite connaissance qu'ils avaient de ce « qui devait arriver, ils établirent ceux que nous venons d'indi- « quer et marquèrent la règle à suivre pour pourvoir dans l'ave- « nir à leur succession, de manière qu'après leur mort d'autres « hommes bien éprouvés fussent revêtus de leur charge [2]. »

Remarquons que, dans les textes que nous venons de citer, on ne voit nulle part le principe et le fondement de l'autorité attribué à la volonté de la multitude des fidèles. Si, dans la création des sept diacres de l'église de Jérusalem, les apôtres laissent à l'assemblée des croyants la désignation des hommes les plus dignes de remplir cet office, ce sont eux-mêmes qui leur confèrent le caractère sacré par l'imposition des mains. Ailleurs nous voyons toujours les πρεσβύτεροι ou ἐπίσκοποι établis par les apôtres ou par leurs délégués [3] ; c'est du Saint-Esprit [4], par l'im-

[1] Οἱ ἀπόστολοι ἡμῖν εὐαγγελίσθησαν ἀπὸ τοῦ κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ... Παραγγελίας οὖν λαβόντες... ἐξῆλθον εὐαγγελίζομενοι τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ μέλλειν ἔρχεσθαι. Κατὰ χώρας οὖν καὶ πόλεις κηρύσσοντες καθίστανον τὰς ἀπαρχὰς αὐτῶν, δοκιμάσαντες τῷ πνεύματι, εἰς ἐπισκόπους καὶ διακόνους τῶν μελλόντων πιστεύειν. Clem. Rom. Epist. I ad Cor. (ed. F. X. Funk) XLII.

[2] Καὶ οἱ ἀπόστολοι ἡμῖν ἔγνωσαν διὰ τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ὅτι ἔρις ἔσται ἐπὶ τοῦ ὀνόματος τῆς ἐπισκοπῆς. Διὰ ταύτην οὖν τὴν αἰτίαν προγνωσιν εἰληφότες τελείαν κατέστησαν τοὺς προειρημένους καὶ μεταξὺ ἐπινομὴν ἔδωκαν, ὅπως ἐὰν κοιμηθῶσιν, διαδέξωνται ἕτεροι δεδοκιμασμένοι ἄνδρες τὴν λειτουργίαν αὐτῶν. *Ibid.* XLIV. — Les mots ἐὰν κοιμηθῶσιν, *après leur mort*, se rapportent-ils aux apôtres ou aux premiers évêques constitués par eux ? Nous n'avons pas voulu trancher la question, la chose n'ayant, par rapport à notre sujet, aucune importance.

[3] Act. XIV, 22 ; I Tim. V, 22 ; Tit. I, 5. — Le texte de la *Doctrine des apôtres* (Voir page suivante, note 9), a un sens trop général pour qu'on puisse en tirer une conclusion contraire. Rien n'y est marqué quant au mode de l'ordination.

[4] Act. XX, 28.

Digitized by Google

position des mains du collège des prêtres [1] ou d'un apôtre [2] qu'ils tiennent leur autorité ; cette autorité est absolue et souveraine [3], et il est recommandé aux fidèles de leur être soumis comme à ceux qui veillent sur leurs âmes et ont à en rendre compte à Dieu [4].

Les chefs des communautés chrétiennes étaient revêtus du caractère sacerdotal. Il suffirait, pour le prouver, du texte de saint Jacques relatif au sacrement des infirmes : « Quelqu'un « parmi vous est-il malade ? qu'il appelle les πρεσβύτεροι de « l'église ; et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du « Seigneur [5]. » Puis, un passage de la première épître de saint Paul aux Corinthiens [6], ainsi que d'autres textes où est mentionnée la *fraction du pain* [7], nous montrent que la célébration de la Cène du Seigneur, c'est-à-dire du sacrifice eucharistique, était l'acte principal du culte chrétien dans les réunions régulières des fidèles. Le sacrifice suppose le sacerdoce : et « personne, dit encore saint Paul, ne peut s'attribuer cet honneur, à moins d'y être appelé de Dieu comme Aaron [8]. » On ne voit pas quels auraient pu être ces hommes appelés de Dieu, en dehors de ceux que le Saint-Esprit avait constitués pour paître le troupeau du Christ. Au surplus, la mission d'offrir le sacrifice eucharistique est nettement attribuée aux ἐπίσκοποι par l'auteur de la *Doctrine des douze apôtres*, qui rattache l'institution des ἐπίσκοποι et des διάκονοι à la célébration de l'eucharistie [9], aussi bien que par saint Clément, qui présente l'*offrande des dons* comme l'office principal de l'épiscopat [10]. Nous avons vu aussi que la grâce du

[1] 1 Tim. IV, 14.
[2] 2 Tim. I, 6.
[3] Tit. II, 15.
[4] Hebr. XIII, 17 ; 1 Thess. V, 12, 13 ; 1 Pet. V, 5.
[5] Jac. V, 14, 15.
[6] 1 Cor. XI, 20 sqq.
[7] Act. II, 42, 46 ; XX, 7 ; 1 Cor. X, 16.
[8] Hebr. V, 4.
[9] Cap. 14, 15. Κατὰ κυριακὴν δὲ κυρίου συναχθέντες κλάσατε ἄρτον καὶ εὐχαριστήσατε, προεξομολογησάμενοι τὰ παραπτώματα ὑμῶν, ὅπως καθαρὰ ἡ θυσία ὑμῶν ᾖ... αὕτη γάρ ἐστιν ἡ ῥηθεῖσα ὑπὸ κυρίου: Ἐν παντὶ τόπῳ καὶ χρόνῳ προσφέρειν μοι θυσίαν καθαράν... Χειροτονήσατε οὖν ἑαυτοῖς ἐπισκόπους καὶ διακόνους ἀξίους τοῦ κυρίου.... (Ed. Funk).
[10] Ἁμαρτία γὰρ οὐ μικρὰ ἥμιν ἔσται, ἐὰν τοὺς ἀμέμπτως καὶ ὁσίως προσενεγκόντας τὰ δῶρα τῆς ἐπισκοπῆς ἀποβάλωμεν. Clem. Rom. ad Cor. c. XLIV.

Digitized by Google

magistère était conférée par l'imposition des mains du πρεσβυτέριον [1].

Outre les fonctions du sacerdoce, les πρεσβύτεροι ou ἐπίσκοποι avaient à guider les fidèles dans les voies du salut [2], particulièrement en leur enseignant les dogmes de la foi et les préceptes de la morale de Jésus-Christ [3] en avertissant chacun d'eux de ses devoirs et réprimant ceux qui s'en écartaient [4], en donnant à tous le bon exemple de la perfection chrétienne [5], en veillant à la bonne administration des églises par le choix de coopérateurs capables [6]. On ne trouve pas de mention distincte de la charge qu'ils auraient pu avoir d'administrer les ressources matérielles de l'église qui leur était confiée, ressources provenant des offrandes volontaires des fidèles et destinées à soulager les frères indigents, et aussi, comme on peut le conclure d'un mot de saint Paul dans la première épître à Timothée [7], à l'entretien des membres du clergé.

Cette dernière charge était spécialement attribuée aux diacres, du moins dans l'intention des apôtres et suivant l'institution primitive [8]. Dans la première épître de saint Paul à Timothée, où il est encore parlé d'eux assez longuement, il n'est pas donné de détails bien précis sur la nature de leurs fonctions ; mais les qualités que l'apôtre requiert en eux sont bien celles qui conviennent à des ministres sacrés préposés au soin des choses extérieures [9]. Nous voyons, par le texte de la *Doctrine des apôtres* cité plus haut [10] qu'ils étaient aussi les ministres du sacrifice ; ce qui est encore confirmé par saint Clément, lorsque, insistant sur l'obligation de se conformer aux règles établies par le Seigneur pour l'oblation du sacrifice, il conclut en ces termes: « Car celui qui tient le premier rang dans le sacerdoce a ses « fonctions propres ; les prêtres ont une place spécialement

[1] 1 Tim. IV, 14.
[2] Act. XX, 28 ; 1 Pet. V, 1-3.
[3] 1 Tim. IV, 6 ; VI, 2, 3 ;
[4] 1 Tim. V, 7 sqq.; VI, 1, 2, 17-19; 2 Tim. 2-5 ; Tit. I, 10, 11 ; II, 1-6, 9, 15 ; III, 1, 2.
[5] 1 Tim. IV, 12, 15 ; 2 Tim. II 15 ; Tit. II, 7, 8.
[6] 1 Tim. III, 1 sqq.; 2 Tim. II, 2 ; Tit. I, 5 sqq.
[7] 1 Tim. V, 17.
[8] Act. VI, 1-3.
[9] 1 Tim. III, 8-13.
[10] Page préc., note 9.

Digitized by Google

« assignée à leur dignité, et les lévites remplissent leur minis-
« tère ; ceux qui appartiennent au peuple doivent observer les
« préceptes qui les regardent [1]. »

Il nous reste à examiner deux questions qui ont donné lieu à des controverses, même parmi les catholiques.

D'abord, les termes πρεσβύτεροι et ἐπίσκοποι doivent-ils être regardés, pour la période qui nous occupe, comme parfaitement synonymes ? Beaucoup d'écrivains modernes se prononcent pour l'affirmative [2]. Ils font observer que les chefs des communautés chrétiennes sont indifféremment désignés, dans les livres saints du Nouveau Testament, tantôt sous le nom de πρεσβύτεροι [3], tantôt sous celui de ἐπίσκοποι [4] et qu'on ne peut citer aucun endroit de ces livres où il soit parlé à la fois des πρεσβύτεροι et des ἐπίσκοποι comme de deux ordres distincts. Bien plus, dans les seuls textes où les deux termes se trouvent employés à la fois, ils sont clairement marqués comme synonymes [5]. J'avoue que ces arguments sont fort plausibles. J'espère montrer cependant qu'ils ne sont pas démonstratifs, ou du moins que la conclusion qu'on en tire est trop absolue.

Le terme πρεσβύτεροι, littéralement *anciens*, en latin *seniores*, — ou un autre équivalent — se rencontre chez plusieurs peuples anciens pour marquer l'ensemble des chefs qui les gouvernaient, et il est aisé de s'expliquer l'origine de cette dénomination. La forme la plus élémentaire de la société civile est la société patriarcale, constituée par l'ensemble des familles qui descendent d'un aïeul commun encore vivant. Le chef naturel, dans la société patriarcale, est cet aïeul, dont chacun des membres de la famille commune est accoutumé dès l'enfance à respecter l'autorité. Lorsque plusieurs sociétés patriarcales se sont réunies en une société civile plus nombreuse et plus complexe,

[1] Τῷ γὰρ ἀρχιερεῖ ἴδιαι λειτουργίαι δεδομέναι εἰσίν, καὶ τοῖς ἱερεῦσιν ἴδιος ὁ τόπος προστέτακται, καὶ λευίταις ἴδιαι διακονίαι ἐπικεῖνται. ὁ λαϊκὸς ἄνθρωπος τοῖς λαϊκοῖς προστάγμασιν δέδεται. Clem. Rom. ad Cor. c. XL.

[2] Cfr. Lightfoot, *St. Paul's epistle to the Philippians*, Ed. III, pp. 93-97, 189 sqq.; Gebhardt und Harnack, *PP. Apostolicorum opera*, Ed. alt. t. I, fasc. I, p. 5, not. 3, etc.

[3] P. e. Act. XIV, 22 ; Tit. I, 5.

[4] Phil. I, 1.

[5] Act. XIV, 4 ; xx, 17, 28 (V. plus haut, pag. 333, note 2) ; Tit. I, 5.

Digitized by Google

et tant que celle-ci n'était pas très étendue, l'autorité dut encore revenir naturellement à l'ensemble des chefs des sociétés primitives, délibérant en commun sur les intérêts communs, et le terme générique le plus simple pour désigner les membres de ce conseil de gouvernement fut celui de vieillards, d'*anciens*, avec la nuance de considération pour l'âge, la maturité d'esprit et la sagesse formée par l'expérience, qui s'attache à ce titre. Bientôt cependant, surtout lorsque le contact avec d'autres sociétés civiles eût amené des luttes pour la prééminence ou pour la possession des territoires, ce ne furent plus les vieillards qui durent être jugés les plus aptes à gérer les affaires publiques ; on dut leur préférer des hommes d'un âge mûr, mais n'ayant rien perdu de leur vigueur, qu'on regardait comme offrant plus de garanties pour le maintien et le développement de la prospérité sociale. Le terme primitif ne fut pas moins conservé, surtout sous la forme collective γερουσία, πρεσβύτικον, en latin *senatus*, pour désigner, soit l'ensemble des chefs qui administraient la cité, soit un conseil officiel dont ils avaient à prendre l'avis dans les affaires d'une certaine gravité. Nous rencontrons particulièrement ce titre d'*anciens*, rendu dans la version des Septante par le mot πρεσβύτεροι et dans la Vulgate par ceux de *seniores*, *majores natu*, souvent employés dans les livres du Pentateuque, où il est appliqué, non seulement aux chefs des tribus d'Israël [1] et des villes juives [2], mais aussi à ceux du peuple Moabite [3] et aux principaux personnages de la cour du roi d'Égypte [4]. Au temps de Jésus-Christ et de la naissance de l'Église, il était porté par les membres du conseil de justice de la nation juive [5], du συνέδριον, *sanhédrin*, dont les rabbins prétendent, sans preuves suffisantes, faire remonter l'origine aux soixante-dix élus parmi les *anciens* d'Israël, que Dieu associa à Moïse pour conduire son peuple [6]. On ne peut douter que les apôtres n'aient emprunté aux Juifs ce titre qui leur était si

[1] Exod. III, 16, etc.; Num. XIX, 25 ; etc.
[2] Deut. XIX, 12 ; XXI, 3, 19 ; XXII, 15, 18 ; etc.
[3] Deut. XXII, 7.
[4] Gen. L. 7. — Il est curieux de constater, dans le latin du moyen âge, une signification analogue donnée au terme *senior*, qui est devenu le mot français *seigneur*.
[5] Matth. XXI, 23 ; XXVI, 47, 57 ; etc.
[6] Num. XI, 11-17, 24, 25.

Digitized by Google

familier, pour le donner aux prêtres qu'ils associèrent au gouvernement de l'Église, encore renfermée dans Jérusalem et dans la Judée. Il dut être ensuite reçu d'autant plus facilement par les néophytes des cités grecques de l'Asie Mineure et l'Hellade que l'usage en était consacré par leurs propres institutions sociales.

Quant à l'expression ἐπίσκοπος, dont le sens étymologique correspond à ceux des mots français *inspecteur*, *intendant*, on le trouve souvent appliqué, aussi bien que le verbe ἐπισκοπεῖν, chez les écrivains et dans les inscriptions profanes, à des fonctionnaires préposés à certaines classes de personnes ou à diverses branches du service administratif. Il marque, non pas l'autorité suprême, indépendante, mais plutôt un pouvoir délégué, universel d'ailleurs et complet par rapport aux personnes ou aux choses commises à ceux qui en étaient revêtus. Ce terme était par conséquent aussi très convenable pour désigner les pasteurs à qui les apôtres conféraient de la part de Dieu la mission de gouverner les communautés des fidèles. Rien d'étonnant qu'il ait été adopté par l'Église.

Seulement, lorsque nous disons que l'Église adopta les dénominations de πρεσβύτεροι et ἐπίσκοποι pour les chefs des communautés chrétiennes, il ne faut pas entendre par là qu'il y ait eu un décret officiel du collège des apôtres ou d'un concile prescrivant l'emploi de ces titres et en déterminant l'acception précise dans le langage ecclésiastique. C'est l'usage qui les a introduits. Aussi ne faut-il pas être étonné que pendant un temps assez long on les trouve indifféremment employés, comme de fait ils pouvaient aussi, dans le langage profane, convenir également à bien des administrateurs des sociétés civiles. Il y a néanmoins dans chacun d'eux une nuance particulière, qu'il est intéressant de relever. Si je ne m'abuse, le terme πρεσβύτερος est plutôt le titre honorifique ; celui de ἐπίσκοπος, la dénomination de la charge. De plus, le premier a une signification plus étendue et peut s'appliquer à tous ceux qui prenaient part au gouvernement des églises, ne fût-ce qu'à titre de conseillers officiels et réguliers, sans aucun pouvoir personnel de juridiction, tandis que le titre de ἐπίσκοποι suppose l'exercice effectif de ce pouvoir. En d'autres mots, les ἐπίσκοποι étaient les πρεσβύτεροι οἱ

Digitized by Google

προϊστάμενοι τῆς ἐκκλησίας [1]; mais il pouvait y avoir d'autres πρεσβύτεροι qui n'avaient pas cette qualité. Cette observation suffit pour expliquer tous les textes ramassés par le savant Dr Lightfoot [2], sans devoir conclure avec lui à ce que les scolastiques appelleraient la *convertibilité* des deux termes dans la langue ecclésiastique du premier siècle.

Une autre question plus importante se rattache à celle que nous venons de traiter. Les églises primitives étaient-elles gouvernées par un corps de πρεσβύτεροι égaux entre eux en dignité et en pouvoir, ou bien obéissaient-elles à un chef suprême unique, à qui les autres πρεσβύτεροι étaient subordonnés? La première hypothèse a pour elle, comme on sait, l'autorité de saint Jérôme, qui dit nettement qu'à l'origine les églises avaient à leur tête un collège de prêtres qui les gouvernaient en commun, mais que, à la suite des rivalités qui surgirent entre les prêtres eux-mêmes et, à leur sujet, entre leurs ouailles, il fut décrété partout qu'on conférerait à un seul la suprématie sur tous les autres [3]. Cette assertion si péremptoire n'a pourtant pas la

[1] Herm. Vis. II, c. 4; Iren. ap. Eus. *H. E.* V. 24. — Cfr. Kraus, *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, t. II, p. 649.

[2] Cité plus haut, pag. 337, note 2.

[3] In Tit. I, 5 sqq. « Idem est ergo presbyter qui et episcopus, et antequam diaboli instinctu studia in religione fierent et diceretur in populis: Ego sum Pauli, ego Apollo, ego autem Cephae, communi presbyterorum consilio ecclesiae gubernabantur. Postquam vero unusquisque eos quos baptizaverat suos esse putabat, non Christi, in toto orbe decretum est ut unus de presbyteris electus supponeretur ceteris, ad quem omnis ecclesiae cura pertineret, ut schismatum semina tollerentur.... » (Migne, *P. L.*, t. XXVI, p. 562). — Les mêmes idées sont exprimées dans la lettre à Evangelus (Hieron. Epist. 146, col, 85, *P. L.* t. XXIII, p. 1193). Cependant, dans le *Dialogus contra Luciferianos*, c. 9, saint Jérôme semble rapporter la prééminence de l'évêque sur les simples prêtres à l'institution divine ou du moins apostolique : « Quod si hoc loco quaeris, — fait-il dire par l'interlocuteur orthodoxe, — quare in Ecclesia baptizatus, nisi per manus episcopi non accipiat Spiritum sanctum, quem nos asserimus in vero baptismate tribui, disce hanc observationem ex ea auctoritate descendere, quod post ascensum Domini Spiritus sanctus ad apostolos descendit. Et multis in locis idem factitatum reperimus, ad honorem potius sacerdotii quam ad legem necessitatis. Alioqui si ad episcopi tantum imprecationem Spiritus sanctus defluit, lugendi sunt qui in villulis aut in castellis aut in remotioribus locis per presbyteros et diaconos baptizati ante dormierunt quam ab episcopis inviserentur. Ecclesiae salus in summi sacerdotis dignitate pendet : cui si non exsors quaedam et ab omnibus eminens detur potestas, tot in ecclesiis efficientur schismata quot sacerdotes. Inde venit ut sine chrismate et episcopi jussione neque presbyter neque diaconus jus habeant baptizandi. Quod fre-

Digitized by Google

valeur d'un témoignage historique : il est bien clair, par tout le contexte, qu'elle n'est fondée que sur les passages des Actes des Apôtres et des épîtres canoniques qui servent à prouver la synonymie des appellations de πρεσβύτεροι et de ἐπίσκοποι. Or parmi ces passages, il y en a un, celui de l'épître à Tite, qui, ainsi que nous le dirons tout à l'heure, semble plutôt pouvoir être invoqué contre l'opinion de saint Jérôme. Le plus important des deux ou trois autres, le chapitre 20 des Actes des Apôtres, perd à peu près toute sa valeur, si l'on admet l'interprétation de saint Irénée, d'après lesquels les πρεσβύτεροι d'Ephèse convoqués par saint Paul étaient les évêques et les prêtres de la cité d'Ephèse *et des cités voisines*, et on pourrait entendre de même par les ἐπίσκοποι de Philippes mentionnés dans l'inscription de l'épître adressée aux Philippiens, ceux de tout le canton environnant. Quoi qu'il en soit, et en laissant de côté cette interprétation, ces textes ne fournissent tout au plus qu'un argument négatif : il y est parlé de πρεσβύτεροι placés comme ἐπίσκοποι pour gouverner une église, sans aucune mention d'un supérieur hiérarchique à qui ils auraient été soumis ; voilà tout.

Remarquons d'ailleurs, pour écarter toute préoccupation qui doit rester étrangère aux investigations de l'historien, que les théologiens catholiques, tout en soutenant, ainsi qu'ils le font généralement, que l'institution de l'épiscopat, comme ordre distinct de celui des simples prêtres, est de droit divin, peuvent néanmoins admettre, sans inconvénient aucun, que cette institution ne prit son complet développement et sa forme définitive qu'après le temps des apôtres. Tant que ceux-ci vécurent, l'Église possédait en eux l'autorité visible et vivante, nettement reconnue, à laquelle appartient la mission de conserver et de transmettre le dépôt de la foi et de la doctrine morale de Jésus-Christ ; juge irrécusable des contestations qui pourraient s'élever au sujet de ses enseignements, gardienne des pouvoirs spi-

quenter, si tamen neccessitas cogit, scimus etiam licere laicis. » (*P. L.*, t. XXIII, p. 164-165) Présenter ainsi les prérogatives de la dignité épiscopale comme un principe essentiel du bon ordre et de l'unité dans l'église, et rattacher l'une d'elles au fait de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres au jour de la pentecôte, n'est-ce pas donner à entendre qu'elles ont dû être reconnues dès l'origine ? On peut conclure tout au moins de là, nous semble-t-il, que les idées de saint Jérôme n'étaient pas bien arrêtées à ce sujet.

Digitized by Google

rituels qui doivent communiquer à tous les fidèles les fruits de la rédemption de Jésus-Christ. Rien n'empêche de supposer, ou du moins de regarder comme possible, que les apôtres aient toujours gardé entre leurs mains le gouvernement des églises, en s'y faisant suppléer, pour les exercices ordinaires et réguliers du culte et certaines fonctions particulières de l'administration, par ce que nous appelons de simples prêtres, qui gouvernaient les fidèles en leur nom. Les évêques des temps postérieurs seraient alors, au sens rigoureux du mot, les successeurs des apôtres.

En a-t-il été ainsi de fait ? Ou bien les apôtres ont-ils, déjà de leur vivant, établi à la tête de chaque église ou de groupes plus ou moins considérables d'églises particulières, un chef suprême, qui en avait la haute administration ?

Voyons ce que nous pouvons constater quant à la plus ancienne des églises primitives, celle de Jérusalem.

Un témoignage très respectable, celui de l'écrivain ecclésiastique Hégésippe, qui recueillit avec soin, peu après le milieu du IIe siècle, les traditions historiques des principales églises, nous apprend que le premier évêque de Jérusalem fut, du temps des apôtres, saint Jacques, frère, c'est-à-dire parent de Jésus-Christ [1], probablement différent des deux apôtres du même nom [2] ; et la même chose est affirmée par Clément d'Alexandrie[3]. Dans les Actes des Apôtres mêmes, nous trouvons plusieurs traits qui auraient pu nous le faire conclure indépendamment de ces témoignages. Ainsi, lorsque saint Pierre est tiré de prison par un ange, c'est à Jacques nommément qu'il fait annoncer sa délivrance [4] ; dans le concile de Jérusalem, c'est Jacques seul qui prend la parole après saint Pierre, le chef du collège apostolique [5] ; quand saint Paul arrive à Jérusalem, c'est à Jacques seul qu'il est présenté, et ensuite par lui au collège des πρεσβύτεροι [6], et le même saint Paul, dans son épître aux Galates, dit que, sauf Pierre, il n'a vu aucun des apôtres, mais seulement

[1] Ap. Euseb., *H. E.* II, 23.
[2] Cfr. *Act. SS.*, t. I Maii, p. 24-27, n. 24-35.
[3] Ap. Euseb. *H. E.* II, 1.
[4] Act. XII, 17.
[5] Act. XV, 13.
[6] Act. XXI, 18.

Digitized by Google

Jacques [1]; enfin, dans la même lettre, les députés de l'église de Jérusalem sont dits être venus de la part de Jacques [2]. Tout cela nous représente saint Jacques comme exerçant dans cette église une autorité spéciale et supérieure, qui ne peut être que l'autorité épiscopale, au sens moderne du mot.

Dès lors il est extrêmement probable que les autres églises successivement fondées ont dû recevoir un évêque semblable. L'organisation de l'église de Jérusalem leur a naturellement servi de modèle. De plus, si les apôtres ont jugé à propos d'en établir un à Jérusalem, alors qu'ils y résidaient encore eux-mêmes, à plus forte raison durent-ils avoir soin de garantir la stabilité des autres églises en mettant à leur tête des hommes sûrs choisis parmi leurs disciples, qui fussent leurs intermédiaires auprès des fidèles. C'est bien comme évêque unique d'une église que Timothée se présente dans les deux épîtres que saint Paul lui écrivit. Il en est encore ainsi pour Tite, laissé par le même apôtre dans l'île de Crète, pour y organiser les églises et les pourvoir de prêtres [3]. Mais surtout le fait est parfaitement certain quant aux sept églises de l'Asie Mineure auxquelles saint Jean adressa le livre de l'Apocalypse : les avis qui y sont donnés successivement à l'*ange* de chacune d'elles se rapportent évidemment à un personnage individuel et unique portant le poids et la responsabilité de l'administration suprême. Il est hors de doute aussi que saint Clément était le chef suprême et unique de l'église de Rome, lorsqu'il écrivit sa lettre aux Corinthiens. Nous avons déjà relevé plus haut le passage de cette lettre qui distingue nettement le souverain prêtre, les prêtres et les lévites [4]. Enfin, des traditions postérieures nous montrent Evodius prenant le gouvernement de l'église d'Antioche après le départ de saint Pierre [5], et saint Marc chargé de celle d'Alexandrie et y ayant pour successeur Annianus [6].

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à étudier la place

[1] Gal. I, 19.
[2] Gal. II, 12.
[3] Tit. I, 5.
[4] Page 337, note 1.
[5] Eus. chr. ad. an. 43.
[6] Ibid., ad. an. 62 et *H. E.* II, 24.

Digitized by Google

d'honneur accordée dans les réunions des fidèles à ceux qui étaient favorisés de dons surnaturels tels que celui de prophétie, de guérison des malades, des langues, de l'interprétation. Tout ce que nous lisons à leur sujet dans les livres du Nouveau Testament nous montre que cette effusion extraordinaire de l'Esprit-Saint, si fréquente dans ces temps primitifs, et qui manifestait d'une manière si éclatante l'intervention divine dans l'établissement de l'Église et par conséquent le caractère divin de celle-ci, n'était pas attachée aux fonctions hiérarchiques et ne servait pas à désigner ceux qui étaient appelés à les remplir. C'était l'élection, faite par les apôtres ou par leurs délégués, ou du moins avec leur approbation et suivant les règles qu'ils avaient marquées, c'était l'ordination par l'imposition de leurs mains ou de celles des prêtres, qui conféraient les pouvoirs à exercer dans le gouvernement des églises et la grâce nécessaire pour les exercer convenablement [1].

Ces pouvoirs, nous croyons l'avoir suffisamment démontré, étaient de trois ordres différents, ceux des πρεσβύτεροι ou ἐπίσκοποι, qui avaient surtout pour objet le soin des âmes, les intérêts spirituels des fidèles; ceux des diacres, limités à l'administration des choses extérieures et matérielles; enfin, ceux du pontife suprême, sur lesquels nous n'avons pas de détails bien précis, mais qui devaient comprendre tout ce qui était du ressort des deux autres ordres, au moins sous forme de direction supérieure. Il plane bien encore quelques nuages sur tout cela, nous ne le nions pas. Peut-être même y avait-il dans les faits quelque chose de cette incertitude, de cette indétermination qui nous embarrasse plus ou moins dans l'étude des documents. Tant que les apôtres vécurent, il n'y avait aucun inconvénient à cet état. Il suffisait que les institutions à la société chrétienne fussent bien définies dans leurs traits essentiels, dans un germe puissant destiné à se développer dans les âges postérieurs, suivant le besoin des temps et sous la conduite de la providence spéciale qui préside aux destinées de l'Église. Ce développement va nous apparaître d'une manière remarquable dans la seconde période, que nous abordons maintenant.

[1] Comp. plus haut, p. 334.

Digitized by Google

II

A l'entrée de cette période, nous trouvons un monument des plus précieux par la vive lumière qu'il jette sur la constitution des églises de la province d'Antioche et de l'Asie Mineure dans les premières années du IIe siècle. C'est le recueil des lettres de saint Ignace d'Antioche, dont l'authenticité ne fait plus de doute pour personne.

Le caractère monarchique du gouvernement de ces églises y est affirmé avec une netteté et une insistance des plus frappantes. Ainsi nous lisons dans la lettre aux Éphésiens : « Il faut que vous « soyez tous d'accord avec l'évêque, comme vous l'êtes en effet. « Et votre excellent collège presbytéral, honoré de Dieu, est uni « à son évêque comme les cordes d'une lyre le sont à l'instrument « qui les porte [1]. » Dans la lettre aux Magnésiens : « J'ai eu « l'honneur de vous voir dans la personne de Damas votre évêque, « des dignes prêtres Bassus et Apollonius et de mon coserviteur [2] « le diacre Sotion, qui m'est particulièrement cher parce qu'il est « soumis à son évêque comme à Dieu et au collège des prêtres « comme à la loi de Jésus-Christ [3]. » — « Gardez-vous de faire « moins de cas de votre évêque à cause de son âge peu avancé ; « ayez soin, au contraire, de lui témoigner le plus grand respect « en considération de la puissance de Dieu votre Père. C'est ce « que font, à ce qu'on m'apprend, vos saints prêtres, qui ne se « permettent pas de le traiter avec dédain en voyant sa jeunesse, « mais, par un sentiment de religieuse piété, lui montrent une

[1] Ὅθεν πρέπει ὑμῖν συντρέχειν τῇ τοῦ ἐπισκόπου γνώμῃ, ὅπερ καὶ ποιεῖτε. Τὸ γὰρ ἀξιονόμαστον ὑμῶν πρεσβυτέριον, τοῦ θεοῦ ἄξιον, οὕτως συνήρμοσται τῷ ἐπισκόπῳ ὡς χορδαὶ κιθάρᾳ. Ign. Ep. ad Ephes. (Ed. Funk), c. IV.

[2] Saint Ignace a emprunté cette épithète à saint Paul, qui s'en sert en parlant du diacre Tychicus (Col. IV, 7), en l'accompagnant de la même expression de tendresse.

[3] Ἐπεὶ οὖν ἠξιώθην ἰδεῖν ὑμᾶς διὰ Δαμᾶ τοῦ ἀξιοθέου ὑμῶν ἐπισκόπου καὶ πρεσβυτέρων ἀξίων Βάσσου καὶ Ἀπολλωνίου καὶ τοῦ συνδούλου μου διακόνου Ζωτίωνος, οὗ ἐγὼ ὀναίμην, ὅτι ὑποτάσσεται τῷ ἐπισκόπῳ ὡς χάριτι θεοῦ καὶ τῷ πρεσβυτερίῳ ὡς νόμῳ Ἰησοῦ Χριστοῦ. Magn. c. II.

Digitized by Google

« entière déférence, considérant en lui, non la personne humaine, « mais le Père de Jésus-Christ, qui est l'évêque universel [1]. » « Je vous exhorte donc à agir en tout avec une parfaite harmonie, « l'évêque siégeant au premier rang comme occupant la place de « Dieu, les prêtres tenant celle du sénat des apôtres, et les dia- « cres, mes bien-aimés, se regardant comme chargés des fonctions « du ministère de Jésus-Christ [2]. » Les mêmes idées reviennent dans la lettre aux Tralliens. Ainsi au chapitre 2 : « Tandis que « vous êtes soumis à votre évêque, vous m'apparaissez comme « vivant, non selon le sens humain, mais suivant l'esprit de « Jésus-Christ... Il est indispensable que vous ne fassiez rien « sans l'approbation de votre évêque. Soyez soumis aussi à votre « collège de prêtres comme aux apôtres de Jésus-Christ... Les « diacres sont les ministres des mystères de Jésus-Christ : ils « doivent se faire aimer de tous [3]. » Au chapitre 3 : « Que tous « respectent les diacres comme voyant en eux Jésus-Christ, et « l'évêque comme représentant la personne du Père céleste, et « les prêtres comme le sénat de Dieu et l'assemblée des apôtres. « Sans eux, il n'y a pas d'église digne de ce nom [4]. »

Partout, on le voit, l'évêque unique est à la première place. Les prêtres et les diacres sont présentés comme ses coopéra-

[1] Καὶ ὑμῖν δὲ πρέπει μὴ συγχρᾶσθαι τῇ ἡλικίᾳ τοῦ ἐπισκόπου, ἀλλὰ κατὰ δύναμιν θεοῦ πατρὸς πᾶσαν ἐντροπὴν αὐτῷ ἀπονέμειν, καθὼς ἔγνων καὶ τοὺς ἁγίους πρεσβυτέρους οὐ προσειληφότας τὴν φαινομένην νεωτερικὴν τάξιν, ἀλλ' ὡς φρονίμους ἐν θεῷ συγχωροῦντας αὐτῷ, οὐκ αὐτῷ δέ, ἀλλὰ τῷ πατρὶ Ἰησοῦ Χριστοῦ τῷ πάντων ἐπισκόπῳ. Ibid. c. III.

[2] ... παραινῶ ἐν ὁμονοιᾳ θεοῦ σπουδάζετε πάντα πράσσειν, προκαθημένου τοῦ ἐπισκόπου εἰς τόπον θεοῦ καὶ τῶν πρεσβυτέρων εἰς τόπον συνεδρίου τῶν ἀποστόλων, καὶ τῶν διακόνων τῶν ἐμοὶ γλυκυτάτων πεπιστευμένων διακονίαν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Ibid. c. VI. Voir aussi cc. VII, XIII.

[3] Ὅταν γὰρ τῷ ἐπισκόπῳ ὑποτάσσησθε ὡς Ἰησοῦ Χριστῷ, φαίνεσθέ μοι οὐ κατὰ ἄνθρωπον ζῶντες, ἀλλὰ κατὰ Ἰησοῦν Χριστόν... Ἀναγκαῖον οὖν ἐστίν, ὥσπερ ποιεῖτε, ἄνευ τοῦ ἐπισκόπου μηδὲν πράσσειν ὑμᾶς, ἀλλ' ὑποτάσσεσθαι καὶ τῷ πρεσβυτερίῳ ὡς τοῖς ἀποστόλοις Ἰησοῦ Χριστοῦ... Δεῖ δὲ καὶ τοὺς διακόνους ὄντας μυστηρίων Ἰησοῦ Χριστοῦ κατὰ πάντα τρόπον πᾶσιν ἀρέσκειν. Trall., c. II.

[4] Ὁμοίως πάντες ἐντρεπέσθωσαν τοὺς διακόνους ὡς Ἰησοῦν Χριστόν, ὡς καὶ τὸν ἐπίσκοπον ὄντα τύπον τοῦ πάτρος, τοὺς δὲ πρεσβυτέρους ὡς συνέδριον θεοῦ καὶ ὡς σύνδεσμον ἀποστόλων. Χωρὶς τούτων ἐκκλησία οὐ καλεῖται. Ibid. c. III.

Digitized by Google

teurs, mais à un rang inférieur. Voici quelques autres passages où la prééminence de l'évêque est encore plus particulièrement marquée. Dans quelques-uns, l'évêque est seul nommé comme le représentant de l'autorité à laquelle la communauté des fidèles emprunte son caractère d'unité ; dans d'autres apparaissent encore les prêtres et les diacres, mais évidemment à une place secondaire. Saint Ignace écrit aux chrétiens de Philadelphie, dont un certain nombre s'était laissé entraîner dans des réunions schismatiques : « Tous ceux qui appartiennent à Dieu et à Jésus-« Christ, se trouvent avec l'évêque... Ne vous y trompez pas, mes « frères : quiconque se met à la suite d'un schismatique, se prive « de l'héritage du royaume de Dieu [1]. » — « Ayez donc soin d'être « unis dans un seul banquet eucharistique. Il n'y a qu'une seule « chair de Jésus-Christ, un seul calice pour marquer l'unité de « son sang, un seul autel, comme il n'y a qu'un seul évêque, « avec le collège des prêtres et les diacres [2]. » — « J'ai dit bien « haut à ceux que j'ai eu l'occasion de voir : Obéissez à l'évêque « et au collège des prêtres et aux diacres. Quelques-uns ont cru « que c'était dans la prévision d'un schisme que je parlais ainsi. « Celui pour qui je porte mes chaînes m'est témoin que ce n'est « pas le sens humain qui m'a donné cette connaissance. C'est « l'esprit de Dieu qui a proclamé cet avis par ma bouche : Ne « faites rien sans votre évêque [3]. » Et aux fidèles de Smyrne : « Obéissez tous à l'évêque comme à Jésus-Christ, et au collège « des prêtres comme aux apôtres ; respectez les diacres comme « établis par Dieu. Que personne ne se sépare de l'évêque en « rien de ce qui tient aux assemblées religieuses. Un seul sa-

[1] Ὅσοι γὰρ θεοῦ εἰσὶν καὶ Ἰησοῦ Χριστοῦ, οὗτοι μετὰ τοῦ ἐπισκόπου εἰσίν... Μὴ πλανᾶσθε, ἀδελφοί μου· εἴ τις σχίζοντι ἀκολουθεῖ, βασιλείαν θεοῦ οὐ κληρονομεῖ. Philad. c. III.

[2] Σπουδάσατε οὖν μιᾷ εὐχαριστίᾳ χρῆσθαι· μία γὰρ σάρξ τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ καὶ ἓν ποτήριον εἰς ἕνωσιν τοῦ αἵματος αὐτοῦ, ἓν θυσιαστήριον, ὡς εἷς ἐπίσκοπος ἅμα τῷ πρεσβυτερίῳ καὶ διακόνοις. Ibid. c. IV.

[3] Ἐκραύγασα μεταξὺ ὢν ἐλάλουν μεγάλῃ φωνῇ, θεοῦ φωνῇ. Τῷ ἐπισκόπῳ προσέχετε καὶ τῷ πρεσβυτερίῳ καὶ διακόνοις. Εἰ δὲ ὑπώπτευσάν τινές με ὡς προειδότα τὸν μερισμόν τινων λέγειν ταῦτα, μάρτυς δέ μοι, ἐν ᾧ δέδεμαι, ὅτι ἀπὸ σάρκος ἀνθρωπίνης οὐκ ἔγνων. Τὸ δὲ πνεῦμα ἐκήρυσσεν λέγον τάδε. Χωρὶς τοῦ ἐπισκόπου μηδὲν ποιεῖτε. Ibid. c. VII.

Digitized by Google

« crifice eucharistique doit être regardé comme ayant de la va-
« leur, celui qui est offert par l'évêque ou par celui que l'évêque
« aura délégué à sa place. Que le peuple fidèle se trouve là où
« apparaît l'évêque, comme là où se trouve Jésus-Christ, là est
« aussi l'Église catholique. Il n'est permis ni de conférer le bap-
« tême ni de célébrer les agapes sans l'évêque. Il n'y a d'agréable
« à Dieu que ce qui se fait avec le concours de l'évêque ; c'est
« par l'évêque que tout ce qui se fait dans la réunion des fidèles
« reçoit sa force et sa valeur... Celui qui rend honneur à l'évêque,
« est lui-même honoré de Dieu ; se séparer de l'évêque en quoi
« que ce soit, c'est porter ses services au démon [1]. »

Ce devoir de soumission à l'évêque regarde les prêtres comme les simples fidèles. Nous avons entendu plus haut saint Ignace louant les prêtres d'Ephèse et ceux de Magnésie du bon exemple qu'ils donnent sous ce rapport [2]. Citons encore l'avis qu'il adresse aux Tralliens : « Tous, et particulièrement les prê-
« tres, vous devez tâcher de rendre plus léger à l'évêque le
« poids de sa charge [3]. »

Terminons par une parole du saint évêque d'Antioche qui montre jusqu'à quel point il regardait l'administration de son église comme concentrée tout entière entre ses mains : « Sou-
« venez-vous dans vos prières, écrit-il aux chrétiens de Rome, de
« l'église de Syrie, qui n'a d'autre pasteur pour tenir ma place
« que Dieu. Jésus-Christ y suppléera l'évêque, et aussi votre
« charité [4]. » Cependant il avait laissé à Antioche des prêtres et des diacres.

[1] Πάντες τῷ ἐπισκόπῳ ἀκολουθεῖτε ὡς Ἰησοῦς Χριστὸς τῷ πατρί, καὶ τῷ πρεσβυτερίῳ ὡς τοῖς ἀποστόλοις · τοὺς δὲ διακόνους ἐντρέπεσθε ὡς θεοῦ ἐντόλήν. Μηδεὶς χωρὶς τοῦ ἐπισκόπου τι πρασσέτω τῶν ἀνηκόντων εἰς τὴν ἐκκλησίαν. Ἐκείνη βεβαία ἐυχαριστία ἡγείσθω, ἡ ὑπὸ ἐπίσκοπον οὖσα ἢ ᾧ ἂν αὐτός ἐπιτρέψῃ. Ὅπου ἂν φανῇ ὁ ἐπίσκοπος, ἐκεῖ τὸ πλῆθος ἔστω, ὥσπερ ὅπου ἂν ᾖ Χριστὸς Ἰησοῦς, ἐκεῖ ἡ καθολικὴ ἐκκλησία. Οὐκ ἐξόν ἐστιν χωρὶς τοῦ ἐπισκόπου οὔτε βαπτίζειν οὔτε ἀγάπην ποιεῖν · ἀλλ' ὃ ἂν ἐκεῖνος δοκιμάσῃ, τοῦτο καὶ τῷ θεῷ εὐάρεστον, ἵνα ἀσφαλὲς ᾖ καὶ βέβαιον πᾶν ὃ πράσσεται... Ὁ τιμῶν ἐπίσκοπον ὑπὸ θεοῦ τετίμηται · ὁ λάθρα ἐπισκόπου τι πράσσων τῷ διαβολῷ λατρεύει. Smyrn. c. VIII-IX.

[2] Page 345.

[3] Πρέπει γὰρ ὑμῖν τοῖς καθ' ἕνα, ἐξαιρέτως καὶ τοῖς πρεσβυτέροις ἀναψύχειν τὸν ἐπίσκοπον. Trall. c. XII.

[4] Μνημονεύετε ἐν τῇ προσευχῇ ὑμῶν τῆς ἐν Συρίᾳ ἐκκλησίας, ἥτις

Digitized by Google

Cette préoccupation d'affirmer l'autorité suprême et universelle de l'évêque se montre encore dans ce que saint Ignace dit de ses prérogatives et de ses devoirs. A l'évêque seul il appartient de présider aux assemblées des fidèles [1]; à lui seul d'offrir le sacrifice eucharistique : un autre ne le peut qu'en vertu d'une délégation expresse de sa part [2]; rien de ce qui se fait sans lui n'a de force ou de valeur [3]. On voit aussi par la lettre à saint Polycarpe à quels détails devait s'étendre la sollicitude de l'évêque, tant par rapport aux personnes que par rapport aux choses. On y voit encore qu'il avait la charge d'instruire les fidèles de leurs devoirs et de leur annoncer la parole sainte. « Ne négligez pas « les veuves, y est-il dit, soyez leur tuteur après Dieu... Que les « réunions des fidèles soient fréquentes; informez-vous nommé- « ment de tous ceux qui y assistent. Ne méprisez pas les esclaves « des deux sexes; veillez pourtant à ce qu'ils ne se laissent pas « aller à l'orgueil, mais que plutôt ils remplissent avec plus de « soin les devoirs de leur humble condition pour jouir d'une « liberté plus excellente auprès de Dieu, et qu'ils ne demandent « pas à être rachetés aux frais de la communauté : ce serait se « montrer esclaves des penchants humains. — Il y a des profes- « sions indignes d'un chrétien : il faut s'en abstenir; que vos « exhortations roulent particulièrement sur cette matière. Appre- « nez à nos sœurs à joindre à l'amour du Seigneur les sentiments « d'affection et la fidélité aux devoirs du mariage que leurs maris « ont droit d'attendre d'elles. Recommandez de même au nom de « Jésus-Christ à nos frères d'aimer leurs épouses, comme le « Seigneur a aimé son Église... Il est convenable aussi que les « unions entre chrétiens soient sanctionnées par l'approbation « de l'évêque, afin qu'elles se fassent selon l'esprit du Seigneur « et non suivant les désirs de la chair [4]. »

Les lettres de l'évêque d'Antioche ne nous fournissent malheureusement pas des notions aussi complètes sur les fonctions propres aux prêtres et aux diacres. Ceux-ci sont associés à

ἀντὶ ἐμοῦ ποιμένι τῷ θεῷ χρῆται. Μόνος αὐτὴν Ἰησοῦς Χριστὸς ἐπισκοπήσει καὶ ἡ ὑμῶν ἀγάπη. Rom. c. IX.

[1] Smyrn. c. VIII, cité plus haut, page préc., note 1.

[2] Ibid.

[3] Ibid.

[4] Ad Polyc. cc. IV, V.

Digitized by Google

l'évêque et aux prêtres, comme leur prêtant leurs services dans les fonctions sacrées et le soin des fidèles, ainsi qu'il est marqué par leur titre même. Les prêtres nous apparaissent comme un corps, un collège attaché à l'évêque, comme formant son conseil : il leur est recommandé de donner aux fidèles l'exemple de la soumission à l'évêque et de le soulager dans l'exercice de sa charge, et aux fidèles de leur être soumis: mais voilà tout. Nous avons lieu de croire, d'après des textes que nous citerons plus bas [1], qu'ils étaient généralement, du moins dans les églises du patriarcat d'Antioche, au nombre de douze. C'est sans doute en raison de ce nombre et de leur réunion en collège, peut-être aussi à cause de la mission particulière qu'ils avaient d'enseigner la doctrine chrétienne [2], qu'ils sont comparés en deux endroits aux apôtres, tandis que les diacres le sont à Jésus-Christ, lequel, comme il est dit dans la lettre de saint Polycarpe aux Philippiens, « s'est fait le serviteur de tous [3]. »

Il peut paraître singulier, après ce que nous avons constaté dans les lettres de saint Ignace, que saint Polycarpe, dans cette lettre aux Philippiens, ne parle pas de leur évêque. Serait-ce, comme on l'a cru, que le siège épiscopal à Philippes fût alors vacant? Il faut avouer que cette supposition n'est appuyée sur aucun indice positif. Il peut sembler plus probable que la lettre ayant été écrite à l'occasion d'une demande des prêtres de Philippes [4], elle a été naturellement adressée à ceux qui l'ont provoquée. On observera, en confirmation de cette idée, que saint Polycarpe, qui était certainement évêque de Smyrne, comme nous le savons par la lettre qu'il reçut de saint Ignace et à laquelle il fait allusion [5], ne prend cependant point ce titre dans l'inscription de celle-ci, qui porte simplement : « Polycarpe et les prêtres qui sont avec lui à l'église résidant à Philippes. »

[1] Pages 359, 360.
[2] V. plus bas.
[3] Polyc. ad Phil. c. v.
[4] Cap. XIII : *Ἐγράψατέ μοι καὶ ὑμεῖς... Τὰς ἐπιστολὰς Ἰγνατίου τὰς πεμφθείσας ἡμῖν ὑπ' αὐτοῦ καὶ ἄλλας, ὅσας εἴχομεν παρ' ἡμῖν, ἐπέμψαμεν ὑμῖν, καθὼς ἐνετείλασθε.* Ces mots ne peuvent évidemment s'adresser qu'aux prêtres de l'église de Philippes, quoique l'inscription de la lettre de Polycarpe porte *Πολύκαρπος καὶ οἱ σὺν αὐτῷ πρεσβύτεροι τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ θεοῦ τῇ παροικούσῃ Φιλίπποις.*
[5] Cap. XIII, cité dans la note préc.

Digitized by Google

Il a pu de même confondre dans la même appellation de πρεσβύτεροι l'évêque et les prêtres de cette cité. Ou enfin, faudrait-il admettre que le principe de l'unité de l'épiscopat n'avait pas encore été aussi clairement professé en Thrace qu'en Asie-Mineure et qu'elle était encore régie comme elle avait pu l'être au temps des apôtres [1] ? Quoi qu'il en soit, que le collège des πρεσβύτεροι de Philippes remplaçât alors temporairement l'évêque mort ou absent, ou que ses membres fussent regardés comme les coopérateurs de l'évêque, ou qu'ils remplissent collectivement les fonctions du gouvernement ecclésiastique, les avis que saint Polycarpe leur donne sont à peu près les mêmes et indiquent les mêmes charges que ceux qu'il reçut lui-même et pour lui-même de saint Ignace ; on y trouve seulement ajoutée une recommandation qui répond bien au caractère de douceur que nous manifestent dans le saint évêque de Smyrne les actes de son martyre : elle se rapporte à l'indulgence à témoigner à l'égard des pécheurs : « Que les prêtres, dit-il, se montrent compatissants, « bienfaisants envers tous, ramenant ceux qui s'égarent, visitant « tous les malades, ne négligeant pas la veuve ou l'orphelin ou « le pauvre, mais toujours attentifs à faire le bien devant Dieu « et devant les hommes, s'abstenant de toute colère, de toute « acception de personnes et de jugements injustes, s'éloignant « de toute avarice, ne se laissant pas aller facilement à des « idées défavorables contre qui que ce soit, ne se montrant « pas trop sévères dans la répression, sachant que tous nous « avons des dettes de péché. Si donc nous prions le Seigneur « de nous pardonner, il faut que nous pardonnions nous-mê- « mes ; car nous sommes sous les yeux de notre Seigneur et « Dieu ; nous devons tous comparaître au tribunal de Jésus- « Christ, où chacun aura à rendre compte pour soi-même [2]. » Un peu plus haut, nous lisons aussi des recommandations analogues adressées aux diacres ; mais elles ne nous donnent guère de renseignements sur la nature de leurs fonctions particulières. « Que les diacres, y est-il dit, soient sans reproche de- « vant la justice divine, comme étant les serviteurs de Dieu et « du Christ, non des hommes, ennemis de la calomnie, de la dis-

[1] Comp. plus haut, p. 342.
[2] Cap. VI.

Digitized by Google

« simulation et de l'avarice, pleins de modération, bienfaisants, « actifs, marchant dans les voies de la vérité du Seigneur, qui « s'est fait le serviteur de tous [1]. »

Nous passons sans transition, — parce que nous ne trouvons, en effet, aucun intermédiaire, — à la collection des *Constitutions apostoliques*, en nous restreignant aux six premiers livres, qui semblent bien avoir été écrits dans le patriarcat d'Antioche, avant le milieu du troisième siècle.

Là encore, le caractère monarchique du gouvernement des églises, l'autorité absolue de l'évêque sur tout l'ensemble des fidèles, sa supériorité sur les autres ordres du clergé et l'obligation d'une entière soumission à son égard sont énergiquement affirmés en une foule d'endroits. Bornons-nous à citer les plus formels. Ainsi, à propos de l'obligation d'entretenir les membres du clergé, qui est démontrée par les préceptes de la loi ancienne, l'auteur continue : « Vos grands-prêtres, ce sont les « évêques ; la dignité du sacerdoce appartient à vos prêtres ; à « la place des lévites vous avez vos diacres, vos lecteurs, vos « chantres, vos portiers, et aussi vos diaconesses, vos veuves et « vierges, vos orphelins. Au-dessus de tous est le pontife, c'est-« à-dire l'évêque. Il est le ministre de la parole, le gardien de « la science, le médiateur entre Dieu et vous dans le culte divin, « c'est lui qui vous enseigne la vraie piété ; après Dieu, il est « votre père, qui vous a fait renaître par l'eau et par le Saint-« Esprit à la condition d'enfants adoptifs de Dieu ; il est votre « chef et votre guide, il est votre roi, votre empereur ; après « Dieu, il est votre dieu visible. C'est de lui et de ceux de sa « condition que Dieu lui-même a déclaré : J'ai dit : Vous êtes tous « Dieu et les fils du Très-Haut ; et : Vous n'aurez garde de mal « parler des dieux. Que l'évêque occupe donc le premier rang « parmi vous, comme étant revêtu de la dignité de Dieu, en « vertu de laquelle il a toute autorité sur le clergé et gouverne « le peuple » [2]. — « De même donc, » est-il dit ensuite, « que ceux qui n'appartenaient pas à la tribu de Lévi n'avaient « nul droit de rien offrir ou d'approcher de l'autel si ce n'est

[1] Cap. v.

[2] *Const. apost.*, lib. II, cc. 25, 26. — Je cite les Constitutions d'après la division de l'édition reproduite dans la *Patrologie grecque* de Migne.

Digitized by Google

« avec le prêtre, de même vous, ne faites rien sans l'évêque. « Tout ce qu'on fait sans l'évêque n'a aucun mérite et n'est pas « porté en compte parmi les bonnes œuvres » [1]. Et encore : « Le laïque doit honorer le bon pasteur, l'aimer, le respecter « comme père, comme seigneur, comme maître, comme grand-« prêtre de Dieu, comme guide dans la piété. Celui qui l'écoute, « écoute le Christ ; celui qui le méprise, méprise le Christ ; et « celui qui ne reçoit pas le Christ, ne reçoit pas Dieu son « Père [2]. »

Le même document nous montre encore l'universalité des fonctions pastorales réunie entre les mains de l'évêque. C'est d'abord l'enseignement de la doctrine de la foi et des règles de la piété chrétienne [3], et l'administration des sacrements, par lesquels le chrétien est rendu participant de la vie surnaturelle [4]. C'est l'offrande du sacrifice eucharistique, qui lui semble exclusivement réservée et n'avait lieu régulièrement que le dimanche [5]. C'est la répression énergique et prudente des désordres qui pouvaient se glisser parmi son troupeau, surtout de ceux qui constituaient un scandale public [6], et la réconciliation des coupables qui avaient témoigné leur repentir par les exercices de la pénitence [7] ; car de même qu'il a reçu de Dieu le pouvoir de lier, il a aussi celui de délier [8]. L'évêque doit encore se prêter à juger les différends qui s'élèveraient entre les fidèles [9]. Enfin il était chargé de la haute administration des ressources de l'église [10], alimentées par les contributions volon-

[1] Ibid., c. 27.
[2] Ibid., c. 20.
[3] Ibid., cc. 26 (cité plus haut), 32, 33.
[4] Mêmes chapitres.
[5] Ibid., II, cc. 57, 59. — Au chap. 57, il n'est pas dit expressément que les prêtres ne célébraient pas, mais dans la description de l'office divin, il est dit que le trône de l'évêque est au milieu, et que les prêtres siègent aux deux côtés ; et lorsqu'on arrive aux préliminaires immédiats du sacrifice, c'est l'évêque seul qui est mentionné.
[6] Ibid., c. 16.
[7] Ibid., I, 10 ; II, 16, 20.
[8] Ibid., II, 20.
[9] Ibid., II, 47.
[10] Ceci résulte tant de l'obligation imposée au diacre (II,31) de n'accorder aucun secours aux indigents sans l'autorisation de l'évêque, et aussi de la recommandation faite aux fidèles (II, 27) de transmettre leurs offrandes à l'évêque par l'intermédiaire des diacres.

Digitized by Google

taires des fidèles, lesquelles constituent du reste pour ceux-ci un rigoureux devoir [1].

Il était évidemment impossible à l'évêque, dans les églises tant soit peu considérables, de suffire à tous les détails d'une administration aussi étendue et aussi complexe. Des auxiliaires lui étaient indispensables. Ces auxiliaires furent surtout les diacres. « Que le diacre soit au service de l'évêque, comme le Christ « l'est à celui de son Père. Qu'il lui prête religieusement son « service, de même que le Christ, ne faisant rien de lui-même, « accomplit toujours les œuvres qui sont du bon plaisir de son « Père. » — « Le diacre, est-il dit plus loin, doit être l'oreille de « l'évêque, et son œil et sa bouche, et son cœur et son âme, afin « que l'évêque ne soit pas accablé par le soin d'une infinité « d'affaires, mais qu'il ait seulement à s'occuper des plus impor- « tantes [2]. » Les diacres étaient les intermédiaires officiels entre l'évêque et les fidèles [3], en particulier pour la transmission de leurs offrandes [4]; ils informaient l'évêque des besoins des indigents et y subvenaient d'après ses instructions [5]; ils étaient, avec les prêtres, ses assesseurs dans les jugements solennels [6] et réglaient par eux-mêmes, avec son autorisation, les affaires de moindre importance [7]; enfin, ils l'assistaient dans les fonctions du culte et veillaient à maintenir le bon ordre dans les assemblées des fidèles [8]. Il leur était du reste bien recommandé de n'agir en tout que dans une rigoureuse dépendance de l'évêque [9].

Quant aux prêtres, la seule fonction ordinaire et spéciale que nous leur voyions attribuée est celle de l'enseignement. Ainsi, au chapitre 26 du deuxième livre, où les trois ordres du clergé supérieur sont plus particulièrement caractérisés par leurs prérogatives respectives, il est dit des prêtres : « Que les prêtres « soient regardés comme nous représentant, nous apôtres, et

[1] II, 34, 35 ; III, 19.
[2] II, 44.
[3] II, 28, 30.
[4] II, 27.
[5] II, 31 ; III, 19.
[6] II, 47.
[7] II, 44, cité plus haut.
[8] II, 57.
[9] II, 31, 44 ; III, 19.

Digitized by Google

« qu'ils vous enseignent la doctrine divine, car le Seigneur, en « nous donnant notre mission, a dit : Allez, instruisez toutes les « nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint- « Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai pres- « crit [1]. » Et un peu plus bas, où il est parlé de la distribution des parts prélevées sur les banquets des fidèles : « Qu'il soit aussi « (comme aux diacres) assigné une double part aux prêtres, « comme constamment appliqués à l'enseignement de la doc- « trine et en l'honneur des apôtres du Seigneur, dont ils tiennent « la place, comme conseillers de l'évêque et la couronne de « l'Église ; ils forment le conseil et le sénat de l'Église [2]. »

Ils ont un rang supérieur à celui des diacres. Il suffit, pour le prouver, de citer le dernier chapitre du livre III, où les pouvoirs du ministère sacerdotal sont clairement accordés aux prêtres et et refusés au diacre : « Nous prescrivons que l'évêque soit ordonné « par trois autres évêques ou au moins par deux ; mais il n'est « aucunement permis qu'il le soit par un seul... Nous voulons « aussi que le prêtre et le diacre soient ordonnés par un seul « évêque, aussi bien que les autres membres du clergé. Le « prêtre et le diacre n'ont pas le pouvoir d'ordonner des clercs « parmi les laïques. Le prêtre a seulement le pouvoir d'ensei- « gner, d'offrir (le sacrifice), de baptiser, de bénir le peuple ; « quant au diacre, il ne peut qu'assister l'évêque et le prêtre « dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire prêter ses ser- « vices : tout le reste lui est interdit [3]. » Nous avons vu aussi plus haut que l'évêque étant mis en parallèle avec le grand-prêtre de la loi ancienne, les prêtres (πρεσβύτεροι) sont dits avoir remplacé les prêtres (ἱερεῖς) des juifs, tandis que les diacres avec les clercs inférieurs et tous ceux qui sont à la charge de l'Église ne sont comparés qu'aux lévites [4].

[1] Ibid., II, 26.
[2] Ibid., II, 28.
[3] ... *μήτε δὲ καὶ πρεσβύτερον μήτε διάκονον (προστάσσομεν) χειροτονεῖν ἐκ λαϊκῶν κληρικούς· ἀλλὰ μόνον, τὸν μὲν πρεσβύτερον διδάσκειν, ἀναφέρειν, βαπτίζειν, εὐλογεῖν τὸν λαόν· τὸν δὲ διάκονον ἐξυπηρετεῖσθαι τῷ ἐπισκόπῳ καὶ τοῖς πρεσβυτέροις, τουτέστι διακονεῖν, οὐ μὴν καὶ τὰ λοιπὰ διενεργεῖν.*
[4] Clem. Ep. I ad Cor. c. 40 (cité plus haut, pag. 337, note 1) ; *Const. Apost.* II, 25 (cité p. 352).

Digitized by Google

Et cependant on ne voit pas que, de fait, les simples prêtres eussent jamais à offrir eux-mêmes le sacrifice eucharistique : ils n'y apparaissent que comme assistants, formant à l'évêque une couronne d'honneur [1] ; ailleurs ils sont présentés comme ses conseillers [2], comme ses assesseurs avec les diacres dans les jugements solennels [3]. Mais ils sont mis sur la même ligne avec les diacres dans la distribution des offrandes des fidèles [4] ; ils sont complètement passés sous silence aux endroits où il est parlé de l'autorité à exercer quant à la discipline ecclésiastique : l'évêque et les diacres sont seuls nommés à ces endroits [5] ; on ne leur voit remplir d'autre fonction spéciale, je le répète, que celui de l'enseignement de la doctrine.

La haute prééminence de l'évêque sur les simples prêtres ressort encore des différences remarquables qu'on peut relever dans les formules de l'ordination de l'un et des autres. Ces formules, il est vrai, sont données dans le huitième livre, qui ne semble avoir été ajouté aux précédents qu'au IVe siècle [6] ; mais comme l'importance du corps presbytéral, ainsi que nous le verrons plus bas, s'est bien plutôt beaucoup accrue pendant la seconde moitié du IIIe siècle qu'elle n'a diminué, il est permis d'y voir un argument d'autant plus significatif quant à la période qui nous occupe actuellement. Pour la consécration de l'évêque, « le peuple étant réuni avec le collège des prêtres et les évêques qui seront venus, le jour du dimanche, doit d'abord donner son assentiment. Le plus considérable parmi les évêques demandera aux prêtres et au peuple si le candidat qui leur est présenté est bien celui qu'ils demandent pour chef de leur église Sur leur réponse favorable, il leur demandera encore si tous peuvent rendre témoignage qu'il possède bien toutes les qualités qui doivent le rendre digne de cette haute et éclatante dignité... Enfin, après une troisième question semblable, et lorsque

[1] *Const. Apost.* II, 57.

[2] Ibid., II, 28. Cfr. Ign. ad Magnes, c. 6 ; ad Trall. c. 3 (cités plus haut, p. 346).

[3] *Const. Ap.*, II, 47.

[4] Ibid., II, 28.

[5] Ibid., II, 10, 17.

[6] Le savant cardinal J.-B. Pitra croit pouvoir assigner à cette partie des *Constitutions apostoliques* la plus haute antiquité. (Cfr. *Juris ecclesiastici Graecorum hist. et mon.*, t. I, Proleg., p. XXIX, n. 13).

Digitized by Google

tous ont, par un signe extérieur, clairement manifesté leur assentiment, le silence rétabli, un des principaux évêques, assisté de deux autres, debout devant l'autel, et tandis que les autres évêques et les prêtres prient en silence, les diacres tenant le livre des saints Evangiles au-dessus de la tête de celui qui est consacré, dit en s'adressant à Dieu : « Vous qui êtes, Dieu tout-« puissant, Seigneur et Maître de toutes choses.... (suit une ma-« gnifique énumération des perfections divines), qui avez con-« stitué l'Église par l'avènement de votre Christ dans la chair, « comme le témoigne votre Esprit par les apôtres et par nous « évêques par votre grâce ici présents ; qui dès l'origine avez « établi des prêtres (ἱερεῖς) pour conduire votre peuple, en parti-« culier Abel, Seth, Enos, Enoch, Noé, Melchisédech et Job ; « qui avez conféré cette même dignité à Abraham et à tous les « patriarches, ainsi qu'à vos fidèles serviteurs Moïse et Aaron, « Éléazar et Phinées ; qui avez fait d'eux des chefs et des prêtres « dans le tabernacle du témoignage ; qui avez choisi Samuel « comme prêtre et prophète et n'avez jamais laissé votre sanc-« tuaire sans ministre, qui répandez vos bénédictions sur ceux « que vous appelez à ce poste glorieux ; — en ce jour aussi, en « considération de votre Christ médiateur, répandez par nous « sur votre élu la vertu de votre Esprit de direction, qui préside « à l'accomplissement de l'œuvre de votre Fils bien-aimé Jésus-« Christ, et que ce divin Fils a donné à ses apôtres suivant la « disposition de votre éternelle sagesse.— Donnez en votre nom, « Dieu qui sondez les cœurs, à votre serviteur ici présent, que « vous avez choisi à l'honneur de l'épiscopat, pour paître votre « troupeau sacré et remplir l'office de pontife, de s'acquitter « jour et nuit de son ministère sans reproche, de manière que, « objet de vos regards favorables, il puisse rassembler la multi-« tude de ceux qui marchent dans la voie du salut et vous offrir « les dons de votre Église sainte. Accordez-lui, Seigneur tout-« puissant, la participation du Saint-Esprit, afin qu'il ait le pou-« voir de remettre les péchés selon votre volonté, de conférer « les saints ordres comme vous l'avez prescrit, et aussi de délier « de tout lien suivant le pouvoir que vous avez donné aux apô-« tres ; enfin, de vous être agréable par l'esprit de douceur et la « pureté de cœur, en sorte que se préservant de toute faute, de

Digitized by Google

« toute tache, de tout sujet de reproche, il vous offre le sacrifice « pur et non sanglant, que vous avez institué par le Christ, le « sacrement de la loi nouvelle, qui monte vers vous en odeur « de suavité, par votre saint Fils Jésus-Christ, notre Dieu et « notre Sauveur, par lequel vous soit rendu gloire, honneur et « vénération dans le Saint-Esprit maintenant et toujours et dans « les siècles des siècles. » Après cette prière, les autres prêtres (ἱερεῖς) répondent *Amen*, ainsi que tout le peuple [1].

Voici maintenant la formule de l'ordination du prêtre : « Lorsque vous voudrez ordonner un prêtre (πρεσβύτερον), ô évêque, « vous mettrez la main sur sa tête, en présence du collège des « prêtres et en celle des diacres, et vous direz cette prière : Seigneur, Dieu tout-puissant..., jetez vos regards sur votre Église « et donnez-lui l'accroissement en augmentant le nombre de « ceux qui y président à la direction des fidèles et donnez-leur « le pouvoir nécessaire pour travailler efficacement par la parole « et par les œuvres à l'édification de votre peuple. Jetez aussi un « regard favorable sur votre serviteur ici présent, que le suffrage « et le jugement de tout le clergé élève au presbytérat, remplissez-le de l'esprit de grâce et de conseil, pour recevoir et conduire votre peuple, comme autrefois vous avez regardé favorablement votre peuple élu et que vous avez ordonné à Moïse « de choisir des anciens (πρεσβύτερους), que vous avez remplis « de votre esprit. Et maintenant, Seigneur, donnez la perfection « à votre œuvre et conservez en nous l'esprit de votre grâce, de « sorte que votre serviteur, ayant reçu la plénitude des œuvres « de salut et du don de l'enseignement, instruise votre peuple « en esprit de mansuétude, qu'il vous serve d'un cœur pur et « sincère et de toute l'ardeur de son âme et qu'il s'acquitte parfaitement des fonctions de son sacré ministère pour le bien de « votre peuple [2], par votre Christ, avec qui soit rendu à vous et

[1] *Const. Apost.*, VIII, 4, 5.

[2] ...Καὶ νῦν, Κύριε, παράσχου, ἀνελλιπὲς τηρῶν ἐν ἡμῖν τὸ πνεῦμα τῆς χάριτός σου, ὅπως πλησθεὶς ἐνεργημάτων ἰατικῶν καὶ λόγου διδακτικοῦ, ἐν πραότητι παιδεύῃ σου τὸν λαόν, καὶ δουλεύῃ σοι εἰλικρινῶς ἐν καθαρᾷ διανοίᾳ καὶ ψυχῇ θελούσῃ, καὶ τὰς ὑπὲρ τοῦ λαοῦ ἱερουργίας ἀμώμους ἐκτελῇ.

Digitized by Google

« au Saint-Esprit gloire et honneur et vénération dans tous les « siècles. Amen [1]. »

Quelle différence entre ces deux formules ! Dans la première, tous les pouvoirs du sacerdoce sont nettement attribués à l'évêque, tandis que, dans la seconde, les seuls offices qui soient explicitement reconnus au simple prêtre sont l'enseignement de la doctrine et l'assistance à prêter à l'évêque pour le gouvernement spirituel des fidèles.

Enfin, nous avons encore, en fait de documents se rapportant à la fin de cette seconde période et à la province ecclésiastique de Syrie, le récit apocryphe connu sous le nom de *Recognitiones S. Clementis*, qui ne nous est parvenu que dans la version latine de Rufin, et la lettre apocryphe de saint Clément à saint Jacques, dont le texte grec nous a été conservé [2]. Nous relèverons particulièrement dans le premier deux passages qui donnent lieu de croire que, dans les églises de l'Orient du moins, le collège presbytéral se composait régulièrement de douze membres. L'un se rapporte à l'institution de Zachée comme évêque de Césarée en Palestine : « Après ces discours et d'autres semblables, y est-il dit, Pierre, mettant ses mains sur la tête de Zachée, demanda pour lui à Dieu la grâce de bien remplir les fonctions de l'épiscopat. Ensuite il ordonna douze prêtres et quatre diacres, et il dit (aux fidèles) : J'ai établi Zachée comme votre évêque... Écoutez-le donc avec attention et recevez de lui la doctrine de la foi. Les prêtres vous instruiront des devoirs de la vie chrétienne, et les diacres vous diront l'ordre de la discipline [3]. » Cette espèce de distribution d'offices, qui ne se rapporte qu'à l'instruction des fidèles, est évidemment bien incomplète ; cependant nous pouvons y reconnaître les fonctions les plus importantes attribuées à l'évêque et, dans celles que doivent remplir les prêtres et les diacres, la formation spirituelle des

[1] Ibid., VIII, 16.

[2] Les homélies connues sous le nom de *Clémentines* et l'*Abrégé des actes de saint Pierre* ne semblent être que des remaniements postérieurs des *Recognitiones*.

[3] « Haec autem et his similia cum dixisset Petrus, manibus superpositis Zacchaeo oravit ut inculpabiliter episcopatus sui servaret officium. Post haec duodecim presbyteros ordinavit et diacones quatuor, et ait : Zacchaeum hunc vobis ordinavi episcopum.... Audite ergo eum attentius, et ab ipso suscipite doctrinam fidei, monita autem vitae a presbyteris, a diaconibus vero ordinem disciplinæ. » *Recognit.*, III, 66.

Digitized by Google

âmes confiées aux premiers et les détails de l'administration disciplinaire aux seconds. L'autre passage est encore plus laconique. Il y est dit simplement que Pierre établit évêque à Tripoli, aussi en Palestine, Maron, qui lui avait donné l'hospitalité, homme d'une vertu accomplie, et qu'il ordonna en même temps douze prêtres et des diacres [1].

Dans la prétendue lettre de saint Clément à saint Jacques, il est recommandé à l'évêque de s'occuper uniquement de l'administration spirituelle de l'Église et en particulier de la prédication des vérités du salut : il est rappelé aussi que c'est à lui qu'appartient le droit de lier et de délier [2]. Les devoirs des prêtres consistent surtout à pourvoir aux besoins des indigents [3], à empêcher le désordre des mœurs en engageant les jeunes gens, et même les hommes d'un âge mûr, à ne pas tarder de contracter un mariage honnête [4], enfin à concilier les différends qui s'élèveraient entre les fidèles, pour que ceux-ci ne s'adressent pas aux tribunaux séculiers [5]. Quant aux diacres, « ils doivent être les yeux de l'évêque par leur activité et leur prudence à tout observer, examinant la conduite de chacun des membres de l'église, afin que, si quelqu'un était en danger de se laisser entraîner au péché, l'évêque prévenu puisse l'arrêter à temps par un avis salutaire. Qu'ils aient soin aussi de reprendre ceux qui négligent de se rendre aux réunions des fidèles, afin qu'ils ne cessent pas d'y entendre les instructions qui doivent les préserver ou les guérir des troubles de l'âme qu'engendrent les distraction de la vie du monde et les conversations dangereuses... Enfin que les diacres s'informent aussi de ceux qui sont malades de corps, afin de les faire connaître aux autres fidèles et de leur procurer ainsi la visite et les secours de leurs frères, et de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, après avoir pris l'avis de l'évêque : du reste, même s'ils le faisaient de leur propre autorité, ils ne seraient pas coupables pour cela [6]. » Toutes ces instructions sont mises dans la bouche de saint Pierre, confiant, peu de temps avant sa mort, l'église de Rome à son disciple saint Clé-

[1] Ibid., VI, 15.
[2] Capp. 2, 5, 6.
[3] Capp. 8, 9.
[4] Capp. 7, 8.
[5] Cap. 10.
[6] Cap. 12.

Digitized by Google

ment. L'apôtre ajoute ensuite quelques réflexions sur l'importance de l'office du catéchiste, c'est-à-dire de celui qui est chargé d'enseigner la parole de Dieu, ajoutant que saint Clément le remplacera dans cet office [1]. Et immédiatement après il compare l'église à un grand navire qui conduit, à travers les orages de ce monde, des hommes, rassemblés de divers lieux, au séjour du bonheur. Le chef de ce navire c'est Dieu ; le pilote, Jésus-Christ ; le prorète [2], l'évêque; les matelots, les prêtres (πρεσβύτεροι) ; les chefs des rameurs, les diacres; les naustologes [3], les catéchistes ; les passagers, la foule des fidèles [4]. Enfin, l'apôtre conclut en rappelant à l'évêque qu'il doit aider dans la mesure de ses forces chacune de ses ouailles et partager toutes leurs peines et il l'engage à s'acquitter de tous les devoirs de sa charge avec autant de fermeté que de douceur [5]. Quant aux fidèles, leur devoir se résume à écouter toujours leur évêque avec une entière docilité, « sachant que ceux qui lui causent de la peine par leur manque de soumission, se séparent de Jésus-Christ, dont l'évêque tient la place; et que quiconque se sépare de Jésus-Christ, est censé repousser son Père, et exclu du royaume des bienheureux [6]. »

Passons maintenant aux documents relatifs à la province ecclésiastique d'Alexandrie ou d'Égypte. Les documents sont malheureusement peu nombreux et surtout fort sobres de détails sur l'objet de notre étude. Les *Canons ecclésiastiques des saints apôtres* [7], assez récemment mis au jour, y tiennent la place principale pour l'importance des renseignements qu'ils nous fournissent. Ce recueil, qui semble avoir été rédigé avant

[1] Cap. 13.

[2] Chef de manœuvre, qui se tenait à la proue pour diriger la marche du navire de concert avec le pilote, à qui il était subordonné.

[3] Je n'ai pas trouvé l'explication de ce terme. Dans le chapitre 17, où la même énumération se retrouve en sens inverse, avec une indication sommaire et vague du rôle de ces différentes classes, il est dit que les naustologes doivent rappeler à chacun le salaire à recevoir ; mais on ne voit pas bien de quel salaire ou récompense il s'agit. Peut être-le ναυστόλογος marque-t-il celui qui était chargé sur un navire du service de la comptabilité, des approvisionnements et des distributions de vivres.

[4] Capp. 14, 15.

[5] Cap. 16.

[6] Cap. 17.

[7] Publiés, après plusieurs autres éditions, avec la *Doctrine des douze apôtres*, par le Dr F.-X. Funk (Tubingae, 1887).

Digitized by Google

le milieu du IIIe siècle [1], est divisé en trente chapitres, la plupart fort courts. Les trois premiers ne forment qu'une introduction, qui malheureusement, il faut bien le dire, promet plus que le corps de l'ouvrage ne donne. Citons-en le commencement : « Nous étant réunis (les douze apôtres) suivant l'ordre « de notre Sauveur Jésus-Christ, qui nous avait dit : Vous vous « partagerez les provinces, vous ferez le dénombrement des « lieux, vous déterminerez les prérogatives des évêques, la « place des prêtres et celle des diacres, les qualités qui doivent « distinguer les lecteurs et les vertus qui conviennent aux veu- « ves ; enfin vous règlerez tout ce qui est nécessaire pour « l'organisation d'un église ..... [2] » Après cette introduction, suivent [3] des instructions morales tirées évidemment de la *Doctrine des douze apôtres ;* puis [4] quelques règles par rapport à l'institution et aux devoirs des membres du clergé et aux diaconesses ; enfin il y a un chapitre [5] sur les laïques, suivi de quelques remarques sur l'exclusion des femmes du ministère sacré, et sur l'exercice de la charité envers les malades de leur sexe, office qui leur est particulièrement assigné.

Le chapitre XVI est le seul qui parle de l'institution des évêques et encore est-il consacré à l'examen d'un cas très particulier. En voici les termes : « Pierre dit : Si une communauté chré- « tienne était si peu considérable qu'il ne s'y trouve pas douze « hommes qui aient le droit de donner leur suffrage pour l'élec- « tion d'un évêque, on doit écrire aux églises voisines, là où il « s'en rencontre déjà quelqu'une établie, afin que trois hommes « choisis viennent de là et examinent avec soin celui qui est digne « de l'épiscopat. L'élu doit jouir d'une bonne renommée auprès « des païens ; il doit avoir mené une vie irréprochable, être ami « des pauvres, doué de prudence, éloigné de l'ivrognerie, de la « débauche, des querelles, des partialités injustes, et ainsi de

[1] Cfr. Funk, *Proleg.*, p. LIII suivv. J'assignerais volontiers à ces canons une date beaucoup plus ancienne et j'irais jusqu'à les regarder comme presque contemporains de la *Doctrine,* tant à cause du caractère de simplicité de la rédaction que de ce qui se montre de primitif (chap. 16 et suiv.) dans les détails relatifs aux évêques, aux prêtres, aux diacres et aux diaconesses, lesquelles sont encore désignées sous le nom de veuves.

[2] Cap. 1.

[3] Capp. 4-15.

[4] Capp. 16-22.

[5] Cap. 23.

Digitized by Google

« suite. Il convient qu'il ne soit point marié ; tout au moins qu'il « n'ait eu qu'une seule femme ; qu'il soit instruit, capable d'ex- « pliquer les Écritures ; s'il est sans lettres, qu'il soit doux et « rempli de charité, afin que la multitude n'ait aucun reproche « à faire à un évêque [1]. »

Il est parlé ensuite de l'institution, des qualités et des fonctions des prêtres, et incidemment, des diacres et des lecteurs [2] : « Jean dit : Celui qui aura été établi évêque nommera deux prê- « tres dont il aura éprouvé par lui-même la sagesse et la piété. — « Tous les apôtres réclament : pas deux, mais trois ; car il y a « (devant le trône de l'Agneau) vingt-quatre vieillards, douze à « droite, douze à gauche (ainsi, puisque l'évêque est assisté au « saint sacrifice par trois diacres qui se tiennent à sa gauche, il « faut qu'il ait aussi à sa droite trois prêtres) [3]. » — « Vous avez « raison, mes frères, reprend Jean. Car les vieillards qui sont à

[1] Πέτρος εἶπεν · Ἐὰν ὀλιγανδρία ὑπάρχῃ καὶ μήπου πλῆθος τυγγάνῃ τῶν δυναμένων ψηφίσασθαι περὶ ἐπισκόπου ἐντὸς δεκαδύο ἀνδρῶν, εἰς τὰς πλησίον ἐκκλησίας, ὅπου τυγχάνῃ πεπηγυῖα, γραφέτωσαν, ὅπως ἐκεῖθεν ἐκλεκτοὶ τρεῖς ἄνδρες παραγενόμενοι δοκιμῇ δοκιμάσωσι τὸν ἄξιον ὄντα.... — Je ne puis me rallier au sentiment de mon savant ami M. l'abbé Duchesne, qui regarde comme inadmissible qu'il soit ici question d'un groupe de chrétiens où il y ait moins de douze adultes du sexe masculin, et voit en conséquence dans les *douze hommes* les membres du collège des prêtres, tel qu'il y en avait probablement à la fin du IIe siècle dans les églises de Palestine et de Syrie régulièrement organisées (*Bulletin Critique*, t. VII, 1886, p. 363-364). Voici les raisons qu'il apporte pour rejeter la première hypothèse : « On ne légifère pas pour des situations aussi spéciales. De plus, on voit aussitôt après (cap. 17-20) que l'évêque doit se donner trois assesseurs prêtres, que son clergé compte en outre un lecteur et trois diacres. Ce serait un personnel ecclésiastique bien nombreux, huit clercs, chargés de gouverner trois laïques au plus. » Mais d'abord, est-il certain que les chapitres 17 et suivants doivent s'appliquer à ces petites églises dont il est parlé au chapitre 16 ? Ce serait alors que les apôtres auraient légiféré uniquement en vue d'une situation toute spéciale. Je serais bien plus porté à voir dans ces règlements l'indication du minimum de clergé qui devait se trouver en ces temps primitifs dans une église régulièrement constituée, et qui aurait pu ne pas se trouver dans celle qui est marquée au chapitre 16. Puis, rappelons-nous le passage de la lettre de saint Clément de Rome aux Corinthiens, où il est dit que les apôtres, dès qu'ils avaient fait dans les pays qu'ils évangélisaient quelques solides conquêtes à la foi, y établissaient des évêques et des diacres pour gouverner ceux qui se convertiraient dans la suite (cap. 42, cité plus haut pag. 334) ; souvenons-nous aussi que saint Grégoire le Thaumaturge, au témoignage de saint Grégoire de Nysse, fut consacré évêque de Néocésarée lorsqu'il n'y avait dans cette ville que dix-sept chrétiens.

[2] Cfr. Duchesne, ibid., p. 367.

[3] Cfr. ibid., p. 366.

Digitized by Google

« droite reçoivent des archanges les fioles pour les offrir au « Seigneur, ceux de gauche dirigent la multitude des anges. Les « prêtres doivent être d'un âge mûr, observer une certaine con- « tinence, se montrer toujours disposés à venir au secours des « frères, et ne pas faire acception de personnes. Ils doivent être « auprès de l'évêque dans la célébration des saints mystères et « dans les travaux et dans les luttes, réunissant la multitude et « se montrant pleins de déférence pour le pasteur. Au saint « sacrifice, le groupe de droite assistera l'évêque à l'autel, lui « donnant de l'honneur et recevant à leur tour celui qui lui est « dû. Le groupe de gauche [1] aura l'œil sur la multitude, veillant « à la maintenir tranquille et en bon ordre, suivant ce qui lui « aura été prescrit à cet égard. Si quelqu'un, étant averti, ré- « pond avec insolence, ceux qui ont le privilège de se tenir près « de l'autel se réunissent et lui infligent avec une rigoureuse « justice la peine qu'il aura méritée, afin que les autres en con- « çoivent de la crainte ; car si l'on cédait pour une considération « de personne, le mal pourrait se propager comme une gangrène « et tous pourraient en être infectés [2]. »

Ici de nouveau tout se borne pour les prêtres à être les assistants de l'évêque à l'autel, et ses assesseurs dans les jugements disciplinaires, à relever en quelque sorte l'honneur de sa dignité en le partageant avec lui, de même que la dignité d'un prince de la terre est relevée par les personnages de distinction qui composent sa cour, siègent dans ses conseils et reçoivent eux-mêmes, à ce titre, des honneurs particuliers. Il est permis, de plus, de reconnaître la mission spéciale des prêtres par rapport à l'enseignement dans l'office qui leur est imposé de *réunir la multitude*, cette expression marquant, dans le langage ecclésiastique de l'époque, la prédication chrétienne ordinaire [3]. En un mot, les prêtres se présentent ici avec les mêmes traits que nous avons relevés par rapport à eux dans les lettres de saint Ignace et dans les *Constitutions apostoliques*.

[1] Les diacres, qui sont appelées ici πρεσβύτεροι par allusion aux vieillards de l'Apocalypse. Cfr. ibid.

[2] Cap. 17-18.

[3] Comp. le chap. 12 de la lettre apocryphe de saint Clément à saint Jacques, cité plus haut, pag. 360.

Digitized by Google

Même analogie pour ce qui regarde les diacres : « Matthieu « dit : Que les diacres soient établis au nombre de trois... Qu'ils « soient éprouvés en tout ce qui regarde le service de l'église, « munis d'un témoignage favorable du peuple ; qu'ils soient « reconnus comme n'ayant été mariés qu'une fois, prenant soin « de leurs enfants, prudents, modestes, paisibles, s'abstenant « des murmures, de la duplicité, de la colère, car la colère perd « le sage ; n'ayant pas égard à la personne du riche et se « gardant de l'oppression du pauvre ; ne s'adonnant pas à la bois- « son, pleins d'activité, sachant exhorter efficacement à prati- « quer les bonnes œuvres sans ostentation et amener ceux d'en- « tre les frères qui sont dans l'opulence à ouvrir largement la « main à l'indigent, donnant eux-mêmes l'exemple de la bien- « faisance ; qu'ils soient honorés et respectés et craints par les « fidèles ; qu'ils surveillent avec soin ceux qui ne marchent pas « dans la voie droite, avertissant et soutenant les uns, répri- « mandant les autres, abandonnant ceux qui méprisent tous les « avis, en se rappelant que le Christ lui-même a rencontré des « contradictions, des mépris et des calomnies [1]. »

On pourrait s'attendre à trouver dans les nombreux écrits de Clément d'Alexandrie et d'Origène, tous les deux prêtres de l'église d'Alexandrie, des détails précis et complets, particulièrement sur les attributions des prêtres. Tout ce qu'on y découvre pour notre sujet se réduit à peu près à deux points, qui sont du reste en parfaite conformité avec ce que nous avons constaté dans les églises de la Syrie et de l'Asie Mineure. C'est d'abord la distinction des trois ordres du clergé supérieur, dans lequel l'évêque occupe le premier rang, les prêtres et les diacres le second et le troisième. C'est ensuite la mission de l'enseignement de la doctrine de la foi spécialement confiée au prêtre.

Pour le premier point, je ne trouve qu'un seul passage bien formel dans Clément d'Alexandrie, mais il est tout à fait clair. Il y compare les degrés inégaux de gloire qui distinguent les élus dans le ciel avec les trois ordres de la hiérarchie ecclésiastique :

[1] Cap. 20. — Au chapitre 22 se rencontrent de nouvelles recommandations aux diacres, mises dans la bouche de saint André. Elles ont particulièrement trait au soin qu'ils doivent avoir d'exciter les riches à la bienfaisance et de secourir les indigents.

Digitized by Google

« Ici sur la terre, dit-il, dans l'Église, les degrés successifs des diacres, des prêtres et des évêques nous représentent, me semble-t-il, ce qui a lieu pour la gloire des anges et dans cette distribution de récompenses, réservée, comme nous l'apprenons par l'Écriture, à ceux qui, marchant sur les traces des apôtres, ont vécu dans la perfection de la justice conformément aux préceptes de l'Évangile. Lorsqu'ils auront été élevés dans les nuages, d'après la parole de l'apôtre, ils seront d'abord honorés de la dignité des diacres ; puis, par la progression de la gloire, car la gloire diffère de la gloire, agrégés au corps des prêtres, jusqu'à ce qu'ils parviennent enfin à la suprême perfection [1]. » La même gradation est marquée par Origène : « Dans l'Église de Dieu aussi on trouve des hommes qui aspirent aux premières places dans les banquets, et se donnent beaucoup de mouvement, d'abord pour devenir diacres, mais non pas tels que les demande l'Écriture... Et ceux qui sont arrivés de cette manière au diaconat, mettent ensuite leur ambition à s'emparer des sièges plus apparents de ceux qu'on appelle les prêtres (*presbyteri*). Quelques-uns même, n'étant pas encore satisfaits de cet honneur, mettent tout en œuvre pour parvenir à porter devant les hommes le titre d'évêque, c'est-à-dire de maître [2]. »

Et ailleurs : « Il y en a qui se glorifient de compter parmi leurs parents et leurs aïeux des hommes qui ont été jugés dignes de s'asseoir à la première place sur le trône épiscopal, ou revêtus de l'honneur du presbytérat, ou chargés de l'office de diacre

[1] Ἐπεὶ καὶ αἱ ἐνταῦθα κατὰ τὴν Ἐκκλησίαν προκοπαὶ ἐπισκόπων, πρεσβυτέρων, διακόνων, μιμήματα, οἶμαι, ἀγγελικῆς δόξης κἀκείνης τῆς οἰκονομίας τυγχάνουσιν, ἣν ἀναμένειν φασὶν αἱ Γραφαὶ τοὺς κατ' ἴχνος τῶν ἀποστόλων ἐν τελειώσει δικαιοσύνης κατὰ τὸ Εὐαγγέλιον βεβιωκότας. Ἐν νεφέλαις τούτους ἀρθέντας γράφει ὁ Ἀπόστολος διακονήσειν μὲν τὰ πρῶτα, ἔπειτα ἐγκαταταγῆναι τῷ πρεσβυτερίῳ κατὰ προκοπὴν δόξης· δόξα γὰρ δόξης διαφέρει· ἄχρις ἂν εἰς τέλειον ἄνδρα αὐξήσωσιν. *Strom.* l. VI, c. 9 (Migne, P. G. tom. IX, p. 328).

[2] « ... Etiam in Ecclesia Christi inveniuntur... cathedras primas in eis (conviviis) amantes, et multa facientes, primum quidem ut diaconi fiant, non tales quales dicit scriptura... Et qui tales diaconi fieri volunt, consequenter visibiles primas cathedras eorum qui dicuntur presbyteri præripere ambiunt. Quidam autem, nec istis contenti, plurima machinantur ut episcopi vocentur ab hominibus, quod est Rabbi. » *In Matth. Comment. series*, n. 12 (P. G. t. XIII, p. 1616).

Digitized by Google

auprès du peuple de Dieu [1]. » Ailleurs encore, commentant le texte du livre de la sagesse : « Les puissants seront puissamment tourmentés [2] : Il est demandé plus de moi (prêtre) que du diacre, et du diacre plus que du laïque. Mais le compte le plus rigoureux à rendre est pour celui qui tient dans l'église le premier rang au-dessus de nous tous [3]. »

Le second point n'est pas moins explicitement et clairement marqué par Clément d'Alexandrie dans les lignes suivantes de ses *Stromates :* « Parmi les fonctions qu'on remplit à l'avantage des hommes, les unes tendent à les rendre meilleurs, les autres se bornent à des services purement extérieurs. Ainsi la médecine a pour objet la santé du corps et la philosophie, la perfection de l'âme ; les parents reçoivent des services de leurs enfants, les magistrats et les princes, de ceux qui leur sont soumis. Dans l'Église, les prêtres représentent ceux qui remplissent les fonctions du premier genre ; les diacres, ceux de qui l'on attend le service [4].» Origène se nomme expressément *docteur de l'Église:* « Quoi qu'on dise contre moi, qui suis élevé au rang de docteur de l'Église, je ne dois pas garder le silence [5], » et les magnifiques éloges qu'il fait, en plus d'un endroit, de la fonction de l'enseignement dans l'Église ont tout le feu d'un plaidoyer *pro domo sua.*

Nous noterons encore, dans les ouvrages des deux célèbres docteurs d'Alexandrie, deux autres endroits qui servent à confirmer pour cette église, certains détails que nous avons relevés

[1] ... *μάλιστα ἔπαν τύχῃ πατράσιν ἐπαυχεῖν καὶ προγόνοις προεδρίας ἠξιωμένοις ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ ἐπισκοπικοῦ θρόνου, ἢ πρεσβυτερίου τιμῆς, ἢ διακονίας εἰς τὸν λαὸν τοῦ Θεοῦ. In Math. tom.XV* (ibid., p. 1329).

[2] Sap. VI, 7.

[3] *Πλεῖον ἐγὼ ἀπαιτοῦμαι παρὰ τὸν διάκονον, πλεῖον ὁ διάκονος παρὰ τὸν λαϊκόν. Ὁ δὲ τὴν πάντων ἡμῶν ἐγκεχειρισμένος ἀρχὴν τὴν ἐκκλησιαστικὴν ἐπὶ πλεῖον ἀπατεῖται. In Jerem. hom. XI*, c. 3 (tom. cit., p. 369). Cfr. *In Epist. ad Rom.* l. VIII, c. 10.

[4] *Τῆς γὰρ περὶ τοὺς ἀνθρώπους θεραπείας ἡ μὲν βελτιωτικὴ, ἡ δὲ ὑπερετική. Ἰατρικὴ μὲν σώματος, φιλοσοφία δὲ ψυχῆς βελτιωτική· γονεῦσι δὲ ἐκ παίδων καὶ ἡγεμόσιν ἐκ τῶν ὑποτεταγμένων ὑπερετικὴ ὠφέλεια προσγίνεται. Ὁμοίως δὲ καὶ κατὰ τὴν Ἐκκλησίαν τὴν μὲν βελτιωτικὴν οἱ πρεσβύτεροι σώζουσιν εἰκόνα, τὴν ὑπερετικὴν δὲ οἱ διάκονοι. Strom.* l. VII, c. 1.

[5] Nec quia adversum me aliqua dicuntur, qui videor doctor esse Ecclesiae, debeo tacere. *In Ezech. hom.* II, c. 2 (t. cit. p. 682).

Digitized by Google

dans les monuments de celles de l'Asie. Le premier appartient à la touchante histoire du jeune homme que la tendre charité de l'apôtre saint Jean alla chercher dans la montagne, où il était devenu chef de brigands, pour le ramener à Dieu, histoire qui nous est racontée par Clément d'Alexandrie : « Jean, dit-il, revenu de son exil de Patmos à Éphèse, se transportait souvent, sur les demandes qui lui en étaient faites, dans les cités voisines, soit pour y établir des évêques, soit pour y organiser complètement des églises, soit pour admettre dans le clergé ceux que l'Esprit divin lui désignait. Dans une de ces excursions, étant venu dans une ville peu éloignée d'Ephèse, il y recommanda vivement à l'évêque du lieu un jeune homme sur qui il fondait de grandes espérances [1]... » Cet évêque, qui trompa si cruellement la confiance de l'apôtre, est appelé, dans la suite du récit, tantôt ἐπίσκοπος, tantôt πρεσβύτερος et tantôt ἱερεύς.

L'autre texte est d'Origène. Il nous prouve que les πρεσβύτεροι étaient revêtus du caractère sacerdotal : « Que chacun donc, y est-il dit, marche dans la voie du devoir selon le rang qu'il occupe. Ceux qui remplissent les fonctions du sacerdoce et se glorifient d'être honorés de la dignité sacerdotale, marchent-ils ainsi bien droit et agissent-ils toujours comme le demande cette dignité? Et de même les diacres, ne s'écartent-ils pas des devoirs de leur ministère? Et d'où vient-il donc que nous entendons si souvent le peuple mal parler d'eux et s'écrier : « Voyez quel évêque, quel prêtre (*presbyter*), quel diacre ! » Ces murmures ne sont-ils pas provoqués parce que ou le prêtre (*sacerdos*) ou celui qui est employé au service des choses de Dieu manque à ce que demande son rang et transgresse les devoirs imposés à l'ordre sacerdotal ou à l'ordre lévitique [2]? » On remarquera, de plus,

[1] Ἐπειδὴ γὰρ... ἀπὸ τῆς Πάτμου τῆς νήσου μετῆλθεν ἐπὶ τὴν Ἔφεσον, ἀπῄει παρακαλούμενος καὶ ἐπὶ τὰ πλησιόχωρα τῶν ἐθνῶν, ὅπου μὲν ἐπισκόπους καταστήσων, ὅπου δὲ ὅλας ἐκκλησίας ἁρμόσων, ὅπου δὲ κλῆρον, ἕνα τέ τινα κληρώσων ὑπὸ τοῦ Πνεύματος σημαινομένων. Ἐλθὼν καὶ ἐπί τινα τῶν οὐ μακρὰν πόλεων... ἐπὶ πᾶσι τῷ καθεστῶτι προσβλέψας ἐπισκόπῳ, νεανίσκον ἱκανὸν τῷ σώματι.... *Lib. quis dives salvetur*, c. 42.

[2] « Homo ergo secundum ordinem suum incedat. Putasne qui sacerdotio funguntur et in sacerdotali ordine gloriantur, secundum ordinem suum incedunt et agunt omnia quae illo ordine digna sunt? Similiter autem et diaconi putas secundum ordinem ministerii sui incedunt? Et unde est quod

Digitized by Google

que dans ce texte l'évêque et les *presbyteri* sont désignés par le nom commun de *sacerdos*.

Il nous reste à voir ce que nous savons par rapport aux églises de l'Occident. Les documents antérieurs au milieu du IIIe siècle qui nous fournissent à leur sujet quelques renseignements utiles sont encore en bien petit nombre. Ce sont, pour l'église de Rome, outre la lettre de saint Clément aux Corinthiens que nous avons rattachée à la première période, — le *Pasteur* d'Hermas, les écrits de saint Justin, ceux de saint Hippolyte et la réfutation des hérésies connue sous le titre de *Philosophoumena*. Les Gaules nous offrent la lettre de l'église de Lyon sur le martyre de saint Pothin, son évêque, et de ses compagnons, et les écrits de saint Irénée; l'Afrique, les nombreux opuscules de Tertullien.

Dans le *Pasteur*, composé vers le milieu du IIe siècle, la distinction des trois ordres supérieurs du clergé me semble nettement marquée au cinquième chapitre de la troisième vision : « Ces pierres carrées, blanches, s'adaptant parfaitement à leur place, représentent les apôtres et les évêques et les docteurs et les diacres, qui se sont montrés les dignes envoyés de la majesté divine et qui ont parfaitement rempli les fonctions de l'épiscopat, de l'enseignement et du diaconat : quelques-uns d'entre eux jouissent déjà du repos, les autres sont encore en vie [1]. »

Je partage entièrement le sentiment de M. Kraus [2], d'après lequel il faut entendre les prêtres par les διδάσκαλοι placés entre les évêques et les diacres, et rapporter les quatre incises de la phrase relative respectivement aux quatre classes de saints énumérés dans le membre précédent. Nous avons déjà vu d'ailleurs

sæpe audimus blasphemare homines et dicere : Ecce qualis episcopus, aut qualis presbyter, vel qualis diaconus ? Nonne haec dicuntur ubi vel sacerdos vel minister Dei ausus fuerit in aliquo contra ordinem suum venire et aliquid contra sacerdotalem vel leviticum ordinem gerere. » *In Num.* hom. II, c. 1.

[1] Οἱ μὲν οὖν λίθοι οἱ τετράγωνοι καὶ λευκοὶ καὶ συμφωνοῦντες ταῖς ἁρμογαῖς αὐτῶν, οὗτοι εἰσιν οἱ ἀπόστολοι καὶ ἐπίσκοποι καὶ διδάσκαλοι καὶ διάκονοι οἱ πορευθέντες κατὰ τὴν σεμνότητα τοῦ θεοῦ καὶ ἐπισκοπήσαντες καὶ διδάξαντες καὶ διακονήσαντες ἁγνῶς καὶ σεμνῶς τοῖς ἐκλεκτοῖς τοῦ θεοῦ, οἱ μὲν κεκοιμημένοι, οἱ δὲ ἔτι ὄντες. Vis. III, c. 4 (Funk, *PP. Apost.*, tome I, p. 360).

[2] *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, t. II, p. 650.

Digitized by Google

que ce titre de *docteur* est pris par Origène [1] ; nous le trouvons encore appliqué aux prêtres très probablement par Tertullien [2], et certainement par saint Cyprien [3]. M. Funk [4] ne croit pas pouvoir adopter cette interprétation si naturelle, parce que dans une autre partie du livre les apôtres et les docteurs se trouvent réunis, sans aucune mention des évêques et des diacres [5]. Mais cela prouve seulement que le terme διδάσκαλος, outre son sens commun, avait encore une double signification particulière dans le langage ecclésiastique, désignant tantôt ceux qui dans les commencements de l'Église exposaient les mystères de la foi sous l'inspiration directe du Saint-Esprit, tantôt ceux qui, dans la suite, les enseignaient en vertu d'une fonction hiérarchique. Personne ne prétendra assurément que le sens de ce mot soit le même aux endroits des épîtres de saint Paul où il parle des *charismes* [6] et dans les textes cités d'Origène, de Tertullien et de saint Cyprien.

Au chapitre 26 de la neuvième similitude, il est parlé des mauvais « diacres qui se sont mal acquittés de leurs fonctions et ont dissipé le bien des veuves et des orphelins, en tirant des profits illicites de leur ministère [7]. » Au chapitre suivant sont loués les « évêques hospitaliers, qui ont toujours reçu les serviteurs de Dieu sous leur toit avec une charité sincère et se sont employés au service des pauvres et des veuves [8]. » Ici encore nous pou-

[1] V. plus haut, p. 367.

[2] *De Præscript*, c. 3. « Quid ergo ? si episcopus, si diaconus, si vidua, si virgo, si doctor, si etiam martyr lapsus a regula fuerit, ideo haereses veritatem videbuntur obtinere ? »

[3] *Epist.* 24. «Fecisse me autem sciatis lectorem Saturum et hypodiaconum Optatum confessorem, quos jam pridem communi consilio clero proximos feceramus, quando aut Saturo die paschae semel atque iterum lectionem dedimus, aut quando cum presbyteris doctoribus lectores diligenter probaremus. Optatum inter lectores doctorem audientium constituimus. »

[4] *PP. Apost. op.* t. I, p. 360.

[5] Sim. IX, cc. 15, 16, 25.

[6] 1 Cor. XII, 6 sqq., 28 sqq.; Ephes. IV, 11, 12.

[7] Ὅι μὲν τοὺς σπίλους ἔχοντες διάκονοί εἰσι κακῶς διακονήσαντες καὶ διαρπάσαντες χηρῶν καὶ ὀρφανῶν τὴν ζωὴν καὶ ἑαυτοῖς περιποιησάμενοι ἐκ τῆς διακονίας ἧς ἔλαβον διακονῆσ[αι]. Ed. Funk, tome I, p. 546.

[8] ... ἐπίσκοποι καὶ φιλόξενοι, οἵτινες ἡδέως εἰς τοὺς οἴκους ἑαυτῶν πάντοτε ὑπεδέξαντο τοὺς δούλους τοῦ Θεοῦ ἄτερ ὑποκρίσεως · αἱ δὲ ἐπίσκοποι πάντοτε τοὺς ὑστερημένους καὶ τὰς χήρας τῇ διακονίᾳ ἑαυτῶν ἀδιαλείπτως ἐσκέπασαν. Ibid., p. 548.

Digitized by Google

vons remarquer le mot διακονία employé dans son sens commun et plus général, tandis que, au chapitre 26, le terme διάκονοι désigne bien évidemment les membres du clergé qui portaient spécialement ce titre.

Les apologies de saint Justin ont paru vers le même temps que le *Pasteur*. Nous n'y rencontrons, par rapport à l'objet de notre étude que ces remarquables chapitres 65 à 67 de la première apologie, si précieux pour établir la perpétuité de la tradition sur le dogme de la transubstantiation, et si embarrassants pour la théorie de la discipline du secret. Nous n'en rapporterons ici que les passages principaux : « Ensuite (après les lectures et les prières préliminaires), dit le philosophe-martyr, on apporte à celui qui préside (τῷ προεστῶτι τῶν ἀδελφῶν) du pain et une coupe où se trouve de l'eau et du vin. Les prenant entre ses mains, il rend louange et gloire à l'auteur de toutes choses, par le Fils et le Saint-Esprit, et prononce un long discours d'actions de grâces pour les dons que nous tenons de sa munificence. Ces prières et cette action de grâces terminées, tout le peuple répond *Amen*... Puis ceux que nous appelons *diacres* distribuent le pain et le vin mêlé d'eau, sur lesquels la prière eucharistique a été prononcée, à tous les assistants pour qu'ils y participent, et ils en portent aussi aux absents.—Cette nourriture porte parmi nous le nom d'*eucharistie*. Pour pouvoir y prendre part, il faut admettre la vérité de ce que nous enseignons, être purifié par le bain sacré qui procure la rémission des péchés et une nouvelle naissance, et régler sa vie sur les préceptes du Christ. Car nous ne prenons pas ces aliments comme un pain commun et une boisson commune ; mais notre foi nous apprend que, comme Jésus-Christ notre Sauveur, fait homme par le Verbe de Dieu, a pris la chair et le sang pour notre salut, ainsi cette nourriture, sur laquelle a été prononcée l'action de grâces qui contient sa parole toute-puissante, est la chair et le sang de ce Jésus incarné pour nous [1]. »

Saint Justin ne dit pas la qualité de *celui qui préside* et qui consacre l'eucharistie ; mais l'analogie avec d'autres témoignages, en particulier avec le chapitre 57 du deuxième livre des

[1] *P. G.*, t. VI, p. 427.

Digitized by Google

Constitutions apostoliques [1], ne nous permet guère de douter que ce président des assemblées solennelles où s'offrait le sacrifice eucharistique, ne fût l'évêque. Il est vrai encore que les fidèles de Rome avaient plusieurs lieux de réunion, dans lesquels présidaient de simples prêtres. L'institution de ces *titres* presbytéraux remonte, suivant le *Liber Pontificalis*, au temps du pape Évariste, c'est-à-dire au commencement du IIe siècle [2]. La notice sur saint Marcel (années 308-309) dans le même recueil, nous apprend que ce pape fixa le nombre de ces *titres* à vingt-cinq [3]; et en rapprochant cette indication de celles qu'on lit dans les notices sur saint Urbain [4] et sur saint Clet [5], on est amené à croire qu'ils existaient déjà en pareil nombre du temps de ces deux papes, et que saint Marcel ne fit que les rétablir, après le désordre qu'avaient dû introduire dans l'organisation ecclésiastique les violentes persécutions de la seconde moitié du IIIe siècle. Seulement il est à observer qu'il n'est pas du tout dit qu'on célébrait le saint sacrifice de l'eucharistie dans ces réunions présidées par des prêtres. Au contraire, il est marqué expressément qu'ils avaient été établis en vue du baptême, des exercices de la pénitence, et de la sépulture des martyrs [6]. Qu'on ne célébrât pas le sacrifice eucharistique dans ces réunions des titres presbytéraux, on peut déjà le conclure positivement avec une certaine probabilité de ce qu'on lit dans la notice du *Liber Pontificalis* sur le pape Miltiade, second successeur de saint Marcel : « Ab « eodem die fecit ut oblationes consecratas per ecclesias ex con- « secratum episcopi dirigeretur, quod declaratur fermentum. » Mais la chose est dite tout à fait clairement dans la célèbre dé-

[1] Comp. plus haut, p. 353, note 5.

[2] Ed. Duchesne, t. I. pp. 55 (127): «Hic (Evaristus) titulos in urbe Roma dividit presbiteris.»

[3] Ibid., p. 75 (164): «Hic... XXV titulos in [urbe] Roma constituit, quasi diocesis propter baptismum et penitentiam et sepulturas martyrum. »

[4] Ibid., pp. 63 (143): «Hic ministeria sacrata argentea constituit et patenas argenteas XXV posuit.»

[5] Ibid., pp. 53 (122) : «Hic ex precepto beati Petri XXV presbiteros ordinavit in urbe Roma. »

[6] Dans la notice sur saint Marcel citée plus haut, note 3. Encore, comme le remarque M. Duchesne (ibid., p. 165, not. 6), pour ce qui regarde le baptême et la pénitence, ne peut-il s'agir ici que des instructions et des exercices préparatoires, la célébration du baptême et la réconciliation solennelle des pénitents requérant la présence de l'évêque.

Digitized by Google

crétale d'Innocent Ier (an. 401-417) adressée à Décence, évêque de Gubbio : « De fermento vero, quod die dominica per titulos « mittimus, superflue nos consulere voluistis, cum omnes eccle- « siae vestrae intra civitatem sint constitutae. Quarum presbyteri « quia die ipso propter plebem sibi creditam nobiscum convenire « non possunt, idcirco fermentum a nobis confectum per acoly- « tythos accipiunt, ut se a nostra communione maxima illa die « non judicent separatos : quod per parochias fieri debere non « puto, quia non longe portanda sunt *sacramenta*, nec nos per « coemeteria diversa constitutis presbyteris destinamus, *et pres-* « *byteri eorum conficiendorum jus habent atque licentiam*[1]. »
Les expressions *oblationes consecratae* dans la vie de Miltiade et *sacramenta* dans la décrétale d'Innocent Ier et surtout l'incise finale de celle-ci, où il est dit que les prêtres établis dans les cimetières hors de la ville *eorum conficiendorum jus habent atque licentiam*, ne laissent pas de doute sur la nature du *fermentum* dont il s'agit ici : c'est bien le pain eucharistique. Cette même incise me semble évidemment aussi exclure l'interprétation d'après laquelle cette portion du pain consacré à la messe épiscopale était envoyée le dimanche aux prêtres des titres ou paroisses urbaines, *pour être joint à leur propre consécration*[2]. C'est à cause de l'éloignement des cimetières que les prêtres qui en desservaient les titres avaient le droit et la permission de consacrer (*conficiendorum*) les saints mystères. Il résulte clairement de là que ceux qui desservaient les titres de la ville n'avaient pas ce droit et qu'ils étaient comptés parmi les absents à qui les diacres du temps de saint Justin, des acolythes du temps de saint Innocent Ier, apportaient l'eucharistie consacrée par l'évêque : ils ne célébraient que des messes blanches et recevaient le pain eucharistique de l'église épiscopale. Le faible reste de cette coutume conservé au VIIIe siècle pour le jour du jeudi-saint seulement, comme nous le révèle un *Ordo Romanus* de cette époque [3], n'autorise pas du tout à conclure à la pratique du commencement du Ve siècle. Au surplus, si, du temps d'Innocent Ier, il n'était pas encore permis aux prêtres des paroisses

[1] Cité par M. Duchesne, p. 169, not. 4.
[2] M. Duchesne, ibid.
[3] Cité ibid.

Digitized by Google

urbaines de Rome de consacrer l'eucharistie, il est plus que probable qu'ils n'en avaient pas la faculté non plus avant le milieu du IIIe siècle. C'est là un de ces points pour lesquels il n'est pas possible de supposer un changement de discipline dans un sens restrictif.

Il est intéressant de rapprocher de ces textes un passage des actes contemporains du martyre de saint Justin, d'où l'on peut tirer encore un argument favorable à l'existence des titres presbytéraux à Rome vers le milieu du IIe siècle, mais seulement pour l'instruction des catéchumènes et la préparation au baptême.

Le préfet Rusticus ayant demandé où se rassemblaient les chrétiens, le martyr lui répond que chacun se rend aux assemblées où il veut et où il peut. « Croyez-vous donc, ajoute-t-il, « que nous nous réunissons tous dans le même lieu? Il n'en est « pas ainsi ; car le Dieu des chrétiens ne se trouve pas seule- « ment dans un lieu déterminé. Tout en étant invisible, il rem- « plit de son immensité le ciel et la terre ; partout il est adoré « par ses fidèles serviteurs, partout ils célèbrent sa gloire. » On peut trouver que cette réponse renferme une certaine obscurité. Non seulement elle n'indique pas s'il s'agit des réunions solennelles où était offert le sacrifice eucharistique ; mais même en la comprenant de réunions quelconques, en vue de la prière et de l'instruction, elle peut faire entendre, ou bien que les chrétiens n'avaient pas de lieu de réunion bien fixe et qu'ils s'assemblaient tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, ou bien qu'il se tenait en même temps plusieurs réunions en des lieux divers. La seconde interprétation paraît la plus naturelle ; il n'est pas certain néanmoins que ce soit la vraie, et cela d'autant moins que l'équivoque a fort bien pu être intentionnelle : saint Justin n'avait aucun intérêt à parler clairement. Le juge le comprit sans doute ; c'est pourquoi il propose une question plus précise : « Mais vous, où tenez-vous vos réunions? toi-même, « où assembles-tu tes disciples ? — Pour moi, répond Justin, j'ai « demeuré jusqu'ici auprès de la maison d'un certain Martin, « dans le quartier du bain, qu'on appelle Timiotine. Pendant les « deux séjours que j'ai faits à Rome, je n'ai point connu d'autre « lieu de réunion, et j'y ai exposé la doctrine de la vérité à ceux

Digitized by Google

« qui voulaient venir l'entendre de moi [1]. » De ce passage, ainsi que du chapitre suivant; où le préfet demande aux compagnons de saint Justin si c'est lui qui « les a faits chrétiens », et de la réponse de l'un d'entre eux, qui dit que, tout en étant déjà chrétien, il a suivi avec bonheur les instructions de Justin, on a conclu avec raison que celui-ci était prêtre et que sa maison était une église, mais rien n'indique qu'il s'y fît d'autres exercices que ceux de la prière et de la prédication.

Les quelques fragments que nous possédons des œuvres de saint Hippolyte offrent ceci de particulièrement remarquable que nulle part il n'y est fait mention expresse d'un évêque et que, au contraire, les prêtres de Rome y apparaissent, non seulement comme des maîtres chargés d'enseigner la sainte doctrine, mais encore comme les gardiens et les juges de la foi. L'hérésiarque Noetus s'étant mis à répandre ses erreurs à Rome, « les saints prêtres l'ayant appris, le citèrent devant eux et « l'interrogèrent devant l'assemblée de fidèles. » L'hérétique se tira d'abord d'affaire en niant ce qu'on lui imputait; mais bientôt il se remit à dogmatiser. « Les prêtres le firent comparaître de nouveau » et après l'avoir convaincu, « ils le chassèrent de l'église [2]. » Voilà un témoignage qui, s'il se rencontrait dans les documents de la première période, serait certainement ajouté à ceux des Actes des Apôtres, des épîtres de saint Paul, de la lettre de saint Clément aux Corinthiens et de celle de saint Polycarpe à l'église de Philippes [3], pour démontrer l'organisation presbytérienne des églises primitives. Et cependant, il n'est

[1] Ῥουστικὸς ἔπαρχος εἶπε · Ποῦ συνέρχεσθε ; Ἰουστῖνος εἶπεν ἰ Ἐνθα ἑκάστῳ προαίρεσις καὶ δύναμίς ἐστι. Πάντως γὰρ νομίζεις ἐπ τὸ αὐτὸ συνέρχεσθαι ἡμᾶς πάντας ; Οὐχ οὕτως δέ · διότι ὁ θεὸς τῶν χριστιανῶν τόπῳ οὐ περιγράφεται, ἀλλά, ἀόρατος ὢν, τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν πληροῖ, καὶ πανταχοῦ ὑπὸ τῶν πιστῶν προσκυνεῖται καὶ δοξάζεται. Ῥουστικὸς ἔπαρχος εἶπεν · Εἰπὲ ποῦ συνέρχεσθε, ἢ εἰς ποῖον τόπον ἀθροίζεις τοὺς μαθητάς σου. Ἰουστῖνος εἶπεν · Ἐγὼ ἐπάνω μένω τινος Μαρτίνου τοῦ Τιμιοτίνου βαλανείου, καὶ παρὰ πάντα τὸν χρόνον τοῦτον (ἐπεδήμησα δὲ τῇ Ῥωμαίων πόλει τοῦτο δεύτερον) καὶ οὐ γινώσκω ἄλλην τινὰ συνέλευσιν εἰ μὴ τὴν ἐκείνου. Καὶ εἴ τις ἐβούλετο ἀφικεῖσθαι παρ ' ἐμοὶ, ἐκοινώνουν αὐτῷ τῶν τῆς ἀληθείας λόγων. (.P .G VI, p. 1568).

[2] *Contra haer. Noeti*, c. 1 (*P. G.*, t. X, p. 804).

[3] Voir plus haut pp. 333,350.

Digitized by Google

douteux pour personne, d'après l'autorité d'Hégésippe[1], des documents relatifs à la controverse sur la célébration de la pâque sous le pape saint Victor I, de saint Irénée et de Tertullien[2], que bien avant le temps de saint Hippolyte et de son temps même, l'église romaine ait eu à sa tête des évêques exerçant un pouvoir monarchique. Ceci nous montre une fois de plus combien il faut être prudent dans l'emploi de l'argument négatif, et combien en particulier est faible celui qu'on prétend tirer des textes du Ier siècle rappelés plus haut. Je sais bien qu'il est facile de s'expliquer le silence ou, si l'on veut, la réticence de saint Hippolyte, si, comme je le crois, ce docteur doit être regardé comme étant le même personnage que l'auteur schismatique des *Philosophoumena*, simple prêtre en révolte contre les chefs suprêmes de l'église, qui avait par conséquent tout intérêt à dissimuler le rôle prépondérant de ceux-ci dans l'exercice de l'autorité ecclésiastique et à exalter celui des prêtres. Mais, qu'on y prenne bien garde, cette explication était impossible à imaginer il y a cinquante ans, avant la publication intégrale des *Philosophoumena ;* et il est permis de croire que, si nous connaissions mieux dans tous ses détails l'histoire de l'Église du Ier siècle, actuellement si pleine d'obscurités, nous trouverions des explications tout aussi plausibles pour les textes de cette époque que nous opposent les sectateurs du presbytérianisme.

L'auteur des *Philosophoumena* se présente à nous comme un de ces prêtres qui ont vigoureusement combattu les erreurs de Noetus, dont il accuse le souverain pontife Zéphyrin et son successeur Callixte de s'être faits les partisans[3], et il fait au début de son ouvrage un magnifique tableau des prérogatives de sa dignité : « Les rêveries des hérétiques, dit-il, seront réfutées par le Saint-Esprit, qui est donné dans l'Église. Reçu à l'origine par les apôtres, il a été communiqué d'abord par eux à ceux qui ont professé la vraie foi ; et nous, successeurs des apôtres, rendus participants de la même grâce, du souverain sacerdoce et de l'office de l'enseignement, décorés du titre de

[1] Ap. Eus., *H. E.*, IV, 22.
[2] V. plus bas, p. 378.
[3] *Philos.*, l. IX, c. 7.

Digitized by Google

gardiens de l'Église, nous n'aurons garde de protéger l'erreur par notre connivence et de dissimuler la vraie doctrine » [1]. Le même écrivain marque néanmoins, dans des périphrases, il est vrai, où se montre sa vive rancune contre ses chefs hiérarchiques, que l'Église fut gouvernée de son temps successivement par Zéphyrin et par Callixte [2] ; et il cite une suite de décrets et de décisions de ce dernier qui montrent qu'il exerçait son autorité dans les questions de doctrine comme dans celles de discipline [3]. Nous y relèverons en particulier ce grief imputé par le prêtre schismatique au pontife ; « On vit sous lui des bigames « et des trigames recevoir les ordres sacrés et devenir évêques, « prêtres, diacres » [4]. Ces paroles d'un adversaire des papes renferment outre la reconnaissance de la distinction des trois ordres, une preuve indirecte, mais qui n'en est pas moins claire, de la primauté de l'église de Rome, puisqu'il y est reproché à Callixte d'avoir favorisé ou du moins de n'avoir pas empêché un abus qui entachait la sainteté de l'épiscopat.

Aux extrémités de l'Occident, nous trouvons deux précieux témoignages, qui nous montrent combien on reconnaissait nettement l'origine apostolique des principales églises de la chrétienté. Saint Irénée, dans les Gaules, et Tertullien, en Afrique, en appellent l'un et l'autre, dans le même temps, à la tradition de ces églises, dans lesquelles la succession des évêques remonte jusqu'au temps des apôtres, et particulièrement de l'Église romaine, comme au plus sûr moyen de réfuter les nouveautés impies des hérétiques. Ces éloquentes apostrophes sont bien connues. On nous permettra néanmoins de les citer encore, et cela sans en affaiblir l'énergie par un essai de traduction. « Traditiones itaque apostolorum, dit saint Irénée [5], in toto

[1] Lib. I, prooem. Ταῦτα δὲ ἕτερος οὐκ ἐλέγξει ἢ τὸ ἐν Ἐκκλησίᾳ παραδοθὲν ἅγιον Πνεῦμα, οὐ τυχόντες πρότεροι οἱ ἀπόστολοι μετέδοσαν τοῖς ὀρθῶς πεπιστευκόσιν· ὧν ἡμεῖς διάδοχοι τυγχάνοντες τῆς τε αὐτῆς χάριτος μετέχοντες ἀρχιερατείας τε καὶ διδασκαλίας καὶ φρουροὶ τῆς Ἐκκλησίας λελογισμένοι οὐκ ἀφθαλμῷ νυστάζομεν, οὐδὲ λογον ὀρθὸν σιωπῶμεν.

[2] Lib. IX, cc. 7 et 12 med.

[3] Lib. IX, c. 12.

[4] Ἐπὶ τούτου ἤρξαντο ἐπίσκοποι καὶ πρεσβύτεροι καὶ διάκονοι δίγαμοι καὶ τρίγαμοι καθίστασθαι εἰς κλήρους.

[5] *Adv. Hær.*, lib. III, c. 3, nn. 1, 2.

Digitized by Google

« mundo manifestatam, in omni Ecclesia adest respicere omni-
« bus qui vera velint videre : et habemus enumerare eos qui
« ab apostolis instituti sunt episcopi et successores eorum us-
« que ad nos, qui nihil tale docuerunt neque cognoverunt quale
« ab his deliratur. Etenim si recondita mysteria scissent apos-
« toli, quæ seorsim et latenter a reliquis docebant, his vel ma-
« xime traderent ea quibus etiam ipsas ecclesias committebant.
« Valde enim perfectos et irreprehensibiles in omnibus eos vo-
« lebant esse quos et successores relinquebant, suum ipsorum
« locum magisterii tradentes... Sed quoniam valde longum est
« in hoc tali volumine omnium ecclesiarum enumerare succes-
« siones, maximae et antiquissimae et omnibus cognitae, a glo-
« riosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatae et
« constitutae ecclesiae, eam quam habet ab apostolis traditionem
« et annuntiatam hominibus fidem, per successionem episco-
« porum pervenientem usque ad nos, indicantes, confundimus
« omnes eos qui quoquo modo, vel per sibi placentia, vel va-
« nam gloriam, vel per caecitatem et malam sententiam, prae-
« terquam oportet colligunt [1]. » Et Tertullien [2] : « Edant ergo
« (haeretici) origines ecclesiarum suarum : evolvant ordines
« episcoporum suorum, ita per successiones ab initio decur-
« rentem ut primus ille episcopus aliquem ex apostolis vel
« apostolicis viris, qui tamen cum apostolis perseveraverit,
« habuerit auctorem et antecessorem. Hoc enim modo ecclesiae
« apostolicae census suos deferunt : sicut Smyrnaeorum eccle-
« siae Polycarpum ab Joanne conlocatum refert ; sicut Roma-
« norum Clementem a Petro ordinatum edit ; prout utique et
« ceterae exhibent quos ab apostolis in episcopatum consti-
« tutos apostolici seminis traduces habeant. » Sans doute saint Irénée donne quelquefois aux chefs des églises le titre de πρεσβύτεροι ; mais le contexte montre clairement que sous ce nom il entend les évêques. Ainsi, dans ce passage du quatrième livre de son traité contre les hérésies, où il renvoie à celui du

[1] Suit la phrase où l'Église romaine est présentée en termes si magnifiques comme le centre de l'unité de la foi, puis l'énumération des douze évêques qui se sont succédé sur le siège de Rome depuis le temps des apôtres.

[2] *De præscript.*, c. 32.

Digitized by Google

troisième livre que nous venons de citer : « Quapropter eos qui « in Ecclesia sunt presbyteris obaudire oportet, his qui suc- « cessionem habent ab apostolis, sicut ostendimus, qui cum « episcopatus successione charisma veritatis certum secundum « Patris beneplacitum acceperunt [1]. » Ainsi dans sa lettre au pape saint Victor I [2], où les prédécesseurs de ce pontife sont constamment désignés par le titre de πρεσβύτεροι : ces πρεσβύτεροι, dont plusieurs sont cités nommément, étaient cependant bien les mêmes que ceux qui sont indiqués au troisième livre comme formant la chaîne de la succession des évêques qui remonte jusqu'aux apôtres, chaque anneau de cette chaîne étant représentée par un titulaire unique.

Saint Irénée n'a pas eu l'occasion de parler des simples prêtres et des diacres ; mais la distinction des trois ordres est clairement marquée par Tertullien, lorsqu'il dit à propos du baptême: « Dandi quidem (baptismum) habet jus summus sacerdos, qui « est episcopus. Dehinc presbyteri et diaconi, non tamen sine « episcopi auctoritate, propter ecclesiae honorem : quo salvo, « salva pax est. Alioquin etiam laicis jus est [3]. » Remarquons encore une fois que l'évêque est nommé au singulier, tandis que les prêtres et les diacres le sont au pluriel et aussi le titre de *summus sacerdos* donné à l'évêque.

A un autre endroit, le même écrivain indique que la distinction principale entre le clergé et les laïques se trouve dans les fonctions sacerdotales, dont ces derniers sont exclus : « Itaque, dit- « il en parlant des hérétiques, alius hodie episcopus, cras alius; « hodie diaconus, qui cras lector; hodie presbyter, qui cras lai- « cus : nam et laicis sacerdotalia munera injungunt [4]. »

Résumons brièvement les résultats obtenus dans cette longue excursion à travers les documents de la seconde période.

Ce qui y frappe tout d'abord, c'est la haute position de l'évêque dans les églises, son autorité, non seulement prépondérante, mais absolue et universelle. Cette autorité lui vient de Dieu en vertu de l'institution canonique suivant les règles tracées par les

[1] *Adv. Hær.*, lib. IV, c. 26, n. 2.
[2] Ap. Eus. *H. E.* V, 24.
[3] *De bapt.* c. 17.
[4] *De præscript.* c. 41.

Digitized by Google

apôtres, à qui elle remonte par une succession ininterrompue. Nous avons déjà pu constater ce principe reconnu dans des textes antérieurs à la fin du Ier siècle [1]. Seulement ces textes ne nous disaient pas aussi clairement qu'on le souhaiterait si chaque église recevait, soit de la main des apôtres, soit d'après leurs instructions, un chef unique ou un corps de prêtres qui devaient la régir en commun. Le doute n'est plus possible pour cette seconde période. Dans toutes les parties du monde chrétien, aussi haut que les documents historiques permettent de remonter, le gouvernement des églises était purement monarchique. Du reste, comme nous l'avons fait observer, l'hypothèse contraire pour la première période ne s'appuie que sur des arguments négatifs, et nous avons pu montrer, par un exemple remarquable, combien ce genre de preuve est peu concluant en la matière [2]. Ajoutons maintenant que la révolution qui aurait substitué partout le gouvernement monarchique au régime démocratique ou oligarchique ne pourrait s'expliquer d'une manière naturelle. Nul ne songera assurément à prétendre que ce changement s'est fait du commun accord de toutes les églises. Les réunions conciliaires, même d'un petit nombre d'églises, sont inconnues jusqu'à la fin du IIe siècle : c'est sous le pape saint Victor I, à l'occasion de la dispute sur la pâque, qu'elles apparaissent pour la première fois. Ce n'est pas non plus à l'influence d'un pouvoir central, tel que celui de l'église de Rome, qu'on sera tenté de l'attribuer : l'histoire de cette même dispute par rapport à la célébration de la pâque et aussi celle de la controverse qui s'éleva peu après le milieu du IIIe siècle sur la validité du baptême des hérétiques, prouvent assez que l'autorité de ce pouvoir n'était pas encore reconnue de telle façon qu'elle fût capable de déterminer une transformation aussi radicale et aussi universelle. Du reste, il n'y a pas ombre de tradition historique qui nous manifeste une influence de ce genre. Dira-t-on que ce sont les églises elles-mêmes qui ont senti la nécessité de se transformer ? Et quels auraient été les auteurs de ce mouvement ? Seraient-ce les prêtres eux-mêmes qui gouvernaient auparavant en commun et qui auraient volontairement abdiqué leur autorité pour la remettre

[1] V. plus haut, p. 334.
[2] V. plus haut, p. 375-376.

Digitized by Google

entre les mains d'un seul? Seraient-ce les fidèles qui les y auraient obligés, — et cela, ne l'oublions pas, partout en même temps, — après avoir vu leurs églises fleurir et se développer sous leur gouvernement ? Inutile d'insister sur ce qu'il y a d'improbable dans cette nouvelle supposition, qui, encore une fois, ne peut invoquer en sa faveur le moindre indice fourni par les documents historiques. Il ne reste donc, — à moins d'admettre une exception aux lois ordinaires de l'ordre moral et par conséquent une intervention surnaturelle spéciale de la divine providence, — qu'une seule conclusion possible : c'est qu'on doit faire remonter l'institution du régime monarchique des églises aux apôtres, c'est-à-dire à Jésus-Christ, de qui ils avaient reçu leur mission. Cette conclusion est, du reste, la seule qui soit d'accord avec les monuments d'une tradition très proche des temps apostoliques. Outre l'Apocalypse, qui nous révèle l'existence de sept églises de l'Asie Mineure gouvernées chacune par un évêque unique, nous pouvons citer saint Ignace d'Antioche, l'auteur des *Constitutions apostoliques* et celui des *Recognitions de saint Clément*, les *Canons ecclésiastiques des saints apôtres*, saint Irénée et Tertullien ; tous affirment avec une entière assurance l'origine apostolique de l'épiscopat tel qu'il existait de leur temps.

Une autre fait non moins frappant dans cette seconde période, c'est le rôle très secondaire des simples prêtres dans le gouvernement des églises. Ils sont, à la vérité, entourés d'une grande considération. Partout ils apparaissent à une place d'honneur immédiatement au-dessous et à côté de l'évêque ; ils forment son conseil, son sénat, ils lui servent d'assesseurs dans l'exercice du pouvoir disciplinaire et judiciaire ; mais sauf la mission d'enseigner la doctrine chrétienne, on ne voit aucune fonction ecclésiastique qui leur fût spécialement confiée. Sans doute encore, cet office de l'enseignement était très important, surtout dans ces temps de prosélytisme et de luttes contre les erreurs gnostiques qui prétendaient allier les enseignements de la foi avec les rêveries du mysticisme païen ; il devait concilier aux prêtres une haute estime parmi les fidèles ; mais outre que l'évêque était toujours le maître principal de la science de la

[1] *Const. Apost.* II, 25, 26, cité plus haut, p. 352.

Digitized by Google

foi [1] et qu'il pouvait, dans les églises peu considérables, suffire aisément par lui-même à l'instruction des néophytes, cette qualité de catéchistes ne donnait pas une part bien active à l'administration régulière de l'église. On ne peut pas même assurer que les prêtres eussent jamais à présider aux exercices solennels du culte chrétien. Quoique le témoignage des *Constitutions apostoliques* [1] et l'appellation de ἱερεῖς, qu'on leur trouve souvent appliquée, montrent qu'ils avaient le pouvoir d'offrir le sacrifice eucharistique, on ne rencontre cependant aucun exemple de l'exercice de ce pouvoir par un prêtre qui ne fût pas évêque. Du reste, d'après ce que nous lisons dans la *Doctrine des douze apôtres* [2], dans les *Constitutions apostoliques* [3] et dans saint Justin [4], le saint sacrifice n'était célébré que le dimanche, et cela dans l'assemblée présidée par l'évêque, où les prêtres n'apparaissent que comme lui formant une couronne d'honneur : on ne voit pas dès lors qu'ils eussent jamais l'occasion de célébrer eux-mêmes.

Cet effacement des prêtres pendant cette seconde période fournit une nouvelle confirmation en faveur de l'antiquité du régime monarchique des églises. Comment supposer en effet qu'après avoir été tout dans le gouvernement ecclésiastique au 1er siècle, les prêtres aient été réduits immédiatement après à n'y être plus rien ? Serait-ce par l'effet d'une réaction amenée par l'expérience des inconvénients du régime oligarchique ? Mais, répétons-le encore, peut-on raisonnablement croire que, sans entente préalable, sans impulsion d'un pouvoir central, cette réaction se soit produite partout en même temps, sans qu'il en soit resté aucune trace, non plus que des désordres qui y auraient donné lieu ? Car si, dès les premiers temps, des divisions se sont élevées dans les églises, comme nous le manifestent les lettres de saint Paul, de saint Clément et de saint Ignace, nulle part nous ne voyons que ce sont les prêtres qui ont fait naître ces dissensions : c'est au contraire par la soumission aux prêtres que saint Clément et saint Ignace veulent y

[1] Ibid. III, 20, cité plus haut, p. 355.
[2] Voir plus haut, p. 335.
[3] Voir plus haut, p. 353.
[4] *Apol.* I, c. 67.

Digitized by Google

apporter le remède. Que si l'on prétend que par les πρεσβύτεροι dont ils parlent, il faut entendre les évêques, tout au moins devrait-on trouver bien étrange qu'ils n'aient proféré aucune plainte contre les prêtres qui auraient été la cause principale des divisions, et qu'ils recommandent en termes si puissants, le respect et la soumission à témoigner au corps presbytéral.

Les diacres étaient bien inférieurs en dignité aux prêtres. Dans les avis qui leur sont donnés en tant d'endroits dans les écrits contemporains de cette seconde période, il leur est constamment rappelé qu'ils ne sont, comme leur nom l'indique, que des ministres, des serviteurs, qu'ils doivent, toujours et en tout, se tenir dans une entière dépendance de l'évêque. Mais, d'un autre côté, ils prennent à l'administration de l'église une part tout autrement considérable que les prêtres. Ils sont les intermédiaires immédiats entre l'évêque et les fidèles, en rapport constant avec toutes les classes de ceux-ci, chargés de veiller sur la conduite de chacun d'eux et de s'informer de leurs besoins spirituels et corporels, afin d'y pourvoir soit par eux-mêmes soit en informant l'évêque. Ces fonctions les mettent aussi constamment en relation avec l'évêque, dont ils doivent être les instruments actifs et dociles. S'ils ne formaient pas, comme les prêtres, son conseil officiel et d'honneur, ils étaient ses conseillers intimes et assidus pour tout le détail de l'administration, ils réglaient eux-mêmes les affaires de moindre importance, la gestion financière en particulier était concentrée entre leurs mains, sauf le contrôle supérieur de l'évêque. Rien de plus favorable pour l'exercice de l'autorité épiscopale que ce corps de ministres actifs, mais essentiellement subordonnés, n'ayant d'importance qu'en leur qualité d'instruments et d'organes de l'évêque et ne pouvant présider à aucune fonction sacerdotale ni par conséquent jamais prétendre à la première place dans les réunions des fidèles.

En résumé, l'autorité spirituelle et administrative concentrée en droit dans chaque église particulière entre les mains de l'évêque unique, les seuls diacres ses auxiliaires réguliers et effectifs, ce sont bien là les traits caractéristiques de la hiérarchie.

La surbordination des évêques entre eux et le pouvoir des assemblées synodales n'apparaissent dans cette période qu'à un état bien rudimentaire, — du moins dans l'état actuel de nos

Digitized by Google

connaissances : la pénurie des documents contemporains doit nous rendre extrêmement prudents quant aux conclusions qui ne reposent guère que sur des arguments négatifs. — Aussi ai-je cru devoir réserver tout qui se rapporte à ce double sujet à l'étude sur la troisième période, où nous trouvons des données plus positives et plus nombreuses.

Je me propose de faire de cette étude la matière d'un travail particulier.

CH. DE SMEDT, S. J.

Digitized by Google

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE CLOVIS

DANS GRÉGOIRE DE TOURS [1]

L'histoire de Clovis, c'est celle des origines du peuple franc, et l'histoire du peuple franc, c'est celle des origines de la société moderne. C'est assez dire quel est l'intérêt du sujet que nous nous proposons de traiter. Quand nous aurons ajouté qu'il est peu exploré, et que, malgré son importance, il n'a encore fait l'objet que d'une seule étude spéciale [2], on comprendra le double motif qui nous a déterminé à l'aborder.

Au surplus, ce n'est pas une histoire de Clovis que nous prétendons faire, mais simplement une étude critique sur ses sources; et encore bornerons-nous nos recherches au seul Grégoire de Tours. Celui-ci nous offre, à la vérité, sinon le seul, du moins le principal document de cette histoire. Tous les autres réunis sont loin de valoir les précieux renseignements que contient le livre II de l'*Historia Francorum*. Ceux qui ont la prétention de nous en apprendre davantage sont ou apocryphes, ou légendaires, et ceux dont l'authenticité nous est garantie ne contiennent, pour la plupart, que des indications sommaires et indirectes [3]. Sans Grégoire de Tours, en un mot, Clovis serait

[1] Ce mémoire a été lu le 11 avril dernier, au congrès scientifique international des catholiques tenu à Paris.

[2] Celle de W. Junghans, *Die Geschichte der Fränkischen Könige Childerich und Chlodovech*. Göttingen, 1857. Elle a été traduite en français par M. G. Monod sous ce titre : *Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech*. Paris, 1879. *(Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 37e fascicule.)

[3] Voir un aperçu de ces diverses sources dans l'ouvrage cité ci-dessus, Introduction du traducteur, p. VII-XIV. Dans l'énumération qu'il en fait, il faudra biffer désormais la lettre du pape Anastase à Clovis, comme le montre M. J. Havet dans ses *Questions mérovingiennes (Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1885).

Digitized by Google

pour nous presque un inconnu. Une étude critique de son récit est donc le point de départ de toutes les recherches relatives à ce prince.

Nous ne nous attarderons pas à mettre en relief la valeur de Grégoire de Tours comme historiographe. L'opinion est faite sur sa personne et sur ses œuvres; nous n'avons rien à y ajouter[1]. Né vers 538, mort en 594, il a passé sa vie au milieu des royaumes dont il raconte l'histoire, il a connu de près la plupart des personnages importants qui figurent dans ses récits. Le rang qu'il occupait, comme pasteur d'une des plus illustres églises de la Gaule, lui permettait de bien voir beaucoup de choses, tout en les regardant de haut. Intelligent, instruit, sincère et équitable, il est digne de la plus grande confiance, et jamais le moindre soupçon de mauvaise foi n'a seulement effleuré sa figure. Il est le vrai père de l'histoire de France, et c'est une bonne fortune bien rare pour un peuple que d'avoir un pareil témoin assis à côté de son berceau.

Malheureusement, la plupart des caractères que nous reconnaissons à l'*Historia Francorum* n'appartiennent proprement qu'aux sept derniers livres de cet ouvrage. Dans les trois premiers, Grégoire raconte des événements dont il n'a été ni le contemporain ni même le témoin oculaire, et qu'il n'a connus que par le témoignage d'autrui. Toute l'histoire des Francs, depuis ses origines jusqu'à la mort de Clotaire Ier, échappait à la sphère de ses observations personnelles, et il était d'autant plus exposé à la mal connaître qu'elle était plus éloignée de lui. Quand il naquit, il y avait plus d'un quart de siècle que Clovis était mort (511), et avec lui la plus grande partie de sa génération. Le roi franc ne lui apparaissait déjà plus que dans cette pénombre de l'histoire où le passé se confond si aisément avec le merveilleux, et où le conquérant historique se transforme promptement en héros d'épopée. Pour pénétrer jusqu'au personnage véritable, il fallait un certain effort, il fallait avant tout une recherche soigneuse et un emploi judicieux des documents écrits et des traditions orales qui avaient gardé sa mémoire. Grégoire de

[1] Lire surtout G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*. Paris, 1872 (8e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*), et l'introduction de W. Arndt à son édition de l'*Historia Francorum*. Hanovre, 1884 (*Mon. Germ. hist.*).

Digitized by Google

Tours s'est-il livré à cette recherche ? Quels étaient ces documents et ces traditions ? Quel emploi en a-t-il fait ? C'est ce que nous allons essayer de démêler.

Constatons d'abord que Grégoire de Tours n'avait à sa disposition, pour raconter l'histoire de Clovis, aucun document dans lequel le règne de ce prince fût raconté *ex professo*. Les Francs n'avaient pas encore d'historiographie à cette époque ; les Romains n'en avaient plus. Même les histoires générales, comme celles de Paul Orose, de Sulpice Alexandre, de Renatus Frigeridus Profuturus, qui lui avaient fourni, les deux dernières surtout, de si utiles renseignements sur les origines franques, lui faisaient totalement défaut ici. La chronique de Paul Orose s'arrête à la date de 417 ; celle de Sulpice Alexandre ne paraît pas même être arrivée si loin, et celle de Renatus, tout porte à le croire, ne descendait pas plus bas que les premières années de la seconde moitié du ve siècle [1]. A partir de cette époque, l'histoire proprement dite gardait un silence profond, et si l'on pouvait espérer de rencontrer encore, par ci par là, quelque notice historique positive, c'était dans ces sèches et maigres annotations qui, sous le nom d'*Annales*, ne mentionnaient plus que les dates de quelques catastrophes ou de quelques faits d'armes.

Par contre, il était né un genre littéraire nouveau, qui, sans avoir ni le but ni les proportions de l'historiographie proprement dite, suppléait cependant, du moins en partie, à l'absence de celle-ci. C'était l'hagiographie, qui s'attachait spécialement à raconter la vie des saints, cherchant d'ailleurs beaucoup plus à édifier les fidèles qu'à instruire les lecteurs curieux, mais dont les récits naïfs sauvaient plus d'une fois, pour ainsi dire à leur insu, de précieux renseignements historiques. Des traits épars de la biographie de Clovis devaient donc se retrouver nécessairement dans les écrits consacrés à la gloire des saints qui avaient vécu de son temps.

Enfin, chez les Francs eux-mêmes, l'histoire naissait, comme chez tous les peuples, sous la forme de souvenirs populaires consignés dans des chants épiques, et ces chants, tout en altérant graduellement les traits et les proportions des personnages,

[1] G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, p. 83.

Digitized by Google

conservaient vivace l'impression qu'ils avaient faite sur l'esprit de leurs contemporains. Clovis surtout devait occuper une grande place dans les chants de sa nation. Il en était la personnalité la plus glorieuse, et l'on peut dire sans exagération, que sa mémoire était le centre de tous les souvenirs nationaux des Saliens. Que Grégoire de Tours ait été homme à deviner la valeur historique de pareils documents, et qu'il ait eu l'idée d'en tirer parti, tout nous autorise à le croire. Il avait le sens historique à un plus haut degré que l'on ne se le figurerait, si on se bornait à en juger d'après la décadence intellectuelle de son époque. Ce qu'il ne trouvait pas dans les sources proprement dites, il le demandait, le cas échéant, aux écrits purement littéraires, et souvent une phrase de rhéteur, une lettre de bel esprit lui fournissaient une information [1].

En résumé, comme on le voit, il n'était pas facile, à l'époque de Grégoire de Tours, de raconter la vie de Clovis. Faire à distance, avec des matériaux si incomplets et si difficiles à harmoniser entre eux, l'histoire d'un règne de cette importance, il y avait là de quoi effrayer un écrivain vivant à une époque plus cultivée. Voyons comment notre chroniqueur s'est acquitté de sa tâche.

I

DOCUMENTS HISTORIQUES.

§ I. ANNALES

L'histoire du règne de Clovis occupe, dans l'*Historia Francorum*, le livre II à partir du chapitre 27 jusqu'à la fin.

Elle est coupée d'ailleurs, par ci par là, d'épisodes qui ne s'y

[1] Ainsi (*H.F.*, II,13) parlant de Venerandus, évêque de Clermont : « Qualis autem fuerit hic pontifex testatur Paulinus dicens : Si enim hodie video dignos Domino sacerdotes vel..... Venerandum Arvernus, » etc. — *Ibid.* II, 25, sur saint Patricus de Lyon : « Extat exinde hodieque apud nos beati Sidoni epistula, in qua eum declamaturiæ conlaudavit. » (Cf. Sidon. Apoll. Epist. VI, 12.) — *Ibid.*, *ibid.*, parlant des persécutions d'Euric, il ajoute : « Extat hodieque et pro ac causa ad Basilium episcopum nobilis Sidoni ipsius epistola, quæ hæc ita loquitur. » (Cf. Sidon. Apoll. Epist. VII, 6.) — Virtut. Julian. c. 2, après avoir raconté la trouvaille du tombeau de saint Ferréol

Digitized by Google

rattachent que d'une manière très lointaine, et dont nous n'avons pas à nous préoccuper [1].

En lisant ce récit, on est frappé, tout d'abord, de la disparité de caractère qu'en présentent les diverses parties. Ici, c'est une large et dramatique mise en scène où les personnages apparaissent et parlent comme s'ils étaient sous nos yeux ; là, c'est un récit dont le ton et la couleur ont quelque chose de lointain et d'étrange, comme qui dirait de visions évoquées par l'imagination poétique ; ailleurs, nous entendons les formules brèves et sèches d'un annaliste qui dépouille les faits de tout leur éclat, mais qui, en revanche, nous en marque la date précise, en homme préoccupé avant tout de l'exactitude chronologique. Ces divers éléments narratifs ne sont pas fondus entre eux, mais juxtaposés de telle manière qu'on en reconnaît sans difficulté les limites respectives et les soudures mal dissimulées. Rien n'est plus facile, avec un sens critique un peu exercé, que de les discerner entre eux, et d'en faire le départ avec une exactitude suffisante.

Essayons d'abord, en opérant sur les éléments qui se font le plus facilement reconnaître, de mettre à part les faits datés.

Grégoire de Tours ne sait pas la date de la mort de Childéric, ni celle de l'avénement de Clovis [2]. Par contre, il nous donne celle de la guerre contre Syagrius : c'est, dit-il, la cinquième année du règne du jeune roi. Toute l'histoire de cette guerre, racontée en termes concis et secs, semble empruntée à la même source qui a fourni la date.

« Anno autem quinto regni ejus (sc. Chodovechi) Siacrius Romanorum rex, Egidi filius, apud civitatem Sexonas, *quam quondam supra memoratus Egidius tenuerat*, sedem habebat. Super quem Chlodovechus cum Ragnechario parente suo, *quia et ipse regnum tenebat*, campum pugnæ præparare deposcit. Sed nec iste distolit ac resistere

de Vienne, il ajoute : « Præbet tamen huic operi testimonium Sollius noster, ipsi Mamerto scribens his verbis, » etc. (Sidon. Apoll. Epist. VII, 12, ed. Baret. p. 84.) — *Glor. Martyr.*, 103 : « De Felice Nolano martyre, quia historia passionis non est in promptu, juxta id quod beatus Paulinus versu conscripsit, pauca huic lectioni oblectat inserere. »

[1] Par exemple, ce qui est dit de S. Quintianus de Rodez au ch. 36.

[2] *H. F.*, II, 27. « His ita gestis, mortuo Childerico, regnavit Chlodovechus filius ejus pro eo. »

Digitized by Google

metuit. Itaque inter se utrisque pugnantibus, Syagrius elisum cernens exercitum, terga vertit et ad Alaricum regem Tholosa curso veluci perlabitur. Chlodovechus vero ad Alaricum mittit, ut eum redderit, alioquin noverit, sibi bellum ob ejus retentionem inferri. Ad ille metuens, ne propter eum iram Francorum incurrerit, *ut Gothorum pavere mos est*, vinctum legatis tradedit. Quem Chlodovechus receptum custodiæ mancipare præcipit, regnoque ejus acceptum, eum gladio clam feriri mandavit. »

A ce résumé décharné d'une histoire qui aurait été si intéressante pour nous, succède, sans aucune transition et de manière à laisser la soudure absolument manifeste, l'épisode du vase de Soissons, largement et complaisamment raconté, mais manquant à la fois de dates et de noms, tous indices qui suffisent à attester qu'il est d'une autre provenance que le passage ci-dessus. On aura remarqué que notre passage, quelque part qu'il ait été emprunté, n'a pas été copié textuellement par Grégoire de Tours, comme le prouvent les incises soulignées, dont les deux premières constituent le lien entre cet épisode et le reste de l'ouvrage, et dont la troisième est une expression trop fidèle des sentiments de notre auteur pour qu'elle ne doive pas être regardée comme émanant de sa plume [1]. Mais, ce qui est certain, c'est que son historique, sec et sommaire, ne lui a pas été fourni par des traditions orales, qui en auraient vivifié les détails et poétisé les contours, encore bien moins par une vie de saint; il n'a pu le trouver que dans une chronique ou dans des annales. Et comme nous n'avons pas la moindre preuve qu'il ait existé un chroniqueur à cette date, tandis que tout au contraire l'on continuait encore d'écrire des annales, force nous est de supposer ici un document de cette dernière catégorie. C'est ce que confirmera d'ailleurs l'examen du reste de la vie de Clovis.

L'histoire du vase de Soissons est suivie immédiatement des paroles que voici :

« Multa bella victuriasque fecit. Nam decimo regni sui anno Thoringis bellum intulit eosdemque suis diccionibus subjugavit. »

[1] *Ut Gothorum pavere mos est.* Ailleurs encore Grégoire de Tours a fait preuve du même mépris pour les Goths. — Ainsi *H. F.*, II, 37 : « Cumque secundum consuetudinem Gothi terga vertissent.

Digitized by Google

Chose curieuse ! pas un mot sur toute cette guerre de Thuringe, qui devait être si riche en épisodes dramatiques et intéressants ! On ne nous dit pas même s'il s'agit ici des Thuringiens proprement dits, ou de ceux de la rive gauche du Rhin ; nous n'apprenons pas seulement le nom de leurs chefs ou celui des batailles livrées. Que l'on compare, pour se bien rendre compte du contraste, le récit d'une autre expédition en Thuringe faite par les fils de Clovis [1] : quelle vivacité de couleur ! quelle intensité de passion ! quelle profusion de détails dramatiques ! Et, d'autre part, pas une date dans cette page si vivante, tandis que, dans la maigre mention ci-dessus, c'est la date seule, en quelque sorte, qui nous apprend le fait. Encore une fois, ne reconnaît-on pas, à tous ces traits, l'origine annalistique de la notice relative à la guerre contre les Thuringiens [2] ? Et ne peut-on pas faire un pas de plus, et supposer que si Grégoire n'a rien trouvé sur cette guerre dans sa source, alors qu'elle lui a appris au moins les faits principaux de la guerre contre les Visigoths, cela tient à ce que les annales qu'il a utilisées avaient été rédigées en Gaule, à une bonne distance du théâtre des événements, et que l'auteur gallo-romain n'en savait pas plus long lui-même ?

L'histoire du mariage de Clovis avec Clotilde, de la mort de leur fils aîné, de la maladie et de la guérison du second, nous est racontée avec détail, mais encore une fois, sans aucune date,

[1] *H. F.*, III, 4, 7, 8.

[2] Il est à remarquer que, dans l'histoire de la seconde guerre de Thuringe (II, 7), le discours mis dans la bouche de Théodoric, roi des Francs, s'adressant à ses guerriers, rappelle certains faits antérieurs que Grégoire n'a pas rapportés auparavant, et qui pourraient avoir été l'occasion de l'expédition de Clovis. Qu'on en juge :

« Convocatis igitur Francis, dicit ad eos : Indignamini, quæso, tam meam injuriam quam interitum parentum vestrorum, ac recolite, *Thoringus quondam super parentes vestros violenter advenisse ac multa illis intulisse mala*. Qui, datis obsidibus, pacem cum his inire voluerunt, sed ille obsides ipsus diversis mortibus peremerunt et inruerunt super parentes nostros, omnem substantiam abstullerunt, pueros per nervos femorum ad arbores appendentes, puellas amplius ducentes crudeli nece interfecerunt, ita ut legatis brachiis super equorum cervicibus, ipsique acerrimo moti stimulo per diversa petentes, diversis in partebus feminas diviserunt. Aliis vero super urbitas viarum extensis, sudibusque in terra confixis, plaustra desuper onerata transire fecerunt confractisque ossibus canibus avibusque eas in cibaria dederunt. »

Digitized by Google

comme s'il y avait divorce entre la précision chronologique et la vivacité du récit; disons mieux : parce que la source annalistique et l'autre source quelconque que nous étudierons plus loin sont encore une fois juxtaposées ici sans être fondues. Le récit continue par l'histoire de la bataille dite de Tolbiac, suivie de celle de la conversion du roi. Au milieu de cet exposé, une date se trouve jetée, mais de telle sorte qu'il apparaît bien qu'elle ne fait pas partie du récit primitif, duquel nous établirons d'ailleurs bientôt l'origine toute hagiographique.

Je reproduis ici cette date, avec son contexte, pour faire toucher du doigt sa provenance étrangère :

« Alamanni terga vertentes in fugam lapsi cœperunt. Cumque regem suum cernirent interemptum, Chlodovechi se ditionibus subdunt dicentes : Ne amplius, quæsumus, pereat populus, jam tui sumus. Ad ille, prohibito bello, cohortato populo cum pace regressus, narravit reginæ qualiter per invocationem nominis Christi victuriam meruit obtenire. *Actum anno XV regni sui.*

« Tunc regina arcessire clam sanctum Remedium Remensis urbis episcopum jubet, deprædans, ut regi verbum salutis insinuaret, » etc.

Au surplus, s'il était un lecteur qui voulût contester que cette date est étrangère au récit et qu'elle a été ajoutée après coup par Grégoire de Tours, je pourrais me contenter de le renvoyer aux manuscrits. Les copistes en ont si bien senti le peu de liaison avec leur contexte, que plusieurs l'ont sautée, et qu'elle manque même dans le meilleur manuscrit de l'*Historia Francorum*, celui que M. Arndt, le dernier éditeur, désigne sous la rubrique A. 1.

Je ne voudrais pas soutenir cependant, avec Ruinart, que la date est une interpolation tirée du *Gesta Francorum;* la meilleure preuve qu'elle est bien de la main de Grégoire, c'est qu'on la trouve dans tous les manuscrits de la classe B, dans lesquels sont compris ceux qui ne donnent que les six premiers livres de l'*Historia Francorum*, c'est-à-dire, la première recension de celle-ci. Son manque de cohésion avec le contexte peut la faire regarder comme un interpolation, je le veux bien, mais c'est une interpolation de Grégoire de Tours lui-même. Il l'aura trouvée dans le même ouvrage annalistique auquel il a emprunté

Digitized by Google

les autres dates rapportées ci-dessus, et, comme il avait déjà une narration détaillée de la bataille de Tolbiac, il n'aura pas conservé, comme il l'a fait pour la guerre de Syagrius, le reste de la notice annalistique, qui devait être conçue à peu près en ces termes :

« Anno XV regni sui pugnavit Chlodovechus contra Alamannos, qui, caeso rege suo, in fugam versi sunt. »

L'histoire du baptême de Clovis par saint Remy, et celle de la guerre de ce roi contre les Burgondes nous remettent en présence de narrations étendues et vivantes, mais toujours sans indication chronologique. Celle de la guerre contre les Visigoths a le même caractère que celle de la guerre de Tolbiac, c'est-à-dire qu'au milieu du récit, emprunté à des sources hagiographiques dont il sera parlé plus loin, l'auteur intercale une date évidemment prise ailleurs. Encore une fois, le lecteur en jugera par ses propres yeux : je me borne à le prévenir que le passage qui suit termine l'histoire d'un miracle opéré par saint Maixent pendant l'expédition de Clovis :

« Hujus vero brachium beatus confessor cum oleo benedicto contrectans, inposito signo crucis, restituit sanum, eiusque obtentu monastyrio permansit inlaesum. Multasque et alias virtutes operatus est, quas si quis diligenter inquiret librum vitæ illius legens cuncta repperiet. *Anno XXV Chlodovechi.*

« Interea Chlodovechus rex cum Alarico rege Gothorum in campo Vogladense decimo ab urbe Pictavâ miliario convenit, » etc.

Ici encore, le lien est tellement faible entre le contexte et l'indication chronologique, que plusieurs manuscrits, notamment A 1 et tous ceux de la classe D, ont sauté cette dernière, qui d'ailleurs appartient bien au texte de Grégoire de Tours, comme le montre l'unanimité des manuscrits B.

A partir du miracle de saint Maixent, l'histoire de la guerre contre les Visigoths prend un autre caractère : elle est, comme celle contre Syagrius, racontée d'une manière sèche, succincte, nullement dramatisée, et semble bien empruntée à des annales, d'autant plus que dans le corps du récit, nous rencontrons encore une autre mention chronologique, celle des vingt-deux années de

Digitized by Google

règne d'Alaric II. Quelle saisissante différence entre ce récit et celui qui commence au chapitre 40 ! Ici, plus aucune espèce de date, mais, par contre, un dialogue dramatique, une couleur barbare, un accent qui trahit l'épopée, une certaine invraisemblance propre aux récits populaires, en un mot, l'allure libre et aventureuse de la narration poétique au lieu de l'aride nomenclature du chroniqueur. Le ton de celui-ci ne revient que tout à la fin du récit, au chapitre 43, où sont données diverses indications chronologiques sur la mort et sur le règne de Clovis. Les voici :

« His ita transactis, apud Parisios obiit, sepultusque in basilica sanctorum apostolorum, quam cum Chrodechilde regina ipse construxerat. Migravit autem post Vogladinse bellum anno quinto. Fueruntque omnes dies regni ejus anni 30; aetas tota 45 anni. A transitu ergo sancti Martini usque ad transitum Chlodovechi regis, qui fuit 11 anni episcopatus Licini Turonici sacerdotes, supputantur anni 112. Chrodechildis autem regina post mortem viri sui Turonus venit, ibique ad basilica beati Martini deserviens, cum summa puditita atque benignitate in hoc locó commorata est omnibus diebus vitæ suae, raro Parisius visitans. »

Voilà un exposé d'une rare précision chronologique, et qui, évidemment, n'a pu être emprunté qu'à une source ayant le caractère d'annales. On est assez porté à faire un pas de plus, et à conjecturer quelle était cette source.

L'année de la mort de Clovis est supputée d'après celle de la mort de saint Martin et d'après les années du règne de l'évêque de Tours Licinius : n'est-ce pas à Tours même qu'une pareille mention aura dû être rédigée ? N'est-ce pas à Tours surtout, à Tours seulement qu'on aura pu se rappeler où Clotilde a passé les années de son veuvage, et de quelle manière elle l'a sanctifié ? Enfin, l'importance relative accordée ici à la bataille de Vouillé dans la fixation de la date suprême du règne de Clovis ne confirme-t-elle pas l'hypothèse que la notice en question a dû être rédigée dans une localité qui n'était pas trop éloignée du champ de bataille ?

Je ne crains donc pas de dire que l'auteur de l'*Histoire des Francs* a dû avoir sous les yeux des annotations chronologiques

Digitized by Google

sur le règne de Clovis, faites dans son église de Tours, et dont il aura intercalé les indications dans son récit. J'attribue à ces *Annales Turoniennes* tous les renseignements que nous venons d'extraire de l'histoire de Clovis, et qui ont, on l'a vu, le caractère de mentions historico-chronologiques fort arides, mais d'une précision supérieure à celle du reste du récit.

Cette supposition est confirmée par les divers passages où le nom de la ville de Tours apparaît dans notre récit. De tout l'itinéraire de Clovis marchant contre Alaric, Grégoire de Tours ne rapporte que son entrée sur le territoire de Tours, et la défense qu'il fit de toucher aux biens de saint Martin. Après son expédition, il revient à Tours et offre des présents au saint : *Turonus est regressus, multa sanctae basilicae beati Martini munera offerens*. C'est à Tours, dans la basilique de saint Martin, qu'il se revêt des insignes consulaires ; un pareil détail, dans un récit aussi sommaire, ne s'explique pas si l'auteur ne l'a trouvé chez lui, en quelque sorte dans les souvenirs de sa famille ecclésiastique. Enfin Clovis quitte Tours (*Turonus est egressus*) pour aller s'établir à Paris. Ajoutez qu'à l'article suivant, où est relatée la mort de l'évêque de Tours Eustochius, on nous apprend que la guerre des Visigoths et la visite de Clovis à Tours eurent lieu pendant son pontificat. Voilà des souvenirs bien locaux, et qui, de plus, étaient évidemment consignés par écrit, car les traditions orales n'ont ni cette précision ni cette sécheresse. Supposons des *Annales de Tours*, et tout s'explique de la manière la plus naturelle du monde.

Au reste, que la source en question doive porter le nom d'*Annales* ou de *Chronique*, qu'il faille lui donner pour patrie Tours ou toute autre ville, ce qui est certain, c'est que c'est un document chronologique de la Gaule centrale, écrit à la manière des compilations historiques qui nous restent du ve siècle. On se préoccupait avant tout de donner les dates des grands faits, et c'était toute l'histoire.

En y regardant de plus près, on ne peut s'empêcher d'être frappé d'un autre caractère que présentent les indications chronologiques relatives à Clovis. La guerre contre Syagrius a lieu la cinquième année du règne de ce prince ; la guerre contre les Thuringiens, la dixième ; la guerre contre les Alamans, la quinzième ; l'expédition contre les Visigoths, la vingt-cinquième ;

Digitized by Google

enfin, Clovis lui-même meurt la cinquième année après la bataille de Vouillé, c'est-à-dire la trentième de son règne. En d'autres termes, toutes les dates se succèdent à des intervalles réguliers de cinq ans, sauf une lacune pour la vingtième année. Cette quinquennalité, qui avait déjà frappé M. Arndt [1], a quelque chose d'étrange, et l'on est tenté de se demander si elle n'est pas en rapport avec le plan particulier de la compilation à laquelle nos dates sont empruntées. De même qu'il y avait des fastes consulaires, y aurait-il eu, dans certaines villes gauloises, des fastes quinquennalices, ou recueils contenant la suite des *quinquennales* de chaque période, avec des espaces en blanc qu'on aurait remplis par des indications chronologiques [2]? Je n'ai pas les éléments nécessaires pour résoudre cette question, et je crains qu'elle n'en soulève une autre des plus graves : celle de l'exactitude historique des dates rapportées par Grégoire de Tours. Ne pourrait-on pas supposer que ce dernier aurait rapporté par erreur chaque fois, à l'année initiale de ces périodes quinquennales, la date des faits qu'il trouvait mentionnés comme s'étant passés pendant chaque période, et qu'ainsi la chronologie de ces faits n'aurait qu'une exactitude approximative? Ce qui paraît probable, c'est que, soit parce qu'il tenait compte de la succession des *quinquennales*, soit pour toute autre raison qui nous échappe, l'auteur des *Annales Turoniennes* auxquelles Grégoire de Tours aura puisé, partageait son écrit en périodes de cinq années. Du moins il est à remarquer qu'une autre donnée chronologique, évidemment de provenance turonienne, est également divisée en périodes de cinq années. Dans le premier livre des Miracles de saint Martin, parlant de la mort de ce saint, Grégoire de Tours écrit :

« Gloriosam et pene inimitabilem agens vitam per quinquennia quinque bis insuper geminis mensibus cum decim diebus, octogesimo prime ætalis suæ anno, Cæsareo et Attico consulibus, nocte media quievit in pace. »

[1] Dans son introduction à l'*Hist. Franc.*, p. 22; mais il ne parvient pas à l'expliquer.

[2] Le *quinquiennalis* était un magistrat municipal supérieur, remplissant dans les cités des fonctions analogues à celle du censeur à Rome. Il était nommé tous les cinq ans, mais ne restait en exercice qu'une année. V. Houdoy : *De la condition et de l'administration des villes chez les Romains.* Paris, 1876, p. 329 et suiv.

Digitized by Google

§ II. Chroniques.

L'histoire de la guerre de Clovis contre les Burgondes, que Grégoire de Tours raconte aux chapitres 32 et 33, soulève de nouveaux problèmes. Où sont puisées les données de ce récit, qui se distingue, dans sa plus grande partie, par la précision du détail et par l'historicité de la couleur, sauf un seul épisode légendaire que nous aurons à réserver ? En cherchant les documents de cette époque où nous a été conservée l'histoire des Burgondes, nous n'en trouvons qu'un, la chronique de Marius d'Avenches. Marius est dans toute la force du terme un contemporain de Grégoire de Tours ; il vécut de 530 à 594 environ, et Grégoire, comme on sait, de 538 à 594, et tous les deux devinrent évêques en 573. Ils ont été l'un et l'autre les premiers historiographes de leur nation, avec une différence de talent proportionnée, dirait-on, à la différence des destinées des deux peuples.

Nous trouvons donc, dans l'un comme dans l'autre, l'histoire de la guerre de Clovis contre les Burgondes, et chose remarquable, les deux récits présentent une telle conformité, qu'on ne peut s'empêcher d'en rechercher l'origine. Le lecteur en jugera par le tableau synoptique suivant, où on a analysé de la manière la plus complète et la plus exacte possible le récit des deux auteurs.

Marius Aventicensis	Gregorius Turonensis
Patricio et Hypatio. His consulibus pugna facta est Divione inter Francos et Burgundiones, Godegeselo hoc dolose contra fratrem suum Gundobagaudum machinante.	Tunc Gundobadus et Godegisilus fratres regnum circa Rodanum aut Ararem cum Massiliensem provinciam retinebant. Erant autem tam ille quam populi eorum Arrianæ sectæ subjecti. Cumque se invicem impugnarent, auditas Godegisilus Chlodovechi regis victurias misit ad eum legationem occulte, dicens : Si mihi ad persequendum fratrem meum præbueris solatium, ut eum bello interficere aut de regione ejecere possim, tributum tibi, quale tu ipse vellis

Digitized by Google

In eo praelio Godegeselus cum suis adversus fratrem suum contra Francos dimicavit, et fugatum fratrem suum Gundobagaudum, regnum ipsius paulisper obtinuit, et Gundobagaudus Avenione latebram dedit.

Eo anno Gundobagaudus *resumptis viribus* Viennam cum exercitu circumdedit, captaque civitate fratrum suum interfecit, pluresque seniores ac Burgundiones qui cum ipso senserant, multis exquisitisque tormentis morte damnavit regnumque

injungere, annis singulis dissolvam. Quod ille libenter accipiens, auxilium ei ubi necessitas poposcerit repromisit. Et statuto tempore contra Gundobadum exercitum commovet. Quo audito Gundobadus ignorans dolum fratris, misit ad eum dicens : Veni in adjuturium meum, quia Franci se commovent contra nos et regionem nostram adeunt ut eam capiant. Ideoque simus unanimis adversus gentem inimicam nobis, ne separati invicem quod aliæ gentes passi sunt perferamus. Ad ille : Vadam, inquit, cum exercitu meo et tibi auxilium præbeam.

Moventesque simul his tres exercitus, id est Chlodovechus contra Gundobadum et Godigisilo, cum omni instrumento belli ad castrum cui Divione nomen est pervenerunt. Confligentesque super Oscaram fluvium, Godigiselus Chlodovecho cunjungetur ac uterque exercitus Gundobadi populum adterret. At ille dolum fratres, quem non suspecabatur, advertens, terga dedit fugamque iniit Rhodanitidesque ripas percurrens, Avenionem urbem ingreditur. Godigisilus vero obtenta victoria, promissam Chlodovecho aliquam partem regni sui, cum pace discessit Viennamque triumphans, tanquam si jam totum possederit regnum, ingreditur.

Ici Grégoire de Tours intercale la légende du siège d'Avignon par Clovis, et de la délivrance imprévue de Gondebaud par la ruse d'Aridius.

Post hæc *resumptis civibus*, jam dispiciens rege Chlodovecho tributa solvere (Gundobadus) contra Godigisilo fratrem suum exercitum commovet eumque apud Viennam civitatem inclusum obsidit. Verum ubi minori populo alimenta dificere cœ-

Digitized by Google

quod perdiderat cum eo quod Godegeselus habuerat receptum, usque in diem mortis suæ feliciter gubernavit.

perunt timens Godigisilus ne ad se usque fames extenderetur, jussit expelli minoris populi ab urbe. Quo facto expulsus est inter citeros artifex ille cui de aquæducto cura manebat. Ille vero indignans, cur fuerit ejectus ab urbem cum ceteris, ad Gundobadum furibundus vadit, indicans, qualiter civitatem irrumpens ultionem exerceret in fratre. Illo quoque duci exercitum per aquæducto directum, multis cum ferreis vectibus præcidentibus, erat autem spiraculum illius lapide magno conclusum : quo cum vectibus illis per magisterium artefecis repulso, civitatem introeunt illisque de muro sagittantibus, hi terga præveniunt. Datum autem de medio civitatis sonum bucinæ, obsedentes portas capiunt apertisque pariter ingrediuntur. Cumque inter duas has acies populus verberibus ab utroque exercitu cæderetur, Godogisilus ad ecclesiam hereticorum confugit, ibique cum episcopo Arriano interfectus est. Denique Franci qui apud Godigiselo erant in unam se turrem congregant. Gundobadus autem jussit, ne unus quidem ex ipsis aliquid noceretur, sed adprehensus eos Tholosæ in exilium ad Alaricum regem transmisit, interfectis senatoribus Burgundionibus, qui Godigiselo consenserant.

Ipse vero regionem omnem quod nunc Burgundia dicitur, in suo dominio restauravit. Burgundionibus leges mitiores instituit, ne Romanos obpræmerent.

Du rapprochement des deux textes se dégage à l'évidence cette conclusion, qu'à part l'épisode du siège d'Avignon, qui est manifestement une interpolation de Grégoire, la concordance est parfaite entre celui-ci et le chroniqueur d'Avenches. La seule différence qu'il y ait entre eux, c'est celle qu'il y a entre

Digitized by Google

un résumé chronologique et un large exposé narratif, entre un annaliste et un historien. Grégoire dramatise son récit ; il fait parler ses personnages ; il donne des détails nouveaux [1], mais il suit strictement la marche de Marius. De part et d'autre, le récit se déroule de la manière suivante: A l'instigation de Godegisile, il éclate une guerre entre Gondebaud et Clovis. Une bataille est livrée près de Dijon, dans laquelle Godegisile prête main-forte au roi des Francs. Gondebaud, vaincu, s'enfuit jusqu'à Avignon, pendant que Godegisile s'empare de tout le royaume. Mais, à peine Clovis parti (ici se place dans Grégoire l'épisode du siège d'Avignon, qui est adventice) Gondebaud se venge de son frère en s'emparant de la ville de Vienne, et en le faisant périr avec les grands de son parti.

L'affinité entre les deux auteurs devient plus manifeste encore, quand on compare entre eux certains passages où ils emploient des expressions identiques, sans que l'on puisse justifier cette coïncidence par un simple hasard. Voici ces passages tels qu'ils ont été rapprochés par M. G. Monod, dans son étude sur Marius d'Avenches : [2]

MARIUS	GRÉGOIRE DE TOURS
Patricio et Hypathio coss. — Eo anno Gundobagaudus *resumtis viribus* Viennam cum exercitu circumdedit.	Post hæc *resumtis viribus*,... Godegiselum apud Viennam civitatem inclusam obsedit (Gundobadus). (II, 33.)
Id. Plures *seniores Burgundionibusque*, qui *cum* ipso (Godegeselo) *senserant*.... morte damnavit.	.... interfectis *senatoribus Burgundionibusque* qui Godegiselo *consenserant* (ibid.).
Ind. XII. — *Fugato Godomaro* rege, regnum ipsius diviserunt.	.... cunctam *fugato Godomaro* Burgundiam occupaverunt (III, 11).
Ind. IV. *Eo anno* iterum *rebellantibus Saxonibus Chlothacarius rex* pugnam dedit, ibique *maxima pars* Saxonum cecidit. Eo anno Franci *totam Thoringiam pro eo quod cum Saxonibus* conjuraverat, *vastaverunt*.	*Eo anno rebellantibus Saxonibus Chlothacharius rex*, commoto contra eos exercitu, *maximam* eorum *partem* delevit, pervagans *totam Thoringiam* ac *devastans, pro eo quod Saxonibus* solatium præbuissent (IV, 10).

[1] Il faut remarquer que ces détails sont tantôt le résultat de simples combinaisons personnelles de Grégoire, comme lorsqu'il dit que la bataille de Dijon est livrée sur les bords de l'Ouche, et que Gondebaud s'enfuit le long des bords du Rhône, tantôt des réminiscences encore vivantes, comme l'histoire de la prise de Vienne, et celle des Francs qui y furent faits prisonniers par Gondebaud.

[2] En appendice de l'ouvrage cité, p. 160.

Digitized by Google

Une telle concordance, portant à la fois sur le fond et sur la forme, n'est évidemment pas fortuite, et il est certain qu'il y a un rapport entre les deux écrivains. Mais lequel ? Est-ce Grégoire de Tours qui a copié Marius d'Avenches, ou est-ce Marius d'Avenches qui a copié Grégoire de Tours ? Ou bien faut-il supposer qu'ils ont utilisé l'un et l'autre une même source ? Chacune de ces trois opinions a trouvé des défenseurs. Binding est convaincu que Grégoire a copié Marius, et que tout ce qu'il dit de plus découle de traditions orales franques [1]. J'accorde fort volontiers ce dernier point, mais Binding serait bien embarrassé de prouver le premier. Son essai de démonstration n'est guère qu'un tissu de conjectures. Marius, selon lui, en copiant ses sources, omet ce qui ne l'intéresse pas directement ; il en aura agi de même avec les *Annales burgondes*, auxquelles il doit avoir emprunté ses renseignements sur la guerre de Clovis et de Gondebaud, et partant il doit être resté dans ces annales un certain nombre de traits non reproduits dans Marius. Mais, continue Binding, si Grégoire les avait consultés après lui, il est peu probable que lui aussi aurait négligé précisément tout ce qu'avait négligé Marius, il en aurait du moins reproduit un par-ci par-là. Or, comme cela n'est pas le cas, vu que l'on peut attribuer à toutes ses additions une autre provenance, il faut bien convenir que Grégoire n'a pas consulté directement la source de Marius, et partant qu'il a eu pour source Marius lui-même. De tels raisonnements auraient bientôt fait de discréditer à jamais la méthode critique, et il suffit de les exposer pour en faire justice.

M. Monod, lui, est convaincu [2] que c'est Marius qui a copié Grégoire, mais il convient en même temps que Marius a dû avoir encore une autre source écrite, dans laquelle il a trouvé certains détails que Grégoire de Tours ne reproduit pas. Mais cette opinion ne résiste pas à l'examen. Comment admettre qu'un historien burgonde ait été obligé d'emprunter à un chroniqueur franc l'histoire la plus élémentaire de son peuple, et où veut-on que le Franc lui-même l'ait puisée ? Dans une source burgonde ? Mais

[1] Binding, *Das Burgundisch-Romanische Koenigreich*. Leipzig, 1868, t. I, p. 155, et surtout p. 274 et suiv.

[2] Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, p. 161.

Digitized by Google

alors elle était à la disposition de Marius aussi, et pourquoi ne s'en serait-il pas servi? Et si, comme M. Monod est obligé de l'admettre, Marius a eu à sa disposition une source burgonde dans laquelle il a trouvé ce que Grégoire ne donne pas, comment se dérober à la conclusion qu'il y aura trouvé aussi ce que Grégoire donne, ce que Grégoire y aura emprunté lui-même? Et puis, comment expliquer que Marius ait passé sous silence tant de détails vivants et intéressants que lui fournissait le récit de Grégoire de Tours : l'histoire du siège d'Avignon, la ruse d'Aridius, la manière dont Vienne fut prise, etc. On ne dira pas qu'il avait le sens critique assez exercé pour démêler précisément le caractère légendaire de ces épisodes ; ce serait là une véritable merveille ; d'ailleurs, il est tel de ces détails qui est loin d'être légendaire. Au reste, il y a un autre argument qui ne permet pas de croire que l'un de ces deux écrivains ait copié l'autre : c'est qu'ils étaient contemporains, et qu'il est peu probable qu'ils aient eu connaissance des écrits l'un de l'autre. Aussi M. Monod a-t-il abandonné son opinion pour adopter la suivante, que nous allons exposer, et qui est la seule admissible [1].

M. Arndt a remarqué le premier que Grégoire de Tours et Marius d'Avenches ont consulté l'un et l'autre une même source, à savoir des *Annales burgondes*, dont ils ont reproduit les informations d'une manière presque textuelle. Voilà ce qui explique l'identité de leurs récits et la ressemblance de leurs expressions. Grégoire de Tours y a ajouté ce que lui fournissaient ses connaissances personnelles de géographie et les souvenirs des Francs qui avaient participé à l'expédition. Ces souvenirs, déjà altérés par le temps, n'étaient pas tous également purs, et notamment l'épisode d'Aridius avait un caractère épique dont on s'occupera plus tard ; néanmoins, les détails sur la manière dont Vienne fut prise et sur le sort des Francs qui y devinrent prisonniers ont un caractère d'incontestable historicité. Procope nous a raconté des prises de villes en tout semblables à celle de Vienne, et rien de plus vraisemblable que la fréquence d'un épisode comme celui que rapporte Grégoire. Quant à la capture des Francs que Gondebaud fit épargner et qu'il envoya à Toulouse, rien n'a une couleur plus historique, rien n'est plus éloigné de

[1] Von Sybel, *Historische Zeitschrift*, t. XXVIII, p. 421.

Digitized by Google

la légende. Celle-ci aurait transformé les Francs en des héros invincibles qui se seraient défendus jusqu'à la dernière extrémité, et qui n'auraient péri que comme Roland, sur les cadavres de tous leurs ennemis.

Nous trouvons ici l'occasion de nous convaincre de la manière dont travaille Grégoire. Une sèche compilation annalistique lui a fourni le squelette de son récit. Il ne s'en contente pas ; il appelle au secours les souvenirs populaires ; il dramatise son exposé, il met en scène ses personnages, il complète par ses notions personnelles les indications de sa source, enfin il met un récit vivant et animé à la place d'un sec résumé. Un historien artiste de nos jours ne ferait pas autrement, et je n'ose pas dire qu'il ferait mieux.

II

DOCUMENTS HAGIOGRAPHIQUES.

§ I. LE *Vita Remigii*.

L'auteur de l'*Histoire des Francs* aime à citer ses sources, et, dans son récit du règne de Clovis, il nous a rendu à deux reprises différentes le service de nous faire connaître des documents qu'il a consultés. L'un de ces documents, c'est le *Vita Remigii*, l'autre, le *Vita Maxentii*. Au chapitre 31 du livre II, où il raconte le baptême de Clovis, après avoir rapporté les paroles célèbres que saint Remy à cette occasion adressa au roi, il continue en ces termes : *Erat autem sanctus Remegius episcopus egregiæ scientiæ et rethoricis ad primum inbutus studiis, sed et sanctitate ita prælatus, ut Silvestri virtutibus equaretur. Est enim nunc liber vitæ ejus, qui eum narrat mortuum suscitasse*. De même au chapitre 37, après avoir raconté un miracle que fit saint Maixent au cours de l'expédition de Clovis contre les Visigoths, il ajoute : *Multasque et alias virtutes operatus est, quas si quis diligenter inquiret librum vitæ illius legens cuncta repperiet*.

Pour quiconque connaît les habitudes littéraires de notre auteur, il est inutile de faire remarquer ici qu'il nous offre la preuve que Grégoire de Tours avait lu les ouvrages cités par lui,

Digitized by Google

et qu'il leur avait emprunté les renseignements relatifs à ces deux saints. C'est chez lui une habitude, lorsqu'il cite sa source, de le faire au moment où il achève le passage qu'il lui a emprunté, et de le faire dans des termes analogues à ceux qui ont été cités plus haut. Nous avons donc pleinement le droit de considérer les passages relatifs à saint Remy et à saint Maixent comme tirés des deux écrits qu'il cite; il s'agit seulement de bien préciser quels sont ces écrits, et où il faut fixer, dans le texte de notre auteur, les limites des passages qu'il leur a empruntés.

Le *Vita Remigii* devait être un écrit d'une incontestable valeur historique, puisqu'il avait été composé au lendemain, pour ainsi dire, de la mort du saint évêque de Reims. En effet, saint Remy était mort vers 533, et, saint Grégoire de Tours ayant écrit les premiers livres de sa chronique vers 574, c'est entre ces deux dates que se place celle du *Vita*; il eut donc pour auteur quelqu'un qui avait été le contemporain et probablement le familier du saint.

Malheureusement ce document si précieux a disparu, et la plus ancienne vie de saint Remy que nous possédions aujourd'hui est bien loin d'en compenser la perte. Bien que mise sous le nom de saint Fortunat, elle n'est autre chose qu'une de ces élucubrations purement édifiantes comme on en écrivait quand on avait perdu la biographie authentique, et qu'on voulait la remplacer. Alors, ne connaissant plus les faits et ne se souvenant guère que de quelques miracles, on en faisait un récit où l'abondance des paroles dissimulait fort mal la nullité du fond. Notre *Vita Remigii* présente tous les caractères d'un écrit composé longtemps après la mort du saint, et à un moment où son culte était depuis longtemps en vigueur dans l'église de Reims. Il était, comme on le voit par les premières paroles du début, destiné à être lu le jour de la fête du saint: *Beatissimi Remedii antestitis depositio sancta nobis hodiæ diem misticæ solemnitatis festam exhibuit, quæ annis singulis, dum in se cursus temporum volvitur, nostris desideriis innovatur*. Tout ce qu'il rapporte, ce sont quelques faits d'aspect légendaire et quelques miracles; pas un épisode historique, pas un trait observé, pas un de ces détails vivants comme tout témoin oculaire, même le plus inintelligent, en trouverait au

Digitized by Google

sujet de l'homme qu'il a connu. Je ne comprends pas comment des critiques aussi exercés que MM. Arndt et Krusch[1] ont pu s'y tromper, et considérer comme un œuvre contemporaine, comme la source consultée par Grégoire de Tours, cette misérable amplification qui n'est certes pas antérieure au VIIe siècle, et qui, je le répète, se trahit à première vue comme l'œuvre d'un homme qui n'a jamais connu saint Remy et qui ignorait entièrement son histoire. Et sait-on l'argument unique des partisans de cette invraisemblable supposition ? Au témoignage de saint Grégoire de Tours, le *Vita Remigii* racontait l'histoire de la résurrection miraculeuse d'un mort par saint Remy ; or, cette histoire figure dans le document que nous possédons. Je demande aux auteurs de ce raisonnement ce qu'ils me répondraient si je raisonnais comme suit. La source consultée par Grégoire de Tours contenait l'histoire d'une résurrection miraculeuse ; or, je trouve cette histoire dans le *Vita Remigii* d'Hincmar ; donc, c'est l'ouvrage d'Hincmar qui a servi de source à l'historien des Francs. Est-il besoin de rappeler que si déjà la biographie la plus ancienne de saint Remy mentionnait le fait d'une résurrection miraculeuse, cet épisode, qui devait être pour tous contemporains le fait capital de l'histoire du saint, a dû rester dans toutes les mémoires, passer dans toutes les biographies, et survivre au souvenir de toutes ses autres actions ? Mais à quoi bon insister ? Le *Vita* mis sous le nom de Fortunat ne contient aucun des traits biographiques sur saint Remy que Grégoire de Tours a conservés ; il ne rapporte pas même l'épisode si célèbre du baptême de Clovis ; il a tous les caractères d'un écrit fort postérieur à l'époque de son héros, et composé exclusivement dans un but liturgique ; pour toutes ces raisons, fût-il même de saint Fortunat, il ne peut être le *liber vitæ* dont parle Grégoire de Tours, et nous avons le droit de l'écarter du débat.

Il a donc existé une Vie de saint Remy antérieure à celle que nous possédons, et cette Vie, qui a été consultée par Grégoire de Tours, s'est perdue par la suite. Cette conclusion, à laquelle nous

[1] V. Arndt dans l'introduction de son édition de l'*Historia Francorum*, p. 21 et dans une note au chap. 31 du livre II de cet ouvrage ; Krusch dans l'introduction du *Vita Remigii* de son édition des œuvres de Fortunatus.

Digitized by Google

a amenés le seul examen des textes de Grégoire et du pseudo-Fortunat, se trouve confirmée par un témoignage très ancien et très autorisé, celui d'Hincmar de Reims lui-même, qui est l'auteur d'une biographie de saint Remy pour laquelle il s'était entouré de tous les renseignements possibles.

« Voici, dit cet écrivain, ce que j'ai entendu dire par des vieillards qui avaient été contemporains de l'archevêque Tilpin (753-759). Leurs parents leur avaient dit qu'ils avaient vu un écrit de grand format et d'une écriture ancienne, dans lequel était racontée l'histoire de la naissance, de la vie et des miracles de saint Remy, ainsi que de sa mort. Cet ouvrage disparut plus tard dans les conditions suivantes : Egidius, le quatrième successeur de saint Remy, le trouvant trop pompeux, pria le célèbre poète saint Fortunat d'en extraire, en style simple, le récit de quelques miracles que le peuple pût entendre avec plaisir, et où il trouvât une occasion de s'édifier. Fortunat le fit, et le résumé qu'il nous a laissé atteste en termes formels son origine là où il dit : *Studeamus pauca disserere, plurima præterire.*

« Mais il arriva que le résumé, par sa brièveté et par son caractère populaire, se répandit rapidement, tandis que l'original, trop long et trop volumineux, fut de plus en plus négligé. Bien plus, pendant les troubles du règne de Charles Martel, le siège de Reims étant tombé entre les mains indignes du trop fameux Milon, celui-ci, pendant une quarantaine d'années, gaspilla les biens de son église et laissa languir la vie religieuse. Les rares prêtres qui restaient à Reims gagnaient leur vie en exerçant quelque métier, et souvent il leur arrivait de rouler, dans des feuillets arrachés aux livres, l'argent qu'ils avaient gagné. Le précieux manuscrit du *Vita Remigii*, déjà en partie gâté par l'humidité et rongé par les souris, perdit de la sorte la plupart des feuilles qui lui restaient, et c'est à peine si on en a pu retrouver une par ci par là [1]. »

Voilà un témoignage aussi explicite et aussi formel qu'on peut le désirer. Que tous les détails en soient également dignes de foi, cela n'est ni certain ni nécessaire à notre thèse ; que l'auteur du résumé en question soit précisément saint Fortunat de Poitiers, c'est ce que je ne suis pas disposé à admettre [2] ; et il

[1] Hincmar, *Præfat. in Vita sancti Remigii (Acta Sanctorum*, 1er octobre p. 131).

[2] Sans pour cela accuser Hincmar de mensonge, comme fait M. Krusch (finxit a Fortunato..... in compendium redactum). Venant. Fort. op. pedestria

Digitized by Google

suffit qu'il ait eu le même nom que le poète pour que la confusion ait été faite fatalement, soit par Hincmar, soit avant lui. Que le manuscrit du *Vita* primitif ait passé par toutes les phases que raconte Hincmar, et qu'il n'y ait pas un peu d'artifice littéraire dans la description de ses tragiques destinées, je n'oserais pas le soutenir. Mais, cette part faite à l'erreur et à l'exagération, il n'en reste pas moins que nous avons ici un témoignage dont personne ne s'avisera de récuser la compétence, et qui s'accorde de la manière la plus remarquable avec ce que l'examen des textes eux-mêmes nous avait déjà suggéré. Si peu de confiance qu'on veuille accorder aux affirmations catégoriques de Hincmar, on devra reconnaître tout au moins qu'à ses yeux le *Vita* du pseudo-Fortunat n'était que le résumé d'une œuvre plus ancienne et plus considérable. Et nous sommes ainsi amenés par deux voies différentes à la même conclusion, à savoir que le *Vita* primitif consulté par Grégoire de Tours a disparu, et que le résumé dont nous parlons lui est postérieur de beaucoup. Hincmar ne nous le dirait pas, que nous le saurions par les déductions de la critique ; mais son témoignage, s'ajoutant à nos conclusions, leur donne une force absolument irrésistible. De soutenir, comme le fait M. Krusch, que Hincmar a inventé tout ce qu'il raconte, sans autre preuve à l'appui d'une si étrange accusation que l'argument banal : il en était capable, donc il en était coupable (*Hincmarus notus falsarius*), cela ne sauverait pas la thèse désespérée de la priorité du *Vita* attribuée à Fortunat, puisqu'il reste démontré que celui-ci n'est autre chose qu'un résumé d'époque assez récente [1].

proœmium, p. XXII). Pour certains écrivains allemands, il est entendu que Hincmar n'a jamais pu se tromper ; chaque fois qu'il allègue quelque chose d'inexact, c'est mensonge et imposture. Si, tout au moins, on nous faisait voir l'intérêt qu'il pouvait avoir, dans le cas présent, à attribuer à saint Fortunat un écrit qu'il trouvait insuffisant ! Mais *notus falsarius* répond à tout.

[1] Selon M. Krusch, le passage allégué par Hincmar pour prouver que le *Vita* de Fortunat est un résumé du *Vita* plus ancien, atteste bien plutôt que le pseudo-Fortunat n'avait pas à sa disposition de sources écrites. En effet, dit-il, après ces mots : *Studiamus ego pauca disserere, plurima præterire*, l'auteur ajoute : *nam si tanta virtutum suarum insignia aut ariditas nostri sermonis posset excolere aut memoria retinere, prius habere poterat terminum lux hodierna quam pagina.* Hincmar, continue M. Krusch, a *prudemment* omis ce passage parce qu'il prouve le contraire de sa thèse (Proœmium, p. XXIII). Je pense, moi, que Hincmar a mal interprété le passage en ques-

Digitized by Google

Maintenant qu'il est établi que Grégoire de Tours a consulté un *Vita Remigii* antérieur à celui du pseudo Fortunat, il s'agit de déterminer ce qu'il peut y avoir trouvé. Or, une biographie écrite au lendemain de la mort du saint devait sans doute contenir des détails circonstanciés et vivants. Le plus beau titre de gloire de saint Remy consistait, pour le peuple franc, à avoir converti et baptisé Clovis ; on peut donc tenir pour certain que son biographe aura raconté avec complaisance le rôle du saint évêque dans la conversion du roi. Mais cette conversion a été déterminée par la victoire sur les Alamans, et le vœu de Clovis au cours de la bataille ne s'expliquerait pas sans la connaissance de ses discussions antérieures avec Clotilde au sujet de la vraie religion ; il est donc probable que toute l'histoire religieuse du prince franc se sera trouvée dans notre hagiographe.

Or, comme Grégoire de Tours a lu cet écrit, et qu'il ne paraît pas en avoir lu un autre qui ait contenu le même récit, nous sommes autorisés à conclure que ce qu'il raconte sur cet intéressant sujet doit avoir été puisé dans le *Vita Remigii*.

On connaît la manière dont Grégoire utilise ses sources. Il ne les copie par servilement, il leur emprunte la substance de ce qu'il y a lu, la reproduisant avec ses propres expressions et dans son style à lui, mais ne se défendant pas des réminiscences qui lui en restent, et qui passent dans sa rédaction sans qu'il pense à les chercher ou à les éviter. Ainsi s'explique notamment la quantité des réminiscences virgiliennes que j'ai signalées ailleurs dans son style [1], et il est facile de comprendre que des écrits qu'il a lus récemment, qu'il a même sous les yeux au moment où il compose le sien, et qui, de plus, disent ce qu'il doit dire lui-même, ont laissé leur empreinte dans son exposé. On aura une idée de son procédé en lisant, dans le *Gloria Martyrum*, les chapitres 40 et 103, écrits, le premier d'après Prudence et le second d'après saint Paulin de Nole, et il est permis de croire

tion ; qu'il prouve plutôt, à le prendre dans son ensemble, que l'auteur a écrit sans sources écrites, mais qu'il est absolument inexact d'y trouver la preuve que Hincmar a inventé ; il y a un abîme entre un mauvais raisonnement et un mensonge. L'absence de sources écrites du *Vita* attribuée à Fortunat prouve d'ailleurs simplement qu'elles étaient déjà perdues, ce que je crois, et non que son écrit est celui qu'a consulté Grégoire de Tours.

[1] *Saint Grégoire de Tours et les études classiques au VIe siècle*, dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1878.

Digitized by Google

qu'il en a agi de même partout où il utilisait un document littéraire antérieur[1].

S'il en est ainsi, l'histoire de la conversion de Clovis nous permettra peut-être de retrouver, en la lisant attentivement, quelques-uns des accents de l'hagiographe rémois dont nous devons déplorer la perte. Je ne veux pas prétendre que la discussion théologique entre Clovis et Clotilde lui soit empruntée. Grégoire de Tours, qui aime à dramatiser ses récits — on l'a vu plus haut — a fort bien pu tirer ce dialogue de son propre fonds. On pourrait objecter que l'ignorance qu'on y rencontre de la mythologie germanique conviendrait mieux à un Gallo-Romain du commencement du VIe siècle, encore peu familiarisé avec les barbares et gardant vis-à-vis d'eux le dédain du civilisé, qu'à un évêque et à un historien qui écrit à une époque où le mélange entre Francs et Romains est devenu si intime. Mais nulle part, dans toute l'œuvre de Grégoire, l'on ne trouve la preuve qu'il ait eu une connaissance plus approfondie de la mythologie franque. L'horreur qu'elle devait lui inspirer d'une part, et, de l'autre, la totale disparition des Francs païens, au moins dans l'entourage de l'évêque, expliquent suffisamment la confusion qu'il fait entre les dieux barbares et les dieux romains. Trois siècles plus tard, dans un milieu beaucoup plus instruit que celui de Grégoire et parlant de faits bien plus rapprochés de lui, Ermoldus Nigellus faisait la même confusion, et mettait dans la bouche de Louis le Débonnaire discutant avec le normand Hériold un vrai plaidoyer contre les dieux de celui-ci, qu'il appelle à plusieurs reprises Jupiter et Neptune[2].

Une formule virgilienne glissée au milieu du discours confirme d'ailleurs l'opinion que c'est bien lui qui écrit[3], quand même on ne saurait pas qu'il ne se fait jamais le simple copiste de ses sources. Mais, si ce large développement lui appartient, il doit en avoir trouvé au moins l'idée dans le *Vita Remigii*, puisque le

[1] Le chapitre II du livre du *Mir. Martin.* est également écrit d'après saint Paulin de Nole.

[2] Ermold. Nigell., lib. IV, 9—10, 69, et suiv.

[3] A moins de supposer que la citation de Virgile se trouvait déjà dans sa source, supposition gratuite et même peu vraisemblable. Remarquez, au surplus, que cette citation est empruntée au premier livre de l'Enéide, que Grégoire de Tours connaît particulièrement bien et qu'il cite très fréquemment, comme je l'ai montré dans la notice mentionnée ci-dessus.

Digitized by Google

récit de la mort du premier enfant de Clovis et de la maladie du second apparaît comme une suite de la discussion entre les deux époux. Or ce double fait vient certes du *Vita*; une tradition orale n'aurait pas mis dans le récit la précision et la sobriété que nous y remarquons, elle y aurait glissé quelque chose de plus merveilleux. Le nom du premier enfant, Ingomer, son baptême, sa mort pendant les huit jours qui suivirent la cérémonie, la naissance et le baptême de Clodomir, sa maladie, sa guérison grâce aux prières de sa mère, tous ces faits ont un caractère vraiment historique ; un légendaire se serait gardé de raconter le premier, et la tradition orale ne pouvait avoir conservé des détails si peu importants au point de vue de l'imagination poétique. Le récit de la bataille contre les Alamans, qui se rattache directement au chapitre 29, dérive incontestablement de la même source. L'important pour l'hagiographe, c'était le mouvement intérieur qui détermina la conversion du roi franc et l'événement surnaturel qui l'avait provoqué ; les autres détails disparaissaient pour lui ; il ne s'inquiétait ni des épisodes de la guerre, ni du lieu de la bataille, ni des résultats politiques de la victoire; il n'en a rien appris à Grégoire de Tours, qui ne nous dit pas où s'est passée la scène, et qui a dû même, comme on l'a vu, prendre ailleurs la date de ce grand événement.

Quant à l'histoire du baptême de Clovis, ici, les traces de l'emprunt fait à l'hagiographe deviennent presque manifestes, et il semble qu'on entende celui-ci parler lui-même, tant le choix des détails descriptifs et l'accent du narrateur attestent le témoignage authentique.

C'est un témoin oculaire qui décrit avec cette minutie et avec cette complaisance la scène célèbre ; ces voiles brodés tendus dans les rues, ces églises ornées de tapisseries, ces parfums qui, mêlés à l'éclat des cierges, remplissent tout le sanctuaire, cet effet d'enchantement produit sur les spectateurs, voilà bien les souvenirs d'un esprit encore tout rempli de l'impression personnelle rapportée de ce spectacle grandiose. La suite a une telle vivacité, que je suis tenté de retrouver jusqu'aux expressions de l'hagiographe anonyme dans ce langage d'un éclat inusité. C'est ici une prose poétique comme devait l'écrire un homme élevé dans les écoles de la fin du ve siècle, comme l'écrivait effectivement Sidoine Apollinaire, le dernier représentant

Digitized by Google

de l'éloquence latine en Gaule. Grégoire ne s'élève plus, lui, à ces métaphores, à ces antithèses, à ces rapprochements ingénieux.

« Procedit novos Constantinus ad lavacrum, deleturus lepræ veteris morbum sordentesque maculas gestas antiquitus recenti latice deleturus. Cui ingresso ad baptismum sanctus Dei sic infit ore facundo : « Mitis depone colla Sicamber ; adora quod incendisti, incende quod adorasti. »

« Erat autem sanctus Remegius episcopus egregiæ scientiæ et rethoricis adprimum inbutus studiis, sed et sanctitate ita prælatus, ut Silvestri virtutebus equaretur. »

Ce passage est très significatif. D'un côté, il n'est pas une reproduction littérale ; au milieu du cliquetis des antithèses étudiées, la répétition du mot *deleturus* détonne, et semble devoir être laissée pour compte à Grégoire. D'autre part, il est manifeste que la comparaison de Clovis avec Constantin et de saint Remy avec saint Silvestre était plus largement traitée dans l'original ; les derniers mots de la citation nous montrent bien qu'elle n'est pas de Grégoire lui-même.

Cet *infit ore facundo* et ce *mitis depone colla Sicamber* sont des expressions toutes poétiques, et qui ont même en partie le mouvement de la poésie ; c'est bien ainsi qu'on écrivait la prose à la fin de l'Empire, comme Sidoine et Ennodius nous le montrent à satiété [1]. Je suis d'ailleurs tenté de considérer toute l'allocution de saint Remy à Clovis comme ayant été textuellement reproduite par notre auteur ; lui-même devait éprouver du scrupule à la changer, et elle a, pour la forme, une allure qu'on ne trouve pas souvent dans les paroles de ses personnages.

C'est au *Vita* encore qu'est emprunté le renseignement sur les trois mille Francs baptisés avec Clovis, comme aussi sur le baptême de ses sœurs Alboflède et Lantechilde, et surtout l'ex-

[1] Il est inutile de penser ici, avec M. Monod (*o. c.* p. 99) à un poème latin sur le baptême de Clovis. L'existence d'une vie du saint, en prose poétique, rend suffisamment compte de l'éclat inusité du style, ainsi que de désinences hexamétriques comme *colla Sicamber*, que les prosateurs de la décadence latine affectionnaient. M. Monod se trompe d'ailleurs en considérant *infit ore facundo* comme une fin d'hexamètre, l'*a de facundo* étant long ; ce passage fournit précisément la preuve de l'usage d'une prose poétique imitant la forme versifiée, mais sans se confondre avec elle.

Digitized by Google

trait de la lettre écrite par saint Remy à Clovis, lors de la mort de la première.

Est-ce là tout ce que Grégoire de Tours a extrait de ce précieux document, et n'est-on pas autorisé à croire qu'il y a trouvé également l'épisode du vase de Soissons, raconté au chapitre 27? J'éprouve quelque difficulté à me prononcer à ce sujet, parce que Grégoire de Tours, je ne sais pourquoi, omet le nom de l'évêque dont il y est question. A la vérité, tous les autres chroniqueurs, à partir de Frédegaire, l'identifient avec saint Remy, et la plupart des modernes font de même [1]; mais cela ne me rassure pas d'une manière complète, attendu que cette identification peut fort bien être le résultat d'une conjecture, et non d'une information meilleure [2]. D'autre part, il est vrai, rien ne s'oppose non plus à ce qu'on voie saint Remy dans cet évêque anonyme. La date assignée à l'épisode, qui se place immédiatement après la victoire sur Syagrius, s'accorde bien avec celle où nous devons supposer qu'eut lieu la conquête du pays Rémois par les Francs Saliens. La démarche de l'évêque ne s'explique pas, si l'on ne supposait qu'il avait quelque lieu d'en attendre un bon résultat, et nous savons que c'était bien là le cas de saint Remy. Le *sequere nos usque Saxonas* fait penser que le diocèse de cet évêque ne devait pas être trop éloigné de Soissons, mais se trouver parmi ceux que les Francs auront dû envahir aussitôt après avoir conquis cette ville : or, Reims est le voisin de Soissons à l'est, et il est même, avec Senlis et Meaux, le seul diocèse qui ait pu recevoir la visite des Francs après la défaite de Syagrius, puisque les dio-

[1] Entre autres Friedrich, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 58. Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 275. Arndt ad Greg. Tur. *Hist. Francorum* II, 27, note ; Dahn *Deutsche Geschichte* I², p. 69 ; Waitz, *Verfassungsgeschichte* t. II, p. 43 (3e édition). Loening, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, p. 7 n. combat cette opinion. « Es lässt sich kein Grund denken, wesshalb Gregor den Namen des Remigius hier verschwiegen haben sollte, während es sehr leicht zu verstehen ist, wie spätere Schriftsteller dazu kamen, den Namen des Remigius einzusetzen. »

[2] Il en serait autrement si l'on pouvait admettre, avec Ranke, *Weltgeschichte*, IV (Appendice V) que Frédegaire et le *Gesta Francorum* ont reproduit des versions plus pures que celle de Grégoire de Tours; mais c'est là une supposition contre laquelle tout proteste, et qui n'aurait pas même valu la peine d'être réfutée, si elle ne s'abritait de l'autorité d'un grand nom. Qui le croirait? Ranke se fait ici, à son insu, le plagiaire de l'inepte Henri Martin, qui, dans tout son récit du règne de Clovis, semble avoir pris à tâche d'accumuler les erreurs les plus grossières. Voir son *Histoire de France*, t. I, p. 421 et *passim*.

Digitized by Google

cèses situés au nord et à l'ouest de Soissons devaient déjà être alors en leur possession. Le récit, au surplus, n'a pas la couleur de ceux qui sont conservés par la tradition ; il n'a rien de populaire, rien d'épique ; dès lors, il a dû être consigné par écrit, et cela dans la vie de l'évêque à qui il fait honneur. Or, on ne voit qu'un évêque du nord de la Gaule dont la vie fut écrite et connue de saint Grégoire, et cet évêque c'est saint Remy.

L'épisode a d'ailleurs tout le caractère des faits historiques de ce temps. Ce pillage d'églises catholiques par les Francs a une forte saveur de Ve siècle, et n'a pu être raconté qu'à cette date ; plus tard, les Francs eux-mêmes n'auraient plus voulu y croire. La demande de l'évêque est modeste et en situation. Le roi promet de rendre le vase, si le sort le lui donne : voilà bien le partage du butin, tel que le pratiquent les Germains. On passe au partage ; il veut avoir le vase hors part, et il doit le demander ; on le lui accorde, mais il y a un mécontent qui croit pouvoir user strictement du droit traditionnel : autant de traits historiques, ayant le cachet de l'authenticité. Ce silence du roi, ce ressentiment profond qu'il nourrit, cette occasion qu'il choisit, tout cela a une couleur historique que la tradition orale n'aurait pas conservée ; les Francs en auraient exagéré les traits, et les Gallo-Romains les auraient effacés.

Sans doute, en reproduisant ce récit, Grégoire l'a raconté avec ses expressions à lui, et une allusion au premier livre de l'Enéide, qui lui était fort familier, montre bien à qui nous avons affaire ; néanmoins, dans cette reproduction libre de sa source, il est difficile qu'il ne se soit pas glissé telle ou telle expression de l'original, et j'en crois trouver une preuve assez curieuse. Clovis répond à l'envoyé de l'évêque : *Sequere nos usque Sexonas, quia ibi cuncta que adquisita sunt dividenda erunt. Cumque mihi vas illud sors dederit, quod* PAPA *poscit adimpleam*. Le nom de *papa* donné ici à un évêque est fort significatif. On sait que c'est pendant le VIe siècle que, dans l'Église d'Occident, s'introduisit l'habitude de réserver au seul évêque de Rome ce titre, qui était primitivement donné à tout évêque sans distinction. Dès le VIIe siècle, il ne se trouve plus avec l'acception d'évêque qu'en poésie et dans les recueils des formules, qui, reproduisant les termes consacrés, ne suivaient l'usage que d'un pas tardif, et servent à constater la tradition des générations

Digitized by Google

écoulées plutôt qu'à révéler la marche progressive du langage [1]. Or, tandis qu'au VIe siècle plusieurs écrivains continuent à employer le mot dans son acception ancienne, concurremment avec la nouvelle, Grégoire de Tours ne lui donne jamais — à part ce seul passage — que le sens exclusif de *pape*. Son langage a même cela de caractéristique, que d'ordinaire il appelle le souverain pontife *papa urbis Romæ*, formule où l'on voit comme une transition entre les deux acceptions [2]. N'avons-nous pas le droit, dès lors, de supposer que s'il déroge ici à son habitude constante, c'est parce qu'il reproduit un texte plus ancien, et que le propos de Clovis est emprunté à cette source ? Et puisque on ne voit pas quel autre monument que le *Vita Remigii* peut avoir contenu cet épisode, serait-il trop téméraire de conclure qu'il est extrait de celle-ci ?

Telle serait donc, dans l'histoire du roi Clovis, la part qui reviendrait au *Vita Remigii*. On ne la trouvera pas trop longue; on ne s'étonnera pas non plus que le clerc rémois qui a raconté la vie de son saint évêque y ait inséré un épisode comme celui du vase de Soissons, aussi intéressant, en somme, pour le roi que pour l'évêque de Reims. Quelle que soit, d'ailleurs, la provenance du passage qui raconte ce dernier épisode, l'histoire de la conversion du roi et des événements qui la déterminèrent est incontestablement fournie par le *Vita Remigii* : c'est un résultat que nous n'avons pas acquis trop cher au prix des laborieuses investigations qui nous y ont amené. En définitive, nous replaçons dans une pleine lumière historique la page la plus importante de l'histoire de Clovis, ou, pour mieux dire, l'épisode qui

[1] V. Marculf, *Formul.* II, 43 et 46; *Formul. Bituric.* App. 3, 6, 7 ; *Cartæ Senon.* 30, et *Additam. Form. Senon*, 2 ; *Collect. Flavin. in præfat.* Une formule de Saint-Gall du VIIIe siècle compte encore l'appellation de *papa* parmi les sept titres qu'on donne aux évêques (Rozière, II, p. 1064 ; Zeumer, p. 427)

[2] *H. F.*, II. 1, *Urbis papa, papa ;* H. F. IV, 26 ; V. 20, *papa urbis Romæ, papa Johannes ;* V, 30 : *Urbis papa ;* X, 1 dans le titre : *de Gregorio papa Romano ;* dans le texte : *Pelagius papa, papa, Oratio Gregorii papæ, papa urbi datus est ;* X, 31 : *romanæ sedis papa, papa Urbis* ; X, à la fin : *Grogerii papæ Romani.* Glor. Mart. 82 : *papa urbis romanæ.*

Le passage IV, 26 surtout est très significatif. Léon de Bordeaux ayant réuni les évêques de la province, envoya un message à Charibert qui dit au roi : « Salve, rex gloriosæ, sedis enim apostolica eminentiæ tuæ salutem mittit uberrimam. » Le roi répond : « Numquid tu Romanam adisti urbem, ut papæ illius nobis salutem deferas ? » Le ms. A 1. lit ici *turoncam* à la place de *romanam*, leçon qui n'a aucun sens et que Du Cange a eu tort d'accueillir.

Digitized by Google

ouvre l'histoire du royaume franc. Toute la société moderne sont avec Clovis du baptistère de Reims ; et ce n'est pas une petite satisfaction que de pouvoir constater, à l'encontre des hypercritiques, l'authenticité absolue du récit qui nous a conservé l'histoire de ce grand événement [1].

§ II. Le *Vita Maxentii*.

L'autre document hagiographique qui a fourni à notre auteur un épisode de l'histoire de Clovis, c'est la vie de saint Maixent. Saint Maixent, moine reclus de l'abbaye qui a gardé son nom, était un contemporain de ce roi. Lors de l'expédition de celui-ci contre Alaric, les moines de son abbaye, voyant un gros de soldats Francs se diriger sur leur monastère, supplièrent saint Maixent de quitter sa cellule pour protéger les siens, et comme il paraissait ne pas s'y décider, ils en ouvrirent la porte et l'en firent sortir. Le saint s'avança au devant des pillards pour les exhorter à la paix, mais l'un de ceux-ci, tirant son épée, voulut le frapper. La main levée en l'air resta immobile, et l'épée tomba à ses pieds. Ses compagnons effrayés prirent la fuite, et lui-même se jeta aux pieds du saint en lui demandant pardon. Le saint frotta d'huile consacrée le bras paralysé, puis il fit le

[1] Le lecteur voit maintenant ce qu'il faut penser de la thèse de certains historiens, d'après lesquels Frédégaire serait plus digne de foi que Grégoire de Tours sur certains points, et notamment en ce qui concerne la conversion de Clovis. Ecoutons ici Henri Martin, qui, avec son manque ordinaire de critique, ne pouvait laisser échapper l'occasion de déraisonner : « Sans doute les circonstances de cette mémorable journée (celle de Tolbiac) ont été un peu poétisées par la pieuse imagination des chroniqueurs. Frédégaire, moins romanesque en cet endroit que Grégoire de Tours, laisse entendre que Clotilde avait obtenu de son mari, au moment du départ de l'armée, la promesse d'embrasser la religion chrétienne en cas de victoire. » Qu'on relise Frédégaire, qu'on voie le roman invraisemblable qu'il a substitué au récit si simple de Grégoire, qu'on se rappelle d'ailleurs qu'il écrivit à deux siècles et demi des faits, et qu'il était privé des renseignements que Grégoire de Tours trouvait dans le *Vita Remigii*, et on se fera une idée de l'esprit critique d'Henri Martin. Toute son histoire de Clovis est de cette force. Il ne paraît pas même avoir lu le passage de Grégoire (*Hist. Franc.*, II, 31) sur la conversion de Clovis, car il prétend y trouver le mot fameux (Est-ce là le paradis dont vous nous avez parlé ?) qui n'est que dans la vie de saint Remy par Hincmar.

Digitized by Google

signe de la croix, et renvoya le barbare guéri : c'est ainsi qu'il protégea son monastère. Il fit encore, dit Grégoire, beaucoup d'autres miracles qu'on trouvera dans sa biographie : *Multas et alias virtutes operatus est, quas si quis diligenter inquiret, librum vitæ illius legens cuncta repperiet* [1].

Il n'y a dans cet épisode qu'un rapport indirect avec la vie de Clovis ; l'histoire se passe au cours d'une expédition de celui-ci, voilà tout ; il n'y est pas même nommé, et il n'y aurait pas lieu de nous y arrêter, s'il s'agissait d'une histoire plus riche en documents. Mais, comme l'expédition contre les Visigoths ne nous est connue que par quelques minces particularités dont celle-ci est la principale, il convient que nous nous y arrêtions pour en rechercher l'origine [2].

Possédons-nous encore le *Vita Maxentii* duquel Grégoire de Tours a extrait son renseignement ? Oui, nous répondent la plupart des critiques, et même les plus scrupuleux, MM. Arndt et Monod par exemple [3], d'après lesquels la vie actuellement connue de saint Maixent serait la même qui aurait été consultée par l'auteur de l'*Histoire des Francs*. Mais cette vie elle-même nous a été conservée en deux récensions : l'une reproduite par

[1] *H. F.* II, 37.

[2] Je ne sais sur quoi D. Chamard se fonde pour affirmer que l'épisode de saint Maixent « a été ajouté par saint Grégoire de Tours à la rédaction primitive de son histoire, selon la judicieuse remarque de M. G. Monod. » (*Revue des questions historiques*, t. XXXIII, p. 18.) M. Monod fait remarquer en effet (o. c. p. 46) qu'un certain nombre de chapitres relatifs à l'histoire religieuse ont dû être ajoutés par Grégoire de Tours au texte primitif des quatre premiers livres de l'Histoire des Francs, et tout le monde en convient; mais M. Monod ne dit nulle part que l'épisode de saint Maixent soit du nombre, et il n'y a aucune raison pour le supposer. D. Chamard invoque « le peu de cohésion qu'a la citation avec ce qui précède et ce qui suit ; » mais si cela suffit pour faire admettre que l'épisode a été ajouté après coup, je me fais fort de démontrer que le texte primitif de la chronique devrait être ramené à la moitié tout au plus du texte actuel. D. Chamard oublie qu'un pareil manque de cohésion résultait nécessairement du plan même de l'auteur, qu'il nous a exposé en quelques mots au commencement de son livre II : *Prosequentes ordinem temporum, mixte confusæque tam virtutes sanctorum quam strages gentium memoramus.* Du reste, les chapitres ajoutés postérieurement se reconnaissent d'ordinaire à ceci, qu'ils manquent dans les manuscrits de la classe B de l'*Historia Francorum ;* tel est le cas, notamment, pour les chapitres 36 et 39 de notre livre II, tandis que le ch. 37, qui contient l'épisode de saint Maixent, se trouve dans tous les manuscrits.

[3] Arndt *ad. Hist. Franc.* II, 37, p. 101, note 1. Monod, o. c. p. 82.

Digitized by Google

Mabillon[1], l'autre, plus abondante, publiée par les Bollandistes[2]. Où est le texte original? C'est celui des Bollandistes, selon Henschenius[3], derrière lequel se rangent de nos jours MM. Monod[4] et D. Chamard[5]. C'est celui de Mabillon, affirme Dom Rivet dans l'*Histoire littéraire de la France*[6], et à sa suite MM. Arndt[7] et A. Richard[8]. Remarquons d'abord que le texte des Bollandistes est manifestement d'une époque postérieure à Grégoire de Tours, comme en convient Henschenius lui-même, qui n'a, lui, aucunement la prétention d'y voir une source du chroniqueur des Francs. Il constate, en effet, que non seulement l'hagiographe semble écrire assez longtemps après la mort du saint, puisqu'il parle d'innombrables miracles arrivés à son intercession, *au dire des anciens* (*quæ innumera et veterum narratione et posterorum sunt comperta*) mais que la mention qu'il fait du *défunt roi Childebert* ne permet d'aucune manière de placer la composition de l'écrit avant la mort de ce roi. Or, comme il s'agit ici de Childebert II, le seul qui ait possédé quelque chose en Poitou, et que ce roi est mort en 596, nous voyons que l'auteur du *Vita* a écrit plus de vingt ans après la date de la composition du livre II de Grégoire de Tours (575), et même quelque temps après sa mort (594)[9]. Bien plus, la comparaison que fait le *Vita* d'un miracle de saint Maixent avec un miracle analogue du *saint et vénérable père Benoît* lui assigne une date qui ne peut être antérieure au commencement du VIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où les dialogues de saint Grégoire le Grand, contenant la vie du fondateur de Mont-Cassin, commencèrent à se répandre en Gaule[10].

[1] Mabillon. *Acta SS. Ord. S. Bened.* t. I, p. 560 de l'édition de Venise.
[2] *Acta Sanctorum*, 26 juin, p. 169.
[3] Dans le *Commentarius Prævius* du *Vita Maxentii* o. c., p. 169.
[4] Monod. o. c., p. 82.
[5] D. Chamard. *La Victoire de Clovis en Poitou et les légendes de saint Maixent* (*Revue des questions historiques*, 1er janvier 1883, p. 22).
[6] *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 258.
[7] Arndt *ad Hist. Franc.* l. l. n. 1.
[8] *Revue des Questions Historiques*, 1er avril 1883, p. 619.
[9] D. Chamard suppose gratuitement que la partie du *Vita* contenant les miracles du saint, et dans laquelle se trouve l'épisode où figure le nom de Childebert, est d'un autre auteur, qui aurait écrit peu après la mort du saint. Rien n'est moins vraisemblable.
[10] Henschenius, l. l. En effet, comme il le fait remarquer, la vie de saint

Digitized by Google

Le texte publié par Mabillon ne contient aucun de ces indices manifestes de postériorité, et l'on comprend qu'il ait été regardé par plusieurs comme plus ancien que l'autre. Sans vouloir me prononcer sur cette question, qui n'importe en rien à mon sujet, je me bornerai à faire remarquer qu'il est, dans tous les cas, postérieur à l'époque de Grégoire de Tours, et que, pas plus que celui des Bollandistes, il ne peut être considéré comme lui ayant servi de source. L'un et l'autre, en effet, dans l'épisode qui leur est commun avec notre historien, présentent des caractères tellement irrécusables de postériorité, qu'il suffit d'un peu d'attention pour la voir éclater à la première lecture.

Tout est simple dans le récit de Grégoire de Tours; tout y porte le cachet d'un récit sincère, fidèle, puisé à la source même. L'événement qui y est rapporté a un caractère miraculeux, d'accord; s'il ne l'avait pas eu, il n'aurait pas été mentionné; mais il est de ceux que les ennemis les plus déclarés du surnaturel dans l'histoire peuvent accepter sans craindre de se compromettre, sauf à l'expliquer à leur manière. Dans tous les cas, tradition authentique ou légende controuvée, le récit de Grégoire de Tours a, en comparaison de ceux du *Vita* dans ses deux récensions, une saveur d'authenticité incontestable. Ceux-ci, au contraire, comme en règle générale tous les remaniements de récits miraculeux ou seulement extraordinaires, enchérissent à qui mieux mieux sur le miracle, en greffent de nouveaux sur le premier, amplifient et exagèrent à l'envi. Or, en matière de critique historique, c'est un principe élémentaire que la surabondance de faits merveilleux

Benoit n'avait été écrite auparavant par personne, et c'est donc seulement par l'ouvrage de saint Grégoire le Grand († 604) que ses miracles ont pu être connus en Gaule.

D. Chamard se débarrasse allègrement de cette difficulté soulevée contre l'antiquité du texte des Bollandistes, en supposant, sans preuve, que le passage est interpolé. Mais, sentant combien un pareil argument est défectueux, il ajoute immédiatement les restrictions suivantes, qui aggravent encore son erreur :

« Est-il prouvé que saint Maur, disciple de saint Benoit et fondateur du monastère de Glanfeuil en Anjou, n'ait pas raconté les principaux miracles de son bienheureux père, non seulement à ses moines, mais encore à tous ceux qui, comme saint Janvier de Mairé, allèrent lui demander communication de la règle admirable qu'il devait inaugurer en France ! » etc., etc.

Tout cela plutôt que de reconnaître l'évidence, à savoir qu'un écrit contenant des indications relatives au VIIe siècle ne peut être du VIe !

Digitized by Google

caractérise d'une manière constante les récits les plus récents, et qu'entre deux versions du même événement, la plus ancienne est toujours la plus sobre sous ce rapport. Il faudrait une singulière complaisance à l'égard du merveilleux pour se départir de cette règle sans aucune nécessité ; il faudrait un vrai manque de sens critique pour admettre que Grégoire de Tours, s'il avait trouvé dans sa source des circonstances merveilleuses particulièrement honorables pour le saint, les aurait passées sous silence, alors surtout qu'il ne le mentionne dans sa chronique que pour le glorifier. Et, d'autre part, en même temps que le merveilleux s'exagère en passant de Grégoire de Tours aux deux textes du *Vita*, les détails précis, les faits naturels et qu'on n'aurait pas racontés s'ils n'avaient été fournis par l'événement lui-même et avec lui, disparaissent. L'amplificateur n'en a pas besoin; une fois qu'il a quitté le sol de la réalité, que lui importent des circonstances aussi vulgaires ? Il les néglige pour courir droit au surnaturel. A qui persuadera-t-on, au contraire, que si Grégoire de Tours avait trouvé le récit tel que le fournit le *Vita*, il aurait travaillé, d'un côté à l'émonder au point de vue du surnaturel, de l'autre, à y ajouter des circonstances qu'il aurait inventées, et qui se trouveraient avoir le cachet de la réalité historique ? En vérité, on est presque étonné de poser de pareilles questions, et je me serais abstenu de le faire, si D. Chamard n'avait cru précisément, pour les besoins de sa thèse, admettre toutes ces invraisemblances. Au lieu de le réfuter, je me borne à laisser ici parler les textes.

Dans Grégoire de Tours, les Francs se sont répandus à travers le Poitou, et c'est au cours de leurs déprédations qu'un de leurs détachements arrive à l'abbaye de Saint-Maixent. Elle est riche, et ils espèrent y trouver du butin ; voilà le mobile qui les amène. Si l'un de ces pillards lève la main sur saint Maixent, c'est parce que le vieillard est venu au devant d'eux s'exposer en quelque sorte aux coups de cette soldatesque déchaînée. Quoi de plus naturel que cette scène ? C'est un épisode comme il devait s'en produire tous les jours dans les guerres de ce temps, et les hagiographes sont pleins de récits analogues. Quoi de plus invraisemblable, au contraire, que le récit du *Vita* ? Selon ses deux textes, les soldats viennent à Saint-Maixent dans le but de tuer le saint, et c'est le diable qui leur a inspiré ce projet, parce que,

Digitized by Google

comme l'ajoute le texte des Bollandistes, ils savent que ce sont les mérites et les prières du saint qui font la défense de l'abbaye. Et pourquoi donc ces soldats, qui sont chrétiens en somme et qui vont faire contre les Visigoths une guerre sainte, auraient-ils une telle haine contre un saint anachorète? Mais l'amplificateur s'inquiète peu de la vraisemblance : il est plus beau pour son saint et pour son couvent qu'on les ait persécutés en haine de la religion, et, à ses yeux, la question n'est pas de savoir si les faits sont vrais, mais s'ils sont édifiants [1].

Mais du moment que les Francs viennent avec l'intention de tuer le saint, et non de piller, toute une partie du récit de saint Grégoire, et la plus dramatique, doit disparaître logiquement. Il ne peut plus être question de tirer saint Maixent de sa cellule pour le faire marcher au devant des déprédateurs ; il faudrait bien plutôt l'y cacher pour le soustraire à leurs coups. C'est ce que l'amplificateur a compris instinctivement. Ces détails si vivants et si vrais : ces moines effrayés, cette cellule ouverte de vive force, ce vieillard tranquille qui s'avance au devant des barbares frémissants, cette rencontre de la douceur désarmée de l'Évangile avec la brutalité de la barbarie, voilà de la vraie histoire mérovingienne, de celle qui ne s'invente pas, de celle qu'on ne raconte que lorsqu'on l'a vue! Eh bien, c'est là précisément ce que l'amplificateur, forcé par la logique de sa donnée, supprime sans scrupule pour courir droit au miracle. Dira-t-on que c'est tout au contraire Grégoire de Tours qu'il faut accuser d'avoir passé sous silence des épisodes merveilleux, et d'en avoir inventé d'autres qui ne le sont pas, mais qui se trouvent avoir l'air beaucoup plus croyables et présenter infiniment plus de couleur locale [2]?

Ce n'est pas tout. Dans le récit de Grégoire, rien de plus naturel, si je puis ainsi parler, que le récit de l'événement surnatu-

[1] Sous ce rapport, le texte des Bollandistes enchérit toujours sur celui de Mabillon, ce qui est, soit dit en passant, la plus forte présomption contre sa priorité.

[2] Hélas ! c'est encore une fois ce qu'insinue D. Chamard. « D. Rivet avait déjà constaté, avant M. Monod, que le vénérable évêque s'est fréquemment permis de changer, non seulement le texte des documents dont il se servait, *mais encore certaines circonstances accessoires des faits qu'il y trouvait relatés. Cette licence est manifeste, notamment dans l'épisode allégué plus haut.* » (D. Chamard, *l. l.* p. 19.)

Digitized by Google

rel qui préserve l'abbaye menacé. Un barbare lève son épée sur l'abbé ; à l'instant son bras est paralysé. Ses compagnons fuient épouvantés, lui-même tombe aux pieds du saint qui lui pardonne et qui le guérit, et plus personne — on le croira sans peine — ne songe à molester l'abbaye.

Tout cela est beaucoup trop simple au gré de l'amplificateur ; aussi voyons-nous, dans les deux textes du *Vita*, un tableau bien autrement merveilleux. Le malheureux qui a voulu tuer le saint ne serait pas assez puni, s'il n'était que frappé de paralysie momentanée, et la gloire de saint Maixent ne brillerait pas d'un assez vif éclat, si elle ne consistait qu'en une preuve de mansuétude évangélique envers son persécuteur. Non, le barbare doit être saisi de folie furieuse ; il faudra qu'il se déchire de ses propres dents, et qu'il périsse victime de lui-même ; quant à ses camarades, l'implacable hagiographe les renvoie frappés qui de cécité, qui de folie, ne se reconnaissant pas les uns les autres, et retrouvant à grand peine le chemin du camp. Voilà qui apprendra à tout venant ce qu'il en coûte de s'attaquer à saint Maixent ou à ses moines ! Encore une fois, à qui fera-t-on admettre que Grégoire de Tours ait supprimé ces dramatiques effets, s'il les a trouvés dans le *Vita*, pour leur substituer un récit inventé par lui, et où il aurait, de gaîté de cœur, changé et rapetissé toute l'histoire ? *Credat Judæus Apelles*.

Mais nous n'en avons pas fini avec le merveilleux. Là où Grégoire de Tours termine l'épisode, il ne fait que commencer en réalité chez l'hagiographe. Voici, en effet, ce qu'il ajoute au récit, ou ce qu'on veut nous faire croire que Grégoire de Tours en a retranché. Clovis, en apprenant la punition miraculeuse de ses soldats, accourt lui-même à l'abbaye ; il se jette aux pieds de l'abbé, il demande pardon pour son armée ; on voit encore aujourd'hui dans le monastère, ajoutent les deux textes, l'endroit où le roi s'était prosterné devant le saint. Alors saint Maixent pardonna : il guérit les coupables venus avec le roi, en leur distribuant des eulogies, et il étend même sa miséricorde sur ceux d'entre eux qui étaient restés au camp, en leur envoyant, à eux aussi, le pain du salut. Clovis, en récompense, fit beaucoup de largesses à saint Maixent ; il lui donna, entre autres, la villa de Milon, et à partir de ce jour il ne cessa de l'aimer comme un fils (*Ut proprium filium*).

Digitized by Google

Ai-je besoin de faire remarquer, ici encore, que si un pareil épisode s'était trouvé dans le *Vita* primitif, Grégoire de Tours se serait bien gardé de couper son récit à l'endroit le plus beau, comme aussi le plus important pour lui ? C'était l'histoire de Clovis qu'il racontait, et non celle de Maixent, qui ne figure ici qu'à raison du faible lien qu'elle a avec celle du roi franc : admettra-t-on qu'au rebours du sens commun, il aurait pris dans cet épisode ce qui est relatif au saint, et rejeté ce qui se rapportait à son héros ? Et, pour en finir, faudra-t-il supposer que notre auteur, dans l'usage qu'il a fait de ses sources, aurait procédé comme un rationaliste prudent mais résolu, qui aurait rogné le merveilleux autant que possible, sans oser l'écarter entièrement ? Où pourrait-on encore trouver, au moyen âge, un autre exemple d'une histoire de miracles qui, en passant d'une plume dans l'autre, serait allée en se rétrécissant, laissant tomber en route ses détails les plus merveilleux, pour ne plus avoir finalement que l'aspect d'un fait ordinaire ? Je n'insisterai pas; j'en ai déjà trop dit peut-être. Qu'il me suffise de conclure rapidement.

Il est arrivé au *Vita Maxentii* la même chose qu'au *Vita Remigii*. La récension dont Grégoire de Tours s'est servi ne se retrouve dans aucun des deux textes que nous ont conservés Mabillon et les Bollandistes; l'un et l'autre sont de date postérieure; ils paraissent avoir été composés à une époque où le *Vita* primitif, consulté par saint Grégoire de Tours, s'était déjà perdu. On ne possédait plus, à cette date, outre quelques mentions générales, qu'un certain nombre de miracles légendaires, plus l'épisode rapporté par saint Grégoire de Tours ; c'est avec ces matériaux qu'on a écrit le texte de Mabillon, qui a été ensuite remanié et amplifié. Il est donc inutile d'aller chercher dans le *Vita Maxentii* des détails complémentaires de ceux que rapporte Grégoire de Tours, et celui-ci est notre seule source pour toute l'histoire du passage des Francs dans le Poitou.

Digitized by Google

III

TRADITIONS ORALES.

§ 1. — Récits ecclésiastiques.

Nous venons de passer en revue toutes les sources écrites dont il est possible de retrouver des traces dans le récit que Grégoire de Tours fait du règne de Clovis. Nous n'en connaissons aucune autre qui ait pu lui fournir des renseignements pour cette partie de son histoire, et, de plus, celles qu'il a consultées n'ont pu lui prêter que ce que nous avons vu. Où donc a-t-il puisé le reste de ce qu'il nous apprend sur le fondateur de la monarchie franque? La réponse n'est pas douteuse : il s'est servi de traditions orales, et nous serions autorisés à conclure de la sorte, rien que parce qu'il est impossible de conclure autrement. Mais nous ne sommes pas obligés de nous en tenir là. Si notre historien a puisé à des sources orales, il sera facile de reconnaître la provenance des matériaux qu'il leur doit, et c'est une vérification que nous allons entreprendre.

Et d'abord, rendons-nous bien compte du milieu social qui devait fournir à l'historien des Francs ses traditions. Grégoire de Tours était un Gallo-Romain, vivant dans un pays où tout se ressentait encore de la culture romaine, et où d'ailleurs les Francs furent toujours très-peu nombreux. De plus, il était prêtre, il avait été élevé, dès l'enfance, par des membres du clergé, et le centre de son existence avait été, dès la jeunesse, cette basilique de saint Martin qui était le sanctuaire le plus fameux de la Gaule. Dans ce monde ecclésiastique et romain, où l'on avait perdu le goût des choses profanes, et où les préoccupations d'ordre religieux primaient toutes les autres, on ne racontait guère que des histoires édifiantes, et les miracles des saints formaient le sujet le plus relevé comme aussi le plus goûté de la conversation. Si donc nous trouvons dans l'histoire de Clovis des traditions orales qui nous le montrent glorifiant les saints ou protégé par eux, point de doute que ce ne soient des souvenirs conservés dans le clergé, et généralement dans les basiliques où ces saints étaient honorés. C'est là surtout qu'on avait intérêt à raviver de

Digitized by Google

pareils souvenirs : c'est là aussi qu'il se trouvait un milieu pour veiller à leur conservation.

Mais, en dehors de la tradition ecclésiastique telle qu'elle se conserve au sein du clergé et autour des grandes basiliques, il y a une tradition profane et guerrière qui se complaît à de tous autres souvenirs, qui évoque de bien autres images. Le vrai milieu dans lequel a dû vivre et grandir la mémoire de Clovis, c'est celui de ses guerriers francs, avec lesquels il a livré tant de combats et conquis tant de terres. Ces Francs ne connaissent pas l'art de l'écriture ; tous leurs souvenirs nationaux se conservent dans leur mémoire, sous forme de chants épiques, et y prennent, à la longue, l'aspect particulier de tous les récits qui ont passé par l'imagination populaire. Les traits caractéristiques y sont accentués et les proportions agrandies, en attendant que, plus tard, un nouveau travail de l'esprit épique vienne faire subir aux types traditionnels de nouvelles déformations. Au moment où vivait Grégoire de Tours, la physionomie de Clovis n'avait pas encore eu le temps d'être altérée, d'une manière très profonde, par l'esprit poétique de son peuple ; pourtant, il s'était déjà répandu sur elle une certaine teinte légendaire.

Les emprunts que Grégoire de Tours a faits à ce double milieu doivent par conséquent être faciles à discerner les uns des autres. Il est manifeste, par exemple, que tous les épisodes de l'expédition contre les Visigoths ont le caractère de légendes ecclésiastiques. Clovis, en passant par le pays de Tours, fait défense à ses soldats d'y prendre autre chose que l'herbe et l'eau. Un de ses soldats viole cette défense en enlevant le pain d'un pauvre homme, et le roi, en l'apprenant, fait périr le coupable en disant : « Où serait l'espoir de vaincre, si nous offensions saint Martin ? » Ce n'est pas tout : le roi envoie des messagers chargés de lui rapporter quelque auspice de victoire de la basilique de Tours, et ceux-ci, en entrant dans l'église, entendent effectivement chanter une antiphone de bon augure qui les réjouit. Là ne se borne pas la protection du saint. L'armée royale doit passer la Vienne, dont les eaux sont grossies par les pluies, et elle ne connaît pas de gué. Mais voilà que, le lendemain matin, un biche d'une grandeur prodigieuse, envoyée par Dieu, traverse la rivière sous les yeux de l'armée franque, à qui elle montre ainsi le chemin. Enfin, un quatrième miracle accueille Clovis

Digitized by Google

sous les murs de Poitiers. Pendant qu'il est encore dans son camp, des rayons lumineux, partis de la basilique de saint Hilaire, viennent se projeter sur lui, comme pour marquer que le saint, qui a toujours combattu avec tant de vigueur l'hérésie arienne, veut protéger le prince qui va être le champion de l'orthodoxie contre les sectaires de l'arianisme.

Où Grégoire de Tours a-t-il pu puiser ces renseignements, sinon dans les souvenirs du clergé de Tours et de Poitiers ? On pourrait supposer qu'il y avait, soit à Tours, soit à Poitiers, un recueil des miracles de ces saints, et moi-même je l'ai cru assez longtemps, au moins en ce qui concerne la première de ces villes, sur la foi d'un passage de l'*Historia Francorum*, où, parlant de la mort de saint Martin, notre auteur écrit ces paroles : *De cujus virtutibus magna apud nos volumina retinentur* [1]. Mais ce passage, qui, avec tout le chapitre dont il fait partie, manque dans les manuscrits de la classe B, a été ajouté postérieurement, et rien ne nous autorise à croire qu'il désigne le recueil où notre auteur aurait trouvé les faits rapportés ci-dessus. Tout nous prouve, au contraire, qu'un recueil de ce genre n'existait pas. Avant que Grégoire de Tours composât lui-même ses quatre livres des *Miracles de saint Martin*, on ne possédait sur ce sujet que les écrits de Sulpice Sévère, de saint Paulin de Nole et de saint Fortunatus ; or, de ces trois écrivains, le premier mourut au commencement du ve siècle et le second à la fin ; quant au troisième, son récit n'est que le résumé poétique de l'œuvre des deux premiers, et aucun d'eux n'a pu servir de source à Grégoire pour des faits du commencement du vi^e siècle. Grégoire, qui les a lus et qui les cite dans le début de son *Miracula Martini*, se plaint du silence gardé après eux, et se dit affligé de ce que ses prédécesseurs n'ont pas mis par écrit les miracles du saint : *cur tantæ virtutes quæ sub antecessoribus nostris factæ sunt non sunt scriptæ* [2].

A plusieurs reprises, il formule les mêmes plaintes sur la négligence qui a laissé tomber dans l'oubli les merveilles dues à l'intercession du saint [3], et il déclare assumer la tâche de

1. *Hist. Franc.*, II, 1.
2. *Virtut. Martin.*, I, *in præfat.*
3. *Ibid.*, I, 6 : « In quo loco ex illa die multæ virtutes factæ sunt quæ per negligentiam non sunt scriptæ. » Et I, 17 : « In tantum ut frequentia miracula nec sparsa colligantur in verbis nec tam infinita recordantur in paginis. »

Digitized by Google

réparer en partie cet oubli, en racontant ceux des miracles posthumes du saint qui ne se trouvent pas dans les récits de Sévère et de Paulin [1]. Naturellement il ne pourra rapporter que des faits restés dans les mémoires, c'est-à-dire assez récents pour n'avoir pu être oubliés : *nos vero, de quanto nostro tempore aut fieri vidimus aut factum certe cognovimus silere nequivimus*. Et remarquez que, par cette expression *notre temps*, il désigne non seulement l'époque à partir de laquelle il a vécu à Tours, ou encore celle qui s'est écoulée depuis sa naissance, mais aussi celle qu'il a pu connaître par les témoignages des contemporains; en effet, le premier miracle qu'il rapporte, immédiatement après avoir ainsi déterminé les limites de temps dans lesquelles il veut se renfermer, c'est l'histoire d'une guérison qui eut lieu à Tours du temps que la reine Clotilde y vivait, c'est-à-dire entre 511 et 544. Il résulte de tout cela que les événements de 507 relatés ici lui auront été connus par la même source traditionelle. Les faits relatifs à saint Martin, il les aura tenus de la bouche des vieux prêtres de l'église de Tours; quant à l'histoire du signal lumineux de la basilique de Poitiers, il l'a pu entendre raconter par un clerc de saint Hilaire. Remarquez que cet épisode se trouve également rapporté dans le *Virtutes Sancti Hilarii* de Fortunat de Poitiers, ami de notre auteur, et que Grégoire, qui est si consciencieux dans l'indication de ses sources, ne cite pas ce dernier ouvrage ici, preuve manifeste que ce n'est pas là, mais dans un récit oral qu'il avait trouvé son renseignement [2].

[1] *Ibid.* I, 3 : « Temptamus tamen aliqua de virtutibus sancti ac beatissimi Martini, quæ post obitum ejus acta sunt quantum invenire possumus, memoriæ replicare, quia hoc erit scribendi studium quod in illo Severi aut Paulini opere non invenitur insertum. »

[2] Voici le passage de Fortunat : « Quid etiam dignum referam de tam regali mysterio, quod ab ipso (S. Hilario) est in rege conlatum ? Denique, Chlodoveus dum contra hæreticam gentem pugnaturus armatas acies commovisset, media nocte meruit de basilica beati viri lumen super se venientem aspicere, admonitus, ut festinanter sed non sine venerabilis loci oratione adversum hostes conflictaturus descenderet. Quod ille diligenter observans et oratione occurrens tanta prosperitate altero pro se pugnaturo processit ad bellum, ut intra horam diei tertiam ultra humana vota sortiretur victoriam. Ubi multitudo cadaverum colles ex se visa sit erexisse. » *Liber de virtut. S. Hilarii* VII, 20. (Krusch.)

Digitized by Google

§ II. Souvenirs populaires.

Qu'il ait existé, chez les Francs du VIe siècle, des récits populaires sur leurs premiers rois, et principalement sur le plus illustre de tous, c'est ce qui n'a plus besoin d'être démontré : l'histoire comparée atteste l'existence de pareils récits chez tous les peuples primitifs, et l'étude des origines du peuple franc démontre que celui-ci a possédé les siens [1]. Je supposerai donc cette démonstration faite pour mon lecteur, me bornant à rappeler rapidement ici le caractère particulier des récits de ce genre. Comme tout ce qui passe par le prisme de l'imagination populaire, ils se chargeaient de couleurs plus brillantes et prenaient des proportions plus vastes que la réalité. Ils altéraient l'aspect et la signification des faits, ils en développaient outre mesure les circonstances dramatiques ou pittoresques, ils en supposaient divers épisodes, ils en faisaient des matériaux épiques qu'ils livraient au travail créateur des générations suivantes. Cette première phase du développement de l'épopée nationale était suivie d'une seconde pendant laquelle l'imagination, plus émancipée vis-à-vis de la réalité historique parce qu'elle en était plus éloignée, la remaniait et l'amplifiait à son gré, ajoutant ceci, retranchant cela, mettant sur tout l'ensemble une teinte merveilleuse, et faisant du héros épique un personnage supérieur à la nature. Plus tard encore, les souvenirs nationaux continuant de se succéder et l'imagination de produire, tout ce que fournissait l'histoire et tout ce que créait la fantaisie venait se concentrer autour d'une figure principale, celle qui résumait le mieux la race, et en faisait le centre d'un cycle, lui rapportant tous les exploits des autres héros, lui faisant libéralement honneur de leurs vertus, les fondant tous en une seule figure nationale et épique.

[1] W. Junghans, o. c.
Pio Rajna, *Delle origini dell'epopea francese.* Florence, 1884. Il faut remarquer que cet auteur n'a pas connu le mémoire de Junghans, et à son grand détriment; car, en ce qui concerne le règne de Clovis, son livre, si remarquable sous d'autres rapports, est loin de valoir celui de son prédécesseur.

Digitized by Google

Telles sont les trois phases par lesquelles passe le développement de l'épopée chez tous les peuples où elle a suivi son cours normal et régulier : nous en avons un exemple singulièrement instructif et complet dans le cycle carolingien, dont nous pouvons suivre l'évolution depuis sa phase embryonnaire jusqu'à sa pleine maturité, et de là jusqu'à sa décrépitude et à sa mort.

Au temps où écrivait Grégoire de Tours, les souvenirs populaires sur Clovis n'avaient pas franchi la première de ces trois phases. La réalité était encore trop rapprochée pour être entièrement oblitérée. Néanmoins l'imagination populaire s'était déjà emparée des faits pour les embellir à sa manière inconsciente, et il nous sera facile de retrouver son travail et de reconnaître son souffle dans les épisodes que nous allons étudier.

Le premier passage de l'histoire de Clovis qui présente le caractère d'une narration épique se trouve dans l'histoire de la guerre de Bourgogne. On a vu plus haut que Grégoire de Tours a emprunté cette histoire à la même source qui a été consultée par son contemporain Marius d'Avenches, et que, d'accord avec lui sur tous les points, il ne s'en écarte que pour intercaler, entre la bataille de Dijon où Gondebaud est vaincu grâce à la trahison de son frère, et la prise de Vienne où il tire vengeance de celui-ci, l'épisode qui suit.

Après la bataille de Dijon, Gondebaud, vaincu, s'est réfugié aux extrémités de son royaume, à Avignon. Son frère Godegisile, se croyant déjà maître de tout le royaume, en promet une partie à Clovis, et entre victorieux à Vienne, pendant que le roi franc, après avoir renforcé son armée, va assiéger Gondebaud à Avignon. Le Burgonde a grand peur, mais un de ses familiers, nommé Aridius, personnage distingué et plein de ressources, croit pouvoir le rassurer. Il s'en va trouver Clovis, se donnant comme un transfuge et lui offrant de le servir fidèlement. Le roi accepte ses services et lui accorde bientôt sa confiance, car Aridius était aussi joyeux compagnon de plaisir que bon conseiller et serviteur dévoué. Une fois maître de l'esprit de Clovis, il lui persuade de renoncer au siège qu'il lui présente comme infructueux, et de se contenter de faire payer tribut à Gondebaud. Clovis écoute ce conseil ; il renvoie son armée, et s'accorde avec Gondebaud sur un tribut que celui-ci lui paye et promet de lui payer à l'avenir. C'est ainsi que, grâce à la ruse d'Aridius, Gonde-

Digitized by Google

baud échappe à un désastre imminent. Inutile d'ajouter qu'aussitôt le roi franc parti, il oublie la promesse qu'il lui avait faite, et va faire expier à son frère la trahison dont il s'est rendu coupable. Ici le récit de Grégoire de Tours retrouve celui de Marius d'Avenches, qu'il n'abandonne plus jusqu'à la fin.

Que faut-il faire de cet épisode? Incontestablement, il ne se trouvait pas dans la chronique qui a été la source commune de Grégoire et de Marius pour la guerre des Burgondes, car on ne conçoit pas que Marius l'eût passé sous silence, s'il l'avait connu. Il est d'ailleurs facile de montrer qu'il est en contradiction avec le reste de l'histoire, et qu'il est impossible de le concilier avec les faits avérés de celle-ci. D'abord, le récit de Marius nous offre une trame trop serrée pour que nous y puissions intercaler l'épisode du siège d'Avignon : car il nous apprend que Godegisile ne resta pas longtemps en possession de Vienne (*paulisper*), et que *dès la même année*, Gondebaud, ayant repris des forces (*resumptis viribus*), vint lui arracher la ville. Il est difficile d'admettre qu'entre deux faits aussi rapprochés on puisse placer l'histoire d'un siège assez long, suivi d'une transaction que Gondebaud aurait au moins dû observer pendant quelque temps, assez longtemps pour que Clovis se fût totalement éloigné et qu'il n'y eût pas à craindre de le voir revenir. Bien plus, les paroles de Marius disant qu'après sa défaite de Dijon, Gondebaud alla se cacher à Avignon (*latebram dedit*) excluent entièrement l'idée d'un siège qu'il y aurait soutenu. Ce n'est pas tout. D'après Grégoire de Tours — et Marius ne le contredit pas — c'est proprement Godegisile qui fait la guerre à Gondebaud, et Clovis n'est que son allié : or, aussitôt après la bataille de Dijon, c'est Clovis seul qui continue la lutte, pendant que Godegisile va tranquillement recueillir les fruits de la victoire. Il est difficile de croire que Clovis ait voulu se contenter de ce rôle de dupe, et que Godegisile eût été assez indifférent ou assez aveuglé pour ne pas prendre part à l'expédition décisive contre son frère. D'ailleurs, il était convenu entre lui et Clovis qu'ils se partageraient le royaume des Burgondes, et voici une capitulation qui rend à Gondebaud ce qu'il vient de perdre.

Mais, outre qu'il est en contradiction avec les parties incontestables de l'histoire de la guerre de Bourgogne, l'épisode, envisagé dans ses caractères internes, apparaît tout à fait invraisem-

Digitized by Google

blable. Personne n'admettra qu'au moment où la ville d'Avignon va tomber entre ses mains, Clovis se détermine à lever le siège sur la foi d'un transfuge burgonde, ni qu'il licencie son armée avant même que son ennemi ait souscrit aux conditions qui lui sont posées. L'enfantillage épique est ici au comble : c'est dans l'imagination populaire seulement que les rois sont aussi faciles à duper, et que les Aridius ou les Zopyre sauvent si facilement des causes compromises [1].

A de pareils traits, on reconnaît l'origine du récit. C'est ou un chant épique, ou une narration populaire qui était sur le point d'être convertie en cantilène. On devine le travail des esprits qui l'ont enfantée. Les Francs étaient habitués à voir leur souverain triompher partout : il était pour eux, comme tout chef aimé d'un peuple militaire, un vainqueur invincible. De fait, cependant, la guerre de Bourgogne n'avait pas été un triomphe. Quelle que fût la complaisance de l'imagination poétique, elle ne pouvait faire abstraction de faits qui restaient dans les mémoires, et qui laissaient au retour de Bourgogne les apparences d'un demi-insuccès. Et, en effet, après la bataille de Dijon, les Francs étaient rentrés en Gaule, et, peu de temps après, leur allié Godegisile avait péri sous les coups de son frère sans qu'ils l'eussent vengé. Il y avait là quelque chose de choquant pour l'amour-propre national ; il ne pouvait guère supporter que Clovis, partout ailleurs glorifié et vainqueur sans conteste, se fût contenté des maigres lauriers de sa campagne de Bourgogne. Incontestablement, il n'y avait que la trahison qui pût rendre compte d'une aventure si fâcheuse. Gondebaud aurait

[1] Le caractère fabuleux de cet épisode a déjà été reconnu par Luden (*Mährchenhaftes Ansehen*) *Histoire d'Allemagne* III, p. 79. Binding, *Das Burgundisch-Romanische Königreich*, p. 161, le dénonce avec énergie. Richter, *Annalen des fränkischen Reichs*, I, p. 37, se range à l'avis de Binding et déclare l'épisode non historique *(unhistorisch)*. Junghans le trouve invraisemblable (*o. c.*, p. 72). G. Monod, *o. c.*, p. 99 et Rajna, *o. c.*, p. 86, s'accordent à le reconnaître comme suspect. Le seul Jahn (*Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*, t. II, p. 206 n.) prétend sauver l'historicité de l'épisode ; selon lui, elle est confirmée *d'une manière splendide* par une lettre de saint Avitus à Aridius (Epist. 3. Baluze, *Miscell.*) qui contiendrait une allusion manifeste au rôle que le récit de Grégoire de Tours attribue à ce personnage pendant le siège d'Avignon. Mais j'ai beau lire et relire le passage de saint Avitus, je n'y puis découvrir ce que Jahn y trouve, et je crois que tout lecteur non prévenu fera humblement le même aveu.

Digitized by Google

succombé, Avignon aurait été pris, le pays des Burgondes aurait été en grande partie soumis, si, au moment décisif, une trahison n'avait mis obstacle au succès des invincibles armes des Francs. Telle était la donnée que suggérait spontanément le patriotisme, et c'est sur cette base que l'imagination se mit à édifier sa légende. Le type d'Aridius, qui semble d'ailleurs fourni par l'histoire, est de la même création que celui du légendaire Aurélien, à qui le *Gesta Francorum* fera jouer un rôle si important auprès de Clovis ; ils sont, l'un et l'autre, de ces Romains artificieux et avisés que les chansons barbares aiment à placer sur le chemin des rois germaniques, et doivent à la ruse des succès que les Francs demandent à leur courage. De la sorte, l'orgueil national est satisfait ; les Francs se résignent sans peine au dénouement un peu terne de la campagne de Bourgogne, une fois que la gloire militaire de leur héros est sauve. Ce n'est pas une honte pour Clovis que d'avoir cru à Aridius et d'avoir été trop bon.

L'autre partie de l'histoire de Clovis qui contient manifestement des souvenirs populaires, est celle où il est question de la manière dont il unifia les diverses peuplades franques sous son autorité (II, 40-42). Les trois histoires qu'elle contient sont comme les épisodes d'un seul et même récit, où l'action de l'imagination barbare ne peut pas être révoquée en doute. L'absence totale de dates, qui est un trait distinctif des récits oraux, l'invraisemblance manifeste de plusieurs données, le caractère spécial d'un grand nombre de détails, et, enfin, la couleur poétique répandue sur tout l'ensemble, ont de bonne heure attiré sur cette partie de la vie de Clovis l'attention des critiques, et, depuis Junghans (1857), on est d'accord pour y reconnaître les traces d'un chant épique [1]. Mais il me paraît que la

[1] Dès 1866, un érudit français qui ne connaissait pas le travail de Junghans, M. Lecoy de la Marche, avait signalé avec beaucoup de perspicacité les invraisemblances et les impossibilités de l'histoire des meurtres telle qu'elle figure dans le récit de Grégoire de Tours. (*Revue des questions historiques*, t. I : *Clovis, ses meurtres politiques*.) Je renvoie à cet article, ainsi qu'au livre de Junghans, ceux qui voudraient contester encore les résultats de la critique sur cette partie de l'histoire de Clovis. Seulement M. Lecoy, ne sachant comment expliquer l'origine de ces légendes, avait imaginé que ce pouvaient bien être des inventions calomnieuses dues au ressentiment de Gallo-Romains contre leurs conquérants germaniques : « Qu'on se souvienne, dit-il (*o. c.* p. 457), du violent et profond antagonisme qui régnait entre cette race et la race des Francs, et on trouvera aux dé-

Digitized by Google

nature de ces chants n'a pas encore été suffisamment étudiée, et surtout qu'on ne s'est pas rendu compte de la manière dont Grégoire de Tours les a utilisés. C'est ce double objet qui va fixer quelque temps notre attention.

Dans le premier des trois épisodes rapportés par Grégoire de Tours, nous voyons *comment Clovis devint roi des Ripuaires.* Clovis, étant à Paris, fait dire en secret au fils du roi Sigebert : « Voilà que ton père est vieux et boiteux ; s'il venait à mourir, tu serais son héritier, grâce à l'appui de notre amitié. » Là dessus, le jeune prince médite de tuer son père. Un jour que celui-ci, sorti de Cologne, et passant par la forêt de Buchonia, dormait en plein midi sous sa tente, il le fait assassiner ; puis il fait dire à Clovis de lui envoyer des ambassadeurs, auxquels il remettra ce qu'il désirera des trésors du défunt. Le roi franc envoie, en effet, des émissaires qui, pendant que Chloderic se baisse sur un coffre pour y chercher de l'argent, lui fendent la tête d'un coup de hache. Apprenant la mort du père et du fils, Clovis vient à Cologne, convoque le peuple entier et lui dit : « Écoutez « ce qui est arrivé. Pendant que je naviguais sur l'Escaut, Chlo- « deric poursuivait son père, mon parent, et faisait courir le bruit « que je voulais le tuer. Et comme le vieillard se sauvait par la « forêt de Buchonia, il a lâché sur lui des assassins qui l'ont mis « à mort. Lui-même, pendant qu'il ouvrait les trésors de son « père, a été tué, je ne sais par qui. Je suis innocent de ces mal- « heurs, car je sais que je n'ai pas le droit de verser le sang de « mes proches ; ce serait un crime. Mais puisque tout cela est « arrivé, voici mon conseil ; j'espère que vous l'écouterez. « Prenez-moi pour votre chef, et vous serez sous ma protection. » Les Francs acclament bruyamment cette proposition ; ils mettent Clovis sur un pavois et en font leur monarque. C'est ainsi qu'il devint maître du royaume de Sigebert et de ses richesses.

Voilà le premier récit. Tout y a bien la saveur de la poésie populaire. Rien d'invraisemblable et même d'enfantin comme les moyens auxquels Clovis recourut pour faire assassiner le

tails qui noircissent la mémoire de Clovis une source plus naturelle que les légendes germaniques,» etc. Le service rendu par le livre de Junghans consiste précisément en ce qu'il prouve l'origine germanique des récits en question, et je suis persuadé que M. Lecoy en est lui-même convaincu aujourd'hui.

Digitized by Google

père, puis pour se débarrasser du fils. Les contradictions n'y font pas défaut. Dans le récit, Sigebert est tué pendant une promenade, mettons une chasse dans le forêt de Buchonia ; dans le discours de Clovis, au contraire, il périt en voulant fuir à travers cette forêt. Autre contradiction. C'est pendant qu'il demeure à Paris que Clovis ourdit sa trame contre Sigebert, et, dans son discours au peuple franc, il soutient que la chose est arrivée pendant qu'il naviguait sur l'Escaut. De plus, il règne dans tout l'épisode je ne sais quelle causticité barbare qui se fait jour à chaque instant dans des accents pleins d'une mordante ironie. Cet air innocent avec lequel Clovis suggère le parricide, ce ton patelin avec lequel il raconte ce qui est arrivé, cette tartuferie du trait final, tout cela est bien populaire, et c'est bien ainsi qu'un peuple barbare doit se figurer le héros chez qui il veut rencontrer autant d'esprit que de courage, son Ulysse en un mot. C'est sous les mêmes traits que, plusieurs siècles après, le même peuple se représentera un autre de ses compatriotes, l'immortel Renart. Grégoire de Tours n'aurait pas trouvé ce type, ni imaginé cet humour féroce ; ils lui sont fournis par la donnée populaire. A ce point de vue, c'est surtout le discours de Clovis qui semble reproduire fidèlement la source. C'est là que se trouvent comme concentrés tous les traits que je viens d'indiquer ; c'est là aussi que nous apprenons que Sigebert est son parent et que le fils de Sigebert s'appelle Chloderic. Un indice particulièrement précieux pour nous, c'est cette parole jetée comme négligemment : *Pendant que je naviguais sur l'Escaut*. L'Escaut est le vrai fleuve franc, le fleuve de Tournai, le fleuve des Saliens ; *naviguer sur l'Escaut*, c'est une expression typique signifiant autant que se promener en pays franc. C'est comme si Clovis disait : *J'étais tranquillement chez moi, sans me soucier de ce qui se passait au dehors*[1]. Une pareille expression n'a pu être mise ici que par les Francs eux-mêmes, par ces Francs dont la Flandre était réellement la patrie, et qui continuaient de la concevoir aussi comme la patrie de leur roi, même après que celui-ci avait déjà renoncé au séjour de Tournai pour celui de Soissons d'abord, de Paris ensuite.

Si l'on admet que c'est dans le discours de Clovis que se trouve

[1] C'est ce que Junghans a fort bien vu, *o. c.*, p. 115.

Digitized by Google

la reproduction la plus fidèle du chant épique dont s'est servi Grégoire de Tours, on pourra rendre compte aussi des contradictions que nous avons signalées plus haut dans ce récit. Le *cum Chlodovechus rex apud Parisius moraretur* n'est pas pris dans la version populaire ; il est là en vertu de la conjecture chronologique de l'auteur, qui a cru devoir placer tous les meurtres politiques de Clovis vers la fin de sa carrière. L'autre contradiction, qui montre Sigebert endormi tranquillement sous sa tente lorsqu'il reçoit le coup de mort, tandis que, d'après le discours de Clovis, il périt au moment où il fuyait devant son fils, se résoudrait de la même manière si l'on supposait que d'un côté Grégoire essaye de se figurer comment les choses se seront réellement passées, tandis que, dans le discours de Clovis, il n'a fait que reproduire exactement la teneur de sa source poétique [1]. Il n'est pas impossible qu'il ait eu pour cette partie de son récit deux versions ; l'une poétique, l'autre moins altérée et qui aurait pu s'être conservée, par exemple dans le clergé de Cologne. Ce qui est certain, c'est qu'ici, pas plus qu'ailleurs, Grégoire n'a voulu être le servile reproducteur de sa source. On voit qu'il fait sien le récit, rien qu'à ces sentences de moraliste qu'il y intercale, et dont la gravité solennelle fait un effet si étrange à côté des sanglants sarcasmes de la gaieté franque. *Sed juditio Dei in foveam quam patri hostiliter fodit, incessit.* Et plus loin : *Sic quæ in patre egerat indignus incurrit.* Et encore, à titre d'épilogue en parlant de Clovis : *Prosternebat enim cotidiæ Deus hostes ejus sub manu ipsius et augebat regnum ejus, eo quod ambularet recto corde coram eo et facerit quæ placita erant in oculis ejus.*

Cette dualité de ton et de couleur, qui se remarque d'un bout à l'autre dans le récit de Grégoire de Tours, doit être notée soigneusement. Une fois qu'on en a saisi l'origine, toutes les contradic-

[1] Cette circonstance n'avait pas échappé à des critiques antérieurs à Junghans ; dès 1839, Kries écrivait à ce sujet : « Le nom de Chloderic, fils de Sigebert, est désigné ; tous les deux sont dits parents de Clovis, et celui-ci est donné comme voyageant sur l'Escaut ; toutes choses que Grégoire omet dans la narration qui précède. *Nous pensons donc qu'une cause particulière nous a fait parvenir le discours* avec ces compléments. Je ne sais trop si Grégoire ne l'a pas trouvé écrit, à moins qu'on ne veuille le rattacher à quelque légende des Germains. » *De Gregorii vita et scriptis*, Bresslau, p. 50 et suiv., cité par Lecoy, *o. c.*, p. 452.

Digitized by Google

tions et toutes les singularités de l'épisode s'expliquent. Une histoire toute barbare ne passe pas par une bouche civilisée sans y être quelque peu altérée. De même que le gosier du romain est incapable de former les sons gutturaux qui retentissent dans les rauques chansons des barbares, de même les lèvres de l'évêque sont incapables de redire dans toute leur crudité les histoires qu'il a entendu raconter aux Francs. Ce Clovis qui figure dans leurs chansons n'est pas, ne peut pas être le sien. Elles lui fournissent le type d'un Ulysse barbare pour qui tous les crimes sont justifiés par le succès ; il a dans la mémoire le souvenir d'un nouveau Constantin, élève respectueux des évêques qui lui enseignent la morale chrétienne. Entre deux conceptions aussi opposées du même homme, le contraste est trop violent, et instinctivement, irrésistiblement, le Clovis civilisé qui est celui de l'évêque de Tours, vient se substituer sous la plume du narrateur au Clovis barbare qui est celui de la chanson franque. Dans la chanson, toute la tonalité du récit nous permet de le deviner, c'est Clovis qui a ourdi le meurtre de Sigebert et ordonné celui de Chloderic; mais Grégoire de Tours ne nous le dit pas; il semble qu'il ne veuille pas le croire, et qu'il n'ait pas saisi lui-même l'ironie de son récit. Pour lui, Clovis n'est que l'exécuteur des vengeances divines qui ont permis le parricide ; à deux reprises, il se croit obligé de nous le rappeler, et quand il a fini son récit, c'est encore la note du moraliste chrétien qu'il fait entendre. Si l'heureux Clovis devient le successeur du coupable Chloderic, c'est parce que lui, il est l'ouvrier de Dieu, et qu'il n'a pas à se reprocher les crimes de ceux qu'il est appelé à punir [1].

Nous voilà bien loin, on en conviendra, de l'indifférence qu'on prête à Grégoire de Tours pour le caractère moral des actions qu'il rapporte ; nous voilà loin surtout du reproche d'immoralité qui lui est adressé par la plupart des critiques, à propos précisément de l'épiphonème que nous venons d'expliquer. Et cepen-

[1] Gorini, *Défense de l'Église*, etc., 3e édit., t. I, p. 421, avait entrevu le vrai état d'esprit du narrateur chrétien : « Entre les tragiques événements racontés par l'évêque de Tours, dit-il, *il en est un qu'il ne paraît pas avoir regardé comme l'œuvre de Clovis :* c'est le meurtre de Sigebert. » Et p. 426 il exprime de nouveau la même opinion.

Digitized by Google

dant, qui ne voit que notre explication est la seule qui tienne compte de tous les éléments du problème, c'est-à-dire à la fois de la nature des matériaux dont s'est servi notre narrateur, et des dispositions d'esprit avec lesquelles il a réagi contre eux? Non, il ne manquait pas de sens moral, le saint et généreux prélat dont la vie entière est une protestation contre un si cruel reproche, et il faudrait vraiment désespérer de rien comprendre à la nature humaine, si l'on devait admettre que cette noble nature, une de celles qui font le plus d'honneur à son temps, ait pu être entraînée par la prédilection confessionnelle jusqu'au point de glorifier les crimes les plus odieux. Il y a dans une telle supposition une contradiction interne qui aurait dû suffire à la faire rejeter, si, chez plus d'un érudit, le sens critique ne s'était laissé mettre en défaut par les mêmes préventions confessionnelles qu'on a prêtées un peu gratuitement à saint Grégoire de Tours. Voyons ici ce qui y est réellement : un honnête homme qui ne peut supporter l'idée du crime, et qui veut mettre une leçon de morale dans un sujet qui ne la comporte pas. A travers ces pages naïves, l'œil de la critique retrouve dans sa source ce qu'il n'y voyait pas lui-même; la causticité barbare fait un signe d'intelligence au lecteur moderne par dessus la tête du saint narrateur qui leur sert de truchement, et ce geste, qu'il ne voit pas, mais qui a une singulière éloquence, donne aux paroles qu'il reproduit la mordante ironie dont il ne se doute guère, et qui serait un indice d'immoralité si elle n'était une preuve d'innocence [1].

[1] Au milieu du déchaînement d'injures que cette phrase mal comprise a values au saint chroniqueur, je me plais à noter les calmes et sages paroles du protestant Loebell. Comment admettre, dit-il en substance, que Grégoire de Tours ait choisi précisément, pour vanter les vertus et la droiture de Clovis, l'endroit où il vient de raconter ses crimes les plus épouvantables? Ce ne serait pas seulement de la dépravation et de l'impudence, mais de la stupidité, et l'on ne peut attribuer de pareils vices à un écrivain que lorsqu'il est absolument impossible d'interpréter autrement ses paroles. Et sa conclusion, c'est qu'aux yeux du narrateur, malgré les crimes dont il se rend coupable, Clovis n'en est pas moins l'ouvrier de Dieu, qui travaille à la grande œuvre du salut social. Par malheur, pour le dire, Grégoire se sert à tort d'une citation biblique dont la seconde partie (eo quod ambularet recto corde, etc.), n'est pas applicable. Loebell établit d'ailleurs, par plusieurs preuves décisives qu'il serait facile de multiplier, que l'*enim* qui donne aux paroles de Grégoire un si fâcheux caractère, n'a que la valeur d'un *autem* (*o. c.* p. 263).

Loebell, on le voit, était sur la voie de l'interprétation rationnelle du

Digitized by Google

L'histoire de Chararic, qui suit immédiatement celle de Sigebert et de son fils, bien que beaucoup plus résumée, a cependant aussi un caractère vraiment populaire et épique. Chararic, appelé à son secours par Clovis lors de la guerre contre Syagrius, s'était prudemment abstenu de prendre parti, attendant que la victoire se fût prononcée. Clovis, indigné, marcha contre lui, s'empara par ruse de sa personne et de celle de son fils, et leur fit couper les cheveux ; puis il fit conférer la prêtrise à Chararic et le diaconat à son fils. Comme Chararic se lamentait de son malheur, son fils, dit-on (*fertur*), lui dit : « On a coupé le feuillage d'un arbre vert, mais il repoussera, et alors malheur à qui « l'a coupé ! » Le propos ayant été rapporté à Clovis, celui-ci s'alarma et fit couper le cou au père et au fils ; puis il s'empara de leur royaume et de leur trésor.

Je note rapidement les traits distinctifs de ce récit. La couleur en est entièrement traditionnelle, et la saveur toute barbare ; le *fertur* atteste de plus la provenance orale. Grégoire de Tours semble d'ailleurs avoir abrégé sa source, puisqu'il ne nous dit pas quelles sont les ruses dont s'est servi Clovis pour s'emparer de Chararic (*quem circumventum dolis cœpit*) ; incontestablement, c'était là l'épisode principal du récit populaire dont il s'est servi, et s'il ne l'a pas reproduit, ce sera, soit parce qu'il le trouvait trop invraisemblable ou trop choquant, soit parce qu'il aura voulu abréger. Le mot du fils de Chararic est bien digne de la poésie barbare, et la comparaison qu'il fait est frappante de justesse pour tout Germain. En effet, dépouillé de sa chevelure, un roi franc était incapable de régner, au moins aussi longtemps qu'elle n'avait pas repoussé ; il avait perdu sa *couronne naturelle*, il ne pouvait plus se montrer à la tête de son peuple, et on sait avec quel soin, pendant l'époque mérovingienne, ceux qui détrônaient des rois commençaient par les faire tondre.

Passons au troisième et dernier épisode de l'histoire des meurtres politiques. A Cambrai, il y avait un roi franc nommé Ragnachaire, si débauché qu'à peine il respectait sa propre famille. Il avait pour conseiller et pour ami intime un certain Farron, tout

fameux passage ; seulement, comme il attribuait une historicité absolue au récit des meurtres politiques de Clovis, il n'a pu deviner l'espèce de défiance instinctive avec laquelle Grégoire a mis en œuvre les matériaux que lui fournissait la tradition barbare.

Digitized by Google

aussi adonné aux excès que lui-même. Tel était l'engouement du roi pour ce personnage que, lorsqu'on lui offrait n'importe quoi, il avait l'habitude de dire, à ce qu'on rapporte (*de quo fertur... dicere solitum*), que cela suffisait pour lui et pour son Farron. Les Francs ne supportaient qu'avec indignation le joug de ces deux hommes. Clovis, encouragé par leurs dispositions, et voulant les gagner, leur distribua des bracelets et des baudriers dorés, qu'ils prirent pour de l'or véritable. Après quoi, il se mit en marche pour aller attaquer Ragnachaire. Celui-ci, l'apprenant, envoya des espions pour se rendre compte de ce qui se passait; les espions revinrent, et, interrogés par lui, répondirent : « C'est un fameux renfort pour toi et pour ton Farron. » Cependant Clovis arrive ; la bataille s'engage ; Ragnachaire vaincu s'enfuit ; mais, fait prisonnier, il est amené à Clovis, les mains liées derrière le dos, en compagnie de son frère Richaire. « Pourquoi, lui « dit le vainqueur, as-tu permis que notre sang fût humilié, en te « laissant lier ? Mieux valait pour toi mourir. » Et il lui fendit la tête d'un coup de hache. Puis, se retournant vers Richaire : « Si tu « avais porté secours à ton frère, on ne l'aurait pas enchaîné ; » et, en disant ces mots, il le tua aussi d'un coup de hache. Après la mort des deux frères, les traîtres qui les avaient abandonnés s'aperçurent que Clovis leur avait donné de l'or faux, et s'en plaignirent à lui. « Vous n'avez que ce que vous avez mérité, « leur répondit-il, pour avoir trahi votre roi ; contentez-vous de « ce qu'on vous laisse vivre, et qu'on ne vous fait pas expier votre « trahison dans les tourments. » Et eux, s'humiliant devant lui, protestèrent qu'en effet cela leur suffisait. Clovis fit encore périr au Mans Rignomir, le frère des deux précédentes victimes ; puis il s'empara de leurs royaumes et de leurs trésors. Il immola encore plusieurs autres rois, ses parents, qui lui inspiraient de la jalousie ou de la défiance, et il étendit son autorité sur toute la Gaule. Cependant, un jour qu'il avait réuni les siens, on rapporte (*fertur*) qu'il dit en parlant de ses parents : « Malheur à « moi ! me voilà comme un étranger au milieu des étrangers, et, « si l'adversité fondait sur moi, je n'aurais aucun parent pour me « secourir. » Il ne parlait pas sincèrement, mais par ruse, et dans l'espoir de découvrir encore l'un ou l'autre parent à tuer.

Ici encore, il suffit de noter rapidement tous les traits qui attestent le caractère populaire du récit. Comme on l'a vu, à deux

Digitized by Google

reprises différentes, l'auteur déclare parler sur la foi de la tradition ; c'est un point sur lequel il est inutile d'insister. Le ton général du morceau est hautement populaire, et se distingue, comme l'histoire de Sigebert et de Chloderic, par je ne sais quelle sinistre jovialité. L'épisode de Farron présente manifestement un fond d'historicité qu'il est facile de reconnaître à l'ironie vengeresse avec laquelle il est mis en scène. Quel fond de rancune encore mal oubliée dans ce refrain : *Moi et mon Farron, toi et ton Farron !* Et, dans les paroles de Clovis à ses deux victimes, dans cette ironie concentrée, comme on reconnaît bien la verve impitoyable du barbare victorieux, qui ne sait ce que c'est que la générosité ! La confusion des traîtres, qui découvrent que l'or est faux, et qui n'osent plus se plaindre, une fois qu'il ont entendu retentir le tonnerre de la voix de Clovis, est d'un bon comique qui semble avoir quelque intention morale, mais les paroles de Clovis sont plutôt d'un railleur narquois que d'un moraliste sincère, et dignes, encore une fois, de cette perfidie franque, légendaire parmi les peuples d'alors. Remarquez aussi ces bracelets et ces baudriers d'or que Clovis distribue pour payer la trahison ; c'est la plus ancienne monnaie barbare, ces anneaux d'or, et le roi est par excellence, dans les vieilles chansons germaniques, *le distributeur d'anneaux* (*Ringenspender*). La chanson épique ne connaît toujours pas d'autre monnaie, l'archaïsme étant propre à la poésie populaire, qui reste attachée à sa vieille provision d'idées et de faits, et n'aime pas à la renouveler. Qu'on ne s'étonne pas de la supercherie du roi ; cette ruse grossière est applaudie, du moment qu'elle réussit ; nous la trouvons pratiquée ailleurs encore par d'autres barbares[1]. Le tout est d'attraper l'ennemi, et on entend d'ici l'éclat de rire grossier de la multitude à laquelle on raconte ce superbe exploit. C'est encore un trait bien barbare, ce reproche de Clovis à Ragnachaire *d'avoir deshonoré la famille en se laissant lier*, et nulle part ailleurs que dans un milieu barbare on n'aurait imaginé le mot final : *Me voilà sans protection et comme un étranger !* Le mot est si foncièrement germanique que, pour le comprendre, il faut se rappeler l'état social d'un

[1] Les Saxons obligés d'indemniser les populations franques pillées par eux, payent en fausse monnaie *(perferebant ibi regulas aeris incisas pro auro.) H. F.*, IV, 42.

Digitized by Google

peuple où l'individu ne trouve presque aucune protection dans les pouvoirs publics, mais doit toute sa sécurité au nombre et à la force de ses proches.

Mais en voilà plus qu'il n'en faut, sans doute, pour mettre au-dessus de toute contestation la provenance populaire du récit des meurtres politiques de Clovis. Nous avons donc le droit de conclure à l'existence d'un chant épique franc dans lequel on aura donné aux événements les couleurs qu'ils ont ici. Que Grégoire de Tours ait connu ce chant, et qu'il l'ait en partie résumé et en partie traduit, ou bien qu'il n'en ait eu que l'écho affaibli sous la forme d'un récit qui lui aurait été fait, il importe assez peu [1]; le fait essentiel, c'est l'existence de ce document épique, et le lien de dépendance qui existe entre lui et le récit de Grégoire de Tours.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas, on en conviendra, une preuve de médiocre intelligence de l'histoire que d'avoir su, comme l'a fait notre chroniqueur, apprécier l'importance des traditions populaires franques et de s'être mis à leur recherche pour en fondre la substance dans son récit. Sans doute, il n'a pas été au pouvoir de Grégoire de Tours d'enlever à ces matériaux barbares leur aspect particulier, ni de les harmoniser avec le reste de son œuvre de manière à nous donner une vie de Clovis très homogène et bien une. Nous aurions tort de regretter qu'il ne l'ait pas fait; nous devons bien plutôt nous féliciter de ce qu'en

[1] On pourrait poser ici la question de savoir si Grégoire de Tours savait le franc. Cela me paraît peu probable; il ne devait pas avoir eu l'occasion de l'apprendre dans l'enfance, ni senti le besoin de l'apprendre plus tard, à Tours, dans un milieu tout romain, et où les rares Francs qui y vivaient savaient tous le latin. Dans tous ses récits, on ne trouve d'ailleurs aucun indice permettant de croire qu'il ait eu une connaissance quelconque des idiômes germaniques, et même un calembour qu'il fait quelque part sur le nom de *Bucciovaldus* (ferebant enim hunc esse superbum, et ob hoc a nonnullis *Buccus validus* vocitabatur, *H. F.*, IX, 23,) ferait plutôt croire qu'il ne le savait pas, bien qu'on ne puisse pas s'en servir comme d'une preuve positive. Il est d'ailleurs probable que les Francs de la Loire eux-mêmes avaient, dès la fin du VIe siècle, oublié leur langue maternelle. Lorsqu'en 585 le roi Gontran fit son entrée à Orléans, il fut accueilli, dit notre auteur, par des acclamations en toute langue : en latin, en syriaque, en hébreu (*H. F.* VIII, 1). Il n'est pas question de la langue des Francs : c'est ou bien parce qu'il n'y avait pas de Francs à Orléans, ou bien parce qu'ils ne parlaient plus leur idiôme national.

Digitized by Google

laissant à ses sources une partie de leur caractère, il nous ait permis de les discerner l'une de l'autre et d'en dresser un inventaire à peu près complet.

IV

QUELQUES MOTS SUR LA MISE EN ŒUVRE.

Il nous reste à voir quel usage notre auteur a fait des matériaux historiques qui étaient à sa disposition. Il ne suffisait pas d'aller chercher partout, dans les annales, dans les chroniques, dans les vies des saints, dans les récits du clergé et jusque dans les traditions populaires ; il fallait encore faire de chaque source l'emploi le plus convenable. Sous ce rapport, nous ne voyons pas que saint Grégoire se soit mis en peine de peser les témoignages. Il les accepte tels qu'ils se présentent à lui, sans en contrôler la valeur, et les insère dans son récit à la place que leur assigne leur ordre chronologique, voilà tout. La plupart se placent d'eux-mêmes à tel ou tel endroit qui les appelle, sans imposer un grand effort à l'esprit littéraire de l'écrivain. La seule difficulté qui se présentât venait des récits populaires, qui, n'étant pas datés, devaient flotter dans tout le règne de Clovis, et causer un sérieux embarras à l'écrivain. La place qu'il leur a assignée dans son récit est-elle la véritable, ou bien faudrait-il croire que, ne sachant où les caser, il a pris le parti de les rejeter tous, en bloc, à la fin du règne? Plusieurs critiques n'ont pas hésité à le croire. Les uns, comme M. Rajna, ont été d'avis qu'on ne peut pas admettre que cette accumulation de meurtres politiques ne soit pas l'œuvre de plusieurs années; les autres, comme MM. Schroeder et Junghans, se sont dit que la conquête de toute la Gaule par Clovis ne s'expliquerait pas s'il n'avait été que le roi d'une petite fraction des Saliens, et que d'ailleurs tout exigeait qu'il unifiât d'abord les Francs avant de passer à d'autres conquêtes. A ce premier démenti à Grégoire de Tours, M. Junghans en ajoute un second, en émettant l'avis que, contrairement à ce que dit son historien, Clovis aurait fait la conquête de tous les royaumes saliens avant de conquérir le

Digitized by Google

ripuaire [1]. D'autres vont plus loin encore, et croient pouvoir placer la conquête des royaumes saliens avant la chute de Syagrius. M. Monod, par contre, défend la chronologie de Grégoire de Tours, et trouve le récit parfaitement conséquent avec lui-même, sans d'ailleurs entreprendre de réfuter les objections exposées ci-dessus. Cela vaut la peine de soumettre la chose à un examen attentif.

Et d'abord, nous constaterons que ce n'est, dans aucun cas, parce qu'il n'aurait pas su au juste la date des meurtres politiques que l'historien les a réunis à la fin de son récit. Il les considère lui-même comme les derniers actes du règne de son héros, puisqu'après avoir rapporté la mort de Rignomer, il ajoute : *Interfectisque et aliis multis regibus vel parentibus suis primis, de quibus zelum habebat ne ei regnum auferrent, regnum suum per totas Gallias dilatavit.* Il avait donc conscience des raisons pour lesquelles il avait ainsi disposé l'ordre de sa narration, et nous serions mal venus, treize cents ans après lui, à contester cet ordre sans sérieux motifs. De plus, il y a dans ces épisodes eux-mêmes des indices internes qui suffisent à justifier l'ordre adopté par Grégoire. Ainsi, nous apprenons, à l'occasion de la bataille de Vouillé, qui eut lieu, comme chacun sait, en 507, que Sigebert, le roi des Ripuaires, y assista comme allié de Clovis ; il n'a donc péri que dans les dernières années du règne de ce prince (507-511), et la place donnée ici au récit de l'annexion du royaume des Ripuaires est justifiée d'une manière péremptoire. On voit maintenant pourquoi Grégoire a cru pouvoir commencer l'histoire et la mort de Sigebert par ces mots : *Cum autem Chlodovechus rex apud Parisius morarelur.* Clovis s'étant, comme il le raconte lui-même, fixé à Paris après la bataille de Vouillé, l'historien faisait de la conjecture l'usage le plus légitime du monde, en datant de la sorte un récit dépourvu d'indication chronologique.

Mais que croire de la date attribuée à l'annexion des royaumes saliens? N'est-il pas difficile d'admettre que Clovis ait tourné son ambition du côté des Ripuaires avant d'avoir unifié son propre peuple? Nous voyons, dans l'épisode de Chararic, que la principale cause du ressentiment de Clovis, c'était l'attitude

[1] Junghans, *o c.*, p. 119.

Digitized by Google

équivoque de Chararic lors de la bataille de Soissons, en 486. Or, puisque, d'après l'ordre suivi par Grégoire, il faudrait placer la mort de Chararic après celle de Sigebert et de Chloderic, c'est-à-dire après 507, nous serions obligés d'admettre que Clovis aurait gardé sa rancune au fond du cœur pendant vingt ans. Longue patience pour un barbare !

Sur la date de la mort de Ragnachaire, nous ne sommes pas mieux informés, sinon qu'il combattait aux côtés de Clovis à la bataille de Soissons, et que, de même que Chararic, il n'a pas péri antérieurement à cette bataille. Mais l'absence de toute raison sérieuse pour infirmer le témoignage de Grégoire nous interdit de remanier au gré de nos conjectures un ordre historique qu'il ne doit pas avoir suivi sans de bons motifs. Ce n'est certes pas arbitrairement qu'il a placé l'annexion des divers royaumes saliens après celle du royaume ripuaire. Soit qu'il ait exclusivement suivi son document traditionnel, soit qu'il ait obéi à d'autres considérations encore qui nous sont restées ignorées, il était évidemment mieux placé que nous ne le sommes pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur la succession des événements. Or, il nous dit formellement que le meurtre des rois saliens se place à la fin du règne de Clovis, et la preuve que nous avons de l'exactitude de sa chronologie en ce qui concerne le meurtre de Sigebert et de Chloderic est une forte présomption en faveur de sa véracité pour le reste.

Si maintenant, au moment de mettre fin à cette étude, nous nous demandons ce que vaut le portrait de Clovis tracé par Grégoire de Tours, nous serons bien obligés de convenir que sa physionomie ne se dégage pas avec beaucoup de netteté. Les traits les plus individuels sont aussi les moins garantis, et les parties du portrait qui ont le plus de précision sont en même temps celles dont la ressemblance est le plus suspecte. Clovis est-il vraiment le grossier païen qui, dans sa discussion avec Clotilde, considère le baptême comme un maléfice, et refuse de croire à la divinité de Jésus-Christ parce qu'il n'est pas du sang des dieux barbares ? Est-il le simple et débonnaire roitelet qui, au moment de couronner sa campagne contre les Burgondes par la capture de leur roi, se laisse escamoter tout le fruit de ses

Digitized by Google

victoires par le ministre de son rival, dont il fait son conseiller? Est-il, d'autre part, l'adroit politique que nous révèle le début de sa harangue à son armée, au moment de marcher contre les Visigoths? Est-il, enfin, le barbare cruel et perfide que trahit son célèbre épiphonème sur la mort de ses parents, massacrés par lui? Mais non : ces traits sont trop contradictoires pour être tous réels, et la physionomie qui en résulterait serait une caricature bien plutôt qu'un portrait. D'ailleurs, nous savons combien est faible leur authenticité, les uns étant empruntés à des souvenirs populaires qui les ont altérés ou défigurés, les autres étant dus à l'habitude qu'a Grégoire de Tours de dramatiser ses tableaux, en faisant parler ses personnages comme il aurait parlé lui-même à leur place.

Est-ce à dire qu'il faille renoncer entièrement à nous faire une idée de la personnalité de Clovis, et que, comme cette image de la reine Frédégonde que Ruinart nous a conservée d'après sa pierre tumulaire[1], il ne se laisse reconnaître qu'à son sceptre, à sa couronne et à sa robe royale, la figure restant en blanc? Je ne le pense pas. A l'œuvre on peut reconnaître l'ouvrier, et le règne de Clovis nous est suffisamment connu pour que nous puissions, au moins dans une certaine mesure, le juger d'après ses actes. Ce n'était pas un médiocre politique, l'homme qui a conçu et réalisé l'idée d'un grand empire franc s'étendant des bouches du Rhin jusqu'aux Pyrénées, sans qu'au cours d'une si vaste entreprise la victoire ait jamais cessé de lui être fidèle. Quelle que soit dans son œuvre la part des circonstances heureuses, il en restera toujours l'auteur principal, et la durée comme aussi l'éclat de la civilisation franque sont les meilleures preuves du génie qui l'a appelée à la naissance. Voilà un point sur lequel il paraît inutile d'insister. Faut-il cependant aller, — comme font certains historiens rationalistes qui oublient que l'homme n'est pas une intelligence pure, mais un tout harmonique où le cœur et la conscience comptent aussi pour quelque chose — faut-il aller jusqu'à ne voir en lui que le madré politique pour qui la religion même est un moyen de gouverner, et qui se convertit par calcul? Rien de plus faux que ce

[1] Dans l'appendice de son édition de Grégoire de Tours.

Digitized by Google

point de vue. Ainsi que cela résulte de notre critique, l'histoire de la bataille de Tolbiac est un des faits les mieux attestés de la vie de Clovis. La conversion de Clovis est un acte de foi, qui lui est inspiré dans un moment de grande détresse; c'est un vœu solennel qu'il tient religieusement aussitôt après sa victoire, et auquel il est resté fidèle pendant toute sa carrière. Sans doute, il n'a pas eu à se repentir de sa conversion, puisque dans le baptistère de Reims il a trouvé la couronne des Gaules, mais en quoi cette conversion a-t-elle été moins sincère parce qu'elle a été magnifiquement récompensée ? Les rois ne sont-ils pas des hommes, et n'ont-ils pas, comme tous leurs semblables, une conscience religieuse qui demande à être satisfaite ? Qu'il y ait eu, dans l'histoire, des conversions intéressées, d'accord ; mais nous ne les connaissons que par l'histoire elle-même, et l'histoire de Clovis nous dit que la sienne fut sincère. Elle le fut à tel point qu'il ne se montra pas rassuré, tout d'abord, à l'endroit des dispositions avec lesquelles ses guerriers accueilleraient cette nouvelle ; ses premières conférences avec saint Remy eurent lieu en secret, et il ne lui fit qu'une seule objection : *Libenter te, sanctissime pater, audebam, sed restat unum quod populum, qui me sequitur, non patitur relinquere deos suos* [1].

Au surplus, quelle erreur étrange, de la part des historiens rationalistes, de se figurer que les résultats prodigieux de la conversion de Clovis, tels que l'histoire les déroule devant nos yeux, Clovis les avait entrevus et calculés d'avance ! Il y a là une de ces énormes illusions d'optique que peut seul expliquer le faux point de vue de certains savants, qui, au lieu de se transporter dans les temps qu'ils racontent, et d'entrer dans l'âme des hommes qui l'habitent, mettent leurs héros à leur propre place, et les font penser et agir comme s'ils étaient des rationalistes du XIXe siècle, vivant au dehors de leur époque et la regardant de loin avec un télescope.

La sincérité de la foi religieuse s'allie donc parfaitement, chez Clovis comme chez Constantin, à la perspicacité de l'esprit politique, et nous parvenons, en tenant compte de ces deux traits, à

[1] Greg. Turr. *Hist. Franc.*, II, 31.

Digitized by Google

rendre à sa physionomie un peu de vie et de réalité. Ce n'est pas le type abstrait d'un conquérant sans scrupule, c'est un homme qui surgit devant nos yeux, ce n'est pas un pur esprit; il est intelligence et conscience à la fois. Un troisième trait caractéristique peut être reconstitué au moyen des matériaux que nous avons triés. Dans sa vie conjugale, le roi des Francs nous apparaît comme subissant l'influence salutaire d'une femme chrétienne dont il ne partage pas la foi dans le commencement, et dont cependant il n'ose troubler la conscience. Le baptême lui est suspect, et cependant il laisse baptiser son fils aîné; la mort de cet enfant semble confirmer ses préventions, et cependant il souffre que son second fils soit plongé également dans les eaux du salut. De plus, Clotilde ne cesse de l'exhorter à devenir chrétien lui-même : c'est qu'évidemment elle a grande confiance dans le pouvoir qu'elle a sur lui, et qu'elle ne craint rien de la part de ce païen et de ce barbare. A ces preuves positives de l'harmonie qui régnait au foyer du roi franc, ajoutez en une autre qui, pour négative qu'elle soit, ne laisse pas que d'avoir quelque poids. A la différence de la plupart de ses successeurs, Clovis ne paraît pas avoir eu d'enfants naturels, à part son fils Thierry, qui lui était né d'une concubine antérieurement à son mariage [1]. La douceur, et peut-être même la pureté de ses mœurs nous apparaissent donc ici sous un jour assez favorable.

On le voit, à ne tenir compte que des documents tout à fait dignes de confiance, on arrive à se faire de Clovis une idée notablement différente de celle que laissent les récits de Grégoire, de celle surtout que cherchent à nous donner de lui certains modernes.

Un vrai portrait de Clovis sera sans doute à jamais impossible à tracer, les éléments fournis par Grégoire de Tours étant trop disparates et de valeur trop inégale pour être tous employés indistinctement. Néanmoins il faut lui savoir gré de nous avoir conservé tous ces matériaux, sans essayer d'en faire un départ prématuré, et d'avoir laissé à la critique d'un siècle plus érudit le soin de les classer. Non seulement il nous a, de la sorte, permis

[1] Cette observation a déjà été faite par Friedrich, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 71.

Digitized by Google

de pénétrer dans le secret de la formation des légendes épiques, mais il a, si je puis parler ainsi, établi par des preuves irrécusables sa sincérité de narrateur, et sa consciencieuse exactitude d'historien. Aussi n'est-ce pas sans un sentiment de respect pour cet homme remarquable que je termine mon enquête sur une des parties les plus importantes de son œuvre.

GODEFROID KURTH.

Digitized by Google

L'ÉLECTION DU DUC D'ANJOU

AU TRONE DE POLOGNE

I

Catherine de Médicis, à partir du jour où le duc d'Anjou est en âge d'être marié, n'a plus qu'une préoccupation, lui trouver en Europe une femme assez haut placée pour réaliser le rêve ambitieux qu'elle n'a cessé de caresser pour ce fils, son idole. Si elle sollicite la fatale entrevue de Bayonne, c'est avec l'illusoire espérance de le faire accepter pour époux par la sœur de Philippe II, doña Juana, l'altière veuve du roi de Portugal. Dans ses entretiens de chaque jour avec sa fille la reine d'Espagne et avec le duc d'Albe, elle poursuit opiniâtrement ce but, bien décidée à toutes les concessions qu'ils exigeront d'elle pour la défense de la religion catholique, mais non moins résolue, s'ils ne se montrent point favorables à ce projet de mariage, à ne pas les suivre dans la voie des répressions à outrance contre les protestants où ils veulent la faire entrer. S'en expliquant plus tard avec Saint Sulpice : « C'est un marché, que je leur ai proposé, écrira-t-elle ; j'en veux tirer autant d'utilité qu'eux. »

Mais, condition inacceptable, elle exigeait que Philippe II, en faveur de cette union, fît l'abandon de l'un de ses nombreux états. A la première ouverture qu'elle en fait à la reine sa fille : « Ne l'espérez pas, ma mère, répond-elle, jamais le roi mon mari ne consentira à un démembrement. » Et Catherine insistant : « Que m'a donné le roi mon frère ? » réplique-t-elle sèchement.

Sans se laisser décourager par l'insuccès de cette entrevue, Catherine écrit le 6 juillet à Philippe II : « La reine votre

Digitized by Google

femme pourra vous dire plus amplement ce qui a été arrêté, et pourra vous assurer de la volonté et zèle qu'avons à notre religion et envie de voir toutes choses au contentement du service de Dieu, qui sera cause que je n'ennuierai Votre Majesté de plus longue lettre, m'assurant que la reine ma fille lui fera entendre tous les autres propos que nous avons eus ensemble pour la conservation et augmentation de l'amitié qui est entre nous, chose que si privément je n'eusse osé dire à autre personne [1]. »

Et, poursuivant son idée, elle prie Saint-Sulpice, dont le successeur à l'ambassade de Madrid, Fourquevaux, était déjà désigné, d'accompagner la reine sa fille jusqu'au bois de Ségovie, où Philippe II l'attendait, et elle le charge de plaider de nouveau la cause du duc d'Anjou. La première fois que Saint-Sulpice aborda ce délicat sujet avec la jeune reine, elle éluda toute question. « J'en ai entretenu le roi mon époux, se borna-t-elle à dire, il désire en causer avec vous. »

Cet entretien eut lieu en effet, et Philippe II en fait part en ces termes à Chautonnay, son ambassadeur à Vienne : « La reine mère a profité de l'entrevue de Bayonne pour proposer divers mariages des deux familles royales ; mais, conformément à ses instructions, la reine ma femme a refusé d'y prêter l'oreille. Depuis, la reine mère m'a fait renouveler par Saint-Sulpice les mêmes propositions de mariage et elle m'a engagé à faire une ligue contre les infidèles ; j'ai fait répondre à ces deux points par Alava [2]. »

Saint-Sulpice étant rentré en France, c'est à Fourquevaux qu'allait incomber la tâche ingrate de reprendre cette négociation si mal engagée. Arrivé le 5 octobre au bois de Ségovie, où était encore la cour d'Espagne, il vit tout d'abord la reine Élisabeth ; mais elle se tira si habilement de cette première entrevue que Catherine, au récit que Fourquevaux lui en transmit [3], croyant avoir retrouvé dans sa fille une utile auxiliaire, lui écrivit de sa main : « Vous m'avez dit à Bayonne, ma fille, qu'il n'y avoit rien de plus difficile que le fait de votre frère, le duc d'Anjou; après mûre réflexion, je le trouve le plus facile, car il y

[1] Archives nat. Collection. Simancas, K 1506, pièce 53.
[2] *Papiers d'état du Cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 544.
[3] Bibl. nat, ; correspond. de Fourquevaux. fonds franç. n° 10751, p. 33.

Digitized by Google

a un moyen de pouvoir nous entendre et le voici : si le duc vient à se marier avec la princesse, ils peuvent vivre dans un état que le roi leur assigneroit, et mon fils garderoit ledit état bien plus sûrement que si le roi votre époux y mettoit un gouverneur. Quand les gens ont envie d'une chose, on trouve des moyens de la réaliser [1]. »

Philippe II ne la laissa pas plus longtemps en suspens ; le 15 décembre, il s'en expliqua avec Fourquevaux. Cette fois sa réponse était catégorique : « La reine ma sœur ne veut plus entendre parler de son mariage avec le duc, étant décidée à ne point se remarier, quand même ce serait le plus grand roi du monde [2]. »

Catherine ouvrit enfin les yeux, et comprit un peu tard qu'il n'y avait rien à espérer pour son fils du côté de l'Espagne. Sans plus s'y attarder elle porta ses vues ailleurs.

Dans les derniers jours de décembre de l'année 1566, un conflit s'étant élevé à Rome sur une question de préséance entre l'ambassadeur de Portugal et celui de Pologne, ce dernier sollicita l'intervention et l'appui du cardinal de Tournon, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, et lui laissa entrevoir que le roi son maître pourrait, en revanche, s'en montrer reconnaissant envers le roi et envers ses frères. Catherine, prévenue tout aussitôt par le cardinal et approuvant sa réponse à cette bienveillante ouverture, lui répondit : « Si ce qu'il vous a mis en avant étoit effectué et que le roi de Pologne fît quelque chose pour le roi mon fils ou pour ses frères, vous pouvez ajouter que lors il porteroit sa cause comme la sienne et ne craindroit point de se déclarer pour lui ouvertement, le retenant en cette bonne volonté qu'il vous a montrée, sans trop vous élargir plus avant à lui que de propos d'honnêteté. Mais tout cela, ce ne sont que paroles, et faut en premier lieu regarder qui est celui qui les dit, quelle charge il en a, si c'est de soi ou par commandement de son maître et après ouïr les moyens qu'il proposeroit, ayant ledit roi de Pologne la volonté de faire tomber au sang de France sa couronne, comme il vous a dit, et après avoir vu qu'il ne parle point sans fondement et sans commission, l'on y pourroit

[1] Archives nat., K 1504, n° 84 (traduit de l'espagnol).
[2] Bibl. nat., fonds franc, n° 10751, f° 95.

Digitized by Google

asseoir quelque assurance et venir aux moyens pour en faire son profit [1]. »

Voilà donc, et dès la fin de l'année 1566, la succession du trône de Pologne convoitée pour la première fois. Les deux guerres civiles qui vont se suivre de si près ne laisseront ni le temps ni la volonté à Catherine de penser à marier ce fils dont la place désormais est sur les champs de bataille. Au sortir de ces terribles luttes et avant qu'elle ne revînt à l'idée dont l'ambassadeur de Pologne avait pris l'initiative, une offre plus brillante et plus tentante allait l'en détourner pour le moment. A la veille de quitter l'Angleterre, où il s'était réfugié en 1569, le cardinal de Châtillon vint trouver La Mothe-Fénelon, notre ambassadeur à Londres, et lui insinua que le duc d'Anjou lui semblait avoir quelque chance d'être agréé par la reine Élisabeth. Il n'était pas le seul à s'en entremettre. Le vidame de Chartres, réfugié comme lui en Angleterre, l'avait devancé, et voici en quels termes il avait écrit au maréchal de Montmorency : « Cela est si apparent et si facile à persuader que, lorsque vous en aurez une fois ouvert la bouche, il n'y faudra plus autre solliciteur que le roi même, qui peut voir par ce moyen son royaume lui demeurer uni, sa force telle et si grande qu'il ne pourra être contraint par menaces faire la guerre à ses sujets pour complaire à ceux qui sont envieux de sa grandeur et n'ont pu trouver moyen de la diminuer que par elle-même. Lors on pourroit faire une ligue parfaite avec les princes et les protestants de la Germanie et les Suisses. De cette façon un grand plaisir viendroit à la reine de voir tous ses enfants rois [2]. »

Catherine se montra d'abord très incrédule ; l'âge lui semblant si disproportionné, elle aurait préféré que la reine d'Angleterre eût sous la main quelque parente à marier à laquelle elle pourrait assurer sa couronne. Néanmoins, l'offre lui avait été droit au cœur. Tout en ne s'écartant pas d'une prudente réserve vis-à-vis d'une femme aussi dissimulée, aussi versatile qu'Élisabeth, elle pria La Mothe-Fénelon de ne pas s'en tenir à ces vagues données et d'aborder ce délicat sujet avec les conseillers habituels de la reine. Il s'en expliqua donc à cœur ouvert avec Cécil,

[1] Bibl. impériale de Saint-Pétersbourg, vol. XXVIII, f° 95.
[2] *Record office. State papers, France.* Voir notre livre *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 268.

Digitized by Google

qui se montra favorable, et avec Leicester, qui, ayant renoncé à toute prétention pour lui-même, l'engagea vivement à en parler à Élisabeth. La Mothe-Fénelon devait la voir le jour même ; il fit tomber l'entretien sur la façon de vivre de Charles IX et peignit sous les plus séduisantes couleurs la douce intimité du roi avec sa jeune femme : « Je vous avoue, lui dit Élisabeth, que Madame d'Étampes et Madame de Valentinois me font un peu peur; j'entends que mon mari ne se borne pas à m'honorer comme reine, mais qu'il m'aime aussi pour moi [1]. » La Mothe Fénelon ayant répliqué que celui auquel il faisait allusion avait cette qualité toute particulière de savoir bien aimer et surtout de se faire aimer, elle avoua qu'elle n'avait jamais entendu parler du duc qu'avec de grands éloges. L'entretien en resta là ; mais La Mothe-Fénelon, dans toutes ses lettres, étant devenu de plus en plus affirmatif, Catherine crut devoir s'en ouvrir à son fils et, pour l'y décider, fit ressortir tous les avantages de cette union inespérée. L'heure était mal choisie : le duc était en pleine lune de miel avec sa passion du jour, la belle Renée de Châteauneuf. N'osant affronter les réprimandes de sa mère, il lui fit dire par le roi son frère « qu'il ne vouloit pas épouser la reine d'Angleterre, ayant toujours entendu mal parler de son honneur par tous les ambassadeurs qui avoient résidé à Londres, et qu'il penseroit perdre la réputation qu'il s'étoit acquise. »

En transmettant ce refus à La Mothe-Fénélon, Catherine ajoute tristement : « Je ne l'ai pu gagner en ceci, quoi qu'il me soit obéissant ; or vous êtes sur le point, Monsieur de La Mothe-Fénelon, de perdre un tel royaume pour mes enfants, dont j'ai très grands regrets. [2] »

A force de prières et de supplications, elle finit par arracher un semblant de consentement à son fils. Pour lui complaire, et peut-être aussi avec l'intention secrète d'invoquer le prétexte de sa religion et de sa conscience pour se soustraire à une union si répugnante, il voulut bien envoyer en Angleterre Larchant, le capitaine de ses gardes et son confident le plus intime, auquel la reine adjoignit Cavalcanti, un de ces rusés Italiens qui servaient

[1] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 439. Voir notre livre *Les projets de mariage de la reine Elisabeth*.
[2] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 179.

Digitized by Google

habituellement d'intermédiaires entre les deux cours, et dont elle avait pu apprécier l'habileté. Le but de leur mission était limité à une demande de passeport pour le maréchal de Montmorency qui viendrait demander officiellement la main de la reine. Mise ainsi en demeure et forcée de s'expliquer, ce qu'elle n'aimait guère, Elisabeth recula ; on devait s'y attendre : elle observa, non sans raison, que la venue d'un ambassadeur était parfaitement inutile tant que la question religieuse ne serait pas vidée ; et d'avance elle fit pressentir qu'elle n'accorderait même pas une tolérance secrète.

Dans une dernière conférence, ses conseillers habituels Larchant et Cavalcanti, d'un commun accord, cherchèrent à tourner la difficulté en passant sous silence l'article de la religion, et en se réservant de le traiter plus tard. De son côté, Élisabeth, dans une lettre de sa main au duc d'Anjou, atténua la rigueur de ses exigences : « Monseigneur, disait-elle, combien que ma dignité excède ma personne et que mon royal rang me fait douter que mon royaume est plus recherché que ma main, si est-ce que la réputation que j'entends par mon ambassadeur que avez conceue de quelques grâces miennes, sans que l'aye mérité, me fait croire que la règle de notre affection se tirera par la force de choses plus excellentes que j'ai oncques connues en moi résider et pourtant me fâche en pensant que mon insuffisance ne pourroit satisfaire à une telle opinion que M. de Larchant m'a déclaré que déjà en avez conçue, espérant que vous n'aurez occasion de vous repentir de cet honneur que vous me faites, et quant à ma réponse je vous supplie que mauvaise interprétation ne soit ajoutée à un bon texte et qu'il vous plaise prêter oreille peu partiale pour écouter ce qui me touchera et pour n'amoindrir la suffisance de votre fidèle serviteur, je finis cette lettre, priant le Seigneur Dieu vous donner bonne vie et longue [1]. »

Et dans une lettre à Catherine, qui accompagnait celle-ci, après l'avoir remerciée de lui avoir envoyé des personnages si sages : « Les grâces, lui disait-elle, que je vous en rends, je l'espère, ne vous sembleront pas amoindries par l'adjonction que j'y ai mise, qui me semble plutôt sceau de notre amour que trait de plume pour l'effacer [2]. » .

[1] *Record office. State papers, France* (Copie du temps).
[2] *Ibid.* (Copie du temps).

Digitized by Google

Une lettre de Cavalcanti à lord Burghley, datée de Fontainebleau, le 30 juillet, va nous faire connaître l'impression que la cour de France ressentit d'une réponse si peu satisfaisante.

« Je suis arrivé à Paris le 16 juillet ; la Reine et M. le duc d'Anjou y étaient venus l'avant-veille sous le prétexte de quelques habillements que la reine-mère voulait envoyer à la reine Elisabeth. J'ai été reçu par Monsieur, qui d'abord s'était entretenu avec Larchant ; il m'a paru satisfait de ce que nous avions laissé la négociation en bon chemin ; toutefois il m'a observé que la difficulté qu'on lui opposait pour l'exercice de sa religion lui semblait dure et qu'il se refusait à croire que la reine voulut prendre un époux qui ne pratiquerait en rien. En le quittant, j'ai été chez la reine sa mère, elle a beaucoup appuyé sur les exigences mises en avant pour la religion et m'a fait comprendre qu'il serait impossible de passer outre tant qu'on ne relâcherait rien de conditions aussi dures. Elle a paru regretter qu'on en ait parlé à son fils ; de crainte de le mettre en défiance, elle ne lui en avait rien dit. Monsieur le duc, ajoute-t-il, a l'esprit si troublé qu'il a fallu de chauds encouragements pour le remettre au point où, Dieu merci, il est revenu. On parle d'envoyer M. de Foix en Angleterre pour régler les articles du contrat. La reine-mère m'a fait prier de l'accompagner et me semble très sincère ; elle attribue la résistance qui nous reste à surmonter à toute autre cause qu'à la mauvaise volonté de la reine Elisabeth [1]. »

Catherine venait en effet d'écrire à l'évêque de Dax, François de Noailles : « On a tellement dégoûté mon fils d'aller en Angleterre, que j'ai un extrême regret de voir comme les choses en sont et j'ai été bien aise de ce que lui en avez mandé ; » puis, faisant allusion tout à la fois au royaume de Pologne et à celui d'Angleterre qu'il allait perdre : « L'un est à la porte de ce royaume, ajoutait-elle, aujourd'hui le troisième de la chrétienté et le plus entier et en paix, et l'autre au bout du monde et à la merci du Turc ; ce qui nous fait merveilleusement ébahir comment il n'y a personne ici qui ne lui aye pu faire entendre ce que c'est de la grandeur que ce mariage lui pourroit apporter et l'amitié des princes d'Allemagne pour parvenir à l'empire et à la conquête des Pays-Bas, et sur cela vous prie vous étendre,

[1] *Record office. State papers, France* (traduit de l'italien). Voir notre livre *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 290.

Digitized by Google

comme savez bien faire, et aussi lui ôter le scrupule de sa conscience et lui dire le bien qu'il peut faire pour la religion et écrire une bonne lettre de persuasion à Villecler, et le prier de faire l'office que vous feriez, si étiez ici, de le remontrer à mon fils, et surtout qu'il ne puisse penser que je vous en aye rien mandé ; car même à ce porteur, j'ai fait accroire que j'écris une lettre à Mandelot. Je vous prie encore un coup que nul ne sache que je vous aye écrit et de brûler la présente [1]. »

Catherine ne s'en tint pas à cette lettre. C'est à Londres qu'il fallait agir ; elle y envoya M. de Foix et le fit accompagner de nouveau par Cavalcanti, qui connaissait si bien le terrain sur lequel la nouvelle ambassade allait avoir à se débattre.

M. de Foix avait pour instructions de se retirer prudemment de la négociation s'il n'entrevoyait aucun espoir de conclure. Tout en ne cédant pas sur le libre exercice de la religion, il sut néanmoins, par des paroles conciliantes et son habileté de discussion, réserver toutes les facilités d'un futur accord.

Dans les mois qui suivirent son retour en France, la situation en Angleterre s'aggrava : au dedans, la révolte des nobles du Nord sous la conduite des comtes de Northumberland et de Westmoreland, ces chefs des puissantes maisons de Percy et de Nevil, la conspiration de Norfolk, les troubles de l'Irlande, la guerre d'Ecosse qui se prolongeait, l'Angleterre soutenant le jeune roi, et la France Marie Stuart ; au dehors, la rupture avec l'Espagne dont l'ambassadeur venait d'être brusquement congédié. « Dans des circonstances aussi difficiles, nous manquons d'alliances, » avait dit Leicester à La Mothe-Fénelon. Le mariage du duc d'Anjou avec la reine était donc le meilleur moyen d'obtenir celle de la France et l'heure semblait propice. « La reine paraît disposée à se marier, écrivait Cécil à Walsingham, et à ne pas repousser les conditions raisonnables qui lui seront proposées par la France. » C'est Smith, l'un des signataires du traité de 1563 entre les deux nations, qui fut chargé de porter ces bonnes paroles ; mais elles n'avaient aucune chance d'être favorablement accueillies. Dans un dernier entretien de Catherine avec Walsingham, celui-ci lui ayant observé que la reine sa maîtresse avait plus de désir que jamais de se marier, mais se

[1] Archives du Ministère de la guerre, vol. 111, f° 23.

Digitized by Google

plaignait de ce que de leur côté l'on s'était refroidi. « Mon fils n'est si mal advisé, avait-elle répondu, qu'il ne connoisse bien que c'est le plus digne parti qui puisse s'offrir pour sa grandeur et il ne se trouvera point de difficulté quand ma bonne sœur s'accommodera aux choses que nous désirons d'elle, qui sont le maniement des affaires d'Angleterre conjointement avec elle et la permission de pouvoir publiquement exercer sa religion selon que la conscience le lui commande [1]. »

La première personne que Smith vit, à son arrivée à Paris, ce fut M. de Foix. « Je suis bien préoccupé, lui dit-il, du résultat « de ma mission. Avant tout, je voudrais bien savoir quel est « le point délicat, quel est l'obstacle [2] ? »

« Le duc d'Anjou, répondit M. de Foix, se tient toujours ferme « sur la question religieuse. »

« Si ce n'est qu'un prétexte, répliqua Smith, ce serait le « moyen le plus honorable de rompre. »

Pour en avoir le cœur net, à la première audience, abordant tout d'abord la question de la religion, il demanda à Catherine quelles étaient les conditions exigées par le duc.

« Toutes celles, répondit-elle, que M. de Foix vous a soumises « récemment. »

« M. de Foix, répliqua-t-il, savait bien, Madame, que jamais « la reine ma maîtresse, n'accorderait la messe, même basse ; et « maintenant vous réclamez la grand'messe, et tout le cérémo- « nial romain et les quatre mendiants et les mille diables. »

« Mais votre reine ne pourrait-elle pas soumettre cette dif- « ficulté à son parlement et en obtenir l'assentiment ? »

« C'est impossible, » s'écria-t-il. Et sur ce dernier mot il se retira [3].

Le lendemain, s'étant rencontré avec les deux évêques de Limoges et d'Orléans, sur leur offre de mettre par écrit les conditions exigées. — « J'aimerais mieux mourir, leur dit-il, que « de les envoyer à la reine [4]. »

La rupture était donc un fait accompli !

Après avoir désiré ardemment cette union, Catherine, ayant

[1] *Mémoires et ambassades de Walsingham.* Amsterdam, 1700.
[2] *Calendar of State papers* (1572-1573), p. 3.
[3] *Ibid.*, p. 8 et suiv.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

enfin reconnu que la reine Élisabeth ne se servait de ces pourparlers de mariage que pour donner une apparente satisfaction à l'impatience de son peuple, y avait tout à fait renoncé pour le duc d'Anjou, en se réservant toutefois de lui substituer son frère le duc d'Alençon, beaucoup plus docile, beaucoup plus traitable sous le rapport de la conscience. Mais pour parvenir à ce but et faire accepter par Élisabeth cet imberbe prétendant, il fallait d'abord lui donner une sorte de satisfaction. A la première ouverture que lui fit Smith de conclure une ligue entre les deux nations, et dont, nous venons de le voir, les difficultés de sa situation intérieure faisaient une nécessité à l'Angleterre, elle l'écouta favorablement. Cette apparente concession rentrait dans ses vues et s'accordait bien avec sa politique du moment, si hostile à l'Espagne. Sur ces entrefaites, elle apprit coup sur coup que la reine de Pologne, qui depuis plusieurs années était séparée de son époux, venait de mourir, et que, la santé du roi s'étant très aggravée, l'on s'attendait à sa mort prochaine. Sans perdre une heure, elle appelle à Blois l'homme dans les conseils duquel elle avait le plus de confiance, Jean de Monluç, évêque de Valence, dont Brantôme nous a laissé ce portrait si ressemblant : « Esprit fin, rompu et corrompu autant pour son savoir que pour sa pratique ; il avoit esté de sa première profession Jacobin et la feue reine de Navarre, Marguerite, qui aimoit les gens sçavants et spirituelz, le cognoissant tel, le deffrocqua et le mena avec elle à la cour, le poussa, le fit employer en plusieurs ambassades ; car je pense qu'il n'y a guères pays en l'Europe où il n'y ayt esté ambassadeur et en négociation, ou grande ou petite, qui fut son premier advancement. On le tenoit luthérien au commencement et puis calviniste, contre sa profession épiscopale, mais il s'y comporta par bonne mine et beau semblant [1]. »

Sans hésiter, Monluc lui proposa de faire partir pour la Pologne, Jean de Balagny, son fils naturel, qu'il avait légitimé en 1567, et qui terminait alors ses études à l'université de Padoue. D'après lui, il fallait avant tout se rendre un compte exact de la Pologne et de l'état des choses. S'il parlait ainsi, c'est qu'à la cour de France, l'on aura de la peine à le croire, on ne connaissait que très imparfaitement l'importance de ce royaume, et

[1] Brantôme, édit. L. Lalanne, t. IV p. 45.

Digitized by Google

qu'on n'était pas mieux renseigné sur le roi actuel, sur sa famille et son entourage ; et cela à un tel point, que quelques mois auparavant, Catherine, sur la nouvelle du départ du cardinal Commendon pour la Pologne, avait prié le grand-duc de Toscane par l'intermédiaire de Petrucci, son ambassadeur, d'intervenir auprès du Pape, afin qu'il voulût bien faire négocier par son légat, et un peu à l'aventure, le mariage du duc d'Anjou, avec une fille, une nièce ou une proche parente de Sigismond Auguste [1]. N'importe laquelle, elle en voulait une.

Charles IX commença donc par poser diverses questions à Vulcob, son ambassadeur à Vienne :

« Le roi Sigismond-Auguste a-t-il des enfants, même des filles ?

« Combien en a-t-il et de quel âge ?

« Quels sont ses plus proches héritiers ?

« Dans quels termes est-il avec l'empereur Maximilien ? »

Vulcob répondit :

« Depuis la mort de la reine de Pologne, la propre sœur de l'empereur, dont Sigismond-Auguste était séparé, cette cause de froideur ayant disparu, il y a entre eux bonne intelligence.

« Le roi n'a pas d'enfants de ses deux femmes, et passe pour avoir eu un fils d'une des demoiselles d'honneur de la princesse Anne ; toutefois, on doute qu'il se décide à l'épouser.

« Il a eu cinq sœurs : quatre sont vivantes ; celle qui est décédée était veuve du vayvode de Transylvanie ; deux des quatre autres sont également veuves, l'une du marquis Joachim de Brandebourg, l'autre du duc de Brunswick, père du duc Jules ; la quatrième est mariée au roi de Suède dont elle a deux fils encore en bas âge. La dernière, la princesse Anne, est à marier, et doit être âgée de trente-sept ans ; l'ambassadeur de Pologne, qui réside ici, lui en donne beaucoup moins. Elle vit habituellement à Varsovie où se trouve actuellement le roi son frère.

« Quant aux personnes qui sont aptes à recueillir la succession de Pologne, si le roi vient à épouser cette demoiselle d'honneur, sa maîtresse, et s'il en a eu un fils, chose très douteuse, on croit qu'il le fera légitimer et désigner pour son successeur, cette couronne étant sujette à l'élection ; mais s'il meurt sans

[1] *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III, p. 22.

Digitized by Google

laisser d'enfants mâles, les prétendants sont nombreux : les uns préféreront le roi de Suède, proche parent et allié du roi, ou l'un des membres des maisons de Brandebourg et de Brunswick; d'autres qui ne veulent s'assujettir ni à la maison d'Autriche, ni à aucune des maisons princières d'Allemagne, jetteront les yeux sur un des nombreux palatins polonais. Dans ce dernier cas, celui qui semble avoir le plus de chance, c'est Albert Laski, palatin de Siradie ; il a combattu les Turcs et les Tartares et a toujours vécu avec faste et dignité. »

Puis, venant aux prétentions de l'empereur pour son fils, l'archiduc Ernest, il fait allusion à sa parenté avec les Jagellons.

Quant au revenu du royaume, eu égard à son étendue et tous les offices et la justice étant à la disposition du roi, il ne pouvait être que considérable [1].

Dans une nouvelle lettre du 26 avril, il complète ces premiers renseignements : « Ce n'est point un fils que Sigismond-Auguste a eu de cette demoiselle d'honneur, mais une fille, morte en bas âge. Il est âgé de cinquante-cinq ans, très travaillé par la goutte et la gravelle. Néanmoins, soit de sa propre volonté, soit de celle du conseil des grands, tout fait présumer qu'il se remariera ; mais ses infirmités ne lui laissent pas grand espoir de lignée. On met en avant trois femmes : la princesse de Suède, sœur du roi régnant ; une de Bavière, sœur de celle qui épousa récemment l'archiduc Charles d'Autriche, toutes deux âgées de vingt ans ; la troisième, une princesse de Clèves, que l'on dit fort belle et qui parle bien le français.

« Quant à la princesse Anne, sa sœur, elle a bien quarante ans accomplis, et non les trente-six dont l'ambassadeur de Pologne veut bien la gratifier [2]. »

Mais, de toute nécessité, en vue de cette royauté de Pologne à conquérir, il fallait commencer par rompre la liaison du duc d'Anjou avec Renée de Châteauneuf. La besogne était à demi faite : le duc venait de se prendre d'une nouvelle passion pour Marie de Clèves, la jeune sœur des duchesses de Guise et de Nevers ; mais de crainte d'un retour à Châteauneuf, que la violence de son caractère rendait si redoutable, le moyen le plus sûr c'était de la marier bien loin à l'étranger. Charles IX se remit de

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 397, f° 325 et suiv.
[2] *Ibid.*, f° 533.

Digitized by Google

ce soin sur Vulcob, son ambassadeur à Vienne. Il ne pouvait mieux s'adresser ; juste à ce moment, singulière coïncidence, le vayvode de Transylvanie, veuf de la sœur du roi de Pologne, venait de manifester à notre ambassadeur son désir d'épouser une française. Sans perdre une heure, Vulcob lui proposa Châteauneuf et sur sa réponse favorable, il fit demander au roi un portrait de la belle délaissée [1]. Toutefois l'agrément du Grand Seigneur, dont le vayvode était le vassal, étant indispensable, Charles IX pria l'évêque de Dax, François de Noailles, qui allait représenter la France à Constantinople, de solliciter cette faveur et, de sa main royale; il délivra un certificat de bonne vie et mœurs à la maîtresse de son frère : « C'est une belle et fort honneste demoiselle, qui est de la Maison de Bretagne et ma parente [2]. »

II

Avant d'entrer plus avant dans la négociation qui aboutira à l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, revenons sur nos pas, et jetons un coup d'œil rapide sur la politique suivie par Catherine depuis la signature de la paix de Saint-Germain, cette paix conclue au mépris des vives remontrances de Pie V. Si elle n'avait pas tenu plus de compte de l'opposition non moins énergique de Philippe II, c'est qu'elle avait eu à subir bien des affronts et qu'elle avait à se venger de bien des griefs. Il suffira de les énumérer : le refus du duc d'Anjou par doña Juana et de Marguerite par don Carlos ; la mort prématurée d'Élisabeth de Valois, mort qui avait donné lieu aux plus sinistres soupçons, le dédain humiliant avec lequel Philippe II avait accueilli l'offre de la main de Marguerite, que Catherine eut un instant la velléité de substituer à la reine sa sœur ; l'injure faite à Charles IX dont il s'était approprié la fiancée, Anne d'Autriche, ne lui laissant qu'à grand peine Élisabeth, la seconde; la froideur calculée avec laquelle il avait poursuivi le mariage de Marguerite avec le roi de Portugal, après avoir promis de le

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, nº 397, f. 330.
[2] Instructions de l'évêque de Dax. Bibl. nat., f. fr. 3179.

Digitized by Google

négocier comme le sien propre; le massacre des Français dans la Floride au mépris du droit antérieur de possession acquis à la France de cette terre appelée de tout temps *la Terre aux Bretons*[1]; enfin les intrigues incessantes de ses agents pour détacher les Suisses de notre alliance. Pour mieux cacher son jeu, dans toutes ses lettres, Catherine ne cesse de lui prodiguer les protestations les plus chaleureuses; mais secrètement elle agit dans un sens opposé à ce langage hypocritement officiel. Désormais toute sa politique sera dirigée contre l'Espagne. A Lumigny, vers le milieu d'avril de l'année 1571, Charles IX et elle ont une entrevue secrète avec Ludovic de Nassau; ils le revoient à Fontainebleau, et dès lors un pacte tacite est conclu entre eux pour l'occupation et le partage des Flandres. Coligny est appelé à Blois, ses biens lui sont rendus, toutes ses demandes favorablement accueillies; sur ses instances, la croix de Gastines, qui perpétuait le souvenir d'une répression sanglante contre les Huguenots, est abattue, et la populace de Paris, qui tente de s'y opposer, est rudement châtiée. Le mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Navarre, auquel Ludovic de Nassau a le plus contribué, c'est la fière réponse de Charles IX aux dédains du roi de Portugal et à la mauvaise foi de Philippe II. Galéas Fregose, l'homme des négociations secrètes, traite à Florence d'un emprunt destiné à cette guerre des Flandres dont Coligny a pris l'initiative.

L'évêque de Dax, François de Noailles, va à Constantinople renouer notre vieille alliance avec la Porte, et les instructions qu'il reçoit au départ déterminent bien la politique que Charles IX entendait reprendre : « Depuis quarante ans, l'intelligence entretenue par les rois de France François Ier et Henri II a esté pour contreposer l'excessive grandeur de la maison d'Autriche qui avoit accumulé sous sa domination par succession et par usurpation les meilleures couronnes de l'Europe[2]. »

Ce n'est pas tout, cette ligue avec l'Angleterre, dont Smith a porté à Blois les premières paroles, est définitivement conclue. Walsingham, s'applaudissant devant Catherine de cet heureux résultat, et lui remontrant que les Espagnols, jaloux de leur

[1] Voir *Correspondance de Catherine de Médicis*, t. II, p. 335 et suiv.
[2] Voir Charrière, *Négociat. avec le Levant*, t. III, p. 318.

Digitized by Google

amitié si ostensiblement affermie par ce nouveau pacte, feront tout pour la rompre. « Je n'en doute pas, lui répond-elle; le roi mon fils en a été déjà averti ; mais on ne lui mande pas de quel côté ils se tourneront contre nous [1]. » Un conflit semblait donc inévitable, et il était prudent d'avoir de son côté l'Allemagne protestante ; aussi, dans cette prévision, dès le mois d'août 1571, Catherine y avait-elle envoyé Gaspard de Schomberg, avec mission d'y nouer une alliance offensive et défensive en tout semblable à celle qui venait d'être signée à Blois avec l'Angleterre et de s'assurer ainsi par avance l'appui des princes protestants dans le cas éventuel de cette succession au trône de Pologne convoitée pour le duc d'Anjou.

Schomberg emportait des lettres du roi, de Catherine et du duc d'Anjou pour tous les princes de la Germanie. Le premier qu'il visita, ce fut le duc Auguste de Saxe, de longue date l'ami de la France. Avec cette facilité qui lui était si naturelle de mener plusieurs intrigues de front, Catherine, sans toutefois renoncer au projet de mariage de son fils avec la reine Élisabeth, avait tout récemment fait sonder le duc par M. de Ruffec, pour savoir s'il serait disposé à donner l'une de ses filles au duc d'Anjou. Le duc avait fait répondre que la plus âgée de ses filles n'ayant que neuf ans, il n'était pas possible d'y penser pour le moment; mais son orgueil en avait été flatté, et Charles IX dans la lettre dont Schomberg était porteur, en l'appelant son père et en lui témoignant l'affection d'un fils, acheva de le gagner entièrement. De son propre mouvement, il voulut bien se charger du landgrave de Hesse et du comte Palatin dont il répondait : « Bornez-vous à voir les ducs de Brandebourg et de Brunswick, dit-il à Schomberg, je vous remettrai des lettres de ma main pour tous deux. »

Le duc de Brandebourg fit un accueil non moins favorable à Schomberg, tout en ne lui cachant pas le peu de moyens dont il disposait ; quant au duc de Brunswick, il lui promit de se conformer à tout ce qui serait convenu.

Dès qu'elle fut prévenue d'un si favorable début, Catherine écrivit à Schomberg le 20 février 1571 : « Ce a esté plaisir au roi monsieur mon fils, à mon fils le duc d'Anjou et à moi, d'en-

[1] *Mémoires et ambassades de Walsingham*, p. 215.

Digitized by Google

tendre la bonne espérance que vous nous donnez du succès de l'affaire que vous avez charge de manier par de là et mesme de voir que l'électeur de Saxe l'embrasse avec une si grande et singulière affection, qui nous donne assurance qu'il en sortira un bon effet au commun profit honneur et réputation de ce royaume et de toute la Germanie [1]. »

Toutefois Schomberg n'avait pas cru prudent d'aborder tout d'abord la question de la succession au trône de Pologne ; il en prévint le duc d'Anjou qui approuva sa réserve et lui répondit : « Il sera bon, suivant vos avis, de différer jusqu'à ce que ce que vous avez proposé soit effectué; car si cela se fait, comme nous le désirons, servira grandement à acheminer l'autre [2]. »

III

Vulcob à Vienne, Frégose à Florence, l'évêque de Dax à Constantinople, Bellièvre en Suisse, du Ferrier à Venise, Férals à Rome, Schomberg en Allemagne vont donc poursuivre cette négociation dont tous les fils restent dans les mains de Catherine. Tous tendant au même but, nous pourrons donc, chemin faisant, y revenir ; mais d'abord suivons Balagny en Pologne ; c'est le prologue des événements qui se préparent. Il ne partait pas seul; l'évêque de Valence lui avait adjoint un gentilhomme Dauphinois, nommé Charbonneau, du Belle, bailli de Valence, et Jean Choisnin, auquel nous devons la curieuse relation de ce premier voyage et qui contribua pour une si large part à l'élection du duc d'Anjou. Pour dissimuler le but de cette mission, on fit courir le bruit que Balagny, pour achever son éducation, se proposait de visiter les principales cours de l'Europe. A la suite d'un court séjour dans la villa de plaisance de l'archiduc Ferdinand, située en plein Tyrol, près d'Insprück, où il fut gracieusement reçu, il gagna Vienne où il fut non moins bien accueilli par l'empereur Maximilien qui, tout en soupçonnant qu'il était chargé d'une mission secrète, se persuada aisément qu'il allait à Constantinople.

A son arrivée en Pologne, à la fin du printemps, Balagny n'y

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, nº 400. (Volume sans pagination.)
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

trouva pas Sigismond-Auguste; la peste l'en ayant chassé, il s'était réfugié au château de Knyszyn, situé sur la frontière de la Lithuanie. Il se décida à aller l'y trouver et, hazard heureux, il fit route avec un gentilhomme polonais, nommé Sarnikoski, qui appartenait à l'ordre de Malte, et avait pour frère le capitaine général de la grande Pologne. La connaissance fut vite faite et l'intimité s'étant aussitôt établie, Sarnikoski se mit à la disposition de ses compagnons de voyage, les mena d'abord visiter la forteresse où était enfermé le trésor royal, puis les y laissant, il alla préparer le roi à les recevoir. Par malheur, l'état de Sigismond-Auguste avait tellement empiré qu'il ne pût leur donner audience, et, en attendant son rétablissement, il leur offrit l'hospitalité dans son propre château. Durant tout le temps qu'il y passa, Balagny fut comblé de prévenances par les seigneurs de l'entourage du roi et invité dans tous les châteaux d'alentour. Choisnin nous raconte, dans ses curieux *Mémoires*; leur visite à celui du grand-maître de la chambre du roi, situé à une heure de Knyszyn, et nous fait bien connaître ce qu'étaient les mœurs, le luxe et la prodigalité de ces Français du nord : « Nous y fûmes traités comme en un palais d'un prince, la maison bien meublée, accompagnée de jardins, parcs, étangs, bois, et bien que ce fût en un lieu si avant du royaume et esloigné de tout, si est-ce que, outre le malvoisye et le muscat de Candye, l'on nous donna de cinq ou six sortes de vins, et je ne scay si en ville de France l'on trouveroit plus de diverses sortes de confitures qu'on nous donna à la collation; mais ce qui plus nous contenta fut que l'escurie étoit bien garnie de beaux et bons chevaux, outre le haras qui estoit grand. A peine trouveroit-on en France un gentilhomme si bien fourni que cesluy-là; cette bonne chère fut accompagnée d'une grande démonstration d'amitié; et, à ce que j'ay depuis entendu, l'oncle et le neveu ont esté toujours de nostre parti; aussi parloient-ils aussi bon français comme s'ils eussent esté nés à Paris [1]. »

[1] *Mémoires de Choisnin* (*Panthéon littéraire*), p. 680. Blaise de Vigenère, qui lui aussi a dépeint la Pologne, telle qu'elle était alors, complète ce que nous en dit Choisnin : « Leurs viandes les plus exquises sont ordinairement des cignes froids pour entrée de table; puis force oyes sauvages, lièvres, poulets, le tout appresté d'un bien haut goût à cause du safran, poyvre et espices qu'ils y mettent à outrance et sans discrétion,

Digitized by Google

Ces fêtes de chaque jour, ces fastueux banquets ne firent pas perdre à Balagny le but de sa mission. Le précoce diplomate mit à profit son séjour à Knyszyn et y noua d'utiles relations; à toute occasion il faisait porter des toats au roi de France, et exaltait outre mesure les rares qualités et les talents militaires du vainqueur de Jarnac et de Moncontour. Un émissaire autrichien, l'abbé Cyre, jouait le même jeu ; sans se douter qu'il avait un rival redoutable dans ce jeune Français à joyeuse mine, d'humeur si facile et dont l'enjouement simulé avait gagné sa confiance; naïvement il lui révéla tous ses projets et s'étendit complaisamment sur les nouvelles recrues qu'il avait gagnées à la cause de l'archiduc, du succès duquel il ne faisait plus l'ombre d'un doute. Balagny fut pris un instant de découragegement ; mais les assurances, les bonnes promesses qu'il recevait de tous côtés lui rendirent courage, et il se remit avec ardeur à son active propagande [1].

Sur ces entrefaites, Sigismond-Auguste vint à mourir, le 7 juillet. C'est sur sa couche funèbre que Balagny le vit pour la première fois ; après avoir assisté aux funérailles, qui se firent en grande pompe au château de Knysyn, il partit pour Plocko, petite ville située sur les bords de la Vistule, d'où il envoya Charbonneau visiter l'infante qui s'était retirée dans un château voisin, et sollicita la faveur d'être reçu par elle ; mais, entourée d'évêques et de sénateurs, qui la gardaient pour ainsi dire à vue, elle fit répondre qu'elle ne pouvait le voir. Rien ne le retenant plus en Pologne, il y laissa Choisnin et gagna Dantzick, d'où il s'embarqua pour la France sur le navire l'*Ange de Fécamp* [2].

IV

Dans les derniers jours de juillet, une lettre de Vulcob apporta à Catherine la nouvelle de la mort de Sigismond-

avec des saulses de lait aigre et de prunes et de concombres confites en sel et vinaigre fait de bière et finalement quelques dragées et autres sucres; mais on y boit bien en récompense et communément les premiers traicts sont de Malvoysie, muscatel ou vin bastard et de l'eau-de-vie, si on veut, pour se réchauffer l'estomac, car il y fait si froid qu'on y gèle. (Vigenère, *Descript. de la Pologne* Paris, Richer, (1573), p. LXXXV v°.)

[1] *Mémoires de Choisnin*, p. 681.

[2] *Mémoires de Choisnin*, p. 684.

Digitized by Google

Auguste [1]. Il n'y avait pas une minute à perdre. En toute hâte elle mande à Paris l'évêque de Valence et le supplie de partir pour la Pologne. Déjà il y avait été, et lui seul pouvait prendre utilement en main la cause du duc d'Anjou. Il se retrancha derrière ses soixante-dix ans, ses infirmités, et, en son lieu et place, proposa Truchon, premier Président au Parlement de Grenoble, ou, à son défaut, le conseiller d'État Pibrac ; mais le roi ne pouvant se passer de leurs services, sur de nouvelles instances il finit par céder et désigna, pour l'assister, son neveu, Charles de Leberon, abbé de Saint-Ruth, qui l'avait suivi dans tous ses précédents voyages, et Malloc, conseiller au Parlement de Grenoble, très fort latiniste, qui lui serait d'un grand secours en Pologne. Scaliger, le savant le plus en vue de l'époque, Pierre Ramus, l'obstiné antagoniste d'Aristote, s'étaient offerts d'eux-mêmes. Monluc leur assigna à tous Strasbourg pour lieu de rendez-vous.

Laissons-le prendre la route de Pologne et revenons à Schomberg. Depuis la mort de Sigismond-Auguste, de nouvelles instructions, datées du 9 août, lui avaient tracé sa ligne de conduite : il devait, en premier lieu, voir le duc Jules de Brunswick, et solliciter son appui en faveur du duc d'Anjou. Ne l'ayant point trouvé au lieu où il pensait qu'il fût, le landgrave de Hesse et le duc Jean Casimir l'engagèrent à aller visiter le duc de Saxe, et, le prenant à part, le landgrave lui dit confidentiellement : « Croyez-moi, écrivez au palatin Albert Laski, et faites en « sorte que votre lettre lui parvienne avant la prochaine ouver- « ture de la Diète ; sachez-le bien, c'est le personnage le plus « influent de la Pologne ; il a le cœur haut et grand ; d'ailleurs, « il n'est pas à ignorer que l'empereur, en cas d'insuccès de son « fils, l'archiduc Ernest, préférerait avoir le duc d'Anjou pour voi- « sin que le Moscovite [2]. » Schomberg suivit le conseil. Le 24 août, il fit partir son jeune frère, lui enjoignant de marcher jour et nuit, de prendre au besoin des chevaux frais dans toutes les villes où il passerait, et d'arriver, coûte que coûte, avant l'ouverture de la Diète. Dans une lettre qu'emportait son frère, il demandait à Laski de le renseigner sur l'état actuel des affaires de Pologne, et il lui confiait qu'il était autorisé à poser la candi-

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 397, f° 597.
[2] *Ibid.*, n° 400.

Digitized by Google

dature du duc d'Anjou, s'il y entrevoyait quelque chance. Il avait tout prévu : dans le cas où son frère ne pourrait arriver en temps utile, il lui avait remis un mémoire secret, s'autorisant d'un pouvoir de Catherine, il offrait cent mille écus à Laski, s'il parvenait à faire tomber la couronne de Pologne dans les mains du duc d'Anjou, et en outre la promesse de Charles IX de demander pour lui au Grand Seigneur le gouvernement de la Moldavie.

Ces premières démarches faites, Schomberg vint trouver le duc de Saxe et de prime abord, sans réticence, il lui déclara que le duc d'Anjou, dans le cas où il serait assuré des bonnes dispositions des grands de la Pologne, se poserait en prétendant. Sans le laisser continuer, se mordant les doigts et s'arrachant la barbe : « Aveugle et inepte que je suis, s'écria le duc, de « n'y avoir pas pensé plus tôt [1]; pardonnez-le moi; je me donne à « tous les diables si Monseigneur ne l'eût emporté et si les états « de Pologne ne fussent venus d'eux-mêmes lui offrir la couronne, « s'ils avaient pu seulement pressentir qu'il en eût la moindre « envie. Maintenant la situation n'est plus la même. Quatre con- « currents sont sur les rangs : l'archiduc Ernest, le Moscovite, le « roi de Suède pour son jeune fils et le duc de Prusse. L'archiduc « offre de réunir le royaume de Bohême à la Pologne, promesse « illusoire, car jamais les états de l'empire n'y consentiront. »

« Le roi de Suède promet d'incorporer à la Pologne une partie « de la Livonie et d'autres pays sur lesquels le roi de Danemark « revendique des droits; mais les états de son royaume ne le per- « mettraient pas davantage, et s'il voulait passer outre, ils remet- « traient en liberté son frère qu'il tient prisonnier et le pren- « draient pour roi. »

« Il a pour lui, il est vrai, les vayvodes de la Lithuanie; mais « les Polonais n'en veulent à aucun prix, et, si personne ne se met « à la traverse, il est à présumer que les Polonais éliront le Mos- « covite, et les Lithuaniens le roi de Suède; en ce cas le partage « de la Pologne est à redouter ; les Turcs en prendront une par- « tie, les Moscovites l'autre [1]. »

En transmettant le 29 août, au duc d'Anjou, ces renseignements, Schomberg ajoutait : « Le plus d'empêchement que je

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400.

Digitized by Google

trouve en ce négoce pour vous, est que nous commençons entièrement tard à nous mettre en jeu et que mal aisément l'on nous offrira la couronne sans que nous prenions l'héritière, la sœur du roi qui est encore à marier. Plût à Dieu que nous en fussions là ! [1] »

Tel était l'état des choses et la bonne disposition de tous les princes protestants de l'Allemagne au moment où l'évêque de Valence prit la route de la Pologne ; de son côté, l'évêque de Dax rapportait de Constantinople la promesse formelle de l'appui de la flotte du Grand Seigneur en cas d'une guerre avec l'Espagne.

V

Parti de Paris le 17 août, la veille du mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Navarre, Monluc fut pris à Epernay d'une violente dyssenterie ; n'ayant pu trouver un seul médecin à Reims, il gagna péniblement Saint-Dizier, où l'aggravation du mal le retint trois jours. C'est durant cet arrêt forcé que lui vint la nouvelle de la Saint-Barthélemy. Il était à craindre que l'Allemagne ne lui fut fermée, s'il ne la traversait avant que l'on n'y connût la triste tragédie de Paris. Contre l'avis des médecins, il se décida à partir, sans pouvoir se douter des dangers dont il était menacé. Un secrétaire de l'évêque de Verdun convoitait pour son frère, docteur en théologie, l'évêché de Valence. L'occasion lui parut bonne. Il prit la poste, marcha jour et nuit, semant partout sur son passage le bruit qu'il avait ordre du roi de tuer Monluc n'importe en quel lieu il pourrait l'atteindre ; s'étant croisé en route avec un détachement d'hommes d'armes qui allaient tenir garnison à Metz, il avertit leur chef que Monluc était porteur de cinquante mille écus et qu'en le tuant ses hommes et lui pourraient se partager ce riche butin. Sur son refus, le lieutenant du gouverneur de Verdun, un nommé Macère, se chargea de la besogne. Pour assassiner un vieillard, il se fit escorter par toute la garnison de Verdun où il ne laissa que trente soldats, et emmena à sa suite les officiers de l'évêque,

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400.

Digitized by Google

et jusqu'à son cuisinier, monté sur la mule épiscopale. S'il eût trouvé Monluc en rase campagne d'un coup d'arquebuse il s'en serait débarrassé. Fort heureusement Monluc eut le temps de se réfugier à Saint-Mihiel. Averti par le prévôt de cette petite ville, un brave homme, que Macère s'approchait, il envoya un de ses gens pour lui faire savoir que, s'il l'empêchait de continuer sa route, il s'exposerait à toute la colère du roi et de la reine-mère, lui offrant de lui communiquer leurs lettres. Macère usa alors de ruse et lui dépêcha son beau-frère pour l'assurer que, s'il était vraiment porteur des lettres du roi et de la reine-mère, il lui offrait de le conduire en toute sécurité jusqu'à Strasbourg. Cela dérangeait le plan du secrétaire de l'évêque de Verdun ; craignant qu'au vu des lettres du roi Macère ne changeât de résolution, il eut l'audace de venir trouver Monluc, et le sourire aux lèvres.

« Monseigneur, lui dit-il, j'ai l'ordre de vous tuer ; mais fiez-« vous à moi ; par un chemin détourné je vous mènerai jus-« qu'à Spire. » — « Vous êtes trop petit compagnon, lui répondit « Monluc ; pour que je me hasarde à vous suivre ; je n'entends « pas m'enfuir à la dérobée ; mais partir de Saint-Mihiel en plein « soleil ! Si l'on attente à ma vie, le roi connaîtra mes meur-« triers et me vengera. »

Macère, auquel cette fière réponse fut rapportée, n'entra à Saint-Mihiel qu'avec une partie de sa bande, et, feignant une subite indisposition, pria l'évêque de venir le voir à son logis.

L'heure n'était pas aux cérémonies et à l'étiquette. Monluc se rendit à son appel et lui mit sous les yeux les lettres de Charles IX et de Catherine. A leur mépris, Macère lui déclara qu'il l'emmènerait à Verdun, où il le garderait jusqu'à nouvel ordre du roi ; et, prenant les devants, il le remit aux mains d'un gentilhomme chargé de le lui amener. Une embuscade avait été dressée sur la route : des soldats descendant d'une colline vinrent s'embusquer derrière une haie devant laquelle Monluc devait passer ; s'étant aperçu de leur manège et se tournant vers son gardien : « Je n'irai pas plus loin, lui dit-il ; on me tuera à cette place, « mais non traîtreusement ; faites retirer ces hommes. » Son énergie le sauva : le gentilhomme, qui peut-être n'était pas complice de ce guet-apens, fit donner l'ordre aux soldats de s'éloigner, et le mena jusqu'à Verdun, où Macère le fit mettre en

Digitized by Google

prison, espérant bien l'y retenir et s'en défaire. Monluc eut la bonne chance de trouver un homme qui se chargea de porter une lettre où il dépeignait à Catherine sa triste situation :

Madame, lui disait-il, un solliciteur de l'évêque de Verdun, appelé Macère, m'a fait prisonnier en ceste ville, et il affirme que je suis l'ung de ceux que le roi veut encore faire tuer, qui est ung langage qui me donne beaucoup de peine, non tant pour la perte de la vie que je ne dois pas désormais estimer beaucoup, mais pour le regret que je dois avoir que l'on m'estime meschant et rebelle ; car il ne se trouvera point que j'aye jamais faict ni dit ni pensé chose qui fut contre le service de Sa Majesté. Encore croiray-je moins que vous, Madame, qui faites du bien à ceux qui vous font du mal ou pour le moins qui vous en désirent, vous ayez pu consentir la mort honteuse d'ung gentilhomme qui, depuis que vous estes en France, a toujours fait démonstration d'estre votre très affectionné serviteur. Et quant au voyage où je m'estois acheminé, je suis plus sain que je n'estois au partir de Paris, et bien délibéré de vous faire quelque notable service; et là où vous auriez changé d'opinion, je vous supplie me commander ce que je dois devenir [1]. »

Catherine répondit tout aussitôt :

« Il y a longtemps que je ne fus si marrie que j'ay esté de tout ce que l'on vous a faict, et vous prie ne pas vous en fascher ; et vous assure qu'il en sera fait telle démonstration que vous en serez content et vous prie que cela ne vous retarde ni ne vous décourage [2]. »

Rendu à la liberté, Monluc se remit en route, et put enfin gagner Strasbourg ; mais tous ses compagnons manquèrent au rendez-vous. Scaliger avait pris peur et s'était réfugié à Genève, Ramus était au nombre des victimes de la Saint-Barthélemy. Malloc était tombé subitement malade, et son neveu ne parut pas. Par un hasard heureux, Monluc rencontra dans la rue Jean Bazin, procureur du roi au siège de Blois ; il le décida à le suivre. Il n'était pas au bout de ses épreuves : à son passage à Francfort, il fut arrêté par les colonels des reîtres enrôlés par les

[1] Bibl. nat., cinq cents Colbert, n° 7, f° 429.
[2] *Mémoires de Choisnin*, p. 688.

Digitized by Google

chefs protestants. Leur solde ayant été garantie par le roi, lors du dernier traité de paix, et étant encore à payer, ils firent saisir les chevaux et les bagages de l'évêque et le gardèrent pour ôtage. Monluc porta appel devant le sénat de Francfort ; mais l'arrêt favorable ne fut rendu que le 22 septembre. Arrivé enfin à Leipzig, il hésita longtemps sur le chemin qu'il devait suivre. Passerait-il par la Silésie ou par le Brandebourg ? Par la Silésie un passeport de l'empereur était indispensable, et il perdrait bien du temps avant de le faire venir de Vienne ; par le Brandebourg, infesté par les bandes de reîtres, il courait risque de tomber de nouveau entre leurs mains, d'avoir à subir leur réclamations, et d'être de nouveau leur prisonnier. Le comte Volrad de Mansfeld lui offrit un sauf conduit, à la condition toutefois qu'il lui ferait connaître le but de son voyage. Monluc s'y refusa, et, se hasardant à traverser le Brandebourg, eut le bonheur d'échapper aux reîtres. Il avait envoyé Bazin en avant, et, après avoir perdu ainsi deux mois, il atteignit enfin Mezeritz, petite ville limitrophe de la frontière de Pologne. Toute cette contrée était alors infectée par la peste ; les habitants s'étant enfuis, Monluc fut réduit à coucher dans le bois, et à grand peine il put atteindre la ville de Conin (palatinat de Kalisch), où il s'arrêta pour attendre des nouvelles de Bazin. Là, il noua des relations avec les gentilhommes des environs, et se lia avec un sénateur influent de la province, le castellan de Londz, dont un des fils était alors étudiant à l'université de Paris. Monluc avait eu l'occasion de le voir ; il put en donner de bonnes nouvelles au père, et l'attacha ainsi à la cause qu'il allait défendre [1].

VI

Dans les mois qui suivirent la mort de Sigismond-Auguste, un violent antagonisme se manifesta entre la grande et la petite Pologne ; deux partis se formèrent. A la tête de l'un, Jacques Uchanski, titulaire du siège primatial de Gniezen ; il avait droit à la première place au sénat, portait le titre de légat du pape et résidait à Lowictz, qu'il possédait en pleine propriété ; c'était le

[1] *Mémoires de Choisnin*, p. 691.

Digitized by Google

dignitaire le plus élevé de la grande Pologne[1], province à laquelle la souveraineté politique avait longtemps appartenu. A la tête de l'autre, Jean Firley, palatin de Cracovie et de Sandomir, grand-maréchal du royaume ; à ce titre il convoquait le sénat et durant la vacance du trône était chargé de la police générale et du maintien de la paix publique. A l'époque où nous sommes, la suprématie politique était passée de la grande à la petite Pologne, qui, composée primitivement des trois palatinats de Cracovie, de Sandomir et de Lublin, s'était accrue de la Russie Rouge et de la Podolie. Cracovie était donc devenue la capitale du royaume.

Dès le premier jour la situation se tend et s'aigrit. Le grand-maréchal Firley convoque ses partisans à Cracovie le 14 juillet; l'archévêque de Gniezen appelle les siens à Lowictz le 17.

Dans cette première assemblée de Cracovie, les sénateurs qui y assistent respectent la légalité ; se bornant à adresser un message à leurs collègues de la grande Pologne et de la Lithuanie, ils déterminent d'avance le jour de l'élection du roi et proposent de fixer la diète qui en décidera à Knyszyn, le 10 août.

Tout au contraire, les quelques sénateurs de la grande Pologne, appelés à Lowictz, le 17 juillet, par l'archevêque, usurpent l'autorité souveraine, promulguent des décrets et convoquent une diète générale à Knyszyn, le 17 septembre, diète qui procéderait arbitrairement à l'élection d'un roi.

Sans tenir compte de la décision de Lowicz, les sénateurs et hauts dignitaires de la petite Pologne, dans une nouvelle séance, maintiennent la leur, et au lieu du 19 août reculent au 24 la date de la réunion de la diète à Knyszyn. Ce jour-là, à la suite de longs débats, l'élection du roi fut fixée au 13 octobre et le lieu de l'élection dans une plaine à un mille de Lublin.

Rien d'utile, rien de pratique ne pouvait sortir de pareilles assemblées. A la suite de réunions partielles, qui ne firent qu'entretenir cette fatale agitation d'où la guerre civile pouvait sortir, deux nouvelles assemblées furent convoquées, celle de la

[1] La grande Pologne, limitrophe du Brandebourg et de la Silésie, comprenait quatre palatinats et en outre les trois provinces de Mazovie, de Cujavie et de Prusse (la Prusse royale) ; elle confinait du côté du nord à la Prusse, et du côté du sud à la petite Pologne.

Digitized by Google

grande Pologne. le 15 octobre, à Kolo, palatinat de Kalisz, celle de la petite, le 17, à Wola.

Un heureux vent de conciliation avait soufflé sur toutes ces divisions. Mise en demeure de se réunir à celle de Kolo, l'assemblée de Wola s'y fit représenter par des délégués munis de pleins pouvoirs, et animés du plus vif désir de pacification. D'un mutuel accord après plusieurs mois de luttes stériles, une assemblée générale des sénateurs de la grande et de la petite Pologne et de la noblesse des deux provinces est convoquée à Kaski pour le 1er novembre. Bazin, qui assista à l'assemblée de Kolo, fit savoir à Monluc que cette réunion était nombreuse, et que, les ambassadeurs de l'Empereur y étant attendus, il lui semblait nécessaire qu'il y vint en personne. Trop prudent pour suivre cet avis, Monluc le rappela, et, remaniant ses premières lettres, qui fort heureusement n'avaient point été remises, le fit repartir avec mission de soumettre un nouveau message aux sénateurs réunis à Kolo; il lui adjoignit Jean Krassowski, ce nain polonais qui, après avoir été longtemps en faveur à la cour de France, était rentré en Pologne, et y soutenait habilement l'élection du duc d'Anjou.

« Messieurs, disait-il aux membres de l'assemblée, vous entendrez, s'il vous plaît, par le sieur Jean Bazin, officier du Roi Très Chrétien et par le sieur Jean Krako, que je vous envoie expressément, vous priant qu'après que vous les aurez ouïs, il vous plaise de m'advertir en quel lieu et quel temps vous voudrez que je me présente à vous; car je ne suis pas délibéré de m'approcher de plus près que ce ne soit avec votre congé. Cependant, afin que vous ne soyez en peine des causes de ma venue, et que, pour estre arrivé tard, d'autres n'ayent le moyen de préoccuper vos esprits en la poursuite qui se fait de vostre couronne, il m'a semblé devoir sommairement vous faire entendre que le principal point de ma charge est de vous déclarer la bonne, sincère et fraternelle intention du roi de France, mon maistre, envers vous et vostre royaume, pour lequel, ce que j'espère, vous recevrez fort volontiers et serez bien aises qu'il vous présente Monseigneur le duc d'Anjou, son frère, qui est ainsi dire son bras droit sur lequel il s'appuie entièrement et pour le fait de la guerre et pour le fait du gouvernement du royaume; tellement il ne vous présente pas un enfant qui ayt besoin lui-même d'estre gouverné; mais vous présente un prince d'âge compétent, prince expérimenté à toutes choses qui sont nécessaires pour heureusement porter le faix soit

Digitized by Google

pour la paix, soit pour la guerre d'une grande et puissante couronne comme est la vostre. Il ne vous présente pas un prince qui vous apportera une troisième ou quatrième religion, mais vous présente un prince vraiment catholique de religion et non de faction, et qui est de telle et si grande prudence et expérience qu'il s'y gouvernera si sagement que bien qu'il y ait quelque diversité de religion entre vous, il vous conservera les uns et les autres en toute sûreté ; il ne vous présente pas un prince qui vous porte ni mœurs, ni coustumes barbares et inusitées, mais au contraire, il se présentera à vous avec telles intentions qu'avec la civilité qu'on voit reluire en France, il lui sera facile d'embrasser vos mœurs qui sont certainement pleines de prudence et de civilités. Vostre nation a toujours aimé la nostre; vostre noblesse hantera nostre royaume. La nostre aussi vous visitera, vous servira, s'il venoit occasion qu'il en fut besoin. Le roi ne vous présente pas un prince qui soit pauvre et nécessiteux et qui soit contraint de récompenser les siens des offices et estats qui pour raison doivent être réservés à vous et à ceux de vostre nation; mais vous présente un prince qui de soi est riche et a tant de pays qui lui appartiennent où il y a tant d'offices, d'estats et de bénéfices que non seulement il aura moyen de récompenser ceux de sa nation, mais aussi en pourra gratifier plusieurs d'entre vous qui auroient envie de faire quelque service en France. Le roi ne vous présente point un prince qui soit tant voisin de vos pays que pour avoir ses forces voisines, veuille ou puisse entreprendre sur vos franchises, libertés et lois observées; mais il vous présente un prince qui n'aura forces que les vostres, qui ne prendra appui, soutien ni grandeur sinon sur vostre amour, fidélité et obéissance. Bien est vray que là où vos autres ennemis voudroient assaillir vostre royaume, il aura toujours de bons amis qui se joindront à vous pour défendre la couronne et les autres limites de votre pays [1]. »

Ce message fut bien accueilli. Albert Laski, après s'être un instant fait l'allié du légat, le cardinal Commendon, qui passait alors pour favorable à l'archiduc Ernest, s'était rallié à la cause du duc d'Anjou. En Pologne, tout aussi bien qu'en Allemagne, où Schomberg avait si bien préparé les voies, tout semblait donc marcher à un succès certain quand la nouvelle de la Saint-Barthélemy, ce coup de foudre inattendu, vint faire perdre tout le terrain si habilement conquis. « Notre faveur ne dura que vingt-

[1] *Mémoires de l'estat de la France sous Charles IX*, t. I, p. 558.

Digitized by Google

quatre heures, s'écrie tristement Choisnin dans ses *Mémoires*, car il survint incontinent quelqu'un qui apporta la fatale nouvelle, enrichie de tant de mémoires et de particularités, qu'en peu d'heures la plupart détestèrent le nom français. Toutes les semaines on apportoit des peintures où l'on voyoit toutes manières de mort cruelle dépeintes. L'on y voyoit fendre des femmes pour en arracher les enfants qu'elles portoient. Le roy, le duc d'Anjou, y estoient dépeints spectateurs de cette tragédie ; avec leurs gestes et des paroles écrites, ils monstroient qu'ilz étoient marris que les exécutions n'estoient assez cruelles. Tels escrits et telles peintures irritoient tellement le cœur de plusieurs qu'ilz ne vouloient pour rien endurer qu'en leur présence le nom du roi fust prononcé ; les dames en parloient avec telle effusion de larmes, comme si elles eussent esté présentes à l'exécution [1]. »

C'est sous le coup de cette explosion de colère que Monluc prend la plume et qu'il écrit au secrétaire d'État Brûlart cette lettre découragée :

« Vous entendrez comment ce malheureux vent qui est venu de France a coulé le navire que nous avions déjà conduit à l'entrée du port. Vous pouvez penser comment celui qui en avoit la charge a occasion d'en estre content, quand il voit que par la faulte d'aultruy il perd le fruit de ses labeurs ; je dis faulte d'aultruy, parce que, puisque on avoit envie de ce royaume de Pologne, l'on pouvoit et devoit surseoir l'exécution qui a esté faicte [2]. »

Krassowski, son habile auxiliaire, écrit le même jour à la reine-mère :

« Les Allemands, qui ont déjà dépensé en pure perte soixante mille thalers pour l'élection de l'archiduc, se sont mis à écrire de telles calomnies que je n'ose les répéter. Ils ont été jusqu'à dire que le roi et le duc d'Anjou couraient les rues de Paris, criant : *Mort aux huguenots !* Tous les protestants de ce royaume, et ils sont nombreux, qui étoient de nostre parti ne savent plus que faire, ni où aller [3]. »

[1] *Mémoires de Choisnin*, p. 697.
[2] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 7, f° 477.
[3] *Ibid.*, F. fr., n° 5806, f° 46.

Digitized by Google

De son côté Schomberg jette un cri d'alarme :

« L'opinion que les princes d'Allemagne, écrit-il le 9 octobre au duc d'Anjou, se sont imprimée en la teste et de laquelle il est impossible de les détourner en ceste première heure, est que tout ce qui est advenu en France s'est fait par préméditation. Ces calomnieuses opinions et plusieurs autres que j'ai mandées au roy et à la reyne nous renversent quasi tout dessus dessous. Je meurs de dépit, Monseigneur, de voir que vos compétiteurs sont en terme de vous supplanter, et par les plus excécrables mensonges du monde. Vostre compétiteur ne s'endort pas; prenez bien garde de donner occasion aux électeurs protestants de soupçonner et de s'imprimer davantage en la teste que vous favorisez les affaires du roi d'Espagne en quoi que ce soit. Ne lui faites pas acte d'ennemy, si vous ne voulez ; mais sus, holà, si vous ne voulez vous faire désarçonner du tout [1]. »

Et le 12 octobre, il écrit à l'évêque de Limoges :

« Avant tout, il faut consolider la playe que la mort de l'amiral et l'effusion du sang des huguenots ont faite au cœur des princes de la Germanie; car présentement on n'aura nulle raison d'eux. C'est au roy à faire connoistre par effect et par un gracieux traitement qu'il fera aux huguenots, qu'on ne veut exterminer la religion, et surtout on doit fuir toute intelligence secrète avec l'Espagnol et ses adhérens. Au surplus, le roy et Monseigneur le duc d'Anjou doivent rechercher, caresser, et chérir de tout leur possible les princes d'Allemagne, pour ne leur donner occasion de se précipiter par désespoir aux lacs des ennemis de la couronne de France [2]. »

Du Ferrier, notre ambassadeur à Venise, ne craindra pas de faire entendre à Catherine elle-même un langage encore plus énergique :

« Les massacres advenus partout le royaume de France ont si fort esmeu et altéré l'humeur de ceulx qui sont par deçà affectionnés à vostre couronne, encores qu'ils soyent du tout catholiques, qu'ilz ne se peuvent contenter d'excuse aucune, imputant tout ce qui a esté faict à vous tant seulement et à Monseigneur d'Anjou ; par

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

le moyen susdict il s'est osté la couronne impérialle, n'ayant auparavant rien tant désiré les Allemans, mesme les protestants, que de le faire Empereur et de remettre l'Empire en la Maison de France, et disoient estre bien informés que ledict amiral et aultres ne conspiroient jamais contre Vos Majestés ou aucun des vostres, et ne se peuvent assez émerveiller que par tels moyens on ait voulu faire si grand et évident tort à Monseigneur et si fort agrandir le roi d'Espagne qui se peult dire aujourd'hui le seul prince de la chrétienté qui commande à tous aultres ; et disent encores que, pour venir à bout desdicts chefs, il y avoit d'autres moyens aussy certains et qui n'eussent pas tant offensé les étrangers et donné à parler à la postérité. Et combien, Madame, que je ne croye à rien de tout ce que dessus, je vous ay bien voulu escrire et vous supplier de vous garder mieux que vous n'avez faict ; d'aulcuns désesperez qui passent par icy, lesquels sont si fols et téméraires de dire que vous avez mieux aymé ruyner le royaume de France en vous vengeant de l'amiral que l'augmenter et que vous ressentir du mal de celluy qui a faict mourir vostre fille [1]. »

Mondoucet, notre envoyé dans les Pays-Bas, ne cache pas non plus la vérité à Charles IX : « Ils font telles réjouissances de la Saint-Barthélemy que Vostre Majesté peut penser la prospérité que telles choses apportent à leurs affaires. »

De son côté l'empereur Maximilien, dans l'intérêt de l'élection de son fils l'archiduc Ernest au trône de Pologne, n'hésite pas à se servir de la Saint-Barthélemy comme d'une arme. Vers le milieu de septembre, Vulcob l'entretenant des récents événements de Paris et lui affirmant qu'en cela il n'était point question de la religion ni de la rupture de pacification : « Monsieur « l'ambassadeur, vous me permettrez de n'en rien croire, » lui avait-il répondu, avec un sourire de doute ; « il y a encore trois « semaines, on m'a écrit de Rome : *Maintenant que les oiseaux « sont en cage, on peut aisément les prendre tous* ; » et il ne parut ajouter aucune confiance aux dénégations de Vulcob [2].

Durant cette nouvelle campagne où il faudra à tout prix calmer tant de défiances, adoucir tant de ressentiments, impas-

[1] Bibl. impér de Saint-Petersbourg ; voir notre livre *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 327.
[2] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 397. f° 719 et suiv.

Digitized by Google

sible sur la brèche, Catherine ne quittera plus la plume des mains :

« Monsieur du Ferrier, écrit-elle le 1er octobre, à l'ambassadeur, dont la lettre, l'avait profondement froissée, ce que m'avez escript le XVI septembre de l'opinion que aucuns ont que ce qui a esté exécuté en la personne de l'amiral et de ses adhérens a esté à l'instigation de moy et de mon fils le duc d'Anjou, avec tous ces discours qu'ils nous ont fait là dessus du tort que par ce meurtre a esté fait à mon fils à l'endroit des princes protestans qui avoient tous le désir de le faire Empereur, et de ce que j'aurois mieux aymé ruiner ce royaulme en me vengeant de l'amiral que de l'augmenter et de me ressentir du mal de celuy qui a fait mourir ma fille ; sur quoy je vous ay bien voulu advertir que certainement je n'ay rien fait, conseillé, ny permis en rien que ce que l'honneur de Dieu, le devoir et l'amitié que je porte à mes enfans me commande, d'aultant que aient l'amiral, depuis la mort du feu roi Henry, monstré par tous ses actes qu'il ne tendoit que à la subversion de cet estat et de oster la couronne au roy mon fils, et que au lieu de le recognoistre comme subject, et s'estoit bien établi et aygrandi en ce royaulme qu'il y avoit les mesmes pouvoir et commandement que luy à l'endroyt de ceux de sa religion, tellement que estant rebelle à son prince, il a pris par force ses villes tenues et gardées contre luy, n'ayant point craint de donner plusieurs batailles et esté cause de la mort d'un si grand nombre de personnes, et encores depuis la dernière paix et édit de pacifficatión, et a conspiré si malheureusement contre la personne de son roi et de ses frères, comme les princes estrangers seront bientost éclaircis par le procès qui sera bientost jugé en sa court de parlement à Paris, que je m'asseure que l'on dira que le roy mon fils a fait ce qu'il appartenoit à sa grandeur, estant roy et prince souverain et que l'amiral, estant si fort, si puissant en ce royaulme comme il estoit, ne pouvoit estre autrement puny de sa rebellion que par la voie que l'on a esté contraint de prendre tant en sa personne que de ceux qui tenoient son party, et ayant esté bien marry que sur l'esmotion plusieurs autres personnes de leur religion ont été tuez par les catholiques que se ressentoient d'autres maux, pilleries, meurtres et autres meschants actes que l'on avoit commis contre eulx.

Pour le regard de ce que me mandez de celuy qui a fait mourir ma fille, c'est chose que l'on ne tient pas pour certaine, et, si elle estoit, le roy mon fils n'en pouvoit faire la vengerie en l'estat que son royaume estoit lors ; mais à présent qu'il est tout un, et aura assez de moyen et de force pour s'en ressentir, quand l'occasion s'en pré-

Digitized by Google

sentera et m'asseure que, quand les princes protestants auront bien sçeu la vérité et considéré tout ce que dessus, ils continueront à l'endroit de mon fils la mesme volonté qu'ils avoient auparavant que ceci fut advenu.

Pour le regard de ce que me mandez pour l'élection du roy de Pologne et ce qui en a esté fait du costé de l'Empereur, et aussi les propos que le légat du Nostre Saint Père vous en a tenus en faveur du duc d'Anjou, et que Sa Sainteté feroit plus pour lui que pour nul autre, si elle sçavoit qu'il y voulût entendre, je vous prie, Monsieur du Ferrier, lui dire que nous le prions de s'employer de tout son pouvoir[1]. »

VII

La diète de convocation qui, aux termes de la décision prise à Kaski, le 1er novembre précédent, allait avoir à déterminer le jour de l'élection du roi et le lieu du vote, se réunit à Varsovie, le 6 janvier. Les premières séances furent orageuses. Les Lithuaniens, accusés d'avoir conclu un pacte secret avec le Moscovite, accusèrent à leur tour les partisans du duc d'Anjou, mais sans les nommer, de s'être laissés corrompre par Monluc. C'était désigner le palatin de Sandomir et Albert Laski, le palatin de Siradie.

Se levant de son siège, et la main sur la garde de son épée :

« C'est à moi que vous faites allusion, s'écria Laski ; mon « père a été ambassadeur de Pologne auprès de François Ier, qui « l'honorait de son amitié ; mon oncle était à ses côtés à la bataille « de Pavie, et a partagé sa captivité à Madrid ; voilà pourquoi je « suis pour le duc d'Anjou et je ne m'en défends pas. »

Si, à ce moment, les accusations des Lithuaniens n'avaient pas leur raison d'être, à quelques semaines de là elles semblent plus probables. Avertie un peu à la légère que Laski avait été gagné par les présents de l'Empereur et les instances du cardinal Commendon, Catherine écrivit le 13 février à Monluc : « On dit que le Laski croit beaucoup à une femme pour l'aimer grandement, et qu'elle peut infiniment à le faire tourner en telle part qu'elle voudra, qui est cause que je vous ay bien

[1] Bibl. nat., F. fr, n° 15556, f° 112.

Digitized by Google

voulu donner advis de ce que dessus, et vous dire que, estant la puissance dudit Laski bien grande, je désire que vous le regagniez avec les mesmes moyens qu'il veult estre pratiqué et mesmes par celuy de cette femme à laquelle vous regarderez de faire pour cest effect quelques honorables présents et promesses, si bien que vous puissiez la disposer à persuader le Laski, envers lequel elle a grande puissance, à faire entièrement en cette élection pour mon fils d'Anjou [1]. »

L'accord finit par s'établir ; le jour définitif de l'élection fut fixé, par la diète au 5 avril, et le lieu du vote dans la plaine de Kamien, à un mille de Varsovie.

Ainsi s'évanouirent toutes les appréhensions de Monluc. « La résolution prise vous est partie favorable et partie contraire, écrit-il à Charles IX; car pour le lieu de l'élection, on ne pouvait mieux faire pour vous qu'ils ont fait, car ce serait à Varsovie que est le chef du parti de Mazovie, qui est tout à votre dévotion. Le terme de l'élection remis au cinquiesme d'avril nous pourroit apporter beaucoup de mal pour le loisir que l'on donne aux brigueurs de faire leurs pratiques. Si nous pouvions avoir pour notre demeure la petite Pologne, cela viendra bien à propos, car j'ay assez régenté en la grande, et n'y reste plus rien à faire [2]. »

En attendant le jour de l'élection, de part et d'autres on continue à lutter à coups de pamphlets et de libelles, et Monluc se jette au plus épais de cette mêlée : « Au diable soient les causes qui d'ung bon roy et humain, s'il en fust jamais, l'ont contraint de mettre la main au sang, écrit-il au secrétaire d'État Brûlart. Quant à moy, je n'ay pas loisir de prier, encore qu'en ceste saison il y eust du tonnère, car j'ay cinq cents dogues attitrez à me mordre qu'abboyent jour et nuit, et fault que responde à tout. Si j'ay demandé que le roy y envoiast homme pour y respondre, ce a esté que je ne voulois pas en avoir le mauvais gré, de peur qu'on me tuast en chemin au retour, mais voyant que personne ne comparoissoit, j'ay tout pris sur mes espaules. Vous verrez ce que j'escris au roy et à Monsieur le duc d'Anjou touchant le fait de la Rochelle. Je m'assure, et croyez-le, que si entre cecy et le jour de l'élection survient nouvelle de quelque

[1] Bibl. nat., Cinq Cents Colbert, n° 338, f° 61.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

cruauté, s'il y avoit icy des millions d'or pour gagner les hommes, nous n'y ferions rien [1]. »

Sur ces entrefaites, le doyen de Die lui apporta un petit traité en latin, composé par un docteur de Bâle, appelé Carpentier, qui était de la religion, et que d'Aubigné traite de rénégat. Dans ce factum, Carpentier soutenait que les vrais auteurs des persécutions dont avaient eu à souffrir les églises de France, étaient ceux qui avaient conspiré sous ce couvert. « Dès que j'ai connu, disait-il, que cette damnable cause ne tendoit au service de Dieu, mais au contraire à une méchante et séditieuse rebellion, je m'en suis du tout retiré [2]. » Monluc fit répandre à profusion cette apologie de la Saint-Barthélemy, en attendant celle confiée à la plume de Pibrac. Comme elle tardait trop à lui parvenir : « J'attends en grande impatience, écrit-il au roi, le 22 janvier, ce que M. de Pibrac m'envoyera. Cependant, en ma dernière réponse, je n'ay pas oublié le meurtre fait en la personne de M. de Fumel, à coups de fouet, que la Mothe Gondrin fut pendu, et un conseiller de Paris, la journée de Saint-Michel [3], le siège de Paris. Si d'aventure le sieur de Pibrac ne l'avoit repris de si haut, je vous supplie que l'on le refasse, car il y a temps assez de me l'envoyer, et j'ay besoin d'une centaine de lettres en latin, que je présenteray à qui je voudray, car celles que le doyen de Die m'a apportées sont les mieux faites que je vis jamais. » Puis, passant à l'éloge du duc d'Anjou : « Il faut dire que pour estre Monseigneur vostre frère estre sorty d'une nation qui a esté tous jamais amye de ceste cy, estre sorty d'une race dont autrefois leurs prédécesseurs ont voulu avoir un roy, et parce qu'il mourut sans avoir d'enfants mâles, ils firent sa fille royne avant que l'avoir mariée ; pour estre Monseigneur d'âge compétent pour régner, pour estre justement instruit au maniement des affaires d'Estat, pour avoir esté conducteur de deux armées et pour avoir, grâces à Dieu, moyen de son bien pour porter partie des frais qu'il conviendra faire par deça ; vous avez pensé que l'offre que vous leur faisiez de luy, qui vous est si cher, leur seroit agréable. Les lettres serviront grandement bien couchées en latin comme les autres. L'on dit que vous n'avez accoustumé

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 338, f° 49.
[2] *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, t. Ier, p. 450.
[3] Plus connue sous le nom de *Journée de Meaux* (28 septembre 1567).

Digitized by Google

d'escrire qu'en françois ; il est vray que ce sont des lettres de créance escriptes à un prince ; mais quand c'est pour demander un royaume à tant de gens, c'est à vous faire entendre, et non pas à eux à avoir tant de truchements. Il faut changer les lettres que vous m'avez baillées et les mettre en latin [1]. »

VIII

Seul, le duc d'Albe avait pénétré les secrètes intentions de Catherine, et lu au fond de sa pensée. Il disait hautement à qui voulait l'entendre que la Saint-Barthélemy était « une chose furieuse, légère et mal pensée, » et il fit comprendre à Philippe II, qui, dans sa joie, rêvait une ligue catholique et l'extermination des protestants, que Catherine, débarrassée de l'amiral, son seul obstacle, reprendrait sa politique d'avant la Saint-Barthélemy et poursuivrait, comme par le passé, le mariage de son fils d'Alençon avec Élisabeth, son alliance avec le Turc et les princes protestants d'Allemagne, et la négociation de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne.

Il ne se trompait pas.

Ces hommes d'épée sont parfois les plus clairvoyants des diplomates. De nos jours, n'en avons-nous pas sous les yeux le plus frappant des exemples, et cette omnipotence de la maison d'Autriche, que Catherine se hasardait enfin à combattre, sinon de front, du moins par des voies détournées, n'est-elle pas passée dans les mains d'un adversaire encore plus redoutable et se servant des mêmes armes ?

Mais pour renouer des alliances sinon rompues, du moins bien compromises, il fallait d'abord plaider les circonstances atténuantes de la Saint-Barthélemy.

Dès le 18 octobre, avant d'avoir reçu les lettres de Schomberg, de Monluc et de du Ferrier, Catherine avait écrit à la Mothe-Fénelon :

« Si le roi a esté contraint de châtier ses sujets rebelles et qui avoient conspiré contre sa personne et son estat, cela ne touche aucunement la reine d'Angleterre, et pour ce qu'ils disent que, voyant les meurtres qui ont esté faits en plusieurs villes du royaume par les ca-

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 338, f° 53.

Digitized by Google

tholiques contre les huguenots, ils ne se peuvent assurer de l'intention et volonté du roy qu'ils n'en voyent quelque punition et justice et ses édits mieux observés, la reine Élisabeth connoîtra bientôt que ce qui est advenu aux autres lieux que cette ville a esté entièrement contre la volonté du roy, lequel a délibéré d'en faire telle punition et establir bientôt un si bon ordre, que chacun cognoistra quelle a esté en cet endroit son intention [1]. »

L'apologie de Pibrac arriva enfin, sous la forme d'une lettre adressée à un docte personnage qu'il appelait Elvidius. Pibrac rappelait d'abord que lors, de leur visite à l'amiral, le jour de sa blessure, Leurs Majestés avaient cru remarquer dans l'ambiguité de son langage, l'ardeur de ses yeux, le son de sa voix « un étrange embrasement de haine et quelque méditation de hardi dessein ; » mais, faisant la part de son légitime courroux, elles l'avaient volontiers excusé. Le lendemain soir, on était venu avertir le roi qu'au logis de l'amiral on conspirait pour le tuer, lui, sa mère et ses frères, pour bouleverser l'état et disposer de la couronne ; et que la chose était si avant que, s'il n'avisait de suite, ils seraient tous tués le lendemain, à l'heure du souper. Le même personnage ayant dévoilé le plan de la conspiration, et en ayant nommé tous les complices, dans la nuit le roi avait rassemblé ses conseillers et leur avait manifesté sa volonté de procéder d'abord à une complète enquête, puis de faire arrêter tous ceux qui seraient convaincus d'avoir conspiré.

— « Sire, vous avez affaire, lui avait-on fait observer, à des « gens trop audacieux et en trop grand nombre ; le temps presse, « si dans la nuit prochaine, vous ne faites pas justice de ces « conspirateurs, c'en est fait de vous et du royaume.

— A cela le roi avait répondu : « J'aime mieux courir le dan- « ger de ma vie que de me perdre de réputation et d'exposer mon « âme ; du moment que la conspiration est découverte, on peut y « parer, sans être réduit à tuer [2]. »

— « Renoncez, Sire, à cette espérance, s'était écrié le plus « ancien du conseil ; ils sont trop nombreux, vous en prendrez « peut-être un ou deux, et encore non sans être contraint de tuer, « et vous n'échapperez pas à une quatrième guerre civile. Nous

[1] *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 377.
[2] *Ormatissimi cujusdem viri de rebus gallicis ad Elvitium. Lutetiæ apud Morellum*, 1593 (traduction).

Digitized by Google

« vous en supplions, sauvez-vous, Sire, sauvez la reine votre « mère, sauvez le royaume ».

Après avoir gardé un instant le silence et s'interrogeant jusqu'au fond de sa pensée, le roi, d'une voix triste, les traits décomposés, avait repris : « Puisque cela vous semble le moyen « le plus expédient, et contraire en rien aux lois divines et hu- « maines, je consens qu'il en soit fait ainsi. Que Dieu me soit « juge et témoin que c'est à mon grand regret, pour me garder « d'être surpris et non pour surprendre ! »

Ses plus intimes confidents et ceux qui lui semblaient les plus propres pour l'exécution, s'étant rendus à son appel, il leur avait commandé expressément de ne frapper que les conspirateurs dont tous les noms lui avaient été signalés.

« Ainsi donc avait été faite l'exécution sur le matin du jour et fête de saint Barthélemy, poursuivait Pibrac; mais, comme il arrive toujours, des coupables avaient échappé, des innocents avaient été tués. Ce mal s'était étendu en plusieurs villes de France contre la volonté de Sa Majesté qui en avait été plus douloureusement indignée que personne. Telle est la nature de la populace, ajoutait-il, que, ou elle vit paisiblement, ou bien elle se mutine et se laisse aller à toute cruauté; » et, en terminant, il faisait allusion aux haines, querelles, vengeances que les dernières guerres civiles ont mises aux cœurs de tous les catholiques.

Mais avant tout, il fallait vis-à-vis des Polonais innocenter le duc d'Anjou, accusé d'être la principale cause de la tuerie. Pibrac le montrait s'opposant à ces excès de cruauté, secourant ceux qui étaient en danger, et dans ce dernier tumulte de Paris faisant voir « qu'il pouvoit en temps de paix préserver de la force et des violences ceux qu'en temps de guerre il avoit vaincus par les armes [1]. »

Monluc ne se contenta pas de l'apologie de Pibrac et en fit répandre une autre sous le titre : *De la relation sincère et vraie des troubles de Paris*. Celle-là disculpait entièrement le duc d'Anjou : lorsqu'une répression sanglante avait été agitée dans le conseil, il n'avait pas voulu y prendre part et s'était retiré.

Cette dernière réclame ne lui ayant encore pas paru suffi-

[1] *Mémoires de l'Estat de France*, t. Ier, p. 437.

Digitized by Google

sante, il avait distribué profusion des portraits du duc, dont les traits avaient été singulièrement adoucis. « Contemplez ce visage, disait-il, appercevez-vous dans ces traits empreints de tant de bienveillance et de bonté, la moindre apparence de cruauté? »

A ces factums publiés à la décharge du duc d'Anjou, ses adversaire en opposèrent d'autres, et le plus perfide de tous est attribué par d'Aubigné aux jésuites d'Ingolstadt qui, à l'en croire, firent imprimer un panégyrique à la louange du duc d'Anjou comme « premier inventeur, auteur, violent solliciteur, conducteur et brave exécuteur de la dernière bataille contre les ennemis de l'église, donnée en la journée saint Barthélemy; sans luy le nez saignoit à tous, de quoy il falloit donc dire comme de David: *Charles en a tué mille, mais Henri dix mille;* tout cela avec de belles inscriptions dédiées au libérateur du Saint Siège [1]. »

D'Aubigné le confesse lui-même, « le trop d'affectation de ce libelle servit aux François. » Au lieu « des françois, » c'est *Monluc* qu'il aurait dû dire : tout part de lui, tout se résume en lui, attaque et défense. Orzelski, l'historiographe de l'interrègne, nous le montre modifiant son langage suivant ceux auxquels il s'adresse, devinant à première vue leur caractère, réglant son genre de vie d'après les circonstances, tantôt observant scrupuleusement les jours de jeûnes et d'abstinences du carême, les imposant à ceux de sa suite, et tantôt vis-à-vis des réformes se moquant de ces pratiques, prodigue de magnifiques promesses à tous ceux qui le seconderaient, et ne déliant jamais les cordons de sa bourse [2].

VIII

Guidé par son sens pratique, le duc d'Albe avait fini par faire entrer dans la tête du roi son maître qu'il fallait profiter de l'irritation provoquée en Angleterre par la Saint-Barthélemy pour la détacher de l'alliance de la France. Ces dangereuses tentatives d'un rapprochement entre Élisabeth et Philippe II n'avaient point échappé à la clairvoyance de notre ambassadeur, La Mothe-Fénelon. Déjà, au mois d'octobre, il en avait prévenu

[1] *Histoire universelle* de d'Aubigné, livre 1er, p. 64.
[2] De Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chapitre XXVIII.

Digitized by Google

le roi : « Je sens bien, lui avait-il mandé, que toutes choses ont commencé et continuent de nous devenir contraires. Depuis l'émotion de Paris, les partisans de l'Espagne ont le vent en poupe, et plus que les autres, bien que la ruine des protestants leur plaise, ils aggravent les meurtres et exécutions de France et exaltent le duc d'Albe de ce qu'il a gardé la capitulation à ceux de dedans Mons [1]. »

Et dans une nouvelle lettre du 15 novembre : « Le roy d'Espagne a écrit à la reine Élisabeth une lettre forte pleine d'affection et d'offres, et d'une quasi soumission, qui semble ne convenir guères à la grandeur d'un tel prince, ni à la récordation des injures qu'il a reçues ; tant y a que dans la dite lettre, après beaucoup de belles et bonnes paroles, il insiste au renouvellement des anciens traités et de l'ancienne confédération d'entre cette couronne d'Angleterre et la maison de Bourgogne, et qu'il est prêt de le confirmer et jurer de nouveau [2]. »

La lutte ainsi engagée, il fallait à tout prix détourner l'Angleterre de la fâcheuse alliance qu'on lui offrait. Fort heureusement l'accouchement de la jeune femme de Charles IX allait fournir à Catherine le prétexte de flatter l'orgueil d'Élisabeth, moyen infaillible auprès d'elle. Elle se hâte donc d'envoyer M. de Mauvissière à Londres, avec la double mission de demander à la reine d'être la marraine de la petite princesse, et de vouloir bien reprendre les propos de son mariage avec le duc d'Alençon. Un plus habile ambassadeur ne pouvait être choisi ; il s'était déjà fait apprécier et aimer en Angleterre par sa modération. A la première ouverture de Mauvissière : « Vous me voyez, lui dit « Élisabeth, bien embarrassée ; après ce qui vient de se passer en « France, si je m'adresse pour me représenter à n'importe à quel « personnage, il pensera que je le tiens en bien peu d'estime et « que je veux me défaire de lui. »

Mauvissière ayant cherché à effacer cette mauvaise impression : « Il y en a, reprit-elle, qui craignent le contre coup de la Saint « Barthélemy en Angleterre ; » puis, venant aux projets de son mariage avec le duc d'Alençon : « Les choses en étaient, reprit-« elle, en si bons termes, qu'il n'y avait plus de grave difficulté ;

[1] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 60.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 200.

Digitized by Google

« mais à cette heure je m'aperçois que le physique, l'inégalité « d'âge et la différence de religion, y mettent plus d'empêche- « ments que je ne me l'étais d'abord figuré. Je vous reverrai « dans quelques jours [1]. »

Elle soumit en effet à ses conseillers les lettres qu'elle avait reçues du roi, et l'offre si flatteuse d'être la marraine de sa fille, pour donner un éclatant témoignage à l'Europe de la sincérité de son amitié. Pas un d'eux n'ayant parlé dans un sens contraire, elle fit savoir à Mauvissière et à La Mothe-Fénelon qu'elle acceptait l'honneur que le roi voulait bien lui faire, et quant à son mariage avec le duc d'Alençon, elle lui insinua qu'elle n'y avait pas renoncé.

La partie étant ainsi à demi gagnée en Angleterre, il fallait se servir d'autres armes en Allemagne. Une lettre de Charles IX à M. de Saint-Gouard, du 23 janvier, indique bien de quels artifices les Espagnols avaient usé pour lui aliéner les princes protestants d'Allemagne. « Ils ont publié et voulu faire croire par le monde que nous avions juré ensemble la ruine de tous ceux qui font profession d'autre religion que de la nostre et que ce que j'avois fait estoit avec eux prémédité de longtemps, et de fait leurs persuasions ont été tenues pour si fort vraisemblables que si la pure vérité n'eust de soy eu assez de force pour surmonter son contraire, j'estime qu'ilz fussent parvenus au-dessus de leurs intentions et ils ne m'eussent seulement esloigné et destreint de l'amité de la royne d'Angleterre et des princes protestants ; mais ils se la fussent acquise et assurée à mon dommage [2]. »

Catherine fit donc revenir Schomberg à Paris, et, après lui avoir donné de nouvelles instructions, elle le fit repartir avec la double mission de renouer l'alliance avec les princes protestants, et de les amener à favoriser tout à la fois les projets de mariage du duc d'Alençon avec la reine Élisabeth, et les prétentions du duc d'Anjou au trône de Pologne.

Il n'était que temps : l'empereur Maximilien promettait aux princes protestants de faire retirer les Espagnols des Pays-Bas, de remettre le prince d'Orange dans tous ses biens, et d'assurer

[1] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 246.
[2] Bibl. nat., F. fr., n° 16105; f° 14.

Digitized by Google

le libre exercice de la religion réformée dans tous les nouveaux pays qui seraient incorporés à l'Empire.

Schomberg vit d'abord le comte Palatin. Son thème était fait, ses arguments tous prêts : le roi n'a pas voulu recevoir le légat du pape, le cardinal Ursin ; il est moins disposé que jamais à entrer dans une ligue catholique contre le Grand Seigneur ; il n'a pris aucune part à la saint Barthélemy ; depuis ce jour aucun protestant n'a été inquiété. Le duc d'Anjou campe, il est vrai, sous les murs de la Rochelle ; mais il n'exige des Rochelois que leur simple soumission, leur garantissant la liberté de conscience et le libre exercice de leur religion ; puis, répudiant au nom de Charles IX toute intelligence avec l'Espagne, il rappelle à l'appui la récente ligue conclue avec l'Angleterre. En terminant cet habile plaidoyer, il conjure le comte Palatin d'intervenir auprès de la reine Élisabeth en faveur du duc d'Alençon et d'appuyer également la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne.

Le comte l'écouta sans l'interrompre, mais s'enferma dans une prudente réserve dont Schomberg ne put le faire sortir ; toutefois, son fils, le duc Jean-Casimir, se montra plus favorablement disposé.

De Heidelberg, Schomberg se rendit à Francfort-sur-le-Mein, où il devait avoir une entrevue avec le comte Ludovic de Nassau, entrevue ménagée par Galéas Frégose dont nous retrouvons la main dans toutes les négociations secrètes. Le prince d'Orange s'était montré d'abord très défavorable à ce rapprochement avec la France. « Le roi Charles IX, avait-il écrit à son frère, est décrié non seulement par deçà, mais par tous les endroits du monde, estant fort blasmé de perfidie, lui qui pour son titre ordinaire vouloit usurper le nom de Charles le véritable [1]. »

Zuleger avait écrit également au comte Ludovic : « Du côté de la France il n'y a que mensonges et tromperies ; Frégose est homme fait pour mentir et tromper [2]. »

Mais le comte n'était pas à ignorer qu'à la suite d'une conférence tenue à Nimègue, des relations amicales avaient été reprises entre l'Angleterre et l'Espagne et un accord à peu près conclu. La France venant à lui au moment où l'Angleterre s'en éloignait, il

[1] Groën van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 115.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

se rendit à Francfort, bien décidé à traiter, si les conditions étaient acceptables. Schomberg avait en réserve des armes que Catherine lui avait fournies. « J'ai fait écrire par Brûlart à Schomberg, avait-elle mandé au duc d'Anjou, comme de lui-même — et en chiffres — afin qu'il fasse publier en Allemagne la délibération où est le roy d'Espagne de faire tuer le prince d'Orange, et comme il y a gens dépêchez expressément, et qu'il s'en serve envers les princes protestants selon que les occasions se peuvent présenter; qu'il ne faille pas de prester des charités à ceux qui si évidemment font publier toutes choses fausses, afin qu'il puisse traverser ce qu'ilz veulent négocier [1]. »

A la suite d'une entrevue qui ne dura pas moins de huit heures, Schomberg et le comte Ludovic arrêtèrent les conditions suivantes, qui n'étaient plus qu'à soumettre à l'approbation définitive de Charles IX : si le roi de France déclare la guerre à l'Espagne, la Hollande et la Zélande seront remises entre ses mains ; si le roi ne veut pas rompre ouvertement et s'il promet de fournir un subside de trois cent mille florins, toutes les conquêtes à faire lui appartiendront [2].

Schomberg, dans une lettre du 23 mars, où il rend compte à Catherine de ce qu'il venait de conclure, lui en fait entrevoir tous les avantages.

« Madame, le sieur de Frégose vous aura amplement fait entendre ce que je lui ay communiqué touchant les occurences de par deça et principalement touchant les affaires des Pays-Bas. J'espère qu'il vous aura apporté une bonne résolution du comte Palatin, vers lequel le comte Ludovic avoit fait aller son frère le comte Jean pour cet effet. Il ne faut pas doubter que Vos Majestés sçauront bien embrasser cette tant belle occasion. Madame, le repos du royaume, la sûreté de l'Estat, la ruine du capital ennemy du roy (Philippe II), la vengeance du tort qu'il fait à Monseigneur le duc d'Anjou, la subversion de tous les desseins de la maison d'Autriche et le comble de vos désirs est entre les mains de Vos Majestés et despend de vos volontée. Si vous laissez eschapper cette belle prise, je me desespère que vous la puissiez jamais rattraper ; mais, Madame, le tout est de se haster et de tenir ceste menée aussi secrète que Vos Majestés désirent les sus-

[1] Bibl. impériale de Saint-Pétersbourg.
[2] Groën van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 5.

Digitized by Google

dictes choses sortir à bon effet. Depuis le partement de Frégose, je me suis encore assemblé avecque le comte Ludovic et nous avons débattu sur les entreprises qu'il a en mains, qui sont assurément grandes et belles, et sur les conditions qu'on pourroit mettre en avant entre le roy et le prince d'Orange sur ce fait ; nous les avons mises par écrit, Madame, ajoutait-il ; ces conditions ne vous obligent à rien, et n'ont été traictées par moy avecque le comte Ludovic à ceste intention que pour faciliter la résolution du roy ; mais le comte m'a dit plus de vingt fois que s'il n'avoit bien tost une résolution du roy, qu'il prendroit party et qu'il ne pensoit être obligé à rien si on traine les choses à la longue [1]. »

De tous les côtés on ne cherchait qu'à se tromper : avec sa dissimulation habituelle, Catherine jouait double jeu ; au moment même où elle faisait négocier ce traité offensif contre l'Espagne, elle écrivait à saint Gouard : « Il m'est bien difficile de souffrir d'être accusée de nuire aux affaires du roi catholique ; » elle se promettait, sans doute, que cette lettre serait mise sous les yeux de Philippe II.

Tout au contraire, Charles IX laissait entrevoir toutes ses défiances et mettait à nu toutes les menées perfides de l'Espagne :

« J'ai pris par vos lettres, disait-il à Saint Gouard, éclaircissement de plusieurs conjectures que j'avois déjà remarquées de l'intention du Roy Catholique, lequel sous couleur de piété et de religion veut, s'il peut accommoder les affaires des Pays-Bas, se réconcilier avec la reine d'Angleterre et les princes protestants, et me laisser sur les bras les ennemis que nous nous sommes acquis pour la défense de ceste querelle et pendant qu'il me connoit occupé à la réduction de la Rochelle. Depuis l'exécution faite de mes conjurés à Paris, il s'est entièrement bandé à aplanir par une bonne composition les troubles des Pays-Bas, se mettre à l'abri et me délaisser au découvert et à l'injure du temps. Nous avons de tous costés avis que le mariage de l'ainée de ses filles est arresté avec l'archiuc Ernest et que ledit roy, en faveur dudit mariage, délaissera les Pays-Bas ; que l'empereur est moyenneur d'en accommoder les affaires, contenter le prince d'Orange et ceux de son party, meus assurer pour amis au Roy Catholique, la reine d'Angleterre et les princes protestants, et je ne doute pas aussi que le

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400.

Digitized by Google

mariage du roy de Hongrie ne soit proposé à la reine d'Angleterre et que le roi d'Espagne et l'Empereur ne cherchent autant qu'ils pourront de joindre à leur maison ce royaume et que d'autre part la reine d'Angleterre ne soit esmeue à y entendre pour acquérir l'honneur de ce titre de l'empire que l'on voudroit par ce mariage faire succéder au roi de Hongrie, assurer elle et son royaume et se fortifier aux prétentions de Calais, ne pouvant prendre confiance de moy pour ce qui est advenu, quelque déclaration que je lui fasse de ma volonté [1]. »

Cet exposé de la situation nous fait bien comprendre l'importance que la mission de Schomberg avait prise, et que, tout en échangeant avec Philippe II de mensongères paroles d'amitié, Catherine avait engagé la lutte sur tous les points.

De Heidelberg, Schomberg alla voir le landgrave de Hesse; celui-ci, de prime abord, ne lui cacha pas les difficultés de sa propre situation : « Je ne puis, lui dit-il, me mettre mal avec « l'empereur sans encourir le blâme des autres princes protes- « tants ; mais pour venir en aide au duc d'Anjou, je puis faire « obstacle à tout accord du roi d'Espagne avec les Provinces « Unies. Que le roi, votre maître, continue à regagner le cœur des « princes protestants, comme il a déjà bien commencé, Dieu « exaucera les ardentes prières que je ne cesse de faire pour sa « grandeur, et dans ce but, que la reine-mère fasse en sorte que « le roi reprenne en grâce les enfants et la veuve de l'amiral [2]. » A force d'instances, Schomberg put obtenir de lui une lettre pour la douairière de Brunswick, sœur du roi de Pologne, dans laquelle il la priait de prendre en main les intérêts du duc d'Anjou.

[1] Bibl. nat., F. fr. 16105, p 62.

[2] Le 30 décembre 1572, Bellièvre avait écrit à Catherine :

« J'ai esté en peine de me résouldre des enfans du feu admyral de Chastillon et de M. de Laval qui sont à Basle. Ce canton là a toujours esté difficile et fascheux ès affaires qui se présentent maintenant et combien que je pensse obtenir d'en faire sortir les enfans dudict admyral, je ne veoy qu'il en advint grand advantage au service du Roy. Ce seroit les contraindre de se retirer vers le Palatin ou aultre prince de l'Allemagne, par lesquelz ilz se pourroient mieulx dresser aux armes et aux affaires. Es sont à Basle je ne veoy pas bonnement en quoy ilz peuvent nuyre ni qu'ilz y puissent prendre aultre institution que celle que gens de peu d'entendement et que n'ont aulcun manyement d'affaires leur peuvent donner. » Orig., Bibl. nat., 15902.

Digitized by Google

Durant son séjour à Cassel, il eut l'occasion de s'entretenir avec un secrétaire de Laski, qui allait porter un message au duc d'Anjou pour en obtenir certaines assurances; il le détermina à rebrousser chemin, et il fit dire à Laski qu'il n'avait aucun doute à concevoir, que tout ce qu'on lui avait dit et promis jusqu'à ce jour était l'exacte vérité, et qu'il s'en portait garant sur son honneur.

Schomberg jugea qu'il était encore plus sûr d'aller voir lui-même la douairière de Brunswick ; mais il ne fut point admis en sa présence ; elle le mit toutefois en rapport avec son confident le plus intime et, par son intermédiaire, il obtint une lettre d'elle adressée aux grands de la Pologne, lettre qui pourrait être mise à profit par Monluc. Pour l'y décider, il lui avait fait accroire que le duc n'était pas éloigné d'épouser l'infante sa nièce.

Sa dernière visite fut pour le duc de Saxe. Il revenait de Vienne et s'était laissé entièrement gagner par l'Empereur. Il soutint à Schomberg que Charles IX était complice du meurtre de l'amiral, qu'il avait donné ordre de le tuer et à tous les gouverneurs de province de massacrer les protestants. Schomberg jugea bien qu'un pareil langage lui avait été suggéré par l'empereur Maximilien, qui précédemment avait tenu le même langage à Vulcob. Il n'insista pas ; il lui parut également inutile d'aller voir le margrave de Brandebourg, qui ne pouvait pas décemment renoncer à soutenir la candidature du duc de Prusse.

On le voit, les défiances soulevées par la Saint-Barthélemy n'étaient qu'à demi effacées ; à Constantinople, l'évêque de Dax n'avait pas été plus heureux auprès du Grand Seigneur. Monluc n'avait donc pas à espérer grand appui au dehors. Sa victoire n'en aura que plus de mérite, et il ne nous reste plus qu'à le suivre dans sa dernière lutte.

X

Dans les mois qui suivirent la diète de convocation, deux nouveaux auxiliaires vinrent prêter leur aide à Monluc : Gilles de Noailles, abbé de l'Isle, et Guy de Saint-Gelais [1], sénéchal de

[1] Voir Moréri, *Dictionnaire historique*, art. Saint-Gelais.

Digitized by Google

l'Agenois, plus connu alors sous le nom de « le jeune Lansac, » que Monluc lui-même avait désigné ; mais dans l'abbé de l'Isle, qui avait rempli des missions importantes en Angleterre et en Ecosse, il pouvait craindre un rival et même entrevoir un successeur ; il n'en fut rien. L'abbé s'effaça habilement, accepta avec déférence la direction de Monluc et lui fut d'un grand secours. Sans sortir de Conin, ce poste d'observation où il s'était retranché, Monluc garde donc toute sa liberté d'action et fait tenir la campagne par ses lieutenants : l'abbé de l'Isle va résider à Posen et ne perd pas de vue Laski ; Lansac se charge du palatin de Posnanie, dont les neveux étaient alors en France ; Balagny, revenu en Pologne, revoit tous ceux qu'il y a connus et dont il est resté l'ami ; Bazin parcourt la petite Pologne et y recrute des voix ; le doyen de Die surveille le cardinal Commendon, qui, après avoir ostensiblement soutenu le parti de l'archiduc Ernest, commençait à faiblir.

Tandis que de part et d'autre la partie est engagée et que l'on joue si serré, les Lithuaniens, loin de se prononcer pour l'un des compétiteurs, venaient d'envoyer un ambassadeur visiter le tzar, Yvan le terrible. Un récit de cette mission écrit par celui qui en était le chef, Michel Haraburda, mérite qu'on s'y arrête [1].

C'est le 28 février que Haraburda fut reçu à Novogorod par le tzar : « Vous venez m'offrir, lui dit le farouche despote à sa « première audience, la couronne de Pologne et de la Lithuanie « pour mon fils le tzarwitch Fedor, et en même temps vous me « demandez Smolensk et d'autres villes conquises par les tzars « mes prédécesseurs. Eh bien ! la première de ces demandes est « toute naturelle, la seconde inconvenante. Mon fils n'est point « une jeune fille qui, en se mariant, apporte une dot. Il est tou- « jours glorieux d'agrandir ses états et non de les diminuer. Si « vous voulez de mon fils pour roi, voici mes conditions : s'il « vient à mourir sans laisser d'enfants, la Pologne et la Lithuanie « seront incorporées à la Moscovie. L'intérêt de ces trois états « c'est de n'appartenir qu'à un seul maître ; pas un souverain de « l'Europe ne remonte par ses ancêtres à plus de deux cents ans. « Nous sommes nous de race souveraine ; nous remontons à

[1] Voir le père Theiner, *Continuation des Annales de Baronius*, t. Ier, p. 364.

Digitized by Google

« César Auguste. Dans le cas où mon fils, élu pour roi, vien-
« drait à mourir, son corps sera porté à Moscou et la Livonie
« toute entière passera sous la domination de la Moscovie ; mais
« mon fils est trop jeune pour lutter contre vos ennemis et les
« siens. Savez-vous ce qu'on m'a dit ? C'est que vous ne me le
« demandez que pour le livrer au Turc. »

Ce jour là l'entretien en resta là. Le reprenant le lendemain :
« J'ai réfléchi cette nuit, dit-il à Haraburda ; décidément il vaut
« mieux que ce soit moi qui gouverne tous vos états. Si vous ne
« me voulez pas, puisque vos grands désirent que la Lithuanie
« et la Pologne restent indivisibles, vous ferez peut-être bien
« alors de prendre pour roi le fils de l'Empereur ; en ce cas Kief
« et la Livonie passeront à la Russie, Polotz et la Courlande res-
« teront à la Lithuanie. L'Empereur est mon ami ; lui et moi nous
« nous lierons par un bon traité. Surtout ne prenez pas ce Fran-
« çais ; ce serait au profit du Turc et non de la chrétienté. »

Il y avait tout à la fois de l'ironie et de la menace dans les paroles saccadées du tzar. L'une de ses armées campait sur la frontière de la Lithuanie. Au moment ou Haraburda, tout ébahi, prenait congé et allait se retirer, s'approchant tout près de lui, et d'une voix plus basse : « Veuillez dire à ceux qui vous
« envoient que, parmi les grands de la Pologne, les uns m'ont
« conseillé d'entrer avec une armée dans votre Lithuanie et de
« conquérir cette royauté de Pologne par la terreur, d'autres
« m'ont demandé de l'or et des fourrures pour favoriser l'élection
« de mon fils. Répétez cela à votre conseil d'état ; je désire qu'il
« le sache. »

Cette réponse si dédaigneuse et si menaçante avait ôté toute chance au tzar. Désormais il n'y a plus en ligne que deux candidats sérieux, l'archiduc Ernest et le duc d'Anjou ; mais toutes les chances ont passé du côté de la France.

Le comte Korka, son plus grand et redoutable adversaire, vient de mourir ; Chodkiewicz et Radziwill, qui marchaient avec lui, ont fait défection. Les deux ambassadeurs de l'Empereur, Rosenberg et Pernstein, ont mal débuté ; suivis par cent vingt gentilshommes, ils ont voulu pénétrer de force jusqu'à la retraite de l'infante Anne. Par cette tentative hardie et inutile, ils se sont aliéné bien des suffrages ; et ce qui est encore plus à leur désavantage, les bagages de l'abbé Cyre, ce malencontreux agent qui avait pris

Digitized by Google

pour confident le jeune Balagny, ont été fouillés à la frontière et l'on a saisi des lettres où sont relatées tout au long les promesses faites par l'empereur Maximilien aux princes protestants de la Germanie ; il leur offrait Dantzig et d'autres villes encore, s'ils appuyaient la candidature de l'archiduc Ernest. Tel était l'état des choses au moment où l'heure est enfin venue de procéder à l'élection d'un roi.

Le mercredi, 1er avril, Monluc entrait à Varsovie, accompagné par tout le personnel de son ambassade. Lansac, l'abbé de l'Isle, le doyen de Die, Bazin, Choisnin, Séchelles, de Poix, Balagny et La Personne l'avaient tous rejoint et s'étaient groupés autour de lui. Rosenberg et Pernstein, les deux ambassadeurs de l'empereur Maximilien, arrivèrent presque en même temps, avec leur brillant cortège de gentilshommes. Parmi eux s'était subrepticement glissé don Fezardo, l'ambassadeur d'Espagne ; puis venaient les quatre ambassadeurs du roi de Suède, celui du duc de Prusse, les envoyés des ducs de Courlande, de Poméranie, de Transylvanie et de l'hospodar de Valachie ; enfin le légat du pape, le cardinal Commendon. Les envoyés du Grand-Seigneur et ceux d'Yvan-le-Terrible ne parurent pas.

Aussi loin que la vue peut porter, la vaste plaine de Kamien, qu'un pont de bois jeté sur la Vistule relie à Varsovie, a disparu sous la multitude des tentes qui la couvrent. Celle placée au centre, de forme ronde et soutenue par un mât élevé, est assez spacieuse pour contenir six mille hommes ; elle les domine toutes et la diète d'élection y siégera.

Dans cet immense espace, ils sont là quarante mille gentilshommes aux costumes variés, portant les uns des piques et des flèches, d'autres des mousquets ; on les voit passer sur leurs puissants chevaux du nord aux crinières flottantes, tantôt divisés par petits groupes, tantôt massés en épais escadrons. Dans un rayon de moins de trois lieues, il y a cent mille chevaux. Chaque palatinat a son enceinte réservée, sa tente principale où délibérera sa noblesse sous la garde de pièces d'artillerie ; c'est l'aspect d'un camp, la veille d'une bataille.

Le vendredi, 3 avril, est tout entier consacré à la prière. L'archevêque de Gnieszen officie dans l'église cathédrale de Saint-Jean et l'on chante le *Veni Creator*. Le surlendemain 5 avril,

Digitized by Google

un carrosse traîné par quatre chevaux traverse lentement le pont de la Vistule ; à sa rencontre s'est porté tout le sénat ; c'est le cardinal Commendon, le légat du pape ; à ses côtés marchent les deux grands-maréchaux de Pologne et de Lithuanie. Les honneurs militaires lui sont rendus, et il va s'asseoir sur le siège élevé d'où il présidera l'assemblée ; au-dessous de lui, les ambassadeurs de tous les prétendants, et tout autour, sur deux rangs, les palatins, les nonces, les sénateurs.

C'est à lui qu'appartient le privilège d'ouvrir la séance : d'une voix ferme et nette, il lit d'abord la lettre du Saint-Père ; Sa Sainteté recommande à la noblesse polonaise d'élire un roi qui soit agréable à Dieu ; puis, prenant la parole en latin, il la félicite d'abord de ce que ce long interrègne s'est passé sans une sédition, sans une querelle, et s'élève avec force contre les menées des hérétiques. Lui coupant brusquement la parole et l'apostrophant :

« Vous empiétez sur le pouvoir des sénateurs et des nobles, » s'écrie Sborowski.

Il y eut un moment de tumulte; de violentes menaces furent adressées à l'interrupteur. Impassible, le cardinal fait signe qu'il veut répondre, et, le silence rétabli, se tournant vers l'audacieux :

« Je connais mon devoir, j'obéis aux ordres de Sa Sainteté, « je ne suis pas un sénateur; mais, vous qui m'avez interrompu, « à vous seul vous n'êtes pas le sénat. »

Et, reprenant son discours, il exhorte l'assemblée à choisir de préférence un roi catholique, toutefois sans faire allusion à l'archiduc Ernest, sans se prononcer pour un des prétendants à la couronne ; et, restant dans son rôle de représentant du Saint-Siège, il termine par une invocation à Notre-Seigneur Jésus-Christ, « venu pour pacifier toutes les inimitiés, » et il exhorte la noble assemblée à revenir à l'unité d'une seule foi.

L'ambassadeur du duc de Prusse, vassal de la Pologne, à ce titre, prend le premier la parole. Discours prononcé et écouté pour la forme, car les chances du duc étaient nulles. L'ambassadeur de l'Empereur parle après lui ; sa voix est faible, sa diction mauvaise. Sa harangue froidement dite, froidement écoutée, n'est qu'une pâle et incolore diatribe contre le duc d'Anjou auquel il reproche de ne pas savoir le polonais, insistant sur la lon-

Digitized by Google

gue distance qui sépare les deux pays, ce qui ne permettrait jamais à la France de venir au secours de la Pologne, allant jusqu'à dire que le passage par l'Allemagne serait fermé au duc ; puis il s'étend complaisamment sur l'éloge de l'Empereur, qui avait toujours su maintenir la paix et la concorde entre les catholiques et les protestants de son vaste empire, allusion directe à la sanglante tragédie de Paris et à la part que le duc d'Anjou y avait prise.

Il avait pu, on ne sait par quel moyen, mettre la main sur les offres secrètes faites par la France à la Pologne ; il se les approprie et en enlève tout le mérite à Monluc. Ce dernier trait était d'une indigne perfidie.

Cette harangue terminée sans aucune marque d'approbation, Monluc est invité à prendre la parole. Son discours était tout prêt. Ne se contentant pas des trente-deux copies destinées aux trente-deux palatinats, il en avait fait imprimer un très grand nombre d'exemplaires ; mais il juge bien qu'il fallait avant tout répondre aux attaques de l'ambassadeur de l'empereur, et, pour en avoir le temps, il prétexte une subite indisposition. Il avait pu se procurer une copie du discours de Rosenberg ; il passe la nuit à composer sa réplique et à la faire copier. Introduit dans la tente royale par deux palatins venus le chercher à son logis il salue l'assemblée, s'incline devant le cardinal Commendon et prend la parole en ces termes :

« Les rois de France ont toujours aimé et honoré les rois de « Pologne par dessus tous les autres princes de la chrétienté; « la Pologne a toujours été réservée comme un ferme rempart « pour soutenir, assister et repousser les efforts et excursions « des nations barbares ; c'est la forteresse inexpugnable pour « couvrir et défendre le reste des provinces de la chrétienté. Si « j'ai été choisi par le roi de France comme ambassadeur par « devant vous, c'est que toute ma vie j'ai été affectionné à votre « nation. Avant tout, Sa Majesté très chrétienne désire non seu- « lement entretenir et renouveler l'ancienne amitié qui a été « entre vous et les Gaulois, mais l'augmenter par quelque nou- « veau lien. Si, durant cet interrègne, il se produisait quelque « danger, j'ai charge de vous dire que toute l'autorité que peut « avoir la couronne de France est à votre disposition. Dans cette « assemblée vous allez avoir à mettre en considération les pré-

Digitized by Google

« tentions au trône de Pologne des princes étrangers ; le roi mon « maître vous requiert d'admettre au rang des plus favorables « compétiteurs son frère, le duc d'Anjou, de Bourbonnais et « d'Auvergne.

« J'ai délibéré de n'user ni de fraudes ni de tromperies, ni de « messages secrets, ni de calomnies, ni de libelles diffamatoires « à l'encontre des compétiteurs; mais, Français de nation et con- « séquemment franc, simple et de nature ouverte, je propose de « traiter avec vous véritablement et sincèrement. »

Après cet exorde :

« Je l'ai toujours remarqué avec admiration, reprit-il, vous « seuls entre toutes les nations avez retenu le privilège et la « faculté d'élire vos rois, et par même moyen conserver jus- « qu'ici tous aultres ornements de liberté et de dignité, là où « les autres nations, qui souloient ester aussi libres et jouir « de tous droits de franchise, étant maintenant dépouillées de « toutes telles libertés, sont abattues et prosternées par terre, « et regardées des passants comme tombeau de libertés « éteintes. »

Puis il fait appel à la concorde, noble et vieille tradition qu'ils tiennent de leurs ancêtres, cette concorde qui a si longtemps défendu et conservé leurs maisons, leurs enfants, leur dignité et la gloire souveraine de leur nom. Il rappelle la conformité de mœurs, l'amitié et la grande « conjonction des cœurs » qui a toujours existé entre la France et la Pologne, les visites si fréquentes des Polonais en France et des Français en Pologne, la communauté de gloire des deux peuples, la « préexcellence de leur chevalerie, » la longue durée de leur empire, l'affection que les Valois lui ont toujours portée. Il s'étend sur les propositions faites par Charles IX, qui leur offrait une ligue perpétuelle, leur promettant de les secourir contre le Moscovite, de solder leurs dettes au moyen des revenus du duc d'Anjou, d'établir une université à Cracovie, d'ouvrir les portes de celle de Paris aux jeunes Polonais qui viendraient en France, une flotte dans la Baltique, enfin la promesse que le duc débarquera à Dantzig trente jours après son élection ; puis, passant à son éloge :

« Il est âgé de vingt-trois ans, de riche taille, de belle dispo- « sition de sa personne, de santé ferme et robuste, très apte à

Digitized by Google

« embrasser les choses que vous jugerez nécessaires pour le « bien de votre royaume. »

Venant alors aux nombreux libellés semés dans toute la Pologne : « Il n'y a pas un qui eût osé écrire que les mœurs du duc « soient dépravées et corrompues ; il a appris à manier les affai- « res d'état, toutes les parties de l'art militaire sont en lui plus « que son âge ne porte, en une seule année il pourra apprendre « votre langue. Le latin et l'italien lui sont déjà familiers. Ses « richesses ne sont pas royales, mais elles sont certaines, pré- « sentes et toutes prêtes. »

Faisant allusion aux menaces d'une invasion du Moscovite avant que le duc ne pût arriver en Pologne, invasion que quelques-uns semblent redouter :

« Souvenez-vous que vous êtes des polaques ! s'écrie-t-il ; « que vos ancêtres ont tant de fois rompu et défait Moscovites, « Hongres et Tartares. »

Il lui restait à parler de la Saint-Barthélemy :

« Ce qui est advenu à Paris, certainement c'est par cas fortuit. « Le roi, de sa nature enclin à la clémence, eût préféré faire « prendre les conspirateurs que non pas les massacrer ; mais « comme il y a coustume aux tumultes soudains, la populace « s'est portée de fureur à une chose autrement que l'on ne dési- « roit, dont le roi fut très courroucé et troublé ; il faut rejeter « la coulpe de cette journée sur autre que sur le duc d'Anjou. « Il savoit bien que le bruit d'une si grande exécution et si inu- « sitée vous détourneroit ou pour le moins vous détiendroit « quelques jours lui faire ce qu'il désire, attendu que vous haïs- « sez naturellement toutes cruautés. »

Dans sa péroraison :

« Très révérends seigneurs, et vous illustres palatins, très « vaillants chevaliers, de la part du roi très chrétien, je vous « présente le Sérénissime duc d'Anjou ; recevez le tout prêt et « apareillé à gouverner vostre chose publique, comme s'il étoit né « pour vous et s'il étoit vostre fils. Il ne voudroit pour rien dimi- « nuer vos libertés ; si vous le faites votre roi, il a délibéré d'em- « ployer toutes ses pensées, toutes ses affections, tous ses conseils « pour atteindre à ce seul but que jamais vous ne vous puissiez « repentir de l'avoir fait, et qu'il puisse être surnommé à bon

Digitized by Google

« droit, véritablement, par vous et par votre postérité, le bon roi « prudent et vaillant, et père du pays [1]. »

De chaleureuses acclamations saluèrent cette habile et brillante harangue. Sans trop de flatterie, Paul Manuce, dans l'épitre qui accompagne sa belle édition de l'orateur, a pu comparer l'évêque de Valence à Cicéron, dont la Rome antique s'enorgueillissait. Tout le temps qu'il tint l'auditoire sous le charme de sa parole, une alouette, l'oiseau symbolique des anciens Gaulois, perchée au sommet de la tente royale, battit des ailes et chanta.

« Si l'élection, dit Choisnin, eût été faite un jour après, il ne s'y fust trouvé un seul contredisant; nos ambassadeurs furent depuis ce jour-là si caressés, si visités, que je sçay bien que le dit évêque il lui en cuida coûter la vie, tant estoit las tous les jours d'avoir parlé depuis le matin jusqu'au soir [2]. »

Mais les partis n'avaient point désarmé ; les bruits les plus alarmants trouvaient créance. On parlait de la marche d'une armée du duc de Prusse venant venger l'humiliant accueil fait à sa candidature, d'une invasion de la Lithuanie par le Moscovite et de la Podolie par les Tartares. Ces milliers de gentilshommes qui campaient dans la plaine de Kamien, refusant de s'incliner devant la volonté du Sénat, décidèrent que trois cents d'entre eux, pris dans chaque palatinat, formeraient une Chambre des nonces à laquelle ils transmettraient chaque jour leurs vœux et leurs décisions. Une grave question restait à débattre, la revision des lois, revision prévue et comprise dans le programme de la Diète de convocation du 6 janvier. La question religieuse étant venue s'y joindre, le parti protestant y entrevit le moyen d'assurer son indépendance et la liberté de sa croyance ; il s'y rattacha et finit par avoir gain de cause. Dans une séance orageuse qui se tint le 23 avril, sous l'inspiration de Firley, une commission fut nommée dans le but tout à la fois de restreindre le pouvoir royal et d'assurer aux protestants les garanties qu'ils réclamaient. La révision des lois n'étant pas une œuvre de quelques jours, sous une forme détournée, c'était la remise indéterminée de l'élection du roi.

Les nobles commençaient à en avoir assez de cette vie sous

[1] *Mémoires de l'estat de la France*, t. II, p. 197 et suiv.
[2] *Mémoires de Choisnin*, p 747.

Digitized by Google

la tente. Mazoviens, Lithuaniens, nobles de la grande Pologne, réunis par la même pensée et marchant au même but, vinrent en masse réclamer l'ouverture du scrutin. Mise ainsi violemment en demeure d'en finir, la Diète décida que la commission nommée se bornerait à régler les prérogatives du pouvoir royal et à les limiter, concession indirecte faite aux protestants qui pouvaient craindre une restriction à l'exercice de leur religion de la part du duc d'Anjou, qu'on leur avait représenté comme le chef du parti ultra-catholique de France. Sous cette double pression, la Diète décida que l'élection du roi aurait lieu le premier lundi de mai. La Commission chargée de la revision des lois ayant siégé sans désemparer, soumit, le 2 mai, une série d'articles votés par elle à l'unanimité. En conséquence, le 3 mai, Firley, en sa qualité de grand-maréchal, proclama l'ouverture du scrutin. Par mesure de prudence, et pour laisser toute liberté aux suffrages, les ambassadeurs de tous les prétendants avaient été éloignés de Varsovie : le cardinal Commendon s'était établi à Skierniewice, les ambassadeurs de l'empereur à Lowicz, les Suédois à Zakroczyn, Monluc à Plocko ; avant de s'éloigner, le 25 avril, il avait prononcé devant la Diète un nouveau discours, où, tout en revenant sur les arguments de sa première harangue, il avait repoussé cette calomnie qu'on lui prêtait, qu'il était venu en Pologne comme à la foire, pour acheter un royaume :

« Nous sommes ambassadeurs, s'était-il écrié, et non mar-
« chands et trafiqueux. Si nous avons offert de l'argent, c'était
« pour l'employer aux nécessités publiques de ce royaume ; ces-
« sent donc au moins pour quelques jours les injures, médisances
« méchammant contournées, et que recognoissent ces ouvriers de
« bourdes et d'artifices qu'en affaire de si grand poids et de si
« grande importance et devant un si excellent et prudent sénat,
« devant si fréquente assistance de tant de nobles et vaillants
« chevaliers, il ne faut pas combattre de calomnies, de faussetés
« ni de tromperies, mais de raisons et certains arguments ; et si
« vous, seigneurs, pour vostre singulière prudence, arrestez cela
« en vostre entendement, il ne nous reste plus rien sinon de
« prier Dieu tout-puissant et tout bon que mettant fin à ce grand
« et haut négoce, il vous fasse tous demeurer fort conjoints ; et
« quant à ce qui me touche, moy particulièrement, il conduise à

Digitized by Google

« fin désirée cette même légation qui est la seconde devers vous, « et la quinzième vers autres princes, tellement que à vous et à « vos successeurs il en devienne une joyeuse et perpétuelle mé- « moire de mon nom et de ce que je vous auray le premier offert « un roy si sage, prudent, vaillant, dévôt et affectionné au bien « de vos affaires [1]. »

Le lundi 4 mai, le scrutin s'ouvrit. La noblesse, nous dit Choisnin, avant que de délibérer chacune dans son quartier, se mit à genoux et invoqua l'assistance du Saint-Esprit. Dans les palatinats de la grande Pologne, l'archevêque de Gniezen proclama lui-même les noms des compétiteurs. Yvan-le-Terrible ne donnant plus signe de vie et le duc de Prusse s'étant retiré, il n'en restait plus que quatre : l'archiduc Ernest, le duc d'Anjou, le roi de Suède et un *piaste*, c'est-à-dire, sans le désigner, tout noble polonais que ses égaux voudraient choisir. Cette candidature anonyme souleva de grands débats ; mais elle était secrètement soutenue, car chacun de ces nobles pouvait y prétendre ; comme on leur reprochait de ne vouloir désigner aucun nom, l'un des chefs et l'orateur du parti Tomicki en nomma sept ; Jean Zborowski mit en avant tous ceux de ses parents et tous de ses amis. « L'on vit surgir une armée entière de *piastes*, s'écrie ironiquement Orzelski. »

Le 8 mai, sous la présidence du grand-maréchal, tous les sénateurs étant à leur rang accoutumé, derrière eux les députés, et au troisième rang les nobles, le grand-chancelier brisa les plis scellés qui renfermaient le recensement des votes de chaque palatinat, et proclama les noms des candidats suivant leur ordre d'inscription.

A ce premier tour de scrutin le duc d'Anjou tenait la tête : son nom avait été porté tout seul par les deux palatinats de Mazovie et de Plocko, et par les neuf palatinats de la Volhynie et de la Podlachie. Sur trente-deux palatinats, vingt-deux lui étaient donc acquis et sans concurrent ; dans tous les autres il avait la majorité. Des acclamations enthousiastes accueillaient son nom, chaque fois qu'il était prononcé. Le parti piaste avait, il est vrai, recueilli de nombreuses voix, mais réparties sur tant

[1] *Mémoires de l'estat de la France sous Charles* IX, p. 224 et suiv.

Digitized by Google

de noms que les candidats désignés, comprenant l'inutilité de leur poursuite, se désistèrent.

Ce n'était là qu'une première épreuve. Suivant l'ordre déterminé par la diète de convocation du 5 janvier, le sénat désigna pour chacun des compétiteurs restés en ligne, trois orateurs chargés de défendre, le 5 mai, leurs prétentions devant la diète. L'un de ceux qui porta la parole pour le duc d'Anjou, Karnkowski, après l'éloge flatteur qu'il fit, s'écria : « La voix du peuple est la voix de Dieu ; le peuple veut Henri de Valois pour son roi. » Les autres orateurs ayant à peine été écoutés, l'archevêque se leva, et au moment où il allait proclamer le duc d'Anjou : « Nous ne sommes plus en nombre, représenta le palatin de Sandomir ; nous demandons la remise à demain. » C'était le jour de la Pentecôte ; d'un commun accord, une nouvelle séance fut fixée au lundi 11 mai.

Ce grand jour allait-il se passer paisiblement ? La minorité, si tumultueuse, si obstinée qu'elle s'était montrée, allait-elle accepter ce verdict ? Dans le doute, tous les partisans du duc d'Anjou, sous le commandement de Christophe et Jean Zborowski, de Laski, et de Chodkiewicz, viennent se ranger en ordre de bataille tout autour de la tente royale ; à leurs bonnets, autour de leurs lances, et au frontail de leurs chevaux des branches de sapin, signe de ralliement. Les adversaires du duc, auxquels s'étaient ralliés les partisans des candidats évincés du parti piaste, s'étaient retirés au village de Grochow ; ils offrirent de souscrire à l'élection, à condition que les articles réglementant et limitant le pouvoir royal fussent préalablement acceptés. C'était leur dernier moyen de résistance. Soutenue par le palatin de Sandomir, par voie de conciliation, cette proposition fut acceptée ; des délégués pris dans le sein de la diète leur furent donc envoyés. Massée autour du pavillon royal, une véritable armée attendait leur retour. Quand ils furent admis à la diète, et que l'un d'eux commença à lire les conditions qu'ils entendaient imposer, de grandes clameurs couvrirent sa voix. La tente royale avait été envahie ; gentilshommes, sénateurs, tous affolés criaient : « Henri, Henri de Valois, roi de Pologne ; nous le voulons, nous le voulons ! » A ces cris les milliers de cavaliers du dehors répétaient de leur côté : « Henri, Henri ; nous le voulons, nous le voulons ! »

Digitized by Google

Suivant l'usage, l'archevêque répéta alors par trois fois : « Nous avons pour roi le très illustrissime duc d'Anjou. » Les délégués des dissidents de Grochow firent mine de se retirer, et ils allaient peut-être donner le signal de la guerre civile ; fort heureusement, Zborowski, n'écoutant que son patriotisme, leur cria : « Ne vous éloignez pas ; l'archevêque n'a pas proclamé le roi « élu, il l'a seulement nommé. L'élection ne sera valable que « lorsque les ambassadeurs du nouveau roi auront accepté, en « son nom, les conditions stipulées. »

Cette échappatoire sauvegardait à la fois les réserves des protestants et celles des dissidents. Les partisans du duc d'Anjou, ne se possédant pas de joie, à la suite de la proclamation de son nom, avaient quitté la salle. Le sénat, redevenu libre, rendit la parole aux délégués de Grochow. La nuit étant venue, la séance fut levée et remise au lendemain.

Rappelé en toute hâte de Plocko, Monluc revint à Varsovie avec Lansac et l'abbé de l'Isle ; à leur passage ils furent acclamés. toutefois le dernier mot n'était pas dit : Bazin fut député par lui auprès des opposants de Grochow, retirés sur leur Mont-Aventin ; enfin, le 15 mai, les conditions imposées à Charles IX en faveur de son frère, et celles particulièrement applicables au nouveau roi et limitant son pouvoir furent soumises à Monluc en pleine diète. La plus innaceptable, c'était l'engagement qu'il avait à prendre au nom du duc, d'épouser l'infante[1], le jour même de son entrée à Cracovie. « Bien qu'il en ayt cuidé mourir d'ennui, a écrit Choisnin, il se résigna à signer tous les articles ; » puis les trois ambassadeurs vinrent s'agenouiller devant l'archevèque et prêtèrent le serment exigé.

Alors le grand-maréchal de la cour et le capitaine de la Samogitie, au lieu et place du maréchal de la Lithuanie, proclamèrent le nouveau roi, et le *Te Deum* fut incontinent chanté dans la grande église de Varsovie[2].

Un courrier envoyé par Schomberg apporta le premier l'heureuse nouvelle à Catherine. Pliant le genou devant elle, « je vous salue, lui dit-il, mère de notre roi de Pologne ; » elle fut si aise qu'elle se mit à pleurer de joie.

[1] Voir dans le n° 5806 du fonds français, f° 53, une lettre de l'infante, qui voyait déjà un époux dans le duc d'Anjou.

[2] *Mémoires de Choisnin*, p. 529 ; voir Bibl. nat., F. franç. n° 3258, f°s 25, 29.

Digitized by Google

La meilleure part de cette victoire diplomatique, qui remettait la France au haut rang qu'elle devait tenir en Europe, lui appartient. Dans la préface de son livre *Description de la Pologne*, dédiée à Henri III, Claude de Vigenere a pu lui dire en toute justice : « Ce que je sais et puis parler à la vérité, c'est qu'à Sa Majesté seule, la reyne vostre mère, est venue l'opinion de vous acquérir une belle et plantureuse monarchie ; à quoy elle est toujours demeurée ferme, arrestée, nonobstant toutes les difficultez, empeschements et remontrances qu'on luy ayt sceu mestre devant [1]. »

Cet éloge n'a rien d'exagéré : à aucune époque de sa vie, Catherine n'a eu l'occasion de déployer avec plus d'audace et d'habileté ce génie politique qu'elle tenait de son origine et de sa race. C'est bien la digne nièce du pape Clément VII, « l'homme le plus dissimulé de son temps, au dire de l'historien Guichardin, et dont la nature était toujours de reculer. »

Au risque de nous répéter, revenons sur nos pas et sommairement refaisons l'historique de cette dernière année de lutte.

La reine Élisabeth, amenée, non sans peine par La Môle et La Mothe-Fénelon à ne plus refuser la main du duc d'Alençon, et qui venait de signer une ligue offensive et défensive avec la France, à la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, prend le deuil et devant toute sa cour répudie l'alliance française; l'Angleterre court aux armes ; la vie de Marie Stuart est menacée.

Le duc d'Albe, les mains rouges encore du sang des comtes d'Egmont et de Horne et de tant de patriotes morts pour la liberté des Provinces unies, blâme hautement la fatale journée ; il laisse sortir de Mons le comte Ludovic de Nassau avec les honneurs de la guerre, pour mieux faire ressortir par cette tardive et mensongère générosité l'horreur du massacre de Paris.

Ludovic de Nassau, déçu dans toutes ses espérances, frappé dans la personne de Coligny, tué pour avoir voulu poursuivre jusqu'au bout la guerre des Flandres, dont quelques mois auparavant Charles IX avait pris l'initiative, jette l'anathème à la France et maudit Catherine.

[1] Claude de Vigenère, *Description de la Pologne*. Paris, Richer, 1573, p. VII.

Digitized by Google

Tous ces princes allemands qui, la veille, soutenaient la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne, retournent à l'empereur Maximilien et n'ont plus pour la France que réprobation et menaces.

Eh bien ! à quelques mois de distance, Élisabeth accepte d'être la marraine de la fille de Charles IX, et consent à reprendre le projet de son mariage avec le duc d'Alençon.

Schomberg fait signer à Francfort à ce même Ludovic de Nassau un traité d'alliance et l'associe à une nouvelle expédition dans les Flandres, dont l'abandon vient de coûter la vie à Coligny.

Philippe II qui, en apprenant la Saint-Barthélemy, avait ri pour la première fois de sa vie, voit se reformer contre lui la coalition d'avant le 24 août.

L'empereur Maximilien, qui avait exploité la tragédie de Paris au profit des prétentions de l'archiduc Albert, et qui, pour la rendre plus odieuse, avait soutenu à Vulcob qu'elle avait été préméditée, après avoir répandu l'or à pleines mains et s'être fait assister par l'Espagne, a la honte de voir le duc d'Anjou supplanter son fils presque à l'unanimité.

Encore quelques mois, et Henri de Valois traversera, avec tous les honneurs dus à la royauté, cette Allemagne qui, à entendre l'ambassadeur de l'Empereur, devait lui être fermée [1].

Voilà la grande œuvre de Catherine. Après avoir perdu dans la seule journée de la Saint-Barthélemy tout le terrain gagné par deux années d'efforts et d'intrigues; après avoir brisé en quelques heures toutes les alliances si péniblement acquises et avoir encouru la réprobation universelle, retourner comme un gant cette Europe frémissante, c'est l'apogée de sa fortune politique, c'est le triomphe le plus éclatant de la diplomatie française inspirée par elle et servie par des hommes qu'on ne saurait trop louer et qu'il suffira de nommer : les deux Noailles, du Ferrier, Vulcob, Férals, Lansac, Schomberg, Mondoucet, Vivonne de saint Gouard, Monluc, La Mothe-Fénelon, de Foix, et Mauvissière, dont nous avons, à toutes les pages de cette étude, cité les dépêches.

HECTOR DE LA FERRIÈRE.

[1] Voir une lettre de Charles IX à du Ferrier, dans le n° 366 des Cinq cents Colbert, f° 244.

Digitized by Google

LE RÉTABLISSEMENT

DU

CULTE CATHOLIQUE

EN 1795 ET EN 1802.

Je ne viens pas exposer dans son ensemble l'histoire du rétablissement du culte catholique en France après la Terreur. Mes visées sont plus modestes. Je veux seulement rechercher si le clergé constitutionnel, comme il l'a prétendu, comme le prétendent encore quelques historiens, a quelque droit de revendiquer l'honneur de cette restauration religieuse. Une fois commencée, a-t-elle suivi un progrès régulier, de sorte qu'on puisse dire qu'elle était achevée ou bien près de l'être en 1802 ? Enfin, remplaçant un fétiche par un autre, faut-il se laisser aller à croire, comme l'osent dire quelques-uns, que « c'est Grégoire et non Bonaparte qui a mérité le titre de restaurateur du culte ? »

Il faut sourire, je le sais, de ces prétentions ; mais il vaut encore mieux les combattre ; sinon, elles gagneront du terrain, elles se glisseront de livre en livre jusque dans les ouvrages les moins suspects ; viendra un jour où une thèse, qui eût passé naguère pour ridicule, aura besoin d'une réfutation méthodique, et cette réfutation, pour avoir été tardive, sera réduite à faire péniblement son chemin.

I

Au cours d'un prétendu mandement pour instituer « à perpétuité et sous le rite solennel à l'octave de la Fête-Dieu une fête commémorative de la dernière persécution et du rétablissement du culte en France, » six évêques constitutionnels : Desbois, de

Digitized by Google

la Somme ; Wandelaincourt, de la Haute-Marne ; Grégoire, de Loir et-Cher ; Royer, de l'Ain ; Saurine, des Landes, et Clément, de Seine-et-Oise, écrivaient les lignes suivantes : « ... D'après un calcul dont les pièces justificatives sont dans un dépôt public, déjà près de 40,000 paroisses ont repris l'exercice du culte. La ferveur de la piété y compense abondamment ce qui manque à la pompe extérieure. » — Une note, au bas de la page, révèle qu'il s'agit d' « un relevé fait dans les bureaux du ministère des finances. »

Ce mandement, avec les lignes que nous venons de citer, parut dans le journal de la secte constitutionnelle, les *Annales de la Religion* [1].

Le 15 août suivant, dans l'église Notre-Dame de Paris, Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, prononçait un discours pour l'inauguration du prétendu concile des constitutionnels. Après un pompeux exorde où l'orateur relevait tout ce qu'il y avait eu de surprenant dans le rétablissement du culte après tant de tourmentes et de persécutions, nous lisons : « Cependant, mes très chers frères, tels sont les faits non moins authentiques que prodigieux qui, depuis plus de deux ans, se multiplient sur toute la surface de la République. Plus de 40,000 paroisses ont repris avec une sainte avidité l'exercice du culte de leurs pères ; et de quelle satisfaction, de quelle joie n'a point été partout accompagner ce retour de nos cérémonies saintes, ce rétablissement de la pratique de nos augustes mystères [2] ! »

Ce second texte est à peu de chose près la répétition du premier ; la seule différence à noter, c'est que, dans celui-ci, il est question de PRÈS DE *40,000 paroisses*, tandis que, dans celui-là, on lit : PLUS DE *40,000* ; est-ce l'effet de l'entraînement oratoire ? On remarquera que, non plus dans l'un que dans l'autre, il n'est fait de distinction entre assermentés et réfractaires. Sous quelle classe de pasteurs vivaient ces paroisses ? On ne le dit pas. Il est permis de supposer que les *évêques réunis*, comme ils s'appelaient, prétendaient accaparer au profit du schisme cet élan général ; que Le Coz, lui aussi, avait la même pensée ; mais il n'a pas plus distingué que les six évêques. Si les uns comme

[1] Numéro du 3 juin 1797, t. V, p. 114.
[2] *Annales de la Religion*, n° du 16 septembre 1797, t. V, p. 457.

Digitized by Google

les autres n'ont pas été plus précis, c'est que le respect de la vérité leur interdisait sans doute de donner un commentaire explicite. Et ce vague même, d'ailleurs, ne leur convenait-il pas davantage ?

Ces documents (méritent-ils l'honneur de ce nom ?), ou, pour parler plus simplement, ces textes ne reparurent pas de longtemps. Il faut attendre jusqu'en 1826 pour que Grégoire en réveille le souvenir dans la préface de son *Histoire du mariage des prêtres*. — « Il est, dit-il (p.v), matériellement prouvé qu'en 1796, avant qu'il [Bonaparte] fût consul et quatre ans avant le Concordat, d'après un état rédigé à l'administration des domaines nationaux, il y avait en France 32,214 paroisses où le culte s'exerçait. »

On le voit : le chiffre se précise. Il ne s'agit pas de *près de* ou de *plus de* 40,000 communes ; le chiffre vrai, le voici : 32,214. Étaient-elles administrées par des réfractaires ou par des assermentés ? Grégoire ne s'en explique pas plus que les évêques réunis et Le Coz.

En 1828, dans l'*Histoire des sectes religieuses*, livre indigeste et curieux qui témoigne autant de l'abondance de ses connaissances que de la confusion à laquelle son esprit était en proie, Grégoire revint à ses dires précédents, mais pour y ajouter. Voici son texte, intégralement reproduit : — « D'après un relevé à l'administration des domaines nationaux en Vendémiaire an V (1796), avant l'arrivée de Bonaparte au Consulat et quatre ans avant son concordat, 32,214 paroisses, PRESQUE TOUTES DESSERVIES PAR DES PRÊTRES ASSERMENTÉS, avaient ouvert leurs églises et repris l'exercice du culte, et 4,571 étaient en réclamation pour obtenir le même avantage. Prélats imposteurs, qui mentez à votre conscience, dites après cela que le concordat a relevé nos autels ! Ainsi m'exprimais-je dans un ouvrage historique sur les libertés des églises catholiques... Il existe en France un parti qui, déconcerté par la publication de ce fait, s'irrite toutes les fois qu'on le rappelle ; mais sa colère n'en ébranle pas la certitude [1]. »

Ainsi, d'après Grégoire, deux affirmations qui n'avaient pas été produites avant lui, du moins avec cette audace : 1° C'est par des prêtres assermentés que *presque toutes* ces 32,214 paroisses

[1] *Histoire des sectes religieuses*, t. II, pp. 452-453.

Digitized by Google

étaient desservies ; 2° le culte était rétabli « avant l'arrivée de Bonaparte au Consulat et quatre ans avant son concordat. » Rétabli, par qui ? Ce n'est ni dépasser, ni forcer la pensée de Grégoire que d'attribuer après lui aux « prêtres assermentés » l'honneur d'avoir rétabli le culte.

Ces textes sans précision et d'origine suspecte ne mériteraient pas d'être relevés si quelques écrivains plus récents n'avaient pris soin de les exhumer, de les mettre en relief et d'en appuyer leurs théories. Dans la préface de son ouvrage *L'Église et l'Etat sous le premier empire*, M. le comte d'Haussonville se déclarait pour la séparation de l'Église et de l'État et pour la suppression des concordats. C'était une servitude pour le clergé de France que celui de 1801 : combien inutile d'ailleurs ! — « Sans attendre Bonaparte, le vieux culte renaissait de lui-même, par ses propres forces ; » et, à l'appui de cette allégation (qui n'est pas sans vérité), l'auteur disait en note : « *Il résulte des statistiques* OFFICIELLES du temps qu'AU MOMENT DU CONCORDAT, *le culte catholique était rétabli dans 40,000 communes de France.* » Puis il renvoie aux *Pièces justificatives*. Là, M. le comte d'Haussonville déclare qu'il lui a « paru utile de donner place à des documents *positifs* remontant à l'année 1797. » Et il cite 1° les quelques lignes des *Annales de la Religion* du 3 juin 1797; 2° la phrase de Le Coz [1]. Est-il besoin de remarquer que ces textes, datant de 1797, ne peuvent pas se rapporter à l'époque du concordat, à moins qu'on ne suppose, faute d'avoir consulté les faits, que la liberté des cultes a suivi un progrès régulier de 1797 à 1801 !

M. de Pressensé, pasteur protestant, adversaire, lui aussi, des concordats, n'a recours, pour raconter le réveil du culte, qu'au journal des constitutionnels, les *Annales de la Religion ;* naturellement, il s'empare du texte que nous avons reproduit. — « Un document *irrécusable*, dit-il, qui n'est autre qu'un relevé fait au ministère des finances, nous apprend qu'après trois ans, le culte était rétabli dans 40,000 communes [2]. »

[1] T. I, p. 416.

[2] *L'Eglise et la Révolution*, p. 364. L'auteur met en note : *Annales de la Religion*, V, 97 ; il faut lire V, 114. Le nombre 97 est sans doute l'abrégé de 1797. — Lanfrey (*Histoire de Napoléon* Ier, t. II, p. 343), a usé du même document d'après les « mémoires de Grégoire ; » mais c'est aux

Digitized by Google

Document irrécusable ? M. de Pressensé l'a-t-il lu ? On le croirait, à voir de quelle façon avantageuse il le qualifie.

Ce précieux document, ce document unique, car on n'en cite pas d'autre, où est-il ? Quelqu'un l'a-t-il vu ? L'a-t-on jamais produit ? Serait-on en mesure de le produire ? Dans l'année 1868, dom Guéranger, le savant bénédictin de Solesmes, publia une série d'articles où il examinait et discutait le livre de M. le comte d'Haussonville. Lorsqu'il en vint au point qui nous occupe, il ne manqua pas de s'étonner que l'historien « s'en fût allé prendre au sérieux le discours de l'évêque Le Coz dans une des parades conciliaires de Notre-Dame. — Il faut, ajoutait-il, de la bonne volonté pour reconnaître un langage *officiel* dans cette harangue intéressée, ainsi que dans un des passages des *Annales de la Religion* que M. le comte d'Haussonville cite avec la même complaisance [1]. » Celui-ci se retranchait bien entendu derrière l'autorité de son texte, et, comme dom Guéranger déclarait qu' « il recevrait avec reconnaissance les moindres renseignements sur ce document administratif : » — « Ce document existe, répliquait M. d'Haussonville, et je tâcherais de le mettre à votre disposition si je n'étais pas actuellement à la campagne. C'est un rapport fait à un point de vue purement statistique par le ministre de finances de cette époque. Le chiffre que j'indique ne fut pas alors contesté [2]. » Dom Guéranger prit acte de la promesse de son contradicteur, mais je ne sache pas qu'il y ait été donné suite.

Ce document, il semble donc acquis qu'on ne l'a pas. Est-ce à dire qu'il n'ait jamais existé ? que les constitutionnels l'aient inventé ? qu'ils aient trouvé plus commode de le mentionner que de le produire ? En vérité, il est inutile pour la discussion de poser de telles hypothèses. A défaut du document lui-même,

constitutionnels qu'il fait sans hésiter honneur de ce mouvement religieux : « Les constitutionnels, parmi lesquels se trouvaient des hommes qui avaient montré un grand caractère pendant les tourmentes de la Révolution, réunissaient le plus grand nombre de fidèles ; ils comptaient 50 evêques, 10,000 prêtres mariés, ils occupaient la grande majorité des églises alors ouvertes dans 34,000 communes. » Il est douteux que Grégoire eût goûté ce cadeau de 10,000 prêtres MARIÉS, lui qui s'est mainte fois vanté de les avoir exclus sans pitié.

[1] *Univers* du 30 mai 1868.

[2] *Le Français* du 14 décembre 1868.

Digitized by Google

admettons son existence, mais cherchons ce qu'il dut être, ce qu'il était très probablement.

D'après les *Annales de la Religion*, c'était « un relevé fait dans les bureaux du ministère des finances ; » d'après Grégoire, c'est « un relevé à l'administration des domaines nationaux en Vendémiaire an V (1796). » — Dans quel but, ce relevé? Pourquoi le trouve-t-on au ministère des finances, à l'administration des domaines nationaux? Pourquoi, enfin, en octobre 1796? Pour répondre à ces questions, il suffit de se reporter à la législation qui régissait les cultes à cette époque et aux mesures administratives qui en furent la conséquence.

Ce fut au cours de l'année 1795 (21 février, 30 mai, 29 septembre, lois dites de Ventôse, de Prairial et de Vendémiaire), que la Convention accorda aux cultes quelque liberté. La constitution de l'an III la proclamait; les lois la disputaient injurieusement. Spécialement, la loi du 30 mai concéda aux communes le libre usage des édifices non aliénés dont elles étaient en possession au premier jour de l'an II de la République (22 septembre 1793). Ces édifices ayant été attribués à l'État relevaient de l'administration des domaines nationaux. Pour en réclamer l'usage, c'est à cette administration que les communes devaient s'adresser. Toutes les demandes, très nombreuses, ce semble, étaient sans doute inscrites sur un registre ; d'après Grégoire, il y avait, en octobre 1796, c'est-à-dire un peu plus d'une année après la loi de mai 1795, 32,214 communes qui avaient obtenu la jouissance des édifices qu'elles réclamaient : 4,571, d'après le même, étaient en instance « pour obtenir le même avantage. »

Qu'est-ce là? une statistique, un relevé, un document purement administratif, et non une déclaration en faveur de tel ou tel culte. Ces demandes sont formées par les municipalités et non par les prêtres : comment y distinguer l'assermenté du réfractaire? Légalement d'ailleurs, cette distinction n'existait plus; la seule obligation imposée aux prêtres consistait dans une déclaration de soumission aux lois. On ne voit donc aucune raison pour que ces demandes émanées des municipalités puissent former une statistique des deux cultes, le catholique et le constitutionnel. Les évêques « réunis » avaient eu la prudence de ne

Digitized by Google

pas faire cette distinction, aussi bien par respect pour la vérité que pour ne pas provoquer de dangereuses contradictions. M. le comte d'Haussonville dit : « Ce chiffre ne fut pas alors contesté. » Et pourquoi l'eût-on fait, alors qu'il ne constatait que des concessions d'édifices et nullement des différences confessionnelles ? Après vingt-cinq à trente ans, Grégoire a pu forcer le sens du texte, y ajouter une interprétation arbitraire ; mais c'est son fait à lui, à lui seul, et le document auquel il se réfère ne lui en donnait pas le droit.

Ainsi, document purement administratif, ne préjugeant rien sur la direction religieuse que prendront les paroisses ; document uniquement relatif à la concession d'un édifice par l'État qui se montre très jaloux d'affirmer sa propriété : tel est le sens légitime, telle est la signification, indifférente par elle-même, de cette pièce qu'on ne nous montre pas, mais dont le caractère se devine aisément. Y a-t-il là, quoi qu'en dise Grégoire, de quoi « déconcerter ou provoquer quelque colère ? » S'il est vrai que près de quarante mille communes aient, dans l'espace d'une année, de 1795 à 1796, réclamé la réouverture de leurs églises pour les rendre au culte, il nous plaît de reconnaître dans cet élan des populations manifesté par les municipalités une réponse singulièrement victorieuse aux déclamations et aux violences des années antérieures. La Terreur avait supprimé le culte : dès qu'elle est passée, la foi se réveille, l'esprit religieux prend sa revanche, le catholicisme se réorganise tout entier. Ce spectacle-là est de ceux qui ne déconcertent que les persécuteurs et qui consolent les persécutés.

II

Dans l'encyclique du 13 décembre 1795, les évêques « réunis » osaient s'étonner de « voir en la disgrâce du Père commun des fidèles une Église qui a souffert une des plus horribles persécutions dont les annales saintes aient conservé la mémoire. » De quelle église parlaient-ils ainsi ? Ce ne pouvait être de celle que nous entendons : celle-ci n'avait jamais encouru la disgrâce du Souverain Pontife, tout au contraire. Par une audacieuse confusion, c'est leur propre église, l'église constitutionnelle qu'ils paraient

Digitized by Google

des palmes du martyre ; c'est elle qui, à les entendre, avait eu à pleurer les victimes de septembre et les victimes de la Loire [1]. Or, on les connaît par leurs noms, ces victimes ; peut-il y avoir un doute sur leurs sentiments ? a-t-on jamais pu dire qu'elles aient appartenu un seul jour au schisme constitutionnel ?

Cette impudente affirmation permet de juger les autres. Aussi, lorsque Grégoire, sur la foi de ce document qui ne dit et n'a rien pu dire de pareil, prétend que « presque toutes ces paroisses étaient desservies par des prêtres assermentés, » nous pourrions passer outre et ne pas nous attarder à une réfutation presque superflue. Mais, en dehors de cette préoccupation, il y a quelque intérêt à se rendre compte de la situation de ce clergé. C'est ce que nous allons examiner.

Y avait-il en France, en 1796, pour desservir 40,000 paroisses, une armée de 40,000 prêtres ? Y avait-il surtout 40,000 prêtres constitutionnels ?

Dom Guéranger s'est livré à des calculs d'où il résulterait que, sur douze mille prêtres dont aurait été originairement composé le clergé constitutionnel, deux mille étant morts ou ayant apostasié, il en restait environ dix mille. M. Boulay (de la Meurthe), tenant compte, il est vrai, des rétractations, réduit ce nombre à six mille. Il faut reconnaître que nous n'avons pas d'éléments suffisants pour donner un chiffre précis ; mais, dût-on ne s'en tenir qu'à des calculs approximatifs, les faits certains que nous possédons suffiraient à nous édifier sur la situation vraie du clergé constitutionnel, sur la diminution chaque jour croissante de ses adhérents, sur la désorganisation de sa hiérarchie.

La mort et l'apostasie y avaient fait de grands vides : Grégoire lui-même estime à deux mille le nombre des prêtres constitutionnels qui se sont mariés. Mais, la Terreur passée, il y eut une cause qui diminua sensiblement ce clergé : ce furent les rétractations, ou, si l'on aime mieux, les réconciliations. L'abolition de la Constitution civile par la Convention, la suppression de tout culte, l'inflexible rigueur des proconsuls ou des tribunaux

[1] « Depuis les martyrs de Lyon jusqu'aux victimes de Septembre et de la Loire, quelle nuée de témoins de la foi de Jésus-Christ dans les Gaules ! » — Cité par M. Lud. Sciout, *Histoire de la Constitution civile du clergé*, IV, 469.

Digitized by Google

révolutionnaires pour tout ce qui portait le nom de prêtre, les excès surtout auxquels s'étaient portés nombre de leurs confrères, avaient dessillé les yeux à beaucoup d'ecclésiastiques que l'erreur constitutionnelle avait égarés : des délégués des évêques exilés leur ouvrirent les voies de la réconciliation ; ils s'y précipitèrent. En voyant le nombre et la rapidité de ces défections, les coryphées du schisme affectaient de répandre que les conditions offertes étaient des plus faciles ; que l'indulgence des délégués épiscopaux était sans bornes et qu'elle se ressentait de ces principes de morale relâchée que l'ancien comme le nouveau jansénisme avait la prétention de dénoncer et de combattre. C'est le contraire qui était la vérité. Si les délégués épiscopaux méritèrent parfois quelque reproche, ce fut bien plutôt d'avoir manifesté une sévérité trop grande; d'avoir voulu égaler au scandale de l'offense celui de la réparation ; d'avoir exigé des rétractations publiques et solennelles, quelque danger qu'elles pussent entraîner en ces temps où la persécution ne demandait qu'à renaître ; d'avoir exigé qu'elles se fissent dans toutes les paroisses où le même prêtre avait exercé le ministère d'intrus; d'avoir prolongé les pénitences jusqu'à rebuter quelques âmes. Hâtons-nous de dire que la plupart de ces âmes s'offrirent d'elles-mêmes aux épreuves qu'on leur imposait et que, pour expier la gravité de leur faute, elles ne redoutaient aucune rigueur. Touchant spectacle, où, d'une part, il faut admirer dans les prêtres réconciliateurs une charité égale à leur sévérité, et, de l'autre, chez le prêtre coupable mais repentant l'élan généreux qui court au devant du châtiment et des réparations publiques !

Vis-à-vis des fidèles, vis-à-vis de leurs paroissiens, ces rétractations n'étaient ni aussi pénibles ni aussi difficiles qu'on pourrait le croire. Les fidèles eux-mêmes les sollicitaient, les réclamaient et se félicitaient de reconquérir leur curé comme ils avaient déjà reconquis leur église. Si les constitutionnels n'avaient rencontré, même en 1791, que peu de faveur chez les populations, ce fut bien autre chose après les années terribles qui suivirent. De ces prêtres schismatiques, de ces curés intrus, combien n'en avait-on pas vus se mêler à l'œuvre révolutionnaire, clubistes en 1791 et 1792, alliés des jacobins en 1793 et 1794 et membres des tribunaux de sang ! C'est par eux que la déconsidération

Digitized by Google

d'abord, le mépris ensuite s'étaient étendus sur le clergé constitutionnel; les fidèles rougissaient d'avoir pu vivre sous de tels pasteurs, ne fût-ce que quelques mois; quant aux prêtres qui, dans le désordre général, avaient respecté leur caractère, les résultats trop visibles du schisme les avaient dégoûtés du schisme lui-même, sans parler de la honte qu'ils ressentaient à paraître solidaires des excès qu'avaient commis d'indignes confrères. Le départ entre ces deux sections du clergé schismatique s'effectuait naturellement, et la rétractation était faite au fond des cœurs avant que l'occasion s'offrît de la faire officiellement et dans les conditions canoniques.

Incités par leur conscience, encouragés par les populations, récompensés de leur retour à la vérité par l'estime générale, ces prêtres défectionnaires peuvent-ils compter dans le clergé constitutionnel?

Si d'ailleurs nous nous arrêtons quelques instants à examiner la situation du clergé constitutionnel dans les hautes régions de sa hiérarchie, nous serons frappés et des vides qui s'y étaient produits et de l'impuissance où il paraissait être de les combler.

Seize évêques constitutionnels étaient morts de mort naturelle, entre 1791 et 1797, depuis Lecèsve, évêque de la Vienne, mort un mois après son sacre, jusqu'à Pacareau, évêque de la Gironde, et Robinet, évêque de la Charente-Inférieure, morts l'un en septembre, l'autre en novembre 1797 [1]. Sept étaient

[1] En voici la liste exacte : 1° Lecèsve, *Vienne*, 18 avril 1791 ; 2° Pouchot, *Isère*, 28 août 1792; 3° Bonnet, *Eure-et-Loir*, 12 novembre 1793; 4° cardinal de Loménie de Brienne, *Yonne*, 16 février 1794; 5° Le Pelletier, *Maine-et-Loire*, 6 avril 1794; 6° Marolles, *Aisne*, 27 avril 1794 ; 7° Martin Arbogaste, *Haut-Rhin*, 11 juin 1794; 8° Avoine, *Seine-et-Oise*, 13 novembre 1794; 9° Sanadon, *Basses-Pyrénées*, 9 février 1796; 10° Gabriel Deville, *Pyrénées-Orientales*, 20 juin 1796; 11° Laurent, *Allier*, dans le cours de 1796; 12° Torné, *Cher*, 12 janvier 1797 (ces deux derniers mariés); 13° Philbert, *Ardennes*, 22 juin 1797; 14° Pacareau, *Gironde*, 5 septembre 1797; 15° Robinet, *Charente-Inférieure*, 8 novembre 1797; 16° Ignace-François Guasco, *Corse*, avant 1797. — Notons encore jusqu'au concordat (juillet 1801) : 1° Sibille, *Aube*, 11 février 1798; 2° de Villeneuve, *Basses-Alpes*, 22 décembre 1798; 3° Pouderoux, *Hérault*, 10 avril 1799; 4° Rigouard, *Var*, 15 mai 1799; 5° Brendel, *Bas-Rhin*, 22 mai 1799; 6° Gratien, *Seine-Inférieure*, 5 juin 1799; 7° Héraudin, *Indre*, 8 mars 1800; 8° Font, *Ariège*, 1er novembre 1800; 9° Audrein, *Finistère*, successeur d'Expilly, fut massacré par des chouans le 19 no-

Digitized by Google

morts de mort violente : Fauchet, du Calvados, le 31 octobre 1793, avec les Girondins ; Lamourette, du Rhône, le 11 janvier 1794 ; Gobel, de la Seine, le 13 avril suivant ; Expilly, du Finistère, le 22 mai ; Gouttes, de Saône et Loire, le 26, étaient montés tour à tour sur l'échafaud de la place de la Révolution. Le 27 avril 1795, Roux, évêque des Bouches du Rhône, fut exécuté à Marseille; Huguet, évêque de la Creuse, fut fusillé avec les partisans de Babœuf à la plaine de Grenelle, le 9 octobre 1796. Huit enfin, en se mariant, avaient renoncé à toute fonction épiscopale ou s'en trouvaient déchus : Lindet (Eure); Massieu (Oise); Porion (Pas-de-Calais); Minée (Loire-Inférieure); Jarente (Loiret); Dumouchel (Gard); Pontard (Dordogne), et Joubert (Charente). Nous avons rangé parmi les morts Torné, du Cher, et Laurent, de l'Allier, tous deux aussi mariés.

A ces trente et un sièges vacants, il faut en ajouter quinze autres dont les titulaires s'étaient retirés, avaient donné leur démission ou n'avaient pas voulu reprendre leurs fonctions. Les uns s'étaient rétractés et avaient voulu rentrer dans le giron de l'Église, comme Montault, de la Vienne ; Lalande, de la Meurthe ; Panisset, du Mont-Blanc. D'autres, sans être allés jusque-là, avaient commencé du moins à se détacher de leur titre et de leurs fonctions : tels Séguin, du Doubs ; Marbos, de la Drôme ; Villar, de la Mayenne ; Rovère, de Vaucluse ; Cazeneuve, des Hautes-Alpes ; Rodrigue, de la Vendée. Quelques-uns, sans renoncer à l'épiscopat, n'entretenaient pas de relations avec les évêques « réunis » ou avec leurs prétendus conciles, comme Delcher, de la Haute-Loire et Nogaret, de la Lozère ; l'ancien évêque de Viviers (Ardèche), Savines, vivait à Paris, sans s'inquiéter de son diocèse ; Mestadier, des Deux-Sèvres, s'était retiré dans son ancienne cure, faute d'être reconnu pour pasteur par ses diocésains ; Gay-Vernon, de la Haute-Vienne, avait abdiqué à la tribune de la Convention ; Thibault, du Cantal, était entré dans l'administration civile.

Ainsi, voilà quarante-six diocèses sans évêques, et cela, pour la plupart d'entr'eux, depuis plusieurs années. Un seul, celui de l'Isère, eut un successeur élu en 1793 ; en 1796, Arbogaste fut

vembre 1800; 10° Besaucelle, *Aude*, 4 février 1801; 11° Suzor, *Indre-et-Loire*, 13 avril 1801.

Digitized by Google

remplacé dans le Haut-Rhin par Berdolet. Comment pourvoir à la « viduité » de ces églises ? La constitution civile étant abolie, ceux qui s'appelaient « les évêques réunis » durent inventer un nouveau mode d'élection : par la prétendue encyclique du 15 mars 1795, ils instituèrent des *presbytères*, conseil de prêtres qui devait suppléer au défaut d'évêques plus encore que partager avec les évêques en exercice le fardeau d'une administration qui n'était guère lourd ; par une seconde encyclique (13 décembre 1795), ils annoncèrent pour 1796 la réunion d'un Concile qui n'eut pas lieu et promulguèrent des dispositions nouvelles pour l'élection des évêques. C'étaient les fidèles qui devaient y procéder, et, à leur défaut, les presbytères. Ainsi fut élu Berdolet dans le Haut-Rhin. Mais, jusqu'en 1798, c'en est le seul exemple. Il ne semble pas que les fidèles se soient inquiétés de la vacance des sièges, ni que les presbytères se soient substitués aux fidèles, ni même qu'il se soit présenté des candidats. N'est-ce pas là un témoignage palpable de l'état de désorganisation auquel était en proie le schisme constitutionnel à tous les degrés de sa hiérarchie [1] ?

Que de diocèses sans évêques et auxquels il paraît impossible d'en fournir ! Mais ces évêques qui siègent à Paris comme en concile permanent ou en commission supérieure de gouvernement ecclésiastique ; ces oligarques sans mission qui s'attribuent les prérogatives du Pontificat suprême ; ces présomptueux rédacteurs d'encycliques, ont-ils, eux du moins, un diocèse ? Paraissent-ils en avoir un, l'administrer, être en correspondance avec lui ? Ils échangent peut-être quelques lettres ; mais, en vérité, si le nombre des ouailles à régir était si grand ; s'il y avait tant de paroisses qui relevassent de leur houlette ; si tant de prêtres avaient besoin de leur direction, ces évêques resteraient-ils à Paris, loin de leurs diocèses, comme ces prélats de l'ancien régime pour lesquels ils n'avaient jamais trop de blâme ? Cette prétentieuse attitude n'est destinée qu'à masquer l'écroulement du système ; c'est un décor au devant de ruines. Que parle-t-on

[1] Malgré le grand nombre de sièges vacants, on ne voit, en 1797, d'élection qu'en Seine-et-Oise et dans le Pas-de-Calais ; encore est-il permis de donner ce nom au ridicule simulacre de synode d'où sortirent les noms de Clément et d'Asselin ?

Digitized by Google

de quarante mille paroisses, « desservies presque toutes par des prêtres assermentés ? »

III

Poursuivons notre enquête, et, par les aveux mêmes des constitutionnels, nous pourrons juger du crédit dont ils jouissaient.

C'est au précieux ouvrage de M. Jules Sauzay sur *la Persécution révolutionnaire dans le Doubs* que nous emprunterons nos premiers renseignements.

Le 10 octobre 1795, Voisard, commissaire du département, à la suite d'une tournée qu'il venait d'y faire, termine son compte rendu par les lignes suivantes : « Les habitants nous disaient tous : Les prêtres soi-disant constitutionnels sont en petit nombre; ils n'ont pas notre confiance, parce que quelques-uns ont été meneurs dans les comités révolutionnaires ou sociétés dites populaires et nos plus ardents persécuteurs ; d'autres se sont avilis à nos yeux parce qu'ils avaient trompé le peuple et exercé le métier de charlatans ; nous ne pouvons donc avoir recours qu'aux prêtres déportés. » — A la fin de 1796, dom Grappin, ancien bénédictin, l'un des correspondants de Grégoire, l'un des tenants les plus opiniâtres du schisme constitutionnel, dans un article contre les rétractations, avoue que « les terroristes eux-mêmes faisaient bénir leurs mariages par des prêtres réfractaires, plutôt que de recourir au ministère méprisé des intrus. » — En 1797, M. Sauzay note que « le nombre des prêtres constitutionnels dans le Doubs s'élève à peu près à une centaine et qu'il y a des cantons où le clergé schismatique n'a pas un seul représentant. » — Le 6 mai 1797, sur la lettre de démission de M. Séguin, évêque constitutionnel du Doubs, le conseil du diocèse lui répond : « Les choses sont ici dans un état bien différent de celui dans lequel il paraît que vous les croyez. Le nombre des prêtres dissidents (c'est ainsi que les schismatiques appelaient les prêtres catholiques) y est infiniment supérieur à celui des constitutionnels. » — Le 19 mai de la même année, le P. Roy, vicaire épiscopal, lui écrit encore : « Vous ne vous faites pas une idée de l'état des choses par rapport à nous, confor-

Digitized by Google

mistes. Nous ne sommes bons à rien aujourd'hui, aux yeux de la très grande majorité des citoyens, et l'on ne parle de rien moins que de nous enlever nos églises et de les donner aux dissidents. Ceux-ci fonctionnent publiquement dans mille endroits de la ville et sans nulle soumission de leur part. Quiconque ose se plaindre de cette infraction aux lois est honni et conspué : c'est un jacobin, un terroriste, etc. En un mot, la place n'est plus tenable. Nos montagnes sont entièrement perdues. SUR DIX COMMUNES, A PEINE TROUVE-T-ON UN PRÊTRE SOUMIS AUX LOIS. Les anciens curés sont rentrés dans leurs paroisses et y prêchent la révolte, sous les yeux et l'appui des autorités constituées. » — Deux mois après, 29 juillet : « Tous les déportés sont rentrés à Besançon; il y en a ici plus de deux cents. Jugez si les constitutionnels sont à la noce[1]. » On notera que, dans le Doubs, les constitutionnels étaient relativement moins désorganisés qu'ailleurs ; que l'administration les avait soutenus et allait les soutenir encore : on voit pourtant comment les populations se détachaient d'eux pour aller aux prêtres fidèles qui revenaient de l'exil.

Dans leur correspondance particulière avec Grégoire, les évêques constitutionnels n'hésitent pas à révéler eux-mêmes le pitoyable état dans lequel se trouve le schisme.

L'un des plus fiers, Le Coz, évêque intrus d'Ille-et-Vilaine, trouve les paroisses de son diocèse inondées de prêtres réfractaires : il s'alarme ; il voudrait qu'on leur demandât un serment qui les rattachât à la République ou plutôt qui les forçât de renoncer au ministère. — « On a mis en liberté, écrit-il en avril 1795, tous les prêtres insermentés, cela était juste ; mais on ne les a attachés à la République par aucun lien : cela est à mon gré très impolitique. » Depuis que l'évêque de la Loire-inférieure, Minée, est marié ; depuis la mort de Le Pelletier, évêque intrus de Maine-et-Loire, Le Coz cherche en vain à leur trouver des successeurs : pour Nantes, il renonce ; pour Angers, il ose écrire à l'évêque légitime, M. de Lorry, et l'engage à se réunir aux Constitutionnels et à reprendre ses fonctions.

Sermet, évêque intrus de la Haute-Garonne, ancien provincial des Carmes de cette ville, était réduit à exercer les fonctions de curé dans l'humble canton de Cazères. Il écrivait à Grégoire

[1] Jules Sauzay, *op cit.*, t. VII, p. 627 ; t. VIII, p. 594, 595, 581.

Digitized by Google

le 15 avril 1795 : ... « Serez-vous surpris après cela que nous n'ayions encore ici aucune église ouverte et que tout le service se fasse en chambre? Les anti-constitutionnels seuls font foule et chantent à tue-tête. On a de l'argent en abondance et des vicaires apostoliques; aussi les abjurations vont-elles grand train dans la ville et surtout à la campagne... On a beau dire : *jamais, sans le concours du pape, nous n'aurons la paix intérieure.* » Tout à l'heure, c'était Le Coz qui recourait à l'évêque légitime ; maintenant, c'est au Pape que recourt l'évêque de Toulouse désabusé. Il ajoute cette phrase, qui rend avec tant de relief l'état de l'opinion publique : « J'étais plus qu'évêque, même à Toulouse, pendant que je portais des sandales ; je cessai de l'être lorsqu'on m'affubla de la mitre. »

Desbois, évêque de la Somme, mais résidant à Paris, comme faisaient plusieurs de ses confrères de l'épiscopat constitutionnel ; Desbois, qui, avec Grégoire, centralisait la correspondance des départements pour la répandre ensuite, corrigée et épurée, dans les *Annales de la Religion*, écrivait à Grégoire ces lignes qui résument et représentent bien des témoignages : « Notre correspondance nous offre une multitude presque incroyable de rétractations dans toutes les parties de la France. Il [le clergé constitutionnel] ne comptera désormais parmi ses membres que des hommes purs, désintéressés, fermes et dignes de leur ministère. Quand ces rétractations eussent été l'œuvre de notre propre politique, nous n'aurions pu rendre à nos adversaires un plus mauvais service que de renvoyer dans leur camp les lâches et les hommes corrompus dont nous n'avons encore pu réussir à purger le sein de l'Église. » La colère perce sans doute dans cette appréciation de Desbois ; ce que nous avons à retenir de cette lettre du 22 octobre 1796, c'est qu'elle constate *une multitude incroyable de rétractations dans toutes les parties de la France.* Grégoire affectait, lui aussi, d'en prendre son parti ; il écrivait en juillet 1795 en faisant allusion à cette défection en masse : « *Nolite timere, pusillus grex* ; Gédéon vainquit avec trois cents braves [1] ! »

Nous venons de nommer Grégoire : où en était son propre

[1] A. Gazier, *Études d'histoire religieuse*, pp. 273, 276.

Digitized by Google

clergé de Loir-et-Cher? — «Sur trois cents ecclésiastiques qui le composaient, trente-deux seulement conservèrent leurs principes religieux et républicains (c'est-à-dire restèrent fidèles au schisme) nonobstant les menaces et les persécutions; vingt-trois se marièrent; tous les autres apostasièrent, ou du moins consentirent à remettre aux autorités leurs lettres de prêtrise, les uns pour éviter des poursuites, les autres pour sortir de prison, d'autres enfin pour obtenir un morceau de pain. Le conseil épiscopal, déjà entamé par la défection de Rochejean, Rolin et Plassiard, se trouva dissous par la force des choses [1]. » Voilà où en était le clergé du patriarche du schisme; on s'explique que, peu soucieux de son diocèse, il se rattachât à Paris par de nouveaux liens, et que, plutôt que d'aller lutter à Blois contre ses adversaires et même contre ses embarrassants amis, il se fût fait nommer, lui évêque, bibliothécaire à l'Arsenal.

A Paris même, la composition du clergé de Notre-Dame, qui, comme on le sait, appartenait alors au culte constitutionnel, prouve que les prêtres faisaient défaut. On avait dû les recruter péniblement de tous côtés : ainsi, sur les cinq prêtres qui desservaient cette métropole sans évêque, on voit Clausse, ancien curé constitutionnel de Saint-André-des-Arts, dont l'église était condamnée à la destruction; Levraud, ancien vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois; Fauchier, ancien curé de Sceaux; Boulanger, ancien gardien des capucins de Chartres; Edme-Louis de Sauvigny, ancien vicaire épiscopal de Bordeaux. D'évêque, il n'y en avait pas; les candidats manquaient presque autant que les électeurs; il fallut se résigner à subir Royer, évêque intrus de l'Ain, évêque non résidant comme Grégoire, Desbois et Saurine, et qui s'imposera bientôt comme évêque de Paris, sous réserve de quelques remords qui l'engageront un jour à offrir à M. de Juigné, l'évêque légitime, le siège qu'il avait, lui, si étourdiment usurpé.

IV

Il est juste de reconnaître que certaines circonstances seraient de nature à faire illusion sur l'importance du rôle que jouaient alors les constitutionnels : indiquons-les brièvement.

[1] Gazier, *op. cit.*, p. 111-112.

Digitized by Google

Il était fréquent que, particulièrement dans les villes, l'église fût occupée par un prêtre constitutionnel. Il n'en résultait pas qu'il disposât pour cela des sympathies de la population ni qu'il eût rallié un grand nombre d'adhérents. Il suffit de lire les plaintes incessantes des rédacteurs des *Annales de la Religion* contre ceux qu'ils appelaient les prêtres *dissidents*, pour se rendre compte que, si ces derniers avaient perdu les édifices, ils avaient gardé les âmes. L'édifice du culte officiel était désert, tandis que les oratoires privés se multipliaient : on dressait l'autel catholique soit dans des maisons particulières, soit dans des granges, soit en plein air, dans des prairies ; on y célébrait publiquement le saint sacrifice, on y faisait faire la première communion à des centaines d'enfants. Les prêtres réfractaires évitaient même d'user des anciennes églises, de peur d'être confondus avec les constitutionnels et de laisser croire qu'ils se fussent ralliés à la République. La meilleure preuve, preuve officielle et incontestable, du succès qu'avaient ces oratoires, c'est la hâte avec laquelle la Convention rendit aux catholiques les édifices non aliénés ; elle avait compris que la surveillance y serait plus facile que dans les maisons privées et qu'elle atteindrait plus aisément les ecclésiastiques qui s'étaient jusque là dérobés aux déclarations que les lois nouvelles exigeaient d'eux.

En second lieu, beaucoup de constitutionnels qui occupaient les églises avaient rétracté le serment de 1791 ; mais, grâce à la déclaration de soumission aux lois, ils exerçaient le culte en sécurité ; d'autre part, des prêtres, réfractaires au serment schismatique, avaient cru pouvoir se prêter à la déclaration dont nous venons de parler ; aux yeux de quelques gens, ils passaient pour constitutionnels, tandis qu'en réalité ils ne l'avaient jamais été et ne l'étaient pas devenus. Cette conduite avait un double avantage : le premier, d'enlever aux constitutionnels qui persévéraient dans leurs erreurs la jouissance de l'édifice public, le second de procurer aux fidèles l'exercice régulier des cérémonies religieuses. Officiellement, le gouvernement, malgré sa mauvaise volonté, se trouvait désarmé : puisque la constitution civile était abolie, il n'y avait plus lieu de justifier de l'ancien serment ; puisque le prêtre avait fait la déclaration de soumission aux lois, ces mêmes lois n'avaient plus de prise sur lui ni sur ses actes religieux.

Digitized by Google

On le voit : de tous côtés, le schisme était miné ; ses anciens membres faisaient peu à peu défection, les uns sans crainte et même avec scandale ; les autres à la faveur des lois nouvelles. Le culte constitutionnel n'avait plus que des apparences.

C'est de ces apparences mêmes que Grégoire s'est prévalu pour attribuer à ses confrères l'honneur d'une persécution, pour parler de « leur sublime résistance, » pour proclamer que « les fêtes décadaires avaient été pour le clergé constitutionnel *l'ère des martyrs.* » Il est vrai que, le gouvernement Directorial ayant établi le décadi, les prêtres, même schismatiques, n'en recommandèrent pas l'observance aux fidèles ; il ne l'est pas moins qu'ils se refusèrent encore à transférer le dimanche au décadi, comme le gouvernement le leur avait proposé. Dans le langage officiel, cette résistance avait un nom : on la qualifiait de « mépris des institutions républicaines. » Cette louable attitude entraîna-t-elle pour les constitutionnels de graves conséquences ? Grégoire l'a pu dire avec son audace ou sa légèreté ordinaire ; mais le contraire n'est plus difficile à prouver.

Les évêques, en supposant qu'ils s'occupassent des affaires de leurs diocèses ou même qu'ils y tinssent leur résidence, auraient dû être frappés les premiers. Or, ni sur les listes de déportation à la Guyane, ni sur celles de l'île de Ré et de l'île d'Oleron, nous ne rencontrons un seul nom d'évêque constitutionnel. Constant, évêque intrus de Lot-et-Garonne, Héraudin, évêque intrus de l'Indre, auraient, d'après Grégoire, « malgré les menaces de déportation, refusé de transférer le dimanche au décadi. » Où est la preuve de ces menaces, qu'en tout cas le Directoire se serait abstenu d'exécuter ? Il aurait pu citer trois autres évêques : Le Coz, d'Ille-et-Vilaine, Maudru, des Vosges, Asselin, du Pas-de-Calais, sur la tête desquels de véritables menaces de déportation restèrent en effet suspendues. Asselin avait tenté d'organiser un séminaire dans son diocèse ; c'était relever une institution favorable au développement de la hiérarchie religieuse et à la renaissance de la vie sacerdotale. Le Coz faisait sonner les cloches, rétablissait la croix au faîte des églises, provoquait des processions extérieures, installait des curés; dans des lettres particulières, il insistait sur la nécessité de la religion pour « comprimer les passions et arrêter l'avalanche d'immoralité qui menace de couvrir tout le sol de la République; »

Digitized by Google

il combattait même, nous l'avouons sans peine, la translation du dimanche au décadi. Quant à Maudru, ne s'était-il pas avisé de publier dans son diocèse une *Lettre* des membres du prétendu Concile de 1797 *aux pères et mères et à tous ceux qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse*, où l'on déplorait le « dénûment » d'écoles, des scandales communs et publics, une licence portée à son comble, un mépris presque universel des décences et de la modestie ; où, d'autre part, on se permettait de regretter les anciens établissements d'instruction, de critiquer « l'enseignement aride et emphatique » des écoles républicaines et même de recommander les institutions chrétiennes, la récitation des prières, des psaumes et des Évangiles [1] ?

Cependant, de quelle manière le Directoire sévit-il contre ces évêques? A l'évêque Asselin, il donna un avertissement. Contre Le Coz, Merlin (de Douai) avait déjà apprêté un arrêté de déportation. Le commissaire du Directoire près l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine fut d'un autre avis : « Je crois dangereux, écrivit-il, au moins dans ces circonstances, de sévir contre ce Le Coz, dont la déportation pourrait faire un sujet de désunion entre des républicains prononcés et serait à coup sûr un triomphe éclatant pour l'aristocratie qui cherche à tirer parti de tout. » Quant à Maudru, il fut déféré au tribunal correctionnel comme signataire et propagateur de la *Lettre*, et condamné à six mois d'emprisonnement et cent francs d'amende. On avait d'autres griefs contre lui : il avait parcouru son diocèse, « entretenu le fanatisme, » parlé de ses souffrances, de sa détention sous la Convention. Néanmoins, le ministre de l'intérieur estima « qu'on ne devait pas lui appliquer la loi du 19 Fructidor, par la raison que les prêtres réfractaires, plus dangereux encore que les autres, tireraient de cette rigueur un sujet de triomphe [2]. »

Voilà pour le prétendu « martyre » des évêques constitutionnels. — Passons aux simples prêtres.

Une première remarque : sur deux cent soixante quatre prêtres déportés à la Guyane, on ne compte guère que vingt constitutionnels ; sur neuf cent quarante-trois, déportés à l'île de Ré, il y en avait quatre-vingts ; sur les cent quatre-vingt-douze de

[1] In-16 de 64 pages ; pp. 2, 21, 32-34.
[2] Arch. Nat. F⁷, 7398.— Le lecteur me permettra de le renvoyer aussi à mon livre : *La Terreur sous le Directoire* (Retaux-Bray, 1887), pp. 213-216.

Digitized by Google

l'île d'Oleron, à peine quelques unités. Voilà dans quelle modeste proportion ce clergé, si nombreux et si disposé au martyre, fournit son contingent à la persécution. Il est assez naturel d'en conclure que le Directoire ne se montra pas moins indulgent pour les prêtres constitutionnels que pour les évêques du même parti, à moins que ces mêmes prêtres ne se soient montrés, suivant leur usage, plus dociles qu'on ne le dit, ou qu'enfin, et c'est l'hypothèse la plus plausible, ils n'aient été trop clairsemés pour fournir un groupe nombreux de martyrs.

Je suis du reste en mesure d'indiquer les motifs des arrêtés de déportation rendus contre les prêtres constitutionnels : on n'y verra guère figurer ce décadi et ces fêtes décadaires qui, d'après Grégoire, avaient été l'occasion pour eux d'une « sublime résistance. » Je passe, bien entendu, sur cette douzaine de soi-disant prêtres, oublieux de leur dignité sacerdotale, en qui le Directoire ne poursuivait que des adversaires politiques et que le clergé constitutionnel désavouait avec raison [1]. Je ne veux parler que des prêtres qui exerçaient le culte, tout en ayant le grave tort de persévérer dans des erreurs dont tant d'événements et tant de tristes solidarités auraient dû les dégoûter.

Coudert de Prévignaud était curé intrus de Notre-Dame de Niort; il fut déporté à la Guyane avec Pilot, son vicaire; il y mourut, tandis que Pilot revint en France. Dans l'arrêté qui les frappe tous deux ensemble, je lis « qu'ils violent la loi du 20 septembre 1792 (v. s.), en tenant des registres en forme d'actes de naissance, de mariage et de sépulture et en délivrant des extraits signés; que, par cette conduite criminelle, ces deux individus prêchent la désobéissance aux lois et à ses (*sic*) organes et provoquent par là des mouvements séditieux qui compromettent la tranquillité publique. » (18 Nivôse an VI-7 janvier 1798.) Avant même de s'embarquer sur la *Décade*, sous la bienfaisante influence de leurs confrères, ces deux prêtres se rétractèrent.

A Chartres, l'administration saisit une liste de prêtres où se trouvaient mêlés des assermentés et des réfractaires : elle croit apercevoir un comité épiscopal chargé de recevoir les rétractations; elle en conclut, un peu arbitrairement, que les membres

[1] Tels : Chayrou (Haut-Rhin); Deschamps (Charente-Inférieure); Planier, Malteste et Dupuy (Vienne); Bruslon (Indre et Loire); Prodon (Seine), etc. — Cf. *La Terreur sous le Directoire*, pp. 217-225.

Digitized by Google

de ce comité étaient *nécessairement réfractaires eux-mêmes* et elle enveloppe ainsi dans une même sentence (2 février 1798) Segoin, curé de Saint-Martin de Bretencourt, canton de Dourdan et Milochau, curé d'Orsonville, alors que tous deux avaient prêté serment et déclaraient y persister [1]. Tous deux allèrent à la Guyane, tous deux y moururent (13 octobre et 16 novembre 1798). Druyer, curé de Serville (Eure-et-Loir), fut compris dans le même arrêté, mais on l'envoya seulement à l'île de Ré.

Trois prêtres du Cher, Gouvy, Laye et Vaillant, sont compris dans le même arrêté (3 novembre 1797) ainsi conçu : « Nonobstant le serment prêté par eux en exécution de la loi du 19 fructidor dernier, ils continuent d'employer de mauvais procédés envers les ministres soumis de bonne foi et de tenir des discours dont le but perfide a déjà opéré une division funeste entre les citoyens jusqu'alors unis et paisibles de la commune de Vierzonville. » Gouvy fut envoyé à l'île de Ré ; Laye échappa aux recherches ou fut seulement détenu au chef-lieu ; Vaillant alla à la Guyane, d'où il réussit à revenir.

Sonet (Gilbert), âgé de soixante ans, demeurant à Breugnon, canton de Clamecy (Nièvre), est accusé « d'avoir été l'instigateur de troubles ; d'avoir fait sonner les cloches ; d'avoir fait une procession au dehors le long de l'église ; d'avoir exercé son ministère dans d'autres communes (2 mars 1798). » On l'envoie à l'île de Ré. Dix autres prêtres de ce même département, « tous assermentés, » dit l'arrêté du 14 mars 1798, « ont professé et propagé les principes du fanatisme et provoqué la dissolution du gouvernement républicain ; plusieurs d'entre eux ont refusé de porter la cocarde nationale, excité des troubles dans les assemblées du peuple et influencé les choix d'une manière dangereuse ; les autres, dirigeant la faction royale, liés d'amitié avec les *Fils légitimes* et les *Compagnies de Jésus*, ont dépossédé les acquéreurs de biens nationaux, présidé à l'assassinat des patriotes et proclamé leur vœu pour le rétablissement de la monarchie. » Voilà de singuliers griefs pour des prêtres constitutionnels. Ils furent seulement détenus ; encore le ministre de la police en fit-

[1] Ces prêtres appartenaient au département de Seine et Oise, mais à l'ancien diocèse de Chartres. — Cf. *Semaine religieuse du diocèse de Versailles*, 1883, p. 295.

Digitized by Google

il élargir six le 1er janvier 1796, ce qui laisserait croire ou que ces prêtres n'étaient pas bien coupables, ou que le gouvernement était disposé à l'indulgence.

En Indre-et-Loire, trois prêtres, attachés à Notre Dame de la Riche, près de Tours, « compromettent journellement l'existence politique des citoyens en leur présentant comme superflue la célébration du mariage devant l'autorité civile; leurs manœuvres tendent sans cesse à faire revenir le fanatisme et les nombreuses qualités nobiliaires et sacerdotales et à éloigner le peuple de l'attachement aux principes républicains. » (Arrêté du 3 octobre 1798.) Il s'agit de Dubault, Quillaud et Eustache Sonnet, prêtres incontestablement assermentés; ils débarquèrent à l'île de Ré, le 19 octobre 1798.

Parlerai-je de ces prêtres des Vosges contre lesquels le Directoire portait des accusations de « fanatisme et de royalisme, » comme s'il s'agissait de réfractaires (27 septembre 1797, Bailly, Chachay, Saint Privé, etc) [1]; ou de quelques-uns de la Haute-Saône (Bourgeois, les Daviot, Vautherot, Guin), comblés de certificats comme bons fonctionnaires et zélés républicains, qui, malgré leurs serments, se virent frappés dans les mêmes termes, comme n'ayant « cessé de donner dans tous les temps des preuves d'incivisme et de haine à la Révolution et ayant employé les manœuvres les plus criminelles pour corrompre l'esprit public en prêchant constamment la désobéissance aux lois de l'Etat et l'avilissement des autorités constituées ? » (Arrêtés du 16 décembre 1798.) Prêtres des Vosges et de la Haute-Saône, ils allèrent tous à la Guyane, et, à l'exception de trois, ils y moururent.

Il me semble que j'ai donné assez de citations pour démontrer que la question du décadi fut étrangère à la persécution que le Directoire exerça contre quelques constitutionnels; je ne nierai pas que deux ou trois arrêtés n'en portent peut-être la trace; mais il faudrait se livrer à bien des recherches pour les découvrir.

Sans vouloir prolonger cette démonstration au delà des limites raisonnables ou nécessaires, rappelons qu'au moment de la chute de Revellière-Lepeaux et de Merlin (de Douai), lors de la révolution du 30 prairial au VII-18 juin 1799, le conseil des Cinq

[1] Arch. Nat. F7, 7302 et 4371.

Digitized by Google

Cents dénonça les sentences qui avaient été rendues contre certains prêtres assermentés, mariés ou ayant fait preuve de républicanisme. Le nouveau Directoire tint compte de ces recommandations ; mais combien trouva-t-il à l'île de Ré de prêtres de cette catégorie à gracier ? Douze. En octobre 1799, Saurine, évêque intrus des Landes, réclama auprès du Directoire en faveur de quinze prêtres constitutionnels qui restaient à l'île de Ré : voilà, reconnu par un évêque, le chiffre officiel des constitutionnels déportés dans cette île. Mais il en faut ajouter un certain nombre d'autres qui, ayant rétracté leurs erreurs, avaient par là-même cessé de mériter la faveur et les recommandations de leurs anciens évêques [1].

V

Je crois avoir démontré que le schisme constitutionnel n'eut pas en 1795, dans la réorganisation du culte catholique, la part considérable qu'il s'est attribuée ; que tout au contraire, le nombre de ses évêques et de ses prêtres était singulièrement réduit ; que les populations s'étaient retirées de lui et qu'il eût passé pour mort, si Grégoire et quelques-uns de ses collègues dans l'épiscopat ne s'étaient agités bruyamment pour inspirer quelque illusion sur son existence. Les faits les plus certains, des considérations fondées sur des témoignages authentiques, des aveux échappés aux principaux membres du clergé constitutionnels ont fortifié et définitivement établi notre thèse.

Il nous reste à examiner si, de 1795 à 1802, le progrès dans la liberté de conscience et de culte a suivi celui des années, et si, en 1802, le clergé constitutionnel avait achevé ou était, comme il l'a prétendu, en état d'achever le rétablissement de l'ordre religieux. Ces deux questions se confondent et provoquent une solution identique.

Voyons d'abord la période Directoriale. — D'après les études

[1] Grégoire déclare en 1799 qu'il a pu tirer quelques constitutionnels de l'île de Ré, mais qu'il en reste encore quarante environ. Ainsi ses chiffres seraient encore inférieurs à ceux que nous avons donnés plus haut ; mais il y a lieu de supposer qu'il ne comptait pas ceux de ses anciens confrères qui s'étaient récemment rétractés.

Digitized by Google

que j'ai eu l'honneur de publier dans cette *Revue* [1], il est facile de se rendre compte que la tolérance religieuse qui marqua l'époque postérieure à Thermidor finit avec l'avènement du Directoire. La Convention, en expirant, avait expressément rappelé contre le clergé les lois de la Terreur ; dès le mois de janvier 1796, le nouveau gouvernement en revendiqua l'exercice. Nombre de prêtres furent alors fusillés sommairement par des colonnes mobiles. Cependant, la pression de l'opinion, la fermeté des populations, l'attitude énergique des électeurs, enfin la constitution au corps législatif d'une majorité anticonventionnelle contraignirent l'administration à se relâcher de ses rigueurs et à fermer les yeux sur un mouvement qu'elle devenait impuissante à comprimer. Jusque dans cet intérim d'apaisement, que de persécutions encore ! Nous avons vu les évêques constitutionnels eux-mêmes, dans leur mandement du 4 juin 1797, les rappeler avec amertume. Il est vrai que, le 23 août 1797, à la suite de longues discussions, ces lois arbitraires furent abolies ; mais onze jours après, éclatait le coup d'état du 18 Fructidor qui replaçait prêtres et émigrés sous le joug de cette législation barbare qu'on venait à peine d'abroger.

Le Directoire s'était arrogé, ou, si l'on aime mieux, il s'était fait légalement attribuer un pouvoir universel dont il se réserva l'usage. Il joua le rôle d'accusateur unique et d'unique juge : toutes les poursuites étaient organisées par lui ou sur ses ordres ; au bas de chaque condamnation, on peut lire la signature d'un Directeur. Il y eut d'abord ces condamnations à mort par les commissions militaires contre les prêtres qui s'étaient déportés pour obéir au décret du 26 août 1792 ; on les traitait comme émigrés, au mépris de toute raison et de tout droit. Puis vinrent les arrêtés de déportation que ce tribunal suprême appliquait aux délits les plus légers comme aux infractions les plus vagues. On procédait par condamnations individuelles ; on ne se refusait pas, en dépit de la loi, les condamnations par fournées. Avec ces deux mots, « turbulents et fanatiques, » il y avait de quoi rendre suspects tous les prêtres qui exerçaient le culte et les livrer à leur impitoyable juge.

J'ai raconté cette persécution de vingt-deux mois (4 septembre

[1] *La déportation à la Guyane après fructidor ; la déportation à l'île de Ré et à l'île d'Oléron ; la persécution religieuse en Belgique ; les commissions militaires et les émigrés* (1882, 1883, 1884).

Digitized by Google

1797 - 18 juin 1799). Deux cent soixante-trois prêtres s'en allèrent à la Guyane en deux convois et plus de la moitié périrent dans les plus horribles souffrances. A l'île de Ré et à l'île d'Oleron, nous en avons compté douze cents. Mais combien d'autres languissaient dans les prisons des chefs-lieux de département, ou étaient réduits à reprendre la vie clandestine des anciens jours de persécution, ou s'en retournaient en exil, quand la terre d'exil elle-même ne leur était pas fermée par la diplomatie du Directoire !

Après le coup d'état du 30 prairial an VII-18 juin 1799, le nouveau Directoire dont Sieyès était le chef réel ralentit sensiblement la persécution. Mais les lois n'en subsistaient pas moins, lois qui n'étaient autres que celles de la Terreur, perfectionnées encore par les perfidies juridiques de Merlin (de Douai). On les appliqua moins, sans doute ; mais on ne les rétracta pas. On ne prononça pas de nouvelles condamnations ; mais on ne leva pas les condamnations antérieures. Ceux qui étaient à la Guyane y restèrent ; aucun acte du pouvoir ne témoigna même qu'il gardât d'eux quelque souvenir. Les déportés de l'île de Ré et de l'île d'Oleron, quelque près qu'ils fussent des côtes de France, n'eurent pas un meilleur sort ; à peine si quelques-uns purent, au prix de sacrifices de conscience, acheter une libération anticipée. La persécution ne s'aggrava pas, mais on en maintint les effets. Quelle preuve plus évidente de la persistance du nouveau Directoire dans les errements de ses prédécesseurs, que la translation du pape Pie VI à Valence et l'ordre même donné par Sieyès de le conduire, malade et moribond, à Dijon, ordre que la prompte mort de l'auguste victime empêcha seule de mettre à exécution ?

Sous le coup de cette Terreur, la liberté du culte n'était qu'illusoire et ne rappelait même pas, sinon pour la faire regretter, la tolérance équivoque dont on avait joui en 1795. La situation, loin de s'améliorer, était devenue pire ; pour lui supposer un autre caractère, il faut supprimer d'office toutes les persécutions qui eurent lieu pendant cette période de même que la législation de Fructidor qui les réglementait. Il y a eu sans doute des historiens à qui cette fantaisie n'a rien coûté ; pour les réfuter, il suffit d'exhumer les faits que nous avons cités et que, volontairement ou par ignorance, ils avaient couverts d'un voile.

Digitized by Google

Le premier Consul changea quelque peu ces allures d'un gouvernement révolutionnaire. Peu à peu, lentement, il rappela les internés des îles de Ré et d'Oleron ; il permit le rapatriement des déportés de la Guyane, d'abord à des conditions inacceptables pour leur honneur et que presque tous repoussèrent, plus tard sans conditions ; au lieu des serments plus ou moins admissibles que les régimes précédents avaient imposés au clergé, il ne lui demanda plus qu'une promesse de fidélité à laquelle les plus scrupuleux pouvaient se soumettre. Cependant, il négociait un concordat. Cette initiative, étant donnés les tendances et l'esprit de son entourage, était courageuse et hardie. Il n'est pas, il ne peut être question ici des sentiments intimes de Bonaparte sur la religion catholique ; quels qu'ils fussent, qu'on les affirme, qu'on les suspecte, sa sagacité politique n'en mérite pas moins d'éloges. Il daigna être juste, ou plutôt, sans l'être tout à fait, il le fut assez pour que sa conduite offrît un contraste complet avec celle du Directoire, avec celle de la Convention, avec celle de la Législative, avec celle enfin de l'Assemblée qui, au point de vue de la paix religieuse, fut la première coupable, la Constituante. En tentant d'inaugurer un schisme, elle avait ouvert l'ère des luttes, des divisions et des persécutions religieuses ; par le concordat, Bonaparte apportait la paix dans les âmes et la réconciliation dans les esprits. Il le sentait bien. Le 6 avril 1802, le Corps Législatif ayant été admis devant lui, comme son orateur affectait d'insister sur les bienfaits de la paix d'Amiens qui venait d'être conclue quelques jours auparavant (25 mars), Bonaparte n'accepta ni le compliment ni le change qu'on voulait lui donner, et, faisant de lui-même allusion aux délibérations qui allaient s'ouvrir dans les deux Assemblées sur le concordat : — « Votre session, leur dit-il, commence par l'opération la plus importante de toutes, celle qui a pour but l'apaisement des querelles religieuses. La France entière sollicite la fin de ces déplorables querelles et le rétablissement des autels. J'espère que, dans votre vote, vous serez unanimes comme elle. La France verra avec une vive joie que ses législateurs ont voté *la paix des consciences, la paix des familles, cent fois plus importante pour le bonheur des peuples que celle à l'occasion de laquelle vous venez féliciter le gouvernement.* »

Digitized by Google

VI

Cette glorieuse initiative, le clergé constitutionnel était-il en mesure de la prendre? En avait-il la force ? En avait-il la volonté ?

La volonté, comment l'aurait-il eue ? Pour accomplir cette œuvre de réconciliation, il manquait aux constitutionnels la charité pour ceux qu'ils osaient appeler des *dissidents*, l'humilité qui leur eût permis de reconnaître leurs propres erreurs, la soumission à l'autorité pontificale et le respect même du Pape.

De même qu'après Fructidor, ils avaient bruyamment prêté le serment de haine à la royauté et presque dénoncé les prêtres catholiques qu'arrêtait leur conscience ; de même, lorsque le gouvernement consulaire réclama la promesse de fidélité, ils s'attachèrent à augmenter les scrupules chez ceux qui hésitaient à la faire. Les théologiens étaient d'avis qu'il ne s'agissait que d'une soumission *passive*, les interprétations officielles étaient d'accord avec les théologiens ; mais, soit dans leurs écrits, soit par des décrets de leurs prétendus conciles (Besançon et Toulouse), les constitutionnels exigaient « la fidélité active et passive. » Quel était le but de cette rigueur que le gouvernement lui-même ne professait pas, sinon de détourner les *dissidents* de faire la promesse et de les contraindre à rester à l'état d'hostilité vis-à-vis de l'administration ?

Ils allaient plus loin. En 1797, tout en proposant un plan de pacification, ils avaient déclaré qu'on ne pouvait traiter ni avec les évêques exilés ni avec ceux qui, rentrés en France, s'étaient soustraits au serment. En 1800, ils regrettaient que les déportés de l'île de Ré fussent rendus à la liberté avant la paix générale ; ils voulaient qu'on assimilât les prêtres déportés aux émigrés, suivant la théorie favorite de Revellière-Lépeaux et de Merlin, théorie qui, en 1797 et 1798, avait fait couler le sang de tant de prêtres. Ils annonçaient, comme étant autorisés à le dire de la part du Premier Consul, que jamais il ne permettrait aux quatre-vingts évêques sortis de France d'y rentrer ; ils allaient jusqu'à proposer de déporter dans l'Etat Romain, Mgr de Maillé de la Tour Landry, évêque de Saint Papoul qui, revenu de l'île de Ré, avait repris le ministère épiscopal ; les grands vicaires de Paris,

Digitized by Google

MM. de Malaret et de Dampierre, qui sortaient de la prison du Temple ; M. Emery dont la modération était notoire, et le rédacteur de l'article, un certain Morissot, appelait ces prêtres vénérables des « embaucheurs pour le Pape [1]. »

Comment parler de leur humilité, de leur soumission au Pape, de leur respect même pour les décisions du Chef Suprême de l'Eglise? Sans parler de leurs écrits particuliers, de leurs articles de journaux, tenons-nous en aux déclarations officielles proclamées dans l'un de leurs prétendus conciles, celui de Rouen (5-12 octobre 1800). C'est là qu'on voit les brefs du Pape, dont l'authenticité avait été reconnue même par le Directoire, contestés et proclamés « radicalement nuls ; » le concile de 1797 offert pour base à la pacification prochaine; les rétractations de serments déclarées « contraires à la tranquillité publique, subversives de l'ordre moral, scandaleuses et même souvent parjures; » les jugements à intervenir du Souverain Pontife taxés à l'avance de partialité et d'erreur. Dans un autre concile, celui des évêques de la province de Toulouse, les constitutionnels prenaient soin de déclarer « qu'ils ne consentiraient jamais à des conditions qui laisseraient sur le clergé constitutionnel la tache de schisme, d'hérésie et d'intrusion. »

En résumé, le clergé constitutionnel n'abandonnait aucune de ses prétentions ; loin de là, il entendait les faire prévaloir et les imposer à l'Église de France, à l'Église universelle, au Pape lui-même. Or, si cette attitude ne pouvait lui ramener les prêtres catholiques de France ; si elle le plaçait en hostilité avec la constitution séculaire de l'Église ; s'il était évident que son crédit sur les populations s'affaiblissait de jour en jour, comment supposer qu'il aurait pu tenter l'œuvre que le Pape et le Premier Consul venaient d'entreprendre? On avait besoin de paix, et les constitutionnels organisaient la guerre ; on avait besoin d'union, et ils perpétuaient le schisme; on avait besoin que, sur le terrain religieux comme sur le terrain social, une réconciliation générale s'opérât : or, les constitutionnels ne pouvaient durer qu'en entretenant les divisions.

Nous avons montré plus haut en quel état de désorganisation se trouvait cet épiscopat à la suite de la Terreur.

[1] *Annales de la Religion*, X. 300 et XII, 59, XIII, etc. Citation de M. Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, VII, 309-310.

Digitized by Google

A partir de 1798, il fut procédé à des élections telles quelles : tantôt, c'était l'un des conciles qui désignait l'évêque ; tantôt, c'étaient ces prétendus presbytères réduits à un nombre infime de votants ; tantôt encore, c'était un mélange de laïques et de prêtres. Ainsi furent élus par ces voies irrégulières : en 1798, douze évêques constitutionnels ; en 1799, cinq ; en 1800, sept ; en 1801, trois ; total : vingt-sept [1]. Il y eut encore six autres élections, mais les élus refusèrent, ou bien, pour diverses raisons, ne prirent pas possession de leurs sièges. Les schismatiques persistaient donc obstinément dans le schisme ; jusqu'à la veille de la signature du concordat (15 juillet 1801), ils cherchaient à se renouveler pour opposer des barrières à leurs rivaux grandissants.

Malgré ces déplorables efforts, que de départements où ils échouaient misérablement ! Les *Actes* mêmes du prétendu concile de 1801 nous révèlent l'histoire de ces avortements successifs.

[1] 1798 : 1° 10 février, *Primat*, transféré de Cambrai à Lyon ; — 2° 11 février, *Lacombe*, Gironde ; — 3° 29 avril : *Etienne*, Vaucluse ; — 4° 6 mai : *Villa*, Pyrénées-Orientales ; — 5° même date : *Aubert*, Bouches-du-Rhône ; — 6° 1er juin, *Monin*, Ardennes ; — 7° 17 juin, *Demandre*, Doubs ; — 8° 22 juillet : *Audrein*, Finistère ; — 9° 11 août : *Royer*, transféré de l'Ain à Paris ; — 10° 28 octobre : *Butant-Duport*, Allier ; 11° même date : *Michel Dufraisse*, Cher ; — 12° 4 novembre : *Blampoix*, Aube.

1799 : 1° 10 février : *Duchemin*, Calvados, mort le 31 mars suivant ; il eut pour successeur (6 octobre) *Bisson* ; — 2° 7 avril, *Dorlodot*, Mayenne ; — 3° 5 mai, *Champsaud*, Basses-Alpes ; 4° 14 juillet, *Lamy*, Eure ; — 5° 10 novembre, *Rouanet*, Hérault ; — dans cette même année, *Ponsignon* fut élu pour l'Yonne, mais Royer, métropolitain, refusa de l'instituer ; *dom Grappin*, élu pour Eure-et-Loir, et *Baillet*, curé constitutionnel de Saint Etienne du Mont, élu pour le Loiret, refusèrent tous deux.

1800 : 1° 18 janvier : *Leblanc de Beaulieu*, curé constitutionnel de Saint Etienne du Mont, Seine-Inférieure ; — 2° 19 janvier, *Garnier*, Hautes-Alpes ; — 3° 2 février : *Nicolas*, Meurthe ; — 4° 13 octobre, *Bertin*, Cantal ; — 5° 26 octobre : *Belmas*, Aude ; — 6° 9 novembre : *Schelles*, Nord ; — 7° (date incertaine) : *Saurine*, Basses-Pyrénées, transféré des Landes. — En cette même année, on élut encore *Leroy*, pour la Vienne, et *Py*, pour la Creuse : ils n'acceptèrent ni l'un ni l'autre ; *Tardiveau*, élu pour l'Indre-et-Loire, demanda au Pape des bulles ; il ne reçut pas de réponse ; *Claude Dufraisse*, ancien jésuite, élu dans l'Indre, attendait que le concile national le relevât de son vœu de ne pas accepter de dignité à moins qu'une autorité ecclésiastique à laquelle il fût tenu obéir ne l'y contraignît.

1801 : 1° 1er mars : *Lemercier*, Ariège ; — 2° 22 mars, *Bouchier*, Dordogne ; il mourut le 11 septembre suivant ; — 3° 14 juin : *Poulard*, Saône-et-Loire. Ce fut le dernier évêque constitutionnel sacré avant le Concordat.

Digitized by Google

Oise. « Le diocèse, tout entier au pouvoir des dissidents, n'offre absolument aucun moyen d'y établir un premier pasteur qui professe *les vrais principes.* » — *Aisne.* « Depuis la mort de Marolles, il a été non seulement impossible de faire procéder à l'élection d'un successeur, mais encore d'organiser un presbytère, de sorte qu'il n'y a que très peu de jours qu'il en a été organisé un, composé d'un très petit nombre de prêtres. ». — *Bas-Rhin.* « L'Évêque de Colmar a fait en vain tous ses efforts pour que l'église de Strasbourg eût un premier pasteur. » — *Loire-Inférieure et Maine-et-Loire.* Le Coz, sept ou huit ans après le mariage de Minée, évêque intrus de Nantes, déclare le siége vacant, mais ne trouve personne pour l'occuper ; à Angers, M. Hugues le Pelletier, évêque intrus, étant mort le 6 avril 1794, Le Coz n'imagine rien de mieux, faute de candidats, que de proposer à M. de Lorry, l'évêque légitime, de reprendre ses fonctions. — *Yonne, Eure-et-Loir* et *Loiret :* Après des élections qui, d'après Royer, n'étaient ni régulières ni canoniques : « Nous prîmes le parti, dit-il, de convoquer une assemblée des évêques de notre métropole. Là, nous désignâmes trois sujets qui nous parurent capables de consoler les églises veuves ; mais le refus motivé de ces trois ecclésiastiques nous empêcha de donner suite à cette opération. (En effet, dom Grappin, Baillet et Ponsignon ne se prêtèrent pas au vœu des électeurs.) Le résultat de toutes nos informations fut d'acquérir la preuve trop certaine que ces églises ne nous reconnaissent pas pour métropolitain et qu'elles repousseront les évêques que nous prétendrions leur envoyer. » C'est à la date du 21 avril 1801 que Royer, évêque de Paris, faisait cet aveu d'impuissance.

Indre-et-Loire. A Tours, Tardiveau, élu évêque, a la prudence de demander des bulles au pape, qui, naturellement, n'avait pas à lui faire de réponse. — *Charente, Charente-Inférieure, Haute-Vienne.* « Le R. Évêque de Bordeaux assure que tous ses soins pour donner des premiers pasteurs aux églises de Saintes, Limoges et Angoulême, ont été infructueux. » C'est un cas analogue à celui de l'évêque de Paris. — *Corse.* L'évêque Guasco est mort. « Il n'a pas été possible au métropolitain d'Aix d'ouvrir une correspondance avec la Corse. » — *Gard.* L'évêque Dumouchel s'est marié. « Les sujets élus pour lui succéder n'ont pas voulu se charger du fardeau de l'épiscopat. — *Alpes Maritimes.*

Digitized by Google

« Les efforts qu'a faits le métropolitain d'Aix pour faire remplir le siège de Nice ont été jusqu'à présent sans succès [1]. »

Ces témoignages que les constitutionnels nous offrent contre eux-mêmes, complétés par ceux que nous avons donnés plus haut, inspirent l'idée d'une secte bien affaiblie, bien discréditée, isolée non seulement dans la masse catholique, mais jusque dans son propre parti, réduite en nombre, en influence, et qui n'attend qu'une occasion favorable pour quitter la scène. Bonaparte brusqua leur sortie. Tous ces évêques donnèrent par ordre leur démission, et, si l'on en juge par Grégoire, quelques-uns le firent avec un soupir de soulagement. L'évêque de Loir-et-Cher adressa à ses diocésains une lettre d'adieux qui, d'après le jugement d'un de ses biographes, « témoigne partout du peu de regret qu'il éprouvait en quittant l'évêché de Blois... On voudrait, continue celui-ci, pouvoir extraire de cette pastorale quelques lignes touchantes; mais, si l'on excepte un paragraphe relatif à ses curés, tout le reste est sur un ton de reproche et d'acrimonie qui fait peine au lecteur [2]. » Pourquoi « ce ton de reproche et d'acrimonie ? » Ce n'est pas que Grégoire regrettât les honneurs de l'épiscopat, du moins je suis porté à le croire; c'était de voir qu'à ses efforts multipliés les fidèles de son diocèse avaient répondu par l'indifférence, et que, avant de recevoir le coup de grâce, le culte constitutionnel était tombé de lui-même.

VII

Avant de terminer, une dernière question se pose. Si le clergé constitutionnel était hors d'état de restaurer le culte catholique, faut-il en conclure que le clergé réfractaire, même en se soumettant à la promesse de fidélité, comme il le fit en majorité, pouvait, à lui seul et par ses propres forces, accomplir cette grande œuvre ? Si l'on suppose qu'en 1801, sa réorganisation ne fût pas encore suffisante, y a-t-il lieu de penser que, grâce à de nouveaux progrès et à la pression de l'opinion, il serait venu à bout des dernières difficultés ? Il était rentré dans les paroisses, il avait

[1] *Actes du second Concile*, passim, et Picot, *op. cit.*, t. VII, pp. 359-381.

[2] Gazier, *op. cit.*, pp. 153-154. Je dois signaler ici que l'ouvrage de M. Gazier se ressent partout des sympathies de l'auteur, soit pour le jansénisme, soit pour le schisme constitutionnel.

Digitized by Google

évincé peu à peu ses rivaux, il régnait sur les consciences, il jouissait même de certaine liberté extérieure. Était-ce assez ?

Evidemment non. Il profitait d'une tolérance administrative: mais les lois révolutionnaires n'étaient pas abrogées. Les évêques étaient encore en exil, et Fouché, ministre de la police, veillait à ce qu'ils ne rentrassent pas : émigrés, eux, et non déportés, puisque, par la force des circonstances, ils s'étaient éloignés de France et de leurs diocèses dès 1791, ils étaient passibles des lois sanguinaires qu'aucun pouvoir n'avait rapportées. Pour revenir en France, au milieu de leurs ouailles, le zèle ne suffisait pas : il fallait que le gouvernement s'y prêtât. Jusque-là, les diocèses resteraient sans chef, ou plutôt ils en auraient trop; car, quelque service que rendissent les délégués épiscopaux, on sentait chaque jour davantage que ce pouvoir multiple ne valait pas l'autorité d'un seul.

A côté des évêques, il y avait nombre de prêtres qui avaient besoin d'une autorisation analogue. Déportés, il fallait un arrêté du gouvernement pour les relever de la déportation. Ils offraient de faire la promesse de fidélité ; mais le gouvernement se réservait la faculté de ne pas les y admettre. Ils aspiraient à reprendre leur place dans leur diocèse, dans leur commune, dans leur famille ; mais le ministre de la police leur fixait la ville, le village où ils étaient mis en surveillance, jusqu'à ce qu'il leur rendît, à son heure, la plénitude des droits civiques.

Est-il besoin d'ajouter que la conscription pesait sur les prêtres comme sur les autres citoyens ; qu'il n'y avait pas de recrutement possible pour le sacerdoce, à plus forte raison pas de séminaires, et que, après les sanglantes hécatombes de la Terreur, les morts en exil, les fatigues de l'âge que ressentaient les survivants, le clergé se trouvait menacé d'être décimé chaque année sans pouvoir se renouveler? Quel que fût son zèle, quelque sympathie que les populations lui portassent, comment lutter avec chance de succès contre la désorganisation progressive, contre la mort, contre les lois ?

Bonaparte sentit ses avantages et il en usa. Il en usa dans les négociations du concordat ; il en usa dans ses relations avec le clergé français. On peut dénoncer sa hauteur, ses violences, sa duplicité ; il faut même admirer que l'Église de France, saignant de tant de blessures, ait supporté sans fléchir les dange-

Digitized by Google

reux bienfaits qu'elle reçut alors. Quoi qu'il en soit, il la sauva. Il lui rendit ses évêques et ses prêtres exilés ; il reconstitua sa hiérarchie ; il lui restitua le droit de vivre au grand jour ; il la replaça sous la protection des lois ; par le concordat, il la défendit contre son propre despotisme et contre celui de ses successeurs. Tout cela, qui pouvait le faire ? Le gouvernement seul, et, dans le gouvernement, un seul homme avait assez d'autorité, de force et de gloire, pour oser y prétendre et l'accomplir, le premier consul. Blâmons les procédés ; mais l'acte reste, et si le pape Pie VII, en dépit des odieux traitements qu'il eut plus tard à subir, ne retira à Bonaparte ni son affection ni sa reconnaissance, à cause même de l'immense service qui avait été rendu en 1802 à la France et à l'Eglise, il nous sera permis de ne pas nous montrer plus difficiles à l'égard de celui qui restaura la liberté du culte et qui nous préserva d'un schisme.

VICTOR PIERRE.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

L'ASSISTANCE PUBLIQUE DANS LES CAMPAGNES AVANT LA RÉVOLUTION.

Lorsque La Bruyère décrivait « ces animaux farouches..., attachés à la terre qu'ils fouillent avec une opiniâtreté invincible, » il ne se doutait guère que ce tableau serait pris au pied de la lettre, et que, deux cents ans après lui, des cuistres de collège nous le présenteraient comme l'image fidèle des paysans français de l'ancien régime. Autant vaudrait, dans un sens opposé, accepter pour des scènes exactes de la vie rurale les bergeries de Florian ou les peintures de Lancret et de Boucher. Combien d'idées exagérées ou fausses l'ignorance de nos anciennes institutions n'a-t-elle pas propagées? De récents travaux nous ont révélé la faveur dont jouissaient, au siècle dernier, les diverses branches de l'enseignement, et ce n'est pas sans surprise qu'on a pu voir les états-généraux se prononcer dès le XVIe siècle pour la gratuité et l'obligation de l'instruction publique. Revenant aux anciennes traditions, brisées par la secousse révolutionnaire, nous nous sommes attachés depuis cinquante ans à développer l'enseignement populaire, mais sur bien d'autres points des lacunes restent à combler. Nous attendons encore aujourd'hui une loi organisant l'assistance des pauvres dans les campagnes. L'assemblée nationale de 1871 avait compris toute l'importance de cette question ; elle ouvrit auprès des conseils généraux, des sociétés d'agriculture, des associations médicales, etc..., une vaste enquête destinée à éclairer l'œuvre si complexe qu'elle se proposait de réaliser. Les documents recueillis demeurèrent lettre morte ; tout est encore à faire, et dans les communes rurales, la charité privée, en présence des misères qu'elle voudrait soulager, en est toujours réduite à ses propres ressources. Il faut chercher là, à n'en pas douter, une des causes de cette émi-

Digitized by Google

gration des indigents vers les villes où ils sont sûrs de trouver les secours que le village natal leur refuse, et de cette tendance de la mendicité vagabonde à se reconstituer sous les yeux d'une police imprévoyante et sans vigueur.

C'est autour du clocher paroissial que se sont groupés ces intérêts primordiaux, bases de nos institutions modernes : « La commune, disait Royer-Collard, est comme la famille, avant l'état ; la loi politique la trouve et ne la crée pas. » Notre commune moderne, est, à de rares exceptions près, la paroisse de l'ancien régime ; la communauté rurale n'a rien emprunté à l'ancienne organisation romaine ; elle s'est constituée d'elle-même, sous l'empire des idées profondément chrétiennes dont étaient imbues les populations au XIe et au XIIe siècle. La petite chapelle aux proportions exigues, dont les restes, dans beaucoup de nos provinces, se reconnaissent encore mêlés à des constructions plus considérables élevées dans des temps postérieurs, fut d'abord le centre d'une administration purement spirituelle, mais qui forcément dut s'occuper de certains intérêts se rattachant à la pratique de la religion, et en premier lieu, de l'assistance des pauvres. A l'origine, ces petites communautés étaient vraisemblablement plus nombreuses qu'elles ne le devinrent dans la suite. Le Concile d'Orléans, tenu au Ve siècle, déclarait que dix maisons suffisaient pour constituer une paroisse ; en 693, le 16me Concile de Tolède maintenait cette décision ; mais beaucoup de chapelles disparurent, d'autres furent transformées en prieurés, et en définitive la paroisse rurale, comme population et comme étendue, resta circonscrite dans les limites où nous la trouvons aujourd'hui.

Ce principe qui établit au lieu de la naissance de l'indigent son domicile de secours, se retrouve dans nos plus anciens monuments législatifs. Une antique loi des Francs astreignait le bénéficiaire à nourrir les pauvres de son domaine [1]. Dans les premiers siècles de la féodalité, les associations serves et la culture en commun mettaient l'habitant de la campagne à l'abri de la misère individuelle : l'aisance ou l'indigence, suivant les temps, se répartissaient d'une manière à peu près égale sur tous les tenanciers d'une même seigneurie ; mais quand les affranchissements, qui du XIe au XIIe siècle se multiplièrent avec une grande rapidité, eurent modifiés profondément la situation économique du paysan, et fait une plus large part à l'initiative et à l'industrie privées, alors se manifestèrent les premiers effets du paupérisme ; mais alors aussi la charité de ces populations croyantes sut

[1] « Volumus ut unusquisque fidelium nostrorum suum pauperem de beneficio aut de propria familia enutriat, et non permettat alicubi ire manducatum. » *L. Franc.* l. IV. c. LII.

Digitized by Google

réaliser des merveilles. Tandis que dans les villes les gigantesques cathédrales s'élevaient comme un magnifique symbôle de leur foi, partout, dans les campagnes, des hôpitaux ouvraient leurs portes aux pauvres malades, et des associations charitables se fondaient pour leur assurer les soins nécessaires. Dans la seule région qui forme aujourd'hui le département de l'Aube, M. d'Arbois de Jubainville constate l'existence, au XIIIe siècle; de plus de soixante hôpitaux ou maladreries. Vingt-un se trouvent dans des paroisses rurales de moyenne importance [1]. Partout où on se livrera aux mêmes recherches, on établira le même fait; sur presque tous les points du territoire on découvrira quelque chapelle abandonnée, consacrant le souvenir des fondations pieuses de ces temps de foi [2]. Mais aux siècles suivants, l'affaiblissement du sentiment religieux et l'insuffisance des ressources résultant de la dépréciation des rentes constituées en numéraire, amenèrent dans nos campagnes la disparition de ces utiles établissements que conservèrent seules, grâce aux libertés testamentaires des fidèles, les localités plus importantes.

Aux temps de la primitive église, l'évêque était l'administrateur de la caisse commune des fidèles. Le pape Simplicius, qui vivait à la fin du Ve siècle, décida qu'un quart de ces ressources serait applicable à l'entretien et à la réparation des églises *(ecclesiasticis fabriciis)*; c'est là l'origine des fabriques, comme on trouve celle du nom de marguillier *(matricularii)* dans le rôle ou matricule remis au diacre chargé par l'évêque de la distribution des aumônes. Dans la suite, les inconvénients qu'entrainait l'administration d'intérêts temporels souvent considérables les firent confier à des laïcs, qui outre les garanties ordinaires de probité présentaient, au point de vue de la solvabilité et de la responsabilité, des sûretés que les clercs n'offraient pas toujours. C'est ainsi que les œuvres de bienfaisance, étroitement attachées à la religion qui les inspire, devinrent une attribution des marguilliers. Dans les villes importantes, leur initiative s'effaça devant l'autorité des maires, des consuls et des échevins; mais dans les paroisses rurales, jusqu'à la révolution, les marguilliers furent chargés de la répartition des aumônes. Chaque évêque établissait dans son diocèse les règles qui lui paraissaient les plus propres au bon fonctionnement de l'assistance publique; de là la grande variété qu'on peut remarquer dans la manière dont elle était organisée. M. A. Babeau, qui a consacré à l'assistance publique un chapitre

[1] *Voyage paléographique dans le département de l'Aube.*

[2] M. l'abbé Letard, dans le seul arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure), a constaté l'existence de six hôpitaux ou maladreries : Jonzac, Réaux, Chepniers, Lagarde et Mirembeau.

Digitized by Google

de son intéressante étude sur : *Le Village sous l'ancien régime*, a cédé, croyons-nous, trop facilement, à cette tendance de notre esprit moderne qui nous porte à rechercher partout une réglementation uniforme ; chaque diocèse, on pourrait même dire chaque paroisse, avait en pareille matière son administration particulière, souvent fort différente de celle dont les arrêts de règlement et les ordonnances royales avaient indiqué les formes [1]. Tout ce que l'on affirme, c'est que, dans les campagnes, l'assistance des pauvres était partout considérée comme une œuvre essentielle, que cette assistance s'exerçait en dehors de l'autorité locale proprement dite, et que c'était seulement à titre exceptionnel que le curé était seul dispensateur des secours et des aumônes fournis par la charité privée.

Le marguillier doit être laïc, de bonne vie et mœurs, de solvabilité notoire ; il est élu en assemblée générale des habitants de la paroisse. Tout habitant peut être élu ; cependant un arrêt du parlement de Rouen, du 8 mai 1736, défendait, dans l'étendue de son ressort, d'élire les curés, les seigneurs et les gentilhommes, et dans les paroisses de campagnes, les juges, les avocats et les procureurs ; le nombre des marguilliers était variable : ils avaient dans leurs attributions, outre l'entretien de l'église et du presbytère, l'administration des biens de la fabrique, tout ce qui concernait les pauvres et les écoles de charité. Celui d'entre eux qui était spécialement chargé de l'assistance des pauvres se nommait trésorier, syndic ou économe des pauvres. Depuis le règlement de 1764, rédigé pour l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, et appliqué dans un très grand nombre de paroisses rurales, il était nommé en assemblée générale des habitants ; sa gestion était annuelle, du moins en principe ; il rendait ses comptes tantôt devant le curé et deux notables habitants, quelquefois au curé et au seigneur, ou bien aux habitants assemblés. Ces actes étaient exempts de tous frais, prescription dont les officiers publics ne tenaient pas toujours compte [3].

Nous avons retrouvé divers procès-verbaux relatifs à l'économat

[1] En Flandre et en Artois, une ordonnance de l'empereur Charles-Quint, de l'an 1531, réglant le service de l'assistance pour les Pays-Bas, était encore en vigueur. Les ressources n'étaient pas spéciales à chaque paroisse, mais centralisées dans une caisse commune pour en faire la distribution aux pauvres, « de l'avis des *maîtres* ou *gouverneurs* des *Tables des pauvres hôpitaux et confréries*, ensemble ceux que les officiers et gens de loi, en chacune ville, paroisse ou village depputeront et commettront à la conduite de la charité. »

[2] Freminville, *Traité des biens des communautés*, p. 528.

[3] Arrêt de règlement du 20 janvier 1738, art. 4.

Digitized by Google

des pauvres dans une paroisse de l'arrondissement de Marennes, Echillais, qui compte aujourd'hui huit cents habitants. Quelques extraits feront comprendre mieux que toutes les explications que nous pourrions donner comment fonctionnaient ces petites administrations locales dont les membres étaient soumis à l'élection et au contrôle de leurs concitoyens.

Le 9 novembre 1759, un marchand d'Échillais, Jean Métayer, fabricien en charge, signifie au syndic de la paroisse, Pierre Pinaud, laboureur, qu'il est depuis deux ans en exercice, et qu'il convient de pourvoir à son remplacement. Après avoir obtenu l'autorisation de l'intendant, le 25 novembre, le syndic, « étant à la principale porte de l'église paroissiale du bourg d'Échillais, à l'issue de la messe, à la plus grande affluence du peuple sortant de ladite église, » donne lecture de la sommation qui lui a été adressée : « à quoi les habitants assemblés, tant pour eux que pour les absents, considérant qu'il convient que chacun des habitants passe en exercice..., nomment, du consentement de Pierre Marivaux, prêtre, curé de ladite paroisse, et unanimement, au lieu et place dudit Métayer, la personne de Antoine Bourdillet, auquel ils donnent pouvoir de régir et gouverner les biens et droits de la fabrique, le certifiant et attestant suffisant, solvable et capable d'exercer la charge de fabriqueur. » Considérant au surplus, lesdits curé et habitants « que Pierre Charrier, économe des pauvres de la paroisse, n'étant plus résidant sur les lieux et habitant la paroisse de Soubize, il est intéressant de faire choix de l'un d'eux pour économe des pauvres en son lieu et place ; en conséquence, après avoir mûrement réfléchi et entre eux délibéré, ont lesdits curés et habitants unanimement nommé et choisi Laurent Bertrand, charpentier, qu'ils trouvent solvable et capable d'exercer ladite charge [1]... »

Le 18 août 1765, Jacques Geoffrion, laboureur, « les principaux habitants de ladite paroisse étant à cet effet convoqués et assemblés au son de la cloche, à la manière accoûtumée, leur remontre qu'il est chargé d'une somme de quatre mille livres provenant de l'économat des pauvres, actuellement improductive en ses mains, et qu'il convient, pour l'avantage desdits pauvres, de les placer en rentes constituées à leur profit ; à l'effet de quoi ledit comparant se serait donné tous les mouvements nécessaires, pour l'emploi de ladite somme en fonds d'acquisition... En conséquence, et sur la proposition faite audit Geoffroy de la part de messieurs du clergé de la ville de Saintes de prendre ladite somme de quatre mille livres à rente con-

[1] Procès-verbal rédigé par Bertier, notaire royal à Soulize le 25 novembre 1759.

Digitized by Google

stituée, sur le pied du denier vingt-cinq, et d'en passer contrat, c'est pourquoi ledit Geoffrion a tout présentement requis et interpellé lesdits sieurs curé et habitants de délibérer et donner leur agrément pour faire ledit emploi. Sur quoi ledit sieur curé et les habitants ici présents, et faisant tant pour eux que pour les autres habitants absents..., ont unanimement déclaré accepter les propositions faites par messieurs du clergé de Saintes... »

Les dépenses faites par l'économe des pauvres étaient comprises aux comptes de la fabrique, qui étaient discutés et vérifiés en assemblée générale des habitants. « ... Le sieur Tremblé a communiqué le compte de sa gestion... Iceluy sérieusement examiné avec les pièces justificatives, procédant à l'apurement dudit compte, lesdits habitants ont trouvé que la recette, composée de deux chapitres, est de la somme de huit cent trente-neuf livres neuf schiling, pour laquelle elle a été vérifiée et la dépense composée de dix chapitres montant ensemble à huit cent et quatre-vingt-onze livres dix schiling, pour laquelle elle a été également vérifiée à la vue des pièces justificatives ; cette dépense déduit sur la recette ci-dessus, il résulte que le sieur Tremblé, comptable, est en avance de cinquante deux livres un sol, formant le reliquat de son compte ; sept livres restant à payer au nommé Lapierre, menuisier, ainsi qu'il est expliqué au troisième chapitre de la dépense dudit compte, dont le sieur Tremblé fera la retenue sur les premiers deniers à rentrer de ladite fabrique les biens de laquelle lesdits sieurs curé et habitants consentent que ledit Tremblé continue de gérer et administrer à l'avenir ainsi qu'il a fait par le passé [1]... »

Comme on le voit, les comptes des marguillers étaient régulièrement dressés et vérifiés et les intérêts dont la gestion leur était confiée avaient une importance relativement considérable, car ils s'élevaient aux deux cinquièmes de la taille royale, qui, pour la paroisse d'Échillais, n'atteignait pas deux mille livres [2]. Vers le même temps, dans la commune voisine, à Saint-Agnant, nous voyons aussi en 1764 et 1768 nommer des économes pour recevoir les droits, rentes et revenus appartenant aux pauvres. Au chef-lieu de la Châtellenie, à Soubize, il existait un hôpital des pauvres, fondé par la famille de Rohan, et la supérieure des sœurs de charité remplissait, toujours sous le contrôle des habitants assemblés, les fonctions dévolues à l'économe dans les autres paroisses : « ... a comparu dame Raymonde Roux, supérieure des sœurs de la charité de l'hôpital des pauvres de

[1] Procès-verbal du 15 mars 1778, dressé par Bertier, notaire royal à Soubize.

[2] *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis, Mémoire sur la généralité de la Rochelle.*

Digitized by Google

cette paroisse, laquelle s'adressent à messire Jean Foucaud, prêtre, desservant actuellement l'église Saint-Pierre de cette ville et autres... (suivent les noms des assistants) tous habitants, ici présents et acceptant tant pour eux que pour les absents, leur a dit et remontré qu'il reste entre ses mains une somme de quatre cents livres ou environ, provenant d'amas et économies, priant lesdits sieurs habitants de délibérer sur l'emploi et collocation qu'il en convient faire [1]... » L'assemblée décide que les fonds disponibles seront employés dans l'acquisition d'un marais salant et que le sel en provenant sera vendu annuellement, « pour le prix en être remis ès mains de ladite dame Roux ou de celle qui la remplacera, et être employé au soulagement des pauvres, duquel emploi elle comptera par devant ceux qui auront assisté à la vente. »

Il serait inutile de multiplier ces exemples ; ils prouvent de quelle façon équitable et véritablement libérale était organisée l'assistance des pauvres sous l'ancien régime. La comparaison avec l'état actuel ne serait certainement pas à notre avantage. Le moindre bureau de bienfaisance exige aujourd'hui l'intervention de l'autorité supérieure; c'est elle qui choisit les administrateurs et contrôle leurs comptes, accepte ou refuse les dons ou legs ; c'est l'État, en un mot, qui s'est substitué aux populations directement intéressées. Si du moins il avait accru ou même conservé les ressources et le patrimoine des pauvres, on aurait pu peut-être espérer quelque avantage de l'uniformité introduite dans l'administration des établissements de bienfaisance ; mais, après avoir ordonné la mise en vente des biens des fabriques, comme biens nationaux [2], on ne tint aucun compte de l'engagement pris par l'État d'en convertir le prix en rente à 4 °/₀. Dépouillés de leurs biens, les pauvres n'ont pas été plus favorablement traités que le clergé et n'ont pas eu, comme la noblesse, leur loi d'indemnité. Les deux communes que nous avons citées plus haut, Echillais et Soubize, ne possèdent plus aujourd'hui aucun établissement charitable. Il existe un bureau de bienfaisance à Saint-Agnant : d'après un document officiel, en 1872, ses ressources s'élevaient à fr. 162,16 et le nombre des indigents à secourir était de cinquante [3].

Un arrêt de règlement rendu le 25 février 1763 pour la paroisse de Nogent-sur-Marne établit dans tout le ressort du parlement de

[1] Procès-verbal du 25 mars 1751 de Bertier.

[2] Lois du 19 août-3 septembre 1792.

[3] La population de Saint-Agnant est d'environ 1200 habitants. Le bureau de bienfaisance a reçu de l'Etat, jusqu'en 1876, une subvention annuelle de 30 fr. *Délibérations du conseil général de la Charente-Inférieure*, année, 1875, p. 94.

Digitized by Google

Paris les *assemblées* ou *bureaux de charité*, organisant sur de plus larges bases l'assistance publique dans les campagnes. Ces bureaux sont composés : du curé président, du seigneur du lieu, de sa femme, du juge, du procureur fiscal, du marguillier en place et de ceux qui avaient déjà rempli cette charge. Ces assemblées, annoncées au prône du dimanche précédent, se tiennent tous les mois ou tous les quinze jours au presbytère. « Il y doit y être délibéré, à la pluralité des suffrages, de l'état des pauvres et principalement des malades, des secours dont ils ont besoin et de ceux qui auront été donnés, de ceux qui méritent d'être assistés, de ceux qui ne sont plus dans le cas de l'être... » Il doit y être délibéré sur l'éducation des enfants et sur les métiers qu'on leur fera apprendre, et généralement sur tout ce qui peut regarder le bien, l'assistance et le soulagement des pauvres [1]... Dans la réunion tenue à Noël, on élit le procureur de charité, la trésorière, la rectrice de l'école de travail ; dans celle tenue aux fêtes de la Pentecôte, on entend la reddition des comptes de l'année précédente; les délibérations sont inscrites sur un registre coté et paraphé par le juge du lieu. Autant que possible les secours doivent être distribués en nature et non en argent [1]. Les ressources dont disposaient les bureaux de charité, indépendamment du revenu des biens immeubles et des rentes constituées appartenant aux pauvres, consistaient dans le produit des quêtes hebdomadaires, et des troncs qui, dans l'église, leur étaient spécialement affectés, et enfin dans la taxe, lorsqu'elle était autorisée. La taxe des pauvres était imposée sans exemption des privilégiés [2]. Certains bureaux de charité ne se contentaient pas de soulager la misère, ils cherchaient à la prévenir, comme nous le révèle le fait suivant, noté dans la *Gazette de France*, du 22 juin 1767 : « Le sieur Colombet, curé de Saint-Denis-sur-Sarthon, le sieur Du Mesnil, seigneur de cette paroisse, et plusieurs autres personnes ont formé entre eux une société et avancé les fonds pour prêter tous les ans aux pauvres de la même paroisse, le froment, l'orge et les autres grains nécessaires pour ensemencer leurs terres, à la charge de les rendre aussitôt après la récolte ; les mêmes personnes sont engagées à ne plus donner d'aumônes chez eux aux mendiants de la paroisse et à n'assister les pauvres que par la voie du bureau de charité. »

Les efforts tentés pour donner à l'assistance une organisation plus régulière éveillèrent l'attention des intendants, à la surveillance

[1] Règlement de Saint-Chamon. art. 2 et 7. — En l'absence du curé, c'est le plus ancien marguillier qui préside; les autres membres n'ont entre eux aucune distinction. Règlement de Saint-Jean-en-Grève, du 2 avril 1737; art. 43 et 44.

[2] Delamare, *Traité de la Police*, livre IV, ch. 10.

Digitized by Google

desquels elle avait jusqu'alors échappé. « On a lieu de se convaincre, lit-on dans un mémoire sur la généralité de Tours, qu'il y a une infinité d'aumônes fondées pour les pauvres en blé, en bouillons, ou en argent dans toute l'étendue de la généralité, et qui sont perçus par les fabriques et les curés de lieux, dont on tirerait le plus grand secours si elles étaient bien administrées. Elles forment elles seules un objet considérable qu'on ne croit point apprécier trop peu en le portant à cent mille livres. Il serait bien intéressant d'ordonner une recherche exacte de toutes ces aumônes et d'établir un ordre convenable pour leur distribution [1]. » Déjà c'était par les soins d'un fonctionnaire de l'ordre administratif que les remèdes gratuits, mis à la disposition des bureaux de charité aux termes de la déclaration de 1728, étaient distribués : « Le Roy envoie chaque année des remèdes dans la généralité ; ils sont distribués par les soins du commissaire départi; il donne à coup sûr son attention à ce qu'ils soient utilement employés [2]. » Les économistes, de leur côté, fort hostiles aux œuvres charitables émanant de l'initiative privée, demandaient : « Que l'État ne se fît aucun scrupule de prendre les ressources nécessaires à la répression du vagabondage sur les revenus consacrés au soulagement des pauvres..., dont les dépositaires ne sont point obligés à rendre compte ni même à les employer pour cet objet, grande injustice, très préjudiciable à la nation [3]. »

Nous avons vu que dans l'assemblée tenue à Noël par le bureau de charité, était choisie la *rectrice*, qui devait surveiller le travail manuel dans l'école des filles. Cette assemblée était en effet chargée, dans chaque paroisse, de la direction de l'enseignement gratuit. Une déclaration du roi du 13 décembre 1698 avait prescrit « d'établir, autant que possible, des maîtres et des maîtresses d'écoles dans les endroits où il n'y en a point encore. Dans les paroisses où il n'existe point de fondation, et où le revenu de la fabrique seroit insuffisant, les habitants seront imposés de la somme qui manquera à raison de cent cinquante livres pour les maîtres et de cent livres pour les maîtresses d'école. » Ceux-ci sont payés par le procureur de charité ; de trois mois en trois mois, il joindra leurs quittances à ses comptes. Les paroisses devront en outre leur fournir un logement convenable [4]. Les maîtres et les maîtresses d'école sont nommés en assemblée générale

[1] *Tableau de la province de Touraine*, 1762-1766, d'après un ms. de la bibliothèque municipale de Tours publié par l'abbé C. Chevalier. Tours, 1883, in-8°.

[2] *Ibid.*, p. 244.

[3] *Ephémérides du citoyen*, 1767, t. VII, p. 194.

[4] Arrêt du 30 juin 1563. *Rapp. mens. du clergé*, t. III, éd. de 1675, p. 342.

Digitized by Google

des habitants, à moins qu'il ne s'agisse d'une fondation dont la nomination aura été réservée ; les nominations, faites parmi les personnes ayant justifié des qualités requises, sont soumises à l'approbation du curé, qui ne doit les refuser « que pour cause juste et raisonnable [1]. » Maîtres et maîtresses peuvent être révoqués « pour raison de doctrine et de mœurs, » soit par le curé remplissant le rôle d'inspecteur, soit par les habitants sur l'initiative du procureur de charité. Telle était avant 1789 l'organisation des écoles gratuites ; tout centre de population un peu important en était pourvu ; mais il serait difficile d'en faire le dénombrement exact, les archives administratives ne nous fournissent à cet égard aucune indication.

Nous avons déjà dit que le principe du domicile de secours pour les indigents avait été introduit dans nos lois, dès les premiers temps de la monarchie : nous le trouvons rappelé dans l'ordonnance du roi Jean de l'an 1350, dans celles de Charles IX de 1566 et de Henri III du 22 mai 1586, et dans toutes celles qui eurent pour objet la répression de la mendicité vagabonde. Une ordonnance du 18 juillet 1724 interdisait formellement la mendicité publique : tous les mendiants valides devaient, dans un délai déterminé, s'adonner à quelque métier, les invalides être reçus dans les hôpitaux les plus rapprochés de leur domicile ; « les mendiants insolents ou proférant des menaces, ceux qui s'attroupent au nombre de plus de quatre, ceux qui auront été trouvés armés, ceux qui contrefont les infirmes, seront condamnés au fouet ou à la détention dans l'hôpital général à temps ou à perpétuité. » Ces pénalités sont encore aggravées par la déclaration du 3 août 1764 : « Seront réputés vagabonds et gens sans aveu ceux qui, depuis six mois, n'auront exercé aucune profession. Seront condamnés : les hommes valides de seize à soixante-dix ans à trois années de galères ; au-dessus de soixante-dix ans, les infirmes et les femmes ou filles à être enfermés pendant trois ans dans l'hôpital le plus prochain. Après l'expiration de leur peine, les vagabonds devront choisir un domicile, de préférence celui de leur naissance, Paris et sa banlieue leur étant interdits. En cas de récidive, la peine est portée à neuf ans de galères pour les hommes, et à neuf ans de détention pour les infirmes et les femmes. »

Cette répression, évidemment exagérée, même en tenant compte de l'adoucissement de la peine des galères à temps qui, n'entraînant ni confiscation ni mort civile, répondait à notre réclusion, resta, comme il arrive le plus souvent en pareil cas, inappliquée. Elle supposait

[1] Dans les villes et les bourgs, la nomination était soumise, sans frais, au visa de l'évêque ou de l'écolâtre. Règlement du 25 février 1763, art. 62.

Digitized by Google

d'ailleurs l'existence, dans toutes les généralités du royaume de dépôts de mendicité dont le manque de ressources empêcha la création. Cependant l'hôpital général de la Charité de Lyon fut autorisé, en 1770, à recevoir provisoirement les mendiants détenus au dépôt appelé la *quarantaine*, à la condition qu'ils soient habillés, nourris, chauffés et occupés au travail auquel on jugera à propos de les employer; de même, à l'hospice Saint-Charles d'Orléans était annexé un dépôt de mendicité dont les dépenses étaient couvertes par un droit d'octroi spécial perçu au profit du roi.

C'est surtout dans les pays d'États que les mesures les plus efficaces furent prises contre les vagabonds et gens sans aveu. Les États d'Artois accordaient une prime de trois livres par mendiant arrêté. La nourriture de chaque mendiant était fixée à cinq sous par jour, et le tout était répété par les États, à la fin de chaque année, sur la communauté du domicile de ces mendiants. Ils avaient aussi imposé la taxe des pauvres d'une manière permanente. Les pénalités étaient, comme toujours, d'une rigueur excessive; défense était faite de mendier : « à peine, pour la première fois, d'être renfermé et nourri au pain et à l'eau pendant deux mois au moins; pour la seconde fois, pendant trois mois au moins, et d'être *marqué*, avant l'élargissement d'une marque en forme de la lettre M, au bras, et au cas d'une troisième fois, les hommes être condamnés aux galères au moins pour cinq ans, et les femmes à une détention de cinq ans au moins et même perpétuellement s'il y échoit [1]. » Enfin un édit du mois de mars 1784, enregistré le 30 avril, enjoignait aux mendiants de nationalité étrangère de sortir du royaume dans un délai de deux mois, sous peine de poursuites extraordinaires.

Les anomalies que nous avons signalées dans l'organisation de l'assistance des pauvres existaient plus frappantes encore dans celle des enfants trouvés et abandonnés. La coutume de Bretagne est la seule qui fasse mention des enfants abandonnés et qui mette à la charge des paroisses leur nourriture et leur entretien. Partout ailleurs c'étaient les décisions des cours judiciaires qui avaient réglementé la matière, et leur jurisprudence avait souvent varié. La loi romaine attribuait, comme esclave, l'enfant abandonné à celui qui s'était chargé de l'élever, mais Justinien ayant aboli cet usage, cet enfant rentra dans la catégorie des pauvres dénués de moyens d'existence et à la subsistance desquels l'église était chargée du pourvoir. C'était ordinairement à la porte des édifices religieux que les expositions avaient lieu; on trouve de siècle en siècle quelques indices de la solli-

[1] Arrêt du conseil d'Artois du 7 octobre 1768.

Digitized by Google

citude excitée par ces infortunés : Saint Mainbœuf, qui vivait au VIIe siècle, paraît avoir ouvert le premier asile public aux nouveaux-nés abandonnés. Au Xe siècle existait en Bourgogne une confrérie qui leur consacrait ses soins ; l'ordre du Saint-Esprit, fondé au XIe siècle à Montpellier, se proposait le même but ; il avait un établissement dans cette ville et un autre à Marseille à la fin du siècle suivant. Ce n'est qu'en 1362 que s'ouvrit à Paris le premier hospice pour les enfants appartenant à des familles trop pauvres pour pouvoir les élever ; au XVIe siècle, l'hospice des *Enfants-Dieu* ne recevait encore que les orphelins dont les mères étaient mortes à l'hôpital. Vers cette époque, le Parlement rendit un arrêt qui déterminait le montant de la taxe imposée au clergé de Paris pour la nourriture des enfants trouvés ; cette taxe, presque insignifiante dans les campagnes, était très lourde dans les villes et les grands centres de population, où les expositions devenaient de plus en plus fréquentes. L'article 73 de l'ordonnance de Moulins prescrivant à chaque communauté d'habitants de nourrir les pauvres nés sur son territoire, le clergé prétendit, en se fondant sur cet article, se décharger sur les communautés de l'obligation qui lui était antérieurement imposée. Celles-ci, de leur côté, invoquèrent les arrêts rendus par le Parlement en 1547 et 1552, d'après lesquels l'entretien des enfants trouvés incombait aux ecclésiastiques de Paris, moins comme détenteur de biens d'église que comme seigneur hauts-justiciers [1]. « La cour, dit Pocquet de Livonnière, avait prétendu que cette charge de la nourriture des enfants exposés regardait uniquement les seigneurs qui étaient fondés dans les droits d'épaves, de déshérence et de bâtardise [2]. » Cette doctrine fut admise dans tout le ressort du Parlement de Paris, et les seigneurs durent désormais pourvoir à la nourriture des enfants exposés. Les officiers de la justice seigneuriale étaient chargés de prendre toutes les mesures nécessaires pour pourvoir aux premiers besoins de l'enfant. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de citer ici quelques passages d'un procès-verbal constatant les formalités usitées en pareil cas dans les campagnes : « Remontre le procureur fiscal de ladite Seigneurie de la Fuye-de-Ternant, à monsieur le juge Sénéchal de ladite

[1] Nous trouvons ce principe établi dans la *Coutume du Beauvaisis* : « A tex gens se ils nont rien, li sire les doit faire pourchassier tant qu'ils puissent être nourris, et avant doit-il mettre taille sur les souges, que li enfans ne muirent pas par défaut de nourriture. » Beaumanoir, ch. XVII.

[2] Les seigneurs hauts-justiciers recueillaient, en effet, à titre d'*Épaves*, les biens vacants et sans maître, à titre de *déshérence* les successions pour lesquelles il ne se présentait aucun héritier, et par droit de *Bâtardise*, celles des enfants naturels décédés dans leur seigneurie.

Digitized by Google

seigneurie, qu'aujourd'huy, sur l'heure du dix du matin, il auroit été averti par François Toreau, sacristin de la chapelle de Saint Nazaire[1], annexe de la paroisse dudit Ternant, qu'ayant voulu aller sonner l'angelus, il auroit trouvé, à la porte de ladite chapelle, un panier attaché à une *percette* (vrille) dans lequel panier étoit un enfant. Pourquoi, afin de faire le procès-verbal de l'exposition dudit enfant. requerrons votre transport avec votre greffier et nous, au devant de la porte et principale entrée de ladite Chapelle de Saint-Nazaire, assistés par le premier maître chirurgien qu'il vous plaira pour ce commettre, nous réservant de prendre contre les auteurs de l'exposition dudit enfant telles conclusions que nous aviserons...» — Le juge sénéchal, déférant à cette requisition ordonne, son transport : «... Et advenant ce jourd'huy sur les huit heures du matin, nous sommes transportés avec le procureur fiscal et notre greffier, et la personne du sieur Joseph Chardon, maître chirurgien-juré de la ville de Saint-Jean d'Angély, au devant de la porte de l'église de Saint-Nazaire, en notre juridiction, où étant, avons trouvé un enfant, mis dans un panier dans lequel il y a un peu de paille, une pierre, et une corde à l'anse du panier avec laquelle il était attaché et suspendu à une percette qui étoit piquée à la porte de ladite église à la hauteur d'environ cinq pieds; estant ledit enfant vestu de trois langes de serge de revesche grise, d'une petite chemise de maillot, de deux *drapeaux* (couches) dont l'un sur luy et l'autre dans le panier, avec quatre béguins et une serviette qui couvrait le panier et l'enfant; et attendu que le temps est extrêmement froid, nous nous sommes retirés avec ledit enfant en la maison du nommé François Toreau, sacristin, où étant avons fait déshabiller l'enfant par Anne Beillard, épouse du nommé Saudeau, demeurant au faubourg de Taillebourg de la ville à Saint-Jean d'Angély, aux fins de constater plus particulièrement son état, et à l'instant le sieur Chardon, l'ayant vu et visité, nous a rapporté, après serment fait de dire vérité, que ledit enfant était une fille saine, et n'ayant aucune maladie qui puisse, quant à présent, lui être nuisible ; qu'elle peut être née il y a environ trois jours; et comme il est nécessaire que ledit enfant soit nourri, nous l'avons remis entre les mains de ladite épouse Saudeau, à laquelle nous enjoignons de lui donner la nourriture convenable, à salaires compétents qui lui seront payés par notre dit procureur fiscal. Et attendu qu'il s'est trouvé dans le panier un billet sur une carte, d'une écriture à nous inconnue, portant que l'enfant n'a point été baptisé, nous enjoi-

[1] Cette chapelle de *Saint-Lazare*, dont on avait, par corruption fait *Saint-Nazaire*, avait dépendu d'une ancienne maladrerie.

Digitized by Google

gnons pareillement au sieur curé de Ternant, desservant l'église de Saint-Nazaire, de lui conférer le baptême. Avons aussi remarqué que ledit enfant a, dans son col, un morceau de croix d'argent où sont enchâssés quatre morceaux de cristal blanc, attaché par un ruban vert, sans doute pour pouvoir le reconnaître, puisque le billet dont il a été parlé porte de ne point ôter ledit collier, que l'enfant sera reclamé ; et cependant, comme ce collier pourrait se perdre avant la réclamation de l'enfant, nous ordonnons que ledit collier sera déposé à notre greffe [1]. Et faisant droit à la réquisition du procureur fiscal, lui permettons d'informer contre les auteurs et complices de l'exposition dudit enfant par devant nous et d'assigner à cet effet tous et chacun [2]... Arrêté par nous le présent procès-verbal, le cinq avril 1777 [3]. »

Lorsque l'enfant n'était pas, comme celui dont il est question ci-dessus, immédiatement remis entre les mains d'une nourrice, il était déposé à l'hospice le plus proche; alors le procureur fiscal n'intervenait plus pour solder la dépense : les administrateurs en faisaient l'avance, puis se remboursaient au moyen d'une taxe que l'intendant répartissait entre les seigneurs hauts-juticiers proportionnellement au nombre des enfants qui étaient nés sur leurs terres. C'est ainsi qu'en 1745, nous voyons l'évêque de Saintes imposé à quinze mille livres, pour la nourriture et l'entretien des enfants exposés dans sa ville épiscopale de 1737 à 1743. Le prieur de Saint-Eutrope, dans la même ville, à raison de ses droits de haute justice, était taxé à 4197. « Les Clunistes, assemblés capitulairement, le 9 septembre 1745 déclarent qu'ayant toujours nourris les enfants exposés sur leur seigneurie, ils ne veulent pas payer pour les enfants des autres, qu'ils aiment mieux renoncer, comme de fait ils renoncent, à leur haute-justice en Saint-Eutrope, y compris les charges y attachées et l'entretien des enfants trouvés [4]. » Le prieur fait la même renonciation en son nom personnel. On sait qu'à Paris, grâce à l'admirable dévoûment de saint Vincent-de-Paul, les enfants trouvés avaient été, dès 1650, largement secourus; ce ne fut toutefois qu'en 1670 que l'établissement où ils étaient élevés fut déclaré hôpital de la ville. En province, chaque hospice pouvait être dépositaire d'enfants trouvés. Nous n'avons constaté

[1] Le billet et le collier sont annexés au procès-verbal.

[2] L'*exposition de part* tombait sous le coup de la loi criminelle, mais le plus souvent la justice fermait les yeux sur ce délit. A Paris, les enfants étaient directement portés à l'hospice des enfants trouvés, sans aucune information.

[3] Procès-verbal conservé aux Archives du château de Ternant.

[4] L. Audiat, *Saint Eutrope, premier évêque de Saintes*. Paris, Picard, 1887, in-8°, p. 303.

Digitized by Google

l'existence que d'un seul hôpital spécial, celui de *la Madeleine* à Tours; une somme de soixante livres par an y était affectée à l'entretien de chaque enfant, et, en 1762, une taxe de dix-huit mille cinq cent vingt-quatre livres était répartie entre les élections de Tours, Amboise, Richelieu, Loches, Chinon, Loudun, Saumur, Baugé et Le Mans; sur cette taxe, l'hôpital du Mans recevait dix-neuf cent vingt-huit livres, pour l'indemniser de la dépense des enfants trouvés qu'il recevrait concurremment avec la maison de *la Madeleine*.

Nous avons vu maintenir en Saintonge la jurisprudence établie par le Parlement de Paris. En Touraine, comme en Provence, les populations sont directement imposées, de même en Flandre et en Bretagne. Ailleurs la taxe est divisée entre les décimateurs, les seigneurs de fief et les communautés et habitants; mais, de quelque façon que cette taxe fût établie, les enfants trouvés et abandonnés, dans les campagnes aussi bien que dans les villes, étaient un des principaux objets de l'assistance publique, qui les élevait à ses frais. Jusqu'à l'âge de sept ans, les hospices, les communautés d'habitants ou les seigneurs hauts-justiciers devaient pourvoir à tous leurs besoins; au-dessus de sept ans, ils étaient généralement placés chez des cultivateurs qui profitaient gratuitement de leur travail jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de dix-huit ans.

L'assistance du pauvre, qui au Moyen âge, eut un caractère absolument privé, tendit de plus en plus, à mesure qu'on se rapprochait des temps modernes, à se transformer en charge publique. C'était une conséquence des efforts faits par l'administration pour substituer son action aux efforts des particuliers, et de la disposition de notre esprit qui nous porte à voir les plus sûres garanties de toute bonne gestion dans l'application d'une réglementation uniforme. Ces tendances se manifestent clairement dans les cahiers rédigés en 1789 [1] par les assemblées de bailliage, lors de la convocation des États généraux; ils demandent : la création d'un hospice dans chaque paroisse, ou tout au moins qu'ils soient assez multipliés pour qu'il y ait un établissement de charité par arrondissement de sept ou huit lieues [2]; que les bureaux de charité soient obligatoires dans les villes et dans les campagnes [3]; que les dépôts de mendicité soient supprimés et remplacés par des ateliers de charité dans toutes les provinces [4]; qu'il soit établi dans chaque province, sous la direction des États généraux, une caisse qui subvienne aux besoins de l'indigence et de la vieillesse [5]; que la

[1] *Cah. du clergé* de Moret.
[2] *Cah. de la noblesse* de Touraine et de Bar-sur-Seine.
[3] *Cah. du clergé* de Rodez.
[4] *Cah. de la noblesse* de Dourdan et *du tiers* de Rennes.
[5] *Cah. du tiers* de Thimerais.

Digitized by Google

mendicité soit interdite[1], et les secours médicaux assurés gratuitement à chaque indigent [2]; qu'on prélève sur les biens ecclésiastiques des ressources suffisantes pour alimenter les œuvres de bienfaisance, et qu'au besoin on ait recours à un impôt spécial [3]. Enfin, dans un grand nombre de cahiers, on demande une meilleure organisation du service de l'assistance pour les enfants trouvés et la création d'un asile d'aliénés dans chaque province [4].

Cent ans se sont écoulés depuis cette solennelle enquête : sur deux points, en ce qui concerne les enfants assistés et les aliénés, les désiderata de l'opinion publique en 1789 ont reçu satisfaction; mais les divers pouvoirs qui se sont succédés en France depuis la révolution ont été impuissants à réorganiser l'assistance du pauvre dans les campagnes.

DENYS D'AUSSY.

II

LA DÉMOCRATIE A FLORENCE [5]

On ne saurait, sous peine de fausser l'histoire, perdre de vue qu'en Italie, jusqu'à nos jours, tout est local : c'est donc plutôt par une suite de monographies que par une œuvre générale qu'on peut écrire l'histoire des Italiens. M. Gabriel Thomas, en bornant ses études à Florence, paraît avoir eu conscience de cette loi.

Trois villes ont particulièrement attiré son attention: Venise, Milan, Florence, « moins encore par leur importance que par la variété et la simultanéité des transformations qui s'y opèrent (p. 43). » Et dans ces trois villes, « à chaque combinaison d'alliance entre

[1] *Cah. du clergé.* — Paris, Rouen, Saint-Yrieux. — *Cah. du clergé :* Vitry-le-Français. — *Cah. du tiers :* Rouen, Dourdan, Château-Thierry.

[2] *Cah. du clergé.* — Rouen, Auxerre. — *Cah. de la noblesse :* Clermont. — *Cah. du tiers :* Rennes, Metz.

[3] *Cah. de la noblesse.* — Touraine, Lunéville. — *Cah. du tiers :* Rennes, Vannes, Saint-Yriereux, Cotentin.

[4] *Cah. du clergé.* — Melun, Moret. — *Cah. de la noblesse :* Périgord, Angoumois, Arras. — *Cah du tiers :* Lyon, Rodez Riom.

[5] *Les Révolutions politiques de Florence* (1177 - 1530). *Etudes sur leurs causes et leur enchainement,* par Gabriel THOMAS. Paris, Hachette, 1887, in-8° de x-452 p.

Digitized by Google

les forces sociales, correspondit, comme résultat, un mode différent de gouvernement politique. Cette comparaison nous fait comprendre comment les Florentins n'eurent point le régime aristocratique des Vénitiens, mais évitèrent en même temps » jusqu'à une certaine époque « le despotisme qui renversa promptement la liberté dans la plupart des républiques lombardes (p. 46). » Ainsi M. Gabriel Thomas se sépare de l'école constitutionnelle et parlementaire : pour lui la constitution d'un peuple est une œuvre essentiellement personnelle et locale. Il est utile de faire ressortir dans l'histoire la vérité de ce point de vue, à l'encontre des rhéteurs et des politiciens.

Son ouvrage se résume en trois propositions, qui servent d'épigraphe aux trois livres dont il se compose :

I. Noblesse et guerre civiles. Divisés par une double tendance, féodale ou municipale, les nobles de Florence ne parviennent point à se constituer en classes dans l'État (p. 5).

II. La bourgeoisie et les vicissitudes de la liberté. A la suite d'un triomphe révolutionnaire, la bourgeoisie florentine est impuissante à répartir le pouvoir politique entre les différentes classes ; ce qui détermine l'hostilité des Arts majeurs (p. 89).

III. Démocratie et despotisme. Les tendances absolues de la démocratie florentine et la politique des Médicis dans ses formes diverses, préparent tour à tour, par la destruction des classes, la ruine définitive de la liberté (p. 241).

Tout l'esprit du travail de M. Gabriel Thomas est là : c'est à l'état social, c'est à la situation respective des groupes sociaux, qu'il demande l'explication des révolutions politiques. On a déjà vu que c'est par là qu'il rend raison des différences constitutionnelles entre Venise, Milan et Florence. Voyons comment ce principe se prête entre ses mains à éclairer les révolutions intérieures de Florence ; voyons en outre si l'auteur, en l'appliquant, n'énonce toujours que des conclusions incontestables.

I

La noblesse florentine n'est pas arrivée à constituer une classe possédant la prépondérance politique : après de longues luttes, elle finit par déchoir, et la bourgeoisie l'exclut des affaires.

Tel est le fait qu'il s'agit d'expliquer. On a vu ordinairement dans cette révolution « une succession de stériles débats entre des ambitions personnelles (p. 87). »

Digitized by Google

M. Gabriel Thomas y trouve autre chose. Frappé d'un fait indéniable, la division de la noblesse en Guelfes et Gibelins, il y voit une scission « nationale en quelque sorte (p. 45), » et cette scission, épuisant les forces de la classe entière, l'autorité lui échappe.

La thèse de M. Gabriel Thomas sur la première partie de l'histoire de Florence ne semble donner lieu à aucune équivoque. Que dès l'origine de son histoire, Florence paraisse en proie aux discordes civiles; que ces discordes aient commencé par troubler la classe la plus puissante, c'est ce dont témoignent les documents contemporains.

Mais faut-il dire que la lutte est à un degré quelconque une lutte de race entre la noblesse germanique et féodale et la noblesse latine et municipale? Entre Guelfes et Gibelins, ou, comme Villani les désigne avant que ces termes soient en usage, entre la *parte di Chiesa* et la *parte d'Impero*, s'agit-il de secouer ou de maintenir « le joug des dynasties germaniques (p. 10), » dont le sol de l'Italie féodale était, dit-on, couvert? Ce serait voir, je crois, à cette époque, les passions d'un autre âge. Ce sont les doctrines et les intérêts qui unissent ou divisent les hommes ; la race n'est à cet égard qu'un facteur secondaire, et qui n'agit guère qu'associé aux deux premiers.

Or, à Florence et dans le reste de l'Italie, il est aisé de retrouver chez les Guelfes des hommes de race germanique, et chez les Gibelins des hommes de race italique [1]. Chacun, M. Gabriel Thomas le reconnaît, se groupe au hasard de ses caprices et de ses passions. Les liens du sang deviennent parfois un facteur de division politique : témoin ce Simone, frère de Guido Novello, qui se fit Guelfe *per oltraggio*, dit Villani, *che lui fece Guido Novello per la parte del suo patrimonio* [2]. Un autre incident, le meurtre de Buondelmonte [3], fut l'occasion de longs troubles. Dans les luttes mêmes qui semblent l'expression de rivalités entre des principes contraires, on trouve de chaque côté des hommes de toutes classes et de toute origine. Ainsi, en 1177, les Uberti, famille féodale, font la guerre aux consuls, chefs de la commune ; mais ils ont pour partisans des nobles et du peuple [4].

Si la race et la classe n'est rien ou n'est que peu de chose dans l'origine et le groupement des partis, peut-on du moins discerner dans leurs luttes une aspiration nationale italienne ? Pas davantage :

[1] Villani, V, 39.
[2] *Id.*, V, 37.
[3] *Id.*, VI, 33.
[4] *Id.*, V, 9.

Digitized by Google

on connaît l'effort héroïque de la ligue lombarde; mais il ne faut pas oublier qu'au milieu de son triomphe, elle tient à maintenir le lien qui rattache les villes liguées à l'Empire. Les discordes toutes locales de Florence n'ont pas même une portée aussi haute.

Ainsi ni lutte de race, ni lutte nationale : M. Gabriel Thomas, toute reflexion faite, semble finir par le reconnaître. Après avoir affirmé que les différents groupes de la population de Florence se divisèrent suivant leur origine et leurs affinités naturelles, il se reprend : « Faut-il penser néanmoins, dit-il, que Guelfes et Gibelins eurent nettement conscience de ce but précis et des conséquences de leurs efforts, qu'ils recherchèrent exclusivement et de propos délibéré, les uns la suprématie de l'Empereur et du régime féodal, les autres le triomphe du Pape et de l'indépendance italienne? Adopter un tel système serait méconnaître sans aucun doute la faiblesse habituelle des vues politiques d'une génération sur les événements qui lui sont contemporains (p. 13). »

Il est surtout nécessaire à cet égard de distinguer les époques. Que sous Frédéric II on puisse constater quelque chose de pareil à des aspirations nationales, soit dans la lutte de l'Italie contre l'empereur, soit dans les discordes intestines de Florence, je l'admets ; mais, sous les Henri, et même sous Barberousse, l'idée n'est pas encore formulée. Ces distinctions peuvent paraître substiles ; je les crois indispensables pour conserver à chaque âge sa physionomie, et je reproche à M. Gabriel Thomas de ne pas en tenir compte.

Au commencement du XIIe siècle, il existe déjà un ferment de discordes autrement actif que la race ou la nationalité : ce sont les vices et l'hérésie. Villani nous en dit un mot, à l'occasion de deux incendies qui ravagèrent Florence en 1115 et 1117, et dans lesquels il voit le signe de la colère divine. « Alors, dit-il, la cité était infectée d'hérésie, et entre autres sectes était celle des Epicuriens, viciés par la luxure et la gourmandise ; de là dans la cité des divisions et des partis, qui à main armée défendaient l'hérésie contre les bons chrétiens catholiques.[1] »

Au siècle suivant, le triomphe des Guelfes, après la défaite de Manfred, et leur retour à Florence précèdent de peu d'années, la ruine politique de l'aristocratie guelfe ou gibeline et le triomphe de la haute

[1] Vilani IV, 29. « Però che la Città era in qué tempi molto corrotta di heresia, ed intra le altre era della setta delli Epicurj, per vitio di lussuria e digola, ed era di ciò si divisa e partita la gente della Città, che con armata mano difendeano la detta heresia contro a buoni e Catolici Christiani.» —Ce texte est instructif: il montre, à l'origine des guerres religieuses, de quel côté furent les loups.

Digitized by Google

bourgeoisie, désignée par les historiens sous le nom significatif de *popolani grassi*. Cette révolution a, je crois, une cause économique dont M. Gabriel Thomas ne s'est peut-être pas assez occupé : les luttes politiques, les bannissements, les amendes, les confiscations, ont appauvri la noblesse militaire, guelfe ou gibeline ; au contraire la bourgeoisie, en grande partie guelfe, même au milieu des troubles, s'est enrichie, et la richesse mobilière lui a procuré l'influence politique que la terre avait donnée jusque là et donnait encore en d'autres pays. C'est ce qui ressort de ce que Villani nous apprend du sort des Guelfes florentins après le désastre de Monte-Aperti : il nous les représente d'abord réfugiés à Lucques, puis chassés par les Lucquois qui craignent de se brouiller avec les Gibelins maîtres de Florence. Et alors, il nous les montre, les uns forcés par la pauvreté de se mettre à la solde des chefs guelfes de l'Italie centrale, les autres s'enrichissant dans le commerce de France[1]. Il s'agit là évidemment de deux classes différentes : ceux qui font la guerre, ce sont pour la plupart des nobles; et ce sont des *popolani* qui font le commerce et qui s'enrichissent.

Ainsi, à Florence comme partout, vers la fin du XIIIe siècle, la richesse se déplace, ou plutôt, par l'industrie et le commerce, il se crée une richesse nouvelle qui fait arriver au pouvoir une autre classe de la société.

Voyons ce que cette classe fera de sa nouvelle situation.

II

Dans le gouvernement de la bourgeoisie, M. Gabriel Thomas distingue trois faits : une origine révolutionnaire, l'impuissance à répartir le pouvoir entre les différentes classes bourgeoises, et de là l'hostilité des Arts majeurs contre les Arts mineurs.

Cette époque, comme la précédente, se distingue par une « horrible confusion, » et il est difficile aujourd'hui d'en « analyser le caractère (p. 67). » On a cherché, dit M. Gabriel Thomas, « à définir le sens de ces divisions renaissantes, à ranger les partis sous les subtiles dénominations, à les rattacher enfin aux anciennes factions Guelfe et Gibeline (p. 67). » D'autres, comme M. Hillebrand[2], ne voient dans ces luttes que le résultat d'intérêts personnels, sans aucune idée politique. » Il nous semble, au contraire, dit M. Gabriel Thomas, que

[1] Villani VI, 86, 87.
[2] Hillebrand, *Dino Compagni*, p. 86, 87, 90. Cité par M. G. Thomas.

Digitized by Google

cette idée va se dégager claire et précise de la suite des faits (p. 67). [1] » Et ce fut, selon lui, « l'entrée subite des Arts mineurs dans le gouvernement qui rompit l'union de la bourgeoisie (p. 68). » A cette entrée en scène de la démagogie, les uns s'unissent contre elle aux nobles Guelfes ; les autres, amateurs d'institutions plus larges, font cause commune avec elle et les Gibelins. Cette thèse a le tort, je crois, de prêter à des hommes chez lesquels dominent les passions violentes une profondeur de pensée digne d'un *leader* tory ou whig. Toutefois elle est ingénieuse, et à condition qu'on ne la pousse pas avec trop de rigueur, elle doit contenir une part de vérité.

On devine à maint détail que ce sont les excès de la noblesse qui ont amené, à Florence et ailleurs, sa déchéance politique : ses membres par leurs querelles troublent la paix publique, et les bourgeois, devenus assez forts, les inscrivent sur un registre infamant où ils inscrivent aussi quiconque, sans être noble, imitait le mauvais exemple des nobles. C'est Pistoia la première qui, en 1286, imagina ce régime. A Florence l'ostracisme dont la noblesse fut frappée peut paraître révolutionnaire, mais c'était à tout prendre une mesure utile contre un état de choses non moins regrettable.

Il est fâcheux que la noblesse florentine n'ait pu garder une part dans le gouvernement : mais cela tint aux mœurs de ses membres. Il n'est pas moins fâcheux que la bourgeoisie, arrivée au pouvoir, n'ait pu l'organiser et le rendre stable : et cette impuissance tient avant tout à la même cause morale.

L'idée qui selon moi se dégage du Moyen Age italien, c'est que tout le mouvement politique est dirigé par trois sentiments : la haine, la défiance, la vengeance. Dans les pays qui jouissent déjà de formes plus parfaites, on ne les retrouve pas au même degré. Cet esprit a causé la ruine politique de la noblesse ; il va rapidement compromettre la liberté conquise par la bourgeoisie. Là est la vraie cause de l'impuissance des partis à rien fonder de durable.

Déjà, dans l'âge précédent, la création du podestà, magistrature commune à presque toutes les villes d'Italie, et dont le titulaire est toujours un étranger, montre quel esprit animait les citoyens les uns à l'égard des autres : c'est le podestà qui avait l'exercice de la justice, et la communauté n'avait pas voulu donner à un de ses membres cette occasion de satisfaire ses rancunes. C'est ainsi que la dictature est introduite à Florence, d'abord par Robert de Naples, puis par Gauthier de Brienne, avec ce titre ou d'autres encore, et surtout avec des attributions mal définies, dont le vague, en l'absence de précé-

[1] Voir cette suite de faits dans Perrens, *Histoire de Florence*, t. III, ch. I.

Digitized by Google

dents traditionnels comme ceux de la constitution britannique, est également favorable à la tyrannie et à l'anarchie. A cette époque, dans les autres villes italiennes, la dictature s'installe ; Florence, grâce sans doute à la forte organisation de ses Arts, la repousse. Mais elle n'évite pas l'anarchie. Soupçonneuse et avide des charges publiques, la faction dominante exclut des bourses du scrutin les partisans de la faction contraire : c'est l'*ammonizione*. Par le *divieto*, chacun est temporairement écarté des charges qu'il a remplies, ce qui permet à un plus grand nombre de les atteindre, mais aussi livre les affaires à des hommes sans expérience. Autre cause de trouble: les changements continuels apportés à la constitution font passer le pouvoir de la haute bourgeoisie aux classes inférieures, puis, après la révolte des *ciompi* en 1387, le rendent à la haute bourgeoisie.

Ces mouvements sont malaisés à suivre dans l'histoire : on s'y perd, et il est difficile de voir, chez les acteurs de ce drame obscur, d'autres intentions et d'autres vues que la passion et l'intérêt du moment. Toutefois cette force mystérieuse qui domine notre libre arbitre et semble s'en servir pour atteindre un but qu'elle seule connaît, devait faire aboutir la démocratie florentine à un terme fatal : le despotisme. « La richesse, dit M. Gabriel Thomas, et ici j'accepte son dire sans réserve, la richesse avait consacré la suprématie politique des *popolani grassi;* une opulence plus considérable encore plaça dans Florence les Médicis hors de pair, et leur permit de se ménager un accès exclusif au souverain pouvoir (p. 238). »

Désormais M. Gabriel Thomas me paraît sur un terrain plus ferme : c'est qu'au lieu d'un guide apocryphe tel que Dino Compagni, auquel il a le tort de donner trop de créance, il a, pour se reconnaître dans ce dédale, les écrits de Machiavel, qui fut peut-être aux Médicis ce que Tacite fut aux César.

III

Il se rencontre dans la vie des peuples certaines époques où les vieilles formes du gouvernement ne vont plus aux mœurs nouvelles. A la fin du Moyen âge toute l'Europe a traversé cette crise : aux vieilles libertés a succédé la monarchie absolue; et si l'Angleterre, par un heureux concours de circonstances et après deux siècles environ de despotisme, a su ressusciter ses libertés antiques, les autres nations, pour la plupart en sont encore à inscrire dans leurs constitutions les doctrines césariennes des légistes.

Digitized by Google

En Italie la crise fut d'autant plus redoutable qu'à part le frein moral, si vite relâché par le paganisme de la Renaissance, les classes sociales, on l'a vu pour Florence, se dissolvaient dans la violence des haines individuelles. On sait à quel prix Venise garda sa liberté : ce fut grâce au despotisme d'une caste qu'elle échappa au despotisme d'un seul. Ailleurs le despotisme d'un seul s'établit comme une conséquence inévitable de l'état antérieur; mais les vices du système ne s'en firent pas moins cruellement sentir. « Les tyrans, dit Matteo Villani, épuisent la substance même du peuple qu'ils ont soumis, parce qu'ils n'ont point intérêt à la conservation de leurs sujets; ils ne peuvent compter sur la foi publique, dont ils ont détruit le principe : contraints au despotisme, ils ne s'en peuvent départir sans provoquer leur ruine [1]. »

Jusqu'au xve siècle, Florence n'eut à subir que des dictatures de courte durée : elle les avait appelées, elle les secoua. Le dictateur était un étranger, elle fut assez forte pour se débarrasser de lui. Au siècle suivant, à part quelques instants de crise, la tyrannie — convient-il de flétrir de ce nom la domination des Médicis? — s'établit sans secousse.

« On peut observer, dit fort bien M. Gabriel Thomas, que chaque génération de Médicis se trouva, par la progression de ses aptitudes et par la conduite de ses représentants, appropriée à la mission qu'elle eut précisément à remplir. Salvestro, en prenant la défense des Arts mineurs, fonde la popularité de sa famille ; Veri la consacre en des temps difficiles ; Jean la ménage par son ambitieuse modestie... L'entreprise que Jean avait poursuivie par la temporisation, Côme la compléta avec une passion plus vive, sinon moins circonspecte (p. 245). » Et plus loin ; « Avec Côme apparaît l'idée dynastique : Laurent la dégage et l'affermit (p. 295). »

A propos de la conjuration des Pazzi, M. Gabriel Thomas signale, après Machiavel, « l'influence de l'humanisme et des souvenirs de l'antiquité sur la pensée qui dirigea les conjurations dans l'Italie du xve siècle (p. 283). » On pourrait avec autant d'exactitude voir dans la manière dont les républiques italiennes se transforment en monarchies un autre souvenir de l'antiquité païenne. A Florence, « toute l'économie » de la révolution « fut de substituer lentement aux corps délibérants quelques agents sûrs, aux pouvoirs conférés par la loi la délégation du chef de l'État, c'est-à-dire la volonté du maître à l'élection (p. 290). » N'est-ce pas la *lex regia* de la Rome impériale?

Cette transformation me semble avoir été inévitable. Aussi je con-

[1] Matt. Villani, VI, 1.

Digitized by Google

state avec plaisir que M. Gabriel Thomas, malgré son goût peu dissimulé pour le gouvernement de la haute bourgeoisie, ne témoigne pas contre les Médicis la violence passionnée qui a couvert de ridicule, sinon d'odieux, tant d'écrivains de l'école libérale. Dans sa modération, cependant, il n'a peut-être pas toujours gardé une vue assez nette des choses : « Les Médicis, dit-il, commencèrent par ébranler les mœurs politiques, les façonnant à la servitude par un régime prolongé de fonctions ou de conseils au caractère temporaire empruntés au passé, mais qui leur servirent à détruire le principe de la constitution (p. 290). » Leur responsabilité est-elle vraiment si grande? Que sont les mœurs politiques d'un peuple quand il est possible de les ébranler? Qu'est-ce que le principe d'une constitution aussi facile à détruire? Le vrai coupable, c'est Florence toute entière, Florence qui « s'appliquait sans cesse à énerver ses institutions, dans la crainte de leurs excès (p. 275); » qui, depuis l'âge où Dante avait chansonné cette tendance, n'avait cessé de s'engager « dans une suite de réformes sorties, non d'une tradition persistante, mais des méditations de ses politiques (p. 331). »

A deux reprises — d'abord après la mort de Côme l'ancien, puis après la chute de Pierre, fils de Laurent, — Florence, au XVe siècle, est à même de ressaisir la liberté dont elle jouissait au XIIe : elle le tente et elle échoue. C'est que les vices qui avaient permis à la domination des Médicis de s'établir n'avaient pas disparu.

De ces deux tentatives la seconde mérite, à cause du nom de Savonarole, une attention particulière. Je ne m'arrêterai pas au caractère de ce religieux, dont la sincérité et la vertu n'effacent pas les fautes : M. Gabriel Thomas me paraît l'avoir compris, et, à part une phrase équivoque sur l'illuminisme des franciscains et de leurs tertiaires (p.308), je souscris à son jugement. Mais, dans la réforme entreprise, par le frère ou par ses partisans, je relève un point où se révèle encore le vice de l'esprit florentin : «Quand Savonarole et les Soderini avaient proposé à leurs concitoyens l'établissement d'un Grand Conseil, ils s'étaient donné pour exemple, nous apprennent Guichardin et Nardi, la force et la sagesse du gouvernement vénitien (p. 348). » Et après avoir constaté que ce fut là une illusion promptement déçue, M. Gabriel Thomas en trouve et en indique la raison : « C'est que le Grand Conseil à Venise était l'aristocratie elle-même, tandis qu'à Florence il comprenait l'universalité des citoyens. En vain la constitution de 1494 avait-elle eu pour objet, en déterminant les conditions de capacité, de former dans la République une nation légale exclusivement ouverte aux privilégiés : à peine échappait-on même par cette restriction aux tumultes révolutionnaires des parlements. On ne

Digitized by Google

pouvait en effet, par la seule réduction de leur nombre, modifier l'esprit des citoyens appelés à délibérer (p. 349). »

En 1512, les Médicis reviennent, soutenus, il est vrai, par une armée étrangère, et, après un nouvel et court exil, ils rentrent définitivement en 1530, cette fois encore avec l'aide de l'étranger. Ce fut à tout prendre une bonne fortune pour Florence : les essais infructueux de Soderini et de Nicolò Capponi avaient à deux reprises prouvé que le gouvernement républicain était désormais impossible, et désormais aussi les Médicis pouvaient invoquer, dans le fait de leur ancien pouvoir, « un droit héréditaire et monarchique (p. 432). »

Tel fut le terme auquel aboutit la démocratie florentine : des âmes d'artistes, comme Michel Ange, peuvent s'en plaindre; mais avec le sens de la réalité on doit y reconnaître, comme M. Gabriel Thomas, l'inexorable effet des « libres déterminations » de tout un peuple pendant une suite de plusieurs siècles.

BERNON.

III

MARIE DE CLÈVES, PRINCESSE DE CONDÉ
(*1569 - 1574*)

« La magnificence et la galanterie n'ont jamais paru en France avec tant d'éclat que dans les dernières années du règne d'Henri second... Jamais cour n'a eu tant de belles personnes et d'hommes admirablement bien faits; et il semblait que la nature eût pris plaisir à placer ce qu'elle donne de plus beau dans les plus grandes princesses et dans les plus grands princes. » Telles sont — on s'en souvient sans doute — les premières lignes du fameux roman de *la princesse de Clèves*, si admiré par Fontenelle, et qui est devenu en quelque sorte classique. Mais, tandis que les personnages de Mme de Lafayette sont absolument imaginaires et se bornent à vivre par le cœur au milieu d'une époque dont ils ne reflètent qu'imparfaitement les mœurs, combien de héros romanesques, ayant laissé trace dans l'histoire, on pourrait prendre pour types et faire revivre avec tout l'intérêt qui s'attache à la vérité ? Marie Stuart, Marguerite de Valois,

Digitized by Google

Catherine de Bourbon, Françoise de Rohan, pour ne parler que des plus célèbres, parmi les femmes, s'offrent d'elles-mêmes au choix des écrivains et des érudits, de ceux qui ont composé avec tant de charme *les Projets de Mariage de la reine Élisabeth* ou *Trois amoureuses au XVIe siècle*. La mine est inépuisable, quoiqu'elle ait été déjà souvent explorée. L'histoire de Jeanne de Piennes et de la promesse de mariage que lui avait faite François de Montmorency est bien connue. Celle d'Anne de la Boderie a été racontée ailleurs [1]. Le sujet vraiment original et nouveau traité par M. de la Ferrière, — dans le volume qu'il vient de publier sous le titre, un peu trop étrange peut-être, d'*Amour mondain et amour mystique* [2], — c'est l'histoire de Marie de Clèves. Et les documents qui font connaître le caractère de cette trop séduisante et trop passionnée jeune fille, ce sont les lettres qu'elle échangea, avant et après son malheureux mariage, avec son beau-frère le duc de Nevers. Il y a là tout un épisode gracieux et tragique à la fois, qui peint en raccourci l'époque, en même temps qu'il éclaire d'un jour particulier quelques années de la jeunesse d'Henri III.

François de Clèves, compagnon d'armes de François Ier, gratifié par lui d'un duché-pairie en 1538 et du gouvernement de la Champagne, avait épousé Marguerite de Bourbon, sœur du comte d'Enghien, le vainqueur de Cérisoles, mort si misérablement dans tout l'éclat de la jeunesse; du roi de Navarre, tué au siège de Rouen; du prince de Condé, presque assassiné à Jarnac; du cardinal de Bourbon, le futur roi de la Ligue. Sa femme mourut de bonne heure, après lui avoir donné deux fils, qui ne vécurent pas jusqu'au mariage, et trois filles : Henriette, l'aînée, qui fut confiée à la duchesse de Valentinois; Catherine, élevée par Antoinette de Bourbon, la mère de tous les Guise ; et Marie, laissée à sa tante Jeanne d'Albret. D'abord protestantes comme leurs parents, ces jeunes filles se convertirent bientôt au catholicisme : Catherine, lorsque, veuve du prince de Porcien, elle épousa Henri de Guise; Henriette, quand, par inclination, elle se maria en 1565 avec Louis de Gonzague, de l'illustre maison des ducs de Mantoue, auquel elle apporta le duché de Nevers; Marie, un peu plus tard, après avoir échappé à la dure tutelle de la reine de Navarre, pour venir vivre avec son beau-frère, qu'elle regarda de ce jour comme un père, et un ami.

Pour ses débuts à la cour, elle assista aux fêtes du mariage de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche, et même elle fut avec sa sœur,

[1] *Correspondant* du 25 février 1887.
[2] Paris, Calmann Lévy, 1888, in-12 de 327 p.

Digitized by Google

la duchesse de Nevers, des rares privilégiées que l'on retint à Villers-Cotterets. C'est là qu'à peine âgée de quinze ans elle reçut les premiers hommages d'un des héros du jour, l'ami du duc d'Alençon, Boniface de la Môle. Son éducation s'acheva à Nevers, au milieu d'une vraie cour de lettrés et d'artistes, que Louis de Gonzague et sa femme avaient su s'attirer et que Baïf a célébré dans ses vers. Puis, en 1571, les deux sœurs rejoignirent Catherine de Médicis à Blois. La voilà du premier jour signalée au duc d'Anjou par la reine-mère, qui, voulant le séparer d'une passion déjà vieille, lui mit sous les yeux Marie de Clèves, en lui disant sans préparation : « Regardez donc, mon fils, comme elle est devenue belle! » et en comptant sur les charmes de la jeune fille pour faire le reste. Jamais l'habile italienne n'avait touché plus juste. Ce fut un vrai coup de foudre, augmenté encore par la passion que la Môle conservait platoniquement dans son cœur et que, pour son malheur, il ne sut pas assez dissimuler. Henri de Valois ne se contint pas un instant ; il ne quittait point Marie, l'accablant de bijoux et de cadeaux, si bien que Jeanne d'Albret, voyant sa nièce compromise, outrée de ne pouvoir la donner, comme elle l'avait toujours rêvé, à Henri de Condé, le camarade de toute son enfance, fit un esclandre public, envoyant à Blois un gentilhomme chargé de ses reproches, et accourant bientôt elle-même pour protester contre « des façons qu'elle trouvait aussi étranges que mauvaises. » La duchesse de Nevers et Marie, trop mal à l'aise près de la rigide princesse, ne trouvèrent d'autre ressource que de quitter la cour et de retourner chez elles, où le duc, retenu en Italie, tardait beaucoup à les rejoindre. A peine étaient-elles rentrées à Nevers, qu'arriva la demande officielle de la main de la jeune fille par Henri de Condé, demande appuyée par Jeanne d'Albret, Charles IX, la reine-mère, et le cardinal de Bourbon. Le premier mouvement de Marie fut de résister à un projet qui répondait si peu aux secrets désirs de son cœur, et elle se hâta de chercher un appui dans son beau-frère, qu'elle avait l'habitude de consulter respectueusement dans toutes les graves circonstances de sa vie. Le duc de Nevers lui répondit d'une façon évasive, en honnête homme qu'il était, ne voulant pas engager sa responsabilité pour un mariage dont il prévoyait peut-être les tristes suites, mais pensant à la fois qu'il était bien difficile de s'opposer au dessein que tant de grands personnages avaient formé, en dehors des principaux intéressés eux-mêmes. Force fut bien à Marie de Clèves de se soumettre; et, à la fin de juillet 1572, elle épousait son cousin germain, le jeune Condé, au château de Blandy près Melun, chez sa grand'mère la marquise de Rothelin, revenant ensuite à Paris loger au Louvre, où le roi leur avait offert l'hospitalité. Moins d'un

Digitized by Google

mois s'écoule, et voilà qu'éclate sous leurs yeux tout d'un coup la sombre tragédie de la Saint-Barthélemy. Henri de Condé, comme Henri de Navarre, assista impuissant au massacre de ses correligionnaires : Charles IX le convertit l'épée à la main, lui fait signer une soumission au pape, et laisse les jeunes époux vivre isolés et humiliés à la cour, dans ce milieu corrupteur que Jeanne d'Albret avait stigmatisé avec une rigueur de principe qu'elle n'aurait pas pu appliquer toujours à sa propre conduite.

Mariée dans ces conditions, il aurait fallu à Marie de Clèves une vertu héroïque pour s'attacher au prince peu séduisant qu'on lui avait donné comme époux. La comparaison avec le duc d'Anjou, alors à l'apogée de sa gloire, était trop dangereuse. La princesse de Condé succomba-t-elle sans résistance ? A lire sa correspondance avec le duc de Nevers, elle conserva toujours un fonds réel d'honnêteté et se montra constamment disposée à suivre des conseils meilleurs que les exemples qu'elle avait sous les yeux. Elle dut, au milieu de sa plus folle passion pour le duc d'Anjou, être singulièrement impressionnée par les sages admonestations que son beau-frère lui adressait presque sur sa demande, dans un langage dont il faut admirer le bon sens et l'élévation. « Puisque vous désirez, lui écrivait-il, que je vous conseille sur le fait qui vous presse le plus, et avec raison, tant pour votre bonheur que repos de votre esprit et personne, je ne puis vous conseiller de hanter les personnes infâmes auxquelles vous ne voudriez ressembler..... Si Dieu ne vous garde pas, il est possible que vous vous laissiez aller à leur affection ; car elles ont une grande industrie avec leurs criminelles et belles persuasions de faire naître de grandes occasions pour mal faire, dont bien doucement on y est attrapé sans y penser. Ne vous arrestez à dire que vous ne pouvez penser que telles personnes soient vilaines, d'autant que sçavez bien ce que le public dit d'elles, et n'arrive jamais que le public ait en mauvaise estime une personne qu'il n'en soit quelque chose. Je vous en supplie les laisser et le moins que vous pourrez parler à elles, principalement en secret et à part, parce que le monde, qui est plus subject à mal penser qu'au bien, estimera que voyez de l'humeur et fantaisie de telles personnes et que prenez plaisir aux plaisirs qu'elles prennent... Enfin, il vous faudroit faire des miracles, premier que de pouvoir oster les opinions du monde qu'il n'aist été quelque chose de mal en vous, qui feroit parler ceux qui ne vous ayment point. Il y a une chose que je ne sais si elle est vraie que Monsieur vostre mari désire que quelques personnes s'en aillent d'auprès de vous, et possible d'aucunes qui ne se soient conduites comme il ait bien désiré. Je ne sais ce qu'il en est ; mais je vous dirai bien que pour acquérir repos et hon-

Digitized by Google

neur, il faut l'oster hors de son opinion auquel il est entré que devez plus tôt demeurer seule que de vous opiniâtrer contre lui [1] ... »

Ces conseils, donnés avec tant de délicatesse et de fermeté, portèrent leurs fruits. La jeune princesse ne tarda pas à se réconcilier avec son mari, qui de son côté venait de donner à la guerre les preuves d'un héroïsme tout chevaleresque; et bientôt elle était récompensée par l'espoir d'un héritier qui allait asseoir sa destinée, en lui donnant une nouvelle dignité et de nouveaux devoirs.

C'est à ce moment que le duc d'Anjou, revenant du siège de la Rochelle et récemment élu au trône de Pologne, traverse encore sa vie et veut essayer sur la seule femme qu'il ait réellement aimée de reprendre l'empire d'autrefois. Toute son éloquence vint se briser aux pieds de Marie de Clèves ; mais il ne se tint pas pour battu et tenta d'arriver jusqu'à son cœur par l'entremise de sa sœur. C'est alors qu'il écrivit à la duchesse de Nevers cette lettre étrange, dans laquelle il mêle inconsidérément les promesses aux menaces, laissant percer une passion qui tient du délire :

« Je suis le plus ennuyé, Madame, que je fus jamais, et je vous supplie, d'autant que vous m'estes amie et que connoissez que j'ay d'affection à vous servir, mettez l'ordre que vous sçaurez m'estre nécessaire. Je vous en requiers les larmes aux yeux, à jointes mains. Vous sçavez ce que c'est que de bien aimer; jugez si je mérite telles façons de madame nostre amie, qui, quoiqu'elle dise, a toute puissance quand elle l'emploiera pour moy. Je puis lui rendre revanche en prou d'occasions qui ne lui seront ni désagréables, ni inutiles. Vous serez mon garant, s'il vous plaît, que je ne suis menteur; vous répondrez, je m'assure, pour moy. Si je reçois cette indignité après la promesse qu'elle m'a faite, je me sentiray si mal venu à elle que la juste cause que j'auray me servira à ne lui estre jamais ami ; car pour cela je renierois tout, tant j'ay de rage. Je vous jure qu'il y a des heures que les yeux ne m'en sèchent; ayez pitié de moy [2] ! »

Il eût été tristement piquant de voir la femme travailler à perdre la vertu d'une sœur que son mari avait si noblement contribué à sauver. Henriette de Clèves ne se prêta pas au service odieux qui lui était demandé avec tant d'instances. Et Henri de Valois dut quitter avec regret la France, sans rien obtenir de celle qu'il ne devait plus revoir.

On était à la fin de 1573 : de nouvelles émotions attendaient encore la pauvre princesse. La conspiration de la Môle et de Coconas, à l'occasion de la fuite du roi de Navarre et du duc d'Alençon,

[1] Bibl. Nat., Ms. Fr. 3312, fol. 11.
[2] Bibl. Nat., Ms. Fr. 3291, fol. 21.

Digitized by Google

vint réveiller toutes les vieilles intrigues. Les malheureux jeunes gens avaient vécu dans l'intimité de la cour. Si Marie de Clèves n'était plus pour rien dans ces aventures, sa sœur, la duchesse de Nevers, et Marguerite de Valois y furent fort compromises. Mais tout fut inutilement tenté pour les coupables. Le roi de Pologne et les amis qu'il avait laissés derrière lui demandaient hautement leur mort : ils eurent la tête tranchée en place de Grève, dans ce même mois de mai qui devait voir mourir Charles IX.

Étranger à ces événements, Condé avait cependant profité de l'occasion pour sortir de France et revenir publiquement à la religion protestante. Il laissait sa femme seule à Paris, malade, et impressionnée de temps à autre encore par ces étranges lettres d'amour que le duc d'Anjou, pour charmer ses loisirs, lui envoyait de Pologne, écrites avec son sang. Bientôt échappé comme un fugitif de son royaume, il revenait par Venise et l'Italie pour recueillir la succession de son frère. Que serait la première entrevue du nouveau roi de France avec celle qu'il adorait toujours et qu'il voulait épouser, en dépit de sa mère ? Catherine de Médicis trouva moyen, après l'avoir reçu solennellement à Lyon, d'envoyer son fils pacifier le Languedoc. La reine n'avait pas besoin pourtant de se préoccuper de l'avenir. Elle ignorait sans doute l'état de santé de la pauvre jeune femme, qui n'avait cessé d'empirer sous le coup de tant d'événements précipités. Dans une dernière lettre au duc de Nevers, « je suis si faible, disait-elle, que j'ai été contrainte de prendre une autre main que la mienne pour vous écrire et remercier. » Le 30 octobre, elle expirait, en donnant le jour à une fille [1]. On parla diversement de cette mort, qui faisait si bien les affaires de Catherine, et on l'attribua à quelque maléfice. Les épreuves trop fortes, subies par une constitution débile, auraient dû écarter tout soupçon. Henri III, jusqu'au bout fidèle à sa passion, pleura la princesse avec une affectation extérieure de douleur que tous les contemporains ont remarquée. Malade et invisible pendant trois jours, quand il reparut en public ses vêtements étaient surchargés d'emblêmes funèbres ; il avait des têtes de mort sur ses aiguillettes, sur ses parements, sur les rubans de ses souliers ; et il s'en était commandé ainsi pour dix mille écus. Il portait au cou une croix, et aux oreilles des pendants qui avaient appartenu à Marie. Brantôme affirme qu'il l'aurait épousée et qu' « estant un si grand Roy » le pape n'aurait pu lui refuser la dispense. Le ciel en disposa autrement. Mais on ne peut s'empêcher de plaindre la destinée de cette personne si bien douée et qui ne dut subir de la vie que les grandes

[1] Catherine de Condé, morte jeune sans alliance.

Digitized by Google

passions et les grandes épreuves, sans un de ces moments de bonheur tranquille qu'elle aurait pourtant mérité.

Avec des qualités beaucoup moindres, le sort de son mari ne fut pas plus heureux : fatalement engagé dans les guerres civiles, le vassal autant que l'allié des princes protestants d'Allemagne, il finit par mourir subitement à Saint-Jean d'Angély ; et l'on soupçonna si fort sa seconde femme, Charlotte de la Trémoïlle, d'avoir hâté ses jours, qu'un long procès s'en suivit et qu'il fallut l'intervention de Henri IV pour faire reconnaître la légimité du fils posthume qu'il avait laissé. Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire, en terminant, un léger reproche à M. le comte de la Ferrière, dont nous venons de suivre et de compléter le curieux récit : pourquoi a-t-il écrit, à propos de la mort de Henri de Condé : « Sa seconde épouse ne se contentera pas de le tromper, comme la première ; elle le fera empoisonner ? » Une telle affirmation aurait du moins demandé quelques preuves, et méritait d'être examinée avec une scrupuleuse attention. Ce n'est point au docte commentateur des *Lettres de Catherine de Médicis* que nous apprendrons combien cette question a préoccupé les chercheurs anciens et modernes. On pourrait citer jusqu'à quatre ou cinq dissertations spéciales et presque des ouvrages entiers. La plupart de ces travaux concluent à l'innocence de la princesse de Condé, et personne n'a infirmé l'arrêt rendu par le Parlement en faveur de la malheureuse accusée, qui avait déjà subi six années de captivité.

Il aurait fallu du moins observer que Condé ne se remaria qu'en 1586 (à Taillebourg, le 16 mars), après ses aventures en Allemagne et en Angleterre, après douze ans de dures et glorieuses campagnes. Mort le 5 mars 1588, il vécut donc avec Charlotte de la Trémoïlle deux années à peine, fort retiré, en plein pays protestant, et ne fréquentant point la cour, même dans les rares intervalles que lui laissait la guerre civile. Sa femme lui donna en 1587 une fille, qui fut Éléonor de Condé ; et elle était grosse à sa mort d'un fils, qui naquit le 1er septembre suivant.

Il aurait fallu qu'elle fut singulièrement dépravée pour trouver le temps de le tromper, même avec un page. Il est certain qu'il mourut en trois ou quatre jours de maladie, d'une inflammation d'entrailles, à trente-cinq ans seulement. Et les médecins de l'époque ne firent pas preuve d'une science bien consommée, à lire les détails de l'autopsie que nous a conservés de Thou. On était prompt dans ce temps-là à soupçonner le crime : les morts violentes étaient si communes, qu'on s'étonnait de voir une personne quelque peu en vue succomber naturellement. On avait bien accusé la reine-mère d'avoir empoisonné la première femme de Condé ! N'est-ce point un grave

Digitized by Google

historien du XVIIe siècle, membre de l'Académie française, archevêque de Paris, qui a écrit, justement au sujet de l'événement que nous rappelons : « Les pronostics des astrologues judiciaires furent secondés cette année-là par quantité d'effroyables prodiges, qui arrivèrent par toute l'Europe. En France, la terre trembla tout du long de la rivière de Lonie, et en Normandie aussi : la mer fut battue six semaines durant de tempestes, qui sembloient confondre le ciel et la terre : il parut en l'air divers phantômes de feu : et le vingt-quatrième de janvier Paris fut couvert d'un si effroyable brouillas qu'il n'y avoit point de si bons yeux qui pussent rien voir en plein midy, sinon avec l'aide de flambeaux. Tous ces prodiges sembloient signifier ce qui arriva bien tost, la mort du prince de Condé, les barricades de Paris, le renversement de tout ce royaume, le meurtre de Messieurs de Guise, et en suite le parricide d'Henri III [1]. »

Si l'on en était encore là cent ans plus tard, on peut juger de l'état d'esprit des contemporains. L'intendant du prince, Jean Brilland, pour avoir laissé sauver les domestiques qui assistaient à cette courte maladie, fut condamné à être tiré à quatre chevaux et exécuté le 11 juillet 1587. Henri de Navarre, qui n'était pourtant pas cruel, n'hésita point à donner cette satisfaction à l'opinion publique et peut-être à l'affection fraternelle qui le liait à son cousin. Les prostestants pleurèrent le prince qui s'était dévoué à leur cause ; les ligueurs se réjouirent bruyamment de sa mort : chacun était dans son rôle. Mais cet événement, comme beaucoup d'autres dans ces temps troublés, fut assez émouvant par lui-même sans qu'il soit besoin d'y ajouter des circonstances dramatiques qui n'ont jamais été prouvées.

Nous sommes un peu loin de Marie de Clèves. Mais ne fallait-il pas protester à cette occasion contre une tendance qui, sous prétexte de donner de la couleur et du piquant à la narration, aboutirait bien vite à la fantaisie et à l'infidélité, si justement reprochées aux écrivains du siècle dernier ? Gardons soigneusement la renommée que nous ont acquise tant de consciencieuses et savantes recherches. Mme de Lafayette n'a jamais passé pour un grand historien !

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

[1] *Histoire du Roy Henry le Grand*, par Messire Hardouin de Péréfixe, cy-devant Précepteur du Roy. Édit. originale. Amsterdam, 1661, p. 66.

Digitized by Google

IV

LES MÉMOIRES DU BARON HYDE DE NEUVILLE [1]

—

La France, plus qu'aucune autre nation, est riche en *Mémoires*. Les grands événements qui ont signalé la fin du siècle dernier et le commencement du nôtre ont multiplié ces récits intimes dans lesquels des acteurs ou de simples témoins de tant de péripéties ont tenu à fixer leurs souvenirs. La maxime assez contestable de Voltaire : « On doit des égards aux vivants, aux morts on ne doit que la vérité, » a dû, toutefois, retarder la publication de pages dont tant de vivants auraient pu se plaindre ; il fallait attendre qu'ils eussent passé dans la seconde catégorie; et maintenant que, pour employer une expression de Dante, leur temps est pour nous devenu de l'ancien temps, nous voyons, petit à petit, des portefeuilles longtemps fermés, s'ouvrir tout à coup et nous livrer les plus curieux documents. Les *Mémoires* du baron Hyde de Neuville sont destinés à occuper une place d'élite au milieu des livres de ce genre. Le caractère généreux, le courage, le dévouement, l'intelligence de l'auteur, la peinture si exacte des événements de la révolution, donnent un grand intérêt à ses *Mémoires*, auxquels de nombreux incidents, des aventures de toute sorte prêtent, par moment, un attrait romanesque, et, à tel point, que si l'on pouvait douter de la véracité de M. Hyde de Neuville, que si l'on oubliait combien l'époque perturbée où il vécut produisait des situations extraordinaires, on pourrait supposer l'influence d'une imagination trop féconde.

Des parents, des amis, charmés des récits que leur faisait M. Hyde de Neuville, le sollicitaient d'écrire ses *Mémoires*. Il céda en partie à tant d'instances. S'il ne se décida pas à raconter sa vie d'une manière suivie, il en raconta du moins les plus importants épisodes dans des morceaux d'une étendue souvent considérable qui, quand cela a été nécessaire, ont été reliés par quelques pages d'analyse, et forment un véritable ensemble. M. Hyde de Neuville avait chargé ses nièces, Mme la vicomtesse de Bardonnet et Mme la baronne Laurenceau, du

[1] *Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville. La Révolution ; le Consulat ; l'Empire.* Paris, Plon et Nourrit, 1888, in-8o de XI-538 p.

Digitized by Google

soin de publier ses souvenirs. C'est la première qui, survivant à sa sœur, s'est acquittée, et parfaitement, de cette tâche.

Guillaume-Jean Hyde, qui tint son nom de Neuville d'une petite seigneurie située dans le Nivernais et fut fait baron par Louis XVIII, naquit le 24 janvier 1776, à la Charité-sur-Loire. Son aïeul, qui descendait d'une très ancienne et noble famille anglaise, et était tout dévoué aux Stuart, avait quitté sa patrie après la bataille de Culloden. L'auteur des *Mémoires* hérita du loyalisme de ses ancêtres; le dévouement que leur inspirait les Stuart, il le ressentait pour les Bourbons. Il était encore au collège du cardinal Le Moine, et déjà montrait des opinions qui devaient être celles de sa vie entière. Bientôt il eut un rôle dans toutes les manifestations royalistes, un rôle si actif, que nous ne pouvons profiter de tous les renseignements donnés par lui sur les événements de la révolution. Mais c'est la reine, surtout, qui devint pour lui l'objet d'un culte. Il était encore un écolier quand il faillit se faire écharper par la populace pour avoir tenu tête à l'odieuse Théroigne de Méricourt qui insultait Marie-Antoinette. Un peu plus tard, il prit part aux projets d'évasion formés en faveur de la reine par un républicain, Michonis, qui paya de sa vie son sublime dévouement. Bien intéressantes sont toutes les particularités qu'Hyde de Neuville a rassemblées sur la captivité de la malheureuse souveraine, sur la manière dont un prêtre fut introduit près d'elle et lui donna la communion. La reine excitait une si vive sympathie, que deux gendarmes qui veillaient à sa porte, convertis par sa fermeté et sa résignation, reçurent en même temps qu'elle le sacrement de l'Eucharistie. Tous deux, du reste, périrent sur l'échafaud.

Analyser les *Mémoires* d'Hyde de Neuville, ce serait analyser toute une période de notre histoire. Nous ne pouvons, dans un article écourté, que nous arrêter à quelques points, sans même avoir le temps de relier tant d'incidents singuliers, tant d'épisodes dramatiques où le futur ministre de Charles X montra non moins de courage que de sang-froid. Nous passons donc sans transition à l'époque qui suivit la mort de Robespierre. Cette mort, qui permit à Hyde de Neuville de sortir d'une retraite où il avait dû se cacher depuis plusieurs mois, fut applaudie par toute la France. Alors la réaction anti-jacobine se montra ouvertement. « Une force nouvelle et inattendue avait surgi, formée de tous les jeunes hommes qui venaient de ronger leur frein sous le joug de la Terreur. La *Jeunesse dorée*, ainsi qu'on la surnomma, à cause de la tenue décente, élégante même, par laquelle elle protestait contre le cynisme de malpropreté qui avait été affecté par les terroristes, représentait l'opinion publique et s'appuyait sur elle (p. 119). » Chantant le *Réveil du peuple*, qui avait remplacé la *Mar-*

Digitized by Google

seillaise, portant pour toutes armes de bons gourdins, envahissant tous les lieux publics, les théâtres, les cafés, les promenades, les sections, bâtonnant les jacobins au nom de l'ordre et de la paix, les hardis réactionnaires, parmi lesquels Hyde de Neuville s'était bien vite enrolé, eurent, on le sait, un rôle important dans les événements qu'amenèrent le 1er prairial et le 13 vendémiaire.

La victoire remportée dans cette dernière journée par la Convention était loin de la rendre populaire, et le Directoire, qui lui succéda bientôt, se trouva réellement en désaccord avec les aspirations générales. Il n'y a pas à s'étonner des soulèvements qui se produisirent et qu'on a désignés sous le nom de *guerre de la petite Vendée*. Hyde de Neuville nous donne des détails peu connus sur cette insurrection, qui eut pour chef Phélippeaux, et nous raconte le dévouement de deux jeunes tambours que, s'ils eussent été républicains, l'on eût célébrés à l'égal du problématique Barrat. Les bleus, entrés par trahison à Sens-Beaujon, ordonnent à ces deux tambours, pris par eux, de battre le rappel pour attirer dans une embûche les chouans logés dans les environs ; ils s'y refusent et tombent percés de coups.

Un peu plus loin, Hyde de Neuville a de nouveau à nous parler de la Vendée. Elle se souleva au mois de septembre 1799 et fut imitée par la Bretagne et la Normandie. Bourmont s'empara du Mans; Chatillon pénétra dans Nantes ; Vannes était tenue en échec par Cadoudal. Angers, Saumur, Alençon, Rennes étaient bloqués par les royalistes ; Laval, Ancenis, Chateaubriant, beaucoup d'autres villes étaient en leur pouvoir. Sait-on — pour moi je l'ignorais complètement — qu'une expédition audacieuse amena les chouans presque aux portes de Paris ? Hingant de Saint-Maur s'empara de Passy-sur-Eure et parvint à quelques lieues de Versailles.

La pacification de la Vendée fut la grande préoccupation de Bonaparte, parvenu au Consulat. Les dispositions favorables qu'il montrait aux insurgés amenèrent des relations entre lui, M. d'Andigné et M. Hyde de Neuville. Celui-ci nous peint ainsi ses impressions en présence du futur empereur : « La porte s'ouvrit ; instinctivement je regardais celui qui entrait ; petit, maigre, les cheveux collés sur les tempes, la démarche hésitante, l'homme qui m'apparut n'était en rien celui que mon imagination me représentait. Ma perspicacité me fit tellement défaut que je pris pour un serviteur le personnage que je voyais. Mon erreur s'accrut lorsqu'il traversa la pièce sans jeter sur moi un regard. Il s'adossa à la cheminée et releva la tête. Il me regarda avec une telle expression, une telle pénétration que je perdis toute assurance, sous le feu de cet œil investigateur. L'homme avait grandi tout à coup, pour moi, de cent coudées. » Cette première

Digitized by Google

entrevue fut suivie d'une autre, où l'on s'occupa des conditions auxquelles la paix pouvait être traitée avec la Vendée, et à laquelle assista M. d'Andigné. Les deux envoyés restèrent fermes dans leur foi et inébranlables devant la séduction. « Les Bourbons, leur dit le premier consul, n'ont plus de chances ; vous avez fait pour eux tout ce que vous deviez faire. Vous êtes braves, rangez-vous du côté de la gloire. Oui, ajouta-t-il, en s'adressant particulièrement à Hyde de Neuville, venez sous mes drapeaux ; mon gouvernement sera celui de la jeunesse et de l'esprit. » M. d'Andigné fit un mouvement et s'écria : « Notre place est ailleurs. » Alors le premier Consul reprit avec fierté : « Rougiriez-vous de porter un habit que porte Bonaparte ? » Le premier consul avoua ensuite qu'il avait lui-même pensé aux Bourbons sous ce Directoire gougeat, c'étaient ses expressions, mais qu'il avait reconnu leur retour impossible, puis il se répandit en propos injurieux contre la famille royale. D'Andigné, alors, répliqua violemment ; Bonaparte se modéra et dit aux deux royalistes : « Mais enfin, que vous faut-il pour faire cesser la guerre civile ? » — « Deux choses, répondit Hyde de Neuville : Louis XVIII pour régner légitimement sur la France, Bonaparte pour le couvrir de gloire. » Ces paroles hardies ne semblèrent pas blesser le premier consul; mais il protesta que si les royalistes ne revenaient pas à lui, ils seraient exterminés. Il ne tarda pas à montrer qu'il se rappelait cette farouche promesse. Le jeune Toustain, qui faisait partie de la petite armée du Maine, était entré à Paris à la faveur d'une amnistie qui semblait devoir rendre ce voyage sans danger ; il était venu pour voir son frère, le comte de Toustain, détenu au Temple : on arrêta le jeune Vendéen ; et quelques cocardes blanches, trouvées dans son logement, suffirent à une Commission militaire pour amener une condamnation à mort. Toustain fut fusillé dans la plaine de Grenelle ; il n'avait que dix-neuf ans. Un autre assassinat devait suivre celui-ci : la mort de l'énergique comte de Frotté, le condisciple de Bonaparte à l'École de Brienne, qui avait cru pouvoir se fier à un sauf-conduit. Le premier consul se préparait au crime de Vincennes !

Cette odieuse condamnation de Frotté indigna Cadoudal. Il dut cependant tenir l'engagement qu'il avait pris, ainsi que d'autres chefs vendéens, et subir une audience du premier consul : « Sa roideur extrême ne ploya pas en présence de l'homme puissant devant lequel tant de fronts déjà s'inclinaient. Les propositions de celui-ci furent écoutées avec une impassibilité décourageante, et les refus de Georges cachaient à peine le dédain dont ils étaient empreints. Son interlocuteur, qui voulait avoir raison de cette résistance, l'entretint longtemps et contint son irritation croissante. Mais le chouan s'éloigna sans

Digitized by Google

avoir été vaincu. Ces deux hommes dont le caractère de fer s'était jeté un défi perpétuel pendant cette entrevue, se séparèrent en emportant une haine mutuelle. »

Hyde de Neuville avait conçu une vive amitié, une grande estime pour Cadoudal; la manière dont il le dépeint semble la juste réhabilitation d'un homme d'un noble caractère. Pichegru apparaît aussi, dans les *Mémoires* d'Hyde de Neuville, tout différent du portrait qu'ont fait de lui les historiens bonapartistes et libéraux, alléguant une correspondance saisie, disait-on, dans un caisson du général Klinglin et dont l'authenticité est restée fort douteuse. Très sincère républicain, Pichegru avait été amené aux idées monarchiques par les horreurs de cette révolution qu'il avait d'abord si glorieusement servie. « D'une vertu élevée, un peu farouche, il avait passé d'une conviction à l'autre sans transition aucune, sans hésitation (p. 172). » Il était déjà converti à la royauté quand le prince de Condé lui fit faire des ouvertures par Fauche-Borel. « Il accéda aux propositions qui lui étaient faites ; sa loyauté et son désintéressement refusèrent seulement les avantages personnels qu'on voulait stipuler pour lui. » Hyde de Neuville, en avouant les relations de Pichegru avec le prince de Condé, explique bien les sentiments qui animèrent l'émigration. « Pas plus que les républicains exaltés, elle n'eût accepté l'idée du morcellement de la France, de son amoindrissement, ni de sa domination par une puissance étrangère. » L'émigration croyait combattre la révolution et non la France : « Les émigrés, a dit Mme de Stael, peu suspecte à ce sujet, ont été souvent fiers des victoires de leurs compatriotes. Ils étaient battus, comme émigrés, mais ils triomphaient comme Français. »

Échappé de Sinnamari, où le Directoire l'avait déporté, Pichegru, par ses antécédents, devait sembler un utile allié aux royalistes.

> Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte,
> Et du premier consul déjà par maint endroit,
> Le front de l'empereur brisait le masque étroit.

Plusieurs généraux voyaient avec dépit leur égal devenir leur maître. Bernadotte, Macdonald, Beurnonville pouvaient à un moment donné seconder les projets des royalistes, et Pichegru semblait propre à rallier les mécontents, les républicains honnêtes et les constitutionnels. Trahi comme Georges, on redouta de le mettre en jugement; mais Hyde de Neuville ne croit pas à son suicide, pas plus qu'il ne croit à un assassinat médité par Cadoudal. Il semble, en effet, que si Bonaparte eût cru à ce projet, il n'aurait pas fait offrir au

Digitized by Google

chouan sa grâce à la seule condition d'une soumission explicite : — « Veut-il m'avilir avant de me tuer, » dit Georges en repoussant le recours en grâce auquel il n'y avait plus que la signature à apposer.

Suspect par ses antécédents bien connus, par ses relations avec les chefs vendéens, avec la famille royale ; nommé commissaire du roi Louis XVIII en Bretagne ; accusé bien à tort d'avoir participé à la machine infernale — dont il attribue franchement l'invention à quelques enfants perdus de son parti, — Hyde de Neuville, après la fatale issue de la conspiration de Pichegru, dut plus que jamais reprendre son existence aventureuse. Il était depuis longtemps habitué à changer de résidences, à se déguiser sous différents aspects, sous de nombreux pseudonymes, à favoriser de hardies évasions, à prendre part à toutes sortes de conspirations. Il semblerait même qu'il trouvât un singulier attrait à cette vie périlleuse ; ainsi, une nuit que sur une mer houleuse, une barque de pêcheur le portait, ainsi que Cadoudal, vers les côtes d'Angleterre : « Hyde de Neuville, lui dit le « chouan, savez-vous ce que nous devrions conseiller au roi s'il « remonte sur son trône ? — Non, mon ami. — Eh bien ! nous lui « dirons qu'il fera bien de nous faire fusiller tous les deux, car nous « ne serons jamais que des conspirateurs ; le pli en est pris. »

Ordre avait été donné de prendre Hyde de Neuville mort ou vif. Il échappa au danger qui le menaçait par la plus étrange transformation. Pendant plusieurs mois il ne fut question aux environs de Lyon que d'un excellent médecin qui habitait le bourg de Couzon. Le bon docteur Roland pratiquait avec grand succès une opération alors bien peu connue : la vaccine. Sa réputation s'étendit de telle sorte que, pendant que les gendarmes le recherchaient comme conspirateur, le gouvernement lui décernait une médaille pour avoir si bien propagé le traitement prophylactique de la variole.

Cependant des amis dévoués s'occupaient de faire annuler les mesures rigoureuses dont Hyde de Neuville et sa courageuse compagne, Mlle Rouillé de Marigny, qu'il avait épousée en 1794, se décida à invoquer elle-même Bonaparte devenu l'empereur Napoléon. Elle partit ; il était loin et l'on voyageait alors difficilement; après bien des ennuis, bien des épisodes, Mme de Neuville finit par rejoindre l'empereur à Vienne. Il fut touché par ce dévouement conjugal : « C'est français, dit-il ; c'est une brave femme ! » Hyde de Neuville se décida à signer non un acte de fidélité, mais un acte de soumission, et reçut l'ordre de quitter la France, de partir pour l'Amérique.

Nous voudrions pouvoir suivre le proscrit dans toutes les étapes de son long voyage ; il passa par l'Espagne, dont il nous fait un curieux tableau, et, le 2 mai 1807, s'embarqua à Cadix, où un mois aupa-

Digitized by Google

ravant son ami Chateaubriand avait débarqué revenant de la Palestine. Hyde de Neuville nous parle en sagace observateur de l'Amérique, « terre de la liberté et de l'humanité. » Nous aimerions à redire comment il y vécut, s'y adonna à des travaux agricoles, et par une inspiration philanthropique fonda, sous le nom d'*Economical School*, une école destinée à recevoir les enfants des colons de Saint-Domingue... Mais ce qui nous a surtout frappé, ce sont les pages relatives à Moreau, avec lequel Hyde de Neuville se lia étroitement. Ces relations avec l'illustre général modifièrent sans doute sur bien des points les opinions exaltées du proscrit, et, par une singulière réciprocité, Moreau, de son côté, subit l'influence d'Hyde de Neuville et la subit tellement qu'il arriva à considérer la monarchie légitime comme pouvant seule assurer le bonheur de sa patrie. Ce ne fut pas brusquement que s'opéra cette conversion ; ce fut à la suite de sérieux entretiens, dont Hyde de Neuville résume l'esprit dans une sorte de mémoire dont nous extrairons quelques lignes : « La république et l'ancien régime ne peuvent revenir. La monarchie est le gouvernement qui convient à la France. Un usurpateur quel qu'il fût ne pourrait conserver son pouvoir que par le despotisme. La monarchie tempérée étant la seule désirable et digne d'être soutenue par la loyauté, le courage et l'honneur : Louis XVIII doit et peut seul être appelé au trône. — L'église protégée, la liberté de conscience maintenue et les acquéreurs de biens nationaux rassurés. — De ces principes que je crois dans le cœur de tout français raisonnable, se fera une nouvelle constitution. » Dans une autre partie de ce mémoire, Hyde de Neuville écrivait ces lignes, qui n'ont pas perdu de leur à propos : « Ce qu'on nommait ancien régime ne peut revenir. La monarchie réclame le roi légitime ; mais le temps prescrit de grands changements dans l'organisation de la monarchie. Il est des monuments que les révolutions brisent et qu'il n'est plus au pouvoir des hommes de réédifier. »

La conclusion des entretiens où se formulaient de si sages considérations furent ces paroles adressées par Moreau à son ami Hyde de Neuville : « Dites à Louis XVIII que vous connaissez un bon républi-« cain qui désormais servira sa cause avec plus de fidélité que « beaucoup de gens qui se disaient autrefois royalistes. »

Moreau se trompa sur les moyens qu'il lui était permis d'employer pour combattre une odieuse usurpation. Hyde de Neuville déplora cette fatale erreur, mais sans cesser de croire à la pureté des intentions de son ami.

A la nouvelle de la Restauration, le proscrit quitta le pays, où il devait, en 1816, revenir comme ministre plénipotentiaire du roi très

Digitized by Google

chrétien. A l'avènement de Louis XVIII commença pour Hyde de Neuville une existence bien différente de celle dont le récit a été fait d'une manière si attachante. Appelé aux plus hautes fonctions, mêlé de la manière la plus honorable aux grands épisodes de la politique, alliant les idées nouvelles à une fidélité royaliste qui, après 1830, lui valut un regain de persécution, consacrant son active vieillesse à l'agriculture et à la bienfaisance, Hyde de Neuville ne mourut que le 28 mai 1857, confiant dans l'avenir de la France et formant des vœux pour son bonheur inséparable de la monarchie légitime.

Est-ce que Hyde de Neuville n'a pas laissé de notes sur cette période de sa longue carrière, sur ses missions aux États-Unis, sur cette ambassade qu'il remplit si énergiquement au Portugal près du roi Dom Jean IV, sur sa grande participation à la politique comme député, sur sa liaison avec Chateaubriand, aux erreurs duquel la générosité de son caractère l'associa, sur le ministère Martignac dont il fit partie, sur la révolution de 1830, sur cette séance de la Chambre où, seul, il osa défendre les droits du duc de Bordeaux, sur tant de choses, tant d'événements dont il eût pu dire : *Quorum pars magna fui ?*

Aucune confidence ne nous est faite à ce sujet ; nous pensons cependant que Hyde de Neuville a dû, sur toute cette phase de sa vie, laisser des documents que Mme de Bardonnet saura coordonner avec l'habileté dont elle a fait preuve dans ce que nous voulons considérer comme un premier volume.

TH. DE PUYMAIGRE.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

La Russie vient de célébrer le 900e anniversaire de sa conversion au christianisme. Cette fête, à la fois religieuse et nationale, a été commentée par toute la presse et a fait éclore quantité de brochures et de livres dont nous mentionnerons les plus marquants ou les plus répandus. La *Vie de saint Vladimir,* écrite par M. Malychevski, professeur à l'Académie ecclésiastique de Kiev et éditée par le Comité slave de bienfaisance, résume en quelques pages les faits principaux qui ont précédé et suivi la conversion de ce prince, ainsi que la conversion elle-même, que l'auteur place en 988, à Chersonèse, en Crimée, et celle de la nation russe. Destinée à l'usage du peuple, cette publication reproduit le récit connu de la chronique primitive, attribuée à Nestor, et elle pourrait servir de modèle du genre. *Le baptême de la Russie,* par Zankov, publié par le Comité slave d'Odessa, lui cède en tout. Un office du saint, avec sa vie extraite du Ménologe de Démetrius de Rostov, a été imprimé en caractères slavons, avec approbation du synode. On a goûté surtout le fascicule de la *Revue pittoresque* du 15 juillet, dont le texte est rédigé d'une façon plus littéraire, plus intéressante et moins légendaire.

Quant à la légende de la conversion de Vladimir, d'après laquelle des délégués des différentes nations seraient venus proposer au grand prince de Kiev leur religion, et lui, à son tour, aurait envoyé des siens chez les mêmes nations pour s'en enquérir sur place et le mettre à même de fixer son choix, les historiens russes les plus sérieux croient de leur devoir de la reléguer dans la région des fictions et de tenir pour une interpolation faite postérieurement dans le texte de la chronique. Le fait est que ni l'année de la conversion de Vladimir, ni le lieu de son baptême ne sont pas encore établis d'une manière définitive, indubitable. Ainsi, M. Zavitnévitch (Kiev, 1888, in-8° de 27 p.) fixe le baptême de Vladimir à l'année 987 et le place à Kiev, en s'appuyant surtout sur le témoignage de l'historien grec Léon diacre, et aussi sur le récit laissé par Jacques, moine russe, et sur le biographe des martyrs-frères, Boris et Gleb, fils de Vladimir. La même année est donnée comme plus probable par M. Golubinski,

Digitized by Google

le plus récent et le moins crédule historien de l'Église russe [1]; celui-ci ajoute que Vladimir a été baptisé non par les Grecs, mais par quelque prêtre Varègue [2], et que le baptême des kieviens ne put pas avoir lieu avant 990.

— Sous ce titre : *La Russie et Byzance au Xe siècle* [3], M. Ouspenski a publié le discours qu'il avait prononcé dans une réunion du Comité slave d'Odessa. Écrite avec son talent ordinaire, cette nouvelle publication du savant byzantiniste offre un tableau, un peu flatté peut-être, des relations que la Russie entretenait alors avec Byzance et du rôle civilisateur de celle-ci. Le chapitre où il développe ce dernier thème demanderait quelques réserves. L'auteur penche naturellement du côté de la civilisation byzantine, et il explique par des vues politiques aussi bien la conversion de Vladimir qui voyait dans le christianisme l'unique moyen d'introduire sa nation dans la famille européenne, que l'empressement des Grecs à lui ouvrir cette porte en se servant du christianisme pour mieux dompter le peuple barbare dont ils craignaient la puissance croissante. La pensée que le voyage de la princesse Olga à Constantinople a été fait dans l'intérêt du commerce international, ne manque pas d'originalité. En général, il y a dans cette étude des aperçus assez neufs ; toutes les parties s'enchaînent, et leur ensemble forme un programme auquel la pénurie des sources historiques ne permet pas encore de donner tous les développements nécessaires.

— Le professeur Aristov avait préparé pour le jubilé un livre intitulé : *Les premiers temps du christianisme en Russie* [4], et dans lequel sont fort bien résumés, d'après les chroniques, les événements de cette époque éloignée, les vues des annalistes sur les faits d'histoire, leurs appréciations. C'est une reproduction des morceaux publiés auparavant, avec quelques modifications sans importance.

— Un auteur anonyme a fait paraître la statistique de la hiérarchie russe, comprenant toutes les éparchies qui ont existé en Russie depuis 988, avec les noms des évêques, des métropolitains et des patriarches, y compris l'exarchat de Géorgie, voire l'évêché de Muncatch en Hongrie! Assurément ce travail, fait d'après des documents officiels et des données historiques, surpasse ceux qu'on a déjà sur le même sujet, et il sera d'une grande utilité. Il a pour titre : *Les neuf siècles de l'Église russe (988-1888)* [5]. *Eparchies et hiérar-*

[1] *Hist. de l'Église russe*, 1re partie, p. 112.
[2] *Ibid.*, p. 142.
[3] Odessa, 1888, in-8o de 38 p.
[4] Pétersbourg, 1888, in-8o.
[5] Moscou, 1888.

Digitized by Google

ques, ce qui pour un simple catalogue ne laisse que d'être un peu prétentieux. — L'ouvrage suivant : *La Volynie ou Destinées historiques de la Russie Sud-Ouest*, publié *au ministère de l'intérieur par M. Batuchkov, avec l'autorisation suprême* [1], sert de pendant à *La Russie de Khelm* dont il a été question ici même ; il a pour but de vulgariser l'idée que le pays de Volynie avait été jadis partie intégrante de la Russie et le théâtre d'action de saint Vladimir, qui l'a christianisée, pourvue d'une ville de son nom, de temples, d'écoles, etc. Le texte a été composé par MM. Petrov et Malychevski, dont les noms auraient dû figurer dans le titre à côté de celui de M. Batuchkov, sinon à sa place. — Inutile d'ajouter que le présent volume est une publication à tendance, comme l'est *La Russie de Khelm*, comme le seront probablement les volumes suivants sur la Lithuanie et la Russie Blanche, qui doivent compléter la série.

— Je ne puis m'empêcher de mentionner encore le roman historique de M. Dobrov, intitulé : *Vladimir, le beau-soleil, ou après 900 ans*, et le poème de Stagnelius, traduit du suédois par M. Golovine. Ce poème est composé d'après l'histoire française de Levesque, ce qui en dit assez la valeur : il se compose surtout de discours imaginaires du grand prince et de ses compagnons d'armes. — Comme on le voit, le 9e centenaire de la conversion de la Russie au Christianisme n'a été signalé par aucune œuvre historique sérieuse. Le point capital, indéniable, à savoir que Vladimir appartenait à l'Église catholique, ainsi que ses deux fils, Boris et Gleb, inscrits au martyrologe romain, et sainte Olga, sa grand'mère, est, selon l'ordinaire, ou complètement ignoré par les auteurs russes ou présenté sous un faux jour. Il n'y a, à notre connaissance, que l'auteur d'*Histoire et avenir de la théocratie* [2], qui ait parfaitement saisi le sens et la haute portée de cette vérité, et qui ait eu le noble courage de la proclamer en face du monde entier, en faisant consister la mission historique de la Russie dans son retour à la foi de saint Vladimir, ou, ce qui revient au même, à l'unité catholique [3].

Matériaux. — M. Barsoukov a terminé les *Voyages de Barski aux Lieux Saints* (1723-1747) [4], splendidement édités par la Société russe de Palestine. Le présent volume (IVe), orné d'une quantité de gravures et de trois cartes, contient deux notices de Barski sur la fondation de Constantinople, sa prise par les Turcs, et sur les couvents de cette ville: sa correspondance ; diverses pièces en diverses langues émanées des

[1] Pétersbourg, 1888, in-8o, de XV, 288 s. 428 p.
[2] Agram, 1887, in-8o, 22 et 396 p.
[3] *Ibid.*, p. 9 et passim.
[4] Pétersbourg, 1887, in-8o de 326 p.

Digitized by Google

évêques, des cardinaux, des patriarches, et des notices explicatives de 25 monastères composées par M. Khitrovo. Le volume se termine par un Index général très détaillé.

— De son côté, la Société des vieux textes a livré au public l'*Histoire et la description de la Terre-Sainte et de Jérusalem* [1], écrite en 1728 par Chrysanthe, patriarche de Jérusalem, traduite aussitôt après en russe et dédiée au jeune empereur Pierre II.

— Chaque année, le Recueil de la Société impériale d'histoire russe s'enrichit de plusieurs volumes. Cette fois-ci, nous en avons cinq, dont le premier dans l'ordre de la série, le LXe, contient une liste alphabétique des noms des Russes qui doivent entrer dans le Dictionnaire biographique projeté par la Société [2]. Le tome LXIIe en donne la suite et le total de la liste, comprenant 40,020 noms, avec indication de l'année de la naissance et de la mort, de la condition, autant que cela a été possible. Cet immense travail est dû à M. Petrov. Les autres volumes contiennent des documents très variés. Dans le LXIe nous trouvons les relations des ambassadeurs ou des résidents anglais à Pétersbourg depuis 1711 jusqu'à 1719, époque de la guerre du nord, sur laquelle ils jettent de nouvelles clartés. C'est déjà le troisième volume se rapportant au règne de Pierre Ier. Il a été publié sous la direction de M. Polovtsov, président de la Société. Le tome LXIII [3] donne la suite des décrets et des ukases du suprême conseil privé, durant la première moitié de l'année 1727. On y remarquera surtout le document relatif à l'avènement de Pierre II, en date du 7 mai. Les archives du ministère des affaires étrangères à Paris ont fourni la matière du tome LXIV, imprimé sous la surveillance de M. Stendman, secrétaire de la Société, et contenant les dépêches de Campredon et de Magnan, depuis octobre 1725 jusqu'au mois de mai 1726. L'alliance de la Russie avec l'Autriche ayant déterminé le rappel de Campredon, Magnan resta auprès de la cour de Catherine I en qualité de chargé d'affaires, ce qui le réduisit au rôle modeste d'observateur, mais ne l'empêcha pas de voir les choses d'assez près, et de donner dans ses dépêches un tableau plein d'intérêt de la société russe de ce temps-là. Enfin, les documents relatifs au congrès de Teschen (1779), extraits des archives privées du prince Repnine qui représentait au congrès la Russie, font le sujet du tome LXV, paru sous la direction du professeur Martens.

— Depuis plusieurs années, le ministère de la marine publie des éditions à la fois importantes et doctes, auxquelles ses archives four-

[1] Pétersbourg, 1887, in-8° de 3 et 188 p.
[2] *Ibid.*, 1887, in-8° de 507 et 8 p.
[3] *Ibid.*, 1888, in-8° de XXXVIII, 875 et VI p.

Digitized by Google

nissent une abondante matière, et qui sont d'un prix inestimable pour quiconque s'intéresse à l'histoire de la marine russe. Elles forment deux groupes, suivant qu'elles contiennent des monographies scientifiques faites d'après les documents des archives, soit qu'elles reproduisent des matériaux inédits. Le nouveau volume que le ministère a fait paraître [1], appartient aux travaux du second groupe et contient la description d'une partie des affaires du ministère (XVIII-XIXe s.), notamment celles des amiraux Golovine, Mordvinov, comte Tchernychev, et des trois commissions chargées d'étudier la réforme de la flotte et de l'administration sous les règnes d'Anne, de Catherine II et d'Alexandre I. L'autre partie était déjà entrée dans les quatre volumes précédents de la même série. Outre les données relatives à la marine, le présent volume en renferme une foule d'autres plus ou moins disparates, mais pleines d'intérêt et très variées. Une seconde série, formant déjà plusieurs volumes, contient des matériaux pour servir à l'histoire de la flotte russe.

— Il a paru, sous la direction du sénateur Répinski, un premier volume des documents conservés aux archives du Sénat et restés inédits [2]. Il se compose des ukases de l'empereur Paul I (1796-1801) qui ne sont point entrés dans la *Collection* (soit disant) *complète des Lois*, et sera suivi d'autres volumes.

— Grâce au zèle inaltérable et au dévouement assidu de M. Bytchkov[3], académicien et directeur de la Bibliothèque impériale publique, nous avons le commencement de la précieuse collection des lettres et papiers de Pierre-le-Grand; l'édition ne pouvait pas être confiée à de meilleures mains. Le premier volume embrasse les années 1688-1701; il est enrichi d'abondantes notes qui occupent près de la moitié du livre; elles contiennent, il est vrai, 362 lettres adressées à Pierre Ier en réponse aux siennes, aujourd'hui perdues. L'édition ne laisse rien à désirer, et quand elle aura été terminée, l'histoire du tsar réformateur subira sans doute bien des modifications. — Elle provoquera aussi une étude dans le genre de celle que M. Ikonnikov a faite sur les relations de la Russie avec la France d'après les documents diplomatiques publiés dans le Recueil de la Société d'histoire russe. L'étude dont il s'agit porte le titre suivant : *Nouveaux matériaux de l'histoire de Pierre-le-Grand* [4].

— La Commission archéographique a mis au jour le 8e volume de

[1] Pétersbourg, 1888, in-4° de 996 p.
[2] *Ibid.*, 1888, in-8° de 746 et 230 p.
[3] *Ibid.*, 1887.
[4] Kiev, 1887, in-8° de 64, et 3 p.

Digitized by Google

ses Annales [1], comprenant : 1° la plus ancienne somme des chroniques de Novgorod ; 2° les livres cadastraux de 1676-1682 ; 3° le catalogue des livres ecclésiastiques qui se trouvent à la bibliothèque des Affaires étrangères à Moscou.

— Sous le titre : *Vincent Laureo nonce* [2], M. Wierzbowski a commencé un volumineux ouvrage qui promet d'être du plus grand intérêt. Dans le premier volume, le savant professeur a imprimé les dépêches que Lauréo, nonce en Pologne (1574-1578) adressait au cardinal de Como, secrétaire d'état de Grégoire XIII. Ces pièces, extraites des archives du Vatican, sont précédées d'une courte biographie de Laureo (1523-1592), évêque de Mondovi, plus tard cardinal. L'étude critique du texte ne paraîtra qu'après la publication des deux autres volumes destinés à la correspondance diplomatique de Duditch, ambassadeur d'Autriche auprès du roi de Pologne. Il y a chez Laureo des détails fort intéressants sur Ivan IV, le Terrible et sur ses démarches pour obtenir la couronne de Pologne, lors de la vacance du trône. — La préface est en français et en russe.

— M. Souvorine a eu l'heureuse pensée de rééditer la fameux *Voyage de Pétersbourg à Moscou* [3], qui a été confisqué aussitôt après son apparition et qui a valu à son auteur Radichtev l'exil en Sibérie. Nous en avons parlé plus d'une fois. La nouvelle édition, tirée à cent exemplaires numérotés, dont 55 sur du papier japon, reproduit le plus fidèlement possible celle de 1770, devenue si rare qu'un exemplaire se vendait 300 et 500 roubles.

— *Lettres de la comtesse Roumantsov au feld-maréchal comte Pierre Roumiantsov Zadounaïski son mari* [4], tel est le titre du volume publié par M. le comte Tolstoï, président de l'Académie et ministre, qui posséde dans sa bibliothèque les autographes de la correspondance. A l'aide des archives de l'État, il a complété ce qui manquait à sa collection, et ajouté des notes biographiques sur les personnages mentionnés dans les lettres de la comtesse. Ces lettres, simples et sincères, font mieux connaître et estimer la pauvre victime du devoir, épouse fidèle et soumise, mère exemplaire, mais malheureuse dans son ménage. La comtesse Catherine Roumiantsov (1714-1779) était mère du célèbre chancelier et fille du feld-maréchal Michel Galitsin.

— Plus intéressantes, quoique moins neuves, sont les *Lettres de la Grand Duchesse Catherine Pavlovna* [5], sœur de l'Empereur Alexan-

[1] Pétersbourg, 1888, in-8°.
[2] Varsovie, 1888, in-8° de XIX et 786 p.
[3] Pétersbourg, 1888.
[4] *Ibid.*, 1888.
[5] Tver, 1888.

Digitized by Google

dre Ier, publiées par le Musée historique de Tver. Elles paraissent aujourd'hui réunies ensemble et munies d'une introduction où M. Pouchkine fait ressortir les mérites de la grande duchesse, ainsi que l'intérêt historique de ses lettres, adressées partie à Karamzine, qu'elle protégeait beaucoup, partie au prince Obolenski, aide-de-camp du prince Georges d'Aldenbourg, son mari. On voit dans celles-ci la part très active qu'elle prenait dans l'organisation de la lutte contre Napoléon qui avait, on le sait, demandé sa main et essuyé un refus catégorique.

Histoire générale et particulière. — Tout le monde connait l'œuvre immortelle de Karamzine, son *Histoire* [1], éditée plus d'une fois, et traduite en français. Nous en aurons bientôt une nouvelle édition, en douze volumes, mais qui sera bien inférieure à celle d'Einerling, fort commode, fort bien imprimée, et surtout très complète, tandis que l'édition entreprise par Berman ne donne pas en leur entier les notes qui accompagnent le texte et constituent à vrai dire le principal mérite de l'ouvrage.

— Dans le dernier *Courrier*, il a été question du *Cours d'histoire ancienne* [2], œuvre posthume du professeur Petrov. Depuis ont paru deux autres volumes, consacrés au Moyen âge et aux temps modernes. Dans l'histoire du Moyen âge, les peuples slaves avec l'Empire Byzantin occupent plus de place que cela ne se fait ordinairement chez les auteurs. Le cours d'histoire moderne a été rédigé par M. Bouzoulesev, qui y a ajouté du sien ; il est plus détaillé que les deux autres. Somme toute, les leçons de Petrov forment un bon manuel d'histoire générale.

— L'histoire générale de Weber, que M. Andréev a traduite en russe d'après la seconde édition allemande, est déjà à son IXe volume, consacré à l'époque de la Renaissance. — On traduit aussi l'*Histoire romaine* de Mommsen, dont nous avons déjà les trois premiers volumes.

— Signalons, ne fut-ce que comme curiosité, l'*Histoire de Russie dans la poésie* [3], compilée par M. Weinberg et ayant bien des lacunes; mais où on trouve aussi d'excellentes pièces; par exemple le *Chant d'Igor*, cette perle de l'ancienne littérature russe, réimprimé d'après les trois versions de Maïkov, Guerbel et Mey.

— On saura gré à M. Karéev d'avoir rendu accessible au public russe l'ouvrage de Bobrzinski sur la Pologne. On n'a encore que le premier volume de sa traduction, faite sur la troisième édition polo-

[1] Pétersbourg, 1888, in-8° de XII, 129 et 78.
[2] Kharkov, 1888.
[3] Pétersbourg, 1887.

Digitized by Google

naise, et ayant pour titre : *Esquisse d'histoire de Pologne* [1]. Cette branche d'histoire a été toujours un peu négligée en Russie, et c'est dommage.

— Un grand admirateur de Kozaks Zaporogiens, M. Evarnitski, — chacun a ses goûts — nous a gratifié d'un ouvrage consacré à la description de leur pays et intitulé : *Région Zaporogienne dans ses restes d'antiquité et les traditions populaires* [2]. Résultat de ses nombreuses excursions à travers le pays des anciens Zaporogiens, il renferme une masse de données archéologiques, topographiques, complétées par des documents tirés des archives, par des chansons et des traditions recueillies de la bouche de gens du peuple ; il donne aussi un aperçu historique de huit localités qui étaient jadis autant de centres de la vie politique des Zaporogiens, ces « barbaresques chrétiens de la Mer Noire, » comme les a appelés un écrivain français. Les détails que donne sur eux l'auteur lui-même, prouvent qu'ils n'étaient chrétiens que de nom.

— Un ouvrage qui ne manquera pas de surprendre les lecteurs de la *Revue*, et bien d'autres encore, c'est celui de M. Georgievski, dans lequel il traite de l'*Origine des Chinois* [3] et essaie de démontrer leur parenté avec les peuples de la race aryenne. Il dit avoir été amené à ce résultat inattendu par l'étude de la langue littéraire des Chinois et par celle de leur histoire comparée à l'histoire des nations aryennes. L'auteur présente ses conclusions comme une simple hypothèse, qu'il croit être assez fondée et plus propre à expliquer l'origine, la formation et le développement de la nation chinoise. Des juges plus compétents que nous prononceront.

— Le consul russe à Nangasaki a fait paraître une *Esquisse d'histoire du Japon* [4], commencement d'un grand travail sur le même sujet. M. Kostylev, son auteur, l'a conduite depuis les temps anciens jusqu'au règne de l'empereur actuel, et a su la rendre intéressante, en y mêlant des détails nouveaux sur la vie et les mœurs de cette nation originale, nullement ennemie de la civilisation européenne. Le public russe n'est rien moins qu'accoutumé à lire des écrits de ce genre dus à la plume de ses consuls, — contrairement à ce qu'on voit ailleurs.

— Parmi les explorateurs de la Mongolie, M. Pozdnéev a acquis une réputation méritée. Auteur de plusieurs ouvrages sur ce pays, où dernièrement il avait séjourné trois ans, le savant professeur a

[1] *Ibid*, 1888, in-8° de IV et 322 p. avec 3 tables et une carte.
[2] *Ibid.*, 1888. Deux parties in-8° de III, 294 et 257 p. avec 57 dessins et 7 plans.
[3] *Ibid.*, 1888, in-8° de 53 et 127 p.
[4] *Ibid.*, 1888, in-8° de XXIV, 466 et II p.

Digitized by Google

écrit un nouveau livre sur la *Vie des monastères et du clergé bouddhiques* [1], dans lequel sont réunies des données circonstanciées sur tout ce qui se rapporte à ce double sujet. Malgré son caractère scientifique, l'ouvrage se lit avec facilité; et quand on pense que dans l'empire des tsars il existe plusieurs centaines de milliers des buddhistes, on avouera qu'il n'est point inutile d'avoir sur leur religion des notions vraies et positives, — d'autant plus que ce sujet n'a pas encore été traité d'une façon aussi spéciale et, ajoutons-le, aussi sympathique, trop sympathique peut-être.

BIOGRAPHIE. — Dans l'histoire de Saint Cyrille, apôtre des slaves, il est question de Théoctiste, logothète, son protecteur, à qui il dut la faveur d'être, jeune encore, appelé dans la capitale de l'empire, admis à la cour, secondé dans ses études et employé dans des missions lointaines, chez les arabes, chez les Khozares. M. Malychewski, auteur d'une vie très étudiée des SS. Cyrille et Méthode, a fait paraître une biographie [2] dudit logothète, dans laquelle il a réuni toutes les données qu'il a trouvées sur ce personnage chez les auteurs grecs contemporains. Malgré sa brièveté, elle apprend beaucoup de choses qu'on ne trouve pas dans de gros volumes.

— On lira avec intérêt le livre de M. Souvorine : la *Princesse Dachkov* [3], personnage que tout le monde connaît au moins de nom.

— Nous devons à M. Nicolas Barsoukov un nouveau travail semblable à celui consacré à la mémoire de Stroïev, dont il a été question ici-même. Cette fois-ci il décrit la *Vie et les travaux de Pogodine* [4], ce type de l'homme russe, enfant du peuple qu'il aimait passionnément, dont il a toujours conservé le cachet. Historien, journaliste, dramaturge, antiquaire, orateur, professeur, académicien, panslaviste, il s'est essayé dans toutes les carrières de littérature et d'action sociale — trait caractéristique de toute sa vie publique. — La manière consciencieuse dont M. Barsoukov a l'habitude de traiter son sujet, autorise à penser qu'il reproduira le portrait du nouveau héros sans le flatter, qu'il saura aussi se rendre maître des immenses matériaux conservés aux archives de Pogodine et ailleurs. La présente livraison embrasse les vingt-cinq premières années de la vie de Pogodine et témoigne du soin avec lequel l'auteur avait étudié auparavant les sources.

— M. Nievedomski publie l'ouvrage allemand de Hayim sur *Herder, sa vie et ses œuvres*.

[1] *Ibid.*, 1887 (*Mém. de la Soc. Géogr.*, t. XVI).
[2] Kiev, 1887.
[3] Pétersbourg, 1888, 1er vol. in-8° de 3, XVI et 193 p.
[4] Pétersbourg, 1888, in-8° de XV et 344 p.
[5] Moscou, 1888, 1re partie du t. Ier, in-8° de 849 p.

Digitized by Google

— La dernière fois, je n'eus que le temps de nommer le prince Stcherbatov, biographe du feld-maréchal Paskiévitch, surnommé Erivanski. Son travail, fait d'après des documents inédits de l'État major et des archives de famille, explique la fortune subite et l'influence extraordinaire dont Paskiévisch jouissait sous l'empereur Nicolas, malgré l'opinion peu avantageuse qu'on avait de ses talents militaires, malgré aussi son impopularité dans l'armée du Caucase, où il avait remplacé le général Yermolov, « le proconsul, » adoré des soldats. L'auteur l'attribue, les preuves en mains, aux qualités personnelles de son héros et aussi à la connaissance faite par celui-ci du futur empereur, à Paris, en 1814. Le premier volume [1] embrasse les années de la jeunesse de Paskievitch, qui devait son éducation intellectuelle et morale au célèbre pédagogue et helléniste Ivan Ivanovitch Martinov, et sa vie militaire jusqu'au départ pour Caucase, en 1826. Il ne tardera pas à provoquer le jugement des hommes du métier.

— Par décision de l'Académie des sciences, M. Bezobrazov a commencé la publication des matériaux pour servir à la biographie de son ancien président, l'amiral comte Lutke, connu par sa navigation autour du monde, par la fondation de la Société géographique et ses œuvres savantes. Dans le premier volume, qui vient de paraître, son autobiographie, écrite en 1865-68, occupe la principale place. L'éditeur l'a fait précéder d'une notice biographique et a ajouté à la fin plusieurs appendices [2].

— Parmi les hommes remarquables que le comte Lutke aida à faire leur carrière, son biographe cite Eugène Bolkhovitinov, plus tard métropolitain, un des membres les plus érudits du clergé russe. C'est le comte Lutke, quoique luthérien, qui avait conseillé à son protégé de se faire moine. La biographie du docte métropolitain, composée par M. Chmourlo, et qui se publiait dans une revue historique et paraîtra récemment dans un volume séparé, comprenant les premières années de sa vie (1767-1804) [3].

— Toute la presse a parlé du livre de M. Sergueïevski sur le *Châtiment d'après le droit russe au XVIIe siècle*[4], sa thèse de doctorat. Les jugements les plus opposés ont été émis sur ce travail remarquable; si les uns l'ont déclaré détestable, monstrueux, d'autres, au contraire, lui ont décerné des éloges. Le tableau de la Moscovie de ce temps là, que le savant professeur retrace dans son ouvrage, est

[1] Pétersbourg, 1888, in-8° de 3, 396 et 139 p avec un atlas.
[2] *Ibid.*, 1888, in-8° de LXV, IV et 239 p., avec portrait.
[3] Pétersbourg, 1888, in-8° de LXXXV et 459 p.
[4] *Ibid.*, 1888, in-8° de XII et 300 p.

Digitized by Google

sombre, repoussant, quoique très véridique; mais il est bien loin de s'en faire le défenseur ou l'apologiste; il se borne au rôle de rapporteur, ainsi que cela ressort assez des thèses où sont résumées les principales assertions développées dans le texte. Il tâche, il est vrai, d'expliquer les rigueurs barbares de la justice d'alors; il ne les justifie pas. — Son principal contradicteur, le professeur Foïnitski a publié sur la même question un écrit où il expose ses propres vues [1].

— *A propos de l'histoire des Jésuites dans les terres de Lithuanie et de Russie au XVIe siècle* [2]: M. Lubovitch a publié, sous ce titre, une brochure dans laquelle il s'efforce de prouver que l'on a exagéré les succès obtenus par la Compagnie de Jésus dans la lutte contre le protestantisme et le schisme, que l'historien Rostowski mérite peu de confiance, et qu'il faut aller puiser aux archives du Vatican pour savoir la vérité. On dirait que le mot attribué à Bathory: *Si je n'étais pas roi je me ferais jésuite,* a frappé l'esprit de l'auteur, et ne le laisse pas tranquille. — Quant à l'importance des archives du Vatican pour l'histoire de la Russie occidentale, que M. Lubovitch avait également en vue, elle n'a été mystère pour personne. A la fin du texte sont ajoutées six lettres inédites de PP. jésuites, tirées de ces archives.

— Les études slaves ne chôment point: les temps présents leur servent plutôt de stimulant. En voici des preuves : d'abord un gros volume de M. Pervol, professeur à l'université de Varsovie : *Les slaves et leurs rapports mutuels* [3], avec le sous-titre : *L'idée slave dans la littérature jusqu'au XVIIIe siècle,* qui indique la matière du présent volume, et la devise tirée de Nestor : *Les slaves formaient une seule nation*, etc. L'auteur passe en revue tous les peuples de cette famille : Baltes et Polabes, Tchèques, Polonais, Slaves du Sud (Slovenès, Serbes et Bulgares), Russes; — chacun y est étudié d'après un plan uniforme; manifestation de l'idée slave dans la vie publique, littérature historique et philologique sont les trois rubriques communes. La langue slavonne et ses destinées chez les peuples slaves font la matière du dernier chapitre, imprimé déjà ailleurs et quelque peu abrégé. C'est un livre à consulter, une véritable mine.

— M. Florinski vient d'ajouter un nouveau travail à ceux qu'il avait déjà publiés sur la Serbie au XIVe siècle : *Douchan comme législateur* [4] en fait le sujet. Il s'attache à prouver que ce prince, qui

[1] Pétersbourg, 1888, in-8° de 37 p.
[2] Varsovie, 1888, in-8° de 28 p.
[3] Varsovie, 1888, in-8° de x et 616 p.
[4] Kiev, 1888, in-8° de XII, 491, 225 et XXXIII p.

Digitized by Google

s'intitulait tsar des Serbes et Grecs, qui rêvait la conquête de Constantinople, fit non seulement le statut désigné sous le nom de *Zokonnik*, mais un code entier des lois basées sur le Syntagma de Blastar et sur la loi de Justinien. Une troisième traduction serbe du Syntagma paraît pour la première fois dans les appendices, avec le texte grec en regard. Le texte de Zakonnik y est également réimprimé d'après trois rédactions. — Un autre slaviste, M. Sokolov, auteur d'une très bonne étude sur la conversion des Bulgares au christianisme, a mis au jour: des *Recherches sur l'ancienne littérature slave*[1], notamment sur un recueil serbe inédit du XIIIe siècle contenant des récits apocryphes.

— *François Skorina, ses traductions, ses éditions et sa langue*[2], tel est le titre d'une docte dissertation de M. Vladimirov, où il s'attache à établir que Skorina était russe de naissance et de religion, que sa traduction de la Bible avait pour modèle surtout l'édition tchèque de 1506, qu'il l'a faite en langue de la Russie Blanche, dans laquelle on remarque cependant l'influence du slavon, du tchèque et du polonais. Son édition des livres bibliques parut en 1517.

— Il s'imprime aussi un essai d'histoire de la Bible en Russie dans ses rapports avec l'instruction et les mœurs de la nation[3].

— Au moment où le calendrier grégorien préoccupe les zélateurs de l'unité, il convient de signaler l'*Esquisse historique des tentatives d'introduire le calendrier grégorien dans la Russie du Sud et de l'Ouest*, élucubration de M. Soumtsov, aux yeux de qui ce calendrier ne serait qu'un instrument du papisme et du polonisme conspirant ensemble contre la nationalité russe !

— *La collection des lettres de Gerbert* (Silvestre II), *comme source historique*[4], est une des meilleures productions de la critique littéraire. L'auteur de cette excellente monographie, encore inachevée, M. Boubnov, examine d'abord les trois principaux manuscrits de Leyde, du P. Sirmond et de Papirius Masson, ainsi que les différentes éditions de la correspondance, notamment celle de M. Olleris, qu'il déclare manquée ; ensuite il étudie les diverses rédactions du Recueil et les signes tironiens qui s'y rencontrent ; dans l'appendice il donne des pièces inédites ou éditées à ajouter aux *Œuvres de Gerbert* qu'a publiées Olleris et quelques autres documents. Nous appelons l'attention des savants sur le travail de M. Boubnov et nous en parlerons plus longuement ailleurs.

— Les numismates applaudiront au magnifique travail que le grand

[1] Pétersbourg, 1888, in-8° de I et 121 p.
[2] *Ibid.* 1888, in-8° de XV-351 p. ; édit. de la Soc. des bibliophiles russes.
[3] *Journal de l'instruction publique*, juillet.
[4] Pétersbourg, 1888, in-8° de XXII et 369 p.

Digitized by Google

duc George Mitchailovitch a fait imprimer sous ce titre : *Monnaies du règne de l'empereur Alexandre II* [1]. Ce n'est là que le commencement d'une publication bien plus considérable qui devra embrasser les règnes précédents depuis Pierre le Grand, l'histoire des monnaies durant cette époque deux fois séculaire étant encore peu étudiée, tandis qu'on possède déjà des travaux remarquables sur la numismatique plus ancienne. La plupart des documents reproduits dans le volume ne figurent point dans la collection complète des lois. Les tables, représentant près de cinq-cent-cinquante monnaies, ajoutent à la valeur de ce splendide volume, digne de son éminent auteur.

Je ne puis terminer ces pages sans rendre un profond hommage à la mémoire du prince Paul Viazemski, fondateur et président de la Société des bibliophiles russes, qui a succombé à une longue maladie le 29 juin (v. st.). Les lecteurs de la *Revue* n'ignorent pas les services que cette Société, dont le défunt a été l'âme, a rendu aux lettres, et à l'histoire, en mettant au jour une foule de documents dont plusieurs ont une haute valeur intrinsèque, et qui jusque là étaient ou inédits ou d'un accès très difficile. Le titre d'Impériale, qui lui a été conféré après quelques années seulement d'existence, en est un témoignage non moins flatteur que mérité.

J. MARTINOV.

[1] *Ibid.*, 1888, in-f° de VIII et 223 p. avec un atlas de 25 tables.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Saluer l'apparition d'un volume de haute science comme le tome second des *Inscriptiones Christianæ* par M. le Commandeur J. B. de Rossi est une véritable bonne fortune pour le chroniqueur intérimaire de la *Revue des questions historiques* (je dis « intérimaire » avec l'espoir que cet intérim va cesser et que, dans la prochaine livraison notre savant ami Marius Sepet reprendra sa vaillante plume : tout le monde le désire et l'attend). Lorsque le premier volume des *Inscriptiones Christianæ* parut, renfermant par ordre chronologique les inscriptions, fournies de dates, trouvées dans les cimetières chrétiens, il semblait que dans le second volume devaient être insérées les inscriptions non datées — et en première ligne étaient les inscriptions damasiennes — dont la teneur historique pouvait servir à fixer l'époque. Telle était, en effet, la pensée du Commandeur J. B. de Rossi; mais un petit nombre de ces inscriptions sont parvenues jusqu'à nous gravées sur le marbre ou la pierre. La plupart, plus de quatre-vingts pour cent, ont péri, et, pour les retrouver, il faut les chercher dans les anciennes antologies métriques et les recueils épigraphiques où elles ont été rapportées. Or, cette recherche a conduit le savant auteur à des résultats nouveaux, inattendus, qui lui ont fait modifier le plan primitivement adopté pour l'ouvrage.

Depuis longues années, M. de Rossi avait parcouru les bibliothèques de l'Europe à la recherche de ces manuscrits, et sa sagacité, poussée jusqu'au don merveilleux de devination, toujours appuyée sur les faits, lui avait fait pressentir la vérité. Un manuscrit provenant de l'abbaye de Corbie, aujourd'hui conservé dans la bibliothèque impériale de Pétersbourg et libéralement envoyé en communication à M. de Rossi par S. M. l'empereur de Russie, a définitivement éclairé les relations mutuelles des plus antiques antologies épigraphiques de l'époque carlovingienne et la dépendance où elles étaient l'une de l'autre. M. de Rossi y a trouvé la preuve de ce qu'il avait pressenti déjà, à savoir que les compilations faites par les lettrés de l'école d'Alcuin, au IXe siècle, provenaient de livres beaucoup plus anciens, et que dans ces livres les inscriptions étaient, non seulement recueillies, mais que l'ordre, la marche de l'itinéraire suivi par l'auteur était

Digitized by Google

indiqué avec les monuments qu'il avait rencontrés. On avait aussi non seulement les épigraphes métriques, mais celles en prose, non seulement les épitaphes chrétiennes, mais aussi les païennes. Renouer la chaîne de ces petits recueils épigraphiques, publier en entier ces premières compilations, c'était, suivant l'avis de tous les maîtres en de pareils travaux, une entreprise fondamentale et le maître des maîtres, M. le commandeur de Rossi, n'avait garde de la négliger, car elle devait jeter une lumière inespérée sur l'histoire et la critique des sources non seulement de l'ancienne épigraphie chrétienne et du Moyen âge, mais aussi de l'épigraphie classique.

Cette œuvre a été accomplie, et l'histoire de l'épigraphie en a été bouleversée. En effet, jusqu'à présent on citait comme le plus ancien recueil d'inscriptions celui d'Einsiedlen, attribué à l'école d'Alcuin: Or, le manuscrit d'Einsiedlen n'est pas une œuvre originale, mais un choix de fragments, pris dans trois ou quatre anciens recueils épigraphiques. Loin d'être une première tentative isolée d'études épigraphiques à l'époque carlovingienne, c'est le document d'une littérature déjà vieille, car M. de Rossi qui, avec sa science immense et son incomparable sagacité, retrouve tout, fait remonter jusqu'au VIe siècle ces recueils d'épigraphie classique et chrétienne. Les auteurs de ces recueils ne furent pas les savants illustres de ce temps, les Boëce, les Cassiodore, non, mais des voyageurs innommés, de pieux pèlerins venus aux sanctuaires suburbains de Rome, voire même des maîtres d'école donnant comme exercice aux enfants à transcrire des textes lapidaires.

Le recueil publié par Gruter n'est pas non plus une œuvre entièrement originale, et il n'est pas exclusivement composé de vers chrétiens, comme on pourrait le croire d'après l'édition donnée. L'œuvre propre de l'auteur du manuscrit est circonscrite, nous dit M. de Rossi, entre les premières pages et les trente-cinq inscriptions recueillies à Rome peu après 820; le reste comprend des extraits de recueils épigraphiques antérieurs au IXe siècle, mis ici par l'auteur comme un complément ou un appendice du travail qu'il avait fait personnellement.

Des documents curieux sont joints dans les manuscrits aux textes épigraphiques, et M. de Rossi ne les a pas passés sous silence : un des plus remarquables assurément est une description topographique des monuments de la vieille basilique de Saint-Pierre au VIIIe siècle : c'est d'un prix inestimable.

Du XIIe au XVIe siècle, on ne s'occupa pour ainsi dire plus des inscriptions. Le tribun Cola di Rienzo, au XIVe siècle, fut alors le premier à les recueillir ; Jean Dondi fit de même en 1375 ; puis vinrent

Digitized by Google

Cyriaque Pizzicolli, appelé du lieu de sa naissance Cyriaque d'Ancone, dont M. de Rossi donne une biographie détaillée, pleine de détails nouveaux ; Maffeo Vegio, fra Giocondo, de Vérone, Pomponius Letus, Pierre Sabinus surtout, dont le recueil est si précieux pour l'histoire des basiliques et des Églises de Rome.

Le tome second des *Inscriptiones Christianæ* fixe donc d'une manière entièrement neuve les sources de la science épigraphique ; il donne les premiers recueils d'inscription et fournit en abondance des renseignements sur les personnes et les choses non seulement de Rome, mais de beaucoup d'autres pays, non seulement de l'antiquité chrétienne, mais encore de l'antiquité classique depuis le VIIe jusqu'au XVIe siècle.

A côté de ce monument grandiose, sur lequel la *Revue* reviendra avec détail et dont chaque érudit voudra posséder un exemplaire [1], je signalerai un travail curieux du même savant commandeur de Rossi sur l'inscription du tombeau d'Hadrien Ier, composée et gravée en France par ordre de Charlemagne. C'est un monument historique de l'épigraphie française carlovigienne que vient de révéler le docte et si sympathique auteur. Encastrée aujourd'hui dans le mur du portique de la basilique entre la première et la seconde porte à gauche, cette inscription était au XIIe siècle près de l'oratoire de saint Léon dans la basilique vaticane. On la croyait gravée sur du marbre d'Afrique « marmor numidicum, » d'autres avaient dit sur du porphyre : double erreur ; la plaque de marbre noir est venue des bords de la Sarthe, comme M. de Rossi l'indique, après l'avoir comparée avec les échantillons envoyés des carrières près Solesmes par M. le docteur de la Tremblaye. La pierre tumulaire est donc française ; français aussi est le monument par la forme des lettres et des ornements, le style et le mêtre de la composition dont nous avons ici une reproduction en phototypie. Avec son érudition ordinaire, M. de Rossi nous parle à cette occasion de l'épigraphie et de la culture littéraire à l'époque carlovingienne en France, supérieure alors à celle qui existait à Rome.

Avec M. le commandeur J. B. de Rossi, on est sûr de trouver la science la plus élevée, la plus sûre, la plus impartiale, celle que la *Revue des questions historiques* applaudit et recherche ; aussi sommes-nous heureux de l'affectueuse bienveillance de l'illustre Maître et du patronage qu'il nous accorde. Tel n'a pas toujours été le rôle de la science ; souvent on a étrangement abusé d'elle pour la mettre au service de passions du moment ou de vues politiques que l'on voulait réaliser. Ce ne sera pas un des chapitres les moins curieux de notre

[1] Le dépôt est à Paris à la librairie Pedone-Lauriel.

Digitized by Google

littérature contemporaine que celui où l'on racontera comment on a pu, à l'aide d'études sur le passé, mais poursuivies de parti pris, amener les faits de ce passé à justifier les théories du jour et l'austère gravité de l'histoire à servir la politique. Ainsi fit en France, à ses débuts, M. Augustin Thierry ; ainsi, au delà des Alpes, plus d'un parmi les écrivains distingués groupés autour de l'*Archivio storico italiano*; et, de l'autre côté du Rhin, certaine école ne se fit pas faute, on le sait, d'appuyer sur un étalage scientifique les revendications du présent : on vit des professeurs exciter les esprits pour leur faire désirer les annexions que l'ambition du maître convoitait. On a ainsi semé les idées avant d'armer les bras. Ici les travaux historiques préparaient l'action politique ; en France ils servaient surtout à la justifier. Je le répète, raconter le rôle de l'histoire mis au service de la politique sera un chapitre bien instructif. Voyez seulement la question de 1789. Combien la politique l'a embrouillée, défigurée ! Aujourd'hui une réaction se produit, une légitime réaction. Je l'ai déjà indiquée ; il faut y revenir.

Dans une Introduction aux Études du Centenaire de 1789, M. de la Tour du Pin-Chambly a tracé « un plan d'études philosophiques, historiques et économiques capables de contribuer, avec l'œuvre magistrale de Le Play, les ouvrages de Taine et de tant d'autres écrivains courageux, à substituer à la légende de « l'ère moderne » le jugement impartial de l'histoire. » — Un ancien magistrat, esprit distingué et chrétien ardent, M. Victor de Marolles, a traité de l'organisation judiciaire de 1789 à 1889. Il a montré que tout était préparé pour les réformes nécessaires, que la plupart de celles qui devaient subsister étaient indiquées d'avance, que ce qu'il y a de bon dans nos institutions judiciaires dérive des traditions nationales et non des principes nouveaux. M. de Marolles indique d'où sont venus les abus ; il constate la nécessité de la réforme de ces abus, reconnue par Louis XVI en 1786 dans un langage plein de sagesse, et il fait observer que, si la Révolution a détruit beaucoup de ces abus, elle a tout détruit, et que ses innovations n'ont pas été heureuses. Il faut donc, dit M. Victor de Marolles, toujours rappeler le mot de Burke : « Le bien que l'Assemblée nationale a fait est superficiel et ses erreurs sont fondamentales. » — Le marquis d'Auray, avec sa compétence d'administrateur, a écrit sur le pouvoir et l'organisation administrative en France avant et depuis 1789 des pages solides, où sont bien caractérisés les divers changements opérés par les régimes qui se sont succédés dans notre pays. En 1789, on trouve dans tous les cahiers des électeurs, un attachement profond au régime monarchique et un désir très vif de réformes pour ramener dans les lois des principes de justice et

Digitized by Google

d'équité incompatibles avec certains privilèges désormais sans raison, cela est évident. Aussi, à bien considérer les vœux populaires, on n'y voit pas le germe d'une révolution, dit M. le marquis d'Auray ; malheureusement les interprètes de ces vœux furent des adeptes du philosophisme à la recherche d'une voie nouvelle pour l'humanité et les limites de la justice et de la raison furent bientôt franchies. Il y a dans ce travail des données à recueillir sur l'histoire de l'administration sous la République, le premier Empire, la Restauration, la seconde République et le second Empire. Les transformations y sont indiquées avec vérité et jugées avec une grande hauteur de vue. En terminant, M. d'Auray montre la lutte suprême engagée de nos jours entre la France qui se suicide et la France qui veut renaître ; oui, elle veut renaître en substituant la vérité au mensonge.

A propos du Centenaire, récemment célébré, de l'assemblée de Vizille, M. de Marolles s'est élevé contre les fausses interprétations données au mouvement de 1788 et de 1789 ; M. de Gailhard-Bancel et M. de la Tour du Pin, tous deux descendants de députés réunis à Vizille, ont protesté, au nom de la mémoire de ces députés, contre les travestissements de l'Histoire. « Les aspirations et les actes de nos pères, disent-ils, n'appartiennent pas à ceux qui les ont si indignement exploités ; » et tous deux ont appuyé l'idée, émise par M. de Marolles, de rédiger des cahiers de doléances et de vœux, afin de reprendre le mouvement vraiment national de la fin du siècle dernier, tel qu'il se dessine même dans les assemblés de Vizille et de Romans.

Il ne faut pas que cette grande enquête historique s'ouvre, sans que la *Revue* y fasse écho, en provoquant les érudits à y prendre part. La méthode historique la plus sévère, une exacte connaissance des faits, peuvent seuls préserver des erreurs où sont tombés les écrivains dont l'esprit n'était pas assez libre pour discerner la vérité, ni l'âme assez exempte de passions pour en atteindre les sommets. Il y a là un service à rendre à la science et en même temps une œuvre patriotique à accomplir.

L'Académie française a décerné pour la seconde fois le prix Gobert à M. Albert Sorel pour son ouvrage intitulé *l'Europe et la Révolution française ;* le second prix a été donné à M. Fr. Delaborde pour son beau livre : *L'expédition de Charles VIII en Italie,* dont nous parlerons avec détail dans notre prochaine livraison.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a, dans sa séance du 6 juillet, décerné les récompenses du concours des antiquités nationales. Première médaille à M. Léon Cadier : *les États de Béarn depuis leur origine jusqu'au commencement du XVIe siècle* ; deuxième médaille à MM. Almer et Dissard : *Trion, Antiquités découvertes en 1885, 1886 et antérieurement au quartier de Lyon dit de Trion ;*

Digitized by Google

troisième médaille à M. Léon Legrand : *Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine.* Les mentions honorables ont été décernées : 1° à M. Félix Aubert : *Le parlement de Paris depuis le règne de Philippe-le-Bel jusqu'à celui de Charles VII ;* 2° à M. Lebègue : *Inscriptions antiques de Narbonne ;* 3° à M. Louis Guibert : *Chalucet ;* 4° à MM. l'abbé Dehaisnes et l'abbé Bontemps : *Histoire d'Ivuy* ; 5° à M. l'abbé Douais : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse* ; 6° à M. l'abbé Guillotin de Corson : *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes.* — L'Académie a en outre décerné une mention hors rang à M. le duc de la Trémoïlle pour les importantes publications faites par lui d'après les documents de ses riches archives.

A l'Académie des sciences morales, M. Geffroy a présenté, au nom du traducteur, M. Furcy-Raynaud, les deux premiers volumes de l'*Histoire des Papes depuis la fin du Moyen âge*, par M. le docteur Louis Pastor, professeur à l'Université d'Innsbrück, et a fait un juste éloge du bel ouvrage de notre savant collaborateur, M. Gustave Fagniez a lu devant la même Académie un mémoire intitulé : *le Père Joseph et la succession politique de Richelieu.* C'est l'histoire du cabinet de Richelieu, depuis la mort de Gustave-Adolphe en 1632 jusqu'à la rupture de la France avec la maison d'Autriche en 1635. On y voit la place prépondérante occupée par le Père Joseph dans la direction de la politique extérieure. Richelieu l'a désigné et fait agréer au Roi comme son successeur ; pour mettre sa situation en rapport avec celle qu'il lui destine, le cardinal voudrait faire donner aussi le chapeau au P. Joseph et afin de faciliter sa promotion, il songe à lui conférer un évêché et des bénéfices, mais Rome résiste à ses désirs et M. Fagniez nous fait connaître les motifs de sa résistance.

A l'Académe des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Edmond Le Blant a lu une note sur les inscriptions que S. Didier, évêque de Cahors de 629 à 652, fit graver sur les vases sacrés offerts par lui à son église, inscriptions courtes comme celles-ci : DESIDERII VITA CRISTUS ; DESIDERII TU PIUS CHRISTI SUSCIPE MANUS, etc., dont la date augmente le prix en nous offrant le type des légendes dédicatoires au milieu du VIIe siècle.

Le premier volume du mois de novembre des *Acta Sanctorum* nous est venu de Belgique, digne de l'œuvre deux fois séculaire des Bollandistes. Il contient 169 grands articles sur les saints des deux premiers jours du mois et d'une partie du troisième. Ce volume contient les actes même apocryphes où quelques renseignements exacts peuvent être recueillis : il donne la description des manuscrits et des variantes. Dans l'article sur saint Athanase et Théodore, compagnons de saint

Digitized by Google

Jacques le Majeur, il est naturellement parlé de la découverte des reliques du grand apôtre à Compostelle en 1885 et une planche est jointe au texte. La question de l'apostolicité de l'Église en Gaule est touchée dans la vie de saint Austremoine, premier Évêque d'Auvergne, par le P. Van Hooff. Au sujet de sainte Eustachie, dont les actes en grec sont publiés, on prouve que la persécution de l'Empereur Julien regardée généralement comme assez bénigne, fut sanglante aussi. Mais tous ces points seront relevés dans un article spécial : il suffit d'annoncer un volume digne de la haute science des continuateurs actuels des *Acta Sanctorum*.

M. P.-M. Baudouin, président de la Société d'études d'Avallon a écrit une bonne notice avec pièces à l'appui sur l'*ancien hôtel des princes de Condé à Avallon* (Avallon, Odobe, 1888, in 8° de 54 p. avec lithographie). Cet hôtel, élégante construction du XVIe siècle, appartint jusqu'en 1641 à la famille avallonnaise des Filsjean. Le prince de Condé et son fils le duc d'Anguien y furent reçus plusieurs fois par ses propriétaires et par les magistrats de la cité, jusqu'à ce que la ville l'acquît pour le donner aux princes en propriété. Ils en jouirent pendant une vingtaine d'années comme pied-à-terre ou rendez-vous de chasse, sous le nom d'hôtel de Condé, puis le donnèrent à l'un de ses anciens possesseurs, Georges Filsjean, en gratification de son dévouement à leur service. En 1872, la ville l'acheta pour la seconde fois et y installa l'école communale des filles. — Une notice aussi curieuse sur un sujet moins ordinairement traitée est due également à M. Baudouin : il s'agit des *Vignes de l'Avallonnais et de leur culture du XIIe au XVIIIe siècle* (Avallon, Odobe, 1888, in-8° de 63 p.). Quatorze actes : ventes, baux, engagements de culture, etc., extraits des archives d'Avallon, servent de pièces justificatives à ce travail plein de faits intéressants.

Nous parlions dernièrement du catalogue idéologique proposé par M. F. Nizet, docteur en droit, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et nous disions que ses avantages ayant frappé les meilleurs juges, ce catalogue avait été adopté en plusieurs bibliothèques. Des livres, M. Bizet passe aux revues, et il fait sentir que, là surtout, le catalogue idéologique peut seul rendre de véritables services. M. Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liège, a publié, à titre d'exemple, dans le *Centralblat für bibliothekswesen* de Leipzig, la bibliographie de M. de Bismarck. M. Nizet donne à son tour la *Bibliographie de Léon XIII*, d'après ce même plan de catalogue idéologique (in-8° de 9 p.). Ce catalogue des périodiques pourrait se faire avec rapidité si, comme le demande M. Nizet, tous les États s'entendaient pour l'organiser internationalement d'après les données que le

Digitized by Google

savant attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles a lui-même exposées dans son *Projet d'un catalogue idéologique* (Bruxelles, Vanbuggenhoudt, in-8° de 30 p.). Un pareil travail serait accueilli par tous avec satisfaction. « Il arrive, en effet, dit M. Nizet, que les travailleurs demandent communication de ce qu'ils croient être un ouvrage en forme et qui n'est, en définitive, qu'un article de revue qu'ils se rappelent vaguement pour l'avoir vu quelque part ou dont on leur a parlé par hasard, comme rentrant dans leurs études. » Le bibliothécaire, M. Nizet, le sait très bien, et il saisit sur le vif ce qui se passe chaque jour : « le bibliothécaire répondra ou que l'ouvrage n'existe pas, ou que la bibliothèque ne le possède pas, ou se réservera de faire des recherches ultérieures, car il ne peut avoir dans sa tête les mille et un sujets traités dans un grand nombre de publications périodiques. Mais, est-il guidé par un bulletin indicateur, il mettra la main sur l'article demandé et le livrera au lecteur reconnaissant. Le tout est que ce bulletin révélateur existe. » Il faut lire les pages excellentes écrites à ce sujet ; elles porteront la conviction dans tous les esprits.

M. Jules Desnoyers, le regretté membre de l'Institut qui terminait sa longue et si honorable carrière le 1er septembre 1887, à l'âge de quatre-vingt-six ans, avait formé d'incomparables collections. « Entre tous les objets de science et de curiosité que M. Desnoyers se plaisait à rassembler dans ses cabinets, les livres, les anciens manuscrits, les chartes, les lettres autographes et en général tous les documents historiques tenaient la place d'honneur. Le catalogue de sa bibliothèque, l'une des plus riches qu'on ait formées au XIXe siècle sur l'histoire de France, montrera avec quel tact il avait reconnu, il y a plus de cinquante ans, la valeur de livres dédaignés de ses contemporains et remis aujourd'hui en honneur. La partie manuscrite de cette bibliothèque n'était pas moins remarquable ; elle pouvait se diviser en deux séries distinctes : d'nn côté les recueils modernes, qui ménagent d'agréables surprises, non seulement aux amateurs de « curiosités autographiques, » mais encore aux historiens qui cherchent leurs inspirations dans les témoignages authentiques et dans les correspondances originales. Telles sont les lettres du cardinal Dubois, de Dupleix et de Bussy, qui jeteront de la lumière sur plusieurs points de nos annales diplomatiques et coloniales. Tel est aussi un recueil fort curieux pour l'histoire anecdotique du commencement du XVIIIe siècle... » Ces lignes sont de M. Léopold Delisle ; elles sont empruntées à une brochure qu'un des descendants de M. Desnoyers, M. Marcel de Fréville, vient de faire paraître et qui contient : 1° Un *Catalogue des manuscrits anciens et des chartes* faisant partie des

Digitized by Google

collections du regretté savant, dressé par M. Delisle ; 2° Une *Notice sur un recueil historique du XVIIIe siècle*, par M. Marcel de Fréville (Paris, juin 1888, gr. in-8° de VIII-84 p.). Le *Catalogue* est rédigé de main de maître, comme tout ce qui sort de la plume de l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale, et contient la description de manuscrits fort précieux. La *Notice* nous fait connaître un recueil de huit gros volumes in-8° et in-folio, formé par un amateur qui vivait à la fin du règne de Louis XIV et sous la Régence, et où se trouvent réunis nombre de pièces de tout genre depuis 1690 jusqu'en 1723. On voit quel est l'intérêt historique de la brochure dont nous avons tenu à présenter un aperçu à nos lecteurs.

Sur la proposition de M. Geffroy, l'Académie des sciences morales et politiques a, dans sa séance du 21 septembre 1885, désigné M. P. M. Perret pour rechercher dans les archives italiennes les ordonnances inédites ou mal transcrites du règne de François Ier, en vue de la publication des ordonnances de nos Rois entreprise par l'Académie pour faire suite à la collection du Louvre. M. Perret vient de nous donner les résultats de son enquête, dans une brochure intitulée : *Notes sur les actes de François Ier conservés dans les archives de Turin, Milan, Gênes, Florence, Modène et Mantoue* (Paris, Alph. Picard, gr. in-8° de 54 p.). Nous constatons avec plaisir que la moisson du jeune érudit a été abondante. Il nous en donne le résultat en passant successivement en revue les dépôts explorés par lui. Il a recueilli non seulement deux cent quarante lettres patentes inédites, mais près de cinq cents lettres missives adressées par François Ier aux ducs de Savoie, de Milan, de Ferrare et de Mantoue et à la seigneurie de Florence. Chemin faisant, il publie quelques-unes de ces lettres missives (une de Louise de Savoie, quinze de François Ier et deux du duc de Savoie).

Nous avons reçu un intéressant travail de notre collaborateur M. H. Stein ; il est extrait des *Mémoires couronnés publiés par l'Académie royale de Belgique* et porte ce titre : *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon* (in-4° de 327 p.). Nous nous réservons de revenir sur ce savant mémoire en parlant à nos lecteurs de la belle édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche* publiée en quatre volumes pour la Société de l'histoire de France par MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont, et qui touche à son terme ; mais dès aujourd'hui nous joignons nos félicitations à celles que le jeune érudit a reçues lors de la soutenance de sa thèse à l'École des Chartes.

Nous devons à M. Ch. Grellet-Balguerie, dont la *Revue* a eu, plus d'une fois, à signaler les érudites recherches, un intéressant mémoire, extrait des *Archives historiques du département de la Gironde*

Digitized by Google

(t. XXVI), publié sous ce titre : *Documents inédits concernant la seigneurie de Fronsac, l'abbaye de Guitres (Gironde), la Cour souveraine de Gascogne instituée en 1370, condamnant à mort, en 1377, le vicomte de Fronsac pour conspiration en faveur de la France* (Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1888, in-4° de 26 p.). Le document inédit reproduit ici a été pris sur l'original des *Roll's Record* à Londres; il nous fait connaître un fait historique fort intéressant et devra être mis à profit par les historiens. Nous regrettons l'absence des notes explicatives dont l'éditeur l'avait accompagné, et qui n'ont point été reproduites dans la publication que nous signalons.

En 1880, le comte de Lapeyrouse Bonfils publiait un opuscule intitulé : *La France ancienne, sa noblesse ; la France nouvelle, ses devoirs* (Paris, Palmé, gr. in-8° de 132 p.). Il nous en donne aujourd'hui une nouvelle édition, légèrement remaniée, sous ce titre : *La France d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Le cri d'alarme* (Paris, Lechevalier ; Lyon, Vitte et Perrussel, 1888, pet. in-8° de 237 p). C'est une œuvre politique plutôt qu'historique, et nous devons nous borner à la signaler, en constatant que l'auteur est animé d'excellentes intentions. Mais pourquoi est-il brouillé avec les noms propres ? Son livre est parsemé d'erreurs sous ce rapport.

Nous avons reçu les ouvrages suivants, dont le compte rendu paraîtra prochainement : L'*Homme préhistorique*, par J. Lubbock (Alcan, 2 vol. in-8° cart) ; *Études sur les temps antéhistoriques*, par le colonel E. Carette, 2e étude : *les Migrations* (Alcan, in-8°) ; *Il Nabucodonosor di Giuditta. Disquisizione biblico-assira* del P. Giuseppe Brunengo (Roma tip. Befani, in-12); *Les Institutions de l'ancienne Rome*, par MM. F. Robiou et D. Delaunay, t. III (Perrin, in-12) ; *Les Orgines de l'Église d'Edesse et la légende d'Abgar*, par M L J. Tixeront (Maisonneuve et Leclerc, gr. in-8°) ; *Correspondance politique de Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549)*, publiée sous les auspices de la commission des archives diplomatiques, par M. Germain Lefèvre-Pontalis (Alcan, gr. in-8°); *La Réforme et la Ligue en Champagne*. Documents. I. Lettres recueillies par M. G. Hérelle (Champion, gr. in-8°); *Le parlement de Bretagne après la Ligue (1598-1610)*, par M. Henri Carré (Quantin, in-8°); *Journal d'un volontaire de 1791*, par M. Louis Bonneville de Marsangy (Perrin, in-12); *Histoire du peuple anglais*, par John Richard Green, traduite de l'Anglais par M. Auguste Monod, et précédée d'une introduction par M. Gabriel Monod (Plon et Nourrit, 2 vol. in-8°); *Trois Empereurs d'Allemagne: Guillaume Ier, Fréderic III, Guillaume II*, par M. Ernest Lavisse (Colin, in-12); L'*Idée Russe*, par M. Vladimir Soloviev (Perrin, in-8°); *La Prima Conquista della Britannia per*

Digitized by Google

opera dei Romani, par M. Giuseppe Stocchi (in-8° Firenze, Direzione dell'*Archivio storico italiano).*

Signalons enfin les brochures suivantes : *Les Fana ou vernements (dits piles romaines) du sud-ouest de la Gaule,* par M. A. F. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers (Paris, Thorin, 1888, in-8° de 28 p., tiré à 125 ex.); *Le musée Guimet et l'enseignement officiel des Religions en Europe,* par l'abbé M. Z. Peisson, vicaire à Saint-Thomas d'Aquin (gr. in-8° de 14 p.); *Die Beziehungen Venedigs zum Kaiserreiche in der Staufischen Zeit,* von Dr Auguste Baer (thèse soutenue à l'université de Heidelberg). Innsbrück, Wagner, (in-8° de 126 p.); *Vauban. Dîme royale,* par M. Georges Michel (Cette édition de la *Dîme royale,* précédée d'une notice biographique, in-18 de XXXVI-208 p.,) a paru dans la *Petite bibliothèque économique française et étrangère* publiée par la maison Guillaumin); *Montaigut, ses coutumes, notes historiques,* par M. l'abbé Cazauran, archiviste du grand séminaire d'Auch (Dax, impr. Labègue, gr. in-8° de 43 p.); *La parfaite vie de sainte Colette, la petite ancelle de N. S.,* d'après le ms. inédit de Pierre de Vaux, par le comte de Chamberet (Paris, libr. des Bibliophiles, 1887, in 12 de 88 p.)

H. DE L'EPINOIS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

L'affaire de la suppression de l'autel de la Victoire à Rome [1] par un décret de Gratien a été bien souvent racontée et étudiée ; on en connaît toutes les phases et tous les détails. M. Gaston Boissier a cru néanmoins devoir y revenir, en insistant sur l'état du paganisme dans l'empire et surtout à Rome à l'époque de cette dernière lutte entre le paganisme expirant et le christianisme victorieux. Il donne une analyse très complète du discours de Symmaque à Valentinien et de la réponse que saint Ambroise y fit quelque temps après. Mais M. Boissier établit entre la situation du paganisme vis-à-vis de la religion nouvelle et celle du christianisme de nos jours vis-à-vis des tendances anti-religieuses modernes une comparaison qui n'est pas justifiée. C'est à tort qu'il reproche à l'Église d'avoir, au temps de saint Ambroise, employé l'idée de progrès comme argument contre le paganisme et de s'être, au contraire, opposée de tout son pouvoir à cette même idée, lorsque, dans les temps modernes, on l'eut retournée contre elle. L'Église n'est pas l'ennemie du progrès ; mais elle repousse et condamne les idées malsaines qui tendent à la ruine de la société, à l'anarchie, à la destruction de la religion et de la morale, et qu'on veut faire passer pour le progrès.

— Dans les premiers temps de la monarchie capétienne, les conseillers intimes du roi, auxquels on donne le nom de palatins, jouaient dans le gouvernement un rôle prépondérant. M. A. Luchaire a raconté dans la *Revue historique* [2] l'histoire des palatins du règne de Louis le Gros, de leur rôle dans l'administration, de leurs rivalités et des disgrâces dont plusieurs d'entre eux furent l'objet. Avant la mort de Philippe Ier, le prince Louis, en sa qualité de roi désigné, avait ses palatins ; les plus puissants étaient les membres de la maison de Garlande. D'un autre côté la maison de Rochefort-Montlhéry avait la prépondérance dans le conseil royal ; Louis était même fiancé à une jeune fille de cette maison. Mais le pape Pascal II ayant rompu cette union, sous prétexte de consanguinité, une guerre s'ensuivit, dans la-

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 juillet 1888.
[2] *Revue historique*, livr. de juillet-août 1888.

Digitized by Google

quelle les Rochefort furent vaincus. Leurs charges passèrent aux Garlande ; Anseau et Guillaume furent successivement sénéchaux, tandis que leur frère Étienne était chancelier. A la mort de Guillaume, Étienne se fit donner le dapiférat ; mais son ambition et sa cupidité lui attirèrent la haine du clergé et l'inimitié de la reine Adélaïde, très puissante sur l'esprit de son mari ; il fut dépouillé de ses charges et exilé. Amaury de Montfort, à qui il avait promis sa succession de sénéchal, prit parti pour lui et une guerre civile s'engagea ; elle se termina par la rentrée en grâce d'Étienne, qui recouvra sa charge de chancelier ; mais, depuis lors, il n'eut plus de part au gouvernement. Suger, abbé de Saint-Denis, et Raoul de Vermandois, cousin de Louis VI, dirigent la politique royale. L'influence de l'abbé de Saint-Denis est beaucoup mieux connue sous Louis VII que sous son père ; dans les dernières années de Louis le Gros, elle fut surtout marquée par la réconciliation du roi avec Thibaut de Champagne. Le travail de M. Luchaire est extrait de ses *Études historiques sur le règne de Louis le Gros*, qui paraîtront prochainement.

— L'examen des correspondances diplomatiques forme la quatrième partie des *Études sur l'histoire de Marie Stuart* [1] de M. Martin Philippson. Voici, d'après lui, ce qu'on peut conclure des informations données sur les événements d'Écosse par les ministres et diplomates étrangers. Il semble avéré que Marie ne prit pas part au complot contre Darnley et y resta complètement étrangère ; mais elle aurait peut-être pu l'empêcher. A partir de ce moment, Marie tient une conduite singulière : elle qui, lors du meurtre de Riccio, avait pris en main propre la poursuite des meurtriers, se contente de déférer à son conseil privé, dont les principaux membres faisaient partie du complot, la poursuite des assassins de son mari. Elle traite Bothwell avec une faveur évidente. L'enlèvement de la reine par ce dernier ressembla si peu à une surprise qu'on le connut en Angleterre à l'avance et que l'on fut convaincu que Marie y avait consenti. Elle sentit si bien que l'opinion générale lui était défavorable qu'elle envoya en France, en Angleterre et à Rome des ambassadeurs pour atténuer la mauvaise impression que son mariage avec le lord avait produite. Sa passion pour Bothwell semble indiscutable, et la contrainte exercée sur elle par lui est une fable dont il convient de faire justice. Telles sont les conclusions de M. Philippson, que nous nous bornons à faire connaître, en remarquant qu'elles donneront sans doute matière à controverse.

— M. le comte Hector de la Ferrière, qui connaît si bien le XVIe siècle, a donné dans la *Nouvelle revue* [2] un article intéressant,

[1] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre 1888.
[2] Livr. du 15 mai 1888.

Digitized by Google

intitulé *Deux maîtresses de Henri III*. La première est Renée de Rieux, Mlle de Châteauneuf, dont l'étoile ne tarda pas à pâlir lorsque parut à la cour Marie de Clèves, sœur des duchesses de Guise et de Nevers. Le duc d'Anjou l'aima ardemment jusqu'à ce que la mort l'ait prise ; elle avait épousé, malgré sa répugnance, le prince Henri de Condé. Nous n'insisterons pas sur cet article d'une allure un peu romanesque ; mais nous nous étonnons qu'il contienne des inexactitudes, par exemple, l'accusation d'empoisonnement portée contre la seconde femme du prince de Condé, une La Trémoïlle. Il y a longtemps que le Parlement, dans un arrêt célèbre, a proclamé son innocence, et cette innocence a été encore mieux établie dans un travail récent qui n'a pas dû échapper à M. de la Ferrière.

— L'ordre des Capucins, réforme des Franciscains, fut fondé en 1525. Cinquante ans plus tard, au plus fort de la lutte des huguenots et des catholiques, ils s'établissaient à Toulouse, d'où ils ne tardèrent pas à rayonner dans tout le Languedoc. M. l'abbé Douais a retracé, d'après deux ouvrages spéciaux conservés aux Archives de la Haute-Garonne, l'histoire de leurs premiers établissements dans la province et des luttes qu'ils eurent à soutenir contre les Huguenots sous Henri IV [1], Une étude postérieure traitera du même sujet pour les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Avec les Huguenots la lutte était tantôt dogmatique, comme la dispute qui eut lieu en 1586 à Béziers entre le P. Ange de Rodez et Louis Charbonneau, tantôt plus grave, comme l'opposition à main armée que les protestants firent à l'établissement des Capucins à Montpellier. Mais ce n'était pas seulement contre les hérétiques que les religieux avaient à lutter. M. l'abbé Douais raconte dans tous ses détails le conflit curieux qui éclata entre les capucins de Béziers qui refusaient de prier pour Henri IV tant qu'il n'aurait pas été absous par le pape, et le Parlement de Toulouse, transféré à Béziers, qui voulaient les y contraindre. Les religieux quittèrent la ville à deux reprises différentes, leur chapelle fut fermée, l'affaire fut portée à Rome, etc., etc. ; tout se termina enfin lors de l'absolution du roi.

— M. G. Fagniez a terminé son important travail sur le rôle du P. Joseph dans la *Préparation de la rupture ouverte avec la maison d'Autriche* [2]. Les négociations de Feuquières en Allemagne y tiennent une place prépondérante, bien justifiée par leur importance et les difficultés qu'elles présentaient. Il s'agissait en effet de protester du désir du roi de France d'arriver à la paix, mais en même temps de montrer que le seul moyen de l'obtenir était une reprise vigoureuse

[1] *La Controverse et le Contemporain*, mai et juillet 1888.
[2] *Revue historique*, livr. de juillet-août et septembre-octobre 1888.

Digitized by Google

des hostilités ; il s'agissait d'obtenir de nouveaux efforts de la part de nos alliés, lassés d'une lutte si longue et si dispendieuse. Charnacé en Hollande avait la même mission ; mais elle était moins compliquée et moins délicate. En Italie, le P. Joseph réussit à obtenir l'alliance offensive de la Savoie contre la maison d'Autriche, sous la promesse de la cession du Milanais. Ses efforts auprès du pape, des Vénitiens et de la Toscane pour arriver à la conclusion d'une ligue italienne contre l'Autriche n'obtinrent pas le même succès.

— Nous ne parlerons que pour mémoire de l'extrait du cinquième volume de l'*Histoire des princes de Condé*, donné par M. le duc d'Aumale dans la *Revue des Deux Mondes* [1]. C'est l'historique du rôle de Condé dans la première Fronde, depuis son retour à la cour après la victoire de Lens jusqu'à son arrestation et son emprisonnement au donjon de Vincennes. Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présente cette attachante narration et sur les qualités d'historien et d'écrivain de l'éminent auteur.

— M. Albert Vandal a fait un amusant récit [2] de la réception à la cour de France de l'ambassadeur turc Suleiman, envoyé en 1669 par le sultan. On connaissait bien un imprimé du temps qui racontait que, pour le traiter à la mode de son pays, M. de Lionne, habillé en grand vizir, l'avait reçu dans un salon meublé à l'orientale et avec le cérémonial en usage à la cour de Constantinople pour les réceptions de nos ambassadeurs ; mais on croyait ce récit quelque peu embelli. Or il n'en est rien : M. Vandal a trouvé aux Affaires étrangères un récit officiel de cette réception parfaitement conforme à celui qu'on connaissait. Cela se passait un an avant l'apparition du *Bourgeois gentilhomme*, et il est complètement établi que Molière emprunta la cérémonie turque de sa comédie aux souvenirs de la mascarade ministérielle de l'année précédente.

— On ne connaissait que sommairement les négociations nombreuses et compliquées auxquelles avait donné lieu la renonciation de Philippe V d'Espagne au trône de France. M. le marquis de Courcy a étudié cette question avec le plus grand soin d'après les dépêches diplomatiques conservées au dépôt des Affaires étrangères, et en a donné un historique fort intéressant et très complet [3]. Nous allons tâcher de résumer ce travail.

L'Angleterre désirait la paix, après la campagne de 1711 qui avait achevé de l'épuiser, et dont la France souffrait tant elle-même. Aussi provoqua-t-elle la réunion à Utrecht d'un congrès solennel pour arriver

[1] Livraison du 15 juin 1888.
[2] *Revue d'histoire diplomatique*, 3e livr. de 1888.
[3] *Revue des Deux Mondes*, livr. des 15 juillet et 15 août 1888.

Digitized by Google

à la conclusion d'une trève qui devait amener celle de la paix. Mais les négociations étaient à peine commencées que les morts successives du grand Dauphin, du duc de Bourgogne et du duc de Bretagne viennent y couper court par la perspective qu'elles ouvrent à Philippe V de succéder à Louis XIV. L'Angleterre exige que le roi d'Espagne renonce formellement à la couronne de France; Louis XIV y engage fortement son petit-fils, mais celui-ci se montrait rebelle. Au fond, il conservait le secret espoir de réunir les deux couronnes sur sa tête. Enfin, pressé par son grand-père, il demande des compensations pour sa renonciation, la restitution de Gibraltar, la possession tranquille de la Sicile, du royaume de Naples, de la Sardaigne et du Milanais. Les alliés n'y pouvaient consentir et Louis XIV le fit comprendre à son petit-fils dans une lettre assez dure. Mais, tandis qu'il écrivait de la sorte en Espagne, le roi de France faisait représenter aux ministres anglais que Philippe V ne pouvait pas accepter de renoncer à la couronne de France et de perdre encore toute l'Italie; que, dans le cas où il opterait pour la couronne de France, il était inadmissible qu'après avoir régné douze ans en Espagne il revînt simplement reprendre son rang parmi les petits-fils de France en attendant la succession incertaine de son aïeul. Contre toute attente, l'Angleterre ne se montra pas insensible à ce langage et proposa l'une des deux combinaisons suivantes : Philippe V renoncerait au trône de France et conserverait l'Espagne et les Indes, ou bien il garderait ses droits à la succession de son aïeul, et alors céderait au duc de Savoie, son beau-père, l'Espagne et les Indes et recevrait en compensation un royaume formé des états du duc de Savoie et de la Sicile; dans le cas où il arriverait au trône de France, la Sicile reviendrait à l'empereur et le reste du nouveau royaume serait réuni à la France. Cette dernière combinaison séduisait vivement Louis XIV et il pressa vivement son petit-fils de l'accepter. Le marquis de Bonnac, son ambassadeur à Madrid, négocia habilement dans ce sens et le récit de ses efforts n'est pas la partie la moins intéressante du travail de M. le marquis de Courcy. Mais Philippe V ne voulut rien entendre; il se décida, sans doute sous l'influence de la princesse des Ursins qui aurait eu tout à perdre à ce changement, à garder l'Espagne et les Indes, en abandonnant l'Italie, et consentit enfin à faire les renonciations formelles demandées par l'Angleterre.

Le rapide exposé que nous venons de faire montrera combien le travail dont nous parlons contient de parties tout à fait nouvelles; il nous semble que c'est la première fois qu'on signale la curieuse combinaison de ce chassé-croisé du beau-père et du gendre proposé par l'Angleterre.

Digitized by Google

— A la suite de la guerre de Sept ans, les relations diplomatiques étaient restées interrompues pendant quelque temps entre la France et la Prusse et n'avaient été rétablies qu'à la suite de négociations assez longues; elles aboutirent, au mois d'octobre 1768, à la nomination respective du comte de Guines comme ambassadeur à Berlin et du comte de Goltz comme ministre à Paris. Ce rapprochement devait être de courte durée. Frédéric II n'y avait consenti que dans l'espoir qu'il aurait des conséquences heureuses pour le relèvement du commerce prussien par le renouvellement du traité de commerce de 1753. Lorsqu'il vit que la cour de Versailles n'était pas disposée à rentrer dans ses vues, il fit tout son possible pour amener un refroidissement entre la France et lui, refroidissement exigé par la nouvelle politique qu'il suivait avec l'Autriche et la Russie. Mais il aurait voulu laisser la responsabilité de la rupture à la France, dans la personne de son ambassadeur; le comte de Guines sut éviter le piège, négocier avec tact et mesure et mériter l'approbation de Choiseul; il ne quitta Berlin que lorsque Frédéric eut rappelé son ambassadeur de Paris. C'est l'histoire de la mission du comte de Guines et de ses habiles négociations que M. Robert Hammond a raconté, dans un article [1] rédigé d'après les correspondances diplomatiques du dépôt des Affaires étrangères.

— Le vol des papiers d'Arthur Lee, agent du gouvernement américain à Berlin, commis par Hugh Elliot, ambassadeur d'Angleterre, en juin 1777, pendant la guerre de l'indépendance, est un fait très connu, mais dont les circonstances véritables ont été constamment dénaturées. M. Oscar Browning n'en cite pas moins de cinq récits différents, dont l'un émané de Frédéric le Grand lui-même, et qui sont tous faux. M. Browning a découvert dans une maison particulière en Angleterre le récit de cette affaire, fait au ministère anglais par l'envoyé d'Elliot. On y voit que le cabinet de Londres, loin d'ordonner le vol de ces papiers à son ambassadeur à Berlin, ainsi que l'a prétendu Carlyle dans le récit dramatisé qu'il a donné de l'affaire, ne le connut que par les dépêches d'Elliot, et désapprouva le zèle de l'ambassadeur. L'auteur a également retrouvé et publié la liste complète des pièces dérobées à Arthur Lee. Voilà un curieux point d'histoire diplomatique éclairci [2].

— Le centenaire de l'assemblée de Vizille en 1778, célébré récemment, a donné naissance à un certain nombre de travaux où cet événement est raconté et apprécié de diverses façons. Nous citerons les plus importants, celui de M. Georges Picot dans la *Revue des Deux*

[1] *Revue historique*, livr. de juillet-août 1888.
[2] *Revue d'histoire diplomatique*, 2e livr. de 1888.

Digitized by Google

Mondes [1], et celui de M. Charles Bellet dans la *Controverse et le Contemporain* [2].

— La conclusion à tirer de l'article de M. E. Léotard, *La condamnation de Louis XVI devant l'histoire* [3], c'est que les Girondins sont responsables de ce crime. L'auteur n'a pas raconté à nouveau le drame qui se déroula à la Convention en décembre 1792 et janvier 1793. Il commence par montrer que la Révolution avait été décidée par les sectes francs-maçonniques dès 1782, et que la mort de Louis XVI était un des points de leur programme. Mais c'est le parti de la Gironde qui, après avoir poussé à toutes les mesures violentes, ne sut pas empêcher l'attentat du 21 janvier, qu'au fond elle désapprouvait. M. Léotard rappelle que Vergniaud vota le vingt-deuxième de toute la Convention; s'il n'avait pas voté la mort, beaucoup de députés incertains auraient suivi son exemple et Louis XVI aurait été sauvé.

— L'histoire diplomatique de l'époque révolutionnaire est de plus en plus étudiée. M. Georges Grosjean a fait l'historique des relations de la France et des Deux-Siciles de 1789 à 1793 [4]. Son tableau n'est peut-être pas très exact; il attribue à Ferdinand IV ou plutôt à la reine Marie-Caroline et à son ministre Acton une duplicité dont ils ne sont pas coupables. Il s'indigne des manques d'égards témoignés par le gouvernement sicilien aux divers représentants de la France, des vexations exercées contre l'ambassadeur et contre les Français domiciliés à Naples, de la répugnance qu'on manifesta à la cour pour les ministres de la République. Pouvait-il en être autrement? Comment pouvait-il se faire qu'un gouvernement monarchique reçût avec plaisir les envoyés d'une nation où les semences de révolte étaient en pleine éclosion, des hommes qui, sous leur caractère diplomatique, étaient, moralement au moins, les protecteurs nés de tous les turbulents du royaume où ils étaient accrédités? Comment une reine, sœur de Marie-Antoinette, pouvait-elle faire bonne figure aux représentants d'hommes qui avaient déversé sur la reine de France toutes les calomnies et toutes les injures avant de la détrôner, et qui, plus tard, devaient l'envoyer à l'échafaud? D'un autre côté, le royaume de Naples, trop faible pour faire la guerre à la France, était obligé de lui témoigner quelque déférence. C'est dans le mélange des sentiments intimes du gouvernement napolitain et des nécessités de la politique, en désaccord avec ces sentiments, qu'il faut chercher l'explication de la conduite de la cour de Naples.

[1] Livr. du 15 juillet 1888.
[2] Livr. de mars, mai et juillet 1888.
[3] *La Controverse et le Contemporain*, 15 mai 1888.
[4] *La Révolution française*, 14 juillet 1888.

Digitized by Google

— La conduite du Premier Consul à l'égard du pape et de la curie romaine, après la signature du Concordat et jusqu'à la proclamation de l'empire, a été brièvement étudiée par M. D. de Barral [1]. Ce sujet est déjà bien connu; mais l'auteur a su découvrir des détails nouveaux, tels que la protestation de Pie VI contre les articles organiques, faite dans le consistoire secret du 24 mai 1802, dont aucun historien ne parle. De même les négociations de l'ordre de Malte avec le pape et surtout avec la Russie, qui déterminèrent la prise de l'île par Bonaparte, sont peu connues et éclairent d'un jour nouveau les événements assez obscurs qui se rapportent aux derniers temps de l'existence de l'ordre.

— Les archives secrètes de Florence ont fourni à M. A. Gagnière de très curieux documents sur le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe [2]. Ce sont des rapports d'agents de police secrets entretenus dans l'île et à Livourne par le gouvernement toscan. Ces pièces, adressées au président du Buongoverno de Florence, sont réellement intéressantes et font connaître bien des détails nouveaux sur la vie de l'empereur déchu dans son petit état, sur les étrangers qui y vinrent pendant les quelques mois qu'il y passa, sur les négociations secrètes avec Murat et les personnages influents du parti bonapartiste en France et à l'étranger.

— Dans la dernière livraison de la *Revue*, nous avons rendu compte d'un article sur les *Fausses décrétales*, publié dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, et nous l'avons attribué à M. Joseph Tardif. C'est une erreur de notre part; l'auteur de ce travail est notre collaborateur M. Paul Fournier. — Autre erreur : le peintre Jean André, de l'ordre des Dominicains, dont notre collaborateur M. Victor Pierre a reconstitué l'intéressante figure, n'est pas mort *sous la Révolution* : né en 1662, il mourut en 1753. Ce n'est pas lui, ce sont ses œuvres que le fanatisme révolutionnaire a atteint.

— M. Félix Aubert a récemment publié un article sur l'organisation du Parlement de Paris à la fin du Moyen âge [3]. Ce travail est un résumé de son ouvrage sur le même sujet, paru l'année dernière. L'auteur y a cependant ajouté quelques détails nouveaux, recueillis par lui depuis l'apparition de son livre ou consignés par d'autres érudits dans des ouvrages récents. Il traite d'abord de la division du Parlement en Grand'Chambre, Chambre des enquêtes et Chambre des requêtes; puis du personnel : présidents, conseillers clercs ou laïques, gens du roi, greffier, huissiers, notaires, avocats et procureurs.

[1] *Revue du Monde Latin*, mai 1888.
[2] *Nouvelle Revue*, 15 juillet 1888.
[3] *Nouvelle revue historique de droit*, juillet-août 1888.

Digitized by Google

— Pourquoi Besançon est-il souvent appelé au Moyen âge *Chrysopolis ?* C'est la question que M. Auguste Castan a cherché à résoudre [1], après avoir rapporté les explications parfois assez saugrenues données sur ce point par les érudits des trois derniers siècles. D'après M. Castan, ce nom viendrait d'une espèce de jeu de mots fait sur le nom de Besançon. En effet le besan est une monnaie d'or byzantine très en vogue à la cour des Carolingiens. Ce mot de besan se retrouvant dans Besançon *(Besan sum,* je suis monnaie d'or), on a appelé la ville Chrysopolis. Cette explication, assez vraisemblable, avait déjà été donnée au XVIIe siècle par Jean Savaron.

— L'influence de la littérature française au Moyen âge sur la littérature espagnole est un fait qui n'est pas encore établi d'une manière évidente, mais qui s'explique par les nombreux mariages réciproques entre les princes des deux nations, par l'expédition de Du Guesclin, par les pèlerinages, etc. M. le comte de Puymaigre a montré que la France du nord avait eu de l'influence sur la littérature espagnole en comparant un poème castillan sur la légende de sainte Marie l'Égyptienne avec un autre poème du normand Rutebeuf sur le même sujet [2]. Lorsqu'on a lu l'article de M. de Puymaigre, il est impossible de ne pas être convaincu, par les citations qu'il fait, que l'auteur espagnol s'est inspiré du poème français.

— L'histoire de la *Comédie au XVIIe siècle avant Molière* [3], que M. Victor Fournel a sommairement tracée, présente cette particularité que la comédie de caractère est presque inconnue ; on n'en trouve guère que deux : *les Visionnaires* de Desmarets et *le Menteur* de Corneille. Toutes les autres sont des comédies d'intrigue, souvent empruntées aux auteurs espagnols Lope de Vega et Calderon. M. V. Fournel passe successivement en revue les œuvres de Mairet, Rotrou, Scudéry, d'Ouville, Boisrobert, Scarron et Thomas Corneille. Quelques-uns de ces auteurs ont réellement du talent et leurs pièces sont construites avec art ; mais elles sont presque toujours gâtées par la complication de l'intrigue, les aventures invraisemblables, la préciosité du style. Cependant plusieurs scènes de *la Sœur* de Rotrou, de *l'Absent chez soi* de d'Oudeville, de *la Belle plaideuse* de Boisrobert, ont servi de canevas à Molière pour divers épisodes de ses comédies.

— Un romancier bien oublié de nos jours et qui cependant eut son heure de vogue et de célébrité, c'est Mme Cottin. M. A. de Ganniers a rappelé l'attention sur l'auteur de *Claire d'Albe* et de *Malvina*, en

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e livraison de 1888.
[2] *Revue du Monde Latin*, mai 1888.
[3] *Le Correspondant*, livr. du 25 juin 1888.

Digitized by Google

publiant un certain nombre de lettres intimes [1] écrites par elle sous la Terreur, peu de temps après la mort de son mari, à M. Gramagnac, un ami qui se chargea de la liquidation de ses affaires et qui s'éprit pour sa jeune cliente d'un amour qu'elle ne partagea pas. Mme Cottin n'écrivait pas encore alors ; son premier roman ne parut qu'en 1799; mais le style de ses lettres fait déjà pressentir ce que pourront être ses ouvrages. Les sentiments y sont analysés avec minutie ; le style est agréable et la diction pure ; les expressions ne sont point ampoulées, comme elles l'étaient trop souvent à cette époque. En un mot, l'étude dont nous parlons présente sous un jour favorable cette femme dont les ouvrages mériteraient d'être mieux connus.

— M. l'abbé Bouillet a publié, dans le *Bulletin monumental* [2], une très bonne description de la jolie église de Conches (Eure). Cet édifice, élevé au xve siècle, mais dont le chœur seulement est achevé, possède de magnifiques verrières de la même époque, au nombre de vingt-trois, dont M. l'abbé Bouillet fait la description minutieuse. Ces vitraux se recommandent par la pureté du dessin, le talent qui a présidé à la composition des scènes, la fraîcheur et l'harmonie des couleurs. Un certain nombre de photogravures, donnant des vues de l'église ou reproduisant les verrières les plus remarquables, sont jointes à ce travail.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Le Correspondant*, 10 et 25 août 1888.
[2] Livr. de mars-avril 1888.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Siècle apostolique (première période), par E. DE PRESSENSÉ. Paris, Fischbacher, 1888, in-8° de LV-413 p.

M. de Pressensé poursuit rapidement la nouvelle édition de son *Histoire des trois premiers siècles de l'église chrétienne*. J'ai rendu compte, l'année dernière, du premier volume de cet ouvrage : *L'ancien Monde et le Christianisme*, et j'ai été heureux de lui donner une approbation presque sans réserves. Le second volume, qui vient de paraître, est intitulé : *Le Siècle apostolique*. Quand on connaît les idées particulières à M. de Pressensé, notamment sur l'absence de tout pouvoir hiérarchique et sacerdotal dans l'Église, on se rend facilement compte des critiques appelées déjà par cette suite de son travail, et l'on devine la thèse systématique à laquelle il sera, dans les volumes suivants, conduit à plier arbitrairement les faits. Dans celui dont nous devons rendre compte, les pages qu'on peut louer sont encore, Dieu merci, les plus nombreuses : l'auteur y montre une largeur d'idées, une richesse de style, et souvent une ferveur chrétienne auxquelles les lecteurs mêmes qui, sur plus d'un point, se sentent séparés de lui, saisissent avec empressement l'occasion de rendre hommage.

L'introduction est consacrée à la critique des sources. L'auteur examine d'abord ce qu'il appelle *la science française*, c'est à-dire les ouvrages de MM. Renan, Havet, Reuss, et quelques monographies dues à la plume d'érudits protestants. Les contradictions et les lacunes des livres de M. Renan sont bien mises en relief. Passant à *la science allemande*, M. de Pressensé nous fait connaître, par une longue analyse, les opinions théologiques de Ritschl: nous apprenons que « ce maître illustre, qui exerce une si grande influence à l'heure actuelle sur la théologie » protestante, « réduit le surnaturel à ses plus faibles proportions, » et « ne s'explique jamais catégoriquement sur la résurrection du Christ. » Le troisième paragraphe a pour titre : *les travaux les plus récents sur le siècle apostolique*. Il donne une très intéressante analyse des écrits de Pfleiderer, Weizsaecker, Harnack, Rechler, Weiss, Gfroerer, Lehner ; en fait de livres français, celui de M. Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, est seul nommé. Ni dans cette introduction, ni dans tout le cours du volume, aucune mention n'est faite d'un livre catholique, même s'il embrasse, comme le dernier et remarquable ouvrage de M. Fouard, la période même que M. de Pressensé a entrepris de raconter. Je me borne à signaler une aussi regrettable omission. Telle qu'elle est, l'introduction

Digitized by Google

du nouveau volume de M. de Pressensé offre un réel intérêt : elle nous découvre les pensées, parfois bien incertaines et bien vagues, qui s'agitent au sein de la théologie protestante ; mais elle nous montre en même temps combien les théories de l'école de Tubingue, qui firent naguère tant de ravages, y sont délaissées aujourd'hui. L'hypothèse de l'opposition tranchée entre saint Paul et la chrétienté primitive n'est plus admise que par un petit nombre d'esprits attardés : la majorité des critiques reconnaît maintenant aux écrits du Nouveau Testament leur date traditionnelle. Le système de Baur et de ses disciples n'est plus « qu'une étape décidément franchie par la science, » et après laquelle le bon sens a repris ses droits.

On s'en rend compte en lisant l'ouvrage de M. de Pressensé. Je laisse de côté le livre Ier, intitulé : *Le Judaïsme jusqu'à la venue du Christ*, quoique, dans l'ensemble, le caractère surnaturel et les phases successives de la révélation judaïque soient bien marqués. Le sujet commence proprement au livre II : *Première période de l'âge apostolique*. Je signalerai (p. 143-146) une note sur l'authenticité des Actes des Apôtres et la sincérité historique de saint Luc, où les idées de M. Renan, écho suranné de l'école de Tubingue, sont nettement réfutées. J'indique d'autant plus volontiers cette note, que les dissertations de ce genre sont rares dans l'ouvrage de M. de Pressensé. L'auteur, il faut le reconnaître, n'est ni un exégète, ni un érudit. On s'en aperçoit aisément dans les pages, heureusement peu nombreuses, où un reste de préjugé confessionnel l'entraîne à discuter des solutions catholiques. Là où il excelle, c'est quand il expose les impressions personelles que lui laisse l'étude de l'histoire religieuse, ou les réflexions qu'elle lui suggère. Son livre, comme on dirait aujourd'hui, est tout subjectif. Il l'est trop même, puisque les textes originaux ne sont presque jamais cités, et que l'auteur, les supposant connus, se borne le plus souvent à les commenter. On comprend, sans que j'y insiste, les défauts de cette méthode. Mais elle offre aussi des avantages. Grâce à elle, nous apercevons directement l'effet produit par le spectacle des premiers temps chrétiens sur un esprit absolument dégagé de tout lien traditionnel. Sur la plupart des points, ce libre méditatif se rencontre avec les orthodoxes les plus difficiles. Bien des détails choqueront dans son exposition ; mais, telles qu'il les entrevoit, les grandes lignes sont le plus souvent celles que la tradition catholique nous a montrées. Ce qui ressort surtout de la seconde moitié de son travail, c'est qu'entre les apôtres les plus attachés aux observances judaïques, comme saint Pierre ou même saint Jacques, et l'apôtre des gentils, il n'y eut jamais ni différence de doctrine, ni opposition de conduite ; que les dissidences passagères n'altérèrent jamais l'union essentielle ; et qu'enfin les sublimes croyances qu'exposeront dans toute leur étendue et toute leur profondeur les épîtres de saint Paul ou l'évangile de saint Jean étaient contenues dans les synoptiques et se retrouvent dans les premiers discours rapportés par les Actes des Apôtres. A cette démonstration est surtout consacré le livre III, intitulé : *La doctrine de l'Église judéo-chrétienne*. Plus d'une assertion téméraire ou mal fondée pourrait sans doute être notée dans ces pages : j'aime mieux en indiquer les conclu-

Digitized by Google

sions générales, qui font honneur à l'indépendance de l'auteur, à son bon sens, à son sens chrétien.

PAUL ALLARD.

—

Etude sur les relations politiques du Pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V, *d'après les registres de la chancellerie d'Urbain V conservés aux archives du Vatican*, par Maurice PROU. Paris, F. Vieweg, 1887, in-8° de 194 p.

Il est certain que jusqu'à ce jour on a trop peu tenu compte en France, surtout pour l'étude des questions purement françaises, des renseignements que peuvent fournir les archives pontificales. M. Prou, ancien membre de l'école française de Rome, a voulu réagir contre cette indifférence, et c'est là l'origine de son livre, où les aperçus nouveaux abondent. Dans un compte rendu où l'espace est nécessairement limité, je ne puis espérer les citer tous; du moins on me permettra d'arrêter sur les plus importants l'attention des lecteurs de la *Revue*.

Nul pontificat ne fut plus riche que celui d'Urbain V en résultats favorables à la France, et celui qui échangea la crosse d'abbé de Saint-Victor de Marseille pour la tiare, n'oublia jamais le pays d'où il tirait son origine. M. Prou raconte qu'à peine élu Pape, Urbain V s'empressa de marquer la déférence qu'il avait pour les désirs du roi de France, Jean II, en insistant auprès de la reine Jeanne de Sicile, sans succès d'ailleurs, afin de la décider à épouser un des fils de France, plutôt que le roi de Majorque.

A la suite du récit des négociations qui se poursuivirent à la même époque entre Gaston Phœbus et le comte d'Armagnac, l'auteur relate le voyage du roi de Chypre à Avignon, pour solliciter les secours de l'Occident contre les Turcs. Cette nouvelle croisade devait être placée sous le commandement du roi de France, et c'est un curieux témoignage du prestige de ce prince, même après la retentissante défaite de Poitiers. M. Prou a joint à cet exposé un intéressant passage relatif au mode de levée des décimes accordés par le Pape en faveur du passage d'outre-mer.

La mort de Jean II n'arrêta pas les bonnes dispositions d'Urbain V en faveur de la France : son intervention dans la querelle entre Charles V et Charles le Mauvais en est la preuve, de même que les efforts qu'il fit alors pour débarrasser non seulement les régions voisines d'Avignon, mais la France même, des compagnies, formant de véritables troupes de brigands. Dans ce récit, un des plus attachants épisodes du livre, je signalerai notamment la partie qui relate le séjour de l'empereur Charles IV à Avignon, et le fameux passage de du Guesclin, à la tête de ses bandes, sous les murs de la cité pontificale.

Après avoir raconté le départ d'Urbain V pour Rome, où la conclusion de la paix avec Barnabo Visconti lui permettait de rentrer, l'auteur, qui n'a pas négligé d'insister sur les regrets que causa à Charles V l'éloignement de la Papauté, arrête notre attention sur un signalé service que rendit le Pontife à notre pays; il s'agit des empêchements constants qu'il opposa au projet de mariage entre la veuve de Philippe de Rouvre et le comte de Cambridge, quatrième fils d'Edouard III, tandis qu'il appuyait ouvertement les prétentions du duc de Bourgogne à la main de la princesse. Enfin, à la

Digitized by Google

nouvelle de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre, et voulant se rapprocher du théâtre des événements afin d'être mieux en mesure d'apaiser ce nouveau conflit, Urbain V n'hésita pas à quitter Rome et à s'embarquer à Corneto pour revenir à Avignon (1370), où la mort vint le surprendre à un moment où son rôle ne semblait certes pas terminé pour la France.

Autour de ces faits principaux, qui forment comme le cadre du pontificat de ce grand Pape, M. Prou a fort heureusement groupé les actes moins frappants qui complètent son récit.

C'est l'ordre chronologique qu'a suivi l'auteur dans l'exposé ; c'était aussi celui que sa netteté recommandait tout d'abord. Des notes copieuses illustrent le texte, élucident de nombreux points contestés, et fixent l'itinéraire de divers princes, alors qu'ils se rendaient à Avignon. Les pièces justificatives, au nombre de 90, toutes choisies avec sagacité et publiées avec grand soin, constituent la base de cet excellent mémoire ; enfin une table onomastique, fort complète, facilite les recherches et les vérifications. Tel qu'il est, ce mémoire est assurément un modèle du genre et fait grand honneur à son auteur. Dois-je ajouter que les dernières lignes contiennent un hommage mérité pour le rôle joué vis-à-vis de la France par Urbain V, qui a su concilier ses devoirs de pasteur de l'Eglise universelle avec ceux d'un bon Français? C'était la conclusion qui se dégageait de l'exposé de M. Prou, et il n'a pas hésité à la formuler en termes excellents.

H. M.

—

Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Franche-Comté, par M. l'abbé Bizouard. Besançon, P. Jacquin ; Paris, Vic et Amat, in-8° de XVIII-544 p.

Sainte Colette, née en Picardie, morte en Flandre, semble avoir choisi de préférence les deux Bourgognes pour exercer son apostolat et opérer sa réforme monastique. M. l'abbé Bizouard avait publié déjà un volume sur son séjour et son action dans le duché; dans ce nouveau travail, il la montre à l'œuvre pendant plus de trente ans en Franche-Comté, sous la protection des grands et au milieu de la vénération enthousiaste des peuples. La première partie de son livre contient une nouvelle vie de la sainte, d'après les biographies antérieures et quelques pièces empruntées à un curieux dossier de la bibliothèque de Besançon. Dans ce récit, c'est la tradition du cloître, faite de scènes édifiantes ou surnaturelles, qui domine, et il faut regretter d'autant plus que l'auteur n'ait pas dressé pour le lecteur le classement de ses sources d'après leur date, leur importance et le degré de créance qu'elles méritent. La seconde partie, d'un caractère plus accessible aux profanes, nous montre la « petite ancelle de Notre-Seigneur » se survivant dans ses œuvres de prédilection, les monastères de Besançon et de Poligny.

L'histoire de ces établissements, racontée d'après leurs annales manuscrites et les documents des Archives du Doubs, n'est pas, comme on pourrait le croire, la peinture de recluses toujours en contemplation et en prière. De même que sainte Colette avait vécu malgré elle au milieu des soucis terrestres, les « pauvres Clarisses » ses filles furent mêlées, dans le cours des siècles, à plus

Digitized by Google

d'un événement extérieur, et on les retrouve presque toujours dans quelque coin du tableau sans cesse renouvelé des guerres et des révolutions locales. Leur dispersion sous la Révolution, leur restauration de nos jours, traversée par certaines histoires de reliques d'une saveur tout à fait *Moyen âge*, ont fourni la matière des plus intéressants chapitres. Je signalerai aussi la description du monastère de Besançon (2e partie, ch. VII), fort remarquable comme modèle de restitution archéologique. Enfin, d'un bout à l'autre du volume, le texte s'appuie sur une série de quinze planches, plans, reproductions de tableaux, de gravures et de manuscrits, habilement choisies par M. l'abbé de Vregille, aumônier actuel des Clarisses de Besançon. Ce sont comme les pierres précieuses du reliquaire où M. l'abbé Bizouard a enchâssé de nouveau, avec amour et talent, la mémoire d'une grande sainte.

L. PINGAUD.

—

Saint Jean de Capistran, *son siècle et son influence*, par L. DE KERVAL. Bordeaux, chez les sœurs franciscaines; Paris, Haton, 1887, in-12 de XX-182 p.

L'auteur a voulu « présenter aux Catholiques et aux Tertiaires les traits les plus saillants » de la belle figure de saint Jean de Capistran ; il contemple successivement en lui le saint, le réformateur, l'apôtre, le fléau de l'hérésie, le théologien et le guerrier. Il débute par un aperçu des sources historiques sur son héros, et s'inspire surtout des auteurs contemporains. C'est une œuvre de vulgarisation, soigneusement faite, qu'on lira avec intérêt et profit.

L. C.

Jeanne d'Arc et sa mission nationale, par O. CANET, professeur d'histoire aux Facultés catholiques de Lille. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1887, in-8° de VII-409 p.

Voici une nouvelle vie de Jeanne d'Arc qui vient s'ajouter aux nombreux travaux dont elle a été l'objet. Nul ne se plaindra de voir M. l'abbé Canet consacrer à son tour à la mémoire de notre libératrice sa plume élégante et sa science historique. M. l'abbé Canet, cela va sans dire, est le défenseur convaincu autant qu'éloquent de la mission surnaturelle de la Pucelle et de son orthodoxie. Pour faire mieux comprendre cette belle et sainte figure, il était utile de la placer dans son cadre historique. C'est ce que fait le savant professeur dans deux chapitres préliminaires où, résumant les phases diverses de la guerre de cent ans, de Philippe de Valois jusqu'à l'année 1429, il constate l'état de décadence matérielle et morale de la France, à peine interrompue par le règne réparateur de Charles V, et parvenue à sa dernière limite sous Charles VI et dans les premières années du règne de Charles VII. Ces désastres, juste châtiment des fautes des rois et de la nation, de l'affaiblissement de la foi qu'avaient produit les querelles religieuses soulevées par Philippe le Bel, le séjour d'Avignon et le grand schisme qui en fut la suite, de la corruption morale inévitable là où la foi s'affaisse, et des désordres de toute sorte qui en résultèrent, ces désastres dont la conséquence redoutée était la destruction de la nationalité française, ne pouvaient être humainement réparés.

Ce fut alors que Dieu intervint

Digitized by Google

pour montrer qu'il est le maître et qu'en lui est le salut comme en dehors de lui la ruine. C'est alors qu'intervient Jeanne d'Arc, inspirée par lui et chargée d'une mission surnaturelle que des apparitions célestes lui font connaître et dont le salut de la France et la restauration de la monarchie nationale et chrétienne sont l'objet. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails de son intéressant récit; il reproduit, d'après les historiens les plus autorisés qui l'ont précédé et les documents originaux, et l'enfance pieuse et laborieuse de la Pucelle, et sa mission victorieuse jusqu'à Reims malgré les obstacles qu'elle a à surmonter, et les intrigues qui cherchent à en entraver l'accomplissement; puis la période d'hésitation et de revers qui lui succède, et enfin son martyre, sa condamnation à Rouen, et, vingt-cinq ans après, sa glorieuse réhabilitation, œuvre de l'Église comme le premier procès fut le produit des haines nationales et des discordes civiles en même temps que des honteuses passions que l'Église combat, loin de les encourager : la peur, l'ambition et l'égoïsme.

Dans un chapitre complémentaire, le meilleur peut-être de l'ouvrage, l'auteur, résumant tout ce qui précède et examinant d'une manière plus spéciale les questions théoriques que soulèvent la vie de la Pucelle et les systèmes développés relativement à sa mission par les adversaires du catholicisme, étudie surtout sa vie publique et les caractères de son inspiration : la francaise et la sainte. Il démontre d'une manière plus directe et plus sérieuse l'impossibilité d'attribuer sa mission a d'autres mobiles qu'une inspiration surnaturelle, fait ressortir la pureté de sa vie et sa fidélité aux ordres du Ciel. Il engage enfin tous les catholiques à hâter par leurs instances l'introduction de la cause de sa canonisation... Tous les honneurs rendus à la mémoire de sa libératrice ne sauraient satisfaire la piété de la France catholique. Elle veut pouvoir l'invoquer publiquement. La résurrection religieuse et morale de la France ne puisera-t-elle pas aussi un puissant et efficace secours dans le culte de cette nouvelle patronne, venant s'ajouter aux saints et saintes que notre patrie a déjà produits et qui « sont pour elles des protecteurs infatigables et des intercesseurs continuels (p. 394) ! » Nous ne pouvons que nous associer à ce vœu si patriotique et si chrétien.

Qu'il nous soit permis maintenant de formuler quelques regrets et d'indiquer quelques dissidences. L'auteur n'est-il pas d'une sévérité excessive envers les Amagnacs, le conseil primitif de Charles VII, dont le chef, Tanneguy du Chastel, racheta des excès criminels par d'incontestables services et une retraite qui ne fut pas sans dignité, et dont un des membres, Robert Le Maçon, demeuré à la cour après l'éloignement de ses collègues, se montra le partisan, et le défenseur, sinon influent, du moins honnête et sincère de Jeanne d'Arc.

Enfin, ce qui est plus important encore peut-être, M. l'abbé Canet ne se prononce pas d'une manière bien claire et bien nette sur une question très controversée, celle de l'étendue de la mission de la Pucelle. Ainsi, par exemple (p. 132) il dit d'une part : « Sans doute le but immédiat qu'elle avait fixée d'*après ses voix* était atteint. Orléans était délivré et le roi sacré ; » puis il ajoute : « Mais ne restait-il plus rien à faire et n'y avait-il pas à poursuivre jusqu'au bout la délivrance du royaume si

Digitized by Google

heureusement commencée ? Qu'importent les goûts ou les désirs lorsque *le devoir parle ?* » Quel est ce devoir qui subsiste après que le but immédiat indiqué par les voix a été atteint? Nous regrettons cette obscurité et ce vague dans une question où il serait bon, à notre avis, de formuler des conclusions plus positives, et surtout d'arrêter les catholiques dans la voie dangereuse où certains s'engagent à la suite de MM. Quicherat et Wallon. Il y aurait aussi à rectifier un point de détail secondaire (s'il y a toutefois quelque chose de secondaire ici). L'auteur, parlant de la première apparition de Jeanne (p. 47), dit avec M. Quicherat (t. Ier, p. 32), il est vrai, qu'elle avait jeûné la veille ; mais M. Wallon, dans un article que le *Correspondant* a publié (25 décembre 1867), établit qu'il faut lire *non jejunaverat.* — M. l'abbé Canet ne verra, nous l'espérons, dans ces légères critiques, que le témoignage de l'attention avec lequel nous l'avons lu et de la valeur que nous attachons à son œuvre.

Nous ne dirons rien de l'exécution typographique, réalisée avec le soin et l'élégance habituels aux publication de la Société de Saint-Augustin.

Dans un appendice qu'il a placé à la suite de ce volume, M. l'abbé Canet cite le résultat de l'espèce de plébiscite provoqué par M. Van de Voestine au sein de l'Académie relativement à Jeanne d'Arc. Ces citations sont curieuses ; mais il en est plusieurs que nous voudrions retrancher pour l'amour de Jeanne d'Arc et l'honneur de l'Académie.

B. L.

—

Jeanne d'Arc modèle des vertus chrétiennes, par l'abbé V. Mourot, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre. Lille, Desclée et de Brouwer, 1887, 2 vol. in-12 de XXXVIII-323 et 346 p.

Comme son titre même l'indique, c'est une œuvre d'édification plutôt que d'érudition pure que M. l'abbé Mourot consacre à la mémoire de notre libératrice. Sans oublier l'héroïne, ce qu'il envisage surtout, ce qu'il tient à faire ressortir en elle, c'est la chrétienne pratiquant, dans leur perfection la plus sublime, les vertus qui font les saints. Le premier volume est consacré aux trois vertus théologales, la Foi avec les œuvres de piété qu'elle inspire, l'Espérance, et la Charité envers Dieu et le prochain. — L'auteur démontre sans peine, d'après les divers historiens qui ont écrit la vie de Jeanne d'Arc, la présence de ces vertus surnaturelles dans sa courte et glorieuse carrière, leur influence sur la mission qu'elles ont inspirée et dirigée. Elle ne fut pas moins fidèle — c'est le sujet que développe le deuxième volume — à observer les quatre vertus qui sont la base de toute vie morale et qui, élevées par la grâce et par la tendance qu'elle leur imprime au-dessus du niveau humain, deviennent les fondements de toute vie solidement chrétienne: la prudence, la tempérance avec ses trois parties, l'esprit de pénitence, l'humilité et la chasteté; la justice qui rend à chacun, amis ou adversaires, ce qu'on leur doit, et la force qui donne le courage pour agir, et la résignation pour souffrir qui fait les héros chrétiens et les martyrs. Nous devons nous contenter de cette brève et un peu sèche analyse : les détails nous entraineraient trop loin; signalons seulement quelques aperçus émis çà et là par

Digitized by Google

l'auteur et qui ne sont pas sans intérêt.

Dans le chapitre II du tome Ier (nº VI) il indique les probabilités d'après lesquelles on peut croire que Jeanne était affiliée au tiers-ordre de saint François, comme beaucoup d'autres célèbres personnages de son époque. Cette affiliation ferait comprendre la grande faveur qu'elle trouva toujours auprès des ordres mendiants en général et en particulier des Franciscains.

Nº IV du même chapitre, *saint Michel et Jeanne d'Arc*, M. l'abbé Mourot fait un exposé assez curieux des différents saints qui furent regardés, aux diverses époques de notre histoire, comme les patrons plus spéciaux de la nation. Il indique les raisons qui, à l'époque de Jeanne d'Arc, firent adopter saint Michel: outre le motif de convenance qui désignait le chef des archanges fidèles comme le protecteur des Français luttant contre l'envahisseur étranger et une faction rebelle, et l'héroïque résistance des défenseurs du Mont Saint-Michel, ce fut aussi l'antiquité de ce culte populaire dans les marches de la Champagne, de la Lorraine et du Barrois, dès les origines de la monarchie.

A la page 136, nous trouvons une explication qui, bien qu'elle ne s'appuie pas sur les documents originaux, n'est pas du moins formellement contredite par eux, et n'a rien d'invraisemblable, de la reconnaissance du Roi par la Pucelle : l'apparition de l'ange tenant une couronne au-dessus de la tête du roi et que la plupart des historiens regardent comme une allégorie, aurait été, s'il faut en croire les annales du Mont Saint-Michel, une apparition réelle de l'archange au moment de sa première entrevue avec le roi.

Il est difficile de connaître la véritable pensée de l'auteur sur l'étendue de la mission de Jeanne d'Arc. P. 154, in fine, il dit : « Après le sacre de Reims...., la mission de l'héroïne paraît finie; » au t. II, p. 195 il écrit, d'après un auteur de seconde main qu'il n'a pas suffisamment contrôlé, que « l'archange et les saintes ordonnaient de marcher sur Paris sans retard ; » ce qui est, d'ailleurs, formellement contredit par le texte même des réponses de Jeanne au procès de Rouen. L'auteur, d'ailleurs, c'est une remarque générale qui peut être faite et que son point de vue particulier explique, ne place qu'au deuxième rang l'examen critique des questions historiques soulevées par la vie de la Pucelle.

Dans un dernier chapitre, qui est le résumé et la conclusion de tout l'ouvrage, M. l'abbé Mourot récapitule les différents caractères de la mission surnaturelle de Jeanne et de la sainteté de sa vie, et conclut en faveur des suppliques instantes à adresser au Pape Léon XIII pour obtenir l'introduction de la cause de béatification. Le sentiment catholique s'est, depuis longtemps, prononcé en faveur de la sainteté de notre libératrice ; il remarque (t. II, p. 329, note 2) qu'aucune fondation de messe n'a été faite, qu'aucun service n'a été célébré pour l'âme de Jeanne d'Arc, signe certain de la conviction populaire sur ce point. Le Pape Pie IX a fait connaître, dans sa lettre à M. Wallon, son opinion personnelle à cet égard. Léon XIII lui-même, dans l'audience donnée à Mgr Coullié, évêque d'Orléans, a prononcé des paroles qui font espérer une heureuse issue (t. II, p. 334).

B. L.

—

Digitized by Google

Jean de Reilhac, *secrétaire, maître des comptes, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII.* Documents pour servir à l'histoire de ces règnes de 1455 à 1499. Tome deuxième. A Paris, chez H. Champion, 1887 (1888), in-4° de LXXIX-388 p., tiré à cent ex. numérotés, sur papier à la cuve.

M. le comte de Reilhac vient d'ajouter un second volume à celui que nous avons annoncé précédemment (t. XLII, p. 634). Ce volume est exclusivement composé de documents. L'éditeur a réuni, sous quatre groupes, les pièces portant la signature de Jean de Reilhac comme secrétaire du Roi : I. *Commissions, autorisations, lettres et ordonnances ;* II. *Légitimations, naturalisations et lettres de noblesse ;* III. *Abolitions et Rémissions ;* IV. *Généralité des finances.* C'est ainsi qu'une foule d'ordonnances qui certainement, sans cette circonstance spéciale de la piété d'un descendant, n'auraient jamais vu le jour, se trouvent portées à la connaissance du public.

Dans une courte préface, l'éditeur fait connaître la nature et l'objet des documents et insiste sur l'intérêt que présentent, pour l'étude de la vie intime de nos pères, les lettres de rémission. A ces quelques lignes succèdent : 1° une liste des personnages faisant partie du grand Conseil et témoins aux documents contenus dans l'ouvrage ; 2° l'Itinéraire du roi Charles VII et de sa cour depuis le mois de juillet 1456 jusqu'à sa mort, d'après le travail de Vallet de Viriville (légué par lui, avec nombre d'autres notes, à la Bibliothèque nationale); 3° l'Itinéraire du roi Louis XI et de sa cour depuis son avènement au trône jusqu'au traité de Péronne en 1468, d'après la collection Le Grand, les travaux de M. Vaesen, etc. ; 4° une table chronologique des pièces insérées dans le deuxième volume ; 5° des documents omis dans le premier volume : l'auteur donne ici diverses pièces arrivées récemment entre ses mains, savoir : cinq lettres de Charles VII adressées au duc Sigismond d'Autriche, aux gens du Conseil de René d'Anjou, au prince de Piémont, et à l'évêque de Metz, et quelques lettres ou autres pièces du temps de Louis XI ; il les accompagne de plusieurs fac-similé (dont un de quatre pages, se rapportant au premier volume).

Viennent ensuite les documents, que nous devons nous borner à indiquer très sommairement, en suivant l'ordre précédemment mentionné, savoir : I. Vingt et une ordonnances de Charles VII du 26 juillet 1457 à mars 1461 (pour plusieurs le sommaire seul est donné d'après les extraits des *Mémoriaux de la Chambre des comptes*); vingt-six ordonnances de Louis XI, de décembre 1461 à avril 1466. — II. Vingt-cinq lettres de Charles VII, de mai 1457 à juin 1461 ; deux lettres de Louis XI, de mai 1462 et mars 1465. — III. Quarante-sept lettres de Charles VII, d'octobre 1456 à mars 1459.

C'est ici que prend fin le deuxième volume de M. le comte de Reilhac. On voit que la 3e série n'est pas achevée et que la 4e reste à publier; cela nous indique donc qu'il sera suivi d'un troisième. Les amateurs de notre histoire ne s'en plaindront certes pas ; aussi encourageons-nous M. de Reilhac à poursuivre la tâche qu'il remplit avec tant de zèle et de soin ; nous lui recommandons seulement de veiller à la revision de ses textes. Son tome II se ferme, comme le précédent, par un ample *index* des noms propres et des noms de lieux.

G. DE B.

Digitized by Google

La Corse française au XVIe siècle. *Sampiero Corso*, par Jacques ROMBALDI. Paris. E. Lechevalier, 1887, in-18 de 100 p.

On connaissait bien peu les rapports de la Corse avec la France avant le XVIIIe siècle et les événements qui ont précédé l'annexion de l'île sous Louis XV. Cependant la haine des Corses pour la domination Génoise remonte beaucoup plus haut. Elle s'est personnifiée sous les Valois dans le grand patriote Sampiero Corso, l'aïeul des Ornano, dont M. J. Rombaldi nous raconte la tragique destinée dans un joli volume, imprimé avec un goût parfait.

D'abord au service des Médicis, le hardi condottiere se joignit bientôt aux troupes de François Ier qui combattaient le connétable de Bourbon sous les murs de Marseille. Il fut un des vaincus de Pavie ; mais il n'abandonna pas la France, et nous le retrouvons colonel général de l'infanterie corse, guerroyant en Piémont avec Brissac, quand Henri II recommença la lutte avec l'Espagne, en Lorraine comme en Italie. La conquête de la Corse faisait partie des plans de campagne ; elle s'accomplit en 1553 sous le commandement de Paul de Corma et de Sampiero, avec le concours de la flotte turque de Dragut. Cependant les Génois ne furent jamais entièrement chassés de l'île; et, lorsque la France se décida à négocier une paix générale, les conférences de Cercamp et les négociations de Cateau-Cambrésis, après de nombreuses discussions, ne purent conserver la Corse aux Français.

Beaucoup de patriotes ne voulurent pas accepter la décision des plénipotentiaires, qui les remettait sous le joug de leurs ennemis héréditaires. Diverses révoltes furent tentées, qui aboutirent, en 1566, à une insurrection formidable, désavouée officiellement, mais soutenue en secret par Catherine de Médicis et la France. Sampiero, naturellement, en était le chef ; et il semblait tout près du succès, lorsque, le 17 janvier 1567, il tomba dans une embuscade où il trouva la mort.

On peut juger par ces quelques lignes de l'intérêt de cette courte étude, à laquelle l'auteur a joint de curieux documents tirés des archives de la Côte d'Or. Il nous annonce une histoire complète de la Corse pendant l'occupation française, dont il nous a donné aujourd'hui en quelque sorte une curieuse préface.

G. B. DE P.

—

Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun, par Hippolyte ABORD. Paris, Durand ; Autun, Dejussieu, 1855-1887, 3 vol. in-8° de 480, 575 et 605 p.

L'histoire du XVIe siècle en Bourgogne a donné lieu depuis quelques années à un certain nombre de publications. M. Henri Chevreul a réédité, en élégantes plaquettes, plusieurs pièces rares du temps de la Ligue ; M. Baudoin a étudié les guerres de religion dans toute l'étendue de la province; M. Challe en a reconstitué le tableau dans le département de l'Yonne, et voici M. Abord qui n'a pas consacré moins de deux volumes au même sujet dans la ville d'Autun. Ce coin de terre a, il est vrai, un aspect à part; après avoir été un des centres les plus brillants de la civilisation gallo-romaine, il est devenu un des premiers foyers de l'apostolat chrétien dans les Gaules. Au XVIe siècle il contenait une ville de bour-

Digitized by Google

geoisie sévère et savante, où vivaient côte à côte, parfois face à face, l'évêque et le *vierg*, les chanoines du vénérable chapitre et les officiers du second bailliage de Bourgogne.

Le premier volume de M. Abord a trait au développement de la Réforme et aux guerres de religion ; le second décrit la réaction née du mouvement ligueur, jusqu'au triomphe d'Henri IV en 1595. Sans sortir de son cadre, l'auteur attire notre attention sur plus d'un personnage et plus d'un événement qui appartiennent à l'histoire générale. Nous suivons avec lui Jean Quintin aux Etats d'Orléans, Jacques Bretagne aux Etats de Pontoise, Pigenat à Paris au milieu des tribuns ecclésiastiques de la Ligue. Nous voyons passer et repasser sans cesse les trois Tavanes qui, dans diverses circonstances et sous l'écharpe blanche ou rouge, servirent chacun à sa manière la cause catholique et royale. Nous assistons aux débuts d'un Autunois illustre entre tous comme magistrat et comme diplomate, le président Jeannin. M. Abord a reconstitué d'une façon intéressante le drame des guerres civiles, d'après les registres capitulaires et municipaux d'Autun, et les manuscrits de la Bibliothèque nationale relatifs à la Bourgogne. Dans un troisième volume, il a imprimé *in extenso* cent des principales pièces de son volumineux dossier. Une table analytique, plusieurs cartes et planches de *fac-similé* complètent son œuvre, qui est celle de toute une vie. Le premier volume a été imprimé en 1855 ; le troisième a paru l'année dernière : exemple de conscience érudite et de patience bénédictine bien rare de nos jours ! Si chaque ville de France trouvait, en ce qui regarde la période agitée du XVIe siècle, un historien comme M. Abord, il ne faudrait plus qu'une main habile pour tracer des guerres de religion un tableau d'ensemble complet, impartial et sans retouches possibles.

L. PINGAUD.

—

Les Mémoires de Achille Gamon, *avocat d'Annonay en Vivarais* (1552-1586), publiés pour la première fois d'après le manuscrit original avec une introduction et des notes, par J. BRUN-DURAND, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Valence, Jules Céas, 1888, grand in-8° de XX-153 p.

Oui, l'on a bien lu : *publiés pour la première fois*. Si l'on objectait que toutes les grandes collections de mémoires historiques comprennent ceux de l'avocat annonien, et que ces derniers font également partie du *Recueil* publié en 1759 par le marquis d'Aubais, M. Brun-Durand répondrait (*Introd.* p. 1) que, sous le titre de *Mémoires sur les guerres civiles du Haut-Vivarais*, « l'érudit grand seigneur languedocien » n'a donné qu'un résumé des *Mémoires* d'Achille Gamon et que tous les éditeurs de collections l'ont simplement copié. Aujourd'hui, ajoute-t-il, nous ne nous contentons pas de résumés ou d'extraits ; c'est le texte original qu'il nous faut ; qui plus est nous le voulons avec tous les archaïsmes d'orthographe et de style, et, pour ce qui regarde les *Mémoires* de Gamon, il y a d'autant plus de raison de rechercher le texte primitif, que le résumé qui en a tenu lieu jusqu'ici, est excessivement concis et parfois même incomplet. Les réductions et les suppressions faites par d'Aubais, sont surtout regrettables

Digitized by Google

à cause de l'importance relative des *Mémoires* de Gamon, lesquels forment à peu de chose près les seuls matériaux de l'histoire du Haut-Vivarais pendant la plus grande partie des guerres de religion (1558-1576 et 1585-1586), ce qui, comme s'exprime M. Brun-Durand (p. III), équivaut à dire qu'ils constituent une des intéressantes pages de notre histoire nationale à cette époque tourmentée, aucun pays n'ayant été plus profondément, bouleversé par les guerres civiles du XVIe siècle que le Haut-Vivarais.

La nouvelle édition du *Sommaire discours d'aucunes choses mémorables arrivées en la ville d'Annonay et lieux circonvoisins, depuis l'année mil cinq cens cinquante ung, par Achille Gamon, licentié,* est donnée d'après une copie authentique trouvée dans les papiers d'un des derniers descendants du chroniqueur, M. Pierre Gamon de La Lombardière (de Montmeyran). M. Brun-Durand a publié intégralement le manuscrit, en distinguant du texte même les additions marginales. Le nouvel éditeur ne s'est pas contenté de nous restituer, en toute leur étendue comme en toute leur pureté, les *Mémoires* de Gamon, tels qu'ils furent communiqués à dom Vaissète et au marquis d'Aubais : il a mis ses soins les plus consciencieux et les plus habiles à rédiger une notice sur ces récits, notice et notes qui rendent la lecture du volume aussi facile que profitable. Dans la notice, qui remplit 15 pages de l'*Introduction* (VI-XX), M. Brun-Durand a dit — et très bien dit — tout ce qu'il est possible de savoir sur Achille Gamon (né à Tournon le 15 août 1530, mort à Annonay le 22 décembre 1597), sur les aïeux du mémorialiste, sur ses enfants, qui furent au nombre de quatorze et parmi lesquels, on remarque le poète Christophel sieur de Chomenas, auteur des *Pescheries* (Lyon, 1598), sur ses descendants (jusqu'en 1863), sur son caractère, sur ses tendances, sur le milieu où il vécut et sur le rôle qu'il y joua. Le judicieux biographe insiste avec raison sur la sincérité et l'impartialité, reconnues par tous les partis, du chroniqueur qui, pour les uns (*Histoire générale de Languedoc, France protestante, etc.*), resta toujours catholique, qui, pour les autres (tous les historiens annoniens) embrassa le calvinisme.

M. Brun-Durand indique en quelques mots (p. V) la richesse de son commentaire : « Nous l'accompagnons [le texte] de notes, qui singulièrement plus fréquentes et plus étendues que celles de d'Aubais, ont non seulement pour but d'identifier les noms de personne et de lieu qui se trouvent dans les *Mémoires* de Gamon, mais encore d'expliquer, de compléter et quelquefois même de rectifier, dans certains détails, les récits de l'avocat annonien. » Quelques-unes de ces notes sont considérables, comme celle qui, occupant cinq pages (11 à 15) est précédée de cette indication : « Gamon ne donnant pas de détails sur les désordres qui se commirent alors [mars 1562] à Annonay, nous croyons devoir donner ici, d'après la copie de Chomel, le journal du Bailli Jarnieu, qui complète sur ce point les récits de notre mémorialiste. » Une autre note, tirée aussi du manuscrit de Chomel, reproduit (p. 17-21) une déposition très détaillée faite en une enquête judiciaire pour établir les pertes subies par le chapitre de l'église collégiale d'Annonay en 1562. Citons encore une note où est inséré (p. 132-136) un mémoire intitulé :

Digitized by Google

Estat de la despence faicte et frayée par Messire Nicolas du Peloux, chevalier de l'Ordre du Roy, pour la reprinse du chasteau et ville d'Annonay, occupés par le sieur de la Meeausse, tenant le party de ceulx de la religion prétendue reformée, en années 1756 et 1577. Plusieurs notes sont tirées du *livre de raison* d'Achille Gamon. Parmi celles qui sont consacrées à la biographie des personnages mentionnés dans les *Mémoires*, nous citerons comme particulièrement dignes d'attention les notes sur Fr. du Buisson, seigneur de Sarras, Siméon du Buisson, seigneur de Burianne, Christophe de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond, son frère Jean de Saint-Priest, d'abord archevêque d'Aix, puis capitaine huguenot, si fameux sous le nom de capitaine Saint-Romain, Paul de Richiend, seigneur de Mauvans, Jacques de Crussol, baron d'Acier, etc.

Beaucoup d'éloges ont été donnés ici et ailleurs à l'édition des *Mémoires* d'Eustache Piémond de M. Brun-Durand (1885). Son édition des *Mémoires* de Gamon mérite à tous les points de vue d'être placée non moins haut dans l'estime des sérieux travailleurs. T. DE L.

—

Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition, publiée par A. DE BOISLISLE, membre de l'Institut. Tome VI. Paris, Hachette, 1883, in-8° de 657 p.

Nous n'ouvrons jamais un des volumes de cette belle édition de Saint-Simon sans que notre pensée se reporte sur M. de Montalembert, qui avait été (à la Société de l'histoire de France) le promoteur de la publication si heureusement entreprise et poursuivie par M. A. de Boislisle. Quel bonheur eût-il éprouvé à lire son auteur favori dans ces pages si pleines de renseignements de toute sorte, venant compléter et rectifier les récits du duc et pair ! — On ne saurait trop insister sur le prodigieux labeur que s'est imposé le savant éditeur et sur la façon magistrale dont il remplit sa tâche. Le tome VI, qui vient de paraître, comprend la fin de l'année 1698 et l'année 1699, et l'on peut dire que l'annotation qui court au bas des pages en occupe en moyenne les deux tiers. En outre nous avons, en appendice, pour la période correspondante, les additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, et, dans la seconde partie de l'appendice, d'importantes et très intéressantes notes : on y trouve d'abord la suite du savant mémoire de M. de Boislisle sur *les Conseils sous Louis XIV* (p. 477-512); des fragments inédits de Saint-Simon sur la couronne du duc de Lorraine, le cardinal de Fleury, le duché de Brissac, le comte et la comtesse de St-Vallier, le chancelier Boucherat, le chancelier Pontchartrain, Villacerf, le marquis et la marquise de Vins, le comte de Cheverny, Monglat, le marquis et la marquise de Montchevreuil, etc.; des notes sur Racine et la comédie, la conversion du duc de la Force, le maréchal de Salon qui parut à la cour venant entretenir Louis XIV de ses apparitions, le chancelier Pontchartrain d'après ses contemporains ; un mémoire de Chirambault sur le voyage du duc de Lorraine; un autre de d'Hozier sur les origines des Neufville et des Potier. Le volume se termine, comme les précédents, par des *additions et corrections* et par une *table alphabétique des noms propres*. On voit qu'il est bien rempli. G. DE B.

Digitized by Google

Les Bonnier, ou une famille de financiers au XVIIIe siècle, par GRASSET-MOREL. Paris, Dentu, 1886, in-8° de 326 p.

Sous ce titre l'auteur a réuni les quatre biographies du financier Joseph Bonnier, de ses enfants, M. de la Mosson et la duchesse de Chaulnes, et de son cousin le président d'Aleo. Le premier, grâce à ses richesses, fonde la grandeur de sa maison et s'élève peu à peu jusqu'à un rang social éminent. Son fils vivra en grand seigneur, et sa fille entrera dans une des premières familles du Royaume. Le quatrième, magistrat frondeur, puis conventionnel et diplomate, jouera un rôle dans les affaires de l'État. Chacun d'eux personnifiera quelque chose de ce siècle : Joseph Bonnier, l'esprit de spéculation des contemporains de Law et des frères Paris ; M. de la Mosson et la duchesse de Chaulnes, la frivolité licencieuse des admirateurs complaisants de la Pompadour ; le président d'Aleo, l'esprit philosophique et révolutionnaire d'un trop grand nombre de parlementaires; il votera la mort du Roi et finira lui-même assassiné en se rendant à Rastadt. Bien que la société du XVIIIe siècle commence à être connue jusque dans ses recoins, ces vies, on le voit, valaient la peine d'être contées. Le livre de M. Grasset-Morel abonde en anecdotes généralement curieuses et significatives. Si nous voulions être méchant, nous lui dirions même qu'il n'est bon qu'à condition de ne point trop s'élever; les vues générales sont un peu faibles, et l'auteur se complaît à citer des mots vraiment par trop connus. Mais n'insistons pas; il y aurait quelque injustice à le faire quand M. Grasset-Morel a pris la peine de nous prévenir qu'il n'avait pas eu la prétention de faire de son ouvrage une étude du XVIIIe siècle; « il n'y faut voir, dit-il, qu'une esquisse de personnalités qui nous ont paru offrir quelque intérêt. Notre but sera complètement atteint si, à notre tour, nous avons pu intéresser. » A cela, l'auteur est arrivé; il est content, et nous aussi.

ALFRED BAUDRILLART.

Un siècle de révolutions en France, 1789-1889, par A. DE SAINTE-MARIE. Paris, Palmé. 1888, gr. in-8° de VI-293 p.

Voici un livre où les idées philosophiques et les faits historiques se trouvent mêlés, comme ils le sont du reste dans la réalité des choses, puisque les faits ne sont que la conséquence des idées émises et des doctrines appliquées. Dans un premier livre l'auteur examine les idées et systèmes de la révolution; dans un second il en considère les intérêts, dans un troisième il parle de la France au XIXe siècle. Ces deux dernières divisions ne paraissent pas assez tranchées : nombre de pages du second livre seraient bien à leur place dans le troisième, et réciproquement.

La révolution est fille du protestantisme : c'est le même principe. De même que le protestantisme n'a pas eu pour premier principe le progrès ni la liberté et qu'au contraire il n'a pas respecté la liberté et a eu recours à la violence, de même la révolution n'a jamais cessé de persécuter et d'opprimer. La première marque de la révolution est la passion et l'imitation de l'antiquité, la seconde est sa volonté d'être une transformation fondée sur des idées générales, d'exercer une influence qui s'étendit hors des frontières de la

Digitized by Google

France, suivant ainsi le génie de notre nation, dont la mission humanitaire ou pour mieux dire catholique la faisait marcher à la tête des peuples. Les réflexions justes abondent dans cette étude sur les grands événements de ce siècle, les transformations révolutionnaires qu'il a subies, les restaurations chrétiennes auxquelles il aspire. Ce siècle ne se termine pas à l'avantage de la France. Elle a été vaincue parce qu'elle s'est jetée dans la révolution et a délaissé sa mission. Le châtiment a suivi ses fautes. Mais cependant M. de Sainte-Marie, tout en mettant le doigt sur toutes nos plaies pour les signaler, ne veut pas nous laisser sans espérance. En effet, il le remarque avec justesse : « la Prusse et le Protestantisme, l'anarchisme et la révolution se sont élevées sur l'abaissement de la France. La défaite de la France a porté le roi d'Italie de Florence à Rome, et réduit la souveraineté temporelle du Pape à l'enceinte du Vatican ; la défaite de la France a fait de l'Autriche, pays catholique, l'allié subordonné de la Prusse. Enfin la défaite de la France est la cause capitale de l'état armé ruineux et effrayant de l'Europe. La Prusse, en abusant de sa victoire, s'oblige à aller jusqu'aux extrêmes conséquences de ce système, et c'est elle qui a la responsabilité de ce qui est, mais ce qui n'était pas avant la défaite de la France. » M. de Sainte-Marie flétrit comme il convient le nouvel esclavage qu'ont créé les nations et que la Prusse a inauguré la première : celui des enrôlements obligatoires dans les armées ; tandis que la civilisation devrait être la diminution des guerres et des armées, nous voyons s'implanter le militarisme anti-civilisateur et anti-chrétien. « C'est de la défaite de la France, dit justement M. de Sainte-Marie, que date ce développement immense de la première organisation prussienne et que les nations européennes sont entrées forcément dans ce courant imitateur, obligatoire et fatal. » Il ne pourra toujours en être ainsi, et la France doit revenir à ses traditions monarchiques et catholiques pour faire la fusion de ses partis sous le gouvernement chrétien de M. le comte de Paris. Tel est le vœu de l'auteur.

H. DE L'E.

—

Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-97), publiés sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, par M. Jean KAULEK. Paris, Félix Alcan, 1887, gr. in-8° de 527 p.

L'analyse des papiers de Barthélemy entreprise par M. Jean Kaulek, s'est continuée par la publication d'un second volume, qui n'a pas été composé avec moins de soin et de compétence que le précédent. Il embrasse une période allant de janvier à août 1793, et comprend plus de neuf cents pièces. La question des contingents Suisses occupe encore ici une place importante. Un ensemble de pièces des plus considérables porte sur les affaires relatives à la reconnaissance officielle de la République Française, et aux multiples relations des deux pays voisins pendant cette époque agitée de la Révolution. On y voit l'impression produite en Suisse par la mort de Louis XVI, la longueur des négociations touchant la reconnaissance de Barthélemy, la reprise des communications entre les deux gouvernements, enfin les difficultés constantes soulevées par les moindres

Digitized by Google

incidents. Nous remarquons avec quelle précision et quelle ampleur d'informations Barthélemy renseigne le Comité sur tous les objets de la politique étrangère, et même parfois au point de vue financier. D'autres pièces et documents portent sur des faits non moins intéressants : affaires de frontière, de neutralité, d'alliances. Le renouvellement de l'alliance avec la Suisse est longuement discuté par Barthélemy. Il en développe au Comité les avantages, les moyens, les conditions. Les vues sur l'état politique des Cantons témoignent d'une grande connaissance d'informations. De l'examen de toutes ces sources, et d'autres auxquelles il est plus utile de renvoyer directement l'historien, ressort la singulière importance des rapports de la Suisse et de la France pendant toute la période révolutionnaire. Grâce au concours de Barthélemy et des agents employés par ses soins, le Comité possédait un centre d'informations précieux, où venaient souvent aboutir les intrigues et les fils de presque toute la politique Européenne. Il faut grandement louer M. Kaulek d'avoir si largement préparé la tâche de ceux qui puiseront à l'avenir dans un répertoire historique d'une telle valeur.

G.

—

Les gloires maritimes de la France. *L'amiral Baudin*, par le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Paris, libr. Plon, 1888, in-12 de 172 p., avec 7 cartes.

C'est une intéressante figure que celle que l'amiral Jurien de la Gravière vint de présenter au public dans ses *Gloires maritimes de la France*. L'amiral Baudin avait consigné ses souvenirs, jusqu'à l'année 1815, dans un manuscrit rédigé en 1847 et qui ne contient pas moins de 357 pages in-folio. C'est à l'aide de ce document, dont nombre de pages sont transcrites ici, que l'habile narrateur nous raconte la carrière de l'amiral depuis ses débuts en 1800 jusqu'à la campagne du Mexique en 1838, dernier et brillant fait d'armes de Baudin.

EMM. D'A.

—

Mémoires et correspondances du comte de Villèle. Tome II. Paris, Perrin et Cie 1888, in-8o de 524 p.

Ce volume n'est pas moins important que son aîné. Il va de 1816 à la fin de 1821, c'est-à-dire à l'époque de l'avènement du ministère royaliste.

En 1816, la correspondance a pour objectifs la loi de finances, le rejet de la loi électorale par la Chambre des pairs, le coup d'état du cinq septembre, la dissolution de la chambre introuvable, l'hostilité du pouvoir contre le parti royaliste, le budget de 1817, les intrigues et la disgrâce du prince de Talleyrand, la pétition de Mademoiselle Robert, des séances orageuses, l'attitude du parti royaliste.

En 1817, année où la crise des subsistances et les manœuvres de la police agitèrent l'opinion publique, la correspondance a trait à cette crise et à ces manœuvres, à la loi électorale, à la loi sur la liberté individuelle, à la discussion du budget et de l'emprunt, et à l'action séditieuse de la faction libérale.

En 1818, elle concerne des lois diverses, la question d'un nouveau concordat, la situation politique vis-à-vis des étrangers et les menées révolutionnaires.

Digitized by Google

En 1819, elle roule presque entièrement sur la situation politique, de plus en plus menaçante.

En 1820, elle est consacrée aux travaux des première et deuxième sessions. En 1821, à la chute du second ministère du duc de Richelieu et à la formation du ministère royaliste.

A l'exception de sept lettres (1816) et de vingt-une (1818) adressées par M. de Villèle à son père, toutes les autres, hors trois qu'il reçut de personnes diverses (1819) et une que lui écrivit Louis XVIII (1821), sont écrites à Madame de Villèle.

Il y a trente-quatre lettres en 1816, vingt-huit en 1817, vingt-une en 1818, vingt-quatre en 1819, quarante-sept en 1820, dix-huit en 1821; au total 172.

Indépendamment de ces lettres, M. de Villèle expose, à propos de sujets graves, des faits qui complètent sa correspondance, notamment celle qui se rapporte 1° à la loi de finances (p. 1-6) ; 2° au rejet de la loi électorale (p. 23—34). Je remarque également les réflexions judicieuses qui suivent le vote de la loi électorale provisoire (p. 42—47), une explication de son retour à Toulouse (p. 49-52), et un récit attachant, mêlé de considérations lumineuses, concernant la chute du second ministère Richelieu et l'arrivée de la droite au pouvoir en décembre 1821 (p. 487-505). Enfin le volume se termine par un appendice ayant pour titre : « Opinion de M. de Villèle sur le budget de 1816, prononcée le 16 mars 1816. » Ce discours n'ayant jamais été inséré au *Moniteur*, l'intelligent éditeur a jugé avec raison qu'il était utile de le donner.

De plus, là où la correspondance était interrompue, il y a suppléé, dans la mesure du possible, par des extraits du carnet de M. de Villèle (1818, 1819, 1820, 1821), par quelques fragments de lettres et des extraits de notes préparées pour la rédaction de ses Mémoires ; en outre les notes au bas des pages sont nombreuses et fournissent d'utiles éclaircissements.

Tel est, en substance, ce volume. Comme la *Revue* doit le faire connaître prochainement avec plus d'étendue, je me borne ici à cette courte notice.

GEORGES GANDY.

—

Histoire des États généraux, par Georges PICOT, membre de l'Institut. Deuxième édition. Paris, Hachette, 1888, 5 vol. in-12.

En 1872, M. Georges Picot faisait paraître, en quatre volumes in-8°, une *Histoire des États généraux considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France, de 1355 à 1614*. L'ouvrage avait été composé pour répondre au programme tracé par l'Académie des sciences morales et politiques; il avait obtenu le premier prix du concours d'histoire. La publication de ce grand travail, revu avec soin par l'auteur, lui valut en 1872 et en 1873 le grand prix Gobert décerné par l'Académie française, et lui ouvrit bientôt les portes de l'Institut.

Aujourd'hui M. G. Picot nous donne une nouvelle édition de son œuvre. Mais, depuis 1872, les études historiques ont marché; d'importants travaux ont paru. L'auteur devait en tenir compte. Nous allons indiquer brièvement sur quoi ont porté ses remaniements.

Pour le XIVe siècle, M. Picot n'a rien ajouté à son exposé : quelques

Digitized by Google

mots seulement attestent qu'il a profité des travaux récents de M. Noël Valois.

Il n'en est pas de même pour le XVe siècle. Le règne de Charles VII a été sérieusement étudié ; c'est une des périodes de notre histoire où les Etats généraux ont été le plus fréquemment réunis : il fallait refaire entièrement l'exposé, forcément incomplet et très inexact, de 1872. C'est une partie presque entièrement neuve, où M. G. Picot a bien profité des résultats acquis.

Pour le XVIe siècle, l'auteur a ajouté un chapitre sur l'instruction publique aux États d'Orléans de 1560, un autre sur le même sujet et sur l'assistance des malades aux États de Blois de 1576, et un autre enfin consacré aux hôpitaux et à l'instruction publique aux États de Blois de 1588.

Pour le XVIIe siècle, nous rencontrons un chapitre nouveau sur l'influence des États généraux de 1614 et des assemblées de notables de 1617 et 1626, avec une analyse des cahiers et ordonnances, un autre sur l'autorité de ces États, un sur l'instruction publique et l'imprimerie et la librairie, un sur les hôpitaux.

Voilà, avec quelques retouches çà et là, en quoi la nouvelle édition diffère de la précédente.

Il faut dire encore que le tome V contient d'intéressants *appendices :* A, sur les élections des députés de 1302 à 1614 ; B, sur les États généraux projetés sous la Fronde, et que la table qui le termine a été revue et complétée.

G. DE B.

—

Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle, par Charles Jourdain, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, Firmin Didot et Hachette, 1888, 2 vol. gr. in-8° de II-488 et 529.

Excursions historiques et philosophiques à travers le Moyen âge, publication posthume, par le même, Paris, Firmin Didot, 1888, gr. in-8° de 639 p.

Les deux volumes intitulés : *Histoire de l'Université de Paris au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècles* sont, comme on nous en avertit dans l'*Avant-propos,* la reproduction, sous une forme quelque peu abrégée, du grand ouvrage in-folio publié sous le même titre (1862-66) par la maison Hachette, en un volume principal suivi de pièces justificatives, et un volume supplémentaire, recueil de documents en latin (*index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis).* On sait combien fut appréciée des meilleurs juges cette continuation jusqu'à la chute de l'Université en 1793, du docte et vaste recueil d'Égasse du Boulay. M. Jourdain, tout en étant justement fier du succès obtenu auprès des érudits par l'*Histoire de l'Université,* « avait toujours désiré présenter son œuvre au public sous une forme condensée qui la rendît accessible à un plus grand nombre de lecteurs. En léguant à sa famille le soin de remplir ce vœu, il lui a facilité l'accomplissement par un travail préparé de sa main, auquel la présente édition est rigoureusement conforme. La division de l'ouvrage en livres et chapitres y est restée la même que dans la grande édition. Mais cet abrégé ne comprend ni le texte des pièces justificatives auxquelles il renvoie fréquemment, et qui n'occupaient pas moins de 300 pages in-folio dans

Digitized by Google

l'édition de 1886, ni l'*Index Chartarum*, se rattachant aux époques antérieures au XVIIe et XVIIIe siècles. »

Il faut savoir gré à M. Jourdain et à sa famille d'avoir mis à la portée de tous l'œuvre principale d'une vie qui fut toute consacrée au travail. On lira l'*Histoire de l'Université* avec d'autant plus de plaisir, que la langue en est excellente, aussi française par la clarté que par la pureté. Une autre grande qualité de l'auteur, c'est son constant esprit de justice, qui le tient éloigné de toute exagération et donne à ses récits, à ses jugements une remarquable autorité. On peut suivre en toute confiance, au milieu des questions les plus difficiles et les plus délicates, ce guide si consciencieux et si éclairé : il les traite avec une sage mesure, avec une ferme impartialité et, pour tout exprimer d'un mot, en parfait honnête homme. Nous ne pouvons, dans l'espace restreint qui nous est accordé, analyser deux volumes aussi pleins de choses. Nous nous contenterons de dire que ces volumes, où figurent tant de personnages célèbres tels que le président de Thou, l'avocat général Servin, Edmond Richer, le P. Richeome, l'avocat Arnauld, Etienne Pasquier, le cardinal de Richelieu, les premiers présidents Achille de Harlay et Nicolas de Verdun, le prince de Condé, Pierre Frizon, Paul de Gondy, Godefroid Hermant, Antoine Arnauld, Bossuet, Pascal, Mathieu Molé, Louis XIV, Mazarin, E. Du Boulay, Boileau, Rollin, le cardinal de Noailles, Coffin, le cardinal de Fleury, Turgot, etc., est l'indispensable complément de toutes nos histoires de France, depuis le splendide règne de Henri IV jusqu'au règne infâme de la Terreur. La citation d'un passage sur Louis XIV (t. I., p. 434) montrera mieux que tous nos éloges combien l'ouvrage du savant académicien est digne, pour le fonds comme pour la forme, du plus durable succès : « Six années à peine se sont écoulées depuis la mort de Mazarin. Louis XIV, âgé de 23 ans lorsqu'il perdit ce grand ministre, s'est emparé des rênes du gouvernement. Aidé de Colbert, et bientôt de Louvois, il fait déjà l'admiration de la France et celle de toute la chrétienté par la grandeur et la maturité de ses desseins. Au dehors, il soutient l'honneur et les intérêts de sa couronne : disons mieux, il se rend l'arbitre de l'Europe par la plus habile diplomatie, en attendant les conquêtes prochaines qui doivent illustrer ses armes et reculer les frontières du royaume à l'Est et au Nord. A l'intérieur, il restaure les finances, imprime un essor prodigieux au commerce et à l'industrie, fait creuser des canaux et percer des routes, crée une marine, encourage magnifiquement tous les travaux de l'esprit. Le génie, et même le simple talent ou l'érudition, attirent les regards du prince, et reçoivent sur tous les points de l'Europe les marques de sa libéralité. L'Académie des Sciences et l'Académie des Inscriptions commencent à se réunir. Un éclat extraordinaire se répand sur les lettres françaises, Molière vient de donner le *Misanthrope*; Racine prépare *Andromaque*; Boileau publie ses premières satires; La Fontaine ses premières fables; Bourdaloue et Bossuet annoncent le réveil de l'éloquence chrétienne. A ce moment heureux de la vie de Louis XIV et de l'histoire de notre pays, l'Université de Paris, quoique déchue, n'en eut pas moins sa part dans les préoc-

Digitized by Google

cupations du gouvernement. Le roi voulut la réformer, comme il réformait alors, d'une main si sage, toutes les parties de la législation civile...»

Dans les *Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge*, on a réuni vingt-deux notices qui ont paru du vivant de l'auteur, soit comme Mémoires lus à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, soit dans divers recueils scientifiques et littéraires, au nombre desquels est la *Revue* où j'ai l'honneur d'écrire ces lignes. L'ensemble, lit-on dans l'*Avant-propos*, en est publié aujourd'hui sans modification aucune par les soins de la famille de M. Jourdain, sur le vœu qu'il a lui-même exprimé, et sous le titre qu'il avait choisi, titre rattachant ces diverses études à la même période historique. Une seule de ces notices, celle sur Jordano Bruno, qui se rapporte au XVIe siècle, dépasse les limites du moyen âge, mais on n'a pas cru devoir la retrancher d'un ensemble de travaux avec lequel elle est en harmonie par la nature du sujet. » Nous ne saurions donner une meilleure idée du vif intérêt et de la haute valeur du volume, qu'en énumérant les dissertations dont il se compose : *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce; des Commentaires inédits de Guillaume de Conches et de Nicolas Triveth sur la Consolation de la philosophie de Boèce; La philosophie des Arabes et des Juifs; Mémoire sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan; Discussion de quelques points de la biographie de Roger Bacon; Doutes sur l'authenticité de quelques écrits contre la cour de Rome attribués à Robert Grosse Tête, évêque de Lincoln; Un ouvrage inédit de Gilles de Rome, précepteur de Philippe-le-Bel, en faveur de la papauté; Sextus Empiricus et la philosophie scolastique; Un collège oriental à Paris au XIIIe siècle; De l'enseignement de l'hébreu dans l'Université de Paris au XVIe siècle; La taxe des logements dans l'Université de Paris; Le Collège du cardinal Lemoine; L'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise; L'Université de Paris au temps d'Etienne Marcel; Un compte de la nation d'Allemagne, de l'Université de Paris, au XVe siècle; Mémoire sur les commencements de la marine militaire sous Philippe le Bel; Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du Moyen âge; Mémoire sur l'éducation des femmes au moyen âge; Mémoire sur la royauté française et le droit populaire d'après les écrivains du Moyen âge; Nicolas Oresme et les astrologues de la cour de Charles V; De l'influence d'Aristote et de ses interprètes sur la découverte du Nouveau-Monde; Jordano Bruno.*

Aux deux volumes posthumes de celui qui fut un des plus judicieux et des plus habiles critiques de ce temps, on peut appliquer l'éloge qu'il donne lui-même (*Excursions*, p. 73) aux publications d'un autre excellent travailleur, son confrère à l'Académie des Inscriptions, M. S. Munk : « Le savoir exact et solide qui règne dans ses ouvrages, le grand nombre de faits nouveaux qu'ils mettent en lumière, les services qu'ils sont appelés à rendre, demandent qu'on s'y arrête avec sympathie et respect. »

T. DE L.

—

Digitized by Google

Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France, par Paul LALLEMAND, prêtre à l'Oratoire. Paris, E. Thorin, 1888, in-8° de 475 p.

A une époque où l'on s'occupe partout de pédagogie et d'éducation, le livre de M. l'abbé Lallemand arrive à propos ; jamais on n'a cherché avec plus de zèle ce qui, dans le passé, a été fait pour l'instruction publique ; jamais on n'a eu la prétention la plus vive de perfectionner ; jamais non plus on n'a mieux réussi à tout désorganiser. Avant de démolir un vieil édifice, utile à tout le monde, il est bon de méditer sur ce que l'on construira pour le remplacer. Il semble que l'on tienne d'abord à démolir, sans idée arrêtée sur ce qui s'élèvera ensuite. *L'Histoire de l'Education* est indispensable à lire attentivement par tous ceux qui désirent avoir quelques notions de la meilleure méthode d'instruire les générations futures.

L'auteur commence par donner un tableau exact de la manière dont Henri IV, à la fin du XVIe siècle, réglementa l'instruction publique tombée en décadence à la suite des guerres civiles; au bout de peu d'années cette réforme produisit d'heureux résultats; l'Université de Paris se trouva bientôt en présence des Jésuites, ses rivaux, qui introduisirent, avec de bonnes méthodes, des matières nouvelles dans l'enseignement public. Viennent ensuite les commencements de l'Oratoire, en 1611, d'abord association de prêtres voués au rétablissement de la sainteté du sacerdoce, puis appelée, par la volonté de Paul V, à la direction de l'enseignement. La diffusion des écoles oratoriennes qui ne demandaient rien ni à l'État ni aux familles fut rapide.

La faveur avec laquelle le cartésianisme fut admis par plusieurs membres de l'Oratoire suscita des difficultés à la congrégation; le cartésianisme fut mis à l'Index en 1663, combattu par l'Université dès 1624, condamné par le roi en 1675. La position s'aggrava avec l'apparition du jansénisme, que Bossuet disait procéder du cartésianisme, mal compris, et qui compta plus d'un adhérent dans l'Oratoire. Ces complications furent exploitées avec passion par suite de la rivalité des Jésuites et des Oratoriens et motivèrent contre ceux-ci des mesures violentes. Puis vint l'expulsion des Jésuites (1762) ; l'Oratoire reçut la direction d'importantes maisons d'éducation et aussi d'écoles militaires — M. Lallemand suit l'histoire de l'Oratoire jusqu'en 1792, date à laquelle il disparut avec les autres congrégations. A ce moment les idées nouvelles qui troublaient les cerveaux, la décadence de l'esprit sacerdotal, l'augmentation des confrères laïques avaient exercé une fâcheuse influence, et rendu presque nécessaire la reconstitution de la congrégation. — Aujourd'hui l'Oratoire a retrouvé les anciennes traditions de ses fondateurs; l'esprit et la piété qui unissent ses membres, leur aptitude pédagogique lui assurent un avenir brillant qui lui permettra de former, sans craindre les anciennes tempêtes, des générations instruites, élevées dans le culte de la famille et de la patrie.

La seconde partie touche plus intimement à la question d'éducation. On y trouve l'histoire intérieure des collèges oratoriens, l'organisation du personnel enseignant, les méthodes, la vie scolaire ; en un mot, tout ce qui a contribué à former les hommes d'élite que l'Oratoire a donnés aux

Digitized by Google

sciences, aux lettres, au clergé, à la magistrature et à l'armée. Il faut faire un pèlerinage à Juilly pour lire, gravés sur des tables de marbre, les noms de tous ceux qui, avant la Révolution et de notre temps, ont illustré la congrégation à laquelle ils doivent la place tenue par eux dans la société française.

J. DE M.

—

Petites ignorances historiques et littéraires, par Charles Rozan. Paris, maison Quantin, 1888, gr. in 8° de III-551 p.

M. Ch. Rozan nous avait donné jadis les *Petites ignorances de la conversation*. Aujourd'hui il élargit son cadre, et, reprenant la route parcourue par Edouard Fournier (*l'Esprit dans l'histoire*) il consacre un gros volume à ces dictons, à ces bons mots que l'on cite souvent sans savoir d'où ils viennent, s'ils sont authentiques, et dont il est utile de connaître l'origine et la valeur. Il a voulu « procéder à une sorte d'inventaire en réunissant, parmi les principaux, sans toutefois remonter trop haut, ceux de ces mots qui occupent une certaine place dans les livres comme dans la conversation ; et ceux aussi qui, bien que moins répandus, sont pour les hommes qui les ont prononcés ou pour l'époque où ces hommes ont vécu, une marque caractéristique. » Malheureusement, loin d'être en progrès sur M. Fournier, qui était au moins un chercheur infatigable, il lui reste inférieur. Le livre qu'il nous donne n'est point à la hauteur de la science ; M. Rozan ignore ce que chacun sait; il admet ce que tout érudit sérieux repousse; il se garde bien de recourir aux bons auteurs et de les citer. Bref, nous avons le regret d'avoir à le dire, c'est un ouvrage à refaire.

G. DE B.

—

Tableau historique du département des Hautes-Alpes. Première partie : *Etat ecclésiastique, administratif et féodal antérieur à 1789. Histoire, biographie, bibliographie de chacune des communes qui le composent*, par J. Roman, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc. Paris, Alph. Picard ; Grenoble, F. Allier, 1887, in-4° de XXXII p. et 204 p. à 2 col., tiré à 250 exempl.

Le titre que nous venons de transcrire montre à lui seul l'importance et l'intérêt du travail de M. Roman. Si nous en avions un semblable pour chaque département, quelle mine précieuse pour les travailleurs, quelle somme de renseignements pour notre histoire provinciale ! Nous pouvons dire que c'est là un modèle à proposer à tous ceux qui s'imposeront pareil labeur.

Tout d'abord, M. Roman nous a donné en 1884 un *Dictionnaire topographique des Hautes-Alpes*, et il prépare un *Répertoire archéologique* qui est presque terminé. Mais cela ne lui a pas suffi : conformément aux prescriptions du Comité des travaux historiques, la partie historique était laissée de côté dans ces deux ouvrages ; elle fait l'objet de celui que nous annonçons. Écoutons l'auteur nous exposer son plan : « Adoptant les divisions territoriales de notre pays telles qu'elles étaient en l'an 1500, je passe successivement en revue ses évêchés, duchés, comtés, bailliages, châtellenies et mandements ; consacrant un article particulier à chaque communauté, j'expose ce que nous avons pu savoir

Digitized by Google

de son histoire ecclésiastique, administrative, judiciaire, féodale, industrielle et commerciale ; j'énumère enfin les principaux événements dont il a été le théâtre, les hommes remarquables qui y sont nés et les principaux ouvrages relatifs à son histoire. » Dans une introduction, M. Roman traite de l'origine des églises des Alpes, du nombre et des limites des diocèses de la région, des invasions sarrasines, des ordres religieux, des maisons hospitalières, des bailliages, châtellenies et mandements, de la féodalité et de l'administration féodale. Il nous suffira de signaler aux travailleurs, en ces quelques lignes, le savant travail de M. Roman, comme une œuvre des plus remarquables et qui lui fait grand honneur.

G. DE B.

—

Toulouse. *Histoire. Archéologie monumentale. Facultés. Académies. Établissements municipaux. Institutions locales. Sciences. Beaux-Arts. Agriculture. Commerce. Région pyrénéenne.* Toulouse, Ed. Privat, septembre 1887, gr. in-8° de XVIII-1150 p. (*Publication de la ville de Toulouse. Association française pour l'avancement des sciences. Seizième session à Toulouse en 1887.*)

Étude historique sur le capitoulat toulousain, par Léon CLOS, avocat, ancien magistrat, lauréat de l'Institut, correspondant de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres et de celle de législation de Toulouse. Toulouse, Ed. Privat, 1887, gr. in-8° de 100 p.

L'Association française pour l'avancement des sciences ayant décidé de tenir, en 1887, sa seizième session à Toulouse, le comité local a voulu que les membres du congrès, « venant de tous les points du monde, » connussent bien la capitale du Languedoc. « De là, l'idée de ce volume et la réunion de travaux divers, demandés aux hommes spéciaux, donnant la vraie physionomie, racontant le passé, constatant le présent de Toulouse, historique, scientifique, littéraire, industriel. En un mot, il s'agissait de mettre entre les mains de tous un guide sûr, d'une exactitude scrupuleuse. » Ce programme a été parfaitement rempli et le recueil toulousain, loin d'être une banale compilation, est en toutes ses parties un ouvrage de sérieuse valeur. Le nom seul des collaborateurs, du reste, le recommande assez. Voici la liste des communications dues à ces trente spécialistes : *Toulouse et le département de la Haute-Garonne*, par ÉLISÉE RECLUS (on ne pouvait donner au recueil une meilleure introduction que ces pages extraites de la *Nouvelle géographie universelle*) ; *Toulouse ;* I *Ses origines ;* II *Comté de Toulouse ;* III *l'Administration des sénéchaux ;* IV *la Renaissance et la Réforme ;* V *les trois derniers règnes de la monarchie*, par J. DE LAHONDÈS (cette histoire à vol d'oiseau de la ville de Toulouse est digne de l'habile et savante plume de l'historien de la ville de Pamiers) ; *Les anciennes maisons de Toulouse*, par J. DE MALAFOSSE (un des meilleurs archéologues du Midi) ; *Les douze livres de l'histoire de Toulouse. Chroniques municipales manuscrites du XIIIe au XVIIIe siècle (1295-1787), Étude critique*, par E. ROSCHACH (étude remarquable et qui fait honneur au continuateur de l'*Histoire générale de Languedoc*) ; *Archives départementales*, par E. L. (l'auteur de la *préface* du volume) ;

Digitized by Google

Archives communales, par E. Roschach (reproduction de la préface de l'*Inventaire sommaire des Archives de la ville de Toulouse*, 1886); *L'ancien parlement et le palais de Justice*, par Paul de Castéras, juge au Tribunal civil de Toulouse ; *Histoire de l'art toulousain*, par Bernard Benezet, peintre d'histoire ; *Musée de Toulouse* (*Notice sur le couvent des Augustins ; collections*, par E. Roschach (extrait du *Catalogue des antiquités* du Musée de Toulouse) ; *Galerie des tableaux*, nomenclature empruntée au *Guide dans Toulouse*, par Le Blanc du Vernet (1857); *Bibliographie des catalogues du Musée de Toulouse*, par E. L.; *Bibliothèque publique de la ville de Toulouse*, par E. Lapierre, bibliothécaire, notice suivie d'une bibliographie pyrénéenne (liste des ouvrages relatifs aux Pyrénées qui se trouvent dans la bibilothèque de Toulouse); *Observatoire*, par Baillaud, directeur; *Le jardin des plantes de Toulouse et la botanique locale et pyrénéenne*, par le docteur Clos, directeur ; *Le Museum d'histoire naturelle* (simple note sans nom d'auteur); *Notice sur l'École des Beaux-Arts et des sciences industrielles de Toulouse*, par Ch. Forestier, agrégé de l'Université, professeur à cette école ; *Notice sur le conservatoire de Musique de Toulouse*, par Paul de Laburthe ; *Instruction publique. Budget municipal* 1887 ; *Ancienne Université de Toulouse*, par E. L.; *Faculté de droit*, par H. Bonfils, doyen ; *Notice sur la faculté des sciences de Toulouse*, par B. Baillaud, doyen ; *Notice sur la faculté des lettres*, par Benoist ; *l'École de médecine*, par le docteur Caubet ; *État de l'enseignement primaire à Toulouse*, par A. Lafourcade ; *l'Académie des jeux floraux*, par le comte Fernand de Ressé-guier, secrétaire perpétuel des Jeux Floraux (on regrette de trouver dans ce brillant morceau l'éloge de ce poétique fantôme que l'on appelle Clémence Isaure); *Notice historique sur l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, par A. Lavocat, directeur honoraire de l'École vétérinaire, membre de l'Académie ; *Société archéologique du Midi de la France*, par J. de L. [ahondès] ; *Notice sur l'Académie de législation*, par Gustave Bressolles, un des fondateurs et un des membres les plus distingués de cette compagnie ; *Société de médecine, chirurgie et pharmacie*, par le docteur Victor Parant, directeur-médecin de la maison de santé ; *Notice sur la Société de pharmacie*, par T. Tujague, secrétaire général de la Société ; *Sociétés savantes diverses*, par le docteur V. Parant ; *École vétérinaire*, par le docteur A. Labat ; l'*Agriculture au pays toulousain*, par L. de Malafosse, secrétaire général du syndicat agricole ; *La Société d'agriculture du département de la Haute-Garonne. Ses origines*, par Émile Hébrard, secrétaire général de la Société d'Agriculture, secrétaire du syndicat agricole, directeur général de l'exposition d'agriculture à l'exposition internationale de Toulouse de 1887; *La Chambre de commerce à Toulouse au XVIIIe siècle*, par Henri Rozy (avec un supplément par E. L.); *Industries locales*, par de Planet, manufacturier, vice-président de la Chambre de commerce ; *Voies de communication*, par Ch. Decomble ; *Statistique démographique et hygiène*, par le docteur P. Bézy, médecin des hôpitaux ; *Météorologie régionale*, par Pierre Lazerges ; *Nos anciens dieux. Épigraphie pyrénéenne*, par Julien Sacaze; *La faune des Pyrénées* (*vertébrés*)

Digitized by Google

par E. Trutat, conservateur du Musée d'histoire naturelle ; *Hydrologie des Pyrénées*, par le docteur F. Garrigou.

L'étude historique sur le capitoulat toulousain, une œuvre posthume de Léon Clos, décédé à Toulouse, le 4 mai 1883, à l'âge de 77 ans, est le complément de son *Étude sur la municipalité de Toulouse et l'établissement de son consulat*, et de ses *Recherches sur la première époque de l'histoire municipale de Toulouse*, imprimées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de cette ville* (tome V, 1873, et tome VI, 1874). Le nouveau travail de Léon Clos est, comme ses précédents travaux, fort estimable. L'auteur retrace avec la plus minutieuse exactitude l'histoire du capitoulat toulousain depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révolution, donnant, à la fin de sa brochure, la liste des magistrats municipaux des années 1147, 1152, 1175, 1180, 1183, 1184, avec deux pièces justificatives (plaid de 1175 et charte de Raymond VII, de 1247). La substantielle monographie mérite d'être placée dans toutes les collections relatives à l'histoire méridionale auprès de l'important volume sur Toulouse dont nous venons de nous occuper.

T. de L.

—

L'art rétrospectif à l'exposition de Limoges, par Louis Guibert et Jules Tixier. Limoges, Ducourtieux, 1888, in-8o de 108 p. orné de 104 gravures.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXXV. Limoges, 1888, gr. in-8o de 666 p. orné de 22 planches.

L'exposition qui a eu lieu à Limoges il y a deux ans, réunissait les nombreux objets et documents archéologiques du Limousin et des provinces avoisinantes. La pensée qui l'a inspirée était vraiment féconde ; car d'une part rarement exposition locale a été plus complète, mieux réussie et a mis en lumière plus de spécimens intéressants souvent ignorés ; mais en outre elle a provoqué de savants travaux qui en assurent et en prolonge les résultats. Au nombre des ouvrages qui vulgarisent les saines notions d'archéologie et d'histoire et ne s'adressent cependant pas exclusivement au nombre toujours plus restreint des seuls archéologues, se placent les deux publications dont le titre est relevé plus haut. Amateurs véritables, ceux qui les ont écrits ont voulu à la fois faire connaître et aimer leur province, et ils l'ont fait en vrais savants.

Le volume de MM. Louis Guibert et Jules Tixier se compose d'une longue préface consacrée à la description des nombreux objets exposés en cette circonstance, mais plus particulièrement de ceux que reproduisent au trait les cent-quatre planches qui sont en quelque sorte le fond de la publication. Le texte nourri en est le commentaire autorisé. Cet ensemble est fort précieux. Les dessins n'ont cependant peut-être pas tout le fini et la netteté désirable, et eussent gagné sans doute si les éditeurs avaient moins regardé à rendre leur publication abordable à tous. Mais peut-on vraiment les blâmer d'avoir accepté ce rôle vulgarisateur ? Alors surtout que rien n'a été sacrifié dans le second volume dont nous avons à parler, auquel les mêmes auteurs ont largement contribué.

La société archéologique et historique du Limousin ayant en effet voulu consacrer un volume entier de

Digitized by Google

sa publication annuelle au grand événement dont elle avait été en quelque sorte l'inspiratrice et le pivot, a fait appel à ses membres les plus autorisés. Les mêmes savants, et cette fois avec nombre de leurs confrères, se sont remis au travail, et chacun d'eux, dans sa spécialité, c'est-à-dire sur la matière de ses goûts personnels et suivant ses recherches habituelles, a écrit une notice dont la compétence est avérée. M. Guibert ouvre le volume par un coup d'œil d'ensemble sur l'exposition rétrospective. Aussitôt après, M. Tixier aborde la partie archéologique proprement dite, s'occupant des monuments historiques du centre de la France : monographie enrichie de 5 planches où sont groupés dans un ensemble harmonieusement dessiné les plus remarquables édifices de chacune des provinces étudiées : Augoumois, Auvergne, Limousin, Perigord, Poitou. La plupart des notices qui suivent méritent d'être citées ; manuscrits et imprimés, orfèvres Limousins et leurs émaux, émaux peints, vitraux, tapisseries, meubles, bois, ivoires, chacune de ces branches de l'art au Moyen âge est étudiée. Quelques sujets moins étendus ou plus spéciaux donnent également lieu à des monographies intéressantes. Le volume se termine enfin par trois articles sur l'exposition de Tulle, qui l'année suivante, 1887, est venue compléter celle de Limoges. Ajoutons que vingt-deux planches ornent ce volume, et qu'elles ont sur le précédent ouvrage l'avantage d'être beaucoup plus soignées comme dessin et comme exécution.

G. DE S.

—

Le vieux Tulle, par René Fage. Tulle, imprimerie Crauffon, 1888, gr. in-8° de 378 p.

Dans l'*Avant-propos* de son ouvrage, M. R. Fage parle ainsi (p. 3) de la ville de Tulle : « Son origine est fort obscure et ses transformations successives sont peu connues. Pendant plusieurs siècles son existence est à peine mentionnée dans les chartes et les chroniques. Si nos ancêtres n'ont pas écrit leurs annales, ils ont construit des monuments qui ont été les témoins de leur vie. On peut, en les reconstituant, se rendre compte de leurs préoccupations et de leurs besoins, de leurs coutumes et de leurs mœurs. Nous avons fait ce travail. Dans une série de chapitres, nous avons étudié les édifices du vieux Tulle. Sans lien apparent, ces monographies présentent néanmoins un tableau à peu près complet de la ville. On n'y trouvera pas l'histoire du Bas-Limousin, mais le cadre et la scène de cette histoire. » Les monographies réunies dans le volume sont au nombre de douze : *Les Origines*, *les Fortifications*, *le Château ou fort Saint-Pierre*, *la Tour de Maysse ou Tour Prisonnière*, *la Tour de la Motte*, *la Porte Chanac*, *la Place publique*, *le Collège*, *la Grande maison de Loyac*, *la Cathédrale et le Cloître*, *les Couvents d'Homme* (I. les Cordeliers et les Récollets ; II. les Feuillants ; III. les Carmes), *les Couvents de Femmes* (I. les Clarisses ; II. les Ursulines ; III. les Bernardines ; IV. les Visitandines ; V. les Bénédictines ; VI. les Sœurs de Charité). Toutes ces monographies sont très bien faites. M. Fage, en travailleur consciencieux, a consulté tous les ouvrages généraux et particuliers qui pouvaient lui fournir le moindr

Digitized by Google

renseignement. Il n'a pas mis moins de soin à consulter les documents inédits conservés soit dans les dépôts publics et dans les collections privées du Limousin, soit dans la Bibliothèque nationale, où il a fouillé d'une main infatigable les inépuisables armoires de Baluze. C'est ainsi que ses douze notices nous font connaître le *vieux Tulle* aussi exactement que possible.

Le volume est orné de dessins de MM. Ch. Bernard, P. Cappon, G. Forestier, E. Rupin, M. Soulié et J. Tixier. Nous espérons que le succès de ce volume encouragera son savant auteur à réaliser le projet qu'il nous laisse entrevoir en ces dernières lignes de son *Avant-propos* : « Les institutions, le foyer, les industries et le commerce de nos pères feront peut-être un jour l'objet d'un autre ouvrage. »

T. DE L.

—

Esquisses du Bocage normand, par Jules LECŒUR. Paris, libr. historique des provinces de Emile Lechevalier, 1887, gr. in-8° de 440 p.

Quand nous aurons transcrit le sous titre de ce volume, nous aurons fait connaître l'intérêt et la variété des sujets qui y sont abordés : « Pratiques superstitieuses, la croyance aux sorciers, les meneurs de rats, les guérisseurs, le culte des fontaines, taupes et mulots, carnaval, la semaine sainte, l'assemblée, la louée des domestiques, la moisson, le cidre, le sarrasin, le taupier, le patour, le mendiant, etc. Apparitions de la nuit : revenants, fées, lutins, etc. » — M. Jules Lecœur est un chercheur infatigable et un observateur patient et sagace ; il est en même temps un écrivain, et a su animer ces pages en donnant de la vie et du mouvement aux mille détails consignés dans son livre et groupés habilement. Non pas qu'il n'y ait plus d'une observation à présenter sur ces pages fort bien remplies ; mais nous préférons y renvoyer le lecteur; il y trouvera, avec une véritable érudition, un excellent esprit et saura gré à l'auteur d'avoir su condenser et mettre en relief tant de détails sur la vie privée dans notre Bocage normand. Ajoutons que, tout en se concentrant dans ce petit coin privilégié, M. Jules Lecœur ne s'est pas interdit des excursions au dehors et des rapprochements qui ajoutent à l'intérêt de son travail. — Mais pourquoi nous parle-t il (p. 260) de la légende de Guillaume Tell comme si elle avait une valeur historique, et accepte-t-il sans réserve (p. 266 et suiv.) tout ce qu'on a dit sur le poète Olivier Basselin ?

L. C.

—

Le Mont Saint-Michel. Texte, dessins et eaux fortes par DUBOUCHET père et fils. Préface par Etienne Ducret. Paris, libr. Plon, 1888, in-4° de XX-75 p.

Ceci est une publication plutôt artistique qu'historique. Néanmoins elle a bien droit de figurer dans notre *Bulletin*, car rien de ce qui touche à notre incomparable *Merveille* et à l'histoire du Mont Saint-Michel ne saurait nous laisser indifférents. L'ouvrage se compose de deux parties : Première partie : *Époque Gallo romaine; — Michel archange apparaît à saint Aubert; — Empiétements de la mer; — Le dragon légendaire; — Les northmans ; — Les chevaliers de Saint-Michel; — Saturnales de pèlerins.* — Deuxième partie : *La*

Digitized by Google

route et l'arrivée ; — Dans la ville et sur les remparts ; — Visite à l'abbaye ; — Voyage autour du Mont. Voilà pour la partie narrative. — Quant à l'œuvre artistique, elle a obtenu les suffrages des hommes compétents. Nos yeux sont charmés par ces admirables eaux fortes qui nous offrent *une page de Missel* (saint Michel terrassant le diable) ; *Les pèlerins au Mont Saint-Michel ; Une journée au Mont Saint-Michel; Grande rue de la ville ; Le chemin de ronde ; Crypte de l'aquilon; La salle des chevaliers ; Vue générale du Mont ; Sur les grèves ; Le rocher de Tombelaine.* A travers ces eaux fortes sont semées çà et là de petites compositions exquises. On peut dire du livre que c'est un vrai bijou ; mais pourquoi M. Ducret, dans sa lettre-préface, assez insignifiante, d'ailleurs, nous parle-t-il des « bénédictins dodus ! » Pourquoi introduire une fausse note dans un ouvrage où tout est pur et harmonieux ?

EMM. D'A.

—

Les Euskariens ou Basques. *Le Sobrarbe et la Navarre, etc.*, par M. BLANC SAINT-HILAIRE, Paris, Alphonse Picart, 1888, in-8° de 416 p.

L'auteur de cet intéressant ouvrage a entrepris de nous donner une histoire complète de la nation Basque depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Outre les documents historiques, son ouvrage contient une dissertation sur la langue Euskarienne dont l'auteur fait ressortir les affinités avec certains dialectes indigènes de l'Amérique du Nord. Il a intercalé également dans son livre d'abondantes observations sur les mœurs, coutumes, croyances des montagnards pyrénéens, ainsi que de nombreux échantillons de poésies basques. On voit que M. Blanc Saint-Hilaire a traité son sujet *con amore* et qu'il n'a voulu laisser de côté rien de ce qui pouvait piquer la curiosité du lecteur. Ajoutons que l'ouvrage joint au mérite de contenir une foule des documents que l'on aurait peine à trouver réunis ailleurs, celui d'être rédigé dans un excellent esprit. On y voit retracé, dans une style pittoresque, le souvenir des exploits de ce petit peuple qui joua un si grand rôle dans les luttes de l'Espagne chrétienne contre les Musulmans, et dont le souvenir nous rappelle encore le restaurateur de la monarchie française. N'est-ce pas, en effet, le bon roi Henri qui réunit la Navarre à la France ? On le conçoit, nous ne saurions entreprendre de donner ici un résumé, même succint, du livre du savant auteur ; il n'est guère possible, on en conviendra, d'analyser en quelques lignes le récit d'événements qui se sont suivis pendant le cours de plus de vingt siècles, et nous nous bornerons à signaler l'ouvrage en question comme un monument des plus importants qui aient été élevés à la gloire de la nation Basque. A peine avons-nous pu trouver à glaner çà et là quelques erreurs, bien excusables d'ailleurs dans un travail d'aussi longue haleine. Ainsi l'authenticité des chants de Lélo et d'Altabiskar, admise par M. Blanc Saint-Hilaire, est aujourd'hui regardée comme plus que contestable. Au nombre des superstitions propres au pays Basque, il nous signale cette croyance que si l'on a de l'argent en poche la première fois de l'année où l'on entend chanter le coucou, on continuera à avoir sa bourse bien garnie jusqu'au commencement de l'année suivante. Cette opinion est égale-

Digitized by Google

ment partagée par nos paysans de la Normandie et de la Bretagne et, je le suppose, aussi de bien d'autres parties de la France, si ce n'est même de l'Europe entière. Quant à l'usage de la couvade, en vertu duquel le mari devait s'aliter à la naissance de chacun de ses enfants, nous ne contestons pas qu'il ait pu exister chez les peuples pyrénéens, au temps de Strabon, mais nous pensons, malgré les assertions contraires de Chaho et de notre auteur, qu'elle a disparu depuis si longtemps que l'on en chercherait en vain les moindres vestiges chez les Basques d'aujourd'hui. Nous regrettons également que M. Saint-Hilaire n'ait parlé que d'une manière incidente de la dernière guerre Carliste ; il eût été facile, cependant, sans sortir de l'impartialité que doit toujours conserver l'historien, de nous donner un résumé de ces événements qui ajoutèrent une page si glorieuse aux annales militaires des montagnards de la Biscaye et de la Navarre. Enfin, il nous semble qu'une ou deux cartes géographiques auraient pu contribuer à l'intelligence du texte et rendre la lecture du livre en question plus attrayante encore pour le public. Mais nous ne voulons pas pousser nos critiques plus loin, ni être accusés de chercher chicane à l'auteur pour de simples vétilles. Son ouvrage n'en reste pas moins un de ceux que l'on peut recommander en toute confiance à quiconque s'occupe soit de recherches ethnographiques, soit de l'étude du passé. Nous ne parlons pas bien entendu de ceux de nos compatriotes qui sont d'origine Basque, et dont le travail de M. Saint-Hilaire ne peut manquer de flatter le légitime orgueil et l'amour-propre national.

Comte DE CHARENCEY.

Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco *depuis le XVe siècle*, recueillis et publiés par Gustave SAIGE. Tome I. Monaco, imprimerie du Gouvernement, 1888, in-4° de CCLXXIX-714 p. *(Collection de documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le prince Charles III, prince souverain de Monaco).*

M. Saige, en présentant ce premier volume de documents publiés sous les auspices du prince Charles III, rappelle tout d'abord « la faveur avec laquelle fut accueillie naguère la décision libérale qui a prescrit la divulgation des richesses historiques renfermées dans les archives du palais de Monaco. » Le zélé et savant éditeur fait connaître ensuite ainsi de quelle façon et dans quel ordre il veut mettre en lumière les parties les plus précieuses d'un dépôt historique constitué par les archives des trois grandes maisons dont le prince est l'héritier et le représentant : les Grimaldi, les Matignon, les Mazarin : « Nous nous sommes proposé de faire figurer, dans le choix que nous avions à faire, la série la plus digne d'être publiée de chacune de ces trois archives. Voici le choix et l'ordre que nous avons adopté. En premier lieu, les *Documents relatifs à l'histoire de la principauté de Monaco depuis le XVe siècle*. En second lieu, le *Trésor des Chartes du comté de Réthel*, recueil précieux de chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, provenant des archives des ducs de Mazarin. Enfin, la *Correspondance de Jacques de Matignon*, maréchal de France, lieutenant-général en Normandie et en Guienne, puis gouverneur de cette dernière province pendant les guerres de religion, 1559 à 1597. Tel est l'ensemble des documents dont le prince a

Digitized by Google

décidé la publication dans un laps de temps relativement restreint. On en juge à première vue toute l'importance : tandis que la première série révèlera une suite inattendue d'instruments diplomatiques, de mémoires, de correspondances politiques qui jetteront un jour nouveau sur l'histoire des Alpes maritimes et de la Rivière de Ponent, la seconde fera revivre l'un des plus précieux chartriers féodaux du nord de la France, dont on déplorait la disparition depuis près d'un siècle. La troisième, enfin, comprenant près de huit mille lettres émanées de la plupart des hommes politiques de la seconde moitié du XVIe siècle, avec lesquels le maréchal de Matignon était en rapports par sa charge, constituera un appoint des plus importants à l'histoire de cette période. Cette énumération suffit pour montrer, sans qu'il soit besoin d'insister davantage, quels titres s'est créés à la reconnaissance des amis des études historiques, le Souverain éclairé qui a pris l'initiative d'une telle entreprise. »

M Saige, ayant constaté que de considérables lacunes existaient, en ce qui regarde les pièces diplomatiques, dans les archives de Monaco, principalement pour les XIVe et XVe siècles, n'a rien négligé pour combler ces lacunes. N'épargnant ni son temps, ni sa peine, il est allé chercher un peu partout les documents qui manquaient au dépôt dont il est le conservateur : à Paris (Bibliothèque nationale, Archives des affaires étrangères), à Marseille (Archives des Bouches-du-Rhône et Archives municipales), à Rome (Archives du Vatican), à Naples, à Florence, à Pise, à Mantoue, à Gênes, à Turin, à Milan. Ces explorations, faites sur des points si divers pendant deux années, ont eu les plus beaux résultats, car elles ont amené la transcription de plus de deux mille documents, la plupart antérieurs au XVIe siècle. M. Saige, après avoir louablement recueilli tant de pièces qui lui ont permis de reconstituer presque en entier les archives de Monaco, a eu deux autres grands mérites : le mérite de très bien les publier et le mérite de très bien les analyser. Occupons-nous d'abord de l'analyse. Voici comment l'habile paléographe en parle (p. x). « Il nous restait à mettre en œuvre cet ensemble de documents, qui renouvellent en grande partie l'histoire du XVe siècle dans l'extrémité de la Rivière du Ponent : nous l'avons tenté dans une *Introduction*, dont on nous pardonnera l'étendue, en considération de l'obligation où nous étions de faire comme la paraphrase de nos documents. » Personne ne se plaindra de l'étendue d'un travail aussi substantiel et aussi intéressant. Le sommaire des onze chapitres de l'introduction intitulée : *Les Grimaldi et Monaco pendant le XVe siècle*, montrera combien le recueil fournit d'utiles renseignements à l'histoire générale : I. Coup-d'œil rétrospectif sur l'histoire de la Maison de Grimaldi et sur la seigneurie de Monaco. Charles Grimaldi. II. Rainier Grimaldi. Les Grimaldi de Beuil à Monaco, 1357-1407. III. De la mort de Rainier Grimaldi à la rentrée de ses fils à Monaco, 1407-1419. IV. Coseigneurie des fils de Rainier à Monaco. Ligue avec les Guelfes et Florence contre Philippe-Marie Visconti, 1419-1427. V. Occupation de Monaco par Philippe-Marie Visconti. Victoire de Jean Grimaldi sur les Vénitiens. Émancipation de Gênes. Jean prisonnier des ducs de Milan et de Savoie, 1428-1440. VI. Politique de

Digitized by Google

Jean Grimaldi vis-à-vis de Gênes, de Milan et de la Provence. Il se rend vassal du duc de Savoie pour Menton et Roquebrune, 1440-1448. VII. Depuis l'inféodation de Menton et Roquebrune jusqu'à la mort de Jean et de Catalan Grimaldi. Les substitutions de Monaco, 1449-1457. VIII. Lambert Grimaldi, Claudine et Pomelline Frégose. Relations de Lambert avec le roi René et Louis XI jusqu'à l'occupation de Gênes par François Sforza, 1457-1464. IX. Lambert Grimaldi et François Sforza. Double révolte et occupation de Menton par Galéas Sforza. Siège de Vintimille, 1464-1469. X. De la prise de Vintimille à la nouvelle émancipation de Gênes. Recouvrance de Menton. Traités avec la Savoie et Milan, 1469-1479. XI. Dernières années de Lambert Grimaldi, 1479-1494.

Les documents réunis à la suite de l'*Introduction*, sont au nombre de 301, le premier étant daté du 9 mai 1412, le dernier du 19 février 1494. Les uns sont en langue latine, les autres en langue italienne, quelques-uns en langue française. Tous sont publiés avec la minutieuse fidélité que l'on pouvait attendre d'un des meilleurs élèves de l'Ecole des Chartes, et conformément à cette déclaration de l'*Avertissement* (p. x) : « L'exacte reproduction de nos textes a été notre plus constante préoccupation. » Les documents sont accompagnés de toutes les notes explicatives nécessaires; et les indications contenues soit dans ces documents, soit dans l'*Introduction*, sont condensées dans une excellente table analytique des noms et des matières. L'exécution typographique est splendide, et tant par le papier que par les caractères le volume est d'une princière beauté. A tous les points de vue, du reste, le recueil fait et fera le plus grand honneur au généreux souverain qui en a décidé la publication et au vaillant érudit qui remplit avec tant de savoir et de dévouement la noble et difficile mission qui lui a été confiée.

T. DE L.

—

Don Carlos et Philippe II, par le comte Charles DE MOUY. 3e édition. Paris, Perrin et Cie, 1888, in-12 de XXIV-368 p.

Le livre de M. Charles de Moüy est depuis trop longtemps connu pour qu'il soit utile d'exposer la thèse qu'il a soutenue et prouvée. Nul, depuis l'apparition de cet ouvrage, corroboré dans ses conclusions par celui du savant archiviste belge M. Gachard, ne peut plus soutenir les conjectures fantaisistes qui ont servi de champ aux romanciers, aux poètes et même à des historiens peu scrupuleux.

Don Carlos n'a été enfermé que parce qu'il était fou et que sa folie devenait dangereuse; son règne eût été une calamité pour l'État et pour l'Église; peut-être eût-il été un monstre sur le trône; Philippe II en a acquis lentement la douloureuse conviction, et il est pleinement justifié d'avoir agi comme il l'a fait. Quant à la mort du prince, il ne l'a ni ordonnée, ni permise; et si les imprudences du malheureux l'ont hâtée, la science aliéniste d'alors n'était ni assez avancée ni assez humaine pour les empêcher. Les textes les plus nombreux et les plus précis ne permettent pas de révoquer en doute cette opinion.

Mais ce n'est pas seulement sur le point capital de la captivité et de la mort de Don Carlos que porte le travail de M. de Moüy. L'auteur n'a

Digitized by Google

laissé inexploré aucun point de la vie de son personnage ; il est descendu dans les profondeurs intimes de sa conscience et de sa constitution physique. Tous les textes qui le concernent ont été mis sous les yeux du lecteur et examinés à la loupe. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de rien ajouter à cette consciencieuse étude. Elle est d'ailleurs fort bien écrite et, si complète, si minutieuse qu'elle puisse être, elle ne lasse jamais le lecteur. Aussi doit-on la recommander comme un modèle achevé de ces monographies historiques indispensables au progrès de la science générale. C'est pour nous un plaisir que de saluer cette troisième édition.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Bianca Maria Sforza Visconti, *regina dei Romani, imperatrice germanica, e gli ambasciatori di Lodovico il Moro alla corte Cesarea,* secondo nuovi documenti di Felice CALVI. Milan, Vellardi, 1888, in-8° de v-180 p.

La manière dont aujourd'hui on s'applique à traiter l'histoire a, tout naturellement, amené le triomphe de la monographie. Avec l'abondance de renseignements que réclame le lecteur, impossible d'embrasser une longue période ; on en étudie une partie, en choisissant un personnage autour duquel on rassemble un certain nombre de faits principaux. Ce personnage devient le prétexte plutôt que le sujet du livre, et parfois finit par disparaître derrière des événements auxquels il n'a souvent aucune part. C'est là le défaut des œuvres de ce genre, et ce défaut M. Calvi ne l'a pas évité. La situation de l'Italie à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle attirait son attention ; il a fait sur cette époque de nombreuses recherches, et, pour donner une apparente unité au récit dans lequel il voulait les condenser, il s'est adressé à une princesse lombarde qu'il laisse s'égarer à peu près à la moitié de son volume. Quelle rapide et surprenante élévation que celle de la famille Sforza ! A l'époque où M. Calvi nous transporte, il y avait à peine cent ans que le fils d'un laboureur, ou, suivant Commines, d'un cordonnier de Colignola s'était enrolé dans une bande de condottieri. Cet aventurier devint un grand capitaine, et fut la tige d'une maison qui marcha de pair avec toutes les lignées royales ; son bâtard, François-Alexandre Storza, duc de Milan, fut l'aïeul de Blanche-Marie, femme de l'empereur Maximilien ; veuf de Marguerite de Bourgogne, il épousa en 1493 la princesse lombarde, qui lui apporta une dot de quatre cent mille ducats d'or, et des bijoux estimés soixante et dix mille. Elle était, dit un vieil historien, d'une physionomie très douce, de grande taille, avait un visage régulier et beau, était très gracieuse dans son port, mais un peu grêle. Malgré sa dot, malgré sa beauté, Blanche-Marie ne paraît pas avoir été tendrement aimée de son mari, et sur ce point un historien milanais, Corio, se montre aussi indiscret que le fut Baschet en écrivant son livre : *Le roi chez la reine.*

M. Calvi a donné pour sous titre à son volume ces mots : *E gli ambasciatori di Ludovico il Moro alla corte Cesarea.* Dans la seconde partie de son œuvre, les ambassadeurs et leurs négociations à la cour impériale attirent à peu près exclusivement l'attention de l'auteur. Nous reconnaissons la valeur que peuvent avoir ces pages qui, par bien des côtés, tou-

Digitized by Google

chent à notre histoire, Ludovic le More ayant favorisé l'expédition de Charles VIII en Italie; mais, quoique la princesse lombarde soit un personnage peu intéressant, nous trouvons que M. Calvi l'oublie trop. Si l'on veut savoir où et quand mourut cette Bianca-Maria dont le nom s'étale en tête du livre, il faut retourner à une petite note perdue au bas de la page 8. Il y a là un défaut dans l'économie de l'œuvre. A la fin de son volume, M. Calvi a réuni des pièces justificatives tirées des Archives de Milan. Elles précèdent une table onomastique bien faite.

TH. P.

—

Relazione diplomatiche della monarchia di Savoia, *dalla prima alla seconda restaurazione* (1559-1814), publicate da Antonio MANNO, Ermanno FERRERO e Pietro VAYRA, soci della R. deputazione. *Francia*. Periodo III, volume II, 1715-1717. Torino, fratelli Bocca, 1888, grand in-8° de VIII-473 p. *(Bibliotheca storica italiana, publicata per cura della R. Deputazione di storia patria*, Vol. IV).

Le beau volume publié par M. le baron Manno et par ses collaborateurs contient près de 400 documents, la plupart en langue française. Le premier en date (3 septembre 1715) est une lettre écrite de Paris à Victor Amédée par son ambassadeur auprès de la Cour de France, le baron Perron, lettre qui débute ainsi : « Hier, entre huit et neuf heures, le Roy T. C. rendit son âme à Dieu, et ce matin à la même heure M. le duc d'Orléans est venu au Parlement, qu'il a harangué d'une manière qui a charmé présidents à Mortier, conseillers et ducs et pairs. » Les dépêches du baron Perron et celles de son successeur, le marquis d'Entremont, dont le portrait est reproduit en tête du volume, forment un précieux supplément à tous les journaux et mémoires relatifs à l'histoire des deux premières années de la Régence. A côté des renseignements les plus importants, on trouve là diverses particularités intéressantes, notamment sur les eaux de Saint-Cloud, « qui sont tout ce qu'on peut s'imaginer de beau » (p. 166), sur l'achat du diamant le Régent (p. 312), etc. Parmi les personnages de notre pays qui figurent le plus souvent dans la correspondance des ambassadeurs du roi de Sicile, on peut citer, sans parler du duc d'Orléans et des divers membres de sa famille, le maréchal de Bezons, le marquis de Torcy, les cardinaux de Fleury et de Noailles, le duc de Noailles, les maréchaux de Berwyck et d'Huxelles, Law, l'abbé Dubois. Des détails très curieux sur le séjour à Paris du czar Pierre le Grand abondent dans une série de lettres de Philippe Nicolas Donaudi, secrétaire de l'ambassade, écrites du 10 mai au 25 juin 1717 (p. 296-320). Aucun des futurs historiens de la Régence ne pourra se dispenser de tenir grand compte des récits et des appréciations des correspondants de Victor-Amédée, récits et appréciations que les soigneux éditeurs n'ont pas manqué de rapprocher des témoignages de nos principaux chroniqueurs.

On trouve, à l'*Appendice*, une *Relation de l'entrée publique, que S. E. M. l'ambassadeur de Sicile, marquis d'Entremont-Bellegarde a faite à Paris le dimanche 12 juillet 1716*, par Donaudi (p. 393-406), et divers tableaux généalogiques (p. 407-434). Le volume est encore en-

Digitized by Google

richi d'un index analytique et alphabétique aussi complet que peut le désirer le chercheur le plus exigeant (p. 435-464), d'une table générale des documents (le dernier est du 23 octobre 1717), et de nombreuses et excellentes notes parmi lesquelles nous signalerons celles qui sont consacrées à Law (p. 48), au cardinal Alberoni (p. 1771), à l'abbé Fleury (p. 218), au comte de Bonneval (p. 269).

T. DE L.

—

Argument on the question of the validity of the treaty of limits between Costa-Rica and Nicaragua..., by Pedro PEREZ ZELEDON. Washington, Gibson Bros, 1887, in-8° de 310 pages.

Aujourd'hui que bien des publicistes espèrent trouver dans l'arbitrage un moyen de résoudre pacifiquement les conflits internationaux, on lira avec intérêt l'exposé documentaire d'un différend diplomatique qui a été tranché par le recours à une tierce puissance. Le 15 avril 1858, les républiques de Costa-Rica et de Nicaragua concluaient un traité de limites (v. p. 185), dont la validité vint plus tard à être contestée. Pour éviter de recourir à la cruelle extrémité qui est l'*ultima ratio* des républiques comme des monarchies, les parties intéressées, avec la médiation du Guatemala, convinrent le 6 décembre 1886 de soumettre leur différend à l'arbitrage en dernier ressort du président des États-Unis de l'Amérique du Nord, et, en cas de refus de sa part, au président du Chili. Le compromis est l'âme du tout arbitrage. On trouvera à la page 5 le compromis de 1886, qui est rédigé avec une rare précision.

La question soumise à l'arbitre était de savoir si le gouvernement qui a signé la convention de limites de 1858 pour le Nicaragua, avait la capacité constitutionnelle d'engager la république.

Subsidiairement, le même arbitre, si la validité du traité était reconnue, devait trancher certaines questions d'interprétation, dont une seule a une certaine importance d'ordre général ; c'est le point qui figure sous le n° 7, et qui est relatif à l'éventualité d'un canal interocéanique (p. 9 à 11).

En attendant que les États du Centre Amérique arrivent à reformer entre eux le lien fédératif qui les a unis quelque temps et qui pourrait seul « les rendre puissants dans leur union » (p. 221), le cabinet de Washington ne laisse pas échapper une occasion d'intervenir entre ces États. Le 24 mars 1888, le *Deus ex machina* rendit une sentence arbitrale qui reconnait la validité du traité de 1858. Nous n'avons pas sous les yeux le texte de la sentence, mais, d'après les informations concordantes des feuilles publiques, le Costa-Rica n'aurait pas le droit d'être partie dans les concessions que le Nicaragua pourra faire pour des canaux interocéaniques; il devra être consulté dans le cas où le creusement d'un canal léserait ses droits naturels.

A. D'AVRIL.

—

Histoire de l'épigraphie romaine depuis les origines jusqu'à la publication du Corpus, rédigée sur les notes de Léon Renier, par R. DE LA BLANCHÈRE. Paris, E. Leroux, 1887, in-8° de 63 p.

L'épigraphie romaine, cette science

Digitized by Google

indispensable à l'historien et à l'archéologue, n'existe véritablement que depuis la fin du siècle dernier ; Marini, Morcelli, Fea et Labus ouvrirent la voie dans laquelle Borghesi accomplit une carrière destinée à immortaliser son nom. Auparavant, on ne trouve guères que des recueils d'inscriptions antiques dont le plus ancien remonte au VIIIe siècle. C'est Borghesi qui eut la première pensée, vers 1835, de former un *Corpus inscriptionum latinarum*, que la mort l'empêcha de réaliser. En France, on eut un moment l'excellente idée de reprendre ce projet; puis, après quelques tâtonnements, on laissa à l'Académie de Berlin l'honneur de l'entreprise, qu'elle poursuivit avec constance. Les épigraphistes français, qui auraient, mieux que tous autres rédigé le volume relatif à la Gaule, se désintéressèrent, et l'on n'ignore pas la surprise avec laquelle on apprit que tous les documents recueillis pendant de longues années avaient été cédés à l'Allemagne. Le premier volume, relatif à la Narbonnaise, vient de paraître, et nous verrons si nous n'aurions pas été à même de le faire aussi bien qu'au delà du Rhin. — Le travail de M. de la Blanchère, très lucide et bien ordonné, est fait d'après les notes laissées pour Léon Renier. C'est l'introduction nécessaire d'un *Cours d'épigraphie romaine.*

J. DE M.

—

Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII — *Ricerce e studi negli archivi romani*, par A BERTOLOTTI. Mantoue, imprimerie Mondovi, 1886, gr. in-8° de 255 p.

« Il semble, a dit Mariette, qu'il manquerait quelque chose à l'histoire des arts, si elle ne marchait accompagnée de celle des artistes qui s'y sont distingués. Étroitement liées l'une à l'autre, elles se prêtent un mutuel secours. » Malgré la légitime notoriété qu'ils ont pu acquérir en Italie, l'histoire des Français qui y ont travaillé du XIVe au XVIe siècle est demeurée jusqu'à nos jours à peu près inconnue. A l'effet de combler cette regrettable lacune, M. Bertolotti s'est appliqué à relever tout ce qui les concerne dans les registres paroissiaux de naissance, de mariage et de décès, dans les actes notariés tels que testaments, contrats de location, d'achat, d'emprunt et d'apprentissage.

Il a fouillé les archives des États, des maisons princières, des ordres religieux. Il a détaché de la comptabilité privée des papes, des cardinaux, du patriciat romain les noms des artistes et les notes qu'ils présentaient, ainsi que leurs quittances. Enfin, dans les dossiers judiciaires même, il a trouvé des informations curieuses sur les mœurs, les idées politiques, le caractère des divers personnages. Les noms français surgissent à chaque page et provoquent cette remarque courtoise de l'auteur: « L'Italie reste la terre classique de la Renaissance ; mais l'élément français y laisse de belles traces, et, si la France nous doit Léonard de Vinci et André del Sarto, il faut convenir qu'elle nous a rendu de vrais talents à défaut d'illustrations aussi éclatantes. »

Après avoir lu le travail de M. Bertolotti, personne n'oubliera qu'un Français, André de Belfort, a introduit à Ferrare la typographie; que la plus grande partie des admirables tapisseries de Martin V ont été exécutées par des Français, qui impor-

Digitized by Google

tèrent ensuite cet art à Sienne et à Florence. A la mémoire de Philibert de Lorme, il faudra accoler dorénavant le nom de son frère Jean, qui acquit une belle réputation dans l'art du bombardier à Parme, à Mirandole, à Sienne, et cela en un siècle où l'Italie était reine dans la pyrotechnie. Pour les délicats travaux du métal, ciselure, joaillerie, gravure des monnaies, nos compatriotes formaient un appoint considérable dans la confrérie de Saint-Eligio (Eloi). L'un des fondateurs de la corporation était Français, comme le patron, ainsi que les deux horlogers qui furent envoyés plus tard à Hippolyte d'Este, lequel avait demandé à la corporation les plus habiles de ses membres. Les Français excellèrent également dans la sculpture des boiseries et sont les plus nombreux parmi les artistes de cette corporation ; mais il se trouve aussi quantité de ces sculpteurs, dont les noms ont été souvent relevés sur les annales judiciaires, dans les notifications adressées au *Notaio dei malefizi*, pour « blessures reçues et accidents causés par la méchanceté du prochain. » Est-ce à dire que « l'esprit de contumace est dans cette famille? »

Parlant de Jean Fouquet à propos de son portrait d'Eugène IV, M. Bertolotti mentionne que l'art de la miniature, où allaient briller plus tard Fra Benedetto et son plus illustre frère à ses débuts, a été importé de France probablement vers le XIIIe siècle, comme l'indique ce passage de Dante :

« . . . . . l'onor di quell' arte
Ch'alluminare è chiamata in Parisi. »

C'est à un nommé Guillaume, désigné par le surnom significatif de *Francionse*, que Sixte IV confia la réparation du Vatican. Bramante, quand il construisit le palais Riario, choisit deux auxiliaires français dont « il se loua. » Bien que nos compatriotes n'aient été appelés en Italie qu'exceptionnellement, M. Bertolotti ne manque aucune occasion de signaler leur valeur. Ainsi, à propos de musique, « c'est, dit-il, une erreur que l'inaptitude des Français pour l'harmonie : dès 1420, la chapelle pontificale était dirigée par l'un d'eux, Egidius Flamel, et ils montrèrent une succession de bons chanteurs et compositeurs. »

Nous ne saurions trop remercier M. Bertolotti du soin minutieux qu'il a pris de tirer des archives italiennes tant de noms français qui paraissaient voués à un oubli immérité. Dans cet ouvrage, il ne s'est pas manifesté simplement érudit, mais vrai amateur de l'art. Il nous a semblé, cependant, qu'il n'a pas assez tenu compte de la magnifique floraison qui a fait du Moyen âge l'âge d'or de l'art chrétien en France. En voyant nos églises, nos sculptures, nos vitraux, etc., etc., d'avant le XVe siècle, on ne peut réellement pas croire que « l'éloge d'avoir possédé une belle floraison d'art avant la Renaissance ne puisse s'adresser qu'à l'Italie. »

A. D'AVRIL.

—

Histoire généalogique de la maison du Passage en Soissonnais et en Picardie, par le comte DE BRANDT DE GALAMETZ. Arras, imprimerie du Pas-de-Calais, 1887, grand in-8° de 342 p. avec planches et tableaux.

Plus d'une fois déjà, nous avons eu l'occasion de signaler les travaux historiques de M. le comte de Galametz : ils se recommandent avant tout par une érudition étendue et précise, digne des éminents généalo-

Digitized by Google

gistes dont il est à fois le disciple et l'émule. Ce nouveau volume présente la généalogie absolument complète de la maison du Passage, dans le Soissonnais et la Picardie. M. de Galametz la prend à son premier auteur connu, Christophe du Passage, gentilhomme du pays de Clèves, vivant en 1420, dont le fils, Jacques du Passage, marié à Gilles de Vaux, page et sommelier de Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, vint se fixer en France et y devint la souche de cette excellente maison. Son petit-fils, Nicolas du Passage, seigneur de Sinceny, gentilhomme de la comtesse de Saint-Pol, n'a pas moins de dix enfants, dont un seul cependant, Josias (mort en 1625), continue la race. Le même fait se reproduit quelques années plus tard : lors de la réformation de 1667, la famille compte trois représentants, le seigneur de Sinceny ayant une fille unique, le seigneur de Caillouel, qui perpétue le nom ; le seigneur de Charmes, père d'un fils mort sans postérité, et bientôt, de onze petits enfants du seigneur de Caillouel; un seul, Jean-Baptiste du Passage, seigneur de Sainte-Segrée, perpétue le nom qui compte aujourd'hui de nombreux représentants.

Au point de vue historique, cette famille présente un véritable intérêt. Les seigneurs de Sinceny et leurs descendants fournirent en effet beaucoup d'officiers aux armées du Roi, trois lieutenant-colonels, onze capitaines, un ingénieur en chef à Pondichéry, dix chevaliers de Saint-Louis, et M. de Galametz donne sur chaque membre de la famille et sur les événements auxquels il est mêlé des renseignements précis, souvent inédits, qui rendent la lecture de son livre instructive et agréable. A ces biographies, il faut ajouter des notices sur les seigneurs de Fleury et de Sainte-Segrée, sur les familles parentes des du Passage, Boubers, Brandt, Colbert, Flavigny, Folleville, Grangier, Hazillemont, Hébert, Lamiré, Le Roy de Valanglart, Morel de Boncourt, Perrot de Fercourt, Riencourt, etc. Il faut encore signaler de curieux documents sur le collier des ordres du Roi, sur la fête de l'arquebuse de Chauny en 1680, sur « le vacher et les singes » de cette ville, sur divers régiments, Poitou entre autres, à utiliser pour leur histoire ; un récit de la campagne de Condé en 1615, plus complet que tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour ; les aventures romanesques d'un chevalier du Passage aux Grandes Indes et aux Indes orientales. — Parmi les pièces justificatives, certificat d'origine de la famille, daté de 1491, reproduit en photogravure, lettres de sauvegarde du duc d'Anjou (1572), quittances relatives aux Etats-généraux (1599, 1615), compte des funérailles du seigneur de Charmes (1603), pièces concernant la charge de gentilhomme de la chambre, etc. Ces documents sont suivis d'excellentes tables; plusieurs tableaux généalogiques, de nombreuses planches, des blasons en couleurs, des reproductions d'inscriptions funéraires de divers monuments, de la curieuse carte de visite de J.-B. du Passage, officier au régiment du colonel-général des dragons, etc., ajoutent à l'intérêt et à l'agrément de ce volume, digne en tous points de « cette vieille race militaire » qui avait adopté cette belle devise : *Pietas, Integritas, Magnanimitas.*

J.-M. Richard.

—

Digitized by Google

Manuel d'ancien français. *La littérature française du Moyen âge*, XIe-XIVe *siècles*, par Gaston PARIS, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1888, in-12 de 292 p.

En écrivant ce livre, M. Gaston Paris a eu pour but de donner à ceux qui veulent aborder l'étude de la littérature française du Moyen âge une orientation générale et une indication de l'état actuel de nos connaissances. Mais si son ouvrage s'adresse particulièrement aux commençants qui ont le désir de travailler sérieusement à l'acquisition d'une science pleine d'intérêt, il peut satisfaire aussi des lecteurs appartenant à ce qu'on appelle le grand public. Ils trouveront dans M. Paris le guide sûr et parfaitement compétent qui leur manquait jusqu'ici et qui les conduira du XIe au XIVe siècle. M. Paris débrouille avec une grande lucidité les origines de notre langue, qui lui ont déjà fourni le sujet d'une excellente lecture : *les parlers de France*, faite à la réunion des sociétés savantes. Tout en tirant de la confusion où elles disparaissaient ces origines lointaines, il offre les notions les plus claires sur la situation politique de la France naissante. Ayant affaire à un nombre énorme d'auteurs de genres différents, M. Paris n'a pu accorder que peu de lignes à beaucoup d'entre eux, mais suffisantes, en général, pour donner leur physionomie ; nous aurions voulu, cependant un peu plus d'extension pour Guillaume de Machaut (p 130). M. Paris ne le considère que comme poète lyrique ; n'aurait il pas été bon de rappeler des compositions de longue haleine souvent utiles à l'histoire. et le *Voir-dit*, ce long poème plein de détails intimes et qui a un caractère si particulier ? En face d'œuvres célèbres : la *Chanson de Roland*, le *Roman de la Rose*, la *Chronique* de Joinville, le *Roman du Renard*, etc., M. Paris s'est donné plus d'espace et a pu montrer une critique aussi fine que judicieuse. Il ne s'est pas interdit non plus de présenter sur l'art et la société du Moyen âge des vues faites pour plaire à des lecteurs non spéciaux, ni de jeter quelques regards sur les nations voisines, pour y suivre des reflets de l'influence française. A ce sujet une remarque, d'importance minime du reste. Page 142, on lit que *Marie l'Égyptienne* de Rutebeuf fut anciennement traduite en Espagnol. Cette légende fut, non pas traduite, mais seulement imitée. C'est ce que nous croyons avoir montré dans les *Vieux auteurs Castillans* (2e édition, t. I, p. 258). — Ce n'est pas de seconde main que M. Paris traite de tant de poètes et de prosateurs ; il connaît à fond la plupart d'entre eux ; il les a lus, relus et nous fait voir que ce n'est pas seulement un sentiment de curiosité que l'on peut chercher à satisfaire en fréquentant ces vieux écrivains. Ils ont parfois des qualités fort réelles, capables de plaire en dehors de ces considérations de curiosité archéologique dont je parlais tout à l'heure. Des morceaux choisis et un lexique complètent ce premier volume, qui s'arrête à peu près à l'avènement des Valois, avant Froissart, au moment où il se produisit un profond changement dans la littérature française.

Pour ne pas avoir à rappeler, dans des notes incessantes, les livres consultés, M. Paris en donne deux nomenclatures. L'une offre les titres d'un certain nombre d'ouvrages fréquemment interrogés, l'autre indique les sources où l'auteur a puisé pour la rédaction de ses paragraphes, car — disposition très favorable à

Digitized by Google

la clarté et aux renvois — le volume est divisé en paragraphes, précédés chacun d'un numéro, et c'est à ces numéros, et non aux pages, que correspond une table alphabétique dressée avec beaucoup de soin.

TH. P.

—

Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, publiées par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques. Tome I. Paris, imprimerie nationale, 1888, in-4° de CIX-914 p.

Voici enfin, dans la Collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*, le premier volume de cette correspondance de Peiresc que le monde savant attendait avec impatience.

L'éditeur apparemment n'était pas moins pressé de le donner au public; mais il avait à compter avec des retards et des difficultés qu'il sera facile de comprendre à l'examen de ce gros et massif volume, aux notes nombreuses, au texte hérissé de noms propres et de citations bibliographiques. Pour nous faire et se faire prendre patience, il publiait de temps en temps quelques dossiers épistolaires recueillis dans les papiers du grand Provençal, et de là sont nées ces brochures attrayantes et nourries, les *Correspondants de Peiresc*. Cette belle série, malheureusement bien difficile à trouver complète, à cause du tirage restreint de chaque volume, a préparé les voies aux lettres de Peiresc lui-même; elle a permis à M. Tamizey de Larroque d'en abréger l'annotation sur certains points; elle a servi aussi à préparer le public à mieux goûter l'œuvre dernière, en la lui faisant désirer davantage. Disons, maintenant que ce désir est en partie satisfait, que la publication réalise largement les espérances qu'elle avait fait concevoir. Les *Lettres de Peiresc* seront un monument durable à l'honneur de ce grand homme; elles achèveront de faire apprécier l'étendue de ses connaissances, la dignité de son caractère et son infatigable activité; elles témoigneront du zèle des savants français de notre temps pour leurs ancêtres du XVIIe siècle. Devant le nom de l'éditeur, il est superflu de parler des soins apportés au travail d'annotation qui éclaircit un texte chargé d'allusions difficiles ou qui met en relief la nouveauté d'un vocabulaire curieux et riche. M. Tamizey de Larroque y a mis plus de passion peut-être qu'en aucun autre de ses livres; il y a travaillé *con amore*, et on le sent dans la courte préface, où il associe au mérite de son œuvre M. Léopold Delisle, commissaire responsable de la publication : « Il me sera permis, conclut-il, de dire qu'un des plus grands bonheurs de ma vie aura été de publier une correspondance comme celle de Peiresc avec le concours d'un critique tel que M. Delisle. »

Rappelons quelques dates et quelques noms pour rafraîchir les souvenirs du lecteur.

Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, né en 1580, à Belgentier, près Toulon, conseiller au parlement de Provence, avait fait de sa maison d'Aix un centre d'érudition considérable. Ses loisirs de magistrat étaient employés à satisfaire ses goûts de liseur et de collectionneur. Vivant au milieu des livres et des objets rares, qu'il mettait libéralement à la disposition des savants français et étrangers, ami de tout

Digitized by Google

ce qui comptait dans les lettres au commencement du XVIIe siècle, il occupe dans l'histoire intellectuelle une place tout à fait à part, entre les savants de profession et les simples amateurs, distinct des uns par ses goûts étendus de dilettante, supérieur aux autres par la sûreté de ses connaissances. Si ses préférences sont pour l'étude de l'antiquité (lire par exemple, dans le présent volume, ses lettres sur les thyrses bachiques, p. 637 et 682), tous les sujets l'intéressent et le captivent à son heure: l'histoire, le droit, les sciences naturelles.

L'un de ses amis les plus chers et les plus illustres, son protégé Gassendi, a écrit en latin une vie de Peiresc qui mériterait d'être traduite, et qui met bien en lumière son rôle universel et sa générosité d'esprit. Chapelain le définit ainsi ; « Ce célèbre vertueux qui fait honneur à la Provence et qui a des correspondances partout où il y a du mérite et de la bonté. » (*Lettres inédites de J. Chapelain,* publiées par Tamizey de Larroque dans la collection des *Documents inédits*, t. I, p, 123.) Ses lettres attestent ses relations intimes avec les hommes les plus distingués du temps; on y voit figurer sans cesse, par exemple, Saumaise, Nicolas Rigauld, Godefroy, Sirmond, Grotius, Holstenius, Aleandro le jeune, Rubens, etc.; ces noms, pris à dessein en divers genres, montrent l'intérêt varié du recueil. Mais les deux hommes qui occupent le plus souvent la scène, aux côtés du noble protagoniste, sont les deux frères Dupuy, à qui sont adressées toutes les lettres. Elles éclairent d'un jour favorable la figure des deux savants, dont l'un, Pierre, fut avocat au Parlement de Paris, puis conseiller d'Etat, et l'autre, Jacques, prieur de Saint-Sauveur. (Un troisième frère, Christophe, résidait à Rome où il fut procureur-général des Chartreux.)

On sait le rôle considérable joué, dans la première partie du siècle, par le cercle littéraire de « l'Académie Putéane » qui existait à l'hôtel du président de Thou, rue des Poitevins, derrière l'église Saint-André-des-Arts, et où les écrivains les plus éminents, en dehors même des purs érudits, les Balzac, les Ménage, les Huet, les Chapelain, se rencontraient régulièrement. C'était un centre de réunion pour les savants étrangers qui passaient à Paris et ils estimaient à grand honneur d'y être admis. Les frères Dupuy mettaient à la disposition commune la collection manuscrite de De Thou unie à celle qu'avait formée leur père, un savant et célèbre magistrat du XVIe siècle, Claude Dupuy, l'ami, lui aussi, de tous les savants de son temps et le digne père de tels fils. D'autres trésors, plus grands encore, leur furent bientôt confiés; ils reçurent les fonctions de gardes de la Bibliothèque du Roi, en 1645, et conservèrent cette charge jusqu'à leur mort, arrivée pour Pierre en 1651, pour Jacques en 1656. Ils ont survécu, on le voit, à Peiresc, mort à Aix, le 24 juin 1637; mais jusqu'à sa mort, ils échangèrent avec lui une correspondance active.

Près de cinq cents lettres originales de Peiresc ont été conservées par les frères Dupuy, en trois volumes de leur bibliothèque (aujourd'hui fonds Dupuy à la Nationale). Quelques autres lettres se retrouvent dans le registre des minutes de Peiresc à la bibliothèque Inguibertine de Carpentras ; toutefois M. Tamizey de Larroque a pu constater que les destinataires avaient gardé

Digitized by Google

en originaux tout ce qui offrait de l'intérêt, et il a laissé les minutes de côté, s'en tenant au choix fait par les Dupuy eux-mêmes. Sa publication présente contient les cent quarante-une lettres renfermées dans leur premier volume, et les deux tomes suivants correspondront de même exactement au contenu des deux autres volumes manuscrits. Les lettres de Peiresc, comprises dans le tome I, vont de l'année 1623 à l'année 1628 incluse et forment une correspondance suivie ; les deux premières seulement sont isolées et datées de 1617 et 1618. A la suite des lettres de Peiresc sont imprimées, comme appendice, quarante-six lettres qu'il a reçues des frères Dupuy pendant la même période, les seules que l'éditeur ait pu retrouver. J'exprime ici le vif regret qu'elles n'aient pas été accueillies dans le corps de la publication, où elles auraient pu être distinguées suffisamment par le caractère typographique plus petit qu'on a choisi pour les imprimer. La lecture de l'ensemble de la correspondance aurait gagné, je crois, à cette insertion, les demandes et les réponses se trouvant ainsi rapprochées et le même sujet traité des deux côtés étant mis en même temps sous les yeux du lecteur. (Puisque j'en suis aux critiques, je signalerai l'une des lacunes minuscules qui m'ont frappé dans l'annotation : p. 446, note 2, on attend une note sur l'édition princeps des fragments περὶ προσβειῶν — et non προσβείων, — qui est d'Anvers, Plantin, 1582, et à laquelle Peiresc fait une allusion évidente.)

Il est impossible d'analyser une correspondance qui touche à toutes choses, et qui passe sans transition du dépouillement d'un ballot de Cramoisy au récit de l'assassinat du doge Cornaro. A côté de la discussion érudite, le siècle y défile tout entier : politique, littérature, affaires ecclésiastiques, grands procès criminels ou civils, nouvelles d'Orient, de Rome, d'Allemagne, de la foire de Francfort et du siège de La Rochelle. Beaucoup de pages intéresseront les savants étrangers, particulièrement les Italiens. Mais une analyse ne sera possible que lorsque les lettres aux frères Dupuy seront achevées et qu'un index permettra de se retrouver dans le fouillis de faits et de noms contenus dans cette première partie de la correspondance de Peiresc. En attendant, les chercheurs devront se faire eux-mêmes des index partiels, chacun suivant la nature de son travail. Ce sera une perte de temps considérable. M. Tamizey de Larroque, qui le sait mieux que personne, se rendra aux sollicitations générales et poussera activement l'achèvement de sa publication ; c'est l'intérêt de la science, c'est aussi l'intérêt individuel de bien des travailleurs. Le bénédictin de Gontaud, qui, dans sa retraite gasconne, a plus d'un point de ressemblance avec Peiresc, passe pour charitable envers ses confrères ; qu'il pense, pour achever de se décider, que Peiresc, à sa place, eût écouté leur prière.

P. DE NOLHAC.

—

Lettres inédites de Philippe Fortin de la Hoguette, publiées et annotées par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE. La Rochelle, impr. Texier, 1888, gr. in-8 de 215 p. (Publication de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.)

Qu'est-ce que Fortin de la Hoguette ? La plupart de nos lecteurs

Digitized by Google

seraient fort embarrassés pour répondre à cette question. C'est que ni Moréri, ni Chaudon, ni la *Nouvelle biographie générale* n'ont parlé de ce personnage. La *Biographie universelle* de Michaud, seule, lui consacre une insignifiante mention. Il appartenait à notre savant et infatigable collaborateur d'ajouter une découverte de plus à toutes celles que lui doit l'histoire littéraire de la France, et de reconstituer la vie d'un officier lettré, originaire de Normandie, fixé dans ses vieux jours en Saintonge, où il mourut après 1644. On lui doit un *Testament*, publié en 1648, sous le voile de l'anonyme, et réimprimé la même année avec le nom de l'auteur, « ouvrage qui fit autrefois sa gloire et qui est maintenant oublié de tout le monde à peu près ;» un opuscule intitulé : *Catéchisme royal* (1645, in-4) qui n'est qu'un recueil de maximes ; enfin des lettres qui, patiemment rassemblées M. Tamizey de Larroque, paraissent aujourd'hui pour la première fois.

Ces lettres, nous dit leur éditeur, ressemblent au *Testament :* « elles sont d'un mérite inégal, quelques-unes fort insignifiantes, les autres fort savoureuses. » C'est un choix qui nous est offert. « On remarquera surtout celles où sont si bien décrites les péripéties du siège de La Rochelle et qui complètent tous les écrits que nous possédons de ce grand événement. Plusieurs autres contiennent diverses particularités sur le comte de Comminges, le duc d'Epernon, Jean Guiton, le cardinal de Richelieu, Henri de Sourdis, évêque de Maillezais, puis archevêque de Bordeaux, le maréchal de Toiras, le cardinal de la Valette, Jean-Louis Guez de Balzac, le grand Corneille, à propos d'une représentation du *Cid*, donnée à Blaye par les soins du sergent-major de la citadelle. » Ces lettres adressées à Pierre du Puy (pourquoi M. Tamizey de Larroque écrit-il partout *Dupuy ?*) sont au nombre de cent six, depuis 1623 jusqu'à 1649 (les trois dernières et quelques autres sont adressées à Jacques du Puy, et il y en a une à Mathieu Molé et deux à Peiresc). Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'elles sont, suivant l'invariable et excellente habitude de l'habile éditeur, enrichies des plus nombreuses et des plus intéressantes annotations. Nous regrettons seulement dans ce volume l'absence d'une table.

G. DE B.

—

Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à la fin du XVIIe siècle, 1664-1707, par Emmanuel DE BROGLIE. Paris, Plon, 1888, 2 vol. gr. in-8° de XI-429 et 390 p.

Le prince Emm. de Broglie, en nous conviant (*Avant-propos*, p. VII) à faire « une promenade, toute de curiosité littéraire et morale, dans un monde complètement disparu, » a eu bien raison d'ajouter qu'une telle promenade « ne manquera ni d'intérêt ni de variété. » Son livre, nous aimons à le déclarer tout de suite, est un des plus agréablement instructifs que l'on puisse lire. L'auteur décrit dans le meilleur style — ne doit-on pas dire le style des Broglie, comme on disait jadis l'esprit des Mortemart ? — un côté du siècle de Louis XIV bien peu connu. Il fait admirablement revivre toute une société de travailleurs, de savants auxquels appartient le mérite d'avoir posé les bases de cette érudition littéraire ou historique qui devait prendre de si grands développe-

Digitized by Google

ments en notre pays. Autour de Mabillon, « une des plus douces et des plus aimables figures » de ce temps là, il a groupé les amis, les correspondants, les adversaires de celui qui fut présenté à Louis XIV comme le plus savant homme de son royaume. M. de Broglie ne pouvait choisir un meilleur conducteur que Mabillon dans cette Société dont le modeste religieux fut un des principaux membres, avant d'en être devenu la plus belle gloire. Complétant avec autant de soin que de talent les travaux biographiques d'autrefois et d'aujourd'hui, ceux de Dom Ruinart comme ceux de M. Jadart, le sympathique écrivain retrace en tous ses détails la noble vie du grand travailleur. Tantôt il le montre à l'abbaye de Saint-Germain des Prés et à l'Académie des Inscriptions; tantôt, traduisant les plus intéressants passages de l'*Iter Burgundicum*, de l'*Iter Germanicum*, de l'*Iter Italicum*, il le suit en ses voyages littéraires en Flandre, en Lorraine, en Bourgogne, en Allemagne, en Suisse, en Alsace, en Normandie, à Lyon, à Turin, à Milan, à Venise, à Rome, à Naples, au Mont Cassin, à Florence, à Pise, à Padoue, à Parme, à Gênes, etc. Tantôt il apprécie les ouvrages de celui qui fut un des fondateurs de l'érudition française; tantôt il nous fait assister aux controverses où Mabillon apporta toujours autant de sagesse que de lumières, et triompha du P. Papebroch, comme de l'abbé de Rancé, avec non moins de modestie que de charité.

Parmi les personnages français ou étrangers qui, plus ou moins mêlés à la vie de l'auteur de la *Diplomatique*, sont tour à tour magistralement dépeints à côté de lui, nous mentionnerons (t. I) Luc d'Achery, qui, dès la fin de 1664, l'appela à Paris dans l'illustre abbaye de Saint-Germain des Prés (pp. 11, 19, 20); Jean Casimir de Pologne, abbé de ce monastère (p. 13); Claude Bretagne, prieur du même monastère, un des correspondants de Nicole (p. 23); François Lamy, un des correspondants de Fénelon (p. 23-24); Thomas Blampin, l'éditeur de Saint-Augustin (p. 25); Claude Estiennot (p. 25); Michel Germain, le fidèle compagnon, ami, disciple et collaborateur de Mabillon (p. 26-27), les deux frères Bulteau (p. 281.), Du Cange et Baluze (p.53-59), d'Herbelot, le fameux orientaliste (p. 59), les deux frères de Valois, Adrien et Henri (p. 59-60), l'hébraïsant Cotelier (p. 60-61), Vion d'Hérouval, surnommé le *père de la république des lettres* (p. 61-63), l'abbé de Longuerue (p. 63-64), le Père Pagi (p. 64), Eusèbe Renaudot (p. 65), l'abbé Bignon, que Leibniz, en une de ses lettres, appelle « l'illustre M. Bignon, le grand M. Bignon, » les deux frères Anisson « alors les plus célèbres libraires de France » (pp. 68, 221-222), Roger (et non *Robert*) de Gaignières (p. 67-70), l'abbé de Louvois (p. 81), « le fantasque et singulier cardinal de Bouillon » (p. 82), Bossuet (p. 89-92), l'archevêque de Reims, Le Tellier (p. 92 96), Richard Simon (p. 100-101), le Père Hardouin, le plus paradoxal des savants (p. 104-106), le Père Papebrock (p. 106, 116-118), le cardinal Ferdinand de Furstenberg (p. 140), Leibniz (p. 143-144), les cardinaux Barbarigo, Bona, d'Aguirre, Casanata, Colloredo, Henri Noris (p. 176-188), les littérateurs et archéologues romains, Fontanini, Sergardi, Fabretti (p. 189-194), les Bénédictins de Parme, Bacchini et Arcioni (p. 176-188), le bibliothécaire de Florence, Magliabecchi

Digitized by Google

(p. 198-204), Eméry Bigot (p. 208-212), Antoine Faure, docteur de Sorbonne et grand-vicaire de l'archevêque de Reims, honorablement mentionné dans la *Relation de la cour de France* par Fréd. Spanheim (p. 212-215), le Janséniste Du Guet (p. 215), l'abbé Nicaise, « le grand écriveur de lettres du siècle » (p. 216-221), l'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre (p. 231-233), l'évêque de Luçon, Henri de Barillon (p. 233-234), Thierry Ruinart (p. 340-341), (t. II), l'abbé de Rancé (p. 99 et suiv.), Bernard de Montfaucon (p. 269-273), le président Le Pelletier (p. 285-289), et, de nouveau, Michel Germain (p. 198-202), le cardinal de Furstenberg, devenu abbé de Saint-Germain des Prés (p. 205-206), Estiennot (p. 229 231), le cardinal de Bouillon (p. 241 et suiv.), Thierry Ruinart (p. 267-268), etc.

Pour écrire l'histoire de Mabillon et de son groupe, le prince de Broglie s'est surtout servi des documents conservés à la Bibliothèque nationale dans les recueils de correspondances bénédictines. Il a fort habilement analysé la plupart de ces pièces, ainsi que celles qui avaient été déjà publiées par Valery, par Dantier et par quelques autres érudits. Il a surtout reproduit diverses pages inédites de Mabillon et de ses correspondants. En ce qui regarde le grand Bénédictin, nous indiquerons (t. I) un passage d'une lettre à Ruinart (p. 108), un passage d'une lettre au cardinal Colloredo (p. 146), plusieurs lettres à l'abbé Nicaise (p. 215, 334, 338) et à un conseiller au présidial de Laon, nommé Marquette (p. 242-252), une lettre à Luc d'Achery (p. 275), plusieurs lettres à Thierry Ruinart (pp. 304, 322, 389, 390), une lettre au cardinal Casanata (p. 395), etc., et (t. II) de nouvelles lettres à Thierry Ruinart (pp. 34, 73, 88), diverses lettres à des Bénédictins non nommés (pp. 46, 71). Quant aux correspondants si nombreux de Mabillon, on trouve (t. I) des lettres ou fragments de lettres de Vion d'Hérouval (p. 62), de Le Tellier (pp. 95, 408), de Fénelon (p. 122), de dom Estiennot (pp. 158, 218, 392), de dom Antoine Durban (p. 160), de dom Jean Durand (pp. 161, 168), de dom Jean Guillot (pp. 171, 173, 175), du cardinal d'Aguirre (pp. 180, 181), du cardinal Colloredo (p. 183), du cardinal Noris (pp. 185, 187), de l'abbé Nicaise (p. 219), de l'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre (p. 233), de l'évêque de Montpellier, Colbert de Croissy (p. 235), du maréchal de Noailles (p. 237), du marquis de Sévigné (p. 240), de la princesse Christine de Salm, abbesse du chapitre des dames nobles de Remiremont (p. 255-259), et (t. II), des lettres *in extenso* ou à l'état d'extraits, de dom Jean Durand (p. 49), de l'abbé de Rancé (p. 113), de dom Lamy (p. 146), du cardinal de Noailles (p. 201), du cardinal de Furstenberg (pp. 208, 311), de dom Estiennot (p. 223), de dom Guillaume La Parre (pp. 231, 334), du cardinal de Bouillon (pp. 248, 249, 346), de B. de Montfaucon (pp. 270, 274, 277), de Baluze (p. 283), du président Le Pelletier (p. 228), etc.

De toutes ces lettres, quelques-unes sont fort importantes, soit pour pour la biographie de Mabillon et de ses amis, soit pour l'histoire littéraire en général ; quelques autres présentent, au point de vue anecdotique, le plus piquant intérêt, notamment celles de Dom Michel Germain, adressées à divers Bénédictins (t. I. pp. 113, 380, 385, 393, 402, 404, 412, 413, 424; t. II, pp. 25, 26, 28,

Digitized by Google

30, 33, 48). Cet intime ami de Mabillon écrit avec autant d'esprit que d'abandon et sa verve étincelle surtout dans les récits de ses impressions de voyage en Italie, où abondent les particularités sur la cour romaine, sur la reine Christine, etc.

Le prince de Broglie, dans son *Fénelon à Cambrai*, nous avait fait encore plus aimer et admirer le saint et éloquent archevêque. Son livre sur Mabillon nous fait encore plus aimer le saint et savant religieux.

T. DE L.

—

L'Académie des sciences. — *Histoire de l'Académie. — Fondation de l'Institut national. — Bonaparte membre de l'Institut national*, par Ernest MAINDRON. Paris, Félix Alcan, 1888, gr. in-8° de 344 p.

Attaché pendant plus de vingt ans au secrétariat de l'Institut de France, M. Ernest Maindron était mieux que personne à même de réunir et de mettre en œuvre les matériaux dont se compose cet ouvrage, dont une partie a vu le jour dans la *Revue scientifique*.

Il a pour objet la fondation de l'Académie des sciences par Louis XIV, en 1666 ; ses installations successives, d'abord à la Bibliothèque du Roi, puis au Louvre, enfin au Palais des Quatre-Nations; ses règlements, ses collections, sa bibliothèque ; sa situation financière, son administration; son budget; ses secrétaires perpétuels. L'auteur raconte ensuite la fondation de l'Institut national et ses débuts, le rétablissement des Académies; il entre dans des détails circonstanciés sur la nomination de Bonaparte et sur son rôle à l'Institut, sur les modifications apportées par le premier consul à l'organisation de l'Institut, sur les rapports de l'Institut avec Napoléon, devenu empereur; puis il termine par une bibliographie de l'Académie des sciences.

C'est une page intéressante de notre histoire académique, dont l'attrait est augmenté par les nombreuses planches hors texte (8), les gravures, portraits, plans et autographes (53), reproduits d'après les originaux.

EMM. D'A.

—

L'épiscopat provençal au XVIIIe siècle. — *Notice sur Monseigneur Pierre-François Lafitau, évêque de Sisteron et prince de Lures* (1685-1769), par le R.P. Dom. Théophile BÉRENGIER. Aix, imprimerie Nicot, 1887, gr. in-8° de 87 p.

Vie de Don Malachie d'Inguimbert, de l'ordre de Cîteaux, *archevêque-évêque de Carpentras* 1683-1757, par le même. Avignon, imprimerie Aubanel, 1888, gr. in-8° de 87 p.

Dom Bérengier ne croit pas « qu'un évêque du XVIIIe siècle ait été plus calomnié et plus vilipendé par les Jansénistes que Mgr Lafiteau, évêque de Sisteron, qui a partagé avec Mgr de Belsunce, l'héroïque évêque de Marseille, dont il fut véritablement le frère d'armes, l'honneur d'avoir combattu toute sa vie pour les saines doctrines de l'église romaine et pour les privilèges du Saint-Siège. » C'est avec la plus vive sympathie que l'auteur retrace « la spirituelle physionomie » de Pierre-François Lafitau (né à Bordeaux en 1685, mort au château de Lures, le 5 avril 1769), et qu'il raconte ses « longues luttes contre les ennemis publics et cachés de la foi catholique. » Si la mémoire de ce prélat a été rudement attaquée

Digitized by Google

« par les sectaires du siècle dernier et surtout par ce duc de Saint-Simon que l'on a appelé le *menteur de génie,* » en revanche elle a été vaillamment défendue par Dom Bérengier. Le zélé biographe donne d'intéressants détails sur le séjour à Rome du futur évêque, alors jésuite, sur ses relations avec le cardinal Dubois et avec le pape Clément XI, sur le diocèse, la ville et la cathédrale de Sisteron, sur les luttes du prélat contre les Jansénistes (avec citation de strophes satiriques du temps conservées dans les Archives de la famille de Coriolis-Espinouse, au château de la Salle, près Marseille), sur le palais épiscopal de Lures, etc. Signalons encore une excellente analyse des œuvres oratoires, épistolaires, théologiques, etc. de Mgr Lafiteau, ainsi que diverses lettres inédites de lui reproduites d'après les autographes de diverses collections publiques ou privées.

La notice sur *Dom Malachie d'Inguimbert* résume et complète tout ce que l'on a écrit de meilleur sur le grand évêque de Carpentras. Dom Bérengier, après avoir donné de rapides indications généalogiques sur la vieille famille d'Inguimbert, originaire de Vienne en Autriche, loue la sainte vie et les beaux travaux de Joseph Dominique (né le 26 août 1683 à Carpentras, mort en cette ville le 6 septembre 1757), et qui, étant entré, en 1698, au couvent des Frères Prêcheurs de la même ville, devint, en 1711, professeur de théologie à l'université de Pise, moine cisterrien en 1719, évêque en 1735). Dom Bérengier nous fait aussi bien connaître toutes les circonstances du séjour de Mgr d'Inguimbert en Italie, que toutes les circonstances de son séjour dans le Comtat-Venaissin. Il nous montre auprès du savant prélat le grand duc de Toscane Cosme III, le célèbre bibliothécaire de Florence, Magliabecchi, les cardinaux Albani, Aldovrandi, Quirini, les papes Benoit XII, Benoit XIII, Clément XII. Il consacre d'attachantes pages au généreux fondateur de l'Hôtel-Dieu de Carpentras et de la bibliothèque publique de cette ville. On trouve là d'abondantes indications sur ces deux établissements qui font tant d'honneur à Mgr d'Inguimbert. Nous qui avons tant profité des trésors (livres et manuscrits) mis à la disposition des travailleurs par l'admirable évêque, et qui le considérons comme un de nos bienfaiteurs, nous demandons la permission de joindre ici nos plus reconnaissants hommages aux éloges qui lui ont été partout si justement donnés.

T. DE L.

—

Lavoisier (1743-1794), *d'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille et d'autres documents inédits*, par Edouard GRIMAUX, professeur à l'Ecole polytechnique et à l'Institut agronomique, agrégé de la Faculté de médecine. Paris, Félix Alcan, 1888, gr. in-8° de VII-398 p. avec dix grav. hors texte en taille douce et en typographie.

C'est, d'abord, un très beau livre. Papier, impression, gravures, tout est à l'avenant. Parmi les gravures, signalons les portraits de Lavoisier et de sa femme, d'après un tableau de David ; celui de Mlle Paulze enfant (Mme Lavoisier), d'après un pastel ; celui de Lavoisier en 1793 ; la maison qu'il occupait sur le boulevard de la Madeleine, le château de Fréchines, etc. Tous les papiers de Lavoisier, notes, manuscrits, cor-

Digitized by Google

respondances, avaient passé des mains de sa veuve dans celles de la petite-nièce de celle-ci, Mme Léon de Chazelles. M. Édouard Grimaux a été admis à les compulser ; plus de quatre cents minutes de lettres lui ont permis de suivre Lavoisier dans sa vie de chaque jour, dans ses occupations multiples, dans cette activité qui ne s'effrayait d'aucun travail et qui portait partout la même ardeur d'investigation, la même rigueur de méthode et le même succès. En outre de ces papiers de famille, l'auteur a consulté encore aux Archives nationales les pièces relatives à l'administration de la ferme générale et au procès des fermiers-généraux devant le Tribunal révolutionnaire. La bibliothèque d'Orléans, les archives de Loir-et-Cher, celles de la préfecture de police, de l'Académie des sciences, du Conservatoire des arts et métiers, de la ville de Paris, ont complété ses dossiers.

De toutes ces richesses documentaires, M. E. Grimaux a fait le plus judicieux usage. Il s'est montré à la fois érudit, lettré, écrivain. Son livre est bien distribué ; il est écrit avec sobriété et avec élégance. Il l'a partagé en huit chapitres : I. *Les années de jeunesse ;* II. *La vie privée ;* III. *La vie administrative ; la ferme générale et la régie des poudres ;* IV. *La vie scientifique, les grandes découvertes et l'Académie des sciences ;* V. *Les Recherches agricoles et économiques ;* VI. *La vie politique et les fonctions administratives pendant la Révolution ;* VII. *Les Commissions scientifiques de l'Académie des sciences pendant la Révolution ;* VIII et dernier : *Le procès des fermiers généraux et la mort de Lavoisier.* Dans un appendice, se trouvent les généalogies de Lavoisier et des familles auxquelles il était allié ; des notes bibliographiques et quelques renseignements spéciaux ; enfin, une série de neuf pièces justificatives, les unes, actes d'état-civil, les autres, relatives à l'arrestation et au jugement des fermiers généraux.

Dans cette vie, relativement courte, que d'études, que de découvertes, que de travaux ont tenu place ! Géologue, physicien, chimiste, physiologiste, Lavoisier a marqué dans toutes ces sciences ; il les a rappelées à l'expérience, il les a cultivées avec un esprit de méthode des plus rigoureux ; il ne s'est pas borné à rectifier des données inexactes et à établir des lois ; il a constitué une science, la chimie, qui fut réformée toute entière en vertu et en conséquence de ses découvertes. Depuis un siècle, on n'a ajouté à ses conceptions physiologiques que peu de chose, on n'en a rien retranché. Il donna la théorie exacte de la combustion ; il introduisit dans l'expérimentation chimique l'usage de la balance ; il démontra que, dans les réactions chimiques, la matière se transforme en gardant le même poids. — « Toute la science moderne, dit M. Grimaux, n'est que le développement de l'œuvre de Lavoisier. »

Avec cela, fermier-général et comme tel absorbé par des voyages perpétuels ; grand propriétaire foncier et préoccupé sans cesse d'améliorations agricoles ; membre assidu de l'Académie des sciences et rapporteur de toutes les commissions ; occupé à la régie des poudres et faisant servir au progrès de la fabrication ses grandes connaissances chimiques : on se demande comment il pouvait suffire et à ses grands travaux scientifiques et à ses nom-

Digitized by Google

breuses charges administratives. Au milieu de cette vie si bien remplie, on le voit fils empressé, gendre affectueux, époux accompli ; sa jeune femme était initiée à ses études et les partageait avec empressement.

Il ne se montra pas réfractaire à la Révolution. Il figure parmi les membres de la *Société de 89*, avec Bailly, Monge, André Chénier, Siéyes, Rœderer, Treilhard, Mirabeau, etc. ; il y lira des *Réflexions sur les assignats et sur le remboursement de la dette exigible* (20 août 1790). En mars 1791, tandis que la Constituante louait publiquement un de ses travaux, Marat regrettait qu'« il n'eût pas été lanterné. » C'est depuis 1789 qu'il avait presque abandonné son laboratoire pour se livrer à la régie des poudres et au bureau de consultation dont il était sur tant de matières le principal consultant. Depuis le 20 mars 1791, il n'était plus fermier-général. Tous les services qu'il avait rendus n'entrèrent pas en balance avec les haines ameutées contre ses anciens collègues et contre lui. Les subalternes furent soulevés contre leurs chefs ; la cupidité consomma l'œuvre de la haine. M. Grimaux a pris la défense des fermiers-généraux ; comment les savants de ce temps-là ne prirent-ils pas celle de leur confrère, qui avait jeté un si grand lustre sur l'Académie des sciences et sur la France et qui avait rendu des services si éclatants à la patrie ? On sait le mot de Coffinhal : « La République n'a pas besoin de savants. » M. Grimaux le croit authentique. Il ne ménage guère le silence et l'inaction de Fourcroy, chez qui il dénonce la jalousie du savant et les passions du jacobin. Quant au conventionnel Dupin, qui avait rédigé le rapport contre les fermiers généraux, thermidor venu, il en rejeta l'odieux sur la *faction de Robespierre :* « Ils ont été, dit-il, envoyés à la mort sans avoir été jugés. » Mme Lavoisier recouvra les biens de son mari ; les ordres de restitution portent : « Veuve de Lavoisier, injustement condamné ; » Fourcroy, le 12 août 1796, lut au Lycée des arts l'éloge de son ancien collègue.

Ce livre a des parties d'ordre purement scientifique sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister ici ; il faut dire, toutefois, que l'auteur a rendu toutes les questions accessibles au commun des lecteurs par la netteté et la simplicité de son exposition. C'est un mérite de plus à ajouter à ceux que nous avons relevés plus haut.

VICTOR PIERRE.

—

Madame de Custine, *d'après des documents inédits*, par A. BARDOUX. Paris, Calmann Lévy, 1887, in-8° III-431 p.

M. Bardoux se distrait de la politique comme un de ses illustres prédécesseurs au ministère de l'instruction publique se distrayait de la philosophie, dans le commerce des grandes dames du temps passé. Émule de Victor Cousin, cet adorateur des contemporaines de Descartes, il va réveiller les belles endormies qui se reposaient dans leur tombe, bientôt séculaire, des orages de la Révolution et des orages de leur propre vie. Après Mme de Beaumont, voici Mme de Custine ; et cette seconde biographie est établie, comme la précédente, sur des correspondances privées qui en relèvent l'accent et en doublent le charme.

Mme de Custine, née en 1770, morte

Digitized by Google

en 1826, joignait aux attraits extérieurs la distinction de l'esprit, la franchise du cœur et du caractère ; elle était d'un temps et d'un monde où la sensibilité était la principale, la seule règle de conduite, et ses amitiés, qui furent parfois des passions, remplirent sa vie. Ce fut là le malheur de cette âme délicate, exquise si l'on veut, et qui eut été parfaite, si elle eut été chrétienne. A vrai dire, Mme de Custine vaut aussi, dans le portrait qui vient d'être tracé d'elle, par son entourage; par sa mère Mme de Sabran, tour à tour fidèle compagne et spirituelle correspondante du chevalier de Boufflers ; par son beau-père et son mari, l'un et l'autre, malgré son courageux dévouement, victimes de la Terreur; par les amis de sa seconde jeunesse, qui seraient sans doute fort étonnés aujourd'hui d'être réunis dans ce commun souvenir : Chateaubriand, Fouché, Mme de Staël, Rachel Varnhagen d'Ense. Les lettres de Fouché publiées dans ce volume sont curieuses ; elles nous avertissent une fois de plus qu'il faut juger les coryphées de la Révolution comme des hommes relativement sincères dans leurs opinions successives, et ayant eu en quelque sorte autant d'existences qu'ils ont eu de mondes différents à traverser. Quant à Chateaubriand, il n'était plus à faire connaitre avec ses faiblesses de cœur et ses orgueilleux caprices. Il se montre, comme dans le précédent ouvrage de M. Bardoux, sur un autel profane où n'ont pas manqué les prêtresses. Derrière Mme de Beaumont, à côté de Mmes de Mouchy et de Duras. Mme de Custine apparaît un peu à l'écart, discrète et obstinée dans son adoration silencieuse, heureuse d'être aux pieds du grand homme, comme elle l'a avoué elle-même. M. Bardoux a ressuscité en un attachant récit cette physionomie à la fois agréable et mélancolique, à peine esquissée et comme à regret par l'égoïste auteur des *Mémoires d'Outre tombe*. Il touche en passant à de nombreux épisodes d'histoire sociale et littéraire, qui promènent le lecteur de la bergerie de Trianon au Tribunal révolutionnaire, et de la Vallée aux Loups au salon de Coppet et au Congrès de Vérone ; long voyage s'il en fut, malgré la brièveté des temps ! On ne pouvait le faire du moins avec un plus aimable guide et en plus haute, plus sérieuse compagnie.

L. Pingaud.

—

Bibliographie de l'histoire de France. *Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages relatifs à l'histoire de France depuis les origines jusqu'en 1789*, par G. Monod, maître de conférences à l'École supérieure. Paris, Hachette, 1888, in-8° de xi-420 p.

« Notre but en publiant cette *Bibliographie de l'histoire de France*, dit l'auteur, a été un but spécialement pédagogique et pratique. Nous avons voulu faire pour l'histoire de France antérieure à 1789 ce que le manuel de Dahlmann, refondu par Waitz, a fait pour l'histoire d'Allemagne : fournir aux travailleurs et surtout aux étudiants et à ceux qui n'ont pas sous la main de nombreux ouvrages bibliographiques un répertoire commode et méthodique qui leur permette de suivre rapidement quels sont sur les diverses questions et sur les diverses époques de notre histoire les livres essentiels à consulter. »

Digitized by Google

C'est donc un choix que M. G. Monod a fait, mais il a procédé avec le soin et l'érudition qui lui sont habituels. Il insiste longuement dans sa préface sur les imperfections de son travail : « Nous avons dû, écrit-il, en poursuivre l'achèvement au milieu de beaucoup d'autres occupations ; l'impression (commencée en 1884) a été en conséquence traînée en longueur, et ces retards, l'impossibilité de s'appliquer d'une manière suivie à la revision du texte et à la correction des épreuves ont nui à l'unité de l'ensemble comme à la correction des détails. » M. Monod ajoute : « Un livre comme le nôtre ne peut devenir un bon livre que par le collaboration de tous ceux qui sont appelés à s'en servir. Tout en réclamant l'indulgence dans les jugements d'ensemble qu'on portera sur notre travail, nous serons heureux qu'on en critique sévèrement les détails, et qu'on nous fournisse par une collaboration spontanée les moyens de le rendre moins imparfait dans une seconde édition »

Vraiment M. Monod est trop modeste. Nous pouvons dire d'ores et déjà que son livre est un bon livre, un excellent répertoire, qui est appelé à rendre les meilleurs services. Qu'on en juge.

Une première partie est consacrée aux *Recueils et ouvrages généraux*. On y trouve : 1° une courte bibliographie des sciences auxiliaires de l'histoire : Bibliographie, chronologie, linguistique, paléographie, numismatique, archéologie, généalogie, biographie, géographie, etc; 2° l'indication des recueils généraux, chroniques, collection de chartes pour la France, les pays voisins et les provinces, et des sources diplomatiques, législatives et juridiques, artistiques et épigraphiques; 3° un choix de travaux de seconde main sur notre histoire générale, provinciale (les meilleurs ouvrages sur chaque province), politique, administrative, judiciaire et financière, religieuse, l'histoire des classes, l'histoire militaire et maritime, l'histoire de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, l'histoire des mœurs et des coutumes, l'instruction publique, les arts et la littérature ; 4° l'énumération des recueils de mémoires (partie assez peu complète et à revoir) et des périodiques.

Une deuxième partie est consacrée à l'*histoire par époques*, depuis les origines jusqu'à la révolution de 1789. Nous ne ferons pas l'énumération des paragraphes qui la composent. A la fin de cette énumération par ordre chronologique, l'auteur, pour chaque période, revient sur certaines parties : *droit*, *mœurs*, *institutions*, qu'il a déjà passé sommairement en revue dans la première partie.

Le numérotage des ouvrages mentionnés est continu, et s'élève au chiffre très respectable de 4,542 ; çà et là on a introduit un *bis*.

Nous allons maintenant, répondant au désir exprimé par l'auteur, présenter les observations de détails que l'examen de son œuvre nous a suggérées.

Et d'abord, nous nous permettrons une critique générale : pourquoi faire figurer dans cette *Bibliographie* des travaux qui n'ont paru que dans des recueils comme la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (nos 1903, 2508, 2510, 2562, 2563, 2564, 2593, 2848, 2849, 2913), des revues comme la *Revue historique* (nos 2163, 2379, 2645, 2768, 2772, 2801, 3196, 3331, 3597, 3814, 3867, 4070, 4076,

Digitized by Google

4266, 4319), ou même des Bulletins et Mémoires de sociétés savantes (nos 1900, 2362, 2569 et suiv., 2804) ? Il nous semble que c'est sortir du cadre de l'ouvrage et entrer dans une voie un peu arbitraire ; l'auteur aurait dû se borner à indiquer les travaux ayant été l'objet de tirages à part, ou formant un volume entier des Bulletins et Mémoires académiques (mais dans ce cas l'ouvrage a presque toujours un titre spécial). La partie technique du *Polybiblion* aurait été utile à signaler à la suite de la *Bibliographie général de la France, journal de l'imprimerie et de la librairie*, et du Lorenz (nos 1 et 2). En mentionnant en bloc (nos 457 et 458), les Inventaires-Sommaires des archives départementales et communales, il eût été bon de renvoyer à la brochure de M. L. Pannier (citée sous le no 41). La bibliographie de Jeanne d'Arc est insuffisante, ainsi que celle des sociétés savantes. Au no 4246, l'auteur mentionne le recueil de M. Feuillet de Conches : *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*, et il ajoute : « Contient beaucoup de pièces fabriquées et falsifiées » (ce qui est exagéré). Mais, au no 4250, il enregistre, avec un astérisque (signe qui indique une recommandation spéciale) la *Correspondance inédite de Marie-Antoinette publiée sur les documents originaux* par le comte Paul Vogt d'Hunolstein (1864 et non 1868), sans dire que ce volume est presque entièrement composé de pièces fabriquées (voir *De l'authenticité des lettres de Marie-Antoinette*, par G. Gandy (Paris, 1867, br. gr. in-8o, ext. de la *Revue des questions historiques*). Un peu plus haut (no 4231), il mentionne, parmi les documents relatifs à Louis XV : *The political and confidential correspondance of Louis XV*, publiée par Miss Helena Williams en 1803 ; or cet ouvrage concerne *Louis XVI*, et de plus, il est apocryphe, aussi bien que la plus grande partie de celui publié en 1863 sous ce titre: *Œuvres de Louis XVI* et que nous trouvons inscrit sous le no 4251. Nous renvoyons M. Monod à l'article Louis XVI des *Supercheries littéraires* de Quérard, où il pourra pleinement être renseigné à ce sujet.

Parmi les lacunes que nous avons remarquées, nous citerons : *Relation du siège de Metz en 1444* par MM. de Saulcy et Huguenin aîné (Metz, 1835, in-8o); *Chroniques Messines*, publiées par J. F. Huguenin (Metz, 1838, gr. in-8o) ; Ch. Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France en 1682* (1re éd., 1868 : 2e éd., 1870, in-8o; Floquet, *Études sur la vie de Bossuet* et *Bossuet précepteur du Dauphin*, (1855 et 1864, 4 vol. in-8o) ; comte de Poncins, *Les cahiers de 1789* (1re éd., 1866 ; 2e éd. 1888, in-8o) ; J. Gairdner, *The houses of Lancaster and York, with the conquest and loss of France* (London, 1879, in-18); P. F. Willert, *The reign of Lewis XI* (London, 1876, in-18) ; J. Gairdner, *The Paston Letters* (London, 1872 et s., 3 vol. in-12); E. de Lépinois, *Histoire de Chartres* (2 vol. in-8o). — Signalons enfin quelques erreurs matérielles ; saint Poucy pour saint Poncy (no 3595); les *Annuaires* de la Société de l'histoire de France (no 1466) sont du format in-18 et non in-8o ; le no 2557 est un in-12 et non in-8o ; le mémoire de M. Vallet de Viriville (no 2841) a paru en un vol. gr. in-8o (Paris Renouard, 1872). Enfin l'auteur a confondu le

Digitized by Google

comte de Tocqueville (nos 4268 et 4310) avec Alexis de Tocqueville (no 4418), et M. H. de l'Epinois (no 3531) avec son oncle M. E. de Lépinois (nos 557 et 879).

G. DE B.

—

Répertoire général de biobibliographie bretonne, par René KERVILER, bibliographile breton. Livre premier. *Les Bretons*. Tomes I et II Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1886-1888. Lettre A, in-8o de VIII-417 p.; lettre B-BER, in-8o de 447 p.

Nous avons déjà signalé l'importante publication entreprise par notre érudit et infatigable collaborateur M. René Kerviler, avec le concours d'un grand nombre d'érudits bretons ; nous avons expliqué sur quel plan est conçu son *Répertoire général* : « Etant donné le nom d'un breton ou d'une famille bretonne, on doit trouver dans ce répertoire l'indication de toutes les publications qui ont parlé de lui ou d'elle; et si ce breton a écrit quoi que ce soit, on doit de plus trouver la bibliographie aussi complète que possible de tous ses écrits. » La première partie de l'ouvrage est consacrée aux *Bretons*: elle comprend, par ordre alphabétique les noms et les articles concernant les Bretons qui ont écrit ou dont on a écrit; la seconde partie sera consacrée à la *Bretagne* : elle comprendra, par ordre de matières, la bibliographie de tous les ouvrages écrits sur la Bretagne, soit par des Bretons, soit par des auteurs non Bretons, soit sous le voile de l'anonyme.

On voit d'ici qu'elle tâche immense l'auteur s'est proposée; il n'en a même point prévu le terme : «Quant à dire combien la publication aura de volumes et combien il faudra d'années pour l'accomplir, je ne le dirai pas : d'abord parce que je n'en sais rien, et ensuite parce que les prévisions de ce genre sont toujours dépassées. »

M. Kerviler s'est donc lancé résolument en avant, et nous avons sous les yeux cinq fascicules, comprenant la lettre A et la lettre B jusqu'à BER.

Nous signalerons parmi les articles les plus étendus les suivants : ABÉLARD (I, 12-28), ALAIN (saints, vénérables, duc de Bretagne, évêques, etc.) (I, 69-79) ; ANDIGNÉ (I, 161-65) ; ANGEBAULT (I, 179-90); ANNE (I,204-18); ARTHUR (I,292-99); AUDREN (I, 357-60) ; AVAUGOUR (I, 395-405); BARON (II, 128-34) ; BARXIN(II, 141-51); BASTARD (II, 166-77); BEAUMANOIR (II, 253-64); BEAUMONT (II, 265-71) ; BEAUPOIL (II, 271-79 ; BECDELIÈVRE (II, 289-99); BECEL (II, 299-309) ;

Dans son 4e fascicule, l'éditeur annonce qu'il est en mesure de déterminer approximativement le nombre de volumes dont se composera le *Répertoire ;* il en aura de douze à quinze.

On comprend qu'il soit bien difficile d'indiquer les lacunes ou les omissions que peut offrir un travail si considérable et si consciencieux; nous nous bornerons à une seule observation. Dans la notice sur ARTHUR III (Richemont), il faut substituer la date de 1425 à celle de 1426, indiquée à tort comme celle où Richemont prit l'épée de connétable ; il n'est pas exact de dire qu'il fut «l'un des compagnons de Jeanne d'Arc dans la grande œuvre de régénération nationale ; » il faut lire *Vallet* de Viriville et non *Wallet*. On n'a

Digitized by Google

pas indiqué deux publications importantes pour la biographie du connétable : les lettres publiées en 1859 dans la *Revue du Lyonnais*, et les *Lettres inédites du connétable de Richemont* publiées en 1884 dans la *Revue d'histoire nobiliaire* (tirage à part à 25 ex).

Nous ne pouvons que féliciter M. Kerviler du courage avec lequel il s'est lancé dans cette grande entreprise, de l'érudition dont témoignent les cinq fascicules parus. Nous lui souhaitons les forces nécessaires pour mener à son terme ce monument élevé à la gloire de sa chère province, et nous engageons vivement tous les amis de notre histoire à souscrire à cette belle publication.

G. DE B.

—

Les zigzags d'un curieux. *Causeries sur l'art des livres et la littérature d'art*, par Octave UZANNE. Paris, maison Quantin, 1888, in-12 de III-307 p.

M. Uzanne nous envoie un joli volume, qui ne touche point à l'histoire, mais qui pourra intéresser plus d'un des lecteurs de la *Revue*, car parmi eux il y a des bibliophiles et des *curieux*. Voici les sujets qu'aborde l'auteur, d'une plume légère, finement taillée, et qui, sous un vernis humouristique assez prononcé, laisse entrevoir des préoccupations d'un caractère plus sérieux : *les écrivains, le public et la réclame ; les femmes bibliophiles ; causons gravures ; les publications posthumes ; à travers l'œuvre d'Honoré de Balzac ; les bibliophiles collectionneurs ; l'hôtel Drouot et la curiosité ; les amateurs d'autographes.*

Dans le premier chapitre, l'auteur s'inquiète à bon droit des tendances de la littérature contemporaine et du « dévergondage des impressions fourmillantes de ce temps. » — « Nous subissons en ce moment, dit-il, la loi des peuples vaincus et décadents qui ne savent point se relever, fût-ce par un acte de folie ou de sublime désespoir, et nous restons couchés à terre dans la contemplation et l'analyse de nos déjections, amollis, veules, démoralisés. » — *Les femmes bibliophiles* sont une analyse des deux volumes publiés récemment sous ce titre par M. Quentin-Bauchart. — *Les publications posthumes* font allusion aux travaux dont le romancier anglais Bulwer, Gustave Flaubert et Baudelaire ont été l'objet. — Le chapitre suivant contient une étude très fouillée et fort curieuse sur Honoré de Balzac.

Je me permettrai de signaler chez l'auteur une tendance fâcheuse, qu'on retrouve chez plus d'un écrivain de nos jours : il emprunte à la religion des expressions et des images qui ne sont guère ici à leur place (voir pp. 16, 20, 59, etc.). — Il parle du pape Clément XIV et de la papauté (p. 3-4) en termes par trop irrévérencieux. — Enfin, dans un livre où la typographie a été l'objet de soins particuliers, nous avons été étonné de rencontrer quelques fautes d'impression (p. 94, Mme Menessier-Nordier; p. 99, la seule à qui j'aie plus).— N'oublions pas de dire qu'un « index analytique des noms d'auteurs, des ouvrages et des documents cités » termine le volume.

G. DE B.

—

England's chronicle in stone, by James HUNNEWELL, with sixty illustrations. London, Murray, 1886, in-8° de XIII-445 p.

Nous devions nous estimer fort

Digitized by Google

heureux, nous autres Français, que M. Hunnewell, l'éminent antiquaire, ait consacré à notre pays les premiers essais de sa plume ; voici qu'aujourd'hui il nous donne un volume du même genre sur l'Angleterre, volume où ceux qui n'ont jamais eu occasion de visiter la Grande Bretagne, peuvent suivre l'histoire politique d'une grande nation dans la description de ses curiosités architecturales, églises, palais et monastères. Trois siècles se sont écoulés depuis que le célèbre Leland publia sa *Serche for Englandes antiquitees*, et les moyens de locomotion sont plus faciles qu'ils ne l'étaient alors. Aussi M. Hunnewell a-t-il pu visiter maintes et maintes fois les monuments de toute espèce dont il nous donne la description, et on peut se fier complètement à son exactitude. Disons en passant que, faute de vérifier leurs assertions, les archéologues les plus en renom commettent d'impardonnables balourdises ; M. Hennewell en cite de curieux exemples.

Après avoir décrit à grands traits l'aspect et la configuration physique de l'Angleterre, notre auteur passe à la partie historique proprement dite : périodes druidique, romaine, saxonne et normande. Les cathédrales, les monastères, les églises collégiales et paroissiales sont successivement passés en revue, et d'excellentes gravures nous font connaître les particularités de style et d'ornementation qui distinguent les édifices principaux. Aux chefs-d'œuvre d'architecture ecclésiastique succèdent les monuments d'architecture civile : palais, châteaux, forteresses, collèges, et la description détaillée de ces constructions diverses conduit naturellement l'auteur à jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'état de la société anglaise au moyen âge. Ce coup d'œil est celui d'un observateur très sympathique et éclairé qui, tout en reconnaissant qu'une société nouvelle exige de nouvelles conditions de logement, de costume, de commodités de toute espèce, ne peut s'empêcher d'admirer les traditions du passé.

La partie du volume relative aux temps modernes est nécessairement la plus courte des deux, et elle ne nous offre pas le même intérêt. M. Hunnewell, toutefois, l'a traitée fort consciencieusement.

Les quelques pages qui servent de conclusion sont un résumé très éloquent de l'histoire de la Grande Bretagne, et se terminent par un éloge touchant de la reine Victoria. Soixante gravures, un index et des notes complètent ce volume.

GUSTAVE MASSON.

L'Administrateur-Gérant, VICTOR PALMÉ

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1888.

Le ΔΙΑ ΤΕΣΣΑΡΩΝ de Tatien, par **M. l'abbé J. P. P. Martin**, professeur à l'École de théologie de Paris. . 5

Dioclétien et les Chrétiens avant l'établissement de la tétrarchie (285-293), par **M. Paul Allard**. . 51

Le comte de Vergennes, ses débuts diplomatiques en Allemagne auprès de l'électeur de Trèves et de l'électeur de Hanovre, par **M. Gaston de Bourge**. 92

Un Chapitre d'histoire administrative. — Les ressources extraordinaires de la royauté sous Philippe VI de Valois, par **M. J. Viard**. 167

Mélanges : Le règne de Philippe le Hardi par **M. A. Lecoy de la Marche** 219

Découvertes récentes en Chypre, par **M. le comte de Mas Latrie**, membre de l'Institut 225

La représentation d'un mystère a Romans en 1509, par **M. J. Vaesen** 230

L'Inde anglaise, d'après un livre récent, par **M. le baron d'Avril** 238

Courrier allemand, par le **Dr L. Pastor** 243

Courrier anglais, par **M. Gustave Masson** 253

Courrier du nord. Les sciences historiques en Norwège, par **M. Beauvois** 261

Chronique, par **M. H. de l'Épinois** 266

Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine** 279

Bulletin bibliographique. 294

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1888.

L'ORGANISATION DES ÉGLISES CHRÉTIENNES JUSQU'AU MILIEU DU TROISIÈME SIÈCLE, par le **R. P. Ch. De Smedt**, président des Bollandistes 329
LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE CLOVIS DANS GRÉGOIRE DE TOURS, par **M. Godefroid Kurth**, professeur à l'Université de Liège 385
L'ÉLECTION DU DUC D'ANJOU AU TRÔNE DE POLOGNE, par **M. le comte de la Ferrière** 448
LA RÉTABLISSEMENT DU CULTE CATHOLIQUE EN 1792 ET EN 1802, par **M. Victor Pierre** 507
MÉLANGES : L'ASSISTANCE PUBLIQUE DANS LES CAMPAGNES AVANT LA RÉVOLUTION, par **M. Denys d'Aussy** 540
LA DÉMOCRATIE A FLORENCE, par **M. Just de Bernon** 555
MARIE DE CLÈVES, PRINCESSE DE CONDÉ (1569-1574), par **M. G. Baguenault de Puchesse** 564
LES MÉMOIRES DU BARON HYDE DE NEUVILLE, par **M. le comte de Puymaigre** . . . 572
COURRIER RUSSE, par le **R. P. Martinov**, S. J. . . . 580
CHRONIQUE, par **M. H. de l'Épinois** 593
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine** 604
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 614

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le siècle apostolique, première période par M.E. de Pressensé. 614
Etude sur les relations politiques du Pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V, d'après les registres de la chancellerie d'Urbain V conservés aux archives du Vatican, par M. Maurice Prou 616
Histoire des papes depuis la fin du Moyen âge. Ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits, extraits des Archives secrètes du Vatican et autres, par le Dr Louis Pastor, professeur à l'Université d'Innsbrück. Traduit de l'allemand par M. Furcy Raynaud 294
Le Pape Pie VII à Savone, par M. H. Chotard 295
Sanctissimi Domini nostri Leonis Papæ XIII Allocutiones, Epistolæ, Constitutiones aliaque acta præcipua. T. I (1878-1882 ; t. II (1883-1887) 296
Sainte Marguerite de Cortone, 1247-1297, par le R. P. Léopold de Chérancé, de l'ordre des frères mineurs capucins . 297
Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Franche-Comté, par M. l'abbé Bizouard. 617
Saint Jean de Capistran, son siècle et son influence, par M L. de Kerval 618
Clovis et les origines de la France chrétienne, par M. Victor Canet 298
Charlemagne dans l'histoire et dans la légende, par M. G. Mailhard de la Couture 298
Godefroy de Bouillon et la première croisade, par le même . 298
Histoire de Charles VII, par M. G. du Fresne de Beaucourt. Tome IV. L'expansion de la royauté, 1444-1449 299
Jeanne d'Arc et sa mission nationale, par M. l'abbé O. Canet. 618
Jeanne d'Arc modèle des vertus chrétiennes, par M. l'abbé V. Mourot 620
Jean de Reilhac, secrétaire, maître des comptes, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Documents pour servir à l'histoire de ces règnes de 1455 à 1499. Tome deuxième 622
La Corse française au XVIe siècle. Sampiero Corso, par M. Jacques Rombaldi 623
Histoire de la réforme et de la ligue dans la ville d'Autun, par M. Hippolyte Abord 623
Les Mémoires de Achille Gamon, avocat d'Annonay en Vivarais

Digitized by Google

(1552-1586), publiés pour la première fois d'après le manuscrit original avec une introduction et des notes par M. J. Brun-Durand. 624
Histoire de l'Europe et particulièrement de la France, depuis 1610 jusqu'en 1789, par M. l'abbé Melin 300
Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition publiée par M. A. de Boislisle. Tome VI 626
Le Maréchal de Turenne d'après les écrivains de son temps . 298
Marie-Thérèse, impératrice, 1744-1746, par M. le duc de Broglie 301
Une fille de France et sa correspondance inédite par M. L. de Beaurjez 302
Les Bonnier ou une famille de financiers au XVIIIe siècle, par M. Grasset-Morel 627
Les cahiers de 89, ou les vrais principes libéraux, par M. Léon de Poncins. Deuxième édition. 303
Un siècle de révolutions en France, 1789-1889, par M. A. de Sainte-Marie. 627
Le clergé du diocèse d'Arras. Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution (1789-1802), par l'abbé A. Deramecourt, supérieur du petit séminaire d'Arras. Tome IV 304
Paris en 1793, par M. Edmond Biré 305
Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse; (1792-97) publiés sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, par M. Jean Kaulek 628
Le duc d'Enghien, 1772-1804, par M. Henri Welschinger . 306
Les gloires maritimes de la France : l'amiral Baudin, par le vice-amiral Jurien de la Gravière 629
Mémoires et correspondances du comte de Villèle. Tome II . 629
Mémoires d'un royaliste, par M. le comte de Falloux . 308
Histoire des États-Généraux, par M. Georges Picot. Deuxième édition 630
Les grandes écoles et le collège d'Abbeville, 1384-1888. Contribution à l'histoire de l'Enseignement, par M. E. Prarond. 311
Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle, par M. Charles Jourdain 631
Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France, par M. Paul Lallemand, prêtre à l'Oratoire. 634
Notice sur le Collège d'Agen, depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1581-1888), par M. Philippe Lauzun 312
Excursions historiques et philosophiques à travers le Moyen-âge, publication posthume, par M. Charles Jourdain. . . 633

Digitized by Google

Questions controversées de l'histoire et de la science. Quatrième série 310
Petites ignorances historiques et littéraires, par M. Charles Rozan 635
Tableau historique du département des Hautes-Alpes. Première partie : État ecclésiastique, administratif et féodal antérieur à 1789. Histoire, biographie, bibliographie de chacune des communes qui le composent, par M. J. Roman. 635
Toulouse. Histoire. Archéologie monumentale. Facultés. Académies. Établissements municipaux. Institutions locales. Sciences. Beaux-Arts. Agriculture. Commerce. Région pyrénéenne 636
Étude historique sur le capitoulat toulousain, par M. Léon Clos. 638
L'art rétrospectif à l'exposition de Limoges par MM. Louis Guibert et Jules Tixier 638
Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXXV 638
Le vieux Tulle, par M. René Fage 639
Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin, publiés et annotés par M. Alfred Leroux 317
Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle, par M. Abel Lefranc 315
Bobigny (lez-Paris) ; La seigneurie, la commune et la paroisse, de l'an 450 jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Masson . . . 313
Les séjours des rois de France dans le Gâtinais (481-1789), par M. Eugène Thoison. 314
Esquisses du Bocage normand, par M. Jules Lecœur . . 640
Le Mont Saint-Michel. Texte, dessins et eaux-fortes, par Dubouchet père et fils 640
Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin, publiées par M. Emmanuel Lemaire, et précédées d'une étude sur les origines de la commune de Saint-Quentin, par M. A. Giry. Tome I. (1076-1328) 315
Les chroniques de Jean Tarde, chanoine, théologal et vicaire général de Sarlat, contenant l'histoire religieuse et politique de la ville et du diocèse de Sarlat depuis les origines jusqu'aux premières années du XVIIe siècle. Annotées par le vicomte Gaston de Gérard, et précédées d'une introduction par M. Gabriel Tarde 318
Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France, par M. P. Charpenne 319

Digitized by Google

Les Euskariens ou Basques. Le Sobrarbe et la Navarre, etc., par M. Blanc Saint-Hilaire. 641
England's Chronicle in stone by James Hunnewell 666
Geschichte des Untergangs des griechisch-römischen Heidenthums, von Victor Schultze 320
Robert Grosseteste, Bischof von Lincoln, von Dr J. Felten. . 320
Richard Cœur-de-lion, le roi paladin, par M. Paul de Joriaud. 298
Don Carlos et Philippe II, par le comte Charles de Moüy. 3e édition 644
Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco depuis le xve siècle, recueillis et publiés par M. Gustave Saige. T. I. (Collection de documents historiques publiés par ordre de S.A.S le prince Charles III, prince souverain de Monaco) 642
Bianca-Maria Visconti, regina dei Romani, imperatrice germanica, e gli ambasciadatori di Lodovico il Moro alla corte Cesarea, secundo nuovi documenti de Felice Calvi . . . 645
Bibliotheca storica italiana, publicata per cura della R. Deputazione di storia patria. IV. Relazioni diplomatiche della monarchia di Savoia dalla prima alla seconda restaurazione (1559-1814), publicate da Antonio Manno, Ermanno Ferrero e Pietro Vayra. Francia. Periodo III, volume II. 1715-1717. 646
Histoire de Danemark de 1319 à 1536 (Danmarks Historie fra 1319 till 1536), par M. Frederik Barfod 321
Sobieski et la mission de la Pologne, par le baron Kervyn de Volkaersbeke 298
Argument on the question of the validity of the treaty of limits between Costa-Rica and Nicaragua, by Pedro Perez Zeledon. 647
Histoire de l'épigraphie romaine depuis les origines jusqu'à la publication du *Corpus*, rédigée sur les notes de Léon Renier, par M. R. de la Blanchère. 647
La maison du Temple de Paris. Histoire et description, avec deux planches, par M. Henri de Curzon. 322
Église de Notre-Dame de Cléry. Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils et et de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils, par M. L. Jarry. 323
Artisti francesi in Roma nei secoli xv, xvi e xvii — Ricerce e studi negli archivi romani, par M. A. Bertolotti . . . 648
Inventaire de François de la Trémoïlle, 1542, et comptes d'Anne de Laval publiés d'après les originaux par M. le duc de la Trémoïlle. 325

Digitized by Google

Les œuvres de maistre Bernard Palissy. Nouvelle édition revue sur les textes originaux par M. B. Fillon, avec une notice historique, bibliographique et iconologique, par M. Louis Audiat. 326
Histoire généalogique de la maison du Passage en Soissonnais et en Picardie, par le comte de Brandt de Galametz . . . 649
Manuel d'ancien français. La littérature française du Moyen âge, XIe-XIVe siècles, par M. Gaston Paris. 651
Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, publiées par M. Tamizey de Larroque. 652
Lettres inédites de Philippe Fortin de la Hoguette, publiées et annotées par M. Tamizey de Larroque 654
Études littéraires sur le XVIIe siècle. Les ennemis de Chapelain, par M. l'abbé A. Fabre 327
Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à la fin du XVIIe siècle, 1664-1707, par M. Emmanuel de Broglie 655
L'Académie des sciences. — Histoire de l'Académie. — Fondation de l'Institut national. — Bonaparte membre de l'Institut national, par M. Ernest Maindron 658
Notice sur Mgr Lafiteau évêque de Sisteron (1685-1769), par D.-Théophile Bérengier 658
Vie de Don Malachie d'Inguimbert, de l'ordre de Citeaux, archevêque-évêque de Carpentras (1683-1757), par le même. . 659
Lavoisier (1743-1794), d'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille et d'autres documents inédits, par M. Édouard Grimaux 659
Madame de Custine, d'après des documents inédits, par M. A. Bardoux 661
Bibliographie de l'histoire de France. Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages relatifs à l'histoire de France depuis les origines jusqu'en 1789, par M. G. Monod. 662
Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par M. René Kerviler. Tomes I et II. 665
Les zigzags d'un curieux. Causeries sur l'art des livres et la littérature d'art, par M. Octave Uzanne. 666

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ABORD (M. Hipp.), 623.
BARDOUX (M. A.), 661.
BARTOD (M. Fréd.), 321.
BEAUCOURT (M. G. du Fresne de) 299.
BEAURIEZ (L. de), 302.
BÉRENGIER (Dom. Théoph.), 658.
BERTOLOTTI (M. A.), 648.
BIRÉ (M. Edmond), 305.
BIZOUARD (M. l'abbé), 617.
BLANC-SAINT-HILAIRE (M.), 641.
BLANCHÈRE (M. R. de la), 647.
BOISLISLE (M. A. de), 626.
BROGLIE (M. le duc de), 301.
BROGLIE (M. Emm. de), 655.
BRUN-DURAND (M), 624.
CALVI (M. Felice), 645.
CANET (M. l'abbé O), 618.
CANET (M. V.), 298.
CHARPENNE (M. P.), 319.
CHÉRANCÉ (le R. P. L. de), 297.
CHOTARD (M. H.), 295.
CLOS (M. Léon), 638.
CURZON (M. H. de), 322.
DERAMECOURT (M. l'abbé), 304.
DUBOUCHET, 640
FABRE (M. l'abbé A), 327.
FAGE (M. RENÉ), 639.
FALLOUX (le Cte de), 308.
FELTEN (le Dr J.), 320.
FELLON (M. B), 326.
FORTIN DE LA HOGUETTE, 654.
GAMON (Achille), 624.
GÉRARD (le Vte Gaston de), 318.
GIRY (M. A.), 315.
GRASSET-MOREL (M), 627.
GRIMAUX (M. Édouard), 659.
GUIBERT (M. Louis), 638.
GALAMETZ (le Cte de Brandt de), 649.
HUNNEWELL (M. James), 666.
JARRY (M. L.), 323.
JORIAUD (M. Paul de) 398.
JOURDAIN (M. Charles), 631.
JURIN DE LA GRAVIÈRE (l'amiral), 629.
KAULEK (M. Jean), 628.
KERVAL (M. L. de), 618.
KERVILER (M. René), 665.
KERVYN DE VOLKAERSBEKE (le bon), 298.
LALLEMAND (le P), 634.
LAUZUN (M. Ph.). 312.
LECŒUR (M. Jules), 640.
LEFRANC (M. Abel), 315.
LEMAIRE (M. Emm.), 315.
LEON XIII (le Pape), 296.
LEROUX (M. Alfred), 317.
MAILLARD de la COUTURE, (M. G.), 298.
MAINDRON (M. Ernest), 658.
MANNO (le Cte Ant.), 646.
MASSON (M. l'abbé), 313.
MELIN (M. l'abbé), 300.
MONOD (M. Gabriel), 662.
MOUROT (M. l'abbé V.), 620.
MOUY (le Cte Ch. de), 644.
PARIS (M. Gustin), 654.
PASTOR (le Dr Louis), 295.
PEREZ ZELEDON (M. P.), 647.
PICOT (M. Georges), 630.
PRAROND (M. E.), 311.
PRESSENSÉ (M. E. de), 614.
PONCINS (M. L. de), 303.
PROU (M. Maurice), 616.
RAYNAUD (M Furay), 295.

Digitized by Google

REILHAC (le Cte de), 622.
ROMAN (M. J.), 635.
ROMBALDI (M. Jacques), 623.
ROZAN (M. Charles), 635.
SAIGE (M. Gustave), 642.
SAINT-SIMON, 626.
SAINTE-MARIE (M. A. de), 627.
SCHULTE (M. Victor), 320.
TAMIZEY DE LARROQUE (M.), 652, 54.
TARDE (Gabriel), 318.
TARDE (Jean), 318.
THOISIN (M. Eug), 314.
TIXIER (M. Jules), 638.
TRÉMOILLE, (le duc de la), 325.
UZANNE (M. Octave), 666.
VILLÈLE (le comte de), 629.
WELSCHINGER (M. Henri), 306.

Bruxelles. — Imp. A Vromant, 3, rue de la Chapelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google